This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

DC611
.44R5
Series 2
Tome 2

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
FEB 27 1975

REVUE

DE

CHAMPAGNE ET DE BRIE

Arcis-sur-Aube. — Imprimerie Léon FRÉMONT.

C611
14R5

STANFORD UNIVERS
STACKS LIBRARIES
FEB 24 1975

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

TOME DEUXIÈME

QUINZIÈME ANNÉE — DEUXIÈME SÉRIE

ARCIS-SUR-AUBE
LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, PLACE DE LA HALLE

1890

REVUE

DE

CHAMPAGNE ET DE BRIE

PRISE DE LA VILLE ET DU CHATEAU DE BRIE-COMTE-ROBERT AU TEMPS DE LA FRONDE

Brie-Comte-Robert, chef-lieu de canton de 2,600 habitants, situé dans Seine-et-Marne, à 18 kil. au nord de Melun et à 24 kil. de Paris, a été autrefois une petite ville fermée à aquelle quatre portes donnaient accès. C'était une châtellenie royale, défendue par un château fortifié, et qui fut concédée à titre d'engagement à diverses familles nobles dans le courant des derniers siècles.

Au moyen âge, le frère de Louis VII, — Robert, comte de Dreux, avait possédé ce domaine qui garda son nom ; dans la suite, plusieurs reines l'ont eu dans leur apanage, et les rois Philippe VI, Charles V, Charles VIII, Louis XI, y ont séjourné alors que le château était encore habitable et sûr. C'est là qu'ont été célébrées les noces de Philippe de Valois avec Blanche de Navarre ; c'est là aussi que mourut Jeanne d'Evreux, femme de Charles-le-Bel (4 mars 1370).

Malgré son titre royal, la châtellenie ne restait pas moins comme à son origine, dans la mouvance de l'évêché de Paris, auquel les possesseurs devaient foi et hommage. Le château, une des bonnes places de la contrée, construction militaire du commencement du XIIIe siècle, s'élevait au nord de la ville sur la route de Paris et présentait une enceinte carrée protégée par un fossé d'eau vive, avec une tour ronde à chacun des angles. Un donjon carré en défendait l'entrée. Trois autres tours fortifiaient le quadrangle et se reliaient aux premières.

Si ces lieux forts du moyen âge servaient d'abri protecteur aux chaumières d'alentour, ils attiraient aussi les calamités qui étaient la conséquence des querelles des châtelains entre eux, des révoltes contre le pouvoir, des invasions ennemies et du séjour prolongé des hommes d'armes. Ainsi, le château de Brie, après avoir subi des attaques de siècle en siècle, se trouva démantelé et tomba peu à peu, comme toutes les forteresses féodales, faute de réparations; ce qui restait encore de nos jours a fini par disparaître tout-à-fait depuis une trentaine d'années.

Il avait eu surtout à souffrir pendant la guerre de Cent ans ; passant, selon les hasards de la guerre, des Bourguignons au roi de France, des soldats de Philippe-le-Bon aux Anglais ; pris et repris en 1422 et 1424, il était attaqué de nouveau en 1439 : le comte Stafford s'en emparait le 5 septembre, après un siège de deux jours, pendant lequel Jacques d'Attilly et Jean de Lahaye s'étaient signalés parmi les défenseurs de la place. Quatre ans après, — avant qu'on eût relevé les brèches, — il tombait au pouvoir du duc de Bourgogne, qui put y installer sa troupe sans coup férir ; il lui suffit de soudoyer le comte de Ferrières, placé là comme capitaine par les Anglais. Quand le futur roi Louis XI — qui n'était encore que Dauphin, mais révolté contre son père Charles VII, — entraîna à sa suite des seigneurs des provinces de Brie et Champagne, ceux-ci s'emparèrent à leur tour de la ville de Brie-Comte-Robert, et le monarque dut la reprendre par la force.

Toutes les luttes d'alors avaient leur contre-coup dans la contrée voisine de Paris. Des habitants de Brie ayant embrassé le protestantisme au XVIe siècle, l'ancien évêque de Troyes, Antoine Caraccioli, vint s'installer au château pour les seconder, et sa présence, en 1563, auprès de sa parente la marquise d'Atry, dame engagiste, attira sur ce point les rigueurs des soldats lancés contre les huguenots.

Pendant la minorité de Louis XIV, Brie-Comte-Robert devait encore souffrir des troubles de la Fronde. Sa forteresse, déjà bien endommagée, subit une attaque en règle en 1649 ; ce fut la dernière, ce fut aussi la ruine de ce massif de pierres, qu'on laissa ensuite dépérir sans pitié.

L'attaque de Brie en 1649 est mentionnée dans les Mémoires du maréchal du Plessis et dans plusieurs autres écrits contemporains de l'événement. Il en est question dans quelques mazarinades, dans la *Relation véritable de ce qui s'est passé devant Saint-Denis, par l'armée des bons françois* (par

GENERAL BOOKBINDING CO.

QUALITY CONTROL MARK

Rozard ; Paris, 1649, in-4° de 8 p.) ; dans les *Combats donnés sur le chemin de Paris à Charenton et à Brie-Comte-Robert*, etc. (Saint-Germain-en-Laye, 23 fév. 1649, in-4°); dans la *Lettre du P. Michel, religieux ermite de l'ordre des Camaldoli, près Grosbois, au duc d'Angoulême* (Paris, 1649, in-4° de 32 p.). Mais le récit le plus détaillé, sinon le plus véridique, de l'attaque de Brie se trouve dans un opuscule intitulé : *La prise de la ville et château de Brie-Comte-Robert* (in-4° de 8 p.). Ce récit est daté de Saint-Germain-en-Laye, le 3 mars 1649 ; il s'agit d'une pièce émanant du parti du roi, — le jeune monarque, la reine-mère et Mazarin ayant dû quitter Paris et gagner le château de Saint-Germain. C'est cette pièce, devenue rare, que nous allons reproduire d'après un manuscrit du XVIIe siècle, lequel ne diffère d'ailleurs de l'imprimé que par des variantes insignifiantes.

Les anciennes relations de ce genre offrent toujours un intérêt qui justifie l'accueil dont elles sont l'objet de la part des curieux.

Il n'est peut-être pas superflu de faire précéder celle-ci de quelques notes historiques complémentaires.

La province de Brie tout entière se ressentit plus ou moins cruellement de la Fronde, longue et stérile querelle « commencée en 1648 par le Parlement, dans l'intérêt du peuple accablé d'impôts, continuée par les princes de la maison royale contre Mazarin dans un but d'ambitions personnelles, et terminée en 1653 par la soumission des chefs du parti et l'exil de Condé, après avoir causé des maux que ne put effacer entièrement la sage administration de Colbert ».

Nos campagnes ont gardé le souvenir de ces maux, sous le nom de *Guerre des Lorrains*, à cause de l'appui fourni aux partisans par Charles IV de Lorraine, dépossédé de son duché et qui commandait des routiers habitués à vivre de pillage et de rançon.

La Fronde a eu deux périodes, l'une et l'autre funestes aux populations briardes. Le début fut marqué dans ce pays par l'affaire de Brie, après laquelle le traité de Ruel (11 mars 1649) suspendit momentanément les hostilités, sans satisfaire personne ; ce fut moins la paix qu'une trève armée. Les intrigues féminines survinrent, les frondeuses, comme la grande Mademoiselle et la duchesse de Longueville, ranimant les mécontents, la résistance s'accentua graduellement jusqu'à la majorité du roi (7 septembre 1651). Quand on se remit en campagne,

Condé avait abandonné le parti du roi, tandis que Turenne quittait celui de la Fronde pour rentrer dans le devoir ; c'est alors aussi qu'apparaît le triste duc de Lorraine, avec ses 10,000 soudards, vendant à la fois ses services à Mazarin et aux princes et se ménageant de la sorte les bons offices des deux partis.

Les faits qui signalèrent l'année 1652 mirent le comble aux misères dont nos campagnes étaient déjà accablées.

Les environs de Melun se trouvaient littéralement épuisés. Aussi, quand le jeune roi, sa mère et Mazarin se refugièrent dans cette ville (24 mai 1652), où leur séjour dura un mois, l'armée de Turenne qui les suivait devait rester près d'eux ; mais il lui fallut se replier en hâte vers Corbeil et Etampes pour trouver des vivres.

La ville de Brie-Comte-Robert, dès le début de la sédition, s'était montrée favorable aux frondeurs. En 1648, le prince de Conti était venu y placer une garnison, destinée à assurer le ravitaillement de l'armée des princes bloquée dans Paris. A la fin de janvier 1649, le duc d'Elbeuf parcourait la route de Paris à Brie avec un gros de cavalerie pour constater les dispositions prises et laissait dans cette dernière localité un renfort de troupes. Quant au fils aîné du maréchal de Vitry, seigneur engagiste et gouverneur de Brie, il restait à son château de Coubert, situé à deux lieues de là, et fermait l'oreille aux protestations des partisans de la reine-mère. Ceux-ci firent mine d'entrer en pourparlers avec les princes, mais les conférences se renouvelaient sans résultat quand, au commencement de février, Mazarin envoya à Brie des ordres auxquels on refusa d'obtempérer. Ce fut le signal de l'attaque.

« Pendant les négociations, dit Madame de Motteville, l'armée du roi prit par force Brie-Comte-Robert, qui estoit un bon poste pour les révoltés et dont la privation les devoit infiniment incommoder. »

C'est Jacques Rouxel de Médavy, comte de Grancey, qu'on envoya de Lagny pour donner l'assaut. Le 18 février, il écrit au maréchal du Plessis-Praslin qu'il se décide à ce coup de main, bien que la place soit assez forte et qu'il n'ait de son côté que fort peu de troupes [1]. Il reçoit des renforts et arrive devant Brie le 25. Après deux jours de résistance, et malgré le sacrifice d'un quartier de la ville, les assiégés virent tomber

1. Lettre autog. datée de Lagny.—Catal. Etienne Charavay, mars-mai 1885.

un pan de muraille et l'ennemi pénétrer dans la place par escalade : ils n'avaient plus qu'à entrer en composition.

Grancey s'était avancé, en réalité, avec plus de 3,500 hommes et du canon, appuyé par le maréchal du Plessis, parti de Saint-Denis avec un millier de cavaliers qui campèrent le 25 à une lieue de Brie. Ces troupes, composées en partie d'étrangers à la solde de la France et grossies par des détachements expédiés de Corbeil, n'avaient pas suivi les grands chemins ; elles s'étaient répandues dans les campagnes pour vivre à l'aise et rançonner les paysans. L'abbaye d'Yères n'avait pas été épargnée au passage ; chemin faisant, on s'emparait du château de Lésigny, ancien domaine du maréchal d'Ancre, puis des fiefs de Villemenou et de Pamfou [1].

La garnison de la ville de Brie ne comptait pas plus de 800 hommes commandés par Louis de Bourgogne, lieutenant de Conti.

Bourgogne ne céda pas sans résistance, comme on le faisait entendre dans le camp opposé ; il fut même grièvement blessé dans l'action.

Grancey déclarait plus tard que les frondeurs lui avaient fait payer cher son succès ; aussi Mazarin l'en récompensait-il en le faisant maréchal de France (1651).

L'affaire avait été assez chaude, quoiqu'en dise l'auteur de la Relation que nous allons reproduire, œuvre des Mazarinistes, non moins intéressés à atténuer le mal qu'à passer sous silence leurs exactions après le combat. Les pertes étaient, de part et d'autre, plus sensibles qu'on ne l'avouait, et la conduite des soldats de Grancey, lors de leur entrée dans la place, jeta l'épouvante dans la contrée. La brochure mazarinistе ne nous instruit guère à cet égard, mais une autre Relation signée Rozard avoue que les troupes du roi ont « perdu beaucoup de monde », et la lettre du P. Michel, ermite de Grosbois, au duc d'Angoulême, signale leurs méfaits avec indignation.

Quelques passages de ce dernier pamphlet peuvent compléter le récit intéressé des partisans du roi :

« Ce ne sont plus les Normands (qui se livrent à ces infamies)... ce sont des français, des allemands, des italiens et des polonois... Il est vrai que c'est pour un Italien qu'elles se commettent et pour un cardinal, et que la Reyne qui le soutient contre la juste indignation du peuple n'est pas françoise non plus. Mais ce sont des

1. Villemenon, commune de Servon. — Pamfou, commune de Brie.

princes qui les ont introduits dans le centre de l'Etat, et c'est un comte françois qui les commande en Brie, qui approuve toutes les abominations et qui partage tous leurs larcins... Il a volé Lezigny et Pamfou, il a couppé jusques à des tableaux dans leur enchâsseure pour les emporter, et n'a pas emporté les châteaux et les maisons parce qu'ils estoient attachez à la terre, mais il les a désolez... Il est venu à cette guerre contre sa patrie, avec l'espérance d'une proie infaillible, il a ruiné tous les lieux où il a passé, il a assiégé Brie-Comte-Robert, qui a esté défendu par son gouverneur avec tous les témoignages d'une valeur et d'une générosité singulière ; mais comme la place n'estoit pas tenable sans un puissant et pressant secours, il fallut la rendre par composition. Il l'accorda pour éviter la perte des siens et promit de laisser sortir les soldats assiégez et de conserver les biens des bourgeois et l'honneur de leurs femmes et de leurs filles; mais il faussa cette fidélité que les Turcs mesmes ne rompent que rarement et jamais sans prétexte : les soldats parisiens furent fouillez, puis battus, puis dépouillez, puis tuez pour la pluspart ou retenus captifs.

« Dirai-je le reste... Il en fut de mesme de tout ce qui fut promis pour les bourgeois, mais il en fut pis que dans une ville prise de force et emportée d'assaut, où le général, pour peu qu'il soit homme, pour peu qu'il soit humain... ne donne qu'une ou deux, ou trois heures de temps au plus pour le pillage ; ce pillage dure encore ! Et j'appréhende de dire le reste... Les nobles qui n'avoient point de maisons fortes, les laboureurs, et enfin tout ce qu'il y avoit de familles éparses dans la campagne s'estoit retiré dans la pauvre ville de Brie. La ville rendue, les femmes et les filles, et parmy eux plusieurs damoiselles, joignirent à la seureté de la capitulation et de la parole d'un gentilhomme, l'azyle des églises. Cet azyle fut violé, comme si ce n'eut pas esté assez pour ces trouppes enragées d'avoir violé l'article des biens qu'ils pillèrent. Ils forcèrent les pasteurs et les prestres à leur ouvrir la porte de cette sacrée bergerie : ces pillards et ces paillards partagèrent les pauvres brebis confusément, sans espargner mesmes les aigneaux de laict qu'ils ont fait mourir et expirer souz des tourmens que la nature défend aux bestes féroces et qu'elles n'ont jamais pratiqué. Des damoiselles de condition sont eschuës par sort aux plus infâmes, qui leur ont osté les moyens de se défaire et d'aller porter au ciel, dans des mains sanglantes, cette sainte virginité que la loi de Dieu et de l'honneur les obligent de garder plus chèrement que leur vie... »

Voilà qui accentue singulièrement la Relation mazariniste qu'on va lire. En faisant la part de l'esprit de parti, en admettant l'atténuation des faits voulue par les uns et l'exagération qu'ont pu y mettre les autres, il ne reste pas moins des détails qui jettent un triste jour sur l'épreuve supportée par la petite ville de Brie.

Ce siège de 1649 a été vraiment désastreux pour elle. Outre la perte d'une cinquantaine de maisons incendiées et le pillage chez les habitants laissés sans ressources, la ville perdit alors ses archives, celles de son hôtel-Dieu et des corps de métiers. On sait par les registres paroissiaux qu'en dehors des combattants, plusieurs particuliers ont trouvé la mort dans la mêlée et dans les désordres qui ont suivi ; que Pierre Leclerc, cabaretier, par exemple, fut tué sur les murailles d'un coup de mousquet, — que Louis Leroy, laboureur, tomba assassiné par les gendarmes du cardinal, — que Jean Driseron, mortellement blessé, expira un mois plus tard, etc.

Le couvent des Pères minimes, fondé récemment dans cette ville par la famille de Lhospital et dont l'église n'était pas encore achevée, fut à peu près la seule maison épargnée par les pillards, grâce à une lettre de sauvegarde signée à Saint-Germain le 27 février, par le prince de Condé qui menaçait de mort les soldats tentés de loger ou « de fourrager chez les religieux minimes ».

Pour le vieux château-fort et les murailles d'enceinte, ce devait être le coup de grâce. On ne les répara plus, et l'année suivante, le jeune roi Louis XIV — enfant de douze ans — put en contempler les ruines à son passage à Brie, le 2 mai 1650.

Peu de temps après, il renouvelait la concession de cette seigneurie à des engagistes, — les Bullion, seigneurs du fief de Pamfou, lesquels ont joui des revenus, des droits honorifiques et utiles, en laissant s'écrouler les ramparts, les tours, les logis. M. de Bullion, garde des sceaux et surintendant des finances, n'agissait pas autrement pour ses biens propres ; Tallemant des Réaux rapporte que, loin de bâtir, il jetait à bas les bâtiments qui se trouvaient sur les terres qu'il achetait, afin de n'en avoir pas l'entretien.

Le roi avait nommé, vers le même temps, un chapelain du château de Brie, — car on maintenait dans une des tours la chapelle royale de Saint-Denis, fondée quatre siècles auparavant. Le nouveau titulaire était l'un des aumôniers ordinaires de la Cour, Jean Ballesdens, bibliophile distingué, membre de l'Académie française, — l'ami de Quinault, de Benserade, de Mézeray, de Perrault. Ballesdens ne vint guère à Brie [1], mais conserva néanmoins ce petit bénéfice jusqu'à sa mort en 1675.

1. Parrain à l'église de Brie, le 23 février 1672, il s'y fit représenter par Louis Romieu.

La ville continuait aussi d'avoir un gouverneur pour le roi. C'était en 1680, François Portas, sieur de la Burelle [1], l'un des habitués du café Laurent, à Paris, rue Dauphine, où se réunissaient des littérateurs et des savants, comme au café Procope. En 1694, le sieur de la Burelle était mort : sa veuve, Madeleine de La Fontaine tient un enfant des époux Laurent sur les fonts de baptême de Saint-André-des-Arts, avec le géomètre Joseph Saurin pour parrain (14 février).

Dans le cours du XVIIIe siècle, — après les Bullion, après le duc de Lorges, — les Chauvelin, seigneurs de Grosbois et de Crisenoy-en-Brie, deviennent engagistes de la ville de Brie ; l'un d'eux, le garde des sceaux Germain-Louis, obtint, le 21 novembre 1750, l'autorisation de démolir le château, en réservant la tour Saint-Jean (celle qui renfermait la chapelle) et le logement du garde, à la hauteur d'un étage et sur la largeur de deux travées. On devait respecter aussi le bâtiment des fours bannaux et maintenir les murs de clôture à huit pieds de hauteur [2].

Claude-Louis Chauvelin, son fils, prenait le titre de gouverneur de la ville de Brie depuis 1734 ; il est mort le 23 novembre 1750.

En 1766, François Lelièvre, marquis de La Grange, brigadier des armées, était nommé gouverneur à son tour ; mais la même année Louis XV faisait cesser l'engagement de ce domaine, dont il abandonnait la propriété au comte d'Eu [3].

L'héritage du comte d'Eu échut à son filleul le duc de Penthièvre, dernier représentant des fils légitimés de Louis XIV et de Madame de Montespan, qui fut aussi le dernier seigneur de Brie-Comte-Robert.

La grosse tour du château, malgré son délabrement, était suffisante encore en 1789, pour qu'on y pût détenir sûrement le baron de Bezenval, commandant des troupes royales à Paris, le 14 juillet, au moment où le peuple s'emparait de la Bastille. Le séjour de Bezenval dans ce donjon, où il arriva le 10 août, ne fut pas de longue durée ; mais, — détail assez curieux, — Gandas, garde et concierge du duc de Penthièvre, avait été chargé de pourvoir à l'entretien du prisonnier, et ce n'est que

1. A Soignolles.

2. Archives du Ministère des finances. — Recueil d'arrêts sur le fait des Eaux et Forêts ; 50e volume.

3. Contrat d'échange du 19 juillet 1766.

longtemps après qu'il put obtenir le remboursement de ses avances, à la suite de réclamations réitérées auprès du district de Melun. Le concierge avait fait les frais de la détention et on oubliait de lui en tenir compte.

Les habitants de Brie songèrent à armer d'artillerie l'ancienne forteresse, pour repousser les hordes de brigands dont Mirabeau, du haut de la tribune, annonçait l'invasion prochaine ; afin de les rassurer, on leur envoya quelques compagnies du régiment de Flandre (janvier 1791) en cantonnement.

Les portes de la ville, massives maçonneries de 17 à 20 pieds de hauteur sur 4 pieds et demi d'épaisseur, menaçaient de s'écrouler par fragments ; on démolit alors celles du Moustier et du Beau-Guillaume (mars-juin 1791).

A la mort du duc de Penthièvre, en 1793, ses biens, revenant à la veuve du duc d'Orléans, restèrent sous sequestre, et c'est seulement dix ans plus tard que la ville de Brie acquit son vieux château, suivant adjudication passée au Tribunal de Melun le 14 fructidor an XI ; possession éphémère, car les propriétés de cette nature devaient être attribuées à la Caisse d'amortissement par la loi de finances du 20 mars 1813, et le château de Brie allait de nouveau être mis en vente à la diligence de l'Administration des Domaines. Le préfet de Seine-et-Marne procéda à cette adjudication le 11 octobre de la même année. Le procès-verbal nous fait connaître ce qui restait encore debout à la fin du premier Empire :

L'ancien château-fort consistait : « 1° en une grande cour carrée, maintenant en jardin circonscrit par de vieux murs de fortification en partie démolis, avec tourelle aux quatre angles et une tour carrée au-dessus de la porte d'entrée ; 2° en une terrasse extra-muros, de laquelle il a été fait divers jardins plantés d'arbres fruitiers. Le tout entouré d'un large fossé alimenté par des sources d'eau vive qui se déchargent dans des lavoirs et abreuvoirs publics et font ensuite tourner deux moulins à farine ».

La vente, prononcée au profit de Donat-Félix Belin, moyennant 7,800 francs, comprenait en outre un bâtiment situé dans l'enceinte, où se trouvaient les anciens pressoirs, et une maisonnette ayant deux pièces au rez de-chaussée, grenier dessus, adossée à la tour carrée et aux murs de fortification.

Th. LHUILLIER.

Les victoires les moins sanglantes sont les plus entières, surtout les civilles ; c'est en quoi cette-ci a esté d'autant plus agréable à Leurs Majestez, qu'elles y ont moins perdu de sujets : leur bonté et leur raison mesme ne pouvant permettre qu'elles gaignent dans leur perte.

Encore que les soins de LL. MM. ont jusques ici apporté à bloquer la vlle de Paris n'eussent pressé cette ville-là jusques au point que plusieurs s'en promettoient, si est-ce que le succez a respondu aux desseins de la Reine, qui n'alloyent qu'à réduire doucement ses habitans à l'obéissance du Roy, en leur faisant juger par le présent du mal à venir. Ce qui a esté cause que S. M. a tousjours résisté aux avis que plusieurs experts au fait de la guerre luy donnoient de chastier rigoureusement tous ceux qui y portoient des vivres. Mais voyant que cette douceur augmentoit leur opiniastreté, elle a esté enfin obligée de laisser aux chefs de ses gens de guerre la liberté d'en faire pratiquer les lois pour punir ses infractions selon leur sévérité ; et d'autant que de tous les postes par lesquels les vivres pouvoient venir à Paris, il n'en restoit point d'ouvert que la ville de Brie, grandement commode à faire mener des bleds du païs le plus fertile de la France, de laquelle les parisiens, à ce sujet, s'estoient emparez dès le commencement et y avoient mis une garnison de 800 hommes sous la charge du sr Bourgoigne, outre 400 habitans grossis par les païsans des villages voisins qui y avoient retiré leurs meubles et tous leurs bleds, sur l'espérance que les Parisiens leur donnoient de les acheter plus qu'ils ne valoyent, pour les mener de là à Paris.

Cette considération fut cause que LL. MM. voyant que cette ville de Brie avait refusé d'obéir à leurs ordres, qui leur furent portez par le commandeur Montecler, avec 300 hommes de pied et 150 chevaux, donnèrent charge quinze jours après, qui fut le 25e du mois passé, au comte de Grancey, lieutenant-général, de l'aller assiéger ; le maréchal du Plessis-Praslin ayant aussi reçu l'ordre de s'aller camper à une lieue de là avec la cavalerie qu'il avoit à Saint-Denis. Le comte de Broglie y joignit partie du régiment de Rantzau et de l'infanterie détachée des corps qui sont à Saint-Denis, se montant à mille hommes, sur le bruit que faisoient courir les Parisiens qu'ils secouroient cette place-là, pour sa conséquence, ainsy qu'ils l'avoient solennellement promis à celuy qui y commandoit pour eux.

Le comte de Grancey n'eut donc pas plutost deffait leurs 1200 chevaux, et pris ensuite leurs châteaux de Lésigni et Villemenon, le premier par force, l'autre par composition, bien que ce dernier fut aussi fort que le premier (mais l'exemple le fit sage, tous deux estant à une lieue de Brie, sur le chemin de Lagny), qu'il s'avança vers la place de Brie avec deux pièces de canon et ce qu'il avoit de troupes à Lagny, se montant à 1500 hommes de pied et 800 che-

vaux ; l'infanterie composée des régimens de Picardie, Anguien, Col-Has et Roquebi, et la cavalerie des régimens de Harcourt, La Villette, Gamache, Montecler et Grandpré. Ausquelles troupes se joignirent encore 300 mousquetaires de la garnison de Corbeil, les compagnies des gardes du prince de Condé, les gens d'armes de S. E., celles de Sainte-Cécile, et des chevau-légers de Biron ; ces dernières troupes d'infanterie et cavalerie de Corbeil conduites par le comte de Navailles, mareschal de camp et par le sr de La Grange, mareschal de bataille, comme les premières estoient commandées par le comte de Grancey, les sieurs de Launay et le comte de Sainte Mesme, mareschaux de camp, et le sieur de Clerville, mareschal de bataille. Après avoir laissé dans Lagny, dans le chasteau de Lesigni et dans celui de Villemenon ce qui estoit nécessaire pour leur garde et la seureté des chemins : à sçavoir dans Lagny le régiment d'infanterie de S. Eminence, 30 hommes de Picardie dans Lésigny et autres 30 de Col-Has à Villemenon : le mesme jour 25 du passé, il s'alla poster dans le fauxbourg qui est du costé de Lésigny nommé le fauxbourg de l'Epinelle, d'où il fit ses approches et plaça son canon contre le rempart de la ville, à la faveur d'une muraille de jardin proche du fossé. Une partie du fossé estoit remplie d'eau, où se faisoit la batterie, et le reste sec, un peu plus haut, les assiégeans ayant choisi cet endroit là pour y faire leur attaque, d'autant que la partie du fossé où il y avoit de l'eau n'estoit deffendue d'aucun flanc.

Cette batterie fut ordonnée par le sr de la Sablière, avec tant de diligence que deux heures après l'arrivée des pièces, elles commencèrent à tirer, et le lendemain 26 firent une brèche de douze pieds au haut de la muraille ; mais, parce que cette batterie ne faisoit qu'érafler la chemise de la muraille, par le bas, où l'on ne pouvoit entrer n'étant pas ouvert, le comte de Grancey fit attacher deux mineurs, l'un à l'attaque de Picardie et d'Anguien, conduite par le comte de Sainte-Mesme, et l'autre à celle de Roquebi et Col-Has, conduite par le sr de Launay.

Les mineurs ayant travaillé sous leurs logemens depuis les cinq heures du soir jusques à huit, les assiégez conceurent telle appréhension du succez des fourneaux qui se préparoient, qu'ayant mis le feu à un quartier de la ville qui environnoit le chasteau, prétendans par là faire une esplanade et empescher la domination de ces maisons sur la fausse-braye de ce chasteau, ils s'y retirèrent avec une précipitation qui ne leur permit pas d'y emmener tous leurs chevaux, équipages et drapeaux, mais en laissèrent une partie dans la ville avec d'autre butin qui servit de curée aux soldats assiégeans.

Cependant le comte de Grancey connoissant par cet embrâsesement (qui brusla près de 50 maisons) la retraite des assiégez, fit monter par la brèche avec des échelles quatre cens hommes, qui s'allèrent mettre en bataille dans la place de la ville, puis ouvri-

rent une des quatre portes à leurs compagnons, qui pillèrent par le droit de la guerre et pour servir de châtiment exemplaire, tout ce qui s'y rencontra.

Le reste de la nuit, qui estoit celle du 26 au 27, s'employa à placer les gardes et asseurer tous les postes de la ville : ne se pouvant pour lors faire aucune approche au chasteau, à cause de l'embrâsement qui dura jusqu'au matin du lendemain 27, auquel le comte de Grancey fit sommer le commandant, les soldats et habitans qui s'y estoient retirez. Peu après, le commandant envoya son major qui, ayant demandé de sortir armes et bagages, tambour battant, enseignes déployées, balle en bouche, avec leurs hautes et basses armes et toutes les autres plus honorables conditions qui se puissent accorder à des assiégez, il fut renvoyé sans rien faire ; et incontinent après, l'attaque estant disposée, le mesme commandant fit battre en chamade et demanda une seconde fois si on le voulait recevoir aux conditions par luy proposées : ce qui ne luy fut pas seulement de rechef refusé, mais le comte fit dresser une batterie contre le chasteau, laquelle tira depuis le midi jusqu'à cinq heures du soir, que le mesme commandant et ses officiers voyans filer les fascines que portoient les assiégeans pour combler leur fossé la nuit venue, ils se réduisirent aux conditions suivantes :

Que le commandant sortiroit le lendemain matin avec ses officiers à cheval et ses soldats, sans autres armes que leurs épées ;

Que de ces soldats, ceux qui avoient quitté les troupes du Roy y seroient remis ; que les autres auroient la liberté d'y prendre parti, et que les officiers et autres soldats qui n'auroient voulu se mettre dans les troupes du Roy, seroient reconduits avec escorte jusqu'au pont de Charenton, avec serment de ne porter jamais les armes contre Sa Majesté.

Mais l'impatience qu'eurent quelques-uns de ces officiers et soldats à sortir de ce lieu-là, soit pour la honte de s'y estre si mal deffendus, soit pour autre raison, les en ayant fait partir avant leurs escortes, il fut impossible aux chefs des troupes du Roy d'empescher qu'on ne prist à quelques-uns leurs manteaux et chapeaux, et mesme cinq ou six chevaux à quelques officiers. Ce que le comte de Grancey ne sceut pas plustost qu'il envoya de nouveaux officiers de l'armée du Roy pour empescher ce désordre, et ayant retiré dans son logis tous les autres officiers et soldats parisiens, les conduisit luy-mesme jusques hors la ville, où il leur donna escorte suffisante de cavalerie pour les conduire au pont de Charenton, après avoir fait rendre les chevaux et hardes qui se trouvèrent appartenir aux ditz soldatz parisiens.

Il s'est trouvé dans la ville et le chasteau plus de 300 muids de bled, dont se fait inventaire pour servir à la subsistance de l'armée du Roy, la prévoyance d'autruy luy ayant esté par ce moyen autant profitable qu'inutile à ses auteurs. Il s'y est aussi trouvé 300 che-

vaux qui se partagèrent à tous les corps de cavalerie, pour les distribuer aux cavaliers démontez.

Ensuite de quoy le comte de Grancey reprit sa marche vers Lagny, et le lendemain le maréchal du Plessis vers Saint Denis, ayant laissé dans Brie les s^rs de Launay avec le régiment de Roqueby et les compagnies de gens d'armes de Son Eminence, celle de Sainte-Cécile et les chevau-légers de Biron.

Il n'y a eu aucun officier du Roy, mais seulement un sergent et 4 ou 5 soldats tuez et autant de blessés ; entre lesquels est un page du comte de Grancey, qui a une jambe et une cuisse percées d'une mousquetade. Les parisiens ont pareillement perdu peu de leurs gens par leur peu de résistance ; aussi n'avoient-ils pas besoin d'autre perte, celle de leur mère nourrice leur estant assez sensible. La consternation causée à Paris par cette prise ayant été proportionnée à son importance, qui n'a pas esté tant considérée pour lors, y estant entré ce-jour-là un fort notable convoy de vivres, que pour l'avenir. Déjà la disette des vins, dont la gelée des vignes nous menace pour l'année qui vient, ferme les celliers dès cette-cy. Ce qui fait voir aux Parisiens qu'ils ne trouveront, de quelque costé que ce soit, aucun chemin ouvert ni mesme plus facile que celuy des bonnes grâces de Leurs Majestés.

Comme le s^r d'Angouville, l'un des gentilshommes de Son Eminence, avoit apporté la première nouvelle de la prise de cette ville-là, le chevalier de Clerville, mareschal de bataille, en a apporté la confirmation avec la prise de son chasteau et remporté les ordres de Sa Majesté.

A Saint-Germain en Laye, le 3e mars 1649.

ANNALES DE DOM GANNERON*

CHARTREUX DU MONT-DIEU

CENTURIE I
depuis l'An I du Sauveur jusques à l'An 100

RELIQUES CONSERVÉES DANS LA PROVINCE DE REIMS L'AN I DE NOSTRE SEIGNEUR

Jésus-Christ, verbe du père éternel, roy du ciel et de la terre, naquit de la Vierge Marie, l'an du monde selon la supputation plus receue 3962, l'an 42 d'Auguste Cæsar empereur, l'an 30 d'Hérodes Ascalonite, roy des Juifs, sous le consulat de Cornélius Lentulus et M. Valerius Messalinus, lors que Clogion régnoit en Sicambrie.

Si je faisois icy mestier d'historien général de l'église ou province de Reims, je voudrois estaller les prétieuses reliques de nostre Rédempteur qui se retrouvent dans l'estendue de son archevesché, comme le cousteau de pierre de sa circoncision à Compiègne, le sacré prépuce à Anvers, la sainte Véronique de l'abbaye de Monstrueil en Tiérasche, la coupe où le Sauveur institua le sacrement de son prétieux sang que les roys de Hiérusalem envoyèrent autrefois à l'abbaye de Beaulieu en Boulenoys, le sacré suaire de Compiègne, la sainte hostie de Brayne, le crucifix de Rue, et ce qui se trouve en l'église de Laon spécifié en ces vers :

Spongia, crux Domini, cum syndone, cum faciali
Me sacrat atque tui genitrix et virgo capilli;

lesquelles choses enfermées en une chapse spéciale ont fait autrefois infinis miracles.

L'église de Noyon nous feroit monstre du suaire et robe de nostre Sauveur, et des roseaux dont il fut frappé, avec quantité du bois de la vraye croix, et du sang sorty de son corps.

Celle de Chaalons nous diroit qu'elle garde encore le nombril de nostre Sauveur [1].

* Voir page 913, tome Ier de la *Revue de Champagne*.

1. Cette relique fut supprimée en 1707 par Mgr Gaston de Noailles, évêque de Châlons, qui n'en reconnaissait pas l'authenticité. Voir à ce sujet : *Mémoires historiques de la province de Champagne*, par Baugier,

Les autres églises suffragantes de Reims qui sont dans le Pays-Bas nous en monstreroient encore davantage ; mais j'ayme mieux laisser au sieur de Raisse, chanoine de Douay, mon singulier amy, d'en faire le catalogue qui se trouve en son hiérogazophylace.

Si je voulois aussy parcourir les églises de nostre ville métropolitaine, il me seroit très facile d'y trouver, en l'église de Nostre-Dame ung beau reliquaire de la crèche de nostre Seigneur ; ung grand morceau comme la main de la vraye croix enchassé en la belle croix d'or ; ung aultre reliquaire du sépulchre de Nostre Seigneur.

A Saint-Remy, j'y trouverrois une grande image de nostre Sauveur où il y a une goute de son précieux sang, une grande partie de la vraye croix.

A Saint-Nicaise, j'ay veu pareillement plusieurs parties de la vraye croix, et une goute du précieux sang de nostre Sauveur.

A Saint-Pierre-aux-Nonnes, j'y ay descouvert pareillement de la chemise de Nostre Seigneur et de sa crèche, et une espine de sa couronne ; de sa croix, de son vestement de pourpre, de la corde dont il fut lié, du sang sorty de ses sacrées playes, et de son sépulchre.

Il se trouve plusieurs autres choses semblables en diverses églises de Reims qui ne sont de mon suject.

Nos églises des Essuens, si souvent exposées aux guerres qui règnent spécialement ès frontières, ont perdu beaucoup de richesses semblables.

Il nous est resté au Mont-Dieu une espine de sa couronne, avec bonne quantité de la vraye croix en divers endroits, et plusieurs autres pièces de sa Passion, mais qui ne sont que particules.

En l'abbaye de Belleval, on trouve du sépulchre de Nostre Seigneur, de sa crèche, et encore ung autre reliquaire qui a ce titre : *Fragmentum cujusdam lapilli pretiosi purpurei coloris, crassitudinis unius digiti cum hoc scripto : Du hanap dans lequel Nostre Seigneur institua la cène.*

A Mézières, en l'église de Saint-Pierre, il y a de la nappe de la cène et du sépulchre de Nostre Seigneur.

in-12, 1721, pp. 107-114 et 396; ainsi que les articles de M le comte E. de Barthélemy, dans l'*Almanach de la Revue de Champagne et de Brie*, 1877, pp. 75-86 ; et la *Revue de Champagne*, 1887, février, 8e livraison, page 108.

A Mousom, il y a quantité de la vraye croix.

A Donchery, il y a une pierre tirée du saint sépulchre de Nostre Seigneur; ung autre reliquaire de la mesme église contient une pierre, l'escriteau de laquelle dit ainsy : *De petra super quam effusus fuit sanguis Christi pretiosus in Castro Dolensi.* Voyla ce que j'avois à dire pour entamer nostre première centurie, faute d'autre matière.

L'AN 32

Herimerus, fils de Clogion, roy ou duc des Sicambriens, eut de grandes batailles contre les Gaulois qui couroient sur lui au-dela de la rivière de Meuse; mais les forts que lesdits Sicambriens avoient basty sur cete rivière les firent souvent rebrousser. Ce nonobstant, Herimerus fit mourir les quatre ducs qu'il avoit mis pour empescher le passage de la rivière aux Gaulois, et ce à cause de leur couardise; et ayant assemblé grande armée, et appellé à son secours quelques Allemans, Teutons et Thuringiens qui luy estoient confédérez, il entra ès Gaules par la Meuse, d'où il remporta grand butin. Or, comme il désiroit y retourner pour la seconde fois, il y laissa la vie combattant contre les Gaulois l'an 32 de Nostre Seigneur.

L'AN 46

Saint Pierre, coryphée des apostres, ayant siégé sept ans à Antioche, vint poser son siège à Rome l'an 45 de Nostre Seigneur. J'ay leu quelque part qu'il vint aussy en France ou ès Gaules pour sonder les cœurs des Gaulois.

A Sens, il y bastit un oratoire, depuis appellé Saint-Pierre le Vif; on tient qu'il passa mesme jusques en Angleterre. Il est croyable aussy qu'il visita nostre Gaule Belgique sujecte pour lors à l'empire des Romains, qui avoient des gouverneurs à Reims et à Trèves.

L'an suivant donc, c'est-à-dire l'an 46, il commença d'envoyer des apostres, prédicateurs et des premiers évesques ès provinces sujectes aux Romains. La ville et province de Reims en eut sa part, comme aussy celle de Trèves, entre lesquelles deux estoient situez les Essuens.

On collige quelque chose de la hantise et communication de nos provinces subjuguées par Jules Cæsar à l'empire avec le peuple romain, d'autant que celles qui n'avoient esté réduites sous ce joug receurent plus tard l'évangile que les autres; en quoy on void un trait de la providence divine, qui voulut faciliter le chemin à l'évangile par la subjugation des Gaules;

et pour monstrer que nos Gaules ne faisoient plus qu'un peuple avec l'empire depuis qu'elles furent réduites en provinces, les Rémois et ceux des environs de Toul en Lorraine, et nos Essuens appellés par Lucian en son premier livre *Axonès*, à cause qu'ils habitoient ès environs de la rivière d'Aixne, prestèrent des gens à Cæsar en la guerre qu'il eut contre Pompée, en laquelle ce poëte les loue de sçavoir bien manier la lance avec alégresse, disant :

Longisque leves Axones in armis,
Optimus excusso Leucus Remusque lacerto.

Cete facilité donc et communication de langue fit dépescher des apostres au Rémois et au reste de la Gaule Belgique, et partant saint Sixte fut envoyé par saint Pierre, son maistre, à Reims et ès provinces circonvoysines, ce qui a donné suject de le nommer à bon droit un des apostres de la Gaule Belgique, car il prescha la foy non-seulement au diocèse de Reims, mais aussy en celuy de Laon qui n'estoit q'un alors avec le Rémois, et encore en celuy de Soissons ; et j'estime que le pape saint Denys ayant considération que les Essuens avoient esté subjugués à la foy catholique par les premiers évesques de Reims, les assigna dans les termes de leur diocèse, bien qu'ils ne fussent non plus appartenans aux Rémois qu'aux Tréviriens, mais un peuple particulier séquestré de l'un et de l'autre.

L'AN 50

Clerdomire, duc ou roy des Sicambriens, voyant que ceux des Gaules avoient passé la Meuse pour ravager ses terres avec les garnisons romaines, ayant amassé une forte armée les en dechassa pour quelque temps, mais ils y retournèrent depuis.

L'AN 57

La Vierge Marie, mère de nostre Sauveur, mourut, selon la plus commune opinion, l'an 57 de la nativité de son fils. Outre ce qu'elle est patronne très spéciale de l'église gallicane et nommément de l'église de Reims, et de huit chartreuses qui sont dans l'estendue de l'archevesché de Reims, saint Remy a basty Nostre-Dame de Rethel à son honneur; la plus ancienne abbaye de nos Essuens asçavoir le Mont-Dieu, la recognoissent pour patronne. Il y a plus de six monastères et plus de cinquante églises dans l'enceinte de ce pays qui sont consacrées à son honneur, et entre autres celles de Setonne, de Montmarin et de Sainte-Waubourg basties par Charlemagne,

empereur, où la Vierge a opéré plusieurs merveilles. Je ne fais icy mention des saintes reliques qui y sont.

L'AN 68

Anténor, roy des Sicambriens ou François, mourut l'an 68. Ce fut le premier qui fit bastir un pont sur la Meuse pour se faciliter le chemin dans les Gaules ; il se peut faire que ce fut celuy de Mousom qui est un des plus anciens de toutes les Gaules qui a donné le nom à la ville, qui s'appelloit autrefois *village ou pont de Meuse*. Ce pont lui servit pour butiner ceux des environs, à cause qu'il luy servoit de clef pour entrer dans leur pays, et pour les empescher de venir dans le sien ; mais comme sa cavalerie passoit quelque jour sur ce pont, il se rompit, et tombèrent tous dedans et aucuns voulans évader, les Gaulois qu'ils avoient en teste et en queue les talonnèrent si bien qu'ils furent tous submergez ou mis en pièces, et leur roy Anténor avec eux.

Saint Timothée estant venu des parties d'Orient évangéliser à Reims avec saint Maur, prestre, y furent martyrisés. Eusèbe, noble personnage qui avoit creu par leur prédication, bastit une église à saint Timothée au bourg de Reims où il fut inhumé, et quelque temps après on bastit une église à son honneur au bourg de Doulzy, qui est présentement de la souveraineté de Sedan, où furent faits plusieurs miracles à cause de quelque parcelle des reliques de saints Timothée et Apollinaire qui y estoient.

Saints Berthe et Gombert, qui avoient desjà tant enrichy d'églises, donnèrent aussy à l'église de Saint-Timothée une mestairie qu'ils avoient, située en nostre Rethelois, près de Vong-sur-Aixne et s'appelloit Perte.

Saint Sixte, premier évesque de Reims et apostre des Belges, mourut selon aucuns l'an 68, et selon d'autres l'an 64, la mémoire duquel doibt estre prétieuse aux peuples Rémois ; il n'est pas encore bien résoult s'il est mort martyr ou confesseur ; nous en parlerons en l'histoire des archevesques de Reims[1].

1. Les historiens ne sont pas d'accord sur les dates qu'il faut assigner aux premiers évêques de Reims, saint Sixte, saint Sinice et saint Amanse. Les uns pensent que leur épiscopat remonte au Ier siècle de l'ère chrétienne ; d'après les autres, ils n'auraient vécu qu'à la fin du IIe siècle. Les deux opinions sont discutées principalement dans D. Marlot, *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, tome I, pp. 414-460, et dans les *Origines des églises de Reims, de Soissons et de Châlons*, par Ravenez (Travaux de l'Académie de Reims, XXVI, 326).

L'AN 69

Saint Sinice, évesque de Reims et son coopérateur à la prédication de l'évangile, mourut un an après luy, selon quelque ancienne histoire qui asseure qu'il est mort confesseur.

Saint Pierre, apostre, fut martyrisé la mesme année sous Néron. Sa mémoire se veoid en plusieurs églises de ce pays, et l'église collégiale de Braux-sur-Meuse et celle de Mézières, luy sont dédiées. Nous avons de ses reliques en la chartreuse du Mont-Dieu[1].

L'AN 89

Saint Amantius ou Amanse, 3e évesque de Reims, mourut selon Sigebert l'an 89 (4 novembre), ayant siégé 21 ans ; ce qu'estant, il ne peut avoir esté martyr sous Néron. Il fut inhumé en l'église de Saint-Sixte à Reims, comme dit saint Remy en son testament.

CENTURIE II
depuis l'an 100 jusques à l'an 200

L'AN 101

Après saint Amanse, 3e évesque de Reims, le siège vaqua plus de deux cent ans, à cause des persécutions, ou bien le catalogue des évesques a esté perdu durant tant de ravages et incendies suscités par le desbordement des nations estrangères ès Gaules.

Depuis donc l'an 89 que mourut saint Amanse jusques à l'an 315 environ que siégeoit Betause à Reims, l'église de Reims fut sans pasteur, et partant ces deux siècles sont fort stériles en antiquitez, spécialement ecclésiastiques.

Voie romaine de Reims à Trèves[2]

L'AN 140

Anthonin pie ou le débonnaire fut fait empereur de Rome l'an 140, et mourut l'an 163. On le tient pour autheur du livre fameux appellé *Itinerarium Anthonini*, ou bien qu'il l'a fait faire, ce que je tiens pour plus vraysemblable, encore qu'aucuns

1. Le *Sacrarium Remensis ecclesiæ* de D. Ganneron, signale comme reliques de saint Pierre, conservées au Mont-Dieu : « *De barba sancti Petri, apostoli, ex dono clericorum Beatæ Mariæ Remensis; de cruce ejusdem Beati Petri.* » (Arch. dép. des Ardennes, H. 502, col. 24).

2. Des fouilles ont été faites en 1860, le long de la voie romaine de Reims à Trèves, par les soins de M. Mialaret, ingénieur civil, agent-voyer en chef des Ardennes. Le résultat de ces recherches a été publié dans la *Revue historique des Ardennes*, 1864, tome I, pp. 145-195.

l'attribuent à Jules Cæsar, autres à Auguste, autres à Anthoninus Caracalla, autres à Éthicus le Cosmographe, comme a fait Floard, nostre historien de Reims, qui parle de luy, livre I, chapitre I ; aucuns estiment qu'Ammian Marcellin en est le vray autheur.

Quoy que ce soit, il appert assez que ledit itinéraire est du temps dudit Anthonin, à cause qu'il comprend l'histoire des grands chemins des provinces que les Romains avoient conquesté pour lors et non autres.

En iceluy, il est fait aussy mention de grand chemin royal qui vient depuis Reims jusques à Trèves, et passe par le beau milieu de nos Essuens, et mesme par le ban du Mont-Dieu ; mais d'autant que le docte Berger rémois, qui a fait l'histoire des grands chemins de l'empire romain, ne l'a bien examiné, je tascheray de suppléer en ce qu'il a mal expliqué, comme n'estant pas autrement bien versé aux confins du pays.

Voicy donc comme se divise ledit chemin, depuis Reims jusques à Trèves, page 82 :

A Durocortoro Treveros usque :

Vungum vicum, leg. XII, c'est-à-dire douze lieues.

Sepoissum, leg. XII.

Orolaunum vicum, leg. XX.

Andetannale vicum, leg. XV.

Treveros civitas, leg. XV.

Ce chemin vient donc de Reims par la porte chartre, dite *porta Carceris* en latin, et par aucuns *porta Cereris;* mais saint Remy l'appelle en son testament *porta Treverica ;* et est un des beaux chemins et des plus droits et entiers de toutes les Gaules, et passe par le village de Vaudetré, Ville-sur-Retourne (qu'aucuns appellent mal Ville-sur-Tourbe, car la rivière de Tourbe qui a son origine au village de Somme-Tourbe, vient entrer dans la rivière d'Aixne près le bourg de Grandpré, où il se trouve le village de Ville-sur-Tourbe différent de cestuy cy, qui est en Champagne, à 8 lieues de Reims et 4 lieues de Vaudetré, et les anciens livres appellent la rivière qui passe à Ville près Machaux, *Retornam*, et non pas *Turbam*).

Après donc Ville-sur-Retourne, ce grand chemin vient à Vaux en Champagne, laissant Attigny à la main gauche, il rencontre la rivière d'Aixne à Semuy, proche de Vong (Berger ajoute Sedan, mais il s'abuse, car Sedan est en bien reculé et sur un autre chemin qui n'est point royal).

De Semuy, il passe au travers du Chesne populeux, et de là à Mousom, où il trouve la Meuse; en après, il tire droit à Ivoy, Arlon et Epternak et Trèves.

Or, quant à l'explication des termes de l'itinéraire, Cluverius[1] et Berger se sont tous deux abusez diversement sur le mot de Vungo, car Cluverius dit que c'est Ligny-sur-Aixne, fondé sur quelques cartes géographiques françoises qui mettent ce bourg, qui ne se trouve point non plus que celuy qu'ils appellent Alingny; mais je crois qu'ils ont tous voulu dire Attigny, comme a remarqué Berger, au livre 4, chapitre 39; mais il s'est mespris luy mesme pensant que ledit Vungo qu'il pense debvoir estre escript Yungo par un Y, soit le village de Dionne Sainte-Waubourg, qu'il escript le village d'Yonne; mais cela n'est point, car il s'appelle et escript le village de Dionnne, joint à cela que les douze lieues de Reims *ad Vungum vicum* qui sont audit itinéraire ne se retrouvent, car il n'y a qu'onze petites lieues de Reims à Dionne, mais elles sont complettes de Reims au village de Vong-sur-Aixne, proche de Semuid qui n'estoit encore basty alors, et a fallu que l'itinéraire ait spécifié le village le plus prochain et apparent, qui est celuy de Vong, qui n'est qu'à une volée de canon de Semuy. Une ancienne légende de saint Vaast l'appelle *pagum Vongise;* Saint Remy, en son testament, l'appelle *ecclesia Vongensis*, et Floard *Vongum;* on prononce présentement indifféremment Vong et Vonc.

Pour le lieu *Sepoissum*, c'est asseurément Yvoy ou Ivoix, que j'ay trouvé diversement escript ès anciens cartulaires, asçavoir *Sepoissum* et *Epoissum;* le livre appellé *Notitia imperii* escript *Epusum:* saint Grégoire de Tours escrivant la vie de saint Vulfus hermite, l'appelle *Eposium;* la vie manuscrite de saint Gaugeric ou Géry, évesque de Cambray (qui estoit natif d'Ivoix) l'appelle *Evosium*, et Surius *Evodium* qui est le plus élégant en usité en ce temps, comme celuy de *Ivodium*.

Quant à *Orolaunum*, c'est Arlon dans les Ardennes, que la vie de saint Maximin de Trèves appelle *Castrum Arlonis*, et les originaires du pays nous asseurent que sa vraye appellation est *Arlunum* (quasi *ara lunæ*) ce qui est vraysemblable.

Andetannale est la ville abbatiale d'Ekternak ou Epternac.

1. Cluvier (Philippe), géographe, né à Dantzig en 1580, mort à Leyde en 1623.

Il s'ensuit donc de cet itinéraire que nostre pays des Essuens estoit fort fréquenté pour lors, à raison de cete voye militaire par laquelle les Rémois communiquoient facilement avec ceux de Trèves qui n'estoient alors q'un seul peuple sujet de l'empire ; mais beaucoup de lieux ont esté adjoutez depuis ce temps-la à l'itinéraire, desquels l'escrivain n'a fait mention ; car depuis Vong jusques à Ivoy, il se rencontre plusieurs apparens, ascavoir de Vong ou Semuy au Chesne Populeux, deux lieues ; du Chesne à Pontbar, une lieue ; de Pontbar par le ban du Mont-Dieu jusques à Setonne, une lieue et demye; depuis Setonne jusques à Mousom, trois petites lieues ; depuis Mousom jusques à Ivoy, deux lieues.

Or, il faut noter que ledit chemin ou chaussée de Brunehaut arrivant à Pontbar, il se fourche en deux ; le gauche va à Sedan, et de là au Liège ; le droit qui demeure tousjours en sa droiture va à Trèves, traversant le terroir du Mont-Dieu environ une demy lieue, et le divisant d'avec les bans de Sy et des Armoises et de Setonne, par une chaussée pavée en quelques endroits ; mais venant à quitter le ban du Mont-Dieu, il devient fort gasté à cause des fontaines et inondations qui l'ont beaucoup empiré depuis environ cent ans, ce qui est cause qu'on a gagné un chemin nouveau au-dessus, depuis les Armoises jusques à Setonne, et de Setonne jusques à la Besace, Onc et Mousom ; et l'ancien chemin de Brunehaut qui est tousjours visible et apparent à cause des brousailles qui ont empiété l'entredeux, ne sert plus qu'à fournir de chauffage aux pauvres gens et à loger les lièvres.

Or, c'est chose admirable que cete chaussée est fort eslevée depuis Reims jusques à Vaux-en-Champagne et en d'autres endroits, et s'appelle tousjours la chaussée de Brunehaut, non pas de ce roy imaginaire d'Hainaut appellé Brunehaldus, mais bien de la royne Brunehaut, femme de Sigebert, roy de Metz, laquelle fut aussy régente en Austrasie sous ses fils et petits fils, non pas pour les avoir commencés, car on doibt cet honneur aux Romains que d'avoir basty ces grands chemins, mais bien pour les avoir restablis, meliorés et fait bastir plusieurs ponts dessus.

Que si on trouve quelques chemins et chaussées appellées de ce nom en quelques endroits de France où la tétrarchie de Brunehaut ne s'estendoit point, il est croyable qu'ils ont esté ainsy appellés pour la ressemblance qu'ils avoient avec ceux d'Austrasie, ainsy comme j'ai veu appeller chaussée de

Brunehaut un grand chemin militaire qui vient de Cambray à Arras, et ung autre d'Amyens à Boulogne sur la mer.

J'admire la curiosité du sieur Berger qui fit ouvrir et creuser nostre chaussée de Brunehaut en divers endroits jusques à la terre ferme ou vifve, et y trouva la fondation double. La première estoit faite de deux couches de pierres plattes massives avec ciment de dix poulces d'espaisseur ; la seconde, espaisse d'onze poulces estoit de pierres sèches, et par là-dessus, il y avoit ce qu'on appelle le noyau, qui estoit de terre rousse de cinq poulces ; et par là-dessus estoit la rudération espaisse de dix poulces composée de cailloux ronds et lissez, gros comme noix et noyaux de cerises, le tout lié avec ciment ou couche ferme ; et finalement par-dessus tout cela, il y a de gros cailloux de six poulces d'espais, en sorte que toutes ces couches ne contiennent que trois pieds et demy [1].

L'AN 180

Environ l'an 180, deux ducs de Trèves appellez Gothofredus et Wericus, se rebellèrent contre les Romains, et à leur occasion il y eut de grandes batailles au pays, qui fut aussy pareillement grandement désolé par l'empereur Commodus qui avoit excité une nouvelle persécution contre les chrestiens, à quoy tenoient la main les présidens qu'il avoit ès villes capitales des provinces.

CENTURIE III
depuis l'an 200 jusques à l'an 300

L'AN 226

Saint Calixte, pape, fut martyrisé sous l'empereur Alexandre l'an 226, le corps duquel fut depuis apporté à Nostre-Dame de Reims et colloqué au maistre autel ; ce fut luy qui institua les jeusnes des quatre temps.

1. D'après les sondages exécutés sous la surveillance de M. Mialaret en 1860, cette chaussée, formée de trois couches bien tranchées, présente en effet une épaisseur d'environ 1 m. à 1 m 25. La couche inférieure, qui a 0,40 ou 0,50 d'épaisseur, est constituée par une fondation en pierre et en mortier. La couche médiane, qui varie de 0,40 à 0,50 d'épaisseur, est formée de gravier où on trouve quelquefois des traces de mortier ; la couche supérieure représente une sorte de pavage sur 0,25 d'épaisseur. Sur certains points, la couche supérieure ou pavage a été enlevée pour les besoins des chemins, et il ne reste que la couche intermédiaire en cailloutis et en gravier, et la couche inférieure de fondation. La largeur actuelle de la chaussée varie de 7 à 10 mètres dans les parties où elle est encore visible (*Revue hist. des Ardennes*, 1864, tome I, page 152).

L'AN 253

Saint Christophle fut martyrisé en Lycaonie sous Decius, empereur, qui commença de persécuter l'église l'an 253. Pour ce qui est de son histoire, où il se trouve quelque chose qui approche de la fable, faut s'arrester à ce qu'en a escript saint Ambroise. C'est toutefois un consentement presque universel qu'il fut un géant ou bien de grandeur excessive. Dans le sacré gazophylace de nostre abbaye de Belleval, il y a un de ses dents enchassé en un vase d'argent, de grandeur excessifve, plus que le poulce de la main ordinaire d'un homme[1]. Il est patron primitif de la célèbre abbaye de Saint-Remy de Reims qui a fondé le Mont-Dieu et possède un grand domaine dans l'estendue de ce pays plus que pas un autre avec l'église cathédrale de Reims, ce qui est cause que nous ferons quelque sommaire de ce qu'il les concerne en temps et lieu convenable.

L'AN 270

Bartherus, roy des Sicambriens, qui vivoit l'an 270, ravagea souventfois les Gaules ès environs de la rivière de Meuse, accompagné de ses deux plus fameux capitaines, Antharius et Lutherus ; et sa vaillance fut telle qu'il mena son armée jusques au Beauvoysis, et mesme fut jusques en Espagne où il assiégea Tarragone, et se retira par après en Sicambrie avec gros butin.

Apostres et Prédicateurs envoyés au pays de Reims

L'AN 300

Saint Marcellin, pape, qui avoit succédé à saint Caius l'an 296, envoya vers l'an 300 des nouveaux apostres et prédicateurs au pays de Reims. Saints Rufin et Valère eurent leur département au Rémois, où ils trouvèrent tant de faveur envers le peuple idolâtre que plusieurs se convertirent à leur prédication, et comme ils avoient la charge des greniers publiques en débitant le grain, ils donnoient pareillement la pasture de la parolle de Dieu, mais finalement estant accusés, ils subirent le martyre sous Riccius Varus.

CENTURIE IIII

depuis l'an 300 jusques à l'an 400

L'AN 302

La dixiesme persécution s'estant eslevée sous l'empire de

1. Unus ex dentibus sancti Christofori, martyris, ad instar unius pollic s *Sacrarium remensis ecclesiæ*, col. 3).

Dioclétian et Maximian, Riccius Varus, leur lieutenant, vint l'an 302 ès Gaules incontinent après l'édict de la persécution.

Son chemin fut par Basle en Suisse, où il fit une merveilleuse boucherie des chrestiens ; en après il vint à Lyon où on dit qu'il fit un tel carnage que la rivière de Saone en estoit toute rouge de sang. De là, il vint à Mets, à Toul et à Trèves, où il les faisoit mourir par milliers. Après quoy, il s'achemina à Reims où trouvant plusieurs chrestiens qu'il se fit présenter, et les ayant semondé à renier le christianisme, il les fit tous mourir. Saints Rufin et Valère passèrent les premiers par le supplice, et le tyran ayant trouvé à Fismes sainte Macre, vierge, saint Frémin à Amyens, saint Just à Louvre en Parisis, saint Fuscien, Victorice et Gentian près Amyens, et tant d'autres en divers endroits, comme il se fut acheminé à Soissons pour y exécuter sa commission envers saints Crespin et Crespinian, il y mourut misérablement, s'estant précipité luy mesme dans les flammes.

Comme son droit chemin l'acheminoit de Trèves à Reims, je ne doute point qu'il ne fist un holocauste général de tous les chrestiens qu'il trouva à la rencontre dans le pays des Essuens, puisque les empereurs ne l'avoient envoyé ès Gaules pour autre fin. Je n'en trouve rien par escript ; néantmoins tout bien considéré, la foy estoit totalement esteinte en ces quartiers ou bien il sentit la rigueur du glaive de ce tyranneau ; mais on a esté peu curieux d'en rédiger quelque chose par escript.

Sainte Barbe, vierge, endura le martyre à Nicomédie, sous l'empereur Maximian, ayant esté décapitée, après les prisons, flagellations et sections des mammelles et autres tourmens. Je ne fais point icy mention d'icelle à cause qu'il y a une partie de son chef à Nostre-Dame de Reims que donna Milon, évesque de Beauvais, mais à cause qu'il y a un os entier de son bras au village de Gernel, près Mézières, tirant vers les Ardennes [1].

Sainte Marguerite, vierge, endura le martyre à Antioche de Pisidie, selon les remarques de Baronius, sous le président Olybrius. Nostre ville de Reims possède quelqunes de ses reliques, comme le monastère de Saint-Nicaise, qui garde une partie de son bras, un de ses dents et autres particules de ses ossemens ; et la paroisse de Saint-Jacques, une des joinctures d'un de ses doigts ; mais ce qui réussit à grand honneur à nos

1. Pagus iste incelebris juxta Macerias situs celebris habetur ex servato in propria ecclesia sanctæ Barbaræ virginis brachio, prout a domino Collardino, canonico Maceriensi, didicimus (*Sacrarium Remensis ecclesiæ*, col. 13).

Essuens, nous avons un village proche de Mézières de deux lieues, en tirant vers Maubert-Fontaine, où se garde le chef entier de sainte Marguerite, vierge et martyre d'Antioche, qui a encore presque tous ses cheveux, ainsi que m'a escript le sieur Collardin, chanoine de Mézières qui l'a veu ; et ce village s'appelle Murtin, du diocèse de Reims, dans les Ardennes [1].

L'AN 314

Betausius fut le premier évesque de Reims après la persécution cessée, mais le 4e en ordre. Il estoit grec de nation, neveu de saint Eusèbe, pape ; mais ce fut saint Melchiade qui le consacra évesque et l'envoya à Reims, et assista depuis au concile d'Arles.

L'AN 318

Du temps de Clogion, duc des Sicambriens, qui régnoit l'an 318, il se donna plusieurs escarmouches entre les Gaulois et Romains unis et les Sicambriens vers ce pays. Après quoy, lesdits Sicambriens quittans leur ancienne demeure de Sicambrie ou du pays de Gueldres à l'emboucheure du Rhin, se vindrent habituer en cette partie d'Allemagne (qui a esté appellée par eux Franconie ou France orientale) l'an 326, au nombre de trente mille hommes combattans avec leurs femmes et enfans et deux mille six cent d'autres gens meslez.

L'AN 330

Saint Aper ou Afer, cinquiesme évesque de Reims, vivoit l'an 330, au temps duquel les Arriens commencèrent de troubler l'église ; il est différent de saint Aper, évesque de Toul appellé saint Ève.

Les François courent tousjours vers la Meuse sus les Romains et Gaulois, et le duc Theodemirus fit un grand ravage ès environs de la Meuse, et ses successeurs en la principauté la franchirent vaillamment et coururent jusques à Cambray qu'ils prirent, et d'autres coururent jusques à la Saone, mais l'empereur Valentinian leur donna la chasse les empeschant passer outre.

1. Non longè ab oppido Maceriensi visitur pagus cui nomen *Murtinum* fecit antiquitas, in quo magnum prorsus depositum habetur cui et præclaræ civitates invideant, caput scilicet sanctæ virginis et martyris Margaretæ, quæ sub Olybrio apud Antiocham Pisidiæ passa est, cujus festum recolitur 13 calendas augusti ; prædictum vero caput adhuc integrum cum omnibus ferè capillis conspicitur, ut ex inspectore sagacissimo domino Collardino, canonico Maceriensi, edocti fuimus (*Sacrarium Remensis ecclesiæ*, col. 33).

L'AN 346

Discolius, 6e évesque de Reims, vivoit l'an 346, auquel il assista au concile de Cologne sur le Rhin contre le fameux évesque Euphrata, sectaire des Arriens, qui fut déposé, et saint Séverin mis en sa place. Discolius fut inhumé en l'église Saint-Agricole, qu'on appelle de présent Saint-Nicaise.

Saint Maximin, évesque de Trèves (et non pas Bonosus, comme veut Trithemius) assista au mesme concile de Cologne; il vescut assez longtemps en son siège et le deffendit à l'encontre des Arriens, ainsy que saint Martin, évesque, son singulier amy, faisoit le sien de Tours.

Saint Maximin voyant que la fin de ses jours approchoit, il désira visiter ses parens qui estoient en Poictou, où estant il décéda sainctement et y fut inhumé. Mais les cytoiens de Trèves ayant eu nouvelles de son trespas envoyèrent quelques députez qui enlevèrent son corps malgré les Poictevins qui furent repoussez divinement par tonnerre et esclairs, et par ainsy il fut ramené à Trèves sans aucun destourbier; et passant par nostre pays des Essuens, il y fit plusieurs miracles qui n'ont esté cottez fidellement.

J'en remarque seulement un qu'il fit à Mousom en la personne d'un paralytique qui fut guéry en un instant ayant touché son sépulchre, ce qui esmeut les habitans de Mousom (que l'original de sa vie appelle *Mosomagus*, ainsy que le testament de saint Remy) de bastir un oratoire ou chapelle à la mémoire du saint confesseur de Trèves, et ce au lieu mesme où son corps avoit reposé passant par leur ville.

Ce sainct corps, sortant de Mousom, vint à Ivoy où une femme possédée du diable fut entièrement délivrée, et deux ladres aussy guéris à Arlon. Après quoy, le sainct corps arriva à Trèves où il fut posé en l'église de Sainct-Jehan l'évangéliste.

C'a esté beaucoup d'honneur à saint Maximin d'avoir hébergé de son vivant, chez soy, les deux plus grands saincts qui vivoient pour lors en l'orient et occident, asçavoir sainct Athanase, évesque d'Alexandrie, et saint Martin, évesque de Tours, le premier estant exilé par l'empereur Constantius, arrien, et le second fuyant les persécutions des hérétiques qui le cherchoient.

L'AN 350

De saint Onésime, évesque, duquel le corps repose à Donchery-sur-Meuse

L'an 350, mourut saint Onésime, évesque de Soissons, bien

que le sieur André du Saulsay[1] dise en son martyrologe des saincts de France, qu'il ait vescu l'an 387, sous le pape Siricius. Les actes de sa vie ont esté perdus dans les ravages qui ont esté tant de fois ès Gaules par la faction des Huns, Wandales, Normands et autres. La vie de ce saint évesque (qui ne dit que trois mots) tesmoigne qu'il a enduré un long martyre en ses membres sans mourir par le glaive, et qu'il fut inhumé hors de la ville de Soissons en l'église de Saint-Georges, où fut depuis planté le beau monastère de Saint-Médard, et qu'à son sépulchre il s'est fait plusieurs miracles. Voyla tout ce qu'on sçait de sa vie.

Or, comme l'abbaye de Sainct-Médard eust esté érigée à Soissons par le roy Clotaire, quelque temps après, ladite abbaye qui possédoit de grands biens érigea un prioré à Donchery, villette sur Meuse, et une des prévostez du Rethelois, sous le nom et vénération de saint Onésime, 7e évesque de Soissons, le corps duquel estoit en leur possession, qu'ils donnèrent pareillement à ladite église de Donchery.

L'autre moytié de ce sainct corps fut donné avec celuy de sainct Gourdinel à l'église de Sainct-Amé de Douay en Artois vers l'an 896, comme l'asseure Molanus en son martyrologe, et qu'il se lit au bréviaire de l'église de Douay ; mais ceux de Donchery ont davantage honnoré leur saint tutélaire, comme il appert par les fréquens miracles qu'il a opéré en leur ville, et par la dévotion que ceux du pays circonvoysin luy ont, faisans porter son nom à leurs enfans en leur baptesme. Voyla tout ce qu'on peut sçavoir de sainct Onésime.

Il s'est imprimé à Paris nouvellement une légende des saincts, où on lit ces mots au 13 may, après la vie de sainct Servais : « A mesme jour mourut, à Soissons, sainct Onésime évesque dudit lieu et confesseur ; c'estoit un personnage fort vertueux et qui ne dégénéroit en rien de sainct Onésime, disciple de sainct Paul ; il fut le septiesme évesque lequel succéda à Mercarius (autres disent Mercurius, et autres Mercorinus). On remarque qu'avant sa mort, il soustint un long martyre en tous ses membres. Il fut ensepulturé hors de Soissons, en l'église Sainct-George, au bourg Sainct-Médard, et florissoit environ l'an de Nostre Seigneur 380 ».

Or, d'autant que l'église collégiale de Sainct-Amé de Douay se glorifie d'avoir le corps de nostre saint Onésime, il y a

1. Évêque de Toul, né à Paris en 1589, mort en 1675.

quelques années, asçavoir que messire Jehan Barilly, curé de Donchery, homme pieux et honnorable, voulut sçavoir comment il se pouvoit faire que ceux de Douay et de Donchery eussent ce saint corps. Il se transporta donc premièrement à Douay, exprès pour sçavoir des chanoines de Sainct-Amé ce qu'ils en avoient, et comment il estoit venu en leur possession, et de tout cecy il s'en fit un acte par-devant notaires, scellé du sceau de messieurs du chappitre, dont en voicy coppie tirée de l'original par M Charton, curé à présent de Donchery, qui me l'a communiquée de sa grâce :

Illud ex vetustis ecclesiæ sancti Amati libris Duaci constat, quod anno Domini 1206, 4° calendas novembris, per Radulfum Attrebatensem episcopum, assistentibus Gerardo Catalaunensi et Goswino Tornacensi episcopis, in loco eminentiori, in sacello nimirum editiore ejus rei gratia apparato, fuit cum magna solennitate collocatum sancti Amati corpus, ubi etiamnum requiescit in mausoleo marmoreo elevato, a cujus latere dextro est similis tumba continens corpus sancti Onesimi, a sinistro altera continens corpus sancti Gurdinelli inscriptionibus antiquitùs additis in muro chorum spectante nominum ad singulas dictorum sanctorum tumbas hoc modo : sanctus Gurdinellus, sanctus Amatus, sanctus Onezimus.

Sed rem istam ab altiore principio exordiamur. Anno Domini 346, celebrata fuit synodus Agrippinensis seu Coloniensis adversus Euphratam ejus urbis episcopum Arrianum, cui synodo adfuit Suessionum episcopus Mercurius, ut quidem nomen ejus scribitur in tomo primo conciliorum, cum in manuscripto sancti Amati lectionario vitam sancti Onesimi continente constanter vocetur Mercorinus.

Quo in eodem libro eademque vitæ descriptione, successor proximus Mercorini ponitur Onesimus, texiturque talis Suessionum episcoporum catalogus, ut primus fuerit Xistus qui deinde Remos rexerit ; ei successit Sinicius qui post martyrium Xisti Remensem et ipse gubernavit ecclesiam. Tertius fuerit Divitianus, quartus Rufinus, quintus Filianus, sextus Mercorinus, cui defuncto successerit Onesimus, 7ᵘ Suessionum episcopus, initio catalogi facto a Sixto.

In eodem manuscripto lectionario, legitur quod plenus dierum Onesimus defunctus sepultus sit in ecclesia sancti Georgii martyris extra confinia civitatis Suessonicæ, citra fluvium Axonam, in vico qui postea sancti Medardi dictus et

insignitus habetur, nam sanctus Medardus diu postea floruit et innotuit, defunctus demum anno 556, ut est apud Sigibertum.

Nithardus, Caroli magni ex filia nepos, libro 3 eorum quæ de dissensionibus scripsit inter Ludovici pii filios, Lotharium, Ludovicum et Carolum ita habet. Cum Suessionicam peteret urbem Carolus, monachi de sancto Medardo occurrerunt illi deprecantes ut corpora sanctorum Medardi, Sebastiani, Tiburtii et Onesimi Meresinam et domni Remigii Rothomagorum archiepiscopalem in basilicam, ubi nunc quiescunt, et tunc magna ex parte ædificata erat, transferret : quibus acquiescens inibi remansit, et ut postulaverunt beatorum corpora propriis humeris cum omni veneratione transtulit.

Recitavit etiam hoc Baronius, tomo 9 ad annum Domini 841, in fine ; porro Nithardum res sui temporis scribere et quidem quibus plerumque ipse interfuerit, manifestum est.

Sancti autem Amati corpus, sæviente Northmannorum rabie, ex Minoriaco quam Minorem villam et contractius Merivillam dicimus proximè translatum videtur Duacum, nam in manuscripto ejusdem ecclesiæ veteri ita legitur :

Anno 870, imminente Danorum persequutione, fratres Deo et sancto Amato apud Merivillam servientes corpus sancti Amati patroni sui Duacum contra sævitiam Danorum munitum deportaverunt, et in sui juris ecclesia in honorem Dei genitricis Mariæ in fundo sancti Mauronti ab antecessoribus constructa posuerunt, ac deinde anno 874 iidem fratres Deo et sancto Amato servientes a Joanne episcopo Cameracensi, Carolo Calvo rege Galliæ et Balduino Ferreo comite Flandrensi, obtinuerunt ut deinceps cum omnibus privilegiis et possessionibus Duaci remanerent, et eodem tempore Joannes episcopus in dicta ecclesia sancti Amati corpus honorificè in feretro reposuit.

Postea tamen Molanus etiam in natalibus sanctorum Belgii ad 16 octobris ubi de sancto Gurdinello agit, tradit idem corpus deportatum esse Suessiones. Novæ enim tempestates prioribus atrociores a Danis sive Northmannis impendentes, coegerunt fratres ut ad tutiora loca illud transportarent.

Nam, anno Domini 880, etiam Duacum a Nortmannis fuit eversum, ut Meierus in annalibus Flandricis docet, eo anno et tempore quo corpus divi Vedasti ab Attrebatensibus fuit Bellovacum translatum, periculi ejusdem causa. Et post extinctam divinitus immanitatem istam Northmannicam relatum est corpus divi Amati, cum quo voluntate regis Galliæ et pietate Suessionensium missum est corpus sancti Onesimi,

quod disertè affirmat Molanus, in additionibus ad Usuardum, die 13 maii et in natalibus sanctorum Belgii ad 16 octobris.

Quod nemo mirabitur qui meminerit sanctum Amatum fuisse unum ex Galliæ non modo episcopis, sed etiam archiepiscopis, quem proinde episcopus et clerus populusque Suessionensis ipseque Galliæ rex sic honorare voluerit, etc. Sanctus autem Amatus transiit ad Dominum anno 690, etc.

Ledit sieur Barilly eut ung acte de tout cecy, et le rapporta avec soy à Donchery, et messieurs du chappitre de Douay luy confessèrent qu'ils n'avoient qu'une partie du corps de saint Onésime, ceux de Donchery en ayant l'autre, laquelle leur est venue directement de l'église de Sainct-Médard de Soissons, d'où déppendent le prieuré et la cure de Donchery et quelques autres cures prochaines des environs, comme celles de Torsy, de Flon [1], de Sainct-Menge, d'Ige, de Glaire, de Lanoy [2] et de Dom [3]; et quand l'église de Sainct-Médard envoya à Donchery le corps de saint Onésime, elle y envoya pareillement plusieurs reliques du corps de sainct Médard, de sainct Sébastien et plusieurs [4], que ceux de Donchery ont pris pour patrons, ainsy que le mesme monastère.

Or, il faut noter que le sieur Barilly estant de retour de Douay et ayant eu satisfaction de tout ce qu'il désiroit, il obtint permission de Monsieur l'archevesque de Rèims d'ouvrir la chapse de sainct Onésime qui estoit en son église de Donchery, ce qu'il fit en présence de plusieurs honnorables personnes, tant ecclésiastiques que du peuple, et comptèrent les parties du corps sainct qui y estoient, asçavoir : la mandibule ou maschoire inférieure entière, l'omoplatte dextre, les deux gros os du grand et petit bras dextre entier, quatre doigts, neuf vertèbres de l'espine dorsale, plusieurs costes par morceaux, les deux gros os fémur autrement os des cuisses, l'os de la jambe dextre appellé tibia, les deux sura autrement petits os adjutoirs des jambes, plusieurs os du carpe et métacarpe tant des mains que des pieds, un gros ortueil, plusieurs fragmens et apophises [5].

1. Floing (canton de Sedan-Nord).

2. Lanoy (*sic*), probablement pour : Franoy (Frénois, canton de Sedan-Sud).

3. Dom-le-Mesnil (canton de Flize).

4. Saint Nicaise, saint Laurent, saint Ignace, saint Quentin, saint Guillaume, saint Fiacre, saint Barthélemy, sainte Marguerite, sainte Agnès, sainte Anne, etc. (*Sacrarium Remensis ecclesiæ*, col. 10-12).

5. Toutes ces reliques sont énumérées dans le *Sacrarium Remensis ecclesiæ*, verbo : *Duncheriacum*, col. 9-10.

Plus se trouve, dans ladite chapse, une coste d'un autre corps sainct lié de fil, dans un linge blanc.

Tout ce que dessus appert par le procès verbal qui est dans ladite chapse. Mais ce qui apparut de merveille en l'ouverture de la sainte fierte du glorieux sainct Onésime ne doibt icy passer sous silence : Le sieur Collardin, chanoine de Mézières qui y assista, m'a asseuré par lettres signées de sa main, que cete ouverture se fit il y a environ 30 ans au mois de may, et qu'il se trouva dans la chapse quantité de beaux œillets aussy vermeils qu'en plein mois d'aoust, qui y avoient esté mis cinquante ans auparavant, lesquels plusieurs manièrent et admirèrent par rareté.

Voyla ce que nous avions à dire présentement de sainct Onésime, qui a tousjours deffendu sa ville des estrangers, comme nous dirons en son lieu avec d'autres merveilles.

L'AN 355

Sainct Maternian, 7e évesque de Reims, vivoit l'an 355. Il fut consacré par saint Jules, pape ; sa feste est le 7e jour de juillet.

L'AN 361

Sainct Donatian, 8e évesque de Reims, commença de siéger l'an 361, et vescut jusques à l'an 390. Son corps fut depuis translaté en Flandres et colloqué à Bruges, où il est patron de la cathédrale.

Plusieurs mettent saints Donatian et Onésime contemporains, et c'est chose assez digne d'admiration qu'ils ont voulu estre honnorez tous deux après leur mort hors de leur pays et diocèse, et que leur culte s'augmente d'autant plus qu'ils s'envieillissent, contre l'ordinaire des autres saincts de l'église ; et semble que Dieu veut les récompenser de la vie occulte et cachée aux yeux des hommes qu'ilz ont menée tous deux vivans sur terre, car on ne sçait rien d'eux sinon qu'ils ont esté tous deux les septiesmes évesques de leur siège (plusieurs ne comptent Discolius pour évesque de Reims, comme Floard l'a passé sous silence), qu'ils ont esté translatés en mesme temps, qu'ils ont commencé d'esclatter en miracles en mesme temps, et qu'ils ont précipué les églises qui sont dépositaires de leurs sacrés corps.

Ainsy comme celle de Bruges, qui n'estoit que collégialle est devenue cathédralle depuis 80 ans, l'église de Merville assez petite a esté transférée à Douay ville assez célèbre et cogneue pour sa fameuse université, afin que sainct Onésime

fust plus cogneu ; le village de Donchery est devenu aussy ville depuis que sainct Onésime y est ; la cure qui y est est la meilleure de tout le pays des Essuens. On n'y a jamais veu d'hérétiques dedans, bien qu'elle en soit toute environnée à cause de Sedan et Raucourt.

Le mareschal de Bouillon, huguenot, a tenu quelques années le prieuré de Donchery dont les émolumens ont servy à sa cuysine, comme il s'en vantoit ; mais le duc de Nevers, Charles de Gonzague, les prédécesseurs duquel avoient contribué quelque chose à l'érection dudit prieuré, l'a retiré des mains dudit mareschal et en a gratifié un de ses domestiques, et n'eust esté le nouveau appennage de Mantoue qui luy est dévolu depuis quelques années et qui l'a tiré en Italie, il avoit délibéré de bastir une chartreuse en sa nouvelle ville de Charleville, et y avoit jà destiné et affecté les revenus du prioré de Donchery. Voyla comment saints Donatian et Onésime ont esté plus cogneus morts que vivans.

L'AN 363

Julian l'apostat, empereur, mourut l'an 363. La persécution qu'il excita en l'église s'estendit jusques en ce pays, car on lit que beaucoup endurèrent le martyre sous luy en la Gaule Belgique ès environs de Trèves et de Toul, et entre autres saint Euchaire, et Libarie, sa sœur.

L'AN 369

Sainct Hilaire, évesque de Poictiers, docteur de l'église, fléau des Arriens et autres hérétiques, mourut glorieusement l'an 369.

Quiconque voudra veoir sa vie, qu'il lise Surius, au 13 janvier. Il y a plusieurs églises de son nom au diocèse de Reims, où se retrouvent pareillement plusieurs parties notables de ses sainctes reliques ; mais ce qui fait pour la gloire de ce pays, il y a proche de Mézières un village appellé Warc, qui a esté autrefois une ville comme les boulevers restez le donnent assez à cognoistre, où est une église de saint Hilaire, évesque de Poictiers, fréquentée grandement des pélerins tant de France que des pays estrangers, où se garde pareillement le chef de ce grand docteur saint Hilaire, évesque de Poictiers.

Toutefois, un vénérable chanoine de Mézières m'a dit, bien que le chef ou chapse soit assez authentique, qu'il ne pensoit pas qu'il y fust entièrement, et que le reste qui estoit à Poictiers avoit esté perdu durant les feux des Huguenots.

L'église de Saint-Hilaire de Warc estoit bastie dès l'an 900, et peut-estre auparavant.

De sainct Vivian, évesque, qui gist à Braux-sur-Meuse
L'AN 391

Après la mort de sainct Donatian, archevesque de Reims, on esleut pour son successeur, sainct Vivian ou Viventius, qui fut ainsy neufviesme évesque de Reims ou huittesme selon Floard ; il estoit auparavant chanoine de l'église collégiale de Nostre-Dame de Laon, érigée depuis en cathédrale par sainct Remy.

Or, comme estant simple chanoine, il se fust acheminé à Rome aux sépulchres des saints apostres pour y accomplir son vœu, il y fut consacré archevesque par le pape Siricius qui le renvoya après en son église pour y déffricher par sa vie et doctrine les reliques du paganisme.

Il fit de grands fruits à policer le clergé et le peuple rémois, et après sa mort il fut inhumé en l'église de Sainct-Agricole, dite maintenant de Sainct-Nicaise, d'où depuis il fut translaté par l'archevesque Ebbon à Braux-sur-Meuse, esmeu des miracles que ce sainct confesseur avoit fait après son trespas, et y bastit une église qu'il dédia à sainct Pierre, où il mit des chanoines, et sainct Vivian y fit plusieurs merveilles en la personne des boiteux et aveugles, selon Floard.

Néantmoins le bréviaire de Reims dit que l'archevesque Hincmar, successeur d'Ebbon, voyant les miracles que sainct Vivian opéroit en l'église de Sainct-Pierre de Braux depuis qu'il y fut translaté, il donna de grands biens à cete église de Braux, et y mit des chanoines vivans en collège, leur ayant assigné revenu compétent pour leur entretien.

On peut accorder cecy, si on dit qu'Ebbon transféra le sainct corps à Braux en l'église de Sainct-Pierre qu'il avoit édifiée, et que ce fut Hincmar qui y mit un collège de chanoines.

Cete église de Braux est la plus ancienne du domaine de Chasteau-Regnault [1]. A Reims, on fait feste semi-double de 5 cierges, le 7 septembre, dudit sainct Vivian. Floard parle de luy au livre I, chapitre 5 ; et Molanus in auct. Usuardo, où

1. L'église de Braux eut à subir de nombreuses réparations dans la seconde moitié du XVIIe siècle (Voir *Inventaire des Archives départementales des Ardennes antérieures à* 1790, par MM. Sénemaud et Laurent, tome IV, pp. 106-107, G. 279).

il l'appelle Viventius ; et le nouveau martyrologe du sieur Saussay et tous, disent que les actes de sa vie ont esté perdus, ainsy que plusieurs autres.

L'AN 394

Marcomer, duc des François, prend la ville de Trèves l'an 394 où estoit président pour les Romains Lucius, et s'estant emparé de ladite ville, il se pouvoit vanter alors de porter la clef des Gaules pendue à sa ceincture, comme il fit paroistre ayant couru avec ses gens jusques à la rivière de Seine, conquérant plusieurs places où il laissoit garnison, et s'en retourna peu après chez soy.

Severus succéda au siège archiépiscopal de Reims à sainct Vivian en qualité de 10e archevesque, et fut inhumé après sa mort en l'église de Sainct-Agricole, ainsy que dit sainct Remy en son testament où il l'appelle aussy confesseur. Les persécutions estant cessées en l'église, la piété commença de se refroidir, et par conséquent le vice à régner en telle sorte qu'il fallut que Dieu envoyast un déluge des nations estrangères qui firent un estrange ravage, tant en Champagne comme en ce pays.

Sainte Ursule, vierge, fut martyrisée avec ses onze mille compagnes à Cologne sur le Rhin, lors que Sévère gouvernoit l'église de Reims. La Gaule Belgique a esté grandement enrichie des sacrées despouilles de ce sainct collège de vierges. La ville de Reims en a presque en toutes ses églises, mais celle des Prescheurs en est la mieux fournie. Nous avons trois de leurs testes au Mont-Dieu [1], qui estoient entières avant que les Huguenots les eussent brisées. Il y a aussy quantité de leurs ossemens en l'abbaye de Belleval, avec un chef entier, et aussy à Donchery, à Mousom, à Mézières et autres lieux.

(*A suivre.*) P. LAURENT.

1. Tria capita XI millium virginum ante adventum Hugonotarum integra, nunc pro majori parte comminuta, ex quibus tria crania, duæ mandibulæ cum multis dentibus restant certa ; cæteræ partes confusæ sunt (*Sacrarium Remensis ecclesiæ*, col. 27).

Répertoire Historique de la Haute-Marne*

CONTENANT

LA NOMENCLATURE DES OUVRAGES, ARTICLES, DISSERTATIONS ET DOCUMENTS IMPRIMÉS

CONCERNANT L'HISTOIRE DE CE DÉPARTEMENT

PREMIÈRE PARTIE

BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRE I

Le Département et ses principales régions

I. *Sources de l'Histoire.*

JOLIBOIS (Emile). — Mémoire sur les Archives de la Haute-Marne, pour servir à l'histoire de ce département. (La chronique de la Champagne. Reims, 1838, in-8°; III 95 et 163. — Annuaire du diocèse de Langres, 1839, 219).

JOLIBOIS (Emile). — La Haute-Marne ancienne et moderne, 1858, in-8°, p. 33 : *Archives*.

CHÉRON (Paul) — Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. — Département de la Haute-Marne, 1re livraison, Paris, 1863, in 4° à 2 col. 2 pp. (Série A : Actes du pouvoir souverain ; 3 articles.) Série terminée

ARCELIN (Adrien). — Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. — Département de la Haute-Marne, 2e livraison. Paris, 1865, in-4° à 2 col. pp 1 à 8, puis feuilles détachées, pp 9 à 40. (Série C. Intendance de Champagne, subdélégations de Bar-sur Aube Bourbonne-les-Bains, Chaumont, Joinville, Langres. — Articles 1 à 1365. Série inachevée.

ROSEROT (Alphonse). — Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790 — Département de la Haute-Marne, Série G, 1re livraison. Chaumont, 1889, in-4° à 2 col., pp. 1 à 32. (Evêché de Langres, articles G. 1 à G. 46.) Cette publication se continue.

ARCELIN (Adrien). — Les bulles pontificales des Archives de la Haute-Marne. Etude diplomatique, paléographique et historique. Paris, Aubry, 1866, in-8°, 71 p.

FLEURY (P. de). — Inventaire sommaire des sceaux originaux des Archives de la Haute-Marne. Paris, 1874, in-8°, 23 p. (Extrait de la Revue historique et nobiliaire, année 1873.)

FLEURY (P. de). — Note sur quatre sceaux royaux inédits tirés des Archives de la Haute-Marne. s. l. n. d. in-8°, 2 p 1 pl. (Extrait de la Revue des Sociétés savantes des départements, 5e série, VIII, 114, année 1874.)

JULLIEN DE LA BOUILLAYE (E.). — Inventaire sommaire des Archives communales de Langres antérieures à 1790. Langres, 1882, in-4° à 2 col.

* Voir page 523, tome Ier de la *Revue de Champagne* (nouvelle série).

ROBERT (Ulysse). — Inventaire sommaire des manuscrits des bibliothèques de France dont les catalogues n'ont pas été imprimés. Paris, 1881, in-8, 2e fascicule; p. 251, *Chaumont*. (Catalogue communiqué par M. E. Voillard, bibliothécaire de la ville.)

JULLIEN DE LA BOUILLAYE (E.). — Notices des manuscrits de la bibliothèque de Langres (1856, in-4°). (La Haute-Marne, revue champenoise, pp. 451, 499, 523, 547, 585 et 597.)

MATHIEU (l'Abbé). — Discours préliminaire pour le recueil intitulé: Mémoires, Monumens antiques, Inscriptions, Chartes, Titres, Biographie, Généalogies, écrits divers et fragmens, pour servir à la composition de l'Histoire ecclésiastique et civile du Pays Langrois et de celle des Anciens Lingons, précédés d'un catalogue raisonné et indicatif des sources, des dépôts et des ouvrages soit en manuscrits, soit imprimés, dans lesquels ont (*sic*) peut trouver les matériaux nécessaires pour remplir cet objet.—Chaumont, de l'imprimerie de Cousot, 1812, in-8°, 30 pp.

C'est la préface d'un grand ouvrage qui n'a pas été publié, et dont les matériaux forment dix-sept volumes in-4°, à la bibliothèque du grand séminaire de Langres.

Ce *Discours* donne beaucoup moins que ne promet son titre.

II. *Histoire générale.*

JOLIBOIS (Emile). — La Haute-Marne ancienne et moderne Dictionnaire géographique, statistique, historique et biographique de ce département, précédé d'un résumé, avec deux cartes et plus de cent gravures insérées dans le texte. Chaumont, 1858, in-8°, 561 p à 2 col.

Cet ouvrage sera pendant longtemps encore le travail d'ensemble le plus utile pour l'histoire du département

[PISTOLLET DE SAINT-FERJEUX]. — Recherches historiques et statistiques sur les principales communes de l'arrondissement de Langres. Langres, 1836, in 8°, 515 p.

BOUGARD (Docteur E.). — Géographie illustrée du canton de Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne). Bourbonne-les-Bains, Dufey-Lemoine, 1882, in-4°, 226 p. Pl.

Cet ouvrage donne plus que son titre; c'est en réalité une statistique historique, archéologique, etc., du canton. Sa place est donc ici, malgré son titre de géographie.

PÉCHINET (J.) et MONGIN (J.-C.). — Annuaire ecclésiastique et historique du diocèse de Langres, 1838 et 1839, 2 in-8°.

ANNUAIRE du département de la Haute-Marne. In-8° et in-12 — A paru d'une façon irrégulière. — (Voir: *Carnandet* et *Hesse*, Recherches sur les périodiques de la Haute-Marne.)

On trouvera des notices historiques dans les annuaires de 1804, 1808, 1809, 1811, 1839, 1841, 1844, 1852, 1860.

LA HAUTE-MARNE, revue champenoise. Chaumont, 1856, in-4°, à 2 col. 612 p.

Recueil important; rare.

CARNANDET (Jean). — Tablettes historiques du département de la Haute-Marne. Paris, 1856, in-8°, 92 pp.

ARBOIS de JUBAINVILLE (Henri d'). — Histoire des ducs et des comtes de Champagne. 1859-1867, 6 in-8°.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne Châlons, 2 in 8°, 1721.

CALMET (Dom). — Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine, in-fol. Première édition, 1728, 3 vol. — Deuxième édition, 1745-1757, 7 vol.

DIGOT (A.). — Histoire de Lorraine, 1856, 6 in-8°. — Nouvelle édition, 1880, 6 in-8°.

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine, qui comprend les duchés de Bar et de Luxembourg, l'électorat de Trèves, les Trois Evêchés (Metz, Toul et Verdun), l'histoire par ordre alphabétique des villes de ce pays, des bourgs, des villages, des abbayes, de tous les établissements sacrés et civils; des camps romains, des palais des anciens rois d'Austrasie, des antiquités remarquables et de tous les monuments qui méritent quelques distinctions.— 2e édition, Lunéville, 1840, 2 in-8°, à 2 col.

Cette nouvelle édition n'est que la réimpression de la première, de 1756, 2 in fol.

ROSEROT (Alphonse). — Observations sur la Notice de la Lorraine, de dom Calmet. Chaumont, 1887, in 8° 13 p.

Réunion d'articles parus dans le journal: l'Union de la Haute-Marne.

DURIVAL. — Description de la Lorraine et du Barrois. Nancy, 1778-1783, 4 in-4°.

[Dom PLANCHER et Dom MERLE]. — Histoire générale et particulière de Bourgogne. Dijon, 1739-1781, 4 in-fol.

PETIT (Ernest). — Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne. Dijon, 1885-1889, 3 in-8°. (En cours de publication).

III. *Géographie. — Topographie.*

LE CONDUCTEUR FRANÇAIS contenant les Routes desservies par les nouvelles Diligences, messageries et autres voitures publiques, avec un Détail Historique et Topographique des endroits où elles passent, même de ceux qu'on peut appercevoir, etc. par L. Denis, géographe. Paris, 1778, in-8°, 1 carte.

Ce fascicule, paginé 1 à 92, renferme la description de la route de Troyes à Langres, par Bar-sur-Aube et Chaumont.

Autre fascicule, de 1778, paginé 1 à 62, contenant la description de la route de Château-Thierry à Châlons et Saint-Dizier.

Autre fascicule, de 1779, paginé 95 à 200, renfermant la description de la route de Langres à Besançon, par Gray.

DÉPARTEMENT MÉRIDIONAL de la Champagne, désigné sous le nom de la Haute-Marne. (Paris, 1790), in-4°, 23 p.

Contient la liste des communes, classées par districts et par cantons.

Idem. Réimpression faite à Chaumont, chez Bouchard, in-4°, 9 p.

LA VALLÉE (J.). — Voyage dans les départements de la France. Paris, 1793, in-8°, 32 p., carte et grav. (Fascicule de la Haute-Marne.) 1 planche représentant Saint-Dizier.

PEUCHET et CHANLAIRE. — Description topographique et statistique de la France. N° 47, département de la Haute-Marne. (Paris, 1810), in-4°, 48 p.

BADIN et QUANTIN. — Géographie départementale, classique et administrative de la France, etc. — Département de la Haute-Marne. Paris, 1847, in-12.

CARNANDET (Jean). — Géographie historique, industrielle et statistique du département de la Haute-Marne. Chaumont, 1860, in-12. Carte.

JOANNE (Adolphe) — Géographie du département de la Haute-Marne. Deuxième édition. Paris, 1883, in-8°, grav.

DAGUIN (Arthur) et GIRARDOT (L.-A.). — Le département de la Haute-Marne ; géographie physique, historique, administrative et économique. Dictionnaire des communes. Paris, 1889, in-8°, 199 pp. et cartes.

Nous n'avons pas cité un certain nombre de géographies élémentaires faites à l'usage des écoles.

PERRIGNY (E.). — De St-Dizier à Wassy en chemin de fer. — Saint-Dizier, Humbécourt, Eclaron, Allichamp, Louvemont, Champ-Gerbeau, Buisson, Châtelier, Lapierre, Pont-Varin, Attancourt, Wassy. — A St-Dizier, 1872, in-12.

DESJARDINS (Ernest). — Géographie de la Gaule Romaine. — T. II. Paris, 1878, in-8°. Chap. IV : Etat de la Gaule chevelue à l'arrivée de César ; § 4 Celtique Transligérine : p. 465, les *Lingones*.

DESJARDINS (Ernest). — Géographie de la Gaule Romaine. — T. III, Paris, 1885, in-8°. Etat des cités de la Gaule à la mort d'Auguste (14 de J. C.) P. 240, Belgica ; Civitates fœderatæ : *Lingones*.

Ibidem. Chap. VI. Tableau de l'organisation administrative des cités vers le second siècle de notre ère ; § 4, administration des cités de la province impériale prétorienne de Belgique ; p. 452, *Civitas Lingonum*.

LONGNON (Auguste). — Géographie de la Gaule au vi^e siècle. Paris, in-8°, 1878. — P. 208, *Civitas Lingonum*.

MAXE-VERLY (Léon). — Limites de la province Lingonnaise du côté du Barrois. (Revue archéologique, année 1875.

Voir aussi : § VI, voies romaines.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX.] — Réponse à un article de M. Maxe-Werly, sur les limites du pays des Lingons et du pays des Leucks, par Mr T. P. de S. F. Paris, Dumoulin, 1877, in-8°, 18 p.

IV. *Régions naturelles. — Pagi.*

1. *Attouar.*

GARNIER (Joseph). — Chartes bourguignonnes inédites des ixe, x^e et xie siècles, (1845), in-4°, 168 p. (Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2e série, t. II.)

JOLIBOIS (Émile). — La Haute-Marne ancienne et moderne (1858), mot : Attouar (p. 36).

2. *Barrois.*

Voir au mot : Bassigny.

ARBOIS de JUBAINVILLE (Henri d'). — Note sur les deux Barrois, sur le pays de Lasçois et sur l'ancien Bassigny. (Bibl. Ecole des Chartes, 4e série, IV (1848), p. 348).

JOLIBOIS (Emile). — La Haute-Marne ancienne et moderne (1858), mot : Barrois (p. 48).

3. *Bassigny.*

Voir au mot : Barrois.

CALMET (Dom). — Notice historique de la Lorraine, 2e édit. I, p. 91.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), p. 88.

N. — Barrois et Bassigny distraits du bailliage de Sens. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), pp. 31-34).

JOLIBOIS (Emile). — La Haute-Marne ancienne et moderne (1858), mot : Bassigny (p. 49).

GRASSOT (l'Abbé). — Etude sur le Bassigny. (Revue de Champagne et de Brie, XII (1881), p. 273).

4. *Blaise (Pays de)* ou *Blaisois.*

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine, 2e édit. I. 131.

JOLIBOIS (Emile). — La Haute-Marne ancienne et moderne (1858), mot : Blaisois (p. 62).

5. *Lasçois (Le).*

Voir : Barrois.

6. *Moge (Le).*

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), p. 358.

JOLIBOIS (Emile). — La Haute-Marne ancienne et moderne (1858), mot : Moge (p. 361).

7. *Montagne (La).*

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), p. 359.

JOLIBOIS (Emile). — La Haute-Marne ancienne et moderne (1858). mot : Montagne (p. 366),

8. *Ornois.*

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine, 2e édit. II, 214.

JOLIBOIS (Emile). — La Haute-Marne ancienne et moderne (1858), mot : Ornois (p. 399).

9. *Perthois.*

PONTON D'AMÉCOURT (Vte G. de). — Lettre à M. de Witte sur une monnaie de plomb gallo-romaine (monnaie des *Pertenses*), 1853 et 1862, in 8°. (Revue numismatique, 1re série, t. XVIII, 1853, p. 81 ; 2e série, t. VII, 1862, p. 167).

JOLIBOIS (Emile). — La Haute-Marne ancienne et moderne (1858), mot : Perthois (p. 412).

V. *Montagnes, Bois et Rivières.*

GRIGNON. — Mémoire sur la nécessité et la facilité de rendre navigable la rivière de Marne, depuis Saint-Dizier jusqu'au dessus de Joinville. Amsterdam et Paris, 1770, in-12.

GRIGNON. — Mémoires de physique sur l'art de fabriquer le fer, d'en fondre et forger des canons d'artillerie, sur l'histoire naturelle et sur divers sujets particuliers de physique et d'économie, etc. Paris, 1775, in-4°, 654 p.

On trouve, pages 505 à 548 : Mémoire sur la nécessité et la facilité de rétablir la navigation sur la rivière de Marne, en remontant vers sa source, depuis Saint-Dizier jusqu'au-dessus de Joinville.

RAPORT fait par les municipalités de Moeslains, Valcourt, Eclaron, Louvemont et Hoiricour, district de ST. Dizier, département de la Haute-Marne. — A Saint-Dizier, Chez Fournier, Imprimeur du District. 1791. In-8°, 16 p. — Relate l'enlèvement de plusieurs bancs de roche, qui obstruaient la Marne et empêchaient la navigation, fait par une nouvelle machine de l'invention de M. de Mandres, curé de Donnelay, « département de Nancy. »

REGLEMENT pour la conservation des bois nationaux, communaux et particuliers existant dans l'arrondissement du département de la Haute-Marne, arrêté par l'Administration de ce même département. Chaumont, s d. (1795), de l'imprimerie de Bouchard, imprimeur du département de la Haute-Marne. in-8°, 12 p.

FINOT (J.-P.). — L'Aube et ses bords. Troyes, 1866, in-8°. Pl.

JOLIBOIS (Emile). — La Haute-Marne ancienne et moderne (1858), *passim*, et notamment les articles sur la Marnotte (source de la Marne) et les montagnes de Barémont, Montéclair et Mont Mercure.

VI. *Voies romaines et Camps romains.*

JOLIBOIS (Emile). — La Haute-Marne ancienne et moderne (1858), mot : chemins (romains et carolingiens), p. 134. — Carte.

PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Théodore). — Notice sur les voies romaines, les camps romains et les mardelles du département de la Haute-Marne (1860), in-4°. (Mém. de

la Soc. hist. et archéol. de Langres, I, 293-329).

PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Théodore). — Limites de la province Lingonnaise. 1874, in-4°. — Carte indiquant les voies romaines. (Mém. de la Société hist. et archéol. de Langres, II, 261-270).

N. — Notes sur des voies romaines non encore signalées : près de Saint-Thiébaut (Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, (I, 355), et à Semoutiers (ibid. II, 107-108).

ROYER (Ernest et Henri). — Mémoire sur les camps et enceintes fortifiées existant sur le sol du département de la Haute-Marne. (Mém. de la Société des Lettres, etc., de Saint-Dizier, in-8°, année 1882-83, p. 161).

VII. *Antiquités diverses.*

PRANGEY (GIRAULT de). — Rapport sur les monuments de la Haute-Marne. (Bulletin monumental, VI, 1840, p. 325. — Séances générales tenues en 1840 pour la conservation des monuments historiques, 1841, p. 73).

FÉRIEL (Jules). — Lettres adressées par lui au comité des Travaux historiques, des Arts et des Monuments, sur le mouvement archéologique dans la Haute-Marne.

(Bulletin archéologique du comité historique des Arts et Monuments, III, (1844-45), p. 191 ; IV (1847-48), p. 208).

JOLIBOIS (Emile). — La Haute-Marne ancienne et moderne (1858), p. 23, mot : Antiquités, Monuments.

N. — Chronique historique et archéologique du département, de 1847 à 1860. (Mém. de la Société hist. et archéol. de Langres, I. — Pagination spéciale; pp. 1 à 28).

N. — Chronique semblable pour les années 1860 à 1867. (Ibidem, II. — Pagination spéciale).

MAILLARD de CHAMBURE. — Mémoire sur les colonnes milliaires de la voie romaine de Langres à Genève. 1841, in-4°. (Mém. de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, III, 275).

A la page 291 il est question de deux colonnes du bois de Choilley.

LUQUET. — Notes archéologiques sur quelques communes de l'arrondissement de Langres. (Annuaire du diocèse de Langres, 1838, pp. 488-547).

POTHIER. — Antiquités découvertes dans le canton d'Andelot : bains romains, pierres celtiques. 1864, in-4°. (Mém. de la Société hist. et archéol. de Langres, II, pp. 1826).

VIII. *Histoire ecclésiastique.*

Pour les conciles, voir l'histoire chronologique, § XIII, ci-après, aux dates respectives.

Nota. — Les 550 communes actuelles du département de la Haute-Marne étaient réparties autrefois entre cinq diocèses ; il y en avait 95 du diocèse de Toul, 69 du diocèse de Châlons-sur-Marne, 13 du diocèse de Troyes et autant du diocèse de Besançon. Le surplus, ou 360 communes, appartenait comme aujourd'hui au diocèse de Langres.

1. *Diocèse de Besançon.*

DUNOD. — Histoire de l'église, ville et diocèse de Besançon. 1750, in-4°.

GALLIA CHRISTIANA, XV (1860), p. 1.

2. *Diocèse de Châlons.*

[ALLIOT]. — Pouillé général contenant les bénéfices de l'archevesché de Rheims et les diocèses de Chaalons, Senlis, etc. Paris. Alliot, 1648, in-4°.

GALLIA CHRISTIANA, IX (1751). p. 856.

BARTHÉLEMY (Edouard de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne. Châlons, 1861, 2 in-8°.

3. *Diocèse de Langres.*

Voir plus loin, au mot : Langres, le chapitre intitulé : évêché et évêques.

VIGNIER (Jacques). — Chronicon Lingonense, ex probationibus decadis historicæ contextum, utriusque auctore P. Jacobo Vignerio, Societatis Jesu sacerdote. Langres, 1665, petit in-8°.

Cet ouvrage a été traduit et continué par M. Jolibois sous le titre de :

Les chroniques de l'évêché de Langres, du P. Jacques Vignier, traduites du latin, continuées jusqu'en 1792 et annotées par EMILE JOLIBOIS. Chaumont, 1842, in-8°.

La Société historique et archéologique de Langres fait imprimer en ce moment le grand ouvrage du Père Vignier, resté inédit jusqu'à ce jour, la DÉCADE HISTORIQUE du diocèse de Langres, dont le chronicon ci-dessus n'était qu'un très bref résumé.

Des extraits de la Décade ont été publiés dans la Revue de Champagne et de Brie, VII (1879), pp. 176 et 246.

MANGIN (l'Abbé de). — Histoire ecclésiastique et civile, politique, littéraire et topographique du diocèse de Langres et de celui de Dijon. Paris, 1765, 3 in-12.

GALLIA CHRISTIANA, édit. 2, T. II (1656), fol. 652, v°.

GALLIA CHRISTIANA, édit. 3, T. IV (1728), p. 508.

Suite des nouvelles ecclésiastiques, In-4°.

Numéros des : 11 juillet 1769 (p. 109-112); 31 juillet 1771 (p. 121-124); 3 avril 1783 (p. 53-56); 4 décembre 1789 (p. 193-196), dans lesquels il est question du diocèse de Langres et de Saint-Dizier.

ROUSSEL (l'Abbé), — Le diocèse de Langres. Histoire et statistique. Langres, 1873-1879, 4 grands in-8°. — Fruit de longues et patientes recherches. Un peu confus ; il y a beaucoup à élaguer et à corriger, mais en fin de compte, cet ouvrage renferme quantité d'excellentes choses.

ALMANACH historique de la ville et du diocèse de Langres, divisé en deux parties, pour l'année 1787. Langres, Pierre Defay, 1787, in-8°. — Pages I à VII ; 8 feuillets non numérotés, et 104 p. Tableau des cures du diocèse, noms des patrons, collateurs et titulaires (placard).

[ALLIOT]. — Pouillé général des bénéfices de l'archevêché de Lyon et des diocèses d'Autun, Chalon-sur-Saône, Langres et Mâcon. Paris, Alliot, 1648, in-4°.

Fourmille de fautes.

[VOURIOT (l'abbé). — L'évêché de Langres au xve siècle. Bar-le-Duc, 1868, in-8°.

Idem. — L'évêché de Langres au xvie siècle. Bar-le-Duc, 1868, in-8°.

C'est la reconstitution, d'après divers documents, non indiqués, d'un pouillé du diocèse.

Idem. — L'évêché de Langres au xviiie siècle. Bar-le-Duc, 1868, in-8°

Texte du pouillé de 1732, d'après le manuscrit de la bibliothèque de Chaumont (n° 75).

REGLEMENT et taxe des droits curiaux de ce diocèse de Langres, au ressort de Bourgogne. Dijon, Palliot, 1661. Placard.

BREVIARIUM eccles. Lingon. novissime recognitum accurateque castigatum, cum parvis horis beate Marie, de Cruce, de sancto spiritu, aliisqz. necessariis vt intuentibus liquido constabit. (Marque typogr. de Simon Vostre). Venundat. Parisi i. vico nouo dive vgis. Marie. Sub signo sci. Iohis. evangeliste ante templum diue genouefes de miraculis ardentium. (Paris, Simon Vostre, vers 1505) — In-12, 8 ff. non numér., 84 ff. numér., 8 ff. non numér., 64 ff. numér. et 116 ff non numér. — Qq. fig. sur cuivre.

(Mention : Catalogue XXXIX de Ludwig Rosenthal's, antiquariat, Munich. n° 589.)

BREVIARIUM Lingonense R. in Christo Patris D. Petri de Pardeillan de Gondrin d'Antin, Lingonensis Episcopi, auctoritate Ac ejusdem Capituli consensu Editum Divione apud Antonium de Fay Typographum Urbis et Civitatis. 1731. 4 in-8°.

C'est le titre gravé, commun à tous les volumes. Chacun d'eux a un second titre, imprimé, à peu près semblable au précédent, avec l'addition : Pars Autumnalis, Pars Hiemalis, Pars Verna, Pars Æstiva.

RITUALE Lingonense, authoritate illustrissimi et reverendissimi in Christo Patris ac Domini, Domini Ludovici Mariæ Armandi de Simiane de Gordes, episcopi ducis Lingonensis, Franciæ paris, editum, auctum et recognitum. Lingonis, apud Nicolaum Secard. M.DC.LXXIX, in-4°.

LA LUZERNE (de). — Instruction sur le rituel de Langres, par M. Cœsar-Guillaume de La Luzerne, évêque duc de Langres. A Besançon, de l'imprimerie de Jacq.-Franç. Couché, S. d. in 4°, 906-XXVI p

On trouve des exemplaires avec ce titre un peu différent :

Instructions sur l'administration des sacremens, par M. César, etc. Ouvrage très utile à tous les ecclésiastiques, principalement à ceux qui sont chargés des fonctions du Saint ministère. A Langres, chez Laurent-Bournot.

ORDO divini officii recitandi missæ que celebrandæ, juxta Ritum novi Breviarii et Missalis Lingonensis, jussu D. D. episc. Ducis Ling. ac Franciæ Paris editus, pro Anno Domini Bissextili M.DCC.XXXX, Pascha occurente 17 Aprilis. Lingonis, apud C. Personne, etc. — Petit in-8°, 80 p. et deux feuillets non numérotés.

ORDO divini officii juxta ritum breviarii et missalis Lingonensis, editus jussu illustrissimi ac reverendissimi D.D. Cœsaris Guillelmi de La Luzerne, episcopi ducis Ling. Franciæ Paris, etc. pro anno Domini M.DCC.XC Pascha occurente 1 aprilis. — Lingonis, apud Petrum Defay. — Petit in-8°, 96 p.

STATUTA SYNODALIA eccles.

Lingonensis. S. l. n. d (vers 1480). In-4, goth. 8 ff. chiff. 1 f. table.

(Mention : Catalogue LXVIII de Ludwig Rosenthal's, antiquariat, Munich, n° 359. — Hain, 15037, sans l'avoir vu.)

STATUTA SYNODALIA, edita et restituta consilio et mandato D. Domini Claudii de Longbi (*sic*), SS. Romanae ecclesiæ cardinalis meritissimi, episcopi, ducis Lingonensis ac Franciæ paris. Rhemis, 1556. Petit in-4°.

Fol. 1 v°, statuts de 1404 ; fol. 92 v°, statuts de 1421 ; fol. 111 v°, statuts de 1441-1452 ; fol. 115 r°, statuts de 1455 ; fol. 123 v°, statuts de 1459 ; fol. 124 v°, statuts de 1460 ; fol. 127, statuts de 1464 ; fol. 127 v°, statuts de 1479 ; fol. 156, statuts de 1491 ; fol. 170 v°, statuts de 1537.

STATUTS et ORDONNANCES faites en diverses assemblées synodales tenues par le révérendissime père en Dieu messire Sébastien Zamet, évesque de Langres. 1629, in-8°.

LE GRAND CATÉCHISME du diocèse de Langres, dressé par M. Gontier, grand-vicaire et prévost de la Ste-Chapelle du Roi à Dijon. — Dijon, Pierre Palliot, 1664, in-24.

CATÉCHISME, ou abrégé de la Doctrine chrétienne, à l'usage du diocèse de Langres, Dressé par l'ordre de Monseigneur d'Antin, Revu, approuvé et réimprimé par l'ordre de Mgr César-Guillaume de La Luzerne, Evêque duc de Langres, Pair de France, etc. avec les instructions pour la confirmation données par Mgr de Montmorin, etc. Langres, P. Defay, 1790, petit in-8°, 120 p

INSTITUT DES HERMITES du diocèse de Langres, sous l'invocation de Saint Jean-Baptiste. Nouvelle édition. Langres, s. d. petit in-8°.

Au commencement se trouvent plusieurs approbations épiscopales dont la plus récente est du 25 février 1725.

ROUSSEL (L'abbé). — Les Templiers du diocèse de Langres, à l'époque de leur suppression. (Revue de Champagne et de Brie, XVI (1884), p. 401 ; XVII (1884), p. 27).

4. *Diocèse de Toul.*

GALLIA CHRISTIANA, édit. 3, T. XIII (1785), p. 956.

[PICARD (R. P. Benoit)]. — Pouillié ecclésiastique et civil du diocèse de Toul, imprimé par ordre de Monseigneur. Toul, 1711, 2 in-8°.

LEPAGE (Henri). — Pouillé du diocèse de Toul, de 1402 Nancy, 1863, in-8° (Collection des Documents sur l'histoire de la Lorraine, publiés par la Société d'archéologie lorraine).

M. Lepage a aussi publié dans les Mémoires de cette société (XIII, 303), une étude sur un ancien pouillé du diocèse de Toul.

GUILLAUME (L'abbé). — Histoire du diocèse de Toul et de celui de Nancy. — Nancy, Thomas et Pierron, 1865, 5 in-8°.

5. *Diocèse de Troyes.*

CAMUZAT (Nicolas). — Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinæ dioecesis.... Troyes, 1610, in-8°. — *Auctarium* de 40 ff. qui manque souvent.

DES GUERROIS (Nicolas). — La Saincteté Chrestienne, contenant les vie, mort et miracles de plusieurs saincts de France et autres pays, qui ne sont dans les Vies des Saincts et dont les reliques sont au diocese et ville de Troyes, avec l'histoire ecclésiastique, traitant des antiquitez, fondations et restaurations des eglises, abbayes et monastères dudit diocèse. Troyes, 1637, in-4°.

GALLIA CHRISTIANA, édit. 3. T. XII (1770), p. 483.

COURTALON-DELAISTRE. — Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes.— Troyes, 1783-1784, 3 in-8°.

Dans le tome III, se trouvent des notices sur les paroisses de l'ancien diocèse de Troyes.

ARBOIS de JUBAINVILLE (Henri d'). — Pouillé du diocèse de Troyes, rédigé en 1407. — Troyes, 1853, in-8°. (Extrait des Mémoires de la Société d'agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube).

Ordre de Malte.

Voir ci-dessus : 3. Diocèse de Langres (*in fine*).

N. — Etat des commanderies de l'ordre de Malte dans le département de la Haute-Marne. (Revue de Champagne et de Brie, IV (1878), p. 138.

Protestantisme.

N. — Etat général des Calvinistes et religionnaires de Champagne et de Brie en 1685. (Revue de Champagne et de Brie, III (1877), pp. 311 et 429 ; IV (1878), pp. 101 et 186.

IX. *Hagiographie*[1].

GODARD (L'abbé). — Vies des saints du département de la Haute-Marne (diocèse de Langres). — Langres et Chaumont, 1855, in-16.

CAILLET (L'abbé). — Vie des saints du diocèse de Langres, avec une notice sur un grand nombre de personnes vénérables qui n'ont pas été canonisés par l'Eglise, mais qui sont morts en odeur de sainteté. Langres, 1873, in-8°, XI-531 p.

*S*e. *Ama*, Voir : Se Menehould.

S. Apruncule, év. de Langres puis de Clermont-Ferrand.

ACTA SS. BOLLAND (1680), maii IV, 369, 684 (3a, 368 9, 681).

PLANCHER (Dom) — Histoire de Bourgogne, I, 38.

OPERA S. SIDONI, édit. Migne, col. 626.

Se Aragone, vierge, martyre.

DU SAUSSAY (A). — Martyrologium gallicanum. Paris, 1638, 2 in-fol. (feb. 3).

GIRY. — Vies des saints, 4e édit. 1719. 3 in-fol. (fév. 3).

DU MOUTIER (A.). — Gynœceum, p. 63.

Se Asceline, religieuse de Poulangy et de Boulancourt.

CUPERUS, comment. prœv. dans *Acta SS. Bolland.* (1739), aug. IV, 650-2.

HENRIQUEZ, Lilia Cistercii (1633), II, 84-121.

MANRIQUE, Annales cisterciences (1649), III, 291-2.

DESGUERROIS (N.). — Sainteté Chrestienne, (1637), fol. 316 r°-327 r°.

SS. *Augebert* et *Félix*, martyrs.

BOSSUE (B.). — De SS. Felice et Augeberto mart. in Gallia, comment. prœv. dans *Acta SS. Bolland* (1853), oct. VIII, 359-62.

S. Bénigne, prêtre, apôtre de Dijon et de Langres.

Voir aussi : *Langres*, origines de l'évêché.

ANAL. BOLLAND. (1883), II, 130-131.

BEAUNE (Henri). — De la mission de saint Bénigne et du martyre des Saints Jumeaux à Langres. — Langres, 1861, in-8°.

BOUGAUD (L'abbé). — Etude historique et critique sur la mission, les actes et le culte de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne, et sur l'origine des églises de Dijon, d'Autun et de Langres. — Autun, 1859, in-8°; XII-481 p Pl. (Publication de la Société Eduenne)

Cf. critique de cet ouvrage, par J. Maroin, dans : Bib. Ecole des Chartes, 5e série, II (1860), p. 228.

BOUGAUD (L'abbé). — Voir : Bulletin monumental (1859), C. V. 85-88.

BREUILLARD. — Notice sur saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne. Dijon, 1857, in-8°, 16 p

BULLIALDUS (Ism.). Diatriba de Sancto Benigno... Paris, 1657, in-8°.

DESMOLETS (R. P.). — Mémoires de littérature et d'histoire (1759), IV, 206-224.

[GAUDELET (Jean)]. — Vie de saint Bénigne. Dijon, 1716, in 12.

GIRAULT (Cl. Xav.). — Discussion sur l'époque précise de la mort de saint Bénigne (Mém. Académie de Dijon, 1817, in-8°.)

GREGOIRE DE TOURS — De gloria martyrum, édit. Migne, col. 752.

GUERIN (A.). — Les prisons de Saint Bénigne. (Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Dijon (1883-1885), I, 11-14, 81-93, pl. ; III, 129-144, 3 pl).

HIST. LITT. DE LA FRANCE (1742) VI, 179-180.

L. (A.), dans : Revue archéologique (1859) A, XVI, 32-36.

LELONG (R. P. Jacques). — Bibliothèque historique de la France (1768), I, 10 930-10 936, et 1250 S.

M. (B.-A.). — Précis de la vie de saint Bénigne, martyr, apôtre de la Bourgogne. Dijon, 1866, in-12, 27 p.

MOMBRITIUS (Bonin.). — Sanctuarium (c. 1479), I, CXLVII.

ROGET DE BELLOGUET. — Origines dijonnaises,..... suivies d'une dissertation particulière sur les actes et la mission de saint Bénigne, l'apôtre de Dijon. — Dijon, 1851, in-8°, XII-229 p. — Cartes.

FOISSET. — Saint-Bénigne (Spectateur de Dijon, du 17 avril 1851), in-8°, 1851).

SS. Franche-Comté (1854), II, 363-373.

SUREMAIN DE MISSERY. — L'existence de saint Bénigne rétablie ..... Dijon. 1834, in-8°.

SURIUS. — Vitæ sanctorum (1618), XI, 1-3.

TILLEMONT (Sébastien Le Nain de). — Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles (1695), III, 38-43, 603-609.

VINCENTIUS BELVACENSIS.

1. Pour cette partie de la Bibliographie, nous avons fait de nombreux emprunts à l'excellent ouvrage de M. l'abbé Ulysse Chevalier : Répertoire des sources historiques du Moyen-Age. — Bio-Bibliographie.

— Speculum historiale (1483), XII, 111-112.

S. Bercaire, abbé de Moutier-en-Der.

CAMUZAT (Nicolas). — Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinæ diœcesis..... (1610) :

Fol 63, v° Passio S. Bercarii, abbatis et martyris (par Adson, abbé de Montier-en-Der) ;

Fol. 78, v°. Notæ in historiam S. Bercharii ;

Fol. 86, v°. Praefatio in librum secundum Historiæ S. Bercharii ;

Fol. 87, v°. Incipit liber secundus, de diversis casibus Dervensis cœnobii et miraculis S. Bercharii.

DES GUERROIS (Nicolas).— La Sainctetés Chestienne,... (1637), in 4°.

Fol. 187 v°-193 r°: traduction de la Passion éditée par Camuzat.

HECKE (J.). — Comment. prœv. dans *Acta SS. Bolland.* (1845), oct. VII, 986-1010.

HIST. LITT. DE LA FRANCE (1747), VIII, 156-157.

MABILLON. — Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti (1669), II, 831 (2° 797).

PAGI. — Critica in universos annales ecclesiasticos Baronii, (1689), 662, 6 ; 663, 7-8 ; 685, 14-16 ; 686, 11-12 ; 687, 8.

Vies des saints de Franche-Comté (1854), 421-442.

TRITHEMIUS. — De Viris illustribus ordinis sancti Benedicti, III, 109.

VINCENTIUS BELVACENSIS. — Speculum historiale (1483) XXIV, 114-115

S. Bernard, abbé de Clairvaux, au diocèse de Langres.

Voir la longue nomenclature d'ouvrages donnée par Ulysse Chevalier, dans son Répertoire, col. 278-280.

B. Bertillon, chorévêque d'Isaac, évêque de Langres, puis abbé de S. Bénigne de Dijon.

ACHERY (Luc d'). — Spicilegium. II, 376.

MABILLON. — Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti (1680), IV, II, 338-342 (2a, 352-356).

S. Céolfrid, abb. anglais, mort à Langres.

Voir : Ulysse Chevalier, Répertoire

S. *Didier*, évêque de Langres, martyr.

CALCAGNINI (Aug.). — Le sacre palme Genovesi, cioè vite de santi martiri Genevosi, Desiderio vescovo di Langres ..... Genova, 1655. in-4°.

DARCEL (Alfred). — Fragments de tissus trouvés dans un reliquaire de saint Didier, évêque de Langres (en l'église de Roche-sur-Linotte Haute-Saône). (Revue des Sociétés savantes des départements, 6e série, IV (1876), p. 486-487).

FLAMENG (Guillaume). — La vie et passion de monseigneur sainct Didier, martir et évesque de Langres, jouée en la dicte cité en l'an mil CCCC XX et deux. Edité par J. Carnandet; à Chaumont, et à Paris chez Téchener, 1855. in-8°, XL-458 p.).

FREDEGAIRE. — Fragments, édit. Migne, col. 703

HENSCHENIUS. — Comment. prœv. dans *Acta S. Bolland* (1685), maii V, 242-244 (3a, 244-246).

MATHERET (Pierre). — Vie de saint Didier, évêque de Langres. — Lyon, 1691, in-12.

MOMBRITIUS (Bonin). — Sanctuarium (c. 1479), I, CCXX-CCXXI.

PETIT DE JULLEVILLE (Louis). — Histoire du théâtre en France : Les mystères (1880), II, 20.

TILLEMONT (Sébastien le Nain de). — Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles, XI (1705), 539-543, 618-649.

S. Eleusippe

Voir : SS. Jumeaux.

S. Evrard, ermite près de Lusy.

MARICHAL (l'abbé) — Vie et culte de Saint-Evrard. Langres, Dallet, 1886, in-8°, 15 p.

S. Félix, martyr.

Voir : S. Augebert.

Se *Francule*. Voir : Se Menehould.

S. Gébouin ou *Jubin*, fils de Hugue III, comte de Dijon, archidiacre de Langres, archevêque de Lyon.

Voir : Ulysse Chevalier, Répertoire et supplément.

S. Gengoul, martyr à Varennes.

ACTA SANCTORUM BOLLAND. (1680), maii II, 642 644 (3a, 641-643).

HISTOIRE LITT. de la FRANCE (1742), VI. 180-181.

JOURNAL DE VERDUN (1754, mars-nov.), 189-194, 363-373.

LELONG. — Bibliothèque historique de la France (1768), I, 4436-4439.

SURIUS — Vitæ sanctorum (1618), V, 141-142.

N — Vie de saint Gengoul. Bourg, 1844, in-18.

VINCENTIUS BELVACENSIS.— Speculum historiale (1483), XXIV, 159.

S. Grégoire, évêque de Langres.

ACTA SANCTORUM BOLLAND. (1643), jan. I, 168.

BARONIUS. — Annales ecclesiastici (1597), 541, 32.

MOMBRITIUS (Bonin.). — Sanctuarium (c. 1479), I, CCCXXXII-CCCXXXIII.

SURIUS. — Vitæ sanctorum (1618) I, 59.

VINCENTIUS BELVACENSIS. — Speculum historiale (1483), XXII, 53.

S. Hérulphe, évêque de Langres.

DU SAUSSAY (ANDRÉ). — Martyrologium gallicanum, p 510.

S^e *Hoïde*, Voir : S^e Menehould.

Bienheureux Père *Honoré*, capucin de Chaumont

S. Hyro, apôtre supposé de Langres et d'Autun.

HENRY (R. P.). — Histoire de la vie, mort et miracles du P. Honoré, etc. Paris, 1649.

CARNANDET (J.) et HESSE (F. A.). — Saint Hyro, apôtre de Langres et d'Autun au premier siècle. Dissertation historique et critique sur les origines du christianisme dans ces deux diocèses.—Paris, 1863, petit in-8°.

SS. Jumeaux Speusippe, Eleusippe et Meleusippe (de Langres); SS. Leonille, Junille ou Jonille, Néon et Turbon (de Cappadoce), martyrs à Langres.

ANALECTA BOLLANDIANA (1883), II, 378-380.

BOLLANDUS, — De sanctis martyris Speusippo, Eleusippo, Meleusippo, tergeminis, Leonilla, Jonilla, Neone, Turbone, comment. prœv. dans ses *Acta sanctorum* (1643), jan. II, 73 (3^a, 437-438, 758).

N. — Aglographie. Des saints martyrs Speusippe, Eleusippe, Méleusippe, trois frères jumeaux ; Léonille, Jonille, Néo, Turbo. (Annuaire du diocèse de Langres, 1839, p. 1).

C'est la traduction du texte des Bollandistes.

CLÉMENT (PIERRE). — Histoire du martyre des trois SS. Jumeaux. Langres, 1647, in-8°.

F^*** (L'abbé). — Actes du martyre des trois SS. frères Jumeaux Speusippe, Eléosippe, Mélasippe, et de leurs compagnons, selon Warnahaire, traduits en français par M. l'abbé F.... — Langres, 1814, in-16, 72 p.

MABOUL. — Panégyrique des SS. Speusippe, Eléosippe et Méléosippe, frères jumeaux..... Langres, 1691, in-4°.

MARTINOV (JEAN). — Annus ecclesiasticus græco-slavicus, dans *Acta sanctorum*, oct. XI (1864), 45-46.

MOMBRITIUS (BONIN.). — Sanctuarium (c. 1479), II, CCLXX-CCLXXI.

BACKER et SOMMERVOGEL. — Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus, II, 1651.

SURIUS. — Vitæ sanctorum (1618), I, 265-268.

VINCENTIUS BELVACENSIS. — Speculum historiale (1483), XII, 109-110.

S^e *Junille* ou *Jonille*.

Voir : SS. Jumeaux.

S^e *Liberge*. Voir : S^e Menehould.

S^e *Li[illegible]de*. Voir : S^e Menehould.

S. *Lo[illegible]ent* ou *Lupien*.

Il n'est pas certain que l'histoire de ce saint se rattache à celle de la Haute-Marne

S. *Mammès* (de Césarée), patron de la cathédrale et du diocèse de Langres.

La vie de ce saint n'appartient pas à l'histoire du département, mais comme beaucoup de vies de ce saint donnent des renseignements sur ses reliques, rapportées à Langres, nous le comprenons dans notre liste.

BACKER. — Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus, 1651.

BAILLY (THOMAS). — Histoire de saint Mammès, patron de la cathédrale de Langres. 1613, in-12.

BRIAL. — Recueil des historiens des Gaules et de la France, XI, CXIII ; XIV, XCVII.

[CORDIER]. — Histoire du grand martyr saint Mammès, patron de l'église de Lengres, divisée en deux livres. Le premier contient sa vie et sa passion ; le second, les diverses translations de ses reliques. Par un chanoine et archidiacre de la mesme église. Paris, 1650, in-8° ; Langres, 1656 ; Grenoble, 1750, in-8°.

CORNELIUS (FLAM.). — De martyrio et reliquiis sancti Mamantis, martyris Cæsareæ in Cappadocia, dissertatio dans [CALOGERA], Nuova raccolta d'opusculi scientifici e filologici (1762), IX, 1-120.

DOLCE (LUDOV.). — Vita di S. Mammante, volgarmente detto S. Mammagio. Firenze, 1556, in-12.

DOUHET (De). — Dictionnaire des légendes du christianisme. Paris, 1855, gr. in-8°.

FABRICIUS. — Bibliotheca græca. (1719), IX, 108 (2^a, X, 272-273).

GALLIA CHRISTIANA, édit. 3 (1728), IV, 563-566.

LECLERC (VICTOR), dans *Hist. litt. de la France* (1847), XXI, 576-578.

MARTINOV. — Annus ecclesiasticus græco-slavus, dans *Acta sanctorum*, oct. XI (1864), 215.

MOMBRITIUS (BONIN.). — Sanctuarium (c. 1479), II, LXVIII-LXX.

P. A. B. — Breve compendio della vita del glorioso martire S. Mamante. Venezia, 1781, in-12.

CICOGNA. — Saggio di bibliografia Veneziana. Venezia, 1847, grand in-8°, p. 520.

PERRY (Claudius). — Magnus martyr S. Mammes puer, insignis ecclesiæ Lingonensis patronus. Lingonis, 1651, in-4°, 52 p.

PINIUS. — Comment. prœv. dans *Acta* SS. *Bolland.* (1737), aug. III, 423-435.

RIANT (Comte). — Des dépouilles religieuses enlevées à Constantinople au XIIIe siècle par les Latins, et Documents historiques nés de leur transport en Occident. Paris, 1875, in-8°, 216 p. — Pages 30, 41 (n° 1), 67, 78 (note), 95, 102, 135, 137, 140, 141, 161, 166, 195. (Extrait des mémoires de la Société des antiquaires de France).

SYMEON Metaphr. dans *Patrologia græca*, CXV, 565-574.

TILLEMONT (Sébastien le Nain de). — Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles (1696), IV, 358-362, 685-686.

TINCELIN (L'abbé) — Saint Mammès ou le grand martyr de Césarée, patron de la cathédrale et du diocèse de Langres. Langres, 1870, in-18, 184 p.

VINCENTIUS BELVACENSIS. — Speculum historiale (1483), XII, 116-117.

S. *Meleusippe*. Voir SS. Jumeaux.

S^e *Menehould*, vierge du Perthois, et ses sœurs : Lintrude, Hoïlde, Ama, Francule et Liberge.

GOORIUS, Comment. prœv. dans *Acta* SS. *Bolland.* (1814), oct. VI, 526-530.

TESTENOIRE (Pierre). — Discours concernant les loüanges de la vie et mort de sainte Menehould, une des sept filles du comte de Perthois. Paris, 1632, in-12.

S. *Néon*, martyr. Voir : SS. Jumeaux.

S^e *Salaberge*.

BEAULERET (L'abbé). — Notice sur sainte Salaberge. (Annuaire du diocèse de Langres, 1838, p. 1-20).

S. *Speusippe*. Voir : SS. Jumeaux.

S. *Tétric*, évêque de Langres.

ACTA SANCTORUM BOLLAND. (1668), mart. II, 633-635 (3^a, 632-634).

BARONIUS. — Annales ecclesiastici (1597), 552.

GRÉGOIRE DE TOURS. — Historia Francorum. édit. Migne, col. 282.

Idem. — Vitæ patrum, édit. Migne, col. 1036.

FORTUNAT. — Miscellanea, édit. Migne, col. 154.

S. *Turbon*. Voir : SS. Jumeaux.

S. *Urbain*, évêque de Langres.

ACTA SANCTORUM BOLLAND. (1643) jan II, 491-492 (3^a, 104-105).

MICHAUD. — Biographie universelle.

S. *Vinard*, religieux, à Langres.

BYEUS. — Comment. prœv. dans : *Acta* SS. *Bolland* (1786), oct. V, 666-668.

X. *Histoire militaire.*

PIÉPAPE (Léonce de). — Histoire militaire du pays de Langres et du Bassigny. 1884, in-8° [Langres].

Voir plus loin : XIII. Histoire générale chronologique.

XI. *Coutumes.*

Notre publication est essentiellement *historique*, nous ne saurions trop le répéter. Il n'y a donc pas lieu de noter toutes les éditions d'une même coutume ; nous nous attacherons surtout à citer celles qui renferment les procès-verbaux de rédaction et de publication, parce qu'on y trouvera, en même temps que la législation, les noms des principaux seigneurs, ecclésiastiques et bourgeois de chaque région.

1. *Bassigny Barrisien.*

COUTUMES GÉNÉRALES du bailliage du Bassigny. Pont-à-Mousson, 1607, in-4°. — Dédicace signée : Mammès Collin.

Le procès-verbal se trouve à la page 32.

BOURDOT DE RICHEBOURG. — Coutumier général, II, p. 1140 (texte).

P. 1150, procès-verbal de publication, de 1580.

2. *Chaumont.*

LES COUSTUMES du bailliage de Chaulmont en Bassigny. — *A la fin* : « Cy finissent les coustumes du bailliage de Chaulmot en bassigny, imprimées à paris le XXVIIIe iour doctobre Mil CCCC et XI pour Jehan petit, libraire... ». Petit in-8°, gothique.

LES COUSTUMES généralles du bailliage de Chaulmont en Bassigny. Revueües et corrigées de nouueau. — Troyes, 1580, petit in-8°.

Le procès-verbal est au f° XXXVI.

GOUSSET (Jean). — Les loix municipales et coustumes généralles du bailliage de Chaulmont en Bassigny, et ancien ressort d'icelluy, corrigées, interprétées et annotées, ...par M. Jean Gousset, licencié ès droicts,

sieur de Buxierres, ...Epinal, 1623, in-4°.

GOUSSET (Jean). — Les loix municipales et coutumes générales du bailliage de Chaumont en Bassigny, etc., par feu Me Jean Gousset, sieur de Bussières, ... Chaumont, 1722, in-8°.

P. 286. Procès-verbal de publication (1509), suivi de lettres-patentes de Louis XII (1509) sur cette publication.

P. 305. Villes et villages du ressort du bailliage de Chaumont, classés par prévôtés et châtellenies.

P. 323. Etat des abbayes et prieurés qui sont dans le ressort du bailliage.

P. 327. Table alphabétique de toutes les localités comprises dans le ressort.

P. 353. Charte de commune accordée à la ville de Chaumont par Thibaut IV, comte de Champagne (1228).

N***. — Principes de la coutume de Chaumont en Bassigny, avec ses différences de celle de Paris..... 1765, in-8°.

P. 368. Territoire de la coutume de Chaumont. (Liste alphabétique des localités).

BOURDOT DE RICHEBOURG. — Coutumier général, III.

P. 351. Texte de la coutume.

P. 362. Procès-verbal de publication (1509).

P. 371. Texte des anciennes coutumes et procès-verbal de leur publication (1494).

3. *Sens et Langres.*

LAISTRE (J. de). — Coutume du bailliage de Sens et de Langres, commentée et conférée avec les coutumes voisines, et spécialement avec celle de Chaumont-en-Bassigny. Paris, 1731, in-4°.

P. 392. Coutumes locales et particulières de Langres et comté de Montsaujon, pays et quartier dudit Langres.

P. 399. Lettres patentes portant concessions et confirmations des privilèges, franchises, etc. de la ville de Langres (1601, 1611, 1645 et 1721).

P. 448. Procès-verbaux.

P. 554. Etat des villes, bourgs et villages régis par la coutume.

PÉLÉE DE CHENOUTEAU. — Conférence de la coutume de Sens avec le droit romain, les ordonnances du royaume et les autres coutumes, ... suivi de Détails Historiques sur le bailliage de Sens, rédigés par M. T. D. S. (Tarbé des Sablons), avocat en parlement. Sens, 1787, in-4°.

P. 428. Procès-verbal de rédaction et de publication (1509).

P. 537 : « Détails historiques sur le bailliage de Sens, » et notamment : p. 581, « Barrois et Bassigny, distraits du bailliage de Sens », et « Langrois distrait du bailliage et présidial de Sens ; Bassigny distrait du présidial ; » p. 583, « Villes, bourgs et villages régis par la coutume de Sens, » de l'ancien ressort du bailliage de Langres.

4. *Vitry-le-François.*

SALLIGNY (Charles de). — Coutumes de Vitry-le-François, avec le commentaire de Me Charles de Salligny, avocat au parlement. Quatrième édition. Châlons, 1676, in-4°.

A la suite des texte et commentaire se trouvent, sans pagination : le procès-verbal de rédaction (1509) et la liste des villes et villages régis par la coutume.

BOURDOT DE RICHEBOURG. — Coutumier général, III.

P. 310. Texte.

P. 328. Procès-verbal de la publication (1509).

P. 339. Villes et villages par régis la coutume.

XII. *Divers.*

1. *Armoiries.*

BARTHÉLEMY (E. de) — Armorial de la généralité de Champagne (d'après d'Hozier), publié dans la Revue de Champagne et de Brie.

Voici la partie de cette publication qui intéresse la Haute-Marne.

T. IX (1880), pp. 177 et 472 ; t. X (1881), pp. 125 et 426, Election de Langres.

T. X (1881), p. 429, Election de Vassy ; p. 430, Election de Saint-Dizier.

T. X (1881), p. 463, Election de Joinville.

DAGUIN (A.). — Lettre corrigeant de nombreuses fautes du manuscrit de d'Hozier, ci-dessus, publié par M. de Barthélemy. (Revue de Champagne et de Brie, XVI (1884), p. 231.

BOITOUZET (L'abbé Jules). — Etudes héraldiques dans la Haute-Marne. Langres, Chaumont, Châteauvillain, Joinville, Wassy, Saint-Dizier, Bourmont. (Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, I, 142-153).

2. *Bibliographie.*

BOUGARD (Docteur E.). — Géo-

graphie illustrée du canton de Bourbonne-les-Bains, 1882, in-4°.

Cet ouvrage, déjà cité, donne des notes bibliographiques sur : Aigremont (p. 73), Bourbonne (p. 173), Coiffy (p. 186).

CARNANDET (J.) et HESSE (F. A.). — Bibliographie du canton de Neuilly-l'Evêque. (Annuaire de la Haute-Marne, 1860, p. 267).

CARNANDET (J.) et HESSE (F. A.). — Recherches sur les périodiques de la Haute-Marne. Paris, 1861, in-12.

N***. — Catalogue des livres et brochures de la bibliothèque Barotte [conservée à la préfecture]. Chaumont, 1883, in-8°.

Cette bibliothèque est très importante pour l'histoire et la bibliographie locales, mais le catalogue est une œuvre de haute fantaisie.

DAGUIN (Arthur). — Bibliographie Haute-Marnaise. — Catalogue d'ouvrages et de pièces concernant le département de la Haute-Marne, offerts à la bibliothèque départementale Barotte par Arthur Daguin, officier d'Académie, etc. Paris, 1883, in-8°.

ROSEROT (A.). — Notes sur quelques ouvrages de l'abbé Mathieu concernant l'histoire de la Haute-Marne. (Revue de Champagne et de Brie, 2e série, I (1889), pp. 339 348).

3. *Imprimerie.*

[DAGUIN (Arthur) et le Frère ASCLEPIADE]. — L'imprimerie et la librairie dans la Haute-Marne et dans le diocèse de Langres, par deux membres correspondants de la Société historique et archéologique de Langres. (Bulletin de cette société, II (1883), p. 146-189). In-8°.

ROYER (Charles). — Nicolas Jenson de Langres, l'un des premiers imprimeurs connus. (Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, I, 179-190).

STEIN (Henri). — L'origine champenoise de Nicolas Jenson. (Bibliothèque de l'école des Chartes, XLVIII (1887), 566).

Il résulte de cette étude que Nicolas Jenson était probablement de Sommevoire.

JOLIBOIS (Emile). — La Haute-Marne ancienne et moderne (1858) mots : Fabry, Jenson, Imprimeurs.

Voir aussi l'article : Langres.

4. *Institutions.*

JOLIBOIS (Emile). — La Haute-Marne ancienne et moderne (1858), mots : Communes (p. 161), Etats-généraux (p. 208), Féodalité (p. 214), Nobles (p. 388).

5. *Instruction publique.*

L'enseignement public dans le diocèse de Langres au XVIIIe siècle, par M. de la Luzerne, évêque et duc de Langres (1780) (Carnandet : Le Trésor des pièces rares et curieuses de la Champagne, 1863, in-8°, I, 19.

N***. — L'enseignement primaire dans la Haute-Marne au moyen-âge. (Congrès scientifique de France de 1858. — Paris, 1859, p. 113).

FAYET. — Recherches historiques et statistiques sur les communes et les écoles de la Haute-Marne. Langres et Paris, 1879, in-8°.

Voir aussi : Langres, au mot : Beaux-Arts.

6. *Dialectes et Patois.*

CHANSON en patois chaumontais. In 12, 8 p. S. l. n. d. (Chaumont, typographie C. Cavaniol).

VOCABULAIRE langrois, contenant plus de huit cents articles dans lesquels on signale les barbarismes, les locutions vicieuses et les fautes de prononciation que se permet la classe illétrée (*sic*) de la ville de Langres. Langres, de l'imprimerie d'Ant. Defay, 1822, in-12, 96 p.

7. *Mœurs, usages divers, traditions.*

JOLIBOIS (Emile). — La Haute-Marne ancienne et moderne (1858) mots : Alleluia (p. 13), Bailla (p. 45), Caractère, mœurs, langage (p. 98), Chirapa (140).

XIII. *Histoire générale chronologique.*

Av. J.-C.

52. PISTOLLET DE SAINT-FERJEUX (Th.). — Observations sur le lieu où a été livrée la bataille de César et de Vercingétorix avant le siège d'Alesia. Paris, 1863, in 8°. (Extrait du Spectateur militaire, avril 1863).

DEFAY (Henri). — Etude sur la bataille qui a précédé le blocus d'Alise. Paris, 1863, in-8°, 64 p. 1 carte.

52. COYNART (N. de). — Examen du mémoire publié par M. Henry Defay, intitulé : Etude sur la bataille qui a précédé le blocus d'Alesia. (Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or, VIII (1870-73), p. 160).

M. Defay place le champ de bataille

entre Montsaugeon, Prauthoy, Isômé, Cusey et Dommarien.

Cf. un mémoire de M. de Coynart, même collection, IX, 141.

Ap. J.-C.

70-79. — SECOUSSE. — Histoire de Julius Sabinus et d'Epponina, sa femme. 1725, in-4°. (Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, VI, 670).

LECLERC. — Eponine et Sabinus. Liège, 1817, in-8°, 400 p.

587, 28 nov. — Traité d'Andelot, contenant partage de royaumes entre Gontran, roi de Bourgogne, Childebert, roi d'Austrasie, et la reine Brunehilde. (*Grégoire de Tours*, Hist. Franc. liv. IX, chap. XX. — *Sirmond*, Concil. antiq. Galliæ, I, 393. — *Hardouin*, Concil. XIII, 96. — *Baluze*, Capitul. reg. Franc. col. 11. — *Le Cointe*, Ann. eccles. Fr. II, 329. — *Dumont*, Supp. au corps diplom. II, part. I, p. 5, col. 2. — *Fleureau*, Antiquités d'Etampes, 11 ; fragm.). — Tous d'après Grég. de Tours. (*Bréquigny*, Tab. chr. I, 34).

587. — DELONCLE (Henri). — Le traité d'Andelot. (Positions de thèses soutenues par les élèves de l'Ecole des Chartes, promotion de 1884. — Paris, 1884, A. Derenne, in-8°, pp. 59-62).

830. — Concile de Langres. (Pour les sources, voir : Catalogue des actes, année 830).

859. — Concile de Saint-Geômes. (*Migne*, Encyclopédie théologique, t. XIII, ou 1er du Dict. des conciles, col. 997).

1080. Concile de Langres, contre les investitures des biens ecclésiastiques par les séculiers. (Labbe, X. — *Hardouin*, VI). Cf. Catalogue des actes, ad. an. 1080.

1116, juin 8. — Concile dit de Langres, mais tenu au diocèse de Langres, entre Lux et Til-Châtel, sur les brigandages commis à l'égard des biens ecclésiastiques. (Edit. Venet. XII. — Art de vérif. les dates. 3e édit. p. 186, 2e col.).

1315, avril, Vincennes. — Ordonnance du roi Louis X, rendue sur les remontrances des nobles de Bourgogne, des évêchés de Langres et d'Autun, et du comté de Forez, qui se plaignaient de diverses infractions à leurs droits et privilèges. (Ordonn. des rois de France, I, 557).

1340-1598. — MULSON (L'abbé). — Une période historique de l'ancien doyenné de Pierrefaite, 1340-1598. (Bulletin de la Soc. hist. et arch. de Langres, II (1883), 249).

1364, juin 2, Paris. — Lettres du roi Charles V par lesquelles il établit le duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi, son frère, lieutenant dans les villes et diocèses de Lyon, Langres, Autun, Chalon, et dans tout le duché de Bourgogne. (*Dom Plancher*, Hist. gén. de Bourgogne, III, Pr. p. VII, n° XV).

(*A suivre.*)

A. Roserot.

RÉPERTOIRE*

GÉNÉRAL ET ANALYTIQUE

DES PRINCIPAUX FONDS ANCIENS

Conservés aux Archives Départementales de la Marne

RÉPERTOIRE ANALYTIQUE (*Suite*)

Saint-Nicaise. L. 4, n° 21, baux, déclarations de biens. — L. 7, n° 31, Murigny; depuis le XVIIe s. — L. 11, n° 46, Reims, maisons, jardins. XVe-XVIIIe s. — L. 12, n° 47, bulles, pardons, indulgences, mandements, reliques. — L. 13, n° 48, murailles et remparts; depuis 1253. — L. 14, n° 49, Reims, justice de Saint-Nicolas; traité pour la démolition de Saint-Sixte; suppression de l'église Saint-Jean. — L. 21, n° 59, renseignements. — L. 22, n° 60, baux. — L. 23, n° 61, baux. — L. 24, n° 62, prêts, emprunts. — L. 25, exemptions et privilèges. — L. 26, acquets et échanges. — L. 28, arpentages des seigneuries d'Agny-la-Cour et Virlouzet. — L. 29, plans de la ville de Reims.

Carmélites. L. 1, établissement du monastère à Reims en 1633. — L. 2, privilèges, committimus, exemptions de contributions aux logements des gens de guerre. — L. 3, franc-sallé. — L. 4-7, maisons. — L. 8-16, rentes. — L. 41, amortissements des biens acquis ou légués. — L. 42, fondations. 1630-1787.— L. 43-44, indulgences. — L. 45, imprimés divers. — L. 46, procès intenté en 1738 pour obliger les Carmélites à représenter tous les registres de vêtures et de professions depuis 1704 et à payer les droits de contrats pour les dots de 19 religieuses.

Longueau. L. 1, privilèges, exemptions. 1183-1716. — L. 2, monastère, sa fondation, sa translation, sa réformation; juridiction temporelle. 1198-1738. — L. 3, déclaration des biens du prieuré de N. D. de Longueau; amortissements et francs-fiefs. 1255-1786. — L. 4, maisons à Reims. 1255-1783. — L. 5, maisons. 1639-1783. — L. 6, rentes sur le roi. 1724-1765. — L. 7, chapitre de la cathédrale. 1381-1550.

* Voir page 842, tome Ier de la *Revue de Champagne*.

— L. 7 *bis*, rentes sur particuliers. 1780-1777. — L. 41, surcens dû à l'archevêché de Reims. — L. 42, baux.

Saint-Basle. L. 24, maisons, rentes. 1243-1775.

Saint-Thierry. L. 4, union de l'abbaye de Saint-Thierry à celle de Saint-Remy. 1775-1777. — L. 9, bois, maîtrise de Reims. 1211-1780. — L. 61, fondation de dom Gérard d'Espy et bourse en l'Université. 1649-1775.

Saint-Jacques. F° 23, procès contre les Jésuites de Reims au sujet des biens de Larzicourt.

Moiremont. Tiroir E, l. 3, préciput des chanoines de Reims sur Moiremont.

Toussaints. L. 66, redevance due à l'Hôtel-Dieu de Reims. 1765.

Avenay. F° 51, donations de Guillaume de Damery, chanoine de Reims et d'Avenay. 1396-1466. — F° 188, maisons de Reims. 1175-1568.

Igny. F° 111, Reims. 1152-1651.

Chatrices. L. 61, transaction entre l'abbaye de Chatrices et celle de Saint-Remy. — L 96, procédure contre Saint-Remy pour la cure de Villers. — L. 110. Voir Villers-en-Argonne.

Belval. L. V, dossier 25, Reims, maisons et jardins. 1555-1774. — Dossier 26, baux, pièces diverses. XVIe-XVIIIe s.

REIMS-LA-BRULÉE (Marne)

N.-D. de Vitry. L. 86, Tournizet. Voir Vauclerc. — L. 94, baux de Tournizet.

Saint-Jacques. F° 43, Reims-la-Brûlée, dîmes. 1234-1268. — F° 45, Tournizet, terres. 1238-1524. — F° 46, Verzet, 1271-1606.

Cheminon. L. 36, Reims, dîmes. — Carton 21, Reims-la-Brûlée. 1236.

REMAUVILLE

Saint-Denis. F° 428, Remauville, depuis 1313.

REMICOURT (Marne)

Monthiers. L. 22, La Lieue, près Remicourt. 1217. — L. 36, Remicourt. 1217-1277.

RENTON (Ardennes)

Saint-Denis. F° 431, Renton. 1357.

RENWEZ (Ardennes)

Saint-Nicaise. L. 10, n° 43, Renwez. depuis 1611.

RESSONS (Aisne)

Igny. F° 114, Resson. XIIe s.-1347.

RÉTHEL (Ardennes)

Université. L. 30, cense. 1606-1772.

Saint-Denis. F° 341, Réthel. 1251-1714.

Longueau. L. 34, rente sur le hallage. 1231-1738.

Chap. métrop. Réthel-Mazarin, une liasse.

Saint-Remy. Prieuré de Réthel. L. 228, divers états du prieuré depuis sa fondation. 1118-1760. — L. 229. église de Réthel, procès pour la prééminence. 1273-1679. — L. 230, domaines et droits en général. 1094-1642. — L. 231, domaines et droits en particulier. 1196-1680 — L. 232, dîmes. 1539-1746. — L. 233, surcens. 1198-1736. — L. 234-242, dépendances du prieuré, Acy, Bretoncourt, Bourgeron, Corny-la-Ville, Noiron, Novy-les-Moines, Gerson, Juniville, Givry-sur-Aisne, Seuil. — L. 243, petit couvent placé derrière le clos du jardin. 1663.

REUIL (Marne)

Justices. Justice de Rueil.

Igny. F° 117. Rueil, Romain, Avenchon. 1222-1236.

REUVES (Marne)

Andecy. L. 36, dîmes. 1493-1786.

RÉVILLON (Marne)

Justices. Justice de Révillon.

RÉVELON (Somme)

Saint-Remy. Prieuré de Révelon. uni à l'abbaye de Saint-Remy par échange fait avec celle d'Eaucourt contre la prévôté de Mersenne en Brabant, en 1611. — L. 246, titres généraux. 1145-1765. — L. 247, chef-lieu de la cense. 1606-1772. — L 248, marchés de terres. 1606-1742. — L. 249, charges de la seigneurie. 1466-1730. — L. 250, fiefs de la seigneurie. 1501-1760. — L. 251-271, dépendances : Heudicourt, Gozancourt, Guyencourt, Cléry, Fins, Irles, Courcelettes, Cantal-Maison, Martinpuits, Pys, Longueval, Montauban, Carnoy-lès-Révelon, Sorel, Liramont, Bertrancourt, Senlis, Warloy Voir Varin.

REVIGNY (Marne)

Trois-Fontaines. L. 62, Revigny. 1262.

Monthiers. L. 37, Revigny. 1258.

RILLY-AUX-OIES (Ardennes)

Saint-Denis. F° 431, Rilly-aux-Oies, succursale de Voncq. 1688.

RILLY-PRES-LA-MI-VOIE.

Saint-Denis. F° 431, Rilly près la Mi-Voie. 1285.

RILLY-LA-MONTAGNE (Marne)

Justices. Justice de Rilly.

Paroisses. Fabrique, 1 liasse. 1617-1792.

Louvois. L. 14, fois, hommages et dénombrements rendus aux seigneurs de Louvois pour les fiefs des bois de la Fortelle, Lescoringaut et Le Doux. 1522-1733. — L. 36, plaids généraux des officiers du marquisat à Rilly, Chigny et Vauzillon. 1663-1735.

Archevêché. Terrier de Rilly.

Chap. métrop. Rilly et Chigny, 1 liasse.

Saint-Nicaise. L. 10, n° 44, Rilly. 1774.

Avenay. F° 210, mairie de Chigny et Rilly, baux, cueillerets.

Saint-Remy. L. 144, seigneurie, mairie. 1217-1720. — L. 145, domaines. terres, vignes. 1134-1778. — L. 146, dîmes. 1576-1763. — L. 147, cueillerets. 1569-1774. — L. 173. Voir Vaudemanges. — L. 323, vignes acquises depuis la commende. 1547-1718.

RIPONT (Marne)

De Torcy. Ripont, 1 liasse.

ROBERT-ESPAGNE (Meuse)

Cheminon. L. 41, dîmes, depuis 1227.

Trois-Fontaines. L. 23. Voir Beuroy. (Voir aussi les liasses 5, 4, 5).

ROBERT-MAGNY (Haute-Marne)

Evêché. L. 56, biens.

ROCHES-SUR-MARNE (Haute-Marne)

Evêché. L. 57, biens de la fabrique.

ROMAIN (Marne)

Justices. Justice de Romains.

Igny. F° 117. Voir Reuil.

ROISY (Ardennes)

Saint-Remy. L. 54, Roisy et Beffort, dîmes. 1190-1781.

— L. 157. Voir Sault-Saint-Remy. — L. 158, moulin. 1580-1768.

ROME (Italie)

Saint-Denis. F° 249, mention d'une relation du voyage d'Antoine Fournier à Rome, en 1572.

ROMIGNY (Marne)

Justices. Justice de Romigny.

Paroisses. Fabrique, 1 liasse. 1622-1789.

Longueau.. L. 35, domaine. 1493-1782.

Belval. L. II, dossier 13, cure; dossier 14, rente. 1244-1731.

ROSAY (Marne)

Ulmoy. L. 22, bois du Tronchois, de Belmontois et du Meiz. 1302-1304.

Saint-Pierre. Rosay, 8 liasses. — L. 1, p. 157 ; de 1232 à 1341. — L. 2, p. 159; de 1256 à 1579. — L. 3, p. 168, accord et échange avec l'abbaye de Saint-Paul. 1275-1303. — L. 4, p. 170 ; de 1233 à 1586. — L. 5, p. 176; xie s. -1644. — L. 6, p. 178, bois. 1546-1735. - L. 7, p. 180, prés. 1398-1658. — L. 8, p. 180, divers. 1584-1762.

Trois-Fontaines. L. 64, Rosey et Purré (?). xiie s.

ROSNAY (Marne)

Justices. Justice de Rosnay.

Chap. métrop. Rosnay, Germigny et Janvry, 3 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Anc. Congrég. L. 4, layette concernant les dîmes de Rosnay. 1246-1688.

Saint-Remy. L. 109. Voir Janvry.

Saint-Nicaise. L. 1, n° 1, Bailleux, depuis 1329.

Saint-Thierry. L. 28, dîmes. Voir Janvry.

ROUCY (Aisne)

Saint-Denis. F° 341, Roucy. 1325.

ROUFFY (Marne)

Saint-Memmie. Cartulaire, ch. 6, Rouffy, Cheppy, Saint-Hilaire, Moncetz.

ROUVROY (Marne)

Paroisses. Cure, 1 liasse.

Saint-Nicaise. L. 8, n° 37. Voir la Neuville-en-Tournafuy.

Saint-Remy. L. 257, cense de 167 journaux. 1217-1783.
Avenay. F° 186, dîmes. 1343.

ROUY-LE-GRAND (Somme)

Saint-Remy. L. 189, rente de 200 livres foncières, seigneuriale et non rachetable. 1292-1723.

ROZIÈRES

Saint-Remy. L. 356, redevance en grains. 1241-1685.

RUMIGNY (Ardennes)

Saint-Nicaise. L. 10, n° 45, Rumigny. 1206-1759.

(*A suivre.*) G. HÉRELLE.

NÉCROLOGIE

Le lundi 13 janvier 1890, est décédée en son château de Haute-Fontaine, près Ambrières (arrondissement de Vitry-le-François), Mme veuve Onfroy de Bréville, née Camusat de Vaugourdon. Elle n'avait que 49 ans.

Mme de Bréville appartenait à une très ancienne famille de Troyes; son père, archéologue distingué, avait réuni une riche collection dont, en mourant, il fit don au Musée de sa ville natale. — Son mari, M. Raymond Onfroy de Bréville, dont le père fut longtemps sous-préfet de l'arrondissement de Vitry, exerça lui-même ces fonctions à Provins, à Vendôme, enfin à Brest, où il se trouvait au moment de la guerre de 1870. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Retirée depuis plusieurs années à Haute-Fontaine, Mme de Bréville se plaisait à habiter cette vaste et belle demeure, célèbre abbaye historique sur laquelle les travaux de M. Gilardoni ont récemment rappelé l'attention.

D'un esprit vif et enjoué, autant que bonne et généreuse, Mme de Bréville ne laisse que des regrets.

***

On annonce la mort de M. Moulé père, vétérinaire à Vitry-le-François. Cet homme aussi capable que modeste, qui a exercé longtemps sa profession dans notre pays, laisse le souvenir d'un praticien consciencieux et dévoué à ses devoirs professionnels.

***

Nous apprenons la mort de l'honorable M. de La Tréhonnais, propriétaire depuis vingt ans environ, du domaine de Saron-sur-Aube près Marcilly-sur-Seine (Marne), décédé le samedi 4 janvier 1890.

Agronome distingué, M. de La Tréhonnais collaborait à plusieurs journaux et revues agricoles, et pratiquait chez lui les principes d'élevage qu'il professait avec autorité dans ses articles.

Les réelles qualités de cet homme de bien, les nombreux souvenirs qu'il avait conservés de ses voyages et de ses relations, les goûts artistiques unis chez lui à de profondes connaissances agricoles, faisaient rechercher sa société et ne laisseront point périr sa mémoire au milieu des populations de la contrée.

***

On lit dans *La République française* du 26 janvier :

« Une dépêche d'Epernay annonce la mort, à l'âge de 81 ans, de M. Joseph Mayer, imprimeur-propriétaire et directeur de l'*Indépendant de la Marne et de la Moselle.*

Né à Sarrelouis, M. Joseph Mayer était un des vétérans du journalisme français. Il avait fondé à Metz, en 1835, l'*Indépendant de la Moselle* où il défendit les idées libérales et républicaines. Pendant le blocus de Metz, en 1870, M. Mayer se fit remarquer par l'énergie de son attitude : il continua à faire paraître, sur des papiers de toutes sortes, son journal dont la collection, aujourd'hui introuvable, constitue un document des plus précieux pour les historiographes de la campagne de 1870.

Après la guerre, M. Joseph Mayer transporta à Epernay son imprimerie et son journal qui prit le nom d'*Indépendant de la Marne et de la Moselle.*

M. Mayer avait dû opter pour la France à deux reprises différentes : une première fois, quand Sarrelouis, sa ville d'origine, nous fut enlevée en 1814, et, une seconde fois, en 1871. »

P. M.

* * *

On annonce la mort de M. Bureaux de Pusy, colonel du génie en retraite, officier de la Légion d'honneur.

M. de Pusy, descendant du général La Fayette, avait consacré sa vie tout entière au service de l'armée; il a fait plusieurs campagnes et notamment celle de 1870.

Contraint de prendre sa retraite il y a un an, à cause de sa santé, il jouissait d'un repos bien mérité, lorsqu'il fut atteint le 25 décembre 1889 d'une attaque de paralysie qui le conduisit au tombeau.

Ses obsèques ont eu lieu le 2 janvier, à Bergères-sous-Montmirail (Marne).

* * *

On lit dans le *Journal de Provins* du 4 janvier 1890 :

« Lundi dernier, ont eu lieu à Provins, au milieu d'une assistance considérable, les obsèques de M. le docteur Léon Raphaël, ancien médecin en chef des Hospices de la ville et de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, décédé le 28 décembre 1889, à l'âge de 72 ans et 6 mois.

M. Raphaël était né le 12 juin 1817, à Mer, près Blois (Loir-et-Cher). Il avait à peine 25 ans lorsqu'il vint à Provins, en 1842, pour succéder à M. Gallot. Actif, instruit, possédant une grande science médicale, M. Raphaël ne tarda pas à acquérir une réputation justifiée et à se former une clientèle considérable en ville et dans un rayon étendu. Il fut bientôt connu dans les campagnes à plus de dix lieues à la ronde.

Dans les rares moments de repos que lui laissait son rude métier, M. le docteur Raphaël a écrit plusieurs ouvrages qui possèdent une certaine réputation. Dès 1849, il publiait un *Traité de médecine pratique*, qui a eu deux éditions; plus tard, il faisait connaître, dans un mémoire à l'Académie, le résultat de ses expériences sur le *Traitement du Charbon et de la Pustule maligne* à l'aide des feuilles de noyer; puis il donna ensuite son *Essai sur le Vitalisme* et enfin une *Etude sur la Diphtérie et le Choléra.*

Les obsèques de M. Raphaël ont été célébrées en grande pompe. Les membres du Conseil de Fabrique de l'église Sainte-Croix, dont il faisait partie, avaient tenu à rendre un dernier et marquant hommage à leur collègue.

Deux discours ont été prononcés sur la tombe par M. Amy, ancien président du Tribunal civil, et par M. le docteur Gellé, de Provins. »

***

On lit dans le *Courrier de Sézanne :*

Mme la marquise de Labriffe, née Agathe-Marie Pandin de Narcillac, propriétaire du domaine de Chapton, près Sézanne (Marne), est décédée à Paris, le dimanche 22 décembre 1889.

Les obsèques ont eu lieu à Gambais (canton de Houdan, Seine-et-Oise), où l'inhumation a eu lieu dans un tombeau de famille.

Les habitants de Villeneuve-lez-Charleville, de Chapton, de Soizy-aux-Bois et de tous les environs, les malheureux surtout, garderont le souvenir de Mme la marquise de Labriffe, dont les libéralités et les hautes vertus lui assuraient partout ailleurs également, l'estime et l'affection.

***

Le dimanche 12 janvier dernier ont eu lieu à Nangis (arrondissement de Provins, Seine-et-Marne), les obsèques de M. Delatte, préfet de l'Isère, récemment décédé, dont le corps a été ramené en cette ville pour être inhumé dans un caveau de famille. Ces obsèques, auxquelles assistaient toutes les notabilités du pays, ont été accomplies au milieu du recueillement général.

A l'église paroissiale, un service religieux a été célébré avec solennité par M. le curé-doyen.

Plusieurs discours ont été prononcés au cimetière.

***

Nous apprenons avec regret la mort récente de M. Mopinot, notaire à Ay (Marne).

L'honorable M. Mopinot avait succédé, le 2 août 1848, à M. Roger et exerçait par conséquent depuis 42 ans le notariat en

Champagne. C'était le doyen des notaires de l'arrondissement de Reims.

Durant sa longue carrière, M. Mopinot a su se concilier les sympathies de plusieurs générations. Il laisse une mémoire justement honorée.

***

M. le comte Albert de Pouilly est récemment décédé en son château de Cornay (Ardennes), à l'âge de 22 ans. Il était fils unique du marquis de Pouilly et de la marquise, fille unique elle-même du dernier représentant des marquis souverains de Saluces, en Piémont, et de Jeanne de Toulongeon.

Le marquis de Pouilly, père du défunt, a épousé en secondes noces une fille du marquis de Tressan dont il n'a pas d'enfant. Il est le chef de la branche aînée de la maison de Pouilly.

Les Pouilly de la branche aînée ont porté les titres de : barons de Cornay, barons, puis marquis d'Esnes, comtes de Louppy, barons de Jasney, de Manonville, de Fléville, marquis de Lançon[1], de Saint-Marceau, etc...

1. Cf. *Revue de Champagne*, t. XX (1886), p. 197, note 3 et année 1889, p. 114, note.

BIBLIOGRAPHIE

BULLETIN DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES, *Section des sciences économiques et sociales*, année 1888; Paris, Ernest Leroux, 1889, 266 p. in-8°.

Il serait à souhaiter que ce bulletin, publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, par les soins d'un Comité où figure l'élite de nos savants, fût plus répandu et qu'on prît des mesures plus efficaces pour le mettre à la portée des travailleurs. Son dernier volume mentionne les travaux suivants adressés au Comité et qui intéressent la province de Champagne :

JADART. *Un hôtel de Reims du XVIIe siècle jusqu'à nos jours.* Compte-rendu verbal par M. E. Levasseur, de l'Institut (p. 11 et 44). — RETHORÉ. *Recherches historiques sur Jouarre*[1] *et ses environs : la Commanderie de Bibartaut et ses dépendances : le Petit-Couroy, la Brosse, le Petit-Bibartaut, les Vannes, le Gros-Chêne, les Grez et les Loquets.* — Gravures et plan. — Renvoi à M. Tranchant (p. 21). — LAGLEF, avoué honoraire à Meaux. *Ephémérides Meldoises.* Renvoi à M. Flach (p. 43). — BABEAU. *Les Bourgeois d'autrefois.* Compte-rendu écrit par M. E. Levasseur, de l'Institut (p. 45 à 47). — GUENIN, employé de la préfecture, à Chaumont. *Recherches historiques sur Charles-Marie-Henri, comte de Damrémont, lieutenant général, né le 8 février 1778, tué au siège de Constantine, le 12 octobre 1837.* Renvoi à M. Tranchant (p. 48). — JADART. *Les écoles de Reims et de son arrondissement en 1774.* Compte-rendu écrit par M. Gréard, de l'Académie française (p. 48 et 61). — THELLIER. Analyse d'un mémoire concernant *la population des divers cantons du département des Ardennes* (p. 162).

***

LES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE EN MISSION ET LA JUSTICE RÉVOLUTIONNAIRE DANS LES DÉPARTEMENTS EN L'AN II (1793-1794), par Henri Wallon, membre de l'Institut; tome III, *le sud-est, l'est et la région de Paris*, in-8°, Paris, Hachette, 1889.

Poursuivant le cours de ses savantes études sur la Révolution française, M. Wallon, dans son nouveau volume, nous fournit les renseignements les plus complets sur l'action des commissaires de la Convention dans notre province. Nous signalerons en par-

1. Cf. *Revue de Champagne*, 1889, p. 458.

ticulier le chapitre XXIV (p. 347 et s. et 441 et s.) qui, sous la rubrique *La Champagne*, comprend les trois départements de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne. Mentionnons aussi ce qui est dit des départements de l'Yonne (p. 340 et s.), de Seine-et-Marne (p. 375 et s.) et de l'Aisne (p. 381 et s.).

Si nous envisageons spécialement Seine-et-Marne, nous voyons Lacoste, Carrier et Jean-Bon Saint-André, envoyés à Melun à la suite du vote de la Constitution de 1793. Avant eux y vinrent Lakanal et Mauduit; après eux, Maure et Dubouchet[1]. « Le département de Seine-et-Marne, écrivait ce dernier dans son *Rapport*, est maintenant sans-culottisé. » Il le fut si bien, dit M. Wallon, que, dans l'arrondissement de Coulommiers notamment, il y eut des émeutes quasi-religieuses! Elles éclatèrent dans le district de Rozoy et, le 24 frimaire an II (14 décembre 1793), aux environs de la Ferté-Gaucher (lettre de Maure au Comité de Salut public; rapport du représentant Godefroy). Au milieu de ces agitations, la Société populaire de Rebais crut devoir intervenir pour féliciter la Convention nationale sur ses travaux... C'était un zèle assurément bien indiscret, car Robespierre écrivit à cette occasion : « Que le commissaire de la police générale prenne des informations sur l'esprit de la Société populaire de Rebais et sur ceux qui la dirigent. »

* * *

RAPPORT SUR LES OUVRAGES PRÉSENTÉS AU CONCOURS J. BAROTTE (*Société historique et archéologique de Langres*, séance du 1er juin 1889); brochure de 36 p., Langres, Rallet-Bideaud.

Cet excellent rapport a été fait par M. l'abbé A. Louis au nom de la Commission de lecture chargée d'examiner les travaux d'histoire et d'archéologie locales présentés au concours dont la fondation est due à la générosité de M. Barotte, membre de la Société historique et archéologique de Langres, décédé en 1878. A ce concours, qui s'ouvrait pour la seconde fois depuis onze ans, étaient admises les études imprimées ou manuscrites postérieures au 1er janvier 1884. Voici, d'après le rapport de M. l'abbé Louis, l'énumération des œuvres nombreuses et variées dont la Commission de lecture avait à connaître :

1° H. GUIOT, professeur de dessin à Chaumont. Deux albums contenant cinquante dessins artistiques des monuments du département de la Haute-Marne. — 2° P. MARCHAL, instituteur à Pouilly. « Antiquités gauloises et romaines de la Haute-Marne », 1888, 196 p. ms. — 3° Abbé TOUSSAINT, curé de Cohons. « Nouvelle étude sur l'origine langroise des Saints Jumeaux », 55 p. ms. — Quatre études dues à M. l'abbé ROUSSEL, curé de Vauxbons, savoir : 4° *Etude historique sur les premiers évêques de Langres*, 146 p.

1. Cf. *Revue de Champagne*, 1889, p. 396.

in-8°, Langres, Rallet-Bideaud, 1886. — 5° *Les templiers du diocèse de Langres à l'époque de leur suppression* (*Revue de Champagne*, juin et juillet 1884). — 6° *Wandelaincourt, évêque constitutionnel de Langres* (*Ibid.*, t. XXV, 1888, p. 315). — 7° *Nouvelle étude sur le diocèse de Langres et ses évêques*, 480 p. in-8°, Langres, Rallet-Bideaud, 1889.— 8° Chanoine Herscher, protonotaire apostolique. « Biographie de Godefroi de La Roche, évêque de Langres » (1139 à 1162), 96 p. ms. (Traduction française de l'ouvrage allemand du docteur Hermann-Joseph Wurm : « Gottfried, Bischof von Langres. Ein biographischer Versuch als Beitrag zur Geschichte des zwolften Iahrhunderts »; 52 p. in-8°, Würzburg, Bucher, 1886). — 9° Abbé Ch. Lorain, aumônier du lycée de Chaumont. *Vie de M. l'abbé Lorain*, ancien supérieur des séminaires, chanoine de la cathédrale de Langres, in-8° de xiv-542 p. avec portrait, Dijon, Jobard, 1888. — 10° Radel. « Notice sur le village et la baronnie de Courcelles-sur-Aujon », 215 p. ms. — 11° Mulson et Briffaut. « Histoire de la vallée de l'Amance et de l'ancien doyenné de Pierrefaite », 150 p. ms. — 12° Lacordaire. *Notes historiques sur le bourg et le prieuré de Voisey* (Haute-Marne), 2 cahiers, 230 p. avec plan et fac-simile (*Revue de Champagne*, 1889, p. 735 et s.). — Deux études dues à M. l'abbé Grassot, savoir : 13° « Histoire du Bassigny », 180 p. ms.—14° Histoire (460 p. ms.) et Généalogie des *Seigneurs de Choiseul*, 176 p. in-8°, Arcis-sur-Aube, Frémont, 1887 (extrait de la *Revue de Champagne*).— 15° A. Daguin. « Etude sur le patois du Bassigny, particulièrement du canton de Nogent », 155 p. ms. — 16° Mme Lagodier. « Notices sur les collèges de Langres et de Chaumont », 120 p. ms. — 17° A. Roserot, archiviste à Chaumont. *Répertoire historique de la Haute-Marne* (en cours de publication)[1]. — 18° André Malaingre, docteur en médecine, lauréat de la Faculté de Paris. *Histoire des épidémies dans l'arrondissement de Chaumont*, in-8° de 94 p., Paris, Davy, 1887.

On lira avec intérêt l'appréciation judicieuse de chacun des travaux qui précèdent, donnée par M. l'abbé Louis dans son rapport. « Assurément, dit-il, on travaille beaucoup dans la Haute-Marne. Il n'est pas un siècle qui, dans ces travaux des cinq dernières années, n'ait eu quelqu'un qui l'étudie. Epoque gauloise, domination gallo-romaine, biographies du xiie siècle ou du xixe, monuments mégalithiques, débris du vieux langage, discussions hagiographiques, vie religieuse et civile d'un village, d'une région etc., il n'est aucun sujet qui n'ait été touché. » Le rapporteur a conclu en proclamant, au nom du jury, les récompenses suivantes : M. Roserot (Alphonse), notre érudit collaborateur, est nommé lauréat du prix Barotte (mille francs), et M. Guiot (Hector) reçoit une médaille de vermeil, grand module.

***

1. V. *suprà*, p. 40.

Notice historique sur le canton de Raucourt (Ardennes), par N. Goffart, licencié-ès-sciences, agrégé de l'Université, officier d'Académie, et E. Goffart, instituteur à Bosséval (travail couronné par l'Académie de Reims). Sedan, impr. de Jules Laroche, 1880. In-8° de 224 pages.

Cette publication est le fruit d'un long et persévérant travail de la part de deux frères, collaborateurs à la même œuvre. Leurs efforts ont mérité la médaille d'or de 200 fr., au dernier concours d'histoire de l'Académie de Reims. Il est donc superflu d'insister ici sur le mérite et la réussite de leur entreprise On lira dans le volume de l'Académie le rapport très approfondi rédigé à ce sujet par M. L. Didier, professeur d'histoire au Lycée de Reims. Disons seulement que toutes les communes du canton de Raucourt sont l'objet d'une étude sérieuse, basée sur les documents authentiques.

* * *

Esquisse historique du prieuré de Notre-Dame-des-Prés à Paris (1675-1739), *primitivement de Notre-Dame-de-Sainte-Marie à Mouzon* (Ardennes, 1629-1675), *de l'ordre de Saint-Benoit et de la filiation de l'abbaye Saint Pierre-les-Dames à Reims* (Marne), par J.-B.-E. Carré, aumônier des Zélatrices de la Sainte-Eucharistie à Paris. Paris, impr. G. Picquoin, 1888. In-8° de 75 pages.

Cet ouvrage offre d'utiles renseignements sur un établissement religieux fondé à Mouzon, puis transféré à Paris. L'auteur, qui s'attache à l'étude des prieurés du diocèse de Reims, a fait à ce sujet des recherches dans les grands dépôts de Paris et nous procure ainsi de nombreux documents inédits.

* * *

Journal de Fontainebleau. — 2e Numéro. — 1795 à 1799. — Fontainebleau, imprimerie Bourges, in-12 de 56 pages. — Prix un franc.

Il y a quelques années, M. Paul Domet publiait, sous le titre de *Journal de Fontainebleau*, le récit des faits dont cette ville fut le théâtre durant l'époque passablement agitée de 1789 à 1794. L'auteur nous donne aujourd'hui la suite des éphémérides de la même ville depuis 1795 jusqu'en 1799, c'est-à-dire jusqu'au temps où Bonaparte, faisant bon marché de la Constitution républicaine, s'emparait du pouvoir par le coup d'Etat du 10 brumaire, et préludait à l'autorité dictatoriale dont l'Empire devait être le couronnement.

On croit généralement que le régime de la Terreur prit fin après le IX thermidor avec la chute de Robespierre et de ses complices. Il n'en est rien. La Convention resta toute puissante et, si des idées plus modérées se firent jour dans son sein, le vieux levain de Jacobinisme qu'elle n'avait pas entièrement rejeté, lui fit plus d'une fois

encore recourir à des mesures de rigueur extrême qui rappelaient les actes de l'an II. Pour sa justification, il faut dire qu'elle avait à compter avec l'audace des ennemis de la République, qui, désormais affranchis de la crainte du Tribunal révolutionnaire, affichaient hautement leurs idées de retour à l'ancien régime, et joignaient l'action à la parole comme on le vit aux journées de vendémiaire notamment.

Les années 1795 et 1799 furent grosses d'orages, aussi bien à Paris que dans les villes de province. Des événements multiples et de nature diverse troublèrent, agitèrent, passionnèrent les populations, encore toutes frémissantes du mouvement révolutionnaire des années antérieures. Dans sa récente publication, M. Domet nous initie à ce qui se passa dans Fontainebleau durant les dernières années de la République, alors que la Convention achevait sa carrière et que le faible pouvoir du Directoire poursuivait la sienne. Tour à tour, les modérés et les jacobins sans cesse aux prises, éternisant de vieilles rancunes, d'ineffaçables inimitiés, se disputent la marche des affaires. Selon qu'ils sont vainqueurs ou vaincus, les idées réactionnaires ou révolutionnaires sont mises en pratique, honorées un jour, conspuées le lendemain.

Il faut lire le récit de ces événements bizarres, de ces revirements étranges, de ces contrastes frappants, dans le petit livre de M. Domet. — En 1795, la réaction sévit contre les terroristes de Fontainebleau, on les désarme, on les proscrit des fonctions publiques, on les chasse même de la ville, où ceux qui restent sont mis en interdit et soumis à la surveillance la plus sévère. Des femmes prennent l'initiative du rétablissement du culte catholique, et vont même jusqu'à chasser de l'ancienne église la Société populaire qui y tenait ses séances. Mais, l'année suivante, tout change ; les jacobins, revenus au pouvoir, exercent des représailles contre les modérés Les catholiques sont persécutés, leurs prêtres recherchés et déportés. Les idées et les mœurs révolutionnaires reprennent faveur ; les fêtes décadaires, instituées naguère sur le rapport de Robespierre, sont remises en vigueur, de même que la célébration du décadi et de toutes les cérémonies anniversaires du 14 juillet, du 10 août, du 21 janvier et *tutti quanti*. Les modérés sont exclus des fonctions publiques ; à ce jeu de bascule, les anciens terroristes, qui ont retrouvé leur audace du temps du proconsulat de l'ex-curé Métier, s'emparent de toutes les places. En ces jours, le discrédit des assignats s'accentuait, et la question des subsistances causait de vives préoccupations aux populations et aux autorités.

M. Domet nous conduit ainsi jusqu'à la fin de l'an VIII, mêlant à son récit de faits généraux, pour ainsi dire communs à toutes les villes de France, des renseignements particuliers sur Fontainebleau. Plus d'une fois, la municipalité dut intervenir pour sauver le château dont la vente et la destruction étaient projetées. En

1796, on inaugura l'Ecole centrale, établie dans les dépendances du château, sous les auspices des maîtres de la science, Lakanal, Berthollet, La Place, et à laquelle succéda, plus tard, l'Ecole militaire qui fournit à nos armées d'illustres officiers généraux. D'autres détails, d'un intérêt spécial, complètent l'ouvrage de M. Domet et lui donnent une saveur toute locale qui ne peut que le faire agréer et goûter particulièrement par les habitants de Fontainebleau, et aussi par tous les amis de l'histoire de Seine-et-Marne.

G. LEROY.

CHRONIQUE

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François *(Séance du 19 décembre 1889).*

M. Morel, membre titulaire, lit une note sur une épée en fer à soie plate, type de Hallstastt, découverte récemment à Corbeil (Marne), dans l'ornière du vieux chemin vicinal de Corbeil à Somsois.

Cette épée a été mise au jour en deux tronçons qui mesurent environ 73 centimètres. Malheureusement la soie manque en partie; ce qui en reste n'a que 3 centimètres de largeur, sur trois de longueur, tandis que, dans son état primitif, elle devait avoir au moins 15 centimètres. La pointe qui devait être mousse est carrée, et il peut bien en manquer 10 centimètres; de sorte que l'arme, dans son état primitif, pouvait mesurer tout près d'un mètre.

L'épée est à crans caractéristiques; deux trous de rivets se voient encore en haut de la lame qui mesurait, à cet endroit, 6 centimètres de largeur. Cette lame s'amincit ensuite pour se renfler en son milieu, comme les épées de bronze. Elle présente cette particularité remarquable d'être renforcée de chaque côté, dans sa longueur, d'une arête médiane saillante, ayant un centimètre à la base et se rétrécissant graduellement jusqu'à la pointe. A certains endroits, il semble que la cohésion de l'arête avec la lame ne soit pas parfaite; ce n'est peut-être là qu'un simple défaut de fabrication ou de martelage. Cette adjonction de métal, en donnant à l'arme plus de poids, la rendait beaucoup plus résistante.

L'oxyde de fer a parfaitement conservé de chaque côté et à de nombreux endroits, des traces visibles d'un tissu croisé, d'une grande finesse, ayant beaucoup d'analogie avec les tissus qui entourent les momies des tombes égyptiennes.

Cette découverte a déterminé M. Morel à entreprendre de nouvelles fouilles sur l'emplacement même où l'épée a été trouvée. Il n'a pas tardé à rencontrer des ossements humains. Aux pieds du squelette se trouvaient deux vases, du type gaulois de la Marne, mais malheureusement complètement brisés et, derrière la tête, un petit rasoir en bronze entièrement semblable à celui qui a été découvert par M. de Saulcy à Créancey, accompagnant aussi une épée en fer pareille à celle de Corbeil.

M. Morel termine ce premier mémoire en rappelant les nombreuses fouilles souvent fructueuses qu'il a faites à Corbeil, ancienne station romaine qui devait avoir une certaine impor-

tance, se trouvant sur la voie romaine de Reims à Langres, et figurant sur l'itinéraire d'Antonin, ainsi que sur la table de Peutinger.

Un deuxième mémoire est relatif à une incinération gauloise, découverte en 1889 au Marvis, sur le territoire de Vitry-le-François.

A la suite de fouilles entreprises sur les conseils de M. Morel, un chercheur assidu, M. Lorinet, a trouvé dans les grèves du Marvis, près de Vitry-le-François, un umbo de bouclier, dont une des ailettes était détachée.

Ce qui distingue cet umbo, c'est que la poignée en fer rigide fixée ordinairement derrière la partie bombée de l'umbo, et destinée à porter ou à suspendre le bouclier, est ici représentée par une chaînette en fer, formée de six mailles plates dont les côtés se rapprochent vers le milieu. Une petite virole, à deux branches cintrées, pourrait bien avoir servi à attacher la chaînette dont l'extrémité opposée aurait été rivée au bouclier. On serait, dans cette hypothèse, en présence d'une poignée mobile, au lieu de la poignée fixe connue jusqu'ici.

M. Lorinet a trouvé en même temps un gros ciseau, un reste de fibule dont l'ardillon et le ressort sont séuls intacts et un bout de lance pointu et creux.

A l'état de conservation de ces objets, tous en fer, M. Morel jugea tout d'abord qu'ils avaient dû avoir été passés par le feu avant d'être confiés à la terre. L'inspection attentive des lieux, la présence de cendres, d'ossements humains brûlés le confirmèrent, du reste, dans cette opinion qu'on se trouvait en présence d'une incinération gauloise. On avait simplement creusé dans la grève un trou en forme de cuvette pour y déposer les résidus produits par les flammes du bûcher sur lequel le guerrier avait été déposé avec ses armes.

M. Morel termine en faisant remarquer que les exemples d'incinération sont assez rares en Champagne et que, pour sa part, il n'en a jusqu'ici constaté qu'une seule, à Saint-Remy-en-Bussy.

M. Person, météorologiste, dépose le recueil de ses *Observations météorologiques faites à Somsois en* 1888.

M. Lumereaux, membre titulaire, offre une *Etude sur l'édilité en Champagne à la fin du XVIIIe siècle.*

M. Moulé présente la première partie de son ouvrage : *Histoire de la médecine vétérinaire dans l'antiquité.*

***

Société académique de l'Aube (*Séance du* 20 *décembre* 1889). — Présidence de M. G. Huot, président.

Correspondance. — M. le baron Joseph de Baye, qui a été délégué au Congrès des Orientalistes à Stockolm, envoie le compte-

rendu des séances de ce Congrès. Les délégués ont trouvé à Stockolm une réception des plus flatteuses, mais les questions scientifiques ont été un peu négligées. Le roi Oscar, qui présidait le Congrès, est lui-même un savant distingué et a prononcé un discours remarqué.

Ouvrages offerts. — L'Institut de France envoie le « *Recueil des lois, statuts et règlements des diverses Académies, de* 1635 *à* 1889 ».

M. Taillebois, membre correspondant, offre un travail intitulé : « *L'Archéologie à l'Exposition universelle* ».

Lectures et communications des membres. — M. Le Clert annonce que M. Feyerstein, capitaine de gendarmerie, a offert au Musée de Troyes, de la part de M. Clément Baudin, des objets anciens trouvés à Vinets, en tirant de la grève. On a découvert un squelette dont la tête était coiffée d'une matière tendre qui est devenue semblable à de la résine brune séchée au soleil ; plusieurs objets en bronze accompagnaient le squelette, entr'autres un brassard, des bracelets, une sorte de stylet long de 40 à 50 centimètres. — MM. Mathieu Redon et Vital-Faye, par l'entremise de M. l'abbé Petit, curé du Chêne, ont offert aussi au Musée d'autres objets intéressants.

Il semble qu'il existait un immense champ de sépultures entre Vinets et Le Chêne. D'après MM. Le Clert et Garnier, les objets trouvés ne seraient pas antiques, mais remonteraient à l'invasion anglaise. Des remercîments sont votés aux donateurs, et la Société délègue MM. Le Clert et Garnier, pour aller sur place recueillir des renseignements sur ces découvertes.

(*Séance réglementaire du* 27 *décembre* 1889). — Présidence de M. G. Huot, président.

Il est procédé à la constitution du bureau.

M. Albert Babeau, vice-président, devient président pour 1890.

M. Félix Fontaine est nommé vice-président; M. l'abbé d'Antessanty, secrétaire; M. de la Boullaye, secrétaire-adjoint; M. Drouot, trésorier; M. Le Clert, archiviste.

M. le président, avant de quitter le fauteuil, prononce une allocution vivement applaudie.

* * *

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry (*Séance du 7 janvier 1890*).

I. — Le bas-relief de La Ferté-Milon est aujourd'hui connu et apprécié; après les études qu'a suscitées l'interprétation du sujet qu'il représente, les discussions sont devenues à peu près hors de saison. Dans son *Histoire de La Ferté-Milon*, M. l'abbé Poquet, dès 1840, avait établi que c'était « le Couronnement de la Vierge ».

M. l'abbé Hazard, curé de Saint-Nicolas de la Chaussée, qui s'est occupé avec zèle de la Ferté, de son château, de ses fortifications, de ses belles églises, avait reconnu la justesse de cette opinion. Le Congrès archéologique de 1887, lors de sa visite aux magnifiques ruines du vieux château, avait écouté avec le plus vif intérêt la chaleureuse parole de M. Louis Courajod, conservateur-adjoint au Musée du Louvre[1], qui, tout en déclarant à son tour que le sujet était bien « le Couronnement de la Vierge », cherchait à en déterminer l'auteur. Or, le savant conférencier a émis l'avis que le bas-relief pouvait être attribué à l'un des principaux sculpteurs du duc d'Orléans (Louis de France, frère de Charles VI), parmi lesquels figurait Jean de Liège. A la suite de cette communication, la renommée du monument s'étendit et le moulage en fut décidé. Aussi, cette année, on a pu voir, à l'Exposition rétrospective du Trocadéro, la représentation fidèle de ce chef-d'œuvre dont M. Frédéric Henriet présente la description.

Au sentiment de M. Barbey, le personnage assis qui prononce le *veni coronaberis*, n'est point Jésus-Christ, partout représenté tenant d'une main le livre des Evangiles ouvert et bénissant de l'autre, mais bien Dieu le Père, « la main posée sur le globe terrestre », suivant l'habitude constamment observée.

L'assemblée a décidé l'insertion du travail de M. F. Henriet dans les *Annales* de la Société de 1890.

II. — Il est procédé à l'élection des membres du bureau dont les pouvoirs sont continués pour l'année 1890. Ce bureau reste donc ainsi composé :

MM. Barbey, président; Mayeux, vice-président; Moulin, secrétaire; Josse, vice-secrétaire; Le Feyer, bibliothécaire; Renaud, trésorier; Harant, conservateur des collections et objets d'art.

* * *

Académie de Reims (*Séance du* 10 *janvier* 1890).

Une notice littéraire par M. Emile Lefèvre, membre correspondant, est renvoyée à l'examen de M Piéton. — Lecture par M. l'abbé Cerf de la fin de son travail sur la musique à la cathédrale de Reims depuis le XVIe siècle. — Lecture par M. H. Jadart de l'introduction du fascicule du *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims*, qui comprendra les monuments civils et religieux du canton d'Ay. Un très intéressant rapport, écrit par M. Didron aîné, en 1837, sur les antiquités du pays rémois, sera joint en appendice à cette publication.

Séance du 24 *janvier* 1890. — Communication de M. Alphonse Gosset, architecte, au sujet du magnifique volume qu'il vient de publier chez Lévy, *Les Coupoles d'Orient et d'Occident*, accom-

1. *Annales de la Société histor. et archéolog. de Château-Thierry*, année 1887. p. 135, 136. V. aussi *Revue de Champagne*, 1889, p. 981 et s.

pagné de nombreuses planches gravées. En offrant cette œuvre de premier ordre à l'Académie, l'actif architecte énumère tous les travaux accomplis en ce sens à Constantinople, à Athènes, à Rome et à Paris.

***

Le nom de Valentigny (Aube). — M. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut, nous communique la note suivante :

Valentiniacus, nom de Valentigny (Aube) dans deux chartes du XIe siècle conservées par le cartulaire de Moutiérender[1], dérive de Valentinius.

On a trouvé à Die l'épitaphe de Valentinius Fortunatus[2]. Une inscription de La Batie-Montsaléon (Hautes-Alpes) conserve incomplètement les noms de T. Valentinius Messi (*anus?*)[3].

A *Valentiniacus* on peut comparer *Valentinianus*, nom d'une localité où étaient situés deux manses donnés à l'abbaye de Beaulieu (Corrèze) dans le courant du XIIe siècle[4].

***

Le Chemin de croix de l'église d'Aougny. — Les travaux de restauration de l'église d'Aougny, canton de Ville-en-Tardenois (Marne), viennent de faire découvrir de belles et anciennes sculptures en pierre, qui se trouvaient enclavées dans le massif de maçonnerie du grand autel.

Les ouvriers ont trouvé, parmi les assises de la table de l'autel, trois pierres très épaisses portant des sculptures sur une de leurs faces, et qui sont les Ve, VIIe et XIVe stations d'un ancien Chemin de croix, artistement travaillé et très richement décoré à l'origine.

Ces pierres mesurent 0m50 de hauteur sur 0m70 de largeur. Un bandeau de 0m10 de largeur, formant cadre sculpté et décoré, entoure les groupes des personnages qui se trouvent dans un retrait assez profond pour que les sujets bien en relief ne dépassent pas la ligne du cadre.

***

Dons au Musée de Chalons. — Le Musée de Châlons vient de recevoir de la direction des Beaux-Arts quatre œuvres d'art remarquables, deux statues et deux tableaux.

Les deux statues sont : 1° *Cupidon lançant des flèches*, par M. Marqueste ; 2° *Icare précipité dans la mer Egée*, par M. Mengue.

1. Lalore, *Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes*, t. IV, p. 159, 165.

2. *Corpus inscriptionum latinarum*, XII, 1576.

3. *Corp. inscr. latin.*, XII, 1545.

4. M. Deloche, *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*, p. 62.

Les deux tableaux sont : 1° *Philémon et Baucis*, par Bertin ; 2° *Coup de vent du* 30 *octobre* 1887, par Le Sénéchal de Kerdréoret (Marine).

La direction des Beaux-Arts conserve encore une autre œuvre également attribuée au Musée ; c'est *Patrie*, groupe par Albert Lefeuvre (sculpture, marbre).

***

Notre compatriote, M. Aubert (Stéphane), consul de France à Prétoria (République du Transvaal), dont le père, ancien chef d'institution, habite Ville-en-Selve (arrondissement de Reims), vient de recevoir la croix de la Légion d'honneur.

M. Aubert déjà titulaire de l'ordre du Mérite agricole, officier d'Académie, du Cambodge et du Nicham, est l'auteur de nombreux travaux sur l'état agricole et commercial de la Hollande, où il a représenté la France, ainsi que sur la République du Transvaal. Il a été le promoteur de la participation de ce dernier pays à l'Exposition universelle de 1889. Cette participation fort réussie a eu pour effet d'augmenter les débouchés de notre commerce international.

***

M. Louis Courajod vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur. Tous les amis de notre collaborateur qui est aussi notre compatriote, toutes les personnes qui aiment l'archéologie et qui s'intéressent à l'histoire de l'art, ont applaudi à cette distinction que l'on s'étonnait de voir tarder aussi longtemps. A chaque promotion, on cherchait le nom de M. Courajod dans la liste des nouveaux décorés, et l'on était surpris de ne pas le trouver ; quelquefois plus surpris encore d'en lire d'autres que le sien semblait devoir précéder. C'est que, de l'avis de tous ceux dont le jugement fait autorité, notre collaborateur, comme conservateur au Musée du Louvre, comme professeur à l'Ecole du Louvre, comme membre des différentes Commissions officielles dont il fait partie, a su conquérir une notoriété également considérable en France et à l'étranger. Cette notoriété le place au premier rang des spécialistes qui s'occupent de l'histoire de l'art du Moyen-âge et de la Renaissance. A. de B.

***

Les palmes d'officier d'Académie viennent d'être accordées à deux de nos collaborateurs : MM. Laurent (Jean-Paul), archiviste du département des Ardennes, et Roserot (Alphonse), archiviste-paléographe, chargé des archives historiques de la Haute-Marne.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette double distinction fort méritée.

***

Notre collaborateur, M. le baron Joseph de Baye, a été chargé de représenter le ministère de l'instruction publique à la huitième session du Congrès archéologique qui a dû s'ouvrir à Moscou le 8 janvier 1890, sous la présidence du grand-duc Serge de Russie.

« Les représentants français, dit une dépêche, le baron de Baye, le comte Fleury et M. Emile Cartailhac sont l'objet d'attentions toutes spéciales.

« Le baron de Baye a prononcé une allocution dans laquelle il a constaté les progrès de l'archéologie russe et l'importance de cette science universellement appréciée.

« Une représentation de gala a eu lieu au Grand-Théâtre en l'honneur des archéologues. »

***

Parmi les dernières nominations de membres de l'Académie Champenoise, il en est une qui offre un intérêt historique local : c'est celle de M. Carlos Antunez, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Chili à Paris.

En effet, M. Antunez se trouve être arrière-petit-fils de Jacques Cazotte, par suite de son mariage avec Mlle Laure de Cazotte, fille de M. Henri de Cazotte, ancien chargé d'affaires de France à Santiago.

Jacques Cazotte est une célébrité de Pierry, près Epernay (Marne), où il vécut pendant trente-deux ans. C'est à Pierry qu'il composa la plupart de ses ouvrages qui firent de lui l'un des plus charmants conteurs du XVIIIe siècle; c'est à Pierry qu'il fut arrêté avec sa fille Elisabeth, pour aller répondre devant le Tribunal révolutionnaire d'une accusation de conspiration royaliste.

Condamné une première fois à l'échafaud, il fut sauvé grâce au dévouement de sa fille; mais il fut arrêté à nouveau quelque temps après, et sa fille, qu'on avait séparée de lui, ne put renouveler le miracle de la première fois.

Cazotte fut le premier maire de Pierry.

La maison commune actuelle lui appartint, et il l'habita pendant les trente-deux années de son séjour dans cette localité.

***

Mariages. — M. le vicomte Vincent-Antoine-*Léon* de Francolini, lieutenant au 1er régiment de hussards et fils de M. le comte de Francolini, propriétaire du château de Pleurs, canton de Sézanne (Marne), a épousé, le 3 septembre dernier, à Marseille, Mlle Marie-Thérèse de Conflans, fille et petite-fille de Mme David de Conflans et de la vicomtesse de Jouenne d'Esgrigny.

***

Le 24 septembre 1889, a été célébré au château de Gudmont

par Donjeux, arrondissement de Vassy (Haute-Marne), le mariage de Mlle Anne-Marie Aved de Magnac avec M. Marie-Joseph-Daniel-Léon Mertian de Müller, aide-commissaire de la marine à Brest[1].

La nouvelle mariée est fille du comte Henri-Julien Aved de Magnac, capitaine de vaisseau, commandant de la réserve à Brest, officier de la Légion d'honneur, et de Mlle Marie de Mauroy. Elle descend de Jacques Aved, peintre distingué du XVIIIe siècle, dont plusieurs tableaux sont au Musée du Louvre. — La famille Aved, originaire de Flandre où on la trouve dès le XIVe siècle, s'est fixée en France au XVIIe et s'y est toujours signalée par ses services. Le 27 octobre 1734, François Aved, avocat au Parlement de Paris, etc., épousa la petite-fille du lieutenant général Arnolfini, comte de Magnac, héritière et dernière représentante de cette maison dont, par son mariage, elle porta le nom et le titre dans la famille Aved.

Armes : Ecartelé aux 1er et 4e d'azur à deux pattes d'ours d'or arrachées et posées en sautoir, qui est Arnolfini; aux 2e et 3e, d'or à l'aigle éployée et couronnée de sable (par concession des Empereurs); et sur le tout, d'azur à la croix engrelée d'argent, qui est Aved. — Couronne : de comte. Devise : *Per ardua virtus*[2].

Le nouveau marié est fils de Théodore Mertian, ancien magistrat, ancien conseiller général du Bas-Rhin, chevalier de Pie IX, et de Mathilde de Müller. Par sa mère, il est petit-fils de M de Müller, ancien colonel de cavalerie autrichienne, ancien conseiller intime et chambellan de l'empereur François-Joseph, et de Marie-Thérèse de Mannagetta dont le père était landgrave de Hongrie. — Un décret du 9 août 1876 a autorisé M. Mertian à ajouter à son nom celui de Müller qui s'éteignait dans la personne de sa mère.

1. Le château de Gudmont est entré, il y a deux cents ans environ, dans la famille de l'aïeule paternelle de la nouvelle mariée, qui était Mlle de Gras de Preigne, descendante du frère de Jeanne d'Arc, Jehan du Lys Ce château, édifié au temps des Guises, contient encore trois belles salles voûtées provenant des anciennes constructions; le reste a été rebâti vers 1825.

2. Voir le t. II de l'*Armorial de la noblesse de France* par d'Auriac.

MELANGES

Le peintre Simon de Châlons en Champagne. — Simon, peintre, né à Châlons-sur-Marne au commencement du XVIe siècle, peut être considéré comme un des pères de l'Ecole française. Malheureusement les détails nous manquent sur sa biographie, et il serait complètement inconnu dans le pays qui lui a donné le jour sans une intéressante notice que lui a consacrée M. l'abbé Leydier[1].

Les œuvres connues de cet ancien maître décorent, pour la plupart, les églises ou le musée déjà si riches de la ville d'Avignon, et consistent en un certain nombre de tableaux tous peints sur bois, aussi remarquables par la naïveté des compositions que par la belle conservation des couleurs. Simon de Châlons a dû travailler dans la capitale du Comtat-Venaissin depuis 1545 environ jusqu'au delà de 1585[2]. Ce fut probablement un de ces nombreux artistes du nord qui, en allant dans la patrie de Raphaël et de Michel-Ange pour étudier la peinture, ont fait une halte plus ou moins prolongée à Avignon, où ils trouvaient le ciel de l'Italie et comme un avant-goût de cette terre classique des arts.

Nous empruntons à l'excellent catalogue publié par M. Auguste Deloye[3] les renseignements qui vont suivre sur l'œuvre de Simon de Châlons conservée à Avignon.

Au Muséum Calvet.

Adoration des bergers. Jésus vient de naître. Les bergers se pressent de toutes parts pour voir le divin Enfant et pour lui offrir des présents : l'un d'eux joue de la cornemuse. Signé : Simon de Chalons en Chapeigne la pein. 1548. — (Haut. 1 m. 43 ; larg. 1 m. 49. — Bois. — Fig. 2/3 nat.).

Le Christ descendu de la croix. Saint Jean tient le corps de Notre Sauveur entre ses genoux. La Vierge est agenouillée devant son divin Fils. Auprès d'elle sont la Madeleine et Nicodème. Dans le haut du tableau des groupes[4] d'anges portent les instru-

1. *Journal de la Marne*, juillet 1838 — Notice de M. l'abbé Leydier.

2. *Annuaire du département de Vaucluse*, 1865, p. 238.

3. *Notice des tableaux exposés dans les galeries du Muséum-Calvet à Avignon*, par Aug. Deloye, conservateur du Musée-Calvet (Avignon, Seguin frères, 1880, in-8°), p. 104-105, 259 et s., 263-64.

4. Quand nous avons considéré le tableau, ces groupes nous ont paru rappeler la manière de Michel-Ange dans la fresque du *Jugement dernier* qui décore la chapelle Sixtine à Rome et dont le Musée d'Avignon possède d'ailleurs une copie décrite au n° 299 de la *Notice* de M. Deloye.

ments de la Passion. — Signé : SIMON DE CHALLOS EN CHAPAIGNE LA PEINT. 1550. — (Haut. 1 m. 89 ; larg. 1 m. 89. — Bois. — Fig. gr. nat.).—Ce tableau, dont le cadre est cintré à la partie supérieure, provient de l'église de Notre-Dame des Doms d'Avignon.

Notre-Dame de Pitié peinte en 1550 [1].

EGLISE DE SAINT-PIERRE.

Nativité du Christ (ou *Adoration des bergers*). Jésus est couché ; un autre petit enfant tout nu est à genoux auprès de lui et l'adore, les mains croisées sur la poitrine ; à gauche, la Vierge est à genoux, les mains jointes. Près d'elle, dans le second plan, paraît la tête de saint Joseph ; des bergers arrivent à droite et du fond, apportant divers présents ; une bergère offre à Jésus une couronne de fleurs ; un berger placé au premier plan tient dans ses mains un jeune poulet. Tout à fait à droite est un joueur de cornemuse ; au milieu, devant l'Enfant-Jésus, sont deux gerbes de blé. 1548.— (Mesure sans cadre : 1 m. 80 en hauteur et 1 m. 61 en largeur. — Bois. — Fig. 2/3 de nat.). — Ce beau tableau se trouvait égaré depuis plusieurs années. Sa prétendue découverte en 1877 devint un événement artistique pour Avignon. La vieille peinture ainsi exhumée excita une polémique entre deux connaisseurs, l'un croyant y reconnaître le pinceau de Raphaël, l'autre l'attribuant, d'après le style, à Simon de Châlons à qui elle appartient, ainsi qu'il a été constaté depuis par son certificat d'origine où elle porte le nom de cet ancien maître [2].

EGLISE DE SAINT-DIDIER.

Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres. Les Apôtres, rangés en cercle, sont dans le recueillement. La Vierge est au milieu d'eux. Ceux qui se trouvent sur le premier plan sont comme prosternés ; l'un d'eux porte un bras sur ses yeux, comme pour les dérober à la vive clarté qui vient d'en haut. — (Haut. 2 m. et larg. 1 m. 56, cadre compris. — Bois. — Fig. 2/3 de nat.). — Ce tableau ornait avant la Révolution la Métropole de Notre-Dame des Doms.

Le *Couronnement d'épines* daté de 1563.

Parmi les tableaux d'Avignon ou des environs, attribués à Simon de Châlons, on cite encore ceux que voici :

Dans la chapelle des Pénitents gris : La conversion de *Saint Paul terrassé aux portes de Damas*, tableau peint en 1585 pour la confrérie des cordiers.

A la Métropole de Notre-Dame des Doms : *Jésus montant au Calvaire*. (Portement de la croix et sainte Véronique).

1. Siret, *Dictionnaire des peintres*, édition de 1883 (2 vol.).

2. *Revue des Bibliothèques paroissiales*, 1877, p. 265-266 et 303-304 ; l'*Union de Vaucluse* des 5, 8 et 12 juillet, des 12 et 17 août de la même année.

A l'église Saint-Agricol : Deux *panneaux* dans la sacristie [1].

Dans le réfectoire du grand séminaire, à Avignon : l'*Enfant-Jésus jouant avec d'autres enfants de son âge*. On voit la sainte Vierge et Jésus, Elisabeth et son fils Jean-Baptiste, entourés de saintes femmes et de disciples qui regardent le groupe enfantin. Signé : SIMON DE CHALONS E CHAPEINE MA PEINT. — Dans le réfectoire de Saint-Gabriel, maison de campagne du grand séminaire : *Un Christ en croix*.

Outre cette dernière peinture, on signale en dehors de la ville même d'Avignon, deux tableaux de Simon de Châlons, dont l'un à l'hôpital de Villeneuve-lez-Avignon, portant la date de 1552, et l'autre dans l'église des Beaux, petite paroisse qui dépend de la commune de Bédoin. — « Enfin, dit M. A. Deloye dans sa *Notice*, nous avons vu un tableau attribué au même artiste au couvent du Saint-Sacrement d'Avignon, dans un parloir particulier du premier étage. Il représente la *Sainte famille*, est peint sur bois et porte la date de 1553, avec les armoiries d'un évêque de la famille de Rhodes : « de gueules, à la roue d'or, à six rayons. » Par exception, ce tableau est signé en latin et d'une manière différente des autres : SIMON M. PINXIT.

Telles sont les œuvres de Simon de Châlons que l'on connaîtrait dans le département de Vaucluse. Plusieurs autres tableaux de ce vieux maître de l'École française ont dû périr ou être dispersés au loin, sans compter les deux grandes peintures en camaïeu presque blanc dont il avait décoré l'avant-chapelle de la confrérie des Penitents blancs d'Avignon et qui ont été détruites avec le couvent des Dominicains où cette chapelle était située. Elles représentaient, l'une les douze apôtres, et l'autre les dix sibylles de l'antiquité, au rapport du P. Mahuet qui en exalte l'auteur, en l'appelant un *ingénieux*, un *excellent* peintre [2]. S. T.

1. V. *Biographie châlonnaise*, par Amédée Lhote, p. 525 (Châlons-sur-Marne, Martin, 1870).

2. Jean MAHUET, *Traité de l'établissement de la confrérie des Pénitents blancs*, Avignon, Offray, 1675, in-12, p. 19 et 28. — Cf. *Notice historique des tableaux qui se trouvent au Musée d'Avignon, précédée d'un coup d'œil rapide sur la peinture en général et sur les différentes écoles connues*, par le citoyen Meynet, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Avignon, Avignon, J. J. Niel, an X, in-12.

L'Imprimeur-Gérant,

CH. DUMONT.

ANNEXES

JOINTES

A LA CHRONIQUE DE JEAN TATÉ*

VIII.

ÉGLISE PAROISSIALE DE CHATEAU-PORCIEN. — SES INSCRIPTIONS.

§ 1. — Description de l'Eglise.

Cet édifice ne présente aucun caractère intéressant sous le rapport archéologique [1] : ruiné à maintes reprises, reconstruit partiellement et au milieu des périodes les plus malheureuses, il n'offre qu'un assemblage sans élégance de constructions renouvelées du XVe au XVIIIe siècle. Il forme cependant un assez vaste ensemble : une tour massive à l'ouest, sous laquelle ouvre un portail qui a gardé son aspect décoratif de la dernière époque gothique [2] ; au midi, une chapelle également flamboyante ; une large nef et ses bas côtés, refaits au XVIIe et au XVIIIe siècle, sans élévation suffisante pour leurs dimensions ; une abside profonde, flanquée de chapelles latérales et éclairée par des fenêtres récemment reconstruites dans le goût de la Renaissance. Il n'y a pas lieu de décrire en détail les différentes parties d'un monument de ce genre, solide et suffisant pour sa destination, mais dénué du charme des vieilles églises [3].

* Voir page 903, tome Ier de la *Revue de Champagne*.

1. *Statistique monumentale du département des Ardennes*, par Jean Hubert, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, tome XVII, p. 72-73.

2. La tour a été construite, d'après Taté, en 1493, et sa flèche fut incendiée en 1615.

3. *Visite de la paroisse de Château-Porcien en* 1663 : « Château-Porcien, Saint-Thiebault, le 2 juillet 1663, M. Taillet (visiteur). L'église de Saint-Thiebault de Château-Portien, Me Jean Bourgongne, curé ; Me Nicolas Geoffroy, chantre ; Remy Douté et Jacques Lequeux, coustres ; Guillemette Dorenge, belle-mère Le prieur de Notre-Dame dudit Château perçoit toutes les dixmes ; le prieur régulier de Saint-Thibaut, ordre de Saint-Benoist, dépendant de Saint-Hubert, perçoit les dixmes du ban de Saint-Thibaut ; ledit prieur est obligé de faire diacre ou sous-diacre aux messes hautes ; le

Les curiosités artistiques n'y abondent pas davantage. On remarque cependant les fonts baptismaux du XVIe siècle gothique en pierre de Givet, dont la cuve est cantonnée de quatre têtes coiffées différemment et aussi expressives qu'originales. Signalons aussi un chandelier pascal et l'aigle du lutrin, beaux spécimens de la sculpture sur bois du dernier siècle. Deux toiles, de moyennes dimensions, offrent les images en pied de *Saint Thibaut*, patron de la ville, et de *Saint Eloi ;* elles sont l'œuvre du peintre Nicolas Wilbault, dont nous retrouvons l'épitaphe dans le cimetière qui entoure l'église.

Ce cimetière, ainsi que le porche, contiennent une série d'inscriptions qui forment la décoration la plus curieuse et la plus historique de l'édifice. Elles ont été préservées avec soin, et nous sommes heureux d'en offrir la copie intégrale. Il n'est pas jusqu'au cadran solaire des derniers siècles qui n'ait gardé sa sentence morale en belles lettres capitales, jadis peintes en rouge comme le cadran lui-même et dont les traces sont encore visibles au mur de la chapelle des Fonts baptismaux, vers le midi :

MEMORARE NOVISSIMA...

Cette sentence devait comprendre à l'origine le reste du passage de l'Ecriture : *Memorare novissima et in æternum non peccabis.*

Pour être complet, mentionnons d'abord les textes qui se lisent sur la grosse cloche, la seule cloche de l'église, et sur l'un des piliers voisins de la tribune qui supporte l'orgue :

sr curé à portion congrüe de trois cents livres. Le patron du prieuré et de la cure : les religieux de Saint-Nicaise. Le Saint Sacrement est en un ciboire d'argent en un tabernacle posé sur l'autel ; les saintes huiles et les fonts en estat ; il y manque des portes au cimetière. L'église a 400 livres de revenu chargé d'obits et autres charges ; il y a deux calices, une boete, un soleil, deux buirettes, une croix, deux chandeliers, deux paix et deux reliquaires d'argent ; les comptes se rendent exactement ; l'on nous les a présentés. Les bastiments sont défectueux, tant pour la massonnerie que couverture, principalement la ravalé qui couvre le grand autel, en telle sorte que quand il pleut huict jours à peine, l'on ne peut y célébrer avec décence, ce que nous avons recogneu n'ayant pu faire la procession avant que de célébrer la sainte messe.... (*suit le détail des travaux à exécuter et des formalités à suivre pour y contraindre le prieur de Notre-Dame*). Mrs de la Ville nous ont rendu visite et présenté six bouteilles de vin. » « Le XVII mars 1665, Mrs Roland et Egan ; l'on répare l'église par les soins du sr curé et du sr Canelle, bailly. » *Visite des doiennés du diocèse de Reims*, 1663 et années suivantes ; Ms. in-fo de la Biblioth. de Reims, no 184.

CLOCHE. † *L'an 1821, j'ai été bénite par M. Nicolas-Remi Hannequin, curé de cette ville, et nommée Reine-Françoise par M. Jean-François-Henri Deslegland, juge de paix du canton de Château-Porcien, et par Dame Reine Laignier son épouse, M. Nicolas Hannequin, maire de cette ville, M. Nicolas-Maximilien Le Roy, adjoint à la Mairie. — Cochois père et fils et Barrard, fondeurs.*

ORGUE. *La ville de Château-Porcien reconnaissante a fait graver cette inscription en l'honneur de Monsieur André de Konsky, catholique romain, colonel de Sa Majesté l'Empereur des Russies, Chef du régiment des Dragons de Smolensk, Chevalier de l'Ordre de St-Georges, 4e classe, et de Ste-Anne, 2e classe, qui, en présence de Monseigneur Jauffret, Evêque de Metz*[1]*, a le premier donné l'idée d'un jeu d'orgues dans cette église. On le doit à sa grande générosité et à celle de plusieurs de MM. les officiers russes et des principaux habitans de cette paroisse.*

A la suite de ce texte, on trouve un renvoi relatif à André de Konsky (*maintnt général*), puis dix lignes en caractères russes avec la date 1816, et enfin tout au bas la mention du graveur : *Gravé à Mézières, le 1er mai 1817, par Jean Lonnoy.*

§ 2. — INSCRIPTIONS HISTORIQUES DE L'ÉGLISE ET DU CIMETIÈRE DE CHATEAU-PORCIEN RELEVÉES EN 1880.

1. — EPITAPHE DE CLAUDINE JAMAIS, 1531.

Cy devant gist Claudine Jamais qui fut
femme a Jehan Meunier, laquelle
trepassa le troisiesme iour de
décembre mil Vc et XXXI. Pries
Dieu pour son âme et pour tous
trespasses. Pater noster. Ave Maria.

Cimetière, pierre calcaire, encastrée dans la muraille de l'église, Hr 0m60. L. 0m35. Lettres gothiques.

2. — EPITAPHE DE NICOLAS MEUSNIER, 1532.

Ci devant gist Nicolas
Meusnier en son vivant
boulenger, qui trespas-
sa le neufiesme jour
de septembre mil Vc
et XXXII. Pries Dieu
pour son ame et pour
tous trespassés.

1. Le département des Ardennes dépendit de l'Evêché comme de la Cour d'Appel de Metz, depuis le Concordat jusqu'en 1821, époque du rétablissement du siège métropolitain de Reims.

Pater noster. Ave Maria.
Vos. nrm. memores. s.,
nri. qui. viximus. et vos
estis. quod. fuimus,
quod. sumus
eritis.

Cimetière, pierre calcaire, encastrée comme la précédente. H. 0m60. L. 0m35. Lettres gothiques.

3. — Epitaphe des femmes de Nicolas d'Erpi, 1533-35.

Cy gissent honnestes femmes
Marie la cliche et Gille Giraut
jadis femme a Nicolas d'Erpi, ladit
Marie trepassa l'an 1533, le 19 jour de jullet,
et Gille l'an 1535 le 24 jour de febrier
Prie Dieu pour elles.

Cimetière, même endroit, lettres gothiques.

4. — Epitaphe de Maître ...., curé, 1537.

Cy gist discrete personne feu Maistre (le nom mutilé) en son vivant pbre et curé de ceste église parochialle laquelle il a desservi trente deux ans et si a laissé a la confrairie du sainc sacremen une piesse de vigne seant au terroir dudict chasteau à la charge que le pbre qi dira la messe sera tenu de aller dire sur sa tombe ung psaulme de profondis et les oraison qui s'ensuivent.... le jour de l'octave et trepassa le jeudi vingᵉ Jour de Fevrier mil cinq cens trente sept. Pries Dieu pour son ame et de tous les trepasse. Pater noster. Ave Maria.

Eglise, sous le porche, pierre calcaire surmontée d'un riche dais flamboyant et d'un bas relief, offrant une scène aujourd'hui très mutilée. H. 0m40. L. 0m75, lettres gothiques.

5. — Epitaphe de Jehan Lennié, échevin, 1542.

Sy desous gist Jehan lennie
echevins de cest ville qui trespass
le XVIIIᵉ jour de decembre mil
Vᶜ XLII. Priez Dieu pour son
Ame

Cimetière, sur la nef au midi, avec une élégante niche au-dessus contenant le Christ en croix, fine sculpture de la Renaissance, lettres gothiques[1].

1. Le nom de cet échevin, *Lennié*, doit être le même nom que *Laignier* encore porté par une honorable famille qui a donné un député du Tiers aux Etats généraux de 1789, *Nic.-Jos. Laignier*, né à Château-Porcien en 1745, représentant de Montfort-l'Amaury à la Constituante.

6. — PIERRE DULANDA, POSE DE PREMIÈRE PIERRE, 1584.

Messire Pier Dulanda pbre natif
de ceste ville, aagé de 30 ans, a posé
la première pierre des fondemens
de ceste chappelle le penultième jour
d'aoust 1582 et depuis a posé
la dernı (?) le 20e de mars 1584[1].

Cimetière, sur le mur de la chapelle au midi, pierre calcaire. H. 0m30, L. 0m60. Lettres gothiques qui s'effacent.

7. — EPITAPHE DES ENFANTS DE JACQUES JUSTINE, BOURGEOIS, 1603.

Cy gisent Montain,
Jean, Barbe et Claire,
Enfans de feu Jacque
Justine vivant bour-
geois de cette ville et
Justin filz de Jacque
Le Queux arrier filz du
dict Justine. 1603.

Cimetière, à l'un des piliers de l'abside, lettres capitales, marbre noir.

8. — HONORÉ JULIART, POSE DE PREMIÈRE PIERRE, 1603.

Honoré Juliart natif de
cette ville et Isabeau sa
fille aagée de 5 ans, ont posez
les 2 premières pieres de
ce pilier, le 10 Julet 1603.

Cimetière, au premier pilier de l'abside au midi, lettres capitales, pierre calcaire. H. 0m30, L. 0m55.

9. — POSE DE PREMIÈRE PIERRE PAR LES ÉCHEVINS, 1608.

Nicolas Hasart, Charles
Masson et Jacques Canelle
eschevins ont posé les
trois premieres pierres de
ce pilier, le 8 Juillet 1608.

Cimetière, au pilier du chœur, servant de contrefort au nord.

10. — EPITAPHE DE JEAN LA CLICHE, 1622.

Toy, passant ton chemin,
Tes yeux a cecy fiche,
Ainsi qu'estant certain
Que le corps Jean la Cliche
Gist cy près pour un temps.

1. En 1635, trois prêtres de Château sont morts de la peste en secourant les malades, dont l'un fut M. Dulanda. *Chronique de Taté*, 1635.

Veuille par charité
Pour lui dire humblement
Requiescat in pace
Amen. 1622.

Cimetière à l'un des piliers de l'abside, pierre calcaire, H. 0m30, L. 0m40, lettres rondes.

11. — Epitaphe de Nicolas Wilbault, peintre, 1763.

D. O. M.
ET A LA MÉMOIRE DE NICOLAS WILBAULT DU CHATEL,
PEINTRE, (*les titres effacés*) . . . . . .
. . . . . .
. . . . . NÉ A CHATEAU-PORCIEN AU MOIS DE
JUILLET 1686 ET MORT LE 4 MAY 1763.
ESPRIT, TALENS, DEHORS PHILOSOPHIQUES,
FAVEURS DES GRANDS, LAURIERS ACADÉMIQUES,
POUR TRIOMPHER DU SORT, TITRES VAINS, SUPERFLUS,
DUCHATEL, HÉLAS ! NE VIT PLUS.
RÉUNI DANS CES LIEUX AUX CENDRES DE SON PÈRE,
VERTUS QUI CONDUISEZ A L'IMMORTALITÉ,
ET VOUS, AMOURS DES SIENS, DROITURE, FERMETÉ,
POUR VIVRE AVEC SON DIEU, C'EST EN VOUS QU'IL ESPÈRE.
REQUIESCAT IN PACE.

Cimetière, plaque fixée sur la muraille de la chapelle du sud, H. 0m97, L. 0m63, lettres capitales dorées.

L'épitaphe de Nicolas Wilbault mérite un bref commentaire, eu égard à l'importance de son œuvre déjà résumée ailleurs [1]. Né en 1686 à Château-Porcien, cet excellent artiste se distingua dans l'atelier de Jouvenet, puis à l'Académie de Dresde, et revint de bonne heure exercer ses talents dans sa ville natale, qu'il ne quitta plus et à laquelle il emprunta le surnom de *Du Chatel* relaté sur sa tombe. Il enrichit de ses toiles les églises de Châlons-sur-Marne, les abbayes et les châteaux des environs de sa résidence, conservant les titres d'*Elève de l'Académie royale de Paris* et de *Peintre du Roi de Pologne, Electeur de Saxe*, que l'on effaça sur son épitaphe au moment de la Révolution.

Il forma, dès l'enfance, à l'étude des beaux-arts, son neveu, Jacques Wilbault, pour en faire son élève et son successeur, et il y réussit. Ce fut ce digne émule de sa renommée qui nous

1. *Nicolas et Jacques Wilbault, peintres français du XVIIIe siècle*, notice biographique suivie d'un inventaire de leurs toiles, dans le volume de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à la Sorbonne en 1886*, Paris, Plon, 1886, gr. in-8°, p. 271 à 301.

conserva les traits de son oncle, peint en costume polonais peu de temps avant sa mort [1]. Nous en avons fait graver la reproduction par un artiste champenois, M. Ad. Varin, dont les aïeux maniaient déjà le burin à l'époque des Wilbault [2]. Il est intéressant de voir se perpétuer de la sorte dans les familles les traditions d'habileté et de savoir, sorte d'héritage intellectuel que l'on aimait tant jadis à transmettre aux siens, et dont on néglige trop souvent aujourd'hui de revendiquer l'honneur.

12. — Epitaphe de Sœur Nettelet, 1771.

A la gloire de Dieu.
Cy git sœur Marie Joseph
Nettelet, de la Charité de
St. Charles de Nancy. —
Econome de l'Hôtel-Dieu de
cette ville, elle l'a réparé
par sa prudence et son travail.
Enfin, après y avoir répandu
pendant 23 ans la bonne
odeur de J.-C., chargée
d'années, de mérite et de
vertus, elle s'endormit
dans le Seigneur le 4 9bre
1771, âgée de 78 ans, 50 de religion.
Qu'elle repose en paix.

Eglise, petite plaque de marbre noir appliquée sur la gauche du porche, à l'intérieur.

13. — Epitaphe de François Bion, chapelain, 1771.

A la plus grande gloire de Dieu.
Cy-git M. François Bion, prêtre, natif
de cette ville, chapelain de Ste Marie
Madeleine, vulgairement de Saint
Lazare, pendant l'espace de
cinquante sept ans.
Après avoir exercé longtems
et avec édification dans cette

1. Toile de 0m80 de hauteur sur 0m63 de largeur, portant au dos ce titre : *Ns. Wilbault peintre de S. M. Frideric Auguste Ier, Roy de Pologne, Electeur de Saxe, né à Château-Portien en Juillet 1686, et mort le 4 May 1763. Peint par Js. Wilbault, son neveu et son élève en 1763.* Ce portrait est conservé à Reims chez un descendant de la famille Wilbault, M. Henry Mennesson, qui nous a bien obligeamment communiqué la peinture originale.

2. Citons le portrait de l'archevêque de Reims, Alexandre-Angélique de Talleyrand Périgord, peint par Jacques Wilbault, et gravé par Varin en 1768.

paroisse les fonctions du saint
ministère, le nombre de ses années,
une santé dépérissante, furent
pour lui les présages d'une mort
prochaine : revêtu alors des armes de
la religion qu'il aimoit sincèrement,
il marcha avec courage vers la
montagne du Seigneur le 10 may 1771
âgé de 85 ans.
Priez Dieu pour son âme.

Eglise, plaque de marbre noir sur la muraille de gauche du porche intérieur H. 0m45, L. 0m50.

14. — Epitaphe de Gérard Metayer, curé, 1773.

(Deux palmes au sommet)

A la gloire de Jésus-Christ le souverain pasteur. Heb. 13.
Ici repose Me Gérard Metayer,
Prêtre, natif de Reims,
Curé de Nanteuil-sur-Aisne pendant 16 ans.
Ensuite de cette paroisse pendant 35.
Plein de la loi du Seigneur qu'il méditoit jour et nuit,
Il la pratiquoit et l'enseignoit.
Père des Pauvres,
Il sacrifia jusqu'à son patrimoine pour les soulager.
L'Hôtel-Dieu de cette ville
Lui doit son rétablissement
Et l'Institution des sœurs qui y soignent les malades.
Ouvrier infatigable
Les glaces de l'âge ne purent jamais modérer l'ardeur de son zèle.
Enfin, dans l'exercice de ses fonctions pastorales,
Une violente apoplexie l'arrêta :
La mort, à laquelle il se préparoit tous les jours,
Termina sa carrière le 21 Avril 1773, à l'âge de 75 ans.
Les regrets de tous les gens de bien,
Les gémissements de son troupeau,
Annoncent éloquemment son mérite et ses vertus.
Sa mémoire précieuse ne périra point
Et son nom sera transmis à nos descendants. Eccl. 39.
Au nom du Seigneur
Qu'il repose en paix.
Claude Lacondrille, prêtre de Reims, docteur en droit,
et curé de cette ville, a fait graver cette épitaphe
dictée par la vérité, par sa douleur, son attachement
et sa reconnoissance.

Eglise, grande plaque de marbre noir, fixée sur le mur de gauche du porche intérieur.

15. — FAMILLE LEROY DE CHATEAU-PORCIEN, CIMETIÈRE, MARBRE APPLIQUÉ CONTRE L'ÉGLISE AU SUD.

EPITAPHE

Ici reposent en paix, unis après leur mort
comme ils le furent pendant leur vie,
Mre Nicolas-Paul Leroy, notaire et procureur,
et delle Marie-Nicole Lagneau son épouse,
et Mre Nicolas-François Leroy, leur frère,
ancien curé titulaire de Cernion [1], *tous*
trois nés et décédés en cette paroisse,
citoyens également recommandables par
leurs qualités personnelles et par leurs vertus
sociales, l'un dans la carrière du barreau,
l'autre dans celle de l'église, où ils montrèrent
un zèle égal pour la justice et pour la religion,
rapprochés par le cœur et l'amitié plus
encore que par le sang et la nature, les
deux frères n'eurent qu'une âme en commun,
comme ils n'ont ici qu'un même tombeau.
La reconnoissance de leurs proches
n'a gravé que leurs noms sur la pierre.
Mais honorés de l'estime de leurs concitoyens,
leur image est gravée dans tous les cœurs.
Passant, priez pour eux.
Placée le 22 Messidor an 11 de la R. F.,
11 Juillet 1803 de N. S.

16. — CLAUDE LALONDRELLE, CURÉ DE CHATEAU-PORCIEN, 1823.

Epitaphe gravée sur une plaque de cuivre appliquée à une colonne en fer qui surmonte sa sépulture dans le cimetière.

Pastori magno ovium D. Jesu Christo.
Hic jacet
R. D. Claudius Lalondrelle Presbiter
Olim hujus civitatis Castro Porciensis parochus
qui
Pavit gregem in innocentia cordis sui,
Pastor vere bonus ; oculus cœco et pes claudo, pater erat pauperum,
Exul in diebus malis pro fide,
Redux templum domini et aras restauravit ;
Ovilique dissipatas oves reddidit
Diu morborum acerbitate probatus, non victus,
Dolores patienter tulit.
Tunc obeundis pastoris munus impar,
Non deserens parochiam, alteri regendam dimisit.
Plenus dierum et operibus cœloque maturus,

1. Cne du Canton de Rumigny, Ardennes.

Obdormivit in domino
die 4a aprilis anni 1823.
Ætatis suæ 80.
In nomine domini
Requiescat in pace.
Hoc obsequii et gratis sic animi monumentum
mærentes ponebant cives hujus urbis primarii
30 octobris 1826.

17. — Epitaphe de M. l'abbé Hannequin, sur une croix de fer au milieu du cimetière, au midi de l'église, 1845.

Hic jacet
D. Nicolaus Remigius Hannequin
Sacerdos, Castri-Portiani urbis
Parochus atque decanus.
Ecclesiæ Metropolitanæ Remensis
Canonicus Honorarius.
Fidei confessor strenuus
et Sedi Apostolicæ devotissimus
diligens decorem domus Domini:
potens in verbis et in operibus suis.
Super et egenum et pauperem intelligens
Sobrie et juste et pie vivens in hoc sæculo
Dilectus deo et hominibus
Obiit
Plenus dierum ac bonorum operum
anno Domini 1845.
die 4a octobris, ætatis 96.
R. I. P.

Une traduction française de ce texte est gravée en regard sur la même plaque.

Nous faisons suivre cette dernière épitaphe d'une notice inédite, qui nous a paru mériter d'être publiée pour l'honneur et la mémoire de l'un des membres les plus respectables du clergé rémois.

Notice sur la vie de Monsieur Hannequin, curé et doyen de Château-Porcien, chanoine honoraire de Reims[1].

1749–1845.

Nicolas-Remi Hannequin naquit à la Maison-Rouge, commune de Rubigny (Ardennes), le 18 décembre 1749, d'une famille honorable, et fut envoyé par ses parents à l'Université

1. Extrait du manuscrit cité plus loin, annexe XI, p. 107 à 119, Ms. sur l'histoire de Château-Porcien, qui m'a été prêté par M. Baudemant, pharmacien à Château, en septembre 1887.

de Reims pour y étudier les Belles-Lettres. Ses heureuses dispositions et son application au travail lui procurèrent de rapides progrès. Après le cours de ses humanités, il soutint avec distinction ses thèses de philosophie et de théologie, et à l'âge de 25 ans il fut promu au Sacerdoce, en 1774.

Il fut d'abord vicaire à Varennes (Meuse) qui appartenait alors au diocèse de Reims, puis curé de Blanzy (Ardennes), paroisse rurale où il demeura jusqu'à la Révolution. A cette époque, il refusa le serment à la Constitution civile du clergé, et dut s'expatrier. Pendant les dix années que dura son exil, il séjourna à Namur, à Maëstricht, à Cologne, en Bavière où il vécut chez un curé de campagne, et dans la Lusace où il profita pendant quatre ans de la généreuse hospitalité d'un seigneur protestant. En même temps, il cultivait et perfectionnait ses connaissances déjà si étendues : il lut les Conciles de Labbe, les commentateurs de l'Ecriture sainte, les théologiens et les historiens. C'est par ses études assidues qu'il acquit cette science et cette érudition qui l'ont placé au premier rang parmi les prêtres les plus instruits du diocèse de Reims.

De retour en 1800, M. Hannequin se retira à Château-Porcien, chez son frère, médecin aussi recommandable par ses vertus que par ses talents[1] ; et après le Concordat, il fut nommé à la cure en titre de Juniville, et enfin à celle de Château-Porcien, qu'il hésitait d'accepter et qu'il gouverna pendant quarante ans (1805-1845.)

C'est durant cette longue période que ce digne prêtre révéla surtout les rares talents et les éminentes vertus dont il était doué. Plein de foi, de piété, de zèle, de charité, que n'a-t-il pas fait pour la gloire de Dieu et le salut des âmes confiées à sa sollicitude ? Grâce à ses soins, l'église fut pleinement restaurée, enrichie d'ornements et de vases sacrés et embellie chaque année par d'utiles travaux. Les saints mystères purent s'y célébrer avec une pompe et une majesté vraiment digne d'une basilique. Cependant, en travaillant ainsi à la maison de Dieu, ce zélé pasteur ne négligeait pas l'instruction et la sanctification des âmes : il n'a cessé jusqu'aux derniers

1. Nicolas Hannequin, marié à Marie-Anne Tortuyaux, docteur en médecine, maire de Château-Porcien, mort le 23 septembre 1836 Leur fils, le docteur Félix-André Hannequin, médecin à Reims, est mort en 1875 à l'âge de 80 ans, après une carrière très honorable. *Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*, publié à Reims par Matot-Braine, 1876, p. 120.

F. Wilbault pinx. 1763. P. Ad. Varin sc. 1869.

NICOLAS WILBAULT

(L'Ouole), peintre de Château-Porcien

(1686 – 1763)

Imp. A. Clément, Paris.

moments de sa longue carrière d'instruire ses paroissiens, soit aux prônes des dimanches, soit dans les instructions de l'office du soir, soit dans les catéchismes qu'il se plaisait à faire lui-même aux enfants, surtout à ceux qui ne savaient pas lire. Les années ne refroidissaient pas son ardeur : on le vit, au jubilé accordé par Pie VIII à son avènement, prêcher matin et soir pendant quinze jours. Il était âgé alors de près de 80 ans ; on le vit encore, au carême de 1845, ayant commencé sa 96e année, annoncer lui-même la parole de Dieu trois fois par semaine, présider tous les offices, administrer les sacrements, et s'acquitter des autres devoirs de sa charge avec un courage au-dessus de ses forces.

S'il donna toute sa vie des preuves de zèle le plus ardent, on peut dire qu'il le porta jusqu'à l'héroïsme pendant l'épidémie du choléra en 1832. Le fléau sévit dans sa paroisse un mois entier, et y enleva plus de soixante personnes durant la première quinzaine. Le vicaire en fut atteint, et le curé, plus qu'octogénaire, suffit à la besogne, sans secours étranger. Sur pied jour et nuit, il interrompait son repos et ses repas pour voler au secours des malades ; il dut même quitter trois fois l'autel pour administrer des mourants ; il s'arracha un jour des mains du médecin qui lui appliquait les sangsues à une jambe pour aller réconcilier un moribond, et il arrosa de son sang le pavé des rues en allant accomplir sa mission. Ce dévouement admiré de tous dans un vieillard si énergique lui mérita une médaille d'honneur frappée par les soins du préfet des Ardennes.

A cette abnégation apostolique, M. Hannequin joignait une tendre charité pour les pauvres ; il ne se réservait rien des revenus de sa cure et de son patrimoine. Extrêmement simple, pauvre même dans son ameublement, très frugal dans ses repas, sévère et austère dans toutes ses habitudes, il répandit d'abondantes aumônes. Levé à 4 heures du matin en toute saison, il passait la matinée dans l'exercice de ses devoirs de pasteur, lisant à genoux et la tête découverte les Livres saints, méditant et priant sans relâche. Il jeûna encore son dernier carême et même aux Quatre Temps de la Pentecôte, se refusant à user de l'indulgence accordée pour le laitage à la collation. Une sincère humilité accompagnait ces vertus sacerdotales et chrétiennes.

L'estime et la confiance entourèrent constamment son ministère : l'évêque de Metz, Mgr Jauffret, le vénérait et tenta vainement de lui faire accepter la cure de Sedan, ou de se

l'attacher comme vicaire général. En 1821, l'archevêque de Reims, Mgr de Coucy, ne put davantage l'obtenir pour ce poste. En 1829, le cardinal de Latil le nomma chanoine honoraire, et ce fut le seul titre qu'il agréa, refusant encore en 1844 d'aller siéger au chapitre de Reims, voulant, disait-il, vivre et mourir au milieu de ses paroissiens. A l'âge de 83 ans, il fut privé de la vue pendant une année et la recouvra à la suite d'une double opération qui le rendit à ses fonctions. Dévoué envers ses confrères, affectueux et charitable surtout pour les plus jeunes, il acheva sa carrière au milieu de la vénération universelle. Il fut curé jusqu'à son dernier soupir.

Atteint subitement, le 8 août 1845, au sortir de la messe, il supporta pendant deux mois avec patience et résignation la maladie qui triompha de sa vigoureuse nature, et il s'endormit dans le Seigneur le 4 octobre 1845, après avoir vécu 95 ans, 9 mois et 16 jours, rare exemple de longévité, d'énergie morale et de courage chrétien. Son honorable famille, de nombreux amis, tous ses paroissiens en deuil, trente ecclésiastiques l'accompagnaient à sa dernière demeure à l'ombre de son église.

IX.

NOTES SUR CHATEAU-PORTIEN ET RETHEL, SUIVIES D'UN TRAITÉ DU BLASON.

Manuscrit autographe de Jacques Wilbault, conservé à la Bibliothèque de Reims.

La célébrité qui s'attache aux deux peintres Wilbault ne nous permet pas de négliger les moindres souvenirs se rattachant à l'un ou à l'autre. Plus haut, nous avons transcrit l'épitaphe de Wilbault l'oncle et offert quelques renseignements sur ses œuvres et son portrait. Ici, nous analysons un travail manuscrit de Wilbault le neveu, que nous devons également faire précéder de mentions sommaires sur son origine, sa vie, ses productions, et accompagner de son portrait qui vient d'être gravé par M. Ad. Varin. La notice biographique des Wilbault, indiquée à l'article précédent, nous dispense d'entrer ici dans de plus grands détails.

Jacques Wilbault naquit à Château-Portien le 27 mars 1729, et y mourut le 18 juin 1806. Sa vie entière fut consacrée aux Beaux-Arts, et, sauf quelques années d'apprentissage à Paris, elle s'écoula paisiblement dans son pays natal, dont il embellit les églises, les châteaux et les maisons particulières. Les églises de Rethel et d'Herpy, le musée de Reims, la chapelle

Chaussis pinx. 1787. — P. Ad. Varin sc. 1889.

JACQUES WILBAULT

(le Neveu), peintre de Château-Porcien

(1729 – 1808)

Imp. A. Clément, Paris

de l'hospice de Château-Portien, renferment de beaux spécimens de son talent. Il s'est peint lui-même en 1787 dans une composition du goût de l'époque, ayant sa femme en face de lui, et dans le fond un paysage que dominent les ruines du château de Portien. Cette toile qui mesure 1m05 de largeur sur 0m73 de hauteur, est conservée, avec le portrait de Nicolas Wilbault, chez M. Henry Mennesson, négociant à Reims. La figure de Jacques Wilbault a été gravée par M. Ad. Varin en 1889, d'après la peinture originale qui porte au bas cette signature : *J. Wilbault, élève de l'Académie royale de Paris, et demoiselle Marie-Nicole Coutier, son épouse, cousine germaine*, 1787.

§ I. — Copie de Taté.

Bibliothèque de Reims, cabinet des Manuscrits.

Recueil petit in-4°. Cahier de notes diverses sur l'histoire de Château-Porcien, Rethel, etc. Les premières pages lacérées, sans couverture ;

Pièces recueillies par Jacques Wilbault, écolier natif de Chasteau, en 1741-1743, avec un traité du blason comprenant 60 p., également manuscrit et signé de Jacques Wilbault en 1743.

Ce manuscrit provient du don fait par M. Eug. Deullin, d'Epernay, à la Bibliothèque de Reims en 1872.

Voici l'analyse du contenu de ce recueil sur Chateau-Porcien :

I. Chartes de la fondation du prieuré de N.-D. de Château-Portien. (Traduction) 1143.

II. Chartes de Godefroy, comte de Portien, en faveur de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims (Traduction) 1190.

III. Récit historique (très confus) sur l'histoire et la description des églises, prieurés, etc., de Château.

IV. Chartes de la fondation du prieuré de Saint-Thibault, avec une suite de notes informes, très confuses, comme suite chronologique.

V. Maladrerie de Château-Portien, lieudit St-Ladre ou St-Lazard.

VI. Traité fait entre le duc de Mazarin et les habitants de Château-Portien.

VII. Etablissement des sœurs de l'Enfant-Jésus à Château-Portien en 1711.

VIII. Remarque sur les vignes.

IX. Antiquité de l'église de Portien.

Suite du recueil concernant Rethel (f° 211 irrégulier).

I. Préambule (notes mélangées).

II. Suite des comtes de Rethel jusqu'en 1738.

Ici apparaît la signature *Vuilbault* et celle-ci *Codan*.

III. Charte de la fondation du prieuré de N.-D. de Rethel.

JACQUES WILBAUT

Notes confuses et sans ordre sur les évènements de cette ville, les sièges de 1410, 1617, 1650, accidents divers, etc., (p. 231) on cite les manuscrits de M. Lanier, chapelain de l'Hôtel-Dieu de Rethel; on en abrège le contenu sur les sièges de cette ville durant le XVIIe siècle, etc.

IV. Notices assez courtes et fort confuses :

L'abbaye de Chaumont-en-Portien ;

L'abbaye de Signy-en-Portien (fin Vuilbault 1741) ;

Bonnefontaine ;

Elan ; (signatures)

Braux, chapitre ; Vuilbault, écolier

Rozoy, chapitre ;

Novy, Belleval ; Epitaphe de Beaudoin, 1348 ;

V. Description de la ville de Sainte-Menehould — 2 pages.

A la fin est écrit de la même main :

A Paris, fin de l'histoire de Rethel, je l'ai commencée au 24 may 1741, je l'ay fini le 8 aoust, à 3 heures après-midy, 1741.

Jacques Vuilbault, écolier, jeune garçon, âgé de 12 ans. 1741.

Sur la page en face, signatures : *Jacques Vuilbault, écolier à Chasteau*, répétées plusieurs fois, comme le font les écoliers, avec la date 1742.

Au verso, même signatures de Wilbault, et ce nom au-dessus :

Monsieur de Chemine et de Bassompierre, dessin au crayon rouge et à l'encre dans le bas de la page, buste d'un personnage couronné.

§ II. — TRAITÉ DU BLASON.

Recueil des noms, armes et blason des maisons illustres de France et autres [1].

Notes sur le blason, ses règles, dessins de hachures qui représentent les couleurs, 4 pages.

(Signé) *Vuilbault.*

Jacques Vuilbault, 15 mars 1743, à dix heures du matin ou environ.

Page 5, commence le dictionnaire des armoiries : « Les noms et armoiries de la noblesse de France selon l'ordre alphabétique.... »

Ce sont les armes de familles importantes de France, sans aucune remarque particulière sur l'armorial de la province de Champagne. Voici quelques extraits la concernant :

BRULART : *de gueulles à la bande d'or, chargée d'une traînée de cinq caques de poudre de sable.* C'est la maison de Sillery.

CAUCHON, maison ancienne de gentilhommes de Champagne,

1. Bibliothèque de Reims, Mémoires de Jacques Vuilbault, 1743, petit in-4°, 60 p. Cahier cousu avec l'histoire de Château, Rethel, etc.

dont estoit le baron du Tour, qui le changea en celuy de Maupas, en conservant les armes qui sont *de gueulles au griffon d'or;* le vicomte de Léry, seigneur de Courtagnon, près Reims, de la branche d'Avize; le baron de Tiernu, et M. de Trelon, et M. de Hesselin, de la branche de Condé, substitué au nom et armes de Hesselin, portent tous *de gueulles au griffon d'or.*

Pages 23 à 24, à la lettre F, 2 pages blanches, sur l'une desquelles est dessiné au crayon un jeune homme assis, les mains croisées (*dessin au trait sans valeur*).

FOUCAULT, *d'azur à 3 fleurs de lys d'argent.*

MAZARIN, VERTAMONT, MESMES, VIALART DE HERZE, VUIGNACOURT.

On ne trouve pas de noblesse locale de Reims dans cette liste, copiée probablement sur un armorial imprimé.

Additions : 1. Nomenclature d'autres familles de grande noblesse.

2. Ordre du Porc-épic.

3. Les maîtresses de Henry 4e du nom, roy de France.

4. Epitaphe énigmatique :

« Ci gist le fils, ci gist la mère,
« Ci gist la fille avec le frère,
« Ci gist la sœur, ci gist le frère,
« Ci gist la femme et le mary,
« Il n'y a que trois corps icy. »

Il se voit à Alincourt, près Paris.

Suit une explication très confuse elle-même de cette singulière poésie.

5. Du blason sur l'écu.

6. Des attributs, mitre, couronnes, etc.

Fin du blason, on lit cette mention au bas :

Finis le 25 avril, jour de St-Marc, à 7 heures du soir, par moy, Jacques Vuilbault, à Chasteau-Portien, mil sept cens quarante trois. 1743.

X.

EXEMPLAIRE DE LA CHRONIQUE DE J. TATÉ AVEC SUITE DE 1748 à 1756.

M. le docteur H. Vincent, de Vouziers, possède un exemplaire très complet du recueil de Taté, qu'il a acquis récemment à la vente après décès de M. Taté, de Tourteron (Ardennes), ancien contrôleur des postes et précédemment directeur des postes à Attigny. C'est un petit in-folio, relié en veau plein, de 479 pages, y compris une table alphabétique, commençant à la page 463. Ce recueil est factice, il comprend des fascicules de trois écritures différentes. Le titre général est celui-ci : *Recueil d'histoires concernant les villes de Châ-*

teau-Portien, Rethel et Sainte-Menehould et pays des environs, fait par Jean-François Masset, demeurant à Château-Portien, tiré sur le Recueil de Nicolas Baudet de Château-Portien en 1748. On voit, en outre, sur le titre la signature : *Taté d'Attigny* en écriture du XVIIIe siècle.

Le contenu du volume est le même que dans notre exemplaire, sauf des appendices sur les villes de Sedan, de Langres, etc. M. le docteur Vincent, qui a mis la plus affable obligeance à nous décrire son manuscrit, pense qu'il a dû passer entre les mains de M. Duvivier, ancien conseiller de Préfecture des Ardennes, qui y a ajouté quelques manchettes et des soulignements selon sa fâcheuse habitude. Nous croyons aussi qu'il se trouvait déjà, vers 1820, en possession de M. Taté, marchand à Attigny, qui le confia à M. l'abbé Hulot dont la mention concorde avec le titre donné plus haut [1].

La portion vraiment intéressante et utile pour nous de cet exemplaire, est celle qui donne une suite anonyme à la chronique de Taté, commençant à l'année 1748 (date de la mort de ce chroniqueur), et finissant en l'année 1756 inclusivement. Cette suite est conçue sur le même plan et dans le même esprit ; nous en donnons ici le texte, en remerciant M. le docteur Vincent d'avoir bien voulu lui-même le transcrire et l'annoter.

L'année 1748, Messieurs les échevins de cette ville ont fait venir des dames de Lorraine, de l'ordre de Saint-Charles-Borromée, pour gouverner l'Hôtel-Dieu.

En ladite année, on démolit la porte de la Morteau et elle a été rétablie en 1749 par le s. Varlet, charpentier, qui est mort dans son entreprise.

En ladite année, Saint-Martin a été démoli : c'étoit là qu'on enterroit autrefois les personnes qui étoient mortes à Château. On a pris les matériaux pour raccommoder le cimetière de l'église de Château-Portien.

En ladite année, l'hiver a été fort humide et très doux.

L'on a vu en 1749 de la padane [2], fleurie dessus le terroir de Signy-l'Abbaye le 31 janvier.

1. *Attigny avec ses dépendances* ... p. 211.

2. *Pas d'âne*, nom populaire du tussilage, *tussilago farfara*. Le tussilage fleurit dès le commencement du printemps.

En la même année, environ le 12 février, il y a eu des neiges en si grand nombre que les collines étoient remplies. L'on n'a jamais vu dans la ville de Château-Portien tant de neige. Quantité de personnes ont péri à cause du mauvais temps qu'il a fait.

En lad. année, le roy Louis 15 a fait la paix avec la reine de Hongrie, on l'a publiée en cette ville le 9 de mars de cette année et on a fait des Feux de joye en réjouissance. Il y avoit grande illumination dans toutes les rües, et la plus grande partie des bourgeois ont fait trois jours la fête. M. Sohier, échevin de cette ville, a fait son feu de joye séparé le lendemain. Il y avoit quantité de bourgeois sous les armes aux deux feux.

En la même année, les vignes ont été gelées en différents endroits des froids de l'hiver. On s'en sentoit très peu sur ce terroir-cy. Il y a eu grande montre cette année aux vignes, les vignerons ont eu une courte joye par rapport à une gelée qui est survenüe le 15 de may, jour de l'ascension de Notre Seigneur, qui a gelé tout le terroir à fait, et les vignes ont été près de 15 jours sans repousser.

En 1749, on a fait faire l'horloge de l'Hôtel-Dieu de cette ville, et on l'a monté la semaine sainte de la mesme année, elle a commencé à sonner le jour du vendredy saint.

En 1749, Mgr Le Pelletier de Beaupré, intendant de la province et frontière de Champagne, a été nommé Conseiller d'Etat, et M. Caze, baron de la Bove, a été nommé intendant de ladite province de Champagne : il en a pris possession environ le 1er jour d'aoust de la même année 1749.

J'ai marqué cy-devant le fâcheux accident qui étoit arrivé aux vignes en ce pays-cy ; le même jour 15 may une partie des seigles de Champagne ont été gelés, et aussi ceux du terroir et toutes les meilleures terres. La suite a été si fâcheuse que le bled a été d'un grand prix pendant toute l'année. Il a été vendu devant la moisson 3 l. 8 s. le cartel, et après la moisson, il a toujours valu depuis 45 jusqu'à 52 s.

J'ai attendu que les vendanges soient faites pour marquer la petite récolte que l'on a fait, il y a eu des vignerons qui n'ont point fait de vin du tout, et il n'y en a eu que quatre pièces à la dixme cette année.

L'année a été si fâcheuse et si sèche qu'à la St-Jean-Baptiste de la même année il a gelé huit jours entiers, et le 26 du mois de juin un nommé Le Riche a dit, parlant à moi-même le même jour, qu'il avoit cassé de la glace en s'en allant faucher.

En la même année 1749, comme l'année a été si sèche, et que l'on avoit de la peine à avoir de la farine, des bourgeois de Rethel se sont déterminés à bâtir les trois moulins à vent qui sont aujourd'hui sur le Blandmont et sur le chemin qui conduit de Rethel à Sorbon[1].

En 1750, au mois de décembre il a neigé très fort pendant environ 3 heures, il n'en a plus tombé que très peu vers la fin de février; l'hiver a été agréable, il a gelé par six reprises mais pas longtemps. Il n'y a eu que la première fois qui a été très violente, et point de pluye que très peu. Les eaux ont été si basses que l'on avoit de la peine à avoir de la farine. Elles étoient surtout si basses au premier jour de janvier 1750, qu'un nommé François Croizette m'a dit à moi-même qu'il avoit passé la rivière à pied sec au gué du Faubourg pour aller de l'autre côté.

Le bled a toujours été d'un grand prix et a eu grande peine à diminuer, il a valu 2 l. 15 s. le quartel pendant l'hiver de la présente année, cependant il a diminué vers Pasques et est venu à 2 l. le quartel.

La présente anné 1750, on a rétabli l'hôtel de ville de Rethel, la première pierre a été posée le 3e jour d'avril de la même année, l'on a tiré le canon de la ville[2].

En la même année 1750, le 7e jour de mai, jour de l'ascension de Notre Seigneur Jésus-Christ, il a fait une nuée de grêle si forte, qu'il y en avoit un demi pied dans des endroits, et il y a eu une partie des vignes de Château-Portien qui a été grelée, et surtout les Nandin : cela n'a pas passé sur le terroir de Condé.

En la même année 1750, beaucoup de pluye depuis le 12 jusqu'au 15 juillet ou environ. Il n'a pas fait huit jours de beau temps de suite. On a fait battre le tambour pour obliger les laboureurs à empêcher les eaux de se répandre dans la prairie : ils ont fait des bâtardeaux du côté de Thaizy, parce que les noües étaient déjà pleines ; malgré le mauvais temps la moisson a été belle et bonne de sorte qu'une partie des laboureurs ne sçavoit où mettre ses grains, et il y avoit quantité de meules dans les campagnes ; j'en ai vu une où il y avoit cent voitures de froment qui appartenoit à un nommé

1. Les sept moulins qui avoisinaient Rethel ont tous disparu depuis une dizaine d'années.

2. L'architecte fut un artiste rémois, le sieur Clouet.

Ludinart qui étoit fermier à Couvercy[1], et j'ai ouï dire aux anciens qu'il n'y avoit jamais eu plus de gerbes. Les moissonneurs ont gagné jusqu'à 30 quartels de froment pour un homme seul. Le grain valoit 50 s. au commencement de la moisson, et quand elle a été ouverte il a diminué de 4 l. par setier en 8 jours de temps.

En la même année la vendange a été très bonne. Il y a eu 78 poinçons de vin à la dixme et le vin a valu depuis 30 jusqu'à 38 l. Le bled a valu depuis 26 s. jusqu'à 30.

Mgr Caze, intendant de Chaalons, n'a pas eu une longue suite au grand regret de Messieurs de Rethel et de Château-Portien, il est mort le 24 octobre 1750.

1751. Le 8 janvier, le corps de M. le comte de Saxe fut déplacé de Chambort pour être transporté à Strasbourg sous l'escorte de 100 dragons de son régiment. — Le convoi a été 32 jours en marche, et sur la route on a rendu par ordre du roi au corps de ce grand général tous les honneurs dus à ses services et à son mérite.

En lad. année 1751, l'hiver a été très humide, le mauvais temps a commencé le jour de la Toussaint 1750 et a toujours continué. Il a plu presque tout l'hiver, excepté dans le mois de février qu'il y a eu des neiges en abondance. Heureusement qu'elles ont fondu sans pluye ; il a gelé environ 8 jours et après la pluye a recommencé, de sorte qu'il n'a point cessé de pleuvoir.

La rivière d'Aixne a été plus de deux mois sans se retirer, elle a été très haute. On a eu beaucoup de peine à façonner les vignes, les laboureurs n'ont commencé à faire leurs mars qu'environ le 15 d'avril et les ont fait difficilement. Ceux de la contrée n'en ont pas fait moitié. La pluye et le mauvais temps a duré jusqu'à la Pentecoste : les bleds paroissoient si petits pendant l'hiver qu'ils ont valu alors 28 à 30 s., 8 jours avant les festes de la Pentecoste il ne valoit que 30 s. et dans les festes il a valu 50 s.

J'ai marqué cy-devant que le beau temps a commencé aux festes de la Pentecoste ; il n'a duré que 4 semaines, la pluye a repris de nouveau, l'on a eu grand mal à faire la moisson qui a été très petite. Elle n'a pas fait diminuer le bled à Noël 1751. Il se vendoit alors 11 l. le setier : tout a été d'un grand prix, les fagots ont valu 30 l. parce qu'on ne pouvoit aller au bois tant il faisoit mauvais temps.

1. *Couvercy*, ferme isolée du terroir de Sery.

Un homme d'Amagne m'a dit qu'il avoit la dixme, c'est-à-dire un quart, et qu'il s'en manquoit de cent onze voitures qu'il n'en eût autant que l'année dernière.

En la même année 1751, l'on a eu grande peine à remettre les grains et surtout les mars, une partie a été perdue dans les champs à cause du mauvais temps. Il y en avoit encore à la Toussaint. En la même année, malgré les mauvais temps on a eu plus de vin que l'on espéroit. On a vendangé par de très mauvais temps; il y a eu environ 72 poinçons de vin à la dixme, il s'en est vendu jusqu'à 45 l. le poinçon aussitôt vendanges faites.

En la même année, nous avons eu le jubilé qui a duré pendant six mois. M. le curé a fait son possible pour avoir des missionnaires, il en a eu : l'un s'appelloit père Duhaut et l'autre père Serrurier. Ils ont fait d'aussi belles instructions que l'on puisse jamais faire. Une bonne partie de la paroisse s'empressoit d'aller à confesse à eux, et ils ont fait une confrairie de filles de la Sainte-Vierge, dites les filles de la Congrégation.

En la même année, j'ai fait la vérification de rolles pour le dénombrement des personnes et il s'est trouvé 561 feux dans cette ville.

En 1752, il y a eu très peu de gelée et peu de neige ; l'hiver a été fort humide, mais pas si pluvieux que l'année précédente. Le bled a toujours été d'un grand prix : il s'en est vendu dans le mois de mai 50 s. le quartel, mesure de Portien, 12 l. le setier. A Reims, les pauvres ont acheté les fagots 3 s. pièce.

En la même année 1752, il s'est trouvé par la vérification des rôles 577 feux à Rethel, c'est 16 de plus que l'année d'auparavant [1].

En la même année pendant l'octave de la feste de Dieu, la ville de Château-Portien a eu la consolation d'avoir un des pères de la mission de l'année d'auparavant, qui étoit le père Serurier. On a fait venir une bulle de Notre Saint Père le Pape pour les filles de la congrégation, et le père lui-même en a fait lecture, toutes les filles de la confrairie avaient chacune une ange à la main, comme elles ont encore aujourd'hui, et l'on a porté l'image de la Sainte-Vierge. C'estoient deux enfans de chœur qui la portoient sur leurs épaules, et l'on a obtenu

1. Il s'agit ici d'une vérification des rôles faite à Rethel, mais c'est toujours de la population de Château-Portien qu'il est question.

de Mgr l'archevêque l'exposition du Saint-Sacrement le jour de l'Assomption de la Sainte-Vierge, 15e jour d'aoust.

En la même année, le bled a toujours été fort cher, les pauvres gens ont eu autant de peine que l'année précédente, le bled a été vendu depuis 50 s. jusqu'à 3 l. 10 s. Au commencement de la moisson, il se vendoit 3 l. 12 s. à Vuasigny. La campagne a été aussi humide que l'année d'auparavant.

En la même année, les pauvres ont eu tant de peine à avoir du pain que l'on a trouvé sous la porte de l'hôtel de ville des lettres que si les échevins ne mettoient ordre pour empêcher de sortir les grains hors de la ville, on seroit obligé de mettre le feu aux quatre coins de la ville. L'on dit même que M. le subdélégué en a aussi trouvé un sous sa porte, et un nommé Billaudel a été en prison.

En la même année, le moulin à vent qui est à présent entre Inaumont et Sery a été bâti par M. de Romance, et a commencé à tourner sur la fin de ladite année ; la vendange a été à peu près la même que l'année d'auparavant.

En l'année 1753, l'hiver a été très beau, il a gelé très fort ; l'été a été très sec, l'on a dépouillé très peu de foin ; le bled a toujours été d'un grand prix, il s'est toujours vendu 50 s. le quartel. Le vin de la récolte de l'année 1752 se vendoit pendant l'année 1753, jusque vers le mois de mai, 36 l. et 40 l. la pièce. Il a diminué vers la Saint Jean-Baptiste de la même année.

En la même année, il y a eu de grandes maladies dans cette ville par des fluxions de poitrines.

Il est mort plus de cent personnes cette année.

En 1754, la récolte des vins a été assès passable, cependant le bled a toujours été d'un grand prix ; il a valu 50 s. le quartel, ce qui a duré jusqu'à Pasque de l'année 1755. La vendange a été à peu près comme l'année d'auparavant. En la même année les vignes ont été gelées pendant l'hiver dans bien des cantons. La dépouille a été très petite dans ce pays-ci. Cependant il y en a eu à Château-Portien qui ont encore fait du vin parce que leurs vignes n'ont pas été gelées. Un homme de Balham m'a dit qu'il en avoit fait neuf chopines dans trente verges. Cependant le vin n'a pas été vendu plus cher que l'année d'auparavant. Il a toujours été vendu 36 l. et 38 l. jusqu'aux environs du carême de l'année 1755. Depuis il a diminué jusqu'à la veille du premier jour de mai, parce que les vignes ont été gelées dans la nuit du dernier d'avril au 1er de mai.

En l'année 1755, l'hiver a été très rude par rapport aux grandes neiges, et au grand froid qu'il a fait : il a toujours gelé jusqu'au mois d'avril ; il a fait très beau pendant ledit mois, mais le mois de mai a été très rude, il a toujours gelé pendant ce mois-là.

En la même année 1755, la ville de Château-Portien s'est trouvée composée de 527 ménages.

En l'année 1756, l'hiver a été fort humide, il a gelé très peu, le bled a été à juste prix, il se vendoit 30 s. le quartel dans le courant de l'hiver ; il a diminué à Pasques, il ne se vendoit alors que 25 s. le quartel. Le vin valoit 36 l. la pièce.

En la même année, la ville de Château-Portien étoit composée de 529 feux.

XI.

CHRONIQUE DE TATÉ CONTINUÉE JUSQU'EN 1848.

J'ai eu en septembre 1887, communication d'un exemplaire de Jean Taté, manuscrit in-18 oblong, contenant VIII-120 pages[1]. Sur le recto du premier feuillet, notes au crayon, relatives aux timbres de l'horloge et à la destruction de la porte de Sommevue (1847). Au recto du troisième feuillet, note ainsi conçue :

« Ce présent cahier appartient à moi Jean-Baptiste Lecoq, né à Château vers la fin de septembre en 1823. Parvenu à l'âge de 20 ans, j'avais beaucoup entendu parler de ce qui s'est passé de remarquable dans ma ville natale, alors je fit ce que je put pour découvrir l'histoire de mon pays ; enfin, après bien des recherches longtemps vaines, je parvenus à la decouvrir et je l'ai écrit telle que je l'ai vu sur le livre, n'y ayant rien omis, ni rien ajouté. Je prie ceux qui le possedront après moi d'en avoir soin comme j'en ai eu soin moi-même, et d'y écrire se qui se passera de remarquable dans le pays du temps de leur existence. Ce cahier renferme l'origine de Bibrax et sa destruction et l'histoire de Château. Ecrit à Château en l'année 1848[2]. »

1. Le nom de Taté n'est pas indiqué dans ce manuscrit, mais tout indique que le travail est une copie analogue à la nôtre. Il en est de même pour deux autres cahiers, copies modernes transmises dans la famille Coutier et qui m'ont été aussi obligeamment communiquées en 1889.

2. Voici les titres de deux manuscrits analogues, indiqués dans une collection d'ouvrages d'histoire locale :

733. *Histoire de Château-Porcien.* — Manuscrit de 92 pages, petit in 4°. On attribue cette histoire très intéressante en son genre à Nicolas Beaudet,

Pages V à VIII, avis au lecteur (de Taté), remarque sur les années 1185, 1187, 1555; page 1, histoire de Bribrax... page 9, histoire de Château-Porcien, commençant ainsi : « A peine les eaux du déluge eussent elle cessé d'innonder la terre que les enfants de Noé sortire de l'arche... » Légende sur la fondation de Bibrax par un descendant de Gomer..., conquête de la Gaule par Cœsar, destruction de Bibrax, fondation de Château-Porcien par un chevalier romain nommé *Portius*, passage de Saint-Bertault en 497. Note ajoutée :

« Toutes les saillies que l'on a répandu sur la ville de Château porcien ne lui ternie point sa gloire, et ne lui retire rien de son ancienne splendeur. »

Page 19, vue grossière coloriée de la *Tour à la Somvue*, porte de la ville, qui se trouvait à l'entrée vers l'est, à peu près en face des Promenades où se tiennent les foires.

Page 21, liste des comtes de Porcien, à partir de l'an 887 (chronologie fabuleuse, tous les noms estropiés)... p. 25, fondation du prieuré de Saint-Thibault en 1087 dans le faubourg de la Morteau, par Roger comte de Porcien, au profit des religieux de Saint-Hubert en Ardennes.

... P. 27, fondation du prieuré de N.-D. en 1143 par Henri de Châtillon au profit des moines de Saint-Nicaise.

... P. 31, fondation de la chapelle de l'Hôtel-Dieu au faubourg de la Morteau, par Gaucher de Chatillon, l'an 1300... *Ibid.*, l'an 1312, fondation de la chapelle de Saint-Ladre, dite la Maladrerie, au bout du faubourg de Liesse, par le même Gaucher de Châtillon...

P. 36, en 1424, translation de la paroisse et du prieuré de N.-D. dans l'église du prieuré Saint-Thibault ; l'autre église étant ruinée.

1428, Antoine de Croy reconstruit le château fort.

1488, cession de l'église Saint-Thibault aux habitants.

1489, construction de la tour actuelle du clocher, avec flèche.

de Château-Porcien. Le début en est fort curieux ; l'auteur fait remonter son histoire au déluge.

734. *Histoire particulière de Château-Porcien et d'une partie du pays qui en dépendait autrefois.* — Manuscrit in-fol° de 36 pages, sans nom d'auteur, provenant de la vente Duvivier. *Catalogue de livres..... provenant de la succession de M. Charles Meunier.* Sedan, 1872, in-8, p. 83.

1580, le jour de Pâques, vent impétueux qui détruit le château.

P. 44, notes confuses sur les guerres de religion, la tuerie de Gomont, travaux aux fortifications, sièges de la ville, les seigneurs, etc.

1615. — P. 49, avènement des Gonzague ; terrible incendie de 1615, le 12 août, qui consuma la flèche de l'église, l'église elle-même et son mobilier, et 140 maisons... nouvel incendie, dix jours après, qui réduisit en cendres le faubourg de Liesse. Sécheresse effroyable, pas de vivres cette année-là.

1616. — Fonte des cloches nouvelles, avec réussite.

1617. — Siège de Château, p. 53.

1632. — Peste, inhumation au cimetière Saint-Martin ancien lieu de sépulture des paroissiens de N.-D. ; il y existait encore une chapelle où l'on disait la messe tous les dimanches.

1650. — Siège de la ville, p. 71 ; autres sièges ensuite et menus évènements des XVII° et XVIII° siècles.

1734. — Construction d'une place en avant de l'église.

1739. — Feu de joie pour la naissance du Dauphin et illumination.

CONTINUATION DU MS. DE TATÉ.

1740. — Abjuration d'un cavalier de la garnison qui était luthérien ; il fut conduit à l'église par son régiment au bruit des tambours, violons et hautbois.

1740. — Le 11 juillet, incendie dans la rue du Culot, maisons et bestiaux consumés.

1740. — Le Gouverneur de Château, M. de Chalbergue, avait 1,500 francs de pension et 1 minot de sel.

1744. — Le 20 février, incendie de la rue des Ecluses et aux contours.

1769. — Comète étincelante et magnifique. — Confirmation par l'évêque de Nitrie.

1773. — Le 15 octobre, incendie pendant la vendange à la Somvue.

1775. — Le 15 juin, incendie terrible, qui mit la ville dans une affreuse consternation : 87 maisons brulées dans la Morteaux ; le feu prit 5 fois à l'église, consumma les moulins, l'hospice.

1777. — Reconstruction de l'Hôtel-Dieu et du prieuré avec

les débris et les matériaux de l'ancien château. Reconstruction des écoles[1].

1777. — Incendie à Herpy qui détruit presque tout le village et dévore en partie l'église, les cloches fondirent (feu du ciel).

1783. — Pareil désastre à Taisy.

1784. — Inondation effroyable à Château : l'Aisne déborda dans les rues.

1794. — « Château eut encore à souffrir dans les temps malheureux de la Révolution, particulièrement l'église Saint-Thibault, paroisse de la ville, qui fut entièrement dévastée par quelques personnes de la lie du peuple, qui la pillèrent et enlevèrent les statues des Saints, qui étaient d'une sculpture de bois et d'un travaille magnifique ; ils les prirent et les brûlèrent sur la place de la Halle, et contraignirent une jeune fille, nommée Fanchon Liger, d'y mettre le feu, ce qu'elle fit volontairement, c'est ce que je laisse à juger. »

1809. — Le feu prit dans un pressoir, et un incendie s'alluma à une telle hauteur qu'on le vit des remparts de Reims.

1811. — Comète extraordinaire qui amena une grande sécheresse. La même année, grêle extraordinaire qui tua beaucoup de brebis dans les champs et blessa des personnes ; grêlons d'une livre ; cette nuée grêla 60 à 80 lieues de pays.

1814. — Invasion des armées étrangères ; les Russes tiennent garnison à Château pendant plus de deux ans. Un officier polonais fait un don pour la construction des orgues de la paroisse en 1816.

1817. — Le pain de froment se vendait 12 sous la livre et la farine 14 sous.

1832. — Le choléra fait grands ravages : 7 personnes mortes en un jour.

1836. — La tour de la Barre est démolie, elle était semblable à celle de la Somvue.

1. « Il y a deux fort belles écoles, dans deux emplacements séparés, et construites à neuf depuis l'incendie ; celle des garçons est tenue par un maître d'école qui a un sous-maître lorsque le nombre en est plus considérable, et celle pour les filles, par deux sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims, et où elles ont un appartement très propre et très honnête. Elles donnent satisfaction à M. le curé et à la ville, ainsi que le maître d'école. » *Procès-verbal de visite*, dressé par M. Desoize, curé de Sévigny et doyen de Saint-Germainmont, en date du 20 août 1781. (*Archives de Reims*, série G. Archevêché de Reims, visites, doyenné de Saint-Germainmont).

1840. — Le 1er janvier, incendie chez un marchand ; campanile sur le clocher pour les timbres de l'horloge.

1845. — Mgr Gousset, archevêque de Reims, célèbre la Fête-Dieu à Château, au milieu d'un concours immense de fidèles de la ville et des environs.

1846. — Au mois de février, débordement de l'Aisne ; il fallut une barque pour enterrer dans le cimetière. — L'été et l'automne furent très secs, on fit du vin de 1re qualité. — Construction des maisons de Saint-Paul, entre le canal et le pont du milieu. — On démolit, cette année-là, la porte de Sommevue, et l'on créa la place actuelle pour les foires. (La porte de Liesse disparut à son tour vers l'année 1860.)

1848. — Révolution à Paris le 24 février, quelques troubles le 27 à Château, périls que coururent MM. Demai et Vilbault, lieut. de pompiers. On monta la garde. Envoi de troupes. Belle conduite du maire, M. Leroy, qui apaisa l'émeute.

XII.

REMARQUES SUR LA VIGNE ET VIN DE FRANCE, TIRÉES DE L'HISTOIRE ET ANCIENS MANUSCRITS PAR J. TATÉ[1].

Avant la conquête de César, il n'y avoit presque point de vignes en France ou Gaule, à l'exception d'un petit canton de Marseille, et l'empereur Domitien empêcha le progrès de cette culture. Ce fut l'empereur Probus qui permit aux Gaulois, Espagnols et Bretons de planter des vignes. Saint Martin en établit en Touraine au quatrième siècle, et je crois que cela a donné lieu aux vignerons de célébrer sa fête et de la commencer dès la veille[2].

Saint Remi, qui vivoit sur la fin du cinquiesme siècle, avoit plusieurs vignes à Reims et à Laon, ainsy qu'il appert par son testament. En ce temps on commença à planter des vignes en plusieurs endroits en Champagne ; il est vraysemblable qu'on

1. Rien de surprenant à ce que Taté, vigneron lui-même, et qui eut dans sa Chronique tant de faits à mentionner au sujet de la culture des vignes à Château, ait cherché à recueillir des renseignements sur la valeur respective des vins aux différentes époques.

2. Les dictons relatifs à saint Martin, à la vigne et au vin, sont assez nombreux dans le *Livre des proverbes français*, par Le Roux de Lincy, 2 vol. in-18, Paris, 1855. On y trouve au t. I, p. 50, celui-ci qui date du XVIe siècle :

Saint Martin boit le vin,
Et laisse l'eau courre au molin.

en planta alors à Chateau-Portien à cause de la situation du terrain propre à cette sorte de culture[1]. On voit que Roger, comte de Portien, a donné aux religieux de Saint-Thibaut des vignes suivant la charte de fondation de 1087 : il y en avoit aussy à Chaumont-Portien en 1234, suivant une charte que j'ay vue.

Nos ancestres ont planté presque tous ceps de raisins que l'on nomme communément Rouges et Pandoüillards, à cause des gelées qui sont plus fréquentes en ce pays-ci que dans les montagnes, ce quy a donné lieu au mépris du vin du pays à cause de la proximité desdittes Montagnes où le vin se trouve meilleur. Aujourd'huy les vignerons de Château-Portien ont réduit la plus grande partie de ces Rouges et les ont même remplacés en totalité dans certains endroits, où on fait du très excellent vin que certains préfèrent même à celuy de Montagne[2]. Plusieurs contrées desdittes Montagnes avoient aussy de ces Rouges : j'ai vu encore des ceps de cette espèce vers la Terre de Saint-Thiery parce que ces lieux sont sujets à la gelée[3].

Les vins de Reims quy sont à présent les meilleurs de France n'ont pas toujours été en cette estime. Ceux de Bourgogne et même ceux de Laon les ont surpassés.

En voicy une preuve sans réplique : au sacre de Philippe de Valois, en 1328, les habitants de Reims consommèrent pour le repas qu'ils donnèrent au Roy et à toute sa Cour trois cents pièces de vin, partie de Beaune et de Saint-Pourçain, et partie de Reims. Ceux de Reims furent payés depuis six livres et celuy de Saint-Pourçain revenoit à douze livres le tonneau, et celuy de Beaune à vingt livres la pièce. Cecy est tiré des anciens manuscrits de Monsieur Rogier, bourgeois de Reims[4].

1. Les coteaux qui dominent la ville, sont tournés vers le midi et paraissent très favorables à la vigne. Cependant elle gèle souvent. Le terroir qui comprend 1,731 hectares, en compte 79 en vignes, 33 en jardins, 91 en prés, 1,473 en terres labourables, et le reste en propriétés bâties. *Explication de la carte géologique de l'arrondt de Rethel*, 1878, p. 68.

2. Taté écrivait ceci vers 1720. A la même époque un gourmet pensait de même. On trouve dans les archives communales de Château-Porcien (Série AA 2) une lettre relative à l'achat de bouteilles de vin de Château que M. le marquis d'Huxelles « a trouvé si bon. » *Correspondance* (1653-1762).

3. *Saint-Thierry*, canton de Bourgogne, Marne. L'abbaye de Saint-Thierry possédait un clos fameux qui existe encore dans la propriété de Mme Camus Bertherand.

4. Il s'agit ici de Jean Rogier, annaliste rémois d'une réelle valeur, dont les manuscrits se trouvent en partie à la Bibliothèque de Reims et en partie à la Bibliothèque Nationale.

Il falloit que le vin de Reims fût alors bien peu connu et qu'il y eût bien des Rouges pour estre d'un prix sy inférieur à celuy de Bourgogne ; nos vins de Château n'estoient pas sy méprisables alors, estant à peu près comme ceux de Reims, dont le terrain sabloneux pouvoit seul leur donner un goût plus délicieux.

Sous François Ier et Henri II, le vin de Reims commença à prendre faveur partout, principallement le vin d'Ay, qui estoit de la bouche de nos Roys et des Roys et Princes étrangers, les vignerons ayant apparemment destruit les mauvais ceps pour les remplacer par de bons.

En 1559, le 18 septembre, au sacre de François II, on présenta au Roy du vin de Bourgogne, à vingt livres la pièce rendu à Reims, et de celui de Reims au prix de quatorze, dix sept et dix neuf livres la queue[1] : il estoit donc alors meilleur que celuy de Bourgogne.

Au sacre de Charles IX, on présenta du vin de Reims à vingt huit et trente quatre livres la pièce, et on n'en but pas d'autre que celuy de Reims, sinon une petite quantité de vin de Laon quy estoit un peu plus cher.

Au sacre de Henri III, on ne présenta que du vin de Reims, depuis cinquante quatre livres jusqu'à soixante quinze livres la pièce.

Au sacre de Louis XIII, il coûtoit cent soixante quinze francs la queüe. Cecy est tiré du chartrier de l'hostel de ville de Reims[2].

Vous voyez par ce quy est écrit cy dessus que anciennement les vins de Reims n'estoient point recherchés, et j'ay vu par des anciens comptes du revenu des Comtes de Portien que la provision de leur maison estoit de vin du crü du pays. Ils avoient alors huit ou dix septiers de vignes sur le terroir dont ils faisoient la récolte, et le Gouverneur du Château deux quartels de vignes sous les Falizes du Château, dits vulgairement la Vigne des Champs. Je crois que les Gouverneurs faisoient du vin avec de bons raisins destournés pour la boette desdits

1. La queue avait une capacité de 3 hectolitres 6, et représente par conséquent environ 300 litres, soit une pièce et demie. « C'est une mesure de vin, contenant 48 septiers qui valent 373 pintes. On se sert de cette mesure en Champagne ». *Dict. de Trévoux*, Verbo Queüe.

2. Sur les vins de Reims, consulter les *Almanachs historiques de Reims*, 1752, 1754, 1757 et 1814.

seigneurs, comme font à présent plusieurs bourgeois de cette ville[1]. (*Extrait du recueil manuscrit de Jean Talé*, Notes jointes à la Chronique.)

XIII.

BIBLIOGRAPHIE.

Principaux ouvrages et notices sur l'histoire de la ville et des seigneurs de Château-Porcien.

ALMANACHS HISTORIQUES DU DIOCÈSE DE REIMS. — Château-Porcien, renseignements divers, 1784, 71. — 1785, 113. — 1786, 123. — 1787, 157. — 1788, 162. — 1789, 169. — 1790, 178.

ANNUAIRES DU DÉPARTEMENT DES ARDENNES, collection in-8°, 1827-1889.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, *Paris*, 1721. (T. I, p. 316, et t. II, p. 316.)

BOUHON (Mathieu). — Almanach historique, civil, ecclésiastique, militaire et topographique du département des Ardennes, pour 1791, *Charleville*, Raucourt, s. d.

BOULLIOT (l'abbé). — Biographie Ardennaise, *Paris*, 1830, 2 vol. in-8 ; notices sur Fauber, Gautier, Wilbault, nés à Château-Porcien.

DISCOURS DES PRISES DE CHATEAU-PORCIEN, PIERREFOND, *etc.*, par MM. de Guise, 1617, plaquette in-8, *rarissime*.

DU CHESNE (André). — Histoire de la maison de Chastillon-sur-Marne, contenant les actions plus mémorables des comtes de Blois et de Porcean, avec les généalogies....., *Paris*, 1621, in-f°.

DURAND (Estienne). — Coutumes du bailliage de Vitry en Perthois, *Chaalons*, 1722, ressort de Château-Portien, p. 614-615.

HUBERT (Jean). — Statistique monumentale du département des Ardennes, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, 1853, t. XVII.

HUBERT (Jean). — Géographie historique du département des Ardennes, *Charleville*, 1856, canton de Château-Porcien, p. 251 à 261.

JADART (Henri). — Les traditions de charité dans le Rethélois, *Rethel*, 1878, in-8°, sur Château-Porcien, p. 19 et 50.

JADART (Henri). — Nicolas et Jacques Wilbault, peintres français du XVIII° siècle (1686-1806), *Paris*, Plon, 1886, gr. in-8 de 32 p.

LE LONG (D. Nicolas). — Histoire ecclésiastique et civile du dio-

1. L'Hospice de Château a conservé l'habitude de faire du vin avec des raisins de choix, et même d'enlever les grains des grappes avant de faire pressurer, ce qui assure une qualité supérieure au produit ainsi fabriqué.

cèse de Laon et de tout le pays contenu entre l'Oise et la Meuse, l'Aisne et la Sambre, *Chualons*, 1783, p. 472-74.

Lépine (J.-B.). — Histoire de Château-Portien, *Vouziers*, Duchêne (1858), in-18 de 125 pages.

Longnon (A.). — Etude sur les Pagi du diocèse de Reims, avec cartes, *Paris*, 1872, *Pagus Porcensis*.

Longnon (A.). — Livre des fiefs du comté de Champagne, *Paris*, 1875, in-8°.

Marlot (Dom). — Metropolis remensis historia....., t. II, *Lille*, 1679. p. 334, 338. — Histoire de la ville, cité et université de Reims, 4 vol. in-4, *Reims*, 1843-46.

Martin (G. A.). — Essai historique sur Rozoy-sur-Serre et le environs comprenant une grande partie de la Thiérache et du Porcien et quelques communes du Laonnois, avec planches, *Laon* 1863, 3 vol. gr. in-8, avec table alphabétique.

Meugy et Nivoit. — Explication de la carte géologique agronomique de l'arrondissement de Rethel, *Charleville*, 1878, in-8, p. 68-69, sur le terroir de Château-Porcien.

Paris (Louis). — Le Cabinet historique, 1855, t. I, sources sur l'histoire du Porcien, p. 55 à 199.

Poinsignon (Maurice). — Histoire générale de la Champagne et de la Brie, *Paris*, 1855, 3 vol. gr. in-8°, avec table alphabétique.

Puységur (J. du Chastenet de). — Mémoires, *Paris*, 1747, Siège de Château-Portien, en 1653, t. I, p. 156 à 162.

Revue de Champagne et de Brie, livraisons mensuelles (1876-1889), *Arcis-sur-Aube*, gr. in-8°; Chronique de Jean Taté, publiée en 1888-89,-90 nouvelle série.

Sénemaud. — Notes historiques sur la ville de Château-Porcien, Extraits de Taté publiés dans la *Revue historique des Ardennes*, 1868, t. VI, p. 260 à 268.

Sénemaud et Laurent. — Inventaire sommaire des Archives départementales des Ardennes, antérieures à 1790, t. IV (séries G, H et I), *Mézières*, 1863-1888, in-4°.

Usages Locaux (Les), existans et ayant conservé force de loi dans le département des Ardennes, *Mézières*, 1858, 64 p. (Canton de Château-Porcien).

Vaucher (J.-B.). — Table comparative des anciennes mesures agraires du département des Ardennes, *Vouziers*, 1840; Mesure porcienne, p. 113.

H. Jadart.

FIN

ANNALES DE DOM GANNERON*

CHARTREUX DU MONT-DIEU

CENTURIE V
depuis l'an 400 jusques à l'an 500

L'AN 400

Saint Nicaise, onziesme archevesque de Reims, qui avoit succédé à Severus, vivoit l'an 400 et fut martyrisé asseurément l'an 407, non pas sous Attila ou au temps de saint Aignan d'Orléans, ou saint Loup de Troyes, en quoy s'est mespris Floard, mais ce fut par les Wandales qui ravagèrent les Gaules du temps de l'empereur Honorius; nous en parlerons ailleurs.

L'AN 407

Arrivée des Wandales en Champagne

L'an 407 ou 408, selon saint Prosper, Stilicon, connestable de l'empire romain, homme né en Scythie et du sang des Wandales, voulut parvenir à quelque chose de plus grand que d'estre simple connestable afin de faire renommer sa nation wandalique.

Pour effectuer ce sien dessein, il fit descendre ès terres de l'empire un nombre infiny de cete racaille qui estoient tous Arriens ou idolatres.

Ils passèrent premièrement le fleuve du Rhin et par la Meuse en la Gaule Belgique et se répandirent par tout et spécialement par le pays des Essuens et de la Champagne où ils bruslèrent tout ce qu'ils eurent à la rencontre et tuèrent autant de prestres et chrestiens qu'ils en trouvèrent, prophanans tous les lieux sacrés, violans les chastes vierges qui s'estoient dédiées à Dieu, et bref commettans toutes les cruautés du monde.

On ne peut raconter comment toutes les villettes et bourgades furent incontinent despeuplées pour la crainte des barbares et mesme ceux des bonnes villes, comme celle de Reims, se retirèrent ès forests et montaignes prochaines, et saint Paul, habitant de Reims, s'enfuit avec sa mère ès

* Voir page 18, tome II de la *Revue de Champagne*.

quartiers de Provence où, vivant sainctement, il fut par après esleu évesque de la ville de Trois-Chasteaux qui porte maintenant son nom et est une des églises suffragantes d'Arles, mais du parlement de Grenoble : on l'appelle Saint-Paul-Tricastrin[1].

Vie et martyre de saint Oricle et de ses sœurs, au village de Senuc en Dolmois

Voicy un des tutélaires de nostre pays des Essuens qui a décoré spécialement le comté de Dolmois, ainsy que fit depuis luy saint Juvin, confesseur, duquel nous parlerons en son lieu.

Le village de Senuc s'appelle en latin *Syndunum in pago* ou *solo Dulcomensi*, que Floard appelle *Dulcumensi*, et Molanus, *Dulcrinensi ;* mais on veoid bien que l'appellation dernière est viciée, comme la françoise qui dit territoire de Dulcom et Dormois.

Ce comté a pris sa dénomination d'une villette qui a donné nom à toute la contrée circonvoysine, mais il n'en est plus de mémoire. Peut-estre que c'estoit le village de Doucon qui n'en est beaucoup loing, ou bien Cernay en Dolmois. Il semble que le comté de Grandprez ait pris la place de ce comté de Dolmois qui estoit compris environ la rivière d'Ayre qui passe à Grandprez et se desgorge dans celle d'Aixne.

Venons maintenant à saint Oricle. Le sieur André du Saulsay, qui a fait le beau martyrologe des saints de France, nous raconte que les Wandales ayans saccagé saint Nicaise, évesque de Reims, avec son peuple et sa ville, en vindrent faire autant à Senuc ; mais je ne peux souscrire à cete opinion, car les Wandales venans de la rivière de Meuse debvoient passer nécessairement par le pays des Essuens avant que venir en Champagne ; et pour fortifier ce que je dis, il ne faut considérer sinon le martyre de l'un et de l'autre, car saint Oricle fut martyrisé le 19 novembre (que Saulsay met le 18), et saint Nicaise le 14 décembre, et de fait l'histoire de saint Nicaise raconte que les barbares assiégèrent longtemps la ville de Reims.

La vie de saint Oricle est moins cogneue que son martyre, ainsy que sont les saincts martyrs la pluspart qui ont vescu avant l'an 500. Il fut habitant de Reims et disciple de saint

1. Saint-Paul-Trois-Châteaux, chef-lieu de canton de l'arr. de Montélimart (Drôme).

Nicaise, archevesque, avec ses sœurs qui avoient nom, la première, Oriclette (*Oricula*), et l'autre Basilique ou Valérienne.

Il se vint habituer à Senuc avec ses sœurs longtemps avant la descente des Wandales, où il bastit une église à l'honneur de la Sainte Trinité [1].

Aucuns disent qu'il estoit prestre, autres solitaire, et qu'il n'y avoit point encore de village à Senuc pour lors, ains estoit un lieu solitaire. Tout cecy ne se contredit point, car je trouve que la pluspart de nos saincts Rémois qui ont vescu avant l'an 600 estoient curez et solitaires, ce qui semble se contredire de prime abord; mais j'ay leu le semblable ailleurs. Quelque vie de saint Hiérosme, qui estoit solitaire, dit de luy qu'il gouvernoit une église prochaine où les fidèles s'assembloient pour les sacrés mystères. Les vies des saincts Gibrien, Trésain, Véran, Hélain, Syndulfe et autres, nous disent apertement qu'ils ont esté solitaires, prestres et hermites.

On en peut dire autant de saint Oricle que saint Nicaise fit prestre et curé de Senuc, à mesure que le paganisme se desfrichoit, et que nonobstant n'ayant pas tant d'employ en ses fonctions parochiales, il ne laissoit d'estre solitaire, veu que l'ancienne coustume des curés des villages ne les obligeoit qu'au service les dimanches et festes.

Sa légende dit aussy que le lieu de Senuc estoit un village lors de son martyre; car comme on bruit de l'arrivée des Wandales, les habitans de Senuc se retirèrent ès forests prochaines. Mais saint Oricle les attendit de pied coy en son église, avec ses deux sœurs, sous l'espérance du martyre; et comme il les veid entrer, il commença de leur prescher le christianisme, et eux au contraire le vouloient contraindre d'embrasser l'arianisme, à quoy ne voulant entendre, il fut conduit sur une montagne prochaine où ils luy avallèrent la teste.

Le tronc du corps se leva aussy tost sur ses pieds, et

1. Senuc, canton de Grandpré, arr. de Vouziers. Pour l'identification de ce nom de lieu, consulter : les *Pagi du diocèse de Reims*, par M. Longnon, pp. 50-51 ; et pour l'histoire de saint Oricle : Marlot français, tome Ier, pp. 608-612. Saint Oricle a donné son nom au prieuré de Senuc. Le cartulaire de ce prieuré est conservé à la Bibl. Nat. (fonds latin, n° 5431) ; il est intitulé : *Cartularium prioratus sancti Oricoli Sindunensis, ab archimonasterio sancti Remigii dependentis* (1181-1571). M. le comte Ed. de Barthélemy l'a analysé dans une Communication faite à l'Académie nationale de Reims en 1879.

prenant sa teste entre ses mains ainsy que saint Denys, la porta laver à une fontaine prochaine de ce lieu là, et par après s'en alla inhumer soy mesme au sépulchre qu'il s'estoit préparé en l'église de Senuc.

Saintes Oriclette et Basilique, ses deux sœurs vierges sacrées, furent aussy massacrées par les mesmes meurtriers avec quelques autres dont le nom est incogneu, sinon de saint Aury, dont nous parlerons incontinent.

Les barbares s'estans retirés à Reims pour y faire un autre plus grand carnage, les habitans de Senuc sortirent de leurs tanières et trouvèrent saint Oricle mort et desja ensevely, et ses deux sœurs décollées en un autre endroit. Ils les ensevelirent proche de leur frère et les couvrirent tous trois de terre.

Depuis lequel temps, plusieurs miracles se sont faits tant au lieu de leur sépulture qu'en la fontaine où saint Oricle lava sa teste ; leurs corps furent depuis levez de terre, sous le pontificat de l'archevêque Seulfe, comme nous dirons.

Quant à saint Aury (*Aderius*) qui fut compagnon de saint Oricle, et est patron de l'église de Chagny [1], proche le Mont-Dieu, où il y a cure et prieuré déppendant de Saint-Remy de Reims, on ignora longtemps son nom et son martyre, jusques au temps d'Hérimar, abbé de Saint-Remy, qui vivoit l'an 1050.

Car, comme un certain sourd et muet fust entré en l'église de Senuc pour y passer la nuict avec plusieurs autres en prières, la veille des apostres saints Pierre et Paul, il s'endormit, et luy sembla de veoir un personnage vénérable et de bel aspect, tout revestu de blanc, qui luy dit : Mon amy, lève toy hastivement, et t'en va au sépulchre de ce saint homme qui est proche de toy, et en l'embrassant, crie hautement « saint Aury, aydez moy ; saint Aury, aidez moy, et priez pour moy », et je t'asseure que tu seras délivré de tes infirmitez. Iceluy s'esveillant et se levant, s'estonna fort de cecy, asçavoir d'avoir entendu une voix, ce qu'il n'avoit jamais fait, et courut incontinent au sépulchre, lequel baisant et embrassant, il prononça hautement à plusieurs reprises ce qu'il luy avoit esté enjoint ; et comme on l'eut entendu parler, chacun courut vers luy voulant sçavoir ce qu'il vouloit et pourquoy il crioit ; mais comme ils veirent que c'estoit celuy qui estoit sourd et muet dès le ventre de sa mère, qui crioit de

1. Canton d'Omont, arr. de Mézières.

la sorte, ce fut de rendre grâces à Dieu, le peuple chantant à haute voix *Kyrie eleyson* et les prestres entonnans *Te Deum laudamus*. Quand le jour commença à poindre, il survint telle foule de peuple à l'église pour veoir ce miracle qu'on n'en avoit guères veu de semblable en ce lieu là.

On signifia incontinent cete merveille à Hérimar, abbé de Saint-Remy, qui vint aussy tost à Senuc et fit ouvrir le sépulchre qu'avoit annoncé celuy qui avoit esté guéry, et trouva son nom gravé sur la lame de plomb qui y estoit ; mais il ne cogneut pas autrement de quel ordre ou qualité avoit esté ce saint Aury, sinon que les anciens qui estoient là présens luy dirent qu'il avoit esté compagnon de saint Oricle.

Aussy tost, le dévot abbé le leva de terre et mit ses sacrés ossemens dedans la vieille chapse où avoit reposé longtemps saint Oricle ; car ledit abbé en avoit peu auparavant fait faire une nouvelle pour mettre saint Oricle et ses sœurs, où il les avoit colloqués dans un beau drap, ce qui arriva avec miracle ; car ayant retiré de l'ancienne fierte les corps saincts qui estoient tous trois ensemble, il voulut diviser le corps de saint Oricle d'avec celuy de ses sœurs, et les colloquer à part chacun en une chapse. Ce qu'ayant esté fait, comme on se fut retiré, les deux corps des deux sœurs retournèrent miraculeusement se rejoindre avec celuy de leur frère en une mesme chapse comme auparavant, ne voulans estre jamais séparez après la mort de corps, comme ils ne l'avoient jamais esté d'esprit et de charité durant leur vie.

Voyla ce que nous dirons dans le présent, laissans aller les barbares assiéger la ville de Reims, et y martyriser saint Nicaise, évesque, et sainte Eutrope, sa sœur, saints Florent, diacre, et Juconde, et une grande partie des cytoiens d'icelle.

Baruch, qui estoit auparavant prévost de l'église de Reims, succéda à saint Nicaise au siège archiépiscopal, et en fut le douziesme pasteur.

L'AN 413

On veid, l'an 413 et les suivantes, une infinité de nations estrangères esparses par les terres de l'empire romain, que les françois Sicambriens eurent peur qu'ils ne s'emparassent des Gaules après lesquelles ils haletoient depuis tant de siècles.

La ville de Trèves, qu'ils avoient jà assiégée tant de fois, leur fut totallement assujectie par la faction d'un sénateur de la ville indigné de ce que Lucius, gouverneur pour les Romains, luy avoit ravy sa femme.

Les François eurent bon marché de la conqueste de tout le pays de Trèves jusques à la rivière de Meuse par la fainéantise de l'empereur Valentinian III, qui avoit succédé à Honorius en l'empire d'Occident.

L'AN 420

Pharamond fut fait premier roy des François à Wirtzbourg, l'an 420, et s'advança tousjours dans la conqueste des Gaules par la Meuse et Moselle, sans passer outre ; mais Clodion le Chevelu, son successeur, passa ces deux rivières, subjugua Metz et Toul et autres places circonvoisines, et tous les peuples qui sont entre la Seine et la Loire ; mais Phison, fils de Clodion, assiégeant Soissons, y fut tué d'une sagette.

Barruce, 13e archevesque de Reims, vivoit au mesme temps ; il est distingué de Baruch, son prédécesseur, en quoy s'est mespris le sieur de Thou qui n'en a fait qu'un, pour la semblance des noms.

Vie de sainct Victor de Mousom un des tutélaires et patrons du pays

Il faut nécessairement que saint Victor, martyr de Mousom, ait vescu en ce temps avant le temps de saint Remy, à cause que cete villette avoit son prince et seigneur particulier alors ; mais depuis que le roy Clovis donna Mousom à saint Remy, il n'y a plus eu d'autres seigneurs que les archevesques Rémois jusques au temps de Charles le Sage, roy de France, qui en devint propriétaire par permutation.

Quant à la ville de Mousom, je trouve qu'elle commença par un pont qui devint depuis village et en après ville ; je n'ay point trouvé aucune mention ancienne de Mousom avant l'an 346, ainsi que nous avons dit parlant de la translation de saint Maximin, évesque de Trèves.

Sainct Victor donc estoit natif de Mousom, de bas lieu, mais de parens chrestiens. Il avoit une sœur qui estoit douée d'une beauté nompareille. Le prince et seigneur de Mousom en estant devenu espris, tascha par tous moyens d'en jouyr ; de quoy adverty, sainct Victor s'estudia par tous moyens de la soustraire et de ne permettre que le tyran en abusast.

Le prince néantmoins, ayant fait et dit tout ce qu'il peut inventer pour attirer la vierge à luy consentir, elle ne voulut jamais l'escouter ny obeyr, selon qu'elle avoit esté instruite de son bienheureux frère, et que le tyran avoit tenté plusieurs fois par prières et par argent, mais n'en avoit peu venir à bout. Le prince, se voyant esconduy de ses prétentions, changea son

amour en fureur et se résout de s'en vanger, et partant il commande à quelquns de ses estaffiers de crever les yeux à la vierge, ce qu'ils exécutèrent promptement.

De quoy adverty, sainct Victor outré de douleur pour une telle cruauté, abborde le tyran, luy remonstre la grieveté de son crime, l'exhorte d'en faire pénitence s'il ne vouloit bien tost en porter la peyne ; mais luy qui se sembloit estre affronté par un homme de si basse estoffe, délibéra de s'en vanger et commanda aux mesmes qui avoient arraché les yeux de la sœur, de tuer pareillement le frère. Aussy tost dit, aussy tost fait ; ces satellites espient le temps que le sainct entroit en l'esglise, et le saccagèrent au lieu mesme, et fut ensevely proche la muraille de l'église de Sainct-Pierre vis-à-vis de Mousom, au village qui s'appelloit anciennement Fossade, et ce prétieux corps demeura caché plusieurs siècles jusques au temps de l'archevesque Hincmar, auquel il commença d'esclatter en miracles, et fut pour lors translaté à Mousom, comme nous dirons en son lieu.

L'AN 430

Barnabé, 14e archevesque de Reims, vivoit environ l'an 430, sous Valentinian, empereur; par son testament il laissa un beau vase d'argent à Bennadius, son successeur.

L'AN 450

Attila, roy des Huns ou Hongres, qui se nommait *fléau de Dieu*, vint surgir ès Gaules environ l'an 450 ou 451, avec une armée de cinq cent mille hommes composée de toutes gens. Il ravagea Trèves, Mets et les environs, et fut jusques en Italie, d'où revenant à Toulouse il y perdit cent soixante mille hommes, et s'enfuyant par nostre Champagne, il fut arresté en la plaine de Chaalons par Aetius le patrice, lequel assisté des François, Gots et originaires du pays, le mit à vau de route.

L'AN 460

Bennadius, 15e archevesque de Reims, prédécesseur de saint Remy, tint le siège jusques à l'an 471. Floard rapporte son testament par lequel il appert qu'il fit de grands biens à l'église et au clergé.

Saint Montain, reclus à Laon, vivoit sous le pontificat de l'évesque Bennadius ; mais il se trouve icy une difficulté non petite. Plusieurs le font hermite ou reclus à Laon ou pays Laonnois ; autres disent qu'il habitoit ès Ardennes, et qu'après qu'il fut illuminé à la naissance de saint Remy, il retourna

mourir en son hermitage ardennois ; et pour ce nous allèguent qu'une partie de son corps est en l'abbaye de Juvigny, située proche de Stenay.

L'autheur du nouvel œuvre de la vie des Pères d'Occident dit que ce saint Montanus demeuroit *in civitate Remensi*, en la ville de Reims, qui est une opinion bien nouvelle, car je pense que saint Montain n'a jamais veu la ville de Reims non plus que saint Remy, avant son eslection à la prélature, car il estoit natif de Cerny-en-Laonnois, et saint Montain pouvoit habiter à Laon ou ès environs, comme à la Fère-sur-Oise où est demeuré une partie de son corps, le chef estant demeuré à Laon. Or, quant à saint Montain de Juvigny, on tient qu'il est tout autre que le Laonnois, et qu'il vivoit plus de 350 après, estant prestre et directeur des religieuses de Juvigny, qui ont eu commencement sous Charles le Chauve.

L'AN 471

Saint Remy fut consacré évesque 16e de Reims l'an 471 par les évesques suffragans de Reims ; il demeura en la prélature jusques à l'an 545. Il faut remarquer icy que saint Æmylius, comte de Laon, et sainte Ciline, sa mère, avoient de grands biens au pays des Essuens, et spécialement au comté de Portian, comme il se collige suffisamment du testament de saint Remy qui en fait mention.

L'AN 484

Clovis succéda à son père Chilpéric au royaume de France l'an 484, ayant fait desja de belles conquestes ensemblement, ayans pris la ville de Paris dès l'an 454 ou 456. On ne lit point qu'aucun roy de France, voire mesme lors qu'ils estoient payens, ayent persécuté l'église ou fait des martyrs ; mais ce qui est mesme admirable, ils ont chéry grandement quelques saints personnages chrestiens ainsy que Chilpéric faisoit sainte Geneviefve et Clovis sainte Geneviefve et saint Remy, et saint Vaast.

Premières nouvelles du Rethelois et qui en fut le premier comte propriétaire [1]

On descouvre, sur la fin de cete centurie, les premières nouvelles de la ville de Rethel et de son comté de Rethelois ;

1. La liste des premiers comtes de Rethel de Dom Ganneron est tout à fait problématique. On ne possède pas de données certaines sur ces comtes avant la fin du xe siècle. L'une des plus anciennes pièces où il en soit question porte la date de 977 ; c'est une cession du village de Vendresse faite à

et d'autant qu'il fait un des principaux membres du pays des Essuens, en sorte que quelquns ont estimé (mais mal) que les Essuens fussent proprement ceux du comté de Rethel, nous en dirons icy l'origine et ferons une liste entière de ses comtes, chacun en leur lieu.

Je ne doute point que la ville de Rethel ne soit pour le moins aussy ancienne que Reims ; sa belle situation sur une colline penchante vers la rivière d'Aisne qui arrouse ses murailles, son chasteau qui est d'une hauteur admirable, planté sur de si puissans boulevars qu'il semble que les géans les ayent entassés les uns sur les autres, bien que la nature y ait plus travaillé que l'industrie des hommes, et enfin son séjour agréable, abondant en toutes sortes de graces et bénédictions de la terre, indique assez que ce lieu est habité de longue main.

Néantmoins, tout ce qu'on peut en dire avant ce temps, c'est que Jules Cæsar est autheur de la grosse tour qui est attenante au chasteau. Mais depuis le temps de saint Remy, évesque de Reims, qui a commencé d'illustrer Rethel, on n'en parle plus à tastons ; tout y est cogneu et descouvert, soit pour la ville capitale et son comté, soit pour l'histoire des comtes.

Je ne doute point que lesdits comtes ne fussent propriétaires et héréditaires de la ville principale de Rethel et de quelques terres voysines et prévostés de ce temps, mais qu'ils eussent une telle estendue de province qu'ils ont aujourd'huy, cela n'a esté que sous Hugues Capet, premier roy de France né de France après l'extirpation des Mérovingiens et Carolin-

titre précaire par le chapitre de Reims à Manassès, en échange d'autres biens (voir *Metropolis remensis historia*, par D. Marlot, Reims, in-fol. 1679, tome II, page 28). — Nous allons indiquer, une fois pour toutes, les principaux ouvrages qui contiennent une chronologie des comtes de Rethel : *D. Marlot latin*, op. cit. tome II, pp. 186-193 ; *Art de vérifier les dates*, éd. in-8°, tome II, pp. 399-421 ; *Histoire de la ville de Rethel*, par Jolibois, pp. 187-191 ; *Trésor de chronologie*, par M. le comte de Mas-Latrie, in-fol. 1889, col. 1668-1670. On trouve également des indications précieuses dans la *Notice sur le cartulaire du comté de Rethel*, de M. Léopold Delisle, 1 vol. in-8°, 1867 ; et dans l'*Inventaire des titres de Nevers de l'abbé de Marolles* publié par le comte de Soultrait, 1 vol. in-4°, 1873. On ne pourra avoir de chronologie définitive des comtes de Rethel qu'après la publication du *Trésor des chartes de Rethel* conservé à Monaco, que prépare en ce moment notre confrère M. Saige, archiviste de la principauté ; et encore, en établissant cette chronologie, il ne faudra pas négliger les diverses épitaphes des comtes de Rethel.

giens, lequel pour avoir la faveur des grands du royaume en sa nouvelle mais aucunement juste usurpation, érigea plusieurs terres nobles en comtés et duchez, et aucuns comtés qui n'estoient que gouvernemens simples, muables à la volonté du souverain, furent par luy rendus héréditaires.

Or, pour monstrer que du temps de saint Remy le Rethelois n'estoit pas encore proprement érigé en province, on collige de son testament (qui est une riche pièce d'antiquité et qui me donne beaucoup de lumière en cete histoire) qu'il y beaucoup de lieux proche de Rethel et dans le comté de Rethelois qui estoient de ce temps là compris dans le pays de Portian.

Et depuis l'érection dudit comté héreditaire et formé, plusieurs petits comtés des Essuens ont esté absorbés et annéantis dans celuy du Rethelois, et quant à l'appellation et quant à l'estre, et ce qui n'a peu y estre compris a retenu le nom de Vallage, comme nous avons dit cy-dessus.

Je remarque donc, dans le susdit testament de saint Remy, que le mesme saint Remy possédoit, dans le Portian, les villages de Tugny, Pargny et Coully et autres qui sont du Rethelois et situez tout contre la ville capitale. Voicy comme il le dit : *Tu, sancta hæres mea Remensis ecclesia, colonos quos habeo in Portensi territorio vel de paterna maternaque substantia etc. possidebis ; necnon villas agrosque quos possideo in solo Portensi, Tudiniacum scilicet et Balatonium sive Plerinacum et Vacculiacum, vel quæcumque in eodem solo Portensi qualibet authoritate possedi, etc. Blandibacius villa in Portensi quam a cohæredibus meis Benedicto et Hilario datis pretiis emi de thesauro ecclesiæ, et Albiniacus ex episcopio in alimoniis clericorum Remensis ecclesiæ communiter deputetur, etc.*

Or, je trouve que la ville de Rethel s'appelloit anciennement *Reistete ;* en latin elle estoit appellée diversement, asçavoir *Registete*, *Registetis*, déclinable et indéclinable, et encore *Registetum* au neutre genre ; mais depuis six cens ans on a retranché une syllabe et on a prononcé *Registum*, *Registi ;* j'ay leu en plusieurs vieux cartulaires : *le cuens de Reistet en san chastel jouxte Ayne, comes Registetis, comes Registetensis, et comes Registensis.* Et avant que le Rethelois fust érigé en comté formé par Capet, on n'a dit jamais le comte de Rethelois ou quelque autre, formé du substantif *Reistete*, mais seulement le comte de *Reistete.*

De trouver l'éthymologie de ce mot il est assez difficile, mais

il nous faut un peu deviner et veoir si nous trouverons quelque chose qui soit. Certes, quand je considère l'ancien et le nouveau escusson de la ville de Rethel et de ses anciens, je devine aucunement que ce mot de *Resteau* ou *Rateau*, que les latins appellent *reticulum*, a donné le nom à Rethel ; car en l'ancien écusson qui est malaisé à deviner, il semble qu'il y ait en haut des resteaux ou bien ce sont tours de chasteau crénelées ayant au bas et au-dessous comme une grille qu'on appelle au pays un ratelier ou rethelis d'estang, comme le démontre quelque ancienne pièce de monnoye dont se servoient les comtes primitifs ; mais le nouveau escusson de Rethel met trois resteaux distinctement, et ce : *de gueules en champ d'or*, 2, 1.

Ayant aussy considéré le vieil langage françois qui disoit : *le rey steit*, *le roy ou rex estoit*, *stabat* ou *stationem habebat*, je dirois que *Reistet* soit dérivé *quasi regis statio ;* mais ce que je dis ne sont que conjectures ; nous dirons le reste qui appartient au Rethelois ailleurs [1].

Quant au premier comte de Rethelois, ce fut le père de saint Arnoul, appellé Quiriacus, qui estoit yssu du sang des François, ainsy que sa femme Quintiane, et est croyable qu'il eut Rethel pour l'avoir conquestée ou en récompense, par l'octroy des roys Chilpéric ou Clovis, longtemps avant le baptesme de Clovis ; car avant que Clovis fust baptisé tous les habitants Gaulois et spécialement du diocèse de Reims avoient embrassé la foy catholique.

Ces deux parents donc de saint Arnoul, mais qui n'estoient né alors encore, vivoient dans le paganisme assez innocemment, et semble que rien ne leur manquoit pour perfectionner leur vie que la croyance des chrestiens.

Saint Remy, évesque, voyant de si beaux fondemens et dispositions au bien en ces conjoincts, s'estudia tant qu'il peust de les amener à la foy de l'église et travailla si heureusement qu'il les convertit tous deux et les régénéra pareillement par le sacré baptesme, changeant le nom à Quiriacus en celuy de Rogatian, et celuy de Quintiane en celuy d'Euphrosyne.

Avant qu'ils eussent esté faits enfans de Dieu et de l'église, ils estoient stériles sans avoir lignée ; et afin que Dieu leur donnast lignée, ils firent donation de tout ce qu'ils possédoient à Rethel (mais je ne crois pas qu'ils luy donnassent le comté

1. Cf. Jolibois, *Histoire de Rethel*, op. cit., pp. 6-7.

ou le chef lieu de leur terre) au saint évesque, avec telle condition que l'enfant qui naistroit d'eux seroit son fils spirituel, et luy seroit son père adoptif et parrain.

Peu après, Euphrosyne conçeut et enfanta un fils qui fut appellé Arnoûl, que saint Remy fit baptiser et le tint sur les fonds de baptesme, et le consigna entre les mains de sa mère pour le nourrir, et au bout de trois ans il le retira chez soy afin de l'instruire par soy mesme, tant ès mœurs chrestiennes que disciplines libérales ; en quoy le saint évesque travailla si soigneusement que le sacré enfant commença dès lors à donner de grands indices de sa saincteté future, semblant desjà estre parfaict en un si bas aage, car il estoit prudent en son parler et grandement porté à faire aumosne, à prier et à veiller, en sorte qu'il sembloit estre un ange du paradis.

Estant devenu homme et en aage nubile, le roy Clovis le fit chrestien et il épousa sa niepce, comme nous dirons cy dessous. Quant à son père Rogatian et sa mère Euphrosyne, on n'en sçait autre chose, et n'y a point de doute qu'ils ne soient au rang des saincts de l'église, puisque leur saincteté propre et celle de saint Remy et de leur fils Arnoul les en a rendus dignes. Ce que nous avons dit de Rogatian et dirons cy après de saint Arnoul a esté tiré d'une ancienne légende qui s'est trouvée en l'abbaye de Saint-Remy.

L'AN 500

Il ne faut point fermer cete centurie que nous ne disions un mot des parens de saint Remy, qui estoient comtes de Laon et possédoient de belles terres au pays des Essuens Rémois et Laonnois. Nous avons veu cy devant combien ils avoient de villages au pays de Portian qui enveloppoit alors une partie de ce qu'on dit présentement Rethelois [1], ès quelles terres succéda saint Remy en partie, et saint Principius, évesque de Soissons, son frère, et les enfants de l'autre frère qui ne se nomme point, et estoit père de saint Loup ; mais saint Remy permuta avec saint Principius quelques terres qu'ilz avoient hérité

1. M. Longnon a consacré un chapitre, dans ses *Pagi du diocèse de Reims*, pp. 63-86, à la délimitation du pays de Porcien. Il cite, parmi les localités faisant partie du *Pagus Porcensis* : Aouste, Arches, Auboncourt-les-Vauzelles, Auge, Avaux, Balham, Bannogne, Barbaise, Barby, Bégny, Blombay, Bogny, Château-Porcien, Chaudion, Cuiry ?, Ecly, Froidmont, Gomont, la Hardoye, Houdelimont, Justine, Maranwez, Neuvizy, Omont, Plency, Raillicourt, Resson, *Sacherolæ*, près Monthermé, Saint-Fergeux, Seraincourt, Thin-le-Moûtier, Thugny, Viel-Saint-Remy et Wignicourt.

ensemble de leurs parens pour leur commodité et de leurs églises, qu'ils en vouloient accommoder tellement que saint Remy acquit tout ce que ses cohéritiers avoient en Champagne et aux pays du Portian, de saint Principius par permutation, et des autres par argent qu'il tira du thrésor de l'église, à cause qu'il avoit intention d'en gratifier ladite église après sa mort.

Quant au nom du père de saint Remy, il s'appelloit Æmylius, comte de Laon (non gouverneur ou viager) mais héréditaire, car saint Remy à qui ledit comté fut dévolu par succession, le donna en pur don pour l'érection de l'église cathédrale de Laon, ce qu'il n'eust pas fait s'il n'eust été héréditaire. Ledit B. Æmylius est recogneu pour saint en l'église de Laon qui en fait feste bien qu'à Reims on n'en face rien ; mais sainte Ciline, sa mère, femme de grande saincteté et mère de tant de saints, est recogneue sainte en l'église universelle ainsy que saint Principius, son aisné. Le corps de sainte Ciline est en une petite chapse au grand autel de Saint-Remy ; pour celuy de saint Æmylius, je ne sçay où il est.

Merveille que fit saint Vaast en présence du roy Clovis passant en ce pays

Après que Clovis eut espousé sainte Clotilde, niepce de Gondebaud, roy de Bourgogne, il demeura encore dans son infidélité six ou sept ans, encore que sa saincte femme luy preschast toujours de quitter ses faux dieux de Sicambrie ; mais comme la bataille qu'il eut à Tolbiac contre les Suèves et les Allemans sembloit favoriser la victoire à ses adversaires, et se voyant presque vaincu, après avoir invoqué en vain ses faux dieux, il s'advisa finalement de réclamer le Dieu de sa femme, promettant de se convertir s'il obtenoit victoire, et Dieu lui ayant accordé sa requeste, il occit le roy des Suéviens et se rendit le pays tributaire.

Après quoy, il s'achemina à Reims pour se faire baptiser, et en passant par la ville de Toul en Lorraine, ayant ouy nouvelles du bon prestre saint Vaast qui y demeuroit pour lors, il le fit venir vers soy et le pria de l'accompagner à Reims, à quoy s'accorda volontiers le saint prestre, ne cessant de l'endoctriner et instruire par les chemins.

Estans donc arrivez ensemblement en ce pays sur la rivière d'Aixne entre Vong et Rilly (que la vie dit *inter pagum Vongise et Reguliacum*, et Vincentius Bellovas dit *prope Regulicum villam in pago Vongensi*), il se présenta un aveugle

lequel demandoit l'aumosne à tous ceux qui passoient sur le pont de la rivière; mais ayant ouy dire que saint Vaast passoit, il le pria de luy rendre la veue.

Alors, le saint luy faisant le signe de la croix, luy fit venir aussy tost la lumière du ciel, et ce en présence du roy, lequel s'estonnant d'une telle merveille se confirma de plus en plus en sa créance nouvelle et à prester l'oreille plus volontiers à ce que saint Vaast luy preschoit.

On bastit depuis une chapelle au mesme lieu en mémoire de ce miracle, et je crois que c'est l'église du village de Semuy qui est prieuré et paroisse, et est situé entre Vong et Rilly, distant d'un quart de lieue l'un de l'autre, sur le chemin royal qui vient de Reims à Trèves par un pont de pierre que le duc de Guise fit rompre il y a plus de soixante ans, pour empescher le passage aux reistres qui venoient secourir les Huguenots de France.

Après cecy, Clovis vint à Reims où il fut baptisé, confirmé, et couronné roy de France.

De saint Arnoul, 2e comte de Rethel et de ce qu'il fit jusques à son martyre[1]

Dès que Clovis eut receu le caractère des enfans de Dieu par le sacré baptesme, saint Remy luy recommenda le jeune saint Arnoul, fils de Rogatian, comte de Rethel, et le roy Clovis l'ayma tant qu'après l'avoir tenu quelque temps en sa court et recogneu ses mérites, il luy fit espouser sa niepce Scariberge, luy donnant pour douaire le comté de Reims; et les ayant ainsy mariez ensemble, il les renvoya à saint Remy qui les persuada aussy tost de vivre ensemblement en leur mariage gardans une continence de virginité perpétuelle, à quoy ils obtempérèrent et saint Arnoul délibéra de passer toute sa vie en ce mariage virginal, n'eust esté que Dieu l'avoit destiné encore à choses plus grandes.

Car, comme une fois il dormoit, il entendit une voix qui luy dit : « si quelqun ne renonce à tout ce qu'il possède, il ne peut estre mon disciple » ; et encore : « si tu veux estre parfait, va et vends tout ce que tu as et me suis. »

Ayant entendu cete voix, il vint incontinent trouver saint Remy à Reims et luy ouvrit ce qu'il avoit entendu de Dieu; et luy consignant son espouse pour en avoir le soing et luy laissant par testament tout ce qu'il avoit, il prit l'habit de

1. Cf. Marlot français, tome II, pp. 180, 185 et 200.

pélerin, et avec la bénédiction de saint Remy il se mit à voyager.

Il vint premièrement aux sépulchres des saints apostres où il demeura quelques jours à fréquenter les mémoires des saints martyrs ; en après, il vint à Constantinople où il visita toutes les églises et saintes reliques qui y estoient.

Il s'achemina aussy en Hiérusalem, y adorant le bois sacré de la croix et passant plusieurs nuicts au sépulchre de nostre Sauveur, avec veilles, oraisons et larmes, et vouloit planter bourdon et finir ses jours en ce saint lieu ; mais Dieu luy donna à cognoistre que sa volonté n'estoit telle, et qu'il le vouloit publier au monde.

Ce saint pélerin ayant passé dix-sept ans à visiter ainsy les lieux de dévotion en son habit séculier, l'ange de Dieu luy apparut luy commandant de s'en retourner.

A quoy obéissant, comme il passoit par la ville de Ravenne, il demeura quelquefois après matines en l'église pour y vaquer à ses dévotions ordinaires. Et comme il estoit en profonde oraison, il veid que le diable passoit devant luy traînant l'âme de quelque pescheur qui venoit de mourir, aux flammes infernalles. Or, comme elle estoit cruellement tourmentée, elle se mit à invoquer saint Arnoul, l'appellant par son propre nom et le priant de le délivrer des diables par ses prières.

Saint Arnoul, fleschy à commisération par ses justes clameurs, laschant la bonde aux larmes, se prosterna en terre priant Dieu pour sa délivrance, et voyant que Dieu le vouloit exaucer, il se tourna vers les diables, leur commandant de quitter leur prise et de s'en retourner aux flammes d'enfer. Aussy tost les diables esvanouirent laissant cete âme laquelle retourna à son corps, l'homme resuscitant raconta aux assistans comment un pélerin appelé Arnoul qui prioit en l'église l'avoit délivré des diables par sa prière. Ce fut incontinent de l'aller chercher et de luy faire tant d'honneur qu'en estant tout honteux il délibéra de s'enfuyr de Ravenne.

L'ange de Nostre-Seigneur l'ayant réconforté, il se mit en chemin pour son retour à Reims, et estant arrivé en quelque lieu de la rivière de Seine appellé Celles, il veid qu'on portoit un mort en terre pour lequel faisant oraison à ce qu'il pleust à Dieu le resusciter non pas pour ses mérites, ains pour ceux de saint Remy, son maistre, et afin que Dieu luy donnast quelque signe si c'estoit de son vouloir qu'il retournoit vers saint Remy ; voyla incontinent le mort qui resuscite et se jecte aux

pieds de saint Arnoul, preschant ses louanges, et voulut tousjours le suivre depuis protestant qu'il ne le quiteroit jamais.

Le peuple cogneut alors de quel mérite estoit ce vénérable puisque les morts preschoient sa vertu, ce que faisoient aussy plusieurs qui estoient muets, sourds, perclus, aveugles et autres infirmes ausquels il donna secours par sa prière, mais personne n'en a fait le catalogue.

Il vint finalement trouver saint Remy ayant en sa compagnie cet homme qu'il avoit resuscité, de quoy fut resjouy grandement le saint prélat de Reims. Saint Arnoul raconta à saint Remy tout ce qu'il luy estoit arrivé en ce voyage de dix-sept ans, et luy fit venir le susdit homme resuscité, lequel saint Remy interrogea de ce qu'il luy estoit arrivé à la sortie de ce monde, et il luy respondit qu'il avoit veu deux ordres de gens tout différents en qualité et en façon de faire; celuy qui estoit à main droite resjoussoit la veue et les oreilles de la candeur de son habit et voix gratieuse; celuy qui estoit à la gauche n'estoit ny beau à veoir ny plaisant à ouyr, et grinçoit les dents et estoit plongé dans des tourmens infinis, dans lesquels je fusse tombé si la miséricorde de Dieu ne m'en eust délivré par l'intercession de saint Arnoul; car je voiois desja que l'abysme d'enfer estoit ouvert de trois degrez au-dessus de ma teste, et que les flammes de feu montoient en haut de trois autres degrez jusques au ciel, d'où rejaillissoit une puanteur insupportable. Me voyant donc en telles angoisses, l'ange du Seigneur s'apparut à moy, disant que c'estoit pour moy qu'avoit prié Arnoul le laïque, et un instant me levant en haut, il me restitua au corps.

Ce qu'entendant saint Remy, il en rendit grâces à Dieu et exhorta saint Arnoul de se contenir tousjours dans l'humilité, craignant que la vaine gloire ne luy fist perdre un tel thrésor de graces. On couvre ce pendant la table pour le repas, et le saint prélat fit venir sainte Scariberge, espouse de saint Arnoul, et se réjouissent ensemble spirituellement, et après graces dites, saint Remy entre en l'église de Notre-Dame pour prier Dieu et le consulter ce qu'il avoit à faire touchant saint Arnoul qu'il désiroit initier aux ordres sacrés de l'église, et Dieu luy révéla que saint Arnoul estoit digne d'estre mis au nombre des clercs; et le saint prélat se levant de son oraison, amassa tout son clergé le samedy suivant, et après quelques discours convenables, il les interrogea s'ils approuvoient que saint Arnoul prist l'ordre de cléricature, à quoy ils consentirent tous, disans qu'un personnage que Dieu avoit approuvé par

tant de merveilles en estoit très digne ; et partant le saint évesque luy tondit incontinent les cheveux et le fit exorciste le mesme jour ; et comme il sortoit de la sacristie où il avoit esté ordonné, il eut à la rencontre deux démoniaques dont l'un estoit agité de deux diables très furieux, et l'autre de trois, ausquels il commanda aussy tost au nom de Jésus de sortir, ce qu'ils firent ; et saint Arnoul commanda aux assistans qu'ils n'eussent à publier ce qui estoit arrivé, mais au contraire se retirans chez soy semèrent cete merveille non-seulement en la ville de Reims, mais aussy par tout le pays.

De quoy contristé, saint Arnoul délibéra de sortir du pays afin que ceux qui le venoient chercher ne pussent le trouver ; mais saint Remy ayant eu quelque vent de ce dessein, le fit venir vers luy et l'y fit demeurer plus qu'il ne désiroit, l'exhortant de ne point tant craindre et de se résigner à la volonté divine, et qu'encore qu'il deust souhaiter que ses œuvres fussent incogneus pour la crainte qu'il en avoit de la vaine gloire, il devoit néantmoins se resjouyr si Dieu en tiroit de la gloire. Il eut quelque consolation entendant les remonstrances du saint évesque ; il ne déposa pas toutefois la volonté qu'il avoit de se retirer.

En tout le temps donc qu'il fut en la compagnie de saint Remy, ce fut de s'addonner entièrement aux veilles, jeusnes et oraisons. Comme il s'employoit en ces exercices, sainct Remy fit venir sa vénérable espouse Scariberge, et leur fit renouveller ensemblement le vœu qu'ils avoient fait de demeurer vierges jusques à la mort ; et peu après saint Arnoul qui cherchoit tousjours de fuir le peuple de Reims, ayant consigné se femme et ses biens sous la protection du saint prélat, il se mit derechef à voyager en qualité de simple exorciste.

Il vint premièrement à Tholouse, au sépulchre de saint Saturnin, et de là à Poictiers à celuy de saint Hilaire, confesseur, et en après à Tours à celuy du glorieux saint Martin, où il fut retenu pour estre son successeur au siège archiépiscopal de Tours. Car, comme l'archevesque d'icelle ville fust nouvellement trespassé, les évesques suffragans s'assemblèrent à Tours pour procéder à l'eslection d'un successeur ; mais comme ils veirent les vœux et les voix du clergé et du peuple contraires, ils ordonnèrent un jeusne de trois jours, afin que Dieu révélast celuy qui devoit estre esleu.

Le troisiesme, comme tout le peuple se fut assemblé en l'église pour y faire ses prières, saint Arnoul exorciste y vint

avec les autres sans estre cogneu de personne ; et après avoir fait son oraison, comme il vouloit sortir, voicy qu'un ange s'apparut à luy qui le fit rentrer dans l'église, et ayant ouvert les portes du conclave où estoient assemblés les évesques, il introduisit saint Arnoul au milieu d'eux, et leur dit que Dieu avoit exaucé leurs prières, et qu'il leur envoyoit pour évesque ce personnage qui s'appelloit Arnoul, qui estoit seul de toute la compagnie propre pour gagner les ames, et ayant dit ces choses l'ange disparut.

Chacun s'estonnant d'une telle eslection divine, on n'osa pas aller à l'encontre ; il n'y eut que saint Arnoul qui fuyoit la prélature s'en réputant indigne, et priant les évesques d'en eslire un autre ; mais malgré qu'il en eust, on le retient et on luy donne les ordres depuis l'exorciste jusques à la prestrise, et finalement on le consacre évesque de la ville.

Ce fut incontinent de faire son devoir de pasteur et visiter les églises qui luy estoient commises. C'estoit sa coustume d'assister tous les jours aux matines avec des chanoines, qu'il vouloit aussy tousjours commencer luy mesme pour sa dévotion particulière ; et comme une fois il eut entonné *Domine, labia mea aperies*, et que les chanoines ne respondirent point, les anges y suppléèrent respondant *et os meum annuntiabit laudem tuam*.

L'autre nuict suivante, comme il s'acheminoit à l'église en en récitant ses laudes, estant venu à ce verset : *exultabunt sancti in gloria*, il s'arrêta tout court comme pour reprendre haleine, et entendit une voix divine qui luy répondit : *lætabuntur in cubilibus suis*.

Le dévot évesque recogneut que les saincts du paradis avoient gagné la gloire par les grands travaux qu'ils avoient soufferts, et dès lors il commença à minuter à part soy comment il pourroit renoncer à sa prélature, car il s'estimoit avoir perdu quelque chose de sa vie première et pensoit qu'il luy seroit plus expédient de renoncer à toutes les choses du monde afin de servir Dieu avec plus de liberté.

Et partant après avoir tenu le gouvernail de l'église de Tours l'espace seulement d'un an et dix-sept jours, il s'enfuit sans mot dire et se mit à voyager comme auparavant l'espace d'onze ans, parcourant presque tout le monde et preschant par tout.

Finalement, il vint en Espagne où il fit un grand fruit, et

cete nation doibt recognoistre qu'elle tient sa conversion du glorieux saint Arnoul, ce qui arriva ainsy : Comme il se fut transporté en ladite province, et qu'il s'estudioit d'annoncer la foy aux infidèles qui y estoient, aucuns escoutèrent volontiers ce qu'il disoit, et quittans les idoles reçeurent le sacré baptesme. De quoy envieux, quelquns du pays s'irritèrent si fort contre saint Arnoul qu'ils commencèrent de le maltraitter, le souffletant et luy faisant mille niches, et ce qui pis est, le battant et navrant souventfois, voire mesme jusques à le poursuivre l'espée à la main ; mais le sainct ne s'estonnoit de rien, prestant le col et priant souventfois le satellite de frapper, mais ils se contentèrent de le chasser hors de la province.

Le roy d'Espagne ayant eu nouvelles de cecy, commanda qu'on luy amenast, et le saint se tint devant luy, d'un visage asseuré et sans crainte quelconque. Or, ce pendant comme le roy l'envisageoit, il admiroit l'esclat de sa face et l'alégresse de son esprit, et l'interrogea quel il estoit et de quelle condition. Saint Arnoul ne luy dit autre chose sinon qu'il estoit chrestien. Mais quelle est cete superstition et nouvelle doctrine que vous nous annoncez, ce dit le roy, ou qui est ce Dieu que vous persuadez de croire au préjudice de mes dieux ? Le sainct luy respondit qu'il faisoit injure à Dieu de nommer autres dieux q'un Dieu seul ; et comme le roy lui eust permis de parler, il luy fit un brief catéchisme de la croyance des chrestiens.

Le roy ayant entendu tout ce qu'il voulut dire, il luy repartit qu'il s'accorderoit volontiers à croire ce qu'il luy avoit annoncé, pourveu qu'il voulust faire ce qu'il luy diroit. Il y a, dit-il, en ce mien royaume, un serpent prodigieux qui a cinq testes qui luy sortent du corps, qui infecte tous les environs de sa demeure ; il grille les forests et fait dessécher les eaues de ses halenades, ce qui nous cause mille incommoditez, et nous sommes tousjours en transes à cete occasion ; que si vous voulez nous en délivrer en vertu du Dieu que vous nous preschez, ne doutez point que moy et les miens n'embrassions aussytost le Dieu que vous nous annoncez.

Saint Arnoul luy respondit que tout estoit facile à celuy qui croioit, et qu'il espéroit venir à bout de ce monstre, non pas par sa force, mais par la vertu divine, et qu'il prioit qu'on luy donnast un guide pour le conduire à la tanière de ce serpent.

On choisit donc trois hommes qui sçavoient la montagne et le giste de ce dragon, où ayans conduy l'homme de Dieu et

luy ayans monstré comme au doigt le repaire du serpent, saint Arnoul se prosterna en prière, et se relevant par après, dit au dragon : Je te commande au nom de nostre Sauveur, qu'ayant déposé toute ta férocité et cruauté, tu vienne vers moy ; ce que fit incontinent le serpent, et le sainct luy jecta au col son estolle qu'il avoit coutume de porter et luy commanda de le suivre. Il le suivit donc jusques au lieu où le sainct le condamna à perpétuel exile, et ainsy cete province fut délivrée de ce serpent.

Ce qu'estant sceu par le roy, il fit incontinent un édict q'un chacun eust à renverser les temples des idoles, et embrasser la foy que preschoit saint Arnoul. Le roy commença tout le premier avec sa femme et ses enfans à se faire baptiser, et fut suivy par tous les princes et nobles d'Espagne, et finalement par le peuple ; et saint Arnoul voyant des églises se bastir, il y mettoit gens pour les administrer, et demeura quelque temps au pays jusques à ce qu'il veid la foy enracinée plainement.

Comme il travailloit à cecy, voyla saint Remy qui passe de cete vie à une meilleure et la renommée de ses miracles s'espandoit par tout, voire mesme jusques en Esclavonie et Espagne. De quoy adverty, saint Arnoul fut un peu contristé de la mort d'un tel personnage ; mais néantmoins venant à faire réflexion sur sa gloire, il ne pouvoit autrement que de s'en resjouyr.

Ayant donc planté l'église d'Espagne et confirmé les nouveaux croyans, et donné ordre à tout, il se mit en chemin pour retourner en France ; mais nous parlerons de son retour à Reims et de son martyre, après que nous aurons raconté ce qui se passa au commencement de la centurie suivante.

Mais je m'estonne grandement comment Démocharès n'a point fait mention de luy dans le catalogue des archevesques de Tours, veu qu'asseurément il en a tenu le gouvernail bien que briefvement ; le sieur Robert Claude Robert, en sa Gaule chrestienne, en a fait mention par incident, mais ne l'a pas pourtant inséré dans l'ordre et nombre des archevesques de Tours ; mais c'est chose qu'on ne peut révoquer en doute par deux de ses légendes très anciennes que j'ay leues, qui le font évesque.

Le calendrier de l'église de Saint-Remy de Reims escript avant six cent ans, que j'ay tenu et espluché diligemment, escript cecy au XV calendas Augusti : *Apud Cartaginem S. Gudienes, virg. et martyris, etc.* ; et en suite, il y a : *Ipsa*

die, in sylva quæ Aquilina dicitur, festivitas B. Arnulfi, pontificis Turonensis et martyris, qui contemporalis et discipulus fuisse noscitur beati Remigii.

J'ay trouvé aussy en quelque diplome donné par Raoul le Verd, archevesque de Reims, une autre asseurance de cecy ; en voicy l'extrait : *Ego Rodulfus, Remensis archiepiscopus, modernis ac posteris gestis presentibus palam facio. Diebus sacerdotii viri venerabilis domni Manassæ quibus studio infatigabili Remensem administrabat episcopatum, etc. ; quinto decimo vero calendas Augusti, die scilicet natalis B. Arnulfi, Turonorum episcopi ac martyris, habito in presentia nostra conventu controversia ista longis anfractibus ventilata, hoc tandem fine fuit conclusa quod etc. ; sub testimonio Bartholomei Laudunensis electi, Ebali præpositi, etc. Actum Remis, anno incarnati verbi* 1113, *indictione* 13, *regnante Ludovico rege anno* 5, *archiepiscopatus nostri anno* 6.

Vincent de Beauvais aussy le fait évesque de Tours, parlant de luy au livre 12, chapitre 25, de son miroir historial, à quoy s'accordent les récens.

(*A suivre.*) P. LAURENT.

NOTES HISTORIQUES

SUR

LE BOURG ET LE PRIEURÉ DE VOISEY*

(HAUTE-MARNE)

VIII

De 1548 à 1581.

A partir de l'époque à laquelle nous sommes arrivés, c'est-à-dire en 1548, le prieuré de Voisey allait se transformer : de conventuel qu'il avait été jusqu'alors, il devenait être commendataire.

Dans cette nouvelle phase, l'ancien titulaire régulier était remplacé par un autre devenu complètement l'opposé. Le second n'avait pas tous les privilèges du premier; mais il jouissait des titres honorifiques. Si, par exemple, il ne lui était point permis d'exercer la discipline intérieure sur les moines qui résidaient dans le prieuré, du moins il percevait les fruits et les bénéfices suivant des conditions fixées à l'avance.

En résumé, la *commende* n'était que le droit, la garde, le régime et l'administration du revenu d'un bénéfice. Elle était donnée soit à un séculier, soit à un ecclésiastique.

Le commendataire, par le fait, n'était que subrogé aux droits du titulaire ; il était nommé par le pape, en vertu de bulles dites *en commende* et dans lesquelles le Souverain Pontife lui confiait la garde et l'administration du prieuré vacant.

On prétend que l'usage des commendes fut introduit par le pape Léon IV. Cet usage, qui donna lieu à beaucoup d'abus et contre lequel on eut trop souvent à s'élever dans la suite, amena nombre de contestations. On en arriva bien vite à accorder les bénéfices et les revenus des prieurés, même à des laïques, et la commende ne fut plus alors qu'un expédient pour satisfaire l'ambition de quelque protégé, ou pour lever l'incompatibilité entre sa condition et celle de bénéficer.

* Voir page 934, tome Ier de la *Revue de Champagne*.

En ce qui regarde Voisey, la collation appartenait, il est vrai, à l'abbé de Saint-Vivant ; mais le pape avait précédemment institué ce qu'on appelait *les grâces expectatives* par lettres exécutoriales, et, par ces grâces expectatives[1], il s'était réservé le droit de mander au collateur d'un bénéfice de ne le confier à personne autre qu'à celui que Sa Sainteté lui désignerait et qui, alors, était pourvu de lettres apostoliques comportant provision *ad hoc*.

C'était tout simplement supprimer les collations existantes, pour les rapporter toutes au Saint-Père.

Clément IV fut plus net encore, car, un peu plus tard, il déclara que la disposition de tous les bénéfices appartiendrait dorénavant au pape.

Cette déclaration, on le comprendra sans peine, fut loin d'être du goût des collateurs, et le concile de Lyon, saisi de la question, restreignit à un mois, le droit du pape de disposer d'un bénéfice.

D'autres édits relatifs à cet objet, furent également publiés par Jean VII et Benois XII ; mais ce fut Martin V qui, en sa qualité de supérieur hiérarchique, déclara la collation exempte des expectatives pendant quatre mois seulement, savoir : mars, juin, septembre et décembre.

Le Souverain Pontife avait alors les alternatives du bénéfice, c'est-à-dire qu'il y nommait, quand le dernier titulaire était mort dans les mois de : janvier, février, avril, mai, juillet, août, octobre et novembre. Si, au contraire, ce même titulaire avait cessé de vivre dans les quatre autres mois, l'abbé de Saint-Vivant avait seul le droit de collation.

Les collateurs, cette fois encore, ne se montrèrent pas plus satisfaits et, sur leurs réclamations unanimes, le concile de Bâle, au commencement du xve siècle, désapprouva et condamna le décret du pape Martin, au moment où celui-ci venait de rendre son âme à Dieu.

Mais cette décision ne fut point suivie d'effet, le blâme seul en resta ; il était difficile de rompre avec une habitude déjà invétérée.

Depuis lors, c'est-à-dire depuis 1420 jusqu'en 1515, le prieuré de Voisey avait eu des prieurs alternativement nommés par le pape et par le doyen de Saint-Vivant. En 1515,

1. On nommait ainsi : *l'espérance donnée du droit au premier bénéfice vacant.*

Léon X ayant accordé le droit de collation qui lui était afférent à l'archiduc Maximilien d'Autriche, les souverains de la Franche-Comté nommèrent au lieu et place du Saint Père, avec cette réserve néanmoins, que le titulaire choisi par eux obtiendrait de Rome les bulles nécessaires à son installation définitive.

Cette mesure n'était appliquée que dans les prieurés conventuels, comme Voisey.

Les choses en étaient là, lorsqu'en 1548, un sieur Pierre Fremyot, chanoine de la métropole, ayant sollicité et obtenu, grâce à de puissants appuis, la commende de Voisey, prit possession du bénéfice au titre de Prieur-commendataire.

Dorénavant le prieuré devait être administré par un seul homme.

Il en fut ainsi jusqu'en 1760, époque à laquelle Clément XIII renonça par un indult[1] aux droits dont Rome avait jusqu'alors usé et le concéda à l'archevêque de Besançon.

L'archevêque nommait depuis les prieurs, si le bénéfice venait à être vacant.

Une fois nommé, le titulaire n'avait plus qu'à prendre possession de son domaine et faire acte d'aveu à l'archevêché.

Cette prise de possession était solennelle et publique ; elle devait être faite en présence et avec l'attestation des notables du lieu ; alors seulement, le prieur installé pouvait prendre place au siège spécial qui lui était réservé dans le chœur de l'église paroissiale.

Si l'âge ou la maladie ne permettaient plus au prieur de remplir ses fonctions, il lui était loisible de les résigner. Cette résignation était également constatée par un acte dans lequel le pourvu déclarait se retirer et quitter la place, en se démettant au profit d'une personne à laquelle il désirait voir passer le bénéfice après sa mort.

L'acte contenait d'une façon expresse les conditions de la résignation ; il indiquait les droits du cédant et la pension ou toute autre redevance qu'il se réservait.

Ajoutons que le prieur de Voisey, ayant de tout temps été seigneur pour partie de ce lieu, les commendataires conser-

1. C'est-à-dire par une bulle spéciale accordant pouvoir de nommer, conférer et présenter librement aux bénéfices établis par les réserves et les règles de la chancellerie apostolique.

vaient les mêmes droits et honneurs que lui. Toutefois il ne leur était point loisible de faire apposer leurs propres armoiries ou celles de leurs familles sur les titres funèbres; seules celles du prieuré dont ils étaient titulaires devaient y figurer.

En outre, ils étaient curés primitifs de Voisey lorsqu'ils étaient ecclésiastiques, cela va de soi, et à ce titre il leur était quelquefois et *temporairement*, accordé un vicaire pour le gouvernement spirituel de la paroisse. Mais, parmi les prieurs que nous verrons occuper le bénéfice dans la suite, si tout d'abord, ils ne furent pas eux-mêmes curés du lieu, peu acceptèrent de cumuler les fonctions.

* * *

En France, Charles VIII était mort sans postérité. Ce fut le duc d'Orléans qui lui succéda comme le plus proche prince du sang.

Louis XII descendait en ligne directe de Charles V, qui avait laissé deux fils :

Charles VI, d'où sortirent les rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII.

Puis Louis, duc d'Orléans, qui eut trois fils :

Philippe, mort sans enfants.

Jean, qui donna naissance à Charles d'Angoulême, d'où François Ier, et ses descendants Henri II, Henri III, Charles IX, François II.

Enfin, Charles, le troisième, qui fut duc d'Orléans et père de Louis XII.

Lorsque ce dernier monta sur le trône, 1498, le traité de Senlis avait rendu à Marguerite d'Autriche sa légitime possession de la Franche-Comté. Nous avons vu qu'à la mort de Marie, sa mère, femme de Maximilien, la paix d'Arras avait été signée sous condition du mariage du dauphin et de Marguerite, laquelle apporterait en dot à son époux le comté de Bourgogne. Depuis les fiançailles qui avaient eu lieu l'année suivante, Charles était entré en maître dans la province, ce qui « *ne l'avait point empêché d'épouser deux ans plus tard*, 1490, « *Anne de Bretagne* ». Nous avons dit quelles avaient été les conséquences de ce déni de loyauté et la guerre qui s'ensuivit jusqu'au traité de Senlis.

Marguerite, retenue en France pendant cette guerre, avait été alors renvoyée à son père, mais le comté ne lui avait point été restitué, il avait été remis entre les mains de ce

dernier, Philippe-le-Beau, qui l'avait conservé jusqu'à sa mort en 1516. Le gouvernement en revint cette fois à Marguerite, et la jeune souveraine administra ses Etats jusqu'en 1530 avec autant de sagesse que d'énergie. Au surplus, la paix qui, depuis 1507, régnait dans le pays, lui rendit cette tâche aisée, en raison du traité de neutralité signé cette même année pour prévenir le retour des hostilités passées qui *avaient mis à rien* la contrée [1].

En 1512, un nouvel accord fut signé par la princesse « à la « supplication des trois estats du païs et conté » il y était convenu que la neutralité serait respectée pendant trois années, durant lesquelles les contractants [2] s'engageaient à ne point envahir la province ; « *le commerce et les transactions « entre les subjects des trois païs seraient libres, sauf le cas où « il y aurait lieu d'interdire la traicte des grains* », puis encore que « *les Francs-Comtois ne donneraient passage aux gens de « l'Empereur voulant assaillir le roi de France ; par réciproque « le comté ne feroit aucune entreprinse sur les païs voisins. Les « subjects de l'un et l'autre prince ne conspireroient point « dans le païs neutralisé ; enfin le droit d'extraction (ou mieux « d'extradition) pour les malfaicteurs seroit accordé par « chacun des contractans* [3] ».

Ce traité donnait et assurait la tranquillité à la Franche-Comté ; en ce temps de bouleversement et de guerre, il devenait un bienfait pour elle et lui permettait de se remettre des malheurs qu'elle avait éprouvés.

Ce fut sous Charles-Quint, auquel la mort de Marguerite laissa la province, que le pays put jouir enfin d'une paix, d'une franchise et d'une abondance si chèrement achetées.

« En aucune contrée, écrivait-on alors, il ne faisoit si bon « qu'en cettuy païs sous ca monarque dont le conté feust la « province favorite et duquel il fut idolastré et bien aymé. »

Vers 1550, la guerre ayant recommencé, Claude de Vergy, gouverneur de Bourgogne, crut devoir, malgré la neutralité conclue, armer les frontières afin de protéger le pays contre toute violation. Ce qui surtout l'avait décidé à cette mesure, c'est qu'un corps considérable, (une puissante armée, dit un

1. Ce traité fut signé en avril 1508 et ratifié le 27 octobre de la même année.

2. Les contractants étaient : l'empereur Maximilien et le roi Louis XII.

3. Nous soulignons ce passage textuel qui, plus tard, fut un prétexte de guerre et décida du sort du comté.

mémoire), de gens qu'on désignait du nom de Pleistres[1], avait pénétré en Franche-Comté, sans qu'on sût pour le compte de qui et dans quel but ils agissaient ; néanmoins ils avaient commis quelques dégâts dans les villages où ils avaient passé ; et, pour que pareil fait ne se reproduisît plus, Vergy avait armé sa frontière et envoyé aux nobles et aux capitaines des châteaux, un ordre prescrivant que : « *Ceux qui ne tiendroient « en fief iusque à cinquante francs, s'assembleroient, pour un « chascun fournir selon qu'il tiendroit de fief reuenant jusques « aux dicts cinquante francs et choisiroient l'un d'entre euls « suffisant pour faire le service avec un bon halecret et une « picque pour marchier ès premiers rancs des gens de piés qui « seroient choisis de leur ressort.*

« *Ceux de cinquente à cent francs seroient tenus havoir tel « équipage que le précédent, à la ditte fin de marchier devant « les esleus.*

« *Ceulx de cent livres iusques à deux cents seroient tenus « havoir le bon courtable, la longue harquebouze et bon mor- « rion et manches de mailles, pour servir de harquebouziers à « cheval.*

« *Ceulx au dessus de deux cens iusques trois cens seroient « tenus havoir un bon cheual légier et armé d'un armet com- « plet, salade, Bourguignot*[3] *et bonne lanc.*

« *Ceulx dessus dessusdictes trois cens iusques cinq cens « liures ou enuiron seroient tenus aussi estre montez comme « les précédens et havoir avec eux un harquebouzier équipé « comme deuant.*

« *Ceulx de cinq cens à huit cens livres : deux harque- « bouziers.*

« *Ceux de hait cens à mille seroient montez en hommes « d'armes, à quatre chevaulx, y compris le coustilier*[4] *qui « seroit monté et esquipé en archier.* »

1. Il y a là une locution qui est peut-être d'origine tudesque. Ne serait-ce point celle dont nous avons fait *pleutre ?*

2. Le halecret était une sorte de corselet léger, fait de mailles, ou encore une espèce de cuirasse qui ne couvrait que le buste d'un piquier ou d'un cavalier ; il était surtout en usage dans la cavalerie et chez les hommes d'armes sous Louis XI.

3. Sorte de casque particulier au pays bourguignon.

4. Le coutillier ou coustilier était une sorte de serviteur de l'homme d'armes, dont il portait la coutille (d'où son nom), longue épée à double tranchant Suivant les instructions du duc Charles, le coustilier devait être

Et cela allait croissant, les charges se proportionnant aux ressources et à la fortune de tous [1].

Justement à cette époque, en 1549, Jean d'Andelot venait de mourir, laissant la seigneurie de Jonvelle à ses quatre fils qui tous prirent le titre de la châtellenie ; ils se nommaient : Georges, Jean-Baptiste, Jean et Gaspard. Georges, l'aîné, fut bailli de Dôle ; Gaspard devint seigneur de Chemilly ; mais, le plus célèbre fut Jean qui, lui aussi, fut bailli de Dôle, lieutenant du comte de Mansfeld, maréchal de l'armée de Sa Majesté Catholique dans les Pays-Bas.

Que se passa-t-il entre Georges d'Andelot et Claude de Voisey, nous n'avons pu le découvrir malgré nos recherches ; toujours est-il qu'il y eut de graves différends et une vive animosité.

Claude, qui avait suivi l'empereur Charles-Quint et s'était distingué par son courage au siège de Landrecies, était rentré après la paix au domaine de Voisey et avait, nous croyons l'avoir dit, marié sa fille à Claude de Cléron.

Le beau-père et le gendre jalousaient-ils les d'Andelot ?

C'est fort probable, car, dans toutes les occasions, nous les voyons chercher noise à leurs seigneurs et susciter à ces derniers des contestations avec leurs vassaux.

Pour ne citer qu'un fait à l'appui de cette assertion, nous rapporterons seulement le procès intenté par ces derniers aux sires de Jonvelle, procès qui, nous en avons la conviction, fut mené par Claude de Voisey et donne la preuve évidente de cette animosité que nous ne savons à quoi attribuer.

En 1536, le 3 mars, à la suite de difficultés qui duraient depuis quelque temps déjà et dont il va être parlé, assignation était donnée par les mains « d'honorable homme Maistre Pierre « Faithault, procureur des manans et habitans de Voisey, « impétrans en matière d'execution de mandemens de nouvel- « leté [2] comparans, assistés de Pierre de la Vigne, Anthoine « Regnauld, Nicolas Chet, Jean Doril ou Dorit, échevins de

habillé d'un corset, fendu au côté, à la façon d'Allemagne ; d'un gorgerin, d'une salade, flamands, saltes ou brayers d'archer, gantelets, javeline et longue épée, etc.

1. Gollut, République Séquanoise, p. 1677, col. A.

2. On nommait *Nouvelleté* une atteinte portée à des droits possessoires, un trouble, une innovation dans la possession. On formait une complainte en vue de saisine ou de nouvelleté, dans les actions en possession, pour se maintenir en possession.

« Voisey, et noble seigneur Jean-Baptiste Dandelot, sire de « Jonvelle et de Voisey, tant en son nom que pour ès noms de « Georges Dandelot, baron et seigneur d'Hormois et bailly de « Dôle, et de Gaspard Dandelot, baron et seigneur de Chemilly, « coseigneur de Jonvelle et de Voisey, et en ce nom défen- « deurs, comparant par Maistre Anthoine Rousselles, leur « procureur[1].

« Attendu que, tant à cause d'eux que de leurs prédéces- « seurs et habitants de Voisey, de l'accession de qui ils se « veulent aider, ils sont et ont été en possession bonne, réelle, « jouissance, saisine ou quasi, de, pour leurs nécessités, com- « modités, usage, couper, abattre tant pour eux, leurs servi- « teurs que certain commandement, dans les bois assis sur le « finage et territoire de Voisey, du long et du large qu'ils « s'étendent et comportent, tous bois morts ou morts-bois, « sans être en danger de tomber en amende envers des Sei- « gneurs du dit Voisey ; semblablement les habitants dudit « Voisey appelés les Francs[2] sont possesseurs de prendre, « couper, abattre et emmener toutes manières de bois vifs, « sauf le sorbier, le pommier, le poirrier et le cerisier, sans « danger d'écheoir en amende envers les dits seigneurs, en « païant, chacun an, les redevances accoustumées. Et par les « autres habitants non appelés Francs, pouvoir prendre, « couper, abattre et emmener les mêmes espèces sans pour « ce être amendables envers les dits seigneurs, sinon qu'ils « soient trouvés coupans, abattans les dits bois vifs ; seulement « auquel cas, trouvés par le sergent de la gruerie de Voisey, « dit le Doyen, ils sont tenus payer cinq sols éteve- « nants[3] d'amende, pour un chacun pied, au proffit des sei- « gneurs de Voisey ; pourvû toutefois que les pieds de bois « vif soient de telle grosseur, qu'au travers d'un pied l'on

1. Nous conservons au titre que nous copions en partie, car il est d'un grand intérêt dans cet important procès, son style et son orthographe.

2. C'est à ce mot que nous faisions allusion plus haut en disant, dans une note, qu'il devait y avoir alors, à Voisey, deux sortes d'habitants : les uns, les francs, affranchis et libres, et les autres de condition encore en partie serve. Le mot « les francs » suppose évidemment et par contre, les non-francs, les non-affranchis. On appelait francs-devoirs, les charges que devaient les hommes de franche condition à cause de l'usage du bois, le pacage, etc. — On disait aussi de certains hommes qu'ils étaient francs, pour les distinguer d'un roturier ; nous ne croyons pas qu'ici ce soit le cas.

3. On nommait Estévenants la monnaie de Saint-Etienne de Dijon.

« puisse faire un pertuis [1] avec un aviron nommé chausseur [2]
« sans que en faisant le dit pertuis, le dit pied se fende; et au
« cas que le dit pied de bois se fenderoit en faisant le dit per-
« thuis, iceux habitants sont exempts de payer aucune amende
« de cinq sols étévenants, ni autres au profit du dit seigneur.

« Aussi sont les dits habitants, tout ceux appelés Francs,
« que autres, exempts et immunis de payer aucune amende de
« 60 sols au proffit des dits seigneurs pour avoir pris, couppé,
« abbattu, emmené bois de sorbier, pommier, poirrier et ceri-
« sier sinon en cas qu'ils soient trouvés par le dit sergent.

« Et en outre sont en possession bonne ou réelle et quand
« les amendes ou de cinq sols étévenants ou de soixante sols
« sont commises respectivement pour être trouvés coupans les
« dits bois seulement et non autrement pour le recouvrement
« d'icelles, les dits habitants doivent estre gagés par le dit
« sergent et, en cas d'opposition, assignation doit être donnée
« par devant le bailli de Jonvelle ou le maire de Voisey ou bien
« leurs lieutenants, sans pouvoir estre autrement ni en autre
« justice, poursuivre selon que du passsé il a été observé jus-
« qu'à présent.

« Finalement, les impétrans sont possesseurs de tous et
« singuliers les communaux assis et scituez en et rière [3] le
« territoire de Voisey; signament [4] de ceux communément
« appelés : *Au haut du Rouvroy* [5] qu'ils peuvent empêcher
« tous ceux qui, de leur autorité privée, sans leur licence et
« permission s'entremettent d'essarter et de réduire le bois à
« plain [6]. Les dits communaux ou portion d'iceux et de les
« approprier à eux en quelque manière que ce soit; de quels
« droits, autorité et facultés avons dits et chacun d'iceux, les

1. Un pertuis, un trou.

2. Aviron, sorte d'outil servant à percer; nous n'avons rien trouvé qui nous renseigne sur le chausseur, destiné au même usage. On nommait chausses certains tuyaux de petites dimensions; c'est probablement de ce terme qu'est sorti le nom donné à l'outil dont il est question ici.

3. Vieil adverbe pour arrière, *de retro*.

4. Adverbe employé pour désigner une chose qu'on recommande spécialement. On ne pourrait même en donner le sens que par le mot latin *præcipue*, surtout, notamment....

5. Canton à l'est de Voisey, aujourd'hui emplanté en vignes.

6. Les deux mots *essarter* et réduire en *plain* ont la même signification, défricher, mettre en culture. Ce genre de pléonasme est fréquent dans les anciens écrits où les *précautions* et les redites fourmillent; nous disons *précautions*, car il semble qu'alors on ait toujours eu la crainte de laisser quelqu'ambiguité dans les termes de la rédaction.

« habitants impétrants, chacun, respectueusement en son « droit, ont joui, usé publiquement, patamment et notoirement, « au veû et au sceuy de tous, même des seigneurs de Voisey, « leurs officiers, maire, sergent et gruyer en la dite seigneurie, « sans y avoir mis aucun empeschement et ce, par un, dix, « vingt, trente, quarante, cinquante et cent ans ; combien « qu'il soit loisible à personne de les y trouver et empescher.

« Attendu que, néanmoins, le dit seigneur défendeur aux « dits noms, le 10e jour de may 1555, a formé opposition à « certaine garde émanée de la Cour du bailliage d'Amont, par « vertu de laquelle iceux impétrans se sont fait maintenir en « leurs droits avant dits et par ce moïen ont été troublés, « molestez et inquiétez iceux impétrans dans leurs droits.

« Pourquoy ils sont contrainctz recourir à la Cour lui expo- « sant les choses dessus dictes [1]. »

A l'appui de cette assignation conçue avec tout le luxe de formules et de précautions oratoires de mode à cette époque dans la procédure, une enquête fut ordonnée et plusieurs témoins furent entendus « *pour porter témoignage de vérité sur le contenu de la dite requête et fournir leurs dépositions* ». C'étaient Urbain Maitros, Jacques Jacquemard, Baptiste Caley, Guillaume Mongin, Pierrenot, Tolain de Pressigny, Etienne Coillin, Anthoine Cressonnier de Bourbonne; Antoine Thévenin, de Fresne-sur-Apance ; Pierre Mussy, de *Mont-en-la-Marche* [2] : Jean Tirolle, de Beaucharmoy ; Martin-Drouhin-le-Viel, Anathoile Liénard, Anthoine Bricard, de Voisey ; Pierre Voillemin de Bourbonne, demeurant au dit Voisey ; Claude Maillard de Bourbonne ; Jean Baroille de Voisey.

L'issue du procès fut favorable aux habitants ; le commissaire délégué rendit « au nom et de par Sa Majesté le Roy, « Duc et Comte de Bourgogne, souverain seigneur, et la Cour « du Parlement de Dôle, une sentence maintenant et gardant « les impétrants dans la propriété complète de leurs droits par « eux invoqués et réclamés ; défendant aux seigneurs défen- « deurs et à tous autres en général de troubler, molester et « inquiéter dores et en avant les dits habitans dans leur pos- « session et leurs droits pécuniaires, à peine d'exécution. »

1. Archives de Voisey.

2. Mont-en-la-Marche, actuellement Mont-les-Lamarche, village du canton de ce nom, dans les Vosges, arrondissement de Neufchâteau ; il y eut autrefois un château ruiné pendant les guerres.

Les d'Andelot ne se contentèrent pas de cette sentence à laquelle ils formèrent immédiatement opposition.

L'affaire fut donc portée devant le bailli d'Amont ou son lieutenant, aux jours généraux qui se tiendraient au mois d'avril 1557, au lieu de Vesoul.

Cette fois encore, les habitants eurent gain de cause; mais le procès ne fut que suspendu pour cela, et nous le verrons revenir plus tard d'une façon plus sérieuse encore [1].

Pierre Fremyot était toujours prieur-commendataire, lorsque, vers cette époque, les huguenots d'Allemagne firent une tentative de propagande à Voisey. L'énergie du prieur et la sévérité des édits eurent d'abord raison de ces menées ; néanmoins il y eut des habitants qui embrassèrent la religion réformée. Il en fut de même à Jonvelle et à Ormoy ainsi qu'à Gondoncourt où, paraît-il, eurent lieu des prêches calvinistes. Un édit de 1566 interdit toutefois ces réunions ; il était conçu en ces termes :

« Malgré le mandement de Sa Majesté qui défend, sous « peine d'emprisonnement et de confiscation, d'assister aux « prédications qui ont lieu sur les frontières du comté, plu- « sieurs sujets cependant se rendent chaque jour au prêche « que les hérétiques viennent d'établir en France, à trois « lieues de Jonvelle et près de Godoncourt, principalement « ceux de Voisey et du lieu d'Ormoy. Pour arrêter ce désordre « qui pourrait s'étendre, la Cour renouvelle ses interdits que « les baillis de Dôle, de Luxeuil et d'Amont feront publier et « afficher dans tous les villages et les procureurs fiscaux en « poursuivront l'exécution. »

Malgré ces prescriptions, la Réforme n'en pénétra pas moins dans le pays et chaque village eut ses sectaires plus ou moins fanatiques, qu'excitaient encore la présence de coreligionnaires étrangers, arrivant par bandes armées dans le bailliage et surtout sur la frontière, pour y prêcher leurs doctrines.

C'est ainsi qu'en 1568, des reîtres calvinistes, venus dans ce

1. Un procès analogue eut lieu en 1518 entre le seigneur et les habitants d'Arbigny.

Les habitants des villages frontières avaient profité de l'anarchie créée par la guerre de Cent-Ans, pour se livrer à une sorte de brigandage dans les bois des seigneurs. Quand, la paix rétablie, les seigneurs voulurent reprendre possession de leurs domaines, les paysans opposèrent la prescription.

but à Voisey et furieux de ne point y obtenir le succès qu'ils avaient espéré, pillèrent et incendièrent le village ainsi que ceux de Membrey et de Vauconcourt.

Ces bandits, repoussés par les populations qui avaient pris les armes, furent rejetés en Alsace ; mais on n'en avait point fini avec eux et leur fanatisme causa encore bien des maux à la province.

On en était venu, pour arrêter le mal dans sa racine, à interdire à tous les habitants de *tenir serviteurs suspects de luthérianisme*. La Cour de Dôle, séant encore à Salins où la peste l'avait forcée à se retirer en 1560, rendait édit sur édit, menaçant, même de mort, les contrevenants. Cela n'empêcha pas les Huguenots d'établir des prêches un peu partout et notamment à Pressigny ; cependant celui de ce lieu fut immédiatement supprimé sur les instances des Bénédictins de Morey.

Mais il nous faut reprendre notre récit et, si le lecteur le veut bien, remonter de quelques années le cours des événements.

Charles V avait abdiqué le 24 novembre 1555, déliant ses sujets des *païs-bas et du comté de Bourgoigne* du serment qu'ils lui avaient prêté.

L'empereur donna à son fils Philippe le comté dont il se démettait.

Ce dernier fut loin d'avoir pour la Franche-Comté la sollicitude qu'avait montrée son père ; sans blesser cependant la noblesse et ses vassaux, il resta fort indifférent à leur égard, malgré les instantes recommandations de Charles, qui lui avait écrit d'Augsbourg que : La Comté est trop écartée des autres états pour pouvoir être aisément secourue, en cas d'invasion ; que c'était la raison pour laquelle lui, Charles, il avoit toujours trouvé bon pendant les guerres passées qu'elle s'entretînt en neutralité avec les François et que l'on favorisât la ligue héréditaire de la maison d'Autriche avec les Suisses, dans laquelle le pays est compris.

« C'est ainsi, ajoutait-il, qu'il conviendra d'en user en « cas de rupture et, comme il n'y a pas à se fier aux « François[1], j'ai commencé à fortifier la ville de Dôle, capitale « du pays, et j'ai fait employer à cela les aydes que l'on m'y a « octroyées. Tenez la main à ce que cette forteresse s'achève,

1. Charles-Quint avait le pressentiment de ce qui arriverait un jour et son génie lui dictait les précautions à prendre pour parer au danger.

« ainsi que celle de Gray et à ce que le château de Joux et « *les autres places frontières* soient bien réparées et fournies « de munitions ; destinez à cet usage tout ce que vous tirez « de la province, d'autant que cette comté est le plus ancien « patrimoine de la maison de Bourgogne et dans une assiette « fort avantageuse pour endommager les François selon les « occurrences. »

Malgré les avertissements et la sage prévoyance de l'Empereur, qui montrait tant de bienveillance pour cette province qu'il surnommait *Sa favorite*, Philippe, renfermé dans ses états, éloigné du Comté, s'en préoccupa peu. De cette indifférence advint une surveillance moins soutenue et plus de négligence dans l'observation stricte du traité de neutralité.

Dès 1551, d'autres disent 1557, l'armée lorraine, sous les ordres du baron de Polwiller [1], prétextant la nécessité de se rendre en Bresse, avait traversé le Comté au nombre de plus de 4,000 hommes ; seize cents furent logés à Coiffy et aux environs. Voisey lui-même, peu distant de ce dernier lieu, dut recevoir une partie de ces soldats indisciplinés qui commirent force exactions dans le village qu'ils traitèrent en pays conquis.

Ce n'était que le prélude de plus graves événements, et le traité de neutralité, violé une première fois, devenait illusoire.

(*A suivre.*) A. LACORDAIRE.

1. On a aussi écrit Bolwiller.

NÉCROLOGIE

Mme la Comtesse d'Astier. — Le 11 décembre dernier, s'éteignait, après de longues souffrances, au château de Somsois (Marne), Marie-Antoinette-Florentine-Emelie de la Morre. Femme d'un grand caractère, elle surmonta toutes les épreuves auxquelles sa vertu fut soumise. Ses souvenirs, son éducation et ses principes la rattachaient à la société d'autrefois. Son amour de la vérité et de la justice lui procura de nombreuses sympathies. Sa bonté était connue dans la région, et elle laisse de profonds regrets au cœur de ceux qui l'ont pu connaître et apprécier.

La vénérée défunte était née le 28 avril 1806 du mariage de Jean-Baptiste-Marie Berchaire de la Morre, ancien seigneur de Ville-aux-Bois-lès-Soulaines, et de Marie-Charlotte-Rose-Cécile-Emelie du Gretz qu'il avait épousée à Somsois, le 2 juillet 1803. Son père était mort à Montiérender en 1835, sa mère au même endroit en 1832. Son mari, le comte Geoffroy d'Astier, était décédé à Paris en 1866.

Avec elle s'éteint la famille de la Morre qui portait : « d'azur à « cinq chevrons d'argent », et qui, originaire d'Italie, vint s'établir en Lorraine où ses principaux membres obtinrent des charges élevées dans la magistrature et près des ducs de cette province. J.-B. Berchaire de la Morre avait reçu, le 25 mai 1816, le titre de vicomte héréditaire.

Par sa mère, Mme la comtesse d'Astier descendait de la famille du Gretz de Mont-Saint-Père qui avait eu les seigneuries de Mont-Saint-Père (Aisne), Gigny-aux-Bois, Meixtiercelin, Vaucogne et Somsois. Elle était également une des dernières représentantes des seigneurs de Mertrus-Saint-Ouën[1] (Marne) où elle possédait encore les épaves du riche domaine qui leur avait appartenu.

Dans la région avoisinant Vitry-le-François et Brienne, on a vu successivement disparaître, avec les familles qui les habitaient, les châteaux de Rosnay, Hancourt, Arzillières, La Doutre, près de Margerie, dont il ne reste plus de vestiges, de Meixtiercelin où s'élève aujourd'hui un orphelinat agricole, de Lignon, qui n'est plus qu'une ruine. Espérons que le château de Somsois n'aura pas le même sort.

L'abbé Millard.

***

M Edouard Jacobé d'Arembécourt, conseiller général et maire de Montmorency (Aube), a succombé à Paris, à l'âge de 73 ans, le 14 février 1890. Il était le frère de Mme d'Escrienne et le beau-frère du baron Planta de Wildenberg.

***

1. Sur cette famille v. *Revue de Champagne*, t. X (1881), p. 145 et s.

Une femme qui eut dans l'arrondissement de Langres son heure de célébrité, Mme Sophie Pauwels, née Jumeth, vient de mourir à Paris dans un âge fort avancé, nonagénaire ou peu s'en faut. Ses obsèques ont eu lieu en l'église Saint-Vincent de Paul.

Son mari, l'ingénieur Pauwels, élu député en 1843, vit son élection annulée à la suite d'une enquête; M. de Pommeroy fut nommé à sa place. Depuis lors, M. Pauwels ne tint plus guère à l'arrondissement que par son titre de conseiller général du canton de Neuilly-l'Evêque, qu'il abandonna du reste à l'expiration de son mandat. Il rentra dans Paris et se consacra exclusivement à ses fonctions de maire de la Chapelle-Saint-Denis. Il contribua d'ailleurs activement, sous la Monarchie de Juillet, à organiser l'éclairage au gaz de Paris, et, le premier, mit à la mer des bateaux à vapeur de construction française.

Mme Pauwels lègue à Langres, sa ville natale, sa maison patrimoniale, afin d'en faire un abri pour les jeunes filles malheureuses : et son petit-fils, M. Osmont de Tillet-Pauwels aura fort à faire pour exécuter toutes ses dispositions testamentaires en faveur d'œuvres de bienfaisance.

Tous ceux qui ont connu Mme veuve Pauwels se rappelleront avec émotion les grandes qualités de cette femme de bien, son intelligence supérieure, sa bonté prévoyante, sa sollicitude infatigable pour les infortunés qui avaient besoin de son aide ou de sa protection.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Langres.

***

Le samedi 4 janvier 1890, ont eu lieu, à la cathédrale de Troyes, les obsèques de M. le baron Emile de Faultrier de Corvolles, intendant militaire en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, décédé dans sa 86e année.

M. Emile de Faultrier appartenait à la vieille noblesse de Bourgogne. Mais il naquit en 1804 à Metz où sa famille était venue se fixer vers 1740 et où elle s'illustra par ses services dans l'armée et au Parlement. Le frère aîné de M. de Faultrier fut avocat général à Metz et député de cette ville.

Fidèle aux nobles traditions de sa famille, M. Emile de Faultrier entra à Saint-Cyr en 1821, puis, deux ans après, à l'école d'Etat-Major. Il passa un peu plus tard dans le corps de l'intendance et résida 5 années en Algérie, à une époque où tout était encore à organiser dans notre jeune colonie.

De retour en France, il occupa avec distinction les fonctions d'intendant à Rennes d'abord, à Metz ensuite, où se termina sa carrière militaire.

Passé en 1866 dans le cadre de réserve, il ne quitta sa ville natale qu'en 1872 par suite de son refus d'opter pour la nationa-

lité allemande. Il vint alors se fixer à Troyes où il épousa Mlle de Noël de Buchères. Il laisse deux fils, MM. Maurice et Paul de Faultrier.

L'inhumation de M. de Faultrier a eu lieu à Buchères, canton de Bouilly (Aube).

* * *

On annonce la mort du peintre Franck Cinot, qui vient de succomber à Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne), d'où il était originaire.

Cinot était élève de MM. Servin, Véron et Willems; il s'était fait remarquer par quelques tableaux militaires et plusieurs tableaux de genre, parmi lesquels nous signalerons : l'*Accident de route* et *Diane*. Cette dernière toile figura au Salon de 1889.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie rémoise. *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims*, publié sous les auspices de l'Académie de Reims. Deuxième fascicule : Ville de Reims ; I Monuments religieux ; § I *Paroisses ;* par MM. Ch. Givelet, H. Jadart et L. Demaison. Gr. in-8° de 258 pages, 32 illustrations, Reims, F. Michaud, 1889.

Nous avons déjà rendu compte[1] du premier fascicule de cette belle publication paru en 1885 et consacré aux communes rurales des cantons de Reims. Depuis lors les auteurs ont élargi leur plan. Au lieu des dix fascicules primitivement annoncés, l'ouvrage complet en comprendra quinze dont chacun doit former un volume indépendant avec table alphabétique. Ce répertoire, dans son ensemble, est destiné à offrir le classement méthodique des richesses d'archéologie et d'art de la contrée rémoise, leur inventaire descriptif avec pièces inédites. En ce qui concerne la ville de Reims, il sera divisé en deux parties : Les *Monuments religieux* et les *Monuments civils* qui feront l'objet de 7 fascicules distincts et d'égale importance.

Le volume que nous avons sous les yeux s'ouvre par un avant-propos dû à la plume autorisée de M. H. Jadart qui expose le but de l'entreprise. Suit une bibliographie complète des ouvrages généraux sur les monuments religieux de Reims, et des ouvrages spéciaux sur la cathédrale, Saint-Remi, Saint-Nicaise et les autres églises, couvents et chapelles ; elle est accompagnée d'un armorial des établissements religieux.

Les auteurs ont divisé leur description des *Paroisses* de Reims en trois parties : I *Anciennes paroisses conservées.* Au premier rang figure l'église Saint-Jacques, intéressante par sa nef gothique et ses chapelles de la Renaissance, par ses vitraux, son mobilier et ses inscriptions historiques ; comme elle n'a été jusqu'ici l'objet d'aucune étude spéciale, les auteurs lui ont accordé dans leur publication une place proportionnellement assez étendue. Ensuite sont décrites l'église Saint-Maurice, surtout remarquable par son chœur de l'époque Louis XIII, et l'église Saint-André reconstruite en 1865 dans le style roman du XIIe siècle. II *Anciennes paroisses et collégiales supprimées et détruites.* Ici se présentent à nous treize églises d'importance inégale : Saint-Pierre-le-Vieil, Saint-Hilaire, Saint-Symphorien, Saint-Etienne, Saint-Timothée, Saint-Martin, La Madeleine, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Sixte, Saint-Julien, Saint-Denis, Saint-Michel, Sainte-Balsamie dite aussi

1. *Revue de Champagne*, t. XX (1886), p. 397.

Sainte-Nourrice. Que de précieux souvenirs ont disparu avec ces anciennes églises paroissiales, monuments décorés par la piété de nos pères! Les trop rares objets d'art qui en proviennent sont conservés généralement au Musée de Reims. III *Paroisses nouvelles et autres édifices religieux modernes.* Les édifices religieux étudiés dans cette dernière partie de l'ouvrage sont : l'église Saint-Thomas construite aux frais du cardinal Gousset et qui contient la sépulture de ce prélat, l'église Sainte-Geneviève, les Chapelles Saint-Hilaire de la Mission et Saint-Jean-Baptiste du faubourg Cérès, le Temple protestant, la Synagogue. Les auteurs décrivent avec leur talent habituel le mobilier et la décoration de ces monuments modernes. Enfin le volume se termine par trois tables indicatives des noms de lieux et de personnes, des matières, des illustrations.

Cette série de 32 illustrations donne au Répertoire un attrait particulier. Parmi les sculptures, il est avant tout deux œuvres de la Renaissance qui méritent l'attention des connaisseurs et dont le fascicule récemment publié nous offre d'excellentes reproductions obtenues par la phototypie : ce sont deux rétables provenant, l'un de Saint-Pierre-le-Vieil (groupe, marbre blanc) et l'autre de Saint-Symphorien (groupe, pierre). Nous relevons encore, dans les gravures de l'ouvrage, les sujets que voici : plusieurs vues ou détails décoratifs de l'église Saint-Jacques ; l'aigle du chœur et le chevet de l'église Saint-Maurice ; le banc des marguilliers et un vitrail de l'église Saint-André qui sont tous deux de la Renaissance ; l'ancienne école de la paroisse Saint-Pierre-le-Vieil ; le portail de l'ancienne église Saint-Hilaire ; le beau christ en bois (XIIIe siècle?) qui ornait autrefois le jubé de Sainte-Balsamie et qui est aujourd'hui à Saint-Remi, etc. Ajoutons à cela des vignettes, écussons, épitaphes et fac-simile d'inscriptions, le tout soigneusement exécuté par d'habiles artistes tels que MM. E. Auger, M. Boucton, Ed. Lamy, A. Lesueur, Queutelot, P. Simon, Ad. Varin, Budker et plusieurs autres.

C'est seulement par la lecture du fascicule consacré aux *Paroisses* de Reims et par l'examen de ses planches fort réussies qu'on pourra se rendre compte de l'importance et de la valeur de l'œuvre. Les auteurs ont tiré le meilleur parti des sources et des documents originaux. Une branche de savoir trop négligée jusqu'ici, l'*épigraphie rémoise*, leur a fourni la matière d'études comparatives que l'histoire et la biographie sauront un jour utiliser. A Reims, pour opérer une restitution aussi large que possible du passé, il faut recueillir tous les fragments d'inscription, interroger les moindres débris de l'art ancien, fouiller avec scrupule les secrets des siècles écoulés. Cette méthode est d'autant plus nécessaire que la vieille cité, si riche autrefois, a été bien appauvrie comme nombre d'édifices religieux. « Il ne reste plus — dit M. Jadart — aucune trace de Saint-Nicaise, l'élégant vais-

seau que les vieux chroniqueurs comparaient, pour la légèreté, à la Sainte-Chapelle de Paris et à Saint-Urbain de Troyes. A peine quelques vestiges de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames, dont l'église a disparu avec ses tombes, ses marbres et ses boiseries ! Le Temple, les Cordeliers, les Carmes, les Jacobins, les Minimes ne sont plus qu'un souvenir... » Mais les difficultés n'arrêtent pas les auteurs du Répertoire archéologique. Avec le zèle et la compétence qui les distinguent, MM. Givelet, Jadart et Demaison consacrent leurs efforts communs à reconstituer, sous le bienveillant patronage de l'Académie de Reims, l'histoire des monuments de leur pays. Ils poursuivent, au mieux des intérêts dont ils ont la garde, une tâche aussi méritoire qu'utile, celle de répandre autour d'eux le goût des choses de l'art et d'instruire leurs contemporains auxquels ils peuvent répéter le mot de Pline : *Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ, in homine venerabilis, in urbibus sacra est.* Révérez les gloires du passé, honorez la vieillesse de ces monuments, vieillesse aussi sacrée que celle des hommes est vénérable. E. V.

* * *

L'ÉDUCATION MILITAIRE SOUS L'ANCIEN RÉGIME, par Albert Babeau (*Le Correspondant* du 10 février 1890).

Sous ce titre, notre collaborateur, M. Albert Babeau, vient de publier une étude intéressante sur les volontaires et les écoles militaires d'autrefois. Les questions qui touchent à l'armée ont une importance particulière à une époque et dans un pays où tous les hommes valides sont appelés sous les drapeaux. L'éducation préalable des officiers doit être l'objet de soins spéciaux. Il est donc utile de montrer comment cette éducation était pratiquée par nos pères. Sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, le passé peut fournir des enseignements au présent.

« Ce fut, dit M. A. Babeau, la création la plus originale, et peut-être la plus féconde de l'ancien régime, au point de vue de l'éducation militaire, que celle de ces douze collèges où les enfants étaient préparés à l'art de la guerre par des moines. Trois de ces écoles étaient tenues par des Minimes, des Doctrinaires et des Chanoines réguliers de Saint-Sauveur[1]; trois par des Oratoriens[2]; les six autres par des Bénédictins[3]; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que jamais, surtout chez les Bénédictins, l'enseignement ne fut plus libéral, plus étendu, plus varié, plus encyclopédique. Le ministre avait voulu qu'il « tendît à rendre à la fois les « corps robustes, les esprits, les cœurs honnêtes. » Toutes les réformes préconisées de notre temps, l'enseignement du français,

1. Brienne, La Flèche, Pont-à-Mousson.
2. Vendôme, Effiat, Tournon.
3. Sorèze, Tiron, Rebais, Beaumont, Pontlevoy et Auxerre.

des langues vivantes et des sciences devenant prépondérant sur celui du latin, le développement des forces physiques, étaient poursuivies de la manière la plus large et la plus surprenante, etc... Au bout de leurs années d'études, les élèves des douze collèges militaires passaient des examens, à la suite desquels la plupart d'entre eux étaient envoyés dans les cadets gentilshommes de Paris; ceux qui s'étaient distingués dans les mathématiques et le dessin étaient admis aux écoles de génie et d'artillerie établies à Mézières et à La Fère. »

CHRONIQUE

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry (*Séance du 4 février* 1890).

I. — M. l'abbé Poquet combat le sentiment de M. l'abbé Pêcheur qui place à Bonneil-sur-Marne le lieu où Charles le Chauve a donné, en 855, la charte de constitution de l'abbaye de Chézy. Il faudrait plutôt, d'après lui, la reporter soit à Bonneil-sur-Oise, soit à Bonneil, près Paris. Cependant le point est encore à éclaircir.

II. — M. Corlieu a bien voulu préparer une table analytique des matières et un index des noms d'auteurs des vingt-cinq premières années de nos *Annales* — de 1864 à 1889 inclus. — Ces tables, dont l'utilité est incontestable, paraîtront cette année et formeront un fascicule distinct.

III. — MM. les abbés Faquis et Bahin ont dressé la liste des curés qui ont administré la paroisse Saint-Crépin depuis 1582 jusqu'à nos jours. Ils se proposent d'achever le travail d'ensemble, en relatant les détails biographiques ou administratifs qu'ils pourront se procurer afin de compléter la nomenclature à partir de 1487, date de la fondation de l'église.

IV. — M. Moulin donne lecture d'une « Note sur les travaux exécutés à l'église Saint-Crépin en 1889 ».

Il y a à signaler notamment un nouveau vitrail qui représente le triomphe de la Sainte-Vierge. C'est une imitation de ce qui existe à l'église Notre-Dame de Blois. Le sujet est original et fait grand honneur à M. Haussaire, peintre-verrier à Reims. Aux pieds de la Mère de Dieu, un ange lui présente un écusson portant les armes de la ville de Château-Thierry. Dans les deux compartiments voisins saint Crépin et saint Crépinien supplient Notre-Dame en faveur de la cité dont ils sont les patrons; puis des anges adorateurs et, dans les frises, des décorations bien appropriées.

Il fallait aviser au moyen de monter à la tribune de l'église. Or, M. l'abbé Bahin avait remarqué un escalier tournant, en bois sculpté, placé autrefois dans la paroisse Saint-Jacques de Reims [1], et qui, sans grands frais, pouvait répondre à ce dessein. Gracieux, élancé, d'une sculpture qui se rapproche du style de l'église, sans choquer, néanmoins, la décoration des beaux panneaux de notre tribune, cet escalier, maintenant qu'il est en place, avec les

1. Sur ce monument v. *Répertoire archéologique de Reims* par Givelet, Jadart et Demaison, 2me fascicule, p. 27 et s. Reims, F. Michaud, 1889.

motifs en fer léger qui ornent les montants des degrés, produit un assez bon effet.

M. le curé actuel de Saint-Crépin a eu l'heureuse idée de rappeler aux paroissiens de notre époque les noms de ses prédécesseurs; à cet effet, des écussons, placés au bas des verrières, portent les noms des anciens curés de Saint-Crépin, avec la date de leur exercice : à gauche, près de la chapelle des Fonts, ceux qui ont administré depuis la Révolution; à droite, à partir de la chapelle de la Sainte-Vierge, ceux qui ont exercé antérieurement, à partir de 1582. C'est une page intéressante d'histoire locale.

Il est juste d'appeler l'attention sur la grisaille qui orne la baie de la [illegible] travée méridionale de l'église. Celle qui existait antérieurement n'avait aucun caractère; le mauvais état des meneaux et des plombs [illegible] constatées depuis quelque temps [illegible]. Une généreuse [illegible] a permis de remplacer cette grisaille par un [illegible] représentant [illegible] le pape Urbain II, [illegible] Marne. Or, [illegible] de Château-Thierry.

[illegible] en grande partie à notre collègue, M. [illegible]

***

[illegible] — M. l'abbé [illegible] nous communique [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

***

[illegible]

[illegible]

Ils ont été adjugés pour la somme de 26,700 fr.

On a rarement atteint ce chiffre dans des adjudications semblables; néanmoins l'acquéreur a fait une bonne affaire, car les mélodies charmantes du compositeur resteront longtemps en faveur auprès du public.

Au surplus, nous avons entendu dire que les droits d'auteur de M. Métra lui rapportaient, pendant sa vie, environ 16,000 fr. par an.

* * *

Nous lisons dans l'*Echo de l'Oise* du 24 janvier 1890 :

Monsieur le Rédacteur en chef,

Une *Vie de Jeanne d'Arc*, de 1409 à 1440, publiée par M. *Lesigne*, vient d'appeler de nouveau l'attention du public sur la question de savoir si la Pucelle d'Orléans a été réellement brûlée à Rouen ou si, comme le soutient cet écrivain, elle a échappé à son supplice, s'est mariée en Lorraine et y a fait souche.

Vous avez, dans un article paru récemment dans l'*Echo de l'Oise*, rappelé tout l'historique de cette question vieille de deux cents ans et montré que si, au xve siècle, une aventurière a pu se faire passer pour Jeanne d'Arc et même se faire reconnaître comme telle par ses frères et par les habitants d'Orléans, elle ne mérite pas moins de prendre place dans l'histoire à côté des faux Dauphins, du faux Martin Guerre et de nombre d'autres personnages dont il serait facile de fournir une liste étendue.

Dans le numéro du 13 janvier, en même temps que vous insériez une réponse de M. Lesigne, à vos premières observations, vous apportiez de nouveaux arguments contre la thèse qui consisterait à confondre en une seule personne Jeanne d'Arc et Claude des Armoises.

Dans l'intervalle, vous avez reproduit (numéro du 10 janvier), un article sur le même sujet, de M. Anatole France, dans lequel le savant rédacteur du *Temps* analyse, avec conscience et sans parti pris, les documents sur lesquels s'appuient les partisans de Claude des Armoises et montre que l'inventeur des premiers documents allégués en faveur de cette thèse qui, depuis deux siècles, à diverses reprises, a préoccupé les érudits, est le Père Jérôme Vignier, prêtre de l'Oratoire, né en 1606 et mort en 1661.

C'est lui qui, non-seulement a découvert, dans la chronique de Saint-Thibaut de Metz, le passage qui sert de base à cette affirmation, mais il aurait eu encore la bonne fortune de rencontrer dans les archives de la maison des Armoises, à la suite d'un dîner, le contrat de mariage d'un Robert des Armoises avec Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans, alliance qui, paraît-il, aurait été alors complètement ignorée du chef de cette famille.

Le fait étant vrai, il ne prouve encore qu'une chose, c'est que

celle qui avait ressuscité, pour son compte, Jeanne d'Arc, a réussi de même à tromper la bonne foi d'un gentilhomme lorrain et est ainsi parvenue à entrer dans une des plus anciennes maisons de cette province.

Nous n'avons pas de peine à comprendre alors comment, une fois l'imposture constatée, on n'avait rien dû avoir de plus pressé que d'oublier ce souvenir et de chercher à cacher cette tache faite à un des blasons les plus célèbres de la Lorraine.

Les personnes qui ont adopté l'opinion de M. Vignier et reproduit les documents produits par lui, ne parlent guère d'un second article de M. [illegible], paru dans le numéro suivant et dû à un ami de ce religieux, M. de Vienne-Planey, article qui vient fournir de nouvelles attestations sur les découvertes du Père Vignier; mais ce que les [illegible] complètement de mentionner, c'est une courte note, placée à la suite par l'éditeur, et dans laquelle celui-ci met, en point de doute, [illegible] sur la [illegible] en se demandant comment, après [illegible] les deux frères de la Pucelle [illegible] pour présenter au pape [illegible] la demande de canonisation.

Mais [illegible] d'approfondir le texte [illegible] le Père Vignier et les documents [illegible] pas à propos d'examiner quel est le degré de [illegible] que mérite un [illegible] qui s'est rendu [illegible] grand nombre de [illegible] mais [illegible] à [illegible] des premiers [illegible]

[illegible] les documents [illegible] dans le [illegible] signés et lettres [illegible] de Jeanne [illegible] Vignier. Dans [illegible] Il un [illegible] dans [illegible] à Vaucouleurs.

[illegible] à Joinville, [illegible] Jeanne d'Arc.

« chez un bon vieillard de quatre-vingts ans que la mémoire affaiblie estouffait », l'ancien secrétaire des ducs de Lorraine, Pistor Le Bègue. De ce fragment, il ne restait que quelques feuillets, mutilés par des enfants avides d'en retirer les miniatures, mais « dans ce fumier se trouvait une perle », un passage qui, à point nommé, venait apporter les plus puissants arguments au système soutenu alors par Vignier sur les relations de parenté des divers membres de la famille de sainte Odile.

M. J. Havet exécute également ce texte en en montrant la fausseté que n'avaient soupçonnée ni Eccard, ni Grandidier. « Il ne faut pas songer maintenant à prendre au sérieux, dit notre confrère, ni ce prétendu monument historique, ni les circonstances presque merveilleuses qui nous l'avaient, disait-on, conservé. Il est clair que nous avons là simplement un faux de plus à enregistrer. »

D'Achery, en parlant de la mort de Vignier, exprimait le regret de n'avoir pu trouver dans ses papiers quelques autres titres importants qu'il lui avait signalés, et le frère de Vignier, dans sa lettre à M. de Grammont, en lui communiquant les documents sur le mariage de Jeanne, déplore également « que quelque envieux de sa gloire, ou plutôt de l'avantage des lettres, se soit emparé de ses écrits, sans que ses héritiers eussent pu en avoir connaissance ». Pour nous, nous n'en devons pas regretter la perte, car tout cela n'aurait pas été sans doute plus authentique que le reste.

Au témoignage de M. J. Havet s'est ajouté celui du Père Ingold, de l'Oratoire, qui, dans le *Bulletin critique* du 15 septembre 1886, est venu rappeler que, dès 1856, le professeur Roth, de Bâle, avait, dans l'*Alsatia*, démontré la fausseté de la vie de sainte Odile.

La découverte de M. J. Havet n'a pas tardé à être suivie d'autres. Peu de mois après lui M. l'abbé Batiffol signalait, dans le *Bulletin critique* du 15 avril 1886, ses doutes sur l'*Epître de Théonas à Lucien*, autre document inséré également par D'Achery, et qui, depuis cette époque, avait été réimprimé par les Bénédictins, par Tillemont, par les Bollandistes et par Migne qui n'en avaient pas suspecté l'authenticité. M. l'abbé Batiffol n'hésite pas également à en attribuer la confection à Vignier. En même temps, M. Wattenbach signalait également la fausseté d'une *généalogie Karolorum*, publiée dans les *Monumenta Germaniae*, qui avait été communiquée au XVIIe siècle à Dominici, par Vignier, et ce document est encore un de ceux dont on n'a pu retrouver l'origine ailleurs que dans les papiers du premier éditeur. (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1886, p. 341).

Enfin, M. A. de Barthélemy, membre de l'Institut, dans son *Histoire de la maison de Dampierre*, s'est également trouvé en présence de documents plus que suspects, toujours mis au jour par Vignier ; il s'agissait de la légende de sainte Menehould.

En terminant son article, M. J. Havet émet ce sentiment que Vignier n'a pas été poussé à commettre ces faux dans un esprit d'intérêt. Nous nous associerons aux conclusions de notre savant confrère et nous admettrons avec lui que Vignier a poursuivi simplement la renommée littéraire que devait lui donner la découverte de tant de textes précieux. « On ne peut dire qu'il a manqué son but, puisque, pendant plus de deux siècles, le public savant a été victime de ses supercheries et lui a fait honneur de ses prétendues trouvailles. »

M. le professeur Roth, en parlant de Vignier, n'avait pas manqué de rappeler qu'il était déjà malfamé pour des découvertes telles que celle du mariage de la Pucelle d'Orléans sept ans après son procès. En rapportant ce fait, M. J. Havet ajoutait : « Ces mots contiennent contre Vignier une accusation injuste. Sa mémoire est déjà assez chargée ; prenons garde de lui imputer plus de méfaits qu'il n'en a commis. Il est vrai qu'il a recueilli et contribué à répandre un récit fabuleux sur Jeanne d'Arc. Mais il n'a pas inventé ce récit ; il l'a trouvé dans une ancienne chronique de Metz. Il s'agit, en réalité, d'une fausse Jeanne d'Arc, qui se montra à Metz, en 1436, et y fit des dupes (suivent les citations du *Mercure de France* et de Quicherat)[1]. »

Nous voudrions nous montrer sur ce point aussi indulgent que notre confrère, mais nous devons ajouter que non seulement Vignier a sur la conscience la production de l'acte de mariage de Jeanne et de Robert des Armoises, mais que le fragment du texte de la chronique de Saint-Thibaut de Metz, donné par son frère comme trouvé dans ses papiers, diffère sensiblement du texte envoyé de Metz à Pierre Du Puy, et dans lequel le Doyen de Metz commence son récit par cette phrase qui manque dans la copie de Vignier : « En cette année vint une jeune fille, laquelle se disoit la Pucelle de France, et juant tellement son personnage que plusieurs en furent abusez, et par espécial tous les plus grands. » (Quicherat, V. 323). Quicherat rappelle qu'un autre chroniqueur messin du commencement du XVIe siècle, Philippe de Vigneulles, a aussi donné un récit analogue, mais en constatant également la fraude.

Sans vouloir entrer dans le débat soulevé par M. Lesigne, qu'il nous soit permis de relever un passage de son livre (p. 240), dans lequel, après avoir regretté que la clairvoyance de Quicherat et de ceux qui s'appuient sur son opinion dans la question des fausses Jeanne d'Arc ait été mise en défaut, il considère Vallet (de Viriville) comme ayant reconnu son erreur à cet égard. Malgré la confusion apparente qu'il peut y avoir dans la rédaction du passage où M. Lesigne reproche à ses devanciers d'avoir confondu Jeanne des Armoises avec Jeanne Féron, dite la Pucelle du Mans en 1460,

1. Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1886, p. 471.

il n'y a pas lieu d'admettre que Vallet (de Viriville) ait cru à l'identité de Jeanne d'Arc et de Jeanne ou Claude des Armoises. En effet, dans un des derniers écrits de notre ancien professeur, publié dans la *Revue Moderne* le 1er mai 1867, c'est-à-dire après la publication du dernier volume de l'*Histoire de Charles VII*, et peu de mois avant sa mort arrivée le 19 février 1868, Vallet (de Viriville), étudiant *Jeanne d'Arc, ses visions, ses précurseurs et ses émules*, consacre un paragraphe spécial (p. 576-578) à celle qu'il appelle en gros caractères *la fausse pucelle Claude, mariée à Robert des Armoises* (1436-1440).

Rappelant ce que les documents révélés par Vignier et les comptes de la ville d'Orléans nous apprennent sur celle-ci, Vallet (de Viriville) s'exprime ainsi sur son compte et son appréciation n'est guère flatteuse : « Soit par un degré d'ineptie peu croyable, soit par suite d'un concert intéressé moins croyable encore, les deux paysans anoblis *reconnurent* cette aventurière pour leur sœur et furent tous deux *reconnus* par elle. Cette première mystification en produisit d'autres et le nombre des dupes alla se multipliant. »

Puis, Vallet (de Viriville) nous montre Claude « pleine de verve, d'activité, de séduction, dansant, buvant et prophétisant à merveille » ; il la suit à Cologne, se vantant de rétablir dans son intégrité une nappe déchirée ou une vitre brisée et n'échappant à l'inquisition que grâce à la protection du comte Ulrich de Wurtemberg.

Il nous la fait voir ensuite à Orléans, puis séparée de son mari, concubine d'un prêtre, ayant porté la main sur une personne sacrée et disparaissant après avoir été en Italie, sous prétexte d'obtenir l'absolution du Pape, et avoir, en dernier lieu, servi sous les ordres de Gilles de Rais en Poitou.

Ne serait-ce pas là, du reste, bien le type de la Jeanne d'Arc telle que voudrait la faire connaître une nouvelle école historique, et n'est-ce pas à ce récit que l'on pourrait attribuer justement ce titre : *La fin d'une légende.*

Ajoutons que, pour Compiègne même, la question de la fausse pucelle n'est pas nouvelle : il y a vingt ans, M. Charles Beaurin en entretenait la Société historique et, il y a plus d'un siècle, en 1769, l'auteur de la *Description ou abrégé historique de Compiègne*, dans sa seconde édition, donnait place à la reproduction de l'article inséré en 1683 dans le *Mercure galant* par le frère du Père Vignier, et qui sert de point de départ à toute cette discussion.

On ne manquera pas d'objecter en faveur de la thèse de la survivance de Jeanne d'Arc, l'accueil qui fut fait à Orléans à Claude des Armoises. Disons bien vite qu'au moyen âge nos échevins étaient aussi crédules que généreux et que, si une chose nous étonne, c'est que les registres de Compiègne ne mentionnent aucune libéralité en sa faveur à côté de celles que nous relevons

comme faites par exemple, en 1455, à Isaac et Alexis, cousins de l'empereur de Constantinople, à trois comtes dont un nommé Demetrius Paléologue, etc.

Un dépouillement des *Inventaires* des archives des diverses villes nous fournirait de nombreuses preuves de ces supercheries difficiles à démasquer, alors que les pays étaient souvent fort divisés et que les communications y étaient beaucoup moins fréquentes et surtout moins rapides qu'aujourd'hui.

Nous n'en rappellerons ici qu'un seul exemple relevé par le baron Kervyn de Lettenhove, dans son *Histoire de Flandres*, c'est celui d'une religieuse de Cologne, qui, en 1424, vint à Gand où elle se fit passer pour Marguerite de Bourgogne, veuve du Dauphin, duc de Guyenne, et qui réussit pendant quelque temps à jouer ce personnage,

La cause nous semble bien jugée et, sans vouloir en appeler au témoignage que l'on ne saurait trop souvent invoquer de notre maître Jules Quicherat, nous croyons que si l'on doit constater et reconnaître le succès relatif de la supercherie de Claude des Armoises, on n'en doit pas moins admettre sans restriction le supplice, malheureusement trop vrai, de Jeanne d'Arc.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments les plus distingués[1].

Comte de MARSY.

1. *La fausse Jeanne d'Arc, Claude des Armoises.* (Du degré de confiance à accorder aux découvertes de Jérôme Vignier.) Lettre à M. de la Chanonie, rédacteur en chef de l'*Echo de l'Oise*. Compiègne, imprimerie Henry Lefebvre, 1890, brochure.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

LES DÉBUTS DE LA RÉVOLUTION A REBAIS

LE MAIRE DE REBAIS EN 1790

Pour une simple étude d'histoire locale, voilà sans doute un titre bien prétentieux ; mais l'histoire locale n'est-elle pas la meilleure introduction à l'étude de l'histoire générale ? A chaque place, ne trouve-t-on pas une infinité d'analogies qui relient l'histoire de France à celle du plus petit hameau? Avec chaque plainte locale on a pu faire la somme des réclamations, criées par tout un peuple ; avec les cahiers de doléances locales on a réuni les Etats-généraux et fondé une administration nouvelle.

En retour, Paris, le cœur de la France, lançait jusqu'aux extrémités les plus lointaines un courant irrésistible qui, partout, répandait les idées nouvelles et l'espérance de temps meilleurs ; et le plus humble village ressentait le contre-coup des événements parisiens.

Essayons donc de revivre avec nos ancêtres les années 1789 et 1790 ; mais d'abord il est utile de se rappeler quelle était avant la Révolution l'organisation administrative de notre pays.

En ce temps-là, l'abbé de Rebais [1] était seigneur du pays, et le bailli rendait la justice en son nom, aidé d'un procureur fiscal et d'un greffier. Le procureur fiscal avait les fonctions de ministère public, aujourd'hui exercées par l'adjoint au maire : il maintenait la police et veillait à la répression des crimes et délits, à l'exécution des décisions du bailli et à l'entretien de la voie publique.

Les arrêtés et jugements du bailli étaient exécutés par un huissier ou sergent-royal, nommé par le seigneur-abbé [2].

1. Rebais-en Brie, arrondissement de Coulommiers, département de Seine-et-Marne.

2. En 1684, l'abbé Caillebot de la Salle louait pour neuf ans à Joseph Mirat, la charge de sergent-priseur, vendeur de biens, moyennant 90 livres par an. [Minutes de l'étude Simonnet. — Ces minutes, que M. Simonnet a gracieusement mises à ma disposition, sont très précieuses pour l'histoire locale.]

Un greffier du bailliage remplissait des fonctions analogues à celles du greffier actuel de la justice de paix : cette charge était également donnée à loyer par l'abbé [1].

Enfin le bailli était souvent assisté d'un lieutenant qui le suppléait en cas d'absence.

Voilà les officiers du bailliage qui, en 1789, tenaient l'administration judiciaire :

A cette époque, le dernier abbé de Rebais était Péguilhen de Larboust [2] ; le bailli, Grandpierre Deversy ; le lieutenant du bailliage, Gabriel Drouet ; le procureur fiscal, Labrou ; et l'huissier, Paul Petit [3].

Depuis l'édit de 1764, l'administration civile fut confiée à deux échevins, trois conseillers de ville, un receveur-syndic, un secrétaire-greffier et six notables.

Les échevins étaient nommés pour deux ans : le premier faisait fonctions de maire en remplacement du bailli, et le second d'une année devenait le premier l'année suivante.

D'abord ils furent élus, mais ce système suscitait des inimities et des cabales, et mettait parfois l'autorité en des mains incapables. Depuis 1771, ils étaient choisis par le roi : la faveur le pouvait faire autant que le mérite : le résultat n'en fut pas meilleur.

Le livre de la municipalité nous a conservé le texte d'un brevet d'échevin de 1781 :

De par le Roy,

Sa Majesté, voulant bien dispenser le sieur Couvert d'exercer plus longtemps la place de premier échevin de la communauté de Rebais, et étant informée de la capacité, du zèle et de la bonne conduite du sieur Couvert, l'a dénommé et nomme pour remplir ladite charge de premier échevin de la communauté.

Veut Sa Majesté que, [illegible] rang et présé[illegible] et obéi de

[1] [illegible] pour [illegible] ans, moyennant 330 [illegible] du bailliage, [illegible] sans y commettre [illegible] n'en aura besoin. [illegible]

[2] [illegible] de Vaucouleurs.

[3] [illegible] Sainte-Geneviève.

[illegible] la Sainte-Geneviève.

tous ; et sera la présente ordonnance lue et publiée et transcrite sur les registres de l'hôtel de ville de Rebais, afin que personne n'en ignore. — Fait à Versailles, le 16 novembre 1781.

Signé : LOUIS, et plus bas : ANCELOT.

Aux deux échevins étaient adjoints trois conseillers de ville, six notables, un receveur-syndic et un greffier, tous élus pour trois ans. Pour élire un notable, la ville était divisée en trois quartiers : chaque quartier nommait quatre députés, et les douze se réunissaient pour voter.

Voici la composition partielle du corps municipal en 1789 :

Premier échevin : Corbilly[1] ;
Deuxième échevin : Thibaut Jolly ;
Conseiller de ville : Drouet.....

Malheureusement, dans le livre de la municipalité, il existe de 1786 à décembre 1789, une lacune qui ne permet pas de connaître tous les membres de cette municipalité ni les doléances des habitants. Elle sera, j'espère, facile à combler, grâce aux anciennes minutes notariales.

Telle est l'administration du bailliage et de la ville de Rebais.

Quand le peuple eut conquis sa liberté, il dut chercher un moyen de la conserver et de sauvegarder ses droits. Tous les citoyens ne pouvaient être appelés à délibérer ensemble sur la chose publique, comme jadis à Athènes et à Rome, et comme le faisaient encore les habitants des cantons suisses. Au reste, J.-J. Rousseau lui-même, dont on cherchait à atteindre l'idéal politique, avait reconnu que les moyens de gouvernement devaient varier d'une petite politique à un grand Etat. On essaya donc de concilier les théories égalitaires et les difficultés de la pratique, mais les théories l'emportèrent, et une Constitution fut édifiée qui reposait sur le dogme de l'égalité absolue et sur une foi entière en la sagesse du peuple. Le gouvernement représentatif reposa sur les assemblées primaires, réunions tenues par les citoyens actifs.

Pour être citoyen actif, il fallait : être Français ou naturalisé, avoir 25 ans au moins, être depuis un an au moins domicilié dans la ville, n'être pas en état de domesticité, et payer

1. Toussaint Corbilly, né à Rebais en 1751, fut plus tard administrateur du district de Rozoy-en-Brie, et membre du Directoire départemental. (M. Th. Lhuillier, *La formation du département de Seine-et-Marne*).

une contribution au moins égale à trois journées de travail, c'est-à-dire 3 livres et au-dessus.

Enfin les employés à la perception des impositions indirectes étaient citoyens actifs, quoique ne payant pas de contribution.

Pour être éligible, il fallait être citoyen actif et payer une contribution s'élevant à 10 livres et au-dessus, valeur locale de dix journées de travail environ.

La réunion de ces citoyens, constituant l'assemblée primaire, devait nommer un maire ; celui-ci, élu pour deux ans, était rééligible une seconde fois, mais ne pouvait l'être une troisième sans avoir quitté ses fonctions pendant deux ans. Le maire était assisté de 5 officiers municipaux, et ces 6 administrateurs s'adjoignaient un nombre double de notables habitants, nommés à l'élection. Ces derniers étaient également élus pour deux ans, et renouvelés par moitié chaque année. Ces 18 membres réunis composaient le conseil général de la commune.

Enfin un procureur de la commune, aussi nommé à l'élection, avait charge de défendre les intérêts de la ville.

Ainsi était organisée la nouvelle administration communale (14 décembre 1789).

Après un siècle, rien ou presque rien n'a été changé : ce n'est pas le moindre éloge à faire de cette organisation que de la voir atteindre cent ans sans qu'elle ait subi de modifications importantes.

Le 6 janvier 1790, l'assemblée primaire de Rebais était convoquée pour nommer le maire et les officiers municipaux. Aussitôt s'élevèrent les compétitions et les passions électorales qui allaient dans le pays jeter un grand trouble. Les membres de l'ancienne administration étaient jaloux de la popularité croissante d'un homme qui, depuis 12 ans avait rendu de grands services à la ville et qui s'était fait justement aimer par la plupart des habitants.

Prieur de l'abbaye et principal du collège militaire depuis 1778, Dom Benoît Grandidier était tout désigné aux suffrages de ses concitoyens pour présider la nouvelle administration municipale [1].

A peine le décret de convocation des citoyens actifs était-il

1. Dom Grandidier avait succédé à D. Druon, qui avait, en 1767, fondé à Rebais un collège avec pensionnat. — Lorsque le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre, supprima les écoles militaires de Paris et de La Flèche (1776), les élèves en furent dispersés dans les 10 collèges suivants :

publié, que déjà quelques chauds partisans engageaient les habitants à voter pour le prieur, et le 25 janvier on dut faire enlever une affiche anonyme, collée sur les murs de la ville :

Le prieur de Rebais est le plus respectable des hommes : celui qui ne le nommera pas sera insensé et traître à la patrie.

C'est une faible reconnaissance qui lui est due pour tant de bienfaits dont il a comblé Rebais. Il est l'image de Jésus-Christ qui, sur l'arbre de la croix, demanda pardon à son père pour ses persécuteurs, en les excusant sur ce qu'ils ne savaient ce qu'ils faisaient[1].

L'original fut adressé « à nos seigneurs les députés à l'Assemblée nationale » et l'on demanda en même temps à l'administration supérieure un avis sur quelques points spéciaux de la loi nouvelle, notamment sur l'éligibilité des Religieux.

Le 30 janvier, le premier échevin recevait une réponse en ces termes, contresignée Assemblée nationale :

Monsieur,

La question que vous élevez par rapport aux religieux a été soumise à l'Assemblée qui ne l'a pas décidée : il y aurait donc témérité de notre part si nous la décidions ; elle a été ajournée. En attendant, ne nommez point de religieux. — Il faut un an de domicile pour être citoyen actif. — Le procureur fiscal n'a aucun droit comme procureur fiscal ; il ne peut se présenter que comme citoyen actif. S'il n'est pas domicilié depuis un an, il ne peut être citoyen actif. — L'assemblée doit être annoncée par vous, monsieur, et je ne doute pas que par votre moyen tout ne se passe dans le meilleur ordre. Il y aura peut-être quelques esprits un peu vifs, mais vous saurez bien les apaiser par des exhortations et surtout par l'exemple de la modération.

Ainsi la loi actuelle ne laissait pas aux religieux de l'abbaye le droit d'être citoyens actifs ; ils n'étaient ni électeurs ni éligibles. En ce sens fut dressée la liste des citoyens actifs de la commune, d'après les rôles d'impositions de 1789. On y ajouta, quoique ne payant pas de contributions, le curé et le vicaire de la paroisse, Maussion[2] et Verdon, ainsi que le directeur de la poste, Jérôme Le Roy.

Rebais, Brienne (diocèse de Troyes), Pont-à-Mousson (Toul), Tiron (Chartres), Beaumont (Lisieux), Vendôme (Blois), Pont-le-Voy (Blois), Effiat (Clermont), Sorèze (Lavaur) et Tournon (Valence). — Plus tard on y ajouta ceux d'Auxerre et de La Flèche.

1 - *Livre de la municipalité.*

2 - Gilles Maussion avait, en 1759, remplacé Henri Leblond : c'est ce dernier qui a réuni en une seule, les deux paroisses Saint-Jean et Saint-Nicolas. (Arrêt du Parlement de 1746).

Cette liste, pour une population de 2,200 habitants[1] donne 205 citoyens, les uns électeurs, les autres éligibles. Elle est intéressante, car elle fait connaître comment était alors répartie la fortune territoriale de la localité, et les noms des familles qui ont disparu depuis cent ans.

Convoqués par les échevins, ces 205 citoyens se réunirent dans l'église paroissiale pour nommer la nouvelle municipalité. L'assemblée élut ainsi son bureau :

Président : Jean-Claude Defrance[2], médecin à l'Ecole militaire.
Secrétaire : Garnier.
Greffier : Remy, clerc paroissial (maître d'école).

Les élections durèrent plusieurs séances, les 31 janvier, 2, 3 et 8 février ; et ce dernier jour, le second échevin, Thibaut Jolly, en l'absence de Corbilly, proclama les résultats :

Maire : Dom Grandidier, prieur de l'abbaye, élu par 145 voix sur 161 votants.

Officiers municipaux :	Tranchard, maître en chirurgie.	72	voix.
—	Jean Remy, charpentier.....	70	—
—	Defrance, médecin.....	69	—
—	Daubigny, serrurier.....	68	—
—	Laniel, taillandier.....	63	—

Notables : Girou, bourgeois.
— Lefèvre, maçon.
— Briot, bourgeois.
— Girardin, bourgeois.
— Maignant, épicier.
— Lourdin, serrurier.

1. Aujourd'hui la population de Rebais ne dépasse pas 1,200 habitants.

2. Defrance, né à Vassy, en 1742, était fils d'un maître chirurgien ; il fit ses études à l'Ecole de médecine de Reims jusqu'en 1770 où il soutint ses thèses : de baccalauréat, le 2 mars ; de licence, le 11 août, et de doctorat, le 13 août. [Je dois ces renseignements à M. le Dr Guelliot, de Reims.] Defrance, médecin à l'Ecole militaire de Rebais depuis 1787, fut d'abord officier municipal, puis juge de paix du canton et député de Seine-et-Marne à la Convention ; il vota pour la détention de Louis XVI et mourut, en 1806, à Nantes, où il était directeur de la poste aux lettres.

Sa femme, née Chompré, cultivait la poésie lyrique : elle a laissé une traduction en vers des Odes d'Anacréon. Leur fils, Jean-Marie-Antoine Defrance, né à Vassy en 1771, entra à l'Ecole de Rebais à 15 ans, fit toutes les campagnes de l'Empire et devint général de division en 1811. Plus tard, Louis XVIII le nomma comte et inspecteur général de la cavalerie. Il mourut en 1835, laissant un fils, M. le comte de France, général de division depuis 1872.

— Drouet, laboureur.
— Delacourcelle, bourgeois.
— Hurand, aubergiste à l'Ecu.
— Bachellier, cordier.
— Collin, épicier.
— Blondot, bourgeois.

Procureur de la commune : Delahaye, ancien procureur au bailliage.

Ainsi, notre pays, calme et modéré par tempérament, avait élu pour administrateurs des hommes non turbulents ni passionnés, choisis dans toutes les classes de la société, depuis le prieur et le médecin jusqu'au cordier et au maçon, et qui, jusque-là, avaient été à peu près méconnus et tenus pour rien.

Le maire était un religieux inéligible et une énorme majorité l'avait élu. Un grand nombre d'habitants n'avait pas attendu le résultat complet de l'élection pour adresser au président de l'Assemblée nationale une pétition qui mérite d'être donnée *in-extenso* : elle est rédigée en style ampoulé et prétentieux, très à la mode à cette époque, et qui étonne chez des hommes aussi convaincus[1] :

Rebais, ce 4 février 1790.

Monsieur le Président,

Il est impossible d'exprimer l'excessive joie qui s'est manifestée dans ce bourg de Rebais à l'instant de la nomination de notre maire, M. Grandidier, principal de notre Collége militaire. Tous les suffrages se sont réunis en sa faveur avec d'autant plus de raison que depuis 12 ans qu'il est le chef de cet établissement utile, il y maintient le bon ordre par ses mœurs pures et exemplaires, son extrême douceur et sa sagesse ; il a toujours comblé les citoyens de ses bienfaits : aux uns il prodigue ses conseils prudents et éclairés avec affabilité et aménité, et aux autres, ses aumônes. Toute l'assemblée, la milice bourgeoise, les anciens municipaux (excepté celui qui avait le titre et faisait les fonctions de 1er échevin), les riches, les pauvres, les femmes, les enfants, tous, dis-je, criaient : « Vive notre maire, modèle parfait des vertus ! » Mais quel attendrissant tableau, M. le président, que le moment auquel il fut reconduit au Collége ! Les vieillards des deux sexes environnaient, comme la foule, ce bon, ce vertueux Prieur ; les larmes de la tendresse et de la reconnaissance coulaient des yeux de chaque spectateur ; les battements de mains secondaient les cris redoublés de : Vive éternellement notre humain, judicieux et populaire maire ! Malgré la pluie qui tombait,

1. Cette pétition, qui est aux *Archives nationales*, m'a été indiquée par M. H. Stein, archiviste ; elle est écrite de la main de Defrancè.

le vent et l'obscurité de la soirée, pas un habitant ne manquait à sa suite. Depuis ce fortuné moment on voit sur les visages briller le contentement que ressentent les cœurs ; ils semblent renaître avec l'espoir que nous avons de ne plus obéir qu'à la bienfaisance, à l'équité, à la modération. Comment n'aurions-nous pas choisi notre père pour être notre chef ? Ce Collége occupe tous les ouvriers et vivifie par conséquent ce canton qui sans cette ressource ne serait bientôt qu'un désert ; car il n'y a ni routes, ni rivière, ni commerce : cette maison en outre instruit nos enfants gratuitement. Voilà, M. le président, les motifs de notre joie : nous allons donc présentement obéir aux décrets suprêmes de l'auguste Assemblée nationale, sous la direction du plus vertueux et du plus chéri des hommes. Notre satisfaction en est si grande que nous n'avons pu résister au désir de prendre la liberté de vous faire cette adresse.

A cette chaleureuse pétition, le Comité de Constitution de l'Assemblée nationale répondit par cet arrêté :

Le prieur de Rebais n'est pas éligible à la place de maire ni à aucune autre fonction municipale, et l'élection doit être recommencée.

Fait au Comité de Constitution, le 7 février.

TARGET, DE MONNIER, TOURET.

Quelques jours après, un second arrêté confirmait le premier :

Il est impossible de croire qu'un homme aussi justement estimé que le prieur de Rebais, au lieu de donner l'exemple de la vertu la plus importante (surtout en ce moment) pour le bonheur public, c'est-à-dire de la soumission à l'ordre de la loi, veuille rester maire, nonobstant l'avis du comité de Constitution. Cela ne peut pas être, et aucun de ceux qui défendent la première élection ne voudrait lui rendre le mauvais office de le faire paraître capable d'un tort aussi peu fait pour un homme tel que lui. On procédera donc à une nouvelle élection, et cela doit affliger d'autant moins ceux qui défendent la 1re élection, que le décret sur les vœux monastiques, lorsqu'il sera accepté par le Roi, rendra le prieur de Rebais éligible, et que, s'il était élu pour lors, il le sera de la seule manière qui soit digne de sa délicatesse.

Au Comité de Constitution, le 18 février.

TARGET, LE CHAPELIER, RABAUD DE St ETIENNE.

Irrités de l'élection de D. Grandidier, deux membres de l'ancienne administration, Drouet, conseiller de ville, et Corbilly, firent coller sur les piliers de la halle ces deux arrêtés en

une seule affiche, qui fut enlevée par le procureur de la commune, assisté d'un détachement de la milice bourgeoise.

Cependant, l'Assemblée nationale abolissait les vœux monastiques (13 février) et décrétait que tout religieux, possesseur de bénéfices ecclésiastiques, en devait faire la déclaration. Pour se conformer à ce décret, D. Grandidier comparut, le 11 avril, devant le Conseil général de la commune et déclara qu'il était titulaire de deux bénéfices s'élevant à 22,000 livres, dont l'un était réuni à l'abbaye de la Chaise-Dieu (diocèse de Viviers) et l'autre à l'abbaye de Saint-Maur-les-Fossés. Il déclara en outre opter pour l'un des deux bénéfices jusqu'à concurrence de 3,000 livres, et sur cette somme en offrit 1,500 à titre de don patriotique.

Tous les religieux, professeurs au Collège, voulant se conformer au décret qui supprimait les corps religieux, affirmèrent ne vouloir rester que dans l'Ecole militaire et non dans l'Abbaye [1].

En même temps, le Comité de Constitution décidait que tous les Religieux sortis du cloître étaient actifs et éligibles, à l'égal des autres citoyens.

En mettant un religieux à la tête de l'Administration locale, nos pères avaient donné un bel exemple de tolérance politique : qui sait s'ils n'ont pas ainsi contribué à faire rapporter le décret qui jusque-là privait les religieux de leurs droits civiques ?

Quoi qu'il en soit, l'élection du maire est maintenant validée et ses pouvoirs sont réguliers. Il fait aussitôt dresser une nouvelle liste de citoyens actifs, augmentée des onze religieux, professeurs à l'Ecole militaire.

Le 14 juillet, la première fête de la Fédération était célébrée avec pompe et enthousiasme, et Grandidier présidait aux réjouissances publiques. Accompagné des officiers municipaux et des notables, escorté de la garde nationale, il se rendit sur la place publique où se dressait un autel civique ; et là, devant les citoyens assemblés, « après un discours touchant et patriotique », il prononça le serment prescrit que tous repétèrent après lui. Puis, au son des cloches et des couleuvrines [2], la municipalité se rendit à l'église paroissiale où la

1. *Livre de la municipalité.*

2. Trois couleuvrines subsistent encore à Rebais ; elles sont l'auxiliaire indispensable de toutes les réjouissances publiques.

messe était célébrée par D. Becquart, sous-prieur, aumônier de la garde nationale, et assista à un *Te Deum*.

Malgré ces marques d'adhésion sincère aux décrets de l'Assemblée et au régime nouvellement établi, malgré sa popularité et ses largesses, le maire était encore inquiété. Le 18 juillet, les administrateurs du district de Rozoy déclaraient nulle et illégale l'élection de Grandidier « cy-devant bénédictin ». Une assemblée générale des citoyens fut aussitôt convoquée et l'on rédigea une longue adresse de protestation dont voici la fin :

..... Cette élection ne peut être regardée comme nulle puisqu'à cette époque aucun décret de l'Assemblée nationale n'excluait les religieux des élections. Pourquoi en effet eût-elle été plus sévère pour les religieux que pour les juifs, les non-catholiques, les comédiens et les exécuteurs de haute justice? Considérant que ce religieux est sorti du cloître et partant est devenu actif et éligible ; qu'une nouvelle élection serait une perte de temps précieux pour les habitants, l'Assemblée persiste dans la nomination qu'elle a faite.

Pendant ce temps, Grandidier, sans s'émouvoir des plaintes de l'administration supérieure, ni des dénonciations de quelques méchants esprits, obéissait au décret de l'Assemblée nationale. Le 15 août, réunissant le Conseil de la commune, il demandait qu'on fît soumission pour acquérir les biens cy-devant ecclésiastiques, situés tant sur le territoire de Rebais que sur les paroisses où l'abbaye en possédait.

Le total de la soumission s'éleva à 604,683 livres [1].

Malgré tout, les plaintes du district devenaient plus nombreuses et les réclamations plus vives : Grandidier, le 17 octobre, résigna ses fonctions de maire. Un mois après, il était réélu, mais ne voulait pas accepter. Il fut remplacé par Tranchard, maître en chirurgie, qui, le 14 juillet, avait été assailli et menacé de mort pour n'avoir pas suffisamment illuminé sa demeure.....

Il en est des grands événements comme de la vie des grands hommes ; les moindres détails en sont intéressants et instructifs : c'est l'excuse de cette petite étude.

V. LEBLOND,
Interne des Hôpitaux de Paris.

1. *Livre de la Municipalité. — Archives de Seine-et-Marne.*

ANNALES DE DOM GANNERON*

CHARTREUX DU MONT-DIEU

CENTURIE VI
depuis l'an 500 jusques à l'an 600

L'AN 510

Quelques années après la conversion et baptesme de Clovis, saint Remy érigea à Laon ung évesché nouveau, qu'il desmembra de celui de Reims ; et pour le doter, il luy donna le comté de Laon qui luy appartenoit en propre, et en outre luy fit part de plusieurs terres prochaines que le roy Clovis avoit donné à son église ; en suite de quoy les Essuens Laonnois, c'est-à-dire ceux de la province de Tiérasche furent divisez d'avec les Essuens Rémois.

L'AN 514

L'an 514, mourut Clovis, premier roy chrestien, et fut inhumé en l'église Sainte-Geneviefve du Mont à Paris qu'il avoit basty à l'honneur des deux premiers apostres. Nous cotterons doresnavant la mort des roys de France en deux ou trois mots seulement, en tant qu'ils auront estés roys de ce pays qui estoit compris autrefois dans le royaume d'Austrasie ou de Metz.

Quant au roy Clovis, il doit entrer icy non-seulement comme roy, mais aussy pour avoir illustré le pays ; car premièrement, ce fut à son occasion que saint Vaast y rendit la veue à ung aveugle à Semuy. Il donna aussy une terre à saint Remy, que saint Remy donna depuis à l'église de Laon, et l'appelle en son testament *Salvonarias supra Mosam* [1].

Il donna encore à saint Remy et à l'église de Reims la terre et principauté de Mousom (laquelle saint Cloud, son petit-fils, augmenta depuis) ; et encore que saint Remy n'en face mention spéciale en son testament, cela n'importe, car il n'en pouvoit pas disposer comme estant une appartenance affectée par le roy à l'église de Reims, bien que quelqun m'ait donné

* Voir page 112, tome II de la *Revue de Champagne*.

1. Il faut lire : *Salvonarias supra Moram*, Sablonnières-sur-Morc ou Morin, cant. de Rebais, arr. de Coulommiers (Seine-et-Marne).

à entendre que la collation de la terre de Mousom soit comprise en ces mots dudit testament : *Res etiam quas sæpedictus rex piissimusque princeps tibi in Septimania et Aquitania concessit ad usum luminis tui et loci ubi corpus meum jacuerit, continuatim deservire præcipio, villasque in Austrasia vel Austria sive Thoringa*, disant que sous le mot d'*Austria* se doibt entendre tout ce qui est au-delà de la Meuse comme est Mousom ; mais je crois que l'opinion première est plus vraysemblable. Nous dirons aussy en passant que Clovis est honoré comme sainct, et que l'église de Sainte-Geneviefve en fait feste au 26 de novembre.

Théodoric, fils de Clovis, fut fait roy d'Austrasie après la mort de son père, lequel royaume comprenoit le Rémois, le Barrois, Metz, Trèves, Cologne, Maience, l'Alsatie, la Flandre, Juilliers, le Liège, etc., et par conséquent nos Essuens. Le siège d'Austrasie estoit tantost à Reims, tantost à Metz, mais plus souvent en ce dernier.

L'AN 520

Saint Gibrien, estant venu d'Escosse avec ses frères et sœurs en France, se mit sous la discipline de saint Remy, et en après se retira à Cosle, au diocèse de Chaalons, où il mourut solitaire. Ce fut luy lequel, après sa mort, bastit l'église de la Chartreuse du Mont-Dieu, par le moyen des oblations qu'on fit à la translation de son corps, comme nous dirons. Le Mont-Dieu possède un de ses poulces, bien que quelques religieux de Saint-Remy estiment que nous en ayons eu autrefois un bras, mais je n'en sçais rien d'asseuré.

Vie de sainct Bertaud, disciple de sainct Remy, et hermite en Portian

L'AN 525

Entre tant de disciples qu'eut de son vivant le B. archevesque de Reims saint Remy, tous le survescurent presque, hormis Clovis et le B. Bertaud, hermite ; l'un mourut l'an 514, et l'autre l'an 525.

Ce glorieux confesseur estoit Escossois de nation et fils de Theoldus et Berthe, roys d'Escosse. Il s'achemina, dès son jeune, en la terre saincte, n'ayant encore attaint que l'aage de seize à dix-sept ans.

Estant de retour en son pays natal, il entendit une voix du ciel qui luy commandoit de sortir de la maison de son père, et de son pays. Il communiqua cette révélation au B. Amand son amy et compagnon, et ayans conclu par ensemble de quit-

ter pays, ils sortirent une belle nuict d'Escosse, et voulans passer la mer, ils le firent aisément à l'ayde d'une planche de quelque navire eschoué, que Dieu leur fit trouver ; et comme ils entroient en France, il se présenta à eux un lion qui leur servit de guide, et arrivèrent ainsi au pays de Portian, en la capitale du pays qui s'appelle Chasteau, à deux lieues de Rethel.

Sortans de la dite ville, le lion les guida en une montagne prochaine appelée Chauvemont, qui n'en estoit distante que de trois lieues.

Ce n'estoient alors que bois et bruyères en cette contrée, hormis quelque cime et couppeau de la montagne qui estoit terre crayeuse et stérile et sans buissons, qui faisoit paroistre de loing la montagne chauve, d'où le nom luy en estoit venu, bien que le vulgaire l'appelle ordinairement Chaumont. Le lion estant arrivé en ce lieu là, il frappa de sa patte contre terre, comme désignant l'habitation des saints hermites, qui s'y habituèrent.

Quelque temps après cecy, saint Bertaud s'en alla visiter saint Remy, archevesque, qui estoit alors à Reims, à dix lieues de là, et fit le voyage avec saint Amand et le lion. Saint Remy fit saint Bertaud prestre et le renvoya en son hermitage de Chauvemont où il célébra la messe et se mit aussytost à prescher le peuple circonvoysin, et à extirper les reliques du paganisme qui y estoient ; et après avoir bien travaillé en la vigne de Nostre-Seigneur, il alla recevoir le denier de la vie éternelle l'an 525, le 16 juin, estant aagé de soixante et treize ans, estant inhumé au lieu mesme, Dieu fit plusieurs merveilles à son tombeau.

Depuis lequel temps jusques au temps de saint Nortbert, ce lieu de Chauvemont fut tousjours depuis deservy et habité par des hermites jusques au temps de Roger, comte de Portian, les ancestres duquel avoient basty un couvent de chanoines réguliers au lieu des hermites qui y estoient.

Ce noble comte donna donc le lieu à saint Nortbert qui y mit aussytost des religieux de son ordre de Prémonstré, après que le comte eut basty le monastère, selon le vœu qu'il avoit fait à Dieu, à raison des miracles de saint Bertaud[1].

1. Ce changement eut lieu en 1147.— L'histoire de l'abbaye de Chaumont-Porcien a été écrite par l'abbé Lannois, curé de Thugny (1 br. in-8, 1880, Rethel, Beauvarlet). On trouve dans cette monographie (pp. 54-56) une liste des abbés de Chaumont ; il existe encore un catalogue de ces abbés dans la *Gallia christiana*, tome IX, col. 326-329, dans Marlot français, tome III, page 309, et Marlot latin, tome II, pp 880-881.

Ce pieux comte fut inhumé au mesme monastère, et depuis peu, quand on vint à desmolir les fondemens du vieil monastère, on trouva sa sépulture.

Or, durant les tragédies des Huguenots de France, comme l'abbaye de Chauvemont eut esté pillée, et les pauvres religieux battus et emprisonnés, les saintes reliques furent foulées aux pieds, mais quelques personnes dévotes les ramassèrent et les sauvèrent ; mais l'abbaye venant à décadence, le sieur Galinel, aumosnier du roy et second abbé commendataire de Chauvemont, transféra le monastère en un lieu plus commode et proche de la ville de Chasteau-Portian[1], où on transféra pareillement les reliques de l'abbaye avec permission de l'archevesque de Reims, le propre jour des octaves de Saint-Bertaud, mais le tout fut fait à petit bruit et solennité, crainte que le peuple n'y mist empeschement ; icelles furent portées par les plus jeunes religieux de l'abbaye.

Il y a quelque soixante ans et plus, que comme les Huguenots faisoient un estrange dégast et ravage par tout, Claude Le Roy, premier abbé commendataire du lieu, voulut sauver ces saintes reliques à Reims ; il s'advisa pour ce faire, de se servir d'un certain capitaine appelé Noel le jeune, qui estoit huguenot et partant moins suspect. On mena donc à Reims le sacré gazophylace sous la conduite de ce bon huguenot, y ayant plusieurs domestiques de l'abbaye qui le suivoient avec leurs chariots chargez, et ce de nuict. Mais comme on ne voioit goutte par tout, ils se guidoient des mains par terre, marchant devant les chevaux ; mais Dieu fit paroistre des petits feux et lumières sur le char où estoient les saintes reliques et aussy ès environs, que tous les assistans veirent et le capitaine huguenot aussy, ce qui les fit marcher plus asseurément, et les saintes reliques arrivèrent à bon port à Reims, et Dieu paya bien le capitaine Noel de son service, l'ayant amené peu après à la foi catholique.

Saint Bertaud a fait deux signalez miracles depuis sept ou huit ans en çà, qui sont rapportez par le R. P. J. Lieteau, religieux en la vie de saint Bertaud.

Saint Amand, compatriot et compagnon de saint Bertaud, l'ensuivit aussy en sa vie hérémitique et saincteté de mœurs ; et estant mort au lieu mesme avec réputation de sainct, son

1. Il fut transféré en 1623, à la Piscine, commune de Remaucourt, cant. de Chaumont-Porcien.

corps fut pareillement levé de terre et colloqué en une fierte spéciale.

Le bréviaire de Reims fait mention de luy en la feste de Saint-Bertaud, et l'appelle *Amandum, sancti Bertaldi comitem, ætate quidem juvenem, sed bonum ac fidelem Christi servum, cum quo sanctus Bertaldus, ex consilio sancti Remigii delegit sibi Calvum Montem ad habitandum ;* de quoy on peut inférer que saint Amand survescut saint Bertaud qui estoit bien plus vieil que luy, et que depuis luy il y eut tousjours quelque hermite à Chauvemont, et que de ce nombre peut-estre a esté sainct Vinan, confesseur, les reliques duquel se gardent aussy en une chapse au mesme lieu, ou bien ce fut un des premiers disciples de sainct Bertaud, et un des premiers qu'il convertit au pays.

Saintes Olive et Liberete sont tenues pour vierges sacrées et disciples de saint Bertaud, et dit on qu'elles estoient natifves du village d'Hauteville, à une lieue et demye de Chauvemont, et yssues de la maison du seigneur du lieu; lesquelles menèrent ensemblement vie solitaire dans les bois de Chauvemont au lieu où on veoid encore deux fontaines distantes l'une de l'autre d'une volée de mousquet, et s'appellent du nom de ces deux vierges, où aussy ont esté faits plusieurs miracles, et semble qu'il y a encore quelques vestiges de quelques chapelles.

Leurs reliques n'ont point aussy esté séparées après leur mort, et sont ensemblement dans une mesme fierte en l'abbaye de Chauvemont. Elles estoient sœurs, et reçurent le voile de la religion à la suggestion de saint Berthaud. Quant à la fontaine, on la recognoist plus particulièrement à cause des grands miracles qu'elle y a faits, et nouvellement le sieur abbé y a fait restaurer une chapelle. Molanus a fait mention de leur feste *in aucto Usuardo*, en ces mots : 3 *februarii, in Monte Calvo, sanctarum sororum Oliveriæ et Liberatæ virginum*. Le nouveau martyrologe de France du sieur A. Saulsay ne fait mention que de sainte Liberete, au 4 febvrier.

L'AN 531

Saint Cloud, fils de Clodomire, fils de Clovis, fut sauvé du meurtre de ses oncles l'an 531, selon les annales de France, et régna quelque temps avec ses oncles selon aucuns, mais se fit peu après prestre et religieux, se rangeant sous la conduite de saint Remy, et tant par sa hantise que par celle de saint Séverin solitaire et reclus en la ville de Paris, il mena une vie si saincte qu'il a mérité estre au nombre des saints.

Saint Remy parle honnorablement de luy en son testament, l'appelant *puer sanctissimus et unanimis mihi Clodowaldus.* Il donna à saint Remy et à l'église de Reims la terre et village de Doulzy, près de Mousom, qu'on appelle en vieil latin *Duodeciacus*, selon le testament susdit de saint Remy, qui dit *Duodeciacus vero sicut a Clodowaldo nobilissimæ indolis puero confirmatum est, tibi hæres mea perpetuo famuletur;* mais Hincmar l'appelle *Dulciacum*, car voici comme il en parle en la vie de saint Remy, *Clodoaldus Dulciacum villam in pago Mosomagensi cum appendiciis suis sancto Remigio ac Remensi ecclesiæ tradidit.* Quant au village de Douzi, il fut depuis fermé comme une ville par l'archevesque de Reims, pour se prévaloir à l'encontre de l'évesque du Liège qui luy disputoit cete terre qui appartenoit proprement à la principauté de Mousom ; mais depuis, pour accomodement, les archevesques l'ont permutée avec les seigneurs de Sedan, et Douzi n'est maintenant du domaine des archevesques ou bien du roy de France qui a succédé à leur droit.

L'AN 533

La vie de saint Remy fait mention comment il visita une fois une sienne cousine qui demeuroit au village de Celtus, que le sieur Chesneau a traduy Cernay-les-Reims ; mais c'est Saulx-Saint-Remy, proche nostre rivière d'Aisne, non loing d'Ambly, que quelques vieux cartulaires appellent *ad Saltum Sancti Remigii*, d'autres *ad Salicem Sancti Remigii;* mais son vrai nom est *Saltus Sancti Remigii*, pour le distinguer d'un autre village qui n'est pas beaucoup éloigné, appelé en françois *Sueil*, et en latin *Saltus* sans queue, qui appartient à l'illustre prince marquis de Moy, seigneur de Tugny, Trugny et Sueil, villages contigus.

La susdite cousine donc de saint Remy, appelée *Celsa*, qui estoit dame du village et avoit reçeu le voile de virginité, invita une fois le saint évesque de se venir reposer chez elle, et saint Remy ne l'ayant voulu esconduire d'une si honneste requeste entra chez elle, et après plusieurs discours de piété, comme il fut question de se mettre à table, saint Remy fit un beau miracle, multipliant un peu de vin qui estoit resté dans un tonneau, en telle sorte qu'il ruisseloit par le cellier. De quoy estonnée et édifiée, la bonne dame donna son village de Saulx à saint Remy pour son église.

Or, environ l'an 533, saint Remy prévoyant que la famine devoit bientost affliger la France, fit amasser quantité de bleds au susdit village ; mais les paysans s'estant assemblez, après

s'estre moquez de saint Remy, qu'ils appelloient jubilaire et radoteux, allèrent mettre le feu aux monceaux de gerbes qu'il avoit fait assembler, et le saint évesque s'approchant du feu, prédit, sans autrement s'indigner, que tous ceux qui avoient commis une telle meschanceté en seroient punis, asçavoir les hommes aux parties génitales, et les femmes au gosier, et toute leur race pareillement, ce qui fut accomply et dura jusques au temps de Charlemagne qui chassa lesdits habitans de Saulx, à cause qu'ils avoient tué le vidame de l'église de Reims. Du temps de l'archevesque Hincmar, on en voyoit encore quelques-uns qui rodoient le pays, pauvres et souffreteux.

L'AN 537

Théodoric ou Thierry, fils bastard de Clovis, qu'il avoit eu d'une sienne concubine avant sa conversion, et qui pour sa vertu avoit eu partage esgal du royaume d'Austrasie avec ses autres frères, mourut l'an 537, selon les annales de France, ou 530, selon d'autres. Il siégea, partie à Reims, partie à Metz. Il donna à saint Remy le village de Vendier sur Marne, et à saint Thierry, qui avoit resuscité sa fille, un autre village appellé *Gaudiacum* ; c'est peut-estre Jouy. Théodebert luy succéda au royaume d'Austrasie.

Trespas de saint Remy et de son testament[1]

L'AN 545

Je ne fais point icy un abrégé de la vie de cet apostre des François, encore qu'il nous appartienne non-seulement comme évesque, ainsy que ses devanciers et autres siens successeurs, mais pour avoir esté premier prince ecclésiastique de la terre de Mousom et autres particularitez que nous dirons.

Je dis donc seulemement qu'il naquit l'an 449 au village de Cerny en Laonnois, fut solitaire en son jeune aage, fut esleu archevesque de Reims l'an 471, aagé de 22 ans seulement, et mourut l'an 545, bien que Baronius le contredise, mais nous lui respondrons ailleurs.

Les père et mère donc de saint Remy avoient de grands

1. Le testament de saint Remy est publié, notamment dans la *Chronique* 'e *Champagne*, tome II, 1837 ; *Marlot français*, tome II, pp. 120-155 ; 'ravaux de l'Académie de Reims : Flodoard, t. I ; *Authenticité du grand* stament de saint Remy, par l'abbé Dessailly ; Varin, *Archives administra-* ıes de la ville de Reims, tome II, pp. 2-23. On trouve dans ce dernier vrage (page 3), la liste des autres auteurs qui ont publié le testament de nt Remy.

biens au pays de Portian, qui lui furent dévolues par droite succession, et dont il disposa depuis en faveur de sa cathédrale. En suite de quoy, il demeuroit souvent en ce pays, où il fit quelques miracles.

Quand le comte de Rethel Rogatian et Euphrosyne, sa femme, luy donnèrent ce qu'ils possédoient à Rethel, il ne l'employa pas à ses usages particuliers, ains en bastit et dota l'église de Nostre-Dame de Rethel, en laquelle il se plaisoit grandement et y faisoit souvent ses stations, comme porte sa nouvelle vie selon les instructions qu'en a reçeu l'autheur d'icelle, des RR. PP. de Saint-Remy de Reims qui m'en ont aussy communiqué quelque chose; mais je m'estonnerois grandement de ce qu'il ne luy a rien laissé par son testament ainsy qu'aux autres églises de son diocèse, voire mesme aux étrangères, si je n'estois asseuré qu'il lui avoit donné plus qu'à pas une autre église de son vivant, car tout le bien que possède présentement le prieur et le couvent de Rethel (où estoient anciennement les religieux de l'abbaye de Saint-Remy, et en après des chanoines séculiers qui ont esté débusquez afin que les susdits religieux propriétaires du lieu y peussent rentrer, comme ils ont fait jusques à présent), est venu immédiatement de saint Remy, évesque, et médiatement du comte Rogatian, père de saint Arnoul, martyr.

Saint Remy a laissé aussy aux autres églises de nostre pays chacune sa pièce par son testament. En voici coppie : *Ecclesiæ Mosomagensi lego solidos quinque; Vongensi, agrum apud officinam molinarum quæ ibi est constituta; Catarigensi ecclesiæ solidos quatuor, totidemque Portensi pro commemoratione nominis mei inferentur.*

Pour l'église de Mousom, elle est assez cogneue, comme aussy celle de Vong-sur-Aixne; pour l'église qu'il appelle *Portensis*, c'est asseurément Chasteau-en-Portian.

Quant à l'autre qu'il appelle *Catarigensis*, bien que je sois asseuré qu'elle est dans le pays des Essuens, je ne sçay toutefois où, ny quelle elle peut estre, ayant consulté un des grands antiquaires de la ville de Reims, qui est le R. P. Ponce Pichart, religieux et thrésorier de Saint-Remy et prévost de Duisel, il ne m'a peu rien dire d'asseuré.

J'ay quelquefois estimé que ce pouvait estre Rethel, et qu'il y avoit faute à l'escripture et que la conjonction que fait saint Remy des églises *Portensis* et *Catarigensis* témoigne qu'elles ne sont guère esloignées l'une de l'autre.

Voici ce que dit le P. Pichart : *Catarigensis ecclesia* semble estre une église de quelque bourg, villette, abbaye ou chef-lieu de doyenné, eu esgard aux autres ausquelles saint Remy a laissé quelque chose; peut-estre que ce seroit Cherry, abbaye au doyenné de Grandprez, qui est de présent de l'ordre de Cisteaux, mais pouvoit estre auparavant de quelque autre ordre, ou bien avoit quelque église renommée anciennement.

On trouve *Catarigium*, *Catarium*, *Catareium*, *Catarigum*, et *Cherry*, *Chereyum*, *Cherehicum*, *Kaherium*, si ce n'est *Catreum* ou *Castreum* ou *Castricum*, *Chestres* près Grandprez, ou bien *Catreuve*, dit maintenant *Contreuve*, prez Vong, au doyenné d'Attigny. En cecy, j'aurois plus besoin d'estre enseigné que d'enseigner[1].

Il laissa aussy, à son église cathédrale et héritière, les villages qu'il possédoit en ce même pays, asçavoir : *Tudiniacum* (Tugny, à une lieue de Rethel)[2], *Balatonium* (c'est Balahan-sur-Aixne, proche de Chasteau-Portian)[3], *Plerinacum* (c'est Pargny, près Rethel), *Vacculiacum* (Coully, près Rethel)[4].

Il donna encore à l'église où il seroit inhumé le village de *Celtus* (Saulx-Saint-Remy) et *Huldriciaca villa*, qu'un autre appelle *Huldriciaca cortis* (c'est Houdillecour, situé sur Rotourne, à trois lieues de Chasteau-Portian).

1. Le nom de lieu *Catarigensis* est sans doute une forme altérée ou une faute de copiste, pour *Castricensis*, désignant le pays de Castrice.

2. Thugny, cant. de Rethel.

3. Balham, cant. d'Asfeld, arr. de Rethel.

4. Les deux noms de lieux, *Plerinacum* et *Vacculiacum*, ont été l'objet d'interprétations bien diverses. On a traduit *Plerinacum* par : *Plesnoy* (commune de Proviseux, cant. de Neufchâtel, arr. de Laon), et *Pargny* (canton de Rethel); et *Vacculiacum* par : *Vailly-sur-Aisne* (ch.-lieu de cant. de l'arr. de Soissons), *Ecly* (cant. de Château-Porcien), et *Failloué* (commune des Hautes-Rivières, cant. de Monthermé, Ardennes).

Selon nous, toutes ces interprétations doivent être également rejetées, soit parce que les noms de lieux proposés ne sont pas conformes aux règles de l'étymologie, soit à cause de leur situation en dehors du pays de Porcien ou du diocèse de Reims.

Nous pensons que *Plerinacum* (que l'on trouve sous la forme *Plerneyum* dans les *Miracles de saint Gibrien*) et *Vacculiacum* sont les lieux dits : *Préneluy* et *Vély*, de la commune de Blanzy (cant. d'Asfeld), situés sur les bords de l'Aisne, et contigus au territoire de Balham.

Ces lieux dits sont cités dans des titres de la fabrique de Blanzy (années 1600 et 1609) conservés aux Archives des Ardennes : « Item ung quartel de terre, lieudict dessous Gomont, royé le *Préneluy*, d'une part... Item cinq quartels de terre sur le *Chasteau de Vély*... » (G. 96, fol. 45 et 55.)

Ils figurent actuellement au plan cadastral sous les formes : *Pré n'luy*

Il donna encore à son héritière *Blandibacium*, qui est Blanzy [1], à une lieue et demie de Chasteau, et *Albiniacum*, qui peut estre Aubigny [2], bourg à cinq lieues dudit Chasteau ; mais peut-estre qu'il faut lire *Arbiniacum*, et par ainsy ce sera le village d'Arbigny, tout contre Chasteau.

Il donna finalement *Duodeciacum* ou *Dulciacum*, Doulzy au Mosomois (mais de présent du domaine de Sedan), à son église cathédrale, selon que saint Cloud luy avoit donné.

Il appert de cecy que nous avons eu juste occasion de faire mention icy de saint Remy, qui a tant ennobly ce pays, le nom duquel portent aussy plusieurs villages qui y sont, sans faire mention des églises qui luy sont dédiées.

Martyre de saint Arnoul, 2e Comte de Rethel
L'AN 546

Nous avons laissé, sur la fin de la centurie passée, saint Arnoul travaillant à confirmer les Espagnols en leur croyance nouvelle ; lequel, ayant ouy la mort de saint Remy et les merveilles qu'il opéroit, délibéra de retourner en France et à Reims pour vénérer son sépulchre pour sa dévotion particulière ; mais Dieu l'y attiroit pour une autre occasion, asçavoir afin d'y recevoir la couronne du martyre par les mains de ses domestiques, luy, dis-je, à qui tant de barbares et infidels avoient pardonné depuis tant d'années qu'il avoit commencé de voyager.

Il arrive donc à Reims, et trouva que saint Remy estoit desjà inhumé, et qu'on avoit basty un oratoire sur son tombeau ; il le fut visiter, employant plusieurs jours à arrouser de ses larmes et parfumer de ses oraisons ce saint lieu où reposoit son cher maistre.

Or, comme il ne pouvoit saouler sa dévotion et qu'il s'y

(*sic*), et *Vaily, la roche de Vaily, le Haut-Château de Vaily, les côtes de Vaily*.

Le village de Balham, plus ancien que celui de Blanzy, ayant dû occuper nécessairement, à une époque très reculée, une portion du territoire de cette dernière commune, on peut expliquer les mots : *Balatonium sive Pleriacum et Vacculiacum*, de la manière suivante : « Je lègue à l'église de Reims les biens que j'ai à Balham, c'est-à-dire mes domaines de *Préneluy* et de *Vély*. »

Ajoutons, pour confirmer notre assertion, qu'on a retrouvé, en 1835, en faisant les fouilles du canal latéral à l'Aisne, des armes anciennes et des monnaies au lieu dit *Vély*.

1. Il s'agit ici de *Blombay* (cant. de Rocroi) et non de Blanzy.

2. Aubigny, canton de Rumigny, arr. de Rocroy.

acheminoit une fois de nuict, les parens et serviteurs de sa femme l'espièrent, comme il passoit par la rue de la ville de Reims appellée Barbastre, auprès de l'église Saint-Maurice, ils le tuèrent après l'avoir battu de leviers et d'espées. Il y en eut un, entre les autres, qui luy donna un tel coup sur la teste avec son coutelas, qu'il le jecta par terre ; ce qu'estant faict, comme les meurtriers eurent pris la fuite, pensant qu'il n'en releveroit point, il languit néantmoins quelque temps, et ayant prié son espouse qu'après sa mort on menast son corps à son église cathédrale de Tours, qu'il avoit autrefois régie, il mourut sainctement, ayant esté au préallable visité de tous les évesques presque de la France, entre lesquels mesme il apperçeut saint Remy qui se trouva en la compagnie encore qu'il fust desjà mort ; et saint Arnoul le voyant commença de luy dire à haute voix : « Mon sainct père, voicy que je reçois « de vous le viatique et le chemin qu'il me faut tenir à mon « trespas, afin que je marche hardiment en vostre compagnie. »

Ayant dit ces parolles, il rendit l'ame, le 18e jour de juillet, quelques années après la mort de saint Remy ; et ce qui fut admirable, comme il eust dit à Dieu à tous les assistans, on veid sortir son ame par sa bouche, en forme d'une colombe blanche comme neige, laquelle s'envola au ciel en tesmoignage de ses mérites et de sa virginité.

On mit donc son sacré corps dans un chariot pour le conduire à Tours, et alors les merveilles commencèrent d'esclatter par les chemins, car autant de malades et infirmes qui vindrent à la rencontre, autant en guérissoit-il ; en sorte que sa vie porte qu'il les guérissoit par milliers, de quelque maladie qu'ils fussent détenus.

On fut contraint de faire une station en la forest d'Yveline (*in sylva Aquilina*), au village appelé Hyverny, situé sur la rivière de Resbais, au diocèse de Chartres. Il y avoit alors un noble seigneur appellé Dordingue, comte, qui chassoit un cerf en cete forest. Le pauvre cerf se voyant prest d'estre pris se retira, comme à sauveté, près le corps de saint Arnoul, et les chiens qui le poursuivoient n'en peurent plus approcher, et ce qui est davantage, ne peurent plus aussy abbayer.

Le comte, qui suivoit sa meute de chiens, ne sachant que vouloit dire cecy, s'approcha du lieu où estoit le corps saint, et voyant qu'un tel miracle avoit esté fait par la vertu divine et les mérites du saint martyr, il se mit incontinent à terre, et vénéra dévotement ce saint corps, et luy offrit plusieurs dons et largesses.

Mais voicy que comme on voulut sortir de ce lieu pour poursuivre le chemin, il fut impossible de passer outre, car le chariot devint immobile, et les bœufs qui le tiroient estoient comme fichez en terre sans pouvoir marcher. Ce qu'estant recogneu, le comte Dordingue s'affectionnant de plus en plus à honnorer le saint martyr, et voyant qu'il choisissoit ce lieu pour sa sépulture, il luy passa donation de tout ce qu'il possédoit en ce lieu là, où il fut inhumé honnorablement et où Dieu a fait plusieurs miracles pour glorifier son glorieux martyr, et le lieu est devenu si fréquenté du peuple qu'il y a de présent une petite ville qui s'appelle Saint-Arnoul d'Yveline ; d'où néantmoins le sacré corps a esté retiré et transféré à Crespy en Valois, au diocèse de Soissons, où il y a un prioré de l'ordre de Clugny, appellé de Saint-Arnoul. Là se garde présentement le corps de ce grand martyr, la vie duquel ne se trouve en aucune légende imprimée, sinon très brièvement en dix ou douze lignes.

Le nouveau martyrologe d'André de Saulsay en a fait honnorable mention au 18 juillet ; Sigebert en ses chroniques, l'appelle disciple de saint Remy, et dit qu'il fut aussy appellé *Arnoaldus*. Molanus en parle encore *in aucto Usuardo*, mais le martyrologe Romain n'en a fait aucune mention, de quoy je m'estonne grandement pour avoir esté un des apostres d'Espagne.

Il faut remarquer, pour le lieu du massacre, que ce fut justement derrière l'église Saint-Maurice de Reims, en la rue de Barbastre, au lieu où on mit une croix de pierre qui y est encore en ce temps (ung de nos cosmographes s'est abusé, pensant qu'il ait esté occis en la forest d'Yveline), mais il n'y avoit point alors de maisons en ladite rue de Barbastre, appellée en latin *vicus Barbarorum et basilicarum*, et par saint Remy en son testament *via Cæsaræa*, car il y avoit un long interstice entre la ville de Reims qui commençoit à la porte Basain ou Bazel et entre le bourg de Basiliques qui a esté appellé depuis le bourg Saint-Remy ; mais depuis quelques centaines d'années on a enfermé le bourg avec la ville qui se joignent par ensemble, moyennant les deux rues de Barbastre et la Neuve, par quoy on entend facilement qu'il fut aisé à ces meurtriers de tuer saint Arnoul en ce lieu là qui n'estoit pas encore autrement habité.

Je juge encore des termes spécifiez en la dite vie, asçavoir que *pene omnes regni pontifices cum audissent sancti viri cædem, ad eum visitationis gratia venerunt*, qu'il fut long-

temps à languir. Or, pour ce qui est escript que ce furent les propres parens et serviteurs de son espouse qui le massacrèrent, cela donne de l'horreur à le croire. Aucuns disent qu'ils le tuèrent comme incogneu, mais cela ne peut estre ; car, comment une court si bien policée comme celle qui avoit sainte Scariberge pour maistresse, eut elle eslevé et nourry des homicides. Autres disent que sainte Scariberge mesme trempa dans ce massacre, qui est une chose tout à fait incroyable, et qu'on ne peut, je ne dis pas seulement dire, mais mesme penser sans blasphème, tesmoing ce que nous dirons incontinent ; que si on attribue ce meurtre à ses parens, la chose semble un peu plus croyable, et il y a beaucoup de vraysemblance, veu qu'ils sçavoient bien que saint Arnoul estoit venu à Reims pour séquestrer son épouse tout-à-fait du siècle.

Il y a encore une difficulté qui se retrouve en sa vie, asçavoir qu'il est porté qu'il donna le voile de virginité à son espouse avant qu'il fust attaqué et blessé desdits homicides ; mais sa plus vieille légende porte qu'il le luy donna après qu'il fut navré à mort, bien qu'il fust venu à Reims en partie pour cet effect ; mais disons maintenant quelque chose de la vie de sainte Scariberge, son espouse.

De sainte Scariberge vierge, comtesse de Reims et Rethel, espouse de saint Arnoul

Ce peu que nous allons dire servira de justification pour sainte Scariberge, qu'on taxe injustement d'avoir coopéré au meurtre de saint Arnoul.

Elle fut donc propre niepce du grand roy Clovis, premier chrestien des roys François, laquelle avoit esté eslevée en la compagnie de sainte Clotilde ; et partant ne faut s'estonner si elle avoit imbibé la piété de ses jeunes ans.

Je ne sçay point si elle estoit fille de quelque sœur de Clovis, car il en avoit deux qui furent baptisées avec luy, asçavoir Alboflede et Landehilde ; mais la première mourut vierge, et l'autre qui estoit arrienne fut mariée, mais convertie par après ; peut-estre qu'elle fut mère de sainte Scariberge.

Après donc que le roy eut donné sa niepce Scariberge à saint Arnoul pour femme, et que saint Remy leur eust persuadé à tous deux de persévérer vierges dans leur mariage, saint Arnoul se mit à voyager, et à son premier retour saint Remy lui fit encore faire nouveau vœu de virginité avec elle, ce qu'ils firent ensemblement ; et après le départ de saint

Arnoul, sainte Scariberge demeura tousjours sous la conduite et discipline de saint Remy, et demeuroit à Reims avec luy, à cause qu'il en estoit évesque et elle comtesse, selon l'octroy que Clovis luy en fit en la mariant avec saint Arnoul, bien que je dise aussy qu'elle conversoit souvent avec sainte Clotilde depuis son veufvage, pour la conformité de vie, et à raison de leur consanguinité.

Il ne se faut donc pas estonner si elle se rendit si sainte en telle conversation. Il est bien vray qu'elle administroit le temporel de ses terres selon que saint Arnoul luy en avoit donné charge et fait aussy transport, mais cela ne l'empeschoit de s'occuper à quelque chose de meilleur, veu que selon saint Ambroise, tout ce que fait une vierge ne presche que discipline et mortification; s'il eust dit une vierge princesse, il eust encore dit davantage, car outre le combat ordinaire des vierges, elle en avoit encore un autre à soustenir pour avoir esté eslevée en délices, et pour estre obligée par debvoir à la hantise du monde.

Elle demeura donc vierge après son mariage, autant que saint Arnoul fut à voyager qui fut vingt-sept ans ; et depuis son martyre, elle vescut encore en cet estat trois ou quatre ans, qui sont trente ans, au bout desquels elle mourut vierge, veufve, mariée, sacrée à Dieu, femme d'un grand comte, mais ce qui est plus à priser, d'un hermite, d'un grand pélerin, d'un grand archevesque, d'un grand apostre des Espagnes, d'un grand martyr et finalement d'un ange, d'un homme vierge, d'un autre Saint-Joseph, d'un grand taumaturge de l'Europe et d'un très grand sainct du paradis. Mais disons quelque chose de plus particulier.

Quand saint Arnoul fut de retour de son second voyage à Reims, tout autre qu'il n'estoit pas au premier, car il estoit archevesque, prédicateur et apostre au second, il voulut amener son espouse à servir Dieu plus particulièrement, luy qui en avoit amené tant d'autres et encore en des nations estrangères. Le bruit courut donc aussy tost qu'on le veid à Reims, qu'il venoit pour consacrer à Dieu et donner le voile de religion à sa bienaymée Scariberge, afin de la destacher tout à faict du monde et la représenter à Dieu vierge parfaite.

Les parens en sont advertis qui ne peuvent gouster une telle vie nouvelle que preschoit saint Arnoul à leur parente ; peut-estre qu'ils alloient ruminans en eux mesmes que c'était trop ravaller le lustre d'une princesse de sang, d'une niepce de Clovis, que de luy faire espouser un voile ; qu'ils perdroient

l'attente qu'ils avoient de se rendre illustres sous son aisle, et que saint Arnoul son mari qui l'avoit tant de fois quittée pour s'amuser à je ne sçay quelles dévotions, venant à mourir, elle seroit délivrée de la loy qui assujectit la femme au mary, et qu'ainsy elle pourroit espouser en secondes nopces quelque prince plus grand que luy, dont elle pourroit avoir lignée, estant encore d'aage meur et nubile, que s'estant consacrée à Dieu et faisant divorce avec les bombances du siècle, ils ne jouyroient plus de son amytié et conversation, et autres telles fanfares qu'ils se mettent en l'esprit.

Ils s'accostent des courtisans et domestiques de la sainte comtesse et leur disent que leur fortune sera bornée quand leur maistresse sera religieuse, et qu'on leur donnera à tous congé avec peu d'espoir de récompense de leurs services, et que s'ils pouvoient empescher ce coup que de permettre leur dame fust voilée, elle leur continueroit leurs gages et demeureroient toujours à son service. Voyla de beaux discours et enchantemens pour piper des gens qui servent cete dame pour leurs intérests particuliers. Ils y prestent l'oreille, pèsent le tout, et y trouvent de quoy ressentir la vélation de leur comtesse.

On les persuade finalement que l'unique moyen de rompre le coup est de rompre le col à ce coureur de pélerin qui est venu à Reims pour cet effect, ce qui sera fort facile, car il marche tout seul, sans compagnie et sans armes, et ce de nuict ordinairement, et sans appréhension de personne ; et à la faveur de la nuict les agresseurs auront beau à fuir, et personne ne pourra jamais penser qu'une telle déffaicte vienne par les mains des gens de sa bienaymée Scariberge. Voyla les conclusions prises, il ne reste plus qu'à faire l'exécution.

Saint Arnoul donc, qui avoit desjà tenu quelques propos de consécration à sa chère Scariberge qui y consentoit volontiers, voyant que c'estoit un œuvre de Dieu, s'acheminoit quelque nuict pour faire ses dévotions au sépulchre de son bon maistre saint Remy, selon son ordinaire ; voyla qu'on le massacre estant en chemin et laisse on pour mort ; ce qu'entendant sa vénérable espouse, elle accourut aussy tost vers luy pour accompagner de ses pleurs ses derniers abbois.

Et comme elle le veid frappé à mort, elle luy demanda où il désiroit estre inhumé après sa mort. Le saint martyr, ayant eslevé sa main droite autant que la mort prochaine luy pû permettre, il bénit et consacra un voile, et le luy mettant sur

la teste, luy dit : « Je ne me tourmente pas tant d'avoir ainsy « esté massacré, comme je fais, ma bienaymée, de vostre « propre salut, car j'ay tousjours désiré boire ce calice ; mais « ce qui me donne à craindre est de vous laisser survivante ; « j'espère toutefois tant en la miséricorde de mon Dieu qu'il « aura un soin particulier de vous. C'est pourquoy je vous « conjure par ce signal de chasteté et par les entrailles de « Nostre-Seigneur, que vous vous estudiez de persévérer dans « la virginité qu'avez vouée à Dieu, vous asseurant que Dieu « sçaura bien vous en récompenser en ce monde et en l'autre. « Au reste, pour ce qui est de mon corps, ayez soin de le faire « transporter à Tours pour estre inhumé en l'église que j'ay « autrefois régie. »

Après cecy, ayant comblé de bénédictions celle qu'il avoit tant aymée, il passa, en présence de sa chère espouse, à la gloire des bienheureux.

Sainte Scariberge, après les pleurs ordinaires qu'on espand pour les amys, et extraordinaires qu'elle respandit pour celuy qui luy touchoit de si près, elle voulut elle mesme laver son corps, l'envelopper dans des draps prétieux, et l'embaumer et le mettre dans le cercueil ; et l'ayant aussy fait mettre sur un chariot, voulut elle mesme le conduire à Tours. Mais comme il se fust arresté divinement en la forest d'Yveline, et qu'on fust contraint de l'inhumer au lieu mesme, sainte Scariberge, après qu'elle luy eust rendu l'honneur et vénération en sa sépulture, elle s'achemina incontinent à Tours et raconta au clergé et peuple ce qui estoit arrivé, ce qui fut un sujet particulier aux Tourangeaux de louer et bénir Dieu en ses saincts.

D'où retournante, elle fit faire un beau mausolée à saint Arnoul, où elle fit consacrer un autel à l'honneur de saint Remy, évesque, sur la propre sépulture dudit sainct, où pareillement elle se fit bastir une petite cellule estroite et y passa le reste de ses jours, y célébrant journellement les obsèques de son cher Arnoul, et ce accompagnée de son frère l'évesque Patrice qui luy tint compagnie l'espace de trois ans et plus au lieu mesme, vivans ensemblement, mais séparément ainsy qu'hermites ; au bout duquel temps (asçavoir de trois ou quatre ans) mourut pareillement le vénérable évesque Patrice qui fut inhumé au lieu mesme ; tellement que sainte Scariberge se voyante destituée de toute consolation par la mort de son frère, se remit entre les bras de l'espoux qui ne meurt jamais, asçavoir nostre Sauveur, et comme

à s'addonner plus qu'auparavant à vivre [illegible], [illegible] continuellement revestue de cilice, et assise sur l'autre [illegible] de cendres, et pleurant [illegible] deux frères, saints Arbeul et Patrice.

Elle domtoit aussy sa chair par une [illegible], car elle ne mangeoit ès jours de [illegible] que du pain d'orge, et ès jours de Pasques et autres grandes festes, elle [illegible] quelques febves et autres légumes semblables. Elle fit pareillement plusieurs miracles ; et quand l'heure de sa mort fut venue, elle rendit son esprit entre les mains des anges, et fut inhumée au lieu mesme.

Voyla ce que raconte l'histoire de sa vie ; mais je n'y puis encore rien trouver de l'évesque Patrice, ny bien, [illegible] s'en trouve aucun de ce nom entre les evesques de France qui ait vescu de ce temps. C'est chose asseurée que [illegible] saint Patrice, neveu de saint Martin, et apostre d'Irlande, qui estoit bien plus ancien. Que sa mémoire soit escrite [illegible] annales du ciel.

Après saincte Scarlberge, [illegible] comté de Rethel Anebert, duc de Lorraine [illegible], comme estant héritier plus apparent.

Commencement de l'abbaye de Saint-Remy
L'AN 10[illegible]

Considéré le grand domaine que possède [illegible] Remy de Reims dans le pays des [illegible] prieurez conventuels qui sont [illegible] mais spécialement à raison que les [illegible] teurs de nostre chartreuse de [illegible] publiance punissable que de ne pas [illegible] fondemens.

L'an donc de Nostre-Seigneur [illegible] fréquens miracles qu'opéroit [illegible] petite église de Saint-[illegible] s'advisèrent d'aggrandir [illegible]

Entre lesquels fut un [illegible] moyens, et y bastir un [illegible] qu'il fonda pareillement [illegible] abbé.

Cette église [illegible] jusques à l'an [illegible] nom de Saint [illegible]

Or, [illegible]

quelques années ; mais on ne sçait pas autrement leurs noms et qualitez, et ne se trouve qu'un certain appellé Epiphanius, qui en fut déposé pour quelque plainte qu'il y avoit à l'encontre de luy.

Mais comme toutes choses vieillissent avec le temps, la relasche se glissa si fort parmy ces chanoines réguliers qu'on fut contraint les congédier et faire entrer l'ordre de Saint-Benoist audit monastère. Ce fut donc Tilpin, archevesque, qui estoit auparavant religieux bénédictin de Saint-Denys en France qui y mit des religieux de son ordre ; mais comme la difforme s'y glissa aussy quelques siècles après luy, on fit venir Ercambolde, abbé de Fleury sur Loire, qui y restablit l'observance, laquelle dura plusieurs années, ayant tousjours eu abbez religieux jusques à l'an 1472 que les commendataires en prirent l'administration, ce qui fut au grand détriment de l'un et l'autre estat, ayant eu de merveilleuses secousses tant en son temporel qu'en son observance ; mais finalement, ce noble archimonastère embrassa une saincte réforme l'an 1625, en laquelle elle persévère journellement de mieux en mieux, et je crois qu'elle durera plus longtemps que les autres.

Catalogue de tous les abbez de Saint-Remy[1]

1. — Jehan Tilpin ou Turpin, archevesque de Reims et religieux de Saint-Denys en France, mit des religieux de Saint-Benoist en l'abbaye de Saint-Remy, desquels il fut pareillement le premier abbé vivant avec eux, autant que sa prélature et les affaires de la cour de Charlemagne luy permettoient. Il mourut l'an 811, le 2e jour de septembre, et fut inhumé à Saint-Remy.

2. — Vulfar, 2e abbé, fut aussy archevesque de Reims ; mourut l'an 822.

3. — Ebbon, 3e abbé, fut pareillement archevesque de Reims ; déposé l'an 835.

4. — Foulques, 4e abbé, succéda à Ebbon en l'abbaye seulement ; vivoit l'an 840.

5. — Ebbon, 2e du nom, et 5e abbé, fut par après évesque de Grenoble ; il estoit neveu de son devancier. Il assista, comme évesque, au concile de Valence l'an 855, et à celuy de Toul, l'an 859.

1. Cf. *Gallia Christiana*, tome IX, col. 225-239 ; *Marlot fr.* tome II, pp. 570-602, et *Marlot latin*, tome Ier, pp. 350-362.

6. — Foulques 2, et 6° abbé, vint par après ; mais on ne trouve rien de luy.

7. — Hincmar, religieux de Saint-Denys, fut aussy 7° abbé de Saint-Remy et 31e archevesque de Reims, et estant mort l'an 882, fut inhumé à Saint-Remy.

8. — Hincmar 2, religieux de l'abbaye de Saint-Bertin en la ville de Saint-Omer, succéda à l'abbaye de Saint-Remy qu'il gouverna comme 8e abbé jusques à l'an 900 qu'il fut tué et martyrisé avec l'archevesque Foulques.

9. — Hervée, 9e abbé, fut aussy archevesque de Reims, et mourut l'an 922 ; ce fut luy qui fit rapporter le saint Remy en son abbaye. Depuis lequel, c'est-à-dire depuis l'an 922, il n'y eut point de propre abbé jusques à l'an 945, durant les débats des archevesques Artalde et Hugues, au grand préjudice de la discipline régulière qui y décheut tout à fait, et fallut faire venir Ercambold ou Archembald, abbé de Fleury, qui y fit faire reflorir l'observance monastique.

10. — Et ainsy Hincmar, 3° du nom, fut le premier abbé de cete réforme et le dixiesme de l'ordre de Saint-Benoist, et mourut l'an 967, le 5 mars.

11. — Hugues I, et 2° abbé, ne gouverna que deux ans, estant mort l'an 969.

12. — Rodolphe, 12e abbé, gouverna 14 ans et mourut l'an 983, et de son temps on tira de son abbaye Airard pour estre 1er abbé de Saint-Thierry.

13. — Liétard, 13° abbé, ne vescut que 3 ans en charge, estant mort l'an 986.

14. — Arbold, 14e abbé, présida 20 ans et mourut l'an 1005.

15. — Arard, 15° abbé, né de sang royal, fut esleu par les religieux l'an 1005, le 21 janvier. Ce fut luy qui acquit la terre de Neele, et gist sous la petite cloche du chœur de l'église de Saint-Remy.

16. — Thierry, 16e abbé, vescut en sa prélature onze ans et 8 mois ; ce fut luy qui fit eslever l'édifice de la grande église de Saint-Remy jusques aux voûtes ; il mourut le 3 octobre ; gist au chœur de la mesme église. Il y eut très bonne observance de son temps en l'abbaye de Saint-Remy.

17. — Hérimar, 17° abbé, vivoit l'an 1049 auquel saint Léon 9, pape, célébra un concile en l'église de Reims, sous la couronne qui est au chœur, devant le pulpite. Ce fut cet abbé qui acheva l'église de Saint-Remy et la fit dédier par le pape

susdit ; et avant cete dédicace, on porta le corps de saint Remy en procession par toute la ville de Reims, et estant rapporté en son église, le pape commença le concile qui dura trois jours. L'abbé Hérimar mourut le 7 décembre ayant régy 25 ans et sept sepmaines, et fut inhumé hors du chœur en l'église de Saint-Remy. Il donna 40 sols de rente sur la terre de Taissy, pour son anniversaire.

18. — Henry, 18e abbé de Saint-Remy et administrateur des abbayes de Saint-Nicaise de Reims et de Nogent en Laonnois, tint le gouvernail 21 ans et dix mois, et mourut environ l'an 1085, le 17 mars, et gist en l'église de Saint-Remy, à l'entrée de l'auditoire. De son temps, vivoit le V. Estienne, prieur de Corbeny ou de Saint-Marcoul, lequel prioré avoit esté donné autrefois à saint Remy par Ébal, archevesque de Reims.

19. — Robert, 19e abbé, gouverna onze ans et alla à la terre Saincte, l'an 1096. Je ne sçay si ce n'est point luy duquel parle Trithemius au livre des Escrivains ecclésiastiques, disant qu'il a digéré l'histoire de ce qui se passa en la terre Saincte, sous le pape Urbain 2 ; mais il ne dit point qu'il a esté abbé, ains seulement religieux de Saint-Remy. Ce Robert assista aussy au concile de Clermont-en-Auvergne.

20. — Azenaire, 20e abbé, fut esleu l'an 1100 et mourut l'an 1118, le 30 juillet, et fut inhumé en l'église de Saint-Remy, à l'entrée qui meine à la chapelle de Saint-Gibrien. J'ay trouvé qu'il s'appelle aussy Jehan.

21. — B. Odon, 21e abbé, esleu du vivant d'Azenaire, estant auparavant abbé de Saint-Crespin de Soissons, commença à gouverner l'an 1118 et mourut l'an 1151, le 10 juin, et fut inhumé en un sépulchre eslevé à l'entrée septentrionale du chœur de l'église. Il a esté fondateur de la chartreuse du Mont-Dieu. Nous rapporterons sa vie cy après.

22. — Hugues, 2e du nom, et 22e abbé confirmé par le pape Eugène 3, avoit esté autrefois abbé de Marchenes en Artois ; mourut l'an 1161, ayant régy onze ans moins six sepmaines. Nous parlerons encore de luy en quelque autre lieu.

23. — Pierre I, et 23e abbé de Saint-Remy, fut esleu l'an 1161, estant auparavant abbé de Moustier la Celle, lez Troyes, et fut fait évesque de Chartres l'an 1180, ayant gouverné son abbaye dix-neuf ans.

24. — Simon I, et 24e abbé, gouverna 18 ans, jusques à l'an 1198 qu'il mourut, et fut inhumé en la chapelle de Saint-Gibrien.

25. — Pierre 2, et 25e abbé, mourut l'an 1203; son surnom estoit de Ribemont, et fut enterré au chappitre, au costé droit de l'abbé Hugues. Nous parlerons de luy et de ce qu'il a fait en ce pays, l'an 1200.

26. — Ingon, 26e abbé, appellé par aucuns Hugon, mais mal, gouverna seulement deux ans et six sepmaines, et mourut l'an 1205, le 12 juillet auquel se célèbre son anniversaire, selon le calendrier de Saint-Remy qui dit : 5 *idus julii, anniversarium Ingonis, abbatis hujus loci, qui dedit nobis Quercetum de Givereyo, in quo anniversarium suum constituit.*

27. — Milon, 27e abbé de Saint-Remy, n'ayant régy qu'un an, fut transféré au régime de Saint-Médard de Soissons, où il est mort et ensevely.

28. — Guy, 28e abbé, fut esleu l'an 1206, et après avoir présidé six ans, il mourut l'an 1212, le 7 septembre; et fut inhumé au chappitre derrière le pulpite. Nous parlerons de luy en quelque autre lieu.

29. — Pierre 3, surnommé le Boiteux, fut esleu 29e abbé l'an 1211, et mourut l'an 1238, le 11 mars, et gist devant le pulpite.

30. — Dieudonné, 30e abbé, siégea seulement 3 ans, estant mort l'an 1239; on luy donna un coadjuteur qui gouverna avec luy deux ans durant.

31. — Pierre 4, dit d'Harcy, 31e abbé, bénist l'an 1237, siégea douze ans et mourut l'an 1249, 8 octobre; il obtint bulle du pape Innocent 4 par laquelle fut ordonnné que l'abbaye Saint-Remy seroit doresnavant appellée archimonastère, ainsy que Saint-Denys en France, Mairmoustier et Saint-Germain d'Auxerre, qui sont les quatre plus spécieux de France.

32. — Gilbert, 32e abbé, siégea un an 3 mois, estant mort l'an 1253, 30 mars.

33. — Odon 2, et 33e abbé, surnommé de Bétenville, fut esleu l'an 1253 et mourut l'an 1269, le 10 janvier. Ce fut le premier qui commença d'user d'ornemens pontificaux, par l'octroy du Saint-Siège.

34. — Barthélemy d'Espinal, 34e abbé, esleu l'an 1269, gouverna 14 ans.

35. — Jehan de Clinchamp, 35e abbé, régit 10 ans et mourut l'an 1296.

36. — Roger, 36e abbé, tint le siège 20 ans et mourut l'an

1316, 17 octobre : il est inhumé devant l'autel de la Sainte-Trinité.

37. — Jehan du Mont-Saint-Jehan, 37e abbé, l'espace de 39 ans : mourut l'an 1346, le 4 mars. Ce fut luy qui fit les constitutions de la confrérie de Saint-Gibrien.

38. — Jehan l'Escot, 38e abbé, siégea 16 ans et mourut l'an 1362, le 3e décembre, et donna pour son anniversaire 72 septiers de bled à prendre au village de Serbon, à la mesure de Chasteau-Portian, et fit plusieurs autres biens à ladite abbaye et est inhumé en l'infirmerie.

39. — Pierre de Marcilly, 39e abbé, gouverna 30 ans et 10 mois : meurt l'an 1393.

40. — Jehan Carart, 40e abbé, régit 45 ans et 8 mois, et mourut l'an 1439, le 3 octobre, et est enterré devant l'autel de Sainte-Céline : il est un des bienfiteurs du Mont-Dieu, ayant admorty la terre de Bairon.

41. — Nicolas Robillart, 41e abbé, meurt l'an 1461, le 21 juillet.

42. — Emery Hocquedé, 42e abbé, meurt l'an 1465, 2e janvier, après 3 ans.

43. — Guillaume de Villers, 43e abbé et le dernier religieux, gouverna sept ans et huit mois, et mourut l'an 1472, le 15 octobre, et fut inhumé devant l'autel de Saint-Memorius, auprès de Nicolas Robillart.

44. — Guy, évesque de Langres, premier abbé commendataire et 44e selon l'ordre, tint l'abbaye sept ans six moix, et mourut l'an 148 .

45. — Robert de Lenoncourt, archevesque de Tours et en après de Reims, tint l'abbaye jusques à l'an 1522, et mourut l'an 1531 ; duquel on peut dire qu'il a plus mis à Saint-Remy qu'il n'en a retiré, et que s'il y a un bon abbé commendataire sauvé, c'est luy, bien qu'il ne soit mort abbé.

46. — Robert de Lenoncourt, son neveu, et par après cardinal et évesque de Metz, la remit entre les mains du successeur qui fut :

47. — Charles de Lorraine, cardinal et archevesque de Reims, qui mourut l'an 15.4.

48. — Loys I, cardinal de Lorraine ou de Guise, et archevesque de Reims, y succéda après son oncle et la tint 13 ans, estant tué l'an 1588.

49. — Nicolas de Pellevé, cardinal et archevesque de

Reims, la gouverna deux ans six mois, et mourut l'an 1596, à Paris.

50. — Philippe du Bec, archevesque et abbé, mourut l'an 1605, le 11 janvier.

51. — Loys 2, cardinal de Guise et archevesque de Reims, mourut l'an 1621.

52. — Henry de Lorraine, 52e abbé et archevesque de Reims, la gouverne présentement, sous lequel elle a esté réformée.

Voyla le vray et entier catalogue des abbez de cete célèbre abbaye, depuis que l'ordre de Saint-Benoist y a esté introduy dès le temps de Charlemagne. Aucuns y ajoutent un nommé René d'Amoncourt, et encore un autre appellé Anthonius Musacus, entre le cardinal de Pellevé et Philippes du Bec; mais j'y ajouterois aussy tost Henry de La Tour, seigneur de Sedan, qui en a reçeu les fruits quelque temps; mais Dieu sçait quels abbez. Nous parlerons encore de quelquns de ces abbez en leur lieu, pour ce qui concerne ce pays.

L'AN 550

L'an 550, florissoit Ansbert, comte 3e de Rethel, qui estoit pareillement duc de Lorraine Mosellanique. Il fut surnommé Buggise, et eut à femme Blitilde, fille du roy Clotaire. Il demeura presque tousjours en Aquitaine où estoit son grand domaine. Il bastit plusieurs abbayes.

Théodebert, roy d'Austrasie, qui tenoit son siège à Reims, mourut l'an 550, selon aucuns, bien que Baronius mette sa mort l'an 552. Ce fut un prince modéré et débonnaire qui reçeut saint Maur en France. Il se montra très pieux envers les habitans de Verdun et Desideratus leur évesque, leur ayant presté sept mille escus durant leur nécessité, qu'il ne voulut recevoir depuis quand on voulut les luy rendre, disant qu'il estoit bien aise que les Virdunois se fussent enrichis de ses libéralitez. Il ayma saint Germain, évesque de Paris comme son père, qui luy prédit le temps de sa mort.

Saint Frémin, évesque d'Uzets, ville épiscopale sous la métropole de Narbonne, vivoit en ce temps. Sa vie fut illustrée de plusieurs miracles. Il estoit frère d'Ansbert, comte de Rethel et duc de Lorraine Mosellanique. Il ne se trouve point dans le catalogue de Démochares et de Claude Robert, si ce n'est celuy qui s'appelle Frontinus, par corruption de lettres, ce que je crois facilement, et il assista l'an 552 au concile

5° d'Orléans, et eut pour successeur son neveu Ferreolus, fils d'Ansbert susdit et de Blitilde (saint Grégoire de Tours, lib. 5, cap. 7).

L'AN 556

Thibaud, roy d'Austrasie, fils de Théodebert, mourut l'an 556 ayant régné seulement 6 ans. Clotaire, roy de Soissons, luy succéda.

L'AN 560

Saint Romain, archevesque de Reims et successeur de saint Remy, vescut depuis l'an 545 jusques à l'an 560 environ qu'il eut pour successeur Flavius; il estoit cousin du pape Vigilius, et abbé auparavant d'un monastère au diocèse de Troyes. Ce fut luy qui fit les obsèques de sainte Clotilde.

Flavius, 18° archevesque de Reims et successeur de saint Romain, estoit auparavant archidiacre de Reims; vescut jusques à l'an 564.

Clotaire, roy de Soissons et d'Austrasie, et finalement de toute la France, mourut l'an 564; ce fut luy qui bastit l'abbaye de Saint-Médard.

De saint Lié, confesseur le corps duquel est à Mehon, près Mézières[1]

Durant que Clotaire gouvernoit le royaume de France, et Flavius l'archevesché de Reims, saint Lié (*Lætus*), confesseur et hermite, vivoit ès environs d'Orléans.

Estant petit garçon, à l'aage de douze ans, il gardoit les moutons de son père Sidericus, habitant du pays de Berry, mais comme il eut apperçeu quelque jour un monastère situé en la campagne entre Bourges et Orléans, il s'y en alla et s'y rendit religieux sous l'abbé Treicius, d'où il sortit par après pour aller à Saint-Mesmin de Mixi, près Orléans; et finalement, se rendit hermite estant diacre. Après avoir vescu plusieurs années en la vie solitaire, il mourut sainctement entre les bras de son abbé Treicius qui l'inhuma en sa cellule.

Mais quelques siècles après, Ermentheus, évesque d'Orléans, qui vivoit l'an 950, le transféra de ce lieu-là en la villette de Pluviers, dite autrefois Pithiviers, qui est des appartenances de domaine des évesques d'Orléans, où fut aussy érigé

1. L'histoire de saint Lié a été publiée à Reims, en 1609 chez Simon de Foigny, à l'enseigne du Lion (1 br. de 44 pages); elle est intitulée : *La vie de Monsieur Saint-Lyé* prise et translatée du latin d'un ancien manuscrit, trouvé en l'église de Saint-Lyé en la Montaigne de Reims. M. Jean Hubert a aussi consacré, dans ses *Mélanges d'histoire ardennaise* (1 vol. in-8, 1876), un chapitre au pélerinage de Saint-Lié (pp. 27-35).

un collège de chanoines qui portent le nom de Saint-George et de Saint-Lié, où son corps fut gardé plusieurs années, et où se firent semblablement plusieurs miracles du temps d'Odolric et Ysembard, évesques d'Orléans, l'an 1022 et 1048.

Son corps fut par après transféré au Rethelois et colloqué au village de Mehon, proche Mézières. Ce village s'appelle aussy Mehoum et Mohom sur Meuse, et le fauxbourg de la ville de Mézières est de sa paroisse. Son corps se garde encore entier en l'église dudit village, ainsy que m'a asseuré le sieur Collardin, chanoine de Mézières, hormis ung doigt qui fut octroyé et transféré en l'église de Saint-Lié, ès montagnes de Reims, où est un célèbre pélerinage.

Quand le sieur de la Saussaye, doyen d'Orléans (qui est depuis mort curé de Saint-Jacques de la Boucherie, à Paris, homme religieux, docte et docteur et grand antiquaire) vint prescher le caresme à Reims, on luy fit mention du pélerinage à Saint-Lié de la Montagne, près Ville Domange; et comme il veid qu'on ne sçavoit guères de chose de Sainct Lié à Reims, après qu'il fut de retour à Orléans, il en envoya la vie qui fut imprimée en françois; mais nous l'avions plus amplement en la bibliotèque du Mont-Dieu, escripte par la main d'un religieux avant l'an 1400.

Le susdit de la Saussaye dit q'une partie de son corps est encore à Pluviers, mais il peut y avoir de l'équivoque, car il est entier à Mehon, et le chef en est séparé et enchassé à part; mais toutefois, il faut confesser que l'église de Saint-Lié de la Montagne est plus illustre et renommée que celle de Mehon, à cause du grand concours de peuple qui y abborde, et des miracles qui s'y sont faits autrefois, et à cause spécialement des indulgences que les souverains pontifes y ont concédées, la liste desquelles se trouve escripte et gravée en une pierre attachée à la muraille de l'église.

Je ne veux pas néantmoins que l'église de Mehon n'ait esté autrefois fort fréquentée des pélerins, et qu'il n'y ait esté faite quantité de miracles, mais le lieu n'est pas si esclattant comme celuy de Reims.

La feste de saint Lié se fait le 8 novembre. De luy parle le martyrologe romain, comme aussy Usuard [1], qui le fait prestre, mais il n'estoit que diacre.

1. Usuard, religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, mort vers 897. Il composa un *Martyrologe* qui fut imprimé en 1475 à Lubeck; il en existe une meilleure édition qui est celle de Sollier, Anvers, 1714, in-fol.

LAN 564

Mapinius, 19e archevesque de Reims, succéda à Flavius, mort l'an 564, et vescut jusques à l'an 572, ayant siégé sept ans.

LAN 570

Arnoald ou Anchise fut fait 4e comte de Rethel l'an 570. Il fut aussy duc de Lorraine Mosellanique, et le premier qui se qualifia duc de Bouillon. Il espousa Oda, fille du duc de Suaube ; il demeura presque tousjours en Aquitaine, et ayant beaucoup basty de monastères, il mourut fort religieusement, l'an 601, ayant eu de sa femme une belle famille de saincts et sainctes.

Sainte Ode de Suaube, sa femme susdite, se retira après la mort de son mary à Amagne-sur-Meuse [1], et de tous les biens qui luy compétoient elle ne prit que son douaire simple, duquel elle vivoit sobrement en faisant part aux pauvres et aux églises.

Elle en bastit plusieurs et entre autres celle d'Amagne où elle a esté inhumée en l'église collégialle qu'on appelle de Saint-George et de Sainte-Ode, proche de la villette d'Huy ou Hou, au Liège. Elle fit pareillement de grands biens à la grande église de Liège qui n'estoit encore cathédralle.

Son corps fut levé de terre et translaté par saint Floribert, fils et successeur de saint Hubert en sa prélature, le 7 des ides de juillet.

Elle eut un aumosnier et chappelain appellé sainct Pope par le vulgaire, mais c'est Pompeius en latin, qui fut aussy sainct et illustre en miracles, duquel il se lit *quod ei ad martyrium solus percussor defuit ;* il fut aussy inhumé à Amagne où on veoid son image. Quant à la principale feste de sainte Ode, c'est le 21 octobre, et son élévation arrive le 9 juillet.

Saint Arnoul, qui fut depuis évesque de Metz, fut un des premiers enfans qui sortit de ce saint mariage de Arnoald et de sainte Ode, et succeda à son père au duché de Lorraine et comté de Rethel, comme nous dirons en son lieu.

Saint Medoalde, archevesque de Trèves, fut encore fils d'Arnoald et de sainte Ode, selon François de Rosières, annaliste de Lorraine.

Ce 54e archevesque de Trèves assista au concile de Reims tenu par Sonnace, archevesque l'an 630, où assista aussy saint Arnoul de Metz.

1. Lire : Amay, cant. de Huy, prov. de Liège.

Saint Wendelin fut le troisiesme fils masle desdits bienheureux conjoincts, et se rendit religieux en Austrasie, et je trouve son jour natal le 24 apvril; il est différent de saint Wendelin, abbé, fils d'un roy d'Escosse qui fonda l'abbaye de Tolly, au diocèse et pays de Trèves, qui a sa feste le 20 octobre, qui est celuy qui est aussy au catalogue des hermites.

Sainte Sévère, abbesse de Nostre-Dame de Trèves, fut la première des filles des susdits; il est fait honnorable mention d'elle en la vie de saint Modoalde, son frère, chez Surius, au 12 may.

Sainte Afra, la seconde fille, fut aussy abbesse de Nostre-Dame de Trèves après sa sœur ; mais sa vie est incogneue.

Sainte Itta, la troisiesme fille, est la plus renommée de toutes. Elle espousa saint Pépin, premier duc de Brabant, et fut mère des sainctes Gertrude et Begge. Sainte Itta bastit le monastère de Nivelle après la mort de son mary, et ce à la suggestion de saint Amand; elle y mit sa fille sainte Gertrude pour abbesse, et elle-mesme y fit vœu de chasteté, ayant receu le voile par les mains de saint Amand.

Voyla quelle a esté la famille d'Anchise et de sainte Ode, comtes de Rethel, d'où sont venus et descendus les roys de France de la race carolingienne et capétienne, comme les histoires racontent.

L'AN 572

Gilles, 20e archevesque de Reims, succéda à Mapin, mort l'an 572. Ce fut un grand personnage, mais qui s'oublia tant sur la fin de sa prélature qu'il fut déposé l'an 594.

L'AN 578

Sigebert, roy d'Austrasie, mourut l'an 578, ayant tenu son siège plus à Mets qu'à Reims. Comme les Huns s'estoient jectez sur son royaume, il leur alla au-devant et les déffit; et cependant Chilpéric, roy de Soissons, prit sur luy la ville de Reims, courant et gastant toute la Champagne. L'an 569, Sigebert épousa Brunehaut qui estoit Arrienne; mais il la rendit catholique. Il se vangea par après de Chilpéric qui avoit envahy ses terres, et prit sur luy la ville de Soissons ; de quoy indignée Frédégonde, elle apposta deux estaffiers qui tuèrent Sigebert.

Amalon estoit duc de Champagne sous Sigebert : mais comme il vouloit violer une fille, elle le tua de sa propre main.

L'AN 580

Je n'ay point tellement juré de me contenir rigoureusement

dans les termes de nos deux rivières de Meuse et d'Aixne, que je ne face quelquefois petit saut d'une ou deux lieues au plus au-delà, à cause de la proximité et concatenation de l'histoire; car, à ce compte, il ne faudroit point parler des villes de Mézières, de Donchery, de Sedan et de Mousom qui sont situées au-delà de la Meuse, mais néantmoins ont le principal de leur principauté et domaine au-deçà d'icelle.

L'an donc 580, florissoit à Cambray saint Gaugéric ou Géry, évesque, qui naquit à Ivoix, proche de Mousom, mais au duché de Luxembourg et diocèse de Trèves. Il fut nourry par l'évesque de Trèves, mais fut sacré évesque de Cambray par Gilles, archevesque de Reims.

Il mourut, selon aucuns, l'année mesme que ledit Gilles fut déposé, et fut ensevely en l'église de Saint-Médard de Cambray, qui porte de présent son nom.

Ceux d'Ivoix avoient par cy devant ung de ses doigts ; mais Molanus estime qu'ils l'ont laissé perdre durant les guerres qui ont régné au pays.

Après que Charles 5, empereur, eust basty une citadelle de l'église de Saint-Géry de Cambray, les chanoines se retirèrent en l'église parochiale de Saint-Vaast, laquelle porte aussy le nom de saint Géry, où se garde aussy son corps.

On dit qu'il fut aussy archevesque de Trèves sur la fin de sa vie, et de fait j'ay leu en quelque martyrologe, au 25 juillet, ces mots : *Apud Treviros translatio non corporis sed cathedræ sancti Gaugerici e Cameraco ad Trevirensem, post obitum sancti Magnerici.* Mais je n'approuve point ce qu'escrivent aucuns, asçavoir qu'il mourut *apud Romandissam, anno* 633, veu que c'est chose asseurée selon Molanus, qu'il mourut l'an 594.

L'AN 587

Saint Lupence, abbé de l'église de Saint-Privas à Mende et Gévoudan, fut martyrisé l'an 587. Comme Innocent, comte de Gévoudan, l'eut accusé envers Brunehant, il fut mandé à Mets, où il se purgea devant la reyne ; mais, comme avant que partir, il eut repris la reyne de quelques vices qui la faisoient hayr, on le fit sortir de Mets, et passant par Pontigon ou Pontyon, il fut attrapé des satellites de Brunehaut qui le tourmentèrent cruellement, et le menèrent par après sur la rivière d'Aixne où ils le décapitèrent et le jectèrent dans l'eaue. Les deux homicides, appellez Rhodo et Agininus, moururent peu après misérablement, car le premier fut possédé du diable qui le tua aussy tost, et l'autre fut noyé.

Or, pour effacer la mémoire du saint martyr quand on l'eut décapité, on jecta sa teste d'un costé et le corps de l'autre, et afin qu'ils ne peussent venir à fleur de l'eaue on les enferma avec quantité de cailloux, dans un sac de cuir. Mais le peuple du pays ayant eu nouvelles de ce massacre, vint au lieu du martyre et trouva le corps que l'eaue avoit mis au rivage ; et comme ils désiroient trouver aussy la teste, voicy venir un aigle qui se lança au fonds de l'eaue et en retira le sac de cuir avec tout ce qui estoit dedans ; et par ainsy, ils inhumèrent ces sacrées reliques au lieu mesme, où depuis Dieu fit paroistre des lumières et flambeaux pour glorifier son martyr qui commença incontinent de reluire en miracles, ce qui fut spécialement quand le corps fut levé de terre et que sa feste fut dénoncée par le diocèse de Chaalons.

Nous avons eu une de ses mandibules, asçavoir le menton avec quelques dents qu'on garde au Mont-Dieu, et il y a aussy de ses reliques dans deux autels de nostre église. Dans le titre et cartulaire testimonial de ladite sainte relique qui fut envoyée au P. Simon de Taigneto, 22e prieur du Mont-Dieu, l'an 1378, il y a : *Mentonum cum genciva et duobus dentibus sancti Lupentii martyris sumptum de capsa ipsius sancti in ecclesia prænominata Sanctæ Crucis in castro Vi... aci, anno Domini* 1378, *die* 20 *mensis martii.* Il y a icy un mot obscur qui est Vrizy sur Aixne ou Victry le Bruslé en Partois ou Vendy, car il m'a esté impossible de le lire.

Je crois que ce fut à la poursuite du noble seigneur Jehan de Saulx, de sainte mémoire, et seigneur de Vendy, que le prieur du Mont-Dieu obtint ce beau reliquiaire.

Le lieu où saint Lupence fut attrapé (mais non pas martyrisé, car ce fut sur nostre rivière d'Aixne) s'appelle *in Ponticone villa*, qui est Ponticon ou Pontyon, lieu fameux pour les conciles et assemblées qui y ont esté tenues par après. Ce n'est pas Pont-sur-Yonne, au diocèse de Sens, mais ce lieu est au diocèse de Chaalons, au royaume de Sigebert, roy d'Austrasie, non loing de Vitry le Bruslé sur les ruisseaux de Saulx et d'Orne qui entrent dans la Marne un peu au-dessous, ce qui me fait conjecturer qu'au cartulaire susdit du Mont-Dieu, il faut *Vitriaci* et que son corps fut colloqué en ladite ville après sa translation.

Il y a quelques autheurs qui escrivent diversement de l'occasion de son martyre ; aucuns disent que le comte de Gévoudan irrité de ce que saint Lupence s'estoit justifié à Mets, et

avoit esté déclaré innocent, le comte voulant s'en déffaire envoya des satellites qui le tuèrent ; autres disent que ce fut seulement Brunehaut qui le fit saccager ; mais si on dit que ç'a esté à l'instance de l'un et de l'autre, je n'y trouve point d'inconvénient, car la chose est assez faisable.

L'AN 591

L'an 591, il arriva une si grande sécheresse partout le Rethelois et ès provinces voisines, à raison des péchez du peuple, qu'il ne tomba une seule goute d'eaue en toute l'anhée, et partant tous les fruits de la terre furent désespérés. Dieu enfin eut pitié de son peuple par le mérite des saints personnages qui vivoient en ce temps là, comme pouvoient estre saint Honnoré, évesque d'Amyens, saint Géry, évesque de Cambray et autres, et je crois que ce mal s'estendit en divers pays de la Gaule Belgique, car je trouve que saint Airy, évesque de Verdun, fit faire environ cete année plusieurs prières en son église pour cet effect. Quelques annales aussy en font mention.

L'AN 594

Après la déposition de Gilles, archevesque de Reims, on luy donna pour successeur Romulfe, prestre, fils du duc Loup, et fut évesque jusques à l'an 600. Il laissa par son testament beaucoup de bois à diverses églises de son diocèse et autres. Il donna entre autres choses à l'abbaye de Saint-Pierre de Reims le village de Laugny en Portian, situé sur la rivière qui passe à Aubigny, lequel village il avoit achepté de ses propres deniers. Saint Marcoul vivoit de son temps.

L'AN 600

Childebert, roy d'Austrasie, mourut l'an 600, empoisonné en un bain par sa mère Brunehaut. Les barons de Champagne l'avoient grandement assisté pour prendre possession de son royaume, et pour cet effect s'estoient emparez en son nom des villes de Reims et de Soissons ; de quoy indigné, Chilpéric vint en armes en Champagne où il fit mourir tous les principaux du pays. Aussy Frédégonde, sa femme, après sa mort, voulut obvier aux entreprises que faisoit sur son royaume ledit Childebert, et en eschange cete amazone vint mettre le siège à Reims, mettant à feu et à glaive toute la Champagne ; après quoy, elle se retira à Soissons avec gros butin et despouilles.

De Saint Wolfe d'Ivoy, confesseur

En ce temps, saint Grégoire, évesque de Tours (qui avoit été sacré évesque par Gilles, archevesque de Reims) voyageant en

ce pays, passa par la villette d'Ivoy près Mousom (qu'il appelle *Eposium*). Là, il trouva saint Wolfe, diacre, qui le mena en son monastère qui en estoit distant de quelques huit milliaires, et estoit basty sur un mont à l'honneur de saint Martin.

Saint Grégoire s'enquestant de luy quel il estoit et comment il estoit venu en ce quartier là, car il estoit Lombard de nation, il refusa de le luy dire par grande humilité, jusques à ce que se voyant si fort pressé, il commença de luy dire qu'il vint de Lombardie en pélerinage à Tours, au sépulchre de saint Martin, où ramassa quelque poussière de son sépulchre qu'il garda comme reliques, et s'en vint demeurer en ces quartiers d'Ivoy où il bastit un monastère à l'honneur de saint Martin, ayant auparavant abbattu l'idole de Diane que le peuple y adoroit encore.

Il se fit ériger au lieu mesme une haute colomne où il monta pour y vivre, comme saint Simon, stylite, mais avec tant d'austérité qu'il avoit les pieds nuds, et le froid luy faisoit quelquefois tomber les ongles, et les glaçons luy pendoient de la barbe ainsy comme des chandelles, ne vivant que de pain, d'eaue, et de quelques herbes, ne faisant autre chose que de prier Dieu à ce qu'il luy pleust abolir les idoles, et d'illuminer les peuples idolâtres ; tellement que Dieu l'ayant exaucé, ce peuple farouche presta le col et se rendit à ses remonstrances.

Or, comme saint Wolfe vouloit abbattre cet idole de Diane et qu'il n'en pouvoit venir à bout, à cause de son immensité et grosseur, encore que plusieurs l'aydassent avec quantité de cordages, il se retira en la chapelle où se prosternant et priant avec larmes, voyla qu'on l'abbatit incontinent sans aucun travail, et fut réduit en poudre.

De quoy indigné, le diable s'en vengea sur saint Wolfe et le couvrit tout de galles et pustules malignes. Mais le saint estant rentré en la chapelle, se despouilla tout nud et commença de se frotter de l'huile qu'il avoit apporté du sépulchre de saint Martin, et s'estant endormy là-dessus, il se trouva parfaitement guéry à son resveil ; mais comme quelques évesques le furent visiter, ayans veu sa vie si rigoureuse, ils le prièrent de descendre de la colomne, et comme ils l'entretenoient, ils donnèrent charge qu'on abbatist tout à fait ladite colomne, de quoy le saint homme s'indigna un peu ; mais crainte de désobeyr, il s'accoisa et retourna demeurer au monastère avec ses frères, où ayant reluy en saincteté et miracles, il mourut finalement et son corps fut inhumé au lieu mesme.

Mais comme ce monastère eust esté ruiné et bruslé, son sacré corps demeura sans lésion par grand miracle, et partant

comme ce lieu vint à estre délaissé, Egbert, archevesque de Trèves, ordonna qu'on transféreroit son sacré corps à Ivoix, afin qu'il fust honnoré selon ses mérites ; mais comme on l'y portoit avec grande affluence de clergé et de peuple, il ne fit que plouvoir depuis ledit monastère jusques à Ivoix ; mais Dieu ne permit jamais qu'il tombast une seule goute de pluye sur la fierte du sainct. La vie duquel est escripte par saint Grégoire de Tours, lib. 8, Hist. Franc. cap. 15, et par Surius, 21 octobre, tome 5, et par Arnaud Wion, en son martyrologe monastique.

B. Évrard, bourgeois et habitant de Mézières[1], vivoit en ce temps, personnage fort illustre et renommé pour son intégrité de vie. Il estoit yssu de l'estoc des nobles françois, et eut à femme une noble dame appellée Popite, de laquelle il engendra saint Humbert qui fut depuis évesque et abbé de Marolles. Ils l'endoctrinèrent si bien en la crainte de Dieu qu'il commença dès son bas aage à mespriser les choses de la terre ; ils l'envoyèrent estudier à Laon, où il apprit les sciences dans le monastère qui y estoit. Quand saint Humbert eut appris que ses parents estoient morts, il donna tout leur bien aux pauvres et aux églises, sans se rien réserver.

Vie de saint Juvin, confesseur et patron du comté de Dormois[2]

J'ai eu communication de la vie suivante tirée des archives de l'abbaye de Saint-Remy, dont m'a gratifié le sieur Pichart, thrésorier, outre ce que j'en ay appris au pays, et au village de Saint-Juvin, que quelquns escrivent Saint-Chevain, mais c'est une trop lourde faute ; mais nonobstant toutes mes diligences, il m'a esté impossible de sçavoir précisément le temps qu'il vivoit. Or, de ce que l'ay mis sur la fin de cete centurie, est fondé seulement sur conjectures.

Sainct Juvin donc, naquit au diocèse de Reims, au comté de Dolmois, dont estoit comte pour lors le comte Marc, qui estoit pareillement comte de Stadun (Floard parle de ces deux comtez quand il traitte de l'archevesque Vulfar), au service duquel comte estoit saint Juvin et estoit son porcher.

Comme une fois il gardoit ses pourceaux en la campagne,

1. En marge, Dom Ganneron ajoute : « Ce n'est Mézières sur Meuse, ainsi Mézières ou Mazières, près de Saint-Quentin. »

2. M. l'abbé Cerf a publié un article sur saint Juvin, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, tome VIII, janvier 1880, pp. 5-9. On peut consulter aussi à ce sujet la *Vie de Saint-Juvin, hermite et confesseur*, par M. Pierquin, curé de Châtel, une br. in-12, Nancy, Charlot, 1732.

Dieu luy fit veoir quelque lieu sis sur la rivière d'Aixne, et luy révéla qu'il devoit estre quelque jour inhumé au mesme lieu, et qu'on y bastiroit une église.

C'est pourquoi ce saint pasteur de pourceaux ayant laissé son troupeau entre les mains et sous la protection divine, s'y en courut incontinent, et ayant bien nettoyé la place, commença d'y bastir un petit oratoire. Ses compagnons voyans sa dévotion et en estans envieux, l'accusèrent envers le comte Marc, qui fit venir aussy tost saint Juvin et commença de le tancer et reprocher son infidélité et peu de soin qu'il avoit de ses porcs.

Mais le sainct luy demanda s'il avoit jamais perdu quelq'un de ses porcs, soit par larcin ou bien que les loups en eussent fait curée. Mais le comte, non content de cete response, luy dit qu'il l'iroit le lendemain veoir aux champs, afin d'esprouver s'il estoit vray ce qu'on luy avoit rapporté de luy.

Ce pendant, saint Juvin ne s'en tourmentoit point davantage, vaquant tousjours à ses dévotions ordinaires en son oratoire. Le comte Marc ne faillit point de venir veoir ses porcs dans les aisances ordinaires, et regardant de tous les costez, il n'en peut jamais appercevoir aucun, et partant tout plein de colère s'en vint trouver saint Juvin qui estoit en son oratoire ; et ce fut alors de crier hautement et luy dire : « Ha, mauvais « Juvin, où sont tous les porceaux que je t'ay donné en garde ; « il n'en est resté pas un seul d'un si grand nombre qu'il y avoit. »

Mais comme ce saint se fust mis en prières, voyla un si grand nombre de porcs qui se présentèrent aux yeux du comte qu'il croyoit que la moytié n'estoit pas à luy. Et comme il estoit estonné d'une telle merveille, saint Juvin luy dit : « Je « prie Nostre-Seigneur de vous donner quelque signal, s'il « n'approuve pas le service que je veux luy rendre » ; et ayant fiché son baston en terre, il se mit en prières, et aussy tost on veid ce baston prendre racine et jecter rameaux et feuilles, et avec le temps devint un des plus puissans arbres de toute la contrée, et demeura sur pied durant plusieurs siècles.

Le comte Marc ayant veu ces prodiges, donna incontinent pleine liberté d'esclavage et de servitude au saint confesseur, ne voulant plus qu'il gardast ses pourceaux ; et partant, saint Juvin se voyant libre commença de vivre solitaire en son dict oratoire, où il persévéra le reste de ses jours, priant Dieu continuellement, et s'addonnant aux jeusnes et veilles et autres austéritez sans relasche. Il mourut le 3e jour d'octobre, au lieu mesme où autrefois il avoit fiché son baston qui estoit devenu arbre.

Le peuple circonvoisin ayant eu nouvelle de sa mort, vindrent aussy tost ensevelir et inhumer son corps, et pour cet effect le portèrent ou voulurent porter en l'église de Nostre-Dame du village de Chéhéry ; mais il ne leur fut jamais possible de le remuer. Ils s'advisèrent de le vouloir porter encore au lieu appellé Landaiwe, où estoit pareillement une église de Nostre-Dame ; mais ils y advancèrent aussy peu que devant.

Alors pensans qu'à force d'hommes ils en viendroient à bout, ils le portèrent vers l'église de Saint-Médard qui estoit au village appellé en latin *Fœlix Villa ;* mais il devint encore si pesant qu'on ne le pût plus remuer.

Finalement, ils le voulurent porter au lieu que le saint avoit basty et érigé en oratoire, comme nous avons dit cy-dessus ; et alors il devint si léger que ceux qui le portoient n'en sentoient point la charge ; et estans arrivés à la rivière d'Ayre, qui a d'un costé la grande forest d'Ardenne et de l'autre la Serre, là ils inhumèrent le corps du saint confesseur.

Or, avec le temps, ce lieu qui estoit un estable d'animaux, devint avec le temps un gros village pour habiter des hommes, qui s'appelle maintenant Saint-Juvin.

Après quelques années, on leva de terre ses prétieuses reliques, qui furent posées honnorablement dans une fierte de bois, et mises sur l'autel de son église. Voyla ce qui est porté dans la légende ancienne de saint Juvin, d'où il appert que l'autheur d'icelle a vescu longtemps depuis sa mort, à cause qu'il n'a spécifié le temps qu'il a vescu, sinon qu'il asseure que le gros arbre venu du baston de saint Juvin estoit encore de son temps. Il dit aussi que la grande forest d'Ardenne venoit alors jusques à la rivière d'Ayre qui passe à Grandprez ; mais nous appellons en ce temps et depuis le temps de Charlemagne cete partie de la forest d'Ardenne, la forest d'Argone.

Le village de Saint-Juvin appartient au comte de Grandprez, et n'en est pas beaucoup esloigné, estant situé entre les villages de Mark et Chapigneul, au mesme doyenné de Grandprez. Son église est assez belle et spatieuse, mais fort antique, où on veoid sa chapse où est la pluspart de son corps, mais l'église collégiale de Saint-Timothée de Reims en garde la moytié dans une fierte spéciale, où il y a aussy un autel et chapelle spéciale située derrière l'autel du chœur, avec son image représentée en habit de berger, ayant une malette et un chien attaché à sa ceincture, avec un baston en la main.

Le nouveau martyrologe des saints francs en fait mention

au 3 octobre, en ces mots : *In campania sancti Jovini confessoris et eremitæ qui ex agro Remensi oriundus, servili sorte per syncerum Dei famulatum ad libertatem pervenit, quam ei contulit Marcus, comes Stadunensis, et factus solitarius multos convertit ad Dominum. Corpus illius, post multa edita miracula, in ejus oratorio cellulæ sepultum est, ubi postea ob miracula insignis basilica erecta est, cui adjunctus vicus paulatim crescens in oppidum abiit, sancti confessoris nomine vocatum.*

Il spécifie icy quelques particularitez qui ne sont dans la vie qu'avons rapportée ; l'information toutefois qu'il en peut avoir eu, vient du mesme qui me l'a communiquée.

Je n'en fais point au mot *Jovinus*, puisqu'indifféremment on trouve escript ces mots *Dulcumensis* et *Dolcomensis*, *Stadunum* et *Stadonum*, *Juvinus* et *Jovinus ;* mais c'est chose asseurée qu'on dit tousjours *Juvinus* en latin, et *Juvin* en françois.

Je ne sçay aussy d'où l'autheur dudit martyrologe a eu que saint Juvin en a couverty plusieurs, ce qui n'est point en sa vie, si ce n'est qu'il vueille dire cela, de l'exemple de sa sainte vie, ce qu'on peut dire pareillement de tous les autres saints ; mais s'il entend de la prédication, cela n'a guères de vraysemblance, puisqu'on ne sçait rien de ce qu'a fait saint Juvin depuis qu'il a esté mis en liberté jusques à sa mort, ainsy que des autres solitaires. De dire aussy que le village de Saint-Juvin est devenu ville ou villette, nous sçavons le contraire.

Molanus fait aussy mention de ce saint confesseur *in aucto Usuardo*, 3 *octobris*, *in pago Dulcrinensi sancti Juvini confessoris ;* mais il faut *Dulcumensi* selon que Floard l'escript, et en un autre endroit *Dolomensi*.

Il ne faut encore s'abbuser touchant nostre saint Juvin, pensant que ce pourroit estre saint Juvian, disciple de saint Remy, évesque de Reims, qui le baptisa aussy, et finit sa vie en Poictou où Pépin, roy d'Aquitaine, luy bastit une abbaye qui porte son nom.

Nous parlerons encore, sous l'archevesque Hervée, du transport de la chapse de saint Jovin (comme l'appelle le traducteur de Floard), quand son corps se rencontra avec celuy de saint Bauldry de Montfaulcon, et des miracles qu'ils firent en cete entreveue de leurs sacrées reliques.

(*A suivre.*) P. Laurent.

RÉPERTOIRE*

GÉNÉRAL ET ANALYTIQUE

DES PRINCIPAUX FONDS ANCIENS

Conservés aux Archives Départementales de la Marne

RÉPERTOIRE ANALYTIQUE (*Suite*)

S

SACY (Marne)

Justices. Justice de Sacy.

Saint-Remy. L. 148, seigneurie, justice. 1471-1772. — L. 149, dîmes, cure, église. 1495-1780. — L. 150, procès contre les habitants. — L. 151, cens et surcens en argent. 1520-1739. — L. 324, terres, prés, vignes, acquis depuis la commende. 1617-1779.

Igny. Dossier III, l. 31, Sacy. 1218.

Minimes. Liasse J, vigne. — Liasse Q, vignes à Fleury-la-Montagne et Sacy.

Saint-Nicaise. L. 17, n° 53, Sacy, etc.

SAINT-AIGNAN (Ardennes)

Archevêché. L. 101, patronage, dîmes; depuis 1574.

SAINT-AMAND (Marne)

Vitry. Justice, registres et minutes. 1766-1790.

De Torcy. Saint-Amand, 1 liasse.

Saint-Amand, commanderie. L. 1, donations, baux. 1199-XVIIIe s.

Saint-Jacques. F° 9, Saint-Amand. 1530-1575.

Saint-Etienne. Tome II, l. 34, biens. 1455-1767. — Tome VI, l. 13, seigneurie, justice. XIIe s.-1765. — L. 14, domaines, terres, prés. 1476-1777. — L. 15, moulins. 1240-1780 — L. 16, dîmes. 1371-1754. — L. 17, vignes. 1724-1778. — L. 18, censives, rentes seigneuriales, etc. 1402-1749. — L. 19, terrier. 1749-1750.

* Voir page 54, tome II de la *Revue de Champagne*.

SAINT-BRICE (Marne)

Archevêché. L. 20, prés de Courcelles, Muire, La Malle, près Reims; depuis 1474.

Chap. métrop. Courcelles et La Neuvillette, 2 liasses.

SAINT-CHÉRON (Marne)

Vitry Justice, registres, inventaires, etc. XVII-XVIIIe s.

Evêché. L. 58, chapelle du château.

Moncetz. L. 11, baux de dîmes, procédures. 1512-1726.

Saint-Memmie. L. 27, Saint-Chéron. XIIe s.-1722.

SAINT-CLÉMENT (Ardennes)

Archevêché. L. 81, droits divers; depuis 1253. — Terrier de Saint-Clément.

Chap. métrop. Saint-Clément et Hauvinet, dîmes, une liasse.

Anc. Congrég. L. 4, moulin et droits. 1232-1671.

SAINT-DIZIER (Haute-Marne)

Seigneuries. Terrier du domaine de Saint-Dizier.

Evêché. L. 59, fabrique et chapelle de l'église N.-D. de Saint-Dizier.

Séminaire. F° 41, prieuré de Saint-Thibault de Passe-Loup, anciens titres, depuis 1378; transactions, résignation du prieur. — F° 47, four banal de la Noue, faubourg de Saint-Dizier.

Cheminon. Carton 21, Saint-Dizier. 1199-1393.

Haute-Fontaine. L. 36, pâturage dans les forêts de Saint-Dizier. XVIIe s.

Trois-Fontaines. L. 65, maisons, jardins, cens, rentes. 1190-1728. — L. 66, bois. 1224-1655.

Saint-Jacques. Au XVIIIe siècle, l'abbaye de N.-D. de Saint-Dizier a été réunie à celle de Saint-Jacques de Vitry, dont le chartrier renferme aujourd'hui tous les titres qu'elle possédait. Ces titres ne figurent pas dans l'inventaire que nous avons dépouillé. Voici ce que nous a fait connaître pour la ville de Saint-Dizier un examen sommaire des liasses : — Carton I, liasse de titres relatifs à l'union des deux abbayes; autre liasse des titres de l'union; titres de fondation de l'abbaye N.-D. de Saint-Dizier par les seigneurs de Dampierre, depuis 1227. — Carton III, biens au terroir de Saint-Dizier; redevances sur les moulins de Saint-Dizier; depuis 1257. — Il y a

sans doute encore dans le fonds d'autres titres dont nous n'avons pas eu connaissance.

SAINTE-EUPHRASIE (Marne)

Chap. métrop. Clairizet. Pour le détail, voir Varin.

Longueau. L. 36, prés. 1560-1785.

SAINTE-GEMME (Marne)

Justices. Justice de Sainte-Gemme.

SAINTE-LIVIÈRE (Marne)

Vitry. Papiers de la seigneurie de Sainte-Livière.

De Torcy. Sainte-Livière, une liasse.

Evêché. L. 61, revenus de la cure.

N.-D. de Vitry. L. 63. Voir Landricourt.

Moncetz. L. 17, baux de dîmes. 1622-1718.

Haute-Fontaine. L. 38, Sainte-Livière. 1224-XVIIIe s.

Saint-Jacques. Carton II. Voir Landricourt.

SAINTE-MARIE-A-PY (Marne)

Paroisses. Cure, une liasse.

Sainte-Balsamie. L. 17, dîmes ; depuis 1209.

SAINTE-MARIE-SOUS-BOURG (Ardennes)

Chap. métrop. Sainte-Marie-sous-Bourg, dîmes, une liasse.

Saint-Thierry. L. 39, Sainte-Marie-sous-Bourg, Thélines, Blaize, Contrève, Baillart; dîmes. 1237-1740.

Saint-Denis. F° 336, Sainte-Marie-sous-Bourg. 1227.

SAINTE-MENEHOULD (Marne)

Récapitulation des fonds provenant de Sainte-Menehould. B. Bailliage, prévôté, maréchaussée. — C. Election. — E. Châtellenie, fiefs. — G. Eglise paroissiale et chapelles. — H. Capucins, Religieuses de la Congrégation, Hôtel-Dieu.

Seigneuries. Papier terrier, 2 volumes. — Châtellenie, 5 registres des fiefs. XVe-XVIe s.

Titres des familles : Le Rebours de Saind-Mard, d'Ecquevilly, Chamissot, de Pons-Praslin.

De Torcy. Grosse liasse de titres originaux et de copies concernant Sainte-Menehould et Chaudefontaine.

Université. L. 75, moulin d'Emmi-la-Ville, donné aux Jésuites en 1688. — L. 77, étang du Rul, pré et carpière.

Paroisses. Eglise paroissiale. Chapelles de l'église paroissiale et de l'hôpital.

Evêché. Registre de déclarations de biens dans le doyenné de Sainte-Menehould. — L. 78-82, chapelles de l'église paroissiale. — L. 83-84, chapelles de l'hôpital. — L. 94, chapelle Sainte-Barbe en l'église paroissiale.

Monthiers. L. 43, Sainte-Menehould. 1164-1408.

Toussaints. L. 53, censives sur maisons; depuis 1268.

Chatrices. L. 20, dîmes. XVIIIe s. — L. 59, maison. — L. 109, maison. — L. 141, dîme.

Moiremont. Tiroir C, l. 3, comptes concernant Sainte-Menehould et autres lieux; depuis 1343. — Tiroir K, l. 6, baux. 1519-1733. — Tiroir L, l. 1, fours banaux. 1222-1679. — L. 2, dîmes de Sainte-Menehould et autres lieux. — L. 5, baux. 1292-1749. — L. 6, baux de dîmes, etc. 1519-1740.

SAINTE-VAUBOURG (Ardennes)

Saint-Remy. L. 154, cense, terres, prés. 1585-1778. — L. 155, dîme, cure. 1492-1763.

Longueau. L. 37, dîmes. 1222-1743.

SAINT-ERME (Aisne)

Saint-Remy. Prieuré uni, échangé en 1573 avec l'abbaye de Lobbes contre le prieuré de Houdain. — L. 286, seigneurie, justice, titres primordiaux. 1143-1770. — L. 287, domaines. 1633-1764. — L. 288, bois. 1678-1767. — L. 289, dîmes. 1664-1781. — L. 290, censives. 1646-1777.

SAINT-ETIENNE-AU-TEMPLE (Marne)

Evêché. L. 60, biens de la cure.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 22, dîme, cense. 1537-1761.

La Neuville. L. 14-15. Voir La Neuville-au-Temple.

SAINT-ETIENNE-SUR-SUIPPE (Marne)

Archevêché. L. 35, dîmes; depuis 1574.

Chap. métrop. Saint-Etienne-sur-Suippe, dîmes, une liasse.

Sainte-Balsamie. L. 10, Saint-Etienne-sur-Suippe; depuis 1249.

SAINT-EULIEN (Marne)

Vitry. Justice; registres des causes de la gruerie; minutes 1663-1774.

De Torcy. Saint-Eulien, une liasse. 1511-1610.

Séminaire. F° 88, biens à Saint-Eulien.

Paroisses. Fabrique, une liasse.

Trois-Fontaines. L. 67, Saint-Eulien. 1218-1324.

Saint-Amand. L. 11, Saint-Eulien. 1502-1652.

SAINT-GERMAIN-LA-VILLE (Marne)

Vidame. F° 61, Saint-Germain-la-Ville, Vésigneul, Chépy, dîmes, cens, vinage; fiefs des Avergiers et des Fontaines. XIV° s.-1688. — F° 66, dîmes de Saint-Germain. Voir Togny. — F° 66v°, fiefs du jardin d'Aval, sis à Saint-Germain. 1514-1628.

Paroisses. Fabrique de l'église, une liasse.

Evêché. L. 62, Saint-Germain. — En outre, trois liasses non cotées, cense, baux, greffe, amendes, terrages.

Saint-Étienne. Tome VI, l. 20, dîme, église, cens. 1530-1769.

Trinité. F° 84, cense du Pressoir. 1412-1608.

Saint-Memmie. L. 28, Saint-Germain-la-Ville. 1473-1665.

Elmoy. L. 11, Saint-Germain (?). 1209-1215.

Saint-Pierre. Voir Pierry, liasse 1.

Saint-Amand. L. 18, Saint-Germain. Voir Saint-Quentin.

N.-B. Voir aussi le fonds de Saint-Alpin de Châlons.

SAINT-GERMAIN-MONT (Ardennes)

Saint-Denis. F° 257, Germainmont; depuis 1611.

Saint-Nicaise. L. 16, n° 31, Saint-Germainmont. 1174-1727. — L. 29, plan de cantons de Saint-Germainmont.

Carmélites. L. 33, corps de ferme formant autrefois deux censes, réunis en 1617. — L. 34, baux.

SAINT-GIBRIEN (Marne)

Paroisses. Fabrique, une liasse.

Saint-Étienne. Tome VI, l. 23, Saint-Gibrien. 1749-1772.

Trésoriers. L. 31, Saint-Gibrien, bois, garennes, fossés, moulins, dîme, XVIII° s. — Terrier, 1526.

SAINT-GILLES (Marne)

Justices. Justice de Saint-Gilles.

Archevêché. L. 34, prieuré anciennement réuni à la châtellenie de Courville, depuis 1188. — Terrier de Saint-Gilles.

Igny. F° 119, et Dossier III, l. 32, Saint-Gilles. 1234-1674.

SAINT-HILAIRE (Marne)
dépendance de Moivre

Saint-Memmie. L. 6, Saint-Hilaire. Voir Coupéville. — Cartulaire, chap. 6, Rouffy, Cheppy, Saint-Hilaire, Moncels.

SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE (Marne)

La Neuville. L. 16. Voir Dampierre-au-Temple.

SAINT-HILAIRE-LE-GRAND (Marne)

Paroisses. Fabrique, une liasse.

SAINT-HILAIRE-LE-PETIT (Marne)

Université. L. 18, Saint-Hilaire (?). 1592-1768.

Archevêché. L. 82, Saint-Hilaire-le-Petit ; depuis 1254.

Saint-Nicaise. L. 18, n° 53, Saint-Hilaire-le-Petit. 1210-XVIII° s.

SAINT-IMOGES (Marne)

Justices. Justice de Saint-Imoges.

Avenay. F° 171, La Neuville-en-Beauvois, rentes et revenus. 1207-1599.

Chap. métrop. Le Buisson-le-Comte, dépendance de Saint-Imoges, une liasse.

SAINT-JEAN-DEVANT-POSSESSE (Marne)

Monthiers. L. 39, Saint-Jean-devant-Possesse. 1283.

SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE (Marne)

Séminaire. F° 165, biens ; depuis 1448.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 21, dîmes, cens. 1492-1771.

Trois-Fontaines. L. 68, Saint-Jean-sur-Moivre. 1148-1329.

La Neuville. L. 39, Saint-Jean-sur-Moivre. Voir Avize.

SAINT-JEAN-SUR-TOURBE (Marne)

Paroisses. Cure, une liasse.

Saint-Remy. L. 152, Saint-Jean-sur-Tourbe. 1549-1765.

SAINT-JUST (Marne)

Mâcheret. Cette abbaye était située au territoire de Saint-Just. Voir au Répertoire Général.

N.-B. Il y a aussi des pièces concernant cette commune dans le petit fonds de la commanderie de Coulours.

SAINT-JUVIN (Ardennes)

Saint-Denis. F° 315, Saint-Juvin, cure. 1106-1666.

SAINT-LAMBERT (Ardennes)

Saint-Denis. F° 320, cure. 1100-1629.

SAINT-LÉONARD (Marne)

Saint-Remy. L. 361, ferme, censive, cure. 1053-1779.

SAINT-LOUP (Ardennes ?)

Chap. métrop. Saint-Loup-aux-Bois, dîmes, 1 liasse.

Saint-Remy. L. 153, dîmes. 1642-1768.

Saint-Balsamie. L. 15, Saint-Loup ; depuis le XVI° s.

SAINT-LOUP (Marne)

Le Reclus. L. 31, Saint-Loup et Saint-Servais. 1255-1313.

SAINT-LUMIER-EN-CHAMPAGNE (Marne)

Paroisses. Fabrique, une liasse.

Saint-Pierre. Saint-Lumier et Lisse, 16 liasses. — P. 183, l. 1. XIV° s. — P. 184, l. 2. 1138-1604. — P. 187. l. 3. 1280-1698. — P. 188, l. 4, rentes. 1272-1606. — P. 188, l. 5, dîmes, accords. 1416-1513. — P. 189, l. 6, four banal, moulin. 1335-1338. — P. 190, l. 7, servitude, main-morte. XII° s.-1546. — P. 192, l. 8, voirie. 1227-1506. — P. 192, l. 9, justice. XII° s.-1535. — P. 194, l. 10, taille de la Madelaine. 1388-1479. — P. 196, l. 11, baux. 1403-1785. — P. 196, l. 12, pêche. — P. 196, l. 13, déclarations. 1661-1750. — P. 197, l. 14, cueillerets. — P. 197, l. 15, procès avec le chapitre. — P. 197, l. 16, procédures.

Cheminon. L. 37, dîmes ; depuis 1213.

Saint-Amand. L. 14. Voir Lisse.

Saint-Pierre. Voir Pierry, l. 1.

Trinité. F° 102, Saint-Leumier (?). 1425-1723.

SAINT-LUMIER-LA-POPULEUSE (Marne)

Vitry. Papiers de la seigneurie de Saint-Lumier et Blesme.

Saint-Etienne. Tome II, l. 3, acquets. 1749.

Cheminon. L. 36, dîme de Saint-Lumier et autres lieux ; depuis 1213. — Carton 21, Saint-Lumier. 1250-1256.

Trois-Fontaines. L. 69, Saint-Lumier-la-Populeuse. 1253-1303.

SAINT-MARD-LÈS-ROUFFY (Marne)

Vidamé. F° 80, haute, moyenne, basse justice. 1400-1642.

SAINT-MARD-SUR-AUVE (Marne)

Monthiers. L. 40, Saint-Mard-sur-Auve. XIII° s.

Toussaints. L. 18. Voir Auve.

Moiremont. Tiroir G, l. 2, Saint-Mard-sur-Auve, ferme, moulin, etc. 1218-1776.

SAINT-MARD-SUR-LE-MONT (Marne)

Paroisses. Cure, une liasse.

De Torcy. Saint-Mard-sur-le-Mont, une liasse.

Saint-Etienne. Tome II, l. 3, acquets. 1749. — Tome VI, l. 24, dîme, cure, église. 1399-1777.

Monthiers. L. 41, Saint-Mard-sur-le-Mont. 1232-1583.

Saint-Memmie. L. 29, ferme. 1671-1750.

N.-B. Voir aussi le fonds de Saint-Alpin de Châlons.

SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS (Marne)

Paroisses. Fabrique, une liasse. XVIIe s.

De Torcy. Saint-Martin, une liasse.

Evêché. L. 63, Saint-Martin.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 25, prés. 1480-1773.

Trinité. Fo 111, prés. 1504-1691.

Saint-Pierre. Saint-Martin-aux-Champs, 2 liasses. — P. 212, l. 1, dîmes. 1221-1775. — P. 213, l. 2, église.

Haute-Fontaine. L. 39, dîmes. XVIIe s.

Monthiers. L. 42, Saint-Martin-aux-Champs. 1191-1218.

Saint-Memmie. L. 30, Saint-Martin-aux-Champs. 1172-1237.

Saint-Amand. L. 17, fief de Glacourt. Voir Soulanges.

N.B. Voir aussi le fonds de l'Ancienne Congrégation Saint-Etienne.

(*A suivre*.) G. HÉRELLE.

NÉCROLOGIE

M. Edouard Charton, membre de l'Institut, sénateur de l'Yonne, vient de succomber, dans sa quatre-vingt-troisième année. Il était né à Sens (Yonne) le 11 mai 1807.

M. Charton a occupé autrefois une place assez considérable dans la politique et dans les lettres. Après avoir fait son droit à Paris, il fut reçu avocat et devint, dès 1820, rédacteur en chef du *Bulletin de la Société pour l'instruction élémentaire* et du *Journal de la morale chrétienne*. Il fut aussi le père d'une publication qui a la première vulgarisé la gravure sur bois, le fameux *Magasin pittoresque* fondé par lui en 1833 et resté jusqu'à présent sous sa direction. Saint-Simonien jusqu'au moment où prévalurent les doctrines de M. Enfantin, il fut, après la Révolution de 1848, appelé par son coreligionnaire et ami H. Carnot au poste de secrétaire général du ministère de l'instruction publique et fut ensuite élu par son département, l'Yonne, représentant à la Constituante.

Le Deux-Décembre le rendit à ses études littéraires. Il dirigea alors la revue le *Tour du Monde*, l'*Ami de la maison*, la *Bibliothèque des merveilles*, etc., et publia plusieurs livres, fournissant par intervalles des articles à la *Revue d'encyclopédie*, au *Temps*, à l'*Illustration*, etc. Il montrait dans tous ses ouvrages une grande bonhomie, beaucoup de bon sens et de modération.

En 1870, le gouvernement de la Défense nationale le nomma préfet de Seine-et-Oise, poste qu'il dut abandonner devant les Allemands. Le 8 février 1871 il fut élu député de l'Yonne, puis sénateur du même département le 8 janvier 1878. Inscrit au groupe de la gauche républicaine du Sénat, il en a le premier été président.

M. Charton habitait Versailles, sortant peu, ne venant à Paris que pour les séances du Luxembourg ; c'est à Versailles que ses obsèques ont été célébrées le 3 mars 1890, au milieu d'une foule nombreuse et sympathique.

***

« Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. l'abbé Remi-Savinien Ludot, décédé à La Neuville-au-Pont (Marne). M. Ludot est né à Outines, le 29 février 1808; il fut ordonné prêtre le 23 juin 1833, nommé curé d'Outines et de Châtillon-sur-Broué, le 1er juillet 1833, puis curé de Vouillers, le 1er janvier 1841. Plus tard, il fut attaché au diocèse de Troyes, en qualité de desservant de Joncreuil, le 1er janvier 1858, et de Pel-et-Der, le

15 mai 1859. Rentré dans le diocèse de Châlons, M. Ludot reçut le titre de curé de Chaudefontaine le 1er mai 1877 et en exerça les fonctions jusqu'au 1er septembre 1885. A ce moment, il se retira, non loin de son ancienne paroisse, à La Neuville-au-Pont. C'est là que Dieu a rappelé à lui, le dimanche 12 janvier dernier, ce vieillard qui était dans la 82e année de son âge et la 67e de son sacerdoce.

Le 14 janvier ont eu lieu, à La Neuville-au-Pont, les funérailles du vénérable M. Ludot. Douze prêtres étaient venus des paroisses voisines pour rendre un dernier hommage à ce digne pasteur. Une nombreuse et sympathique assistance, composée de la presque totalité des habitants de la Neuville-au-Pont et d'un grand nombre de paroissiens de Chaudefontaine, accompagna son corps à l'église et au cimetière.

M. l'archiprêtre de Sainte-Menehould présida les obsèques et prononça l'oraison funèbre. » *(Semaine religieuse.)*

BIBLIOGRAPHIE

Manuels Roret. Nouveau manuel de numismatique ancienne, ouvrage accompagné d'un atlas renfermant douze planches, par M. A. de Barthélemy, membre de l'Institut.

Notre cher et savant président, M. A. de Barthélemy, vient de publier une nouvelle édition de son célèbre *Manuel de Numismatique*. Bien que cet ouvrage ne semble pas rentrer d'une manière directe dans le cadre spécial de la *Revue de Champagne*, il nous a paru nécessaire de le mentionner, car la numismatique est une des sciences les plus indispensables à qui veut se consacrer aux études d'archéologie.

Le volume que nous signalons à l'attention des érudits ne comprend que la numismatique de l'antiquité ; c'est un excellent résumé de toutes les notions indispensables à ceux qui s'occupent de l'étude des monnaies anciennes. Les pièces qui se rencontrent le plus fréquemment dans nos régions sont les monnaies romaines et les monnaies gauloises. La connaissance des premières est facile à acquérir ; mais les secondes offrent aux savants un champ d'études vaste et encore imparfaitement cultivé. Grâce à la méthode tout à fait critique adoptée par l'auteur du nouveau manuel, les classifications des pièces gauloises deviennent simples et chacun peut apprécier à leur juste valeur les trésors numismatiques parvenus entre ses mains (p. 113 et suiv.). La liste si complète des noms inscrits sur les monnaies de la Gaule, de la Bretagne et de la Germanie (p. 119-128), fournit surtout un moyen de nomenclature tout à fait neuf et qui sera utilisé par tous les amateurs de monnaies.

Il y a près de [illegible] ans que la première édition de ce manuel a paru. Depuis cette époque, M. A. de Barthélemy n'a pas cessé un seul jour de s'occuper de sa science de prédilection ; il est resté constamment à la tête du mouvement numismatique dans notre pays. C'est une que personne en France n'était mieux préparé que lui pour mener à bonne fin la publication d'un ouvrage scientifique de numismatique et que personne ne pouvait le faire avec une aussi grande autorité. Nous n'avons pas besoin de souhaiter la bienvenue à son nouveau volume, si jeune est déjà sûre dans toutes les bibliothèques [illegible] il est [illegible] un [illegible] vraiment [illegible] qui [illegible] de se [illegible]

Vicomte de Chastellux

* * *

[illegible] de Saint-Marc, [illegible], par M. Jacques-Antoine [illegible].

Plus que jamais [illegible] jour nous que

se poursuit la croisade entreprise par Mgr Pagis, évêque de Verdun, pour élever à *la bonne Lorraine* un monument digne d'elle et digne de la France sur les hauteurs de Vaucouleurs.

C'est pour contribuer à cette œuvre patriotique que notre compatriote M. Le Paire a eu l'idée de réimprimer une brochure publiée par lui en 1882 sous le titre : *Jeanne d'Arc en Seine-et-Marne*. On sait, en effet, que la Pucelle d'Orléans passa dans la Brie et le Gatinais une partie du temps de sa vocation militaire. Blessée devant Paris, elle battit en retraite sur Lagny où elle séjourna environ deux mois, et dont elle fit son quartier général. On montre encore à Lagny, dans le couvent des sœurs de Saint-Joseph, une poterne pratiquée dans l'ancienne muraille et qui s'appelle la porte de Jeanne d'Arc.

M. Le Paire donne à propos de ce séjour de très curieux détails que liront avec intérêt tous ceux qui s'occupent d'histoire locale. Dans une note placée en tête de son ouvrage, M. Le Paire nous informe qu'il en destine le produit à la souscription du monument de Vaucouleurs. C'est une raison de plus pour que tout le monde travaille à répandre cet excellent opuscule.

(*Réveil* de Coulommiers).

CHRONIQUE

Société des Lettres, des Sciences, des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier. (*Séance du 9 janvier 1890*). — Présidence de M. le vicomte de Hédouville.

M. Paul Guillemin, vice-président, commence la lecture de son travail : *Saint-Dizier d'après les archives de la ville et les registres de l'état civil*.

Le but de l'auteur est de faire l'histoire communale de Saint-Dizier d'après les deux sources indiquées, et de prouver que les communes avaient leur vie propre et leur liberté bien avant 1789. Mais, avant d'interroger les documents qui ont échappé au terrible incendie de 1775, l'auteur résume l'histoire de son pays au moyen-âge.

Ce n'est guère qu'au Xe siècle que ce nom ... a prévalu. On ... (Langres). [illegible] ... Marne au Sié et ... la ville à laquelle ... donner son nom ... de même que le ruisseau ... qui prend sa source ... commencement ... [illegible] ... Il a possédé ... [illegible]

[illegible]

[illegible]

leur indépendance et leur droit à posséder; tellement qu'en 1228, Guillaume II de Dampierre et Marguerite de Flandres, sa femme, leur donnaient une charte d'affranchissement qui est une véritable loi municipale, et le résultat d'un accord amiable entre le seigneur et les bourgeois. Du reste, la royauté et le clergé favorisaient ce mouvement, et les seigneurs eux-mêmes y trouvaient leur compte, puisqu'ils se déchargeaient d'une bonne partie de leurs obligations : « *pensata utilitate nostra.* »

L'auteur étudie la charte du 6 mai 1228 dans ses principales clauses et dans ses effets; il montre les échevins et les magistrats soucieux de leurs privilèges, attentifs à ne rien perdre de leurs droits, amenant au besoin le seigneur à confesser que ses officiers avaient eu tort d'empiéter sur les bourgeois, etc.

Aux Dampierre avaient succédé les Vergy, et, en 1488, Charles VIII réunissait à la Couronne les domaines de Vergy et de Saint-Dizier.

En 1544, la France était envahie au N.-O. par le roi d'Angleterre, au N.-E. par Charles-Quint en personne qui, de succès en succès, parvint jusqu'à Saint-Dizier. La garnison de cette ville n'était rien, mais les habitants se joignirent à elle et, sous la direction de Sancerre et de Lalande, ils défendirent héroïquement la place que Jérôme Marino avait mise en état de défense. Six semaines de lutte et de travaux sans relâche, plusieurs assauts vigoureusement repoussés malgré l'écrasante supériorité numérique des Impériaux, une capitulation amenée par un expédient peu honorable pour l'ennemi : tel est le résumé de cette page si glorieuse dans les Annales de Saint-Dizier.

***

Société académique de l'Aube (*Séance du* 17 *janvier* 1890). — Présidence de M. Albert Babeau.

M. Albert Babeau, en prenant possession du fauteuil présidentiel, prononce une allocution dans laquelle il rend hommage d'abord à son prédécesseur, M. G. Huot, honoré partout, et particulièrement à l'Exposition universelle, de si flatteuses récompenses, et qui joint à des connaissances agricoles unanimement reconnues un goût artistique éclairé. M. Babeau parle ensuite des pertes douloureuses faites pendant l'année qui vient de finir, et rappelle les grandes qualités de MM. Vauthier, Argence et Vignes. De précieuses recrues sont venues combler ces vides si regrettables. Le volume des *Mémoires* qui va paraître ne le cède en rien à ses devanciers, pas plus que celui des *Documents inédits*. Le Musée a trouvé des conservateurs intelligents : M. Le Clert a bien remplacé M. Jules Ray. Grâce à la générosité de M. Audiffred, des collections ignorées seront exposées aux regards du public, et la Société lui devra aussi une installation permanente et comme inaliénable. M. Babeau pense qu'il faut chercher un moyen de remercier d'une manière éclatante M. et Mme Audiffred. En ter-

minant, M. le président dit que la devise de la Société doit être : *Je maintiendrai.* Cette allocution est accueillie par des applaudissements unanimes.

Lectures et communications du président et des membres. — M. Ch. Baltet a reçu de M. Estienne, de Landreville, des détails sur des découvertes faites par ce dernier à Landreville, au temps des vendanges. Il rencontra une couche de terre noirâtre avec quelques ossements, dans un lieu où on avait trouvé déjà des sépultures. Il y a quelques jours, il y découvrit une tombe orientée au midi. Sous les reins du squelette était un fer de flèche qui a peut-être occasionné la mort. La tête était entourée de pierres sur champ et inclinée vers l'Est. La sépulture remonterait peut-être à l'époque néolithique. M. Estienne offre de donner au Musée les ossements et la pointe de flèche, avec tous les renseignements nécessaires. M. l'abbé Garnier pense que la conclusion concernant l'âge de cette sépulture est un peu prématurée. L'absence de céramique n'indique pas rigoureusement l'époque néolithique; mais les objets découverts seraient intéressants pour le Musée, surtout la pointe de flèche. La Société prie donc M. Estienne de réaliser l'offre qu'il a bien voulu faire.

M. l'abbé Garnier lit un rapport sur l'*Yonne préhistorique*, qui lui a été renvoyée. Ce Répertoire est disposé comme celui de l'Aube, par ordre alphabétique des communes. Les découvertes qu'il mentionne ont beaucoup de ressemblance avec celles qui ont été faites dans l'Aube, et il n'y pas lieu de s'en étonner, car le plateau de la forêt d'Othe appartient aux deux départements; mais l'Yonne possède des richesses à part dans les fameuses grottes d'Arcy-sur-Cure. M. Salmon a adopté avec trop de docilité les conclusions de M. de Mortillet, qui ne sont pas à l'abri de toute contradiction. Sa division arbitraire des métaux en âge de bronze et en âge de fer ne peut être conservée.

M. Det analyse le remarquable travail de M. Albert Babeau, *Paris en* 1789. On y suit les accroissements successifs de la ville de Paris, les nouvelles rues qui se construisent, les hôtels qui s'élèvent; l'auteur présente un tableau très curieux de Paris à cette époque.

M. de La Boullaye remet pour *l'Annuaire*, de la part de M. Ch. Baltet, un travail sur *La Production du Vin et du Cidre* pendant les trente dernières années.

M. G. Huot parle des vœux formulés par la Société d'agriculture de Melun. Elle demande une organisation sérieuse et uniforme du service sanitaire, un inspecteur pour les animaux abattus par suite de diverses maladies, la création d'une caisse des épizooties.

Elections. — L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant dans la section des Lettres. La section propose M. Savetiez, membre associé, auteur de savants travaux sur la maison de Dampierre. Il est procédé au scrutin et M. Savetiez, ayant obtenu la

majorité des suffrages, est élu membre résidant dans la section des Lettres.

M. Trumet de Fontarce est nommé membre associé, et M. le baron Legoux membre correspondant.

***

Académie de Reims. — *Séances du mois de février* 1890. — Le 15, communication de M. le docteur Vincent, membre correspondant à Vouziers, sur deux sujets d'archéologie locale : 1° *Description du bras-reliquaire du XIIIe siècle, appartenant à l'église de Mairy (Ardennes)*, objet très précieux déjà signalé par M. A. Bretagne, membre de la Société d'archéologie lorraine ; 2° *Notices épigraphiques sur l'arrondissement de Vouziers*, avec présentation de moulages des marques d'anciennes cloches, de fac-simile d'inscriptions, etc. Chaque commune, chaque édifice de cette région, donnera lieu à une notice, et l'ensemble, qui sera prochainement publié, offrira le plus vif intérêt. — Le 28, seconde séance du mois : Dissertation de M. le docteur O. Guelliot sur *Un nouveau cachet d'oculiste, récemment découvert à Reims, dans un cimetière gallo-romain à l'extrémité du faubourg Cérès*. L'examen du texte gravé sur le cachet, le douzième trouvé à Reims, donne lieu à une découverte intéressante : le mot *herbacium* se trouve pour la première fois parmi les formules d'oculistes. M. Duchâtaux, membre de l'Académie, pense que le mot *herbacium* a pu être écrit pour *herbaceum*, expression employée par Pline. — Lecture de M. L. Demaison sur *La vie et les œuvres du poète allemand Louis Uhland*, avec traduction de plusieurs de ses ballades comparées aux poésies du moyen-âge.

***

Le 4 mars dernier, notre honorable compatriote, M. le docteur Henri Heurot, maire de Reims, a été élu correspondant national de l'Académie de médecine. Tout le monde médical applaudira à cette nomination.

***

Le Cercle de l'Union artistique de la rue Boissy-d'Anglas, à Paris, a organisé son exposition particulière de 1890. La Champagne y a été fort bien représentée :

M. Aviat (de Brienne-le-Château, Aube) a exposé deux jolis tableaux : Portrait de *Mme de C...* et *Etoile du soir*. M. Jules Lefebvre (de Tournan, Seine et-Marne) a envoyé une belle peinture intitulée *La Prière :* Une jeune fille est assise et prie, les mains jointes, un voile noir derrière la tête, dans l'attitude de la mélancolie.

A la sculpture, deux bustes remarquables dont l'un, *Portrait*

d'enfant, par Franceschi (de Bar-sur-Aube), et l'autre, *Mme la comtesse Chandon de Briailles* née Clermont-Tonnerre, par le comte R. de Gontaut-Biron.

***

Une œuvre nouvelle du sculpteur Alfred Boucher. — On pouvait admirer jusqu'à ces derniers temps, exposé à l'entrée du Palais de l'Industrie, dans le milieu des Champs-Elysées, un superbe groupe en marbre blanc, dû à l'habile ciseau de notre compatriote, M. Alfred Boucher, de Nogent-sur-Seine (Aube). Cette œuvre, intitulée *Vaincre ou mourir*, et dont le plâtre figura au Salon de 1887, forme le motif principal du monument qui doit être érigé par la ville de Troyes, à la mémoire des enfants de l'Aube morts pour le pays dans la guerre de 1870-1871. La résistance nationale y est symbolisée par les traits d'une femme qui soutient de son bras droit un guerrier blessé, tandis que l'autre bras pousse au combat un adolescent armé, dans l'impatience de la lutte vengeresse, du glaive brisé de son compagnon expirant. Derrière eux, un quatrième personnage, le genou en terre, est occupé à forger une épée nouvelle.

Désireux d'obtenir quelques renseignements complémentaires sur cette belle œuvre, qui fait autant d'honneur au souple talent de l'artiste qu'à la municipalité troyenne qui l'a chargé de cette commande, nous sommes allé frapper à la porte de M. Boucher, dont nous avons reçu le plus bienveillant accueil. Avant de franchir ce seuil hospitalier, résumons en quelques mots la brillante carrière de notre compatriote, dont le nom est depuis longtemps connu et apprécié de nos lecteurs. Elève de MM. Dumont et Ramus, il a obtenu successivement une médaille de 3e classe au Salon de 1874, une médaille de 2e classe à celui de 1878, le prix du Salon en 1881, une médaille de 1re classe en 1886, et, l'année suivante, la croix de chevalier de la Légion d'honneur. On se souvient des succès de son groupe magistral : *Laënnec découvrant l'auscultation*, exposé en 1884, et dont le bronze décore aujourd'hui l'une des places principales de Quimper ; ainsi que de son autre groupe, *Au But* (1886), trois jeunes coureurs lancés d'un même bond impétueux. L'an dernier, il exposait encore au Salon de remarquables bustes en bronze et en cire, tandis que le Palais des Arts libéraux, au Champ de Mars, réunissait une partie de ses envois antérieurs.

Le statuaire occupe, boulevard Montparnasse, à l'angle de la rue de Vaugirard, le rez-de-chaussée d'un vieil hôtel paraissant dater des premières années du XVIIIe siècle, bien qu'une tradition du quartier en fasse l'ancienne résidence du maréchal de Turenne. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette habitation, vaste pavillon à cinq étages, isolée jadis au milieu de jardins, à laquelle on accède par deux grilles et de larges perrons, fut la petite-maison du grand prieur de Vendôme, mort en 1727, et fameux par ses infor-

tunes militaires non moins que par la licence de ses mœurs. Les constructions modernes, en masquant l'une des façades, ont laissé subsister, devant l'autre, l'espace encore assez étroit d'une pelouse et d'un jardinet. On pénètre dans la maison par un grand vestibule, d'où monte vers les étages supérieurs un bel escalier de pierre à rampe en fer forgé. Dès l'antichambre, nous rencontrons les moulages en plâtre des œuvres principales du jeune maître. Dans la série de pièces à hautes fenêtres, à plafonds surélevés qui composent l'appartement, s'offrent toutes sortes d'objets d'art; curieux bahuts, dressoirs, stalles et crédences gothiques en chêne sculpté, dignes de figurer dans les collections du musée de Cluny; quelques toiles de vieux maîtres, une étude de Baudry pour le plafond du Palais de Justice, des aquarelles reproduisant les fresques de Pompéï, des dessins et photographies rapportées de voyages çà et là, des œuvres originales de l'artiste décorent les consoles et les cheminées: nous remarquons entr'autres une réduction en bronze des *Coureurs*, le buste énergique et fin de l'explorateur Bonvalot, le médaillon en marbre blanc du roi de Grèce, profil d'une extrême délicatesse. Une mention spéciale s'impose pour un admirable portrait de femme, modelé dans la cire colorée en pleine pâte, celui de la princesse Soutza. Une telle intensité de vie émane de ce merveilleux type roumain, mélange des beautés orientale et slave, que l'impression en demeure indéfinissable, presque troublante. D'abondants cheveux noirs, retombant en vagues onduleuses, ombragent le front en manière de casque; on dirait que ces beaux yeux aux globes brillants, aux étincelantes prunelles de jais, que ces palpitantes narines, ces lèvres délicatement rosées vont s'animer soudain et s'entr'ouvrir pour la parole.

Sur l'aimable proposition de M. Boucher, nous traversons alors le jardin au fond duquel un petit bâtiment a été aménagé pour lui servir d'atelier. C'est là que le statuaire, avec la précieuse collaboration de son compatriote et ami M. Briden, de la Chapelle-Saint-Luc, achève le modelage en terre glaise du bas-relief qui doit accompagner, coulé en bronze, dans le monument commémoratif de Troyes, le groupe principal exposé naguère. Tandis que dans le sujet traité en marbre blanc se synthétisait, impersonnel et purement allégorique, le motif résumé de la défense du pays, — ici, le même thème se développe, humanisé, modernisé surtout, dans une sorte de frise des plus mouvementées, à l'entour du piédestal. Des soldats de toutes armes y figurent, surpris dans les divers épisodes d'une action ardente: zouaves attaquant à la bayonnette, lignards défendant l'accès d'un faubourg, charges de cuirassiers et de dragons, convois d'artillerie lancés à fond de train, etc. Une corniche, sobrement décorée de créneaux et de mâchicoulis, couronnera le fût de colonne qui doit, dans l'ordonnance générale du monument, en composer l'architecture. Des cartouches, où seront inscrits les arrondissements du département de l'Aube, précéderont les listes correspondantes des héros tom-

bés sur nos champs de bataille, listes qui ne comprendront pas moins de 950 noms.

L'inauguration solennelle aura lieu le 22 juin. Après avoir chaudement félicité les deux artistes pour leur œuvre si sincère et si patriotique, nous avons pris congé de M. Boucher, en lui renouvelant l'expression de nos vifs remerciements et de notre toute cordiale estime. A. T.

***

Liste des dons faits au Musée de Troyes (Pendant le quatrième trimestre de l'année 1889) :

Sculpture

M. Péchiné (Antide), statuaire à Paris : — *Monseigneur Pierre Cortet, évêque de Troyes.* Buste en plâtre, œuvre du donateur exécutée en 1889.

Archéologie

Mlle Trudon (Pauline), propriétaire à Pont-sur-Seine : — Un fragment de poterie en terre rouge sigillée, ayant porté une marque de potier dont il ne reste que la lettre initiale O ; — Un autre fragment de vase de même nature, orné de personnages et arabesques en relief; — Un frament de disque en terre cuite recouverte d'une couche d'émail translucide et d'un ton violacé, épaisse de 0,008 ; — Deux fragments d'un vase en terre blanche émaillée en jaune à l'extérieur. Ils représentent une tête d'homme dont la barbe, teintée en brun, est indiquée par des hachures en bâtons rompus ; — Un fragment de fond de vase en terre blanche émaillée en jaune à l'intérieur, en vert foncé à l'extérieur, et orné sur cette face d'un cordon de pastillages juxtaposés et portant chacun l'empreinte du pouce du potier ; — Un fragment de plat en terre blanche recouverte d'un engobe d'argile rouge sur lequel on a peint des fleurons et des rinceaux à l'aide d'une couche d'argile blanche. Le tout est enduit d'un vernis jaune transparent et parsemé en divers endroits de macules verdâtres. — Ces divers objets ont été trouvés dans les fondations de l'ancien hospice de Pont-sur-Seine, connu depuis sous le nom de prieuré de Notre-Dame, et dont la fondation remonte au temps de Charlemagne ; on peut donc considérer la plus grande partie de ces poteries comme étant des produits du IXe siècle. — L'ensemble de cette trouvaille a été présenté à la Société des Antiquaires de France.

M. Clément Baudin, propriétaire au Chêne (par l'intermédiaire de M. Feyerstein, capitaine de gendarmerie), et MM. Mathieu Redon et Vital-Faye, propriétaires à Vinets (par l'intermédiaire de M. l'abbé Petit, curé du Chêne) : — Plusieurs pièces d'équipement ancien, en bronze, telles que : brassarts, boutons, stylet, anneaux, etc., et fragment de casque en cuir bouilli. Ces divers objets ont été trouvés, en juin 1889, dans une sépulture, à 1500 mètres du

village du Chêne, lieu dit *Les Grèves*, sur le territoire de la commune de Vinets (Aube).

M. Poncelet (Arsène), 20, rue Claude-Huez, à Troyes (par l'intermédiaire de M. Arsène Thévenot, membre associé) : — Deux petites plaques en bronze, découpées circulairement, ayant chacune un prolongement en forme de queue d'aronde et s'adaptant exactement l'une sur l'autre. Un rivet qui servait à fixer un ruban de soie entre ces deux plaques les maintient dans cette situation. Elles ont été trouvées sur le territoire de Faux-Fresnay (Marne) et semblent dater du xve siècle. — Cet appareil était ordinairement attaché à la crête d'un lutrin et servait à empêcher les pages du livre de se retourner mal à propos. Il pouvait aussi être employé comme signet.

M. Petit-Sénéchal (Maurice) : — Une brique portant une inscription en caractères grecs anciens. Elle a été extraite, par le donateur, des anciens remparts de Constantinople (enceinte byzantine).

M. Barotte (Edmond), membre résidant : — Un remarquable mortier en pierre sculptée, datant de la plus belle époque de la Renaissance. Sur un de ses côtés est placé, au milieu d'une couronne de fleurs et de fruits, un écu portant une croix alaisée, endenchée et accompagnée au 1 et 4 canton d'une feuille de trèfle. Les trois autres côtés, qui sont délimités par des mascarons, ont pour ornement des cartouches composés de baudelettes et d'enroulements.

M. Hoppenot (Georges), à Troyes : — Un moule à oublies en fer. La gravure est circulaire et représente sur une des plaques les armes de la ville de Troyes, au milieu d'un quadrillé ; sur l'autre, un simple quadrillé. Ce moule paraît dater du xviie siècle. — On sait que les *oublies* ont figuré jadis au nombre des redevances féodales. A Paris, on les criait dans les rues dès le xive siècle ; elles étaient alors de forme ronde, plates et insipides. Les oublies de Lyon étaient fort renommées, et c'est dans cette ville que l'on a commencé à les rouler en forme de cornet.

M. de Paillot (Armand), à Troyes : — Une très belle assiette en faïence de Rouen, à décor polychrome, portant au centre deux écus, l'un aux armes de la famille de Paillot, l'autre aux armes de la famille de Poterat. On peut considérer cette assiette comme sortant de la fabrique d'Edme Poterat, originaire de Troyes, qui, dès l'an 1632, était à la tête de la première faïencerie de Rouen.

Numismatique et Sigillographie

M. Tolmer (Louis), membre associé : — Un jeton en cuivre, daté de 1560. Il porte sur une face la lettre F couronnée entre deux cornes d'abondance, et, en exergue, la légende : FERTILITATI. FRANCIE. Sur l'autre face, Minerve, debout, tient d'une

main sa lance et de l'autre une branche d'olivier. Près d'elle un écu aux armes de France ; légende : PROVIDENTIA GALLIARVM.

M. Choulier, membre correspondant, à Ervy : — Les empreintes sur cire de six sceaux et cachets dont cinq font partie de sa collection, savoir : 1° Le sceau de *Renaut Roussiau*, du XIVe siècle ; 2° le sceau d'*Anthoine Le Carron*, du XVe siècle ; 3° un cachet armorié, du XVIIIe siècle ; 4° l'empreinte d'une intaille de style grec représentant *Le triomphe d'un César* ; 5° le sceau du *Tribunal du district d'Ervy* ; 6° le sceau du *Collège des maîtres chirurgiens de Troyes*, 1740. Il porte sur un même cartouche, surmonté d'une couronne de comte, deux écus juxtaposés, le premier aux armes de la ville de Troyes, le second aux armes du Collège des maîtres chirurgiens, qui sont : d'azur au soleil d'..... en abyme, chargé en cœur d'une fleur de lis d..... et accompagné de trois coupes couvertes d..... Ce dernier sceau appartient à un habitant d'Ervy.

ETHNOGRAPHIE

M. Therriat, conducteur des Ponts et Chaussées à Nouméa (par l'intermédiaire de M. Girardin, principal clerc d'avoué, à Troyes) : — Une brochure chinoise illustrée de gravures sur bois.

HISTOIRE NATURELLE

M. Lomont (Célestin), naturaliste-préparateur, 24, rue Voltaire, à Troyes : — Un lagopède muet (*Lagopedus mutus*), habilement empaillé.

MINÉRALOGIE

M. de Mauroy (Adrien), conservateur de la section de Minéralogie : — Une collection de soixante échantillons minéralogiques déposée à l'école communale de Celles-sur-Ource au nom du Musée de Troyes.

BIBLIOTHÈQUE DU MUSÉE

M. Lomont (Célestin), préparateur-naturaliste, à Troyes : — *Zoologie*, par MM. le docteur E. Berthier, D. Pierrat, Mougel, Lomont, etc. ; — Extrait de l'ouvrage intitulé : *Le département des Vosges*, Epinal, E. Bussy, 1888.

LOUIS LE CLERT,
Ordonnateur de la Commission du Musée.

* * *

Académie nationale de Reims. — PROGRAMME DES CONCOURS OUVERTS POUR LES ANNÉES 1890 ET 1891.

Prix à décerner en 1890 :

POÉSIE : *Une Cantate avec chœur pour l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc, par Paul Dubois, sur le parvis de la cathédrale de Reims.*

Le sujet de cette Cantate doit être restreint au séjour de Jeanne d'Arc à Reims, caractérisé par les trois grandes scènes de l'Entrée de la Pucelle, du Sacre de Charles VII et du Départ de l'Armée française.

Le prix consiste en une médaille d'or de 500 francs, offerte par l'Académie et par le Comité pour l'érection de la statue.

Histoire : Prix V. Duquénelle : *Biographie de Dom Marlot, historien de Reims.*

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

Economie politique : *De l'influence du traité de Francfort, des plus récents traités de commerce et des tarifs douaniers sur la fabrique de Reims et sur l'exportation de ses produits.*

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

Sciences et Industrie : *Etude de l'une des industries locales; indiquer les progrès réalisés et à réaliser.*

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 francs.

Littérature : *Du caractère champenois dans la littérature.*

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

Prix à décerner en 1891 :

Histoire : *Histoire des Etablissements hospitaliers de Reims, du moyen-âge jusqu'à nos jours.*

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

MÉLANGES

L'ancienne église Saint-Pierre et Saint-Paul de Langres. — La municipalité langroise transforme en ce moment la grande place qui se développe devant la cathédrale. A l'élégant kiosque qu'elle a fait élever au Midi de cette place, elle ajoutera un réservoir, un jet d'eau, des plates-bandes, etc.

Les lecteurs nous sauront gré de leur communiquer les quelques notes que nous avons pu recueillir sur l'ancienne église Saint-Pierre et Saint-Paul, située précisément sur cet emplacement.

Dans les chartes du IXe siècle concernant la ville de Langres, il est question d'une église ou chapelle dédiée à Saint-Pierre et à Saint-Paul, laquelle était située devant la cathédrale, et dépendait d'une abbaye de religieuses dites *de Saint-Pierre*, qui furent transférées à Vauxbons en 1181.

Or, à l'endroit même de l'oratoire, en face du portail de Saint-Mammès, on construisit, de 1230 à 1245, sous le vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul, la grande et magnifique église de ce nom qui, pendant près de 550 ans, fut la *première paroisse de la ville et de tout le diocèse.*

Jusqu'à l'époque de sa construction, dès les temps les plus reculés, la nef de la cathédrale avait servi de paroisse du titre *de Sainte-Croix* à une partie de la population. Comme les offices qui s'y faisaient troublaient probablement les prières des chanoines, on supprima cette paroisse, et on la remplaça par celle de Saint-Pierre, à laquelle on réunit la paroisse Saint-Michel dont l'église avait été cédée aux Pères Dominicains, et peut-être aussi la paroisse de Saint-Simon et Saint-Jude.

Voici l'acte de consécration de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, tel qu'il se trouvait gravé sur une feuille de cuivre suspendue à l'un des piliers de la chapelle Saint-Claude de la dite église. Je traduis :

« L'an de l'Incarnation du Sauveur 1245, au mois de juin, le « jour de la fête de St-Barnabé apôtre, cette église a été consacrée « en l'honneur du Père et du Fils et du St-Esprit, et de la bien- « heureuse Vierge Marie, et des bienheureux Apôtres Pierre et « Paul, et de Ste-Catherine, et de tous les saints, et de la très- « sainte Croix, par vénérable père en Dieu Hugues, évêque de « Langres, qui fut abbé de Cluny, homme d'une très-sainte « vie, sous le pontificat du pape Innocent, demeurant alors à « Lyon; sous le règne de Louis, prince très-illustre et très-chrétien, « qui fit transporter la sainte Couronne d'épines de Venise à Paris;

« sous le pastorat de Simon, chanoine de Langres, curé de la dite « église, qui la fit bâtir, et l'embellit de divers ornements : que « Dieu ait pitié de son âme! Ainsi soit-il! »

La construction de l'église de Saint-Pierre dura quinze ans. Elle s'est faite à l'époque la plus brillante du style ogival, en partie aux frais de l'évêque, mais principalement aux frais du chapitre cathédral. C'est pourquoi la vénérable Compagnie, qui à dessein avait placé cette église tout près de la cathédrale, conserva aussi longtemps qu'elle put l'administration de la paroisse, dont elle confiait le gouvernement pour un temps plus ou moins long à un chanoine révocable à volonté. Cet état de choses dura plus de 400 ans. Les réclamations des paroissiens amenèrent à la longue l'institution des *vicaires perpétuels* que l'Eglise, d'accord avec le pouvoir civil, mit en possession de tous les droits de curés, sans leur en donner aussitôt le titre. C'est à une époque récente (1664) que remonte la liste des curés proprement dits de Saint-Pierre. Le Chapitre ne conserva plus que le titre de *curé primitif*, avec le pouvoir de nommer à la cure de Saint-Pierre. En cette qualité, il déléguait aux cinq plus grandes solennités un chanoine pour officier à l'église paroissiale, et ce chanoine se plaçait alors avant le curé qu'il venait remplacer.

« Je voudrais pouvoir, dit M. l'abbé Daguin dans ses *Mémoires*, donner la description de ce beau monument (l'église de Saint-Pierre). Mais comme aucun dessin n'est arrivé jusqu'à nous, je tâcherai à l'aide d'un plan que j'ai entre les mains, de suppléer autant que possible à ce qui me manque.

« D'après ce plan et d'après des témoins en très grand nombre avec lesquels j'ai vécu, je regarde comme certain que l'église de Saint-Pierre occupait tout l'espace appelé aujourd'hui *la place Saint-Mammès*. La promenade voisine, qui a le nom de *place Henryot*, était l'emplacement d'une maison canoniale qui n'a été démolie que vers 1828. Le jardin de cette maison, au midi de l'église de Saint-Pierre, s'étendait le long des murs et des contreforts des chapelles et des sacristies situées à cette exposition. La tour et d'autres chapelles au nord se trouvaient en face de *l'hôpital Saint-Laurent* et des maisons voisines. Elles étaient séparées dudit hôpital par une rue assez étroite appelée *rue Saint-Laurent*. Le chœur de l'église Saint-Pierre n'était lui-même séparé du portail de la cathédrale que par une rue d'une largeur médiocre.

« Le portail de Saint-Pierre se trouvait en face de la *rue Saint-Pierre* et du passage qui conduit à la *place Saint-Didier*. On peut donc, en mesurant la longueur et la largeur de la place Saint-Mammès située devant la cathédrale, avoir les dimensions approximatives du monument qui nous occupe. Il n'y a que la hauteur de l'édifice que l'on ne saurait déterminer au juste.

« L'église de Saint-Pierre, composée de cinq nefs, était du style ogival pur. Je sais par des témoins oculaires que les piliers avaient

de la délicatesse et de l'élancement. On en comptait trente, sans y comprendre les pilastres en faisceaux de colonnes engagées dans les murs. Il y avait dans ladite église quatorze chapelles, de plus un fort bel emplacement où se trouvait le maître-autel. Cette portion formait le sanctuaire. Des grilles séparaient le sanctuaire du chœur, où l'on voyait de chaque côté deux rangs de stalles en bois et un aigle en bronze. Une autre grille en fer, surmontée d'un grand Christ, se trouvait entre le chœur et la nef. »

Voici les noms de quelques-unes des chapelles de l'église Saint-Pierre. Au nord étaient les chapelles de *Saint-Jean*, de *Sainte-Croix*, de *Sainte-Geneviève*, de *Sainte-Marguerite*, de *N.-D. de Pitié*, etc... Au midi, les chapelles des *Agonisants*, de *Saint-Claude*, de *Saint-Jérôme*, *de la Nativité*, de *Saint-Honoré*, de *Sainte-Anne*, etc... et les deux sacristies. Il y avait aussi à Saint-Pierre une chaire à prêcher remarquable, neuf confessionnaux, et un jeu d'orgues placé sur une tribune au-dessus de la porte principale du portail de l'église.

Un monument d'une telle importance et d'une aussi belle exécution ne devait pas rester dépourvu d'objets d'art ni de décorations d'une véritable valeur. Quelques autels (l'autel actuel des Dominicaines de Langres), des statues, tableaux, vases sacrés, ornements qui ont échappé au vandalisme révolutionnaire, proclament encore le bon goût qui avait présidé à son ornementation. Mais les inventaires qui ont été faits à différentes époques et divers manuscrits qui nous restent nous donnent beaucoup mieux encore la plus haute idée de la beauté et de la richesse de ce monument.

En 1588 la tour de l'église fut détruite par un violent incendie. Reconstruite peu après, elle subsista jusqu'à la Révolution. Vers 1799, elle tomba, ainsi que l'église, sous le marteau des démolisseurs. Après cette destruction fatale que déplorait le cardinal de La Luzerne lors de son passage à Langres en 1814, il ne resta plus de l'église Saint-Pierre que quelques colonnettes et ogives des murs du midi, que l'on avait conservées pour servir de clôture au jardin d'une maison canoniale. Ces derniers vestiges disparurent eux-mêmes vers 1827, et sur leur emplacement on disposa, en 1830, la place dite *place Henryot*, du nom du maire qui administrait la ville de Langres.

Pendant plus de cinq cents ans on a inhumé à Saint-Pierre, dans la grande nef et les chapelles, un grand nombre de personnages marquants. C'est ce qui explique pourquoi, dans les excavations faites pour disposer la place, on trouve quantité d'ossements humains. Il est probable que si on creusait davantage, on mettrait au jour des caveaux entiers.

(Extrait de *L'Avenir de la Haute-Marne*.) N. GARNIER.

***

Pierre Cauchon, EVÊQUE DE BEAUVAIS, L'UN DES JUGES DE JEANNE D'ARC. — L'*Autorité*, du 21 janvier 1890, a publié sous ce titre : *Pierre Cauchon, évêque temporel de Beauvais et de Lisieux*, un article signé : *Un Lorrain* V. B. consacré au prélat qui a acquis une triste notoriété par le rôle odieux qu'il a joué dans le procès de Jeanne d'Arc.

Cet article a depuis été réimprimé deux fois en brochure avec le nom de son auteur M. Victor Bouton, bien connu par un certain nombre de publications sur l'art héraldique et en dernier lieu par celle de l'Armorial du hérault Gelre [1].

L'auteur est assurément animé des meilleures intentions; il cherche à rejeter hors du sein de l'Eglise un homme qui a été justement condamné par l'opinion publique et plus tard excommunié par le souverain pontife, et voulant laver le clergé d'une tache dont certains écrivains modernes veulent le charger, il s'efforce d'établir que Cauchon n'appartenait point à l'épiscopat. « Ce n'était, dit-il, qu'un évêque temporel ayant la direction et l'administration d'un évêché pour en recueillir les bénéfices. »

Nous ne pouvons nous associer aux conclusioms de l'auteur de ce travail qui dénature la vérité historique, et nous chercherons à le suivre dans sa dissertation et à montrer les points sur lesquels nous sommes en désaccord avec lui.

M. V. Bouton examine successivement trois points de la vie de celui qu'il appelle un opportuniste de son temps :

1° L'origine de Pierre Cauchon, sa famille.

2° La question de savoir s'il n'y a pas lieu d'attribuer à l'évêque de Beauvais la *Chronique normande* de Pierre Cochon, publiée par Vallet (de Viriville), à la suite de la *Chronique de la Pucelle*, de Cousinot (Paris, Delahaye, 1859, in-12), et depuis par M. Ch. de Robillard de Beaurepaire, dans la collection de la Société de l'Histoire de Normandie, Rouen, 1870.

3° Sa situation comme évêque. « Il ne fut jamais, dit-il, qu'un évêque de fait et non de droit, un évêque temporel et non spirituel, évêque comme Wellington fut maréchal de France : forcé. — Est-il un juge, je le répète ? Non. — Est-ce un évêque? Non. — Il fut évêque comme il avait été vidame — au temporel seulement. »

1° Pierre Cauchon appartenait-il à une famille rémoise jouis-

1. A propos de Jeanne d'Arc, Pierre Cauchon, Recteur de l'Université de Paris, vidame de l'église de Reims, évêque temporel et non spirituel de Beauvais et de Lisieux. Son origine et ses armoiries. Paris, N. V. Bouton, éditeur, 15, rue de Maubeuge, 1890, in-8, 16 p. Cette édition porte un *P. S.* signé R. D. Une seconde édition plus récente, annoncée dans l'*Intransigeant* du 31 janvier, et accompagnée d'une planche d'armoiries, porte cette fois le nom de M. Victor Bouton.

sant déjà d'une certaine notoriété, ou n'était-il que le fils d'un vigneron des Ardennes ?

M. V. Bouton rapporte tour à tour les témoignages de Juvénal des Ursins, du chroniqueur Mercier (?), de D'Hozier et de plusieurs autres généalogistes et ne donne pas une solution précise. Il incline à croire que Pierre appartenait à la riche famille rémoise des Cauchon anoblie en 1392, et, reproduisant un passage guillemeté où on le dit fils et petit-fils d'orfèvre, de changeur, de lombard, il est bien près de croire, mais sans oser l'affirmer, qu'il devait avoir du sang juif dans les veines. — Dans le *P. S.* de sa brochure, il est plus affirmatif, fait partir les Cauchon de Normandie pour arriver en Champagne, en fait des complices des Templiers et, après la condamnation de l'ordre, des Juifs convertis.

Tout cela est extraordinaire comme un roman, mais n'en est pas plus vrai pour cela.

Dans l'*Autorité* du 28 janvier, M. de Magny vient apporter à l'appui de l'opinion qui rattache Pierre Cauchon à la famille rémoise anoblie en 1392, le témoignage d'une généalogie dressée en 1728, par D'Hozier, pour l'entrée aux pages d'Henri Cauchon de Sommièvres, généalogie dans laquelle l'évêque Cauchon figure comme second fils de Remi Cauchon, habitant Reims en 1348 et qui aurait eu trois fils, Jacques, *Pierre* et Jean.

Nous comprenons combien sont fastidieuses pour les lecteurs ces discussions généalogiques, disons toutefois que cette filiation n'est pas admise sans conteste.

Des chroniqueurs contemporains, des annalistes des siècles suivants et des historiens modernes n'ont pas voulu admettre que l'évêque Cauchon appartînt à la famille bourgeoise, déjà connue *depuis deux siècles* dans la ville de Reims, et dont plusieurs membres avaient occupé avec éclat d'importantes charges municipales et à laquelle le privilège de la noblesse accordé récemment à un de ses membre ne faisait qu'apporter un nouveau renom, sans augmenter beaucoup sa considération.

Dès 1301, les noms de Jean, Remi, Girard ou Gérard, Remi, avaient figuré plus de dix fois sur les listes des échevins de Reims; si Pierre Cauchon avait fait partie de cette famille déjà notoirement connue, ses biographes n'auraient pas hésité à le rappeler et nous ne verrions pas son successeur au siège de Beauvais, Juvénal des Ursins, le dire de naissance obscure et fils d'un vigneron des environs de Reims. Le comte Edouard de Barthélemy, dans une notice très complète consacrée à la famille Cauchon [1], n'hésite pas à rejeter Pierre Cauchon de la famille dont il raconte les annales et, au lieu de trois fils, il ne donne à Remi Cauchon que deux fils Jean et Jacques, et une fille Jeanne, mariée trois fois.

1. Revue d'histoire nobiliaire et d'archéologie héraldique, 1883, p. 216.

Pour le faire, il s'appuie sur les notes du chanoine La Cour sur Dom Marlot qui déclare sans hésitation que Pierre Cauchon « n'était pas des Cauchon de Reims », sur le témoignage de Dom Marlot qui, à l'article des vidames de Reims, dit qu'il était le compatriote de Gerson et que par suite il n'était nullement rémois.

Qu'au dix-septième et au dix-huitième siècles, dans les généalogies dressées par D'Hozier, soit pour la réforme de Champagne par Caumartin, soit pour une admission aux pages, les Cauchon de Sommières ou autres aient cru bien faire en rehaussant leur généalogie du nom d'un prélat, malgré le triste renom de celui-ci, cela ne nous semble pas bien étonnant ; on était à une époque où l'on se montrait plus fier de la mention de ces titres que de celle de ces dix inscriptions d'ancêtres sur les tables d'or de l'échevinage.

Constatons enfin qu'à l'époque même de Charles VII, aucun rapprochement de parenté ne paraît avoir été fait entre l'évêque de Beauvais et les Cauchon, dont un fut, de 1422 à 1423 et de 1440 à 1449, lieutenant des habitants de Reims. Les annales de Reims, dit M. Ch. Givelet[1], attribuent à ce Jean, qui aurait été le frère de l'évêque, une part dans la délivrance de la ville du joug des Anglais, et il eût été capitaine de la même ville si ses ennemis ne se fussent prévalu de sa modestie et de sa modération pour le noircir dans l'esprit du souverain ; mais, ajoute le même historien, la calomnie ne put jamais parvenir à entamer sa réputation et les rémois se rendirent garants de son innocence auprès de Charles VII.

Croit-on qui si Jean Cauchon avait été le frère de l'évêque, ses ennemis ne se seraient pas fait une arme de cette triste parenté?

Entre les deux dates où Jean exerça ses fonctions, qui trouvons-nous parmi les autres lieutenants ? Thomas Cauchon, seigneur du Godart et de Savigny-sur-Ardre, autre membre de la même famille, de 1431 à 1434. Et nous voyons que, d'après ses ordres, les Rémois firent marcher, à la suite du Roi, la meilleure partie de leurs troupes.

Il y a aussi, mais nous ne pouvons tout relever, un point qui nous semble extraordinaire, c'est la longévité que, dans ce système, on attribuerait à Pierre Cauchon. Car, s'il était déjà *thesaurarius* de l'église de Reims le 2 octobre 1380, on ne peut lui supposer moins de trente ans, et il en aurait eu quatre-vingts au moment du procès de Jeanne d'Arc. Quelques lignes plus bas, il est vrai, M. Bouton ne le fait investir de ce titre que le 21 avril 1410. Là il est dans le vrai, mais le thesaurarius de 1380 ne nous paraît pas pouvoir être le même personnage.

Au moyen âge on attache à juste titre une importance aux emblèmes héraldiques pour distinguer les familles et il y a là

1. Armorial des Lieutenants des habitans de Reims, 1887, in-8.

encore pour nous une preuve que Pierre Cauchon n'appartenait pas à la famille rémoise. En effet, tandis que celle-ci portait de gueules au griffon d'or ailé d'argent, l'évêque portait à une fasce (ou un chevron) d'argent accompagné de trois coquilles d'or. Il est à remarquer que ces armes sont celles que donnent non-seu lement une chasuble longtemps conservée à la cathédrale de Beau vais, mais Sainte-Marthe, dans le *Gallia christiana*, Pillet, dans l'*Histoire de Gerberoy*, et d'autres écrivains antérieurs aux prétentions maladroites des généalogistes officiels.

On nous permettra de ne pas nous arrêter à discuter l'opinion de M. V. Bouton, d'après laquelle les bourgeois n'avaient pas d'armoiries, ce qui explique, suivant lui, la différence de celles de Remi et de Pierre, ce dernier qui était trésorier et vidame en ayant eu dès 1380, avant son père anobli seulement en 1392.

Aussi, bien que nous n'attachions pas une grande importance à cette question, sans suivre M. V. Bouton dans la phrase où il dit plaisamment que l'héritier d'un seigneur de Verzenay et de Sillery pouvait être considéré comme le fils d'un vigneron champenois, croyons-nous que Pierre Cauchon est étranger à la famille de ces grands bourgeois de Reims qui ont occupé ensuite pendant quatre siècles un rang considérable dans la noblesse de Champagne.

D'orfèvre, de changeur ou de lombard, nous ne voyons pas trace dans les personnages mentionnés par M. Ed. de Barthélemy. Quant à l'anglais ou à l'anglo-normand, provenant d'une bande de cette province émigrée vers l'Est, au commencement du quatorzième siècle, « après le bûcher des Templiers qui s'étaient enjuivés », l'existence à Reims d'une famille du nom de Cauchon dès 1278, bien que nous n'admettions pas que Pierre en ait fait partie, suffit cependant pour ôter toute vraisemblance à ce récit qui semble inspiré par l'auteur de la *France Juive*.

2° L'évêque de Beauvais n'est-il pas l'auteur de la *Chronique normande* de Pierre Cochon.

Après avoir dit quelques mots de la *Chronique normande* publiée d'abord en partie par Vallet (de Viriville), à la suite de la *Chronique de la Pucelle* de Cousinot (Paris, Delahaye, 1859, in-12), et rééditée en entier en 1870, par M. Ch. de Robillard de Beaurepaire, pour la Société de l'Histoire de Normandie, M. V. Bouton se demande si ce récit n'est pas l'œuvre de l'évêque de Beauvais. Si Vallet (de Viriville) repousse cette identification, D'Hozier, paraît-il, l'accepterait; quant à M. V. Bouton, faisant ressortir des arguments empruntés aux sentiments politiques communs suivant lui aux deux auteurs, il n'hésite pas à l'adopter et voici ce qu'il écrit à ce propos : « Que le Pierre Cochon, de la Chronique normande, ait été notaire apostolique ou notaire de la Cour épiscopale, Pierre Cauchon a bien pu joindre ces titres à

tant d'autres. Il y a encore d'autres similitudes, aussi étranges, aussi frappantes, devant lesquelles je suis comme atterré. »

Il rappelle que tous les deux ont pris leurs grades à l'Université de Paris en même temps [1] et que le chroniqueur normand a pour copains Manchon et Colles, dit Boscguillaume, deux autres notaires qui figurent comme greffiers dans le procès de Jeanne d'Arc !

Vraiment là encore, c'est vouloir trop prouver et la démonstration se retourne contre celui qui la produit.

Rien qu'en examinant le texte de la Chronique normande, on voit que le récit de Pierre Cochon est rempli de faits journaliers relatifs à l'histoire de Rouen depuis la fin du XIVe siècle, et surtout depuis 1409 jusqu'en 1429, faits qui pouvaient seuls être relevés par un habitant de cette ville et que l'évêque de Beauvais n'était pas plus à même de connaître qu'il n'avait intérêt à en conserver le souvenir.

Mais il y a mieux, depuis près de trente ans, grâce aux recherches de M. Ch. de Beaurepaire, la biographie de Pierre Cochon, qui était absolument inconnue quand Vallet (de Viriville) a publié sa Chronique, est aujourd'hui complètement élucidée, et il ne peut subsister d'équivoque, de même qu'il n'est guère possible de faire deux membres d'une même famille de ces hommes, dont le nom, différent d'orthographe, diffère encore plus au point de vue étymologique.

Pierre Cochon, le chroniqueur, est né à Fontaine-le-Dun, bourg important de la vicomté d'Arques [2], — ainsi que l'établit un contrat passé par lui en 1437 — à une date que l'on peut fixer entre 1380 et 1390 [3], et est mort en 1456. Son père, Jean Cochon, bourgeois de Rouen, vivait encore en 1443, et son frère Jacques, chanoine de Rouen, est mort en 1473. C'est vers 1425 que Cochon devint notaire apostolique, et, en 1436, il était curé de Vitefleur, titre qu'avait son ami Manchon, mais il ne le conserva que peu de temps et il l'échangea contre la cure d'une portion de Fontaine-le-Dun [4].

Ajoutons que ce nous semble une singulière idée que celle qui

1. M. de Beaurepaire met en doute que Pierre Cochon ait pris des grades à l'Université de Paris.

2. Arrondissement de Dieppe (Seine-Inférieure).

3. La date de la mort de son père et de celle de son frère qui dans ce cas seraient morts plus que centenaires, doit faire écarter la supposition de Vallet (de Viriville) qui plaçait sa naissance vers 1360.

4. Nous empruntons tous ces détails à la « notice sur Pierre Cochon, auteur de la Chronique normande » par Charles de Robillard de Beaurepaire, insérée dans les travaux de l'Académie de Rouen, 1859-1860. Rouen, 1863, p. 299. — C'est le même travail qui, avec quelques additions de peu d'importance, sert d'introduction à l'édition de la Chronique publiée en 1870.

attribuerait à l'évêque de Beauvais cette Chronique qui nous conduit à Rouen jusqu'en 1433 (avec une lacune de 1429 à 1433) et dans laquelle le notaire apostolique rouennais se met lui-même en scène. Qu'il connaisse Manchon et Colles, quoi de plus naturel puisqu'il était leur confrère et que c'est peut-être à un hasard seul qu'il a dû de ne pas être un des notaires chargés d'instrumenter comme greffiers dans le procès de Jeanne d'Arc.

M. de Beaurepaire considère même Cochon comme ayant été sympathique à la Pucelle et il n'est pas éloigné d'attribuer à ce sentiment le silence qu'il a gardé sur le procès de Jeanne d'Arc. Rappelons du reste que Manchon et Colles figurèrent parmi les témoins du procès de réhabilitation.

Si M. V. Bouton avait mieux pesé la valeur des titres des personnages qu'il met en scène, il aurait compris en outre qu'un évêque n'est pas plus en même temps notaire apostolique, qu'un colonel ne cumule ses fonctions avec celles de capitaine ou de sergent. Mais, nous montrerons que M. V. Bouton n'a pas sur la hiérarchie soit civile, soit ecclésiastique, des idées toujours précises.

3° Pierre Cauchon était-il régulièrement évêque de Beauvais? Il n'est pas possible de le nier. Ce ne fut pas uniquement, comme aimerait à le supposer M. V. Bouton, « un simple clerc élu comme un candidat officiel peut l'être, en présence de l'envahisseur qui l'impose et vous écrase ; élu parce que le duc de Bourgogne, l'ennemi, l'exigeait. »

D'abord, si nous consultons les historiens du diocèse de Beauvais et notamment le plus récent d'entre eux, l'abbé Delettre (*Histoire du diocèse de Beauvais*, 3 vol., 1843), nous y voyons que l'on ne sait rien de positif sur son élection et qu'après la mort d'Eustache de Laistre, décédé entre le moment de son élection par le chapitre et sa prise de possession, en juin 1420, l'un des chanoines de Beauvais, Nicolas de Pacy, déposa dans l'assemblée capitulaire du mois d'octobre, des bulles datées de Florence, du 3 des calendes de septembre, par lesquelles le pape Martin V instituait évêque de Beauvais maistre Pierre Cauchon, licencié ès décrets et chanoine de la même église, et qu'il requit, en vertu de la procuration du nouvel évêque, d'être admis à prendre possession du siège.

Le 12 janvier 1421, Pierre Cauchon fit son entrée solennelle à Beauvais, accompagné de deux autres prélats, Henri, évêque de Tournai, et Louis de Luxembourg, évêque de Térouanne. Le duc de Bourgogne, avec une nombreuse escorte, le protégeait. Le nouvel évêque prêta serment entre les mains de l'archidiacre et fut ensuite introduit dans la cathédrale.

Que la cérémonie fut froide et glaciale comme la saison, comme tout ce qui n'est qu'officiel, ainsi que le dit l'abbé Delettre, et qu'il n'y eût point d'enthousiasme, nous l'accordons volontiers.

Mais les détails qui précèdent suffiraient seuls pour prouver que Pierre Cauchon ne fut pas seulement un évêque *temporel*, mais bien le chef spirituel de l'église de Beauvais, investi par le pape de pouvoirs réguliers et accepté, quoique à regret, par le clergé et les habitants de la ville. D'autres faits établissent d'une manière plus complète encore la situation de l'évêque. Le dimanche de Quasimodo 1424, il fit son entrée solennelle à Gerberoy dont il avait le titre de vidame, titre qui était afférent à celui d'évêque de Beauvais et que portaient ses prédécesseurs. Plus tard, lors du sacre de Jacques du Chastelier, nommé évêque de Paris, à la demande du roi d'Angleterre, Pierre Cauchon fut l'un de ses consécrateurs. C'est avec ce titre encore que nous le voyons, à côté de l'évêque de Noyon, Jean de Mailly, qui devait être aussi l'un des juges de la Pucelle, assister le cardinal de Winchester, lorsque, le 17 décembre 1431, ce dernier sacra dans la cathédrale de Paris Henri VI comme roi de France.

Que Pierre Cauchon n'ait été qu'un mauvais français, qu'un traître à sa patrie, nous le reconnaissons tout le premier, mais, quant à son caractère épiscopal, nous ne pouvons le dénier.

Enfin n'oublions pas que si plus tard la conduite de Pierre Cauchon fut sévèrement jugée par l'Eglise, et que s'il encourut une excommunication posthume de la part de Calixte II vers 1456, il n'en reçut pas moins de son vivant, du pape Eugène IV, ses bulles d'institution canonique pour l'évêché de Lisieux, toujours à la demande du roi d'Angleterre, qui avait même sollicité pour lui l'archevêché de Rouen. C'est comme évêque qu'il assista au concile de Bâle en 1435 et aux assemblées ecclésiastiques d'Arras, de la même année, et de Calais, de 1439.

Enfin, sur sa pierre tombale encore conservée au XVIIe siècle dans l'église de Lisieux et reproduite dans la *Jeanne d'Arc* de Vallon, d'après un dessin de Gaignières, il est représenté avec la crosse et la mitre.

Il y a vidame et vidame, de même qu'il y a vicomte et vicomte, suivant le pays dans lequel on se trouve.

Au commencement de la féodalité, les vidames étaient tous de grands seigneurs qui tenaient la place des évêques, étaient comme leurs vicaires dans le temporel et, ainsi que les avoués, les protégeaient contre les envahissements des seigneurs séculiers, conduisaient leurs vassaux aux armées et, ainsi que le dit Pillet, dans son *Histoire de Gerberoy*, étaient « des économes, des lieutenants et des défenseurs de leurs biens et de leurs droits ». Tels étaient les seigneurs de Picquigny, vidames de l'évêché d'Amiens.

Mais, plus tard, il n'en fut pas partout ainsi. A Reims, l'archevêque donnait les fonctions de vidame à un ecclésiastique, généralement un chanoine, et c'est ainsi que Pierre Cauchon fut vidame de Reims en 1411. A Beauvais, l'évêque lui-même exerçait les fonctions de vidame, comme seigneur de Gerberoy. Et pourtant,

même à l'époque de Pierre Cauchon, l'évêque de Beauvais n'était pas un mince personnage ; il était l'un des six pairs ecclésiastiques du royaume de France.

Ce serait sortir du sujet que d'exposer comment les évêques de Beauvais, après la mort des derniers vidames héréditaires, Pierre et Guillaume, conservèrent pour eux ce titre et le substituèrent à celui de seigneurs de Gerberoy.

Du reste, Pierre Cauchon, dont plus que tout autre nous blâmons la conduite, aussi bien lors du procès de Jeanne d'Arc, que dans l'appui qu'il a prêté à l'envahisseur contre son souverain légitime, n'était pas le premier venu, et nous ne voyons pourquoi on chercherait à ravaler cet homme, qui, qu'il soit noble, bourgeois ou paysan, peu nous importe, avait conquis son grade de licencié en droit à l'Université de Paris et, suivant quelques-uns, en avait même été recteur, qui avait obtenu d'abord un canonicat dans l'église de Reims, puis le titre de vidame de Reims, avait reçu le titre de maître des requêtes et de chanoine de Beauvais et qui, enfin, fut canoniquement évêque de ce diocèse, puis de celui de Lisieux, où il mourut. Comte de MARSY.

* * *

SAUVÉ DE LA NOUE. — La terre de Brie n'est pas stérile en célébrités : les fastes de l'histoire ont enregistré plus d'un de ses fils dont la postérité a consacré le nom.

Parmi ses gloires locales, il en est une qui a laissé dans le passé un éclatant sillon et qui a acquis, dans les lettres, une renommée digne de son talent : c'est Sauvé de la Noue.

Né à Meaux le 20 octobre 1701, élevé sous la protection de Mgr de Bissy, Sauvé de la Noue se prit d'une violente passion pour le théâtre et débuta à 20 ans sur les scènes de Lyon et de Strasbourg. Ses débuts furent heureux, et ses contemporains, Voltaire tout le premier, ne lui ménagèrent pas de légitimes encouragements.

Comme Molière et Shakspeare, Sauvé de la Noue fut à la fois auteur et comédien : les *Deux Bals* et le *Retour de Mars* furent ses premiers pas dans l'art dramatique, et le succès qu'il en obtint fut retentissant. « Par cet heureux début, dit M. Bocquet-Liancourt dans le savant et judicieux opuscule qu'il nous a laissé sur le comédien meldois, La Noue avait trouvé sa voie. Compté immédiatement parmi les espérances du monde littéraire, il acquit une position prépondérante au théâtre. Arbitre et interprète de ses camarades, il fut chargé de composer les compliments qu'ils adressaient au public. Il s'en acquittait à merveille, en vers comme en prose. En même temps, il entrait en relations avec les notabilités de la littérature, recevait de Paris les félicitations et les invitations les plus flatteuses, formait à Strasbourg même de brillantes liaisons, et, sans abandonner la pratique de son art, préparait dans le travail du cabinet les autres pièces qui achevèrent sa réputation. »

Cette réputation fut brillante, et Sauvé de la Noue la soutint par des œuvres durables. En 1746, il faisait représenter, pour le mariage du Dauphin, une comédie-ballet, intitulée *Zélisca*, qui réussit à la Cour, et peu après il obtenait la place de répétiteur des spectacles des petits appartements et la direction du théâtre du duc d'Orléans à Saint-Cloud.

Mais ces dignités n'auraient pu assurer à notre compatriote la gloire dont il était digne. L'auteur passe avant le comédien, et c'est justice.

Sauvé de la Noue s'est en effet immortalisé par deux chefs-d'œuvre qui peuvent aller de pair avec les meilleures pièces du Théâtre Français. *Mahomet II* et la *Coquette corrigée* ont fait l'admiration de Voltaire [1], et les jugements de Voltaire ne sauraient faillir. Dans ces deux pièces « les caractères sont finement observés, les scènes habilement conduites et le style est excellent ». Les compatriotes de Sauvé de la Noue ne sauraient que ratifier un pareil avis, et ils conserveront au poète meldois la faveur que lui ont accordée ses contemporains.

Sauvé de la Noue est une célébrité des lettres françaises : son talent a été indiscuté, ses succès ont été grandioses et son nom a eu de l'éclat dans le siècle où il a vécu.

La ville de Meaux doit être fière d'un pareil fils. Elle a donné à une de ses rues le nom du poète, elle doit faire plus encore. Elle doit perpétuer son souvenir par un monument durable, comme Coupvray l'a fait pour Braille, et comme Véretz l'a fait pour Paul-Louis Courrier.

Que les Meldois s'unissent donc pour célébrer la mémoire d'un des leurs, et Sauvé de la Noue aura un monument digne de son mérite ! (*Journal de Seine-et-Marne* du 2 mars 1890).

L'appel du *Journal de Seine-et-Marne* n'a pas tardé à être entendu. Son numéro du 21 mars dernier publiait en effet la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

« Dans un des précédents numéros du *Journal de Seine-et-Marne*, on rappelait ce qu'a été Sauvé de la Noue, et quel rôle honorable il a joué dans la comédie au siècle dernier. On ajoutait qu'il est du devoir de la population meldoise d'élever un monument à la mémoire de ce glorieux enfant de la Brie.

1. Lorsqu'il fut question de représenter la tragédie de *Mahomet*, de Voltaire, ce dernier adressa à Lanoue les vers suivants :

Mon cher Lanoue, illustre père
De l'invincible Mahomet,
Soyez le parrain d'un cadet,
Qui sans vous n'est point fait pour plaire.
.....

« Je ne puis qu'applaudir à cette belle pensée ; vous me permettrez d'ajouter que si l'on peut être fier à bon droit des héroïques soldats qui sont morts au champ d'honneur, on ne doit pas négliger les gloires littéraires : la lutte est aussi difficile, le succès aussi méritoire pour l'auteur que pour le soldat. Honneur aux vainqueurs des combats, honneur aussi aux écrivains heureux ! Si l'on élève un monument au général Raoult, Sauvé de la Noue a mérité le sien !

« Voilà ce que je voulais dire : j'espère que tous les amis des lettres seront de mon avis, et que bientôt la ville de Meaux prouvera qu'elle sait ce qu'est la reconnaissance. Si, comme je l'espère, on ouvre une souscription pour cette œuvre, veuillez, je vous prie, inscrire mon nom en tête des listes.

« Agréez, etc. « E. T. »

Cette chaleureuse campagne en faveur de Sauvé de la Noue sera sans doute bien accueillie par tous les gens soucieux des belles-lettres et dévoués aux intérêts locaux.

Nous avons tout lieu de croire que personne ne combattra l'idée dont cet honorable correspondant s'est fait l'écho, et que la mémoire de Sauvé de la Noue pourra être un jour perpétuée dans sa ville natale.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

CATHÉDRALE DE MEAUX

LA CATHÉDRALE DE MEAUX

ET

L'ARCHITECTE NICOLAS DE CHAUMES

On a déjà étudié, dans ses détails les plus variés, la cathédrale de Meaux, monument historique intéressant malgré les variations du plan primitif, malgré l'inachèvement de la façade, malgré les mutilations subies et la mauvaise nature des matériaux employés pour la construction. Et, pour se faire une idée générale de l'édifice, on aura toujours recours à la *Notice historique et descriptive sur la Cathédrale de Meaux*, composée par Mgr Allou [1].

Depuis lors, M. Th. Lhuillier est le seul qui, à notre connaissance, ait cherché à augmenter la somme de renseignements connus sur la basilique meldoise, à l'aide de documents inédits ; mais ses travaux [2] se rapportent moins à la construction même qu'à des curiosités artistiques, externes et indépendantes, qui en augmentent l'intérêt sans en modifier l'ensemble.

Est-ce à dire que l'historien a prononcé son dernier mot, et que l'archéologue a désormais seul le droit de trancher les questions délicates, de délibérer sur les points en litige, si faciles à faire naître par l'examen minutieux de tout monument du Moyen-âge ?

Nous ne le croyons pas, et les quelques pages qui vont suivre suffiront à nous confirmer dans notre impression.

Voici que tout à-coup, d'une lettre-patente du roi Philippe VI de Valois, restée jusqu'ici inconnue, et en apparence insignifiante, surgit le nom d'un architecte du XIVe siècle, *Nicolas de Chaumes*, assez célèbre de son vivant pour avoir dirigé les travaux d'une des plus belles cathédrales de France [3], et bien ignoré

1. 2e édition (Meaux, Le Blondel, 1871), in-8°, 88 pp.

2. *Note sur d'anciennes dalles tumulaires de la Cathédrale de Meaux* (Meaux, Le Blondel, 1873), in-8°, 12 pp. — *Notes sur quelques tableaux de la Cathédrale de Meaux* (Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à Paris, XII, 1888, pp. 132-151.) Cf. note de M. Jules Guiffrey (*Revue de l'Art français*, IV, 1888, pp. 323-326).

3. En effet, Nicolas de Chaumes n'était connu jusqu'à présent que par un Compte de l'office de la fabrique de Sens, de 1319, mis en lumière par

aujourd'hui ! Nul n'a soupçonné sa participation à la construction de la cathédrale de Meaux, et cependant un texte d'une authenticité parfaite vient nous la révéler. Il nous reste à l'expliquer.

* * *

L'évêque Gautier Saveyr avait entrepris de reconstruire la cathédrale de Meaux dans le cours du XIe siècle ; mais, élevée à la hâte et assise sur des fondations insuffisantes, elle ne tarda pas à s'ébranler jusque dans les maçonneries inférieures. Au XIIIe siècle il fallut procéder à des réparations considérables, et sous le règne de Philippe IV le Bel s'exécutèrent de grands travaux, qui amenèrent la démolition des voûtes des bas-côtés du chœur, en conservant celles de la galerie du premier étage et en laissant subsister dans les travées parallèles du chœur les archivoltes et la claire-voie de la galerie supprimée [2].

Dans sa forme actuelle, l'édifice appartient en majeure partie à la deuxième moitié du XIIIe siècle. On attribue le chœur et le sanctuaire aux libéralités de Jeanne de Navarre, fille de Henri, comte de Champagne et de Brie, et femme de Philippe IV. D'après une tradition sans doute peu fondée, un buste sculpté à la clef de voûte de la grande abside la représenterait, et aurait été jadis encensé régulièrement aux messes capitulaires, à titre de reconnaissance.

Le côté sud de la façade, surmonté de la tour noire, ne date que du XIVe siècle ; le côté nord, avec sa tour achevée, ne remonte pas au-delà du XVe. Les bases et les portails sont contemporains des fondements des tours, si bien que — il est

M. Max. Quantin (*Mémoires lus à la Sorbonne, Archéologie*, 1868, p. 209). On y voit que Me Nicolas de Chaumes est qualifié de maître de l'œuvre de la cathédrale de Sens, dirige six ouvriers, reçoit dix livres de gages, et s'approvisionne à Ivry, près Paris, de pierres et de colonnes qu'il fait remonter à Sens par eau. — A signaler, parmi les maîtres de l'œuvre ultérieurs de la cathédrale de Sens (1312-1343), un Jean de Val-Renfroy, alors que l'on connaît déjà un Gauthier de Val-Renfroy, dirigeant en 1253 les travaux de la cathédrale de Meaux (*Cartulaire du Chapitre de Meaux*, I, 228), et un Pierre de Val Renfroy, architecte du collège de Navarre à Paris, vers 1309, et protégé de l'évêque de Meaux Simon Festu (cf. *Archives historiques, artistiques et littéraires*, n° du 1er décembre 1889, p. 75). On peut supposer ces trois architectes appartenant à une même famille et originaires d'un même lieu, qui serait Variufroy au diocèse de Meaux, auj. canton de Betz, arr^t de Senlis (Oise). — Par son nom, Nicolas de Chaumes nous semble être bien certainement d'origine briarde (Chaumes, canton de Tournan, Seine et-Marne).

1. *Dictionnaire d'architecture*, par Viollet-le-Duc, I, p. 198.

important de le constater dès à présent, — la façade est totalement postérieure aux constructions intérieures exécutées pendant les règnes de Saint Louis et de Philippe le Bel.

Les portails sont ornés d'arcatures trilobées ; le grand pignon du centre est rempli d'un treillis aveugle et appartient au style flamboyant ; il est en tous cas de la seconde moitié du xve siècle, et se trouve surchargé d'une lourde ornementation, qui accuse déjà un commencement de décadence. Le pignon qui surmonte le portail sud, plus dégradé aujourd'hui, est de la même époque. La rose à dix-huit feuilles qui occupe le centre de la façade, sous un arc en tiers-point chargé de moulures, est plutôt de la fin du xve siècle.

Au contraire, le portail du flanc méridional de l'église, dit le portail *des merciers*, et récemment restauré, a été construit au xiiie siècle [1]. La façade correspondante du croisillon nord date de la même période ; malheureusement une grande partie est complètement cachée par les bâtiments de la maîtrise et de la haute sacristie : on ne distingue guère, dans la partie inférieure, qu'un élégant chapiteau du xiiie siècle à feuille de nénuphar, et un trumeau aujourd'hui très fruste, mais facilement restaurable, supportant une grande statue, jadis polychrômée, de saint Etienne, patron de l'église.

La négligence avec laquelle les premières constructions de la cathédrale meldoise furent exécutées par l'architecte du xiiie siècle (sans doute Gauthier de Val-Renfroy), a nécessité de nos jours de longues et dispendieuses restaurations, qui durent encore. Dès 1839, des fouilles permirent de découvrir que les fondations avaient été assises en partie sur des débris incendiés, mêlés de tuiles antiques à rebords [2]. En 1858, les soubassements des chapelles de l'abside ont été recherchés et consolidés jusqu'à une profondeur relativement considérable. A la même époque, on commença à dégager l'édifice des constructions parasites qui s'y étaient appliquées, et les dernières échoppes adossées au pied de la tour sud ont disparu plus récemment.

Il est certain que des travaux importants furent continués, à la cathédrale de Meaux, pendant une bonne partie du

1. Viollet-le-Duc a le premier fait remarquer que ce portail était la copie exacte — mais parfois inhabile — de la porte méridionale de Notre-Dame de Paris, construite en 1257 (*Dictionnaire d'architecture*, tome VII, p. 427). Rien n'empêche d'admettre qu'il ait été composé par un élève de l'architecte auquel nous devons le remarquable tympan de la basilique parisienne.

2. *Bibliothèque nationale*, mss. nouv. acquisit. françaises 6103, f° 227.

XIVe siècle. Philippe IV et sa femme avaient concédé une place, près de la porte de l'évêché, pour agrandir l'église, et c'est sur cet emplacement que devait s'élever la tour septentrionale ; Simon Festu, exécuteur testamentaire de Jeanne de Navarre, fit élever vers 1317 les voûtes du rond-point[1] ; à peine monté sur le trône, Charles IV le Bel autorisa le Chapitre de Meaux à édifier la chapelle Notre-Dame et Saint-Jacques, après information du bailli, et peu de temps après abandonna cinq pieds de terrain pour agrandir la chapelle voisine, consacrée à Saint-Jean l'Evangéliste[2] ; enfin, en 1331, Jean Rose[3], le bienfaiteur de la ville de Meaux, fonda la chapelle du Saint-Sacrement. Les travaux, sans doute suspendus par les excès de la Jacquerie ou rompus par l'insuffisance des revenus du Chapitre, reprirent à la fin du XIVe siècle, puisque l'on voit Charles VI ordonner à son bailli de Meaux, en 1390, de faire contribuer les habitants à l'achèvement de leur cathédrale.

***

Il ne paraîtra donc pas étonnant que, dans ces circonstances, Charles IV, héritier de Jeanne de Navarre, sa mère, ait suivi ses nobles traditions, et se soit, à son exemple, vivement intéressé à l'avancement rapide de la cathédrale meldoise. S'il put réorganiser le trésor royal épuisé par les prodigalités et les abus des règnes précédents, il sut faire un noble emploi de l'argent qui rentrait dans ce trésor royal. Sur ses indications, un architecte de mérite, qui s'était précédemment signalé dans la construction de la cathédrale de Sens, et dont les talents avaient été prisés au point de lui mériter le titre de « maître de l'œuvre du Roi », — titre assurément peu commun à cette époque, — partit pour Meaux, examina les constructions faites et à faire, et y rédigea, le 6 octobre 1326, un devis assez détaillé pour nous faire connaître l'état d'avancement des travaux à cette époque et le programme tracé par lui pour l'élévation de la façade et des tours.

Cet architecte s'appelle Nicolas de Chaumes, et voici en son entier le document inédit, extrait des Registres du Trésor des Chartes, qui nous le fait connaître sous un jour absolument nouveau :

1. *Histoire de l'église et du diocèse de Meaux*, par Toussaint Duplessis, I, pp. 253 et 301.

2. *Idem*, II, p. 209 ; et *Archives nationales*, reg. JJ. 61, n° 16.

3. Le même qui fonda plus tard l'hôpital, et dont la dalle tumulaire existe encore dans une des chapelles de la cathédrale de Meaux.

Philippe, par la grâce de Dieu Roy de France, nous faisons savoir à touz présens et àvenir, nous avoir veues et diligamment regardées les lettres scellées en cire vert et en soie du scel de très bonne mémoire nostre très chier seigneur et cousin Charles, par la grâce de Dieu jadiz Roys de France et de Navarre, saines et entières contenanz de mot à mot la fourme qui s'ensuit :

Charles, par la grâce de Dieu Roys de France et de Navarre, savoir faisons à touz présenz et àvenir que, comme noz améz le doyen et chapitre de l'église de Miaux nous aient supplié que nous leur veillons de grâce espécial donner congié de croistre leur dite église de certain acroissement en lé et en lonc, dont il est grant mestier, si comme il dient, et qui puet estre fait sanz domage et préjudice de nous et d'autrui, Nous, veu la manière et la devise dudit accroissement par le raport de nostre maçon Nicolas de Chaumes, à ce député de par nous et envoié à ladite église pour veoir et nous raporter quel accroissement il y a mestier, lequel nostre maçon nous a raporté par son serement en escript soubz son seel en la manière qui s'ensuit : *Vez ici la devise faite par Mestre Nicolas de Chaumes, mestre de l'œuvre du Roy, et par le conseil que il a appellé avec li à ce faire, combien que les chanoines de Miaux veulent croistre leur église et en ont congié du Roy, puis la tour (là où les cloches pendent) six toises jusques à un pertuis qui est ou mur devers la Court l'Evesque, et esconvient puis le saing qui est en ce pertuis aler tout contremont au lé de l'église jusques à la ligniée des piliers qui sont par devers les merciers, et esconvient que les piliers qui sont par devers l'évesque viengnent avant à la lignée de ceux qui y sont jusques au saing du pertuis, et doit avoir en celle place une bonne tour à pendre les cloches, et après celle tour doit avoir troiz portans, et dedenz celle place sera prise l'espoise de la tour et des portans : c'est l'ordenance pour faire l'église, et encores n'est-ce pas ce qu'elle désire, maiz il puet bien souffire ainssi pour avoir bonne église et belle et sanz empeschier droit d'autrui, et en celle place peut avoir environ huit parches de terre en lonc et en lé. Fait à Miaux, l'an de grâce mil CCC vint et six, le lundi devant la feste Saint Denis ;* considéranz que pour ledit acroissement en ladite église pourra et devra miex et plus solempnelment estre faiz le service Nostre Seigneur, lequel nous voulons et désirons touzjours à acroistre, et que ycelle église est de noz garde espécial et régale, et avec ce oïe la relation faite à nous de bouche sur ce par noz genz et conseillers que nous avons commis espécialement et envoiéz de par nous audit lieu pour veoir et savoir et nous raporter quel domage ou préjudice puet estre à nous ou autre de faire ledit accroissement ; par laquelle relation de noz dites gens nous, souffisamment enfourméz que ledit accroissement puet estre faiz sans ce qu'il soit à nous ne autrui domages ne préjudice, pour lesquelz nous vueillons ledit accroissement demourer ne estre empeschié à faire en l'onneur de Dieu tout

puissant, de sa sainte Mère et de touz sainz et saintes, et pour la révérence du glorieus prothomartir Saint Estienne, en qui honneur et mémoire ladite Eglise est fondée et pour le salut des âmes de noz prédécesseurs et de nous et de nostre chière compaigne la Royne, voulons et ausdiz doyen et chapitre par la teneur de ces présentes lettres ottroions de nostre plaine puissance royal, de certaine science et de grâce espécial, que franchement et paisiblement il puissent toutefoiz que il leur plaira, sanz nul empeschement, faire acroistre leur dite église selon ce que il est cy dessus contenu et devisé ou raport de nostre dit maçon; et mandons à touz nos justiciers et subgez que lesdiz doyen et chapitre il ne empeschent ne molestent comment que ce soit contre la teneur de nostre présente grâce; et pour ce que ces choses soient fermes et durables à touzjours maiz, nous avons fait nostre scel à ces présentes lettres. Donné à Paris, l'an de grâce mil trois cens vingt et sis, ou mois de janvier.

Lesquelles lettres noz améz doyen et chapitre dessus diz nous ont montrées et supplié que la grâce contenue en ycelles veillons confermer et faire exécuter de nostre grâce espécial; et nous, enclinanz à leur supplication en l'onneur de Saint Estienne dont l'église est fondée, voulons ladite grâce estre ferme et estable et mise à exécution deue, et ladite grâce et toutes les choses contenues en icelles lettres loons, gréons, ratiffions, approuvons et confermons de nostre auctorité et plain povoir royal, de certaine science et de grâce espécial, mandons à touz noz justiciers et subgez, qui sont et pour le temps seront, que les choses contenues ès dites lettres tiengnent, gardent entérinement et accomplissent fermement, sanz en aucune manière faire ou venir au contraire; et voulons que en ladite église nous aions chascun an par espécial une messe solempnelle pour nous, nostre très chière compaigne, le duc nostre fils, et l'estat de nostre royaume; et de ce prions et requérons dévotement noz diz améz et tout le collége de ladite église. Et pour que ce soit ferme et estable à perpétuité, nous avons fait mettre nostre seel en ces présentes lettres. Ce fu fait à Vaujous, l'an de grâce mil CCC trente cinq, X^e^ jour du mois de novembre [1].

Un devis du XIVe siècle, daté avec précision, est un document assez peu commun. Son intérêt est doublé, semble-t-il, lorsqu'il se réfère à un monument dont la plupart des dispositions générales ont été conservées. Ce devis, accepté par le Roi et par les chanoines de Meaux d'un commun accord, en janvier 1327, fut confirmé par Philippe VI de Valois le 10 novembre 1335.

On peut donc, avec assez de vraisemblance, adopter cette

1. *Archives nationales*, reg. JJ. 69, f° 107.

dernière date comme celle des nouveaux travaux entrepris à la cathédrale de Meaux pour la construction d'une façade monumentale, d'après le projet de l'architecte Nicolas de Chaumes. L'architecture de la façade, qui ne fut pas terminée entièrement avant un siècle et demi, ne peut donner aucun démenti à cette assertion.

Le plan proposé par le maître de l'œuvre ne le satisfait pas entièrement : il l'avoue lui-même. L'édifice mériterait un plus grand développement ; on pourrait désirer mieux, mais l'état des finances ne le permet pas, et il faut savoir restreindre à des limites plus étroites un monument entrepris tout d'abord sur des dimensions trop vastes et trop coûteuses.

Et, de fait, il est facile d'apercevoir, au premier coup d'œil, que la cathédrale meldoise est incomplète et légèrement disproportionnée. Le chœur est long de quatre travées, et la nef, plus courte, n'en a que trois. La nef eût gagné, et l'église tout entière, à être plus longue d'au moins deux autres travées. On a bien cherché à remédier à ce défaut capital en doublant la travée du porche et la première travée de la nef ; l'idée, peut-être bien conçue, a été mal exécutée ; l'alignement lui-même a subi des déformations d'un fâcheux effet, qu'il eût été sans doute assez facile d'éviter. Les raccordements des voûtes ont été également négligés, aussi bien dans les bas-côtés que dans les premières travées de la nef. Lors de la construction de la tour du nord, dont la base extérieure (près de la porte de l'Evêque) avance de 1m35 sur le reste de la façade, les retombées des voûtes du bas-côté gauche ont été rajustées aux arêtes vives des piliers qui les supportent, mais il en est quelques-unes qui manquent de point d'appui sur les fortes colonnes montant de fond où elles s'amortissent : c'est un travail exécuté après la construction des piliers et exclusivement pour la consolidation de la tour. Dans le bas-côté droit, que domine la tour noire — peu conforme au projet de Nicolas de Chaumes, qui comportait évidemment deux tours identiques, — l'axe des fenêtres ne concorde nullement avec celui des piliers, et cette non-conformité nous révèle des remaniements postérieurs même au XIVe siècle.

On peut du reste se rendre très bien compte de la suite des constructions qui ont été faites du côté de la façade et des tours, en examinant le collatéral gauche et en le prenant à l'entrée, c'est-à-dire au rebours de l'ordre chronologique. Il y a une première travée sous la tour. A l'ouest, pour l'entrée, ont été pratiquées deux baies cintrées, bordées de moulures,

accostées d'une arcature en ogives trilobées, avec des colonnettes à chapiteaux de feuilles frisées ; de longues fenêtres feintes, trilobées, accusent le xve siècle. Sur la paroi septentrionale, l'arcature est cintrée, les colonnettes ont des chapiteaux à simples moulures, et deux longues fenêtres, à quatre baies cintrées et à tympans de forme ovale, appartiennent au xvie siècle. De la même époque est la voûte, formée de seize nervures réunies autour d'un cercle ouvert bordé de feuillage.

Le bas-côté devient double à partir de la deuxième travée ; entre les deux galeries existe une rangée de supports libres ; d'abord un volumineux pilier fasciculé du xve siècle, accompagné de chapiteaux à feuilles frisées ; puis deux fortes et hautes colonnes monostyles à socles carrés, offrant un très élégant galbe du xiiie siècle. Certaines bases de piliers, dans la nef, appartiennent bien aussi à cette époque reculée par leurs tores et leurs méplats.

Signalons enfin, au troisième pilier de la nef à droite, les armoiries de l'évêque Jean du Drac. Il occupa le siège de Meaux de 1458 à 1473, et assista à l'élévation de la grande tour de sa cathédrale, qui devait être terminée seulement un siècle plus tard et mesure près de 70 mètres de hauteur.

Comme beaucoup de basiliques élevées sur le sol français pendant les périodes troublées du Moyen-âge, celle de Meaux a subi, pendant sa construction toujours interrompue, de nombreuses transformations ; ces transformations ont nui à l'unité de l'ensemble, et ont nécessairement suivi les modifications de style qui caractérisent chaque époque. Il n'en est pas moins intéressant d'en étudier le développement régulier et d'être guidé, çà et là, par une date précise. D'où l'intérêt que nous a paru présenter le devis de l'architecte chargé en 1326, par le Roi de France, de procéder à une reconnaissanec complète de la cathédrale de Meaux.

La façade actuelle ne peut nous donner une idée complète des projets de Nicolas de Chaumes, mais le plan qu'il a tracé n'en a pas moins été suivi dans ses grandes lignes. On ne peut méconnaître son influence, et l'on devra désormais citer son nom à l'égal de ceux de Villard de Honnecourt et de Gauthier de Val-Renfroy qui, avant Nicolas de Chaumes, sont les deux seuls maîtres de l'œuvre connus de la cathédrale de Meaux.

Henri Stein.

ANNALES DE DOM GANNERON*

CHARTREUX DU MONT-DIEU

CENTURIE VII
Depuis l'an 600 jusques à l'an 700

L'AN 601

B. Sonnace, 22e archevesque de Reims, succéda à Romulfe mort l'an 600, et tint le siège jusques à l'an 637. Il tint un célèbre concile où assistèrent plus de 40 évesques et entre autres saint Arnoul de Mets et saint Modoald de Trèves, évesque, et saint Goud, abbé, yssu de ce pays. Sonnace eschangea plusieurs terres avec la reyne Brunehaut pour la commodité des parties. Il n'y a eu église dedans ou dehors qu'il n'ait gratifié de quelque chose par testament.

L'AN 602

Saint Arnoul, fils d'Anchise et de sainte Ode succède à son père, mort l'an 601 ou 602, à ses terres asçavoir aux duchés de Lorraine mosellanique et de Bouillon et comté de Rethel et autres, et partant il fut 5e comte de Rethel, et espousa sainte Dode, fille du comte de Boulogne.

La vie de saint Arnoul est assez cogneue. Nous dirons seulement icy de luy que ce fut un des grands princes de son siècle et un des plus puissans en domaine qu'il fust pour lors; car outre la Lorraine, Bouillon et Rethel, il avoit encore un beau marquisat sur la rivière de l'Escauld ès Pays-Bas; mais ses plus grandes possessions estoient en Aquitaine. Il eut plusieurs enfans de sainte Dode, sa femme, qui ont esté tous saincts, asçavoir : Anségise, Valchise, Clodulfe et autres. Saint Arnoul se sépara finalement de sainte Dode pour se retirer en solitude ès montagnes de Vosge. Il voyagea aussy en la terre sainte, d'où estant de retour, on le fit évesque de Metz, après la mort de Pappoul. Clotaire le donna pour gouverneur à son fils Dagobert.

Il quitta finalement sa prélature et s'en alla mourir en l'hermitage. Un an après son trespas, saint Goëry, évesque son successeur, translata son corps en l'église de Saint-Jehan, laquelle a esté depuis de son nom, et est la très célèbre abbaye

* Voir page 171, tome II de la *Revue de Champagne*.

de Saint-Arnoul, fondée aux fauxbourgs de la ville, mais depuis transférée dans l'enceinte d'icelle, sous le règne d'Henry second, roi de France ; l'histoire de laquelle a esté escrite par l'abbé Valladier. Saint Arnoul quitta sa crosse l'an 639 et mourut l'an 641.

Sainte Dode, sa femme, estoit fille de Viber, septiesme comte de Boulogne et de Ruide, noble dame, qui eurent pour enfans sainct Vuillemer (*Vulmarus*) qui fut depuis hermite et fondateur de l'abbaye de Samer-au-Bois [1] ; le second qui succéda au comte fut Wallimère, et puis nostre sainte Dode, laquelle s'estant séparée de saint Arnoul d'un consentement mutuel et l'ensuivant en sa piété, s'alla confiner en un monastère de la ville de Trèves où elle vescut recluse et finit ses jours très sainctement. Son fils aisné fut saint Clodulfe, duquel nous parlerons en son lieu.

Le second fut le B. Anchise ou Anségise, qui porta le nom de son ayeul ; fut le second fils de saint Arnoul et espousa sainte Begge, fille du B. Pépin, duc de Brabant. Il fut tousjours libéral envers les pauvres, et pour la perfection de sa couronne, comme il avoit eslevé quelque orphelin pour l'amour de Dieu, et adopté pour son fils, le meschant fut si ingrat qu'il le tua proditoirement et cruellement en la chasse, afin qu'il peust plustot succéder à ses biens, ce qui arriva l'an 685. Mais il n'y gagna rien, car Dieu prit vengeance de cete felonnie, et un chien enragé l'ayant mordu, il devint enragé et mourut de rage, comme raconte Wassebourg, en ses Antiquitez, et Arnaud de Raisse, en son Martyrologe, au 17e jour de septembre.

Quant à sainte Begge, sa femme, voyante son mary mort, elle s'achemina à Rome, où elle acheva sainctement sa course avec les vierges qu'elle y avoit aggrégées. Ce lieu s'appelle *Andaine-Sainte-Begge*, *Andainæ ad septem ecclesias*, différent d'*Andainum*, qui est le monastère de Saint-Hubert en Ardenne, au pays de Liège.

L'AN 610

Saint Bertulfe, confesseur au diocèse de Thérouenne, vivoit l'an 610. Il estoit allemand de nation, fils de Sigebert, roy, mais payen. Il s'en vint en France au chasteau de Renty [2], où il fut baptisé et tonsuré, et se mit au service de Wambert,

1. Samer, ch.-lieu de canton, de l'arr. de Boulogne (Pas-de-Calais). Voir, dans la *Gallia Christiana*, tome X, col. 1593-1598, la série de 39 abbés de Samer.

2. Renty, cant. de Fauquembergue, arr. de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

comte de Renty, et Homburge, sa femme, gens très pieux qui firent bastir un monastère à Renty en l'honneur de saint Denys, et trois autres églises dédiées à saint Pierre, à saint Martin et à saint Waast.

Le comte Wambert, voyant la sainteté de Bertulfe, luy donna l'administration de tout son domaine ; de quoy envieux, les autres domestiques l'accusèrent au comte disans qu'il perdoit tout son bien ; mais Dieu déclara l'innocence de son serviteur par un beau miracle, car on le surprit qu'il portoit du pain et du vin aux pauvres, et Dieu changea ces choses en autres espèces, à la confusion des malveillans.

Après cecy, comme le comte s'en fust allé avec sa femme en pélerinage à Rome, il luy laissa toute l'administration de sa maison et famille ; et estant de retour, il bastit plusieurs églises qu'il donna par partage à saint Bertulfe, qui y aggrégea plusieurs religieux avec lesquels il vescut et acheva religieusement sa vie ; il fut inhumé en l'église de Saint-Denys, illustré de plusieurs miracles à son tombeau.

Mais comme les pirates eussent ruiné le lieu de Renty, Erkengaire, comte de Boulogne, fit transférer solennellement le corps de saint Bertulfe à Boulogne, d'où par après il fut desrobé par quelque Breton qui le voulut vendre à Atelstan, roy d'Angleterre ; mais Arnoul, comte de Flandres, surprit ledit larron et luy fit rendre le saint corps, comme aussy celuy de saint Guduval qu'il avoit desrobé encore à Monstrueil, et les colloqua tous deux en l'abbaye de Blandin à Gand. Mais quand Adalbéron bastit l'abbaye de Nostre-Dame de Mousom, on luy donna à Blandin la moytié du corps de saint Bertulfe qu'il donna à ladite abbaye, laquelle garde encore ce prétieux dépost dans une fierte d'argent. On dépeint généralement saint Bertulfe comme un religieux qui tient un bourdon à sa main.

L'AN 617

Théodebert, 2e roy d'Austrasie, mourut l'an 617. Il fit beaucoup de maux à l'instigation de Brunehaut, son ayeule, nonobstant les remonstrances de saint Colomban. Il eut guerre avec son frère Théodoric, roy d'Orléans, qui lui donna la chasse jusques à Cologne ; mais les habitans de la ville luy couppèrent la teste, et Théodoric succéda à son royaume un bien peu de temps ; mais Brunehaut le fit aussy mourir de poison, et ainsy Clotaire second succéda au royaume d'Austrasie.

Saint Gondulfe, 22e évesque de Mastrecht, mourut l'an 617. Il estoit fils d'Ansbert, duc de Mosellane et comte de Rethel,

et gouverna son église sept ans, et fut inhumé en l'église de Saint-Servais au milieu du chœur, d'où il fut depuis levé et mis en une fierte. Il est appellé *moribus, continentia et eruditione clarus, defensor patriæ et ecclesiæ suæ.* Aucuns le font mourir l'an 607 ; mais cela ne peut s'accorder, veu que saint Monulfe, son prédécesseur, mourut asseurément l'an 609.

L'AN 618

Brunehaut ou Brunichilde, femme espagnole, qui avoit tant fait mourir de roys et de saints personnages, mourut enfin elle-mesme, mais misérablement, estant trainée à la queue des chevaux. Pour une simple reyne d'Austrasie, elle a fait merveilles, mesme à fonder des monastères, entre lesquels on compte, au pays des Essuens (mais Laonnois), Saint-Vincent-de-Laon, qu'elle bastit royalement. Ce fut elle aussy qui a réparé et orné de ponts nouveaux les fameuses chaussées de Brunehaut, entre lesquelles est celle qui vient de Reims à Trèves.

L'AN 631

Le roy Clotaire 2, qui dominoit par toute la France, mourut l'an 631, selon les Romains, ou 632, selon les annales de France. Il donna le royaume d'Austrasie, l'an 628, à son fils Dagobert, luy donnant pour gouverneur et ministre d'Estat, saint Arnoul de Mets et le duc Pépin. Il y eut quelque petit débat entre le père et le fils touchant quelques terres que Clotaire s'estoit réservé au-deçà des Ardennes, qui peuvent estre le pays des Essuens ; mais le tout fut bientost pacifié, et quand Clotaire fut mort, Dagobert s'achemina de Metz à Reims pour s'y faire sacrer roy de toute la France.

Saint Badefroy, dit en latin *Batfridus* et *Walfridus*, vivoit en ce temps en la montagne de Montfaulcon[1], qui est de l'enceinte de nos Essuens Rémois, proche de Verdun. Il fut le maistre et instituteur de saint Wandrille, 1er abbé de Fontenelles.

Trithemius parlant de luy, au livre 3 des hommes illustres de Saint-Benoist, dit ces mots : *Walfridus, monachus solitarius, cum quo B. Wandregisilus abbas in Monte Falconis aliquandiu habitavit, vir devotus et sanctus, multis in hac vita legitur claruisse virtutibus.*

Faut remarquer qu'il y a présentement, à Montfaucon, une église collégiale de chanoines au lieu de religieux qui y

1. Montfaucon d'Argonne, chef-lieu de cant. de l'arr. de Montmédy (Meuse).

estoient anciennement. Le lieu est de France et du diocèse de Reims, bien qu'il approche Verdun de quatre lieues, estant situé sur les confins du royaume. Or, quant à l'appellation du nom de Montfaulcon, la vie de saint Baudry dit que ce mont fut ainsy appellé à l'occasion d'un faulcon qui désigna à saint Baudry le lieu où il devoit asseoir son monastère, au coupeau de la montagne, et vint se planter par trois jours consécutifs au lieu où est de présent érigé l'autel de Saint-Pierre.

La vie de saint Wandrille, qui se trouve chez Surius, 22 juillet, chap. 5, asseure que la vie de saint Walfroy a esté escripte, *sanctus Wandregisilus* (ce dit-il) *primum in loco qui dicitur Mons Falconis, cum viro sancto nomine Baltfrido, non multum temporis habitavit, cujus actus et vitam in gestis de eo scriptis, si qui nosse velint, facile reperient.*

Le nouveau martyrologe des saints de France, parlant de saint Badefroy, dit cecy : *In Biturícensi territorio, sancti Baltfridi monachi sancto Wandregisilo chari, cujus ætate florens, mores etiam sanctos imitatus est;* mais au lieu de *Biturícensi*, il faut *Remensi*, ce qu'il semble avoir un peu corrigé en l'appendice, quand il dit : *Sanctus Balfridus in Gallia eremita ad Montem Falconis, miraculis tam in vita quam in morte clarus.*

L'AN 639

Saint Goëry, successeur de saint Arnoul en l'évesché de Mets l'an 539 estoit frère d'Ausbert, duc de Mosellane et comte de Rethel. Il avoit esté, avant sa prélature, duc d'Aquitaine, et avoit eu de son mariage deux filles appellées *Precia* et *Victorina*, qui moururent vierges.

Iceluy estant devenu aveugle, s'en vint en pélerinage à Metz, où ayant fait vœu à l'instigation de saint Arnoul, évesque, de bastir une église à l'honneur de saint Pierre, apostre, il fut guéry de son aveuglement ; mais quand saint Arnoul se fut retiré en solitude, on esleut saint Goëry pour son successeur. Il bastit une abbaye à Espinal dont il fit sa fille Precia abbesse. Après qu'il fut mort, on l'enterra en l'église Saint-Symphorien, mais par après on le translata à Espinal où il est encore. Sa feste est le 19 septembre Il eut pour successeur saint Clodulfe, fils de saint Arnoul.

Saint Clodulfe, sixiesme comte de Rethel, succéda aux duchez de Lorraine Mosellanique et de Bouillon à son père saint Arnoul, ses autres frères ayans eu d'autres partages. Il mourut l'an 700 estant centenaire. Il se retira en solitude l'an 673, quittant son domaine et ses enfants ; il avoit espousé

Marie, fille du roy Clotaire, de laquelle il engendra le duc Martin et saint Basin. Quant à saint Clodulfe, qu'on appelle saint Cloud ordinairement, il fut retiré de l'hermitage pour estre fait évesque de Metz, ainsy que son père, et fut aussy par après encore archevesque de Trèves, où il mourut saincte-ment. Il fut inhumé en l'abbaye de Saint-Arnoul près de son père, d'où son corps fut depuis transféré l'an 959 par Adalbéron, évesque de Metz, en présence d'Odalric, archevesque de Reims.

Saint Basin, 57e archevesque de Trèves, qui estoit auparavant abbé de Saint-Maximin, homme de grande saincteté, estoit fils de saint Clodulfe. De luy parle Wion en son martyrologe, au 4 mars, et Molanus *in Usuardo.*

Lendegesile fut 23e archevesque de Reims après Sonnace qui estoit mort l'an 637, et tint le siège jusques à l'an 648 environ.

L'AN 640

Saint Sigebert fut fait roy d'Austrasie l'an 640 par son père Dagobert, luy donnant pour gouverneur saint Cunibert, archevesque de Cologne ; iceluy ayant esté longtemps sans avoir enfans, fit bastir douze monastères, et mourut l'an 656. Après lequel, Clovis 2 fit Chilpéric son fils roy d'Austrasie, et iceluy bastit Saint-Michel de Verdun-sur-Meuse.

Saint Fiacre, hermite au diocèse de Meaux, florissoit l'an 640. Il estoit originaire escossois, qui passa sa vie sous l'adveu de saint Faron, évesque au lieu qui porte maintenant son nom à deux lieues de Meaux, et s'appelloit anciennement Fordille, qui est ung des célèbres pélerinages de la France, où se gardent quelques siennes reliques, mais le principal du corps est à Meaux, bien que plusieurs églises en ayent quelqunes, et entre autres nostre diocèse de Reims en fait monstre de plusieurs. Aux Clarisses de Reims, il y en a un doigt ; à Sainte-Magdelaine, paroisse de la ville, il y en a un os, et en raison de la mémoire de saint Fiacre qui est célèbre en la dite paroisse, on y veoid une telle affluence de peuple le jour de sa feste que je ne crois pas y en avoir davantage à Saint-Fiacre en Brie. Mais je fais mention icy de ce glorieux taumaturge de France à cause d'un célèbre pélerinage qu'il y a à Jamdun [1], prez Mézières et Launoy, à cause de quelques siennes reliques qui y sont vénérées et à cause des fréquens miracles qui s'y font, qu'il semble que le nom du village s'en va petit à petit

1. Jandun, canton de Signy-l'Abbaye, arr. de Mézières.

annéantissant pour prendre celui de Saint-Fiacre. Un de nos religieux du Mont-Dieu, natif d'Attigny, m'a autrefois dit que le sainct avoit fait un beau miracle envers sa mère, qui alloit perdre la main.

L'AN 645

Dagobert, roy de France et auparavant d'Austrasie, meurt l'an 645. Molanus l'a inséré en son martyrologe, comme aussy André du Saulsay.

Saint Wandrille, abbé de Fontenelles au diocèse de Rouen, donna commencement à son célèbre monastère l'an 645; autres assignent autre année, mais c'est chose asseurée qu'il vivoit en ce temps et vescut jusques à l'an 90 de son aage. Il estoit natif du pays de Verdun et fut connestable de France sous Dagobert. Il se maria contre son gré, mais demeura vierge avec sa femme. Il se rendit enfin religieux à Montfaucon, sous le saint hermite Balfridus dont nous avons parlé cy dessus. En après, il s'achemina à Rome et passa par l'abbaye de Bobio [1], où il demeura dix ans. Mais quand saint Ouen fut fait archevesque de Rouen, il fit venir saint Wandrille à soy et luy donna le lieu de Fontenelles [2] pour y ériger un monastère, où il amassa jusques au nombre de 300 religieux.

Sainte Berlende, vierge, vivoit au mesme temps à Merbek au Pays-Bas. Elle estoit yssue de noble parentage, car son père Odelard estoit connestable de Wiger, duc d'Austrasie, et sa mère, appellée Nona, estoit propre sœur de l'évesque saint Amand. Son père estant devenu lépreux, comme une fois il eut commandé à sainte Bellende d'avaller le reste de sa couppe où il avoit beu, et qu'elle ne le voulut faire, il la déshérita et la relégua au monastère de Sainte-Gertrude de Nivelle [3] et institua ledit monastère héritier de ses biens.

Quant à sainte Bellende ou Berlende, ayant conçeu quelque horreur de sa désobéissance, se délibéra de l'expier par le vœu qu'elle fit de se rendre en religion, qui fut au monastère de Mortzele [4], où comme une fois elle se préparoit pour dire matines elle entendit le chant des anges qui conduisoit l'âme

1. Bobbio, ville des États sardes, sur la Trébie, à 59 kil. N. E. de Gênes ; elle doit son origine au célèbre monastère qui y fut fondé vers 612, par saint Colomban, abbé de Luxeuil.

2. Aujourd'hui Saint-Wandrille-Rançon, cant. de Caudebec, arr. d'Yvetot (Seine-Inférieure).

3. Nivelle, ville de Belgique (Brabant méridional), à 28 kilomètres S. de Bruxelles.

4. Moorsel, cant. d'Alost (Flandre orientale).

de son père au ciel. En après, elle vint demeurer à Merbek, vivante tousjours avec une austérité estrange, et comme on lui eust présenté un jour de Pasques pour sa réfection un peu de poisson, Dieu le changea en chair ; et encore une autre fois, il luy changea son eaue en vin.

Elle vescut après la mort de son père dix-sept ans, et fit de grands miracles après sa mort ; car, comme elle fut ensevelie en un cercueil de bois sept ans durant, ses parens voyans les miracles qu'elle opéroit voulurent l'ensevelir plus honnorablement, mais ils trouvèrent que son cercueil de bois estoit devenu pierre, ce que n'ayant voulu croire quelque femme incrédule, elle demeura trois jours durant comme morte sans sentiment, jusques à ce que la sainte luy rendit la santé par la prière de ceux qui estoient présens.

Au lieu mesme on bastit une église ou saint Autbert, évesque de Cambray, transféra son corps 30 ans après sa mort ; où estant arrivé une fois un certain chanoine de l'église de Saint-Estienne de Toul, il fut adverty divinement d'entrer de nuict en l'église Sainte-Berlende et d'en emporter les reliques, ce qu'il fit ; car il chargea sur ses espaules une partie de ce saint corps, et Dieu luy donna si bonne yssue de son affaire, qu'estant arrivé au comté de Portian, au village de Tin [1], près Mézières, il y déposa les saintes reliques où depuis fut un prioré de Saint-Remy de Reims qui a donné depuis commencement à l'abbaye de Notre-Dame de Mousom, qui garde encore les reliques de sainte Bellende.

Faut remarquer de sainte Bellende que le lieu de Merbek, qui s'appelle aussy Morbek est en Brabant, au diocèse de Malines. Molanus parle d'elle en son martyrologe des saints du Pays-Bas, au 3 febvrier, et Nicolas Habert [2], prieur de Mousom, en son petit chronique des abbez de Mousom [3]. Quant à la translation faite par saint Aubert de Cambray, elle escheoit le 9 septembre.

1. Thin-le-Moûtier, cant. de Signy-l'Abbaye, arr. de Mézières. Une histoire du village et du prieuré de Thin a été publiée par M. l'abbé Defourny dans la *Revue de Champagne et de Brie*, année 1881, février-mars, (tome X), pp. 81-85 et 163-176.

2. Né à Mouzon en 1575 et mort en 1634.

3. *Epitome chronicorum monasterii B. M. Mosomensis, in supplementum eorum quæ ab antiquo ejusdem monasterii religioso, ante sexcentos annos descripta fuerant, collecta ex veteribus membranis et monumentis ejusdem monasterii.* Cette chronique a été imprimée par Hubert Raoult, à Charleville, en 1628 (in-8°) ; et depuis, dans le *Spicilegium* de D. d'Achery.

L'AN 648

Engelbert, 24e archevesque de Reims, tint le siège depuis environ l'an 648 jusques à l'an 651 qu'il mourut, n'ayant siégé que trois ans.

Saint Bertuin, évesque et confesseur, vivoit au mesme temps, ayant esté nourry en Angleterre, où il avoit esté évesque. Il alla par après à Rome, où il demeura deux ans, y vivant comme solitaire. En après, il vint demeurer ès Gaules, sur la rivière de Sambre, où il prescha quelque temps. Le duc Pépin l'aymoit cordialement et luy donna cinq mestairies pour la fondation de l'abbaye qu'il bastissoit à Maligny, où il mourut ; mais fut depuis translaté à Malogne près Namurc, où est un couvent de l'ordre primitif de Saint-Augustin. Mais à quel propos faisons-nous mention de cecy ? Le sieur Habert, qui a escript le petit chronique de l'abbaye de Mousom, estime que c'est le corps de saint Bertuin qu'ils ont en leur église, et non celuy de saint Bertulfe, car voicy comme il en escript : *Observa hic, lector, me suspicari hallucinatum fuisse eum qui scripsit in theca nomen Bertulfi, cum potius Bertuini scribendum sit, cujus historia cœlata est opere mosaico in laminis argenteis quæ operiunt arcam ligneam : cum et Malonia monasterium prope Namurcum, ubi jacere fertur, nomen ipsius Bertuini et Pipini ducis cujus erat coætaneus, ibidem videatur ; ad aperturam thecæ veritas innotescet. Hæc Habertus.* La chose demeure donc tousjours irrésolue.

L'AN 651

Landon, 25e archevesque de Reims, succéda à Engilbert l'an 651 et mourut l'an 655, ayant fait un beau testament en faveur de plusieurs églises et spécialement de celle de Saint-Remy où il esleut sa sépulture.

Mort de saint Humbert de Mézières [1]

L'AN 655

Saint Humbert, évesque et abbé, mourut environ l'an 655. Il estoit natif de Mézières. Son père s'appelloit B. Évrard, duquel nous avons parlé cy-dessus.

Quand saint Humbert, fust parvenu en aage compétant, on l'envoya estudier à Laon en Laonnois (que l'histoire de sa vie appelle *Lugdunum*, à la vieille mode). Là, il prit l'habit de religion et l'ordre de prestrise, et en convertit plusieurs à Nostre-

1. Mézières, cant. de Moy, arr. de Saint-Quentin (Aisne).

Seigneur. En après, ayant pris la bénédiction de l'évesque, il retourna à Mézières pour y disposer des grands biens que ses parents luy avoient laissé, en faveur des pauvres et monastères.

Or, comme il estoit en quelque sienne maison des champs, il arriva que saint Amand, évesque, et saint Nicaise (mais j'estime que ce fut plustot saint André, disciple de saint Amand) passèrent par son logis où il les hébergea honnorablement, et sachant leur voyage il se mit de leur compagnie.

Or, comme ils voyageoient ensemblement à Rome, un ours sortant d'un bois mangea le cheval qui portoit leur bagage, ce que voyant saint Humbert, il commanda à l'ours de faire l'office du cheval, ce qu'il fit jusques aux portes de Rome. Mais un ange apparut au pape, luy disant que quelques personnages venoient des parties d'Occident le trouver et qu'il leur envoyast dire qu'ils quittassent leur ours avant que d'entrer en la ville, ce qu'ils firent, et l'ours se retira aussytost, et les saints personnages ayans traitté de leurs affaires avec le sainct Père de Rome, ils retournèrent en France. Ce voyage peut estre arrivé vers l'an 640.

Après cecy, saint Amand et son autre disciple se retirèrent au monastère d'Elnon [1], et saint Humbert vint demeurer au pays d'Hainau. Quelques années après, il luy prit encore envie de retourner à Rome ; et priant un jour en l'église Saint-Pierre, un ange s'apparut à luy et lui imprima le signe de la croix sur la teste. Après cecy, il s'en revint vers saint Amand auquel aussy s'estoit apparu un ange qui lui avoit dit qu'il prist garde à la croix que saint Humbert avoit sur la teste. Saint Amand alla donc au-devant de celuy qui le venoist trouver, et ayant apperçeu une croix lumineuse qui estoit sur sa teste, il se prosterna incontinent à ses pieds pour luy faire révérence.

Saint Humbert avoit esté sacré évesque par le pape sans aucun titre, ainsy qu'on en consacroit alors plusieurs pour prescher l'évangile aux infidèles avec plus d'authorité, et exercer parmy eux les fonctions pontificales. Il mit incontinent la main à l'œuvre et avant que prescher et pour avoir des coopérateurs de sa moisson évangélique, il bastit premièrement l'abbaye de Marolles ou Maroiles [2] (*Maricolensis*), qui a esté

1. Connu aussi sous le nom de Saint-Amand-en-Pevèle (*Sanctus Amandus in Pabula*), aujourd'hui Saint-Amand-les-Eaux, ch. l. de cant. de l'arr. de Valenciennes (Nord), entre la Scarpe et le ruisseau d'Elnon.

2. Cant. de Landrecies, arr. d'Avesnes (Nord).

depuis la plus splendide et le plus riche de tout le pays d'Hainau.

Il contracta une grande familiarité avec sainte Aldegonde abbesse de Maubeuge, et assista à la dédicace de son église l'an 646, ainsi qu'il est porté en la vie de saint Aubert de Cambray, où il est appellé *B. Humbertus, Sanctæ Mariæ episcopus et abbas*. Il mettoit luy-mesme la main aux bastimens de son monastère, et Nostre-Seigneur luy tesmoigna un jour combien un tel travail luy estoit agréable ; car comme estant tout en sueur de travailler, il eust déposé son froc par terre, quelque cerf qui estoit poursuivy des chasseurs vint au champ où saint Humbert travailloit, et se sauva sous son froc, et les chiens et chasseurs n'en peurent jamais approcher. Les seigneurs qui veirent cete merveille se jectèrent aux pieds du saint abbé, et l'un d'eux qui estoit fort riche luy offrit tout son patrimoine, dutquel néantmoins il ne prit qu'un morceau de terre pour l'entretien des religieux qu'il avoit congrégé en deux monastères.

Sainte Aldegonde le visita ung jour à Marolles, et comme ils marchoient ensemblement par les champs, la sainte vint à avoir si soif qu'elle en cuidoit pasmer ; mais saint Humbert ayant fait sa prière à Dieu, veid incontinent sourdre une fontaine pour estancher la soif de la sainte abbesse, laquelle fontaine se veoid encore en ce temps.

Après avoir longtemps presché l'évangile en divers endroits et exercé l'office d'un homme apostolique en la Gaule Belgique dont il est recogneu un des apostres, ayant eu révélation de sa mort, il envoya prier sainte Aldegonde de luy faire un suaire pour sa sépulture, ce qu'elle fit luy en envoyant un fait de ses propres mains ayant eu aussy révélation de son trespas, et luy envoya pareillement des habits sacerdotaux pour sa sépulture ; et dès que saint Humbert les eut receus, il trespassa le 25 mars, jour de l'Annonciation de Nostre-Dame, à laquelle il avoit dévotion spéciale, ayant dédié et nommé son monastère de Marolles de son nom, asçavoir *Maricolum*, où on faisoit profession spéciale d'honnorer Marie, et fut appellé tousjours pareillement de son vivant l'évesque de Sainte-Marie. Sa feste spéciale est au diocèse de Cambray le 6 septembre, auquel il fut levé de terre.

Or, comme il avoit esté inhumé en son monastère, il arriva cent cinquante et trois ans après que son corps fut trouvé du temps de Charlemagne par l'abbé Rodingue qui fut admonnesté de le transférer, et quand on vint à ouvrir le cercueil on

trouva son corps aussi frais et entier que le jour mesme qu'il y avoit esté mis, rendant une odeur très suave; le suaire mesme n'estoit point corrompu, et les fleurs qu'on avoit jecté dedans estoient aussy fraisches et vermeilles comme si on les eust cueillies le jour mesme. Molanus [1] et Ribadeneire [2] disent qu'il vescut sous le règne de Chilpéric, mais cela ne peut estre car le premier régnoit l'an 580, et le second commença de règner l'an 668; or c'est chose asseurée que saint Humbert fut sacré évesque depuis saint Amand qui fut fait évesque sous Dagobert seulement; aussy, puisque saint Humbert est mort devant sainte Aldegonde, laquelle mourut l'an 663, il s'ensuit qu'il n'a point esté du temps des deux Chilpérics, roys de France. Il y en a d'autres qui mettent l'an de sa mort l'an 670; aucuns l'appellent évesque de Fréjus en Languedoc, *episcopum Forojuliensem;* autres mettent que sa mort arriva à Besançon, mais tout cela ne fait qu'engendrer confusion; il faut s'en tenir à ce que nous avons dit, et ne point croire aussy les vers qu'on lit de luy en l'église de Prémonstré d'Anvers, qui le confondent avec saint Hubert, évesque de Liège, qui a coustume de guérir de la rage, et chantent ainsy :

Inclyte qui meritis fulges, Humberte, coruscis
Cujus ad exemplum vitæ ac moderamina quondam
Barbara doctrinam nacta est Antwerpia Christi.
Te duce, cœnobium fœlix radiat Maricollis.
Respice prostratos, præsul mitissime, servos,
Horrida vipereis rabies quos morsibus urget.
Tranquillâ da pace frui, da corde sereno
Rite procellosos fluctus componere nostros,
Effera quæso procul rabies abigatur in ævum,
Fac pietate fides crescat, spes ambiat alta,
Instet amor studiis, luxus declinet inanis.

Mais pour ce qui est de son abbaye de Marolles, c'est merveilles comment cent ans après sa translation, tomba entre les pattes des séculiers, ce qui fut cause d'altérer beaucoup son observance et diminuer son temporel, ce qui dura jusques au temps de Fulbert, évesque de Cambray, lequel avec la faveur de l'empereur Othon, retira cete abbaye des mains du comte

1. Molanus, dont D. Ganneron cite souvent les écrits, est un théologien catholique flamand, né à Lille en 1533 et mort en 1585; il fut professeur de théologie à Louvain, puis doyen de cette faculté.

2. Jésuite, né à Tolède en 1527, mort en 1611; il fut un des premiers compagnons de saint Ignace et propagea l'Institut naissant en France, aux Pays-Bas, en Italie et en Espagne.

Isaac; mais la chose ne fut pas autrement parfaite, sinon au temps de l'évesque Gérard qui en mit dehors les chanoines séculiers et la rendit aux Bénédictins, ayant auparavant reconneu les biens qui avoient esté aliénez par ces chanoines ; le mesme évesque ayant aussy pris avec soy le corps de saint Humbert, s'en alla trouver Baudoin, comte de Flandres, afin que par sa présence il le provoquast de rendre le village de Sémery [1], qu'il occupoit, ce qui lui succéda selon son désir ; et comme le saint corps passoit à Bruges, il guérit une femme du flux de sang, laquelle estoit désespérée des médecins.

Mais après cecy, comme les chanoines expulsez inquiétoient les nouveaux Bénédictins de Marolles, ledit évesque délibéra de transférer le corps de saint Humbert au nouveau monastère de Saint-André qu'il bastissoit, mais il se radvisa depuis et le laissa en l'abbaye de Marolles, ayant néantmoins fait faire serment aux habitans du lieu et circonvoisins qu'ils n'endureroient jamais qu'on fist aucun dommage aux religieux et à leurs possessions.

L'AN 656

Saint Nivard, 26e archevesque de Reims, fut subrogé à Landon et vescut au-delà de l'an 669; il a basty les abbayes d'Hautvilliers et de Saint-Basle.

L'AN 657

Saint Sigebert, roy d'Austrasie, mourut l'an 657, le 1er febvrier. Sa vie a esté escripte par Sigebert de Gemblours qui rapporte aussy ses miracles.

De saint Baudry, abbé de Montfaulcon

L'AN 660

Supposé ce que nous avons dit cy-dessus, que Montfaulcon est du diocèse de Reims et du pays des Essuens et compris anciennement dans le pays et forest d'Argonne, il reste maintenant de toucher quelque chose de saint Baudry (*Baldericus*), illustre confesseur de notre pays.

Il vivoit au temps de saint Nivard, archevesque, et estoit fils du roy Sigebert ainsy que sainte Beuve, sa sœur, qui estoit abbesse de Reims. Ce Sigebert n'estoit pas le marit de Brunehaut qui fut tué l'an 578, ny aussy celuy qui mourut l'an 657, et n'eut qu'un seul fils qui fut exilé en Escosse, mais le propre père de saints Baudry et Beuve fut Sigebert, roy de Mets, fils du roy Théodoric qui fut foudroyé l'an 614.

1. Semeries, cant. et arr. d'Avesnes.

Ledit Sigebert, qu'on dit n'avoir esté que fils naturel de Théodoric, régna peu de temps à cause que le roy Clotaire le fit mourir avec Brunehaut, son ayeule. Mais le bréviaire de Reims dit que sainte Beuve fut fille de Sigebert par adoption, sans dire quel fut ce Sigebert; d'où il appert que le père de ces deux saints est encore incogneu, bien que Floard asseure qu'ils estoient enfans de Sigebert.

Après la mort donc de leur père, se voyans orphelins, ils se dédièrent entièrement à Dieu, et quant à saint Baudry, il s'en alla bastir le monastère de Montfaulcon où il mit religieux Bénédictins qui ont esté depuis sécularisés; auparavant l'érection de cete abbaye, Montfaulcon estoit un lieu désert et occupé de la forest d'Argonne. Après que saint Baudry eut achevé ce sien monastère, il s'en revint à Reims où il mourut et fut ensevely en l'abbaye de sa sœur sainte Beuve, d'où par après il fut enlevé par les religieux de Montfaulcon qui l'inhumèrent dans le sépulchre qu'il s'estoit préparé en l'église de Saint-Laurent. Floard a descript au long les miracles qu'il a fait en plusieurs translations, comme on peut veoir au livre 4, chap. 38, 39, 40, 41.

Saint Baudry est aussy fondateur de l'abbaye de Sainte-Beuve, qu'on dit de Saint-Pierre aux Nonnains[1], laquelle estoit auparavant hors la ville de Reims et selon aucuns au village de Bethny les Reims; et de vérité, selon Floard, il y avoit alors plusieurs monastères dedans et dehors la ville de Reims qui n'y estoient plus de son temps. Il est parlé en la vie de Romulfe, archevesque, du monastère de Saint-Pierre de Reims, où il laissa quelque chose par testament, comme fit aussy Sonnace, son successeur, et je crois que ce n'estoit autre que celuy de Sainte-Beuve, ce qui est dit plus ouvertement en l'histoire de saint Nivard qui laissa beaucoup de biens au monastère de Reims où Beuve estoit abbesse. Son vray nom est *Boba* et non *Bona*, comme dit le martyrologe romain, mais les récens disent *Bova*.

Quant à saint Baudry, il a tousjours demeuré à Montfaulcon; et pour le présent les chanoines de Montfaulcon demeurent réfugiez à Reims à cause des Croates qui ont bruslé le bourg. Saint Bauldry a feste simple au bréviaire de Reims, et le sieur du Saulsay en a fait mention en son martyrologe des saints de France au 16 octobre, en ces mots : *In Monte Falconis, apud*

1. V. *Gallia christiana*, tome IX, col. 271, la série de 47 abbesses de Saint-Pierre-aux-Nonnains, jusqu'à 1744.

Belgas, sancti Baldrici monachi clarissimæ sanctitatis. S'il entend par *Belgas* la Gaule Belgique, passe; mais s'il veut dire le Pays-Bas, cela ne peut estre, comme un chacun sçait.

On raconte une grande merveille qui arriva quand les religieux de Montfaulcon enlevèrent saint Bauldry de Reims; car ayans trompé ceux qui en avoient la charge, ils le desrobèrent subtilement; ce qu'ayant sceu ceux de Reims, ce fut de les poursuivre; mais Dieu envoya un si grand brouillas qu'il les fit perdre de veue, sans que ces pieux larrons peussent estre attrapez, et qu'ils veissent aucun brouillas, et arrivèrent au village d'Espainonville (*ad Spanulfi villam*) proche de Montfaulcon, où fut par après bastie une église à l'honneur de saint Bauldry; et comme ils approchoient du monastère, les cloches commencèrent de sonner d'elles mesmes. On le voulut déposer en l'église Saint-Germain, mais il se rendit si pesant qu'on fut contraint de le laisser trois jours *sub dio*, mais à couvert, au bout desquels après avoir jeusné trois jours, ils le posèrent en l'église de Saint-Laurent, où il s'estoit préparé sa sépulture, et demeura là jusques au temps du roy Charles le Chauve et l'archevesque Hincmar, sous lesquels se fit la translation de ses saintes reliques.

L'AN 668

Clotaire 3, roy de France, mourut l'an 668; il fut aussy roy d'Austrasie et fut inhumé à Chelles. Il n'a rien fait de mémorable.

L'AN 670

Saint Rieul, 27e archevesque de Reims, succéda à saint Nivard, on ne sçait pas précisément l'année, ny celle qu'il mourut; mais c'est chose asseurée qu'il vivoit l'an 670 et 694 et au-delà. Il a basty le monastère d'Orbay[1].

Saint Préject ou Prix, évesque d'Auvergne et martyr, mourut l'an 670. Iceluy ne pouvant endurer qu'Hector, comte de Marseille, tourmentast son église et beaucoup d'autres par ses sacrilèges, voyant qu'il ne tenoit compte de ses remontrances, l'accusa envers Chilpéric, lequel ayant discuté l'affaire, condamna le tyran à mourir; de quoy irritez, ses parens espièrent le temps que saint Prix retournoit de la cour du roy et le firent assassiner au lieu qui s'appelloit alors Volny, non

1. Orbais, cant. de Montmort, arr. d'Épernay. Consulter l'intéressante *Histoire de l'abbaye d'Orbais*, par Dom Du Bout, publiée d'après le manuscrit original de l'auteur, avec additions et notes, par M. Étienne Héron de Villefosse, et précédée d'une préface de M. Louis Coursejod.

loing de Paris, mais il s'appelle de présent Saint-Prix [1], qui est un célèbre pélerinage; et bien que son corps y ait esté inhumé, il a esté néantmoins depuis transféré pour la plus part en l'église de Saint-Timothée de Reims et l'abbaye de la Valleroy en Portian [2].

L'AN 673

Martin succéda au domaine de saint Clodulfe, son père, qui s'estoit rendu religieux l'an 673, et par ainsy fut duc de Mosellane et de Bouillon et septiesme comte de Rethel. Iceluy voyant la tyrannie d'Ebroin en France, et ne la pouvant supporter, s'estant adjoinct avec Pépin, ils luy firent la guerre; mais il y eurent du pire, et le duc Martin s'estant sauvé à Laon, Ebroin le manda venir jurant et promettant qu'il ne luy fairoit aucun dommage; mais dès qu'il fut arrivé, il luy lança un dard au cœur et mourut l'an 710; mais Hermenfroy, parent du duc, tua par après Ebroin en vengeance d'une telle félonnie. Martin espousa Béatrix, fille de Dulphe, comte d'Ardenne, de laquelle il engendra entre autres deux fils; le premier, appellé Eleuthère, fut duc de Lorraine mosellanique, et le second, appellé Lambert, fut comte de Rethel. Quant au duc Martin, il fut inhumé à Saint-Martin de Trèves.

L'AN 694

Théodoric, roy de France et d'Austrasie, mourut l'an 694 comme dit son épitaphe, et non l'an 689, comme disent les annales, et fut inhumé à Saint-Vaast d'Arras qu'il avoit fait bastir. Après sa mort, fut supprimé le royaume d'Austrasie, et fut gouverné par les maires du palais, comme fut Pépin Héristel qui eut un fils aussy qui fut comte de Champagne et maire d'Austrasie, appellé Drogo. Néantmoins, les annales disent que Théodoric eut deux fils, asçavoir Clovis 3, qui fut roy de France, et Childebert 2 qui fut roy d'Austrasie, et en après de France aussy; mais ce n'estoient que des roys en peincture, les maires gouvernans tout l'État. Or, le susdit Drogo estant mort l'an 700, son frère Grimoard luy succéda en son comté et mairie, et bien qu'il fust homme de bonne vie, il ne fut pas néantmoins beaucoup loué d'avoir espousé la fille du roy de Frise Radbod, qui estoit infidel. Comme donc Grimoard venoit visiter Pépin, son père, qui estoit malade à Liège, un certain Racagaire frison le tua proditoirement

1. Cant. de Montmorency, arr. de Pontoise (Seine-et-Oise).

2. La Val-Roy, com. de Saint-Quentin-le-Petit, cant. de Château-Porcien, arr. de Rethel.

comme il faisoit ses prières devant l'autel de Saint-Lambert, après quoy Théodoald, son fils, succéda au comté de Champaigne et mairie d'Austrasie.

Martyre de sainte Algetrude, vierge solitaire, tuée à Vaudieulay

Nous allons faire mention d'une saincte vierge qui est incogneue presque par tout, et tous les martyrologes n'en parlent point, et ce qui pis est, sa vie a esté perdue presque entièrement durant le ravage des Mansfeldiens, il y a quelque dix-huit ans. Mais comme son pélerinage est fameux, et que son sacré corps se garde encore en sa chapse, tantost à Vaudieulay [1], tantost en l'abbaye de Belleval [2], j'ay prié les RR. PP. réformez de Belleval de faire recherche des fragmens restez de sa vie, afin que la mémoire n'en soit totalement esteinte. Le R. P. Payen, soupprieur de Belleval, lecteur en philosophie et docteur en théologie, a condescendu à ma prière et m'a envoyé tout ce qu'on peut sçavoir de cette glorieuse vierge.

Au village de Vaudieulay, à trois lieues de nostre Mont-Dieu, se garde en l'église parochialle le corps d'une sainte vierge qu'on appelle ordinairement sainte Gertrude, et le vulgaire sainte Agetru; mais son vray nom est *Algetrudis* ou *Algertrudis*, la vie de laquelle, ainsy que des autres solitaires, est assez incogneue.

On trouve seulement, dans l'épistre de quelque anonyme, qu'elle estoit niepce de Gertrude, abbesse de Nivelle en Brabant, qui a sa feste le 17 mars, et mourut l'an 664; à raison de quoy nous avons assigné le temps de sainte Algetrude sur la fin de cete centurie; mais il ne faut pas penser que pour avoir esté niepce de sainte Gertrude, ce soit sainte Wilfretude, niepce pareillement de sainte Gertrude, qu'elle esleva en son abbaye, et fut par après saincte comme elle, car elles sont diverses; mais tout bien considéré, il me semble que sainte Algetrude ne peut estre du parentage de sainte Gertrude, quoy qu'en dise cet autheur anonyme qui n'est pas tant ancien, et tous ceux qui ont parlé de la lignée du B. Pépin, premier duc de Brabant et père de sainte Gertrude, n'en ont jamais parlé.

Mais ce qui est plus vray, selon la tradition escripte, nostre sainte Algetrude estoit fille d'un roy ou duc de Brabant payen, laquelle reçeut le baptesme et fut instruite en la foy chres-

1. Vaux-en-Dieulet, cant. de Buzancy, arr. de Vouziers.
2. Belval-Bois-des-Dames, cant. de Buzancy.

tienne sans le sceu de son père, et se voua vierge à Nostre-Seigneur. Ce qu'ayant sceu, son père ethnique qui la vouloit marier à un grand prince, se mit si fort en colère qu'il la voulut tuer; mais la vierge s'enfuit de sa maison afin de vaquer plus librement au service de son espoux. Le père indigné encore plus fort que devant, commanda à deux de ses enfans de la chercher et de la tuer.

La sainte vierge estoit desjà arrivée au territoire d'Argonne, au lieu qui s'appelloit anciennement *Dioletum*, *Dieulaid*, *eo quod, ut fama fert, olim ibidem diabolus in specie turpi adoraretur ab incolis*. La sainte estant là arrivée, recreue du chemin et tourmentée de la soif, fit sa prière à Dieu qui luy fit sourdre une fontaine auprès d'elle, laquelle on veoid encore et s'appelle la fontaine Sainte-Agetru, et est renommée au pays à cause des miracles qui y ont esté faits. La sainte vierge planta donc bourdon audit lieu et commença d'y vivre solitaire et de servir Dieu.

Mais ses frères, qui la cherchoient par tout, en eurent enfin advis et la trouvèrent finalement comme elle prioit une fois auprès de ladite fontaine. Ce fut alors de luy parler rudement, et la tenter, et puis la flatter; et l'ayans fait asseoir près d'eux, la cageolèrent bonne pièce de temps auprès de la fontaine; mais ce fut en vain qu'ils taschèrent de la persuader de quitter sa religion, de retourner et consentir au mariage.

Or, la sainte vierge prévoyante qu'elle n'eschapperoit point leurs mains et qu'ils la martyriseroient, voulant se disposer à la mort, elle impétra de Dieu que ses frères s'endormissent soudainement; ce qu'estant fait, elle monta au sommet de la montagne où elle fit son oraison à Dieu, pour se préparer au martyre. Après quoy, ses frères estans esveillez et ne la voyans plus auprès d'eux, se mirent à la chercher avec telle forcenerie, que l'ayans trouvée au saut de la montagne, priante sous un arbre, ils la transpercèrent de sagettes, au lieu mesme où on veoid encore aujourd'hui une croix de pierre; et la sainte Algetrude rendit son âme entre les bras de son espoux, couronnée de l'auréole de la virginité et du martyre. Proche de la croix susdite, on veoid comme une tombe de pierre, eslevée environ deux pieds de terre, où on dit que fut ensevelie sainte Algetrude, le corps de laquelle fut révélé ainsy :

Il y avoit un certain aveugle de Sthenay (*ex urbe Sathanensi*), qui eut une révélation de Dieu où estoit le sépulchre de la sainte vierge; et s'y estant fait conduire, il fit fouir ce

lieu-là en présence d'un peuple infiny, et une particule de la terre de cete sépulture luy estant sautée aux yeux, il fut soudainement illuminé, de quoy il rendit grâces à Dieu et à sainte Algetrude, ce qui fut cause qu'on délibéra d'honnorer davantage lesdites saintes reliques; et comme on les eust levées de terre et qu'on s'acheminoit avec grande révérence vers le village qui est au bas de la montagne (asçavoir Vaux-Dieulay) en descendant, le saint corps s'arresta en telle sorte qu'on ne le pût plus porter ny remuer plus outre. Et partant, on fut contraint de le laisser là et de luy édifier une chapelle qui porte de présent son nom et est la paroisse de Vaudieulay, qui est dépositaire de ce sacré corps, enchassé seulement en une fierte de cuivre esmaillé en quelques endroits; quant au chef, il est aussy enchassé à part en une teste de cuivre, où il y a escript alentour :

Stat caput hic sanctæ Gertrudis carius auro

Or, en ladite église de Vaudieulay, il y a plusieurs peinctures anciennes d'icelle sainte qui confirment ce que nous venons de dire. La plus ancienne est en une vitre, derrière le grand autel, où est dépeint son martyre; il y a une vierge à genoux, proche un arbre, priante Dieu les mains eslevées en haut, et vis à vis d'elle, il y a un jeune homme qui la perce d'un javelot, et derrière luy il y en a ung autre qui semble luy donner courage pour tuer la sainte vierge. Au bas de la vitre, il y a escript : *Comme madame sainte Gertrude fut mise à mort par ses frères.*

Au costé droit du grand autel, il y a une chapelle dédiée à sainte Algetrude, où sur l'autel il y a une pierre taillée en relief et peincte qui représente son histoire divisée en estages ou parties : En la première, on veoid son père habillé comme ung roy, avec sceptre et couronne, et les deux frères armés d'arc et de sagettes, et sainte Algetrude qui s'enfuit au travers d'une forest, avec cete escripture vulgaire au bas : *Comme le père de sainte Gertrude commande à ses frères de la mettre à mort.* En la seconde partie, on veoid sainte Algetrude à genoux, frappante et fouissante la terre avec son baston; avec cete inscription : *Comme sainte Gertrude fait requeste à Dieu pour avoir de l'eaue.* En la troisiesme partie, sa mort est représentée, comme elle est desjà en la vitre susdite, avec cete inscription : *Comme ses frères la mirent à mort sur la montagne.* En la quatriesme partie, on veoid sainte Algetrude tenante de la main droite des sagettes, et de l'autre une palme, y ayant plu-

sieurs personnes de l'un et de l'autre sexe qui implorent son assistance, avec cete inscription : *Comme sainte Gertrude fit plusieurs miracles.*

Or, quant à cet arbre proche duquel sainte Algetrude fut martyrisée, on tient que c'estoit un chesne que le vent a abattu seulement depuis dix ans ; et pour le présent, il n'y a plus que les racines ; et quand il estoit en son entier, chacun venoit pour en coupper des branches pour les garder comme reliques.

C'est un grand mal que les guerres ont fait perdre les autres enseignemens de la vie de cete sainte, et la liste de ses miracles. Il y a toujours eu grand concours de peuple pour honnorer ses saintes reliques en l'église de Vaudieulay, spécialement en temps de paix, à cause de ses fréquens miracles qui ont continué jusques à nostre temps. On y vient mesme de pays esloignez, pour les fiebvres ; et après que le peuple a fait sa prière devant la chapse Sainte-Algetrude, ils vont à la sainte fontaine (ainsy qu'ils l'appellent) qui est à demy lieue de Vaudieulay, et s'en retournent par après chez eux, estans souvent guéris. La grande foule y est le lendemain de l'Ascension de Nostre-Seigneur, qui est le propre jour de sa feste, bien qu'il soit mobile, auquel on porte ses saintes reliques en procession, asçavoir le chef par le curé, et le corps par deux filles vierges, et la messe se dit du commun d'une vierge et martyre.

L'an 1622, comme les Allemands qui avoient la chasse fussent descendus en France sous la conduite du comte de Mansfeld, et q'un chacun s'enfuyoit, le P. François Boucher, religieux de Belleval et curé de Vaudieulay, voulut sauver le saint corps de la main des ennemys, et comme il n'avoit pas le loysir de le transporter en lieu seur, il s'advisa de faire une fosse dans l'église et y cacha la fierte de Sainte-Algetrude, la remplissant de terre ; mais les soldats entrant incontinent après dans l'église, et voyans cete terre nouvellement remuée, se doutèrent bien ce que c'estoit ; et partant, pensans trouver quelque gros thrésor ou butin, ils creusèrent cete fosse, et n'y trouvans que le seul corps de la sainte, ils n'en firent point d'estat et emportèrent seulement la chapse de son chef ; mais on en fit depuis un autre de cuivre, avec la permission de Monsieur de Reims.

Après la sortie des Mansfeldiens, on retira le saint corps de cete fosse, et le bon curé en retira environ une moytié de quelque coste qu'il laissa à son successeur curé de Vaudieulay,

qui la donna à l'abbaye de Belleval, où elle se garde avec les autres reliques, et de ce il y a lettres testimoniales qui portent ces mots : *Ego, infrascriptus parochus de Vallibus in Diuleto, testor omnibus quorum intererit hanc partem costæ extractam esse ex sacro corpore sanctæ Gertrudis virginis et martyris patronæ parochiæ nostræ de Vallibus, die decimo nono martii anni* 1632; *in cujus rei fidem præsentibus subscripsi, die* 21, *ejusdem mensis et anni. Signatum F. P. Gaulcher.*

Il n'y a rien qui manque audit corps que cete partie de coste donnée à Belleval, et la joincture de l'un des doigts que ses frères reportèrent avec eux à leur père qui estoit à Nivelle, en tesmoignage qu'ils l'avoient occise, et ce avec son anneau qui y estoit attaché.

De saint Rigobert, 28e archevesque de Reims
L'AN 700

Saint Rigobert succéda à saint Rieul, vers l'an 700, à l'archevesché de Reims. Son père s'appelloit Constantin, gentilhomme, *ex provincia Ribuaria*, que quelque historien a translaté du pays de Ribemont en Laonnois. Quant à sa mère, elle estoit originaire de nostre Portian.

Estant fait archevesque après saint Rieul qui estoit son parent, il réforma les chanoines et leur ordonna vivre en thrésor commun, avec cloistre et bibliothèque, et leur donna pour ledit thrésor et nourriture des chanoisnes de Nostre-Dame les villages de Gernicourt [1], Muscey [2], Roucy [3], Boufineru [4] et Courcelles [5]; et de son temps pareillement, le noble seigneur Rodemar donna à l'église de Nostre-Dame de Reims les possessions qu'il avoit au village de Chestre [6] (*Castricum* qu'on a mal traduit *Chastrice*) près de Grandprez et Senuc. Un autre seigneur, appellé Austrébertus, donna pareillement à Nostre-Dame tout ce qu'il possédoit au mesme lieu de Chestre.

Quant à saint Rigobert, qui estoit chéry uniquement du duc Pépin Héristel, fut grandement malvoulu de Charles Martel, son fils, à cause qu'il n'avoit pas voulu luy ouvrir les

1. Canton de Neufchâtel, arrondissement de Laon.
2. Musceium (*Vita sancti Rigoberti, arch. Remensis*, *Bull. 4 juin* p. 175), Moussy-sur-Aisne, canton de Craonne.
3. Canton de Neufchâtel.
4. Bouffignereux, canton de Neufchâtel.
5. Canton de Braisne.
6. Canton de Vouziers.

[illegible] de Reims l'an 717, quand il avoit débat pour [illegible] ; de quoy indigné, Martel, se voyant [illegible] de son siège l'an 723 et le donna à un [illegible] homme lay et incapable.

[illegible] saint Rigobert se retira en Gascogne et revint [illegible] à Gernicourt l'an 733, où il fut inhumé ; [illegible] corps en fut depuis translaté et est de présent en la [illegible] de Reims, ayant fait plusieurs miracles en [illegible] translations. Ceux de Nostre-Dame de Paris [illegible] avoir une partie de son corps, à raison de quoy aussy [illegible] feste chommable ; mais ceux de Reims ne le veulent [illegible] disans qu'ils l'ont entier, hormis le chef, enchassé [illegible].

CENTURIE VIII
depuis l'an 700 jusques à l'an 800

L'AN 710

Lambert, fils puisné de Martin, duc de Lorraine mosellanique, luy succéda l'an 710 au comté de Rethel, dont il fut le [illegible] comte ; et quand son frère aisné Eleuthère se fut rendu religieux l'an 715, il luy succéda au duché de Lorraine. Il espousa Marie, fille du comte de Boulogne, et se rendit finalement aussy religieux, l'an 759, et mourut l'an 778. Or, avant que quitter le monde, il rendit de grands services à la France ayant aydé Charles Martel à chasser les Sarrazins de France. Le monastère où il se rendit s'appelle *Metheloch* ; mais il faut sçavoir qu'il se fit religieux pour faire pénitence de ses fautes, car il avoit bien tortionné les églises de son domaine et leur avoit osté leurs possessions, de quoy il en fit telle pénitence et vescut en telle austérité qu'on le tient pour sainct, et de fait sa mort fut très saincte.

L'AN 723

Saint Boniface, évesque de Mayence, eut le soin et l'administration de l'archevesché de Reims après l'expulsion de saint Rigobert, lorsque Milon en recevoit les émolumens, ce qui dura longtemps.

L'AN 726

L'an 726, mourut le roy Chilpéric dit Daniel, au palais d'Attigny. Son histoire est assez curieuse. Aucuns disent qu'il entra à la royauté l'an 715, autres l'an 722 ; mais je ne me veux amuser à ces difficultez. On dit de luy : *quod a corona ecclesiastica pervenit ad temporalem*. Aucuns disent que ce fut à Attigny qu'il mourut ; mais il faut croire que ce ne fut

audit bourg, mais au palais de Dionne, qui en est à demy lieue, duquel nous parlerons cy après. Ce pauvre roy mourut en présence de Charles Martel, retournant du pays de Suaube et Bavières qu'il avoit annexée à la couronne. On transporta le corps du roy à Noyon pour y estre inhumé ; mais jusques à présent, on n'a point descouvert le lieu de sa sépulture.

L'AN 733

L'an 733, saint Rigobert, légitime archevesque de Reims, mais débouté d'iceluy, estant mort, saint Abel luy succéda au siège ; mais Milon ne luy permit jamais d'y demeurer, lequel Milon mourut l'an 758, et Tilpin succéda au siège.

L'AN 738

Saint Ermin, évesque et abbé de Lobe en Hainau, mourut l'an 738, le 25 apvril. Son village natal est Ercly, proche de Laon, mais il s'appelle présentement de son nom Saint-Erme[1]. Ses parens estoient de l'estoc des François de Sicambrie, gens très riches, ainsy qu'il se collige de son grand patrimoine. Il suivit la cour du roy de France en son jeune aage, et l'an 646 qu'il estoit encore jeune gentilhomme, il assista à la dédicace de l'église de Maubeuge que sainte Aldegonde avoit fait bastir. Il en est fait mention en la vie de saint Aubert, évesque de Cambray, en ces mots : *Quodquidem monasterium sanctus Autbertus in honorem B. Virginis Mariæ et sanctorum apostolorum consecravit, adhibitis secum sanctis confessoribus B. Amando, B. Ursmaro, abbate Lobiensi, sed et B. Humberto B. Mariæ episcopo, etc. et Ermino, viro illustrissimo, quem locum sanctus Autbertus cum suis donariis pontificali authoritate firmavit.*

Après cecy, saint Ermin fut fait chanoine de Laon sous l'évesque Madelgaire ; mais désirant renoncer tout à fait aux pompes du siècle, il se rendit religieux à Lobe sous l'abbé saint Ursmare, et encore qu'il fust de noble maison et qu'il fust aussy prestre, il monstroit tant d'humilité et subjection envers ses supérieurs, et tant de charité envers ses confrères, que tous l'admiroient.

Il s'estudia aussy, entre autres choses, d'imiter l'honnesteté de vie de saint Ursmare, son abbé, lequel estant mort l'an 713, saint Ermin luy succéda à Lobe avec le titre et dignité d'évesque et abbé, ainsy que les autres abbez dudit monas-

1. Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt, canton de Sissonne (arrondissement de Laon).

tère que les souverains pontifes avoient ordonné d'estre sacrez évesques pour la conversion des idolastres des Pays-Bas.

Saint Ermin vescut donc en cete charge vingt-quatre ans, ayant reluy en grandes vertus durant sa vie et en grands miracles après sa mort, ayant eu aussy le don de prophétie. Quand il fut décédé, saint Théodulfe luy succéda en sa prélature, estant qualifié desjà du titre de l'archevesque de Reims.

Saint Ermin légua de son vivant quelques biens à l'abbaye de Lobe, desquels on fonda un prieuré à Ercly-Saint-Erme ; mais depuis que les Pays-Bas ont esté eclypsés de France, d'autant que c'estoit chose difficile de maintenir l'observance régulière et les biens temporels en pays étranger, les religieux de Lobe ont permuté le prieuré de Saint-Erme avec messieurs de Saint-Remy de Reims, au temps de Louys, cardinal de Guise et abbé, vers l'an 1580, et depuis ce temps il a esté tenu et annexé à la mense abbatiale et conventuelle de Saint-Remy. Il y a, pour le présent, un procès en court contre quelque particulier qui s'en est fait pourveoir (*per desertionem*), veu que Saint-Remy en a toujours jouy jusques à présent, en ayant rendu un autre équivalent à ceux de Lobe.

Quant à ladite abbaye de Lobe, elle s'appelle en latin *Lobiæ*, *Laubiæ*, *Laubacus*, et est située sur la rivière de Sambre, proche Mariembourg, de la principauté de Liège, mais du diocèse de Cambray, et a eu plusieurs saints et grands personnages.

Molanus dit que saint Ermin mourut l'an 735 ; mais il n'est suivy en cete chronologie. Il a vescu plus de cent ans et a esté un des plus puissans hommes de son siècle. Le propre jour de sa feste est le jour de Saint-Marc, comme elle s'observe à Lobe seulement où saint Marc est transféré au 25 apvril ; mais ailleurs on la faict le lendemain de Saint-Marc, bien que le martyrologe romain mette sa feste le 25 apvril. Quant au jour de sa translation, il arrive le 26 octobre, et la feste de son triomphe est le 2 apvril, car il a trois festes solennelles au diocèse de Cambray, et cete dernière se célèbre à cause que l'abbaye de Lobe fut délivrée du ravage des Barbares, par les mérites de saints Ursmare et Ermin, sous l'empereur Arnoul, ce qui arriva ainsy : Les Hongres assiégèrent le monastère de Lobe par plusieurs années, vers l'an 955, et y entrèrent finalement et y mirent le feu, tuans aussy deux religieux ; mais les autres se barricadèrent fortement en disant les litanies des saints, et veirent que deux colombes blanches

sortoient de l'église et assiégeoient les ennemys ; et incontinent il vint une telle pluye que les chordes des arcs des Hongres estant débilitées, ils s'enfuirent incontinent à grande haste, et furent après défaicts par le roy Othon.

Cete feste se célèbre avec douze leçons, à Lobe. Une grande partie du corps de saint Ermin fut donné par l'abbé de Lobe à Eugelbert, évesque de Chalon et prieur du Mont-Dieu vers l'an 1190, qui les mit en lieu honnorable avec beaucoup d'autres tirez du gazophylace des saints de ladite abbaye ; mais les huguenots, qui bruslèrent le Mont-Dieu, les gaspillèrent et perdirent en partie, et ne nous reste plus présentement de saint Ermin que la mandibule entière d'embas, avec deux dents, dont on conjecture assez la corpulence du saint évesque, le gros os d'une cuisse rompu par les deux bouts, le gros focile entier d'une jambe, et encore ung autre gros os court appellé *trocanter*, au col de l'os femur. Je crois que nous avons aussy son test, mais l'escriteau en estant perdu, je ne l'ose bonnement l'asseurer. Nous avons aussy l'os entier d'un bras de saint Théodulfe, son successeur ; et encore deux grands os entiers d'un bras et d'une jambe de saint Amuluin qui leur succéda à Lobe ; et de sainte Amelberge, veufve, enterrée à Lobe, l'os entier du bras depuis l'espaule jusques au coude. Or, les corps de ces saints ont esté depuis translatez de Lobe à Binche en Hainau, l'an 1409, pour estre en lieu plus asseuré, comme en une ville murée.

Mais je diray encore ce mot, avant que de quitter saint Ermin, qu'il arriva une fois de plus que les habitans d'Ercly-Saint-Herme prièrent l'abbé de Lobe de leur prester pour quelque temps le corps de leur patron et compatriot saint Ermin, afin d'amasser quelques aumosnes pour leur église ; mais l'abbé, craignant qu'ils ne le voulussent rendre quand ils l'auroient, s'advisa de leur envoyer, au lieu d'iceluy, le corps de saint Théodulfe. Iceux le reçeurent avec grand honneur, pensans que ce fust celuy de saint Ermin ; mais pourtant il ne fit aucun miracle chez eux, sinon que quand ils le renvoyèrent à Lobe, il commença faire esclatter ses miracles, en passant par le Cambrésis et par Valenciennes. Voilà tout ce qu'on peut dire de saint Herme.

De sainte Waubourg patrone de Dionne en Rethelois

L'AN 750

Il semble que ce soit chose superflue de parler de cete

sainte vierge et abbesse après le sieur Espagnol, grand prieur de Saint-Remy et prieur de Sainte-Waubourg[1], qui en a escript la vie[2] qu'il a pareillement enrichy de belles annotations. Néantmoins, nous en dirons quelque mot, mais succintement, puisque cela est de nostre suject.

Sainte Waubourg estoit angloise, fille de saint Richard, roy en Angleterre et sœur de saint Willibaud, évesque, et de saint Wimbaud, abbé.

Saint Boniface, évesque de Mayence, la fit venir en Allemagne, où saint Willibaud, son frère, luy bastit un monastère appelé *Heydenheim*[3], où elle fut abbesse et y passa sainctement le reste de ses jours, estant morte selon aucuns l'an 776, le 25 febvrier, ayant fait beaucoup de miracles durant sa vie et après sa mort.

Son sacré corps ayant esté en terre l'espace de 94 ans, il fut transféré à Eistett[4], en la France orientale, d'où depuis Charles le Chauve, roy de France et empereur, l'apporta en France au Rethelois et le mit au palais d'Attigny où il fonda une église à son honneur ; laquelle estante depuis ruinée par les Normands et infidèles, Hugues, comte de Champagne, et Constance, sa femme, la rebastirent et érigèrent en prieuré qu'ils affectèrent à l'abbaye de Molesmes.

Or, ledit Charles le Chauve, qui a fondé ladite chapelle, dit ainsy ès lettres de fondation : *Carolus etc. Ducti nos religione et succensi igne divini amoris, statuimus ædificare ecclesiam in Attigniaco palatio, in honore sanctæ Walpurgis, virginis Christi, quam pro tutamento totius regni ex partibus orientalium sagaci industria afferre voluimus, etc.*

Depuis ce temps là, on fréquenta beaucoup la mémoire de cete sainte, et y eut beaucoup d'églises basties à son honneur ; la chapelle du palais épiscopal de Verdun porte son nom ; l'église paroissiale du village et prévosté de Montigny, déppendant de l'abbaye de Saint-Remy de Reims, a pour patronne sainte Waubourg, comme aussy l'église de Dionne, qu'on appelle aussy Sainte-Waubourg.

Mais, comme les Normands eurent ravagé tout le Rethe-

1. Né à Reims vers 1550, mort en 1619.

2. Cet ouvrage a pour titre : *Histoire de la vie et des miracles de sainte Vaubourg, abbesse d'Heidelsheim, au diocèse d'Aichstat, honorée dans le diocèse de Reims*, Reims, 1612, in-8°; Douai, 1614, in-8°; it., Reims, 1672, in-8°.

3. Dans le royaume de Wurtemberg.

4. Eichstædt, en Bavière, siège d'un évêché.

lois, et entre autres le palais et chapelle d'Attigny, l'an 926, on transféra les reliques de la sainte, dudit palais de Saint-Remy de Reims, et furent mises dans la fierte de sainte Ciline sur le grand autel, et en cete translation furent faits plusieurs miracles. Mais faut noter que Charles le Chauve n'apporta pas le corps entier de sainte Waubourg, ains seulement une partie d'iceluy, comme a remarqué le sieur l'Espagnol ; car il y en a encore une grande partie en divers endroits d'Allemagne et des Pays-Bas, ce qui se recueille de diverses siennes translations ; car je trouve qu'estante morte, selon Trithemius, l'an 776, aagée de 70 ans ou environ, Oger, évesque d'Eistett, transféra son corps l'an 870, le 24 septembre, du monastère de Monheim au monastère bénédictin d'Eistett ; et la susdite année 870, Bauldoin, l'Ardennois, comte de Flandres, obtint une partie desdites saintes reliques qu'il mit à Furnes, et de cete translation s'en fait feste, selon Molanus, le 4 aoust. Du depuis, on donna une partie desdites reliques au monastère de Monheim.

Une autre translation fut faite par Baudoin à la belle barbe, comte de Flandres, qui mit les reliques de sainte Waubourg en l'église qu'il faisoit bastir à Oudenarde ; mais la seconde translation solennelle de la partie principale du saint corps fut faite à Furnes, l'an 1089, encore le 4 aoust. La troisième translation fut faite encore à Furnes le 1er mai de l'an 1109, asçavoir vingt ans après la seconde. Or, encore que sainte Waubourg soit morte le 25 febvrier, sa feste principale néantmoins est le 1er jour de may, auquel aussy fut célébrée une autre sienne translation, outre celles que nous avons desjà dites.

L'AN 754

Pépin fut sacré roy de France, l'an 754, en l'église de Reims, selon Floard, par le pape Estienne 2, bien que les annales chantent autrement ; et iceluy Pépin mourut l'an 768, laissant deux de ses fils couronnez roys.

L'AN 770

Tilpin ou Turpin fut fait 30e archevesque de Reims vers l'an 770, et reçut le pallium du pape Adrian, l'an 774, à l'instance du roy Charlemagne ; et tint le siège 47 ans, jusques à l'an 811 qu'il mourut.

L'AN 771

Carloman, roy de Soissons ou de la Gaule rémoise, et le dernier de l'Austrasie, prince très religieux, fils du roy Pépin et frère de Charlemagne, mourut l'an 771, et par ainsy, tout

le royaume de France vint au domaine de Charlemagne. Ledit Carloman fut inhumé en l'abbaye de Saint-Remy de Reims, quoi qu'en dise Belforest [1]. Il octroya, l'an premier de son règne, lettres d'immunité à l'église de Reims, ainsy que ses prédécesseurs, à l'instance de l'archevesque Turpin, qui en obtint encore d'autres pour exemption de charges, gabelles et imposts. Le mesme roy donna aussi, pour sa sépulture et pour faire prières pour son âme, à l'église de Saint-Remy la terre *de Noviliaco*, et une autre située en la prévosté de Mousom, appellée Brévilly [2], qui appartient de présent à Nostre-Dame de Mousom. Floard, livre 2, chap. 17, dit que Turpin, archevesque de Reims et abbé de Saint-Remy, obtint un diplôme ou lettres royaux du roy Carloman *pro ponte Baisonensi*, qu'il faut dire *ponte Baironensi*, comme m'a instruit le R. P. Pichart, religieux et thrésorier de Saint-Remy. Mais parlons de cecy plus au long.

Premières nouvelles de Pont-Bar dans l'enceinte duquel a esté basty le Mont-Dieu

C'est dans Floard latin que j'ay trouvé les premières nouvelles du bourg de Pont-Bar ; je dis, dans le latin, car Chesneau, son traducteur [3], a tronqué plusieurs passages topographiques qu'il n'avoit peu rendre en francois, et partant il faut parler présentement dudit Pont-Bar, d'autant que le lieu de la chartreuse du Mont-Dieu estoit de son ancien domaine.

J'ay trouvé ès anciens autheurs et spécialemeut en divers cartulaires, que le bourg de Pont-Bar est appellé *Pons Barri*, *Pons Baironis*, *burgus de Ponte Bairone*, *oppidum Pontis Barone*, *Pons Basione*, et le fleuve de Bar est appellé *fluvius Baironis* ; il ne faut pourtant penser que ce soit quelque chose qui concerne le village prochain de Bairon, mais seulement le bourg de Pont-Bar et la rivière de Bar qui y passe ; car il n'y a pas cinq cents ans qu'on appelle le bourg susdit, Pont-Bar, et la rivière qui y passe, Bar, telle dénomination estant prise du village de Bar, près Buzancy, où sourdit ladite rivière, lequel village s'appelloit anciennement *Baronne* et *Bairone* ;

1. Belleforest (François de), écrivain fécond, mais inexact et obscur, né dans le pays de Comminges, en 1530 ; il fut historiographe de France, sous Henri III.

2. Cant. de Mouzon (arr. de Sedan).

3. Chesneau (Nicolas), chanoine et doyen de Saint-Symphorien de Reims, né à Tourteron en 1521, et mort en 1581. Sa traduction de Flodoard est intitulée : *L'Histoire de l'église métropolitaine de Reims, premièrement écrite en latin (non encore imprimée), en quatre livres*, Reims, 1580, in-4°.

mais crainte d'équivoquer avec le village de Bairon qui en est à deux petites lieues au-dessous, on a altéré l'appellation de *Bairone* en celuy de Bar, et par conséquent aussy celuy de la rivière et du bourg de Pont-Bar.

Il est bien vray qu'il y a une petite rivière ou gros ruisseau qui passe au milieu du village ruiné de Bairon, et y fait le bel estang qui y est, mais ce ruisseau ne s'est jamais appellé autrement que la rivière de Balon, village situé au-dessus de Chagny, à cause qu'il y prend sa source plus de deux lieues loing avant qu'il tombe en la rivière de Bar, au-dessous de Tannay. Mais pour revenir au bourg de Pont-Bar, appellé anciennement *Pont Bairone*, je trouve grande affinité entre les appellations suivantes de lieux qui sont contigus, *Baisoncourt* (maintenant *Basancourt*), *Pont Bairone* et *Pont Baisone* (maintenant *Pont-Bar*), *Mont-Baison*, comme l'appelle un vieil titre de Saint-Remy (maintenant *Mont-Bason*, qui est le Mont-Dieu), ce qui me fait juger que toute l'estendue du pays de Bairon, de Basancourt, de Pont-Bar, de Tannay et du Mont-Dieu, n'estoit qu'une mesme terre, et de vérité ces terres qui sont maintenant divisées ont tousjours appartenu à des églises ; mais c'est seulement depuis le règne de Pépin le Bref. Car, comme plusieurs nobles seigneurs françois avoient veu comment le roy Clovis et aucuns de ses successeurs avoient esté libéraux envers l'église de Reims, ils voulurent les imiter et recognoistre par leurs bienfaits l'obligation qu'avoient les François à la mémoire du glorieux apostre des François, saint Remy, qui les avoit amenez à la cognoissance du vray Dieu.

Et partant environ le temps du roy Pépin, les nobles seigneurs Dreux (dit en latin *Drogo*), Nanterus et Frida, qui estoient seigneurs par indivis du bourg de Pont-Bar et de ses dépendances, aumosnèrent à l'abbaye de Saint-Remy leur dite terre de Pont-Bar avec ses membres qui estoient Tasnay et Mont-Bason, ainsi que raconte, mais assez briefvement, le calendrier de l'abbaye de Saint-Remy.

Quant au village de Bairon, c'est ung membre distingué de Pont-Bar et de Tasnay, bien qu'il leur soit contigu ; car ce fut Odalric, archevesque de Reims, qui le donna à l'abbaye de Saint-Remy, comme il avoit donné le village de Brétigny à l'église cathédrale de Reims.

Comme donc l'archevesque Turpin eut accepté cete donation de Pont-Bar, il la fit confirmer par le roy Carloman selon que le rapporte Floard, qui rapporte aussy au chapitre 19 du

mesme second livre de son histoire que l'archevesque Ebbon, successeur de Turpin, obtint encore de Loys le Débonnaire empereur, *aliud præceptum immunitatis de Ponte Basionensi et teloneis et exactionibus publicis* que quelque exemplaire dit *de Ponte Bansionensi*, qui est une faulte d'orthographe.

Or, quant à la terre de Pont-Bar et de ses membres, aucuns la voulurent disputer longtemps après avec les abbez de Saint-Remy ; mais ils n'y perdirent que leurs peines. Mais avant que de le dire, il faut præsupposer que le bourg de Pont-Bar avoit deux villages contigus qui luy estoit annexés, asçavoir Tannay et Mont-Bason, ou pour mieux dire, comme Tannay estoit membre de Pont-Bar, aussy Mont-Bason estoit membre de Tannay ; mais comme Mont-Bason eut esté desmembré de Tannay pour l'érection et dotation de la chartreuse du Mont-Dieu, ne restant plus à l'abbaye de Saint-Remy que Pont-Bar et Tannay, les papes Eugène 3 et Alexandre 4 confirmèrent par bulles expresses (que j'ay tenues et leues en l'abbaye de Saint-Remy) les deux prévostez de Pont-Bar et Tannay à l'abbaye de Saint-Remy, avec tous les droits, fours bannaux et sorties desdits villages.

Or, quant aux deux paroisses ou églises de ces deux villages, Manassès, archevesque de Reims, les donna encore à l'église de Saint-Remy cinquante ans au paravant, ou pour mieux parler, selon que porte l'acte de l'octroy : *Concessit ut dictas ecclesias, quas abbatia sancti Remigii personaliter ante tenebat, eas impersonaliter postea teneret, datis litteris anno* 1106, *pontificatus undecimo.*

Après cecy, union a esté faite à la mense conventuelle de deux villages de Pont-Bar et Tannay, qui estoient encore alors deux prévostez distinctes ; mais, comme il arriva une fois que cete riche abbaye fut tombée en grande nécessité, on fut contraint vendre ces deux villages de Pont-Bar et Tannay. Mais dans l'an de la prescription, ils furent racheptez par les religieux de Saint-Remy qui en ont toujours esté depuis paisibles possesseurs, jusques au temps de la ruine totale de Pont-Bar, qu'ils furent contraints de l'aliéner tout à fait entre les mains d'un seigneur du pays qui leur en paya la moytié de ce qu'il valloit ; et finalement le lieu de Pont-Bar a esté réduit à deux censes que possède présentement le Mont-Dieu par achapt fait depuis vingt ans seulement, lesquelles sont tousjours du ressort de Tannay, pour la paroisse et juridiction.

De ces deux censes, l'une sise au-delà de la rivière à l'orient, s'appelle Pont-Bar, et l'autre située de l'autre costé de la

mesme rivière vers l'occident, tirant vers le Chesne, s'appelle Némery, et tiennent le lieu de l'ancien bourg de Pont-Bar qui estoit divisé en deux villages ou séparations par la rivière de Bar, qui passoit au milieu d'iceluy bourg, et qui grossissoit si fort en certain temps, que les arcades par lesquelles on passoit de l'un à l'autre estant inondées, il falloit se servir de nacelles.

Les anciens du pays ont ouy dire à leurs ancestres que Pont-Bar avoit esté autrefois une ville, et qu'il y avoit plus de cinquante hostelleries. On veoid encore la pierre de l'autel de l'église qui sert à la fontaine de la cense de Pont-Bar. Mais du débris de Pont-Bar est venu la peuplade de quelques autres villages prochains ; car, après que les Bourguignons eurent ruiné Bairon et Pont-Bar, et que les François à leur tour les eussent achevez de ruiner tout à fait, le village du Chesne le populeux devint incontinent un bon bourg, bien qu'il fust un piètre lieu déppendant du gros village de Bairon ruiné présentement, et spécialement pour la paroisse, n'estant que le secours de Bairon ; mais maintenant, il en va autrement, car ceux de Bairon sont contraints de recognoistre le Chesne pour leur mère église. Pareillement le village des Petites-Armoises n'estoit rien il y a quatre cent ans, non plus que Setonne qui n'estoit qu'ung pélerinage où estoient quelques maisons alentour de l'église. Le village de Tannay s'est grossy aussy des ruines de Pont-Bar, ainsi que celuy de Sauville des ruines de Bairon, comme nous dirons ailleurs.

L'AN 778

Lohier, 9e comte de Rethel, succéda l'an 778 à son père Lambert en ses terres de Lorraine mosellanique, de Bouillon et de Rethel. Il est bien vray qu'il commença dès l'an 759 à luy succéder, car Lambert se rendit religieux cette année là, bien qu'il ne mourut que l'an 778. Or, Lohier espousa Terentia qui estoit Lombarde, de laquelle il engendra Fédéric qui luy succéda aux duchez de Lorraine et de Bouillon, et son frère puisné appellé Albon fut comte de Rethel. Ledit Lohier fut un vaillant capitaine ; mais comme il avoit imité son père à tourmenter les églises et gens ecclésiastiques, il l'imita aussy à en faire pénitence et à se rendre religieux comme luy ; car il quitta le monde vers l'an 807 et se fit religieux au monastère appelé *Tabulayum* ou *Theologium* [1], où il mourut religieusement l'an 809, après deux ans.

1. Tholey, ou Saint-Maurice-en-Vosges, diocèse de Trèves.

Mort de saint Arnoul de Mousom

Saint Arnoul, yssu du pays de Loraine au-delà de la Meuse c'est-à-dire du royaume d'Austrasie, s'estant acheminé en France pour y visiter les saints lieux, comme il s'en retournoit chez soy passant par le pays et comté de Portian, il fut appréhendé de quelques voleurs en quelque vallon appellé *Morceolum*, proche de la forest de Froidmont [1], qui le blessèrent jusqu'à la mort ; néantmoins il prit tant de courage qu'il se traîna jusques au village proche appellé Gruyères [2] et se jetta proche de quelque buisson qui estoit dans le grand chemin royal.

Les habitans du village l'ayant apperçeu, pensèrent au commencement que ce fust quelque passant qui se reposoit à la fraischeur et à l'ombre ; mais, comme ils veirent qu'il ne se remuoit point, ils jugèrent que c'estoit quelque espion de voleurs, et partant ils luy envoyèrent demander qu'est-ce qu'il faisoit là.

Dès qu'on sceut l'accident qui luy estoit arrivé, ce fut de l'assister chrestiennement en ses besoins ; mais le saint, sachant que Dieu le vouloit appeller à soy, il prix les assistans qu'on luy donnast le sacré viatique, lequel ayant reçeu et fait sa prière à Dieu, il dit à la compagnie : « Mes amis, vous « voiez que je suis un pauvre pelerin, et comme tel, je désire « estre inhumé icy, en ce lieu et chemin de mon pélerinage. »

Il fut donc enseve'y proche le chemin royal, jusques à ce qu'il pleust à Dieu de le révéler. Car, comme tous ceux qui l'avoient mis en terre estoient morts, on ne sceut plus rien de sa qualité et de son nom, sinon que le bruit estoit qu'on avoit autrefois inhumé quelque dévot pelerin au lieu où on voioit quelque fosse eslevée de terre.

Il arriva donc que certain habitant du lieu estoit griefvement tourmenté de fièvres, lequel désesperant d'estre jamais guéry par voye humaine, tout lassé d'ennuy et de sommeil, il se laissa endormir, et durant qu'il dormoit, il eut révelation de Dieu qu'il eust à s'acheminer au tombeau du saint martyr et qu'il seroit guéry. Estant esveillé, il fit ce qui luy avoit esté commandé, et ayant fait ses prières à Dieu et au saint, il se relève guéry parfaitement.

1. Cant. de Pierre-Morcée. Le nom de Morceolum a disparu, mais nous l'avons trouvé, dans l'état des secours de la commanderie de Pierre-Morcée, qui cependant appelé le Pré-Morcée, et [illegible] mis le meurtre de saint Arnoul.

2. Cant. de Signy-l'Abbaye.

A l'occasion de ce beau miracle, ce fut incontinent de fréquenter le sépulchre du sainct martyr, et de luy bastir une chapelle vis-à-vis de sa sépulture, où ils délibéroient de transporter son corps ; mais, comme après avoir descombré la terre qui estoit dessus luy, ils voulurent tenter de le lever, ils ne peurent jamais en quelque façon que ce fust. De quoy estonnés, et pensans qu'ils n'en viendroient jamais à bout, ils désistèrent de leur entreprise, croyans que Dieu vouloit réserver cecy à leurs successeurs. La chapelle néantmoins demeura tousjours sur pied, esloignée environ d'un ject de pierre de la sépulture du sainct.

Or, en ce temps là, le champ où saint Arnoul avoit esté inhumé appartenoit à quelque seigneur appelé Airan, à raison duquel ses cohéritiers luy faisoient beaucoup de traverses ; en sorte que des parolles on en vint aux mains, et un des contestans y ayant esté pris au tresbuchet, y perdit la vie. Airan, se voyant coupable de la mort de ce Foulques qui avoit esté justifié, ne sachant que faire ny devenir, commença à gagner au pied et se réfugia enfin chez quelque sien amy, homme noble et riche et qui ne cédoit à personne à bien manier une espée, et s'appelloit Watzenelle ; mais croyant qu'il n'estoit pas bien encore en asseurance, il se retira chez un autre seigneur appellé Othon, qui estoit yssu de la famille des empereurs Othons, et avoit grand domaine au pays.

Iceluy fit pacte avec Airan, qui fut d'achepter son champ, à cause principalement du corps de saint Arnoul, martyr, qui y estoit ensevely ; et avant qu'on en sceut rien, il amassa bon nombre de gensdarmes et s'en vint de grand matin au tombeau du sainct, et en fit lever son corps par les prestres qu'il avoit avec lui, et le transporta au village de Guiloy [1], où il le mit en l'église de Saint-Hilaire [2], jusques à ce que ledit Otto, qui estoit seigneur de Warck lez Mézières, eust basty un temple où il fit par après transférer le corps de saint Arnoul fort solennellement. Nous dirons le reste au temps de l'archevesque Adalbéron, vers l'an neuf cent soixante et dix.

(*A suivre.*) P. LAURENT.

1. Village détruit, situé entre les communes de Prix et de Warcq (cant. de Mézières).

2. Il existe encore une chapelle de Saint-Hilaire, sur les bords de la Meuse, aux confins du territoire des communes susdites ; mais elle est de construction moderne (1804), et n'occuperait pas, paraît-il, l'emplacement exact de l'ancienne église de Saint-Hilaire de Guilloy, détruite en 1793.

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL*

DE

CHALONS-SUR-MARNE

Paroisse Saint-Eloy

1er REGISTRE. — (1586-1667).

1. Le 3 may 1586, baptisé Nicolas, fils de noble homme Guillot Godet, Seigneur d'Ecury-le-Chétif et de damoiselle Saguet. Parrain, noble homme Nicolas d'Origny. Marraine, Marye de Champagne sa femme.
2. Le 8 juillet 1586, baptisé Charles, fils de Prudente et saige personne Claude Pinteville, médecin et de Marye sa femme.
3. Le 20 juillet 1586, baptisé Nicole, fille de noble homme Louis de Bar et de damoiselle Perrette Cuissotte sa femme. Parrain, Louis Cuissotte.
4. Le 16 octobre 1586, baptisé Charlotte, fille de noble homme Hierosme Truc et de Jeanne le Goix sa femme.
5. Le 22 décembre 1586, baptisé Guillot, fils de Pierre Oulry et de Jeanne sa femme. Parrain, Guillot-Godet.
6. Le 21 mars 1588, baptisé Charles, fils de Alpin de Loisy et de Perrette sa femme.
7. Le 23 apvril 1588, baptisé N..., fils de Jehan Collet et de Louyse Desforges.
8. Le 18 juin 1588, baptisé Claude, fils de Pierre Oulry et de Françoise de la Roche sa femme. Parrain, Claude Linage, esleu pour le Roy nostre Sire.
9. Le 17 septembre 1588, baptisé Hierosme, fils de Claude Pinteville, médecin et de Marye Truc sa femme.
10. Le 6 février 1590, baptisé Marguerite, fille de noble homme Jean Collet et de damoiselle Louyse Desforges.
11. Le 24 février 1590, baptisé Françoise, fille de noble homme Claude Linage et de Marguerite d'Origny.
12. Le 11 apvril 1590, baptisé Jehan, fils de noble homme Claude Godet et de damoiselle Suzanne Billette, Seigneur et dame de Faremont.
13. Le juillet 1590, baptisé Claude, fils de noble Barthelemy

* Voir page 695, tome Ier de la *Revue de Champagne*.

l'Escuyer, Seigneur de la Chapelle, de pnt à Château-Thierry et de Marguerite sa femme.

14. Le 19 aoust 1590, baptisé..., fille de noble Nicolas d'Origny et de Marguerite de Fleurigny. Parrain, noble Claude Godet.

15. Le 29 octobre 1591, baptisé Suzanne, fille de Claude Pinteville, médecin et de Marye Truc sa femme.

16. Le 12 décembre 1591, baptisé Arthus, fils de Pierre des Forges et de Nicole sa femme.

17. Le 20 aoust 1592, baptisé N..., fille de Jehan Collet et de damoiselle Louyse Desforges.

18. Le 12 septembre 1592, baptisé Louise, fille de noble Nicolas Morel et de damoiselle Marguerite Deya.

MORTUAIRES

19. Le apvril 1590, décéda Gerard Hannequin, vivant Seigneur de Vaux, inhumé au milieu de la nef en l'Eglise Saint-Eloy.

20. Le 19 février 1591, décéda, paroisse Saint-Alpin, N... Mongeot, inhumé près de ses ancêtres en cette Eglise.

21. Le décembre 1592, décéda Nicolas Chastillon, 18 ans.

22. Le 5 may 1595, décéda maistre Nicolas d'Origny, Controlleur.

23. Le 17 décembre 1596, décéda noble Jacques Godet. Inhumé en l'Eglise Sainte-Marguerite.

24. Le 11 juin 1598, décéda le Seigneur Jehan Chastillon.

25. Le 20, jour Sainte-Marguerite 1599, décéda damoiselle Jehanne Deya, fille de M. Deya et femme du Seigneur Nicolas Girardin. Inhumée en cette Eglise proche de sa feue mère.

26. Le 8 octobre 1599, décéda Jehan Chastillon, fils du Seigneur Auguste Petit et de damoiselle Claude Chastillon.

27. Le 23 febvrier 1600, décéda Jehan, fils de noble Jehan le Feburc et de Jehanne Godet.

28. Le 30 mars 1602, décéda honorable homme Nicolas Morel. Inhumée en cette Eglise.

29. Le 6 octobre 1602, décéda Jacques Chastillon, fils de deffunct le Seigneur Jehan Chastillon.

30. Ce jourd'huy 3 mars 1603, le Roy nostre Sire, la Reynne, la plus partie du..... Royal avec grandes esquipages tant de cheval que de pied sont arrivés en cette ville de Chaalons, et le mercredy 5 du présent mois en est sorty environ l'heure XI du matin, party pour aller au giste à Suippe.

31. Le 16 novembre 1605, décéda noble Jehan Deya. Inhumé en cette Eglise.

BAPTÊMES

32. Le 7 juin 1593, baptisé Madeleine, fille de noble Nicolas d'Origny et de damoiselle Marguerite sa femme.

33. Le 21 décembre 1593, baptisé Madeleine, fille de Pierre des Forges et de Nicolle Noel.

34. Le 5 juin 1594, baptisé Claude, fils de Nicolas Morel et de damoiselle Marguerite Deya.

35. Le 24 janvier 1595, baptisé Jacques, fils de noble Jacques Godet, Seigneur de Faremont et de damoiselle Anne Billet.

36. Le 21 apvril 1595, baptisé Claude, fils de Pierre des Forges et de Nicole sa femme.

37. Le 18 aoust 1595, baptisé Marie, fille de noble Nicolas Linage et de damoiselle Françoise Clément.

38. Le 26 octobre 1595, baptisé Jehanne, fille de noble Théodore de la Pian et de Apolline Loison.

39. Le 21 novembre 1595, baptisé François, fils de noble François d'Origny, Controlleur des guerres et de damoiselle Collette Alpheston.

40. Le 15 juillet 1597, baptisé Françoise, fille de François d'Origny, Controlleur des guerres et de damoiselle Collette Alpheston.

41. Le 1er aoust 1597, baptisé Augustin, fils de Pierre des Forges et de Collette sa femme.

42. Le 10 apvril 1598, baptisé Jean, fils de Jacob de Pinteville et de Jacquette Truc sa femme.

43. Le 12 septembre 1598, baptisé Anthoinette, fille de noble Nicolas Linage et de damoiselle Françoise Clément,

44. Le 12 novembre 1598, baptisé Nicolas, fils de Jehan Lullier et de damoiselle des Forges.

45. Le 22 février 1599, baptisé Jehan, fils de Pierre Oulry et de Françoise le Febure.

46. Le 23 novembre 1599, baptisé Pierre, fils de Pierre des Forges et de Nicole sa femme.

47. Le 2 apvril 1600, baptisé N..., fils de noble Nicolas Linage et de damoiselle Françoise Clément.

48. Le 17 febvrier 1600, baptisé Marguerite, fille de noble Claude Linage, Seigneur de Rozoy et de damoiselle Marguerite d'Origny.

49. Le 17 septembre 1600, baptisé Jehan, fils du Seigneur Augustin Petit et de damoiselle Claude Chastillon.

50. Le 16 octobre 1600, baptisé Jehanne, fille de noble Jacob de Pinteville et de damoiselle Jacqueline Truc.

51. Le 23 novembre 1600, baptisé Jehan, fils de noble Jehan le Febure, Recepveur du Roy nostre Sire et de damoiselle Jehanne Godet.

52. Le 9 octobre 1601, baptisé Claude, fils de Nicolas Linage et de damoiselle Françoise Clément.

53. Le 13 décembre 1601, baptisé Louise, fille d'honorable Augustin Petit et de damoiselle Claude Chastillon.

54. Le 5 mars 1602, baptisé N..., fille de noble Claude Linage, Seigneur de Marthotée et de damoiselle Marguerite d'Origny.

55. Le 11 mars 1602, baptisé Claude, fille de noble Jehan le Febure, Recepveur pour le Roy nostre Sire et de damoiselle Jehanne Godet.

56. Le 22 mars 1602, baptisé Marie, fille de Jacob de Pinteville, esleu à Chaalons et de Jacquelline Truc.

57. Le 22 février 1603, baptisé Claude, fils de noble Nicolas Linage, Seigneur de Morin et de damoiselle Françoise Clément.

58. Le 22 mars 1603, baptisé N..., fils du Seigneur Jacques de Jobert. Seigneur de Collemiers, Sollange, Aublancourt.

59. Le 22 janvier 1604, baptisé Jehan, fils d'honorable Augustin Petit et de damoiselle Claude Chastillon.

60. Le 3 octobre 1604, baptisé Anthoine, fils de noble Anthoine du Boys et de damoiselle Magdeleine sa femme.

61. Le 3 octobre 1604, baptisé Jehan, fils de Nicolas Linage, Seigneur de Morains et de Françoise Clément.

62. Le 1er mars 1605, baptisé François, fils de Pierre des Forges et de Louise sa femme.

63. Le 8 juin 1606, baptisé Françoyse, fille de Nicolas Linage, Seigneur de Morains et de Françoise Clément.

64. Le 3 apvril 1607, baptisé Hugues, fils de M. Antoine du Bois et de dame Magdeleine le Huval.

65. Le 8 aoust 1607, baptisé Nicolle, fille de Nicolas Linage, Seigneur de Morains et de Françoise Clément.

66. Le 21 janvier 1608, baptisé Jehan, fils de Claude Deya et de Marie Braux.

67. Le 22 octobre 1608, baptisé Jacquette, fille de Jacques Langault et de Perrette sa femme.

68. Le 31 janvier 1609, baptisé François, fils de Hugues Lallemant et de Marie Mathé.

69. Le 31 janvier 1607, décéda dame Jehanne le Goix. Inhumé en l'Eglise des Frères mineurs.

MARIAGES

70. Le 19 février 1567, noble Claude Deya a épousé damoiselle Marie Braux de la paroisse Saint-Alpin.

71. Le 26 janvier 1567, Claude Petit, fils d'Edme Petit, du diocèse de Langres, a épousé Marie Chastillon.

72. Le 7 juin 1590, Pierre des Forges a épousé Nicolle, fille de feu Claude Noel.

73. Le 13 may 1591, Théodore de la Préau, Escuyer, Seigneur de Bois-Jolly, a épousé damoiselle Apolline Loison, veuve de Jehan Jobert.

74. Le 10 juin 1591, Nicolas Morel, fils de noble Jacques Morel et de damoiselle Marguerite Braux, a espousé Marguerite, fille de Messire Jean Deya.

75. Le 4 octobre 1595, Jacob de Pinteville, fils de Jehan de Pinteville, Seigneur de Villers-aux-Corneilles en partie, a espousé damoiselle Jacqueline Truc, fille d'honorable Hierome Truc.

76. Le 26 janvier 1598, noble homme maistre Jacques Truc, procureur du Roy au Siège de Vermandois, fils de noble homme Etienne Truc, a espousé damoiselle Heleine, fille de noble homme Claude-François, Seigneur de Chauffour, Conseiller du Roy, Contrôleur général de ses finances en Champagne.

77. Le 1er février 1599, noble homme Josias de Moreau, Seigneur de Vinay, a espousé damoiselle Françoise d'Origny, fille de Nicolas d'Origny, vivant Seigneur de Villers, près de Frambourg et de dame Marguerite de Champagne, dame de Warimont.

78. Le 15 janvier 1601, le Seigneur, Jacques de Jobert, Escuyer, Seigneur de Coullemiers, Soulanges, Amblancourt, fils de feu Pierre de Jobert, Escuyer, Seigneur desdits lieux et de damoiselle Perrette Gorlier, a épousé damoiselle Louise Truc, fille de noble homme Jerosme Truc, Procureur du Roy et de damoiselle Jeanne le Goix.

79. Le 7 janvier 1603, Pierre des Forges a épousé Louyse, fille de Claude Sybille.

80. Le lundy 14 février 1609, Claude Lallemant, de la paroisse Saint-Nicaise, a épousé Marguerite Ytem.

81. Le 3 février 1589, inhumé maistre Guillot-Petit, Seigneur de la Chausssée.

LACUNE DE REGISTRE JUSQUE 1654.

82. Le 9 apvril 1655, baptisé Philippe, fils de Menault de Beaufort et de Jeanne Corvisier. Parrain, Messire Philippe, Marquis de Lenoncourt. Marraine, Jeanne, fille de Pierre d'Origny, esleu à Sainte-Manehould (mourut le 16 juin 1658).

83. Le 18 septembre 1655, baptisé Marie, fille de Daniel Lallemant et de damoiselle Marguerite Deya. Parrain, noble homme André Lallemant.

84. Le 5 octobre 1656, baptisé Marie, fille de noble homme Nicolas le Clerc et de damoiselle Anne Deya. Parrain, noble Charles Deya. Marraine, Marie Clauzier, femme de M. le Clerc le jeune.

85. Le 1er aoust 1657, baptisé Pierre, fils de M. Delestrée, Advocat du Roy et de damoiselle Anne Truc (mourut le 13 aoust).

86. Le 9 septembre 1657, baptisé Marie, fille de noble Claude le Gentil et de damoiselle Louise Morel.

87. Le 28 septembre 1657, baptisé Anne, fille de Menault de Beaufort, Seigneur de Launoy et de Jeanne Corvisier.

88. Le 31 décembre 1657, baptisé Pierre, fils de noble homme Nicolas le Clerc et de damoiselle Anne Deya (mourut le 20 avril 1659).

89. Le 14 aoust 1658, baptisé Anne, fille de M. Sebille, Conseiller au Président et de damoiselle Perrette Caillet.

90. Le 15 mars 1659, baptisé Anthoine, fils de noble Claude le Gentil et de damoiselle Louyse Morel.

91. Le 17 juin 1659, baptisé Claude, fils de M. Delestrée et de damoiselle Anne Truc.

92. Le 27 septembre 1659, baptisé Louise, fille de noble Nicolas le Clerc et de damoiselle Anne Deya.

93. Le 25 juillet 1660, baptisé Louise, fille de noble Guillaume de Pinteville et de damoiselle Marie de Pinteville.

94. Le 27 octobre 1660, baptisé Marie, fille de Menault de Beaufort, Seigneur de Launoy, et de Jeanne Corvisier.

95. Le 9 février 1662, baptisé Nicole, fille de M. Louis de Recicourt et de damoiselle Louise le Maistre (mourut le même jour).

96. Le 26 febvrier 1662, baptisé Benoist, fils de M. Guillaume de Pinteville et de damoiselle Marie de Pinteville.

97. Le 4 juin 1662, baptisé Françoise-Catherine, fille de noble Nicolas le Clerc et de damoiselle Anne Deya.

98. Le 11 octobre 1663, baptisé Jeanne, fille de M. Guillaume de Pinteville et de damoiselle Marie de Pinteville.

99. Le 25 febvrier 1665, baptisé Nicolas, fils de M. de Lettrée, bailly du Comte et de damoiselle Anne Truc.

100. Le 12 mars 1665, baptisé Joseph, fils de M. Guillaume de Pinteville et de damoiselle Marie de Pinteville.

101. Le 1er janvier 1667, baptisé en la Chapelle de l'Evêché, par Mgr Félix de Vialart, Félix, fils de M. de Lettrée, bailly du Comté et de Anne Truc.

102. Le 10 octobre 1667, naquit le fils de M. l'Intendant de Caumartin et de Madame de Vertamont et feust asseuré le mercredy 12 par la sage-femme, parce qu'on le trouve tout à coup dans une grande foiblesse.

MARIAGES DEPUIS 1654.

103. Le 21 décembre 1655, marié Nicolas Sebille, Advocat, fils de M. Pierre Sebille et de damoiselle Nicole Oulry et damoiselle Perrette Caillet, veuve de M. Deya, Conseiller.

104. Le 1er septembre 1663, marié Jean le Duc, Escuyer, Seigneur de Compertrix, et Marguerite de Joibert, veuve de M. de Nuisement.

MORTUAIRES DEPUIS 1654.

105. Le 6 mars 1655, décéda, paroisse Saint-Alpin, Monsieur de Couvrot. Inhumé en cette Eglise.

106. Le 5 juillet 1655, décéda damoiselle Anthoinette le Clerc, femme de M. Lettrée. Inhumée en cette Eglise.

107. Le 3 novembre 1657, décéda paroisse Saint-Alpin, noble homme Samuel Papillon, Seigneur de Couvrot. Inhumé en cette Eglise.

108. Le 27 juillet 1660, décéda damoiselle de Pinteville. Inhumée en cette Eglise.

109. Le 10 avril 1661, décéda Louise de Nuisement, 10 ans. Inhumée en l'Eglise des Augustins.

110. Le 27 mai 1661, décéda damoiselle d'Aulnay, 80 ans. Inhumée en l'Eglise des Augustins.

111. Le 25 décembre 1661, décéda Claire, fille de noble Nicolas le Clerc et de Anne Deya. Inhumée en cette Eglise.

112. Le 24 mars 1662, décéda une fille de Monsieur de Couvrot le jeune et de damoiselle Marguerite de Nesle, 3 ans. Inhumée en cette Eglise.

113. Le 20 mars 1663, décéda Monsieur de Pinteville en sa maison hors la ville. Inhumé en cette Eglise.

114. Le 4 octobre 1667, décéda paroisse Saint-Alpin, damoiselle Françoise Collet, veuve de M. de Couvrot. Inhumée en cette Eglise.

PAROISSE SAINT-BLOY. — IIe REGISTRE (1667-1681).

115. Le 2 mars 1668, asseuré par nécessité un enfant masle de Mr l'Intendant de Caumartin et de Madame de Vertamont, lequel estoit né dès le 10 octobre 1667.

116. Le 30 avril 1668, décéda Anne Duboys, veufve de feu Jacques des Forges.

117. Le 16 décembre 1668, né et le 17 asseuré un fils de Messire Louis-Françoys le Fevre de Caumartin, Chevalier, Conseiller du Roy en tous ses conseils, Intendant de Champagne et de dame Catherine-Magdeleine de Vertamont.

118. Le 8 février 1669, décéda au couvent des Religieuses de la Congrégation, Françoise, fille de M. de Varimont, d'Hugny, Aultrement, Renault Petit et de Nicolle Chertemps, jeune pensionnaire, 9 ans. Inhumée en cette Eglise.

119. Le 20 may 1669, décéda au couvent des Religieuses de la Congrégation une jeune pensionnaire de 11 ans, fille de M. de Bar et de Madame de Pinteville. Inhumée en cette Eglise.

120. Le 15 juin 1669, né Jean, fils de Claude de Fontaine et de Sébastienne de Lisle.

121. Le 1er octobre 1669, né Jean, fils de M. Hierosme le Duc et de damoiselle Louise de Pinteville. Parrain, M. Jean le Duc. Marraine, damoiselle Anne Langault.

122. Le 18 octobre 1669, décéda un fils de Monsieur de Caumartin, Maistre des Requestes, Intendant de Champagne et de dame Catherine-Magdeleine de Vertamont, aagé de 2 ans, qui n'avoit esté qu'ondoyé. Inhumé en cette Eglise, au bas des degrés du grand autel.

123. Le 28 novembre 1669, décéda Madame Marguerite Bocquet,

vefve de M. Hugues Roget. Inhumée en l'Eglise des Pères Augustins.

124. Le 15 janvier 1670, décéda en la maison des Religieuses de la Congrégation, Louise, aagée de 11 ans, fille de noble Nicolas le Clerc et de damoiselle Anne Deya. Inhumée en cette Eglise.

125. Le 26 janvier 1670, décéda Félix, fils de M. de Lettrée, Bailly du Comté et assesseur criminel au Siège Présidial et de Madame Anne Truc, 3 ans. Inhumé en cette Eglise.

126. Le vendredy 25 apvril 1670, décéda Mademoiselle Magdeleine de Beaufort, 18 ans, fille de noble Menault de Beaufort, Escuyer, Seigneur de Launoy, Doyen des Conseillers du Présidial et de Jeanne Corvisier. Inhumée en cette Eglise, proche la Chapelle Blanche.

127. Le 29 avril 1670, né Claude, fils de Thiery Moyte, Escuyer, Seigneur de Bronville et de Recy et de Madame Marguerite Lallemant. Parrain, Daniel Lallemant, Seigneur de Germinon. Marraine, damoiselle Claude Fagnier.

128. Le 20 novembre 1670, né Joseph, fils de Nicolas Larcher et de Jeanne Tonnelier. Parrain, M. Claude Mahon. Marraine, Mademoiselle Marie de Beaufort, fille de M. le Conseiller de Launoy.

129. Le 1er mars 1671, né un fils de Messire Louis-François le Febvre de Caumartin, Chevallier, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, Intendant de Champagne et de Madame Catherine-Magdeleine de Vertamont, ondoyé le même jour en présence de Mondit Seigneur, de Monsieur de Boissy et de Monsieur le Clerc.

130. Le 18 mars 1671, un fils de M. Louis-François le Febvre de Caumartin, Chevalier, Intendant de Champagne et de Madame Catherine-Magdeleine de Vertamont, ayant esté ondoyé le 16 décembre 1668, les Cérémonies ont esté faites par Messire Félix de Vialart, Evêque et Comte de Chaalons, pair de France dans la Chapelle de l'Evêché, et ce fils a été appelé Jean-François-Paul. Parrain, Mgr l'Eminentissime et Révérendissime Jean-François-Paul de Gondy, Cardinal de Retz, Abbé de Saint-Denis en France. Marraine, Dame Anthoinette de Vertamont, femme de Messire Guillaume Perchepeyroux de Comminges, Comte de Guitaut, Commandeur des ordres du Roy, Gouverneur des Isles Saint-Honorat et Sainte-Marguerite représentée par Anne Deya, femme de M. Nicolas les Clerc Receveur général des Finances.

L'autre fils de M. Louis-François le Febvre de Caumartin et de Madame Catherine-Magdeleine de Vertamont, ayant esté ondoyé le 1er mars 1671, les Cérémonies accoustumées ont esté faites aussy par M. Félix de Vialart, Evêque, Comte de Chaalons, le mesme jour 18 mars 1671 en la mesme chapelle de l'Evêché et a esté appelé Félix. Parrain, Mondit Seigneur

l'Evêque. Marraine, Madame Marie d'Aligre, veufve de feu Messire Michel de Vertamont, Marquis de Manœuvre, Conseiller du Roy en tous ses conseils, Maistre des Requestes, représentée par Dame Anne Deya, femme de M. Nicolas le Clerc, Receveur général des Finances à Chaalons.

131. Le jeudy 28 janvier 1672, décéda M. Menault de Beaufort, Escuyer, Seigneur de Launoy, Doyen du Présidial de Chaalons, 77 ans. Inhumé le 30 en cette Eglise Saint-Eloy.

132. Le 2 mars 1672, décéda Magdeleine le Gentil, 18 ans, fille de M. le Gentil et de Madame Morel. Inhumée en cette Eglise.

133. Le 3 may 1672, née une fille de Messire le Febvre de Caumartin, Intendant de Champagne et de Madame Catherine-Magdeleine de Vertamont. Ondoyée le même jour.

134. Le 5 septembre 1672, suppléé les Cérémonies de Baptême à Estienne, fils de M. Edme Arminot, Escuyer, Seigneur de Montrichard et de damoiselle Simone de Billard. Parrain, M. Estienne Corvisier. Marraine, damoiselle Marie de Beaufort.

135. Le 15 mars 1673, né Georges-François, fils de M. Fagnier, assesseur en la Maréchaussée et de dame Françoise de Couvrot.

136. Le jeudy 22 aoust 1674, est morte damoiselle Jeanne Corvisier, veufve de feu Menault de Beaufort, vivant Escuyer, Seigneur de Launoy, Doyen au Présidial de Chaalons. Inhumée le vendredy 23 en cette Eglise Saint-Eloy.

137. Le 1er octobre 1674, décéda Jeanne de Lettrée, femme de Thomas le Clerc.

138. Le 20 avril 1675, marié Messire Jean-Baptiste Larcher, Chevalier, Seigneur de Pocancy, Conseiller du Roy en sa Cour des Aydes à Paris, fils de Messire Edouard Larcher, Seigneur dudit lieu, Conseiller du Roy en son grand Conseil et de dame Gabrielle de Lonbert, de la paroisse Saint-Paul de Paris et damoiselle Marie le Clerc, fille de M. Nicolas le Clerc, Conseiller du Roy, cy-devant Receveur général des Finances et de dame Anne Deya.

139. Le 1er may 1675, décéda Madame Chauffot. Inhumée en l'Eglise des Pères Augustins.

140. Le 24 octobre 1675, marié Messire Jean de Constant, Chevalier, Seigneur de Verrière, Montchutin, les Francs-Fossés, la Malmaison et autres lieux, fils de Messire Aliaume de Constant, Seigneur desdits lieux et de dame Magdeleine Dorthe et damoiselle Marie Lallemant, fille de noble Daniel Lallemant, Seigneur de Germinon et de damoiselle Marguerite Deya.

141. Le 26 février 1676, née Madeleine, fille de Messire Jean-Baptiste Larcher, Chevalier, Seigneur de Pocancy, Conseiller du Roi en sa Cour des Aydes de Paris et de dame Marie le Clerc, Parrain, M. Nicolas le Clerc, cy-devant Receveur général des finances en Champagne. Marraine, dame Magdeleine Larcher,

espouse de Messire Louis le Clerc de Cottier, Seigneur d'Aulnay.

142. Le 10 juillet 1677, décéda Jacques Noel, Seigneur de Bercourre de la ville de Rouen. Inhumé en cette Eglise.

143. Le 15 septembre 1677, né un enfant de M. de Trière et de dame Marie Lallemant et qu'on a transporté au pays dudit sieur de Trière sans qu'il ait été baptisé.

144. Le 17 novembre 1677, née Marie-Anne, fille de M. le Vautrel, Conseiller au Présidial et de dame Claude Morel. Parrain, M. Augustin Vary, Prieur de Cramant.

145. Le 19 novembre 1677, née Anne, fille de Messire Larcher, Seigneur de Pocancy et de dame Marie le Clerc. Parrain, Jean le Clerc, Escuyer, Secrétaire du Roy. Marraine, dame Anne Deya, femme de M. Nicolas le Clerc (mourut le 23 novembre). Inhumée au chœur de cette Eglise.

146. Le 13 janvier 1678, décéda M. Lelorain. Inhumé en cette Eglise.

147. Le 28 mars 1678, décéda M. Legentil, 80 ans, cy-devant esleu. Inhumé en cette Eglise.

148. Le 18 juillet 1678, né Nicolas, fils de M. de Chastillon, Trésorier des finances en Champagne, Seigneur d'Oger et de dame Marie de Launoy. Parrain, M. Estienne de Corvisier. Marraine, dame Anne Doucet, femme de M. Claude d'Origny, Conseiller au Présidial de Sainte-Menehould.

149. Le 27 octobre 1678, marié M. Jacques le Certain, Avocat en Parlement, de la paroisse de la Trinité et de damoiselle Anne le Gentil.

150. Le 15 avril 1679, né Thierry, fils de Messire Jean de Constant, Seigneur de Trière, les Francs-Fossés, Montchutin, la Malmaison et de dame Marie Lallemant. Parrain, Messire Thierry Moët, Chevalier Seigneur de Fagnières et Recy. Marraine, Dame Marie Deya, femme de M. Jean-Baptiste de Pinteville, Seigneur de Montcey.

151. Le 24 febvrier 1680, née Madeleine, fille de M. le Vautrel, Conseiller au Présidial et de dame Claude Morel.

152. Le 9 juillet 1680, décéda, paroisse Notre-Dame, noble Claude Deya, Seigneur de Germinon. Inhumé en cette Eglise.

153. Le 5 décembre 1680, décéda damoiselle Anne Rosnet, pensionnaire aux Religieuses de Sainte-Marie, aagée de 12 à 13 ans, fille de M. Rosnet, Recepveur des tailles et de dame Catherine d'Origny. Inhumée en la Chapelle desdites Religieuses.

154. Le 21 febvrier 1681, né un fils de M. Jean-Baptiste Larcher, Seigneur de Pocancy et de dame Marie le Clerc. Ondoyé en l'Eglise Saint-Eloy. Les cérémonies du baptême luy furent suppléées le 9 novembre 1681, nommé Pierre.

155. Le 4 avril 1681, né Antoine François, fils de M. Chauffot, Greffier en l'élection de Chaalons et de damoiselle Nicole Robin.

156. Le 9 novembre 1681, décéda M. Chauffot, Prieur de la Veufve. Inhumé en l'Eglise des Pères Augustins.

PAROISSE SAINT-ELOY. — IIIe REGISTRE (1682-1692).

157. Le 12 aoust 1683, décéda Pierre-François, fils de M. Deu, Seigneur de Vieil-Dampierre et de Elizabeth Papillon, 7 mois. Inhumé en cette Eglise.

158. Le 6 octobre 1683, née Marie, fille de M. Larcher, Seigneur de Pocancy et de dame Marie le Clerc. Parrain, Claude-Françoys, Seigneur d'Escury. Marraine, Marie Clauzier, femme de Jean le Clerc, Secrétaire du Roy.

159. Le 15 décembre 1683, décéda Nicolas, fils de M. de Chastillon et de dame Marie de Launoy-Beaufort, 5 ans et demi. Inhumé en cette Eglise.

160. Le 26 mars 1684, décéda M. Antoine le Gentil, paroisse Saint-Alpin. Inhumé en cette Eglise.

161. Le 4 décembre 1684, décéda en la maison de M. de Lestrée, paroisse Saint-Eloy, Messire Hierosme Truc, Procureur du Roi en l'Hôtel-de-Ville de Paris. Inhumé en l'Eglise Saint-Nicaise.

162. Le 11 janvier 1687, décéda damoiselle Jeanne de Pinteville, 22 ans, fille de Guillaume de Pinteville et de damoiselle Marie de Pinteville. Inhumée en cette Eglise.

163. Le 9 septembre 1687, décéda Marguerite, fille de feu M. de la Cour, Trésorier de France, 6 ans.

164. Le 18 décembre 1687, née Catherine-Blanche, fille de Louis Truc, Escuyer, Lieutenant général au Bailliage et de dame Catherine le Peleur.

165. Le 5 juillet 1689, né Menault, François-Jacques, fils de François de Chastillon, Seigneur d'Ogor, Trésorier de France et de dame Marie de Beaufort.

166. Le 23 may 1690, décéda M. de Montbayen, Seigneur d'Escury, Trésorier de France. Inhumé en l'Eglise Notre Dame.

167. Le 3 may 1690, décéda en la maison de la Congrégation, Catherine Rochereau, 5 ou 6 ans, fille de M. de Rochereau, Conseiller au Parlement et de madame Morel. Inhumée en la Chapelle desdites Religieuses.

168. Le 12 aoust 1691, né Claude, fils de Claude Billet, Escuyer, Seigneur de Saint-Martin-aux-Champs et de Anne Gargan.

169. Le 28 mai 1692, marié Messire Charles Texier, Seigneur de la Nogerette, fils de Messire Pierre Texier, Seigneur de la Nogerette et de Marie Majon, du diocèse d'Autun et damoiselle Marie-Anne Trusson, fille de M. Louis Trusson et de dame Marie Cailiet.

170. Le 23 juillet 1692, né Michel, fils de Messire Michel Larcher, Marquis de Baye, Conseiller du Roy, Intendant de Champagne et de dame Gabrielle d'Ouilly. Parrain, Messire Pierre Larcher, Seigneur de Pocancy, Glené, Servilly. Marraine, dame Marce le Clerc, veuve de feu Messire Jean-Baptiste Larcher, Seigneur dedits lieux.

PAROISSE SAINT-ELOY. — IVe REGISTRE (1639-1699).

171. Le 21 mars 1693, né Nicolas, fils de Claude Billet, Escuyer, Seigneur de Saint-Martin-aux-Champs et de Montcetz et de Anne Gargam.

172. Le 10 novembre 1693, décéda Claude Billet, 3 ans, fils de M. Claude Billet et de dame Anne Gargam.

173. Le 19 décembre 1693, décéda Marie de Pinteville, fille d'honorable Guillaume de Pinteville l'Esnel, Bourgeois de cette ville. Inhumée en cette Eglise.

174. Le 2 janvier 1695, baptisé par Messire Louis-Antoine de Noailles, Evêque, Comte de Chaalons, Marie-Louise, née le 1er février, fille de Messire Michel Larcher, Chevalier, Marquis de Baye, Intendant de Champagne et de dame Gabrielle d'Ouilly. Parrain, Monseigneur l'Evêque. Marraine, dame Louise de Boyer, Duchesse de Noailles.

175. Le 26 octobre 1695, marié Messire Joseph-Charles de Fortia, Chevalier, Seigneur de Boyvoisi, Chailly et autres lieux, Conseiller du Roy en son Chastelet, y demeurant, rue Culture-Sainte-Catherine, paroisse Saint-Paul, fils de Messire Charles de Fortia, Chevalier, Seigneur desdits lieux et de dame Anne-Alexandre et damoiselle Magdeleine Larcher, fille de Messire Jean-Baptiste Larcher, Seigneur de Pocancy, Conseiller du Roy en sa Cour des Aydes et de dame Marie le Clerc, demeurant Cloistre Sainte-Catherine, paroisse Saint-Paul.

176. Le 13 janvier 1696, décéda Madame Anne Deya, 74 ans, femme de noble Nicolas le Clerc, Maistre des Requestes de M. Frère unique du Roy, ci-devant receveur général en Champagne. Inhumée en cette Eglise.

177. Le 16 septembre 1696, décéda Michel Larcher, fils de Messire Michel Larcher, Intendant de Champagne. Inhumé en cette Eglise.

178. Le 30 septembre 1696, décéda dame Gabrielle Rioult-Douilly, femme de Messire Michel Larcher, Chevalier, Marquis de Baye, Intendant de Champagne, et après un service fait le corps présent en l'Eglise Saint-Eloy, a esté conduite à Baye par M. Génotte, prestre précepteur dans la maison, pour estre inhumée audit lieu.

179. Le 2 juin 1698, décéda noble homme Nicolas le Clerc, Maistre des Requestes de M. Frère unique du Roy, ci-devant Receveur général en Champagne, 74 ans. Inhumé en cette Eglise.

180. Le 27 janvier 1698, est morte dame Marie Clauzier, aagée de soixante-cinq ans, vivante femme de Jean le Clerc, Escuyer, Seigneur de Morains, Conseiller, Secrétaire du Roy, Maison et Couronne de France et de ses finances, de la paroisse Sainte-Marguerite, qui a esté inhumée en l'Eglise Saint-Eloy.

181. Le 18 septembre 1699, né et baptisé Jean, fils de Nicolas le Clerc, Escuyer, Conseiller du Roy, Trésorier de France et de dame Charlotte de Poiresson. Parrain, Jean le Clerc. Marraine, Germaine Geoffroy de Coiffy, espouse de Claude de Poiresson, Seigneur de Colombey, Coiffy et autres lieux, Escuyer, Conseiller du Roi et son Procureur au Bailliage de Chaumont.

(*A suivre.*) Cte D. DE R.

NÉCROLOGIE

M. Jean-François-Honoré Bonhomme, né à La Tremblade (Charente-Inférieure), le 29 janvier 1811, homme de lettres, officier de l'instruction publique, lauréat de l'Académie française (prix Monbine, 1885), membre pensionné de la Société des gens de lettres, est décédé à Fontainebleau le 21 mars 1890.

Ancien sous-chef de bureau au ministère des finances, M. Honoré Bonhomme avait quitté l'administration pour se consacrer aux belles-lettres et aux travaux d'érudition; amateur d'autographes, il publia, d'après les manuscrits qu'il avait recueillis, des œuvres inédites d'Alexis Piron et de Collé, des correspondances de Mlle de Fernig et du chevalier Daydie. Ecrivain correct et bon commentateur, il a donné sur la Société et sur quelques personnages du XVIIIe siècle des études très intéressantes, dont les éléments ont été puisés aux sources originales.

Son livre de début remonte à 1842; c'était un roman de mœurs: *Fiez-vous-y* (Paris, Garnier, 2 vol. in-8°. Versailles, impr. Klefer). Mais ce n'est guère qu'une vingtaine d'années plus tard qu'il fit paraître ses premières études biographiques et critiques, dont le succès n'a fait que grandir. Parmi ces ouvrages, — outre les travaux sur Piron et Collé, — on peut citer: *Mme de Maintenon et sa famille* (Paris, Didier, 1862); *Louis XV et sa famille; le duc de Penthièvre* (Didot, 1869); *le dernier abbé de Cour; la Société galante et littéraire au XVIIIe siècle; Grandes dames et pécheresses; Mme de Genlis; Poésies choisies de Desforges-Maillard; Mme de Pompadour général d'armée*, etc.

L'un des derniers volumes de M. Honoré Bonhomme est un recueil de poésies: *A travers les buissons fleuris* (Paris, Ollendorff, 1886). Il avait écrit pour le théâtre de l'Odéon deux petites comédies en vers: *la Fille de Dancourt* (en collaboration avec Narcisse Fournier) et *l'Exil d'Ovide*, qui a été représenté en septembre 1882.

Travailleur assidu et consciencieux, M. Bonhomme a collaboré depuis 25 ans, dans sa retraite de Fontainebleau, à la *Revue Britannique*, à la *Revue contemporaine*, à la *Revue de France*, au *Magasin des Demoiselles*, à la *Gazette des Femmes*, à l'*Amateur d'autographes*, etc.

Il laisse plusieurs ouvrages inédits, entre autres des études sur La Condamine et sur Perrault, l'auteur des *Contes*.

M. J.-J. Weiss, bibliothécaire du château de Fontainebleau, a

prononcé des paroles d'adieux[1] sur la tombe de cet estimable littérateur. L.

***

Pierre-Laurent-Léopold-Marie-*François d'Assise*, prince de Bauffremont-Courtenay, est décédé le 3 avril 1890 en l'hôtel Bauffremont, rue de Grenelle, 87, à Paris, dans sa 23e année, après une courte maladie.

Il était fils de Pierre-Laurent-Léopold-*Eugène*, prince de Bauffremont-Courtenay, et de *Marie-Christine*-Isabelle-Ferdinande Osorio de Moscoso et Bourbon, duchesse d'Atrisco, marquise de Leganès et de Morata de la Vega, avec deux grandesses de première classe[2].

Les obsèques ont été célébrées en l'église Sainte-Clotilde, le 8 avril. A l'issue de la cérémonie funèbre, le corps a été replacé dans les caveaux de cette église en attendant son transport au château de Brienne (Aube), où doit avoir lieu l'inhumation.

***

M. L'ABBÉ LALORE. — Nous venons de faire une perte sensible dans la personne de notre savant et dévoué collaborateur, M. l'abbé Lalore, récemment décédé à Troyes. Cette mort si soudaine qui prive le diocèse d'un des prêtres qui lui faisaient le plus honneur par son caractère, sa science et sa vertu, sera cruellement ressentie par tous ceux qui ont connu le regretté défunt.

M. l'abbé Lalore avait été ordonné prêtre en 1853, à l'âge de 24 ans. Deux grands ministères ont rempli toute sa vie : la formation des jeunes prêtres comme professeur du Grand-Séminaire de Troyes et la direction spirituelle des religieuses du Bon Pasteur et du Bon Secours de la même ville. — Malgré la lourde tâche que lui imposaient ses fonctions, il a étudié à fond l'histoire ecclésiastique du diocèse de Troyes et on lui doit d'importantes publications sur ce sujet. L'obligeance avec laquelle il renseignait tous ceux qui avaient recours à ses vastes connaissances lui avaient concilié les plus vives sympathies dans le monde savant.

C'est le lundi 31 mars dernier qu'ont eu lieu, à Troyes, au milieu d'une grande affluence, les obsèques de M. l'abbé Lalore. De nombreux ecclésiastiques, venus de tous les points du diocèse, les professeurs et les élèves des Séminaires, la congrégation des sœurs du Bon Pasteur dont M. l'abbé Lalore était le supérieur et celle du Bon Secours dont il était l'aumônier depuis 1881, des délégations des nombreuses œuvres auxquelles ce digne prêtre avait voué son

1. Le texte du discours de M. J.-J. Weiss prononcé le lundi 24 mars 1890 est dans le journal l'*Abeille de Fontainebleau*.

2. Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse de France*, 1889, p. 39.

existence, une députation de la Société académique assistaient à la triste cérémonie.

Sur la tombe, M. Albert Babeau, au nom de la Société académique de Troyes, a mis en relief toute l'activité intellectuelle du savant prêtre dans un excellent discours d'où nous extrayons les passages suivants :

« Messieurs,

« L'érudition vient de faire une grande perte dans notre région. La mort de M. l'abbé Lalore ne prive pas seulement la Société académique de l'Aube d'un de ses membres les plus éminents; elle enlève à la science un de ses adeptes les plus infatigables et les plus féconds. Il ne nous appartient pas d'apprécier sa carrière ecclésiastique, de le suivre au Séminaire de Troyes, où il professa la théologie dogmatique et la liturgie avec une autorité dont l'écho se répercutait au dehors; de l'accompagner jusqu'à ses derniers jours, lorsque, revêtu de la dignité de chanoine, il exerçait les fonctions d'aumônier d'une importante communauté religieuse. C'est au savant, au collègue, à l'ami que notre hommage doit s'adresser, et cet hommage est aussi sincère, aussi profond que nos regrets.

Né le 12 janvier 1829 à Chassericourt, l'abbé Charles Lalore était depuis 1858 professeur au Grand-Séminaire, lorsque la préparation de son cours de liturgie le détermina à faire des recherches dans les Archives du département et la Bibliothèque de la ville. Il ne se décida pas immédiatement à publier les résultats de ses études historiques. Ses premiers travaux insérés dans les *Mémoires de la Société académique* et dans l'*Annuaire de l'Aube* datent de 1868 et 1869; en 1867 et les années suivantes, il faisait imprimer d'intéressantes dissertations, telles que les *Synodes du diocèse de Troyes*, *Optatien, deuxième évêque de Troyes*, *les Fêtes chômées dans le diocèse de Troyes*. C'étaient les premières manifestations du labeur auquel il devait vouer les loisirs de son existence sacerdotale. Il avait conçu le vaste dessein de faire l'histoire ecclésiastique du diocèse et de réunir les matériaux nécessaires pour l'édifier sur des bases nouvelles et solides. Toutes ses recherches tendaient vers ce but digne de ses aptitudes et de ses efforts.....

... Les longues journées passées devant les parchemins d'un autre âge, le travail incessant, patient, infatigable, mirent l'abbé Lalore à même de produire cette série de mémoires, d'articles, de brochures, de livres, contenant des dissertations, des textes, des commentaires, dont la nomenclature bibliographique remplirait plusieurs pages et qui compose la matière de plus de seize volumes, parmi lesquels il faut citer en première ligne les trois volumes parus de l'*Ancienne Discipline du diocèse* et les six volumes des *Cartulaires du diocèse de Troyes*.

Un pareil labeur aurait exigé une vie qui lui fût entièrement consacrée. L'abbé Lalore avait à compter avec les devoirs de son

ministère, avec ceux de son professorat et plus tard de son aumônerie. S'il avait pu, comme les Bénédictins des derniers siècles, donner toutes ses forces à la science, sans doute lui aurait-il été permis de mettre en œuvre la plus grande partie des matériaux qu'il avait amassés et d'écrire le grand ouvrage dont il se proposait la rédaction. Une mort prématurée l'a empêché de terminer quelques-uns des travaux qu'il avait entrepris : le premier volume de sa *Discipline du diocèse*, le septième de ses *Cartulaires* attendent encore la dernière main qu'il devait y mettre. Les textes et les notes qu'il a laissés, sans les publier, sont considérables. Mais, telle qu'elle est, son œuvre est digne de grands éloges et mérite de figurer à la suite de celles des Bénédictins d'autrefois....

Quelle patience, quelle science, quel désintéressement ne lui a-t-il pas fallu pour publier, le plus souvent à ses frais, des textes qui rendent des services essentiels à l'histoire... Les *Cartulaires* sont un véritable monument élevé aux chartes et aux titres de nos anciennes abbayes; la *Discipline* est un code de l'ancienne et nouvelle législation ecclésiastique du diocèse. Il y ajoutait des *Obituaires* et des *Inventaires des Trésors des Eglises de Troyes* que la Société académique fait imprimer dans sa *Collection de Documents inédits*, et dont il corrigeait naguère encore les épreuves. Et au milieu de ces publications de longue haleine, précédées de savantes introductions et suivies de tables détaillées, il trouvait moyen d'enrichir nos *Mémoires*, l'*Annuaire*, la *Revue catholique* et la *Revue de Champagne* de dissertations solides et variées, où il déployait les rares qualités de savoir, d'observation, de critique et de lucidité qui étaient les traits dominants de son talent.

Son mérite, universellement reconnu et qui le faisait qualifier dès 1869 de « véritable bénédictin troyen », l'avait fait admettre en 1873 à la Société académique, qui depuis quelques années déjà s'honorait de sa collaboration... Champenois de race et d'instinct, il avait cette bonhomie qui s'allie si bien à la finesse. Son intelligence rare et pénétrante perçait sous une apparence de simplicité, et, dans l'intimité, sa conversation s'animait par de fréquentes saillies. Il était réfléchi dans ses conseils, et quand on l'interrogeait, il semblait regarder au-dedans de lui-même avant de répondre. C'était un âme élevée, non moins solide qu'aimable. Sa parole nette, ses jugements prudents, ses rapports précis et fermes étaient écoutés avec déférence. Il n'avait pas d'ambition et ne s'agitait pas pour obtenir de vains honneurs. Ses publications, bien connues à Paris, dans le monde de l'érudition, lui avaient valu les titres d'Associé de la Société des Antiquaires de France et de Correspondant du Ministère de l'instruction publique. Mais ces distinctions, auxquelles à coup sûr seraient venues s'en ajouter d'autres plus dignes de son mérite, n'augmentaient pas la légitime réputation qu'il s'était acquise. Il savait que la meilleure

récompense du travailleur est dans le travail lui-même et dans la satisfaction mêlée d'une sorte de fierté tranquille qui suit l'accomplissement d'une tâche bien remplie.

Une lente maladie, qui depuis longtemps épuisait ses forces, ralentit ses travaux sans les suspendre. Lorsqu'un repos presque absolu lui était nécessaire, il se partageait encore entre ses devoirs de prêtre et ses occupations de savant. Les premiers ne peuvent recevoir leur récompense que dans la vie future dont il avait l'espérance; les autres lui assureront une place honorable dans la mémoire des hommes. L'abbé Lalore a été, par son érudition, une des illustrations de notre département. Tant qu'il existera des bibliothèques et des savants, son nom vivra, comme celui des frères Pithou, des Nicolas Desguerrois, des Camusat, des Breyer et des Courtalon. L'histoire garde le nom de ceux qui ont vaillamment travaillé pour elle et leur assure une part de l'immortalité relative dont elle dispose. »

***

Madame Pommery. — Mme veuve Pommery, née Jeanne-Alexandrine Melin, est décédée, le mardi 18 mars 1890, en son château de Chigny-les-Roses, près Reims, à l'âge de 71 ans.

Nous voudrions pouvoir retracer ici les principaux traits de la belle carrière de cette femme de tête et de cœur qui, propriétaire d'une des premières marques de Champagne, a su donner en toute occasion des preuves d'intelligence, d'énergie et de générosité. Ses ouvriers lui témoignaient les plus vives sympathies et sa mort a été pour la ville de Reims un véritable deuil public.

La maison de vins de Champagne dirigée par Mme Pommery était, dans le début, d'une assez minime importance.

Après avoir racheté la maison Vibert et Greno, le mari de la défunte fonda la maison Pommery et Greno. A la mort de M. Pommery, sa veuve, par sa grande activité, sut donner à son commerce une impulsion considérable et sa marque ne tarda pas à prendre place parmi les plus importantes. Elle s'étendit surtout en Angleterre et, depuis quelques années, la maison Pommery est au premier rang pour l'exportation.

En même temps que les affaires se développaient, Mme veuve Pommery consacrait son temps et sa fortune aux œuvres charitables et à toutes les institutions utiles de la ville de Reims. Elle était aussi l'amie des arts. Elle recherchait les belles peintures, les beaux vases, et peu à peu elle forma une collection précieuse en objets de céramique qu'elle a, nous assure-t-on, léguée au Musée de la ville de Reims [1].

1. D'autre part, nous avons indiqué ici (*Revue de Champagne*, 1889, p. 782 et 890) les titres que Mme Pommery s'est créés à la reconnaissance

Les obsèques de Mme Pommery ont été célébrées le 22 mars en la cathédrale Notre-Dame de Reims. Une foule considérable, qu'on a pu évaluer à vingt mille personnes, y assistait. Environ deux cents couronnes de toute dimension avaient été envoyées par les diverses Sociétés de la ville.

M. le docteur Henrot, maire de Reims, qui conduisait le deuil au nom de la population rémoise, a prononcé sur la tombe un discours où il a montré la place considérable que Mme veuve Pommery occupait dans la cité par l'importance de son commerce et par la multiplicité de ses bienfaits :

« Mme Pommery, a-t-il dit, était pour le personnel de sa maison une véritable mère attentive et dévouée.....

Sa charité était inépuisable ; elle donnait beaucoup et surtout elle donnait intelligemment ; elle qui avait si admirablement compris tout ce que l'on peut obtenir par le travail, et combien le travail est une chose sainte, cherchait toujours à remplacer le secours en argent par une occupation rémunératrice.....

Par son testament elle fait une large place aux pauvres : elle laisse 200,000 fr. pour la construction d'une maison de convalescence ou pour l'organisation de fourneaux économiques, 20.000 fr. pour le Bureau de Bienfaisance, 5,000 fr. à la Société de Charité maternelle, 5,000 fr. à la Société protectrice de l'enfance, 2,000 fr. à l'Œuvre de la Miséricorde et 2,000 fr. à Bethléem.

Si pour les affaires Mme Pommery avait une brillante organisation intellectuelle, dans toutes les questions de sentiment on retrouvait toutes les qualités du cœur féminin le plus aimant.

La Ville de Reims est particulièrement reconnaissante à Mme Pommery de deux créations aussi fécondes qu'utiles : l'Orphelinat Saint-Nicaise, que dès aujourd'hui nous appellerons l'Orphelinat Pommery, et la Caisse maternelle.

Quand une pauvre mère de famille, malade, était obligée de quitter sa demeure, le père se rendant à son travail pour subvenir aux besoins des enfants, il arrivait souvent que les plus jeunes, ceux qui ne sont pas encore en âge de fréquenter l'école, étaient abandonnés, ou admis à l'hôpital au risque d'y contracter les terribles maladies de l'enfance. Mme Pommery, avec son instinct pénétrant de tous les besoins sociaux, comprit ce double danger, elle créa à ses frais un Orphelinat où les enfants sont gardés dans les meilleures conditions de moralité et d'hygiène. En faisant cette installation dont elle confiait la surveillance, mais non la charge,

nationale en laissant à l'Etat l'un des plus beaux tableaux de Millet, les *Glaneuses*, dont elle a fait dresser l'acte de donation, à Reims, par Me Maudron, son notaire. Le Musée du Louvre entrera prochainement en possession de ce célèbre tableau, les héritiers de la donatrice, son fils, M. Louis Pommery, et son gendre, M. le comte de Polignac, ayant l'intention d'abréger autant que possible les formalités nécessaires.

à la Ville, elle versait le capital suffisant pour en assurer pendant dix ans le bon et régulier fonctionnement.

La création de la Caisse maternelle fut la grande préoccupation de sa vie pendant ces six dernières années. Elle savait que pour améliorer sérieusement le corps social, il est nécessaire de s'adresser à l'enfant, et que pour vaincre l'indifférence de certains parents, il faut les attirer par des avantages matériels ; la distribution à plus de 3,000 enfants de chaussures, de vêtements et d'aliments chauds, la mettait dans l'obligation de créer d'importantes ressources.

Elle avait pour les enfants une tendresse inépuisable, elle les visitait, elle les caressait, elle les encourageait par de fréquentes distributions de jouets, etc... Ces enfants perdent la plus active, la plus dévouée, la plus généreuse de leurs bienfaitrices. Les palmes académiques étaient bien insuffisantes pour récompenser comme il le méritait un dévouement aussi absolu et aussi persévérant.

. . . . . .

En 1870, Mme Pommery ne voulut pas abandonner sa maison; elle tint tête aux généraux allemands que la ville la mit dans l'obligation de recevoir, et elle profita des relations indispensables qu'elle était obligée d'avoir avec ses hôtes forcés pour obtenir quelques avantages en faveur de ses compatriotes..... »

Après M. Henrot, M. le sénateur Diancourt a pris la parole et il a, dans une allocution émue, apporté un dernier témoignage de sympathie et de respect à celle dont tous les Rémois conserveront pieusement le souvenir.

* * *

M. *Jean*-Marie du Mesnil de Maricourt[1], sous-lieutenant au 103e régiment d'infanterie, a été enlevé prématurément, à l'âge de 23 ans, à l'affection de sa famille et de ses amis. Les obsèques ont eu lieu le dimanche 23 mars dernier en la chapelle de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce à Paris. A l'issue de la cérémonie religieuse, M. le colonel du 103e de ligne, prenant la parole au nom de tout le corps d'officiers qui était présent, a dit un adieu ému au jeune sous-lieutenant dont les qualités présageaient un brillant avenir si cruellement brisé dans son germe.

Le lendemain, un service solennel, suivi de l'inhumation dans la sépulture de famille, a été célébré en l'église de Vieux-Maisons, arrondissement de Provins (Seine-et-Marne), au milieu d'une foule nombreuse accourue pour apporter le témoignage de ses sympathies.

* * *

1. Sur la famille de Maricourt, v. *Revue de Champagne*, 1889, p. 479 et 640.

Nous apprenons la mort de M. le comte de Sachs, décédé le samedi 22 mars dernier, en son château de La Ville-aux-Bois, commune de Jonchery-sur-Vesle, canton de Fismes (Marne), dans sa soixante-douzième année.

M. de Sachs, neveu de M. Ed. Werlé, était venu s'installer à Reims il y a environ 50 ans. Entré dans la maison veuve Clicquot, il en devint l'associé jusqu'en 1867.

Depuis lors, retiré au château de la Ville-aux-Bois qu'il habitait toujours, il s'occupa exclusivement de bonnes œuvres et de fondations catholiques. Il contribua pour une large part à la fondadation de la Trappe d'Igny. A la suite de cette intervention, M. le baron de Sachs fut créé comte romain, il y a cinq ans, par le pape Léon XIII.

L'an dernier, M. de Sachs avait fondé sur le territoire de Jonchery, un hôpital destiné à recueillir les malades de la commune et des villages voisins[1]. Le bon fonctionnement de cette œuvre de bienfaisance était, dans ces derniers temps, sa préoccupation principale. Aussi la population de la contrée doit-elle être particulièrement reconnaissante à la famille de Sachs et payer un tribut de vifs regrets à l'homme de bien qui vient de disparaître.

M. de Sachs laisse un fils : M. Paul de Sachs, lieutenant breveté d'état-major, officier d'ordonnance du général commandant la 32e brigade d'infanterie à Nevers.

***

L'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes vient de faire, à Reims, une perte sensible, en la personne du Frère Agabus-Marie, directeur de la maison du Sacré-Cœur, rue de Courlancy, décédé à l'âge de 50 ans.

Pendant vingt ans, le Frère Agabus a exercé au Pensionnat, successivement, et parfois simultanément, les fonctions de professeur, de préfet des études et de procureur.

Après ces vingt années de séjour à la rue de Venise, la confiance de ses Supérieurs l'appela à la direction du Scolasticat des Frères pour la province de Reims, et bientôt à la tête du Secrétariat général de tout l'Institut. Il y apporta le même dévouement qui l'avait fait tant regretter de ses collègues du Pensionnat. Mais dans ce nouveau poste, ses forces trahirent son courage : un très grave accident le ramena à Reims, où, après sa guérison, il prit la direction du grand établissement des Frères, rue de Courlancy.

C'est là que s'écoulèrent les dernières années d'une vie qui semblait promettre encore à l'Institut des Frères de grands services. Dieu, qui en avait décidé autrement, vient de rappeler à lui le frère Agabus-Marie. (*Courrier de la Champagne.*)

***

1. *Revue de Champagne*, 1889, p. 895.

Le lundi 17 mars 1890, a été célébré à Vitry-le-François, en l'église Notre-Dame, un service funèbre pour notre jeune et regretté compatriote, M. Moll, sous-lieutenant au 1er régiment de tirailleurs tonkinois, décédé au Tonkin des suites de blessures dont il avait été atteint au combat de Déo-Hat.

Les notabilités de la ville, les officiers de la garnison, un grand nombre de sous-officiers et de soldats assistaient à cette triste cérémonie, donnant à la famille Moll le témoignage de la part que l'armée et la population prennent au deuil qui vient de la frapper.

Voici l'ordre du jour adressé par le général en chef commandant le corps d'occupation du Tonkin, à la suite du combat où le sous-lieutenant Moll a été blessé mortellement :

Hanoï, le 4 janvier 1890.

ORDRE GÉNÉRAL N° 85.

Le général commandant en chef cite à l'ordre des troupes de l'Indo-Chine, le sous-lieutenant Moll, du 1er régiment de tirailleurs tonkinois.

Etant commandant du poste provisoire de Gia-H I, l'a énergiquement défendu pendant 17 jours (20 octobre-6 novembre), avec 45 tirailleurs contre plus de 200 rebelles qui le bloquaient étroitement, et a réussi à le conserver jusqu'à l'arrivée des secours.

Sorti de Nhé-Lo le 19 novembre avec 40 fusils pour dégager la route de Déo-Hat coupée par les rebelles, a soutenu pendant plus de six heures à Sam-Buc un combat meurtrier, et quoique atteint d'une blessure des plus graves, est resté à la tête de ses tirailleurs et a pu les ramener à Déo-Hat.

Au quartier général,

Signé : Bichot.

* * *

Dans les premiers jours de mars 1890 ont eu lieu, au château de Guermantes, près Lagny (Seine-et-Marne), les obsèques du marquis de Tholozan. Le vénérable défunt descendait en ligne directe de Jean de Tholozan, seigneur de Cézanne, près Briançon, qui vivait en 1339. Il fut page du Dauphin et servit, comme officier, dans la garde royale.

Son titre s'éteignant en sa personne, il a exprimé le désir formel que son petit-neveu, le baron Jules de Lareinty, le relevât pour le transmettre à ses descendants.

BIBLIOGRAPHIE

Les Préliminaires de la Révolution, par Marius Sepet. Paris, Retaux-Bray, 1890 ; in-12 de 358 p.

Bien que cet ouvrage ne touche pas directement à l'histoire de notre province, il offre cependant un intérêt particulier qui nous fait un devoir de le signaler et de le recommander à nos lecteurs Ce livre, dans un format commode, rédigé avec le style attachant qui caractérise l'auteur, est un tableau exact, impartial et artistement composé de toute une époque qui doit exciter notre curiosité d'autant plus vivement que c'est justement celle dans laquelle nos pères ont vécu et nous vivons nous-mêmes.

L'ouvrage est divisé en deux parties. M. Sepet étudie dans la première l'état de la société française à la veille de la Révolution, les éléments dissolvants qui causèrent la chute de la monarchie en profitant de ses fautes, de ses imprudences et de son manque d'énergie. La seconde partie est l'histoire des dernières années de l'ancien régime, depuis le ministère Calonne jusqu'aux élections de 1789.

Lorsqu'on a lu les *Préliminaires de la Révolution* et qu'après avoir fermé le livre, on médite sur ce récit émouvant, on se demande avec tristesse si le mouvement révolutionnaire pouvait être arrêté définitivement ; une main de fer pouvait l'empêcher d'avancer, mais pour un temps seulement ; le système de concessions renouvelées au désordre et aux énergumènes ne fit, comme toujours, que précipiter la chute du gouvernement et déchaîner les passions les plus sauvages.

Il faut bien l'avouer, l'immoralité des classes élevées, les utopies anti-religieuses des philosophes, les ravages faits par le jansénisme dans certains groupes religieux, l'antagonisme du haut clergé, très riche, et du clergé rural ayant quelquefois à peine de quoi subsister, la disette qui affamait le peuple, la morgue maladroite et injustifiée des courtisans, tous ces éléments de désordre étaient réunis pour balayer cette société en décadence. Les sages réformes faites par Louis XVI arrivaient trop tard ; la tempête dure encore au bout d'un siècle et nous ne pouvons pas prévoir quel ordre social nouveau viendra apporter l'accalmie.

A. de Barthélemy.

***

Le Journal des Goncourt. — Le 4e volume du Journal des Goncourt vient de paraître; il traite de la guerre de 1870 et de la Commune.

Les frères de Goncourt venaient à cette époque souvent à *Bar-sur-Seine* où ils avaient de la famille.

Le premier livre, lisons-nous dans le *Figaro*, s'ouvre à *Bar sur-Seine*, berceau de la famille des Goncourt, où les deux frères venaient, chaque année, se reposer de la fatigue de leur vie littéraire. Toute une nuée de souvenirs se presse sous la plume d'Edmond. C'est dans cette chambre qu'ils couchaient et que, chaque soir, Jules écrivait ses sensations et ses souvenirs; c'est dans ce salon qu'ils reçurent la nouvelle de la mort de leur vieille domestique; que leur arriva la lettre de Thierry les rappelant pour les répétitions d'*Henriette Maréchal;* qu'ils apprirent la mort de Gavarni. C'est sur ces routes et dans ces champs qu'ils promenèrent leur amertume d'artistes incompris et, Jules, le mal qui devait l'emporter; c'est de cette maison qu'ils partirent pour ce voyage, sac au dos, en Italie, ce voyage où Jules, avec sa figure imberbe et douce, était pris, dans les villages qu'ils traversaient, pour une femme qu'Edmond aurait enlevée... Et la désolation monte au cœur du survivant en des phrases poignantes et baignées de larmes...

***

Sous le titre de *Chroniques du vieux temps*, M. le baron Jules Legoux a publié dans la *Revue de la France moderne* (mars 1890) des notes prises par lui, dans ses lectures, un peu partout, sur Jeanne d'Arc; il s'est attaché à mettre en évidence quelques détails peu connus du public; il rappelle entr'autres choses que Michel d'Arc, oncle de la Pucelle, fut curé de Bar-sur-Seine.

Dans ce moment tout ce qui touche, de loin ou de près, à Jeanne d'Arc est le sujet de nombreuses manifestations. Peut-être même abuse-t-on un peu des statues et des panégyriques. Ce mouvement d'opinion est certes des plus louables; souhaitons au moins qu'il ne soit pas éphémère et que la France s'inspire toujours du patriotisme de Jeanne d'Arc.

***

Sommaire des articles publiés par la *Revue Historique*, dans ses livraisons de janvier-février, mars-avril 1890 :

Tome XLII. G. Cavaignac, L'état social en Prusse jusqu'à l'avènement de Frédéric-Guillaume III (1797); les populations rurales et le servage, p. 1-37. — Fr. Funck-Brentano, La Bastille, d'après ses archives, p. 38-73; 278-316. — Ch.-V. Langlois, Les origines du Parlement de Paris, p. 74-114. — Henry Harrisse, Le lieu d'origine de Christophe Colomb, p. 182-184. — A. Waddington, La France et les Protestants allemands sous Charles IX et Henri III. Hubert Languet et Gaspard de Schomberg, p. 241-277. — L. Farges, Le pouvoir temporel au début du pontificat de Grégoire XVI, d'après la correspondance officielle de Stendhal, p. 317 341.

CHRONIQUE

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry (*Séance du 4 mars 1890*).

I. 1° M. Barbey rend sommairement compte de la séance de la Société archéologique de Meaux à laquelle il a assisté. Il recommande l'habitude prise par cette Société de mentionner, autant que faire se peut, les pièces, monnaies ou jetons qui sont soumises à l'examen de l'Assemblée, et, joignant l'exemple au précepte, il remet 4 pièces dont la description suit :

1° Cuivre — gros tournois de saint-Louis.

— Au droit : château surmonté d'une fleur de lys avec la légende X *Ave Maria gracia pl.* (*plena*).

— Au revers : croix fleuronnée entourée d'un quadrilobe fleuronné à chaque pointe.

2° Ecu d'or de Philippe VI de Valois.

Le roi couronné, assis sur son trône, tient de la main droite une épée nue et de la gauche *un écu* semé de fleurs de lys.

— Légende : *Philippus D. gr. Francorum rex.*

Au revers : croix fleuronnée dans un quadrilobe fleuronné aux pointes.

Cette pièce a été trouvée à Mont-l'Evêque, terroir de Mont-Saint-Père.

3° Double tournois — cuivre.

Buste de Henri de la Tour (principauté de Sedan et de Bouillon).

— Revers : écu couronné — 1615.

4° Gros tournois argent de Louis IX.

Croix pattée entourée de deux cercles : dans le premier *Ludovicus Rex;* dans le second *Sit nome(n) Dni* (*domini*) *Nti* (*nostri*) *Dei Jhu* (*Jesus*) *Kri* (*Christi*) *benedictu* (*m*).

Très bien conservé fleur de coin.

— Revers : porte de château flanquée de deux tours, au-dessous parallélogramme très étroit terminé aux deux extrémités par de petits cercles. *Turonus civis* — cercle extérieur de 12 fleurs de lys dans les fleurons.

II. Nous avons eu déjà l'occasion de constater le mérite littéraire de M. Lélu, à propos de son intéressant travail : « L'or dans l'antiquité » ; ce mérite s'affirme plus particulièrement aujourd'hui dans un sujet — qui ne relève pas de la finance — « en Algérie ». Cet ouvrage que notre collègue a bien voulu offrir à la Société

révèle un auteur qui a su voir, qui sait apprécier. M. Lélu a habité l'Algérie; rien de ce qui intéresse notre colonie n'a été omis: mœurs, religion, habitudes militaires, etc., tout est raconté avec verve, avec entrain; les épisodes choisis, d'une véracité incontestable, donnent un grand attrait à ce livre. On sent à la lecture que M. Lélu, non-seulement aime son pays, mais encore veut le faire aimer; il y réussira, ou mieux il y a réussi, car nous apprenons que « en Algérie » a été adopté par le Ministère pour les bibliothèques publiques. Nous adressons nos légitimes et sincères félicitations à notre collègue pour ce succès.

***

Société des Lettres, des Sciences, des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier *(Séance du 13 mars 1890)*. — Présidence de M. le vicomte Ch. de Hédouville.

M. Paul Guillemin donne lecture de son *Histoire de Saint-Dizier* d'après les Registres de l'Echevinage qui remontent à l'année 1573.

M. Guillemin les suit pas à pas depuis la première séance du 5 avril. Ce qui ressort évidemment de ce travail, c'est que la vie communale était aussi libre, aussi développée au XVIe siècle qu'elle peut l'être de nos jours; c'est qu'elle avait autant d'initiative au moins. Les échevins, en effet, n'étaient pas les rouages inconscients d'une machine : ils interrogeaient les habitants, consultaient l'intérêt public, recouraient à qui pouvait leur rendre justice; en un mot, leurs fonctions n'étaient point une sinécure, un honneur sans obligations.

S'agit-il de l'instruction : Si le maître se néglige, les échevins l'avertissent, lui tracent ses devoirs, le menacent de le remplacer (5 avril 1573; 22 janvier 1599). — A cette dernière date, il y avait, pour instruire les enfants dans les langues française et latine et dans le chant, un maître, un sous-maître et l'organiste; les enfants pauvres et les orphelins étaient instruits gratuitement.

Veut-on imposer à la ville des *tailles* dont la charte de 1228 l'a déclarée exempte; les échevins recourent aux Elus de Vitry, font valoir leurs droits, et remonteront, s'il faut, jusqu'au roi, dont le jugement confirmera les privilèges sanctionnés par tous ses prédécesseurs. Un jour, il est vrai, le gouverneur du château, M. de Johannès (Jehan de Lingonius), mécontent de ce que les échevins ont refusé de lui prêter 80 livres, envahira la salle où ils délibèrent, demandera le registre et coupera du tranchant de son poignard la page où ce refus est inscrit; mais les échevins relateront sur la marge même l'attentat fait à leur liberté (6 juin 1594).

Si la gabelle leur impose ses tracassières exigences, ils invoquent les coutumes, les privilèges de la charte, et le plus souvent ils gagnent leur cause.

Le Clergé paraît-il se négliger dans l'accomplissement de ses austères devoirs; les échevins s'adressent à l'évêque de Châlons et, de concert avec lui, représentent aux pasteurs qu'ils se doivent avant tout aux fidèles qui leur sont confiés (11 avril 1582; 22 juin 1595).

Tous ces détails d'intérieur n'empêchent pas la ville de s'intéresser aux événements politiques de l'époque : comme elle dépend immédiatement de la maison de Guise, qu'elle est sincèrement catholique du reste, elle prendra parti pour la *Sainte Ligue*, tant que celle-ci représentera les convictions de la France; mais quand elle deviendra un parti, après l'abjuration d'Henri IV, Saint-Dizier se ralliera au prince et lui sera aussi fidèle qu'elle le fut jadis à ses seigneurs particuliers.

***

Académie de Reims (*Séance du* 20 *mars* 1890). — Lecture par M. Jadart, membre titulaire, d'une notice sur les sculpteurs Jacques, artistes rémois très estimés des XVIe et XVIIe siècles, accompagnée de documents biographiques et d'un classement de leurs œuvres.

Séance du 28 *mars*. — Lecture par M. Jubert, membre correspondant, du début d'une composition poétique sur la vie de Jeanne d'Arc, poëme ou plutôt imitation d'une chanson de geste du Moyen-âge, relatant les faits de l'histoire de la Pucelle sous leur couleur vraie et dans tout leur merveilleux assemblage.

***

Dans sa séance du 2 avril dernier, la Société nationale des Antiquaires de France a élu au nombre de ses associés correspondants M. Christian Daguin, notre zélé collaborateur. C'est la juste récompense de son dévouement aux études qui intéressent la province de Champagne. S. T.

***

On lit dans la *Curiosité universelle* du 31 mars dernier :

« Un habitant de Vitry-le-François vient de léguer au Musée de Reims une reproduction de la cathédrale de cette ville. Exécutée à l'échelle géométrique, en bois, les détails à peine visibles, les ornements sculptés, les innombrables statues de l'édifice figurent dans cette gracieuse réduction. »

Cette note de la *Curiosité* est parfaitement exacte. M. Eugène Caillat, né à Vitry-le-François en 1808, exécuta, de 1825 à 1830, sans être sculpteur de profession et avec les outils les plus grossiers, une figure en bois, très satisfaisante comme ensemble, de Notre-Dame de Reims. Cette œuvre intéressante, remise par Mme Caillat avec une généreuse délicatesse au Musée de Reims

aussitôt la mort de son mari, vient d'y être installée et excite la curiosité et l'intérêt des visiteurs. H. J.

***

Le *Journal de la Marne* a annoncé récemment d'intéressantes découvertes opérées sur le territoire de la commune de l'Epine (Marne), par M. Constant Châtelain, demeurant à Courtisols, que la Société d'Agriculture, commerce sciences et arts de la Marne a déjà récompensé pour ses fouilles.

M. Châtelain, en creusant une fosse d'environ 0,70 centimètres de profondeur, a mis au jour un squelette de femme enveloppé de la couche de terre noire qui, paraît-il, caractériserait les tombes gauloises. Ce squelette portait des parures bien conservées. Au cou était un beau collier et à chacune des oreilles un ornement auquel pendait une chaînette composée de petits anneaux doublés; on comptait 20 anneaux à une oreille et 24 à l'autre. De plus les poignets étaient entourés de bracelets. — Dans une deuxième fosse, M. Châtelain a trouvé un couteau de forme très allongée, qu'on croit être d'origine gauloise.

Ces différentes découvertes font honneur à l'infatigable chercheur.

***

Sa Sainteté Léon XIII vient, sur la proposition de Mgr l'évêque de Langres, de conférer la croix de commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand à M. Henri Descaves, architecte du Gouvernement à Paris.

Le talent de M. Descaves s'est affirmé dans la restauration de plusieurs édifices religieux; mais cette nouvelle et haute distinction lui a été plus particulièrement accordée pour la reconstruction de l'abside de la belle église Notre-Dame de Vassy dont les plans ont figuré au Salon de 1889.

***

On nous écrit de Reims :

Sur la demande d'un amateur d'archéologie, M. Blavat-Deleule, des fouilles sont opérées dans cette ville, au boulevard des Promenades.

Déjà plusieurs trouvailles assez curieuses ont été faites : on a découvert des objets gallo-romains en bronze, des fourneaux en maçonnerie, etc.

Tous les objets trouvés sont portés au Musée municipal.

***

Société artistique de la Haute-Marne. — Une lettre de M. Carnot, président de la République, adressée à M. Ch. Royer, président de la Société artistique, l'informe que M. Carnot offre à

cette Société, pour l'Exposition de Chaumont, deux vases de la manufacture nationale de Sèvres. Ces deux vases seront donnés comme prix d'honneur à l'œuvre que le jury regardera comme la plus méritoire.

Rappelons que l'ouverture de cette Exposition qui sera très importante et qui aura lieu à l'Hôtel de Ville de Chaumont, est fixée au 1er mai prochain.

***

Le 17 mars dernier, s'est réunie la Commission chargée de répartir entre les personnes méritantes la somme de 5,000 fr., mise en 1888 à la disposition du Ministre de l'Instruction publique par M. Bischoffsheim, pour récompenser les meilleures études relatives à l'établissement des jeux gymnastiques et athlétiques, notamment dans les écoles primaires. Parmi les noms des lauréats, nous relevons celui de M. Mathieu, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs de Châlons-sur-Marne.

***

Mariages. — Le mercredi 15 janvier 1890, en l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne, a été célébré le mariage de M. *Louis*-Aimé-Nicolas Mayran, capitaine au 129e régiment de ligne, avec Mlle Louis-Henriette-Marie-*Thérèse* Bonnay de Breuille.

Le nouveau marié, originaire de Sainte-Ménehould, est fils du général Mayran, tué le 18 juin 1855, à l'assaut de Sébastopol, et de Marie-Camille de Chamisso[1]. — La jeune mariée est née à Vienne-le-Château (Marne); les Bonnay de Breuille sont une ancienne famille de gentilshommes verriers.

***

Le mercredi 29 janvier 1890 a été célébré le mariage de Mlle Marguerite-Henriette-Marie de Peyronnet avec le baron Jean-Marie-Joseph-Gaston de Rabaudy-Montoussin, d'une très ancienne famille du Languedoc.

Nous avons déjà parlé de la famille de Peyronnet l'année dernière[2] à l'occasion du mariage de Mlle Elisabeth de Peyronnet avec M. Paul de Grétry. Le vicomte de Peyronnet, père de la nouvelle mariée, habite le château de Sans-Souci, près Sézanne; il est président du Comice agricole de cette ville.

La famille de Rabaudy possède le château de Montoussin, près Toulouse; nous voyons figurer un de ses membres dans le procès-

1. Sur la famille de Chamisso, v. *Revue de Champagne*, t. XXI (1886) p. 331.

2. *Revue de Champagne*, 1889, p. 638.

verbal de l'Assemblée générale des trois ordres de la Sénéchaussée de Toulouse du 27 mars 1789[1].

Les Rabaudy de Montoussin portent : De gueules au lion tenant une palme, accompagné, d'un soleil mouvant du canton dextre du chef, le tout d'or.

1. Arch. nat. B. III. 148, 734-777.

MÉLANGES

Le chateau d'Echenay (Haute-Marne). — Dans un canton[1] perdu, que la Haute-Marne enfonce comme un coin entre la Meuse et les Vosges, au milieu de prairies et de bouquets de bois, se trouve le château d'Echenay qui fut au moyen-âge la dernière forteresse champenoise sur ce coin de notre ancienne frontière. Bientôt, vers l'Est, commençait le Barrois, terre à demi-Lorraine, où les ducs régnant à Nancy s'efforçaient de secouer la suzeraineté française. Mais nous ne voulons pas faire ici de l'histoire rétrospective, et nous allons tout de suite nous diriger vers le château par une avenue de vieux tilleuls. A droite, une jolie église gothique fait monter sa flèche au-dessus des arbres. Cette église, qui se trouvait évidemment enfermée jadis dans l'enceinte féodale, garde, sous le chœur, plusieurs tombes des seigneurs anciens.

Une longue inscription est consacrée à la maison, aujourd'hui ducale, des vicomtes-voués des terres libres de Rarécourt, comtes de La Vallée-Pimodan, marquis de Pimodan, comtes et barons, sires d'Echenay, barons de Buxières, de Froncles, de Provenchères, de Montreuil, de Bois-le-Comte, voués de Baccarat, comtes de Passavant, etc.

Au bas de l'inscription, quelques mots rappellent Charles-Jean, brigadier des armées du Roy, lieutenant-général et grand bailli d'épée des ville et pays de Toul, enterré près de sa femme, Rose de Gouffier, qui fut, avant son mariage, abbesse du chapitre séculier de Bouxières en Lorraine (on sait que les chanoinesses nobles pouvaient se marier en renonçant à leur part des revenus du chapitre). Celui de Bouxières était l'un des plus difficiles pour les quartiers.

Pendant la Révolution, le marquis et la marquise de Pimodan, tous deux fort âgés, étaient restés à Paris dans leur bel hôtel de l'Ile Saint-Louis, où plus tard Baudelaire devait écrire *Les Paradis artificiels*. Là se tint le fameux club des « Mangeurs de haschich. » Cet hôtel est aujourd'hui la propriété de M. le baron Pichon, président de la Société des Bibliophiles. Une légende veut que la marquise de Pimodan, jetée en prison par la Terreur, ait fait atteler pour la dernière fois son carrosse afin de conduire dignement à la maison d'arrêt une noble et pauvre demoiselle, sa voisine et amie. Le 9 thermidor délivra le marquis de Pimodan et sa femme, qui revinrent à Echenay. Leurs enfants servaient à

1. Canton de Poissons.

l'armée de Condé. L'un d'eux fut aide de camp de l'infortuné duc d'Enghien.

Pour se conformer à l'égalité, on avait fait raser les tours d'Echenay. Les étangs étaient vides des fameuses carpes vendues naguère aux halles de Paris, et dont la renommée égalait presque, sous Louis XV, celle des carpes du Rhin. On les faisait voyager en leur mettant dans la bouche un morceau de pain imbibé d'eau-de-vie, suivant une méthode dont plusieurs journaux ont parlé dernièrement comme d'une nouvelle et merveilleuse « conquête de la science. »

Aux stalles des écuries, on ne retrouvait plus les successeurs des quatre chevaux isabelles donnés par la reine d'Espagne, fille du Régent, à un Pimodan qui fut capitaine de ses gardes. Pendant toute la seconde moitié du XVIIIe siècle, on avait entretenu un attelage de quatre chevaux isabelles, réservés aux grandes occasions et toujours connus dans le pays sous le nom de « chevaux de la Reine. »

Tristement, les vieux seigneurs revinrent au château, où nous allons entrer par un pont de maçonnerie jeté sur les douves anciennes, et se terminant par de hauts pilastres Louis XV surmontés de vases où des fruits et des fleurs de pierre verdissent depuis le règne du Bien-Aimé ; à droite et à gauche se trouvent de grands pavillons qui forment les communs. Un peu plus loin, une tour carrée, dernier reste du moyen-âge, domine encore l'ancienne poterne, avec ses deux portes, celle des cavaliers, celle des piétons, et leurs épais vantaux semés de clous énormes. Sur la tour nous lisons :

DIEU SAUVE LA FRANCE
JEANNE D'ARC
ALLANT TROUVER LE ROY
PASSE A ECHENAY — 1423

En effet, lorsque l'héroïne quitta Vaucouleurs, elle alla coucher à l'abbaye de Saint-Urbain, près de Joinville. Echenay se trouve exactement sur la route et, s'il n'est pas établi que Jeanne se soit arrêtée au château même, l'étude de la topographie locale et des anciennes voies tend absolument à prouver que l'héroïne et ses compagnons de fortune ont dû traverser le territoire communal. Du reste, on ne peut croire combien le souvenir de Jeanne est resté vivant dans ce pays d'entre Marne et Meuse. Certaines familles de paysans prétendent encore à des liens de parenté avec la Pucelle, et se considèrent à peu près comme nobles. C'est à vrai dire une noblesse qui en vaut bien d'autres ; il n'en est pas de plus française, et l'on est bien Français dans ces contrées où passaient les invasions d'autrefois, où l'on vous montre encore le mélancolique « chemin des Lorrains », suivi jadis par les reîtres pillards. La route voisine a servi aux Allemands en 1870.

Quittant l'ancienne poterne, nous marchons encore sous une voûte de grands arbres, puis nous trouvons une pelouse en pente. A droite, est le château proprement dit ; à gauche, la vue s'étend fort loin : des prés, des bois, des champs, de minces collines à l'horizon. Un panache de fumée derrière les arbres, là-bas, c'est la nouvelle ligne stratégique de Brienne à Sorcy, où les ouvriers français et les ouvriers italiens ont entamé récemment des luttes sanglantes.

Sur la façade du château d'Echenay se détachent cinq écussons : Joinville, Dinteville, Choiseul, La Ferté-Senneterre et Rarécourt-Pimodan. Telles sont les familles qui, depuis plus de cinq cents ans, ont habité la demeure créée, au milieu du XIVe siècle, lorsque Jean Ier de Dinteville, bailli de Châlon-sur-Saône et de Dijon, épousa Laure, fille de Simon de Joinville-Sailly, sire d'Echenay, cousin du célèbre historien de saint Louis. Depuis, les seigneurs d'Echenay portèrent les titres de barons et de comtes.

La seigneurie haut-justicière est venue par achat, en 1680, dans la famille des propriétaires actuels.

Si, franchissant un large perron, nous entrons dans le vestibule du château, nous pouvons y remarquer quatre armures données par le pape Pie IX, de vieilles armes provenant du château, un petit canon retrouvé dans les douves, des bois de cerfs, trophées de chasse. L'un d'eux provient d'une chasse impériale. Une petite inscription nous apprend qu'il fut donné par S. M. l'empereur d'Autriche au marquis de Pimodan, dont, après 1830, la famille avait suivi en Autriche la branche aînée des Bourbons. Avec l'approbation de M. le comte de Chambord, Pimodan servit brillamment dans les armées autrichiennes où il se trouvait, à trente-trois ans, colonel, chambellan de l'Empereur et comte autrichien. Pour ne pas se faire naturaliser, il renonça brusquement à sa carrière et revint en France, en 1855, où il épousa Mlle de Couronnel, dont la mère était une des deux dernières Montmorency-Laval.

Sur le mur du vestibule d'Echenay, nous apercevons une belle plaque de cheminée, datée de 1736, et portant les armes des Rarécourt-La-Vallée-Pimodan avec la couronne ducale qu'ils prenaient, croyons-nous, comme ayant possédé jadis des droits souverains « de vouerie » ou « d'avouerie » laïque sur les terres libres ecclésiastiques de Rarécourt (Meuse), données par les évêques de Verdun : saint Maldavé et Wicfrid, à l'église, puis à l'abbaye de Saint-Vanne, vers 760 et en 970. On sait que l'avouerie consistait dans les droits qu'un seigneur laïque possédait sur une terre ecclésiastique, à charge de défendre cette même terre, et, par un fait moins rare qu'on ne le croit sur les frontières anciennes, Rarécourt, situé sur les extrêmes limites de la France et de l'évêché de Verdun, qui était d'Empire, forma longtemps une sorte de petite souveraineté indépendante. A Rarécourt même et aux Archives nationales, il y a là-dessus des pièces bien curieuses.

Jusque sous Louis XV, les citoyens de Rarécourt luttèrent contre le fisc au nom de leur indépendance.

Le nom et les armes de Raussin, voué de Rarécourt, figurent à Versailles dans la salle des Croisades. Il est également parlé de lui dans les preuves faites par les Rarécourt-Pimodan pour être admis aux honneurs de la Cour, ce que l'on appelait « monter dans les carrosses du Roy. »

De nos jours, après la mort du marquis de Pimodan, tué à Castelfidardo pour la défense du Saint-Siège, le pape Pie IX conféra le titre de ducs aux fils du général et à tous leurs descendants mâles. Récemment, dans un bref adressé aux ducs de Rarécourt de La Vallée de Pimodan, Léon XIII s'est plu à renouveler les louanges de Pie IX.

Au milieu du vestibule, un grand escalier droit mène aux appartements du premier. Les pièces du rez-de-chaussée contiennent une intéressante collection de portraits de famille, dont on copie actuellement plusieurs pour le nouveau musée de Toul, où une salle portera le nom de Rarécourt-La-Vallée-Pimodan.

L'autre façade du château donne sur le parc et a conservé un grand caractère. De ce côté, le bâtiment a un étage de plus ; les fenêtres de l'étage inférieur se trouvent au premier. Une double rangée de voûtes s'encadre entre deux tourelles carrées, de manière à former au premier une galerie couverte et au second une terrasse. C'est un peu la disposition du château de Blois du côté de la ville. A droite, nous retrouvons des terrasses, des bâtiments plus anciens qui rejoignent les épaisses frondaisons du parc, s'ouvrant par une allée de tilleuls séculaires. C'est là sans doute que le propriétaire actuel, ancien officier d'infanterie au service de France, poète et historien, membre de la Société des gens de lettres, a rimé, un soir, le sonnet suivant que nous détachons du volume intitulé : *Le Coffret de Perles noires*.

Baignant sa base dans l'écume,
Offrant sa muraille aux oiseaux,
Le vieux château dort sous la brume,
Bercé par la chanson des eaux.

La pâle Hécate au loin s'allume,
Les peupliers, sombres fuseaux,
S'enlacent au brouillard qui fume,
Et le vent courbe les roseaux.

Demeure triste et solitaire,
Ton rôle est fini sur la terre...
Mais que pouvais-tu contre trois ?

Mourir ! Et, dans ta longue histoire,
On voit tour à tour la victoire
Des guerriers, du peuple et des rois.

Ce dernier mot ne fut pas toujours vrai. En 1438, une sorte de

brigand enfermé dans Echenay ne craignit pas de braver Charles VII le Victorieux[1].

Le comte de Vaudémont, de la maison de Lorraine, alors baron de Joinville, avait à son service un capitaine, ancien gâte-sauce, dit-on, et n'ayant gardé de son métier primitif que le surnom de Fortépice.

Cet homme était venu récemment à Echenay, accompagnant la comtesse de Vaudémont, qui visitait amicalement Jean II de Dinteville, parrain d'un des jeunes Vaudémont. Fortépice reconnut la place. Sous sa direction, le 9 mai au matin, partit de Vézelise (Meurthe-et-Moselle) une bande de quatre-vingts hommes, suivis d'un chariot portant des échelles et une barque pour traverser les fossés. La troupe arriva le lendemain à Echenay.

Fortépice fit mettre le feu au village et commença l'attaque qui réussit sans peine, car Dinteville, confiant, n'avait point d'hommes d'armes au château.

Le sire d'Echenay, fait prisonnier, demanda pourquoi cette violence ?

— Parce que vous êtes Bourguignon, dit Fortépice.

— N'y a-t-il donc pas bonne paix entre le Roy et le duc? (C'était après la paix d'Arras).

— Je n'en sais rien et n'en veux rien savoir.

On brisa tous les coffres. Un prêtre bourguignon, qui se trouvait là de passage, « fut saisi par deux hommes et très terriblement questionné sur l'ordre du capitaine pour savoir où était le trésor ; mais il jura grands et horribles serments qu'il n'en savait rien ».

Les gens de Vaudémont pillèrent le village et le château ; un page vendit quelques francs une robe de velours fourrée de martre, et le baron de Joinville s'empressa d'envoyer deux des siens à Echenay, leur ordonnant d'assurer Dinteville de son amitié, tout en faisant main basse sur ce qui restait encore.

Deux jours après, Fortépice, assis en face de Dinteville, lui demanda s'il ne le haïssait pas.

— Vous savez, répondit le prisonnier, si j'ai lieu de vous aimer.

— Qui sert bien son maître, ne discute pas ses ordres.

— Oh ! si je servais un maître et qu'il me commandât chose déshonorante, je n'en ferais rien.

— Pour moi, j'obéis.

— Quoi, reprit Dinteville, lorsque vous conduisiez madame la comtesse, vous avez bu mon vin et mangé mon pain ; vous avez

1. Nous extrayons ce récit d'une brochure publiée, en 1882, par le marquis de Pimodan : *Histoire d'une Vieille Maison, Le Château d'Echenay* (Langres, Firmin Dangien, 3, rue de l'Homme-Sauvage). Le procès-verbal des événements que nous allons raconter existe encore aux archives du château.

dit à mes gens et officiers que j'étais un des chevaliers du monde à qui vous voudriez plus faire de plaisir et de service, et maintenant, sans cause, sans querelle et sans me défier, vous m'avez pris mon corps, ma maison et mes biens.

Cependant, le sire d'Echenay fut conduit à Joinville. Toutes les demandes de ses amis demeurèrent inutiles ; lui-même proposa en vain quinze cents écus d'or pour sa rançon. Le Connétable de Richemont, en renouvelant cette offre, ordonna « de par le Roy » la restitution du château.

— Mais, si Monseigneur le Connétable avait pris une place, répondit Fortépice, la rendrait-il ainsi ? Mon honneur me commande de ne rien faire que du consentement du comte de Vaudémont et, préalablement, il me faut abolition générale du Roy, sûreté de Dinteville et de ses amis pour l'avenir.

Le 15 juillet, le prévôt de Chaumont, porteur d'un mandat royal, se rendit à Joinville, faisant sommation au comte de mettre en liberté Jean de Dinteville et de lui rendre ses biens, sous peine de cinq cents marcs d'or.

Mais Vaudémont, le même jour, eut, en présence de deux témoins, une entrevue avec son prisonnier.

— Et d'abord, Monseigneur, commença Dinteville, vous savez comment Fortépice et vos gens ont pris mon corps et dérobé ma maison, mes biens et les biens de mes serviteurs. Toutefois, de vous et de Fortépice ne devais-je rien craindre, puisqu'il y a bonne paix entre le Roy, notre sire, et Monseigneur le duc de Bourgogne. De plus, je suis votre parent au tiers degré, votre compère, et j'ai levé votre enfant aux saints fonts du baptême.

J'étais à vos côtés en plusieurs journées, car toujours vous ai-je aimé, honoré, servi. Toujours ma maison vous a été ouverte doucement et amiablement, jour et nuit, pour en faire à votre bon plaisir et celui de madame la comtesse votre femme, et dix jours encore avant la prise, madame la comtesse passa par Echenay, accompagnée de Fortépice qui but de mon vin et mangea de mon pain.

— Serez-vous content, répondit Vaudémont, si je vous rends votre maison et votre artillerie ?

— Non ! je n'ai point méfait, et ne veux perdre mes meubles.

Le comte assura qu'il ferait son devoir.

Le lendemain, le sire de Joinville et le prévôt de Chaumont se rendirent à Echenay, mais Vaudémont entra seul dans la place, et, venant à la poterne, Fortépice répondit au porteur de l'ordre royal :

— Je garderai la maison jusqu'à Pâques, et alors la rendrai moyennant rançon de trois mille écus d'or.

Comme le prévôt renouvelait ses sommations, le capitaine

menaça de le faire chasser, puis les hommes d'armes relevèrent le pont.

Fortépice, enfermé dans Echenay, brava le Roi de France, et Dinteville dut rester en prison. A Pâques, on lui rendit son château après qu'il eut promis sûreté aux gens de Vaudémont et payé trois mille écus d'or au soleil. Henri LOZERAL.

(Extrait de l'*Avenir de la Haute-Marne.*)

***

Dans une des dernières séances de l'Académie des Inscriptions, M. Lecoy de la Marche a lu un mémoire sur : *le Bagage d'un étudiant en* 1347.

A cette date, un boursier de Sorbonne, nommé Guillaume de Vernet, était trouvé mort près de Château-Landon en Gâtinais, sur la route de Nevers à Paris; le juge du lieu fit l'inventaire de son petit bagage et de ses habits. C'est cet inventaire qui a fourni à M. Lecoy de la Marche les éléments de son intéressante communication ; on y trouve, en effet, le détail des vêtements, de quelques livres et de bibelots divers dont l'étudiant était porteur, — une écritoire, un couteau, des tablettes en ivoire sculpté. Un nécessaire de voyage contenait des ciseaux, un cure-dent d'argent, un canif, un peigne d'ivoire, — avec le testament de Guillaume de Vernet et l'adresse de sa chambre à Paris.

Ce sont là des détails curieux pour l'histoire des mœurs et des modes au XIVe siècle; mais on a évidemment affaire à un étudiant de bonne famille, — tous n'avaient pas cure-dent d'argent, tablettes et peigne d'ivoire; celui-ci paraît aussi un garçon d'ordre, soigneux de ses affaires, puisqu'il avait rédigé son testament avant de se mettre en voyage.

***

LE PORTRAIT DU MATHÉMATICIEN BEZOUT. — Il y a quelques années, quand la ville de Nemours voulut ériger une statue au mathématicien Bezout, né dans cette localité, mort à Avon en 1783, membre de l'Académie des Sciences, la municipalité (M. Sanson, sculpteur, aussi évidemment) rechercha avec persistance un portrait gravé ou lithographié ; et j'ai entendu dire qu'on eut quelque peine à se procurer ce document nécessaire.

C'est qu'en effet, il n'existe qu'un portrait de Bezout, exécuté (d'après un médaillon sculpté) par Choffart, dessinateur et graveur (1775, in-4°); encore est-il devenu très rare. Depuis, on a bien donné un autre petit portrait, mais ce n'est qu'un médiocre dessin au trait d'après Choffart.

Voici que dans une délibération prise en assemblée générale des habitants de Nemours, le 19 mai 1776, et relative au Collège qui existait alors dans cette ville, nous lisons le passage final suivant :

« Ensuite M. le maire ayant observé que M. Bezout, de l'Aca-
« démie des Sciences, lui avait adressé en secondant son invita-
« tion les ouvrages dont il est l'auteur, pour être placés, *ainsi*
« *que son médaillon*, dans la bibliothèque publique de cette ville,
« sa patrie : il a été arrêté que MM. les maire et échevins luy en
« feront leurs remerciements au nom de la ville. Dont acte. »

Qu'est donc devenu le portrait-médaillon que Bezout a lui-même offert à sa ville natale en 1776? Th. L.

***

Les vignobles de l'abbaye de Saint-Remi de Reims au IXe siècle. — Le polyptyque de l'abbaye de Saint-Remi de Reims[1] écrit sous l'apostolat d'Hincmar[2], nous donne des renseignements assez curieux sur les vignes du monastère à cette époque. Les concessions de vignobles sont faites sous la forme du colonage partiaire ou métayage; il est à remarquer que la quote-part du colon est du tiers des produits.

Dans ce *Polyptyque*, la stipulation de colonage partiaire n'est jamais qu'une stipulation accessoire concernant l'exploitation : *vinearum dominicarum*[3].

Le colon de l'abbaye de Saint-Remi de Reims reçoit un manse tributaire : en échange de la jouissance à lui concédée, il promet du *travail, des poulets, des œufs*. Ces journées de travail, dont le

1. *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Remi de Reims*, édité par Guérard, Paris, imprim. impér., in-4°, 1853.

2. Hincmar, archevêque de Reims (806-882).

3. Les textes du Polyptyque de Saint-Remi où l'on peut voir des conventions à colonage partiaire sont les suivants :

III, 3. Hunoldus ingenuus tenet mansum I servilem... facit vineam dominicam ad tertium. Donat pullos III, ova XV, et facit omne servitium sibi injunctum

III, 4. Leudoinus tenet... similiter.

IV, 2. Cristiommus ingenuus tenet de terra arabili mappas III; vineam ubi possunt colligi de vino modii XX; dabiturque ei de fœno dimidium carrum. Donat de vino modium I. Facit vineam de suo dominicam ad tertium, et deducit ipsum ad monasterium

IV, 3. Hildierus habet similiter et facit similiter.

VII, 5. Habetur ibi vinea dominica, quæ facit ad tertium, ubi possunt colligi, in duas partes, de vino modii XVI. Mansum ingenuilem tenet Ermenerus ingenuus. Solvit in censum de vino modios II. Facit vineam ad tertium, ubi possunt colligi, in duas partes, de vino modii X.

IX, 10. In Moncello, habet accolam I. Tenet Adelherus ingenuus. Solvit inde solidos II. Facitvine am adt ertium, ubi possunt colligi de vino modii XX.

XXIII, 2. Hildebertus tenet accolam I. Arat annis singulis diurnale I. Donat pullos II, ova X. Facit vineam dominicam ad tertium. Donat exinde in circadio dimidium modium; facitque manopera in prato, in messe, vel ubicumque necessitas fuerit.

XXVI, 41. Habet idem in eadem villa vineam I, ubi possunt colligi vini modii XVIII absque tertio

nombre ne paraît pas limité, il les fera sur le manse seigneurial : *facit omne servitium sibi injunctum.*

Le manse seigneurial comprend des vignes. Ces vignes, il serait peu prudent de les faire cultiver à la journée, tantôt par l'un, tantôt par l'autre. L'abbé fort circonspect les partage entre les plus habiles d'entre ses tenanciers et, pour mieux assurer le succès de cette exploitation, il promet à chacun d'eux le tiers de la récolte.

Les vignes se font au tiers, *ad tertium*, c'est-à-dire que le vigneron qui les cultive a pour lui le tiers de la récolte.

L'expression « facit vineam de suo dominicam ad tertium », et d'autres analogues ne doivent pas s'entendre autrement, comme on le voit par plusieurs passages où le produit de quelques vignes du domaine est évalué à tant de muids, déduction faite du tiers : « Habet idem in eadem villa vineam I ubi possunt colligi vini modii XVIII *absque tertio.* » Ce qui prouve que le propriétaire se réservait les deux tiers des fruits[1].

Dans ces contrats il est quelques détails qui méritent de fixer l'attention :

L'abbé prend quelquefois l'engagement de donner une certaine quantité de foin au colon : *Dabiturque ei de fœno dimidium carrum.* Ce qui semble indiquer que le cheptel est au cultivateur.

La part du maître est conduite par le laboureur au monastère : *Et deducit ipsum ad monasterium.* C'est, au reste, une règle qui avait la plus haute antiquité. Elle était déjà contenue dans la loi des Bavarois : *Angarias cum carro faciant usque quinquaginta leugas, amplius non minentur.*

L'un de ces vignerons, en outre de ces redevances, paye un cens à l'Eglise : *Solvit in censum de vino modios II.* Cela paraît être l'application d'un principe que l'on trouve dans les Capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire[2].

1. Cf. Guérard, *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Remi de Reims.*

2. On lit dans un Capitulaire de Charlemagne : « Qui tale beneficium habent et ad medietatem laborant, ut de eorum portione proprio presbytero decimas donent. » Capitulaires de Charlemagne, liv. I, cap. 157, (Edition Baluze (1780), t. I, col. 732). — Cette disposition est reproduite dans un Capitulaire de son fils Louis le Débonnaire. Voyez Réginon : *De disciplinis ecclesiasticis et religione christiana*, MDCLXXI, p. 47.

3. Tous les renseignements qui précèdent sont empruntés à un excellent ouvrage ayant pour titre : *Du colonage partiaire et spécialement du métayage*, par Lucien Rerolle, docteur en droit, etc., Paris, Chevalier-Marescq, 1888, 674 p. gr. in-8°.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FÉRMONT.

LES

Religieuses Chanoinesses du Saint-Sépulcre

DE CHARLEVILLE*

Contrats d'entrée en religion. — Livre de vêture, profession et sépulture.

Les contrats d'entrée en religion étaient rédigés par des notaires, en présence des religieuses « congrégées et assemblées capitulairement au son de la cloche au grand parloir » tantôt à l'époque de la profession, tantôt au moment de l'entrée au noviciat. Quelques-uns, dans les premières années de la fondation, concernent de très jeunes filles (Marie de la Haye, âgée de huit ans, contrat du 26 mai 1623 ; Elizabeth de la Haye, âgée de treize ans ; Madeleine de la Haye, agée de six ans, contrat du 4 octobre 1623 ; Marie Dogny, âgée de quinze ans ; Anne Dogny, âgée de treize ans, contrat du 29 avril 1634.)

Tous les contrats mentionnent le montant de la dot, soit en immeubles, soit en argent ; dans ce dernier cas il est presque toujours stipulé que les sommes versées seront employées en constitution de rentes ou en acquisitions d'immeubles, dont les revenus seront spécialement « assis et assignés » pour l'entretien de la Religieuse, « pour par elle en jouir, en cas d'incendie du couvent, ou de force majeure, dont sera fait mention dans les contrats qui en seront faits. »

Quelquefois, la dot est mise en dépôt en mains tierces, en attendant qu'il se rencontre un placement convenable. Dans les commencements, certains contrats mentionnent l'apport d'objets mobiliers, de vaisselle d'étain, de pièces de toile et même de bétail (Contrat de Poncette Lallement, 26 avril 1642). Souvent aussi le contrat fait mention d'un présent d'église fait au moment de la profession et consistant soit en argent, soit en objets consacrés au culte, ou servant à l'ornementation de

* Voir page 653, tome Ier de la *Revue de Champagne*.

l'église (2 chandeliers d'argent fin, contrat de Jeanne de la Feuille, 8 février 1639 ; une lampe d'argent du prix de 400 l., contrat de Marguerite Fournier, 28 décembre 1697).

Lorsque le contrat est passé un certain temps avant la profession, il stipule la somme qui devra rester acquise au Couvent pour la nourriture de la novice pendant son séjour dans la Maison si, pour une cause quelconque, elle ne prononce pas ses vœux.

La prise d'habit et le commencement du noviciat, la profession et la sépulture étaient constatés par des actes inscrits sur un registre spécial, tenu au couvent.

L'acte de vêture et noviciat, et l'acte de profession relatent les noms et qualités du père et de la mère de la novice, les noms, l'âge et le lieu de naissance de celle-ci et son nom de religion. Ils sont signés de la Prieure, du Chapelain, de la novice et des parents ou témoins qui assistaient à la cérémonie. Les actes de sépulture contiennent le nom de la religieuse, la date de son décès et de l'inhumation. Le procès-verbal de Jacques Dueil, du 12 novembre 1709, mentionne qu'il s'est fait représenter les registres de professions et qu'il résulte de ceux-ci que Madame de Ligny a donné le voile à quinze religieuses.

Ces registres sont perdus, on ne possède plus que le dernier ouvert le 3 août 1764, et se terminant par l'acte de sépulture de la Mère Catherine Charlotte Miroy (3 août 1792)[1]. Aux termes de l'arrêt du 9 avril 1736, un double de ces registres était déposé au greffe du bailliage ; c'est par suite de ce dépôt que l'on connaît les actes rédigés depuis le 29 juin 1740.

Fondations religieuses. — Inhumations dans l'église du Couvent.

Par son contrat d'entrée en religion (24 mars 1626), Claude de Moy stipula qu'il serait célébré chaque mois, en l'église du couvent une messe de Requiem au jour anniversaire de son décès.

Le 27 juillet 1680, Jeanne Idelette de Morel (fondatrice de la Providence) fit don à Marie Suzanne de Morel, sa sœur, et après elle au couvent, d'une rente de 20 l. à charge de faire célé-

1. Registre in-12, hauteur 265 millim., largeur 91 millim ; reliure pleine en parchemin.

brer chaque année dans la chapelle Saint-Jacques de l'église du Saint-Sépulcre, quatorze messes basses « pour le repos des ames des deffuncts cy après nommés et des autres personnes vivantes aussy ci après nommés, après leur décès, et au jour de leur décès, scavoir :

« Demoiselle Suzanne de Ponsart vivante femme de Messire Claude de Morel vivant escuier seigneur de Boistiroux... décédée le 15 juillet 1650, et inhumée en ladite Chapelle de Saint-Jacques. Ledit Messire Claude de Morel père de ladite damoiselle constituante [1] décédé le 12 avril 1665 et inhumé dans la même chapelle.

« Jeanne Guérin femme du dit messire Claude de Morel, décédée le 6 juin 1665 et inhumée dans la même chapelle.

« Henri de Morel fils des précédents, lieutenant au régiment de Lorraine, inhumé à Jamais.

« Charles de Morel, premier capitaine grenadier au régiment de Navarre, décédé au service du roi des blessures reçues au siège et prise de..... le 1 avril 1678, inhumé dans l'église des Récolets à Ypres.

« Ensuite les noms et surnoms des vivants :

« Pierre de Morel, prêtre chanoine de la Collégiale de Rozoy, conseiller au présidial de Sedan ;

« Nicolas Bernard de Morel, docteur en Sorbonne, doyen de la Collégiale de Saint-Nicolas de Sézanne en Brie, et chanoine de Saint-Denis de Liège;

« Marie Suzanne de Morel, contractante;

« Marie Françoise de Morel, religieuse aux Annonciades Célestes de Mézières; Claire et Suzanne de Morel, religieuses à l'abbaye royale de Juvigny, et Jeanne, Gilbert et Jeanne (la jeune) de Morel, décédés en bas âge ;

« Marius Bazile de Morel [2];

« Antoinette Marie Collart sa femme;

« Charles Simon de Salabery, écuyer gentilhomme de S. A. S. Conseiller en la cour souveraine, grand bailli d'épée et consul de la ville et police de Charleville ;

« Marie Poncette de Morel sa femme ;

« Jeanne Idelette de Morel contractante. »

A l'issue de chacune de ces messes, le prêtre qui l'aura célébrée sera tenu de dire un *De profundis* avec l'oraison sur la tombe de marbre qui est posée dans ladite chapelle Saint-

1. Fils de Claude de Morel et de Suzanne de Ponsart.

2. Ses qualités sont laissées en blanc dans l'acte.

Jacques, près de l'autel du côté de l'Evangile. Les religieuses devront avertir de la célébration desdites messes « ladite damoiselle constituante et après son décès, son plus proche représentant ou ayant cause, demeurant en cette ville, pour y assister si bon leur semble. » Cette fondation annule un précédent contrat du 3 février 1675 portant la fondation de quatre messes.

Un contrat de constitution de rente du 19 décembre 1702 mentionne l'emploi d'une somme de 400 l. « provenant de la fondation de deffunt M. de Salaberry. »

Me Simon Vuarin, prêtre curé de Torcy, docteur en théologie et conseiller au présidial de Sedan, décédé le 13 février 1684, légua aux Sépulcrines une somme de 800 l., on ne sait à quelles conditions.

Louise Bernardine Mareschal fit don au couvent de 300 l. « pour estre employé à faire dire et célébrer en laditte Eglise « des Messes pour le repos de l'âme de feue damoiselle Louise « Tassin vivante mère de laditte damoiselle Mareschal et de « laditte dame d'Haudrecy » (Contrat d'entrée en religion du 4 juin 1701).

Damoiselle Jeanne Goulet veuve du sieur Charles-Antoine Martin « vivant coner Procureur du Roy de l'hostel de ville de Mézières y demeurant » et M. Jean-Baptiste Godelle « seigneur de Landreville coner du Roy, lieutenant général civil et criminel au bailliage siège royal de Mohom » demeurant à Charleville, donnèrent aux Sépulcrines une somme de 300 l. « pour la fondation et célébration à perpétuité d'une messe « haute de requiem et autres prières accoutumées, à célébrer « annuellement et perpétuellement en leur église le onzième « jour du mois de may pour le repos de l'âme de feu sr Charles « Antoine Godelle, seigneur de Landreville, vivant capitaine au « régiment d'infanterie de Chartres, fils dudit sieur Godelle et « petit fils de laditte dlle veuve Martin, inhumé en l'église du « monastère, en laquelle ledit sr Godelle pourra faire mettre une « tombe ou épitaphe et sur laquelle il pourra être fait mention « de ladite fondation. »

D'autres personnes furent encore inhumées dans l'église du Saint-Sépulcre ainsi que le prouvent les actes suivants :

Le 4 avril 1733 « est décédée en ce monastère Mlle Marguerite « Huez fille majeure, laquelle a été inhumée le lendemain 5 avril « dans la chapelle de notre église. »

Le 26 mars 1736 Mlle Gabrielle-Félicité Godelle, fille de M. J.-B.

Godel, conseiller du Roy et de Mlle Magdelaine Clauteau « laquelle « a été inhumée dans notre église le lendemain 29 mars. »

Le 31 juillet 1741 « est décédée Madame Charlotte Louise de « Paris veuve de messire Jean Bte de la Feuille seigneur de « Boncour laquelle, s'estant retirée dans notre monastère en « qualité de dame donnée, y a vécu plusieurs années; elle a été « inhumée dans la chapelle de notre église le 1er août. »

Le 22 mars 1742 « Mlle Anne Charlotte de Failly fille majeure, « pensionnaire perpétuelle, inhumée le même jour dans notre église.»

Le 12 octobre 1742 « Mlle Charlotte Louise Françoise Bouetin « de la Beossière, âgée de 9 ans, fille de feu messire Jean Baptiste « Bouetin écuyer, seigneur de la Boessière et de feu Madame Elisa- « beth Charlotte de Mortagne, inhumée le même jour dans l'église. »

Le 12 novembre 1747 « est décédée Mlle Marie de la Sert, de « Rosoy, fille de M. de la Sert, du dit Rosoy et de Mlle Thiratel, « laquelle a été inhumée dans notre église. »

Le 6 décembre 1750 « est décédée dans notre monastère Mlle « Elisabet Dupont, native d'Oupigny, laquelle a été inhumée dans « notre église. »

Il ne reste actuellement, dans l'ancienne église du Couvent, aucune trace de ces diverses inhumations.

Livres liturgiques.

On ignore quels étaient les livres liturgiques en usage au couvent de Charleville avant le XVIIIe siècle. Le plus ancien bréviaire connu est celui qui fut approuvé par l'archevêque François de Mailly, le 14 octobre 1718, et imprimé à Reims, en 1720, chez N. Pottier, imprimeur juré de l'Université ; il porte le titre suivant :

OFFICES PROPRES
POVR LES RELIGIEUSES
DE L'ORDRE CANONIAL
DU S. SEPULCHRE
DE JERUSALEM
Etablies à Charleville le tout conformément aux
Rubriques du Bréviaire Romain.

et l'épigraphe :

Erit sepulchrum ejus gloriosum — Isaïe, XI.

(in-8° — haut. 191mm).

Tous les offices que renferme ce bréviaire sont du rite romain. Le *Commun* se célèbre comme au bréviaire romain ;

le *Propre* est celui des fêtes de l'ordre canonial du Saint-Sépulcre de Jérusalem auquel on a ajouté les fêtes particulières à la Maison de Charleville. Toutes ces fêtes se célèbrent en rite romain en montant d'un degré dans la hiérarchie liturgique, du simple au semi-double, au double mineur, puis au double majeur, avec ou sans octave. Les motifs de ces changements sont indiqués au calendrier qui se trouve au commencement du volume. Ce sont les fêtes des saints dont les actes ont surtout trait à l'histoire du Saint-Sépulcre, d'évêques de Jérusalem, de fondateurs ou de réformateurs de l'ordre de Saint-Augustin. Les fêtes à dévotion au couvent de Charleville, sont les suivantes :

Février. — Le premier vendredy d'après les Cendres, *la fête des Cinq Playes de Notre-Seigneur*, double majeur.

Mars, le 24. — *Saint-Gabriel, archange*, double majeur. Le premier vendredy d'après le dimanche de la Passion, la *Fête de Notre Dame de Pitié*, double majeur.

Avril, le 3. — *Sainte Marie Ægyptienne*, double mineur.

Juillet, le premier dimanche. — La *Dédicace de l'église du Saint-Sepulchre de Charleville*, double de la première classe avec octave.

Aoust, le 26. — *Saint-Roch*, double mineur[1].

Septembre, le 8. — *La Nativité de la Sainte-Vierge*, double de la seconde classe, auquel iour on fait la renovation des vœux en la maison du saint sepulchre de Charleville.

Septembre, le 17. — *Saint-Lambert*, évêque et martyr, double mineur, on chante en ce jour une partie de l'office et la messe en

1. En tête de l'office de ce saint se trouve cette mention : « Fête de dévotion (dans un temps de peste on a fait vœu de l'honorer) ». La date de ce vœu n'est pas relatée, mais elle paraît indiquée par les faits suivants :

Le 14 février 1633 « noble homme Raoul Coichon procureur général en « la souveraineté d'Arches et ayant charge des bastimens et maisons de « Charleville » vendit en cette qualité « en présence de Mre Pierre Sallabery « directeur de ceste ville et receveur des loyers desd. maisons » et moyennant une rente annuelle de 50 l. au capital de 1,500 l., un pavillon avec cour et jardin assis aud. Charleville en la rue Saint-Charles, « revenant led. « pavillon à sa de Altesse por auoir esté quicté et abandonné à cause de la « contagion qui estoit en icelluy par Jehan Coulon Chappelier et Thomas « Hennequin ». A Château-Porcien, pendant les mois d'août, septembre et octobre, plus de cinq cents personnes moururent de la peste ; en 1636, les habitants de Mézières et de Mouzon abandonnaient leurs maisons « à cause « de la contagion ». On trouve, en 1637, sur des registres paroissiaux, à la suite de la date des actes, la mention : *Tempore mortalitatis*. C'est de cette époque que datent les chapelles dédiées à Saint-Roch dans plusieurs localités de la région.

mémoire de l'établissement du Saint Sepulchre fait à Charleville en l'an 1622[1].

SEPTEMBRE, le 22. — *Saint-Maurice et ses compagnons*, martyrs, double mineur ; dont il y a des reliques en la maison du Saint Sepulchre de Charleville[2].

DÉCEMBRE, le 4. — *Sainte-Barbe*, vierge et martyre, double mineur[3].

Un autre livre liturgique, également en usage au couvent de Charleville, mais non particulier à cette maison, a pour titre :

FESTES PROPRES
DE
L'ORDRE CANONIQUE
DU TRES SAINT
SEPULCHRE
DE
NOTRE SEIGNEUR
A JERUSALEM

Liége. — Barthelemy Collette, 1717 (in-16, hauteur 157 millimètres).

Il contient le Propre des Fêtes de l'Ordre, comme l'indique son titre, et fut reproduit en entier dans le Bréviaire imprimé à Reims. Ce volume est divisé en trois parties, dont la seconde, qui comprend les pages 127 à 191, est consacrée à L'OFFICE SOLENNEL DU T. St SEPULCRE DE N. S. A JERUSALEM TITULAIRE DE L'ORDRE, *qui se célèbre selon le vieux et louable usage de la Sainte Eglise de Jerusalem, double de la première classe, avec*

1. Cette commémoration, d'accord avec le titre du Nécrologe, pourrait faire placer l'établissement du Couvent à la date du 17 septembre ; cependant l'acte de fondation est daté du 26. Il est assez vraisemblable que le 17 est le jour de l'arrivée à Charleville de Anne Stapelle et de ses compagnes.

2. Outre ces reliques, le couvent possédait encore deux chefs des compagnes de sainte Ursule, que la mère Jeanne Mibaise avait obtenus du trésorier de l'église de Cologne.

On lit dans le *Sacrarium remensis ecclesiæ seu catalogus sanctarum reliquiarum* écrit par D. Ganneron en 1640 : « Carolopolis... in novo parthenio monialium S. Sepulchri solemniores aliquot habentur (reliquiæ) quarum catalogum promissum et forte etiam missum, necdum videre licuit ». Ce qui donnerait lieu de croire que dès les premiers temps de sa fondation le couvent avait été enrichi de reliques d'une certaine importance. Au surplus, l'inventaire remis à la municipalité le 14 février 1790 mentionne « cinq reliquaires » et, quelques lignes plus bas, « quatre grands reliquaires ».

3. Dévotion ancienne de la maison de Charleville (Bréviaire, p. 239). Parmi les noms des saints que l'on cite comme ayant été l'objet de la vénération particulière de Claude de Moy, se trouve celui de sainte Barbe.

octave, le deuxième dimanche après Pâques, comme il se trouve dans les constitutions de l'Ordre confirmées par une Bulle de Sixte V le 14 décembre 1586. Cet office appartient donc non-seulement au Propre de l'Ordre, mais encore à celui du diocèse de Jérusalem ; il est d'ailleurs rédigé d'après toutes les règles de la liturgie romaine. Tout ce qu'il renferme de spécial est emprunté, soit aux passages des Écritures se rapportant au Saint-Sépulcre et à la résurrection de Jésus-Christ, soit à des Pères de l'Eglise ; il contient l'histoire entière du Saint-Sépulcre tirée des auteurs les plus autorisés : Nicéphore, Sozomène, Eusèbe, saint Cyrille de Jérusalem, et des Annales de Baronius.

Outre les offices, ce volume renferme divers documents ou annotations, dont deux entre autres méritent d'être reproduits, on lit à la page 78[1] :

« Comme on a représenté que dans la Ville et Diocèse de Liège, « il y a environ vingt couvents des Religieuses du Saint-Sepulchre « et qu'elles ne sont point du tout uniforme en célébrant les Festes « des Saints de leur Ordre : et qu'ensuite pour ôter cette déformité « dans les Offices divins on a présenté une humble requête à la « Sacrée Congrégation des Rites, de la Parte des Prieures et « Religieuses de ces Monastères, pour qu'on leur accorde les « Offices que la Sacrée Congrégation des Rites a approuvé le « premier d'octobre 1661, pour les Chanoines Réguliers de l'Ordre « du Saint-Sépulchre de Jerusalem, avec un calendrier particulier. « La même Sacrée Congrégation, sur le rapport de l'Eminen- « tissime et Reverendissime Seigneur le Cardinal Ptolomé a jugé « estre convenable d'accorder cette grace aux Suppliantes le « 14 décembre 1715.

« F. Card. de Abdua

« Lieu du + seel.

« N. M. Tedeschi Evesque Liparitan[2] P. Secrétaire de la Sacrée « Congrégation des Rites.

« Conforme à l'original latin.

Et page 116 :

« Tous les Offices qui sont ici joints aux autres approuvés par la « Sacrée Congrégation des Rites, sont pareillement accordés par « les privilèges particuliers, selon le Martyrologe de Jerusalem, « contenant les Fêtes de l'Ordre du Saint-Sépulchre, écrit l'an

1. Cette page n'est pas chiffrée, et le numéro ci-dessus ne lui est attribué que pour indiquer la place qu'occupe ce document dans le volume.

2. De Lipari, évêché suffragant de Messine.

« 1394, et les autres anciens manuscrits, principalement l'Ordi-
« naire ou le Calendrier des memes Fêtes fait l'an 1538, avec
« authorité; selon les attestations authentiques, par le R. P. Guil-
« leaume Zenders Chanoine Régulier de nostre Ordre et Provin-
« cial du Basse Allemand. Il se trouve aussi dans les Constitutions
« de l'Ordre approuvés par Sixte V, l'an 1586, un Statut qui
« ordonne, qu'à perpétuité, les solemnités, anniversaires, com-
« mémorations propres à l'Ordre du Saint-Sépulchre, y soient
« observés selon leurs Rite propre; ce pourquoi ils sont imprimés
« avec la permission des Supérieurs pour le même Ordre, pour
« être observé comme ils sont ici marqués, qui sont conformes
« au Bréviaire Romain. »

Une autre note fait connaître que le Propre, imprimé à Liége en 1717, avait été rédigé d'après des livres plus anciens; elle est ainsi conçue : « Le dernier dimanche après la Pente-
« côte : Commémoration de Pâques, double majeur, approuvé
« par le Saint-Siège comme il est marqué dans le livre de Polo-
« gne et dans celui de la Cavée contenant les festes de l'Ordre
« du Saint-Sepulchre. »

Le prieur de la Xhavée, Van Elsrack, s'était en effet occupé de la liturgie de l'Ordre ; on lit dans sa lettre du 10 avril 1676 à la prieure de Charleville :

« Vous me demandez sy dans les offices de la Pologne il n'y a
« pas d'autres offices que ceux qui sont dans vostre livre. Non, il
« n'y en a pas d'autres, sinon qu'ils avoient en usage de toute
« antiquité un très bel office *de cathedra sancti Jacobi Justi*,
« mais cet office n'a pas été toléré de la sainte Congregation...
« Et nous avons de toute ancienneté trouvé icy plusieurs festes
« qui avoient esté négligées dans la Pologne, comme sont les
« festes des trois Maries, de la Lance et des Cloux, les douleurs
« de Notre-Dame, (des Saints) Quiriace et Maxime, et quelques
« autres, qui ont esté d'ancienneté en usage en Pologne aussy
« bien qu'icy, de sorte que nostre Illustrissimme Coadieuteur[1] m'a
« demandé un exemplaire pour y reprendre ce qui a esté négligé,
« lequel j'ay envoyé... L'on m'a envoyé de la Pologne un petit
« office imprimé l'an 1664, qui est pour la Confrairie du Saint-
« Sépulcre[2]. Ce petit office est de la façon de celuy de Saint-

1. Pierre Wladislas, comte de Pilca Koriciensky, coadjuteur du général de l'Ordre en Pologne.

2. Cette confrérie n'avait de commun avec l'Ordre canonial régulier du Saint-Sépulcre, que la similitude de nom ; elle admettait des séculiers. D'après Van Elsrack, elle avait été rétablie par Jean d'Abrouck et était en grande estime dans les Pays-Bas. Il existait aussi à Paris une confrérie du Saint-Sépulcre qui recevait des bourgeois confrères de dévotion.

« Jacques qui est dans les petits offices imprimés chez vous. Je le « ferai imprimer icy et alors vous en pourrez avoir des copies. »

Le livre auquel Van Elsrack fait allusion, et qui aurait été imprimé à Charleville n'a pu être retrouvé jusqu'ici [1], mais il est peut-être reproduit dans un extrait du bréviaire imprimé à Charleville, chez Pierre Thésin, et intitulé : STATIONS DE LA CRECHE PASSION CROIX ET RESURRECTION DE NOTRE SEIGNEUR JESUS CHRIST, *Qui se font journellement dans l'Ordre Canonial du Saint Sepulcre avec les petits Offices de la Conception de la Sainte-Vierge et du Glorieux Apotre* St-JACQUES *le Mineur premier Evêque de Jerusalem et Fondateur du même Ordre.* (1753, pet. in-8° de 114 pages précédées de 4 pages non chiffrées contenant une Oraison dédicatoire à la Sainte-Vierge).

Il résulte de ce qui précède que la Liturgie Sépulcrine ne fut définitivement fixée qu'au XVIe siècle. De plus, les chanoines de Pologne étaient venus directement de Jérusalem au XIIe siècle et ne reconnaissaient pas la suprématie de l'archiprieur établi en Italie et dont relevaient les chanoines des Pays-Bas ; néanmoins, d'après Van Elsrack, leurs offices sont identiques. Comme on vient de le voir, ces offices sont rédigés d'après les règles du rite romain et ils n'offrent aucune trace des rites orientaux ; circonstance qu'il serait difficile d'expliquer si l'Ordre était antérieur à l'établissement, au Saint-Sépulcre, des chanoines qui y furent placés par Godefroid de Bouillon.

Bibliothèque.

Il ne reste que des renseignements très incomplets sur ce que pouvait être la Bibliothèque du Couvent. On sait qu'un des premiers soins de Madame de Ligny « en entrant dans la « charge de supérieure, fut de pourvoir la maison de bons « livres » et que la Mère de la Barre « établit la Bibliothèque

1. La Bibliothèque nationale ne paraît posséder qu'une réimpression de l'office du Saint-Sépulcre (Catalogue, inventaire B, sous le n° 13586, pet. in-12 de 21 ff. non paginé) ayant pour titre : *Officium sanctissimi Sepulchri Hyerosolymitani Dominica secunda post Pascha sub ritu duplici 1mae classis cum octava Novissime anno 1742 die 1 decembris a Sacra Rituum Congregatione approbatum et pro Vniverso ordine Canonicorum et Custodum SS. Sepulchri extensum. Cracoviæ, typis universitatis.* Au verso du titre, l'épigraphe ordinaire de l'Ordre : *Erit Sepulchrum ejus gloriosum, Isaïæ, XI.* L'imprimatur est du 21 juillet 1743.

« pour se conformer aux constitutions qui en font un office. » La Mère Jeanne-Elisabeth de la Feuille l'augmenta grâce aux « bienfaits qu'elle recevait de MM. ses parents. »

La déclaration, remise le 14 février 1790 aux officiers municipaux, contient, non un catalogue de la Bibliothèque du Couvent, mais une simple énumération des ouvrages qui la composaient sans aucune indication du nombre des volumes, de la date et du lieu de l'impression, souvent même sans nom d'auteur. La liste des livres est dressée par format : les in-folio, les in-quarto, les in-octavo, puis les in-douze dans lesquels sont sans doute compris les livres de plus petit format. Cette Bibliothèque se composait presque entièrement d'ouvrages religieux, de vies de saints et de biographies de fondateurs ou de réformateurs d'Ordres religieux, et enfin de quelques ouvrages historiques :

..... L'Histoire des Juifs (in-fol.) ..... L'Histoire du peuple de Dieu, l'Histoire ecclésiastique, l'Histoire du Japon, l'Histoire de l'abbaye de Soissons, l'Histoire de Cromwel (in-4°)..... Le Cathéchisme historique de M. Fleury et plusieurs autres, l'Histoire des grands hommes, Abrégé de l'Histoire universelle, l'Histoire romaine par MM. Raulin et Laurent Echart, Histoire de mil six-cent et de Charles IX, roi de France, Histoire de la Ligue, Mémoires de la Chine, Histoire africaine (in-12).....

Cette liste se termine par la mention suivante :

Cent cinquante-huit volumes de Méditations par différents auteurs. Il y a plus de cent quatorze volumes qui traitent de la religion et de la vie religieuse.

Les Constitutions, les Bréviaires et autres livres à l'usage habituel des religieuses ne sont pas relatés, non plus que les deux volumes manuscrits du « Recueil de plusieurs pièces, bulles et « actes concernant la gloire du Saint-Sépulchre » du P. de Martigny.

Le Nécrologe, le Cartulaire, les Livres des Actes de vêture, de profession et de sépulture ne sont pas non plus mentionnés ; peut-être étaient-ils considérés comme faisant partie des Archives.

La Gloire du S. Sépulchre, par le P. de Martigny.

L'ouvrage du P. de Martigny, consulté par Van Elsrack,

puis peu de temps avant la Révolution par le P. Stephani, indiqué par le comte Allemand[1], et enfin considéré comme perdu, vient d'être retrouvé tout récemment à Londres. Il se compose de deux volumes in-4° manuscrits (haut. 238 millim.). Le feuillet de garde du premier volume porte au verso la mention suivante qui paraît écrite de la main de la Mère Fournier de Sainte-Geneviève :

« Cetoit la Reverende Mère Catherinne De Sugny dite de Saint-
« Benoist qui étoit pour lors supérieure, elle a prit elle-même le
« soing de rechercher et coriger les papiers qui ont seruie à com-
« poser ce liure, et l'on peu dire sans flatterie qu'elle a toujours
« fait paroître un zèle infatigable pour tout ce qui pouuoit contri-
« buer à la gloire et au bon ordre de cette maison. »

Vient ensuite le titre :

Receuil
De plusieurs pieces Bulles
Et actes Consernant la Gloire
Du St-Sepulchre de nostre
Seigneur J. C. en Hierusalem et
Lorigine de Lordre des Chanoines
Et Chanoinesses Reguliers du dit
St-Sepulchre
Par le Reverend P. Michel de
Martigny
de la Compagnie de Jesus
Reueu et mis En meilheur
Ordre par les soins de la
Reuerende Mère et des Religieuses
Chanoinesses du Saint-Sépulchre
de Charleville 1717

Au verso, comme épigraphe :

C'est en ce temps qu'un homme sorty de la tige de Jessé recouura les vœux de toutes les nations. Cest celluy quy sert de phard à tous les peuples, Destendart aux armées de Dieu et de Marque pour frapper au coing de Leternité tous les prédestinés et son Sepulchre sera tout esclattant de Gloire. Isaie. Ch. XI, v. 10.

Les feuillets suivants comprennent une dédicace de neuf pages :

1. Précis historique de l'Ordre royal hospitalier-militaire du S. Sépulcre de Jérusalem (Paris, 1815, page 77).

A La Mémoire
De Tres haute et tres puissante
Princesse Madame Claude de Mouy
Contesse de Chaligny Religieuse Chanoinesse
Régulière du St-Sepulchre de Hierusalem
Soubs le nom de sœur Marie de St-François
Et fondatrice du monastère de Charleville.

Puis sept pages d'un

Avant propos
Aux dames religieuses
Chanoinesses du St
Sepulchre de
Charleville

Enfin un avis au lecteur (2 pages) suivi d'une approbation signée « F. Nicolas Bruyers, docteur en théologie et indigne « prieur des frères prêcheurs de Verdun » datée du 12e janvier 1667, et d'une seconde du 3 mars 1668 de « B. Tissier, « docteur en théologie, prieur de l'abbaye de Bonne-Fontaine, « de l'ordre de Citeaux. »

La pagination ne commence qu'après ces dix feuillets non chiffrés.

La première partie intitulée : « *De la Gloire du St Sep. de* « *Nre Seigr de Hierusalem* » comprend huit chapitres subdivisés en sections plus ou moins nombreuses et se termine à la page 199. (Eloges du St Sep. de Nre Seigr d'après les Pères et les historiens — il est respecté même des infidèles — ses Miracles — pélerinages — croisades — établissement de l'ordre des chevaliers du Saint-Sépulcre par St-Jacques — cérémonies de la réception des chevaliers — les ordres de St-Jean, des Templiers et des Teutoniques sont sortis de celui du Saint-Sépulcre — des confréries du Saint-Sépulcre).

La seconde partie a pour titre : « *De la Gloire de l'ordre canonical du St Sep.* » elle est divisée en treize chapitres, subdivisés en plusieurs sections : (Saint Jacques, premier patriarche de Jérusalem, et non les autres apôtres, ni Saint Augustin, a établi l'ordre canonical régulier du Saint-Sépulcre — Preuves — Considérations pour lesquelles Saint-Jacques a établi cet Ordre — Persécutions des Juifs, des empereurs romains, des Sarrazins et des Turcs contre les membres de l'Ordre, qui a eu des Martyrs dès la première persécution — l'Ordre a été le premier clergé de Jérusalem — l'ordre du Mont-Carmel a reçu le bréviaire, le missel et la règle d'un des patriarches du Saint-Sépulcre — l'Ordre comprenait aussi des Chanoinesses régu-

lières qui existaient au Saint-Sépulcre dès le temps des apôtres — Auteurs qui en ont écrits — Abrégé de l'origine de l'Ordre, de son habit et de ses exercices, par Daïber, patriarche de Jérusalem — Bulles des Papes — Sommaire des privilèges, exemptions, indulgences, concédés par les Papes). Cette seconde partie se termine à la page 641, et est suivie d'une table des chapitres et des sections comprenant 17 pages.

Le second volume comprend également deux parties, divisées aussi en chapitres et en sections ; il commence par ce titre :

Troisiesme partie de la Gloire du Saint-Sep. dans l'empire d'Occident où l'on traitte de l'etablissement de diuers monastères en Italie, Portugal, en France, et autres royaumes, des priuilèges et des graces qui ont este accordees par les empereurs et par les roys, des ceremonies, des coustumes et des statuts de l'ordre du Saint-Sepulchre par le Reverend Père Martigny, de la compagnie de Jesus, Reuü et mis en meilleur ordre par la R^de^ Mère et Religieuses de Charleville, M.DCC.XVII.

Cette partie se compose de neuf chapitres et s'étend de la page 1 à la page 343. (Colonies de l'ordre dans l'empire d'Occident — les empereurs déclarent les religieux du Saint-Sépulcre membres du Saint Empire [1] — Établissement des chanoinesses à Aix-la-Chapelle — Extension de l'Ordre en Italie, Hongrie, Pologne et dans les plus considérables provinces de l'Europe [2] — Catalogue des maisons de l'Ordre — De la maison de Charleville et de ses filles — Claude de Moy — De l'habit de l'Ordre et de l'origine de la croix double — Cérémonies de la vêture, de la profession — la règle, qui est celle de Saint-Jacques — les constitutions, les fêtes et les offices de l'ordre).

La quatrième partie est intitulée : « *De la Gloire du S^t^ « Sep. et des S^ts^ personnages, et des hommes illustres de « l'ordre du S. Sép.* » (Avant propos — abrégé des vies des saints et des hommes illustres de l'ordre : Saint-Jacques ; Saint-Anastase, martyr ; Saint-Mathias, évêque de Jérusalem ;

1. « ..... d'où vient que pour le tesmoignage de leurs excellences, en « quelques endroits d'Allemagne, les religieuses portent au chœur le man- « teau de velour, et le voille de taffetas, et la croix du surplis de satin.... »

2. « ..... la Pologne a encore à présent septante cinq maisons de cet « ordre de trois cents qu'elle avoit autrefois ; en quelques-unes, les Dames « portent aussy le manteau de velour et le voile de taffetas pour marque de « leur dignité, ainsy qu'on apprit d'un religieux de l'ordre qui vint en « France en 1631. »

Saint-Charlemagne ; Saint-Valtrin, roi de Jérusalem, prieur du Saint-Sépulcre ; Saint-Siméon, évêque de Jérusalem et martyr ; Saint-Zambdas, Saint-Machaire, Saint-Ciril, Saint-Narcisse, patriarches de Jérusalem ; Sainte-Paule et Sainte-Eustochium ; Saint-Joseph d'Arimathie ; Saint-Longin ; Sainte-Gertrude, première abbesse et fondatrice des Dames chanoinesses de Nivelle [1] ; Saint-Alexandre, évêque de Palestine et martyr ; Sainte-Ubaldesque [2], Sainte-Toscane [3] de l'ordre du S. Sep. ; Saint-Cyriaque du Saint-Sépulcre, prieur du couvent du Calvaire et patriarche de Jérusalem ; Saint-Servais, évêque de Tongres ; Saint-Maxime, évêque et martyr ; Saint-Miron, Saint-Plechelin et Saint-Othgère, évêques et primats d'Ecosse ; Saint-Grégoire III, pape ; les dix mille martirs crucifiés en un même jour [4] ; Saint-Martial, évêque de Limoges ; Saint-Elie, religieux du S. Sep., patriarche de Jérusalem et martyr ; Sainte-Marie-Magdelene, Sainte-Marthe ; Sainte-Helene, impératrice ; Sainte-Odile [5] : — La liste de diverses personnes saintes et illustres du S. Sep. — Des hommes illustres du S. Sep. — Des sollennités particulières de l'Ordre). Les 33 chapitres de cette partie se terminent à la page 674 ; suivent onze pages pour la *table des chap. et sections du second thome de la gloire du Saint-Sep.*, puis à la fin les mots *Finis Coronat Opus.*

Le P. de Martigny a développé le livre de Lambert Jegher [6] en conservant le plan général de l'ouvrage et même les titres des principaux chapitres. Il a recueilli les traditions, compulsé

1. « ..... fille de Pépin, maire au palais sous Dagobert au pais d'Austrasie,... et de Itte. »

2. « ... morte en 1206 à Sire. »

3. « ..... au mesme temps. »

4. « J'appris que dans Mésières on en faisoit la feste sans les connoistre, qu'il « y avoit une messe fondée à l'honneur des 10,000 martyrs le 22 de juin. « Dans le premier discours que je fis en public dans cette ville le dimanche « suivant, je me servis des parolles de saint Paul à ceux d'Athènes : *quod « ergo ignorantes colitis, hoc ego annuntio vobis*, je vous presche une devo- « tion que vous pratiqués sans la connoistre ; ensuitte la devotion de ces saints « martirs s'est merveilleusement accreue. » (Le P. de Martigny, T. II, p. 556).

Il y avait en 1771 à Carignan, parmi les bénéfices de la collégiale, la chapelle des 10,000 martyrs ; cette chapelle avait été fondée dans l'église d'Yvoix par la famille de Waha.

5. On peut remarquer dans cette énumération l'absence du nom de saint Augustin, dont les Sépulchrines suivent la règle, que l'auteur du reste attribue à saint Jacques.

6. V. *Rev. de Champ.* T. XXV (1888), p. 38, note 3.

les archives des couvents des Bons-Enfants de Liège, de Visé et de Charleville, réuni tous les documents « que l'on a pu « sauver de l'embrasement d'une bibliothèque du Vatican où « estoient les archives de l'ordre » desquelles il n'est resté « que les fragments des mémoires que les religieux auoient « aportés lorsqu'une persécution de près de 600 ans les obligea « à quitter l'Asie. » C'est en cela surtout que l'ouvrage du P. de Martigny est intéressant, mais la critique, même la plus bienveillante, lui reprocherait avec raison ses contradictions, ses invraisemblances, et les faits plus que hasardés sur lesquels il appuie sa thèse.

D'après lui, saint Jacques-le-Juste, premier patriarche de Jérusalem, fonda au Calvaire l'ordre canonial régulier du Saint-Sépulcre et on tient par tradition que « à la descente « de la croix, la Sainte-Vierge ayant les doigts teins du sang « de son fils qu'elle avoit receu entre ses mains, marqua avec « ce sang » la double croix du Saint-Sépulcre sur le rochet de Saint-Jacques « pour donner des armes sanglantes au « premier patriarche de l'Eglise. » Ces armes devinrent celles de l'ordre du Saint-Sépulcre, dans lequel entrèrent « les trois Maries » sçauoir :

Magdelaine-Marie, femme de Cléophas, mère de Saint Jacques-le-Juste et Marie-Salomée, en qualité de premières religieuses. La Sainte-Vierge elle-mesme entra des premières dans l'Ordre du Saint-Sépulcre. Sainte-Hélène, mère de l'empereur Constantin, prit aussi l'habit de l'Ordre ; elle l'alla chercher jusques dans la Terre Saincte, avant que de le prendre, elle fit un festin à toutes les religieuses où tout alloit à l'impérialle, et pour se disposer à le porter dignement, elle voulut elle-mesme seruir au réfectoir..... L'empereur son filz ne pouvant pas faire comme sa mère..... se fit du moins chevallier du Saint-Sepulchre. Godefroy de Bouillon prit encore le cordon du mesme ordre..... Baudouin son frère a suivy son exemple, Charlemagne en a fait tout autant..... Tous les patriarches de Hierusalem depuis Saint-Jacques en ont esté, les papes depuis Alexandre sixiesme se disent de l'Ordre du Saint-Sepulchre, et en sont les grands maistres..... Il y a longtemps que l'Ordre a esté receu en Savoye ; une des plus anciennes maisons est celle d'Annessy..... il y a quatorze cents ans qu'elle est fondée[1]..... Le couvent des religieuses de Maeseit[2] on dit

1. Il faudrait : ... elle fut fondée au XIVe siècle. — « Le plus ancien « titre (de cette maison) que nous y maniames étoit de 1347..... le Nécro- « loge..... met la mort du quatrième prieur en 1408. » (*Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*, 1re partie, p. 243).

2. Maeseyck.—Le couvent de Kinroy fut transféré dans cette ville en 1496.

qu'il a 1400 ans de fondation de mesme que celui d'Annessy en Savoye [1].

Il a existé plusieurs copies de l'ouvrage du P. de Martigny. Une copie du texte original a été, à la fin de l'année 1675 entre les mains du prieur Van Elsrack ; une autre, probablement le « Recueil reveu et mis en meilheur ordre » par Catherine de Sugny en 1717, a été consultée au couvent de Charleville par le P. Stephani, peu de temps avant la dispersion des religieuses ; enfin une troisième, connue par la citation du comte Allemand « appartenait à mesdames de Belle-Chasse » et différait, au moins quant au format, de celle de Charleville [2]. Peut-être reproduisait-elle, comme celle de Van Elsrack, le texte original.

Le P. de Martigny mourut à Charleville le 15 avril 1681.

(*A suivre.*) Numa ALBOT.

1. Un privilège du patriarche de Jérusalem de l'an 1131 donne les noms suivants : « hujus rei sunt testes :.... Petrus prior Sepulcri Domini.... De « Conventu Sancti Sepulcri, Domnus Richardus, Petrus Barchinonensis, « Robertus Arthasiensis, Gaufridus Constantinopolitanus, Anselmus precen- « tor, Radulfus Parisiensis, Petrus Bernardi, Garnerius, Gerbertus, Robertus « Willelmus, Wigrinus, Lambertus, item Lambertus, Godefridus, Moyses, « Rogerius, Bartholomeus, Gervasius, Geraldus, Eurardus, Dionisius. » (*Cart. de l'Eglise du Saint-Sepulcre de Jérusalem* publié par M. de Rozières). Tous ces noms sont d'origine latine, sauf celui de Moyses et peut-être celui de Denis. Si la création de l'ordre du Saint-Sépulcre était antérieure aux Croisades, il faudrait admettre que les Latins auraient expulsé du couvent chef d'ordre les anciens religieux pour les remplacer par leurs compatriotes, ce qui paraît peu probable. De plus, le privilège du pape Célestin II (1143) confirme aux chanoines du Saint-Sépulcre, en les énumérant, les biens qui leur ont été donnés : « dono ducis Godefridi et fratris eius Balduini et alio- « rum bonorum hominum »; mais cet acte, ni aucun autre du Cartulaire, ne fait mention de possessions antérieures à ces dons.

2. Les matières traitées dans le manuscrit de Belle-Chasse aux pages 174, 177, 182, 185 et 103 (pour 203 ?) du tome I d'après le comte Allemand (*Precis hist. de l'Ordre du S. Sepulcre*), se trouvent dans le manuscrit de Charleville aux pages 150, 154, 159, 163 et 185.

NOTES HISTORIQUES

SUR

LE BOURG ET LE PRIEURÉ DE VOISEY*

(HAUTE-MARNE)

En 1568, des protestants d'Allemagne, commandés par le duc de Deux-Ponts, Wolfgang[1] (et non pas Casimir comme l'ont écrit nombre d'historiens), arrivèrent sur les frontières du Comté, demandant à traverser le pays pour aller au secours des Huguenots de France; prétexte fallacieux et que rien ne pouvait justifier. Malgré le refus formel qu'il reçut, le duc n'en continua pas moins sa marche et pénétra dans le bailliage d'Amont avec tous ses reîtres et même des huguenots français qui s'étaient joints à lui. On assure que parmi ces derniers se trouvaient des gentilshommes franc-comtois et entre autres Guillaume d'Orange, l'ancien gouverneur de Bourgogne lui-même.

Tour-à-tour cette armée, si l'on peut donner ce nom à des bandes de pillards aussi cruels qu'indisciplinés, visita Luxeuil, Faucogney, Clairefontaine, Noroy, Saint-Marcel, Jonvelle, qui furent en partie réduits en cendres. Pendant plusieurs mois, quoique contenus par une armée française, ces brigands pillèrent sans obstacle le bailliage d'Amont. Quelle résistance

* Voir page 133, tome II de la *Revue de Champagne*.

1. On a commis une grave erreur en affirmant que cette armée de secours était conduite par Casimir, duc de Deux-Ponts. La maison de Deux-Ponts était une branche de celle de Bavière; Wolfgang, né en 1526 et qui en fut le chef en 1544, avait pour père Louis II, le même qui porta les armes contre la France en faveur de Charles V ; c'est bien Wolfgang qui était à la tête des Allemands de 1569, et nous allons essayer de démontrer l'erreur commise à son sujet.

Le Duché de Deux-Ponts, qu'il ne faut pas confondre avec la Bavière, était divisé en trois principautés : Deux-Ponts, Landsberg et Deux-Ponts-Klébourg. Wolfgang, protestant zélé, conduisit seul l'armée qui vint en France pour secourir les Calvinistes ; il mourut même dans cette expédition, le 11 juin 1569, et eut pour successeur Jean le-Vieux, son fils, mort en 1604 ; celui-ci laissait trois enfants mâles : 1° Jean-le-Jeune, décédé en 1635 à Metz ; 2° Frédéric-Casimir, comte palatin de Deux-Ponts-Landsberg, marié

eût été possible devant le nombre de ces troupes? Wolfgang avait avec lui plus de 18,000 hommmes, dont 7,500 reîtres[1], 6,000 lansquenets[2], ayant à leur suite six courteaulx[3] et des coulevrines[4]. L'avant-garde n'était composée que de noblesse française, sous les ordres de Guillaume de Nassau et de son frère Frédéric.

Le Roi de France avait bien envoyé le duc d'Aumale avec toutes les troupes dont il disposait pour surveiller la frontière du Bassigny; mais ce dernier se borna à escarmoucher et n'empêcha même pas que la partie Champenoise de cette contrée fût couverte d'ennemis.

Rien n'était respecté ; les églises et les couvents étaient les premiers saccagés, les habitants étaient rançonnés et massacrés ou emprisonnés, s'ils faisaient le moindre simulacre de défense ou s'ils ne pouvaient payer rançon.

Enfin, le duc de Deux-Ponts n'ayant plus rien à tirer du pays dévasté se jeta sur le duché de Bourgogne.

A peine y était-il entré qu'il y mourait, frappé par le doigt de Dieu, à La Charité-sur-Loire, les uns disent de fièvre, d'autres d'excès de boisson.

L'année suivante, 1570, Christophe Humbert, chanoine de la métropole, était appelé à remplacer, comme prieur-commendataire, Christophe de Saint-Christophe, successeur immédiat de Pierre Fremyot qui venait de mourir.

Humbert était un homme modeste, mais très bon administrateur ; il sut améliorer les revenus de son prieuré et ce, sans toucher en rien aux droits et privilèges de ses créanciers.

à Amélie d'Orange, qui lui apporta la seigneurie de Montfort, en Bourgogne, où il se réfugia pendant la guerre de Trente-Ans ; 3° enfin Jean-Casimir, comte de Deux-Ponts-Klébourg, marié à Catherine, fille de Charles IX, roi de Suède. Il résulte de ces faits que le duc Casimir, c'est-à-dire Frédéric-Casimir, deuxième fils de Jean-le-Vieux, n'avait pu, en 1568-1569, commander l'expédition dont nous parlons. Tout ce qu'on pourrait supposer c'est qu'il eût accompagné son aïeul Wolfgang ; mais de là à avoir commandé les troupes, il y a loin.

1. On nommait ainsi la cavalerie allemande.

2. Les lansquenets (on écrivait Landsquenets) de deux mots allemands : Lands et Knecht (pays et serviteur), étaient les fantassins allemands.

3. Nom donné à une sorte de pièce d'artillerie.

4. Pièce d'artillerie fort longue ; il y en avait de plusieurs sortes qui prenaient les différents noms de : serpentins, butardes, passemurs, basilics, dragons et demi-canons. Le calibre de la coulevrine était d'environ 5 pouces ou 15 centimètres de diamètre.

Si l'on en croit la chronique, il était chéri de toute la population et *fut presque considéré comme saint.*

Malgré les secousses qu'il avait éprouvées et les pillages qui l'avaient en partie ruiné, Voisey, complètement rétabli, jouissait d'une entière prospérité, lorsqu'en 1574 une disette vint frapper la contrée. La queue de vin[1] s'y vendait cent francs ; la mesure de froment, un écu ; prix bien au-dessus de l'ordinaire et considérables pour l'époque.

On affirme qu'en cette année beaucoup de personnes vécurent de chardons, de racines sauvages, de paille hachée. On mangeait même les animaux domestiques, les chiens, les chats. La disette se prolongea assez longtemps, car, en 1581, on fut obligé, dans ce pays, d'aller chercher du pain jusqu'à Epinal et l'on disait alors de ce pain : « la *Michette d'Epinal.* »

IX

De 1581 à 1601.

Nous avons dû nécessairement passer sur des événements qui, pour avoir eu lieu dans les pays circonvoisins, n'ont que peu intéressé celui qui nous occupe : la Ligue et ses péripéties dans le Bassigny, par exemple ; mais il nous est impossible de négliger certains faits de l'histoire de France auxquels nous devons rattacher ceux qui ont trait à Voisey. Nos lecteurs nous pardonneront ces incursions indispensables dans l'histoire générale.

Le trône de France avait été occupé successivement par François Ier, puis par Henri II. Au roi galant succédait le monarque chevaleresque, l'homme de la vigueur et de l'adresse corporelles, qui périt en chevalier, mais non en souverain, (1559).

Le premier de ses fils, François II, le remplaçait et son règne fit éclore tous les maux qui pendant tant d'années désolèrent le royaume.

Nous lisions naguère, quelque part, que si la disette de grands hommes fut à regretter sous ce règne, on y dut regretter

1. La queue de vin qui, de nos jours, signifie deux barriques, équivalait alors à un peu plus d'un muid ou 54 septiers de 8 pintes l'un, le muid étant de 36 septiers.

beaucoup plus l'existence de personnages de marque et non dépourvus d'un certain mérite cependant, mais dont les jalousies, les rancunes, l'ambition, la prétention à tout conduire, compromirent souvent l'Etat.

Hélas ! dans le cours des trois règnes dont les souverains furent les enfants d'Henri II et eurent nom : François II, Charles IX et Henri III, on put trop voir que, lorsque toutes les ambitions, tous les appétits sont déchaînés, il ne reste plus de place pour la patrie qui s'annihile devant les sentiments personnels.

Sous François II, les Guise, rendus trop puissants par une autorité que pourtant ils tenaient du roi, luttaient d'égal à égal avec les princes du sang ; ils ne rêvaient rien moins que le sceptre royal. Certes ils n'osaient agir ouvertement, démasquer leurs véritables intentions ; mais ils avaient un prétexte commode, celui de la religion ; et la religion catholique servait à couvrir leur ambition et leurs vengeances, comme celles de tous leurs partisans. Sous prétexte de catholicisme, on soulevait les populations qu'on utilisait pour de secrètes menées.

Quelle leçon pour nous autres, Français du XIXe siècle ! et, si notre rôle de chroniqueur nous le permettait, quels rapprochements nous pourrions faire, quelles conséquences il nous serait facile de tirer de ces pages du passé !

François II mourut au bout de deux années à peine de règne, et son frère Charles IX monta sur le trône. Jeune, dominé par sa mère, l'intrigante et terrible Catherine de Médicis, le prince ne fut que l'instrument trop souvent inconscient de la politique tortueuse de cette dernière ; témoin la Saint-Barthélemy, dont les massacres eurent un tout autre résultat que celui *d'écraser l'hérésie*, comme on se le proposait en apparence.

Horrible temps, dont la plume se refuse à tracer les crimes !

Puis était venu Henri III, l'homme aux Mignons, le roi du favoritisme, l'homme superstitieux autant que désordonné, songeant moins à son royaume qu'à ses plaisirs ; celui qui, dans ses ordonnances, défendait, sous peine de mort, le rapt et la séduction et qui vivait en débauché ; l'homme qui eût été aussi bien l'allié des Guise que celui des Huguenots ! Seulement à côté de lui il y avait sa mère, qui, voyant sa race disparaître dans le sang et dans la débauche, plus superstitieuse encore que son fils, avait fini par comprendre que le malheur et les exactions pousseraient quelque jour son peuple à bout ;

aussi avait-elle inspiré au roi ces fameuses ordonnances de 1574 et surtout celle touchant le passage des troupes françaises dans les pays du royaume.

Il y était dit :

« Que les troupes ne feroient dorénavant garnison qu'en « villes closes ».

« Que les gens de guerre achèteroient de gré à gré tout ce « dont ils auroient besoin et ne prendroient rien de force ».

« Que les dits gens de guerre, changeant de garnison « seroient tenus de marcher en troupe ».

« Que les villages traversés et où les troupes auroient « séjourné, seroient récompensés ou soulagés de ce qui seroit « aduisé à la contribution des frais des étapes, en cela qui se « trouveroit raisonnable ».

« Que les cappitaines ne devroient pas s'écarter de leurs « compagnies et seroient responsables personnellement des « délits commis par leurs soldats ».

« Que les dits cappitaines estoient, à peine de vie, obligés « de donner leur véritable nom aux personnes chez lesquelles « ils auroient logé ».

« Que les gens de guerre ne devroient point séjourner plus « d'une nuit en un village et qu'il leur estoit deffendu, sous « peine de vie, de s'écarter ni de commettre aucun délit dans « la campagne ».

Certes, ces mesures étaient excellentes si on les eût appliquées ; mais il n'en fut rien, et, s'il y eut quelque répression, si l'on fit un exemple, ce fut pour la forme.

Alors, comme aujourd'hui, on promettait beaucoup ; mais, de là à tenir il y avait loin. Et puis, il faut le dire, le contrôle était difficile et les infortunées victimes des excès de la soldatesque, qui étaient trop heureuses le plus souvent d'en être quittes pour la perte de leur avoir, n'eussent pour rien voulu, en adressant des plaintes, s'exposer à encourir de plus sérieuses représailles.

Les choses n'allèrent donc ni plus ni moins que par le passé.

Ainsi avons-nous vu la néfaste invasion du duc de Bavière et de ses bandes en un pays neutralisé ; ainsi voyons-nous, en 1580, le duc de Guise et le marquis de Pont [1], le propre fils du duc de Lorraine, pénétrer dans ce même pays, sous prétexte

1. Charles de Lorraine, fils de Claude de Lorraine ; il était né en 1553 et avait le gouvernement de Picardie.

de poursuivre les huguenots allemands, et y commetre toutes sortes de rapines.

Et malgré le fameux édit qui accordait aux protestants le libre exercice de leur culte, ces sortes d'expéditions se renouvelaient à chaque instant et sous le couvert du même but : la poursuite des parpaillots.

Mais revenons à notre sujet.

L'armée de Wolfgang avait enfin levé le pied ; passant au-dessus de Langres, elle avait traversé la Seine à Chaource d'où elle gagna Auxerre. Quelques jours après, elle opérait, près d'Orléans, sa jonction avec celle du prince de Condé.

A la première nouvelle de la marche du duc de Deux-Ponts, la Reine-mère, suivant toujours sa politique tortueuse, avait pensé utile de ne point laisser écraser par les troupes royales ce secours qui arrivait aux calvinistes ; elle engagea le duc d'Aumale, qu'elle avait dépêché en Champagne pour s'opposer à l'entrée en France des protestants étrangers, à ne point attaquer ces derniers, avant qu'ils n'eussent pénétré assez avant dans l'intérieur du royaume.

Le duc s'était donc contenté, nous l'avons dit déjà, de harceler l'ennemi, escarmouchant sans cesse et attendant le moment favorable « de le prendre en creux et de le tailler en pièces ». Mais un nouvel ordre de Catherine, l'empêcha de donner suite à ce dessein ; la reine lui prescrivait d'une façon péremptoire de contenir ses soldats et de ne point les laisser *se ruer sur les reîtres*. Il fallut obéir.

Cette manière de faire eut pour conséquence de laisser les deux armées huguenotes se joindre sans obstacle.

D'Aumale alors quitta ses troupes et s'en fut rendre compte de sa mission au Roi et à la Reine-mère.

La campagne était terminée.

Après la paix de Saint-Germain, les soldats du duc de Bavière durent retourner en Allemagne ; nouvelle cause de désastres pour les frontières francs-comtoises, car les bandes reprirent le chemin qu'elles avaient tenu à leur arrivée en France ; mais cette fois, sans solde et sans chef, puisque Wolgang était mort. On juge de ce qui se passa sur leur route. Ce ne fut que pillages, qu'incendies, que massacres. Une partie de ces sauvages, comme les désigne un mémoire de cette époque, étaient arrivés au pays de Langres et trouvant la contrée bien approvisionnée s'y étaient installés, en dépit des garnisons de cette ville, de Coiffy et de Montigny. Nous renonçons à peindre

les ravages qu'ils commirent, nous nous contenterons de reproduire le document suivant, en ce qui, dans son contenu, intéresse le Comté.

« Liste des lieux pillez, ou brulez et saccagez au comté de « Bourgogne, tant par les rebelles français habillés de casaques « blanches, que par les gens de Wolfgang....

« L'abbaye de Bitaine saccagée, dans laquelle ils tuèrent le « prieur, agé de 72 ans et emmenèrent un prestre religieux et « deux novices dont on n'a pas eu de nouvelles et démolirent « toutes les images de l'abbaye ».

« L'abbaye de Clairfontaine, bruslée entièrement, ensemble « le corps de logis des religieux et trois belles granges et « trouvèrent calices de prix et ornemens d'églises qu'ils « saccagèrent....

« L'abbaye de Faverney saccagée, l'église paroissiale et la « ville brusléez, tuèrent un religieux et le curé dudit lieux ».

« L'abbaye de Cherlieu bruslée.

« Le Prieuré de Saint-Marcel bruslé et le village pillé.

« L'abbaye de Theuley bruslée.

« Le prioré de Dampierre entièrement bruslé.

« Le prioré d'Enfonvelle bruslé ainsi que la maison du curé, etc., etc.

Et l'on remarquera qu'il n'est question ici que d'édifices religieux, on ne parle ni des châteaux, ni des villages dont les habitants furent pillés et rançonnés.

Qu'on ajoute à ce tableau les ravages de la peste qui semblait s'être acclimatée dans le pays, puis les grandes disettes dont nous avons parlé, et l'on se fera une idée de la misère et des souffrances de ces pauvres populations, sans cesse occupées à réparer leurs ruines, pour les voir se renouveler quelques jours après.

En 1586, alors que la Ligue était à son apogée vers les frontières de Bassigny, la garnison de Coiffy avait dû fournir des troupes à la place de la Fauche, dont les défenseurs n'étaient point assez nombreux pour contenir les Ligueurs.

C'est à peine s'il était demeuré quelques soldats dans le château de Coiffy, du moins à ce que supposèrent le prince de Lanques et le sire de Bourbonne, qui habitant à proximité de la forteresse et étant bien renseignés, jugèrent le moment favorable pour s'en emparer.

Peu s'en fallut, en effet, qu'ils n'aient réussi, ce qui n'eût

point manqué, si Christophe de Choiseul qui commandait la place, n'avait, avec un grand dévouement, mis sa bourse à contribution, pour remplacer par des mercenaires les soldats qui lui faisaient défaut. La tentative échoua et les assaillants furent repoussés avec une telle vigueur, que plusieurs d'entre eux s'enfuirent jusqu'à Voisey.

L'année suivante ce village était rançonné pour une très forte somme, par des gens de guerre se dirigeant à travers le Comté, vers les Pays-Bas. Philippe II avait écrit au comte de Champlitte pour lui donner avis de ce passage.

Il s'ensuivit, pour Voisey, de nouvelles misères. Trois des plus notables habitants furent saisis et emmenés comme otages. L'un d'eux, Pierre Gauthier, succomba à la suite des fatigues et des mauvais traitements qu'il eut à supporter ; les deux autres, Nicolas Jobard et Didier Blanchard ne rentrèrent que fort longtemps après. Les habitants avaient bien réclamé et s'étaient plaints à Philippe, mais celui-ci leur répondit, en guise de consolation, que *l'adversité des occurrences faisoit de ces passages une nécessité*. (Déc. 1588).

Pendant ce temps, qu'était devenu le prieuré ?

Pierre Fremyot, le premier prieur commendataire, avait eu pour successeur Christophe de Saint-Christophe, chanoine de la Métropole, qui fut lui-même remplacé en 1570, par Christophe Humbert, également chanoine de la Métropole. Celui-ci ayant résigné ses fonctions, elles passèrent à Etienne Humbert, son parent, aussi chanoine, en faveur duquel il s'était désisté. Ce dernier était encore prieur, lorsque survint un nouveau changement dans la situation de son bénéfice.

En 1586, Philippe II avait autorisé la réunion des prieurés de Voisey, de Jonvelle et de Saint-Vivant et de Joulx au Collège des Jésuites de Dôle, dont ils formeraient la dotation.

Quel motif engagea le monarque à prendre cette mesure, dans une province dont il se préoccupait si peu, on ne saurait le préciser ; mais celui qui fut donné, *ostensiblement*, était *le désir de voir propager de plus en plus le goût des hautes études, la piété et le bien-être dans son cher comté de Bourgogne, en favorisant les bons Pères, dont le Collège existoit depuis deux ans*.

Toujours est-il que, par décision de la cour souveraine, le transfert fut édicté le 7 novembre 1588 ; mais ce ne fut que très longtemps après que, comme on le verra plus loin, la prise de possession eut lieu. Ce changement de relevante

n'allait pas tarder à causer des difficultés pour la succession des titulaires.

En attendant, Etienne Humbert possédait son bénéfice, qui lui donnait un bon rapport, mais n'était pas sans lui causer parfois de légers ennuis ; témoin certaine contestation qu'il eut avec les habitants au sujet de la banalité du grand four du village.

Etienne prétendait être le seul propriétaire de ce four, sur lequel il avait droit de banalité. Selon lui les habitants ne pouvaient cuire leur pain et pâtes levées ailleurs qu'en ce four, à peine de 60 sols d'amende; il soutenait en outre que les habitants ne pouvaient avoir dans leurs demeures un four ayant plus d'une aune de Provins [1] de pourtour.

Les assujettis, eux, répondaient que le four n'avait jamais été banal; qu'ils avaient le droit de cuire là, dans leurs maisons, où partout ailleurs.

Etienne, qui avait intérêt à ne point rompre les bonnes relations qu'il avait eues jusqu'alors avec ses tenanciers, finit, de guerre las, par accepter une transaction, qui fut arrêtée *le* 21 *novembre, vers* 9 *heures du matin, devant la maison du sieur Bonnefoy-Martin.* Voici quelles en furent les bases principales :

« Les habitants de la paroisse, comparans par honorable « homme François Patriset, maire et juge de Voisey et les « habitants du lieu, s'engageaient à cuire leur pain au grand « four du prieuré, les vendredi et samedi de chaque semaine, « en payant le droit de fermage qui se prend de vingt pains « l'un ».

« Pour le cas où ils n'auroient pas de farine ces dicts jours, « ils pourroient cuire ailleurs que dans le dit four ».

« Enfin ils pourroient construire dans leurs maisons de « petits fours de la contenance d'une aune de Provins ».

Les témoins avaient signé : Noble Guillaume Bursatrot, de Jussey ; et Estienne Fussey de Saint-Marcel.

C'est ainsi que la question fut tranchée.

Ce même Etienne Humbert était présentateur à l'église de Voisey ; il en était Patron, comme on disait alors, et il y jouissait de tous les droits honorifiques. Il avait le premier rang dans les processions, à l'église, à l'encens, à l'eau bénite,

1. L'aune de tisserand ou de Provins avait trente pouces, environ 81 centimètres de notre mesure actuelle.

au pain bénit, et s'il tombait en pauvreté l'église le devait soutenir.

Le premier présentateur à l'église Saint-Martin, dont le nom nous soit parvenu, fut François-Philibert Simon, prieur de Voisey, en 1483 ; après lui vint Pierre Fremyot, que nos lecteurs connaissent déjà, 1550 ; puis Pierre, moine de l'ordre de Cluny; François Benoit de la Forge, moine de Cluny, 1553; Christophe Humbert, 1566 ; et enfin Etienne, dont nous parlons.

Outre le bénéfice régulier il y avait en cette église des chapelles (*capellaniæ*), dont le nombre s'accrut d'années en années, soit par des fondations pieuses, soit par la création de congrégations particulières, et qui constituaient autant de bénéfices séparés en dehors de la cure.

Puis encore la chapelle du prieuré et l'ermitage Saint-Evre ; enfin le curé de Voisey était également l'administrateur de l'église de Neuvelle, placée sous l'invocation de Saint-Patrice.

***

En montant sur le trône et surtout en abjurant la religion protestante, le roi Henri IV avait enfin ramené la paix dans le pays désolé. Peu à peu les villes, les provinces qui lui avaient été opposées avaient fait leur soumission ; mais s'il tentait tout pour donner la tranquillité à son royaume, il ne lui était guère possible de faire cesser aussi vite qu'il l'eût désiré les désordres et les abus ; et ces désordres, ces abus étaient grands, si l'on en croit un écrivain de cette époque qui blâme : « l'entier des reglemens et desbordemens de la vie « monastique la ruyne des édifices et biens ecclésiastiques, « les temples sacrez mal serviz, prophanez et occupez pour la « plupart par des gens de guerre, qui au lieu de substanter et « alimenter les religieux, y nourissent leurs chevaux, chiens et « oyseaulx, gênent le service de Dieu, s'approprient l'héritage « de l'église et baillent en mariage et partage la vigne du « seigneur ».

La Ligue était étouffée, mais il restait encore beaucoup à faire, et, du reste, le monarque français avait à cœur d'user de représailles vis-à-vis de ceux de ses voisins qui l'avaient sinon suscitée, du moins aidée de leur concours et de leurs forces. Au mois de janvier 1595, voyant la secrète continuation des menées des Espagnols, cherchant à tout brouiller en France, il fit assembler la noblesse et les grands officiers de la couronne en un conseil, où il fut résolu que, pour en finir, on déclarerait la guerre au roi d'Espagne.

Cette déclaration faite en forme patente et scellée, dit Chaverny, mais seulement intitulée : *De la part du Roy*, était contresignée de M. de Villeroy, conseiller d'Etat. On n'y avait omis ni les torts ni les griefs reprochés à Philippe, ni ses entreprises tant sur l'Etat que sur la personne du roi de France, et l'on concluait à ce que : « pour se deffendre et « reppousser toutes les injures si ordinaires, Sa Majesté estoit « contraincte de venir avecque luy, aux armes ouvertes, dont « il faisoit la dicte déclaration ».

L'archiduc Ernest qui alors avait le gouvernement des Pays-Bas, pour l'Espagne, s'efforça de répondre à cette déclaration en appelant aux armes les populations de l'Artois et du Hainaut. Mais Henri ne s'était point attardé et sa sage politique lui avait ménagé des alliés. Il s'était assuré la Lorraine, l'Angleterre, et la Hollande qui lui promettait de faire une diversion ; le duc de Bouillon répondait du Luxembourg, et les Suisses, gagnés, devaient descendre en Franche-Comté. Le duc de Lorraine, avec lequel il avait fait la paix, lève cinq mille hommes de pied et mille chevaux ; il en donne le commandement au sieur Saint-Georges, baron d'Haussonville [1], et au sieur de Tremblecourt [2] qui tous deux comme leurs soldats, prennent l'écharpe blanche, couleur du roi de France.

Le roi d'Espagne paraissait s'inquiéter fort peu de la déclaration royale, non plus que de ces préparatifs. A la première il avait répondu avec un mépris insultant pour le Conseil d'Henri et pour Henri lui-même, qu'il qualifiait ironiquement de *prince de Béarn;* puis en secret il faisait aiguiser le couteau de Jean Châtel.

L'attentat de ce dernier et plus encore l'amour-propre froissé enlevèrent les dernières hésitations et, malgré l'avis de Sully, le roi de France fit commencer les hostilités.

Aussitôt, les troupes lorraines dont nous venons de parler, et qui s'étaient concentrées à Deuilly [3], pénètrent en Franche-Comté. Un gros de leur cavalerie, venant de Melay [4], arrive à

1. Jean d'Haussonville était le fils cadet de François, maréchal du Barrois, et de Nicole de Savigny. Les d'Haussonville portaient : d'or à la croix de gueules fretée d'argent.

2. Louis de Beauveau, s^r de Tremblecourt.

3. Village de Lorraine, non loin de Jonvelle; Deuilly, Duguliacum, possédait un château célèbre et a donné naissance à une puissante famille qui remontait à Gautier, sire de Deuilly, en 1044. Cette maison portait : Burelé d'or et de sable de huit pièces.

4. Melay appartenait à la Lorraine.

Voisey, qui doit à ce qu'il n'y est fait aucune résistance, la chance d'être épargné. Les villages environnants furent moins heureux et plusieurs gardèrent longtemps les traces de la visite des Lorrains.

L'ennemi avait fait reconnaître la place de Jonvelle, — dit l'abbé Chatelet, — deux espions déguisés en mendiants avaient été chargés de ce soin, mais le hasard fit qu'une femme occupée à travailler dans les champs entendit leur conversation : « *tu prétendais qu'on ne faisait garde ici* », disait l'un à son compagnon, « *ne t'y fies que bon à poinct* », et en même temps ils reprenaient leurs armes qu'ils avaient déposées dans des broussailles et jetaient les guenilles dont ils étaient revêtus. Cette femme aussitôt après leur départ, courut à Jonvelle où elle rapporta ce qu'elle avait vu et entendu.

Or, Jonvelle était commandé par Antoine d'Oiselay, baron de Villeneuve, qui venait de succéder dans ce poste, à son père, Henri d'Oiselay [1]. Antoine était un intrépide et vaillant capitaine ; mais malheureusement rien n'était prêt pour la défense, et, lorsque l'ennemi arriva, pensant surprendre la place, eût-elle été bientôt enlevée, quelle que fût la valeur de sa ganison, sans une ruse dont la tradition nous a apporté le récit.

Le capitaine d'armes du château, Thierry de Jonvelle, surnommé La Valeur (un nom de bon augure), eut l'idée de faire sonner à pleins poumons toutes les trompettes de la ville et du château, à l'approche des Lorrains. Ceux-ci étonnés et croyant qu'il y avait dans la place plus de troupes qu'ils ne l'avaient supposé, s'éloignèrent sans rien tenter cette fois là.

Cette délivrance inespérée causa la plus grande joie aux assiégés, et, ajoute la chronique, ils voulurent en perpétuer le souvenir par un service religieux, qui, chaque année, serait célébré à pareil jour. Cette cérémonie se faisait encore à Jonvelle, à la fin du siècle dernier.

La joie de ces pauvres diables devait être de courte durée.

Le 24 janvier 1595 [2], les troupes de Tremblecourt, de Saint-

1. La maison d'Oiselay était issue en ligne masculine, des comtes de Bourgogne. Elle a donné des comtes et princes de Cantecroix, des barons d'Oiselay, etc., etc. ; armes : De gueules chargé d'une bande vivrée d'or. Vivré se dit de pièces à sinuosités anguleuses qui forment des saillants et rentrants.

2. Grivel dit : le 9 février.

Georges et de Loupy[1] revinrent à la charge ; 600 chevaux, 5,000 fantassins avec trois pièces de canon, bloquèrent la place. Villeneuve avait pris le commandement du château ; la ville était sous les ordres d'un sieur de Villiers[2] qui, effrayé par le nombre des assiégeants, se rendit à la première injonction. La garnison eut la vie sauve et sortit même en armes, seulement mèche éteinte, et moyennant une rançon de 4,000 écus.

La ville prise, que pouvait faire le château ? Il eut le même sort.

En apprenant la capitulation de Jonvelle, les habitants de la seigneurie furent dans une anxiété terrible ; de tous côtés, il leur revenait, en effet, que l'ennemi pillait, brûlait et massacrait tout sur son passage, ne faisant pas de quartier, outrageant les filles et les femmes, même sous les yeux de leurs pères ou de leurs maris et les égorgeant après qu'ils en avaient abusé. On juge des angoisses dans lesquelles se trouvaient les malheureux s'attendant à subir les mêmes atrocités.

Voisey surtout, déjà si éprouvé, se trouvait sans défense ; mais il en fut quitte pour cinq maisons incendiées et un pillage de deux heures. Les habitants s'étaient retirés dans l'enceinte du prieuré dont le titulaire Hermann d'Ortemberg, montra un dévouement et une fermeté admirables ; grâce à lui l'ennemi se retira ne faisant que fort peu de mal au village. Au surplus ce dernier était si misérable que les pillards n'y eussent fait que maigre récolte.

Hermann d'Ortemberg fut, quelque temps après cet événement, nommé à l'évêché d'Arras.

Continuant sa marche, l'armée envahissante avait occupé Vesoul, Port-sur Saône et Gy, où elle avait porté le fer et la flamme. Jussey, Gevigney, Scey, Traves, la Charité, Charriez, Demangevelle, Richecourt, Luxeuil, Clairfontaine eurent le même sort ; partout on massacra et on brûla ; les paysans fuyaient éperdus dans les bois, abandonnant tout pour sauver leur vie.

Enfin le roi d'Espagne se décida à envoyer des secours ; il était temps, la Franche-Comté eût été transformée en désert.

1. Un autre capitaine lorrain : Simon de Pouilly, s^r de Loupy, seigneurie du duché et de l'office de Bar, diocèse de Toul. La maison de Loupy remonte à Ferry qui vivait en 1248. Elle avait pour armes : De gueules à cinq annelets d'argent, passés en sautoir.

2. Maison comtoise qui avait : d'or à la fasce de gueules.

Le connétable de Castille arriva avec des troupes et reprit bientôt une partie des places perdues. A Vesoul, Tremblecourt se défendit longtemps, mais fut néanmoins obligé de capituler. Il regagna la Lorraine en passant par Jonvelle qu'il tenait encore, mais qui fut reprise le 14 septembre suivant.

Il était évident que le roi de France, en laissant ainsi entrer en campagne ses alliés lorrains, avait pour but d'attirer à leur rencontre les troupes envoyées par Philippe, puis, et le jour où celles-ci eussent été engagées, de les tourner avec l'armée française, pour leur couper tout passage et toute communication avec l'Espagne. Henri IV attachait tant d'importance à cette tactique, que lui-même se porta en Franche-Comté et, avec ses troupes, marcha sur Gray.

Nous n'avons pas à faire ici l'historique de cette campagne dans laquelle Sa Majesté s'illustra à Fontaine-Française ; disons seulement que le roi, après s'être emparé de plusieurs places, les rendit à la prière des Suisses et se retira, en accordant au comté la neutralité dont il jouissait auparavant; mais, et il le dit, « *non sans avoir fait payer à la ville de Besançon, les « frais de voyage* ».

Jonvelle étant rentré en la possession du Comté, eut pour capitaine François de Chauvirey, frère utérin de Philippe d'Anglure, lequel, par ses intrigues, avait su se faire donner ce poste des plus importants. Le *baron* de Voisey, lui, avait été nommé gouverneur de Richecourt.

Ce titre de baron n'appartenait point aux seigneurs de Voisey, simples hobereaux, qui possédaient bien la terre de Mailley; mais celle-ci, petite seigneurie de 77 feux, de la généralité de Besançon, Bailliage de Vesoul, n'était point une baronnie.

Qu'était donc ce baron de Voisey nommé capitaine de Richecourt ? Nous allons le dire.

Claude de Voisey, dont il a été question plus loin, était mort, en 1584 ; il n'avait qu'un enfant, une fille, mariée à Pierre, baron de Cléron.

La famille de Cléron[1], disent quelques généalogistes, était

1. La famille de Cléron était divisée en plusieurs branches dont la principale, celle de Cléron-Saffre, remontait à Claude, qui épousa Gabrielle d'Averhout, fille de Claude d'Averhout et d'Anne de Marcossey, qui lui porta en dot la seigneurie d'Haussonville.

Les Cléron-Saffre, dont nous retrouvons la descendance en Bourgogne, eurent un de leurs membres qui portait : de gueules à la croix d'argent

d'origine lorraine; mais il est probable que plusieurs de ses membres quittèrent ce pays pour s'établir en Bourgogne. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1469, Othenin de Cléron faisait partie de l'assemblée de la noblesse; l'année suivante il fut témoin dans le traité intervenu entre les habitants de Besançon et Thiébaut de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne. Le 29 novembre 1476, Simon de Cléron fut envoyé par les Etats à la conférence ouverte ce jour par le duc de Bourgogne, pour statuer sur la trêve à accorder aux Suisses et à leurs alliés; on trouve encore Claude de Cléron, qui fut tué en combat singulier, et Jacques de Cléron, le père de celui dont nous venons de parler, lequel se conduisit brillamment dans le tournoi offert à Bruxelles au prince Philippe, lors de son entrée dans les Pays-Bas (1549).

Le baron Pierre de Cléron, à la mort de son beau-père Claude de Voisey, en qui s'éteignait la maison de ce nom, prit le titre que sa femme lui apportait en héritage et se nomma baron de Cléron-Voisey-Mailley, d'où, par abréviation, on le désigna dans le pays, sous le nom de baron de Voisey.

Les Cléron-Voisey portaient : « Coupé de Cléron et de « Voisey qui était : de sable à trois têtes de cygne d'argent « becquées de gueules. »

Donc le baron de Voisey, autrement Pierre de Cléron, était gouverneur du château de Richecourt.

Ce château, après avoir été fief de Bourgogne, avait été rattaché à la province de Champagne et était de la mouvance de Coiffy, si nous en croyons un de nos compatriotes, M. Adrien Bonvallet, qui en donne une savante description[1]. Ce n'était point une place de mince importance, car elle avait été attaquée sans succès par Tremblecourt retournant en Lorraine et auquel le roi de France avait prescrit de s'en saisir, ayant grand intérêt à la faire évacuer. Grâce à la vigoureuse résistance de Pierre de Cléron, la place était restée au comté, elle y demeura jusqu'en 1597.

A cette époque, le château fut remis moyennant une somme de six cents écus à Jean d'Occors, sieur de Lieffrans, qui en

chargée de cinq alérions d'azur et cantonnée de quatre croix recroisettées d'argent.

En 1645, nous le verrons plus tard, un de Cléron était Grand-Maître de l'artillerie de Bourgogne; il était allié aux Raigecourt.

1. *Richecourt, son château et ses seigneurs*, notice historique et généalogique, par A. Bonvallet. Langres, Pargon, 1883.

prenait la charge, au nom du baron Erard de Livron, seigneur de Bourbonne ; seulement, et comme le baron de Voisey avait sur son compte pas mal de courses, de pillages et d'exactions commis sur le territoire français, où, en sa qualité de Bourguignon il ne s'était point gêné pour faire de fréquentes promenades armées, en homme prévoyant il fit insérer dans le traité de cession « qu'il ne serait jamais recherché pour ces « vetilles et serait quitte de tout reproche à ce sujet. »

La paix de Vervins signée le 2 mai 1598, ramena encore une fois le calme dans la contrée.

Quatre mois après, Philippe II rendait son âme à Dieu. Il pressentait sa fin depuis longtemps, et, avant de mourir, avait pris plusieurs mesures relatives à la Franche-Comté. Un édit exemptait les prêtres, curés et chapelains, d'origine française, d'un article du droit coutumier de la province, portant que « l'homme franc, résidant un an et un jour, ou prenant meix[1] « ou décédant en lieu main-mortable, en acquérait la condi- « tion ». *Attendu*, est-il dit dans les lettres patentes, *qu'il est « indigne que le curé, père et pasteur spirituel du seigneur du « lieu, devienne de condition main-mortable en s'acquittant de « son devoir.* »

Puis, et suivant les stipulations du traité de Vervins, Philippe voulut que sa fille, Isabelle, épousât l'archiduc Albert, son neveu, et institua, par contrat, les nouveaux époux, « *eux et « leurs hoirs de quelque sexe qu'ils fussent,* » souverains de ses « provinces des Pays-Bas, de Franche-Comté et de Charolais ; » à cette condition, toutefois : « que ces pays retourneroient à la « couronne d'Espagne, si les dits souverains venoient à ne pas « avoir enfans », et à cette autre condition encore « qu'ils ne « pourroient aliéner quoi que ce soit du dict païs. »

Mais ce qu'il y avait de plus singulier dans ces stipulations, c'est que la princesse des Pays-Bas, qu'elle fût fille ou veuve, devrait épouser le roi d'Espagne ou le prince son fils.

On avouera que cette clause était pour le moins extraordinaire ; Philippe disposait de l'avenir des princesses qui, à peine de perdre leurs Etats, n'avaient plus le droit de contracter tel ou tel mariage qui leur pouvait convenir.

Le contrat disait encore que l'archiduc Albert et sa jeune femme, ne pourraient, non plus que leurs sujets, faire trafic et commercer dans les Indes.

1. Maison ou terres.

L'époux survivant avait l'usufruit des pays dont il était fait donation. S'il y avait des enfants leur partage devait être fait, jusqu'à ce que l'aîné ou l'aînée entre en possession du tout par la mort de son père.

Une condition expresse indiquait que la religion catholique, apostolique et romaine, serait seule entretenue et maintenue dans le pays.

Cette donation était datée de Madrid, 6 mai 1598.

Le premier soin d'Albert et d'Isabelle fut de renouveler avec le roi de France, le traité de neutralité de la Franche-Comté, (1600). Si cela donnait un espoir de tranquillité à la province, cela ne diminuait guère les lourdes charges qui pesaient sur ses habitants ; nous en avons la preuve dans une charte du 14 novembre 1599, en vertu de laquelle les manans et hommes de la seigneurie de Jonvelle furent assujettis, les uns à des redevances de cire ou de pain, les autres à livrer une émine d'avoine, mesure du pays, à la Saint-Martin de chaque année, comme abonnement au droit de guet et garde qu'ils étaient tenus de faire audit Jonvelle, même en temps de paix ; ce qui, en cas de péril éminent, ne les empêchait d'être forcés à faire le service de la place et contribuer aux réparations de ses défenses, ainsi que, du reste, il était stipulé dans l'acte de leur affranchissement.

A part cet inconvénient, si l'on peut le nommer ainsi, le calme était revenu partout ; mais, hélas ! le XVIIe siècle qui s'ouvrait devait apporter d'effroyables calamités.

(*A suivre.*) A. LACORDAIRE.

ANNALES DE DOM GANNERON*

CHARTREUX DU MONT-DIEU

CENTURIE IX
Depuis l'an 800 jusques à l'an 900

L'AN 801

Saint Saulve, évesque d'Angoulesme, estant venu au pays d'Haynau avec un sien chapellain pour y évangéliser, il y fut martyrisé par un certain Winegand qui luy vouloit desrober son calice d'or et ses ornemens pontificaux. Leurs corps furent enterrés dans l'estable des chevaux. Mais Charlemagne fut adverty trois fois par un ange de faire perquisition desdits corps, et les ayant trouvez, les fit translater en l'église do Saint-Martin, et fit punir rigoureusement les coupables. Au tombeau de ces saints martyrs, il y a présentement un prieuré appellé de Saint-Saulve, près Valenciennes. On apporta depuis quelques reliques de ce saint Saulve d'Angoulesme au village et église de Briquenay[1], non loing de nostre Mont-Dieu, et depuis ce temps là, le concours du peuple y a esté si grand qui vient en pélerinage en la chapelle qui y est de Saint-Saulve, et en la fontaine qu'on appelle de son nom, que je ne pense pas qu'il y en ait davantage à Valenciennes. Vray est que depuis quelque temps telle dévotion s'est un peu allentie. La propre feste de saint Saulve, évesque et martyr et de saint Supérie, son clerc ou aumosnier, est au martyrologe, le 26e jour de juin.

Sainte Rainfroide, vierge et abbesse de Donon[2] sur l'Escaut, au diocèse d'Arras, vivoit sous Charlemagne. Elle fut fille de sainte Reyne, niepce du roy Pépin. Après qu'elle fut morte comme les guerres régnoient au pays, les prestres de son église portèrent son corps en divers endroits, et le vendirent enfin cent dix livres d'argent au comte de Neufchastel-sur-Aixne, à quatre lieues de Reims, et s'en retournèrent enfin à Donon

* Voir page 249, tome II de la *Revue de Champagne*.

1. Canton de Buzancy.

2. *Denaium, Denonium, Dononium, Domniacum et Dyniacum*, Denain, cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes.

avec la fierte vuide. Il arriva longtemps après, que quelque abbesse de Donon s'achemina à Reims et logea au logis de la comtesse de Neufchastel. Elle trouva là un psaultier où il y avoit quelques litanies, et le nom de sainte Rainfroide qui y estoit escript en grosses lettres rouges ; et comme l'abbesse baisoit souvent ce nom, et que la comtesse luy en demandoit la cause, elle luy respondit qu'elle le faisoit à cause que son monastère estoit honnoré de son corps, ce que la comtesse nia incontinent, disante qu'il estoit en l'église de Neufchastel ; mais l'expérience termina le différend, et comme on veid à Donon la chapse de la sainte vuide, deux chanoines furent députez qui rapportèrent le corps de sainte Rainfroide à Donon, avec l'adveu de la comtesse.

De Vulfar, 31e archevesque de Reims
L'AN 811

Le religieux Tilpin, archevesque de Reims, estant mort, Charlemagne luy substitua pour successeur Vulfar, de la probité duquel il estoit assez asseuré. Car, avant mesme qu'il fust sacré évesque, Charlemagne le députa avec quelques autres pour faire information par toute la Champagne et pays circonvoisin de la vie et des mœurs des évesques, abbez, abbesses et comtes, et réformer ce qu'il y avoit à réformer.

Floard rapporte qu'il fit sa visite spécialement en ce pays des Essuens, asçavoir, *in pago Dolomensi* (c'est au Dolmois, ès environs du comté de Grandprez), *in pago Stadonensi* (c'est le lieu où saint Juvin demeuroit en la maison de Marc, qui estoit comte de Stadon), *in pago Castricensi*[1] (c'est le village de Chestre, près Grandprez), *in pago Vongensi* (asçavoir le gros village de Vong, qui est encore et a donné anciennement nom aux villages prochains), *in pago Portiano* (c'est à Chasteau-Portian et à ses déppendances).

On adjoignit audit Vulfar plusieurs abbez et personnages craignans Dieu, pour veoir et s'enquester si les ecclésiastiques et gouverneurs de ces lieux la faisoient bien leur devoir, et s'ils vivoient en bonne amytié par ensemble, et s'ils avoient de bons advoucz et vidames.

Il appert de ceey que les susdits lieux spécifiez par Floard n'estoient pas de Champagne, puisqu'il dit que l'empereur luy donna charge de tenir les susdits grands jours en Champagne et ès lieux circonvoisins qu'il specifie par le menu. On trouve,

1. Pays de Castrice.

au rapport de Floard, certains cayers faits par ledit Vulfar, archevesque, où il y a certaines descriptions et comptes des aumosnes qu'il assigne pour le salut de son ame à l'église sur certains lieux et villages qu'il avoit en nostre pays, entre lesquels je trouve *Termidum* (Terme), *Grandepratum* (Grandprez), *Vindicum* (Vendy), *Furvillam* (Forville), et ung autre appellé *Gramadum*, que je ne cognois point; *Pidum* (Poy), *Cadevellum* (Chevié) et *Cortem Magnaldi* (Cormagnaut), laquelle aumosne consistoit et estoit de mille neuf cent soixante et quinze mesures de bled, et de cent soixante sept animaux, pour monstrer qu'il avoit grand domaine en ce pays. Il laissa en outre beaucoup d'autres aumosnes en d'autres villages qu'on ne peut expliquer, outre ce qu'il laissa encore à prendre en d'autres pays. Il a orné son pontificat de quelques conciles, et mourut finalement l'an 821.

Des mémoires que Charlemagne, empereur, a laissé en ce pays

L'AN 814

L'an 814, mourut le célèbre empereur Charlemagne, qui avoit esté addonné dès son jeune aage à la piété, et qui avoit vengé l'église romaine des tyrans qui l'avoient agacée, fait reflorir l'église catholique, et travaillé à la conversion de plusieurs peuples comme Gascons, Espagnols, Frisons, Saxons et Allemands et autres; fait bastir 27 églises, apporté six corps d'apostres à Toulouse, expié les fautes de sa vie passée par une pénitence de dix ans; à qui les saincts du ciel s'estoient souvent apparus, et le Sauveur du monde mesme s'estoit une fois présenté à luy, en forme d'un petit enfant en communiant; et qui finalement avoit fait des miracles durant sa vie, et davantage après sa mort. Il fut inhumé à Aix-la-Chapelle, où est encore son corps; mais son chef a esté transporté à Osnaburg, au pays de Cologne.

Cet empereur ne nous appartient pas seulement comme roy de France, mais spécialement pour avoir grandement illustré le Rethelois; car premièrement, il bastit le célèbre palais d'Attigny, où il faisoit ordinairement sa résidence, comme estant un lieu mytoien pour donner ordre aux affaires de l'Empire et de la France, et spécialement aux conquestes des Allemagnes.

Ce palais appellé *Attiniacum palatium*, n'estoit pas dans le bourg d'Attigny sur Aixne, mais au village prochain de Dionne, autrement de Sainte-Waubourg, qui en est distant environ d'une petite demy lieue, et est croyable qu'il fut aussy choisy

pour la commodité de la chasse, comme estant proche et comme dans les Ardennes. Il n'y a plus maintenant aucun vestige de l'ancien palais d'Attigny qui fut ruyné plusieurs fois par les Normands, Hongres et Allemands, et semble que le reste de ses matériaux ait esté employé à bastir la belle église de Sainte-Waubourg, qui est en la campagne, non loing du chemin royal de Brunehaut.

Charlemagne donc, faisant séjour audit palais et ayant mis fin à ses conquestes temporelles, ce fut de s'employer à d'autres conquestes éternelles sur la fin de sa vie, et comme il travailloit en divers lieux à y laisser des monuments de sa piété, il en laissa aussy quelquns en nostre Rethelois, où il bastit trois églises. La première fut au village de Dionne (appellé Sainte-Waubourg, depuis Charles le Chauve seulement), qu'il dédia à Nostre-Dame ; et c'est la belle église qu'on veoid dans les champs, car ceile qui est dans le village est dédiée à Sainte-Waubourg, et est le prieuré ; l'autre est la paroisse. Les deux autres églises basties par Charlemagne sont pareillement dédiées à Nostre-Dame, asçavoir celle de Montmarin[1], non beaucoup esloignée d'Attigny, et celle du village de Setonne[2], à une lieue du Mont-Dieu, laquelle est bastie vrayement royallement, et y a des cathédrales en France qui n'en approchent guères, à raison de sa structure magnifique, qui tesmoigne qu'un petit compagnon n'en est pas l'autheur. Cete dernière église a esté fort célèbre jadis, à cause des fréquens miracles qui s'y faisoient, et du temps de Charlemagne c'estoit seulement une église, où depuis on bastit quelques demeures et hospices pour les pélerins ; et mesme il n'y a pas cent ans que le lieu n'estoit que bruyères et palissades de chesnes et d'ormes qui ont esté essartez depuis. Néantmoins, il y a eu autrefois un beau chasteau qui a senty la fureur des Anglois par cy devant. Mais, pour revenir au susdit palais d'Attigny, il a esté fort illustre du temps de Loys le Débonnaire, empereur, comme nous disons. Saint Charlemagne a feste semi-double de 5 cierges, à Reims, le 29 janvier, où il avoit esté couronné par Léon 3, comme dit Lothaire, en quelque diplome.

L'AN 822

Saint Alard ou Adelard, abbé de Corbie, illustroit, l'an 822, nostre pays, estant au palais d'Attigny. Il estoit parent de

1. Commune de Givry, cant. de Rethel.
2. Canton de Raucourt.

Charlemagne et avoit esté eslevé tout jeune en la cour de Loys le Débonnaire, qu'il quitta depuis pour se rendre religieux à Corbie, où il fut employé premièrement à l'office de jardinier. Mais se voyant trop visité, il se retira au Mont-Cassin; mais le roy le fit revenir à Corbie, où il fut fait abbé ; il assista au concile que tint Vulfar, archevesque de Reims, l'an 813. En après, il fut contraint d'aller en exil sept ans durant en l'isle d'Hery, en Aquitaine, au bout desquels il fut rappellé et employé aux affaires de la cour, comme auparavant. Mais quelques années après, estant tombé malade, il fut visité d'Hildeman, évesque de Beauvais, qui luy donna l'extrême onction avant que mourir. Il avoit assisté au concile d'Attigny, l'an 822, où il reçeut beaucoup de louanges de saint Agobard, évesque de Lyon.

Le B. Elizacar, aussy abbé de Saint-Riquier, y travailla beaucoup pour faire bien prospérer les affaires dudit concile. Il estoit le 3e abbé après Engilbert, duquel on lit que *cor unum et animam unam habebat cum sancto Adelardo*. Aucuns le font chancellier de France sous Loys le Débonnaire, et abbé de Jumièges, par ce qu'il la réforma ; il fut aussy maistre de Fréculfe, moyne, évesque de Lysieux.

Quant au B. Agobard, archevesque de Lyon, qui assista au susdit concile d'Attigny, il y fit le sermon ou oraison qui se trouve parmy ses œuvres, au traitté *de dispensatione*, au commencement, page 257, où il donna de grandes louanges à l'empereur Loys et à saint Adelard et autres qui estoient présens. Sa feste est au bréviaire de Lyon, le 6 juin. Baronius parle de luy, an. 823, 825, 831, 835. Il estoit fort zélé pour l'observance des canons, versé grandement en la prose et poésie ; néantmoins ses œuvres ne sont encore repurgez.

L'AN 822

Ebbon, 32e archevesque de Reims, successeur de Vulfar, fut consacré l'an 822, et fut déposé l'an 835, et mourut l'an 847 ou 851.

Albon premier, dixiesme comte de Rethel, vivoit au temps d'Ebbon, archevesque de Reims. Il estoit fils de Lohier, duc de Lorraine, de Bouillon, et comte de Rethel, et de Terentia, lombarde. Fédéric l'aisné ayant succédé aux duchez de Lorraine et de Bouillon, Albon eut pour son partage le Rethelois ; mais quelques historiens disent que Terentia ne fut point sa mère, mais Aleide, fille du roy Pépin, et qu'il estoit le plus petit de ses frères, comme estant sorty du second lict. Charle-

magne, qui l'aymoit, luy fit espouser Malperta, fille et héritière unique de Waultier, comte d'Hainau, par le moyen duque mariage Albon vint a estre comte dudit pays. Charlemagne luy restitua aussy Valenciennes, que le roy Pépin avoit osté au grand père de sa femme. Il fut aussy grand amy de Loys le Débonnaire, et mourut l'an 834, laissant Albon 2, qui luy succéda en ses terres.

L'AN 835

Après la déposition d'Ebbon, archevesque de Reims, on donna la charge et l'administration du diocèse à Foulques, abbé, et Nothon, jusques à l'an 844.

Mort de l'empereur Loys le Débonnaire

L'AN 840

C'est icy proprement le roy domestique de nostre pays des Essuens qui y a fait sa demeure plus qu'en tout autre lieu et palais. Je ne touche point à ce qu'il a exploicté au diocèse, mais seulement à ce qu'il a fait en ce pays.

L'an 822, il demonstra de grands signes de pénitence publique et d'humilité, en l'assemblée tenue au palais d'Attigny, pour avoir fait crever les yeux à Bernard, roy de Lombardie, son neveu, qui estoit mort peu après, et aussy pour exilé saint Adelard, abbé de Corbie, qu'il fit rappeller, en présence duquel et de plusieurs évesques et seigneurs, abbez et magistrats, il s'humilia tant que tous les assistans ploroient amèrement. On tient que ce fut saint Adelard qui le poussa à cela par l'énergie de ses remontrances, et pour l'expiation de ses fautes, luy conseilla de bastir la nouvelle Corbie de Saxe [1], les fondemens de laquelle furent posés la susdite année 822, et fut peuplée par les religieux de la Corbie de France.

L'an 834, on tint une autre diète ou assemblée à Attigny, où fut fait commandement à Pépin, fils de l'empereur, de faire restituer aux églises ce qui leur avoit esté enlevé durant les divisions du royaume.

L'empereur envoya aussy des députez par les villes et abbayes pour restituer et remettre l'estat ecclésiastique qui estoit grandement décheu durant les guerres domestiques qui avoient régné entre le père et les enfans.

On fit aussy, au mesme palais d'Attigny, plusieurs statuts pour la police civile. Après que ledit empereur se fut réconcilié avec Lothaire son fils, ils firent ensemblement restituer à

1. Corvey ou Corbie (Westphalie), sur le Weser.

Ebbon, archevesque de Reims, plusieurs terres qui avoient esté occupées par les séculiers du temps mesme de Charlemagne. Quant à celles qui furent restituées en ce pays, je trouve qu'on rendit l'église de Vong, avec ses déppendances, le village de Canera en Dolmois (c'est *Corna*[1] ou *Chennery*[2], villages situez près Grandprez en Dolmois), avec plusieurs autres en divers endroits. Et du temps d'Hincmar, archevesque, le susdit empereur Lothaire fit encore restituer en ce pays les villages de *Meravallis* (Marvault)[3], *Termidum* (Terme)[4], *Roserolie*[5] (Roseroles, qui est maintenant un prieuré de l'abbaye de Mousom). Quant à Loys le Débonnaire, il fut inhumé à Saint-Arnoul de Mets, ayant par son testament donné presque tous ses meubles aux églises, et est mort sainctement.

De l'archevesque Hincmar et de ce qui se passa de mémorable en ce pays

L'AN 844

Le palais d'Attigny ayant esté au plus fort de sa splendeur sous Charlemagne, Loys le Débonnaire et Charles le Chauve, ce n'est pas de merveille s'il s'y est passé tant de choses mémorables sous la prélature d'Hincmar, lequel de religieux de Saint-Denys en France fut nommé successeur d'Ebbon à l'archevesché de Reims qu'il tint depuis l'an 844 jusques à l'an 882 auquel il mourut.

Ce grand archevesque ayant trouvé beaucoup de faveur envers les souverains pontifes et les roys de France, fit en sorte que l'église de Saint-Martin bastie au village de Vong-sur-Aixne fût rendue à l'église de Reims avec toutes ses déppendances, et le roy Charles octroya sur ce lettres expresses faisant commandemens aux laics qui l'occupoient de s'en déffaire. Cete chapelle, qui dure encore, a esté occupée par cy devant de quelque ministre prédicant qui a esté enfin contraint d'en vuider ses mains.

De son temps, le corps de sainte Hélène, impératrice, fut apporté de Rome en l'abbaye d'Hautvilliers, et demeura quelque temps en l'église de Falaise[6], où quelque lunatique qui

1. Cornay, cant. de Grandpré.
2. Commune de Bayonville, cant. de Buzancy.
3. Cant. de Monthois.
4. Cant. de Grandpré.
5. Rozerieulles, cant. de Gorze, arr. de Metz.
6. Cant. de Vouziers.

venoit tout freschement d'estre tourmenté, fut délivré en un instant. Un autre homme du mesme lieu qui avoit gardé le lict depuis quinze ans et avoit le corps si pourry qu'il en estoit desjà sorty vingt-trois os, fut aussy guéry. Une autre fille, appellée Bave, qui avoit perdu l'usage de ses jambes, y reçeut guérison et s'en vint depuis à Reims où elle demeura en son propos de virginité jusques à la mort. Un sourd, un enfant à demy mort qui n'avoit point tetté depuis quinze jours, un perclus des frontières de Trèves qui n'avoit point confessé ses péchez depuis 20 ans, ung autre devenu paralytique de peste, et une femme aveugle, furent tous guéris en ladite église de Falaise, après quoy le saint corps fut apporté à Hautvilliers.

Sur la fin de la prélature dudit Hincmar, il arriva au village de Tenay ou Tannay (qui estoit la paroisse ancienne de Mont-Bason, qui s'appelle maintenant le Mont-Dieu), q'un certain homme, dit Blitgaire, achepta un arpent de terre du marguillier de l'église de Tanay qui appartenoit à l'église de Saint-Remy. Ledit Blitgaire, en voulant prendre possession, chassa à coups de baston les gens de Saint-Remy, se moquant d'eux parce qu'ils réclamoient et appelloient à leur ayde le saint archevesque. Mais le misérable, ne portant le respect qu'il devoit au saint apostre des François, dont il se moquoit avec parolles de mespris, voyla qu'il est puny à l'instant ; car, estant devenu gros et enflé à merveilles, le ventre luy crevant, il finit aussytost sa misérable vie. C'est le mesme Hincmar qui en rapporte l'histoire sur la fin de la vie de saint Remy qu'il a escripte.

Le mesme Hincmar escrivit à Loys, fils de Loys, roy de Germanie, qui estoit frère de Charles le Chauve, touchant le village de Doulzy[1], luy remonstrant comment saint Cloud l'avoit donné à saint Remy, et comment Charles, fils du roy Pépin, l'avoit obtenu de l'archevesque Tilpin, à titre de cens, et avec condition qu'iceluy archevesque se réserveroit pour soy les chapelles qui en déppendoient avec les dixmes, et moyennant que le roy payeroit annuellement douze livres d'argent pour le luminaire de l'église de Reims, luy et ses successeurs au royaume, alléguant que son père avoit tousjours aussy payé ledit cens.

Le mesme archevesque escrivit encore au roy Lothaire, fils de l'empereur Lothaire, touchant le mesme village de Doulzy que son père avoit restitué à l'église de Reims, luy disant qu'il

1. Cant. de Mouzon.

retenoit ledit village et ses revenus avec damnation de son ame.

Il escrivit encore à Vulfingue, un des secrétaires de l'empereur Lothaire, touchant le mesme village demandant d'estre payé du cens de l'année passée et de la présente, afin qu'il peust employer cet argent à orner la belle grote et tombeau de saint Remy, qu'il renouvelloit entièrement.

Il luy en escrivit encore une autre, disant que ce qu'il en faisoit, n'estoit point par aucun esprit d'avarice et pour employer cet argent à son usage, ce qu'il n'avoit jamais fait, mais qu'il avoit crainte qu'on ne desmembrast de son église cete pièce, durant sa prélature, et que sa conscience en seroit chargée.

Il y eut tousjours beaucoup à contester pour cete terre de Doulzy ; mais comme l'archevesque Foulques, successeur d'Hincmar, voyoit la difficulté qu'on en avoit, travailla tant et si heureusement, qu'elle fut restituée à l'église de Reims avec celle de Lestanne-sur-Meuse[1] et autres de ce pays, toutes lesquelles choses il fit confirmer par le saint siège de Rome.

L'AN 847

Fédéric, fils et successeur de Lohier, mais aux duchez de Mosellane et de Bouillon, et non au comté de Rethel, mourut l'an 847, auquel succéda ausdits duchez, Sadiger, qui mourut l'an 860, à Cologne, venant d'emporter une belle victoire sur les Normands infidèles qui vouloient descendre ès Gaules. Ses intestins furent inhumez à Cologne, et son corps à Saint-Arnoul de Metz, Nous faisons mention icy de luy, pour avoir esté duc de Bouillon, et petit-fils d'un comte de Rethelois.

L'AN 858

Loys 2, roy de Germanie, faisant toujours du mauvais, on luy envoya quelque saint abbé de France, accompagné du comte Othon, pour le prier de mettre fin à tant de maux.

Ils furent donc le trouver, en Allemagne et le prièrent de la part des prélats de retirer des gens qui faisoient tant de dommages en leur contrée. Iceluy s'estant conseillé, leur donna audience, et Dieu le toucha si bien qu'il délibéra de venir en France, non avec main-forte, mais à petit train et avec démonstration de piété.

Et pour ce, ayant advisé qu'il seroit bon d'assembler les évesques, il leur escrivit afin qu'ils se trouvassent au synode

1. Cant. de Mouzon.

ou diète qu'il vouloit tenir avec eux, mais les évesques se déffians de luy et craignans qu'il ne leur jouast quelque tour, ne le voulurent faire.

Iceluy, nonobstant, s'en vint au palais d'Attigny sans faire aucun acte d'hostilité, et comme il séjournoit en ce lieu là, les évesques de France qui s'estoient assemblez à Cressy-sur-Oise, luy escrivirent lettres que luy portèrent Wenilon, archevesque de Rouen, et Erchenradus, évesque de Chaalons, par lesquelles ils s'excusoient de le venir trouver, craignans les embusches au chemin, comme raconte Baronius, an. 858, nu. 18, qui rapporte les lettres susdites qui contiennent onze colomnes. Mais ledit Loys n'ayant voulu accepter leurs excuses se mit en armes et entra à main forte assez avant dans la France ; mais quelque brouillerie qui luy survint en Allemagne le fit retirer et ne peut passer plus outre.

L'AN 860

Rainier, fils de Sadiger, duc de Lorraine mosellanique et de Bouillon, succéda à son père l'an 860. Il est nommé, par aucuns, le premier duc de Lorraine, et comte de Metz et de Verdun. Il mourut l'an 916, ensevely au monastère de Saint-Venne de Verdun avec sa femme Ermengarde. Il semble aussy que le duché de Bouillon demeura ès mains des roys de Lorraine ou de Germanie, qui commencèrent par Lothaire qui donna aussy nom à la Lorraine, et les ducs de Lorraine ne furent ducs de Bouillon, sinon au temps de l'empereur Conrad, comme nous dirons, parlans de Gothelon.

Concile tenu au palais d'Attigny

L'AN 870

L'an 870, les prélats de France assemblèrent un concile à Attigny, mais plustot au palais d'Attigny, où entre autres choses Hincmar, archevesque de Reims, cita et fit comparoistre juridiquement Hincmar, évesque de Laon, son neveu, qui luy estoit rebelle. La, il y eut de grandes prises entre l'oncle et le neveu qui ne s'assoupirent que longtemps après.

Ce jeune Hincmar estoit originaire de Boulogne sur la mer, mais natif du diocèse de Reims, et avoit esté eslevé sous son oncle en l'église de Reims ; et comme son oncle le vit docte et capable, il le sacra évesque 27e de Laon, après la mort de Pardule. Il vescut assez bien quelque temps et sans reproche ; et comme il estoit très docte, ce fut luy qui compila

le premier (mais après Isidore Marchant [1]), le corps du droit canon.

Mais comme ce jeune Hincmar eust escript au pape, sans licence de son oncle qui estoit son métropolitain, et contre le serment de fidélité qu'il avoit presté au roy Charles le Chauve, Hincmar le vieil sachant qu'il l'avoit piqué dans les lettres susdites et qu'il l'avoit mis en la malegrace du pape, s'en indigna fort.

Le jeune Hincmar s'achemina donc au concile ou conciliabule d'Attigny, mais outre qu'il fust bien maltraitté en présence de l'assemblée, de la sentence de laquelle il appella au saint siège, il fut encore destroussé et volé par les chemins ; mais voicy le pis : sans aucun respect de son appel, il fut déposé de son siège et banny, et quelques siens malveillans luy crevèrent les yeux.

L'an suivant, on tint un autre concile à Doulzi près Mousom, et d'iceluy on envoya des députez vers le pape Adrian pour l'affaire d'Hincmar le jeune ; mais comme les affaires trainoient en longueur, ils n'eurent audience que longtemps après.

Le jeune Hincmar, ce pendant, n'oublia pas de faire ses plaintes au saint siège, alléguant que les plus grands griefs qu'on lui objectoit, estoit d'avoir escript au saint siège, ce que les canons ne deffendoient point. Il croupit néantmoins en ses misères, depuis environ l'an 871, jusques à l'an 878, que le pape Jehan 8, venant en France, il le restitua en son siège au concile qu'il tint à Troyes, et mesme luy fit célébrer, tout aveugle qu'il estoit, la sainte messe en présence du concile, et donner la bénédiction épiscopale au peuple, et le renvoya aussy honnorablement à Laon y finir ses jours.

Concile tenu à Doulzy-lez-Mousom
L'AN 871

Entre autres choses qui furent ventilées au concile de Doulzy où présida Hincmar, archevesque de Reims, l'an 871, on y parla encore de l'affaire du jeune Hincmar, évesque de Laon, et fut advisé qu'on envoyeroit ambassadeur au pape Adrian 2 pour l'informer de tout ce qui s'estoit passé, touchant cet affaire. Celuy qui fut député pour cete légation fut le vénérable Actarde, évesque de Nantes, et en après archevesque de

1. Isidore *Mercator* vivait vers la fin du VIIIe siècle. Il existe, sous son nom, une collection de canons qui est faite par conciles et par épîtres.

Tours ordonné tel par le pape Adrian. Il avoit esté desjà envoyé légat à Rome pour les affaires de la province, et cete légation estoit la seconde. Or, le principal suject fut pour donner à entendre au pape que le jeune Hincmar avoit esté trouvé coupable de lèze majesté et d'autres crimes audit concile, et comment il avoit appellé de la sentence prononcée contre luy au siège de Rome, veu aussy que le mesme Hincmar voulant appaiser le roy Charles le Chauve qu'il sçavoit estre grandement indigné contre luy, luy avoit presté serment de fidélité et obéissance à son métropolitain au synode des dix provinces, en ces termes :

Ego Hincmarus, ecclesiæ Laudunensis episcopus, amodo et deinceps domino meo seniori Carolo regi sic fidelis et obediens secundum ministerium meum ero, sicut homo suo seniori et episcopus per rectum suo regi esse debet, ac privilegio Hincmari metropolitani Remorum ecclesiæ secundum sacros canones et decreta sedis apostolicæ ex sacris canonibus promulgata, pro scire et posse me obediturum profiteor. Subscriptio H.

Cecy se passa au concile susdit de Doulzy ; mais tout cecy n'empescha point qu'il ne fust condamné en ce concile, et comme il en eust appellé, le roy et et les évesques présens se mirent en quelque debvoir de l'empescher qu'il ne s'acheminast à Rome, ou bien s'il y alloit, que le pape fust auparavant informé de ce qu'on luy imposoit.

Le pape Adrian ayant entendu ces choses par le moyen de l'évesque Actarde, il fit en sorte avec le roy et les évesques, que pendant l'appel d'Hincmar on luy permist de venir à Rome, et escrivit les lettres suivantes au concile de Doulzy :

Hadrianus, episcopus servus servorum Dei, reverentissimis et sanctissimis confratribus nostris archiepiscopis et episcopis, qui apud Duziacensem, Remensis provinciæ, synodum convenerunt. Charitatis vestræ litteras per Actardum venerabilem coepiscopum et gloriosi regis Caroli legatum suscepimus, ac quid de ea suggestionem et deprecationem nostram ageretis, non solum in eis verum et per ipsum cognovimus. Egistis enim, ut decebat, ostendentes in ipso veræ fraternitatis fervorem, et in nobis ecclesiæ, cui licet indigni, vicarii tamen dignissimi principis apostolorum præsidemus, debitum cum reverentia, etc... generalitatem vestram in Christo bene valere. Dat. 7 calend. Januarii, indictione 5.

Comme Charles le Chauve luy avoit aussy escript par le mesme Actarde, le pape luy rescrivit aussy par le mesme, où

il l'instruit de ce qui s'estoit passé à Doulzy, et comment il avoit consacré ledit Actarde pour archevesque de Tours ; quiconque désire veoir lesdites lettres, elles se trouvent chez Baronius, l'an 871, no. 76.

Entre les évesques qui assistèrent à ce concile fut le vénérable Hilmerad, 20e évesque d'Amyens, qui avoit esté consacré l'an 849, et avoit assisté la susdite année de sa consécration au concile de Tours célébré par Landran, à celuy de Soissons, l'an 853, à celuy de Verberie en Valoys, encore la mesme année.

Plusieurs autres fameux prélats se trouvèrent audit concile de Doulzy. Actarde, évesque vénérable et très sainct de Nantes, fut un des premiers qui honnora ce concile de sa présence, et plusieurs autres qu'on célébra au diocèse de Reims. Iceluy avoit assisté l'an 867 à la consécration d'Electrannius, évesque de Rennes ; mais quelque temps après le V. Actarde fut chassé de son siège, premièrement par les Normands, et secondement par les propres princes du pays de Bretagne. Iceluy ayant enduré mille ignominies, se retira à Rome vers le pape Adrian duquel il fut gracieusement accueilly, luy ayant apporté des lettres de faveur des évesques de Soissons et de Troyes. Le saint Père luy assigna revenu compétent et escrivit aussy à Hincmar, archevesque de Reims, le priant de faire envers Charles le Chauve à ce qu'il fust pourveu du premier évesché ou archevesché qui seroit vaquant en France. Le pape aussy, voulant l'honnorer selon ses mérites, luy octroya l'usage du pallium, bien qu'il ne fust qu'un simple évesque de Nantes, et encore chassé de son siège. Voicy ce que chantent les lettres du pape.

Hadrianus, episcopus servus servorum Dei, reverendissimo ac sanctissimo Actardo, sanctæ Nanneticæ ecclesiæ episcopo. Diebus vitæ tuæ tantummodo tibi frater Actarde qui dirâ fatigatus et diuturna captivitatis miseria quassatus, nec inter barbarorum cuneos, nec inter enses infidelium defecisti, quin etiam Dei providentia mirabiliter erutus et liberatus circumquaque peregrinando procul a propria ecclesia, procul a notis et proximis propter eorumdem rabiem barbarorum et continuam Britonum oppressionem, quibus, heu nimium, vicinus esse nosceris, et pene pejus ab eis quam a piratis insecutionem pateris, curriculis jam multis incedis, pro Dei solius amore quem inter furentium paganorum manus et gladios confessus es, providimus concedendum, quod non aliter tibi nec cuilibet absque metropolitis concederemus, nisi multoties exilia, mare, vincula passo, etiam ad capitalem sententiam frequenter tracto, teste tuo metropolitano qui id nobis litteris innotuit, etc.

Hincmar le fit donc venir à Reims près de luy, s'en servant en beaucoup d'affaires et ès conciles qu'il célébra à Attigny et Doulzy, et comme l'évesché de Thérouenne vint à vaquer, il luy en obtint l'administration du roy Charles, mais le lieu n'estant pas autrement respondant à ses mérites, le pape luy procura l'archevesché de Tours ; et quand il vint pour la seconde fois à Rome, il le consacra de ses propres mains. Il mourut finalement l'an 874. Ce fut luy qui fut entremetteur de la grande amytié qu'il y eut entre l'archevesque Hincmar et le docte et pieux abbé de Rome, Anastase le bibliothécaire, qui luy envoyoit souvent des saintes reliques, et Hincmar en eschange luy envoyoit quelques présens et opuscules qu'il avoit composé nouvellement. Ce fut aussy cet Anastase qui mit Hincmar, l'archevesque, en bon predicament de saincteté envers le pape.

L'AN 875

L'an 875, Loys, roy de Germanie estant mort, Charles le Chauve mena aussytost son armée en Italie en intention de s'y faire couronner empereur, ce qui luy succéda assez heureusement. Mais le jeune Loys, roy de Germanie, voyant la France sans prince, il amassa grande armée et vint entrer en France par Mousom et commença d'y ravager, ruynant tout ce qu'il avoit à la rencontre. Il s'arresta au palais d'Attigny cependant que ses gens faisoient leurs affaires. Mais Hincmar l'archevesque, prévoyant le malheur qui s'en devoit ensuivre, escrivit aussytost aux évesques de sa province, les exhortant de demeurer tousjours dans la fidélité du roy Charles le Chauve. Ce travail et exhortation ne fut en vain ; car, dès que le roy de Germanie eut passé les festes de Noël à Attigny, il se retira à petit pas en son royaume, sans rien effectuer.

De Charles le Chauve et Rixant, sa femme

L'AN 878

Charles le Chauve, fils de Loys le Débonnaire et de Judith, succéda à son père au royaume de France, selon le partage qu'il en avoit eu, et partant il hérita du palais d'Attigny et de Doulzy, où il fit beaucoup de séjour avant qu'il ne s'acheminast à Rome pour y être couronné empereur ; mais son empire ne dura guères, car il mourut l'an 878.

Ce pays des Essuens doibt recognoistre à jamais de ce qu'il y apporta les reliques de sainte Waubourg. Il fit célébrer plusieurs conciles et diettes à Attigny, et tint aussy ses grands jours à Doulzy, où entre autres choses les religieux de Saint-Remy se furent plaindre à luy derechef pour la terre de

Novilly, sur la rivière d'Ourc, qui estoit en danger d'estre perdue pour eux, à cause des usurpateurs; pour quoy bien entendre, nous avons rapporté que le roy Carloman, frère de Charlemagne, avoit donné à l'abbaye de Saint-Remy la susdite (terre) de Novilly ce qui avoit esté confirmé par Charlemagne devenu monarque de France. Néantmoins, ledit Charlemagne ayant l'archevesché entre ses mains, donna Novilly à titre de bénéfice à Anscherus le Saxon, qui en payoit le cens et décime à l'église de Reims jusques à sa mort.

Loys le Débonnaire donna par après la mesme terre, à titre de bénéfice, à un certain Donatus, lequel estant du depuis tombé en la disgrâce de l'empereur, ladite terre luy fut ostée et donnée à un certain Athon qui avoist esté huissier de Charlemagne.

Mais Loys empereur estant mort, son fils Charles le Chauve rendit cete terre à Donatus et à son fils; mais sa femme et ses enfans estans disgraciez du roy Chauve, la terre de Novilly fut inféodée au fisque du roy. Mais le roy Chauve, l'an 32 de son règne, venant en l'abbaye de Saint-Remy, voulut veoir la sépulture du roy Carloman et les titres de la donation de la susdite terre; ce qu'ayant veu, il fit rendre Novilly à Saint-Remy, que tenoit un nommé Bernaüs; et sachant que plusieurs pièces en avoient esté aliénées, il donna ordre pour les répéter. Mais comme la chose ne se faisoit que lentement il fit ordonnance nouvelle, aux grands jours qu'il tint à Doulzy les Mousom, que la terre de Novilly seroit entièrement restituée avec toutes ses appartenances à l'abbaye de Saint-Remy, en mesme estat qu'elle avoit esté donnée par Carloman, et sur ce, il en donna lettres authentiques. Mais quand iceluy roy Chauve s'achemina en Italie pour l'empire, et que le jeune roy de Germanie vint à Attigny avec son armée, aucuns des enfans du susdit Donatus voyans qu'il faisoit bon pescher en caue trouble, se retirèrent vers la reyne Rixant et Loys le Bègue, son fils, et firent tant qu'on leur restitua Novilly; de quoy estant certioré, Charles le Chauve la fit encore restituer à Saint-Remy, ce qui fut faict avant sa mort.

Rixant ou Richilde, sa femme, vescut assez modestement durant la vie de Charles le Chauve; mais quand elle le veid mort, elle s'esmancipa si fort, qu'il fallut que les archevesques Hincmar et Foulques luy escrivissent des lettres comminatoires pour sa mauvaise vie; et ce dernier menaça de l'excommunier si elle ne se corrigeoit. Il faut veoir ce qu'en dit Floard

en l'histoire de Foulques. Néantmoins, on dit communément qu'il n'y a si mauvais au monde qu'il ne face du bien, tesmoing le malheureux Ebroin qui fonda l'abbaye de Nostre-Dame de Soissons ; aussy, cete impératrice, qui faisoit de la Brunehaut de son temps, a laissé quelques mémoires de sa piété en ce pays.

L'abbaye des dames Bénédictines de Juvigny, au diocèse de Trèves, mais proche de Stenay, de laquelle aussy les abbé et religieux de Mousom sont supérieurs, tiennent par opinion que leur fondation vient de Charlemagne, et de fait elles ont l'image de saint Charlemagne en leur maistre autel ; mais ce qui est de plus asseuré, Richilde, femme de Charles le Chauve, en est la fondatrice.

Car, comme icelle Richilde estoit un jour en quelque abbaye de Saint-Benoist et entendoit la vie de sainte Scholastique, sœur de saint Benoist, qu'on lisoit, elle commença à s'estonner de sa saincteté, et luy prit envie d'avoir de ses reliques. Elle envoya donc en la ville du Mans pour en avoir, et les ayant reçeues, elle bastit l'abbaye de Juvigny où elle donna lesdites reliques.

Or, quant à la moytié du corps de saint Montain qui est à Juvigny, que le P. Cerisiers, autheur de la vie de saint Remy [1] dit estre de saint Montain de Laon, qui annonça la nativité de saint Remy à sainte Ciline, il me pardonnera, s'il luy plaist, si je luy dis que ce saint Montain de Juvigny a esté directeur et confesseur dudit monastère, bien qu'il fust hermite et que son hermitage se voye encore proche de Juvigny. Quant au saint Montain, de Laon, je crois et puis asseurer qu'il n'habita jamais hors du pays Laonnois. La vie toutefois de saint Montain de Juvigny fut perdue, et tout nouvellement les dames de ce beau monastère ont demandé la vie de saint Montain de Laon, en pensant que ce soit le leur ; mais puisque le leur a esté prestre, et clairvoyant a esté asseurément leur directeur, je les prie de ne point confondre l'un avec l'autre.

L'an 1187, Wolcmarus, archevesque de Trèves, bénit pour abbesse de Juvigny la sœur de Loys, comte de Chiney, qui estoit religieuse du mesme monastère.

L'an 1608, quand Catherine de Lenoncourt, abbesse de

1. René de Cerisiers, jésuite, né en 1603, d'autres disent en 1609, et mort en 1662. Son ouvrage sur saint Remy est intitulé : *Les heureux commencements de la France chrétienne sous l'apôtre saint Remy, ou la vie de saint Remy*, Reims, Bernard, 1633, in-4, et 1647, in-8.

Juvigny, mourut, on appella le sieur Nicolas Habert, prieur de Mousom, pour faire ses obsèques, selon le droit ancien des abbez de Mousom. Après laquelle, on esleut pour abbesse madame Gabrielle de Livron, fille du sieur de Borbonne, maistre d'hostel du duc de Lorraine, laquelle voulut sçavoir pour quelle raison le monastère de Juvigny estoit suject à celui de Mousom ; mais le procès n'en put estre vuidé si tost. Je ne sçay pas ce qui en est ; mais je sçay bien qu'autrefois les abbez de Mousom ont beaucoup contribué pour la manutention de la Bénédictine au monastère de Juvigny, pour la proximité peut-estre du lieu ; je ne sçay pas si ç'a esté par authorité qu'ils y avoient. En ce temps, cete pauvre abbaye a enduré de grands dommages, depuis spécialement les guerres de Lorraine qui ont contraint les pauvres religieuses se réfugier dans la ville de Stenay, où elles bastissent un beau lieu de refuge qu'on dit estre une translation de leur abbaye.

L'AN 879

Loys le Bègue, fils de Charles Chauve, qui avoit esté roy et empereur, mourut l'an 879. Il n'a rien fait de mémorable en ce pays.

L'AN 880

Albon, second du nom, fils d'Albon premier, succéda à son père et mère aux comtez d'Hainau et de Rethel, et fut ainsy l'onziesme comte du Rethelois, dès l'an 834. Sa femme est incognene. Il suivit tousjours Charles le Chauve en ses expéditions et batailles, ayant esté un de ses grands affidez. Il mourut l'an 880, laissant Manassier, son fils, son successeur, dont nous parlerons l'an 915, auquel il mourut.

Invention du corps de saint Victor de Mousom

Nous avons parlé cy dessus, en la centurie 5, vers l'an 420, du martyre de saint Victor de Mousom, et comment il fut inhumé proche l'église de Saint-Pierre, vis-à-vis de Mousom, et demeura incogneu jusques à l'an environ 880, auquel Hincmar tenoit le siège de Reims.

En ce temps là donc, il arriva que la muraille, proche de laquelle avoit esté ensevely saint Victor, ainsy que plusieurs autres, vint à tomber, plustot divinement que par cas fortuit. Le curé du lieu, appellé Waning, voulant faire réparer cete muraille, comme on creusoit les fondemens et qu'on jectoit les pierres de costé d'autre, on vint, sans y penser, à descouvrir la sépulture du saint martyr. Les massons dirent incontinent au curé qu'on ne pouvoit bien asseoir aucun fondement en ce

lieu là, si on ne transportoit les corps qui y estoient. Le curé les creut et transféra solennellement saint Arnoul en un autre tombeau dans l'église.

Environ ce temps là, il y avoit une femme de Mousom, aveugle depuis trois mois ; et Dieu la voulant guérir en mettant son glorieux martyr en évidence, commanda au curé Waning, qui dormoit, qu'il eust à apporter quelque remède à cete pauvre femme, et il luy conseilla d'apporter quelque drap sur le sépulchre du sainct ; ce qu'ayant fait, et se l'estant appliqué aux yeux, elle fut illuminée soudainement. Dès qu'on sceut ce miracle, chacun commença de réclamer saint Victor en ses besoins, et plusieurs passoient des nuicts entières à son sépulchre.

Il y eut une fois un certain du clergé qui veilloit à son tombeau avec plusieurs autres, et veid en dormant un homme beau et vénérable à merveilles, qui se promenoit devant l'autel, qui s'arrestoit quelquefois à la teste dudit tombeau pour y lire dans quelque beau livre qu'il tenoit ; il veid pareillement comme deux oyseaux à guise de pigeons qui venoient, l'un d'orient, et l'autre d'occident, s'asseoir sur la sépulture ; et il s'apperceut comment la terre du tombeau vint à sortir de la fosse, et que le glorieux martyr commença de luy parler familièrement. Ce clerc s'esveillant, esveilla son compagnon afin qu'il fut participant d'une telle vision. Ce qu'ayant considéré, celuy là qui avoit parlé avec le saint martyr esteignit la lampe qui estoit allumée, et ainsy cete vision disparut.

Il arriva une fois encore que Gandulphe, prestre de la mesme église, eut plusieurs révélations de la gloire du saint martyr. Car, comme il s'estoit endormy, il luy sembloit veoir qu'il entroit dans son église, et qu'il voioit saint Victor, en posture très religieuse, se tenir au costé droit de l'église, et le prestre luy demandant qu'est ce qu'il faisoit là, il l'advertit qu'il eust davantage de soin de sa sépulture, et qu'il ne permist davantage qu'il demeurast en un lieu si chétif. Il luy commanda aussy que quand son corps seroit eslevé, qu'on le mist au costé droit de l'autel de saint Pierre, les pieds tournés vers l'occident, et qu'il eust à advertir Rigobald, corévesque de Reims, qu'il donnast charge de garder ses reliques à deux enfans.

Douze jours encore après cecy, il eut encore une autre révélation de saint Victor en sommeillant. Il luy sembloit estre en l'église de Saint-Martin de Mousom, et que le saint martyr

estoit à costé droit de l'autel de Saint-George, et qu'il luy disoit : « Va t'en en l'église de Saint-Pierre, et prépare moy « une fierte pour me mettre. » Il sembloit donc au bon prestre qu'il s'en alleit pour exécuter ce qu'il luy avoit esté enjoinct, et comme il s'y acheminoit, il luy sembla encore de veoir saint Victor qui l'exhortoit d'expédier le tout diligemment.

Or, comme il luy sembloit qu'il avoit tout préparé comme il falloit, saint Victor l'ayant embrassé et baisé, il veid qu'il rentroit dans son monument. Le bon prestre voyant que le saint martyr luy démonstroit tant de familiarité, s'enquesta de sa vie, et le saint luy raconta le tout, ainsy que nous avons dit cy dessus, et luy sembloit veoir ses playes encore toutes fresches et le sang en découlant. Après quoy, il luy recommanda encore sa sépulture et la vision disparut ainsy. On commença alors plus que jamais de fréquenter le sépulchre du saint, et les miracles y foisonnoient à merveilles, et entre autres, il y eut une fille de Mousom qui avoit perdu l'usage des pieds qui fut guérie en l'église de Saint-Pierre ; une autre femme manchote des deux bras y fut encore restituée parfaitement ; et ce qui est admirable, le saint opéroit aussy miracles en des pays esloignés.

Car, ung noble seigneur appellé Hadémar, qui estoit de la compagnie du comte Hagar, eut révélation de transférer le corps sainct. Iceluy reposant une fois en son lict, veid un homme vénérable et lumineux qui s'approcha de luy et luy dit : « Lève toy hastivement et va t'en en ung lieu appellé « *Fossadus*, et dis au curé et aux clercs de l'église de Saint- « Pierre qu'ils transportent honnorablement le corps de saint « Victor, martyr, au monastère de Nostre-Dame de Mousom. »

Cet Hadémar eut commandement par quatre fois de ce faire, mais il le négligeoit pensant que ce fust quelque songe. Il apparut encore pour la cinquiesme fois et iceluy se conseilla à quelques prestres ce qu'il devoit faire, et iceux respondirent qu'il falloit jeusner et prier pour en avoir davantage de certitude. Voyla finalement ce personnage qui apparoit pour la sixiesme fois et tança aigrement Hadémar de sa nonchalance, et afin qu'il ne pensast pas qu'il songeoit, il le frappa avec le baston qu'il avoit en main si rudement en la teste et par tout le corps qu'il y laissa des marques ; et Hadémar promit aussy d'accomplir ce qu'il luy commandoit ; mais il luy dit : « Vous « me commandés de ne me point reposer ni jour ni nuict que « je n'aye exécuté la volonté divine, et je ne cognois ny le « lieu ny le pais où il est ; et quand bien j'y seray arrivé, per-

« sonne ne voudra me croire. » Le personnage luy dit : « Vas « t'en à Mousom, et addresse toy au prestre Gelding, et luy « raconte ce que je t'ay dit. »

La vision estant disparue, comme Hadémar vouloit se lever, il commença de crier hautement pour les playes qu'il avoit reçeues, et ses domestiques venans le veoir, il leur raconta ce qui s'estoit passé, et quelque temps après s'estre un peu récréé de ses blessures, il vient à Mousom, parle au curé Gelding et luy fait le narré de sa vision. Le curé jugea à propos d'en informer l'archevesque Hincmar, et iceluy envoya à Mousom Rigobald, son corévesque, pour faire pour luy et en sa place la cérémonie de cete translation. Et partant Rigobald ayant fait dénoncer la solennité de ce transport, il s'assembla un nombre infiny de peuple de l'un et l'autre sexe, et portèrent le corps saint de l'église de Saint-Pierre en l'église des moniales de Nostre-Dame de Mousom, et Hadémar y assista et glorifia Dieu de ce qu'il l'avoit choisy pour estre instrument de cete belle cérémonie, et s'en retourna par après chez soy, après avoir veu le miracle que le saint martyr fit en la personne d'une femme paralytique de Mousom. Car, comme Rigobald officioit pontificalement en la messe de la translation susdite, cete pauvre femme s'estant fait porter en l'église de Nostre-Dame, on fut estonné qu'ayant fait sa prière à saint Victor pour sa guerison, elle se leva saine et guérie entièrement en présence de tous les assistans.

L'abbaye de Nostre-Dame des moniales de Mouzom estoit donc bastie dès le temps de cete translation, puisque la vie susdite de saint Victor le dit ouvertement ; mais par qui et quand fut elle bastie, on n'en sçait rien, sinon qu'il est croyable que quelque archevesque de Reims qui estoit aussy prince de Mousom, en a esté le fondateur. J'estime qu'il ne faut point chercher ce fondateur avant le temps des saints Nivard et Rémi.

Je ne sçay si la supériorité que l'abbé de Mousom se revendique au monastère de Jouarre, ne pourroit point venir de ce que Jouarre est une des filles de l'abbaye des moniales de Nostre-Dame de Mousom ; mais soit ce que ce soit, comme les guerres et [illegible] du temps [illegible] ledit monastère, Hervée, archevesque de Reims, [illegible] mais ne fit pour en faire une église [illegible] qui y [illegible] jusques au temps de archevesque Adalbéron qui y mit l'ordre de Saint-Benoist, mais de religieux et non de religieuses, comme nous

dirons. Nous avons toutefois veu en ce temps un nouveau monastère érigé pour des filles de Saint-Benoist audit Mousom, lesquelles se sont retirées durant ces guerres proche de Reims, au chasteau de Baslieu.

Translation de saint Onésime, évesque, à Douay

Comme les Normands avoient ruyné la ville de Douay en Artois, et que les chanoines de Saint-Amé se fussent mis à sauveté à Soissons avec les corps de leur patron saint Amé, après que le ravage de ces Normands fut assoupy, ils s'en retournèrent à Douay avec saint Amé, l'an 880, et emportèrent avec eux pareillement les corps de saint Onésime, évesque, et de saint Gourdinel, martyr, qu'on leur avoit donné.

Je crois que ce fut en ce temps là mesme que se fit la division du corps de saint Onésime, qu'on bastit le prieuré de Donchery-sur-Meuse, membre de l'abbaye de Saint-Médard, en laquelle avoit esté ensevely saint Onésime et gardé jusques alors, comme nous avons dit cy dessus en la centurie 4.

Cete abbaye donna donc la moytié de saint Onésime à Douay, et l'autre moytié à Donchery, avec plusieurs autres saintes reliques qui estoient au mesme monastère, lesquelles ont esté jusques à présent conservées prétieusement et diligemment en l'église de Donchery, comme il s'ensuit :

Premièrement, en une grande fierte à quatre bras, environnée de lames d'argent et posée sur le grand autel, se garde le corps de saint Onésime, jadis évesque de Soissons.

En un bras et main d'argent, est une des joinctures de saint Médard.

En un autre bras d'argent, il y a des reliques de saint Gildard.

En un autre grand reliquaire d'argent, à pied de cuivre, autour duquel sont plusieurs petites pierres, et au milieu un christal en ovalle, il y a du test de saint Sébastien, martyr.

En quelque image de bois, il y a encore des reliques de saint Sébastien.

En quelque joyau d'argent en forme d'un petit baril à pied de cuivre, il y a d'un costé de l'huile de saint Nicolas, évesque de Myrrhe, et de l'autre de l'huile de sainte Catherine.

En une tablette, il y a des reliques des XI mil vierges et de sainte Marguerite.

En un autre joyau de bois, de la coste sainte Gertrude, et de saint Nicaise, évesque de Reims, et de saint Florence.

En quelque image de bois qu'on avoit coustume de garder dans un coffre d'yvoire, sont les reliques qui s'ensuivent :

De saint Simon, apostre ; du chef saint Aurélian ; des charbons saint Laurent ; des os sainte Beuve ; de saint Ignace, évesque ; du cemetière du prophète Samuel ; de saint Quentin, martyr ; de saint Guillaume ; de saint Montain et de plusieurs autres.

En quelque autre reliquaire de cuivre argenté, au bout duquel est une belle perle, il y a du chef de saint Fiacre et de sainte Cécile.

En une teste de bois, il y a de la pierre du saint sépulchre de Nostre-Seigneur.

En un bras d'estain doré, du sang des saints Innocens.

En une image de bois de sainte Agnès, il y a de sainte Agnès, de saint Simon, apostres, et de quelques autres.

En un joyau de cuivre, à pied de cuivre, au milieu duquel est une image de Nostre-Seigneur, il y a de la coste saint Laurent, et des os saint Barthélemy.

En un joyau de cuivre, en forme de clocher, il y a des saints Innocens, de saint Martin et de sainte Anne.

En une double croix notable, ornée de plusieurs pierres, il y a de l'aube saint Jehan l'évangéliste et de sa chasuble.

En un petit joyau d'argent, il y a de saint Philippe, apostre.

Dans un petit coffre de bois, il y a du sépulchre de Nostre-Seigneur, du sépulchre de Nostre-Dame, du vestement de Nostre-Dame, des cheveux de Nostre-Dame, du mont de Calvaire, de la pierre sur laquelle fut espandu le prétieux sang de Nostre-Seigneur en la ville de Dole, de la meule de saint Crespin.

En un autre joyau de bois, du chaperon saint Loys.

Voyla le catalogue qui m'a esté communiqué par Monsieur Charton, soissonnois, curé de Donchery, d'où il se veoid que les religieux de saint Médard donnèrent plusieurs autres de leurs saintes reliques avec le corps de saint Onésime.

Et c'est chose digne d'admiration, que tant d'églises de France, situées en bonnes villes et au cœur du royaume, ayant perdu une grande partie de leurs reliques, la villette de Donchery qui est de peu de déffense, située tousjours en la frontière des Pays-Bas, de Luxembourg et du Liège, qui a esté environnée de tant d'armées depuis huit cent ans, et qui est le pis de tout, qui est à la gueule d'une ville de Sedan, d'où sont sortis tant de brisimages et larrons briseréliques, a conservé jusques à présent toutes ses reliques, qui sont enchassées la pluspart assez prétieusement et pour amorcer les larrons. On

doit attribuer cecy aux mérites du grand saint Onésime, qui n'a jamais aussy permis qu'aucun hérétique y ait esté le bienvenu.

Ravages que les Normands ont fait au pays
L'AN 882

Environ l'année que l'archevesque Hincmar, craignant la furie des Normands qui venoient fondre en Champagne, se retira à Esparnay avec le corps de saint Remy, qui fut l'an 882, à cause que la ville de Reims estoit alors dépouillée de ses murailles qui avoient esté employées à la structure de la belle église cathédrale de Nostre-Dame, lesdits Normands vindrent se ruer à grandes trouppes en ce pays des Essuens.

On tient qu'ils entrèrent à Mousom et ruinèrent l'abbaye de Nostre-Dame. Ils en firent autant au village et église de Senuc, où estoient les corps de saint Oricles et de ses compagnons. Ils plantèrent le siège devant le palais d'Attigny, qu'ils ruinèrent en partie.

Une autre bande de Normands alla à Montfaulcon, à l'arrivée desquels les chanoines levèrent le corps de saint Bauldry, leur patron, et le mirent sur l'autel de Saint-Laurent ; et à la veue de tous, son sacré chef distilla trois gouttes de sang aussy chaudes et fresches comme s'il eust esté vivant ; en après, ils le portèrent à sauveté à Verdun, et fut par après reporté à Montfaulcon. Or, durant que le saint corps estoit absent et les clercs, les Normands vindrent en son église de Montfaulcon et ne bruslèrent rien, et n'y eut q'une femme de tuée ; et au partir de là, il y en eut mesme quelq'uns qui mirent leurs offrandes sur son autel.

Après cecy, comme d'autres Normands fussent revenus pour y piller, quelq'ung des chanoines ayant pris avec soy le saint corps se guinda au haut d'un arbre où il se cacha, et y fut neuf jours sans boire ou manger, et le monastère de Saint-Bauldry ne fut endommagé.

Quelque autre temps, comme la famine régnoit par tout, à cause desdits Normans, les chanoines délibérèrent de transporter les reliques de saint Bauldry pour amasser quelques aumosnes pour vivre ; mais comme ils estoient en Allemagne, un certain abbé de Bunne [1], au pays de Cologne, les persécuta tant qu'ils s'en revindrent à Montfaucon avec le corps de saint Bauldry, faisant cent lieues en deux jours, par grand miracle.

Ils reprirent encore le corps entier du sainct et s'acheminè-

1. Bonn, sur la rive gauche du Rhin, à 25 k. S. E. de Cologne.

rent à Walstice, sur le Rhin, faisans encore cent lieues en deux autres jours, et le mesme abbé les persécutant encore comme devant, il en fut puny de fiebvre qu'il perdit néantmoins quelque temps après, ayant réclamé saint Bauldry.

Les chanoines demeurèrent environ un an en ce lieu là, à cause des miracles qui s'y faisoient, et en compte on dix-huit qui se firent, pour un jour, la veille de Saint-Jehan-Baptiste, et les oblations y furent si grandes que lesdits chanoines eurent de quoy se nourrir, et accommoder l'église de Montfaulcon. Si quelqu'un en veut sçavoir davantage, qu'il lise Floard, livre 4, ch. 39. Les mesmes Normands firent bien d'autres ravages en ce mesme temps ès autres parties du diocèse de Reims, qui ne sont de mon suject.

De l'archevesque Foulques, qui bastit Omont

Le B. Foulques, 34° archevesque de Reims, avoit succédé à Hincmar, mort l'an 822. Il estoit religieux de Saint-Bertin et de fort noble famille ; il tint le siège jusques à l'an 900, qu'il fut tué proditoirement, à la suggestion du comte de Flandres. Toute sa prélature fut grandement traversée, à cause des Normands qui faisoient tousjours quelque notable ravage en son diocèse.

Les conducteurs de ces chenilles septentrionalles estoient Godefroy et Sigefroy, qui venoient des quartiers de Picardie où ils avoient ravagé le Vermandois, bruslé l'église de Saint-Quentin, et Nostre-Dame d'Arras ; et comme le roy Carloman leur alla au-devant avec puissante armée, il fut contraint de se retirer jusques à la rivière de Somme, ce qui leur donna la hardiesse de piller toutes les églises et abbayes qu'ils eurent à la rencontre, et la belle ville de Cambray n'eschappa pas leurs mains.

Le roy Loys, père de Carloman, qui avoit aussy une autre puissante armée pour fermer passage à ces barbares, s'en vint à Mousom pour là les arrester ; mais il fut aussy peu heureux que son frère, car, ayant choqué avec eux, il eut du pire et fut desconfit, ce qui occasionna ces peuples de piller Mousom encore une fois et tous les environs, et passer hardiment au travers de tout le Rethelois, approchans de Reims et mettans tout à feu et à sang sans pardonner à ame vivante, ce qu'ils exécutèrent jusques aux portes de Paris, en sorte que les religieux de Saint-Denys en France furent contraints se réfugier à Reims avec le corps de leur patron.

Or, le bienheureux Foulques, voulant avoir quelque munition pour se déffendre desdits Normans, et pour réprimer

pareillement les courses de quelques malveillans qui endommageoient les terres de l'église de Reims, il fit bastir le fort chasteau d'Omont [1], proche du Mont-Dieu, qui est ruiné présentement. C'estoit une des fortes places du pays, avant l'usage des canons et avant sa ruine. Je n'approuve point la façon d'escrire d'aucuns qui escrivent *Aumont* et *Haulmont*, comme s'ils vouloient dire *Altus Mons ;* car bien que le chasteau soit basty sur une des hautes montagnes du pays, le village néantmoins, qui est divisé en deux et qui a le chasteau entre deux, n'est pas si haut situé et n'est pas dérivé de *Altus Mons*, mais bien de *Ultra montem*, et Omont est dit quasi village *outre mont*, à cause qu'il est au delà de la montagne du côté du septentrion, et tous les cartulaires anciens que j'ay maniez l'appellent *Ulmons*, *Ulmontis*, et en françois, *Omont*.

Ce lieu, qui estoit autrefois des appartenances de l'église, est venu depuis en la puissance des comtes de Rethélois qui en ont fait une de leur prévostez, et a esté depuis un appennage des puisnez de la maison desdits comtes ; et aucunefois aussy leurs veufves y ont eu leur douaire assigné.

Les anciens comtes y faisoient autrefois leur séjour ordinaire plus qu'à Rethel, à cause de l'aménité et plaisance du lieu, et de la commodité de la chasse ès forests prochaines. Mais le nouveau chasteau de la Cassine, basty une lieue près, a absorbé la gloire du chasteau d'Omont, joint qu'il fut ruyné sur la fin des guerres de la Ligue, par le commandement du roy Henry 4 ; de quoy le Mont-Dieu ne pleura guères pour les extorsions qui avoient esté faites par les gouverneurs et guarnisons sur le Mont-Dieu, depuis le temps de Philippe le Bel.

Peu après, Herebalde, comte de Portian, fit bastir en ville et chasteau, Mézières sur Meuse, comme Foulques avoit basty Omont ; mais ce ne fut pas contre les Normans comme luy, ains pour mieux picourer et affliger les terres de l'église de Reims, les revenus de laquelle il avoit envahy durant les troubles de France, et avoit mesme envahy le chasteau d'Omont ; mais il fut contraint bientost d'en vuider ses mains.

Foulques, l'archevesque, est estimé fondateur du prieuré de Chagny lez Omont, au rapport de quelque ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Remy qui dit : *relatione seniorum, didicimus quod Fulco archiepiscopus Chineyam vel Chineram* (le mot est malaisé à deviner) *nobis contulit*. Et cela semble assez probable, à cause de l'autel et église qu'il donna à ladite abbaye ; et de

1. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mézières.

fait, Chagny est un prieuré qui est membre et déppendant de Saint-Remy, outre la cure du village, et y a tousjours un religieux administrateur dudit prieuré qui est envoyé de Saint-Remy, et semble avoir esté autrefois conventuel, ainsy que celuy de Rethel, mais il ne l'est de présent.

L'AN 899

L'empereur Arnoul mourut au rapport du cardinal Baronius, l'an 899, et ce de la maladie des poux en vengeance divine, à cause qu'il avoit fait descendre les Hongres en France, qui y avoient fait tant de mal et apporté tant de désolation, l'an 889 spécialement, aux églises et monastères, qu'on veid une infinité de prestres, religieux et vierges sacrées passer par le fil de l'espée ou emmenés captifs. Il s'empara aussy des biens de l'église de Reims, à cause que Foulques n'avoit voulu permettre qu'il se rendist roi de France. Dodo, évesque de Verdun, estant en la bonne grâce dudit Arnoul, impétra de luy le monastère de Montfaulcon qui déppendoit de Reims. Il est bien vray qu'il n'en abusa pas autrement. Ce fut cet évesque qui ordonna qu'on feroit annuellement une procession de trois lieux de pareille distance qui viendroient se trouver ensemblement à un certain rendez vous, asçavoir la ville de Verdun avec le corps de saints Venne et Airy ; l'abbaye de Beaulieu, avec le corps de saint Roding, escossois ; et le monastère de Montfaulcon avec le corps de saint Bauldry ; et rarement telle procession se faisoit elle, que ces corps saints ne fissent plusieurs miracles.

Saint Quentin de Verpel, village et baronnie non loing de Grandprez, florissoit peut-estre en cete centurie. Ce saint personnage n'est pas celuy de Picardie, ancien martyr, ni celuy qui venoit aussy en France au temps du roy Gontran, que sa maistresse Aya accusa envers son mary, ainsy comme la maistresse du patriarche Joseph l'accusa envers le sien pour mesme sujet. Mais ce saint Quentin, dont le corps repose à Verpel en une fierte, estoit confesseur, natif de Clermont en Lorraine, duquel on ne sçait autre chose. Son office est du commun d'un simple confesseur, et est réclamé par le peuple pour les enfleures ; et y a affluence de peuple au jour de sa feste, qui est vers le 4 aoust. Sa chasse, qui n'est que de bois peinct, se veoid sur le maistre autel de son église.

(*A suivre.*) P. LAURENT.

NÉCROLOGIE

M. LE CHANOINE DE BAYE. — Le 17 avril dernier, l'église de Baye, canton de Montmort (Marne), pouvait à peine contenir une foule nombreuse, composée de gens du pays, d'ecclésiastiques et de représentants des plus anciennes familles de Champagne venus pour donner un dernier souvenir à l'un des membres éminents du clergé du diocèse de Châlons.

Christian-Camille-Stanislas Berthelot de Baye est décédé le 28 mars 1890. Il naquit à Paris, le 7 mai 1818, du mariage de Amour-Auguste Berthelot, baron de Baye, comte de Saint-Laurens, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, et de Sophie-Catherine-Amélie, comtesse de Bohm[1]. Son père le destinant à la carrière des armes, il entra à l'Ecole Polytechnique et sortit dans l'artillerie où il obtint promptement le grade de capitaine[2].

C'est en 1850 qu'il épousa sa cousine Mlle Frances-Amélie, dite Aimée, Wilkinson, fille de John Wilkinson (d'une ancienne famille anglaise originaire du Yorkshire) et de Louise Bouret de Vézelay[3]. Après dix années de bonheur, M. de Baye perdait cette jeune et charmante femme qui joignait aux dons les plus brillants de la nature un cœur des plus charitables, une bonté des plus rares, et à qui il avait sacrifié sa carrière militaire.

Lorsqu'en 1860 les Etats de l'Eglise furent menacés, il se joignit aux volontaires qui défendirent la Papauté et se distingua tout particulièrement au siège de Spolète où il fut un des plus intrépides défenseurs de la place. Mais, écrasés par le nombre, les Pontificaux ne purent prolonger la résistance; il fallut capituler, et M. de Baye fut du nombre des prisonniers. — Rendu à la liberté, il prit de nouveau le chemin de Rome, pour se jeter aux pieds du Saint-Père et lui offrir une seconde fois sa vie. — Le Souverain Pontife embrassa tendrement ce dévoué serviteur, attacha lui-même sur sa poitrine la croix de l'Ordre de Pie IX, et lui ordonna de retourner dans sa patrie.

1. La baronne de Baye était fille de Christian-Guillaume, comte de Bohm, chambellan du roi de Prusse, et de Sophie-Victoire-Alexandrine de Girardin.

2. M. l'abbé de Baye, qui avait été élève du collège de Juilly (Seine-et-Marne) de 1832 à 1836, était resté l'hôte assidu des banquets de l'association amicale.

3. Mme Wilkinson était fille de Louis Bouret de Vézelay, petit-neveu du célèbre fermier général, et de Adélaïde-Joséphine de Girardin, veuve du marquis de Barbantane.

Dès lors, M. de Baye prit la résolution d'entrer dans les Ordres et de consacrer le reste de ses jours à Dieu et aux pauvres. — A 50 ans, il fit ses études ecclésiastiques au Séminaire de Saint-Sulpice, et le 21 décembre 1872, il était ordonné prêtre. Mais sous le vêtement religieux battait toujours un cœur de soldat; il se dévoua entièrement aux œuvres militaires et devint aumônier de l'armée à Châlons-sur-Marne. Mgr Meignan le nomma chanoine honoraire, le 14 octobre 1874; c'est vers cette époque qu'il reçut la croix de la Légion d'honneur.

Lors de la suppression des aumôniers militaires, l'abbé de Baye fut chargé du service religieux des prisons civiles[1] et militaires[2], et il apporta dans ces fonctions difficiles et effacées l'ardeur qui l'a toujours caractérisé. On l'appelait à Châlons le *Père des Pauvres*, et sa figure si fine et si douce restera longtemps gravée dans le souvenir et dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu.

La famille Berthelot appartient à l'ancienne noblesse de Bretagne[3]; elle posséda les seigneuries de Moreilles, Séchelles de Gentilly, de Belloy, de Rebourseau, de Jouy, de Montchesne, de Saint-Alban et de Pléneuf. — En 1676, l'île d'Orléans fut érigée en comté sous le titre de Saint-Laurens en faveur de François Berthelot, 1er du nom. Nous extrayons du document conservé aux archives du Ministère de la Marine le passage suivant :

« *Nous avons la dite terre et Seigneurie de l'Isle d'Orléans, ses* « *appartenances et dépendances, créé, érigé et élevé de notre* « *grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, créons, éri-* « *geons et élevons par ces présentes signées de notre main en* « *titre, nom, qualité et dignité de comté, que nous voulons estre* « *doresnavent appelé le comté de Saint-Laurens, pour en jouir et* « *user par le dit Berthelot, ses hoirs, successeurs et ayant cause,* « *tant mâles que femelles, sous le titre de comté.* »

Par acte du 9 janvier 1708, Michel Larcher, marquis d'Olizy, intendant de la généralité de Champagne, céda par échange la baronnie de Baye à son beau-frère Etienne Berthelot, seigneur de Pléneuf. — A la mort de ce dernier, le domaine de Baye passa entre les mains de François Berthelot de Pléneuf, baron de Baye, lieutenant-général des armées du Roi, grand-croix de l'Ordre militaire de Saint-Louis, commandant les deux compagnies des cadets gentilshommes du roi de Pologne, grand-bailli d'épée des ville et bailliage de Saint-Dié. Son fils aîné, Alexandre-Etienne-Hippolyte Berthelot de Pléneuf, baron de Baye, fut maistre de camp de cavalerie, maréchal-général des logis de l'armée, exempt des gardes du roi de Pologne, major des gardes de Monsieur frère du

1. 1881.

2. 1883.

3. Les Berthelot portent : d'azur au chevron d'or accompagné de 3 besans de même, 2 en chef et 1 en pointe.

Roi, commandeur de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. — Il était le grand-père de l'abbé de Baye.

La famille de Baye est actuellement représentée par le baron de Baye, comte de Saint-Laurens, frère cadet du défunt, et MM. le baron Joseph de Baye, notre collaborateur, et Jean de Baye, ses neveux. X.

***

M. Aug. Leseur. — La Champagne vient de perdre l'un de ses enfants les plus estimés. Originaire de Sézanne, M. Auguste Leseur s'établit à Reims en 1853, et y tint un rang des plus distingués tant au barreau, où il fut successivement avoué et avocat, qu'à l'Académie dont il fut élu secrétaire et président à plusieurs reprises et douze fois rapporteur des concours. Il agrandissait les sujets proposés bien au-delà de l'horizon des concurrents et même des lauréats, et en quel bon style il savait exprimer ses jugements! Homme d'esprit, causeur plein de verve et de finesse, son commerce était des plus agréables. En 1854, il lisait à la séance publique sa poésie : *Au coin du feu*, en présence de Reboul qui l'en félicitait. Il célébrait en 1856 l'*Armée d'Orient* et la lutte héroïque de la France en Crimée, puis en 1858 *Bethléem*, l'orphelinat fondé par l'abbé Charlier et qui devrait tant tenir au cœur des rémois reconnaissants. Prenant place au fauteuil en 1863, il faisait l'examen de conscience des Académies de province, et concluait à l'honneur de sa ville d'adoption. Plus tard, il commentait de belles poésies ou suscitait de hautes et patriotiques initiatives. C'est ainsi que son dernier discours, prononcé en 1885, fut le point de départ de la souscription qui atteint aujourd'hui le chiffre de cent mille francs, et qui va doter Reims de la statue de Jeanne d'Arc par Paul Dubois. Le jour où cette œuvre d'art sera inaugurée, il faudra se souvenir du promoteur de l'entreprise et des généreuses pensées qui l'inspirèrent, pensées de patriotisme et de foi, d'union et de concorde.

M. Leseur est décédé le 23 avril 1890 dans la 64e année de son âge, après une vie active, terminée par une longue période de souffrances et d'épuisement. D'unanimes regrets se sont manifestés et sont venus de toute part honorer sa mémoire. En même temps qu'il rendait tant de services au Palais et à l'Académie, il s'adonnait également aux œuvres de charité chrétienne : il présida longtemps les conférences de Saint-Vincent-de-Paul selon l'esprit de leur fondateur, Fr. Ozanam, dont il avait toujours aimé le caractère. M. F. Piéton, l'ami du défunt, son collègue au barreau et à l'Académie, prononça sur sa tombe une allocution émue qui restera son plus bel éloge. H. J.

***

M. Deloisy, ancien chef de district au chemin de fer de l'Est, est décédé le 28 avril 1890 à Bar-sur-Aube, à l'âge de 66 ans.

M. Deloisy était un géologue distingué, qui, à force de recherches et de travail, avait réuni une superbe collection géologique dont il avait, l'an dernier, fait don à la ville de Bar-sur-Aube.

***

On annonce la mort récente de M. Louis Doublat, imprimeur à Epernay, directeur du *Courrier du Nord-Est*.

M. Doublat avait fondé ce journal après la guerre de 1870, et il y défendait avec un zèle plein de désintéressement les idées conservatrices. C'était un homme aimable et dévoué dont la perte cause de vifs regrets à tous ceux qui l'ont connu.

Les obsèques de M. Doublat ont eu lieu à Verdun où il a été inhumé dans un tombeau de famille.

***

Le général Gresley, sénateur, ancien ministre de la guerre, est mort le 1er mai 1890.

Le général Gresley était né à Vassy (Haute-Marne), le 19 février 1819. Entré à l'Ecole Polytechnique en novembre 1838, il en sortit avec le grade de sous-lieutenant d'état-major. Envoyé en Afrique en 1848, comme aide-de-camp du général Herbillon, il resta jusqu'en 1870 dans cette colonie où il parvint au grade de colonel. Pendant la guerre de 1870, il fut promu général de brigade et assista aux batailles de Bazeilles, de Balan, et à la journée de Sedan.

Après la conclusion de la paix, il fut nommé sous-chef d'état-major au ministère de la guerre. Chef d'état-major général en 1874, il fut promu général de division en 1875, devint conseiller d'Etat en service extraordinaire le 14 avril 1876, et soutint devant les Chambres les discussions relatives à l'armée.

A la suite des élections sénatoriales du 5 janvier 1879, le général Gresley fut nommé ministre de la guerre en remplacement du général Borel (13 janvier 1879). Il quitta le ministère le 28 décembre 1879. Le 27 mai de la même année, il avait été élu sénateur inamovible.

Les obsèques du général Gresley ont eu lieu le lundi 5 mai dernier en l'église Saint-Etienne-du-Mont, à Paris.

***

L'intendant général en retraite Emile-René Gaffiot, commandeur de la Légion d'honneur, a succombé en mai 1890 à Paris.

Il était âgé de soixante-huit ans.

M. l'intendant général Gaffiot avait fait presque toute sa carrière en Afrique, puis à l'Ecole militaire et au Ministère de la

guerre, où il avait été président du Comité consultatif de l'Intendance; il avait pris sa retraite il y a trois ans.

Ses obsèques ont eu lieu en l'église Saint-Louis-d'Antin.

L'intendant Gaffiot était Haute-Marnais.

***

Notre compatriote M. Remy-Joseph-Pierre Biston, ancien avocat à la Cour d'appel de Paris, officier de l'ordre de Saint-Alexandre de Bulgarie, est décédé le 18 mai 1890.

Ses obsèques ont été célébrées le 20 mai en l'église Sainte-Clotilde à Paris. Après le service religieux, le corps a été transporté à Epernay (Marne) où a eu lieu l'inhumation dans un caveau de famille.

***

Les amis du compositeur et chef d'orchestre Olivier Métra (de Reims), récemment décédé, ont projeté d'élever un monument sur sa tombe. Le Conseil municipal de Bois-le-Roi (Seine-et-Marne) vient de concéder gratuitement le terrain nécessaire.

BIBLIOGRAPHIE

Catalogue du Musée municipal de Saint-Dizier (Haute-Marne), Saint-Dizier, typ. Henriot et Godard, 1888, 46 p.

Fondé en 1881 par la Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie de Saint-Dizier, ce Musée renferme aujourd'hui des collections dignes d'attirer l'attention du visiteur.

Le nouveau catalogue, rédigé avec soin et méthode par la Commission du Musée, se divise en plusieurs séries : A. *Peinture*. Nous rencontrons ici 35 tableaux portant des signatures connues. Parmi ceux qui appartiennent à l'École française du XVIIIe siècle, nous relevons en particulier trois portraits en pied des ducs de Guise, Claude, François et Henri de Lorraine dit *le Balafré*, et un autre en buste d'Antoinette de Bourbon-Vendôme, femme du premier d'entre eux (copies). B. *Portraits d'anciens maires de Saint-Dizier et de personnages marquants du département de la Haute-Marne*. Fruit d'une heureuse inspiration, cette galerie des célébrités locales pourra être très utilement continuée. Parmi les douze personnages jusqu'ici représentés, nous citerons Robert-Dehault, sénateur, le baron Lespérut, député, le peintre J.-T. Thibault, les généraux baron Pelletier et Carteret-Trécourt, Mme de Damas, Oudart, conseiller à la Cour de cassation, etc. C. *Dessins, aquarelles, pastels, miniatures*. Notons ici plusieurs vues de Saint-Dizier dues à l'habile crayon de Pernot, sans oublier les productions de nos artistes contemporains locaux, Morlot (d'Isômes), Guiot (de Langres), Mme Monnet-Laverpilière (de Saint-Dizier), Renard (de Wassy), etc. D. *Gravures et lithographies*. Cette série comprend 37 estampes dont 26 sont des planches de la chalcographie du Louvre. *Sculpture*. Les 14 œuvres de sculpture exposées sont dues au ciseau de Croisy, Rougeron, Jacquemin et Lescorné. — Enfin, indiquons pour finir la série des 40 moulages du Musée du Louvre libéralement octroyés par l'Etat en 1887 et 1888.

Tel est l'ensemble des objets d'art décrits dans le catalogue du Musée de Saint-Dizier. A ces objets s'en joignent d'autres non encore catalogués, savoir :

Une collection archéologique comprenant : 1° des antiquités provenant des ruines de Carthage ; 2° des armes, des poteries et des ornements gaulois, gallo-romains et francs, découverts depuis quelques années aux environs du Châtelet, à Chamouilley, à Perthes, à Saint-Dizier ; — Une série d'objets intéressants du Moyen-âge et des temps modernes, de provenances diverses ; — Une collection numismatique composée de médailles romaines, de monnaies françaises et étrangères, etc. ;— Enfin, les éléments d'une collection d'histoire naturelle locale (géologie, minéralogie et zoologie).

Une si grande variété d'objets réunis en peu d'années dénote de la part des fondateurs du Musée un grand zèle pour les intérêts

de l'art. La rapide organisation de ce Musée fait honneur non-seulement à la Société des lettres, sciences, etc., de Saint-Dizier, mais encore à la municipalité, aux artistes, à tous ceux dont les efforts ou les dons ont contribué à l'accomplissement d'une œuvre qui promet d'être féconde et dont le public suivra les progrès avec sympathie. S. T.

***

ESSAI BIBLIOGRAPHIQUE SUR LA RÉVOLUTION DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE, DE 1788 A 1800, par M. Henri Monceaux, secrétaire de la Société des sciences de l'Yonne[1].

Rappeler jour par jour les pensées, les idées, les actes des habitants d'un coin de la France très dévoué dès l'origine aux idées nouvelles, tel est le but que s'est proposé l'auteur en préparant cette bibliographie qui comprend tous les ouvrages, brochures, journaux, feuilles volantes imprimées soit dans le département de l'Yonne, soit ailleurs, et se rattachant à l'histoire du pays et au mouvement des idées à cette époque. Un tel travail, ainsi que le fait remarquer M. Monceaux, est nécessairement incomplet à son apparition; mais il pourra être facilement complété dans ses lacunes et il peut, dès maintenant, servir de cadre à une histoire de la Révolution dans le département de l'Yonne.

Ce travail a coûté un labeur considérable, si l'on en juge par les nombreuses notes qui accompagnent les titres. Aussi l'ouvrage de M. Monceaux pourra-t-il être consulté avec fruit non-seulement par les bibliographes de profession, mais aussi par tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la Révolution et de cette époque tourmentée, si difficile à étudier lorsqu'on n'a pas sous les yeux toutes les pièces du procès.

Il serait à désirer que l'exemple donné par M. Monceaux trouvât des imitateurs dans les différentes provinces de la France. On aurait bientôt tous les éléments d'une histoire scientifique de la Révolution[2].

***

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE DE LA HAUTE-MARNE, année 1889, p. 1 à 48; in-4°.

Encouragée par le succès de sa première exposition organisée en 1888[3], la Société artistique de la Haute-Marne, qui siège à Langres, a eu l'heureuse idée de fonder une publication périodique destinée à répandre le goût des choses de l'art dans la contrée. Les arts qui procèdent du dessin, qui s'adressent aux yeux, tien-

1. *Revue de Champagne*, 1889, p. 874.

2. Extrait du *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques* (Section des sciences économiques et sociales), année 1889, p. 191; Paris, Leroux, éditeur.

3. *Revue de Champagne*, t. XXV (1888), p. 314.

dront, comme de juste, la place d'honneur dans cette publication ; mais la littérature et la musique y seront aussi représentées.

Entre autres articles contenus dans le *Bulletin* de 1889, nous rencontrons une étude sur *Honoré Fragonard* par Aug. Dalligny[1], une chronique sur *L'art et la médecine*, deux notices nécrologiques dont l'une sur *Alexandre Cabanel*, accompagnée de la reproduction d'un beau dessin de ce maître, et l'autre sur le paysagiste *Alexandre Rapin*. D'intéressantes lectures se présentent sous les rubriques : Causerie, bibliographie, variétés et nouvelles diverses, etc. Enfin, dans le cadre des études locales, nous avons à mentionner notamment les trois articles que voici : 1° *La statue de Diderot à Langres*, par Ch. Royer. 2° *Langres, Ecole municipale gratuite de dessin*, par V. Truchot. 3° *Les Musées de la Haute-Marne* (Musées de Chaumont, Langres et Saint-Dizier).

En créant le *Bulletin* dont nous venons de parler, le Comité de la Société artistique de la Haute-Marne a obéi à une inspiration des plus louables. Nous regrettons seulement que, par un scrupule, à notre avis, exagéré, il n'ait fait tirer de cette publication que le nombre d'exemplaires strictement nécessaire pour le service et les archives de la Société. La faveur dont le *Bulletin* est assuré de jouir auprès du public ne peut manquer de faire disparaître une mesure aussi restrictive. Nous aimons à espérer que ce recueil sera bientôt mis dans le commerce. S. T.

* * *

Société des sciences et arts de Vitry-le-François (années 1885-1886). Un vol. in-8° de 308 p. Vitry-le-François, typ. Pessez et Cie, 1888.

Ce volume nous révèle l'activité que la *Société des sciences et arts* de Vitry-le-François déploie tout particulièrement dans l'ordre scientifique.

Dans le domaine de l'histoire et de l'archéologie qui est surtout le nôtre, nous avons à signaler, d'après les extraits des procès-verbaux de séances, les travaux suivants qui malheureusement sont trop souvent présentés sous la forme de courtes analyses :

1° Prestre. La porte Saint-Dizier d'autrefois et la rue des Beaux-Anges. — 2° Nicaise. Découvertes gauloises faites dans le département de la Marne (iiie et ive siècles avant J.-C.). — 3° Barbat de Bignicourt. Note sur la violation du tombeau de saint Remi à Reims pendant la Révolution. — 4° Herelle. Documents inédits pour l'histoire de la Ligue en Champagne (1585-1595). — 5° Gilardoni (Joseph). Rapport sur les publications de M. l'ingénieur Choisy relatives aux architectures grecque et romaine. — 6° Gilardoni (Camille). La famille de Jeanne d'Arc d'après des documents nou-

1. Cette étude est tirée du *Journal des Arts* où elle a paru à titre de compte rendu de l'ouvrage du baron Roger Portalis sur Fragonard.

veaux. — 7° Pestre. Communication sur les *Tumuli*. — 8° Gilardoni. Etude sur le Jansénisme en Champagne. — 9° Hérelle. Rapport sur le projet de publication d'une histoire de l'ancien et du nouveau Vitry. — 10° Pestre. Les lieux dits dans l'arrondissement de Vitry. — 11° Dr Vast. Notice biographique sur M. le Dr Mathieu, de Vitry en Perthois. — 12° A. Piat. Analyse de l'ouvrage : « Les Aztèques, histoire, mœurs et coutumes, par M. Lucien Biart. » — 13° Abbé Grancher. Mémoire sur les vitraux de l'église de Chavanges (XVIe siècle). — 14° Nicaise. Découvertes archéologiques. — 15° Pestre. La vie et les œuvres du statuaire Perraud. — 16° Royer-Collard. Traits de mœurs champenoises; les maîtres et les domestiques d'autrefois. — 17° Abbé Néret. Les établissements de charité à Vitry; l'hôpital (fondé en 1567). — 18° Hatot. Notes historiques sur Vitry en Perthois.

Parmi les articles de fond qui constituent la partie principale du volume de 1885-1886, nous trouvons d'intéressants travaux scientifiques dus soit à la plume infatigable de M. Jacquier, licencié ès-sciences, ancien membre du Conseil supérieur de l'instruction publique, soit à celle de M. Moulé, vétérinaire, inspecteur de la boucherie à Paris; une note « sur la formation des possessifs français » par M. Etienne, docteur ès-lettres; enfin « l'Eloge d'Abraham Moivre[1] » par M. Jacquier.

Peut-être les abstractions scientifiques tiennent-elles une trop grande place dans le dernier volume publié par la *Société des sciences et arts* de Vitry qui, croyons-nous, pourrait utilement apporter plus de variété dans le cadre de ses travaux; elle possède tous les éléments voulus pour cela. Quoi qu'il en soit, grâce à son zèle et à la valeur de ses membres, cette Société obtient déjà des résultats dignes d'éloge et contribue dans une large mesure au mouvement intellectuel de la province de Champagne. E. V.

***

Dans le *Journal des Savants* de 1889, nous signalerons une étude de notre éminent collaborateur M. Gaston Paris, de l'Institut, sur *Les Chants populaires du Piémont*. On y trouve quelque chose de nos vieux chants du Moyen-âge.

***

1. Né à Vitry-le-François, le 26 mai 1667, Abraham Moivre, mathématicien célèbre, mourut à Londres le 27 novembre 1754. Réfugié en Angleterre à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes, il fut l'élève et l'ami de Newton. Parmi ses ouvrages, nous citerons son livre : *De mensura sortis*, publié en 1711 à la suite d'une querelle littéraire avec le savant français, Pierre Rémond de Montmort, qui avait fait paraître en 1708 un essai d'analyse sur les jeux de hasard. Tout en cultivant les mathématiques, Moivre n'avait pas négligé les belles-lettres. Il serait à souhaiter que la ville de Vitry-le-François perpétuât par une statue le souvenir de cet enfant de la Champagne dont les travaux font honneur à la France entière.

Un moine criminaliste au XVIIe siècle, tel est le titre d'une étude que, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*[1], M. Albert Rivière, ancien magistrat, vient de consacrer à notre compatriote Mabillon[2], considéré comme criminaliste. Mabillon, l'érudit auteur de tant de célèbres ouvrages, le champion des études littéraires contre l'abbé de Rancé, a écrit, en effet, vers 1690-1695 un petit livre qui, pour n'avoir pas fait autant de bruit que celui qu'écrivit Beccaria 75 ans plus tard, a posé avec une merveilleuse sûreté les principes de la science pénitentiaire. Il blâme la sévérité trop grande, les cachots humides et froids, la privation de nourriture et d'occupation ; il demande un régime plus humain, plus doux, une cellule saine, la promenade et surtout les consolations morales. Il est curieux de voir ce Bénédictin devancer ainsi de deux siècles les idées qui prévalent actuellement dans notre siècle de philanthropie et de socialisme.

***

Dissertation sur le Rational en usage dans l'Eglise romaine et dans l'Eglise de Reims; communication faite à l'Académie nationale de Reims par M. l'abbé Ch. Cerf, membre titulaire. Brochure de 30 p.

Les liturgistes et surtout D. Ruinart ont donné la description du *Pallium*, ornement de laine porté par les archevêques en vertu d'une concession du Pape. Ce qui est beaucoup moins connu, c'est le *Rational*, plaque en or avec pierreries accordée également comme une faveur à certains prélats par le Souverain Pontife. M. l'abbé Cerf a, dans une étude méthodique et savante, entrepris de dissiper la confusion née en cette matière de l'obscurité des textes.

La première partie du travail donne un historique du Rational dans l'Eglise romaine. On ignore à quelle époque exacte remontait cet ornement qui rappelle le Rational du grand prêtre juif et qui en a pris le nom. Il fut d'abord d'un usage quotidien d'après la règle du Concile de Mâcon tenu en 581 ; mais dès le XIIe siècle il ne se portait plus qu'à certains jours de fêtes. Tout en étant d'une grande valeur, le Rational n'avait cependant pas celle du Pallium. Celui-ci, dans le principe, ne se donnait qu'aux vicaires apostoliques et aux primats; plus tard, tous les métropolitains y eurent droit[3]. Le Rational, au contraire, était une marque exceptionnelle de distinction octroyée par le Pape à des évêques ou archevêques. D'ailleurs, le Pallium est personnel et ne peut être

1. 13e année (nov.-déc. 1889), Paris, Larose et Forcel.

2. Né à Saint-Pierremont dans les Ardennes (*Revue de Champagne*, t. VII (1879), p. 53 et 446).

3. Le même privilège appartient tout-à-fait exceptionnellement à quelques évêques. Ainsi l'évêque d'Ostie porte le Pallium depuis le IVe siècle, parce que c'est lui qui sacre le Pape.

légué; si l'archevêque change de siège, il laisse le Pallium ancien et en reçoit un nouveau[1]. Il en est autrement du Rational que le Souverain Pontife peut accorder à la fois à un évêque et à ses successeurs.

Nous abordons une pure question d'histoire et d'archéologie locales avec la deuxième partie du travail de M. l'abbé Cerf consacrée au Rational des archevêques de Reims. Des inventaires de 1470 et 1518 nous ont laissé la description de ce Rational qui constituait un joyau d'un prix élevé. Son usage était fort ancien dans l'Eglise de Reims où nous savons qu'il fut porté par l'archevêque saint Remi dès le début du VIe siècle. C'est seulement vers le milieu du VIIIe que les archevêques de Reims reçurent le Pallium destiné aux métropolitains[2]. Il paraît du reste résulter d'un texte de Flodoard que c'est à Hincmar (806-882) qu'il faut faire remonter le privilège pour ces mêmes archevêques de porter à la fois le Pallium et le Rational. Quelle est l'origine de ce privilège? Pourquoi par une faveur extraordinaire les archevêques de Reims jouirent-ils seuls en France du droit de porter le Rational avec le Pallium? L'auteur croit, peut-être avec raison, que c'est à cause de leur qualité de consécrateurs des rois de France. Sans pouvoir préciser quand les archevêques de Reims cessèrent de se servir du Rational, M. l'abbé Cerf constate que cet ornement n'était déjà plus porté par eux au XVIIe siècle. On ne s'explique guère l'abandon prématuré d'un usage si glorieux pour le siège de Reims.

E. V.

* * *

Le premier berceau de l'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne, Reims, impr. Bugg, rue Notre-Dame, 4, 1889.

Cette courte notice, due à la plume de M. l'abbé Ch. Cerf, résout un problème de topographie rémoise. Il est avéré que J.-B. de La Salle, le fondateur des Frères, naquit en 1651 à Reims, dans la maison dite de la *Cloche*, rue de la Chanvrerie (aujourd'hui de l'Arbalète), alors habitée par son père. Mais l'emplacement qui fut le premier berceau de son précieux Institut était mal connu et il fallait sur ce point rétablir la vérité historique. M. l'abbé Cerf commence donc par rectifier l'erreur assez commune qui consistait à voir ce berceau dans une maison de la rue des Tournelles. Ensuite, à l'aide des découvertes de M. Duchénoy et de ses propres vérifications, il arrive à constater que les premiers fondements de l'Institut des Ecoles chrétiennes furent jetés par le bienheureux J.-B. de La Salle dans une maison sise à Reims, rue Sainte-Marguerite, que le père de celui-ci avait achetée le 23 mai 1664. Cette

1. Le *Livre rouge du Chapitre* de Reims contient la formule usitée au XIIIe siècle quand on remettait le Pallium aux archevêques de cette Eglise.

2. Sur le Pallium et le Rational en usage dans l'Eglise de Reims, v. Biblioth. nationale mss., Collection de Champagne, t. 29, fos 39 et suiv.

maison était attenante à celle des Ruinart, habitée au XVIIe siècle par l'illustre Bénédictin de ce nom.

M. l'abbé Cerf complète son article en donnant quelques renseignements sur ces deux dernières maisons. Il termine en exprimant un vœu auquel nous nous associons pleinement, celui de voir poser sur la façade des demeures de J.-B. de La Salle et de D. Ruinart des plaques commémoratives consacrant le souvenir de deux hommes qui comptent l'un et l'autre parmi les plus pures gloires de la ville de Reims. S. T.

***

On lit dans la *Revue des questions historiques*[1] :

« La célèbre coutume champenoise d'après laquelle la noblesse aurait pu se transmettre, non-seulement par le père, mais encore par la mère, a donné lieu à de longues controverses. Dans ces dernières années encore, M. A. de Barthélemy avait cru pouvoir conclure que cette soi-disant noblesse n'avait jamais existé légalement et qu'elle n'était qu'une roture privilégiée. M. Paul Guilhermoz[2] vient de découvrir un texte qui établit péremptoirement que jusqu'au XIVe siècle, la noblesse par les femmes était reconnue sans contestation en Champagne. Voici les faits : un habitant des environs de Coulommiers, Pierre Piat, étant mort sans enfants, le comte de la Marche, seigneur de Coulommiers, et l'ordre de l'Hôpital se disputèrent ses biens, le premier parce que Pierre Piat était noble et que ses biens devaient revenir au suzerain, les autres parce que, prétendaient-ils, Pierre Piat était leur serf et n'était pas noble. Le procureur du comte conclut à la noblesse du défunt de ce que sa mère était noble et née elle-même d'une mère noble, ce qui impliquait la transmission de la noblesse par les femmes et à l'infini. Or, le procureur de l'Hôpital n'attaque en aucune façon cette théorie, mais il cherche à établir que la mère du défunt avait renoncé à sa noblesse en devenant serve de l'Hôpital. M. Guilhermoz pense donc que la noblesse par les femmes existait encore en Champagne à cette époque et que ce n'est que plus tard que cette coutume disparut complètement. [Il reste à établir ce que l'on entendait, en l'espèce par le mot *noblesse*.]

***

Le nom de la famille Juvénal des Ursins[3], tel est le titre d'un travail de M. Louis Batiffol écrit avec beaucoup de sagacité et de critique. Le premier membre célèbre de cette famille est Jean Jouvenel, fils d'un marchand de Troyes, qui devint prévôt des marchands et fut père de l'archevêque de Reims et du chancelier de France. Ce Jean s'appela toujours Jouvenel tout court; ses fils,

1. N° du 1er avril 1890, p. 673.
2. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, novembre-décembre 1889.
3. *Ibidem*, idem.

après lui, ajoutèrent à leur nom celui de des Ursins, et l'archevêque de Reims, qui écrivit une chronique de Charles VI, tenta de rattacher sa famille à celle des Orsini de Rome. Il est inutile de dire que cette dernière origine est dénuée de toute vraisemblance. Mais quelle est l'origine de ce nom de des Ursins? M. Batiffol croit la voir dans une petite rue de la cité qui longeait un hôtel habité par Jean Jouvenel et qui devait s'appeler rue de Lurcine ou de Lurcin. C'est, croit-il, ce nom, modifié par les fils de Jean Jouvenel, qui serait devenu le nom de des Ursins. Quant au nom de Jouvenel, Jean l'orthographia toujours de cette manière; ses fils s'appelèrent Juvenel, sauf l'archevêque de Reims qui le modifia en Juvénal, pour lui donner une apparence italienne qui rendît plus vraisemblable sa prétendue descendance de la famille des Orsini »

***

On lira avec intérêt dans l'une des livraisons récemment parues de la *Grande Encyclopédie* l'excellent article consacré par notre collaborateur, M. A. Tausserat, à l'ancienne province de CHAMPAGNE.

Dans la partie principale de son travail, qui est relative à *l'Histoire* du pays, l'auteur étudie d'abord les périodes préhistorique, celtique, gallo-romaine et franque. Il présente ensuite des renseignements abondants et précieux sur le duché mérovingien de Champagne (581-814), sur les comtes bénéficiaires et héréditaires de Troyes (814-923), sur les comtes de Champagne de la maison de Vermandois (923-1019) et de celle de Blois (1019-1314). Il termine par un exposé de la situation de la Champagne depuis sa réunion au domaine royal jusqu'à la Révolution (1314-1789).

Après quelques lignes sur *l'Administration* de la province avant 1789, M. Tausserat nous fournit la liste de ses intendants sous l'ancien régime. La fin de l'étude constitue une peinture aussi attrayante qu'utile du mouvement considérable qui s'est produit en Champagne dans le domaine des *Lettres*, des *Sciences* et des *Beaux-Arts*.

L'article de M. Tausserat, orné d'une gravure de la cathédrale de Reims et suivi d'une bibliographie complète des ouvrages intéressant la Champagne, sera nécessairement consulté par quiconque voudra désormais avoir des renseignements sur cette province. Institutions, événements, découvertes, personnages célèbres, etc., les sujets les plus variés sont passés en revue par l'auteur. Son œuvre substantielle, composée avec une érudition et une méthode très sûres, offrira aux artistes, aux savants, aux gens du monde toutes les ressources propres à satisfaire leur curiosité. A ce jour, le travail de M. Tausserat est, on peut le dire, le dernier mot de la science historique sur la Champagne. E. V.

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube (*Séance du 21 mars 1890*). — Présidence de M. Albert Babeau.

M. le président, à l'occasion de la mort de MM. de Cossigny et Victor Paillot, membres résidants, exprime les vifs regrets de la Société, si cruellement éprouvée depuis quelque temps.

M. le président communique une lettre de M. Jourdheuille qui lui annonce que Mme Soyer, née Mathilde Thomas, originaire de Troyes, offre au Musée une de ses œuvres de sculpture : *Un cerf poursuivi par un lévrier*. M. Alb. Babeau s'est empressé d'accepter. Le Musée possède déjà une sculpture de cette généreuse artiste : *En vedette*. La Société adresse à l'unanimité ses remerciements à Mme Soyer.

M. le baron Legoux offre sa publication intitulée : *Chronique du vieux temps : Histoire de la commune des Chapelles-Bourbon*.

***

Société historique et archéologique de Château-Thierry (*Séance du 22 avril 1890*). — I. — M. Lacroix fait don à la Société de 4 pièces de monnaies trouvées dans son jardin aux Praillons : une pièce de bronze de la République française, an IV; les trois autres allemandes et provenant sans doute de l'invasion de 1814.

II. — M. Moulin donne lecture de l'aveu et du dénombrement de la seigneurie de Nogent-l'Artaud, faits le 9 juin 1627 par le possesseur, Vincent Bouhier, comte de Beaumarchais, au représentant du roi Louis XIII, à qui appartenait le duché de Château-Thierry. Ce document est différent de celui que nos collègues, MM. Corlieu et Leguillette, ont eu entre les mains pour leur histoire de Nogent.

La pièce que communique M. Moulin est l'original même de l'aveu, et rappelle non-seulement les propriétés qui composaient le domaine territorial, mais aussi les cens, surcens, péages, etc. Vincent Bouhier avait alors sa résidence, non à Nogent, mais à Paris, quai des Célestins.

III. — M. Maréchal soumet à l'examen de l'Assemblée divers objets : 1° Un Christ en bois sculpté dont l'exécution est assez bonne; il a été pieusement recueilli par l'aïeul de notre collègue, en 1793, au moment du sac et du pillage de l'église Saint-Martin de Château-Thierry; 2° Un vase en poterie rouge, dite samienne, qui a été reconstitué par M. Maréchal. 3° Un autre vase, formant soucoupe, avec le nom du potier; 4° Une pièce de monnaie romaine paraissant être un Maxim; deux autres pièces frustes;

5° Deux petites palettes en bronze; l'une fine, allongée et se terminant en spatule, l'autre affectant la forme d'une petite cuiller; 6° Une fibule très oxydée; 7° Une clef en fer, ou mieux un loquet à quatre griffes. Tous ces objets ont été recueillis dans les puits ou les terrains explorés aux *Hérissons*; la plupart sont offerts à la Société qui remercie M. Maréchal et vote un crédit de 50 francs pour la continuation des fouilles à effectuer sous la conduite de MM. Harant et Josse.

IV. — A propos des nouvelles découvertes faites aux *Hérissons* et des recherches qui doivent être poursuivies, M. Harant donne quelques explications sur une voie romaine qui passait près de ce lieudit.

Il lui semble qu'il serait facile de reconstituer la voie qui allait de Soissons à Sézanne; les tronçons qui existent encore peuvent servir de point de repère : la vieille route d'Oulchy par le pont Bernard, la chaussée Brunehaut à la Haye (commune d'Armentières), le chemin de Chantemerle, la rue du Village Saint-Martin à Château-Thierry. La voie suivait le rû qui alimente le bief du Moulin du Roi (la maison Pinard n'existait point), arrivait à la Marne où, sans doute, se trouvait un bac. On retrouve des tronçons indicateurs sur les côtes de Nesles, de Montmirail, etc.

Ces explications ont été écoutées avec intérêt; la Société prie MM. Harant et Josse de vouloir bien, dans une de ses prochaines séances, présenter un travail de reconstitution de cette voie si importante pour nos localités.

(*Séance du 6 mai 1890*). — I. — Parmi les ouvrages donnés à la bibliothèque de la Société nous nous faisons un plaisir de mentionner l'*Histoire de la colonie anglaise du Cap de Bonne-Espérance*, par M. Lélu, membre correspondant. L'auteur met en présence les deux systèmes de colonisation — anglais et français — et, nous pouvons l'assurer sans exagération d'amour-propre national, ses conclusions, basées sur l'histoire, sont d'accord avec notre patriotisme.

II. — M. Minouflet a eu souvent l'occasion, depuis dix ans qu'il est en résidence à Romeny, de visiter le plateau où sont établies les fermes de Moucherelle et où, selon lui, les Romains ont stationné et, avant eux, les Gaulois.

Sur ce plateau formant un promontoire qu'arrosent deux ruisselets, on trouve fréquemment des haches, des grattoirs, des percuteurs, des pointes de flèches en silex; puis des débris de tuiles romaines, des meules, des pièces de monnaie, etc.

M. Sonnette, fermier à Moucherelle, a recueilli un grand nombre de ces objets parmi lesquels une monnaie anépigraphe gauloise bien conservée et recouverte d'une belle patine verdâtre.

La Société décide qu'elle se rendra à Moucherelle afin de constater l'intérêt que peut présenter cette station préhistorique et de visiter la collection de M. Sonnette.

III. — L'église d'Azy, dont M. Moulin entretient l'assemblée, est une des plus intéressantes de la contrée. Elle repose en partie, assure M. Harant, sur un ancien lieu consacré : des grès d'une dimension considérable, amenés par la main de l'homme, et qui s'étendaient jusqu'à la route, justifient son allégation. Cette construction du XIe siècle, peut-être du XIIe, forme une croix latine bien accentuée. Le clocher, assis sur la travée centrale qui précède l'intersection de la nef et des transepts, est en assez mauvais état ; aussi la municipalité d'Azy a-t-elle réclamé de M. Lionnet, architecte, notre collègue, un plan et un devis de restauration. La Société sera consultée sur le projet.

A signaler aux curieux le rétable de la chapelle Saint-Blaise, les panneaux qui l'accompagnent, la pierre d'un abbé de Chézy (?) sous la voûte du clocher, les panneaux, style ogival fleuri, de la chaire à prêcher, plusieurs chapiteaux des colonnes, la cuve baptismale portant la date de 1550, et surtout le petit portail méridional, bien caractéristique.

IV. — M. Harant fait une étude attentive de la voie romaine qui de Saint-Quentin va en ligne droite à Montmirail, pour se poursuivre jusqu'à Sens et Orléans ; il rectifie le tracé qu'il avait indiqué à la dernière séance. La carte qu'il prépare à ce sujet sera soumise prochainement à la Société ; notre collègue indique la direction qui lui paraît certaine : à partir de Coucy-le-Château, Pont-Saint-Mard, Bailly (ferme), Pasly, Maurepas, Courmelles, Aconin, Villemontoire, etc.

Nous reviendrons sur cette intéressante communication.

V. — MM. Souëf, avocat à Presles-Thierny, près Laon, et Moulin, Adolphe, avocat à Bernay (Eure), sont nommés correspondants.

***

Par décret du 6 mai 1890, M. le général de division de Miribel (Marie-François-Joseph), commandant le 6e corps d'armée, a été nommé chef d'état-major général de l'armée.

Par décret en date du même jour, M. le général de division Jamont (Edouard-Fernand), commandant le 1er corps d'armée, a été nommé au commandement du 6e corps d'armée, à Châlons-sur-Marne.

***

M. Paul Dubois, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole nationale des Beaux-Arts, a été désigné par M. le ministre de l'Instruction publique pour faire partie, en 1890, du Conseil supérieur des Beaux-Arts. Notre compatriote a été presque en même temps élu membre du jury de sculpture pour le Salon des Champs-Elysées par 254 voix sur 382 votants.

***

C'est avec un vif plaisir que nous enregistrons la nomination de M. Ernest Babelon au poste de conservateur-adjoint du département des médailles à la Bibliothèque nationale. Nous croyons intéressant de donner à cette occasion la liste déjà fort longue des ouvrages publiés par notre jeune et savant compatriote[1] : 1° *Les derniers carolingiens*, in-8°, 1878; 2° *Les bourgeois du Roi au Moyen-âge*, 1878; 3° *Le commerce des Arabes dans le Nord de l'Europe avant les Croisades*, in-8°, 1879; 4° *Les Mendaïtes*, leur histoire et leurs doctrines religieuses, in-8°, 1881; 5° *Histoire ancienne de l'Orient*, par F. Lenormant (continuation), 6 vol. in-8°, 1881-1887; 6° *Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine*, 2 vol. in-8°, 1885-1886; 7° *Le cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale*, choix des principaux monuments de ce Musée, 1 vol. in-f°, 1887-1889; 8° *Manuel d'archéologie orientale*, 1 vol. in-8°; 9° *Recherches archéologiques en Tunisie*, en collaboration avec M. S. Reinach, in-8°, 1886.

***

Notre collaborateur, M. le baron J. de Baye recevait, au mois de janvier dernier, du Ministre de l'Instruction publique, la mission de représenter son département au Congrès archéologique de Moscou[2]. Pour cette solennité, une remarquable exposition avait été réunie dans cette ville. Parmi les plus intéressants objets, elle renfermait des parures en bronze émaillé trouvées récemment dans le Gouvernement de Kalonga. M. de Baye, dans la séance du 25 avril dernier, a entretenu l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de cette importante découverte qui jette une nouvelle lumière sur la question de l'origine de l'émaillerie dans l'Europe orientale.

Au dernier Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne (Section d'Archéologie, séance du 27 mai 1890), M. de Baye a communiqué la photographie d'une croix russe du XIVe siècle. D'après l'inscription ajoutée au XVIIIe, cette croix aurait servi à saint Serge pour bénir le prince Dimitri Donskoï lors de la guerre contre le roi païen Mamaï. Si l'authenticité de ce monument était prouvée, il pourrait être considéré comme un souvenir historique du plus haut intérêt. Cet objet curieux a appartenu à la collection de feu le prince Demidoff : sa veuve en fit hommage à l'Académie théologique de Kief.

***

Les fondeurs de cloche champenois. — Dans la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 2 mai dernier, M. Siméon Luce, membre de l'Institut, a lu une intéressante

1. M. Babelon est né à Sarrey, canton de Montigny-le-Roi (Haute-Marne).

2. *Revue de Champagne*, 1890, p. 76.

Note sur les fondeurs de cloches[1]. Chose curieuse, c'est dans le Bassigny champenois que, depuis le Moyen-âge jusqu'à nos jours, sont nés la plupart de ceux qui ont travaillé pour le reste du royaume. C'est de Breuvannes et de quelques villages circonvoisins, dans le canton de Clefmont (Haute-Marne), que partaient, tous les printemps, certains fondeurs pour aller exercer leur industrie dans toute la France. Les ateliers fixes étaient autrefois très rares. Le fondeur installait un fourneau partout où il y avait de la besogne; mais cette industrie a été ruinée de nos jours par l'établissement de fonderies fixes. En Bassigny, il ne reste plus que trois ou quatre ateliers pour la fonte des cloches. L'un de ces ateliers, celui d'Urville, établi au pied de la célèbre forteresse de la Motte rasée par Richelieu, existait au temps de Jeanne d'Arc. Quatre ouvriers de ce village, Nicolas Saussart, Jean Claudo, Jean Moreau et Husson Lemaistre, qui allaient à Rouen exercer leur industrie, assistèrent au supplice de la Pucelle. Les deux derniers déposèrent, vingt-cinq ans plus tard, dans le procès de réhabilitation.

***

M. Gillet, bibliothécaire de la ville de Châlons-sur-Marne, a été nommé officier de l'instruction publique par arrêté ministériel du mois d'avril dernier.

A l'occasion du Congrès des Sociétés savantes tenu à la Sorbonne à la fin de mai 1890, les palmes d'officier de l'instruction publique ont été accordées à notre compatriote M. Fernand Daguin, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, et celles d'officier d'Académie à M. Charles Royer, conservateur du Musée de Langres, président de la Société artistique de la Haute-Marne : Tous deux sont collaborateurs de la *Revue de Champagne*.

***

Un abbé d'Hautvilliers. — Le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, dont le siège est à Brive, renferme, depuis quelques années, une suite de notices biographiques, et souvent graphologiques, sur les anciens évêques de Tulle. La dernière livraison parue (1890, p. 55-65) nous donne, sous la signature de M. l'abbé Niel, curé de Naves, une étude sur François Faucon, qui occupa le siège épiscopal de Tulle de 1544 à 1550. Ce prélat mérite d'être mentionné dans la *Revue de Champagne*, parce qu'il fut pourvu en 1541 de l'abbaye d'Hautvilliers, au diocèse de Reims, que lui céda Antoine Sanguin, évêque d'Orléans, dont il devait être plus tard le successeur. Nous ne suivrons pas

1. Cette communication a été motivée par une étude de M. Berthelé, archiviste des Deux-Sèvres, sur *L'art campanaire en Poitou du XIIIe au XIVe siècle*.

M. l'abbé Niel dans les renseignements biographiques qu'il donne sur François Faucon et que nos lecteurs trouveront dans l'excellent recueil de la Société de Brive. Ajoutons seulement que, quand il prit possession de l'abbaye de Villemagne-l'Argentière au diocèse de Béziers, Faucon se démit de celle d'Hautvilliers en faveur de Pierre Duchâtel, évêque de Mâcon, qui lui succéda plus tard comme évêque de Tulle, lorsqu'il alla occuper à Orléans le siège de Sanguin. C'est, on le voit, un chassé-croisé des plus embrouillés.

Cte de Marsy.

* * *

Les *Glaneuses*, le célèbre tableau de Millet, légué récemment au Musée du Louvre, par feu Mme veuve Pommery, de Reims[1], vient d'arriver à Paris. Après avoir été exposé pendant quelques jours sur un chevalet dans une des salles du Louvre, il a été installé en place d'honneur dans l'ancienne salle des Etats où se trouvent réunies aujourd'hui les autres œuvres de la peinture moderne.

* * *

On lit dans le numéro du journal *L'Intermédiaire* du 25 avril 1890 :

« M. Edmond Haraucourt. — Le mystère de la *Passion* que des comédiens de grand talent ont récité, non sans encombre, le vendredi saint de cette année, au cirque d'Hiver, a fixé l'attention sur le jeune auteur, M. Haraucourt. D'après le *Dictionnaire international des écrivains du jour*, de M. A. de Gubernatis (p. 1143), ce poète, né à Bourmont (Haute-Marne), le 18 octobre 1857, s'appellerait simplement M. Edmond Haraucourt. Mais je lis dans un journal, à l'ordinaire très bien renseigné, *l'Union de l'Ouest* (numéro du 9 avril) : « L'auteur, M. d'Haraucourt, n'est pas le premier venu ; il appartient à l'une de ces familles aristocratiques de l'Est qu'on appelait, sous l'ancien régime, *grands chevaux de Lorraine* et qui formaient, avec les du Châtelet, les Ligniville, les d'Haussonville, etc., une sorte de caste à part. »

Et je demande aux généalogistes de *L'Intermédiaire*, sinon au poète lui-même : Haraucourt ou d'Haraucourt ? Mog. »

* * *

Le dimanche 18 mai 1890, a eu lieu, à Juilly (Seine-et-Marne), le banquet annuel des anciens élèves du collège.

Plusieurs centaines de convives avaient pris place dans la « salle des Actes », sous la présidence de M. Galichon, membre du Comité et du Conseil d'administration.

Après l'hommage solennellement rendu aux illustrations les

1. *Revue de Champagne*, année 1889, p. 890, et année 1890, p. 299.

plus récentes de Juilly par le président du banquet, le supérieur du collège, le Père Ollivier, a rappelé aux jeunes et aux anciens les traditions de dévouement généreux qui sont la gloire de ces vieux murs si superbement rajeunis, et salué éloquemment la gloire du dernier défunt de Juilly, l'amiral du Petit-Thouars[1].

Le Conseil d'administration a décidé l'érection d'un buste à l'amiral, qui avait si religieusement conservé le culte de son vieux collège.

En parcourant le parc de Juilly, les invités ont trouvé la principale embarcation de la flottille qui anime le grand lac, décorée de crêpe, avec le pavillon en berne. En effet, l'amiral du Petit-Thouars avait lui-même donné son nom à cet élégant bateau.

***

La bibliothèque publique de la ville de Meaux vient d'acquérir deux forts manuscrits[2] in-f° d'un grand intérêt pour notre histoire locale. Ils sont de la main de Nicolas Payen, sieur de Vrignel, lieutenant général et président du bailliage de Meaux. Possesseur de plusieurs seigneuries dans la Brie, entre autres les fiefs d'Automne et de Mansigny qu'il avait achetés en 1667, N. Payen jouissait d'une grande considération dans la ville de Meaux. L'abbé Ledieu, dans son *Journal*, le cite comme *capable, de bon goût et sachant écrire.*

Nicolas Payen est né en 1634 sur la paroisse de Chaâge; il a été maire élu de Meaux de 1710 à 1717. Nous connaissons de lui : *Le voyage de M. Payen, lieutenant général de Meaux*, où sont contenues des descriptions d'Angleterre, de Flandre, de Brabant, etc., 1 vol. in-18; Paris, Etienne Loyson, 1667. Cet ouvrage, peu estimé, eut pourtant trois éditions. La famille Payen, originaire de Paris, portait pour armoiries *d'azur à trois besans d'or, deux en chef, un en pointe.* Ces armoiries se trouvent sur le plat d'un des manuscrits dont nous venons de parler.

1. M. le vice-amiral Bergasse du Petit-Thouars, ex-préfet maritime à Cherbourg et à Toulon, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée, décédé à Toulon au mois de mai 1890, à l'âge de 58 ans.

2. Ces manuscrits ont été achetés à Caen par l'entremise de M. Armand Gasté, professeur de la Faculté.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

LES

USAGES D'AUTRECOURT (ARDENNES)

EN 1606

La commune d'Autrecourt-et-Pourron (canton de Mouzon, Ardennes), comprend un certain nombre de dépendances qui se rattachent à son histoire : *Pourron*, section; *Rouffy*, section; *Le Ponçay*, moulin; *Le Laveau-Saint-Pierre*, usine; *Brouan*, usine, et *Chamblage*, ferme. Les lieux-dits de ce terroir voisin de la Meuse, ancienne frontière d'Empire, offrent un grand intérêt pour l'étude de la topographie ardennaise et des antiquités locales.

Il s'agit, en effet, de retrouver dans cette populeuse et riche commune moderne l'un des principaux domaines de la grande abbaye des Bénédictins de Mouzon, et de reproduire le document qui en dépeint le mieux la situation, les mœurs, les coutumes et les droits à l'époque de la reconstitution sociale du début du XVIIe siècle[1]. Il semble, en effet, que le règne de Henri IV, succédant aux périodes désastreuses des guerres de religion, est celui qui permet de juger le mieux de l'état réel de la propriété foncière au déclin du régime féodal. Les communautés rurales avaient conservé l'exercice de leurs franchises du moyen âge que l'ancien régime absorba plus tard peu à peu : les habitants s'assemblaient encore en réunion plénière, gens d'église, nobles et vilains, pour délibérer sur leurs intérêts communs et régir leurs affaires suivant leurs propres besoins. Les seigneurs, ecclésiastiques ou laïques, n'avaient pas non plus abdiqué leurs droits réels et personnels à l'encontre de leurs vassaux, mais ils se prêtaient à en reconnaître à l'amiable les devoirs réciproques. Il y eut là un progrès dont le moyen âge offre déjà des exemples et qui est à constater dans le cours de notre civilisation.

1. L'abbaye de Mouzon eut 51 abbés réguliers et 8 abbés commendataires. Son église abbatiale, aujourd'hui paroissiale, date du XIIe siècle; ce vaisseau, très remarquable par ses proportions et récemment restauré, est le plus vaste monument religieux du département des Ardennes. Les bâtiments claustraux servent à abriter l'Hôtel-Dieu de la ville.

C'est ainsi que, le 24 février 1606, l'abbé de Mouzon et les habitants d'Autrecourt dressèrent de concert une sorte de charte, établissant le bien-fondé de leurs prétentions respectives et fixant l'étendue des possessions comme des redevances de chacun. Cette pièce présente donc le tableau le plus précis de l'état d'Autrecourt à ce moment, aussi bien pour l'administration de la justice dans son sein, que pour la viabilité, la culture des terres, celle des bois, la banalité des fours et des moulins, les impôts et les redevances de toute nature[1]. Un plus ample commentaire serait superflu, car les détails de cet accord seront saisis sans peine et la conclusion se présentera d'elle-même à l'esprit du lecteur impartial, à savoir qu'en France il y eut toujours un exercice régulier de la liberté pour la défense des droits publics, même au profit des communautés rurales, et que nos communes actuelles auraient tout intérêt à reprendre quelques-unes des traditions des anciennes assemblées générales des habitants pour le bon ordre et le règlement de leurs affaires.

Le document est publié ici d'après une copie authentique, faite le 24 mars 1695, par Louis Aubry, notaire royal à Mouzon, et conservée depuis dans le chartrier du château de Montlaurent[2]. Nous ignorons si la pièce originale existe encore, mais le texte de la copie est donné complet et exact, avec quelques notes et éclaircissements[3]. On y trouvera notamment des indications minutieuses sur les lieux-dits dont nous parlions plus haut, sur les noms des habitants, leurs professions, leurs travaux et l'exploitation en commun de certaines portions des pâturages et des bois. Si le chercheur, l'écono-

1. Cf. *Inventaire sommaire des Archives départementales* par MM. Sénemaud et Laurent, t. IV, 1888, p. 53 et 68, abbaye de N.-D. de Mouzon. H. 140. 190.

2. Commune du canton de Rethel, Ardennes. Ce château appartient aujourd'hui à M. René Grifon. Il le tient de sa mère, Alix de Finfe, sœur du comte de Finfe, dont la femme, née Eugénie Decamps, originaire de Soissons, a récemment laissé de si généreux legs à sa ville natale, à la commune de Montlaurent, etc. La famille de Finfe a tenu un rang distingué parmi la noblesse champenoise. Ses papiers conservés à Montlaurent contiennent un certain nombre de documents intéressants sur ses alliances : Saint-Vincent, Dermy, Saint-Quentin, Chartongne, Feret, d'Essaulx, de Roucy, Bombelles, etc... et sur les localités dont elle a possédé tout ou partie de la seigneurie : Omont, La Grangette, La Folie, Thénorgues, Fontenoy, Saint-Pierremont, Biermes, etc. Nous sommes heureux de donner ici une pièce de cet intéressant dépôt.

3. Ces notes sont dues en grande partie à l'obligeance de M. A. Millard, instituteur à Autrecourt.

miste et l'historien savent tirer partie de ces notions pour les approfondir et les généraliser, le moraliste n'appréciera pas avec un moindre intérêt la leçon qui ressort du document. Il nous fait comprendre l'étendue de la tâche remplie par ces courageux laboureurs d'un autre âge, tâche patiente et infatigable dont notre époque trop oublieuse a recueilli l'héritage.

H. JADART.

Villers-devant le-Thour (Ardennes), le 11 avril 1890.

ACCORD ENTRE LES HABITANTS D'AUTRECOURT ET L'ABBÉ DE MOUZON, RELATIVEMENT A LEURS USAGES.

---

24 *Fevrier* 1606.

Declaration des Usage droict possesions que Lemanans Et habitans et communautez D'autrecourt et Rouffy tient et occupent et ont droict d'usage assise au dédans de La Signeurie desd. Lieux appartenante à Mr Labbé de Mouzon leur Seigneur quil baillent et presente pardevant vous messieurs les Commissaire de presente a Lexecutions du papier terrier obtenu et impetré par lesd. Sr abbé pour y avoir Lectre pour leur servir a Ladvenir ainsy que de Raison.

Premier Lesd. manant habitant et Communauté Recognoissent Lesd. Sr abbé pour leur seigneur hault Justicier, moyens et bas, auquel il doibvent touttes honneur et obbeissançes.

Recognoissent aussy quil a droict d'instituer pour exerçer La Justiçes sur eux scavoir un maire, trois eschevins, un greffier, un sergent avec procureur fisçal et repondre devant Lesd. Juge Lesd. habitans en premier instançes, quil luy sont aussy redebvables pour Feu par chacun ans et tous les ans au jour de St Remy chef doctobre a scavoir le laboureur dix deniers, deux poulles et un septier davoine, et les manouvrier et artisans dix deniers, deux poulles et deux Cartelle avoine, le vefves cinq denier, une poulles et un cartelle avoine, sinon celle qui tiennent chevaux et beste tirans a La charue qui payent comme le laboureur et en sont exempt ceux qui sont establie pour faire la Justices, Les Noble et clerc tonsuré, Lesquels droict son Receu par Lesd. de Justice, et leur est deub par lesd. Sr abbé Lesd. jour St Remy a chaçun leur pitances qui est dune miche, un morceaux de chaire de beuf et un pot de vin, et pourquoy apresent on leur donne une escus que Lesd. Laboureur non tonsuré et clerc doibvent oustre pour chaçun cheval ou autre beste quil attellent a La charue pendant les vuains un cartelle de fromant et un cartelle orges ou seigle, par accord faitte avec feu de bonne memoire reverend pere en dieu, domp

Jean de rocheffort, abbé, du dernier de may mil cinq cent soixante neuf[1], hemologué a Reims par Monseigneur Larcheveque, et encor avec çe trois corvée par chacun an savoir lune au mars, Lautre a verser et Lautre a semere les semances au vuain, en le nourisant par Lesd. s^r abbé ou ce fermiers en faisant Lesd. corvé et sont chaçune dune lourné entier. Desquelle Redebvançes en sont exempt Lesd. de lustices sil sont laboureur comme aussy le Clerc tonsuré et le Noble, et, par chartre du mois de novembre mil deux cent soixante trois, ont lesd. habitans et Communauté droict dusage audedans des bois du Chenois apartenante aud. S^r abbé, de La glandé et autre paison et dimettre leur porque de leur nourison pour engraiser en La saison lorsquil en tombe, avec ceux dud. S^r abbé, sans payer aucun panage, mesmement ont droict aussy et peuvent Lesd. habitans aller prendre et aporter tous bois mort et tombé audedans dud. bois sans auçun taillent ou ferrement, pour veu qui le puissent apporter sur leur espaulle et chacun deux seul et sont les contrevenant abusant dud. droict tenue damande envers Lesd. Seigneur.

Comme aussy peuvent Lesd. habitans prendre enlever et apporter ce qui Reste aud. bois après que le charpentier et couppeur dud. S^r abbe auroit pris ce qui seras bon et profitables pour Icelay, soit en La Coupp qui se faict aud. bois, arbre qui seront couppe ou tombé, pourquoy aussy sont tenu Lanneaux daller moudre leur grains pour les debits de leur menages au moullin dud. autrecourt, gresille[2] ou pouron[3], en ças que celuy dautrecourt ne les puisse moudre et non ailleurs.

Appartient aussy aud. habitans droict dusages et bois daisançes et usage qui sont audedans de Lad. Signeurie et sont de tous temp immemorial en possessions den user et leux couppper et distribuer par chacune ans par coupp ordinaire pour leur chaufage et debit de leur menages sans en pouvoir vendre ni Distribuer ailleurs que aud. autrecourt et [illegible] et pour [illegible] sans permissions dud. s^r abbe ou de ses officiers.

Archiver dans cette qui est [illegible] appellée La grand [illegible] aussy qui se [illegible] tenant [illegible] bout a Lafontaine que [illegible] appelle Lafontaine [illegible] Et tenant au bans le Rancourt et au bans de [illegible], [illegible] a [illegible], contenant [illegible]

1. D'après les [illegible] de Jean de Rochefort [illegible] abbé de Beaulieu [illegible] 1568 [illegible] a mourut au grand regret de sa [illegible] âgé de plus de [illegible] ans [illegible] Pâques, 1er mars 1569, [illegible]

2. Le moulin de [illegible] sur le ruisseau [illegible] l'Ouerq.

3. Pouron, ruisseau [illegible] sur le ruisseau l'Ouerq.

4. La Fontaine de Loup ne [illegible] nous ne [illegible] est probablement celle qui porte aujourd'hui le nom de Fontaine de Brouan.

Item une autre coste appellé La Coste ausaul de la beaufaulx[1] attenante celle si dessus allant le Long du ban de Raucourt contenant soixante quatre arpent quatre ving dix huict verge.

Dune austre coste appellé le grand et le petit Jardinet[2] continuant le long du ban de Raucourt dun bout et allant le Long de terre Labourables de chamblage[3], et du dessoub Lad. coste vient espettere dautre bout au chemins qui conduict ausd chamblage contenante cinquante deux arpent soixante et une verge ou Environs.

Item une autre petit quanton appellé le boulliers attenante Lad. coste roland dune parte es Lesd. ban de Raucourt et le terre Labourable de Chamblage dautre parte contenante dix sept arpens ving verges ou Environs.

Une autre petit Cotte appellé La coste augré allant le Long du bans de Wadinsart abouttissant, dun bout au beau faul et dautre assoul contenante ving deux arpent soixante cinq verge.

Une autre petitte Cotte appellé Soul[4] attenante le bois du Chenois dune parte, le bois et aissances de Villers dautre, du bout au terre de Wadinsart et dautre au terre Labourable de Soub, faisant hache au bout sur lesd. terre de Soub aussy joignant Lesd. aysances de Villers, contenant quatre ving cinq arpent quatre ving deux verge Et de my ou Environs.

Et encor dune autre petitte coste appellez les bois brullé allant le Long dud. bois par les dessoubz le long du Chemin de La vallette[5] dun bout aud. bois du Chenois dautre au terre de Marlet contenant treize arpent ou Environs.

Dune autre coste appellez la Coste roland loignant lesd. bans de Raucourt dun bout et allant le Long de terre Labourable de Chamblage et du dessoubz de Lad. Coste vient epetere dautre bout au chemins qui conduit aud. chamblage contenante cinquante six arpent ving cinq verge ou Environs.

Lesquels bois daisances et cotte cy dessus reprise contienent en touttes et partouttes suivans les mesure et arpentage qui ont este fait Lesd. declarations La quantitté de cinq cent trante sept arpent soixante et sept verges et demy ou environs.

Lesd. habitans sont aussy en bonne possessions paisible duser jouir et posseder dune petitte cotte appellé Marlet laquelle est en savart et tére en nature de paturage attenante Lesd. chemins de La vallette dun costé et dautre Lad. coste de soub dun bout au bois

1. Désignation qui n'est plus en usage.

2. Désignation également oubliée.

3. *Chamblage*, ferme actuelle du terroir d'Autrecourt.

4. *Soul* ou *Sou*, lieudit actuel.

5. *La Valette*, lieudit oublié, mais dont l'emplacement est reconnu facilement.

du chenois et dautre Lad. coste augrée Laquelle contient vingt six arpent cinquante cinq verge ou En virons.

Aussy sont il en possessions paisibles de plusieurs four et petit vallons qui sont entre lesd. coste cy dessus qui servent de chemins pour aller audedans d'ycelle tant pour aller paturer avec proye que autre bestiaux et auquel fond et vallon paturent aussy Lesd. bestiaux et proye.

Consequament dun petit paquis proche La fontaine brouan communement appellé le paquis de brouan par ou vont leur proy pragneller lesquelle petit paquis contient seulement trois cent un carterons.

Item une autre petit paquis appellé la Machiere et les prés le torreaux tenant les grand Iardins et prés de La Maison du Louis dune parte et les terre Labourables dautre, lesquels contient cinq cent, et sont les declarant tenu fournir le torreaux pour les grosse proye et pour çe jouissent dud. prés le torreaux.

Item dune autre paquis appellé les paquis de Rouffy, tenants le prés du Metha dune parte et les terre Labourables dautre et le met puiement contenante sept arpent et demy.

Item une autre paquis appellez le grand paquis attenante les bans de pouron dune parte et les terre labourable de Narson dautre parmi Lesquelles en celuy cy dessus Legrand chemins Royal sortant de Rouffy a son cours[1].

Item Lesd. habitans ont droict dusages des sourçes de Lad. fontaine de brouan comme aussy du Cours du Ruisseaux provenant de Lad. fontaine contient par entre les terre Labourable et decend les long du Villages desd. autrecourt et Rouffy pour y prendre et puisser de Leaux pour leur usage, mesme dy Laver Leur Linges et autrement en user pour leur débitz de leur menages.

Pareillement ont droict dusages et sont en bonne possessions aussy duser et coupper les oneaux qui croisent et proviennent les longs dud. Ruiseaux despuis Lad. fontaine lusque àud. autrecourt pour en disposser comme de leur autre bois dusage.

Et ont aussy lesd. habitans droict de jouir dune petitte place qui est aud. autrecourt audevant du moulin dud. lieu communement appellez le preau.

Item une autre grand chemins qui sorte dud. autrecourt et passe pardevant La Maison de Louis et conduict au bois dusages chamblage Et autre lieu par Lesquels leur proye vont ausd. bois dusages pour y paturer.

1. *Chemin royal*; peut-être s'agit-il ici d'un tronçon de l'ancienne voie romaine de Reims à Trèves, se rendant du Chesne à Mouzon par Stonne et passant près d'Yoncq. Cf. la *Carte des antiquités gallo-romaines du département des Ardennes*, dressée par M. Mialaret, dans la *Revue historique des Ardennes*, 1864, t. I, 2e livraison.

Item une autre chemin qui sorte dud. autrecourt au bout den hault et conduict sur le timois et autre lieux duquel se prend plusieur chemins chayroiable, lun pour aller au bois du Chenois appartenante aud. Sr abbé, Lautre pour aller le long de coste de vigne[1] et les autre pour aller reprendre les chemins cy dessus.

Une autre grand chemins passant pardevant La Maison presbiteralle dud. autrecourt qui conduict a pouron et par lesquelle on entre et sorte dud. autrecourt avec les proye et autrement.

Item une autre grand chemins qui sorte de Rouffy pour aller a Villers devant Mouson, appellé le chemins de Chante Reine[2], duquelle et sortant ce prend un chemin chairoyable qui conduict a Soub et une autre qui passe les travers de terre de La Couture et va Regagner les chemins de derrier les Iardins dud. autrecourt.

Une autre grand chemins Royalle qui sorte et ce prend dud. grand chemins de Villers passant entre deux Villers et conduict a Mouzon et pouron appellé la Ruelle perette passant par les travers de cousture de terre Labourable.

Il ont aussy droict d'une sente et Ruelle qui sorte dud. Rouffy par le devant de La maison de Jean Herbulot pour aller Regagner une autre petitte Ruelle aysances qui est entre les Jardins dud. herbulot sur la Rivier et plusieur autre Jardins qui sont du Cottez dud. Rouffy au bout de Laquelle Ruelle prend une sente qui va le long de terre de La favarge pour aller aud. Viller et regaignere le grand chemins qui sorte dud. Rouffy conduissant aud. Villé.

Item un autre Ruelle sortant dud. Rouffy par entre les Jardins dud. autrecourt et regaignere une autre Ruelle appellé la Ruelle Cornet pour aller aud. autrecourt de Laquelle Ruelle protin ce prend une sente qui conduict leslong desd. Jardins dautrecourt jusque a Lad. Ruelle Cornet[3].

Item Lad. Ruelle Cornet passant entre les Jardins de feu Louis champagne et poncellet Wiblet avec une sente qui est au bout dicelle pour aller a Villé devant Mouzon.

Item une autre Ruelle appellé la Ruelle Robin, audessus de leglise dautrecourt[4], de Laquelle on va et on vient de Lad. Esglise aud. presbitaire par une autre sente qui se prend a Lad. Ruelle par entre les terre de maistre Jean Hanelle dependant du Louis et les Jardins espetant sur Lad. terre et encor pour aller regagnere une autre petite Ruelle aysançes qui est au dessoub de La Maison dud. Louis.

1. *La Côte des Vignes*, lieudit actuel.

2. *Chante-Reine*, ce chemin existe encore, mais il ne porte aucun nom particulier.

3. Ruelles *Cornet* et *Protin;* elles existent encore, sans appellations spéciales.

4. La nouvelle église d'Autrecourt, construite en 1771, n'occupe pas l'emplacement de l'ancienne.

Item une autre Ruelle un peu plus hault passant entre les Jardins de Louis et autre Jardins appartenante aux heritiers Cornet Wiblet pour aller et venir dud. autrecourt et puisser de Leau aud. Ruisseau pour Lusage et utillité desd. habitans.

Item une autre chemins et sente prenant du chemins qui conduict au timois et passant par entre les terres dud. Timois et celle de Lenclos[1] et aller Regagnere les grand chemins de La Machier.

Item dud. paquis de La Machiere ce prend une autre chemins appellé Les chemins de brebis passant par entre les terres de Lad. Machier et celle de dessus le pres le torreaux et qui conduict a Waillemont[2] et della a chamblage et jusque a La fosse aux Lapins.

Une autre petitte fontaine sur la Rivier derrier La maison dud. herbulot, de Laquelle ils usent aussy pour le debit de leur menage et encor une autre petitte fontaine en Lad. Machier audedans dud. paquis Laquel coulle dans les Ruiseaux de Laquelle ils usent comme dessus.

Ont lesd. habitans dabondant droict de prendre et chever de La terre sur la Rue et en autre lieux commun pour sen servir a bastir et autre Usage et commodité en Remettant le lieux en Estat denb.

Comme aussy sont en possesions de mettre et posser leur fumiers sur La Rue a chacun devant sa maison estable Et grange.

Protestant Lesd. declarant augmenter en la presente ce qui auroit estez obmis par oubliances ou inadvertençe comme aussy de faire nouvelle mesure et arpentages desd. lieux daisances et paquis si dessus declaré en cas que Lesd. sieur abbé ne se veut contentere de çelle ley faicte par lesd. declarans comme si dessus et dites dadioutere ce qui se trouveras de surplus comme aussy de diminuer ce qui se trouverras moint par Lad. mesure ainsy faicte par Mire De boquet, curé, Anthoine desbans [mayeur], J. de Fainfre Et Fainffe escuyers, Jean Touron, Serval Rochequin, Jacque Belval, Jean Gillet, Jean Herbulot, et plusieur autre bourgeois dud. autrecourt[3].

1. *Timois* et *L'Enclos*, lieux-dits encore connus, mais qui ne sont plus portés.

2. *Waillemont*, lieu dit du plan cadastral.

3. Il existe encore à Autrecourt des descendants de Jean Gillet et de Jean Herbulot. Voici un autre acte, passé en 1621, qui donne également une suite de noms des principaux personnages habitant alors la localité : « A tous ceulx quy ces présentes Lectres verront, Estienne Habert, garde des sceaux aux contractz estably par le Roy... à Mouzon salut, savoir faisons que pardevant Anthoine des Bans maieur en la Justice d'Aultrecourt et Roussy (Rouffy), Pierre Dannecourt Eschevin et Nicolas Noirs, Greffier en lad. Justice, comparut en personne Bertrand Larcher, marchand demeurant à Villers devant Mouzon, et recognut avoir vendu... à Jean de Fainffes

Presente et affirmé Nicollas Louvelle et Guillemin Champagne, procureur cindicque dud. autrecourt, assisté danthoine desbans mayeur, Jean Touron et Jacque Bigot, eschevins, Jean Vauchere, Nicollas Noiras, Nicollas Collas, habitans dud. lieu pardevant Jean de Pouru tabellions Royal a Mouzon, et de presence de Nicollas Jacquesson et Jean Louvelle, bourgeois dud. Mouzon, tesmoins soubsignez La minutte de presente avec Lesd. habitans et tabellions Le vingt quatriesme Iour de Fevrier mil six cent et six.

La presente declarations vérifflé par tiltre exibé par lesdict habitans dautrecourt et rouffy, passé du consentement de procureur dud. Sr abbé soubz les protestations neantmoint quils ont fait quelle ne puisse nuire ni preiudiçiere au droict dud. Sr abbé pour le regard de Lexemptions prétendu pour les clerc et Nobles, de traiage, bourgeoiserie et corvé, quil ont maintenu sentendre seulement de clercs qui vivent clairialement et sont des ordre sacré et Nobles vivant noblement, et non de ceux qui tienent heritage dautruy a loüage et ne vivent selon leur estat, comme aussy que Le pistançes du Jour de St Remy qui ce donne a la Justices et le vivre quils pretende estre founis au Laboureur faisant Corvée nest deub par obligations, qui a Esté donné gratuitement et par liberallitté; ont aussy maintenu Lesdict procureur que Lentier dispositions de La paisson du bois du Chenois appartien aud. sr. abbé qui en peut faire son proffit, a La charge que les porque des habitans qui sont de leur nourisson y doibvent estre Receu et mis en paisson sans payer panage, ne voulant empechere tant que le bois dud. Chenois dureras lesdroict accordé aud. habitans par la chartre de Lan mil deux cent soixante trois, a La conditions de La banallitté du moullin, amande et charge y porté ont aussy maintenu, que chacun desd. habitans doib par ans aud. sr. abbé un pain ou un denier au choix dud. sr. abbé et dont il y a arrest de La Cour Souvéraine de Mouzon de Lan mil quatre cent soixante trois du onziesme novembre, accordant que Lesd. habitans Jouissent de leur droict dusages comme ils en ont bien et duement jouis par cy devant et au charge portez en leur tiltre, sauf Les droict quand. usage Lesd. sr. abbé peut avoir et pretende

laisné et Jean de Fainffes le jeune Escuiers demeurans à Aultrecourt, présens et acceptans pour eux leurs femmes leurs hoirs et ayans causes, la quantité de sept quartels de grains de rente... quil avoit droict de prendre sur tous les héritages desd. de Fainffes par contract dachapt qu'en avoient faict feuz Jean Larcher et Didon Genier sa femme, père et mère dud. Larcher, de feue Damoiselle Françoise Daguerre veuve de feu Mathurin de Bajollet quy avoit faict eschange contre autres héritages et rentes à elle baillés par feue Damelle Helaine de Villelongue, mère desd. achepteurs. Lad. Vente faicte moyennant la somme de quatre vingt dix livres T... Ce fut passé aud. Aultrecourt le sixiesme jour de Juin mil six cens et vingt et a led. vendeur signé la minutte. » (Signé) Pouru, Tabellion. — *Biblioth. nationale, Cabinet des Titres, Carrés de d'Hozier.*

pour sa parte et droict signeurial suivant les ordonnances et aconditions que lesd. habitans ne puront abusser ni les transporter ayllieur et des Amande contenue en leur chartre et tiltre mesmement de prendre par lesd, habitans en general et en particulier lettre de leur déclarations de Commissaire de ce terrier pour les Representere et exibert au temp de La Recepte de redepvance des deniers aud. Sr abbé affin de dresser les Registre de Lad. Recepte aud. declarations selon qui les porte par lettres des domp Claude de Villers, abbé de Mouzon, du cinquiesme Jenvier mil cinq cent trente cinq, et tous lesquels tiltre et chartre Lesd. habitans qui les ont exibé en feront inserer coppie collationnez au originaux aùd. papier terrier pour y avoir Recours, de quoy il ont requis actes de leur protestations au Contraire. Faict par nous Commissaire soubsignez le vingt quatriesme Fevrier mil six cent et six. *(Signé)* de Montrognon, Hardry, Pourc, Pierot.

Collationné a son Original en parchemin contenant deux fœuilles et trouve conforme Iceluy ce fait rendu à l'instant par moy Louis Aubry, nottaire Royal au bailliage de Mouzon, y demeurant, soussigné Cejourd'huy vingt quatriesme mars mil six cents quatre vingt quinze du matin. *(Signé)* Aubry.

Controllé Registré à Mouzon le vingt quatre mars mil six cents quatre vingt quinze par moy soussigné a ce Commis et a esté payé un sol pour ledit droit. *(Signé)* Millet.

(La dite copie sur papier timbré : *Parlement de Metz*, un sol.)

A. de Fixfe de Bussy.

Château de Mont-Laurent, 12 juillet 1889.

RÉPERTOIRE*

GÉNÉRAL ET ANALYTIQUE

DES PRINCIPAUX FONDS ANCIENS

Conservés aux Archives Départementales de la Marne

RÉPERTOIRE ANALYTIQUE (*Suite*)

SAINT-MARTIN-LE-COQ

Montcetz. L. 10, dîmes. 1568-1712.

SAINT-MARTIN-L'HEUREUX (Marne)

Justices. Justice de Saint-Martin-l'Heureux.

Archevêché. L. 130, fief. Voir Dontrien.

Saint-Remy. L. 358, cense. 1317-1761.

Sainte-Balsamie. L. 19, Saint-Martin-l'Heureux; depuis 1231.

Saint-Denis. F° 337, Saint-Martin-l'Heureux. 1205-1404.

SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRÉ ET VINETZ (Marne)

Saint-Pierre. Saint-Martin et Vincel ou Vineltz, 5 liasses. — P. 197, l. 1. XIIe s.-1687. — P. 203, l. 2. 1278-1616. — P. 206, l. 3, cens, baux. 1293-1785. — P. 208, l. 4, seigneurie. 1155-1455. — P. 211, l. 5, procédures.

SAINT-MASMES (Marne)

Archevêché. L. 134, fief de Saint-Masmes et Heutrégiville; depuis 1644.

Chap. métrop. Saint-Masmes, 2 liasses.

SAINT-MEMMIE (Marne)

Paroisses. Fabrique, une liasse.

Toussaints. L. 52, Saint-Memmie, dîme du ban l'Evêque, ferme Saint-Martin, ferme Saint-Thibaut, censive, vinage; depuis le XIIe s.

Saint-Memmie. L. 35, terres, dîmes, droits seigneuriaux, censives. 1172-1753. — L. 36, Saint-Memmie, censives.

* Voir page 206, tome II de la *Revue de Champagne*.

XIVe s.-XVIIIe s. — L. 37, le Bochet, près Saint-Memmie. 1274-XVIIe s. — L. 38, biens exploités par l'abbaye. 1427-1727. — L. 39, cueilleret en français, 1263; registres de baux, censives et revenus, XVIIe s.; inventaire des meubles et immeubles, 1790. — L. 40, baux. XVIIIe s. — L. 41, procédures. XVe s.-XVIe s. — L. 42, procès, transactions, partages, élections d'abbés, régime intérieur; depuis le XVIe s. — L. 43, privilèges temporels, amortissements, droits seigneuriaux, sauvegarde. 1231-XVIe. — L. 44, bulles, privilèges émanant de l'autorité ecclésiastique. — L. 45, associations de prières. 1200-1466. — L. 46, églises et chapelles appartenant à l'abbaye; depuis 1183. — L. 47, fondations de messes et obits. 1368-1674. — L. 48, redevances dues par l'Hôtel-Dieu de Châlons. — Cartulaire, ch. 1, Saint-Memmie.

SAINT-MOREL (Ardennes)

Anc. Congrég. L. 4, layette pour les dîmes de Saint-Morel. 1240-1696.

Chap. métrop. Saint-Morel, dîmes, église, une liasse.

SAINT-OUEN (Marne)

Moncetz. L. 19, donation de la cure de Domprost par l'évêque de Troyes. 1259-1719.

SAINT-PIERRE-A-ARNES (Ardennes)

Archevêché. L. 130, fief de Saint-Pierre-à-Arnes. Voir Doutrien.

Chap. métrop. Saint-Pierre-à-Arnes, dîmes, église, une liasse.

SAINT-PIERRE-AUX-OYES (Marne)

Seigneuries. Papiers de la seigneurie.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 26, dîmes, cure. 1499-1777.

Trinitaires. P. 315, Saint-Pierre-aux-Oyes, dîmes; depuis 1227.

SAINT-PIERREMONT

Saint-Denis. F° 370, cure. 1106-1701.

SAINT-PRIX (Marne)

Le Reclus, abbaye sise à Saint-Prix. L. 14, Coléard. 1209-1223. — L. 30, Saint-Prix. 1270. — L. 34, Talu; depuis 1225. — Voir Le Reclus.

Andecy. L. 39, Talu. 1514-1700.

SAINT-QUENTIN-LES-MARAIS (Marne)

Paroisses. Fabrique, une liasse.

Cheminon. L. 6, ferme. 1255-XVIIIe s. — L. 7, Saint-Quentin, Sermaise, Outrepont. 1208-1585. — Carton 21, Saint-Quentin-les-Marais. 1240-1256.

Saint-Pierre. Saint-Quentin, 7 liasses. — P. 213, l. 1, seigneurie. 1255-1313. — P. 215, l. 2. 1326-1643. — P. 216, l. 3, baux. 1538-1653. — P. 217, l. 4, donations. 1209-1473. — P. 217, l. 5, déclarations. 1508-1639. — P. 217. l. 6, censives. 1588-1620. — P. 217, l. 7, procédures. — Voir aussi Saint-Lumier.

N.-D. de Vitry. L. 74, Saint-Quentin (?), ferme. 1267-1750.

Saint-Amand. L. 18, Saint-Quentin-les-Marais. 1618-1640.

SAINT-QUENTIN-LE-PETIT (Ardennes)

Université. L. 19, patronage. 1718-1772.

Chap. métrop. Saint-Quentin-le-Petit, 1 liasse.

SAINT-QUENTIN-LE-VERGER (Marne)

Justices. Justice de Saint-Quentin.

Paroisses. Fabrique, 1 liasse.

SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE (Marne)

Evêché. L. 64. Saint-Quentin-sur-Coole et Breuvery. — L. 92, bénédiction de la chapelle Saint-Jacques et de la chapelle Saint-Claude au château de Vaugency.

SAINT-REMY (Marne)

Andecy. L. 37, Saint-Remy. 1547-1771.

Saint-Nicolas. P. 302, biens. 1299-1768.

Saint-Julien de Sézanne. L. 2, un dossier de titres de biens sis à Saint-Remy. XVIe-XVIIe s.

SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT (Marne)

Vitry. Justice seigneuriale, minutes. 1731-1760. — Minutes du greffe seigneurial. 1784-1788. — Bailliage seigneurial. 1761-1790. — Registres. 1772-1789. — Justice de La Rivière. Voir Cloyes.

De Torcy. Saint-Remy-en-Bouzemont, une liasse. — Isson, une liasse. — Saint-Genest, une liasse. 1404-1756.

Evêché. L. 65, Saint-Remy-en-Bouzemont.

N.-D. de Vitry. L. 26, Saint-Genest. 1234-XVIIe s.—L. 78, ferme. 1312-1744.

Moncetz. L. 6, Saint-Remy, ferme, donations, usages, acquisitions, dîmes, baux. XIIe s.-1714.

Huiron. L. 5 et P. 209, seigneurie, justice. 1157-1500. — L. 6 et P. 245, seigneurie, terrier, censive, chapelle; depuis 1550. — L. 27, abornements d'Isson, etc. — L. 32, dîmes d'Isson, procédures. 1781. — L. 33, four banal.

Haute-Fontaine. L. 37, Saint-Genest. 1492-1751.

SAINT-REMY-LE-PETIT (Ardennes)

Université. L. 31, Saint-Remy-le-Petit et Bernicourt. 1562-1767.

Archevêché. L. 36, dîmes; depuis 1573.

Saint-Remy. L. 54, Petit-Saint-Remy. Voir Saulx-Saint-Remy.

Saint-Denis. F° 428, Petit-Saint-Remy. Voir Bernicourt.

SAINT-REMY-SUR-BUSSY (Marne)

Saint-Pierre. P. 218, Saint-Remy-sur-Bussy. 1205-1546. — Voir Pierry, l. 1.

SAINT-SOUPLET (Marne)

Justices. Justice de Saint-Souplet.

Paroisses. Fabrique, une liasse; depuis 1657.

Chap. métrop. Saint-Souplet, dîmes, une liasse.

SAINT-THIERRY (Marne)

Justices. Justice de Saint-Thierry.

Université. L. 25, vignes. 1564.

Archevêché. L. 37, terres et bois en rempalcement des halles de Reims; depuis 1760. — Terrier de Saint-Thierry.

Saint-Denis. F° 449, Saint-Thierry, abbaye. 1274-1636. — F° 453, Travé, près Saint-Thierry. 1698.

Chap. métrop. Saint-Thierry, une liasse.

Longueau. L. 37 *bis*, rente. 1724-1753.

Saint-Thierry. L. 1, privilèges. 974-1668. — L. 2, procès et transactions avec les seigneurs abbés. 1595-1778. — L. 3, extinction de la manse abbatiale et union de ses revenus à l'archevêché de Reims en récompense de la juridiction métropolitaine sur Cambrai. 1655-1782. — L. 4, suppression de conventualité de Saint-Thierry et union à l'abbaye de Saint-Remy. 1775-1777. — L. 5, dénombrements et déclarations. 1384-1751. — L. 6, baux généraux et adjudications. 1578-1692. — L. 7, seigneurie, justice, police. 1125-1778. — L. 8, domaines, maisons, terres, prés, vignes. 1332-1782. — L. 9, bois, maîtrise de Reims. 1211-1780. — L. 10, dîmes et

novalles. 1195-1781. — L. 11, censives, surcens, rentes seigneuriales. 1225-1774. — L. 12, censives, défrichement de de la montagne. 1752-1778. — L 12 *bis*, rente passive. — L. 54, petit couvent. 1640-1783. — L. 55, terres et vignes, territoire de Saint-Thierry. 1481-1757. — L. 56, fermes en divers lieux, Saint-Thierry, Merfy, Merlet, Trigny, Villers-Sainte-Anne. 1512-1728. — L. 59, maisons à Saint-Thierry. 1631-1775. — L. 60, cense de Saint-Thierry. 1509-1775. — L. 61, fondations de dom Gérard d'Espy, et bourse en l'Université. 1649-1775. — L. 68, fondations de fêtes et anniversaires. 1420-1649. — L. 69, aumônerie, existence de cet office claustral. 1573-1768. — L. 70, consistance. 1507-1699. — L. 77 *bis*, prévôté, existence de cet office claustral. 1567-1653. — L. 78, consistance. 1454-1730. — L. 79, trésorerie, existence de cet office claustral. 1579-1634. — L. 80, consistance. 1515-1568. — L. 82, reliques. 1071-1733.

SAINT-THOMAS (Marne)

Saint-Remy. L. 412-415, prieuré de Saint-Thomas.

SAINT-UTIN (Marne)

Vitry. Justice et prévôté; registres et minutes. 1747-1788.

SAINT-VRAIN (Marne)

Evêché. L. 66, chapelles.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 27, cense, dîmes. 1620-1767.

N.-D. de Vitry. L. 77, ferme. 1424-1440.

Saint-Pierre. P. 218, Saint-Vrain, dîmes. 1241-1735.

Trois-Fontaines. L. 70, seigneurie de Jean de Gand. 1485-1778.

La Neuville. L. 39. Voir Avize.

SAPIGNICOURT (Marne)

Saint-Etienne. Tome VI, l. 28, seigneurie, justice. 1253-1774. — L. 29, domaines, censes, terres, prés. 1403-1762. — L. 30, moulins. 1199-1680. — L. 31, dîme, cure, église. 1558-1765. — L. 32, censives. 1303-1593. — L. 33, procès contre l'abbaye de Haute-Fontaine. 1377-1765.

Haute-Fontaine. L. 40. Sapignicourt. xve-xviiie s.

SAPIGNIES (Pas-de-Calais)

Saint-Denis. F° 435, Sapigniez, cure au diocèse d'Arras. 1135.

SARCY (Marne)

Justices. Justice de Sarcy.

Paroisses. Fabrique, une liasse. 1658-1792.

Anc. Congrég. L. 4, biens à Sarcy. 1366-1712.

SARON-SUR-AUBE (Marne)

Justices. Arpentage du territoire de Saron.

SARRY (Marne)

Evêché. Terrier de Sarry. — En outre, 2 liasses non cotées, concernant la terre de Sarry, titres d'héritages, usages, acquisition du château.

Saint-Etienne. Tome I, l. 55 *bis*, biens. 1528-1763. — Tome VI, l. 34, terres, cense. 1327-1771.

Saint-Memmie. L. 31, domaine de la Trussonnière. 1289-1727.

Toussaints. L. 7, Sarry, etc. — L. 15, dîmes. — L. 55, dîmes; depuis 1196.

Trinitaires. P. 252, terroir de Sarry; depuis 1683. — P. 467, bois taillis.

SAUDOY (Marne)

Paroisses. Fabrique, une liasse.

Saint-Nicolas. P. 305, biens à Soudoy. 1746.

SAULCE-CHAMPENOISE (Ardennes)

Chap. métrop. Saulce-Champenoise, 7 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Saint-Denis. F° 435, Saulce-Champenoise. 1248-1398.

SAULCEVEL

Saint-Denis. F° 436, Saulcevel. 1481-1499.

SAULT-LÈS-RÉTHEL (Ardennes)

Anc. Congrég. L. 4, une layette pour les dîmes de Sault-lès-Réthel. 1233-1704.

SAULX-SAINT-REMY (Ardennes)

Saint-Remy. L. 54, Saulx-Saint-Remy, Beffort, l'Ecaille, Petit-Saint-Remy, Roisy. 1190-1781. — L. 157, seigneurie, fief, dîme. 1514-1778.

SAUVILLE (Ardennes)

Saint-Remy. L. 48. Voir Bairon. — L. 156, seigneurie, terrages, dîmes. 1208-1669.

SAVIGNY-SUR-ARDRES (Marne)

Paroisses. Fabrique, une liasse. 1688-1794.

Archevêché. L. 70, dîmes de Savigny.

Vidamé. F° 45, haute justice, moyenne et basse, avec la vicomté. 1419-1690. — F° 48, fief de Guillaume de Vaux, sis à Savigny. 1548-1681.

Igny. F° 69, ou dossier I, l. 8, Fierfurt. 1224-1343. — F° 86, ou dossier II, l. 22, ferme de Mont-Hazin. 1291-1587. — F° 119, Savigny. XIIe-XVIe s.

Sainte-Balsamie. L. 22, Savigny (?). 1247-XVIIe s.

SCRUPT (Marne)

Seigneuries. Seigneurie du Fresne, dépendance de Scrupt.

De Torcy. Scrupt, une liasse ; depuis 1371.

Evêché. L. 67, revenus de l'église.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 23. Voir Blesme.

Moncetz. L. 15. Voir Blesme.

Cheminon. L. 16, ferme de la Caure. XVIIIe s. — L. 36, dîmes ; depuis 1233. — Carton 21, Scrupt. 1220.

SELLES (Marne)

Saint-Thierry. L. 40, dîmes. 1225-1765.

SEMIDE (Ardennes)

Chap. métrop. Semide, une liasse.

Anc. Congrég. L. 4, une layette pour le terrage et les droits. 1249-1725.

Saint-Denis. F° 437, Semide, succursale de Contrève. 1214-1688.

Sainte-Balsamie. L. 24, Semide et Contrève. 1213-XVIIe s.

SENUC (Ardennes)

Saint-Remy. L. 359, cense de Geddes. 1291-1778. — L. 409, prévôté.

SEPT-SAULX (Marne)

Archevêché. Liasses 87-90, châtellenie de Sept-Saulx et Vez ; seigneurie, domaines, baux, plaids, comptes ; depuis 1172. — Liasses 146-149, fiefs mouvants de la châtellenie : Chuffet, Thuizy, Luches, Sillery, Puisieulx, Verzenay, les Alleux. — Terrier de Sept-Saulx.

Saint-Denis. F° 442, Sept-Saulx ou Seiches-Sauls. 1100-1129.

Saint-Basle. L. 7, rivière et pêche de Sept-Saulx à Wez.

1210-1762. — L. 15, Gournay. 1312. — L. 25, terres, bois, patronage, grosses dîmes. 1171-1593. — L. 49, rente sur les moulins. 1580-1618.

Avenay. F° 183, Sept-Saulx. 1272.

Minimes. Liasse M, n°s 1-10, Sept-Saulx. 1568-1661.

SÉRIENNES

Saint-Thierry. L. 41, seigneurie, domaine. 1161-1779.

SERINGES (Aisne)

Igny. F° 101, Néelle. 1292-1463.

SERMAIZE (Marne)

Paroisses. Fabrique, charité, école, 1 liasse.

Evêché. L. 68, revenus de l'église.

Saint-Eugende, prieuré de Sermaise. Fonds non inventorié ni classé. — 4 mémoires imprimés pour le procès entre les habitants et le prieur, 1761, 1763, 1764, 1793. — 5 liasses de pièces relatives aux bois et aux pâquis communaux. 1761-an IV.

Trois-Fontaines. L. 58, Rancières, titres généraux. 1152-1675. — L. 59, ferme, terres, prés. Voir Alliancelles. 1209-1507. — L. 60, Sermaise et Rancières. 1155-1687.

Cheminon. L. 7, bois. 1211-1585. — L. 11. Voir Cheminon. — Carton 21, Sermaise. 1196-1755. — Carton 22, accord avec le prieuré de Sermaise. 1173-1187.

SERMIERS ET NOGENT-EN-LA-MONTAGNE (Marne)

Justices. Justices de Sermiers, Nogent, Montaneuf.

Vidamé. F° 34, Nogent. Voir Boujacourt.

Archevêché. L. 84-86, Sermiers et Nogent, domaines, châtellenie, bois, plaids; depuis 1233. — Terrier de Sermiers et Nogent.

Chap. métrop. Sermiers, 1 liasse. — Nogent, 1 liasse, cueillerets, plaids généraux. — Fleury-en-la-Montagne, 7 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Saint-Nicaise. L. 7, n° 29, Montreuil. XIV° s. — L. 7, n° 30, Montaneux; depuis le XVI° s. — L. 8, n° 38, Nogent-Sermiers. XVI° s. — L. 9, n° 42, Petit-Fleury. 1218-1762. — L. 15, n° 50, Sermiers, donations, acquisitions, procédures; depuis 1214. — L. 29, plans de divers cantons de Montrieul.

Saint-Denis. F° 211, Courtaumont. 1242-1702. — F° 236, Fleury-la-Montagne. 1251-1675. — F° 236, Petit-Fleury.

1627-1706. — F° 362, Nogent. 1245. — F° 442, Sermiers. 1245-1512.

Minimes. Liasse K, n°s 1-16, bois de Fleury-la-Montagne. 1588-1622. — Liasse Q, n°s 1-9, vignes à Fleury-la-Montagne et Sacy.

SERNION (Ardennes)

Chap. métrop. Sernion, 6 liasses. Pour le détail, voir Varin. Cf. Les Pothées.

Saint-Nicaise. L. 3, n° 18, Cernion. XVIIIe s.

SERVAL (Aisne)

Archevêché. L. 65. Dîmes. Voir Blanzy. — Terrier de Serval.

Carmélites. L. 35 et 36, moitié d'une cense acquise en 1684; baux.

SERVON ET MELZICOURT (Marne)

De Torcy. Servon, 1 liasse. — Melzicourt, 1 liasse.

SÉRY-EN-PORTIEN (Ardennes)

Chap. métrop. Séry-en-Portien, une liasse.

SERZY ET PRIN (Marne)

Justices. Justice de Serzy, Maupas et Prin.

De Torcy. Prin, Treslon et Faverolles, 1 liasse.

Archevêché. Terriers de Serzy et Maupas.

Saint-Remy. L. 84, 88. Voir Crugny. — L. 159, Serzy. 1525.

Igny. F° 107, ou Dossier III, l. 30, Prin. 1227-1506. — F° 120, ou Dossier III, l. 33, Sarcy ou Serzy. 1218-1307.

Saint-Nicaise L. 17, n° 52, Serzy.

SEUIL (Ardennes)

Saint-Remy. L. 242, prés et dîmes. 1204-1687.

Saint-Denis. F° 442, Seuil, cure dépendante de l'abbaye. 1551-1555.

SÉVIGNY-LA-FORÊT (Ardennes)

Chap. métrop. Sévigny-la-Forêt, 10 liasses. Pour le détail, voir Varin.

SÉZANNE (Marne)

Récapitulation des fonds provenant de Sézanne. A. Bailliage. — G. Chapitre Saint-Nicolas; églises paroissiales. — H. Abbayes de Notre-Dame, de Saint-Julien; couvents des Cordeliers, des Récollets.

Titres des familles : Chalmaison, de Villiers, de Chavigny, Pillet, Chantré, émigrés.

Saint-Nicolas. P. 1, rentes dues dans la ville. 1380-1782. — P. 53, rentes dues dans le champ Benoît, y compris la ruelle Loyer ; depuis 1481. — P. 85, rentes dues dans le faubourg Goyer : depuis 1415. — P. 101, rentes dues dans le faubourg de Broyes ; depuis 1446. — P. 135, rentes dues dans le faubourg Notre-Dame ; depuis 1381. — P. 189, rentes dues sur les vignes ; depuis 1415. — P. 278, rentes constituées en deniers à intérêt. 1719-1783. — P. 312, biens appartenant en propriété au Chapitre ; Champ Benoît, 1179 ; censives, minages, foire Saint-Nicolas, moulins, bois. — En outre, il est fait mention au chap. IX de l'inventaire de biens sis à Sézanne et en divers villages, dont les titres étaient en l'étude du notaire.

Saint-Julien de Sézanne. Hors liasses : 1° vidimus de la Charte de fondation, 1081 ; 2° cartulaire de 1560 ; 3° déclarations de biens. — L. 1, terriers et cueillerets. XVIe-XVIIIe s. — L. 3, Sézanne, terres, prés, vignes, rentes. 1374-XVIIIe s. — L. 4, Sézanne, pièces modernes. — L. 5-10, anciens titres de propriété. XIIe-XVIIIe s. — L. 11, moulins de Sézanne ; depuis 1327. — L. 12, anciens titres et moulins ; depuis 1140. — Deux registres terriers. 1570-1618.

Andecys. L. 38, Sézanne ; depuis 1290. — Selon l'inventaire, f° 37, 2 liasses de titres ; depuis 1123.

Le Reclus. L. 32, Sézanne. 1235.

SIGNY (Ardennes)

Chap. métrop. Signy-l'Abbaye, une liasse.

SILLERY (Marne)

Archevêché. L. 148, fief de Sillery, Puisieulx et Verzenay ; depuis 1198.

Saint-Denis. F° 443, Sillery ; depuis 1129.

SINGLY (Ardennes)

Sainte-Balsamie. L. 23, Singly et Monthois. 1247-XVIIe s.

SIVRY-LÈS-BUZANCY (Ardennes)

Archevêché. Terrier de Sivry.

Université. L. 20, patronage de Sivry. 1693-1765.

Ch. métrop. Sivry, dîmes, 1 liasse.

SIVRY-SUR-ANTE (Marne)

1 liasse ; depuis 1208. Voir Ante.

Monthiers. L. 20. Voir Givry-en-Argonne.

Chatrices. L. 17, Sivry, dîmes ; depuis 1723.

Toussaints. L. 7. Voir Ante. — L. 16. Voir Ante. — L. 36, ferme. 1236.

SOGNY-AUX-MOULINS (Marne)

Saint-Memmie. L. 32, Sogny, etc. 1272-XVIIe s. — L. 37, le bois de la Grève à Sogny. XVIe-XVIIIe s.

SOGNY-EN-L'ANGLE (Marne)

Saint-Pierre. Sogny-en-l'Angle. 2 liasses. — P. 219, l. 1. 1152-1520. — P. 223, l. 2. 1553-1787.

Ulmoy. L. 14, abornements des finages de Sogny-en-l'Angle et Heiltz-le-Maurupt. 1232-1304.

SOILLY (Marne)

Paroisses. Fabrique, deux liasses.

SOISSONS (Aisne)

Récapitulation. C. Intendance de Soissons, 4 liasses. — H. Abbayes de Saint-Médard (1 carton), de Saint-Jean-des-Vignes (1 carton).

SOISY-AUX-BOIS (Marne)

Le Reclus. L. 33, Soisy-aux-Bois et Boissy-le-Repos. 1402-1529.

SOMME-ARNE

Anc. Congrégation. L. 4, layette pour les dîmes. 1277-1722.

Saint-Denis. F° 444, Sommarne. 1229-1230.

SOMME-BIONNE (Marne)

De Torcy. Somme-Bionne, 1 liasse.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 35, dîmes, terres. 1556-1776.

SOMMEILLES (Meuse)

Monthiers. L. 44, Sommeilles. 1203-1724.

SOMMELONNE (Meuse)

Trois-Fontaines. L. 71, Sommelogne. 1189-1290.

SOMME-PY (Marne)

Paroisses. Cure, une liasse. 1568-1791.

Sainte-Balsamie. L. 25, Sompy ; depuis 1220.

Chap. métrop. Sompy, 2 liasses, franche-sergenterie et dîmes.

Saint-Thierry. L. 76, dîmes. 1138-1764.

SOMME-SOUS (Marne)

Saint-Remy. L. 160, dîmes. 1226-1780.

Trois-Fontaines. L. 45. Voir Mailly.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 36, trécent et redevance sur les dîmes. 1196-1787.

N.-D. de Vitry. L. 27, dîmes de Sommesous. 1588-1748

Trinitaires. L. 269, anciens titres non inventoriés, et titres d'une rente de 25 setiers.

SOMME-TOURBE (Marne)

Paroisses. Cure, 1 liasse.

De Torcy. Somme-Tourbe, 1 liasse.

SOMME-VESLE (Marne)

Seigneuries. Papier terrier de Somme-Vesle. — Papiers de la seigneurie.

Saint-Pierre. P. 225, Sommevesle. 1223-1519.

Toussaints. L. 56, dîmes; depuis 1228.

SOMMEVOIRE (Haute-Marne)

Evêché. L. 69, Sommevoire.

SOMME-YÈVRE (Marne)

Paroisses. Cure, une liasse.

Séminaire. F° 158, biens.

Toussaints. L. 57, Sommyèvre, Tilloy, Herbeaumont, dîmes.

Monthiers. L. 45, Somme-Yèvre. 1200-1719.

Ulmoy. L. 13, grange d'Herbelmont, donnée par le chapitre de Saint-Pierre-aux-Monts. 1176. — L. 28, Tillois. XII° s.

Saint-Amand. L. 7, Tilloy. 1545-1640.

SOMPUIS (Marne)

Saint-Etienne. Tome VI, l. 37, dîme, cure, église. 1185-1777.

Haute-Fontaine. L. 41, Sompuis, cense de la Galbaudine. XVI° s.

La Charmoie. L. 24, Sompuis, donations, acquisitions, aliénations, baux. 1173-1730.

SOMSOIS (Marne)

Vitry. Justice; minutes et registres du greffe. 1694-1790.

N.-D. de Vitry. L. 25, dîmes de Somsois en la contrée Jonval. 1266-1609.

Haute-Fontaine. L. 42, Somsois, bois. XVIII° s.

Saint-Jacques. F° 44, dîmes. 1237-1699.

SONGY (Marne)

Vitry. Registre des causes ordinaires et extraordinaires de la justice. 1779-1789. — Bailliage, minutes et registres. 1746-1790.

Seigneuries. Papiers de la seigneurie de Songy et de la Chapelle-sur-Coole. Voir Coole. — Papier terrier.

Vidamé. F° 67, Songy et la Chapelle-sur-Coole. 1470-1697.

Evêché. L. 70, amortissement des biens de la cure.

Toussaints. L. 7, Songy, etc. — L. 58, dîme, cure; depuis 1199.

Augustins. P. 1, Songy. 1564-1662.

SORBON (Ardennes)

Saint-Remy. L. 161, vente de six muids de froment sur l'assise des habitants. 1358-1767.

SORCY-BAUTHEMONT (Ardennes)

Saint-Denis. F° 443, Sorcy et Botemont. 1277-1694.

SOUAIN (Marne)

Anc. Congrég. L. 4, layette pour la cense de Souain. 1511-1699.

SOUDÉ-NOTRE-DAME (Marne)

Evêché. L. 71, fabrique.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 39, Soudé, dîmes. 1629-1673.

SOUDÉ-SAINTE-CROIX (Marne)

Vitry. Justice seigneuriale; minutes et registres. 1769-1789.

Seigneuries. Papiers de la seigneurie. — Papier terrier.

De Torcy. Soudé, une liasse. — Chapelle Saint-Nicolas, une liasse.

SOUDRON (Marne)

Saint-Etienne. Tome VI, l. 38, dîme, cure, église. 1187-1764.

Toussaints. L. 59, Soudron; depuis 1242.

La Charmoie. L. 26 *bis*, Soudron. 1221-1755.

SOULANGES (Marne)

Vitry. Justice; minutes et plumitif. 1750-1789.

Paroisses. Fabrique, une liasse.

Saint-Pierre. P. 227, Soulanges, Bassu, Amblancourt, Neufvillers. 1200-1436.

Saint-Etienne. Tome I, l. 44, prés à Soulanges. 1545-1758. — Tome VI, l. 40, prés. 1474-1763.

Trinité. F° 110, prés. 1506-1755.

Saint-Memmie. L. 32. Voir Sogny.

Ulmoy. L. 23, pêcherie de Soulanges. 1234.

Saint-Amand. L. 17, Bleucourt, Glacourt, Coupeville, Le Fresne. 1545-1625.

SOULIÈRES (Marne)

N.-D. de Vertus. L. 25, Soulières. 1563-1625.

Saint-Sauveur de Vertus. L. 17, Soulières. 1364-XVIIe s.

La Charmoie. L. 22, donations, acquisitions, amortissements, arpentages. 1231-1767.

STAMBEC

Saint-Denis. F° 444, Stambec, cure au diocèse de Thérouanne ; depuis 1124.

SUIPPES (Marne)

Avenay. F° 72, Suippe et Somme-Suippe. 1050-1642. — F° 95, Suippe et Somme-Suippe, cens et surcens. 1367-1480. — F° 98, seigneurie de Mont-Badel. 1527-1666.

SUZANNECOURT (Haute-Marne)

Evêché. L. 72, biens de la cure. — Onze liasses non cotées, concernant Thonnance et Suzannecourt. Voir Thonnance.

Monthiers. L. 46, Suzannecourt et Juzannecourt. 1229.

T

TAGNON (Ardennes)

Université. L. 65, deux censes données au collège en 1650 et 1681.

Chap. métrop. Tagnon, menues dîmes, une liasse.

Saint-Remy. L. 162, dîmes. 1238-1765. — L. 163, cure, église. 1636-1765.

TAHURE (Marne)

Archevêché. L. 135, fiefs ; depuis 1504.

Sainte-Balsamie. L. 27, Tahure ; depuis 1236.

TAISSY (Marne)

Seigneuries. Papiers de la terre et seigneurie, oueillerets.

Paroisses. Fabrique, une liasse. 1636-an II.

Archevêché. L. 127, fief de Taissy, auquel a été joint le fief de Cliquot; depuis 1262.

Chap. métrop. Taissy, 2 liasses, Pour le détail, voir Varin.

Anc. Congrég. L. 4, layette pour les vignes de Taissy et Vrigny. 1524-1686.

Saint-Remy. L. 164, cense de la Chèse, fief et seigneurie. 1220-1770. — L. 165, dîmes de grains, vins, et menues dîmes. 1189-1782. — L. 326, terres et prés. 1570-1651.

Saint-Denis. F° 447, Técy. 1124.

Saint-Nicaise. L. 17, n° 53, Taissy, etc.

TANNAY (Ardennes)

Saint-Remy. L. 166, Tannay et Pombar, seigneurie, justices, droits honorifiques. 1196-1593. — L. 166 *bis*, id. id. 1607-1783. — L. 167, id. id., terres, prés, moulins. 1221-1689. — L. 168, id. id., dîmes, église. 1106-1762. — L. 169, id. id., rentes seigneuriales, cens, surcens. 1501-1781. — L. 325, Tannay, maisons et prés. 1626-1645.

TAUXIÈRES (Marne)

Louvois. L. 17, moulin de Tauxières; redevances dues par les habitants de Germaine et Vauremont. 1404-1659. — Voir aussi Louvois, passim.

Avenay. F° 182, Tauxières. 1272.

Sainte-Balsamte. L. 28, Tauxier; depuis 1199.

Saint-Denis. F° 447, Tauxière. 1553.

TENON

Saint-Denis. F° 448, Tenon. 1676.

TERMES (Ardennes)

Saint-Denis. F° 448, Termes. 1658-1697.

TERRON (Ardennes)

Saint-Denis. F° 450, Terron ou Tiberon, cure au doyenné d'Attigny.

Saint-Remy. L. 408, prévôté de Terron.

THÉLINE (Ardennes)

Chap. métrop. Thélines, Blaize, Vouziers, dîmes, cure, église, 1 liasse.

Saint-Thierry. L. 39, dîmes. Voir Sainte-Marie-sous-Bourg.

Saint-Denis. F° 449, Théline. 1227.

THÉNORGUES (Ardennes)

Saint-Denis. F° 448, Thénorgues. 1697.

THIBIE (Marne)

Saint-Etienne. Tome I, l. 55 *bis*, censes. 1607-1764. — Tome VI, l. 41, seigneurie, justice, offices, chasse. 1155-1783. — L. 42, domaines, terres vacantes, corvées. 1630-1763. — L. 43, dîmes, cure. 1536-1787. — L. 44, censives seigneuriales, gros et menus cens. 1466-1701. — L. 45, cens. 1705-1768.

THIÉBLEMONT (Marne)

Vitry. Bailliage seigneurial. 1750-1790.

De Torcy. 1 liasse. 1539-1654.

N.-D. de Vitry. L. 113, censive.

Cheminon. Carton 21, Thiéblemont. 1222.

THIL (Marne)

Archevêché. Terrier de Thil.

Saint-Denis. Titres de propriété de domaines sur le terroir.

Saint-Thierry. L. 57, Thil et Pouillon, maisons, terres. 1527-1771.

THILLOIS (Marne)

Chap. métrop. Thillois et Mont-Saint-Pierre, 5 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Saint-Denis. F° 351, Mont-Saint-Pierre. 1509. — F° 450, Tillois. 1244-1700.

THONNANCE (Haute-Marne)

Evêché. Thonnance, 11 liasses non cotées, concernant Thonnance et Suzannecourt; baux, comptes, forains; conflit de l'évêque avec le seigneur de Joinville.

LE THOULT (Marne)

Le Reclus. L. 18, la Haute-Vigne. XVIe-XVIIIe s. — L. 20, rente, vigne. XVIIe s. — L. 27, les Pisserottes, ferme. 1686-1790.

LE THOUR (Ardennes)

Saint-Nicaise. L. 6, n° 26, le Thour. XVIIe-XVIIIe s.

THUGNY (Ardennes)

Université. L. 21, patronage de Thugny. 1712-1769.

THUISY (Marne)

Justices. Justice de Thuisy.

Paroisses. Fabrique, une liasse.

Archevêché. L, 147, fief de Thuisy, Luches, et sénéchaus sée de Sept-Saulx ; depuis 1257.

Chap. métrop. Thuisy, 2 liasses.

Saint-Basle. L. 50, terres et dîmes. 1199-1717.

TILLOY-ET-BELLAY (Marne)

Saint-Etienne. Tome I, l. 53, Bellay.

Monthiers. L. 47, Tilloy. 1219-1280.

TINQUEUX (Marne)

Université. L. 47, cense.

Archevêché. L. 20, Muire. Voir Saint-Brice. — L. 126, fief de Muire, près Reims ; depuis 1463.

Saint-Denis. F° 354, Muire. 1275-1276. — F° 447, Tinqueux. 1252. — Titres de propriété sur le terroir.

TOGNY-AUX-BŒUFS (Marne)

Paroisses. Fabrique, une liasse.

De Torcy. Togny, une liasse.

Vidamé. F° 66, fief de Bussy, sis à Togny; oseraies et dîmes de Saint-Germain ; droits de Chépy, avec la rivière de Moivre. 1661.

Evêché. L. 85, Togny.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 49, prés. 1595-1765.

Trinité. F° 80, dîmes, biens, église. 1151-1673.

Cheminon. L. 41, cens à Togny, etc.

Toussaints. L. 13, Togny, moulins, prés. 1506. — L. 60, prés, baux.

Saint-Memmie. Cartulaire, ch. 4, Sogny, Mairy, Togny, Fagnières.

Saint-Pierre. Aumônerie, ou seigneurie de Togny-aux-Bœufs, 6 liasses. — P. 247, l. 1, seigneurie. 1152-1750 — P. 253, l. 2, usages. 1323-1678. — P. 253, l. 3, rivière. 1459-1744. — P. 254, l. 4, baux et déclarations. 1515-1790. Cartulaire de Togny. — P. 254, l. 5, provisions et procurations d'aumôniers. 1605-1694. — P. 255, l. 6, déclarations, registres, cueillerets. 1444-1788.

TOILON

Igny. F° 120, Toilon.

TOURS (Indre-et-Loire)

Récapitulation. G. Fonds de la seigneurie de Saint-Mau-

rice sise à Tours-sur-Marne, appartenant au Chapitre métropolitain de Tours en Touraine, 2 liasses.

TOURS-SUR-MARNE (Marne)

Paroisses. Fabrique, une liasse. XVIIe-XVIIIe s.

Louvois. L. 16, titres d'acquision d'une ferme. 1579-1623. — L. 33, prés.

Anc. Congrég. L. 4, layette pour prés sis à Tours-sur-Marne. 1293-1747.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 50, Tours-sur-Marne. 1526-1765.

Avenay. F° 150, cens et acquets. 1262-1499.

N.-D. de Vertus. L. 2, prés. Voir Athis.

Chap. métrop. de Tours. Fonds non inventorié ni classé. — Moulin. 1148-1710. — Baux. 1200-1785. — Chapitre de Saint-Symphorien. 1224-1738. — Bois. 1327-1715. — Confirmation du droit d'usage et de pâturage. — Pièces diverses. — Petit cartulaire en parchemin, de 22 feuillets in-4°, contenant entre autres documents le « fait de la juridiction » du Chapitre.

N.-B. Voir aussi le fonds de Saint-Alpin de Châlons.

TOURTERON (Ardennes)

Saint-Denis. F° 453, Torteron. 1212.

TRAMERY (Marne)

Justices. Justice de Tramery.

Paroisses. Fabrique, une liasse.

Chap. métrop. Tramery, 16 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Anc. Congrég. L. 4, layette pour un pré à Tramery. 1354-1398.

Saint-Denis. F° 453, Tramery. 1100-1309.

TRANSEY

Saint-Thierry. L. 38, dîmes. 1608-1772.

TRÉCON (Marne)

Saint-Etienne. Tome VI, l. 51, Trécon. 1241-1779.

Saint-Sauveur de Vertus. L. 15, Trécon. 1636-1776. — L. 28, Trécon.

TRÉMONT (Meuse)

Monthiers. L. 49, Trémont. 1202-1540.

Trois-Fontaines. L. 71 *bis*, Trémont. 1373.

TRÉPAIL (Marne)

Seigneuries. Papiers de la terre et seigneurie de Trépail, Vaudemange et Billy-le-Petit.

Evêché. L. 86, arpentage.

Trinité. F° 89, Trépail et Billy, autel, dîmes, église, vignes, etc. 1078-1611.

Saint-Denis. F° 453, Trépail. 1529-1626.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 5-6, bois. Voir Ambonnay. — Tome VI, l. 46, seigneurie, justice, droits honorifiques. 1352-1755. — L. 47, domaines, moulins, terres. 1270-1768. — L. 48, cens seigneuriaux. 1394-1774.

TRESLON (Marne)

Justices. Justice de Treslon.

Paroisses. Fabrique, une liasse. 1651-1784.

Anc. Congrég. L. 3, Voir Faverolles.

Saint-Nicaise. L. 17, n° 53, Treslon, etc.

TRIAUCOURT (Meuse)

Evêché. L. 87 et 88, chapelle Saint-Clément et maison de charité.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 52, dîmes de Triaucourt. 1387-1761.

TRIGNY (Marne)

Justices. Justice de Trigny.

Archevêché. Terrier de Trigny.

Igny. F° 48, Courmont. 1219-1633.

Saint-Denis. F° 458, Trigny. 1100-1703.

Saint-Thierry. L. 42, seigneurie, justice. 923-1454. — L. 43, seigneurie et justice. 1553-1744. — L. 44, domaine et ferme. 1237-1780. — L. 45, dîmes en grains. 1545-1669. — L. 46, dîmes en vins. 1573-1779. — L. 47, cens et surcens. 1594-1757. — L. 56. Voir Saint-Thierry. — L. 77 (ancien 48), étangs. 1597-1780.

TROIS-FONTAINES (Marne)

Cheminon. Carton 22, accords avec Trois-Fontaines. 1182-1262.

Trois-Fontaines, abbaye. L. 1, privilèges spirituels. 1181-1519. — L. 2, privilèges temporels. 1147-1309. — L. 3, confirmations et amortissements des biens de l'abbaye. 1223-1695. — L. 4, prés et bois voisins. 1117-1200. — L. 5, même objet.

1205-1777. — L. 6, divers. 1251-1714. — L. 7, fête de Saint-Hubert, indulgences. 1291-1554. — L. 8, division et partage des deux manses. 1608-1783. — L. 9, gruerie. 1623-1782. — L. 10, le Bois-la-Boce. 1217-1395. — En outre, à la fin de l'inventaire, se trouvent des plans détaillés de divers biens de l'abbaye.

TROIS-PUITS (Marne)

Justices. Justice de Trois-Puits.

Paroisses. Fabrique, une liasse. 1667-1784.

Archevêché. Terrier de Champ-de-Rilly à Trois-Puits.

Chap. métrop. Trois-Puits, 11 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Saint-Remy. L. 170, dîmes de vin. 1617-1739. — L. 171, cure, église. 1553-1763. — L. 172, baux et adjudications de dîmes de grains. 1486-1770. — L. 362, vignes et terres. 1479-1731.

TROISSY (Marne)

Paroisses. Fabrique, une liasse.

Igny. F° 120, Troissy.

N.-B. Voir le fonds de l'abbaye de l'Amour-Dieu, sise à Troissy, 9 liasses.

TRONVILLE (Meuse)

Trois-Fontaines. L. 72, Tronville. 1263.

TROYES (Aube)

Récapitulation. G. Séminaire diocésain de Troyes, 1 liasse concernant le prieuré de Saint-Gond; chapitre de Saint-Etienne de Troyes, 1 liasse concernant les Essarts-lès-Sézanne.

(*A suivre.*) G. HÉRELLE.

Blason Populaire de la Haute-Marne

OU

RECUEIL RAISONNÉ DES PROVERBES, SOBRIQUETS ET DICTONS

Relatifs à ce département, à ses communes et à ses habitants

C'est une étude curieuse que celle des dictons, surnoms, sobriquets et autres appellations vulgaires qui se rattachent aux localités et à leurs habitants. M. Canel, entre autres, a fait cette étude pour la Normandie, et, sans ajouter de trop longs commentaires, il a trouvé là la matière de deux volumes in-octavo fort intéressants, qui portent ce titre aussi original qu'il est expressif : « *Blason populaire de la Normandie* comprenant les proverbes, sobriquets et dictons relatifs à cette ancienne province et à ses habitants [1]. »

Feu le F. Asclépiades [2] et moi, nous réunissions les notes nécessaires pour publier, de concert, un travail analogue sur le département de la Haute-Marne, quand la mort est venue prendre mon excellent et savant collaborateur et, en arrêtant la revision de l'œuvre, la priver de toutes les notes pleines de sagacité et d'érudition dont il l'eût de nouveau enrichie.

Malgré cette lacune importante, je me persuade que le présent recueil ne sera pas sans intéresser ses lecteurs. C'est pourquoi je n'hésite pas à le publier, en le dédiant à la mémoire de mon collaborateur et ami, le F. Asclépiades, cet historien haut-marnais si zélé et si remarquable, dont le nom est presque inconnu, parce qu'il poussait la modestie soit à signer d'un pseudonyme, soit à garder l'anonymat, soit même, — chose rare entre toutes, — jusqu'à laisser signer ses œuvres par un collaborateur d'occasion.

A. D.

---

1. Rouen et Caen, 1859, in-8, 2 vol.

2. Le F. Asclépiades, fils de M. Frionnet, médecin à Neuilly-l'Evêque (Haute-Marne), était bibliothécaire-archiviste de l'Ordre des Frères des Ecoles Chrétiennes.

AMANCE

Rivière qui prend sa source près du village de Chaudenay, arrondissement de Langres, parcourt une belle vallée arrosant Maizières et Pisseloup en face duquel elle sort du département après un cours de 20 kilomètres, pour aller, 18 kilomètres plus loin, se jeter dans la Saône.

1. Les vins de l'Amance.

Ces vins figurent avec honneur parmi les produits du département de la Haute-Marne.

ANGOULEVENT

Ferme sur le territoire de Peigney, près de Langres, à 2 kilomètres environ du village.

2. Le sieur d'Engoulevent, prince des sots.

Ce titre et cette outrecuidante qualification ont été données à un Fou de Henri IV, nommé *Nicolas Joubert*. Les auteurs qui en ont parlé le plus longuement n'ont connu ni sa patrie ni les époques précises de sa naissance et de sa mort. Pour nous, considérant que la seule localité de France qui porte le nom d'Angoulevent[1] — à notre connaissance du moins — est haute-marnaise, nous inclinons à croire que Nicolas Joubert était originaire de notre contrée, peut-être d'Angoulevent même, dont il aurait eu, réellement ou par dérision, le domaine à titre de fief. Quoi qu'il en soit, en attendant que nous ayons recueilli sur ce singulier personnage tous les documents nécessaires, nous indiquerons aux curieux quelques-uns des ouvrages à consulter : 1° *Biographie générale*, verbo *Joubert*, intéressant article par *G. Brunet* ; 2° Dreux du Radier, *Histoire des Fous* en titre d'office dans ses *Récréations historiques* ; 3° Le *Bulletin du bibliophile belge*, année 1847, t. V ; etc., etc.

ARC-EN-BARROIS

Petite ville et chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chaumont.

3. Le carolet d'Arc.

On appelait encore ainsi dans ces dernières années une sonnerie de cloches qui avait lieu tous les soirs, à l'heure du couvre-feu. Il est fort probable que cette dénomination tire son origine du vieux mot français *caroler*, qui désignait une certaine manière de danser ; peut-être proviennent-ils tous deux d'un même radical, indiquant une action de va-et-vient.

Cet usage de sonner les cloches du couvre-feu durant un quart d'heure, le soir, depuis le premier octobre jusqu'au premier avril n'est pas exclusif à la seule ville d'Arc : il se pratique dans la

1. Le nom d'Angoulevent s'orthographiait *Engoulevent*.

plupart des communes. La raison de cette sonnerie est, nous a-t-on dit maintes fois, non pas dans un ressouvenir de l'antique couvre-feu, mais pour indiquer aux voyageurs, égarés depuis la tombée de la nuit qui arrive si tôt en cette saison, la direction des lieux habités.

AUBE

L'une des principales rivières qui ont leur source dans le département de la Haute-Marne. Elle naît sur le territoire de Praslay, au pied du Mont-Saule, traverse Auberive, Bay, Arbot, Rouvres, Aubepierre, Dancevoir, près duquel elle pénètre dans la Côte-d'Or; elle rentre ensuite dans la Haute-Marne près d'Ormoy, passe à Dinteville, Silvarouvres, Laferté, puis sort définitivement de notre département où elle a fourni un cours de soixante kilomètres environ.

Cette rivière, en quittant la Haute-Marne, est entrée dans le département auquel elle a donné son nom : après un parcours de 140 kilomètres environ, elle s'y jette dans la Seine, près de Marcilly, circonstance qui a donné naissance au dicton suivant, que rapporte Coulon :

Entre Marcilly et Saron,
Le fleuve d'Aube perd son nom.

L'Aube figure dans un autre dicton que nous citerons parmi ceux qui regardent la Marne.

AUBIGNY

Village du canton de Prauthoy, arrondissement de Langres.

5. Les vins d'Aubigny.

Ces vins sont renommés depuis fort longtemps et peuvent marcher de pair avec les bons crus de Bourgogne. Cela est si vrai que Julien [1] ne fait pas de difficultés de les mettre dans la première classe de nos vins rouges de France.

AUJEURRES

Commune du canton de Longeau, arrondissement de Langres.

6. Il est écrit sur les portes d'Aujeurres Qu'un mauvais ouvrier n'eut jamais de bonheur.

Il est plus que probable que ce proverbe, fort usité à Langres, ne renferme le nom d'Aujeurres qu'à cause de la rime ou plutôt de l'assonnance [2].

1. *Topographie des vignobles*, p. 38.

2. *Recherches sur les principales communes de l'arrondissement de Langres*, p. 78.

BANNES

Commune du canton de Neuilly-l'Evêque, arrondissement de Langres.

7. Bânni, Bânneû
Tire lai quieuche ai mont, ai veu !

Les enfants des villages voisins de Bannes aiment à répéter ce dicton patois qu'ils chantent sur l'air de sonnerie des cloches, et qu'on peut traduire en français à peu près ainsi : « *Bannois, Bannois, tire la cloche en haut, en bas !* »

Nous ignorons l'origine et la signification de ce dicton ; peut-être fait-il allusion à la position élevée du village ; peut-être, et plutôt, rappelle-il que la cloche monte et descend quand elle sonne.

BASSIGNY

L'une des circonscriptions religieuses du territoire de l'ancien diocèse de Langres (doyenné et archidiaconné), rappelant un ancien *pagus* du même nom. La détermination de ses limites a donné naissance à divers mémoires extrêmement intéressants de MM. d'Arbois de Jubainville, Maxe Werly et P. de Saint-Ferieux ; nous y renvoyons le lecteur. Quant à son chef-lieu, on ne s'en est pas encore occupé ; pour nous, nous avons tout lieu de croire que c'était la ville qui fut dans la suite le chef-lieu des doyenné et archidiaconné du Bassigny, c'est-à-dire Is-en-Bassigny.

8. Bassigny à la rescousse !

C'était le cri de guerre des comtes de Choiseul ; et c'est une des preuves sur lesquelles le P. Vignier s'appuie pour baser son opinion que les sires de Choiseul sont les descendants et les successeurs des anciens comtes du Bassigny de la première race (VIe-Xe siècles).

9. Mil tors de roue, toute la l'eue de Bassigny, et à la fin tombe par le chemin.

Jean Le Bon, né à Autreville, auteur assez prolixe qui vivait au XVIe siècle, cite dans ses *Adages*, mais sans commentaire, ce dicton qui, sans doute, fait allusion à la longueur de la lieue du pays : tandis qu'elle correspond généralement à 4 kilomètres, en Bassigny elle valait mille mètres de plus.

10. Le tumulte du Bassigny.

Le Bon a publié, en 1573, l'histoire des troubles religieux et politiques qui ont agité à cette époque cette partie de la Champagne méridionale ; il a intitulé son livre : *Le tumulte du Bassigny appaisé et esteinct par l'hautorité, conseil et vigilence de Monseigneur le Cardinal de Lorraine....* [1] Ce titre a passé en proverbe,

1. Lyon, Rigault, 1573, in-8.

du moins assez longtemps, car notre pays a été réellement l'un des plus remuants de l'est de la France. Il faut dire aussi qu'il était l'un des plus exposés, puisqu'il a été jusqu'en 1737 frontière de la Lorraine.

Une chose à noter, c'est que les Lingons, nos ancêtres, avaient été jadis pour beaucoup dans la frayeur qu'inspiraient aux Romains les invasions, les attaques, le nom même des Gaulois : de là leur *tumultus gallicus* du IVe siècle avant l'ère chrétienne. Ce *tumultus*, — qui dans le sens propre du mot veut dire *trouble*, *émotion*, *soulèvement*, et c'est dans ce dernier sens que Le Bon a employé le mot tumulte — spécifiait chez les Romains une guerre funeste qui menaçait l'empire : *graviorem esse tumultum quam bellum*, nous dit Cicéron [1]. Et, en effet, on voit que, lorsqu'un *tumultus* était décrété, « toute autre fonction que celle des armes cessait; alors les sénateurs, les magistrats, les prêtres même, qui étaient, par état, dispensés de servir, quittaient leur robe pour prendre le casque et l'épée. *Quod bello vacationes valent, tumultus non valent.* C'était dans ces sortes de guerres, que le Sénat rendait un décret qui donnait tout pouvoir aux consuls ; il était conçu en ces termes comme le rapporte Salluste : *darent operam consulens ne quid respublica detrimenti caperet*, c'est-à-dire « que les consuls feraient en sorte que la république n'éprouvât aucun dommage [2]. » C'était, suivant l'usage des Romains, donner aux consuls une autorité souveraine à Rome et à l'armée [3].

11. Les vins du Bassigny.

Les vins du Bassigny avaient de la réputation dès le XVIe siècle; aujourd'hui encore ceux de Coiffy et des environs figurent parmi les plus estimés du département.

12. Les vins de Bassigni et de Lorraine ne portent point d'eau, ny l'eau de vin.

Ainsi parlait Jean Le Bon au XVe siècle. Est-ce une louange ou une critique relativement aux vins ? Nous préférons y voir une louange, quand ce ne serait que par esprit de clocher. Mais pour l'eau, nous déclarons hardiment que celle des sources de nos côteaux jurassiques du Bassigny est à peu près sans rivale.

BELLES-ONDES

Moulin sur le territoire et au nord de Rolampont, village situé dans les environs de Langres et dépendant du canton de Neuilly-l'Evêque.

1. *Philipp.* 8, n. 3.
2. Salluste, *Bell. Catilin.*, c. 27.
3. Boinvilliers, *Diction. des Antiquités de Furgault.*

13. Belles-Ondes
Bat as dépens de teut l' monde ;
Sans l'homme nô
Belles Ondes n's'rôt pas à d'sus du Vernô.

Autre version :

Moulin d'Belles-Ondes
Bati au dépens de teut l'monde,
Et sans l'homme nô
Belles-Ondes n'serôt pas à d'sus du Verno.

Ce qui signifie : *Belles-Onde*, ou *Moulin de Belles-Ondes bat* ou *bati aux dépens de tout le monde : et sans l'homme noir, Belles-Ondes ne serait pas au-dessus du Vernois.* Le Vernois est une petite prairie en haut de laquelle s'élève le moulin en question.

Ce dicton, que chacun répète encore de nos jours, fait allusion à un incident passé il y a plus d'un siècle. Le 22 novembre 1616, le chapitre de Langres avait repris aux curés de Rolampont leurs domaines qu'ils possédaient de toute ancienneté : ceux-ci ne purent que se soumettre : les titres prouvant leurs droits avaient été perdus. Mais en 1760, par le plus grand des hasards, ces anciens titres furent retrouvés... entre les mains d'un élève de l'école, qui les avait apportés en classe pour s'exercer à la lecture des écritures. Le curé d'alors, nommé Guillaume, en possession des bienheureuses archives, s'empressa d'intenter un procès au Chapitre : l'affaire se dénoua dix ans plus tard par la condamnation définitive du Chapitre qui, en outre de la restitution de tous les biens, dut verser 25.000 livres d'indemnité au curé de Rolampont. Celui-ci, — c'est l'homme noir du dicton — employa cette somme à la construction du moulin de Belles-Ondes.

BIARONNE

Nous avons tout lieu de croire que ce nom de localité est haut-marnais : Lepoux de Lincy[1] prétend que ce doit être *Biarne*, dans le Jura ; mais nous penchons plutôt pour *Biarne*, commune d'une centaine d'habitants du canton de Doulaincourt, arrondissement de Chaumont.

14. C'est l'ambassade de Biaronne, trois cents chevaux et une mule.

On dit, quand on se dédit, pour dire qu'il y a du jeu de mots et qu'il faut entendre au lieu quatre personnes trois hommes sans [illegible] Le [illegible] une affectionne ce genre de jeu de mots, nous en verrons dans [illegible] plusieurs exemples.

1. Livre des proverbes français, tome [illegible].
2. Jeanne Jobin. Chansons populaires. [illegible] Paris, [illegible] in-12.

BLÉCOURT

Commune dans le canton et à 12 kilomètres de Joinville, arrondissement de Wassy.

15. C'est la fée de Blécourt.

Une légende raconte que deux fées entreprirent de bâtir des églises; l'une à Blécourt, l'autre dans un village voisin. Comme elles n'avaient qu'un seul marteau, elles convinrent de s'en servir alternativement [1]. On comprend que l'ouvrage n'avança pas rapidement, toutes fées qu'étaient les constructeurs : de là le dicton : *c'est la fée de Blécourt* ou *c'est comme la fée de Blécourt.*

16. Les bacoués de Blécourt.

Cette épithète injurieuse — qui équivaut à *bas coués*, c'est-à-dire *ayant la queue bas plantée*, ou *ayant la queue basse* peut-être

Comme un renard qu'une poule aurait pris, —

est appliquée aux Blécourtois sans que nous en sachions la vraie raison ; il est même probable qu'il n'y en a point de bonne.

Mais, nous y songeons, on appelle *bacoué* le poisson que la science appelle *Chabot de rivière* (*Cottus gobio*, L.) et auquel une tête, large et démesurée, a valu le nom vulgaire de *Têtard.* Dès lors, cette épithète de *bacoués* appliquée aux habitants de Blécourt, ne signifierait-elle pas simplement *les fortes têtes ?*

17. Les navets de Blécourt.

Peu de produits potagers ont eu autrefois autant de réputation dans la contrée que les navets de Blécourt ; malheureusement, ils la perdent peu à peu. A ce propos, nous ne pouvons omettre de citer de cette décadence une explication que nous avons trouvée dans un ouvrage dont nous tairons le titre et l'auteur ; elle est assez originale et fait bien pendant au glas funèbre qu'en présense des chemins de fer naissant, entonnait en 1836, en l'honneur de l'agriculture, l'auteur des *Recherches historiques sur l'arrondissement de Langres :* « Cette décadence tient, sans doute, à la multiplication des comices agricoles et à celle des encouragements et récompenses donnés à l'agriculture. » Quoi qu'il en soit, l'abbé Crépin a consacré aux navets de Blécourt une des plus belles pages de sa *Notice historique* sur le village [2].

BOURBONNE-LES-BAINS

Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Langres, connu dans le monde entier pour ses eaux minérales et thermales.

1. *La Haute-Marne ancienne et moderne*, page 197.
2. Chaumont, 1858, in-8, page 58.

18. Les bains de Bourbonne ou les eaux de Bourbonne.

La célébrité méritée de ces eaux salutaires date de longtemps ; ainsi que le prouvent de nombreuses inscriptions, les bains de Bourbonne attiraient en foule les Gallo-Romains, comme elles avaient certainement, attiré les Gaulois antérieurement.

BOURGOGNE

L'une des plus célèbres provinces de l'ancienne France ; elle a contribué pour petite partie à la formation de notre département de la Haute-Marne, c'est pour cette raison que les dictons qui la concernent nous intéressent et doivent être mentionnés dans notre recueil.

19. Bonnes toiles sont en Bourgogne.

Ce dicton figure dans les *Dits joyeux du pays*, qui paraissent avoir été imprimés pour la première fois vers l'an 1500, et qui le furent depuis dans les *Œuvres* de Guillaume Coquillart [1].

20. Ducs de Bourgogne, grands ducs d'Occident.

Courtépée, dans sa *Description du duché de Bourgogne*[2] rappelle que les puissants princes qui ont régné sur cette province au xv° siècle, étaient généralement connus, surtout en Orient, sous la glorieuse dénomination de *grands ducs d'Occident*. Quand à eux, ils préféraient parfois le titre plus positif et rabelaisien de *ducs du meilleur vin de la Chrétienté*.

(*A suivre.*)

1. Paris, 1597, in-8.
2. Nouvelle édition, in-8, tome II.

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ETAT-CIVIL*

DE

CHALONS-SUR-MARNE

PAROISSE SAINT-ELOY. — Ve REGISTRE (1100-1706).

182. Le 4 octobre 1700, décéda Nicolas Duboys, Bourgeois de Chaalons, 82 ans. Inhumé en la Chapelle des Pères Augustins.

183. Le 23 octobre 1700, baptisé Nicolas, né le 15 septembre 1700, fils de Nicolas le Clerc, Escuyer, Trésorier de France et de dame Charlotte de Poiresson. Parrain, Jean le Clerc, Conseiller au Présidial de cette ville. Marraine, Anne le Clerc, espouse de Monsieur de Jean.

184. Le 25 septembre 1701, décéda damoiselle Anne de Pinteville, fille de feu Guillaume de Pinteville et de Anne Langault, 80 ans. Inhumée en cette Eglise.

185. Le 6 octobre 1701, décéda Nicolas le Clerc, aagé de un an, fils de M. Nicolas le Clerc et de dame Charlotte de Poiresson. Inhumé en cette Eglise.

186. Le 4 décembre 1701, né et baptisé Pierre-Benoist, fils de Nicolas le Clerc, Escuyer et de dame Charlotte de Poiresson.

187. Le 2 février 1702, baptisé Memmie-Joseph, fils de M. Jacques le Certain, Conseiller au Présidial et de damoiselle Anne le Gentil.

188. Le 9 juin 1702, décéda Guillaume de Pinteville l'esnel, Bourgeois de Chaalons. Inhumé en cette Eglise.

189. Le 20 janvier 1703, née et baptisée Blanche-Marie, fille de Nicolas le Clerc, Escuyer, Conseiller du Roy, Trésorier de France et de dame Charlotte de Poiresson. Parrain, Jean le Clerc, Conseiller du Roy. Marraine, dame Blanche Billet.

190. Le 22 juillet 1704, marié M. François Godard, Conseiller du Roy au bailliage de Vitry, veuf de damoiselle Marguerite Chalon et damoiselle Louise, fille de feu M. Guillaume de Pinteville, Seigneur de Vilers-aux-Corneilles et de dame Marie de Pinteville.

191. Le 5 janvier 1705, décéda damoiselle Magdeleine Joibert, 85 ans, veuve de feu Jean le Duc, Eschevin et Gouverneur de cette ville. Inhumée en l'Eglise des Pères Augustins.

* Voir page 282, tome II de la *Revue de Champagne*.

192. Le 27 avril 1705, baptisé André-Nicolas, né le 26, fils de Nicolas le Clerc, Escuyer, Conseiller du Roy, Trésorier de France en la Généralité de Champagne et de Charlotte de Poiresson. Parrain, Messire André de Harrouys, Seigneur de la Seilleraye, Intendant de Champagne. Marraine, dame Marie-Anne Quentin de Richebourg son épouse.

193. Le 5 mai 1705, décéda Messire Jean le Clerc, Conseiller du Roy, son ancien Secrétaire, âgé de environ quatre-vingts ans, veuf de dame Marie Clauzier, de la paroisse Sainte-Marguerite, qui a esté inhumé en l'Eglise Saint-Eloy, lieu du repos de ses Pères, en présence de Messire Nicolas le Clerc, Escuyer, Conseiller du Roy, Trésorier de France et de Messire le Clerc, Escuyer, Conseiller du Roy, ses fils.

194. Le 10 avril 1706, décéda dame Estiennette de Griculette, âgée de 72 ans, veuve de Jacques de Rosnay, Seigneur de Marne, inhumée le lendemain en l'Eglise Saint-Eloy, en présence de M. l'Abbé de Rosnay son neveu, Chanoine de la Cathédrale, de M. Claude de Rosnay son fils, Capitaine de Dragons, de Alexandre de Griculette, Seigneur de Grand-Maisons son gendre.

PAROISSE SAINT-ELOY. — 1.e REGISTRE 1717-1747.

185. Le 20 janvier 1717, baptisé Pierre, fils de Pierre de la Fournière, Bourgeois de Charleville et de Françoise Marie Adam.

186. Le 5 avril 1717, décédé [illegible] M. l'Abbé, Messire [illegible] Marzilly [illegible] Messire [illegible]

187. [illegible] Messire [illegible]

188. [illegible] Messire [illegible]

189. [illegible] Eloy, [illegible]

190. [illegible]

191. [illegible]

202. Le 27 juin 1713, Anne-Suzanne, fille de Messire Charles-Honoré Scarron, Seigneur de Diortz, Chevalier et de dame Catherine Guillaume de Saint-Eulun.

203. Le 19 octobre 1717, décéda Memie, fille de M. de Commerville, employé à Rethel et de damoiselle Guillaume.

204. Le 31 décembre 1717, marié M. Louis-Mathurin Poulain, Ecuyer, Seigneur de Vanjoie et damoiselle Catherine Bugarel, fille de Pierre Bugarel.

PAROISSE SAINT-ELOY. — VIIe REGISTRE (1717-1738).

205. Le 2 avril 1722, baptisé Marie-Louise-Anne, fille de Claude Jacobé de Soulanges, Seigneur de Vienne-la-Ville, Directeur des ouvrages pour le Roy et de dame Marie-Anne Collin.

206. Le 20 avril 1722, inhumé en cette Eglise, Marie-Anne Bugarel, fille de M. Bugarel, Secrétaire de M. de Lescalopier, Intendant de Champagne.

207. Le 15 aoust 1723, baptisé Marie-Estiennette-Charlotte, fille de M. Jean d'Origny et de damoiselle Pollu.

208. Le 8 may 1724, inhumé en cette Eglise Messire Benoist de Pinteville, Conseiller au Présidial de Chalons, 62 ans.

209. Le 30 juillet 1724, inhumé en cette Eglise, Marie de Beaufort, veuve de François de Chastillon, Escuyer, Seigneur d'Ozer, Trésorier de France au bureau des finances de Champagne, morte le 29 dudit mois.

210. Le 6 octobre 1724, inhumé en cette Eglise M. Pierre Bugarel, Secrétaire de M. l'Intendant, aagé de 60 ans.

211. Le 2 février 1725, baptisé Jean-Baptiste-Anne, fils de M. Jean d'Origny et de damoiselle Louise Pallu.

212. Le 3 mars 1727, inhumé Jean-Baptiste, fils de M. Léon Maupas, 24 ans.

213. Le 30 septembre 1731, inhumé Roze, fille de Jean-Baptiste de Parvillez, 4 ans 1/2.

214. Le 27 avril 1733, marié Pierre-Ignace de Ligny, Seigneur de Jussancourt, Capitaine au Régiment de Tourraine, fils de Messire Jérome de Ligny et de dame Charlotte d'Erseques et dame Marguerite Moret, veuve de Maistre Benoist de Pinteville.

215. Le 5 octobre 1736, inhumé Marie-Jeanne-Françoise, 7 mois, fille de M. Pierre-André de la Fournière, Conseiller au Présidial de Chalons et de Jeanne Jacobé.

PAROISSE SAINT-ELOY. — VIIIe REGISTRE (1739-1753).

216. Le 23 janvier 1739, baptisé Marie-Louise, fille de Pierre-Louis Baugier, Seigneur de Bignipont et de dame Marie-Anne-Jacquette Papillon.

217. Le 5 avril 1739, inhumé dans le chœur de cette Eglise Messire Nicolas le Clerc, Chevalier, Seigneur de Morains, Conseiller du

Roy, Président de MM. le Trésoriers de France au bureau des finances de Champagne, 83 ans.

218. Le 23 janvier 1740, inhumé en cette Eglise Messire François Marquis du Hamel, Seigneur de Saint-Remy-en-Bouzemont, Mestre de camp, Lieutenant Colonel au Régiment Royal de Carabiniers, Chevalier de Saint-Louis, décédé hier en la maison de M. le Chevalier de Ligny.

219. Le 27 juin 1740, baptisé Charlotte-Louise, fille de Messire Pierre-Louis Baugier, Escuyer, Seigneur de Bignipont et de Marianne-Jacquette Papillon.

220. Le 2 aoust 1740, décéda Madame Charlotte-Rose de Poiresson, angée de 68 ans, veuve de Messire Nicolas le Clerc, Chevalier, Seigneur de Morains, Conseiller du Roy, Président de MM. les Trézoriers de France au bureau des finances de Champagne.

221. Le 30 septembre 1746, inhumé damoiselle Marie de Pinteville fille, 88 ans et 6 mois, en présence de Benoist-Nicolas de Pinteville son neveu, de dame Marie-Joseph de Pinteville, veuve de Messire François de Pinteville de la Motte, sa nièce.

222. Le 3 mars 1747, inhumé en cette Eglise damoiselle Marie-Anne-Louise-Françoise du Mangin de l'Isle, 15 ans, fille de feu Marc-Antoine du Mangin, Seigneur de l'Isle et dame Anne-Françoise de Corvisart.

223. Le 22 mars 1747, inhumé en cette Eglise damoiselle Marie-Jeanne-Catherine du Mangin de l'Isle, fille de feu Marc-Antoine du Mangin, Seigneur de l'Isle et de dame Anne-Françoise de Corvisart.

224. Le 1er janvier 1748, marié Jean-Baptiste Drouet, Chevalier, Seigneur de Braux, Capitaine au Régiment d'Enghien, fils de feu Messire Daniel Drouet, Escuyer, Seigneur de Braux et de dame Therèse Thiery et damoiselle Marie-Thérèse Baillet d'Espense, fille de M. Jean Baillet, Seigneur d'Espense et de dame Suzanne Lefevre, en la chapelle du Prieuré du Couvent de Vinetz.

225. Le 30 may 1749, inhumé en cette Eglise dame Louise de Pinteville, veuve de M. François Golard, Conseiller du Roy au Présidial de Vitry-le-François.

226. Le 2 octobre 1750, décéda en sa maison, rue Saint-Nicaise, Messire Pierre Benoist le Clerc, Chevalier, Seigneur de Nuisement, Morains, etc., Conseiller au Présidial, Lieutenant général, Commissaire examinateur au Présidial, 52 ans, présenté en l'Eglise Sainte-Marguerite sa paroisse. Inhumé dans le chœur de cette Eglise du côté de l'Epitre, au tombeau de ses ancêtres.

PAROISSE SAINT-ELOY. — IVe REGISTRE (1754-1771).

227. Le 18 janvier 1757, décéda damoiselle Louise Claudette Baugier, 15 ans, fille de M. Baugier, Escuyer, Seigneur de Bignipont, Fontaine et autres lieux et de Marie-Anne-Jacquette Papillon.

228. Le 25 may 1760, décéda le sieur Pierre Buyrette, 80 ans, Bourgeois de Chaalons, fils de M. Buyrette, Chirurgien à Verrières.

229. Le 22 février 1762, marié Messire Adam-Claude d'Origny, Chevalier, Seigneur d'Agny, Capitaine au Régiment de Champagne, pensionnaire de S. M. fils de Messire Philippe-Louis d'Origny, Chevalier, Seigneur d'Agny et de dame Marguerite de Cambray et damoiselle Elisabeth de Berles, dame des Planches, Moyvre, Saint-Hilaire, fille de feu Messire Henry de Berles, Chevalier, Seigneur de Moyvres, Saint-Hilaire, Mafrecourt, ancien Capitaine au Régiment de Vieille-Marine et de feu Elisabeth Baillet, dame des Planches.

230. Le 23 novembre 1762, décéda damoiselle Marie-Anne de Feret, 59 ans, dans le Couvent des dames de Sainte-Marie, fille de deffuncts Messire Charles-François de Feret, Seigneur de Varimont, Escriennes et autres lieux et de dame de Bermonde de Goncourt.

(*A suivre.*) Cte D. DE R.

NÉCROLOGIE

Bombonnel. — Bombonnel, le fameux tueur de panthères, vient de mourir à Dijon, où il s'était fixé depuis longtemps. Il était né à Spoy (Aube), le 10 août 1816. Il était donc âgé de soixante-quatorze ans.

« Dans sa jeunesse — dit le *Monde illustré* — Bombonnel avait « émigré en Algérie, avec l'intention bien arrêtée de s'y faire « chasseur de fauves, et il obtint dans ce sport dangereux une « réputation qui fit pâlir celle de Jules Gérard, le tueur de lions.

« Bombonnel, avec une adresse merveilleuse, frappait presque « toujours la panthère d'une balle à la tête ou au cœur, mais par- « fois il lui arrivait de ne pas tuer l'animal du premier coup, et « alors s'engageaient des luttes terribles, où le chasseur était « réduit à défendre sa vie à l'aide d'un couteau...

« Bombonnel mena cette existence de danger, que sa femme « partagea souvent avec lui, pendant de longues années. Quand « l'âge vint, il se retira à Dijon, et écrivit le récit de ses chasses « et de sa vie aventureuse. Il était fort admiré et aimé de ses « compatriotes qui ont en foule assisté à ses obsèques. »

Outre la célébrité qu'il avait acquise par ses chasses légendaires en Afrique, Bombonnel en avait mérité une autre par l'ardeur et le courage qu'il montra pendant la guerre franco-allemande. A la tête d'un corps franc qu'il avait équipé, Bombonnel infligea des pertes sérieuses aux Allemands. Il fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1871.

BIBLIOGRAPHIE

Soupirs et Tendresses, par M. C. Schwingrouber. Imprimerie Martin frères à Châlons-sur-Marne. — Se trouve chez l'auteur, 55, rue de Bétheny, à Reims.

« Des vers », c'est le titre que Guy de Maupassant donnait à son premier livre : il y exprimait toutes les ardeurs de la jeunesse, avant de condenser, dans ses études en prose, son amertume et son âcre appréciation de la vie.

« Des vers! » Heureux l'écrivain qui peut, sous cette forme, donner un libre essor à tout ce qu'il y a au fond de nous d'espérances et de souvenirs, crayonner en quelques strophes un paysage, noter une sensation, dessiner un fin profil de jeune fille, se former à soi-même une anthologie, comme le botaniste son herbier.

Un poète rémois, M. Camille Schwingrouber, est de ces heureux. Comme Alfred de Musset, il pourrait dire :

J'aime surtout les vers, cette langue immortelle,
Je l'aime à la folie : elle a cela pour elle
Que les sots d'aucun temps n'en ont su faire cas,
Que le monde l'entend et ne la parle pas.

L'inspiration de M. Camille Schwingrouber est aimable comme le titre qu'il a donné à son recueil : *Soupirs et Tendresses*. Je viens de citer le nom d'Alfred de Musset ; plus d'une de ces charmantes pièces fait songer au créateur de Mimi Pinson et de Bernerette. Telle : *Ma Voisine d'en face*...

A d'autres moments, il semble que M. Schwingrouber a vécu dans l'intimité de Ronsard et des gracieux poètes du XVIe siècle. Ce début :

Ma mignonne, entends-tu, là-bas, dans le bosquet,

nous rappelle la pièce célèbre :

Mignonne, allons voir si la rose,
Qui ce matin avait esclose
Sa robe de pourpre au soleil...
.....

A d'autres moments encore, ainsi que l'écrit M. Armand Bourgeois dans la préface qui ouvre le volume des *Soupirs et Tendresses*, c'est la langue limpide du XVIIIe siècle, mais avec un sentiment de la nature que le XVIIIe siècle ne possédait pas encore ou ne possédait plus. Un contemporain de Manon Lescaut eût signé le

Madrigal à Fanchon; mais la *Chanson du Renouveau* est bien de notre époque.

Si la place ne nous manquait, nous citerions quelques uns de ces vers exquis; ils prouveraient que le poète n'a aucunement besoin de l'indulgence qu'il réclame de son lecteur. Le livre de M. Schwingrouber a sa place dans toutes les bibliothèques, sur le rayon réservé à tous ceux qui, comme lui,

Ont chanté l'aurore en pleurs,
Les grands bois et les prairies,
L'amour et ses rêveries,
L'oiseau, la femme et les fleurs.

(Journal de la Marne.)

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube (*Séance du 18 avril 1890*). — Présidence de M. Albert Babeau.

Communications du Président. — M. le Président annonce à la Société le décès de M. l'abbé Lalore, membre résidant dans la section des Lettres. Il rappelle ses vastes travaux d'érudition et la perte considérable que la science historique a faite en lui. Il exprime le désir qu'un membre de la Société Académique lui consacre une étude biographique destinée à paraître dans les Mémoires.

M. le Président se fait également l'interprète des regrets de la Société à l'occasion de la mort de M. l'abbé Bonnemain, curé doyen de Sainte-Madeleine, membre associé.

Ouvrages offerts. — La Société a reçu :

De M. Savetiez, membre résidant, le supplément à son travail sur Dampierre de l'Aube et ses seigneurs. Renvoyé à M. Le Clert;

De M. Choulié, membre correspondant, une liasse de papiers manuscrits du XVIIIe siècle. Renvoyé à M. Det pour la Bibliothèque de la Ville;

Du Comité départemental de l'Exposition de 1889, *Compte-rendu général des travaux*, par M. Biche.

Compte-rendu des travaux des Sociétés savantes. — Société de l'Académie des sciences de Toulouse : *La galerie de peinture de l'Hôtel-de-Ville de Toulouse, portraits des personnages toulousains*, par J. Chalette, de Troyes.

Journal de la Société d'horticulture de France : *Rapport sur la 2e édition de la culture fruitière par M. Ch. Baltet* (de Troyes), concluant au rappel de la médaille d'or déjà décernée à l'auteur et lui exprimant les félicitations de la Société.

Bulletin de l'Académie du Var : *Le grand rétable de l'église de Six-Fours* (*Var*) exécuté en 1520 par Jean Cordonnier, dit Jean de Troyes. *L'Assomption de la Vierge*, tableau important de Mignard exécuté en 1657 et conservé dans la cathédrale de Toulon.

Revue critique. Article de M. d'Arbois de Jubainville sur la *Statistique monumentale de l'Aube*, par M. Fichot.

Lectures et communications des Membres. — M. Le Clert donne lecture de la liste des dons faits au Musée pendant le premier tri-

mestre de 1890[1]. Des remerciements sont votés aux nombreux donateurs.

M. Arnould lit une étude sur les œuvres de M. Legoux. Il en apprécie la valeur et l'érudition dans les genres si divers abordés par l'auteur, aussi bien dans son important travail juridique sur le *Droit de grâce en France*, que dans ses productions purement littéraires et dans son volume de *Pro patriâ*, empreint du sentiment patriotique les plus élevé.

M. Pigeotte commence la lecture d'une notice sur M. Corrard de Breban, membre résidant de la Société Académique, correspondant du Ministère de l'Instruction publique. Après une esquisse sur la vie de M. Corrard de Breban, en rendant hommage à la dignité et aux vertus de l'homme et du magistrat, M. Pigeotte examine ses œuvres et son influence sur la littérature à Troyes. Il fait le tableau de la situation de la Société Académique à cette époque et parle des premiers travaux de M. Corrard de Breban sur la botanique.

M. l'abbé Garnier communique des observations sur une *Monographie de la Numismatique Verdunoise*, par M. Liénard. Il y signale diverses monnaies provenant de la trouvaille faite à Bligny (Aube) en 1857. Cette trouvaille comprenait 59 types de deniers et oboles se rapportant à la fin du IXe siècle ou au commencement du Xe. Ce trésor avait dû être enfoui à l'époque des incursions des Normands.

Elections. — L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant dans la section d'Agriculture, en remplacement de M. de Cossigny.

M. Chadenet, agriculteur à Saint-Julien près Troyes, ayant obtenu la majorité des suffrages, est élu.

***

Académie champenoise. *Concours littéraire et artistique de* 1890. — La fête donnée à Epernay le dimanche 27 avril dernier par l'Académie champenoise a été fort réussie. M. Fleuricourt, maire de la ville, présidait la solennité, ayant autour de lui les notabilités, les lauréats, les membres de la presse parisienne et départementale. Au premier rang, figuraient M. Armand Bourgeois, président de l'Académie champenoise, M. Clovis Hugues, président du jury des récompenses, Mme Anaïs Ségalas, auteur de si charmantes poésies, etc.

Après une allocution de M. Fleuricourt, la parole a été donnée à M. Clovis Hugues. Le poète marseillais a d'abord gagné tous les cœurs en annonçant qu'il ne dirait pas un mot de politique; puis,

1. V. *infrà*, p. 466.

avec une verve brillante, il a fait l'éloge de la poésie. Son sujet l'a conduit à parler du rôle salutaire que la femme est appelée à remplir dans la société. Pendant une demi-heure, M. Clovis Hugues a tenu son auditoire sous le charme; il a terminé en présentant M. le commandant Muny, du 3e lanciers belge, venu pour cueillir au concours de nombreux lauriers. La présence de cet officier étranger a inspiré à l'orateur des accents émus sur l'alliance des peuples et sur la sympathie particulière qui existe entre la Belgique et la France.

Prenant à son tour la parole, M. Armand Bourgeois s'est livré à une spirituelle causerie qu'il a su agrémenter par l'historique du vin de Champagne. Il a rappelé les vers des poètes qui, à toute époque, ont chanté ce vin exquis, depuis le comte Thibaut le chansonnier disant au XIIIe siècle :

Champagne est la forme de tout bien,
De blé, de vin, de foin et de litière,

jusqu'au poète Panard qui, au XVIIIe siècle, définissait ainsi le Champagne et ses effets :

C'est alors qu'un joyeux convive,
Saisissant un flacon scellé,
Qui de Reims et d'AÏ tient la liqueur captive,
Fait sauter jusqu'à la solive
Le liège déficelé.
Tout le cercle attentif porte un regard avide
Sur cet objet qui les ravit;
Ils présentent leur verre vide,
Le nectar pétillant aussitôt le remplit.
On boit, on goûte, on applaudit;
On redouble, et par l'assemblée
La mousse champenoise à plein verre est sablée.
De là naissent les ris, les transports éclatans;
La sève et tout son feu jusqu'au cerveau montans
Font naître des débats, des querelles polies
Qui réveillent l'esprit de tous les assistans, etc...

Après la causerie de M. Armand Bourgeois, M. Camille Schwingrouber, au nom du jury, a présenté le rapport sur les pièces du concours et proclamé les récompenses.

Le prix d'honneur a été décerné à M. le docteur Dubrac pour sa *Chanson sur le vin de Champagne*. L'heureux poète avait déjà obtenu ce prix au concours de 1888. Sa pièce, mise en musique par M. Octave Rigot, d'Epernay, a été chantée par M. Raphaël Bonnedame.

Mme Anaïs Ségalas a dit ensuite avec une chaleur communicative sa poésie qui a obtenu le second prix : *La Muse d'Alfred de Musset* Il était impossible de mieux dire. Aussi Mme Ségalas a-t-elle été acclamée par le public sparnacien qui se rappelait avoir eu déjà le plaisir de l'entendre en 1884.

M. Clovis Hugues a repris la parole pour lire une pièce de M. Grandmougin empêché; ensuite, sur la prière de l'assistance, il a dit son *Eloge du Champagne* couronné en 1884 et, devant le tonnerre d'applaudissements qui l'a accueilli, il a dû déclamer une troisième pièce : *La petite cousine*, pleine de finesse et de naturel.

Après la partie littéraire est venue la partie musicale. Mlle Jeanne Ogée a chanté d'une façon charmante le bolero du *Cœur et la Main* de Ch. Lecocq et une jolie mélodie de Wekerlin : *Quand Mignon passait*. M. Oberlaender a bien joué sa fantaisie sur *Martha* de Flotow.

Le soir, un banquet organisé à la salle Fonte groupait les lauréats et les membres de l'Académie. Divers toasts ont été portés par MM. Armand Bourgeois, le docteur Plonquet, vice-président de l'Académie, etc. Après une réunion des plus animées, on s'est séparé en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Les principaux lauréats du concours sont : pour la *Chanson sur le vin de Champagne*, M. le docteur Amable Dubrac, qui a obtenu le prix d'honneur (médaille de vermeil grand module, offerte par Mme la comtesse A. Werlé); pour l'*Eloge de Lamartine*, MM. Ch. Grandmougin et le comte Antoine de Lestang (vers), MM. Léon Berthaut et Adolphe Muny, officier supérieur belge (prose); pour l'*Eloge de Musset*, M. Bourette, ancien président de la Cour d'appel de la Réunion, et Mme Anaïs Ségalas (vers), MM. Baldensperger et Legoff, professeur au lycée de Bordeaux (prose); pour le sujet libre, MM. Maguier et Appleton (vers), M. Buteau et Mme Mancel (prose). — Pour le sujet intitulé : *Du rôle de la femme dans la société et dans la famille*, les prix ont été décernés à Mmes Delange-Eloy (Belgique), Villotte (Paris), et à Mlle Feillet (Saint-Pol-de-Léon). — Dans le concours artistique les prix ont été obtenus par MM. de Calmels et Charles Royer (sujet imposé), Cruchy, de Calmels et Steck (sujet libre). — Le jury du concours musical a accordé ses principales récompenses aux compositions de MM. Ribiollet (mélodie sur sujet imposé), Spork, Canton et de Ménil (marche triomphale pour piano)[1].

***

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry (*Séance du 3 juin 1890*).

I. — M. Lionnet a soumis à la Société le plan de restauration du clocher d'Azy. M. le président remercie M. Lionnet d'avoir pris

1. *La Revue littéraire et artistique de la Champagne*, organe de l'Académie champenoise, contient dans son numéro de mai 1890 des détails complets sur le concours avec la reproduction des principaux morceaux littéraires qui ont été couronnés.

une initiative qui ne peut être que favorable à la restitution archéologique du travail que l'architecte doit accomplir après l'adoption définitive du projet par la municipalité d'Azy.

II. — M. le président annonce la mort de M. le comte de Sade qui faisait partie de la Société, comme membre correspondant, depuis 1875; il rappelle qu'en 1879 M. de Sade avait accueilli, avec une exquise bienveillance, les membres de la Société qu'il avait conviés à visiter son château de Condé (Aisne), et avait exhibé les richesses artistiques qui y étaient amassées : tableaux d'Oudry, de Rubens, fresques de Servandoni, bibliothèque remarquable, etc. La Société s'associera aux regrets sincères qu'a causés la perte de cet homme de bien, de ce collègue distingué.

III. — M. Petit fait passer sous les yeux de l'assemblée deux pièces de monnaie : l'une en or de Louis XIII et l'autre en argent, à fleur de coin, de Louis IX; cette dernière est surtout intéressante.

IV. — M. Le Feyer a préparé les tables des travaux de la Société pendant les vingt-cinq années écoulées; il a remanié et complété les notes adressées par M. le docteur Corlieu. Ces tables seront prochainement livrées à l'impression; la Société vote des remerciements à son zélé bibliothécaire.

V. — M. Legrand (Eugène) a réuni un grand nombre de dessins, aquarelles, sépias, dus à un artiste du nom de Ch. Ransonnette, qui, il y a une cinquantaine d'années, a exploré les environs de Château-Thierry; il se fait un plaisir de les soumettre à la Société qui les examine avec intérêt.

***

Société artistique de la Haute-Marne. — *Exposition de* 1890 *à Chaumont :* Il y a deux ans (août 1888), la Société artistique de la Haute-Marne organisa à Langres une Exposition régionale des Beaux-Arts, qui obtint un légitime succès[1] et à laquelle les artistes des départements limitrophes (Aube, Côte-d'Or, Haute-Saône et Vosges) envoyèrent 277 ouvrages. Cette année, à l'occasion du concours agricole tenu au commencement du mois de mai dans la capitale du Bassigny, la Société a installé une nouvelle Exposition dans les salons de l'Hôtel-de-Ville de Chaumont, obligeamment mis à sa disposition par la municipalité. Ouverte le 1er mai, l'Exposition des Beaux-Arts ne fermera ses portes que le 15 juin. Grâce au zèle et au dévouement de son président, la Société artistique est arrivée à un résultat des plus satisfaisants, non seulement par la quantité des œuvres produites, mais aussi par leur qualité. Ajoutons que le Salon de Chaumont a reçu bon nombre de visiteurs. La coïncidence de l'Exposition avec le concours agricole et

1. V. la *Revue*, 1888, t. XXV, p. 314.

le passage du président de la République à Chaumont 28 mai ont, sans aucun doute, contribué à cette affluence. Ces causes accidentelles ont profité à la Société artistique, mais ne diminuent en rien le mérite de ses efforts. Qu'il nous soit donc permis d'adresser toutes nos félicitations à notre excellent collègue Charles Royer dont la tentative de décentralisation artistique a si pleinement réussi.

Neuf départements de la région de l'Est Ardennes, Aube, Côte-d'Or, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Haute-Saône, Vosges sont représentés à l'Exposition de Chaumont. Les 343 ouvrages énumérés au catalogue ont été envoyés par 181 artistes, peintres, sculpteurs, dessinateurs ou architectes.

Peinture, pastels et dessins. Salle n° 1. Nous signalerons en première ligne deux petits tableaux de Français (n°s 93 et 94) : *un Soleil couchant à Bougival* et *une Matinée brumeuse aux environs de Paris*. Nous avouons franchement nos préférences pour le second, ravissante toile dans laquelle se retrouvent toutes les qualités du maître-paysagiste auquel le vote de ses pairs accordait hier la plus haute récompense du Salon des Champs-Elysées. Cette vue d'une île boisée se perdant dans le brouillard du matin est frappante de vérité et prouve qu'un pinceau habile sait toujours en dire long, même dans un espace restreint. A côté du paysagiste, nous placerons un peintre de portraits, Alphonse-Xavier Monchablon. Que de vie dans son *Portrait de M. Simon* et dans son *Etude du général Thomas*. La tête du militaire grisonnant est bien belle; néanmoins il y a plus d'ensemble, plus d'harmonie dans le buste du vieillard à barbe blanche. Cette barbe et les moustaches du général, faites à la pointe de l'aiguille, sont à elles-seules, lorsqu'on les examine de près, de véritables chefs-d'œuvre. Nous adresserons à M. Monchablon une légère observation : Pourquoi voit-il les chairs d'homme aussi colorées? Cela manque de naturel et l'éminent artiste peut faire autrement quand il veut. Nous en trouvons la preuve dans le *Portrait de Mme M...* Ce portrait, qui ne figure pas au catalogue, est un des plus gracieux ornements de l'Exposition : il est vrai de dire que pour nous présenter cette séduisante image le peintre n'avait qu'à copier fidèlement son modèle. Mais il n'est pas de jolie femme dont la beauté ne puisse, sur quelque point, donner prise à la critique. M. Monchablon l'a très bien senti. Aussi, désireux de faire une œuvre parfaite, a-t-il su dissimuler adroitement dans l'enlacement d'une fourrure sombre un cou quelque peu long, dont l'agréable flexibilité chez l'être vivant se serait facilement transformée en raideur sur la toile.

M. Charles Royer a exposé deux tableaux de moyenne dimension : « *Un Crépuscule dans la vallée de Perrancey* » a fort honorablement figuré l'année dernière au Salon de Paris. C'est une très bonne toile dans laquelle se manifeste toute la souplesse du

pinceau de notre compatriote. Nous aimons mieux cependant *la Laveuse au bord de l'eau* (Salle II, n° 299). Elle est bien gentille cette laveuse et son mouvement de tête nous paraît bien naturel. La curieuse écoute et regarde sans abandonner son travail, mais les pensées qui germent dans son joli front doivent être heureuses, car ses yeux sombres sourient malicieusement sous leurs longs cils.

Deux paysages de M. Comble (de Vitry-le-Croisé) méritent une mention spéciale. Amoureux, cela se conçoit sans peine, de la vallée de Cernay, M. Comble a donné : *Les Environs de Cernay-la-Ville* et *une Vanne dans les Vaulx de Cernay*. Ce sont de bons paysages, le premier surtout, justes de tons et donnant une idée très vraie de l'automne.

Octobre dans le bois de la Roche à Sommerécourt (Haute-Marne) est une jolie toile signée du nom connu de M. Léon Barillot. Notons pour mémoire : *une Pêcheuse de l'île de Batz*, par M. L. Baton et *un Gué en Berry* de M. Armand Beauvais (de Bar-sur-Aube). Mme Louise de Goussaincourt nous offre deux ravissants tableaux de fleurs : *Lilas* et *un Coin de jardin au bord de la mer* (Salle II, n° 119). Cette artiste fait preuve d'une grande science d'arrangement; son coloris est agréable et juste. Encore des *Lilas* par Mlle Aline Gillard; c'est une excellente toile, inférieure cependant à celle de Mme de Goussaincourt. Mais pourquoi avoir placé dans un coin cette giroflée éclatante qui tire l'œil et détourne l'attention? Cette fleur à la couleur vive eût produit un effet beaucoup meilleur au centre du tableau.

Passons rapidement devant *la Tour d'Issoudun* de M. Gustave Mascart, agréable à regarder, devant *la Bonne journée* et *la Première chasse* de M. Honoré Umbricht, jolies toiles dont le dessin laisse à désirer et arrivons aux *Faucheurs dans la vallée de la Sormonne*, par M. Eugène Damas, œuvre importante et puisamment peinte, pleine de vie et de lumière. L'herbe surtout nous a frappé par son étonnante vérité. Si nous avions voix délibérative dans les conseils du jury, nous n'hésiterions pas à décerner une médaille à M. Damas.

M. Charles Thomas expose une nature morte très bien venue. Malheureusement, le sujet choisi par lui, *un Bocal de cornichons*, était fort ingrat. Nous doutons que les visiteurs du Salon de Chaumont se soient longtemps arrêtés devant le n° 315; et pourtant ces cornichons valaient la peine d'être regardés attentivement! Nous n'en dirons pas autant *des Enfants de chœur dans une église de village* de M. Léon Charpentier. De l'effet, soit; mais que d'insuffisance dans le dessin! L'enfant de chœur du premier plan n'a positivement pas de jambe pour relier son pied à son corps.

Avec Mme Caroline Bouffay (de Reims), nous revenons aux tableaux de fleurs. *Chez le jardinier* et *Fleurs de printemps* (Salle II, n° 36) sont deux des bonnes toiles de ce genre figurant

à l'Exposition. La peinture est peut-être un peu superficielle, mais la composition est habilement conçue et l'ensemble très décoratif. Signalons une bonne nature morte de Mlle Henriette Humblot (n° 155), une jolie étude d'oiseau (n° 26), par M. Louis Bercy (de Chaumont) et une toile très satisfaisante de M. Laurent Adenot, *Un vieux livre*. M. Adenot compose bien, mais manque de fermeté dans ses premiers plans; il en résulte pour sa peinture un faux-air chinois qui n'a rien d'agréable à l'œil.

Il nous reste à citer avant de quitter la salle n° 1 : *Les Pâturages* de M. Jules Hervé avec des têtes de vaches très bien venues; il est malheureux que le corps de ces animaux ne soit pas en rapport avec leur tête; deux tableaux de fleurs de Mlle Marlier, sur lesquels il n'y a pas lieu d'insister : *Au café* de M. Mendilaharzu, d'un dessin gracieux, et deux toiles d'un débutant qui promet, M. Roux (*Nature morte, Bibelots*). N'oublions pas, en terminant, MM. Waidmann, Magne et Timmermans.

M. Waidmann appartient à l'école du plein-air. *Un Cimetière dans les Vosges* et *la Loire à Ménars* dénotent l'artiste qui comprend et saisit adroitement la perspective. Dans un genre différent, M. Magne ne manque pas non plus de talent. Ses *Oiseaux de proie se disputant un lièvre* nous ont beaucoup plu, et sa nature morte, *le Café*, nous paraît digne d'éloges. A la science du compositeur, M. Magne joint une grande habileté dans la disposition des objets. Quant à M. Timmermans, il a fait preuve de véritable coloriste avec *la Seine au pont de la Concorde* et *un Gros temps devant le Hâvre*.

Salle n° 2. En pénétrant dans cette salle, deux toiles attirent à première vue, un paysage et un portrait d'homme. Le paysage, l'un des plus importants de l'Exposition, est l'œuvre de M. Louis Humbert, élève de Dupré. Le site choisi par M. Humbert, *le Plateau de Chaumont vu de Luzy*, offrait peu de ressources à l'artiste. Celui-ci s'est pourtant acquitté avec succès de sa tâche ingrate. Ses herbes du premier plan sont remarquablement exécutées. Quant au portrait, il est dû à l'habile pinceau de M. Eugène-Alphonse Lamare. Ce très beau portrait du père du peintre a figuré au Salon de Paris en 1888. C'est, à notre avis, l'un des meilleurs tableaux de ce genre qui aient été envoyés à Chaumont. Peint avec beaucoup de science et irréprochablement dessiné, il méritera très certainement à son auteur une haute récompense.

Mlle Henriette Morisot expose une bonne étude de *Tête de vieille* et un pastel très réussi « *Portrait de ma camarade* » (Salle III, n° 223); une débutante sans doute, Mlle Berthe Ayet a envoyé deux tableaux qui, sans être parfaits, promettent beaucoup pour l'avenir. Avec un peu de travail, Mlle Ayet corrigera, nous en sommes persuadés, sa dureté de touche dans les portraits et la mollesse de ses fleurs. M Charles Monginot (de Dienville, Aube)

est un maître dans l'art de confier à la toile une idée originale. *Tic-tac* et *Ça mord* ne nous démentiront pas. Quel charmant petit chat et quelle bonne tête a ce singe pêchant des poissons rouges dans un bocal! M. Monginot sait toujours être vivant et gai. N'oublions pas M. Bourde dont « *l'Intérieur de Paysans bugistes* », bien que trop clair, d'une tonalité blanche qui fatigue, est adroitement disposé et très suffisamment dessiné, et M. Darien, avec ses *Framboises* vraiment alléchantes pour les fins gourmets.

Un briard, M. Henri Goutaudier (de Coulommiers) a exposé deux études : *Le Village de Méréville* et *le Village d'Eulmont*. Ce ne sont que des pochades pour ainsi dire, mais des pochades réussies auxquelles, nous l'espérons, le jury décernera une récompense méritée. *Souvenirs de l'élection de Clignancourt*, un bijou bien nature de M. Chocarme-Moreau nous montre un mur couvert d'affiches électorales multicolores. Arrêté devant elles, un petit marmiton, vrai type du gamin de Paris, vicieux et gouailleur, écrit au crayon : « A bas..... »

En Carême, par Mlle Berthe Vincendon, est un assez bon tableau dont certaines parties dénotent chez l'artiste une grande habileté de pinceau. M. Joseph-Emile Gridel a envoyé *le Chant du coq*. Ce peintre observateur doit être chasseur, car son braconnier affutant le coq de bruyères pendant le chant est positivement vécu. Dans une toile bizarre, *la Mare aux biches*, M. Gillet a donné libre carrière à son talent original de paysagiste. C'est peint de chic, mais cela n'en fait pas moins beaucoup d'effet.

Nous en aurons fini avec la Salle n° 2 lorsque nous aurons signalé *le Portrait de Corot* et *le Bouquet de dahlias* de M. René Miot (de Langres), convenablement dessinés, mais d'un coloris défectueux ; *une Bourriche de lièvres*, par M. Schmidt, qui serait excellente si elle n'était trop léchée ; et enfin trois bonnes choses de M. Gustave Parquet : *Vermouth*, *Poulinières pur sang*, *En relai* (Salle III, n° 238).

Salle n° 3. La salle n° 3 a été spécialement réservée aux aquarellistes, pastellistes et dessinateurs. Commençons par M. Gratia dont les deux portraits sont fort bons, très travaillés et d'une tonalité un peu vieillote qui n'a rien de déplaisant. La *Bohémienne* est excellente et ne donne aucune prise à la critique. Quant à *Mignon*, elle est jolie et bien peinte ; seulement la main nous semble trop petite et peu en harmonie avec le reste du corps. Et puis, est-ce bien là Mignon, même regrettant sa patrie et chantant : « *Kennst du das Land wo die Citronen blühn* »? La sympathique figure de la légende allemande, immortalisée par la plume de Gœthe et la musique de Beethoven et d'Ambroise Thomas, ne doit pas être représentée sous les traits d'une vierge en prière. Mignon est une fille à demi-sauvage qui passe sans transition des pleurs au rire, tour à tour joyeuse et désespérée, timide avec excès, puis inconsciemment hardie.

Une aquarelle, *le Canal du moulin à Joinville*, vaudra très certainement une médaille à M. Emile Humblot (de Joinville). C'est un tableau de maître, d'une superbe allure, enlevé avec une maëstria remarquable. Les deux autres envois de M. Humblot, *L'Eglise de Rupt le soir* (Salle II, n° 150) et *la Croix de la folie* (Salle 1, n° 151), sont dignes d'éloges. Un enfant de Langres, M. Conrad de Wildenberg, expose un joli fusain, *le Port de Bordeaux*. On voit que M. de Wildenberg s'est inspiré de son maître Lalanne. Son effet d'eau est parfaitement rendu. *L'Atelier de Mme Mac-Nab*, aquarelle de Mlle Maria Gacoin dénote chez l'artiste beaucoup de science du dessin et une grande habileté de main.

Mentionnons un crayon bien mou *(Portrait de l'auteur)*, par M. Bellemont (de Langres), un fusain (*Paysage*) de M. Léon Truchot, assez bon, quoiqu'un peu lourd et *la Bataille de Montretout et de Buzenval* de M. Mabille, lieutenant au 109e de ligne, aquarelle travaillée qui appartient à la salle d'honneur du 109e régiment d'infanterie.

A signaler deux jolis pastels par Mlle Marie Guiot (de Chaumont), d'une facture habile et d'un coloris harmonieux. *Les Chrysanthèmes* nous plaisent, mais *les Cinéraires* nous semblent meilleurs. Bon envoi de Mme Hortense Richard : *Marguerite offrant des fleurs à la Vierge* et *la Charmeuse* (d'après Gleyre), font honneur à l'élève de MM. J. Bertrand et Jules Lefebvre. Mlle Moissenet a parfaitement réussi *sa Tête de chat*; nous n'en dirons pas autant de son autre gouache beaucoup trop fine et véritable leçon de botanique. Malgré ses derniers plans un peu cotonneux, *le Sous-Bois près Beaufort* de M. Simon est un excellent fusain, peut-être même le meilleur du Salon.

M. Louis Moissenet a exposé deux aquarelles d'amateur d'une tonalité très juste, *le Moulin Maillé à Quimperlé*, et *le Hoche, cuirassé d'escadre en armement dans l'avant-port de Lorient*. Les dessins de M. Hector Guiot (de Langres), *le vieux Chaumont* sont consciencieusement travaillés et tout-à-fait à leur place dans une exposition chaumontaise. Les aquarelles de M. Designolle, l'excellent fusain de M. Descelles *la Potée*, et les dessins de Mme Lélut, ces derniers un peu mous, valent un coup-d'œil.

Sculpture, plâtres bronzes, architecture. L'œuvre maîtresse du Salon en fait de sculpture, est, sans contredit le buste de Mgr Cortet, évêque de Troyes. Etonnant de vie et de modelé, ce portrait approche de la perfection et classe désormais M. Antide Péchiné parmi nos meilleurs sculpteurs. Espérons que le jury saura dignement récompenser l'auteur de cet admirable morceau. Le second rang appartient, selon nous, à un buste en marbre *(Fleurs de mai)*; ce travail, d'une finesse remarquable et fort gracieusement exécuté, fait le plus grand honneur à M. Auguste Moreau.

M. Benoît-Godet a envoyé une bonne statue en plâtre, *l'Amour trompeur* et un excellent *Buste de jeune homme*. Pourquoi faut-il

qu'à côté de ces jolies choses nous soyons obligés de regarder *la Mendiante* de M. Félix Voulot? Signalons un médaillon en plâtre de M. Roger, quatre bronzes par M. Rougeron (de Récourt) et un bas-relief en terre-cuite, très travaillé, de M. Détrier. En reproduisant sur bois les bas-reliefs en albâtre du Musée de Chaumont, provenant du tombeau des Guise à Joinville, M. Delaumone (de Guindrecourt-sur-Blaise) a fait preuve de patience en même temps qu'il affirmait les qualités de son talent d'amateur. Citons encore deux bonnes choses de notre confrère M. Constantin, un buste en plâtre par M. Quignard, assez satisfaisant, et nous aurons fini avec la sculpture.

Un architecte, M. Henri Descaves, a exposé les plans de la reconstruction de l'abside de l'église Notre-Dame à Wassy. C'est un bon envoi. On sait d'ailleurs que les travaux de restauration de l'église de Wassy ont valu à M. Descaves la croix de commandeur de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand[1]. Nous regrettons d'être obligé de constater une aussi grande différence entre les beaux dessins de M. Descaves et les autres envois d'architecture.

Bien que nous nous soyons efforcé de faire une étude aussi minutieuse que possible du Salon de Chaumont, il est possible que certaines toiles de mérite aient échappé à nos observations. Nous demandons pardon à leurs auteurs et nous les prions d'excuser un oubli bien involontaire, qui, s'il s'est produit, doit être attribué au nombre relativement considérable des ouvrages exposés.

Christian DAGUIN.

Chaumont, le 7 juin 1890.

***

Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. — Le Congrès des Sociétés savantes s'est réuni du 27 au 31 mai. Voici, d'après le compte-rendu officiel, le résumé des communications qui intéressent nos deux provinces :

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE (*Séance du 27 mai*) : M. *Henri Jadart*, secrétaire général de l'Académie de Reims, communique une notice sur Nicolas Bacquenois, le premier imprimeur de Reims. L'imprimerie fut introduite tardivement à Reims, en 1553, mais elle le fut par un enfant du pays, originaire des environs de Beine (Marne), et élève de Jean de Tournes, le célèbre typographe lyonnais. Avant Bacquenois, il faut cependant citer à Reims les essais de Nicolas Trumeau et de Claude Chaudière. Après avoir imprimé à Lyon pour les éditeurs Thibaut, Payen et Guillaume Gazeau, Bacquenois fut ramené à Reims par le cardinal Ch. de Lorraine, archevêque de cette ville, et y donna le *Coustumier de Reims*, aussitôt son arrivée, en 1553, puis successivement une trentaine d'œuvres liturgiques, médicales et d'apologétique

1. V. la *Revue*, avril 1890, p. 309.

religieuse. Plusieurs de ses volumes sont remarquables par leur décoration ; sa marque offrait un lion, souvenir de son séjour dans la seconde ville de France, avec la devise : *Sequitur fortuna laborem*.

Les minutes d'actes des notaires de Reims ont fourni à l'auteur sept traités passés entre Bacquenois et des auteurs, des libraires, des marchands de papier, et enfin avec Jean de Foigny, son gendre et successeur à Reims. Ce fut, en effet, à la suite d'une convention avec ce dernier que Bacquenois quitta Reims en 1560 pour fonder l'imprimerie à Verdun, sous les auspices de l'évêque Nicolas Psaulme. Il y imprima un certain nombre d'ouvrages du même genre qu'à Reims et termina sa carrière vers 1575, pourvu de l'office de receveur général de l'évêché et comté de Verdun. Sur les cinquante productions connues de Bacquenois la bibliothèque de Reims en possède dix-neuf; il y aurait intérêt à recueillir les titres de celles qui se trouvent à Paris, à Lyon et à Verdun. La réputation du premier imprimeur rémois ne peut que gagner s'il est mieux étudié et mieux connu.

(*Séance du 29 mai*) : I. M. *Louis Le Clert*, membre de la Société Académique de l'Aube, présente, par l'intermédiaire de M. *Albert Babeau*, une *Etude sur un passage des actes de saint Loup, évêque de Troyes, publiés par les Bollandistes*. Ce passage a trait aux différents séjours que saint Loup a faits, après le départ d'Attila, dans plusieurs localités que les textes désignent sous les noms de *perfugium montis Latisconi*, d'*Olericium* et de *prædium Matisconii*. M. Le Clert propose quelques corrections aux textes et, discutant l'opinion des nombreux érudits qui se sont occupés de ces questions, s'appuyant sur des études topographiques approfondies, il en arrive à démontrer, conformément à l'opinion de l'abbé Lebœuf, qu'il ne fallait pas chercher ces localités dans des régions relativement éloignées de Troyes; il retrouve ainsi le *perfugium montis Latisconi* sur l'emplacement de l'ancien château de Montargis, *Olericium* à Villery, le *prædium Matisconii* non loin de Mâcon, près de Nogent-sur-Seine.

Cette dissertation, appuyée sur des arguments nombreux, sur une discussion sérieuse et sur des données topographiques, est de nature à porter la lumière sur quelques points controversés de la carte des Gaules au ve siècle.

II. M. *Gasté*, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, donne lecture d'un mémoire intitulé : *Bossuet : deux lettres inédites et documents nouveaux pour servir à l'histoire de son épiscopat à Meaux* (1682-1704). Ces deux lettres et ces documents sont tirés de deux gros registres in-f° écrits tout entiers de la main de Nicolas Payen, lieutenant-général de Meaux et commissaire au Présidial depuis 1664 [1].

1. V. *supà*, *Revue* de 1890, p. 400.

Nicolas Payen semble avoir eu une vénération toute particulière pour Bossuet. En sa qualité de maire perpétuel de la ville, il s'est fait un devoir d'aller à la tête des échevins complimenter le grand évêque, soit à propos de ses prédications, soit sur ses charités pendant le grand hiver de 1684, soit encore sur la révocation de l'Edit de Nantes ou sur l'oraison funèbre du grand Condé.

D'autres fois il lui écrivait pour l'informer que, suivant son désir, il avait interdit aux comédiens de jouer sur le théâtre de Meaux, ou bien pour le féliciter de sa nomination à la charge de premier aumônier de Mme la Dauphine, etc.

Bossuet, reconnaissant de tant de zèle et d'obséquiosité, s'empressa, toutes les fois qu'il en trouva l'occasion, de servir efficacement les intérêts du lieutenant-général de Meaux.

S'il ne put pas obtenir la gratification que M. Payen réclamait (février 1686) pour avoir fait démolir les temples protestants des environs de Meaux, Bossuet lui envoya du moins une lettre fort obligeante qui donnait quelque consolation au solliciteur malheureux.

Plus tard, Bossuet écrivait encore à Nicolas Payen, à l'occasion de l'entrée dans une maison de l'Oratoire d'un fils du lieutenant-général, qui, après avoir été mousquetaire, puis maître-d'hôtel du roi, se dégoûta du monde et embrassa l'état ecclésiastique.

On trouve encore dans les manuscrits de Nicolas Payen des documents curieux sur le service funèbre qui eut lieu à Meaux pour le repos de l'âme de Marie-Thérèse, le 5 octobre 1683, et sur le passage de Monseigneur le Dauphin à Meaux, après le siège de Philipsbourg.

Section d'Archéologie (*Séance du 28 mai*) : M. *Morel* lit une étude sur les bijoux d'or des sépultures gauloises de la Marne. Ces bijoux sont très rares. Les tombes explorées par M. Morel au Mesnil-les-Hurlus lui ont fait découvrir quelques anneaux d'or, des boucles d'oreilles du même métal et d'un beau torques. La rareté des bijoux d'or gaulois de la Marne s'explique par la fréquente violation des sépultures de cette époque.

(*Séance du 29 mai*) : M. de Marsy donne lecture au nom de *M. Lhuillier*, correspondant du Ministère à Melun, d'un mémoire sur les sculpteurs sur bois qui ont travaillé en Brie. M. Lhuillier a exploré toutes les églises de l'arrondissement qu'il habite, il y a relevé toutes les sculptures sur bois qui y sont encore conservées. Il en a dressé la liste et décrit plus spécialement les anciennes stalles de l'église de Champeaux, dont les miséricordes sont ornées de sujets gaulois qu'un des derniers archevêques de Paris, sous l'ancien régime, allait faire disparaître quand la Révolution survint et les fit échapper à la condamnation qui les menaçait. L'église Saint-Ayoul de Provins possède également de belles boiseries, sculptées par Blasset, l'artiste amiénois bien connu.

Section des sciences. *Sous-section des sciences physiques et naturelles* (*Séance du* 28 *mai*) : M. *le docteur Lemoine*, de l'Académie nationale de Reims, met sous les yeux des membres de la section une série de pièces relatives à l'oreille interne des mammifères fossiles des environs de Reims, dont l'ancienneté toute spéciale vient d'être démontrée depuis qu'on a pu les comparer aux mammifères crétacés récemment découverts en Amérique.

Ces pièces osseuses, trouvées soit isolées, soit en connexion avec le crâne, se rapportent à presque tous les types de l'ancienne faune rémoise.

Leur conservation est suffisante pour permettre d'étudier les canaux semi-circulaires, le limaçon, les trous de pénétration du nerf facial et du nerf auditif, la fenêtre ronde et la fenêtre ovale.

On peut en conclure à une identité de conformation avec l'oreille des mammifères actuels, avec cette remarque que le limaçon était encore bien rudimentaire puisqu'il n'avait guère qu'un tour de spire, alors que maintenant on trouve deux tours et demi chez le lapin, trois et demi chez le bœuf et près de quatre chez le porc.

L'existence de l'oreille moyenne est nettement démontrée, bien qu'il y ait constamment disparition de sa paroi externe, ce qui indiquerait une non-soudure des pièces correspondantes chez certains marsupiaux actuels.

M. Lemoine présente ensuite une base de crâne de simœdosaure, reptile bien caractéristique de la faune éocène inférieure des environs de Reims et qui offre des relations intéressantes avec de fort anciens types reptiliens, les simosauriens du Muschelkalk.

On y voit en connexion deux pièces qui, par les différents détails de leur conformation, se comparent absolument à un corps vertébral, emprunté à un point quelconque du rachis.

Ce seraient donc là deux bases de vertèbres crâniennes bien nettement démontrées.

Section de géographie historique et descriptive (*Séance du* 28 *mai*) : M. *Lhuillier*, de la Société d'archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Melun, donne lecture d'un mémoire intitulé : *Un voyageur officiel envoyé en Ethiopie sous Louis XIV*. Ce voyageur est l'infortuné Lenoir du Roule, massacré avec toute sa mission à Sennaar, et dont une partie des papiers, restés au Caire, avaient été envoyés à sa famille et conservés à Sancy, près Meaux. Ces papiers consistent en une série de lettres écrites par du Roule à son frère depuis son départ de Marseille jusqu'à son arrivée à Siout, une très curieuse lettre de Lemaire, vice-consul à Tripoli, engageant du Roule à gagner l'Ethiopie par le Fezzan et le Bournou, et lui donnant des renseignements fort inattendus sur ce dernier pays et ses relations commerciales, etc.

M. Lhuillier a rédigé son travail à l'aide de ces seuls documents.

***

Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à l'Ecole nationale des Beaux-Arts (quatorzième session) (*Séance du* 28 *mai*) :

M. *Henri Jadart*, correspondant du Comité à Reims, fait une communication sur les Jacques, sculpteurs rémois des XVIe et XVIIe siècles.

M. *Albert Babeau*, membre non résident du Comité à Troyes, lit son mémoire sur les statues de l'église de Saint-Mards-en-Othe, au XVIIIe siècle.

Le rapport général sur les travaux de la session lu à la séance du 30 mai par M. Henry Jouin, secrétaire-rapporteur du Comité, contient sur les communications de nos deux distingués collaborateurs les lignes suivantes :

I. « Nous avions déjà les *Métamorphoses d'Ovide*. M. Babeau, membre non résident du Comité à Troyes, vous a révélé les *Métamorphoses* du curé Mutel. Mais cette fois nous ne sommes pas en présence d'un livre. Les *Métamorphoses* de l'abbé Mutel, curé de Saint-Mards-en-Othe, dans l'Aube, témoignent cependant d'une certaine puissance d'imagination. C'était au temps de la Terreur. L'abbé Mutel avait ouï dire que les statues qui ornaient son église étaient autant d'œuvres de prix. Il résolut de les sauver. On le vit se livrer à une méditation profonde. Puis, soudain, en possession d'une idée qu'il avait lieu d'estimer heureuse, il s'approcha d'une *Martyre* tenant la palme emblématique. Vite, un peu de glaise et un ébauchoir : la palme devient une pique. La sainte portait un livre : le livre devient une couronne civique, et sur la plinthe de l'œuvre transformée l'abbé Mutel inscrit le mot « Liberté ». L'idée était ingénieuse ; le desservant-artiste l'appliqua dans de larges proportions. Le *Précurseur* troqua la coquille à l'aide de laquelle il puisait l'eau du Jourdain contre une grappe de raisin, et reçut le nom de « Vendémiaire ». Un *Ange adorateur* s'aperçut tout-à-coup que ses mains étaient chargées de roses et qu'il avait reçu le nom de « Flore ». Un second, pliant sous le faix d'une corbeille de fruits, s'appela « Pomone ». Efforts inutiles ! Le stratagème échoua : les statues périrent en dépit de leurs attributs de circonstance. Comment ne pas plaindre le sculpteur complaisant et fertile de Saint-Mards-en-Othe ? Il se peut, au surplus, que les statues si curieusement affublées par l'abbé Mutel aient été des œuvres de grande valeur. La tradition désignait leurs auteurs, et les noms de Girardon, de Dominique Florentin étaient parfois prononcés à Saint-Mards-en-Othe. Or, c'est un devoir de le rappeler ici. M. Babeau, il y a quatorze ans, à la première session des Sociétés des Beaux-Arts, a fait applaudir une étude remarquable sur Domi-

nique Florentin. Le récit des *Métamorphoses* de l'abbé Mutel est donc l'appendice naturel du premier travail de votre confrère. »

. . . . . .

. . . . . .

II. « Les Jacques, sculpteurs rémois, ont acquis une juste renommée. Condenser les données certaines, élucider les questions douteuses sur la famille des Jacques, était une tâche délicate. M. Jadart, correspondant du Comité à Reims, a résolu de la remplir. Avec quelle patience et quel tact votre confrère s'est acquitté de sa mission, vous le savez. On avait prétendu que les Jacques étaient frères. M. Jadart établit que Pierre Jacques est l'ancêtre, Nicolas Jacques Ier son fils, François Jacques son petit-fils, et Nicolas Jacques II son arrière-petit-fils. Ces bases précises une fois posées, M. Jadart s'applique à suivre dans leur vie les quatre maîtres qui l'occupent. Il aborde ensuite l'examen de leur œuvre à Reims. Dans une troisième partie, l'historien des Jacques étudie les ouvrages qu'on leur attribue hors de Reims. Cela fait, votre confrère a consolidé son édifice à l'aide de contre-forts, je veux dire de pièces justificatives et de sources bibliographiques des plus nombreuses. A la bonne heure! Voilà qui est solide et durable. M. Jadart a pris soin de nous prévenir. Il ne sait pas tout sur les Jacques. Certains chapiteaux de la nef qu'il vient de construire demeurent frustes; il est des coins de murs qui attendent le pinceau; mais c'est bien là qu'on trouvera désormais tous les éléments de contrôle, les sources d'informations, les pages de critique sobre qu'il convenait de réunir à l'honneur des Jacques. « Bonne souche m'attire », disait Pierre d'Hozier. M. Jadart a subi l'attraction. Les Jacques sont de bonne souche. »

***

Le couronnement de Notre-Dame de l'Epine. — Le mardi 3 juin 1890, a eu lieu, sous la présidence de S. Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, la fête solennelle du couronnement de Notre-Dame de l'Epine, près Châlons-sur-Marne. Onze archevêques ou évêques assistaient à cette cérémonie. Mgr Freppel, évêque d'Angers, a retracé l'historique du beau sanctuaire de Notre-Dame de l'Epine dans un éloquent discours[1] qu'il a terminé par les paroles suivantes :

« Vous voilà redevenus, — a dit le prélat à ses auditeurs champenois, — le dernier rempart de la patrie, comme au temps où la deuxième Gaule Belgique s'arrêtait à vos frontières. Et, certes, l'honneur du pays ne saurait être en de plus vaillantes mains. Quatre-vingt-dix-neuf grenadiers de ma vieille garde et un Champenois font cent braves, disait le plus grand capitaine des temps modernes. Il se souvenait sans doute de l'héroïque résistance de

1. V. le texte de ce discours dans le journal *l'Univers* du 8 juin.

Châlons, le 5 février 1814. Et cependant, laissez-moi exprimer le souhait que le fossé de la France soit reporté plus loin, là où la Providence l'a marqué de son doigt, là où un homme de génie, César, le traçait pour toute la suite des temps; que vos immenses plaines cessent d'être le champ de bataille où les nations de l'Europe sont venues tant de fois vider leurs querelles, et que le fléau de la guerre s'éloigne à jamais de vous. Daigne Notre-Dame de l'Epine exaucer ce dernier vœu, pour le bonheur de la contrée au milieu de laquelle il lui a plu d'ériger le trône de sa miséricorde!... »

***

L'Étang de la Horre en Champagne. — La plus grande étendue d'eau douce consacrée en France à la production du poisson est actuellement l'étang de *La Horre*, situé aux confins de l'Aube et de la Haute-Marne.

Sa superficie est de 500 hectares; sa plus grande longueur égale 6 kilomètres ; à niveau moyen il peut contenir 5,000,000 de mètres cubes d'eau.

Il est naturellement partagé en deux réservoirs inégaux (formant comme les deux boucles d'un immense *huit*) par un mouvement de terrain sur lequel on a établi une *chaussée*, sorte de barrage avec vannes de vidange.

La quantité de poisson qu'il livre annuellement à la consommation est, en chiffres ronds, de 50,000 kilogr., ainsi répartis : carpes de 1 kil. à 1 kil. 500, 35,000 kilogr.; brochets de 2 kil. à 5 kil., 15,000 kilogr.; fritures (tanches, perches, etc.), 5,000 kilogr.

Ajoutons, pour les gourmets, que les carpes de La Horre jouissent à Paris d'une renommée que justifie l'exquise saveur de leur chair.

Il nous a été donné, au mois d'avril dernier, d'assister à la pêche de ce gigantesque étang, et nous allons initier les profanes aux détails de cette intéressante opération.

Quelques semaines avant le rendez-vous convenu avec les marchands, on ouvre les vannes de l'étang inférieur; l'eau baisse lentement et entraîne ses humides habitants vers un large fossé, creusé perpendiculairement à la chaussée, et qui aboutit au *pilon* ou vannage : c'est la *poële* ou *pêcherie*.

Au jour fixé, on promène dans toute la longueur de la poële, et en commençant à l'extrémité la plus éloignée, un filet traîné par des barques, et qu'on voit amarré près de la *grille*; là sont établis les divers agrès : bacs, bascules, etc.

On suspend les bords du filet au-dessus de l'eau à l'aide de petites fourches coupées dans le taillis voisin; et des hommes montés en bateau puisent le poisson dans des *troubles*, puis le déposent, après l'avoir trié par espèces, dans des bacs cloués sur des pieux. Un certain nombre de coups de filet sont nécessaires

pour capturer tout le poisson, et l'opération peut durer trois ou quatre jours.

Pendant ce temps, le poisson est pesé et livré aux marchands qui le transportent à la gare voisine dans des *tonnes* à large bande, contenant de l'eau fraîche, qu'ils ont soin de renouveler souvent pour faire *débourber* ou *dégorger* le poisson.

La pêche terminée, on ferme les écluses, et on remplit en lâchant l'étang supérieur, puis on *rempoissonne*.

Nous devons la plupart des renseignements qui précèdent à MM. Persin de Boulancourt, qui sont à la tête de cette importante entreprise.

(*Illustration* du 17 mai 1890.) René Délié.

***

Le Comité des artistes français avait à désigner, le 14 juin dernier, le titulaire du prix de Raigecourt-Goyon qui doit être donné à un artiste français ayant exposé au Salon du Palais de l'Industrie.

Ce prix a été décerné à notre compatriote M. Armand Guéry, de Reims, pour son tableau *Les Chardons*, — *Champagne*.

***

Par arrêtés ministériels, cités au *Journal officiel* du 24 juin 1890, ont été nommés chevaliers du Mérite agricole dans le département de la Haute-Marne, MM. :

Dubé (Jean-Baptiste-Adolphe), à Chaumont, président de la Société d'horticulture de la Haute-Marne depuis sa fondation.

Viard (François-Théophile), horticulteur à Langres, membre de plusieurs Sociétés horticoles. Nombreuses récompenses dont un grand prix d'honneur.

Caillet (Hippolyte-Antoine), agriculteur, adjoint au maire de Joinville. Nombreuses récompenses dans les concours.

Perrin (Jules-Louis), publiciste à Vassy, auteur d'un grand nombre d'ouvrages et de publications agricoles.

***

Le dimanche 22 juin 1890, a eu lieu à Damery (Marne) l'inauguration du monument élevé à la mémoire des soldats, originaires de cette localité, morts pendant la guerre de 1870-1871.

Les rues de Damery étaient pavoisées de drapeaux et de guirlandes de feuillages. A l'entrée du village, devant un magnifique pont jeté sur la Marne, était dressé un arc-de-triomphe.

Le monument élevé par souscription publique, sur l'initiative des anciens combattants de 1870, se trouve à l'entrée du village sur la route de la Gare.

C'est une colonne quadrangulaire en pierre blanche dressée sur un socle de granit. Sur la face droite de ce socle, on lit les noms des enfants du pays morts glorieusement pour la patrie, il y a vingt ans, durant la guerre franco-allemande.

Par une pensée généreuse, les promoteurs de l'œuvre ont voulu associer au souvenir les victimes des campagnes de Tunisie et du Tonkin. Aussi, sur la face gauche de la pyramide, on lit les noms des soldats qui ont péri dans ces deux dernières campagnes.

L'inauguration a été faite en présence de M. le préfet de la Marne et de M. Vallé, député.

***

Un portrait chalonnais. — Nous lisons dans le journal *La Curiosité Universelle* du 28 avril dernier :

« Un zélé collectionneur de Châlons-sur-Marne, M. Alexis Rivière, vient de découvrir un portrait peint au XVIIe siècle dans le pays. Le visage caractéristique du personnage s'enlève assez durement sur un fond noir. La touche est froide, sévère, et s'harmonise avec le costume sombre de l'ecclésiastique représenté.

On lit à droite de la tête :

PIERE ROVSSEL
PRE. DOCT. EN
THEOLOGIE.
CHANOINE
DE CHALONS
AGEE DE 75.
1694.

A gauche du portrait, peint sur une toile ovale, l'artiste a représenté le blason de Pierre Roussel, curé de Saint-Germain. »

***

Projet d'érection d'une statue du général Raoult a Meaux. — La ville de Meaux a résolu d'élever une statue à un de ses glorieux enfants, le général de division Raoult, tombé mortellement sur le champ de bataille de Frœschwiller (Reichshoffen), le 6 août 1870.

Le Comité d'exécution, constitué sous les auspices de la municipalité Meldoise, a pensé que, pour rendre plus éclatant l'hommage dû à la mémoire du vaillant général, dont les beaux services, couronnés par une fin héroïque, font honneur à la Brie entière, il y avait lieu d'associer tout le département à son entreprise.

En conséquence, un appel est fait à tous les habitants de Seine-et-Marne qui voudraient s'associer à l'œuvre patriotique qu'on veut accomplir.

Nous espérons que les souscripteurs seront nombreux.

***

Liste des dons faits au Musée de Troyes (Pendant le premier trimestre de l'année 1890) :

Peinture

M. Joseph Audiffred, membre correspondant, à Paris : — Portrait de *Louis XIII*, costumé à la romaine et partant en chasse. Cette peinture à l'huile peut être attribuée à un artiste de l'Ecole Italienne ; — *Une Sainte Famille* (Le sommeil de l'Enfant Jésus), peinture à l'huile par Boyermans, artiste flamand ; — *Un magistrat*, portrait à l'huile, par Louis Crinier, peintre français, né en 1790, mort en 1824 ; — *Une Odalisque fumant le narguilé*, grande toile peinte à l'huile, par Frosté, 1827 ; — *Le miroir à alouettes*, peinture allégorique sans nom d'auteur, XVIIIe siècle. A fait partie de la collection de M. le baron Cotremiau, diplomate, qui l'a vendu en 1874.

Sculpture

M. Joseph Audiffred, membre correspondant à Paris : — *L'Attente*, statue en marbre, par César Perabo, Milano, 1854 ; — *Esope*, buste en marbre.

M. Dauphin, propriétaire à Troyes : — Un médaillon en bronze, par Caunois, 1834.

Antide Péchine, statuaire à Paris : — *Portrait de M. B****, de Troyes, médaillon en plâtre, œuvre du donateur, 1890.

Mme Mathilde Thomas-Soyer : — *Cerf poursuivi par un lévrier sloughi*, groupe, plâtre original, par Mme Thomas-Soyer, 1887.

M. le docteur Millot, membre associé, à Aix-en-Othe : — Buste du donateur, par M. Racquet, 1889, plâtre original.

L'Etat : — *Danton*, plâtre, par M. Laoust, 1882.

Archéologie

M. A. Estienne, propriétaire à Landreville : — 1° Une pointe de flèche, en silex cachelonné, soigneusement retaillée et entière. Elle a été trouvée à Landreville, au lieu dit le *Val Chatin*, dans une sépulture ancienne, près d'un squelette, un peu au-dessus de l'os iliaque. Des pierres posées sur champ formaient une sorte d'alvéole qui entourait la tête. Au-dessus et sur toute la longueur de la sépulture s'étendait une couche de terre noirâtre et semée de charbons ; — 2° Une partie des ossements du squelette qui vient d'être mentionné ; — 3° Six petits bois gravés ayant servi à illustrer l'histoire des Riceys, par M. Lucien Contant.

M. le docteur Millot, membre associé, à Aix-en-Othe : — 1° Une hache en bronze, sans talon, dont les ailes rabattues forment de chaque côté de la lame une sorte de douille demi-cylindrique. Elle a été trouvée par le donateur dans son jardin situé au milieu des prés au S.-O. d'Aix-en-Othe ; — 2° Une clé en bronze trouvée dans les substructions de l'ancien prieuré de Villemaur ; — 3° Une croix en cuivre, souvenir de N.-D. de Liesse ; elle a été trouvée

dans le même endroit que l'objet qui précède; — 4° Un pélican, instrument employé jadis pour l'extraction des dents.

M. Vachette, fabricant de serrures à Troyes : — 1° Plusieurs fragments de poteries anciennes provenant des fouilles pratiquées pour asseoir les fondations de son usine des Tauxelles; — 2° Bracelets et objets en bronze trouvés au Pont-Hubert, près Troyes, dans la motte de l'ancien fief du Moulinet. Cette motte était située dans le jardin de la propriété, à proximité de la maison d'habitation.

Mme veuve Prosper Adnot, à Bar-sur-Seine : — Une agathe taillée trouvée à Chappes (Aube), lieu dit *le Verger*, endroit dans lequel on rencontre beaucoup de fragments d'objets gallo-romains; — Le dessin d'une agathe de teinte rouge et gravée, qui a été trouvée à Villemoyenne, lieu dit *Sous-Paradis*.

M. le docteur Chevance, à Wassy (par l'intermédiaire de M. A. de Mauroy) : — Une buire ancienne et sa soucoupe provenant de Kesrouan (Syrie); — Une hachette ancienne, en fer, trouvée en 1876, à Wassy, dans une tranchée de canalisation faite rue du Temple, non loin de la grange où a eu lieu le massacre des Protestants.

M. Séguin, rue Rapy, n° 30, à Sainte-Savine : — Deux anciennes clés en fer trouvées rue de la Croix-Pigeon.

M. Monniot-Desprez, marbrier à Troyes : — Une plaque de cheminée en fonte, datant du XVIIIe siècle.

M. Mazurier, antiquaire à Troyes : — Huit matrices en acier provenant de l'atelier d'un ancien orfèvre de Troyes et ayant servi à estamper des croix d'or ou d'argent dites *Croix à la Jeannette*, XVIIe et XVIIIe siècles.

M. Labourasse, membre associé à Arcis-sur-Aube : — Un poids en cuivre jaune, aux armes d'Espagne, XVIIe siècle.

Mlle L***, propriétaire à Troyes : — Un très beau coffret quadrangulaire, en bois sculpté, œuvre de Bagard de Nancy.

Numismatique et Sigillographie

Mme veuve Prosper Adnot, à Bar-sur-Seine : — Deux monnaies gauloises dont l'une en argent, aux légendes ATEVLA-VLATOS, trouvée vers 1862, à Troyes, lieudit Gournay ou le Pied-de-Cochon; — Deux petites monnaies en billon : l'une est un double tournois de Charles VIII; l'autre, qui est un liard de Navarre d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret (1555-1562), trouvée, en 1833, dans les démolitions de la Tour-Boileau, à Troyes.

M. Pinguet-Torlot, rue Kléber, à Troyes : — Un petit lot de monnaies romaines, françaises et étrangères.

M. Berlot-Thuilier, propriétaire à Ervy (par l'intermédiaire de M. Choullier) : — La matrice, en cuivre, du sceau des maîtres chirurgiens de Troyes, 1740; — Une marque ou timbre fiscal en

relief, aux armes de France, et portant sous l'écu le nom de Troyes, XVIIIe siècle.

M. Eugène Pozzi, étudiant en pharmacie, à Ervy : — Une empreinte sur cire du sceau du Commissaire de la Prévôté de Troyes en 1715 : Ecu ovale, aux armes de France, placé entre deux palmes et surmonté de la couronne royale.

M. Choullier, membre correspondant à Ervy : — 1° Une empreinte sur cire du sceau d'un évêque, sans légende; — Une empreinte du contre-sceau qui porte dans le champ une croix pattée cantonnée d'un soleil, d'un croissant lunaire et de deux fleurs de lis avec la légende : AVE CRVX PUIOSA, XIIIe siècle; — 2° Une empreinte du contre-sceau des Grands Jours de Troyes, XIVe siècle; — 3° L'empreinte d'un cachet aux armes de la famille des Massues; — 4° L'empreinte du cachet d'Etienne-Catherine Baillot, d'Ervy, député à la Convention, puis conseiller à la Cour de cassation.

ETHNOGRAPHIE

M. le docteur Ménard, membre correspondant à Paris : — Un lot de très belles et très curieuses poteries rapportées par lui du Chiriqui (Etats-Unis de Colombie).

MINÉRALOGIE

M. Adrien de Mauroy, conservateur de la section de minéralogie : — Onze échantillons de minéralogie.

CONSERVATOIRE INDUSTRIEL

MM. Cecconi et Luisa, entrepreneurs-mosaïstes, 3, rue Larrivey, à Troyes : — Une mosaïque en marbres d'Italie représentant un chasseur (reproduction d'une mosaïque de Lillebonne); — Une autre mosaïque composée entièrement de pierres provenant du département de l'Aube.

BIBLIOTHÈQUE DU MUSÉE

M. le docteur Millot, à Aix-en-Othe : — Une grande gravure sur bois, par Petrus Kaerius, représentant une manifestation de la Sorbonne dans les rues de Paris, en 1593.

Louis LE CLERT,
Ordonnateur de la Commission du Musée.

***

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE *(Programme des Concours ouverts par la Société pour l'année* 1889-1890) :

Dans sa séance publique de 1890, la Société décernera les récompenses suivantes :

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

1er Concours

Une médaille d'or de la valeur de 200 francs à l'auteur de la meilleure

Etude historique, archéologique et artistique sur une église, une abbaye ou communauté, dans le département de la Marne, notamment sur les abbayes de Saint-Pierre-aux-Monts de Châlons, de Trois-Fontaines et d'Argensoles.

2e Concours

1° Une médaille d'or de la valeur de 200 francs à l'auteur du meilleur travail historique ou archéologique sur une ou plusieurs localités du département de la Marne.

La Société appelle spécialement l'attention des concurrents sur les communes de Courtisols, Orbais, Vertus, Bussy-Lettrée, Dormans, Saint-Memmie-lez-Châlons, Damery, Chaude-Fontaine, Le Mesnil-sur-Oger.

2° Des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze aux auteurs de travaux historiques ou archéologiques se rapportant spécialement à l'ancienne province de Champagne et notamment aux meilleurs mémoires sur certaines institutions du passé, dont l'historique n'a pas encore été mis en lumière, par exemple :

Sur l'origine, l'organisation et le fonctionnement des anciennes *corporations d'Arts et Métiers* dans la province de Champagne ou dans une région de cette province. — Rapprochement et comparaison de ces anciennes institutions avec les *syndicats professionnels* de création moderne.

Sur l'origine et l'organisation des anciennes *foires et marchés*, ainsi que des *fêtes foraines*, en Champagne ou dans une région particulière de cette province. — Rapprochement et comparaison de l'état de choses ancien avec le nouveau. — Utilité du maintien ou de la suppression de ce qui existe aujourd'hui au point de vue moral, social et économique.

Sur les anciens *jeux et divertissements publics* en usage dans la Champagne ou dans une circonscription plus restreinte de cette province. — Examen des causes diverses de leur disparition ou de leurs modifications et transformations successives.

Sur les *postes* et *messageries*, leur origine et fonctionnement dans la province de Champagne, et sur les moyens et voies de communication par terre et par eau dans le pays châlonnais.

Sur les *justices seigneuriales* des différentes communes de l'arrondissement de Châlons; en donner l'énumération, signaler les faits curieux et particuliers que l'on peut découvrir dans leur fonctionnement et y joindre, s'il est possible, quelques extraits des registres des causes. Faire connaître celles qui étaient données à bail, et dans ce cas produire une copie des contrats passés à cette occasion indiquant les conditions imposées aux preneurs, etc...

3° Des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze seront décernées aux créateurs de collections archéologiques, et surtout aux organisateurs de collections ne renfermant que des objets recueillis dans le département de la Marne ou dans les autres départements qui occupent aujourd'hui le territoire de l'ancienne Champagne, ces collections devant être, à mérite égal, préférées à celles d'autres provenances, etc...

3e Concours

ARTS

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze seront décernées à l'auteur du meilleur travail sur les sujets suivants :

1° Recueillir, dans les graduels et antiphonaires, le fac-simile de cinq ou

six chants liturgiques à l'époque neumatique ; présenter la notation de ces mêmes chants en notation quidonnienne, notation carrée du XVe ou XVIe siècle et enfin à l'époque moderne. Comparer ces diverses notations et déterminer quelle est la meilleure et plus fidèle version des chants primitifs. Signaler les retranchements, additions ou altérations qu'ils ont subis dans ces notations successives.

2° Produire une étude aussi complète que possible sur la *Ferronnerie* à Châlons, aux diverses époques ; signaler les œuvres remarquables de cet art (telles que : grilles, balcons, rampes d'escaliers, serrures ouvragées, marteaux d'hôtels, etc.) ; en indiquer autant que possible la date, la provenance, la destination et le nom des maîtres qui les ont exécutées.

Joindre à l'appui tous dessins ou croquis.

4e Concours

SCIENCES

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze seront décernées à toute personne (communes ou particuliers) pour la meilleure application réalisée (domestique, industrielle, agricole ou autre) soit du gaz, soit de l'électricité.

5e Concours

§ 1er. POESIE

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze seront décernées aux auteurs des meilleures pièces de vers publiées et dont les sujets sont laissés au libre choix des candidats.

§ 2. PROSE

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze seront décernées aux meilleures compositions en prose.

La Société laisse également les auteurs libres du choix de leurs sujets.

6e Concours

[illegible]

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze seront décernées, au nom du Gouvernement de la République, par M. le Ministre de l'Agriculture, aux [illegible] ou gérants qui auront hérité et suivi un système de culture [illegible], combinée avec l'amélioration nécessaire du sol et en rapport avec les débouchés.

. . . . . .

. . . . . .

Les [illegible] des [illegible] [illegible] aux [illegible] pour [illegible] [illegible] au Président de la Société, avant le 1er juillet [illegible] [illegible].

* * *

Mariages. — [illegible] à la Cathédrale de Châlons, le mariage de Mlle Juliette Thomas, fille de M. le [illegible] Thomas, [illegible] avec M. Charles Lallement, ingénieur des

[illegible] Le programme complet des concours du [illegible] suivant au nombre de [illegible], se trouve à l'imprimerie [illegible] rue du Marché-au-Blé, à Châlons-sur-Marne.

arts et manufactures, fils de M. Camuzet, conseiller municipal, ancien banquier.

***

Dans les premiers jours de juin 1890, S. Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, a célébré en cette ville, le mariage de M. Louis Berge avec Mlle Gabrielle de Job.

Le jeune marié, capitaine breveté au 2e chasseurs à pied, attaché à l'état-major du général de Négrier, est fils du général baron Berge[1], commandant le 14e corps d'armée à Lyon. La jeune mariée est fille de M. James-Léon de Job, magistrat distingué du Tribunal civil de Reims, et petite-fille de l'inspecteur général des Ponts-et-Chaussées de ce nom.

Dans une allocution élevée, le cardinal Langénieux a rappelé la situation des deux familles et terminé en faisant allusion à l'avenir plein de promesses du capitaine Louis Berge qui a été décoré de la Légion d'honneur pour faits de guerre au Tonkin.

1. V. *Revue de Champagne*, t. XVI (1884), p. 160, et t. XXIV (1888), p. 75.

MÉLANGES

Ranous de Biaumes, sire de Bionvillier, trésorier de Reims, et son frère Thomas de Biaumes, écuyer, seigneurs de Guémené-Guingan, en Bretagne, au XIIIe siècle.

M. A. de la Borderie, membre de l'Institut, poursuit depuis plusieurs années, dans les *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, la publication d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne recueillis dans divers dépôts. Le dernier fascicule de ce travail (1889, t. XIX, p. 202-203), renferme un document qui concerne deux personnages de Champagne possessionnés en Bretagne. C'est une lettre adressée au duc de Bretagne en 1280 par Ranous de Biaumes, sire de Bionvillier, trésorier de Reims, pour lui faire savoir qu'il a disposé en faveur de Thomas de Biaumes, écuyer, son frère, de la terre de Guémené-Guingant[1].

Ch^e de Marsy.

1280, 28 juin.

A noble baron puissant et sage, le duc de Bretaingne, Ranous de Biaumes, tresorers de Rains, sires de Bionvilier, toute reverence et ce appartient à son service. Chiers sires, comme il soit ainsi que mes sires Robers de Biaumes, mes chiers freres, chevaliers jadis, soit trespassés de ce siècle, et toute la terre que il tenoit me soit escheue par la raison de ce que je estoie et suis li aines, je fis asavoir à vous que je la donne et assigne à Thoumas de Biaumes, escuier, mon chier frere, en parsoin, toute la terre de Guemene-Guingant, de Cravac et de Roche Perse[2], et toutes les appartenances qui sont appendans as dites terres dessus nommées. Et veil et ainsi que j'aie hommage à vous selon l'usage et la coustume que li sire doivent des autres terres dessus nommées. Et en tesmoingnage de ces choses, je fis mettre à ces presentes lettres le seel de mon chier pere, avesque de Rains, que je mien. Ce fu fait

1. « Ranou de Biaumes, fils de Robert de Biaumes, frère de l'archevêque Thomas, et à nommé de Troyes, seigneur de Bussy, fut inhumé à l'église, « et non à la trésorerie de Reims, sous le Chœur, en l'honneur de Dieux. « Par 1285 » (*Histoire de la ville, etc.*, « manuscrit de Bruno par Machet, « t. II, fol. [illegible], t. [illegible]).

2. Guémené-Guingant, canton de Rostrenen. Cravac, aujourd'hui Cravac, canton de Gourin, et Roche-Perse, aujourd. Roche-Perse, canton de Pontivy. Toutes ces localités sont situées dans le Morbihan, arrondissement de Pontivy.

à Paris, l'an de grace mil deu cens et quatre vins, le venredi après la Nativité saint Jehan Baptiste.

(Archives de la Loire-Inférieure, Trésor des chartes des ducs de Bretagne, arm. O. cass. E., n° 8., original, parchemin scellé, sur doubles queues, de deux sceaux en cire jaune à moitié brisés).

***

Historique du pèlerinage de Jouarre. — Notre collaborateur, M. l'abbé Sarazin, curé de Jouarre (Seine-et-Marne), a publié dans la *Semaine religieuse du diocèse de Meaux* (n° du 24 mai 1890) l'intéressante notice historique qui suit :

« La célèbre abbaye bénédictine, fondée en 630 par le vénérable Adon, fils de saint Authaire, non-seulement fut l'origine du bourg actuel de Jouarre, mais encore donna naissance à l'antique pèlerinage, dix fois séculaire, qui a été solennisé, cette année, le 27 mai 1890, mardi de la Pentecôte.

Comme bien d'autres, le monastère de Jouarre avait beaucoup souffert des guerres qui ensanglantèrent la fin du viiie siècle et le commencement du ixe. Pour le relever de ses ruines matérielles et spirituelles, l'abbesse Hermantrude demanda à l'archevêque de Sens, Wenilon, le corps de saint Potentien, dont il venait de faire, dans sa ville épiscopale, une translation illustrée par d'éclatants miracles. Ses prières réitérées, aidées de sa parenté avec Wenilon, obtinrent une partie considérable des reliques du saint évêque martyr. Elles furent solennellement reçues à Jouarre, en octobre 847. Les peuples vinrent en foule, de tous pays, implorer la puissante intercession de saint Potentien, dont les miracles avaient porté au loin la renommée. C'est à l'occasion de cette translation que le pèlerinage *aux saintes reliques de Jouarre* apparaît officiellement pour la première fois dans l'histoire. Depuis cette époque il ne fut jamais interrompu.

Les nombreuses calamités qui affligèrent la fin du xe siècle et les terreurs de l'an mille, qui en furent le résultat, donnèrent à ce pèlerinage un nouvel accroissement. Pour apaiser la justice de Dieu, l'abbesse de Jouarre, la pieuse Ermengarde, et l'abbé de Rebais, le vénérable Ragenard, fixèrent d'un commun accord, pour un jour déterminé, une procession solennelle avec jeûne et litanies. Suivis d'un grand concours de pèlerins, les religieux et le clergé des deux abbayes partirent en même temps de leur monastère respectif, avec les saintes reliques, et se rencontrèrent à peu près à mi-chemin, entre Jouarre et Rebais, sur le territoire de Doue[1]. Dieu récompensa la foi des populations par des guérisons miraculeuses, et l'espérance revint dans tous les cœurs. Le

1. Commune du canton de Rebais, arrondissement de Coulommiers (Saint-et-Marne).

souvenir de cette procession fut consacré par l'érection d'une croix qui, plusieurs fois rétablie, existe encore aujourd'hui sous le nom de *Croix de Saint-Aile*. Il ne fallut rien moins que la difficulté de temps malheureux, les misères extrêmes de guerres incessantes pour mettre fin à cette procession commune, laquelle se renouvelait tous les ans, à la même époque. Désormais chaque monastère la fit : à Rebais, le lundi ; à Jouarre, le mardi de la Pentecôte. Ce pieux usage se conserve encore de nos jours.

Le trésor des reliques de notre vieille abbaye, déjà bien riche, s'était accru, en 1175, par la translation du corps de sainte Pélagie, pénitente d'Antioche. Ce fut Mathieu, évêque de Troyes, sous l'abbatiat d'Adélide, qui la présida. La prospérité du monastère que l'affluence des pèlerins augmentait chaque année, permit à Eustachie, deuxième du nom, abbesse de 1208 à 1220, d'offrir, pour y renfermer les restes de sainte Jule, vierge martyre de Troyes, reçus à Jouarre le 29 janvier 1111, la châsse qui porte son nom, chef-d'œuvre d'orfévrerie religieuse.

Quelques années plus tard, sous le gouvernement d'Alix, le corps de saint Potentien, « moins la tête, *excepto capite* », dit la charte, fut déposé (18 octobre 1276) par Jean III de Montroles, évêque de Meaux, et Hugues de Nanteuil, abbé de Chaâge, en présence d'un clergé nombreux et d'un foule compacte, dans le beau reliquaire qui le renferme encore. Cette châsse eut, hélas ! beaucoup plus que celle de sainte Jule, à souffrir de la rapacité des Anglais et des Bourguignons au xve siècle. Elle fut réparée, en 1604, d'une façon bien modeste, par Jeanne de Bourbon, alors abbesse. Une nouvelle reposition eut lieu à cette occasion. Guillaume de Requien, abbé de Saint-Hilaire de la Celle, la présida en présence de Mme Charlotte de Nassau-Orange, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers. Des relations d'amitié existaient déjà, on le voit, entre les diocèses de Meaux et de Poitiers : elles se sont, de nos jours, renouvelées d'une manière plus intime et plus chère au cœur du clergé et des diocésains de Meaux.

Une douzaine d'années s'écoulent, et Jeanne VI de Lorraine fait lever des tombeaux primitifs de la crypte, où ils reposaient jusqu'alors, les corps des saints Ebrigisile, Telchilde et Aguilberte. Leurs précieuses reliques sont, le 13 octobre 1627, renfermées dans leurs châsses actuelles, en présence de Marie de Médicis, par Philippe de Cospéan, évêque de Nantes et plus tard de Lisieux. Chaque translation nouvelle réveillait la foi, excitait la confiance des populations environnantes. Elles accouraient avec empressement *en la terre sainte de Jouarre*, pour implorer la puissante intercession de ces illustres serviteurs de Dieu. Aussi, depuis la première procession générale, dont l'histoire diocésaine fasse mention, jusqu'à l'époque de la Révolution, le pèlerinage se célébra, chaque année, avec un grand concours de peuple. A la veille de ces jours néfastes, un fait particulier nous montre bien

quelle importance le pèlerinage de Jouarre avait encore dans la vie chrétienne de nos pays. En 1780, les habitants de Lizy suppliaient leur Dame, la comtesse d'Harville, de fixer au premier dimanche de mai une foire qui avait été transférée au mardi de la Pentecôte, « jour où dans une procession solennelle s'honorent les saintes reliques conservées à Jouarre, cette coïncidence, ajoutaient-ils, portant préjudice au commerce local. » Disons que si, pendant la Terreur, cette solennité n'eut plus lieu, les pèlerins vinrent cependant, sans être inquiétés, apporter leurs hommages et leurs prières aux saints et vénérés tombeaux de la crypte.

Après la tourmente révolutionnaire, ces précieuses reliques, conservées par Dieu et la piété des fidèles de Jouarre, furent, en l'absence des religieuses bénédictines, remises à la paroisse; et le pèlerinage du mardi de la Pentecôte y ramena les populations des alentours. Une première reconnaissance officielle des saints corps fut faite, au nom de Mgr de Cosnac, en 1826, par M. Pruneau, supérieur du petit séminaire de Chaâge. Au mois d'août 1854, Mgr Allou, de vénérée mémoire, venait ouvrir lui-même les châsses et vérifier à nouveau solennellement nos saintes reliques. Et depuis, le pèlerinage, qui se célèbre avec une pompe toujours plus grande, appelle chaque année de nombreux fidèles. »

M. Sarazin.

***

Notes historiques et archéologiques sur l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Langres. — § I. La sonnerie. — L'église Saint-Pierre de Langres avait au-dessus de son portail, une tour fort remarquable.

Cette tour fut construite en l'an 1230, à la même époque que l'édifice principal, aux frais de Hugues de Montréal, alors évêque de Langres, ainsi qu'en faisaient foi les quelques lignes placées sur un pilier de la chapelle Saint-Claude :

Turrim hujus ecclesiæ ædificatam esse anno 1230 *sumptibus Hugonis de Montreal episcopi Lingonensis deposita in tabulario venerabilis Capituli manuscripta fidem faciunt.*

Il y avait dans cette tour une magnifique sonnerie, qui se composait de cinq cloches et de deux timbres pour l'horloge.

La plus grosse cloche, appelée la *cloche du guet*, occupait la partie supérieure; elle avait été placée là après l'incendie du clocher de la cathédrale, le 18 août 1562. Son poids était de 4,000 livres environ. Elle portait cette curieuse inscription :

« *Hic horas refero, custodes excito, dein si flamma vel hostis* « *adest, quemvis ad arma voco* 1595.

« Je sonne l'heure et tiens la garde al'airte, et si au feu, a l'en- « nemy, un chascun s'arme aussy.

« F. Æ. Pub.

« 1595. »

Sur chacun des deux timbres qui avec ladite cloche servaient pour l'horloge se voyait le millésime 1389 à côté des armes de France et de celles de la ville.

La grosse cloche proprement dite, nommée la *Saint-Mammès*, pesait 3,058 livres. On y lisait l'inscription suivante :

« ÷ *Deo optimo maximo et in honorem sancti Mammetis,* « *anno reparatæ salutis* 1765, *Clemente XIII Summo Pontifice;* « *Gilberto de Montmorin de S. Herem episcopo; Ludovico XV* « *regnante; Nicolao Pelletier parocho; Joanne Baptista Delcey* « *de Changey, Joanne Maria Desserrey, Stephano Piot de Saint-* « *Broing matricularii honorariis, J. B. Chevilley curatore et* « *custode; Mammetis nomen mihi imposuere, insignis Capituli* « *nomine, venerabilis Franciscus d'Hemery canonicus, camera-* « *rius et consecrator; et domina Regina-Catharina Desserrey* « *conjux Francisci-Joseph d'Hemery equitis, locorum Ormoy,* « *Jorquenay, Bougey*, etc., *temporalis domini.* »

Sur le contour on lisait : « *Jacques Gillot de Breuvannes,* « *J. B. Rollée de Breuvannes.* »

La seconde cloche, dite la *Saint-Paul*, pesait 2,250 livres, et portait cette inscription :

« ÷ *Deo optimo maximo, et in honorem sancti Pauli, anno* « *reparatæ salutis* 1765, *Clemente XIII Summo Pontifice; Gil-* « *berto de Montmorin de St-Herem episcopo : Ludovico XV* « *regnante; Nicolao Pelletier parocho et consecratore; Joanne-* « *Baptista Delcey de Changey, Joanne-Maria Desserrey, Ste-* « *phano Piot de Saint-Broin, Petro Bizot matricularii hono-* « *rariis; J. B. Chevilley curatore et custode, Pauli nomen mihi* « *imposuere Arnoldus-Renatus-Cassanus Hudelot de Létancourt,* « *honorarius in rationum regiarum curia Burgundiæ et Bressiæ* « *eques, locorum Le Pailly, Vioot, Chaserey, Palaiseul, Savigny,* « etc., *temporalis dominus; et domina Magdalena-Margarita* « *Melnerova, conjux nobilis viri Edmundi J. B. de Cartellas,* « *eruditi regii et militaris sancti Lodovici equitis, in Helvetia* « *colonie praefecti cum duris.* »

La troisième cloche, dite de *Saint-Étienne*, pesait environ 1,700 livres, et portait pour inscription

« ÷ *Fait este benite par Messire Nicolas Lambert, prêtre,* « *docteur es droits, curé de la paroisse St-Pierre et St-Paul de* « *Langres, seigneur de Rolleres-le-Bois. Fait eu pour parrain* « *messire Estienne Vernonet, escuyer, seigneur de Verseilles,* « *Rangeevaux, Rosoy et autres lieux, conseiller du roy, lieute-* « *nant-general au bailliage et siege presidial de Langres, et* « *pour marraine dame Marguerite Petrequin, veuve de Estienne* « *Desserey, escuyer, seigneur de Changey, Sarquenay, Laborde et* « *autres lieux, conseiller du roy, premier president au presidial* « *de Langres.* (An 1725) » Sur le contour on lisait : « *Charles...* « *fondeur.* »

La quatrième cloche, dite la *Saint-Pierre*, pesait 1,200 livres et portait cette inscription :

« ✝ *Simon Noirot, sieur de Lavilleneuve, Philibert Delecey,*
« *bourgeois de Langres, et Marguerite Plusbel, femme dudit*
« *Delecey. Le dict Noirot mareglier et le dict Delecey coadjuteur.*
« *L'an mil cinq cent cinquante.* »

En septembre 1793, quatre de ces belles cloches furent descendues par ordre du district : on ne laissa dans la tour que celle du guet.

En 1798 l'église, vendue comme bien national et devenue la propriété de quelques particuliers qui l'avaient achetée avec l'intention de la rendre au culte plus tard, était encore debout tout entière et dans un état de conservation parfaite. Il eût suffi, après de légères réparations à l'intérieur, d'ouvrir les portes du vénérable édifice, pour qu'il redevînt ce qu'il avait été pendant plus de cinq cents ans. Mais les municipaux de l'époque, poussés sans doute par l'évêque schismatique et ses partisans qui avaient commencé à faire de la cathédrale le siège de la paroisse, sollicitèrent pour raison d'utilité publique l'expropriation des acquéreurs, afin de pouvoir arriver à faire tout démolir. Ils obtinrent ce qu'ils demandaient; et bientôt ce monument si remarquable à tout point de vue, qui datait du règne de saint Louis, disparut complètement à l'exception pourtant de la tour.

Cette tour parut si belle et si solidement construite, qu'on résolut d'en différer la démolition. Elle demeura donc encore quelque temps debout. Peut-être certains personnages, moins barbares que leurs frères et amis, avaient-ils le dessein de la conserver, comme on fit à Paris pour celle de l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie. Mais les propriétaires des maisons voisines, craignant, disaient-ils, d'être écrasés par sa chute, demandèrent qu'elle fût rasée. On reconnut bientôt combien leur crainte était peu fondée : car il a fallu recourir à la poudre pour faire sauter les murs : ils avaient été construits pour braver les siècles.

§ II. Les tombeaux. — Avant ces temps de douloureuse mémoire où l'on vit l'impiété sauvage s'attaquer aux morts après avoir égorgé les vivants, toutes les églises de Langres renfermaient un grand nombre de monuments funèbres. Sur la pierre et sur le marbre la reconnaissance avait gravé les noms des personnages éminents, qui, dans le cours des siècles, s'étaient signalés par leurs vertus. Parfois une sentence tirée des Livres Saints accompagnait l'inscription et proclamait les dogmes si consolants de la résurrection et l'immortalité, si terribles du jugement et de l'enfer.

« Ces enseignes de la mort, dit un auteur moderne, rappelaient aux fidèles que le christianisme, qui s'est élevé d'un sépulcre à la conquête du monde, a confié son culte naissant et ses premières initiations au silence des tombeaux. Il n'était pas une seule de ces

effigies qui ne semblât crier d'une voix terrifiante : O homme, souviens-toi que tu n'es que poussière ! »

Ce langage muet ne laissait pas que d'avoir son éloquence et de porter les vivants à imiter les ancêtres. Auprès de ces tombeaux, et à la lecture de leurs touchantes inscriptions, le riche apprenait à se faire le père du pauvre, et le pauvre de son côté concevait pour le riche les sentiments d'un fils respectueux et dévoué.

Mais quels étaient les personnages qui obtenaient l'honneur de reposer après leur mort dans l'enceinte des églises?

Il faut mettre en première ligne les prêtres qui avaient été attachés, comme curés, chanoines, vicaires ou chapelains, au service d'une église ; ordinairement, au moins jusqu'au milieu du siècle dernier, on les inhumait sous les dalles du lieu saint. Il en a été ainsi en particulier pour l'église Saint-Pierre et Saint-Paul pendant plus de *cinq cents ans*. La conclusion à tirer, c'est que beaucoup de ces ossements que les travaux d'appropriation de la *place Henriot* viennent de mettre à nu et que l'on traite malheureusement avec si peu de respect, sont les restes de prêtres vénérés qui ont usé leur vie au service de leurs frères.

Il faut mettre en seconde ligne les fondateurs des chapelles bénéficiales de chaque église et leurs descendants. La famille qui avait fondé et doté une chapelle avait presque toujours sous ses dalles un caveau, ou *charnier*, destiné à recevoir les corps de ses principaux membres, au fur et à mesure des décès. On plaçait ordinairement à l'extérieur une épitaphe qui rappelait en quelques mots le nom du défunt et ses titres à la reconnaissance et à l'imitation de la postérité.

Parmi les nombreuses chapelles de l'église Saint-Pierre en particulier, nous signalerons seulement la chapelle de la *Décollation de saint Jean-Baptiste*, fondée et dotée par la famille Roussat, la chapelle de *N.-D. de Pitié*, fondée et dotée par la famille Pignard, la chapelle de la *Nativité de Notre-Seigneur*, fondée et dotée par a famille Bouvot, la chapelle de *saint-Jérôme*, fondée et dotée par la famille Thibaut.

Toutes ces familles et beaucoup d'autres que nous passons avaient enrichi les paroisses d'œuvres de bienfaisance et de piété : fondations en faveur des pauvres, messes, processions, bénédictions, etc., qui devaient se perpétuer jusqu'à la fin des temps.

On dira : les donateurs, en léguant aux églises une partie de leurs biens, avaient surtout en vue leur intérêt personnel, le soulagement de leurs âmes et de celles de leurs parents après la mort. — Nous l'admettons. Mais n'y avait-il pas là, dans cet acte de religion et dans l'accomplissement journalier de toutes ces œuvres de piété, une source continuelle d'édification pour les survivants?

En terminant, nous voulons placer sous les yeux du lecteur quelques lignes de l'épitaphe de Jean Roussat, cet illustre maire

de Langres à l'époque de la Ligue, qui, grâce à sa prudence et à son courage, sut préserver sa ville natale des calamités qu'entraînent toujours l'anarchie et la révolte. Il mourut en 1610. Son corps fut déposé à Saint-Pierre dans le caveau des Roussat, sous la chapelle *Saint-Jean-Baptiste* que ses ancêtres avaient fondée. On lisait sur la pierre tumulaire extérieure une longue inscription dans le style et le goût du temps. En voici seulement le commencement et la fin :

FIGE PEDES, OCULOSQUE VAGOS ADVERTE, VIATOR;
DISCES, ECCE POLO, QUIS DATUS, ATQUE SOLO.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

NON TOTUS MORITUR, MELIOR PARS ASTRA PETIVIT,
UT VIVAT, QUA VULT VIVERE PARTE MAGIS.

Passant, arrête-toi, fixe ici tes yeux errants, et tu connaîtras quel mortel, après avoir été donné à la terre, est rendu au ciel...

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Il ne mourut pas tout entier : la meilleure partie de lui-même est entrée dans les demeures éternelles où il jouit, selon ses désirs, d'une vie plus heureuse.

N. GARNIER.

(Extrait de l'*Avenir de la Haute-Marne*.)

***

LIEU DE NAISSANCE DE SAINT BERNARD. — La plupart des historiens et des hagiographes font naître saint Bernard au château de Fontaines-lès-Dijon, que possédait son père, Tescelin de Châtillon, seigneur de Fontaines, et l'on doit reconnaître que la tradition locale est d'accord, sur ce point, avec l'histoire écrite (V. PARADIN, *Annales de Bourgogne*, p. 169; PAPILLON, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, t. I, p. 32; LAMY, *La vie de saint Bernard*, p. 7, etc.). Cependant, on a soutenu que le lieu de sa naissance devait être placé, en réalité, non à Fontaines, mais dans la ville de Châtillon-sur-Seine (département de la Côte-d'Or), qui dépendait alors du diocèse de Langres. On peut invoquer, à l'appui de cette thèse, le témoignage du moine Robert, de l'ordre des Prémontrés, qui vivait au commencement du XIIIe siècle, c'est-à-dire à une époque assez rapprochée de la mort du saint, survenue en 1153; dans un appendice à la Chronique de Sigebert, qui lui est attribué, on lit, en effet, sous l'année 1113 : « Bernardus, juvenis egregius, scientiâ, moribus et genere clarus, vir postmodum magnæ virtutis exemplar futurus, *Castellione* (Châtillon) *castro Burgundiæ oriundus*, cum germanis fratribus et aliis comitibus

multis, Cistercii habitu religionis induitur, et miro religiositatis fervore conversatur. » (V. Dom Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XIII, p. 326.) D'ailleurs, l'assertion de Robert n'est point isolée ; plusieurs auteurs, après lui, ont affirmé que saint Bernard était châtillonnais d'origine, notamment Barthélemy de Sacchi, dit Platina, qui écrit, dans son *Histoire des Souverains pontifes*, au chapitre consacré à Pascal II : « Fœlicia certe hæc tempora fuere ; quæ et Sigibertum monachum celbatensem virum spectatæ doctrinæ : et Bernardum ex *Castilione* Burgundiæ nobili genere ortum protulere. » (V. *Platyna, in vitas pontificum ad Sixtum IV, pontificem maximum*, q 3 : *Paschalis II*, p. 11 ; — Venise, 1479.) On peut citer, encore, le celèbre architecte Philandrier, né à Châtillon en 1505, qui, dans ses Notes sur Vitruve (*Annotationes in Vitruvium*, lib. 5, cap. 4), se qualifie de compatriote du saint. La déclaration de Philandrier a une certaine importance, car elle prouve qu'au XVIe siècle, l'opinion commune, à Châtillon, était que saint Bernard tirait son origine de cette ville.

F. Daguin.

L'Imprimeur-Gérant,

Léon Frémont.

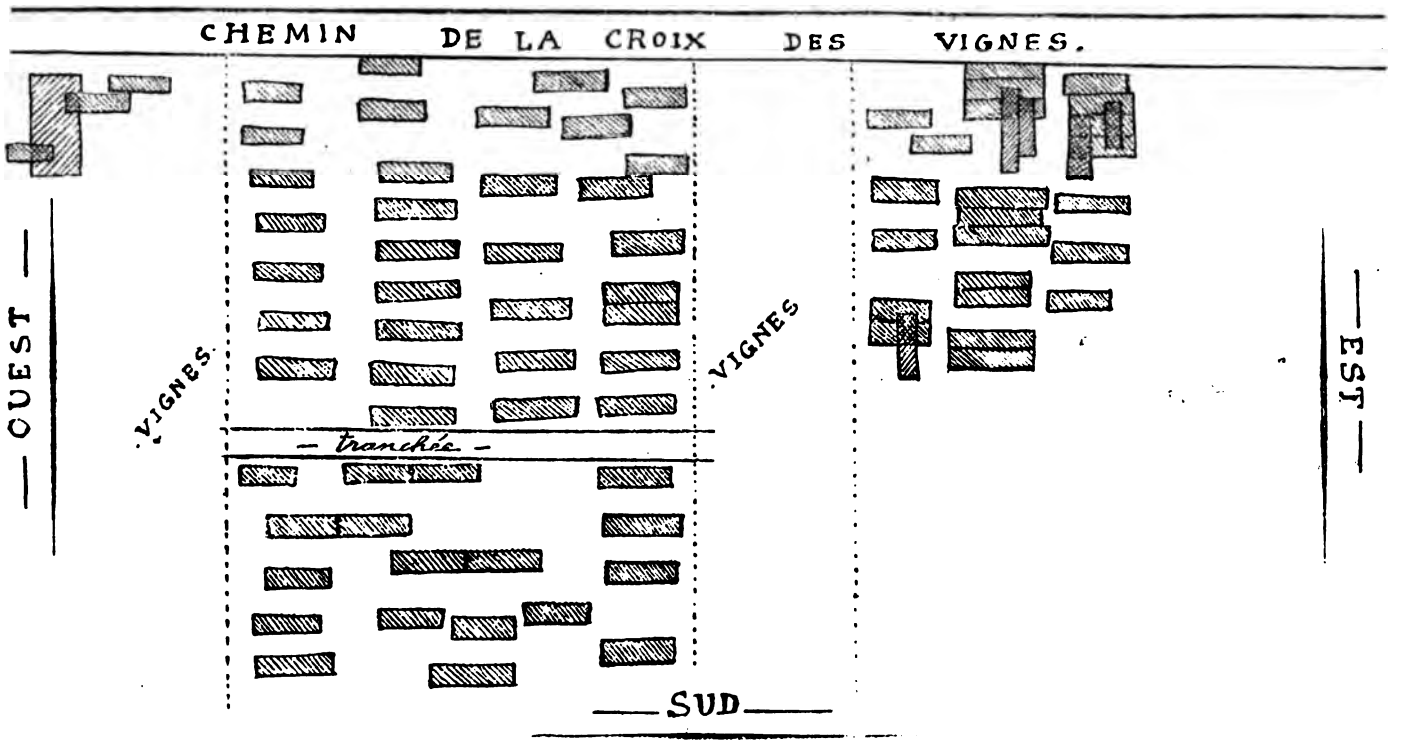

PLAN DES SÉPULTURES - FOUILLES
AU CIMETIÈRE DE BERGÈRES-LES-VERTUS (1886-1887)

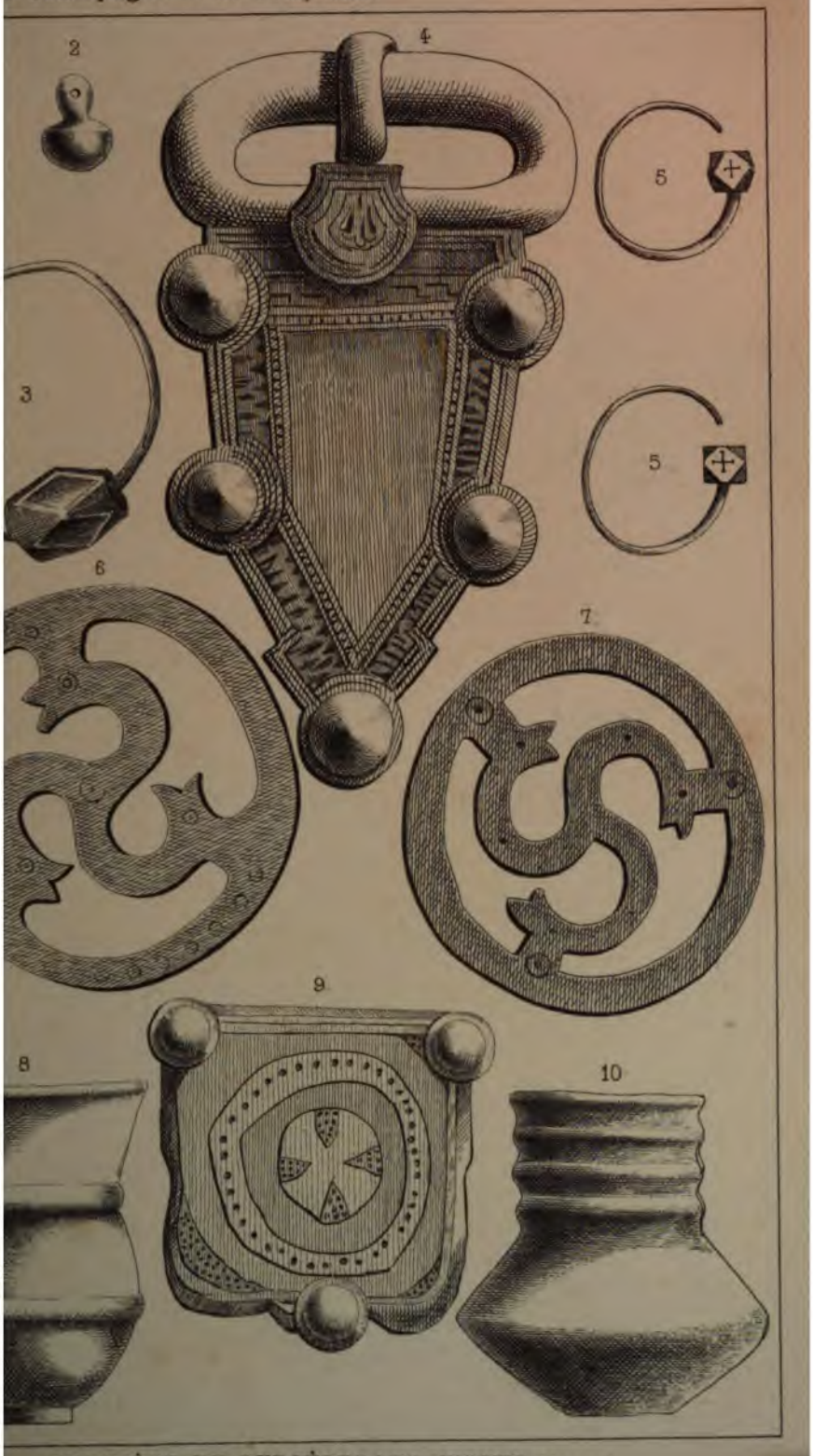

CIMETIÈRE DE BERGÈRES-LES-VERTUS (Marne.)

CIMETIÈRE

DE

BERGÈRES - LES - VERTUS (Marne)

Dans le cours des années 1886 et 1887, nous avons exploré à Bergères-les-Vertus, canton de Vertus (Marne), un cimetière franco-mérovingien dont la présence n'avait pas encore été signalée. Cette nouvelle localité doit prendre place dans la liste[1], déjà longue, des sépultures de l'époque barbare connues en France. Malheureusement, les fouilles que nous avons exécutées ont été plus dispendieuses par les frais qu'elles ont nécessités que riches par les résultats obtenus. Environ quatre-vingts tombes ont été explorées; quarante-quatre d'entre elles ne renfermaient aucun mobilier funéraire; quatre-vingt-dix-huit squelettes ont été relevés. Le maigre produit de ces recherches ne donne sans doute pas une idée exacte de ce que pourrait fournir cette nécropole qui s'étend sous les vignes avoisinantes. Les investigations dans ces vignes occasionneraient une dépense considérable, mais il y a lieu de présumer qu'elles seraient peut-être plus fructueuses.

Généralement, les sépultures riches en objets funéraires se rencontrent au centre des cimetières. Ce fait a été constaté dans les nécropoles contemporaines et voisines de Broussy-le-Petit, d'Oyes[2], de Villevenard, de Joches[3] et de Mondement (Marne).

Nous avons souvent remarqué à Bergères que des ensevelissements successifs dans la même tombe avaient occasionné un grand désordre parmi les ossements. Quelquefois, ce désordre devait être attribué à une ancienne violation; la recherche des objets précieux en avait sans doute été le mobile.

1. *Revue archéologique*, octobre 1879.

2. Rapport sur des fouilles faites dans le cimetière franc d'Oyes. Extrait des mémoires de la Société des antiquaires de France, 1875. — Mémoire sur la nécropole franque d'Oyes. Extrait des comptes-rendus du Congrès tenu à Châlons-sur-Marne, 1876.

3. Sépultures franques de Joches (Marne). Extrait de la *Revue archéologique*, 1881.

Une grande quantité d'ossements, en assez bon état de conservation, ont pu être exhumés. Nous les avons offerts au laboratoire d'anthropologie du Muséum d'histoire naturelle, afin qu'ils puissent être étudiés scientifiquement. L'anthropologie n'a pas encore montré dans quelle proportion elle pouvait venir en aide aux archéologues qui font des migrations germaniques le principal objet de leurs études.

Quinze poteries de formes typiques ont été conservées, trois d'entre elles reposaient près du crâne et les autres dans la région des pieds (fig. 8 et 10).

Les armes sont rares; cette particularité paraît bien indiquer que les sépultures explorées appartiennent à la fin de l'époque mérovingienne. Parmi les armes qui, malgré l ur mauvais état de conservation, ont pu être étudiées, nous mentionnerons plus spécialement un scramasaxe long de 55 centimètres, la poignée comprise, et un fer de lance qui mesure avec sa douille 16 centimètres et demi.

Les sépultures de Bergères ont aussi donné d'autres objets en fer très oxidés : des ciseaux ou forceps, un bracelet, une fibule, des boucles parfois plaquées d'argent, des briquets accompagnés de leur pierre à feu.

Plusieurs intéressants objets en bronze méritent d'être cités : un bracelet, une grande boucle de ceinture avec plaque ciselée (fig. 4), des boucles d'oreilles dont l'anneau est orné d'un polyèdre (fig. 3), deux pendeloques en forme de bouton (fig. 1). Le cimetière franc de Mondement a fourni un objet semblable en verre bleu (fig. 2).

Nous ajouterons à cette énumération un disque ajouré en bronze (fig. 6). Des rondelles analogues ont déjà été rencontrées dans un assez grand nombre de nécropoles barbares du département de la Marne [1]. MM. Frédéric Moreau [2] et Pilloy [3] en ont fréquemment trouvé dans le département de l'Aisne. Le disque de Bergères reproduit un triskèle orné de trois têtes d'animaux. Il est tout à fait semblable à celui de Caranda [4] (fig. 7).

Cette ornementation se rencontre quelquefois sur les objets attribués à l'art nommé germanique [5]. Nous en avons constaté

1. Broussy-le-Petit, Fèrebrianges, Plivot.

2. Voir Album Caranda.

3. Etudes sur d'anciens lieux de sépultures dans l'Aisne, 1886-1889.

4. F. Moreau. Collection Caranda, pl. XXXI, fig. 8.

5. M. E. Flouest a signalé et interprété la présence de ce motif décoratif sur les parures gauloises.

l'existence non seulement en France, mais aussi en Allemagne, en Italie et même en Suède. Les umbos longobards de Testona[1] (Turin) et de Cellore d'Illasi[2] (Vérone) sont surmontés d'une applique en bronze doré qui reproduit le même dessin[3]. Ce type ornemental existe sur une fibule ronde de l'île de Gotland[4]. Il serait facile de citer les nombreux objets portant cette décoration, mais la liste en serait trop longue.

La rareté des bijoux en argent dans les sépultures franques nous oblige à mentionner une paire de boucles d'oreilles de ce métal (fig. 5), appartenant sans doute aux temps chrétiens. La croix ne se retrouve pas seulement sur cette parure féminine ; elle concourt aussi à l'ornementation d'une intéressante plaque de ceinture en bronze étamé dont le style trahit la décadence de l'art barbare (fig. 9).

Six sépultures contenaient des monnaies trouvées invariablement au côté gauche de la ceinture et accompagnées souvent d'un petit couteau, d'un poinçon en fer ou fiche-patte. La liste de ces monnaies se trouve jointe au présent mémoire.

Baron J. DE BAYE.

Voici l'énumération des monnaies antiques recueillies dans les fouilles de Bergères :

Epoque Gauloise. — 1. Monnaie attribuée aux Lingons ; elle se trouve fréquemment dans le pays de Langres et du Châlonnais — dernière époque. Personnage passant tenant un torques et une lance.

Rev. animal tourné à droite, au-dessus un serpent (*bronze*).

2. Type très barbare ; dernière époque (postérieure à la conquête). Se trouve un peu dans tout l'Est sans qu'on puisse lui donner une attribution certaine[5] (*bronze*).

3. Monnaie de fabrication très barbare, fréquente sur le territoire éduen ou particulièrement au mont Beuvray (*bronze*).

1. C. et E. Calandra. Di una necropoli barbarica scoperta a Testona.

2. Cipolla. Notizie degli scavi, 1881, p. 75-79.

3. Industrie longobarde. Pl. 11, fig. 2 et 4.

4. O. Montelius. National Historical Museum-Stocholm, p. 55, fig. 93.

5. Ces deux premières monnaies étaient dans la même tombe que la pièce franque désignée à la fin de cette nomenclature.

Epoque Romaine. — 1. Moyen bronze d'Auguste, tres fruste.

2. Constantin I. CONSTANTINOPOLIS. Buste casqué et cuirassé de femme. R. sans légende. Victoire debout à gauche.

3. Idem. GENIO POP. ROM.

4. Idem. VRBS ROMA. Buste casqué de Rome. R. Romulus et Remus allaités par la louve. Frappé à Trèves.

5. Licinius père. IMP LICINIVS P. F AVG. R. SOLLI INVICTO COMITI. Frappé à Trèves.

6. Constance II. Fruste.

7. Idem. SPES REIPVBLICE.

8 et 9. Idem. VICTORIA AVG. Victoire tenant une couronne et une palme.

10. Idem. SECVRITAS REIP. La Sécurité debout de face, les jambes croisées, tenant un spectre.

11 et 12. Deux pièces frustes.

Toutes ces monnaies sont en bronze.

Epoque Franque. — 1. Monnaie franque en argent, imitée des pièces impériales contemporaines. ve siècle.

NICOLAS MAUROY
LE POËTE

Nicolas Mauroy, dit le Jeune, seigneur de Saint-Etienne-sous-Barbuise, et poëte du commencement du XVIe siècle, naquit vers 1450, et probablement à Troyes où il passa toute sa vie, où vécurent ses proches et où sa famille était fixée depuis longtemps déjà. Il était fils de Nicolas ou Nicole Mauroy, qui fut fait lieutenant-général du bailly de Troyes en 1472, et de Jeanne Hennequin. Par sa mère, notre poëte était cousin germain d'Odard Hennequin, aumônier de François Ier, qu'il put voir à la fin de sa vie sur le trône épiscopal de sa ville natale. Nicole Mauroy et Jeanne Hennequin furent inhumés en l'église Sainte-Madeleine de Troyes, sous une tombe dont il subsiste encore un remarquable fragment devant le Jubé à droite de la grande nef[1].

Sans vouloir donner ici une généalogie en règle de la famille de Nicolas Mauroy, on nous pardonnera de nous étendre un peu sur sa parenté et de montrer les liens qui l'unissaient à d'autres personnages troyens de ce nom. Il était frère de Pierre Mauroy, maire de Troyes en 1516; d'Anthoine Mauroy, chevalier de Rhodes en 1484, et de Jacquette Mauroy, épouse de Guillaume Huyard, député de Troyes aux Etats-Généraux de 1484; oncle de Michel Mauroy, maire de Troyes en 1548 et 1554; grand-oncle de Pierre de Mauroy, maire de Troyes en 1566 ; de Jean de Mauroy, dont la libéralité dota la ville de Troyes de l'hôpital de la Trinité, et d'Honoré de Mauroy, ayant rempli

1. Nous sera-t-il permis de recommander à qui de droit la conservation de ce monument, protégé jusqu'à ces dernières années par des bancs, mais que l'usure des pas va faire disparaître ? Il porte les armes des Hennequin et des Mauroy, et c'est le plus ancien souvenir héraldique de ces deux familles. Celle des Hennequin a eu l'honneur mérité de donner son nom à une rue de Troyes, la seconde a rempli également toutes les anciennes magistratures de cette ville, elle a fourni à l'administration municipale de la cité trente-trois échevins, conseillers de ville, lieutenant de maire, et a été de plus honorée six fois de la mairie ; hors de Troyes, elle n'a pas moins bien mérité en donnant cinq officiers-généraux aux armées de nos Rois et des officiers de tous grades qui ont versé leur sang sur tous nos champs de bataille, parmi lesquels deux lieutenants-colonels, onze chevaliers et un grand-croix de Saint-Louis, un chevalier de la Légion d'honneur en 1809, etc.

sous Henri IV différentes missions et ambassades en Dauphiné et marquisat de Saluces, fut fait conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et Privé en 1615, et écrivit en 1624 *le discours de la vie et fait héroïque de M. de la Vallette, admiral de France*, publié à Metz. Notre poète était encore cousin germain d'Henriette Mauroy, épouse de Simon Liboron, député de Troyes aux Etats-Généraux de 1506, et de Jean Mauroy, l'un des rédacteurs de la Coutume de Troyes en 1509, aïeul lui-même de dom Henry Mauroy, religieux Cordelier, docteur en théologie, Custode de la Custodie de Champagne, qui fût célèbre prédicateur et aux œuvres duquel le *Moréri* consacre une notice écrite par le troyen Grosley.

Enfin, Nicolas Mauroy le Poëte s'étant marié à Jacqueline Perrecin, eut lui-même plusieurs enfants parmi lesquels on remarque François Mauroy, cistercien à Clairvaux, hagiographe, docteur en théologie, abbé de Mores en 1534.

Bien que la mémoire de notre poëte n'ait guère franchi le cercle d'une notoriété locale, Moréri lui consacre également un long article écrit par le troyen Grosley. Grosley lui-même en ses *Troyens célèbres*, lui accorde encore une assez longue notice. M. Assier enfin, les complète par un petit mémoire sur sa vie et ses œuvres. De sa vie on sait peu de choses. Il vivait bien bourgeoisement et bien grassement en *ses hôtelz* de Troyes ou dans *ses métairies* des environs, ne négligeant pas, semble-t-il, d'utiles affaires de négoce. Sa demeure ordinaire était devant l'Hôtel-Dieu-le-Comte. Il fut clerc de la ville de Troyes, et ce ne peut être que lui que nous trouvons Conseiller de ville en 1522, mais il fut surtout et pendant près de quarante ans, jusqu'à sa mort, receveur des deniers communs. C'est en cette qualité que nous le voyons organiser à Troyes les entrées des rois Charles VIII, Louis XII et François Ier, s'occuper de la représentation des mystères, composer des devises pour la décoration des fêtes publiques; il figure dans toutes les questions administratives ou financières intéressant la cité, dans toutes les difficultés qui s'élèvent. Troyes, dit M. Assier, lui dut une meilleure police et des réformes qu'on se hâta d'adopter. Dans les églises, c'est lui qui est chargé d'examiner la légende du Patron et de la copier fidèlement; les paroissiens de Saint-Nicolas et de Saint-Pantaléon lui donnent 20 sols pour son salaire. A Saint-Pierre et à Saint-Jean, il vérifie les comptes des ouvriers, peintres-verriers, *tailleurs d'ymaiges;* l'abbesse de Notre-Dame-aux-Nonnains et l'abbé de Saint-Loup l'appellent en qualité d'expert. Les

archives de la ville de Troyes le disent feu en 1529. A défaut de biographie suivie, ces quelques traits épars puisés en partie dans Assier et Grosley, ne suffisent-ils pas à fixer le personnage ?

Ses œuvres ne sont pas dépourvues de charme et d'intérêt, puisque quelques-unes ont obtenu les honneurs de la réimpression. On a de lui :

1° *La Complainte de la Grosse Cloche de Troyes-en-Champagne*, imprimée à Troyes en 1513 chez Jehan Lecoq. C'est son ouvrage le plus connu. Il a été réimprimé en caractères gothiques comme l'édition originale par Crapelet, Paris, 1831. Vers 1850, M. Poignée, à Troyes, en a donné une autre édition. Enfin, M. Assier a fait de ce petit poëme l'objet de sa cinquième livraison du *Bibliophile du département de l'Aube* (Troyes, Dufour-Bouquot, 1854).

2° En 1527, notre poëte donne *les Hymnes communs de l'année, translatés du latin en français, en rythme*, imprimés à Troyes en caractères gothiques.

3° On a encore de lui *le piteux Parlement de la Croix entre Jésus-Christ et Notre-Dame, en forme de trialogue en vers français*, imprimé à Provins, sans date.

Voilà son œuvre littéraire authentiquement connue. Grosley, en ses *Troyens célèbres*, dit avoir possédé un manuscrit bien peint, colorié et enluminé d'œuvres de Nicolas Mauroy, avec des corrections de la main de l'auteur ; il en cite un poëme latin de six cents vers sur la conquête de Rome par les Senonais sous la conduite de Brennus, un paranymphe ou compliment au nom de l'Université de Paris à Dieu, à la Vierge, à la Cour céleste, au recteur de l'Université, au Parlement, au premier Président, au nonce du Pape, etc., chacun de ces compliments est, dit-il, de deux ou trois distiques latins de la composition de Mauroy. Suivent dans le manuscrit deux petites comédies latines en prose. Enfin, Grosley ajoute que l'État de la France *sous Henri II* exerça la verve patriotique de Mauroy, et que parmi les ouvrages latins précités sont entremêlées deux satires en vers français dont la composition se rapporte, d'après les sujets qu'elles traitent, aux années 1540 et 1544, espèce de pot-pourri, dit-il, où l'auteur laisse courir sa plume *prout libido distinta dictat*, et dont la liberté d'expression les met au rang des *sottisiana* les plus dissolus ; il en cite quatre vers qui suffisent à donner une idée du reste. Il nous avait toujours paru étrange et invraisemblable que notre religieux poëte eut pu ainsi laisser sa plume choir dans l'obscénité, mais nous avons

heureusement retrouvé la date de sa mort, et nous la donnons plus haut (1529), un simple rapprochement de chiffres prouve qu'il n'a pu être l'auteur d'écrits du temps d'Henri II ni même de satires datées par leurs sujets de 1540 et 1544. Le reste du manuscrit de Grosley, les œuvres latines, doivent-elles être également retirées du bagage littéraire de Nicolas Mauroy? C'est probable. Grosley ne se guide pour lui attribuer la paternité de son recueil que sur ce fait que tout y est de la même main et qu'il y a trouvé cette énigme :

Enigme de Mauroy de Troyes
Dampné n'ez pas sy ne le croys.

Il en conclut qu'un Mauroy, et spécialement Nicolas Mauroy, est l'auteur de tout son volume. C'est aller un peu vite, et un peu au hazard. Ces satires, aux termes si crus, entremêlées aux œuvres latines, n'étant évidemment pas de Nicolas Mauroy, il y a présomption que les œuvres latines ne sont pas davantage l'œuvre de notre poète. Toutefois, nous ne nous permettrons pas de trancher la question, nous ferons simplement quelques hypothèses entre lesquelles il sera loisible au lecteur de choisir. Les œuvres latines pouvaient bien être de Nicolas Mauroy, le poëte, mais l'auteur du manuscrit, en les transcrivant, y aura inséré les satires, les pamphlets du jour qui lui paraissaient curieux et qu'il aura voulu conserver, la devise des Mauroy, composée par notre poëte, y aura trouvé sa place avec ses autres œuvres ; ou bien ce manuscrit, formé de pièces de toutes provenances, aura appartenu à un Mauroy qui y aura inséré sa devise comme signe de propriété, ou bien encore il y aura eu un second poëte du nom de Nicolas Mauroy. Cette hypothèse expliquerait l'erreur de Grosley en même temps que les corrections, toutes de la même main que le manuscrit, et qui semblaient à Grosley provenir de l'auteur même. L'auteur du poëme de la Cloche eut à cette époque deux homonymes, deux autres Nicolas Mauroy, l'un son fils, l'autre son cousin germain ; l'un des deux fut échevin de Troyes en 1537, l'autre mourut en 1534, suivant sa pierre tombale encore existante au musée de Troyes, et dont l'échevin de 1537 aura pu composer l'épitaphe qui est en vers. Cet échevin semble d'ailleurs être le propre fils du poëte, et il pourrait être l'auteur du recueil de Grosley. Quoi qu'il en soit, il n'en reste pas moins vrai que cet écrivain est dans l'erreur en attribuant à l'auteur du poëme de la Cloche les satires françaises de son recueil.

De la Routelle.

UNE
Municipalité de Canton dans la Haute-Marne
SOUS LE DIRECTOIRE

1° Administration générale.

Depuis que les études de M. Taine sur la Révolution montrèrent quelle lumière projettent sur cette époque les patientes recherches des érudits dans les archives, on a vu éclore une quantité considérable de travaux particuliers sur telle ou telle contrée, telle ou telle ville, et même sur les plus petites localités. Bien des erreurs ont été ainsi rectifiées, bien des lacunes comblées, et de cet ensemble d'ouvrages qui, souvent se complètent l'un l'autre, la vérité sort plus pure et plus frappante. Le travail que nous présentons est bien restreint : nous étudions, autant que les documents que nous avons entre les mains nous le permettent, les différents évènements qui survinrent sous le Directoire dans une des plus petites municipalités de canton du département de la Haute-Marne. Cette municipalité se composait de trois villages, Fresnes-sur-Apance, le chef-lieu ; Villars-Saint-Marcellin et Enfonvelle. La source principale de cette étude sera le registre même des délibérations de l'administration municipale, registre conservé aux archives de Fresnes.

Le 26 octobre 1795 (4 brumaire an 4), la Convention en se séparant, laissa le Directoire à la tête de la France régie par la constitution de l'an 3. Voulant s'éloigner le plus possible des principes monarchiques, elle ne confia le pouvoir, même dans les plus petites communes qu'à des assemblées et non à une seule personne représentant l'autorité centrale. Toutes les communes dont la population était inférieure à 5,000 habitants n'étaient plus indépendantes, mais groupées plusieurs ensemble et formant ainsi un canton, elles avaient une seule administration à leur tête pour prendre soin de leurs intérêts. Cette administration se composait d'un agent et d'un adjoint pour chaque commune, au-dessus d'eux était un président ; tous ces fonctionnaires étaient élus dans les assemblées primaires du canton. A côté d'eux, pour les surveiller et requérir l'exé-

cution des lois, se trouvait un commissaire du Directoire exécutif nommé par le Directoire lui-même.

Le 10 brumaire an 4 (1er novembre 1795), l'assemblée primaire du canton de Fresnes nomma ses administrateurs; elle choisit comme président le citoyen Louis-Charles Durand. Le Directoire n'ayant pu encore procéder à la nomination des commissaires près des nouvelles administrations départementales et municipales, en vertu de l'art. 35 de la loi du 19 vendémiaire (11 octobre 1795), les administrateurs du département de la Haute-Marne, par arrêté du 1er brumaire an 4 (23 octobre) désignèrent en qualité de commissaire provisoire, François Usunier, ancien procureur général syndic du département[1]. D'après la loi du 21 fructidor an 3 (7 septembre 1795), le commissaire près de chaque administration municipale devait résider dans le lieu où cette administration tenait ses séances.

Nous allons, maintenant que l'administration est établie, examiner comment elle remplit le programme qui lui fut tracé dans sa première séance par le commissaire du Directoire. Nous exposerons ensuite les mesures concernant l'instruction publique et l'exercice du culte, puis nous étudierons tout ce qui se rapporte aux contributions, réquisitions et charges de toutes sortes qui pesèrent alors lourdement sur les populations. Enfin nous terminerons ce travail par un chapitre sur les fêtes républicaines; on pourra ainsi se rendre compte à tous les points de vue de la situation qui fut faite à nos campagnes sous le Directoire.

La municipalité entra en fonctions le 19 brumaire an 4 (10 novembre 1795). Nous ne croyons pouvoir mieux faire, pour montrer quelles étaient ses attributions, que de rapporter la partie du discours dans laquelle le commissaire du Directoire fit connaître à chacun des fonctionnaires municipaux les charges dont il était investi. Après avoir retracé la conduite qu'ils doivent suivre d'une manière générale pour maintenir la concorde et le respect de l'autorité parmi leurs concitoyens, pour se montrer équitables dans la répartition des impôts; après avoir recommandé d'une manière particulière l'agriculture et l'instruction publique à leurs soins, il continue ainsi :

1. Fol. 1. — La nomination de M. Usunier fut confirmée par un arrêté du Directoire en date du 26 brumaire an 4 (17 novembre), arrêté communiqué à l'administration municipale, le 23 frimaire suivant (14 décembre 1795).

« Enfin, citoyens, la loi du 21 fructidor dernier détermine les attributions des administrations municipales du canton ; d'après les dispositions de l'art. 19, elles connaissent dans leur ressort : 1° des objets précédemment attribués aux municipalités, et sous ce rapport, elles les remplacent ; 2° des objets qui appartiennent à l'administration générale et que la loi déléguait aux districts, et dans cette partie, elles leur succèdent.

Ces fonctions, citoyens, et celles dont je vous ai parlé précédemment, sont communes à tous; mais il en est de particulières que la place de chacun de vous lui attribue.

Le maintien de la dignité et de la majesté de vos délibérations, la clarté, la précision dans les questions qui seront soumises à vos décisions, le soin de recueillir les suffrages et d'en annoncer le résultat, sont les fonctions du président.

C'est lui qui recevra les lois, vous les annoncera, les fera publier et enregistrer.

C'est lui qui recevra les arrêtés, soit du Directoire exécutif et des ministres, soit de l'administration supérieure et qui vous en donnera communication.

C'est lui qui entretiendra la correspondance avec les autorités supérieures et avec tous ceux qui auront des relations avec l'administration.

C'est lui enfin qui surveillera tout le travail du bureau et donnera par la signature l'authenticité requise aux arrêtés que vous aurez pris.

Les fonctions des agents municipaux ne sont pas toujours les mêmes. Dans les séances de l'administration, elles sont délibératives, hors les séances, elles sont exécutives.

Membres de l'administration, ils participent à toutes ses délibérations et concourent à tous les actes qui en émanent : commissaires de l'administration, ils font exécuter dans leurs communes respectives les arrêtés qu'elle a pris, et y exercent les fonctions de police.

Ils sont encore chargés par la loi d'y constater les contraventions aux lois de police par des procès-verbaux qu'ils mettent ensuite sous les yeux de l'administration qui y statue. En un mot, tout ce qui est d'administration particulière à chaque commune du canton est du ressort des agents, sauf la décision de l'administration municipale à laquelle ils doivent en référer.

Dans les cas de maladie, d'absence, ou de tout autre empê-

chement momentané des agents municipaux, leurs adjoints les remplacent provisoirement, soit à la municipalité du canton, soit dans leur commune respective. Ils peuvent même, sur l'invitation des agents municipaux, concourir avec eux dans tous les actes de police qui intéressent particulièrement leur commune.

Il me reste à vous entretenir de votre secrétaire et de ses fonctions.

C'est à lui à tenir les registres qui constateront la réception des lois, l'époque de leur arrivée, de leur enregistrement et de leur publication.

Il inscrira pareillement sur un autre registre toute la correspondance active et passive avec le gouvernement et l'administration supérieure.

Un registre destiné aux affaires générales contiendra les arrêtés que vous aurez pris sur les matières précédemment attribuées aux districts.

Un autre destiné aux affaires particulières recevra les arrêtés pris sur les objets qui ont originairement concerné la municipalité.

Le secrétaire classera dans les cartons les différentes affaires qui seront portées à l'administration, il les mettra sous chemises, les portera sur un registre d'ordre avec le numéro de chacune et le précis sommaire, d'abord de la pétition, ensuite de la décision.

Il expédiera les arrêtés et la correspondance, soit du président, soit du commissaire du pouvoir exécutif lorsqu'il en sera requis.

Il tiendra un compte exact de toutes les dépenses du bureau, livrera des quittances de chacune et les présentera à l'administration toutes les fois qu'il en sera requis.

En un mot, il établira dans le bureau un ordre tel que chaque fois qu'on lui demandera une loi ou une affaire, il soit en état de la présenter sur le champ[1]... »

Les devoirs de chacun des membres de la municipalité sont donc bien déterminés. Pour apporter toute la régularité voulue dans la direction des affaires qui leur étaient confiées et se conformer à la loi du 21 fructidor an 3 (7 septembre 1795) exigeant que les municipalités de canton tinssent au moins trois assemblées périodiques par mois, fixées par l'administration

1. Fol. 5 r° — 6 v°.

tration du département, ils désignèrent le primidi de chaque décade comme jour de réunion[1].

Parmi les mesures préliminaires prises par cette administration, nous pouvons encore indiquer celles qui concernent la publication des lois et des arrêtés départementaux et municipaux. Ils devaient être promulgués tous les jours de décade qui suivraient immédiatement leur arrivée, dans chaque commune du canton, par son agent respectif, à une heure après midi dans le lieu le plus propre à cette opération[2] et après convocation des citoyens au son de la cloche. Dans le cas où une loi ou un arrêté demanderaient une prompte publicité, les agents des communes seraient avertis par dépêche du président et ils le feraient connaître dans le plus bref délai après avoir réuni les habitants au bruit de la caisse[3].

L'administration remplissant régulièrement ses fonctions voulut avoir un local où elle pût délibérer en toute liberté. Les prêtres ayant été chassés des communes et leurs biens confisqués, les presbytères étaient inhabités. Les représentants du canton décrétèrent donc que les appartements « du ci-devant presbytère de la commune de Fresnes », seraient distribués pour servir à l'établissement de l'administration, au logement des instituteurs et institutrices et à l'emplacement des écoles primaires. Si l'on en juge par la distribution des chambres, tout le monde devait être fort à l'étroit[4].

Au milieu des troubles et du désordre causés en France par la Révolution, les administrations furent dans l'impossibilité de

1. L'administration départementale avait permis aux municipalités de convenir provisoirement des trois jours où elles devaient s'assembler.

2. On verra, au chapitre des *fêtes républicaines*, que ce lieu n'était pas autre que l'église.

3. Fol. 7 v°.

4. L'administration arrête : « Que le cabinet qui est à l'extrémité septentrionale du bâtiment servira d'archives à l'administration, que la cuisine qui est attenante et dont la porte d'entrée donne sur la cour servira aux assemblées de l'administration municipale, que le cabinet qui est derrière la dite cuisine servira à enfermer les registres de la commune de Fresnes et les procès-verbaux de l'agent, que la cuisine qui a son issue sur le vestibule servira de logement à l'instituteur, et le poële y attenant d'emplacement pour tenir son école, que la chambre dont le jour donne sur le cimetière servira d'emplacement pour l'école de l'institutrice, et que, provisoirement, jusqu'à ce que sur l'autorisation du département, l'administration ait fait préparer un logement à l'institutrice dans les cabinets ci-devant servant de colombier, elle pourra se loger dans la chambre à four dont l'entrée donne sur la cour. » — (Fol. 12 v°).

faire respecter les biens placés sous leur sauvegarde. On vit alors, surtout dans les campagnes, des individus chercher à s'approprier les biens communaux et les envahir peu à peu. Les biens des particuliers même, ne furent souvent pas mieux respectés. Le commissaire du directoire exécutif, le 1er floréal an 4 (20 avril 1796), attira l'attention de l'administration sur ces faits, et les agents de chaque commune accompagnés de leurs adjoints furent invités à visiter et à reconnaître toutes les propriétés communales afin de constater les anticipations qui avaient pu être faites sur elles et d'arrêter ces délits [1]. Les mesures prises à ce sujet et les motifs qui les firent adopter prouvent assez qu'on n'a pas affaire à une simple fraude de quelques particuliers, mais à un vrai brigandage, comme s'exprime le procès-verbal de la séance.

Il n'y avait alors ni gardes forestiers, ni gardes champêtres dans les communes d'Enfonvelle et de Fresnes, et malgré toute la diligence déployée par l'agent de ce dernier village, il n'avait pu trouver personne qui voulût se charger de ces fonctions [2]. Quelques propriétaires proposèrent alors un moyen pour remplacer ces fonctionnaires. Ils déclarèrent que si plusieurs de leurs concitoyens voulaient se joindre à eux, on pourrait mettre dans une urne les noms de tous ceux qui se seraient présentés et l'on en tirerait au sort six qui se chargeraient de la garde des propriétés communales et particulières du finage de Fresnes. L'administration accepta cette proposition; elle décida qu'une somme de 600 livres serait payée aux personnes désignées par le sort, savoir 300 pour la garde des forêts et 300 pour la garde des propriétés rurales. La première somme sera supportée par les individus qui participeront au partage des bois et suivant la part qu'ils y prendront; la seconde sera prélevée sur le produit des amendes champêtres, et en cas d'insuffisance répartie au marc la livre de la contribution foncière et à la charge de l'exploitant. Le 19 floréal suivant, après avoir ouvert un registre, la municipalité trouva les six gardes forestiers et champêtres aux conditions susdites [3].

1. Fol. 29 r° et v° et 63 r°.

2. L'agent de Villars déclara qu'il y avait un garde forestier et un garde champêtre établis dans sa commune. Celui d'Enfonvelle annonça qu'il en présenterait deux sous peu de jours. Effectivement, le 5 floréal suivant, il y en eut deux de nommés avec traitement de 400 liv., 100 pour les bois et 300 pour les champs.

3. Ce qui explique sans doute la difficulté de trouver des gardes champêtres et forestiers malgré les avantages qui leur étaient promis, c'est qu'on

Si l'on en croit les accusations portées contre certains agents de la municipalité, eux-mêmes n'auraient pas craint de prendre part aux dévastations et de commettre des dilapidations au détriment de leurs concitoyens.

L'anarchie était souveraine en France ; les passions déchaînées et surexcitées par la Révolution se donnèrent libre carrière, et l'on vit bientôt dans toute l'étendue du pays se commettre impunément les crimes les plus atroces : les personnes n'étaient pas plus en sûreté que les propriétés. Les administrateurs du département de la Haute-Marne s'émurent de cet état de choses. Par lettre du 5 frimaire an 5 (25 novembre 1796), ils rappelèrent les municipalités à la surveillance la plus scrupuleuse sur tous les voyageurs non connus qui passaient et séjournaient dans leurs communes, leur recommandant l'exécution de la loi sur les passeports. Cette lettre fut publiée dans chaque village et une copie remise aux agents et adjoints, aux commandants de la garde nationale de chaque commune et à l'officier de gendarmerie de Bourbonne. Fresnes, traversé par les routes qui conduisaient aux armées de Sambre et Meuse et de Rhin et Moselle, était en particulier un poste très important pour veiller à l'exécution de ces ordres [1]. On voit de suite tous les ennuis qu'ils pouvaient susciter aux voyageurs ; ils risquaient de se faire arrêter à chaque instant par des agents un peu tracassiers ou trop susceptibles, ou si toutes les formalités exigées par la loi n'avaient pas été bien remplies par l'administration qui leur délivrait les passeports, c'est ce qui arriva plusieurs fois à Fresnes [2]. Ce fut sans doute aussi pour faciliter cette surveillance sur toute personne étrangère, qu'on apporta dans la suite plus de rigueur dans l'application des articles 5 et 6 de la loi du 19 juillet 1791 concernant les aubergistes. Dans une séance du 20 floréal an 6

ne devait pas payer leur traitement bien régulièrement. Une mention qui est dans un autre registre de la même municipalité le prouve. Il y est dit que l'administration, dans sa séance du 10 pluviôse an 8 (29 janvier 1799), constata que les deux gardes champêtres de Villars-Saint-Marcellin n'avaient rien reçu pour les années 5, 6 et 7. Sur leur réclamation, il fut décidé qu'on paierait la somme qui leur était due, sur les fonds destinés aux dépenses municipales.

1. Fol. 52 r° et v°.

2. Le 9 vendémiaire et le 24 brumaire an 7 (30 septembre et 14 novembre 1798) des personnes sont arrêtées et conduites à la maison d'arrêt de Bourbonne, malgré les passeports qu'elles présentèrent, jusqu'à ce qu'elles aient pu justifier de leur inscription sur le tableau de leur commune (fol. 124 r° et 130 v°.

(9 mai 1798), l'administration arrêta qu'ils seraient tenus d'inscrire à partir de ce jour, de suite et sans aucun blanc, sur un registre timbré et paraphé par l'agent municipal de leur commune, les noms, qualités, domicile habituel, date d'entrée et de sortie de tous ceux qui coucheraient chez eux, même une seule nuit. Ils devront en outre présenter ce registre toutes les fois qu'ils en seront requis par un officier municipal ou le commissaire du Directoire exécutif[1].

Les nouvelles administrations avaient remplacé les anciens districts ; elles se partagèrent donc le mobilier qui avait appartenu à ces derniers. Le canton de Fresnes eut ainsi quelques meubles du district de Bourbonne, mais ils ne pouvaient suffire pour faire face aux premières nécessités du service et les agents durent fournir une partie des objets qui leur étaient indispensables. Il fallut enfin régulariser cette situation et rembourser les avances faites. Le 26 prairial an 4 (14 mai 1796), l'administration, conformément à une circulaire du département du 27 ventôse (17 mars), dressa un état, tant de ses frais de premier établissement que de ses dépenses annuelles ; le tout montant à 1127 liv. devait être payé à l'aide de la contribution foncière[2].

Cette municipalité, comme nous l'avons vu plus haut, avait fixé la tenue de ses séances ordinaires au primidi de chaque décade, mais remarquant qu'un grand nombre d'affaires importantes languissaient, il fut proposé le 11 fructidor an 4 (28 août 1796) que dans la suite les séances seraient plus fréquentes. On décida donc qu'elles se tiendraient tous les primidis et sextidis de chaque décade et s'ouvriraient ces jours-là à 8 heures précises du matin[3].

Ce fut un des derniers actes de cette administration, puisque d'après l'article 185 de la constitution et la loi du 5 ventôse an 5 (23 février 1797) on devait peu après procéder par voie de tirage au sort à son renouvellement partiel. Cette opération eut lieu le 29 ventôse (17 mars), les agents de Fresnes et d'Enfonvelle sortirent ainsi que l'adjoint de Villars. Le 6 germinal suivant (26 mars), l'adjoint de la commune d'Enfonvelle donna sa démission à cause de son grand âge et de la faiblesse de sa santé ; on dut donc pourvoir au remplacement de ces quatre fonctionnaires. L'adjoint de Villars seul fut réélu ; à la

1. Fol. 105 v°.
2. Fol. 38 r° et v°.
3. Fol. 47 r°.

séance du 13 germinal (2 avril), on reconnut la légalité des élections. Sur la demande du commissaire du Directoire exécutif, la nouvelle administration, agents, adjoints et secrétaire, durent prêter le serment de haine à la royauté et d'attachement à la République et à la constitution de l'an 3 ordonné par la loi du 24 nivôse an 5 (13 janvier 1797). Dans la même séance, elle fixa les jours de ses réunions; elle décida qu'elles se tiendraient de sept en sept jours et s'ouvriraient à 7 heures du matin du 1er germinal (21 mars) au 1er vendémiaire (22 septembre) et à 8 du 1er vendémiaire au 1er germinal[1].

L'agent de Fresnes n'avait pu l'année précédente, malgré ses efforts, trouver ni garde champêtre, ni garde forestier ; cette année, dans le courant de floréal, il se présenta huit personnes pour Fresnes et six pour Enfonvelle qui déclarèrent vouloir remplir ces fonctions sans prétendre à aucun salaire ni à aucun émolument et se conformer à toutes les lois de la République. Leur proposition fut acceptée à condition qu'elles prêteraient devant le juge de paix du canton le serment requis en pareil cas[2].

A la guerre et à la ruine qui accablaient alors notre malheureux pays, vint encore s'ajouter une épidémie sur les animaux. Cette épizootie vint des bords du Rhin qui étaient alors le théâtre d'une partie des opérations militaires. Elle exerça d'abord de grands ravages dans les deux départements bornés par ce fleuve, descendit ensuite dans la Haute-Saône, et dans le courant de juin 1797, commença à se faire sentir dans les communes qui avoisinaient le canton de Fresnes. L'administration du département de la Haute-Saône, par un arrêté du 10 prairial an 5 (29 mai 1797), prit toutes les mesures nécessaires pour empêcher la propagation de cette maladie. Un remède ayant été indiqué comme bon pour la combattre, on le fit afficher dans les communes et des exemplaires imprimés furent tenus à la disposition des personnes qui les désireraient. La municipalité du canton de Fresnes fit reproduire l'arrêté du département de la Haute-Saône ainsi que l'indication du remède, et veilla à l'application de toutes ses prescriptions[3]. Cela n'empêcha pas l'épizootie de se propager ; une délibéra-

1. Fol. 60 v°.
2. Fol. 61 v° à 62 v° et 64 v°.
3. Fol. 66 v°, 68 v° et 85 et 86.

tion du 22 brumaire an 6 (12 novembre 1797) nous apprend qu'elle venait de se manifester à Bourbonne-les-Bains [1].

Les municipalités devaient envoyer les comptes de leurs recettes et dépenses à l'administration centrale du département, afin que celle-ci pût les vérifier et les approuver. Les administrateurs de la Haute-Marne, par lettre du 24 prairial an 5 (12 juin 1797) obligèrent les agents des communes et les anciennes municipalités dont les comptes n'avaient pas encore été vérifiés de les remettre au secrétariat de l'administration municipale, au plus tard le 2 thermidor (20 juillet). Les cahiers contenant ces comptes furent cotés et paraphés par le président, et ensuite remis aux commissaires qui adoptèrent ou rejetèrent tels ou tels articles selon qu'ils le jugèrent convenable, et firent toutes les observations qu'ils crurent nécessaires. Ces commissaires furent pris au nombre de deux dans chaque commune. L'audition et les débats de ces comptes se firent en présence de l'agent municipal le 5 thermidor à 8 heures du matin. Après les débats finis et les comptes arrêtés, les commissaires les déposèrent au secrétariat de l'administration municipale avec leurs notes et observations, afin que celle-ci pût prendre la détermination qui lui conviendrait. Non seulement les agents étaient ainsi tenus de présenter leurs comptes après la clôture d'un exercice pour les faire vérifier, mais en outre, d'après la loi du 15 frimaire an 6 (5 décembre 1797), ils devaient aussi remettre l'état détaillé des dépenses particulières qu'ils croiraient être obligés de faire l'année suivante dans leurs communes respectives [2]. Conformément donc à cette prescription et à un arrêté de l'administration centrale du 14 prairial an 6 (2 juin 1798), l'administration municipale, dans sa séance du 20 messidor (8 juillet), fixa les dépenses du canton et les dépenses particulières à chacun des villages de son ressort [3].

Les agents, comme représentants des communes, étaient obligés de prendre leurs intérêts en main ; ils étaient chargés, après que l'administration leur en avait donné l'autorisation, de traduire devant les tribunaux les débiteurs de leur commune et de les obliger à restituer ce qu'ils devaient. C'est ainsi que

1. Fol. 91 r°.

2. Fol. 108 v°.

3. Fol. 114 v°. Les dépenses administratives du canton montent à 800 liv. Celles des communes : Fresnes à 867 liv. ; Villars, 804 liv. ; Enfonvelle, 249 liv.

le 8 brumaire an 7 (29 octobre 1798) l'agent de Fresnes fut autorisé à poursuivre l'ancien maire débiteur de plus de 300 francs et qui refusait de rendre ses comptes, et un ancien agent redevable de 148 fr. 75[1]. Cette négligence apportée par les anciens fonctionnaires dans la reddition de leurs comptes n'était pas un fait particulier à la municipalité dont nous nous occupons, mais comme le montre une lettre de l'administration de la Haute-Marne du 1er brumaire an 7 (22 octobre 1798), elle était générale [2]. Dans cette lettre, elle rappelle que le 14 prairial précédent (2 juin) elle a déjà ordonné aux administrations municipales de lui adresser un tableau des comptes rendus et de ceux à rendre dans chaque commune de leur ressort, en désignant nominativement les comptables en retard. Cette injonction resta sans résultat, la plupart des municipalités gardèrent le silence. Elle réitère donc ses ordres et leur enjoint sous peine de suspension, de présenter dans le courant de brumaire à l'administration centrale le compte des sommes mises à leur disposition pour les dépenses administratives des années 4, 5 et 6. Tous les anciens maires, officiers municipaux, agents, receveurs et autres comptables remettront aussi dans les 30 jours les comptes de leur gestion accompagnés de pièces justificatives. Dans le cas où ils refuseraient de se conformer à cette prescription, les agents seront tenus de les traduire devant les tribunaux. Comme quelques-uns auraient pu être tentés de négliger ces poursuites, les administrations municipales étaient tenues de dénoncer à l'administration centrale, dans la première décade de frimaire, ceux qui se seraient rendus coupables de cette négligence. Les mesures les plus sévères étaient donc prises pour sauvegarder les intérêts du public et le mettre à l'abri des malversations de ceux qui les géraient. Mais les fonctionnaires du canton de Fresnes, sachant sans doute par expérience combien les pouvoirs centraux étaient instables, ou étant accoutumés au peu de rigueur qu'ils apportaient pour faire exécuter leurs ordres, n'avaient encore remis aucun compte le 6 frimaire (26 novembre) quoique le dernier délai eût été fixé au 30 brumaire (20 novembre). L'administration municipale prit alors un nouvel arrêté pour les obliger à les déposer en triple expédition, au plus tard le 9 frimaire à 9 heures du matin devant une commission nommée à cet effet. Ils seraient examinés,

1. Fol. 126 v°.
2. Fol. 127 r°.

tion du 22 b[illegible] envoyés à l'administration centrale pour être défini-
qu'elle ve[illegible] approuvés[1]. Le 11 pluviôse (30 janvier), pour obéir à
Les m[illegible] de la loi du 11 frimaire an 7, la municipalité dressa le
recettes [illegible] des recettes et des dépenses de cette année[2],
afin qu[illegible] les principales causes de la mauvaise gestion des
nistra[illegible] communales devait être le changement perpétuel
(12 ju[illegible] dans les administrations. Nous avons déjà assisté à un
ancie[illegible] partiel de celle du canton de Fresnes en l'an 5.
été [illegible] suivante, le 10 germinal an 6 (30 mars 1798), de nou-
mu[illegible] élections eurent encore lieu dans les trois communes
co[illegible] de remplacer des agents démissionnaires ou sortant de
d[illegible] fonctions comme ayant été élus depuis l'an 4. Furent
[illegible] à ce scrutin : Louis Drouilly aîné, agent municipal
[illegible] commune de Fresnes en place de J.-B. Barbier démis-
[illegible]; François Groslevain, adjoint de lamême commune;
[illegible] Maranget, agent de la commune de Villars, et Pierre
[illegible], adjoint; François Laage, agent de celle d'Enfonvelle
[illegible] remplacement de Gaspard-Xavier Lamotte démissionnaire,
[illegible] François Prevôt, adjoint. Didier Bouvier fut élu président
[illegible] l'administration municipale du canton et installé à la séance
[illegible] 1er floréal an 6 (20 avril 1798), après avoir prêté le serment
[illegible] par la loi du 4 nivôse an 5. Tous les autres membres et
[illegible] secrétaire prêtèrent le même serment[3]. Un an après,
[illegible] 1er floréal an 7, on installa encore de nouveaux membres de
l'administration[4].

Outre ces renouvellements généraux ou partiels auxquels on procédait à des intervalles réguliers en vertu de la constitution, il se produisait encore dans le courant de l'année des démissions, des radiations ou des changements d'emploi qui obligeaient à introduire de nouveaux membres dans l'administration. Une des causes de ces changements furent les mesures prises contre les émigrés et leurs parents à la suite du coup d'État du 18 fructidor. Deux mois environ avant cette date, le 9 messidor an 5 (27 juin 1797), le Directoire s'étant un peu

1. Fol. 133 v°.

2. La somme des recettes ne peut [illegible] être [illegible] car on ignorait encore le montant des [illegible]. Les dépenses s'élevaient pour Fresnes à [illegible] fr. plus 288 fr. 90 de dépenses arriérées, pour Villars à [illegible] francs, plus 30[illegible] de dépenses arriérées, pour Enfonvelle à [illegible] fr. Les dépenses de l'[illegible] s'élevaient à [illegible] francs, plus [illegible] fr. [illegible] de dépenses arriérées. [illegible]

3. Fol. [illegible] v° et [illegible].

4. Fol. [illegible] v°.

relâché de ses rigueurs envers les parents des émigrés. Mais irrité par la conspiration qui s'était ourdie dans son sein même en faveur de la royauté, il rapporta le lendemain la loi de messidor et remit en vigueur les art. 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la loi du 3 brumaire an 4 (25 octobre 1795). Or cette loi excluait de toutes fonctions administratives, les pères, fils et petit-fils, frères et beaux-frères, les alliés au même degré, ainsi que les oncles et neveux des individus portés sur une liste d'émigrés et qui n'avaient pas obtenu leur radiation définitive. De plus, elle prononçait le bannissement à perpétuité contre quiconque se trouvant dans ce cas, ne se démettrait pas dans les 24 heures de la publication de la loi, de la fonction publique dont il serait revêtu. L'agent municipal d'Enfonvelle, Lamotte, fut obligé de donner sa démission ; son beau-frère, déporté, avait été inscrit sur la liste des émigrés.

Dans la même séance où cette exclusion fut prononcée, le commissaire du Directoire exécutif fit procéder au choix d'un administrateur temporaire en attendant les élections[1]. D'après l'art. 188 de la Constitution, les agents et adjoints de la municipalité firent ce choix ; ce qui se passa alors montre que ces places n'étaient pas bien recherchées, car deux personnes refusèrent successivement de remplir les fonctions d'agent. Un nouveau changement, pour le même motif, se produisit encore dans l'administration le 6 messidor an 6 (24 juin 1798). Quelques mois auparavant, le commissaire du Directoire exécutif près de la municipalité, M. Usunier, avait été appelé à remplir les fonctions d'administrateur du département de la Haute-Marne. Il les accepta, et le 15 nivôse an 6 (4 janvier 1798), M. Barbier, agent de la commune de Fresnes fut choisi pour remplir provisoirement les fonctions de commissaire. Ce choix ne fut pas ratifié par le Directoire qui, par décret du 17 pluviôse an 6 (5 février 1798), investit M. Barusseau de cette charge[2]. Comme ce dernier remplissait les fonctions de secrétaire, Charles-François Usunier fut désigné pour le remplacer. Un mois après, encore de nouveaux changements : l'adjoint d'Enfonvelle, Gaspard Mougin ayant été suspendu de ses fonctions par arrêté de l'administration centrale et l'agent ayant donné sa démission, on procéda à leur remplacement le 14 ventôse an 6 (4 mars 1798). Le 30 messidor suivant (18 juillet), des mutations analogues eurent encore lieu.

1. Fol. 78 r° et v°.
2. Fol. 95 r°.

Les nouvelles mesures prises contre les émigrés et leurs parents à la suite du 18 fructidor ne s'arrêtèrent pas seulement aux personnes. L'administration municipale fut invitée par arrêté du département du 6 vendémiaire an 6 (27 septembre 1797), à donner au juge de paix la liste des individus du canton portés sur les listes d'émigrés, afin qu'il pût apposer les scellés sur leurs meubles, dans le cas où il en existerait qui n'auraient pas été vendus. Tous y avaient été dans la municipalité de Fresnes, sauf ceux de Nicolas Thevenot, on avait sursis à leur vente conformément à l'arrêté du département du 24 nivôse an 5 (13 janvier 1797). La liste demandée fut donc remise, et les meubles, denrées, bestiaux, appartenant à cette personne, mis aux enchères le 3 nivôse an 7 (23 décembre 1798)[1]. Dans le courant de l'an 6, la liste des émigrés se grossit des noms d'un certain nombre de jeunes gens qui avaient déserté l'armée et passé avec armes et bagages à l'ennemi[2].

Nous avons déjà vu plus haut tout le désordre et le gaspillage qui eurent lieu plusieurs fois dans les communes par suite du manque de surveillance. Des gardes champêtres furent établis, même en bon nombre dans tout le canton[3].

Ces fonctionnaires ne purent cependant suffire pour maintenir l'ordre et faire respecter les propriétés, il fallut encore requérir la garde nationale pour arriver à ce but ; c'est ce que nous prouve un arrêté de l'administration municipale du 10 fructidor an 7 (27 août 1799), et les termes mêmes de cet arrêté montrent que ce devaient être surtout les enfants qui étaient les fauteurs de tous ces désordres. Voici, au reste, la teneur de ses principaux articles :

« L'administration municipale du canton de Fresnes, ouï le rapport des agents des différentes communes composant ledit canton, sur les auteurs de rixes, attroupements injurieux ou nocturnes, voies de fait et violences légères, sur le maraudage ou enlèvement des productions de la terre...

Considérant que si dans les communes composant le canton de Fresnes, la tranquillité publique est troublée, les personnes et les propriétés ne sont point respectées, ces désordres n'ont

1. Fol. 134 v°.

2. Fol. 112 r° et 116 v°.

3. Le 10 floréal an 6, on nomma quatre gardes champêtres et forestiers à Fresnes, et le 29 floréal suivant, trois gardes forestiers et deux champêtres à Enfonvelle (fol. 105 r° et 106 r°).

pour auteurs que des individus qui sous prétexte d'amusements se permettent des courses nocturnes ;

Considérant que, d'après l'art. 7 du titre 2 de la loi du 28 septembre 1791, les pères et mères sont civilement responsables des délits commis par leurs enfants...

Arrête :

1° Tout attroupement nocturne est défendu dans le canton de Fresnes ;

2° Sera censé attroupement un nombre de plus de trois personnes ;

3° Les pères et mères sont invités, par le présent, à faire rentrer en leur domicile leurs enfants à dix heures du soir, passé lequel temps, les jeunes gens, quelqu'en soit le nombre, qui se permettraient de troubler l'ordre et la tranquillité publiques de quelque manière que ce soit, seront saisis et conduits devant l'officier de police judiciaire qui demeurera chargé de les faire punir conformément à la loi du 3 brumaire ;

4° A cet effet, l'agent municipal ou son adjoint de chaque commune, requérera une fois pour toujours le commandant de la garde nationale de tenir prêts tous les jours dix hommes de garde, desquels il pourra disposer au moindre bruit qui aura lieu dans sa commune ou à la moindre plainte qui lui sera faite. [1]»

Nous ne voulons pas nous arrêter à donner tous les règlements concernant la police rurale, la vaine pâture ou la coupe des bois, et les dispositions pour assurer l'entretien des routes[2]. Tout cela n'offre qu'un médiocre intérêt et ne peut nullement servir à mieux éclairer la situation des campagnes à cette époque. Nous allons donc nous occuper de suite de la garde nationale et faire connaître son organisation dans la municipalité de Fresnes.

La garde nationale créée le 12 juillet 1789 pour la défense du pays à l'intérieur eut à subir bien des vicissitudes et des changements sous la Convention. Deux lois concernant son

1. Fol. 165 v° et 166 r°.

2. Nous ne pouvons cependant passer sous silence la manière dont on procédait à la réparation des routes. Ce travail se faisait à jour fixe, par tous les habitants groupés par diverses sections qui étaient occupées chacune à tour de rôle. La convocation avait lieu au son de la cloche, et un arrêté du 26 prairial an 6 (14 juin 1798) ordonne aux fonctionnaires publics de se rendre sur le lieu du travail en tête des groupes, au chant des hymnes patriotiques (fol. 109 v° et 126 r°).

organisation avaient été faites par elle ; l'une le 28 germinal an 3 (17 avril 1795) et l'autre le 16 vendémiaire an 4 (8 octobre 1795). Bien que ces lois eussent seulement en vue l'organisation de la garde nationale de Paris, le Directoire exécutif, par arrêté du 2 germinal an 4 (22 mars 1796), ordonna aux administrations de réorganiser la garde nationale sédentaire conformément à la loi du 16 vendémiaire qui supprimait les états-majors établis en germinal. Cet arrêté fut exécuté dans le canton de Fresnes le 7 prairial an 4 (26 mai 1796). D'après la loi du 28 prairial an 3, lorsqu'un canton n'était pas suffisant pour former un bataillon, il devait se joindre au canton le plus voisin pour en compléter l'organisation. Le canton de Fresnes n'avait que 433 gardes nationaux divisés en quatre compagnies, le commissaire du Directoire écrivit donc à ses collègues des cantons de Voisey et de Bourbonne afin de s'entendre avec eux pour joindre les compagnies du canton de Fresnes à celle d'un de ces deux cantons. Cette réunion ne fut pas possible. Comme les autres cantons voisins appartenaient aux départements de la Haute-Saône et des Vosges, le 6 messidor an 4 (24 juin 1796), l'administration décida qu'il serait formé un bataillon de ces quatre compagnies et qu'en conséquence, les officiers et sergents s'assembleraient conformément à l'art. 38 de la loi du 28 prairial afin de nommer un chef de bataillon et un adjudant[1].

Quelque temps après, le Directoire ordonna d'établir des colonnes mobiles dans la garde nationale sédentaire de chaque canton. Le 1er thermidor an 4 (19 juillet 1796), l'administration se réunit pour procéder à l'élection des citoyens qui devaient composer cette colonne. Le nombre des gardes nationaux avait augmenté et s'élevait à 510. Sur ces 510, 85 furent élus, non compris les officiers ; la colonne comprenait ainsi en tout 90 hommes. Lorsque les gardes nationaux qui devaient la former furent désignés, l'administration nomma deux commissaires chargés de dresser le tableau des escouades, sections et pelotons de cette compagnie. D'après leurs opérations elle fut divisée en deux pelotons, subdivisés chacun en deux sections. Trois de ces sections furent composées de chacune deux escouades, et la quatrième, de trois. Le tableau des officiers et fusiliers composant cette colonne fut remis au commissaire du Directoire exécutif qui dut le soumettre à l'approbation de l'administration centrale après y avoir joint ses observations[2].

1. Fol. 39 r°.
2. Fol. 44 r° à 46 v°.

Cette organisation ne fut pas définitive jusqu'à la fin du Directoire, car une loi du 25 thermidor an 5 (12 août 1797) vint encore la modifier. Elle ne fut publiée dans le canton de Fresnes que le 16 fructidor suivant (2 septembre) et mise à exécution quelques jours après[1]. Dans les années suivantes, par suite des différentes élections qui eurent lieu, tant aux assemblées primaires que communales, il arriva que la garde nationale du canton de Fresnes se trouva presque entièrement dépourvue d'officiers et de sous-officiers. L'administration s'occupa donc, dans sa séance du 2 vendémiaire an 7 (23 septembre 1798) de la réorganiser encore de nouveau, conformément aux lois édictées en l'an 3 et en l'an 4, et que nous avons déjà signalées[2].

Telles furent, pendant toute cette période, les principales mesures prises par la municipalité de Fresnes en ce qui concerne l'administration générale du canton et l'organisation de la garde nationale.

2° Instruction publique et Culte.

On a souvent dit et répété que la Révolution avait favorisé l'instruction du peuple, qu'avant elle, il était maintenu dans l'ignorance par les classes privilégiées et qu'elle fit tout son possible pour rendre la science accessible à tous. De nombreux travaux faits sur différents points de la France depuis une vingtaine d'années surtout, ont démoli cette légende et n'ont pas eu beaucoup de peine à prouver, en même temps, que l'œuvre de la Révolution, en ceci, comme en beaucoup d'autres choses, a été surtout destructive et néfaste. Elle a renversé les anciennes institutions, a tout bouleversé, mais n'a rien su édifier pour les remplacer[3].

Dans le département de la Haute-Marne, en 1790, c'est-à-dire avant toutes les modifications apportées à l'enseignement

1. Fol. 75 v°.

2. Fol. 123 v°.

3. Voir : Fayet. *Recherches historiques et statistiques sur les communes et les écoles de la Haute-Marne.* — Paris, Dumoulin, 1875, in-8°.

De Beaurepaire. *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen, avant* 1789. — Evreux, P. Huet, 1872, 3 vol. in-8°.

De Fontaine de Resbecq. *Histoire de l'enseignement primaire avant* 1789, *dans les communes qui ont formé le département du Nord.* — Paris, Champion, 1878, in-8°.

Anatole de Charmasse. *Etat de l'instruction primaire dans l'ancien dio-*

primaire, il y avait 527 écoles sur 550 communes que comporte aujourd'hui le département. A Fresnes, en particulier, d'après les registres de l'état civil qui remontent à 1643, on trouve la mention d'un instituteur dès 1650. Or, si tel était l'état de l'instruction avant la Révolution, pourquoi l'administration municipale se plaint-elle, le 9 germinal an 4 (29 mars 1796), de ne pouvoir, à l'occasion de la fête de la jeunesse, délivrer aucune récompense aux élèves des écoles, parce qu'aucun ne s'est distingué ? Pourquoi, dans la même circonstance, promet-elle de s'occuper incessamment de faire nommer un instituteur et une institutrice pour le canton de Fresnes ? Sinon, parce que de 1790 à 1796, tout ce qui concernait l'instruction avait été bouleversé et qu'on n'avait encore rien su mettre de stable en place[1].

Une des premières préoccupations des nouvelles administrations soit centrales, soit municipales, au point de vue de l'instruction, fut d'assurer un logement aux instituteurs et un local pour les classes. Nous avons déjà vu dans le chapitre précédent comment les presbytères furent désignés à cet effet. L'administration départementale, par arrêté du 28 prairial an 4 (16 juin 1796), prescrivit aux administrations municipales de dresser et de faire passer dans le plus court délai à l'administration centrale, un état du nombre des feux et des âmes, des maisons d'école et des presbytères de chaque commune, de la consistance des dits presbytères, de leur étendue, ainsi que des jardins qui en dépendent[2]. Ce rapport était demandé par l'administration, afin qu'elle pût se rendre compte des nécessités de chaque commune. Elle avait en effet ordonné dans son arrêté du 28 prairial, que dans toutes les localités de cent feux et au-dessus, il serait nécessaire d'établir une école primaire,

cèse d'Autun, pendant les XVII*e et* XVIII*e siècles.* — Paris, Champion, 1878, in-8°.

Quantin. *Histoire de l'instruction primaire avant* 1789, *dans les pays formant le département de l'Yonne.* — Auxerre, G. Perriquet, 1874, in-8°

Albert Babeau. *L'instruction primaire dans les campagnes avant* 1789. — Troyes, Bouquot, 1875, in-8°.

Bellée. *Recherches sur l'instruction primaire, dans la Sarthe, avant après la Révolution.* — Le Mans, Monnoyer.

Allain. *L'instruction primaire en France, avant la Révolution.* — Paris, Société bibliographique, 1881, in-18, etc.

1. Fol. 26 v°.

2. Du rapport alors envoyé il résulte que la population de Fresnes de 1,200 habitants ; celle de Villars, de 600 habitants ; et celle d'Enfonv de 450 habitants (fol. 43 r°).

et que les cures seraient conservées pour cet usage. Comme chacun des villages formant la municipalité de Fresnes avait un nombre de feux supérieur à cent, et de plus, comme les communications établies entre eux devenaient presque impraticables en hiver, il fut décidé le 6 germinal an 5 (26 mars 1797), que le nombre des écoles à établir dans le canton serait fixé à trois, une à Fresnes, une à Villars, et une à Enfonvelle, et les trois presbytères avec les jardins, furent destinés au logement des instituteurs. Celui de Fresnes fut un nommé Parchy. A Enfonvelle, l'instituteur ne remplissant pas les conditions prescrites par l'arrêté du département du 8 floréal, il fut procédé le 13 germinal an 5 (2 avril 1797) à la relaisse de la cure et des jardins y attenant. Le même jour, on relaissa dans les autres communes, les granges, écuries et chambres des presbytères auxquelles les instituteurs n'avaient pas droit[1].

La municipalité de Fresnes n'eut pas la main heureuse dans le choix de son instituteur. Environ un an après, dans la séance du 9 fructidor an 6 (26 août 1798), le commissaire du Directoire exécutif se plaignit fortement de sa conduite et demanda sa suspension. Le rapport fait dans cette circonstance, mérite d'être publié : « Vous n'ignorez pas, dit-il, son mépris pour toutes les lois et principalement pour vos arrêtés et les institutions républicaines. Malgré que votre arrêté du 15 nivôse dernier l'oblige de se trouver toutes les décades à la publication des lois et aux fêtes civiques, vous savez qu'il ne s'y est jamais trouvé, que lorsqu'il s'est rencontré par hasard à une fête civique, ce n'était qu'avec les manières les plus indécentes, dans le costume le plus négligé et avec l'ostentation du ridicule le plus impudent. Pendant la célébration des fêtes des époux et de l'agriculture, il chantait des messes. Jamais je n'ai pu parvenir à lui faire mettre devant les yeux de ses élèves un seul article de la Constitution. Vous savez ce que m'a valu de sa part les avertissements que mon devoir m'obligeait de lui donner, les menaces et les invectives dont il m'a accablé. Vous n'ignorez pas qu'il a poussé les dérèglements de sa conduite jusqu'à se battre dans les cabarets, que tout ce que vous dites dans vos séances que vous croyez secrètes, est aussitôt publié par ses soins, que des mauvais citoyens ont essayé d'entrer dans le secrétariat de l'administration en cassant la serrure, et qu'ils ne pouvaient s'introduire dans la chambre attenante au dit secrétariat, qu'en passant chez lui, que ces citoyens sont

1. Fol. 59 r° et v°.

venus à bout d'entrer par la fenêtre et de voler le cachet. Alors, le dit Parchy s'est empressé de raconter ce fait avec sa manière ordinaire de ricaner et en triomphant. Enfin, par excès d'impudence, hier il est venu au secrétariat où était occupé votre secrétaire, il s'est lâché en invectives contre l'administration entière et moi, et sur l'invitation de respecter les autorités constituées et de ne point se lâcher en invectives contre elles qui lui a été faite par le citoyen secrétaire, il l'a insulté.

On n'est donc plus à l'abri des insultes de ce mauvais sujet, même dans le lieu où sont déposées les lois et les archives du canton. D'après ces faits, dont la notoriété publique garantit l'authenticité, je requiers, citoyens, que dans votre sagesse, vous preniez les mesures nécessaires pour la pleine et entière exécution de l'arrêté du Directoire exécutif du 17 pluviôse présente année. » L'administration, sur ce rapport, décida donc que l'instituteur serait suspendu provisoirement de ses fonctions jusqu'à ce que le département eût prononcé définitivement sur son sort[1].

Si nous jugeons de l'éducation donnée alors par la conduite des jeunes gens, en particulier à Fresnes, nous constaterons qu'elle était vraiment bien défectueuse. Nous avons déjà vu plus haut l'arrêté du 10 fructidor an 7, dans lequel la municipalité visait spécialement les enfants. Un autre arrêté pris par le maire en l'an 13 et consigné dans un autre registre, montre jusqu'à quel point allait alors l'insolence de la jeunesse. Cet arrêté a surtout pour but de réprimer les désordres commis à l'église et pendant les cérémonies religieuses. On voit par là, combien elle était peu habituée au respect, non seulement envers les choses sacrées, mais même envers les personnes. La liberté laissée aux passions pendant toute la période révolutionnaire avait porté ses fruits[2].

1. Fol. 130 r° et v°.

2. Nous allons donner au moins les principaux considérants de cet arrêté du 17 prairial an 13 (6 juin 1805). — Le maire de la commune de Fresnes.. Considérant... que plusieurs des particuliers de la commune de Fresnes, qui s'assemblent pendant les offices sur la tribune, y interrompent le culte par des chants discordants et une cacophonie scandaleuse, y conversent à voix haute et y font de manière à être entendus jusque dans la nef et les collatéraux de l'église et à troubler la célébration des offices, y jouent aux cartes, souillent les murailles en y écrivant leurs noms ou autres choses en grands caractères et avec de la craie rouge, s'appuient ou plutôt se couchent incommodément sur la balustrade qui est au-devant de la tribune, lancent de là, des pois, des cerises, ou autres matières sur les citoyens qui sont dessous dans la nef ou les collatéraux, que souvent, depuis la tribune

L'absence de culte, et surtout les persécutions dirigées contre le clergé, ne pouvaient qu'enflammer encore davantage ces passions. Nous allons retracer ici le tableau de toutes les avanies que l'on fit subir, non seulement aux prêtres restés fidèles, mais encore à leurs parents et à ceux qui les recevaient. Nous passerons également en revue les mesures prises pour abolir tout exercice du culte catholique. Au milieu de ces choses si tristes à rapporter, nous serons heureux de signaler en passant quelques traits qui montreront que le peuple restait encore fortement attaché à sa foi.

Le 27 frimaire an 4 (18 décembre 1795), un prêtre nommé Maurice Clerc, fut arrêté à Fresnes, dans la maison de M. Joseph Robert, chez qui il s'était réfugié [1]. Il fut amené aussitôt devant l'administration municipale qui procéda à l'examen de ses papiers. Il ne fut trouvé muni que d'un certificat de résidence dans la commune de Neuvelle-les-Voisey [2]. Comme il n'avait pas de passeport, conformément à l'art. 6 de la loi du

montent au clocher et y font un bruit scandaleux, que quelquefois même, ils se répandent sur les voûtes de l'Eglise et n'ont pas honte d'en faire des lieux communs et des receptacles d'ordures.

Considérant que ces abus criants règnent depuis trop longtemps et qu'il est urgent de faire cesser un trouble aussi contraire à la liberté du culte et des indécences aussi révoltantes.

Considérant que le bon ordre et la police condamnent aussi les rassemblements bruyants qui se font devant les portes de l'Eglise, soit dans les temps de service, soit lorsque les citoyens sont occupés dans le temple à des exercices de religion, que les conversations tumultueuses, les cris, les éclats de rire qui partent de ces groupes, interrompent les services et empêchent ceux qui y assistent d'exercer librement leur culte, que d'ailleurs les citoyens qui se rassemblent, attendant qu'on commence les offices, peuvent aussi bien converser entre eux, mais à une distance suffisante pour n'être pas entendus à l'Eglise.

Considérant enfin, que c'est encore enfreindre la loi... et les règles de la morale, de se réunir en groupes devant les lieux où les processions défilent, de passer en revue, de railler, de tourner en ridicule les personnes qui y assistent, de chercher en particulier à distraire les jeunes personnes du sexe, à attirer leurs regards, à leur adresser la parole et à faire rougir leur pudeur, et qu'il est du devoir du magistrat chargé de la police de faire disparaître des abus aussi intolérables et de les réprimer si on s'obstinait à les perpétuer.

Arrête etc... (Suivent les mesures prises pour réprimer ces scandales. Signé Usunier. Fol. 89 v° et 90 r°).

1. Cette arrestation dut être le fruit d'une dénonciation, car selon le récit que m'en ont fait plusieurs personnes, ce prêtre fut trouvé caché derrière un tas de foin, après une perquisition minutieuse faite dans toute la maison.

2. Cant. de Laferté-s-Amance, arr. de Langres, dép. de la Haute-Marne.

10 vendémiaire an 4 (2 octobre 1795) qui en exigeait de tout individu trouvé hors de son canton et en outre, comme le papier qu'il présentait semblait suspect, on l'arrêta. Le lendemain, il fut remis entre les mains de la gendarmerie pour être conduit de brigade en brigade à Langres où il serait traduit devant le tribunal de police correctionnelle qui vérifierait s'il était inscrit sur les listes des prêtres déportés ou émigrés. Malgré toute la diligence apportée par l'administration pour faire conduire ce prêtre au chef-lieu d'arrondissement, les habitants des pays voisins purent être prévenus. Ils se réunirent au nombre de plus de 800 et contraignirent le garde-national et le gendarme qui l'emmenaient à lui rendre la liberté. Plusieurs femmes se distinguèrent dans cette circonstance par leur énergie, en particulier, la fille aînée de J.-B. Maranget, adjoint de la commune de Villars. Procès-verbal fut dressé de cet acte de vigueur et envoyé à l'accusateur public près le tribunal criminel du département. Il ne semble pas, cependant, que l'affaire eut des suites, car M. l'abbé Maurice put rester caché tant à Fresnes que dans les communes voisines, et après la Révolution, nommé curé d'une paroisse d'un diocèse voisin, il eut la joie d'y revoir quelques-unes de ses libératrices.

Bien que les lois les plus sévères aient été promulguées contre les prêtres et les personnes qui leur donneraient asile [1], bien que les fonctionnaires aient été obligés de déployer tout le zèle possible dans leur exécution, et ce, sous peine de deux années de détention, il se trouvait toujours un certain nombre de familles assez courageuses pour braver ces décrets et cacher chez elles les prêtres poursuivis. A Fresnes, la famille Thiébault en recueillit plusieurs et en particulier M. Ayotte, fondateur du petit séminaire de Senaide. A Enfonvelle, la maison de Gaspard-Xavier Lamotte et celle de sa mère, devinrent le refuge d'un grand nombre de curés des pays environnants. Un procès-verbal du 16 ventôse an 4 (6 mars 1796) par lequel l'administration municipale les dénonce au juge de paix du canton, constate qu'il y en a alors sept chez eux [2]. C'était dans

1. Lois des 29 et 30 vendémiaire et 22 germinal an 2. Loi du 3 vendémiaire an 4 ordonnant d'appliquer dans les 24 heures de sa promulgation les lois de 1792 et 1793 contre les prêtres sujets à la déportation.

2. Ces prêtres étaient MM. Jeannin, ancien curé de Gruey ; Drouhin et Billiotte, de Raincourt; Moushault, de St-Julien ; Folio, de Barges ; Garnier, de Châtillon, et Perny, autrefois vicaire de ce même lieu.

leur maison que les fidèles venaient autant qu'ils le pouvaient, assister aux cérémonies du culte.

Pendant toute la période du Directoire, la persécution contre le clergé continua avec la même violence que sous la Convention, le culte catholique fut proscrit avec la même sévérité ; c'est ce que prouvent un grand nombre de procès-verbaux de l'administration relatifs à ce sujet et les nombreuses informations qui lui sont demandées sur les prêtres condamnés à la déportation et sur ceux qui ont refusé de prêter serment, ou qui l'ont fait avec restriction. Le 27 germinal an 4 (16 avril 1796) la municipalité de Fresnes, répondant à un questionnaire envoyé par le ministre de la police générale, constate qu'il n'existe plus dans le canton qu'un prêtre nommé Drouhin qui n'ait pas fait acte de soumission aux lois de la République. Condamné à la déportation à la Guyane française, il s'était évadé de la prison où il était détenu jusqu'à l'embarquement. Il exerçait publiquement le culte à Enfonvelle, malgré les défenses expresses de l'agent de cette commune et de son adjoint, malgré les dénonciations, les mandats d'amener lancés contre lui, les poursuites dirigées contre les recéleurs, les démarches de la gendarmerie.

Un instant, le Directoire se relâcha de toutes ces mesures de rigueur prises contre le clergé, et par la loi du 7 fructidor an 5 (24 août 1797) permit aux prêtres déportés et émigrés de rentrer en France ; mais cet acte de clémence fut de courte durée et dès le 19 du même mois (5 septembre) cette loi fut rapportée. Les exilés qui étaient revenus en France dans cet intervalle durent reprendre de suite le chemin de la frontière sous peine de se voir arrêtés et incarcérés. Le délai qui leur était accordé pour sortir de France expirait le 4 vendémiaire an 6 (25 septembre 1797). Le 2 de ce mois (23 septembre), l'administration se réunit donc pour prendre les mesures propres à *purger le sol de la République de tous ces ennemis de la liberté*. A la requête du commissaire du Directoire exécutif, elle décida qu'à partir du 4 vendémiaire, les agents et adjoints de chaque commune seraient tenus, chacun sous leur responsabilité personnelle, de veiller avec la plus scrupuleuse exactitude à ce qu'aucun prêtre ou émigré n'habitent dans leur commune respective. Dans le cas où il en paraîtrait, ils devraient les arrêter et les amener à l'administration qui, convoquée sur le champ, prendrait les mesures qu'exigeraient les circonstances et *le salut de la République*. Il était aussi recommandé aux gardes nationaux de veiller à l'exécution de la loi

du 19 fructidor et de demander à tous les étrangers qu'ils verraient le passeport dont ils devaient être porteurs. Ceux qui n'en auraient pas, seraient présentés à l'agent ou à son adjoint qui les traduirait devant le juge de paix [1]. Des mesures de rigueur étaient prises également contre les personnes qui prêteraient assistance au clergé persécuté, ou contre les parents d'émigrés. Ainsi, Gaspard Mougin, adjoint de la commune d'Enfonvelle fut d'abord suspendu de ses fonctions, puis destitué dans le courant de ventôse an 6 pour ce motif [2]. Nous avons déjà vu que Gaspard-Xavier Lamotte fut obligé de donner sa démission d'agent d'Enfonvelle parce qu'il était le beau-frère d'un prêtre déporté et inscrit sur la liste des émigrés.

Si le clergé était poursuivi et traqué par le gouvernement central de la République, tout ce qui se rapportait au culte n'échappait également pas à la haine des sectaires. Les prêtres même assermentés ne pouvaient se soustraire à leurs tracasseries et étaient obligés de subir tous leurs caprices et leurs vexations [3]. D'après la loi du 3 ventôse an 3 (21 février 1795), toute convocation publique aux exercices de quelque culte que ce soit, était absolument prohibée. La loi du 22 germinal an 4 (11 avril 1796), prononçait même des peines contre ceux qui feraient de telles convocations, soit au son des cloches, soit autrement, et contre les ministres des cultes qui les exerceraient après une telle convocation. La municipalité de Fresnes, dans sa séance du 26 floréal an 4 (15 mai 1796) prit les mesures nécessaires pour faire exécuter ces lois. Elle arrêta que les agents municipaux des communes du canton feraient fermer les clochers et s'assureraient des clefs, afin que l'on ne puisse s'y introduire qu'à leur gré et par leurs ordres [4]. L'administration centrale, par un arrêté du 29 brumaire an 6 (19 octobre 1797), renouvela cette interdiction de l'usage des cloches, et dans sa séance du 10 nivôse suivant (30 décembre), la municipalité décida que les agents ne pourraient donner l'ordre de les sonner, qu'en cas d'incendie, d'inondation ou de l'approche de l'ennemi. Les agents durent faire publier les

1. Fol. 83 r°.

2. Fol. 101 r°.

3. Voir: abbé Didelot. *Remiremont, les saints, le chapitre, la Révolution*, pages 481-483. La mention du registre de la municipalité du 23 frimaire an 4, par laquelle on signale un prêtre qui aurait exercé un culte religieux dans l'édifice public d'Enfonvelle, vise probablement un prêtre assermenté.

4. Fol. 32 v°.

deux arrêtés de l'administration centrale et de l'administration municipale, au son de la caisse, et les afficher chacun dans leur commune dans les quatre endroits les plus apparents. Enfin, dans bien des localités, on se contenta non seulement d'interdire l'usage des cloches, mais on les enleva[1].

Tous les signes extérieurs du culte furent ainsi condamnés à disparaître. Nos pères s'étaient plu à manifester leur piété par des croix, des statues, des oratoires placés en divers endroits de la campagne ; la Révolution les fit abattre. Dans sa séance du 8 frimaire an 6 (28 novembre 1797), l'administration ayant constaté qu'il en existait encore dans le canton, arrêta que dans la décade, les agents seraient tenus sous leur responsabilité, de les faire enlever et de rendre compte de l'exécution de cet arrêté à la séance suivante[2]. Cet ordre fut rigoureusement exécuté à Fresnes et à Villars. A Enfonvelle, il n'en fut sans doute pas de même, car le 10 prairial an 6 (29 mai 1798), il fut ordonné à l'agent et à l'adjoint de la commune d'Enfonvelle de les faire disparaître dans les 24 heures. Dans le cas où ils n'obéiraient pas, l'administration mettrait à exécution les dispositions comprises dans la circulaire que le commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale lui avait adressée à ce sujet[3].

Cette destruction de tous les objets du culte se poursuivait ainsi avec acharnement sur tous les points de la France. Les églises furent transformées ; elles servirent de lieu de réunion, ou bien elles furent affectées à la célébration des fêtes républicaines. Nous verrons dans le chapitre où nous nous en occupons les dispositions prises par l'administration municipale afin que les fêtes décadaires puissent s'y célébrer. On se rendra compte des humiliations imposées aux prêtres assermentés pour l'exercice de leur culte qui n'existait plus qu'à titre de tolérance. La situation faite aux prêtres et aux catholiques en France, sous le Directoire, n'était donc pas plus favorable que sous la Terreur.

1. Le 24 messidor an 6, les agents des trois communes du canton de Fresnes déclarent avoir lu, publié et affiché un arrêté de l'administration centrale en date du 8 messidor, qui ordonne la descente et l'enlèvement des cloches des communes de Grenant et de Chalindrey. (Fol. 115 r°).

2. Par cet arrêté l'administration faisait exécuter la loi du 7 vendémiaire an 4 (29 septembre 1795).

3. Fol. 107 v°.

3° Contributions. Réquisitions.

Comme nous venons de le voir dans les chapitres précédents, l'œuvre de la Révolution fut continuée sous le Directoire avec le même acharnement que sous la Convention. Après avoir jeté le trouble et la division dans notre pays, lui avoir arraché ses prêtres et son Dieu, elle lui enleva encore ses richesses, l'écrasa sous le poids des impôts, des réquisitions et des emprunts forcés. Ce chapitre, dans lequel nous passerons en revue les impositions qui frappèrent les populations de nos campagnes, fera bien saisir tout ce qu'elles eurent à supporter pendant cette période.

Aussitôt après sa nomination, la nouvelle administration reçut une lettre du département du 30 brumaire an 4 (21 novembre 1795), lui ordonnant d'activer le versement des trois quarts de la contribution foncière due en nature, conformément à la loi du 2 thermidor an 3 (20 juillet 1795). Dans une de ses premières séances, le 23 frimaire suivant (14 novembre), les agents furent invités à prendre les mesures nécessaires pour faire exécuter ces ordres. Ils durent aussi, dans le plus court délai, s'occuper de dresser la liste des personnes qui avaient à payer patente, faire la déclaration des biens nationaux et d'émigrés de leurs communes relaissés ou à relaisser et de ceux qui n'étaient pas vendus, et enfin, procéder à la nomination d'un percepteur des contributions foncières, mobiliaires et des patentes en se conformant pour cette opération à la loi du 2 octobre 1791 [1].

La perception des contributions ne se faisait pas comme aujourd'hui par l'intermédiaire d'un agent du gouvernement ; mais, proposées au rabais, toutes les personnes solvables étaient admises à sous-enchérir ; la perception était adjugée à celle qui faisait les offres les plus avantageuses. Si après trois adjudications dans lesquelles les augmentations progressives des remises sur la contribution foncière allaient jusqu'à 12 deniers, personne ne se présentait, le conseil de la commune nommait pour receveur un de ses membres qui ne pouvait refuser de faire la perception à 12 deniers seulement sur la contribution foncière, 3 deniers sur la contribution mobiliaire, et 3 sur les patentes, sans être tenu de répondre des non-valeurs, pourvu qu'il justifie de ses diligences [2]. Ainsi, dans le

1. Fol. 8 et 9. Dans cette même séance, l'administration s'occupa aussi des rôles de la contribution somptuaire et personnelle.

2. Duvergier. *Collection des lois*, t. III, pp. 421 et 422.

canton de Fresnes, la perception des rôles de l'an 5 fut adjugée pour Enfonvelle à Gaspard Mougin pour la somme de 2 deniers par franc ; pour Villars, au même, pour 5 deniers. Louis Drouilly se chargea de percevoir les rôles de Fresnes, moyennant 4 deniers ; ils durent présenter des cautions pour chacune de ces perceptions [1].

La perception des contributions avait lieu après la confection des rôles sur des feuilles spéciales envoyées par le département. Cette formalité occasionnait quelquefois des retards. Le 15 nivôse an 4 (5 janvier 1795), le commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale lui demanda, pour prévenir les inconvénients qui pourraient provenir de ce retard, et en raison des grands besoins de l'Etat, de faire des relevés exacts des contribuables des communes du canton et de leurs cotes payables en assignats conformes à la matrice. Ces états seront remis certifiés par elle entre les mains des percepteurs qui recevront provisoirement des individus le montant de leur cote et les rayeront à la marge. Lorsque les rôles seront faits, ils porteront dans leurs émargements, en présence des commissaires de l'administration, les marques de quittance qui se trouvent sur les dits états. Cette demande fut ratifiée [2].

Lorsque des erreurs s'étaient produites dans la distribution des impositions, l'administration devait les signaler et les rectifier autant qu'il était en son pouvoir. D'après la loi du 8 messidor an 4 (26 juin 1796), les rôles de cette année devaient être perçus sur ceux de l'an 3, et par conséquent, la cotisation des contribuables était la même. Or, d'après les lois des 20, 22 et 23 novembre 1790, les maisons d'habitation, les bâtiments servant à l'exploitation rurale et les terrains qui en dépendent devaient être compris dans les rôles de la contribution foncière et imposés en conséquence. Comme cette prescription avait été omise jusqu'en l'an 4, l'administration municipale, le 14 fructidor (31 août 1796), nomma des commissaires à Fresnes et à Villars, pour procéder conjointement avec les agents et adjoints de ces communes à la formation des états de section des maisons d'habitation, bâtiments servant aux exploitations rurales et terrains qui en dépendent, afin qu'ils puissent être imposés aux rôles de la contribution foncière [3]. Le paiement

1. Fol. 53 et 54 r° et 133 r° et v°. L'argent ainsi perçu était remis entre les mains du receveur de l'administration.

2. Fol. 13 v° et 14 r°.

3. Fol. 47 v° et 48 r°.

de cette contribution n'était pas exigible seulement en numéraire, mais il était encore permis aux contribuables de se libérer en nature pendant un certain laps de temps. Par la loi du 10 fructidor an 4, (27 août 1796), il fut ordonné que tous les contribuables en retard pour le paiement de leurs cotes de la contribution foncière de l'an 3 et années antérieures, ne pourraient plus, passé un mois à partir de sa publication, se libérer qu'en valeur métallique ou mandats en cours. Il en était de même pour ce qui concernait les sols additionnels dont le paiement avait été ordonné par le département, pour frais de premier établissement et d'entretien de l'administration [1].

Outre les contributions foncières, mobilières et autres de ce genre, les personnes qui exerçaient un métier ou une industrie quelconque étaient encore assujetties au droit de patente, droit qui était en rapport avec l'importance de leur industrie. Le tableau des patentes pour chaque commune était dressé par l'administration municipale. Elle faisait rentrer les citoyens exerçant un métier dans les classes propres à leur état, conformément au tarif annexé à la loi qui fixait les contributions. Une fois ce tableau dressé, elle le remettait au commissaire du directoire exécutif qui le soumettait à l'administration départementale. Celle-ci le retournait ensuite avec les modifications qu'elle avait cru devoir y apporter [2]. Le nombre des personnes soumises en brumaire an 7 au droit de patente, s'élevait alors à Fresnes à 66, à Villars à 31 et à Enfonvelle à 18. Le droit qu'elles payaient montait pour Fresnes, d'après le tableau dressé par l'administration, à 147 fr., le département l'augmenta de 66 fr. 50 et y ajouta trois nouveaux imposés; pour Villars à 166 fr., le département l'augmenta de 11 fr.; pour Enfonvelle à 92 fr., le département l'augmenta de 42 fr. et y ajouta deux nouveaux imposés.

Le montant des contributions fixé pour la France était divisé entre tous les départements. L'administration de chaque département répartissait ensuite la somme qu'il devait fournir entre les différentes municipalités de canton qui le composaient. Celles-ci, enfin, après avoir reçu l'arrêté départemental, déterminaient la somme que chaque commune aurait à payer. En l'an 5, la loi du 9 germinal (29 mars 1797) fixa la contribution foncière de cette année pour les 98 départements de la France à 240 millions. En sus de cette somme, la même loi ordonna encore

1. Fol. 50 v°.
2. Fol. 131 v° à 133 r° et fol. 136.

une imposition de 15 centimes additionnels. Le contingent de la Haute-Marne, en principal de cette contribution, fut de 2,069,400 fr. Par arrêté du 22 messidor an 5 (10 juillet 1797), les administrateurs du département fixèrent la somme à payer par la municipalité du canton de Fresnes, à 22,380 fr. en principal et à 1,857 fr. pour les 15 centimes additionnels, ce qui donnait en tout 14,237 fr. Pour répartir cette somme entre les communes du canton, l'administration ne procédait pas seule, mais elle s'adjoignait un membre de chacune d'elles qui l'aidait dans cette opération. Le 25 messidor (13 juillet) suivant elle procéda à cette nomination, et le 28 du même mois, après avoir comparé entre elles toutes les propriétés des communes, estimé leurs revenus, elle détermina, d'accord avec les citoyens appelés pour la seconder, que Fresnes paierait en principal 5336 fr. 92, Villars 3784 fr. 15, Enfonvelle 3,258 fr. 93. Pour les 15 centimes additionnels, Fresnes 800 fr. 54, Villars 567,62, Enfonvelle 488,84, sommes qui donnaient bien en total les 14,237 fr. fixés par le département[1]. Aussitôt le contingent des communes réglé, l'administration municipale nomma les répartiteurs chargés de déterminer la quote-part de chacun des habitants[2].

Pour la répartition des contributions personnelle, somptuaire et mobiliaire, on procédait de la même manière que pour celle de la contribution foncière. En l'an V, d'après la loi du 9 germinal (29 mars 1797) la contribution personnelle fut fixée à 60 millions, et 25 centimes additionnels qui seraient levés en plus de cette somme. Le contingent de la Haute-Marne, en principal, était de 456,300 fr. Là-dessus, la municipalité de Fresnes était imposée, en personnelle à 1,600 fr., en cote mobilière et somptuaire à 1,800 francs et pour les 25 centimes à 850 fr.; ce qui donnait en tout 4,250 francs. Le 3 vendémiaire an 6 (24 septembre 1797), la répartition de ces sommes fut faite entre les trois communes du canton par l'administration, d'accord avec trois notables désignés dans la séance du deuxième jour complémentaire an 5 (18 septembre 1797)[3]. La répartition ainsi réglée fut envoyée à l'administration départementale qui l'approuva par arrêté du 13 vendémiaire an 6 (4 octobre 1797). Aussitôt qu'elle fut retournée à la munici-

1. Fol. 71, 72 v° et 73.

2. Fol. 75 r° et 135 v°. En l'an 7 et en l'an 8, les répartiteurs furent désignés avant que le contingent des communes ait été réglé.

3. Nous ne pouvons donner la somme à laquelle chaque commune fut imposée, le folio sur lequel elle était indiquée manque.

palité, celle-ci, conformément à la loi du 14 thermidor an 5 (31 août 1797) se réunit pour procéder à la formation d'un jury d'équité chargé de répartir le montant de l'imposition entre les contribuables. Ce jury devant être assisté dans ses opérations par deux personnes de la commune à la confection de la matrice de laquelle il travaillerait, l'administration les nomma dans sa séance du 24 vendémiaire an 6 (15 octobre 1797)[1].

Le mode de perception usité avait de graves inconvénients. Ceux qui consentaient à lever les impôts mettaient parfois de la négligence à remplir cette tâche, ou rencontraient de la résistance; leur rentrée se faisait alors d'une manière tout à fait irrégulière. Ainsi, dans une séance du courant de brumaire an 6, le receveur de l'administration exposa que sur le rôle des sols additionnels dont la levée avait été ordonnée par arrêté de l'administration centrale du 15 thermidor an 4 (2 août 1796), le percepteur de la commune d'Enfonvelle n'avait encore versé que 52 fr., quoique le contingent de cette commune ait été fixé à 290 fr. Il fut donc autorisé à le contraindre à finir de payer le montant de ce rôle par la voie d'un garnisaire, comme le prescrivait la loi[2]. Les garnisaires étaient employés pour forcer les contribuables en retard à se libérer, ils étaient quelquefois nombreux. Dans sa séance du 23 thermidor an 6 (10 août 1798), l'administration, sur la demande du percepteur des contributions des communes du canton, l'autorisa à en mettre chez huit personnes de Villars, cinq d'Enfonvelle et quatre de Fresnes. Un mois après, le 2 vendémiaire an 7 (23 septembre 1798), cinq garnisaires furent nommés dans les trois communes pour être placés chez les personnes désignées par le percepteur. Les garnisaires devaient recevoir de ces contribuables le logement, les subsistances et un franc par jour, et ce, pendant dix jours. Passé ce délai, le percepteur était autorisé à poursuivre ceux qui n'auraient pas satisfait, par la saisie et la vente de leurs meubles, et même des fruits pendants par racine[3].

1. Fol. 86 v° et 87 r°.

2. Fol. 91 v° : La personne qui s'était chargée de faire aussi le recouvrement du rôle des sols additionnels à Villars, n'en ayant pas encore versé le montant entre les mains de M. Barusseau qui en était le receveur, celui-ci demanda à l'administration centrale l'autorisation de les poursuivre tous deux. Cette autorisation lui fut donnée par lettre du 8 novembre an 6 (26 juin 1798), car ce rôle ayant été rendu exécutoire, ils pouvaient être contraints à le solder comme les percepteurs des contributions publiques (fol. 121).

3. Fol. 122 v° et 123 r°.

Les fonctions de percepteur n'étaient pas compatibles avec certains pouvoirs administratifs. M. Barusseau ayant été nommé par le Directoire exécutif commissaire près de l'administration municipale du canton, il remit dans la séance du 14 ventôse an 6 (4 mars 1798) à Désiré Nicolas Clerc, les rôles dont l'adjudication lui avait été faite le 6 brumaire (27 octobre 1797). Ce dernier, reconnu comme percepteur des contributions foncière et personnelle pour les années 5 et 6, accepta cette charge aux mêmes conditions que son prédécesseur [1].

Le commissaire du Directoire exécutif, outre la surveillance qu'il exerçait sur l'administration, s'occupait aussi, quand il était nécessaire, de la confection des rôles pour la levée des impositions. D'après la loi du 9 vendémiaire an 6 (30 septembre 1797) la contribution personnelle et mobiliaire de cette année devait être perçue sur les rôles de l'an 5, distraction faite du sixième. Mais, comme les émargements faits sur ces rôles ne laissaient plus de place en face de certaines cotes pour renouveler l'opération en l'an 6 et que, par conséquent, des erreurs pouvaient se commettre dans la perception des contributions, le commissaire recommença de nouveaux rôles sur lesquels il opéra la déduction du sixième. Le 8 prairial (27 mai 1798) il les présenta à l'approbation de l'administration qui, après les avoir vérifiés, les rendit exécutoires [2].

Une contribution sur les portes et fenêtres ayant été établie par la loi du 4 frimaire an 7 (24 novembre 1798), leur état dut être dressé dans les dix jours qui suivaient la réception de cette loi. Cette opération fut faite dans chaque commune par l'agent et l'adjoint assistés de quatre commissaires pris dans le sein de leur commune. L'administration les nomma dans sa séance du 21 frimaire an 7 (11 décembre 1798) et les obligea à déposer le résultat de leurs opérations pour le 30 du même mois [3].

Nous avons déjà vu pour l'an 5, comment les impositions étaient réparties sur toute la France, et ce qu'eut à payer la municipalité de Fresnes pour sa part; nous allons encore dresser le tableau de toutes les charges qu'elle supporta de nouveau pour l'an 7.

Par la loi du 26 fructidor an 6 (12 septembre 1798) la contribution foncière de l'an 7 fut fixée pour les 99 départements

1. Fol. 98 v° et 99 r°.
2. Fol. 107 r°.
3. Fol. 134 v°.

de la France à 210 millions. Le contingent de la Haute-Marne fut sur cette somme, de 1,759,700 francs. Il y eut encore en plus à payer un fonds de supplément de deux centimes et demi pour franc, et un fonds commun de 5 centimes, et 8 centimes trois quarts additionnels pour couvrir les dépenses départementales. Ces derniers centimes ne devaient pas s'élever au-dessus de dix par franc[1].

La municipalité de Fresnes dut payer pour sa part, en principal, 10,525 francs; pour les deux centimes et demi du fonds de supplément, 263 fr. 12; pour les 5 centimes du fonds commun 526 fr. 25, et pour les 8 centimes trois quarts, 920 fr. 93, ce qui donnait en tout : 12,235 fr. 30.

La contribution personnelle et mobiliaire de cette année fut fixée à trente millions; les mêmes centimes additionnels lui étaient appliqués qu'à la contribution foncière. Les sommes que dut verser la municipalité de Fresnes pour cet impôt, furent ainsi fixées par l'administration centrale. Pour le principal 1,514 fr. 65; pour les deux centimes et demi de supplément, 37 fr. 87; pour les cinq centimes du fonds commun, 75 fr. 74; pour les huit centimes trois quarts des dépenses départementales, 132 fr. 54; ce qui donnait en tout : 1,760 fr. 80 c. Aussitôt l'arrêté départemental reçu, l'administration municipale s'occupa de faire la répartition de toutes ces impositions entre les trois communes du canton. Pour la contribution foncière, sur les 10,525 fr. de principal, Fresnes dut payer 4,545 fr. 35; Villars, 3,129 fr. 04 et Enfonvelle, 2,850 fr. 61. Sur les 263 fr. 12 provenant des deux centimes et demi du fonds de supplément, Fresnes paya 113 fr. 63; Villars, 78 fr. 23; Enfonvelle, 71 fr. 26. Sur les 526 fr. 25 pour les cinq centimes du fonds commun, la part de Fresnes fut de 227 fr. 27; celle de Villars de 156 fr. 46, et celle d'Enfonvelle de 142 fr. 52. Pour les 920 fr. 93 provenant des huit centimes trois quarts destinés à couvrir les dépenses départementales, Fresnes paya 397 fr. 72; Villars, 273 fr. 76; Enfonvelle, 249 fr. 45. A ces sommes, il faut encore ajouter les dépenses municipales qui montaient à 2,251 fr. 17. Réparties entre les trois communes, la part de Fresnes fut de 978 fr. 39; celle de Villars de 673 fr. 56, et celle d'Enfonvelle de 599 fr. 22.

1. Les dépenses judiciaires et administratives du département, avec les traitements et remises du receveur général et de ses préposés, montaient d'après le tableau dressé par l'administration et approuvé par les ministres de l'intérieur et de la justice à 168,657 fr. 19 centimes.

La répartition des 1,760 fr. 80, montant des taxes personnelles et mobiliaires y compris les centimes additionnels, fut faite entre les trois communes, au prorata du chiffre de leur population et de la somme des patentes qu'elles devaient payer [1]. Fresnes fut donc imposé à 955 fr. 85, Villars à 430 fr. 83 et Enfonvelle à 374 fr. 12. A cette somme il faut encore ajouter la participation à la partie des dépenses municipales qui devait être couverte par de nouveaux centimes ajoutés à cette imposition. Le montant de cette partie était de 317 fr. 83. Fresnes paya pour sa part 172 fr. 61, Villars 77 fr. 60 et Enfonvelle 67 fr. 62 [2]. Telles furent les différentes charges qui pesèrent sur le canton de Fresnes pour les contributions directes de l'an 7.

Ces impositions n'étaient pas celles dont le poids était le plus lourd à supporter. A elles, et revenant souvent d'une manière irrégulière, s'ajoutaient les réquisitions pour l'armée, les emprunts forcés qui gênaient encore plus les habitants et les obligeaient à de grands sacrifices. Au commencement du Directoire, les luttes commencées sous la Convention continuèrent sur presque toutes nos frontières. Il fallait donc pourvoir à l'approvisionnement des troupes mises sous les armes.

D'après la loi du 7 vendémiaire an 4 (29 septembre 1795), il fut ordonné que le département de la Haute-Marne fournirait dans les magasins militaires 200,000 quintaux de foin et 200,000 quintaux de paille. Conformément à la répartition faite par le district de Bourbonne, les communes de Fresnes et d'Enfonvelle durent fournir chacune 300 quintaux de foin et pareille quantité de paille ; celle de Villars 400 quintaux de foin et 300 de paille. Comme la récolte en foin et en paille et principalement en foin avait été très modique, et que les cultivateurs se plaignaient de n'avoir pas assez de fourrages pour nourrir leurs bestiaux, l'administration décida, dans sa séance du 1er nivôse an 4 (22 décembre 1795), qu'il lui était nécessaire, pour procéder avec équité à la répartition des contingents assignés à chaque commune, de connaître les ressources en fourrages et les besoins des individus qui composaient le canton. Elle nomma donc des commissaires pour faire visite chez toutes les personnes afin de constater la quantité que chacune d'elle possédait en foin et en paille et les besoins

1. Fresnes avait alors 1180 habitants et payait 617 fr. 50 de patentes, Villars 592 hab. et payait 209 fr. Enfonvelle 488 hab. et payait 220 fr.

2. Fol. 145 r° à 148 v°.

qu'elles en avaient. Cette visite devait être faite en présence des agents ou des adjoints, et le procès-verbal en serait déposé à l'administration. Les agents municipaux se réservaient cependant le pouvoir de mettre à l'avance en réquisition dans leurs communes, les foins et pailles qui n'étaient pas indispensablement nécessaires à l'agriculture. Pour éviter la partialité, les commissaires furent ainsi nommés : deux d'Enfonvelle pour opérer à Fresnes, deux de Fresnes pour opérer à Villars, deux de Villars pour opérer à Enfonvelle [1].

Presque en même temps que cette réquisition de foin et de paille, l'administration de la Haute-Marne ordonna le 16 frimaire an 4 (16 décembre 1795) qu'il serait fourni par chaque canton formant l'arrondissement d'une administration municipale, une voiture attelée de quatre chevaux pour le service des transports de l'armée du Rhin et Moselle. Dans cette circonstance, la municipalité chercha à atténuer ce que la vote de la réquisition pouvait avoir d'onéreux. Le 5 nivôse (25 décembre) elle arrêta que les agents municipaux chercheraient par tous les moyens de persuasion à faire consentir aux citoyens de leurs communes à payer en proportion de leurs moyens les chevaux et la voiture que devait fournir le canton. Comme l'indemnité pour la location, tant que les chevaux et la charrette tourneraient à leur profit, ils recevraient logé [illegible] en partie de la somme qu'ils auraient déboursée [2].

Le 21 frimaire (11 décembre 1795) un nouvel arrêté du département en exécution de celui du représentant du peuple [illegible], commissaire du gouvernement près l'armée du Rhin et Moselle, ordonna que dans les 24 heures il serait [illegible] quatre chevaux [illegible] pour le service de l'armée. Sans préjudice de la précédente réquisition, [illegible] les agents n'avaient pas [illegible] pour faire entrer les [illegible] dans les vues de l'administration, [illegible] les [illegible] pour arriver [illegible]. Les [illegible] [illegible] en partie [illegible] l'administration [illegible] les [illegible] dans [illegible] les [illegible]. Elle fit [illegible] pour [illegible] une voiture attelée de quatre chevaux [illegible] dans les communes [illegible]

[1] [illegible]

[2] [illegible]

[3] [illegible] Séance [illegible] 9 [illegible] 1795

l'autre voiture attelée également de quatre chevaux et un charretier.

Le 1er pluviôse an 4 (21 janvier 1796) l'administration se concerta pour faire exécuter cette mesure ; elle prit aussi connaissance d'une lettre du citoyen Hennequin, inspecteur des transports militaires, datée du 21 nivôse (11 janvier). Il l'avertissait qu'il était obligé de recevoir les chevaux et voitures mis en réquisition, tant en vertu de l'arrêté du 26 frimaire que de celui du 16, et d'en fixer le rassemblement. Les voitures devaient se trouver à Bourmont [1] le 12 pluviôse (1er février) où l'inspection serait passée ; elles chargeraient dans les magasins de cette ville. Les chevaux, harnais ou voitures qui ne seraient pas de recette seront réformés, et les dépenses occasionnées par le retard qu'éprouveraient les attelages en bon état, à raison du mauvais choix qu'auraient fait les communes, seront supportées par leurs agents. Il sera donné aux voituriers deux expéditions du procès-verbal d'estimation, des signalements des chevaux et des voitures, dont une sera remise le jour du rassemblement à Bourmont [2]. L'état des chevaux de Fresnes les plus propres au service de l'armée fut dressé par l'agent de cette commune avec le président de l'administration, mais lorsque cette liste fut présentée à la municipalité pour fixer son choix, les propriétaires des chevaux qui y étaient compris les avaient déjà vendus, de sorte qu'il fallut en reformer une nouvelle. Le président fit en même temps remarquer qu'il serait important de ne faire cette réquisition que peu de jours avant leur départ, car les propriétaires ne voudraient plus les nourrir, et l'administration n'ayant point de fourrages à sa disposition, ne pourrait les entretenir jusqu'à ce jour [3]. Toutes ces précautions montrent parfaitement combien ces réquisitions étaient mal vues par les habitants des campagnes.

L'administration revint encore sur ce sujet dans sa séance du 10 pluviôse (30 janvier). Prévoyant que cette réquisition pourrait occasionner beaucoup de mécontentement et mettre les cultivateurs dans l'impossibilité de continuer leurs travaux, elle décida qu'il serait plus à propos de payer à chacun d'eux les chevaux et les harnais qu'il fournirait ; pour cela, il suffirait d'en avancer le prix, puisque, lorsqu'ils seraient de retour, la somme que l'on en retirerait, ou l'indemnité qui en serait

1. Haute-Marne, arr. de Chaumont. Ch.-l. de canton.
2. Fol. 17 et 18 v°.
3. Fol. 19 r°.

payée par la République s'ils périssaient, tournerait au profit de la commune qui en aurait fait l'avance. Pour se procurer les sommes nécessaires à cet achat, l'administration arrêta qu'il serait vendu un nombre suffisant d'arbres marqués et destinés à être partagés pour les ordinaires des ans 3 et 4 [1]. Les sommes que la commune retirera de la vente des chevaux et des harnais ou des indemnités qu'on lui accordera, seront employées à acquitter les contributions imposées sur les bois ou partagées entre les individus en proportion de la part qu'ils auraient prise dans ces bois. La visite et l'estimation des chevaux, chariots et harnais fut fixée au 13 courant, devant la maison commune de Fresnes. Le prix de leur location devait être réglé par deux experts désignés par la municipalité ; le commissaire du Directoire exécutif serait présent à ces opérations [2].

La lettre du citoyen Hennequin fixait le rendez-vous des voitures à Bourmont au 12 pluviôse ; l'administration avait donc pris ses mesures pour l'exécution de cet ordre, mais le jour du départ un des chevaux désignés pour la réquisition fut trouvé boiteux et incapable de se mettre en route. Les démarches faites, même dans les communes des autres cantons pour le remplacer causa un retard de quelques jours, et les deux voitures attelées de chacune quatre chevaux ne purent partir que le 17. Chaque conducteur dont le signalement fut pris, reçut une expédition du procès-verbal d'estimation des chevaux, harnais et voitures, et une troisième pour le citoyen Hennequin. Il leur fut, en outre, donné une lettre de voiture, sur laquelle ils recevraient dans chaque lieu l'étape pour eux et les fourrages pour leurs chevaux [3].

Cette réquisition venait à peine d'être effectuée, qu'une levée extraordinaire de chevaux, juments, mules et mulets, fut ordonnée par la loi du 15 pluviôse (4 février) pour le service des armées. Tous ces animaux qui au 1er pluviôse n'étaient pas habituellement occupés à l'agriculture ou au commerce et le trentième des autres, devaient être mis à la disposition

1. Il fut décidé, le 27 germinal an 4 (10 avril 1796), que la vente des bois détournés par l'agent de Fresnes se ferait au détail et aux enchères, après qu'elle aurait été annoncée par affiches et au son de la caisse. Les commissaires désignés pour cette vente furent le président de l'administration et l'agent de la commune de Fresnes (fol. 28 r°).

2. Cette estimation fut faite au jour fixé par Charles Lefebvre, maréchal expert, et Joseph Barbier, cultivateur (fol. 21 r° à 23 v°.)

3. Fol. 23 r° et v°.

du Directoire exécutif. Pour se conformer à l'instruction du département, l'administration municipale, dans sa séance du 26 ventôse an 4 (16 mars 1796) nomma des commissaires afin de recevoir les déclarations des propriétaires, et de constater la taille, l'âge, le sexe et la qualité des chevaux ou juments. Le procès-verbal de cette opération devait être déposé dans le délai de cinq jours [1]. D'après ce procès-verbal en date du 30 ventôse (20 mars 1796), il existait dans le canton 213 chevaux, dont un seul, celui de M. Le Joyant, n'était pas employé au commerce où à l'agriculture. Aucun ne possédait les qualités requises par la loi ; tous ceux qui avaient la taille et l'âge demandés avaient été enlevés par les réquisitions précédentes ; M. Le Joyant seul devait fournir son cheval, si toutefois les commissaires voulaient l'accepter, car il était très petit. L'administration se borna à ces opérations, attendant d'autres ordres du département s'il jugeait à propos de les donner [2]. Le gouvernement ne se contenta pas en effet de cela, et prit une décision portant que dans les cantons où il n'existait point de chevaux de l'âge et de la taille fixés par la loi du 15 pluviôse, les administrations municipales étaient tenues d'envoyer à l'administration centrale ceux qui en approcheraient le plus. Pour satisfaire à cet article, les agents furent chargés d'assembler les habitants des communes afin de délibérer entre eux sur les moyens de fournir les chevaux qui formeraient le trentième de ceux du canton. D'après le rapport des agents, la plupart des propriétaires étaient décidés à ne point contribuer par arrangement à cette fourniture, ils aimaient mieux que l'on prît par réquisition les animaux les plus propres au service, ce dernier mode ne frappant seulement que quelques individus. Cependant, le commissaire du Directoire exécutif, désirant les amener à un arrangement, convoqua encore l'administration municipale le 11 messidor (29 juin 1796). Il l'informa que les fonds destinés à acquitter les reconnaissances délivrées aux propriétaires des chevaux levés en exécution de la loi du 15 pluviôse, étaient arrivés chez le receveur du département. Les citoyens qui les fourniront en recevront donc le prix sans aucun délai. Il demanda alors à l'administration de délibérer de suite sur les moyens à employer pour faire exécuter la loi du 15 pluviôse. Les procès-verbaux des séances suivantes, ne font pas connaître si les nouvelles démarches

1. Fol. 24 v° et 25 r°. Les commissaires furent : Marmier, vétérinaire demeurant à Bourbonne, et Charles Lefebvre, maréchal expert de Fresnes.

2. Fol. 25 et 26 r°.

tentées à ce sujet obtinrent plus de succès que les précédentes[1].

Sur les quatre chevaux qui avaient été requis à Fresnes par le représentant du peuple Rivaud pour le service de l'armée de Rhin et Moselle, trois étaient rentrés le 7 prairial, le quatrième était mort. D'après l'arrêté de l'administration du 10 pluviôse, ils avaient été achetés, et l'avance d'un à-compte sur cet achat fait par les habitants de la commune. On avait en effet, pour cela, vendu des pieds d'arbres qui devaient être partagés à portion égale par chaque individu. Le produit de la vente des trois chevaux restant et l'indemnité accordée par le gouvernement pour le quatrième furent donc, après leur entier paiement, employés à acquitter l'imposition foncière que supportaient les bois communaux. Comme la moitié de cette imposition devait être payée en nature, l'administration décida que le prix des trois chevaux qui seraient vendus aux enchères le 15 prairial (3 juin 1796) serait versé en blé et les adjudicataires devraient en effectuer le versement entre les mains du président de l'administration avant d'emmener les chevaux ; ils seraient en outre chargés de tous les frais de la vente[2].

Le 12 prairial, l'administration dut encore se réunir pour aviser aux moyens de mettre en exécution des ordres du département relatifs à de nouvelles réquisitions. Le département agissait d'après les ordres du citoyen Mathieu Favier, commissaire-ordonnateur de l'armée de Rhin et Moselle délégué par le commissaire-ordonnateur en chef pour activer le versement des subsistances de cette armée. Il restait très peu de chevaux capables d'être employés à ces voyages, il fallut cependant encore fournir huit chariots attelés de chacun quatre chevaux pour transporter les avoines du magasin de Bourbonne à Lunéville ; 18 hommes furent requis pour les conduire[3].

Dans le courant de l'an 5 et de l'an 6, nous ne trouvons pas de nouvelles réquisitions mentionnées, et il semble que nos campagnes aient été un peu laissées en repos sous ce rapport. Mais pendant l'an 7, des demandes analogues à celles que nous avons déjà mentionnées furent faites de nouveau par le gouvernement. Le 15 messidor an 7 (3 juillet 1799), l'administra-

1. Fol. 40 v° et 41 r°.
2. Fol. 36.
3. Fol. 37.

tion municipale fut réunie extraordinairement d'après le réquisitoire du commissaire du Directoire exécutif pour faire, séance tenante, la liste des citoyens qui devraient fournir et transporter les denrées demandées par l'arrêté du 4 courant (22 juin). Cette fourniture consistait en 90 quintaux de blé, 10 de seigle et 100 d'avoine. Il fut décidé qu'elle serait répartie au marc le franc des impositions sur les personnes les plus aisées des communes du canton de Fresnes. Fresnes fut donc imposé à 43 quintaux de blé et autant d'avoine, répartis sur 59 propriétaires; Villars à 30 quintaux de blé et autant d'avoine, répartis sur 73; Enfonvelle à 27 quintaux de blé et autant d'avoine, répartis sur 28[1]. Pour transporter toutes ces denrées aux lieux où elles étaient nécessaires, il fallut encore demander des voitures et des chevaux aux habitants. Un arrêté de l'administration centrale du 1er thermidor (19 juillet) fixa à 25 le nombre des voitures à fournir pour le transport des grains déposés au magasin militaire de Bourbonne, à celui de Vesoul. Elles devaient se trouver le 6 thermidor à 5 h. du matin à Bourbonne, pour être chargées et partir de suite pour le lieu de destination. La municipalité se réunit donc le 5 afin de faire la répartition de cette corvée entre les villages de son canton; elle décida que Fresnes fournirait onze voitures, Villars sept et Enfonvelle sept, et désigna les personnes qui devraient les fournir. Ces voitures, bien conditionnées seraient attelées de trois chevaux au moins, ou de deux bœufs et deux chevaux, ou enfin de quatre bœufs en état de recevoir du garde-magasin la quantité nécessaire pour leur chargement. Les personnes requises devront fournir les sacs pour renfermer le grain dont elles seront chargées et des cordages pour assurer la solidité du chargement. Elles étaient en même temps prévenues qu'en cas de négligence ou de refus de leur part d'obéir à la réquisition qui leur serait faite par l'agent de leur commune, elles seraient contraintes par une escorte de gendarmerie et à leurs frais[2]. Cette mesure de rigueur dut être appliquée le 13 de ce mois à une personne de Fresnes qui, malgré un avertissement nominatif, refusait toujours d'obéir aux ordres de l'autorité.

Peu de jours après, le 25 thermidor, le gouvernement demanda encore une nouvelle fourniture en grains, et le 15 fructidor, l'administration municipale se réunit pour dresser

1. Fol. 158 v° à 161 r°.
2. Fol. 161 v° à 163 r°.

la liste des citoyens chargés de verser ces denrées et de les transporter au magasin militaire de Bourbonne. Les 90 quintaux de blé, 15 quintaux de seigle ou orge, et 50 quintaux d'avoine, furent ainsi distribués. Fresnes dut fournir, en blé 39 quintaux, en seigle ou orge 6 quintaux 45 livres et en avoine 21 quintaux 50 livres, répartis sur 105 personnes. Villars, en blé 27 quintaux, en seigle ou orge 4 quintaux 50 livres, et en avoine 15 quintaux, répartis sur 60 personnes. Enfonvelle, en blé 24 quintaux, en seigle ou orge 4 quintaux 5 livres et en avoine 13 quintaux 50 livres, répartis sur 65 personnes[1]. Cette nouvelle levée de grains était destinée à l'approvisionnement de l'armée du Danube. Différentes mesures furent prises par l'administration centrale, le 29 fructidor an 7 (15 septembre 1799) et le 3 vendémiaire an 8 (25 septembre 1799) pour hâter la levée de ces denrées et les faire parvenir à cette armée. La municipalité se réunit donc le 6 vendémiaire pour les faire exécuter. Des agents furent autorisés à assembler le lendemain 7, tous les citoyens possesseurs de chevaux, mulets ou bœufs de trait, afin de se concerter entre eux sur le choix des conducteurs qui devraient effectuer le transport des grains réquisitionnés le 15 fructidor. Si ces personnes ne pouvaient s'entendre dans cette journée, les agents en rendraient compte et l'administration userait sur-le-champ de la voie de la réquisition.

Le nombre des voitures est fixé à quatre pour la commune de Fresnes, et chacune d'elles sera chargée de 16 quintaux 73 livres 3 quarts; à trois pour la commune de Villars, et chacune sera chargée de 15 quintaux 50 livres; à trois également pour Enfonvelle, et leur charge sera de 13 quintaux 85 livres. Les conducteurs se trouveront au magasin militaire de Bourbonne, le 11 vendémiaire à 7 h. du matin, avec les voitures et les sacs nécessaires pour le chargement; de là, ils partiront de suite pour Bâle. Le président de l'administration se trouvera aussi à Bourbonne à ce moment pour leur délivrer leurs lettres de voiture; il leur est accordé une indemnité de 0 fr. 20 par lieue et par quintal[2]. En partant, ils recevront le tiers du montant du prix de leur voyage et les deux autres tiers à leur retour, en rapportant à l'administration municipale les lettres de voiture en bonne forme et en justifiant qu'ils ont versé la totalité de leur chargement. Pour couvrir tous ces frais, et en

1. Fol. 167 r° à 170 r°.
2. On comptait 45 lieues de Bourbonne à Bâle.

conformité de l'art. 2 de l'arrêté du 29 fructidor, il sera prélevé sur les contribuables domiciliés à Fresnes, et au marc le franc de leur contribution foncière, une somme de 602 fr. 55; sur ceux de Villars, 418 fr. 50; sur ceux d'Enfonvelle, 373 fr. 95. Les rôles de cette contribution seront rendus exécutoires par l'administration et remis sur-le-champ aux adjoints qui devront en opérer le recouvrement dans les 48 heures, sous leur responsabilité personnelle. Les personnes qui refuseront d'acquitter ce rôle y seront contraintes par la force armée[1]. Les possesseurs de chevaux et de bœufs de la commune d'Enfonvelle ne purent s'entendre; trois d'entre eux furent donc réquisitionnés et obligés de partir[2].

Les réquisitions ne se bornèrent pas seulement aux grains, aux voitures et aux chevaux mais l'administration centrale ordonna encore, par arrêté du 15 fructidor an 7 (1er septembre 1799), de rechercher toutes les armes propres au service de l'infanterie. Dans le canton de Fresnes, les propriétaires ou détenteurs de ces sortes d'armes furent tenus d'en faire la déclaration dans les 24 heures à partir du 1er jour complémentaire (17 septembre 1799), à 7 h. du matin. Des commissaires furent nommés dans les trois communes pour recevoir cette déclaration. D'après la loi du 11 messidor an 7 (29 juin 1799), des peines sévères étaient portées contre ceux qui la refuseraient[3]. Les commissaires durent tenir un état exact et détaillé de toutes ces armes et le présenter le troisième jour complémentaire à l'administration municipale[4]. Ils durent en outre se rendre dépositaires des armes qu'ils avaient trouvées, et les faire conduire, le 2 vendémiaire, au secrétariat de l'administration. Celle-ci, après leur réception, les fera transporter à l'administration centrale. Les voitures et les chevaux mis en réquisition pour cela seront payés sur le produit de l'emprunt des cent millions affectés au paiement des dépenses occasionnées pour

1. Fol. 174.

2. Fol. 175 r°.

3. Voici la teneur de l'art. 2 de cette loi dont on donna connaissance aux habitants : « Tous ceux qui auront acquis ou reçu en paiement des effets d'armement, sont tenus, sous peine de confiscation et de deux années de fers, de faire devant l'administration municipale de leur domicile la déclaration de la quantité et espèce des objets qu'ils ont achetés ou reçus en paiement, de celle qui leur reste et de l'emploi du surplus, d'indiquer les lieux où les dits objets sont déposés et de faire connaître les marchés qui les leur ont transmis. »

4. Fol. 170 v° et 171 r°.

l'équipement et l'armement des défenseurs de la patrie[1]. D'après le procès-verbal des commissaires, il fut trouvé à Fresnes 5 fusils et un briquet, à Villars 4 fusils, à Enfonvelle 2 fusils et 2 sabres. Parmi ces armes, deux fusils furent reconnus hors de service, un fut échangé avant d'être livré à la municipalité, enfin, une personne refusa de donner son sabre[2].

A toutes ces réquisitions qui venaient jeter le trouble et le désarroi dans nos campagnes et entravaient l'agriculture, il faut encore ajouter les emprunts forcés. Le gouvernement révolutionnaire manquant d'argent et n'ayant plus de crédit près des populations pour s'en procurer, eut recours à ce moyen. Un appel de fonds de ce genre fut ordonné par la loi du 19 frimaire an 4 (10 décembre 1795) et par la loi du 3 nivôse. On n'accorda pour le payer en assignats que le courant de ce mois. Deux ordres contradictoires émanés du département causèrent quelque embarras à l'administration. D'après une lettre des administrateurs, du 12 nivôse, les percepteurs des différentes communes devaient recevoir les assignats, et il leur était enjoint d'en donner des récépissés à valoir sur l'emprunt forcé. D'après une adresse du 23 nivôse, au contraire, les prêteurs devaient réaliser en assignats le tout ou partie de leur emprunt forcé, non entre les mains des percepteurs des communes, mais entre celles des receveurs des districts. Comme il pouvait arriver que des percepteurs eussent touché des assignats à valoir sur l'emprunt forcé, l'administration ordonna aux agents du canton de se transporter chez ces derniers, le 1er pluviôse suivant (21 janv. 1796), dès le matin, pour vérifier les recettes qu'ils auraient pu faire des sommes en assignats, arrêter leurs registres et dresser du tout un procès-verbal qui serait signé d'eux et des percepteurs, pour être ensuite remis au bureau de l'administration[3].

Les particuliers devaient souscrire à ces emprunts, en proportion de l'évaluation qui aurait été faite de leur fortune; mais cette évaluation était quelquefois bien arbitraire. Ainsi, la commune de Bourbonne avait porté l'estimation des biens de M. de Bonnai de Renty, habitant Villars, à 35,000 livres. L'agent de Villars s'éleva contre cette évaluation, et l'admi-

1. Fol. 171 v°.
2. Fol. 172 v° et 173 r°.
3. Fol. 15 r° à 16 r°.

nistration de Fresnes estima sa fortune à 180,000 livres[1], somme, comme on le voit, bien différente de la première.

Le département envoya, le 4 messidor (22 juin 1796), des récépissés qui seraient remis à tous les contribuables à l'emprunt forcé. Ils devaient être délivrés et signés par le percepteur de chaque commune et le commissaire du Directoire exécutif près de l'administration municipale. Dans le canton de Fresnes, comme ce dernier était lui-même imposé sur le rôle de l'emprunt forcé et ne pouvait sans suspicion signer le récépissé qui lui était destiné, l'agent de la commune de Fresnes fut autorisé, dans la séance du 11 thermidor (29 juillet), à le remplacer toutes les fois qu'il serait nécessaire[2]. Un nouvel envoi de récépissés eut lieu postérieurement. Ceux-ci durent être signés par un commissaire nommé à cet effet par l'administration, formalité prescrite par l'art. 11 de la loi du 19 frimaire an 4 et par la lettre du ministre des finances du 27 germinal. La municipalité décida alors, dans sa séance du 14 fructidor (31 août), que son commissaire du Directoire exécutif continuerait à signer les récépissés aux contribuables à l'emprunt forcé de l'an 4 et qu'elle le nommait commissaire à cet effet, approuvant tout ce qu'il avait signé jusqu'à ce jour[3]. En l'an 7, un nouvel emprunt forcé fut encore décidé par la loi du 19 messidor (28 juin 1799)[4].

Aux emprunts forcés, on peut, croyons-nous, rattacher ces travaux que certaines catégories d'ouvriers durent accomplir pour l'Etat. Par la loi du 14 ventôse an 2, on avait obligé tous les cordonniers de la République à fabriquer des souliers pour l'armée; mais le discrédit dans lequel étaient tombés les assignats qui les rémunéraient, les avait plongés dans la misère, et ils ne pouvaient plus vivre qu'à l'aide de leur travail journalier. Le 8 fructidor an 4 (25 août 1796), le département annonça à l'administration, que 3,000 livres, valeur métallique, venaient d'être mises à sa disposition pour le paiement de ces souliers et lui enjoignit en conséquence, d'en activer la fabrication. D'après la délibération du 14 fructidor suivant, les agents durent donc, dans leurs communes respectives, prévenir les cordonniers de cette mesure. Ils en dresseront une liste et la remettront sous trois jours au secrétariat de

1. Fol. 16 r° à 17 r°.
2. Fol. 46 v° et 47.
3. Fol. 49.
4. Fol. 165.

l'administration. Ils enjoindront aux cordonniers compris dans cette liste de fabriquer deux paires de souliers par décade, sous peine d'être poursuivis et d'encourir les peines portées par la loi du 14 ventôse. Tous les nonodis, à partir du 29 fructidor, chaque cordonnier remettra les deux paires de souliers qu'il aura fabriquées à l'administration municipale, afin qu'elle puisse vérifier s'ils doivent être reçus. Dans ce cas, elle enverra un état à l'administration centrale, et sur cet état, seront délivrés les mandats nécessaires pour le paiement de ces souliers.

Enfin, le gouvernement obligé de recourir à tous les expédients pour faire face aux dépens qui l'accablaient, fit vendre les piques que la Convention avait distribuées à tous les citoyens. Conformément à l'arrêté du département de la Haute-Marne du 28 nivôse an 4 (18 janvier 1795) qui reproduisait les dispositions d'une lettre ministérielle du 12 du même mois, les agents de chaque commune retirèrent ces piques des mains des individus qui les détenaient. Ils les firent transporter à la maison commune de Fresnes dans le courant de la décade, et le 18 pluviôse (7 février) en annoncèrent la vente aux enchères pour le 25 du même mois; le montant de la somme fut envoyé au payeur général du département par le trésorier de l'administration.

De tout ce chapitre, il résulte donc que sous quelque face que l'on envisage la situation économique du pays à cette époque, elle était loin d'être satisfaisante. D'un côté, les réquisitions et le service militaire enlevaient à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, la majeure et la plus valide partie de leurs forces. D'un autre, les emprunts forcés, les impositions de toute nature, écrasaient le pays et ne lui laissaient que des ressources bien précaires, diminuées encore par la dépréciation des assignats qui étaient entre les mains d'un grand nombre de personnes. Ce qui ne put manquer de survenir après un tel état de choses, ce fut la ruine et la misère, qui engendrèrent ensuite le brigandage. C'est en effet, de 1795 à 1803, que les bandes connues sous le nom de chauffeurs, désolèrent un grand nombre de provinces.

(*A suivre.*) Jules VIARD.

DE LA
FORMATION DE L'UNITÉ FRANÇAISE

LEÇON PROFESSÉE AU COLLÈGE DE FRANCE, LE 4 DÉCEMBRE 1889

Par M. Auguste LONGNON

MESSIEURS,

C'est avec une bien réelle et bien vive émotion que je monte dans cette chaire du Collège de France où se sont succédé, depuis cent vingt ans, tant de maîtres éminents dans l'art de bien dire, et, pour ne parler que de ceux qui l'ont occupée depuis la Révolution, Lévesque et Clavier, tous deux hellénistes de mérite, Daunou, Letronne, Michelet, Guigniaut et, enfin, le titulaire actuel de la chaire, M. Alfred Maury, qui aujourd'hui s'y fait remplacer pour la première fois après avoir professé pendant vingt-neuf années consécutives, M. Alfred Maury, à l'excessive bienveillance duquel je dois l'honneur de paraître devant vous. La plupart de ces maîtres ont consacré leurs leçons à l'histoire de l'antiquité ; M. Daunou, le premier, a fait quelques excursions dans l'histoire des temps qui ont suivi la chute de l'Empire romain; Michelet, au contraire, a uniquement traité de l'histoire de France, et vous savez tous avec quel incomparable éclat; M. Alfred Maury a successivement abordé les sujets les plus divers de l'histoire de l'antiquité et de l'histoire des temps modernes. C'est également de cette dernière période que je me propose de vous entretenir, et j'ai choisi, dans l'histoire des temps modernes, un sujet qui touche aux plus vives préoccupations de tous les Français. L'histoire de la formation territoriale de la France que je vais dérouler devant vous, c'est, en effet, l'histoire de la formation du pays qui a tout notre amour, du pays pour lequel nous sommes tous prêts à donner le meilleur de nous-mêmes, soit en le défendant contre les entreprises de l'étranger, soit en travaillant chacun dans notre sphère à lui maintenir la place glorieuse que, depuis tant de siècles, il occupe si légitimement à la tête de tous les peuples. L'histoire de la formation territoriale de la France, c'est en réalité l'histoire de la formation de l'unité française, de cette unité si lentement, mais si solidement édifiée, à laquelle la France doit le rôle important que, depuis les derniers siècles du moyen-âge, elle a joué dans l'histoire de l'Europe.

Le sujet que j'ai choisi n'est pas nouveau : tous les historiens de notre pays l'ont traité, mais aucun d'eux ne l'a fait, ce semble, avec tout le soin qu'il comporte. En faisant mieux connaître les institutions et la géographie du moyen-âge, en mettant au jour

de précieux documents enfouis depuis des siècles dans nos dépôts d'archives et dans nos bibliothèques, ou en signalant ceux qui n'ont encore été l'objet d'aucune publication, les travaux de l'érudition moderne ont en quelque sorte renouvelé la question. Nous concevons, par exemple, plus nettement qu'on ne le faisait naguère encore, ce qu'était au début de la dynastie capétienne, c'est-à-dire il y a neuf siècles, ce royaume de France que les historiens même les plus éminents ne distinguaient pas toujours assez nettement du domaine de la couronne, du domaine royal, ce royaume d'où est sortie la France moderne.

Le royaume de France est directement issu du démembrement de l'empire de Charlemagne. C'est le traité de Verdun, conclu en 843 entre les trois fils de l'empereur Louis le Pieux, qui créa le royaume de France tel qu'il a subsisté sans modifications bien apparentes jusqu'à la fin du moyen-âge. Mais, par suite de l'établissement de la féodalité, qui est, paraît-il, l'une des phases nécessaires de toute civilisation, le pouvoir royal était presque nul dans la majeure partie du royaume français. Les limites de cet Etat ne différaient pas sensiblement de celles de la France actuelle, si ce n'est vers l'est ; du côté de la Lorraine, en effet, il n'atteignait pas toujours la Meuse et, plus au sud, il ne dépassait sur aucun point la Saône, ni le Rhône, dont la rive droite ne lui appartenait pas exclusivement.

Lors de la substitution de la maison capétienne à la dynastie issue de Charlemagne, le pouvoir royal était bien précaire. La royauté française ne pouvait alors prétendre à une figure bien brillante dans le monde. La puissance royale ne s'exerçait directement que sur une infime partie du territoire français, et surtout dans le pays entre Seine et Loire, de Paris à Orléans. Partout ailleurs, hormis dans les seigneuries ecclésiastiques, comme celles de l'archevêque de Reims et des évêques de Beauvais, de Noyon, de Laon, de Châlons-sur-Marne et de Langres, que l'exercice du droit de régale replaçait momentanément, à chaque vacance du siège épiscopal, sous l'autorité du roi, le pouvoir royal était presque nul. Aussi les premiers rois capétiens usèrent-ils leur vie dans des luttes obscures et sans gloire : leur œuvre particulière, en cette grande œuvre de la formation de l'unité française, fut de consolider la royauté dans le Parisis et dans les pays voisins, en assurant les communications entre Orléans et Etampes, d'une part, Paris de l'autre. La réalisation de cet idéal, qui aujourd'hui nous semble bien mesquin, exigea près d'un siècle et demi de sérieux efforts, et ce fut Louis le Gros, le quatrième successeur de Hugues Capet, qui y mit la dernière main. Les diverses parties de la France avaient, d'ailleurs, depuis l'intronisation définitive des Capétiens, beaucoup gagné en cohésion et en solidarité : on le vit bien, lorsqu'en 1125, toute la France féodale se leva, frémissante et armée, à la menace d'une invasion allemande.

La lutte contre la monarchie anglo-normande, aux XIIe et XIIIe siècles, peut être considérée comme la seconde phase du développement de l'unité française. Le roi d'Angleterre, Henri II, joignant par son mariage avec Aliénor de Guyenne, épouse répudiée de Louis le Jeune, l'héritage de la maison de Poitiers à ceux des maisons d'Anjou et de Normandie, domine sur un tiers environ de la France, dont le littoral septentrional et occidental lui appartient tout entier, depuis l'embouchure de la Bresle, qui limite la Normandie du côté de la Picardie, jusqu'à la frontière espagnole, au delà de Bayonne. La royauté française mena résolûment cette lutte : elle y gagna la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, la Saintonge et l'Aunis, sans compter l'hommage direct de la Bretagne, des comtés de la Marche et d'Angoulême, des vicomtés de Thouars et de Limoges, des seigneuries de Châteauroux et d'Issoudun, du comté d'Auvergne qui, lui-même, fut bientôt confisqué et réuni au domaine, et de beaucoup d'autres fiefs importants. L'œuvre de Philippe Auguste, œuvre que saint Louis consolida en 1258 par un traité avec le roi d'Angleterre, ne se borna pas là. Sous Philippe Auguste, ou peu de temps après lui, grâce aux conséquences de sa politique, le domaine royal reçut de sérieux accroissements au nord, au nord-est et au sud par suite de l'affaissement ou de la suppression de plusieurs grands fiefs : l'Artois, l'Amiénois, le Vermandois, le Valois et l'ancien marquisat de Gothie, qu'on désignait alors sous le nom de duché de Narbonne, furent joints au domaine royal.

Vers la fin du XIIIe siècle, Philippe le Bel, le quatrième successeur de Philippe Auguste, devint maître par mariage du comté de Champagne, situé à la limite orientale du royaume, que ce fief dépassait même sur quelques points. C'est alors que le regard de nos rois commence à se porter vers le Rhin. Les rois de France semblent vouloir reconstituer, sous leur sceptre, l'unité de l'ancienne Gaule ; mais leurs efforts sont entravés, arrêtés par la guerre de Cent-Ans, c'est-à-dire par les Anglais, qui menacent l'indépendance française.

Le danger écarté l'on sait au prix de quels efforts — et nous atteignons alors le milieu du XVe siècle —, nos rois tournent de nouveau leurs regards vers l'extrémité orientale de l'ancienne Gaule. Au Dauphiné, qu'ils ont acquis un siècle auparavant, ils joignent bientôt la Provence que leur a léguée le dernier représentant mâle de la seconde maison d'Anjou, et ils unissent momentanément la Franche-Comté à la couronne.

La lutte contre la maison d'Autriche, héritière de la maison de Bourgogne, semble arrêter un moment l'essor de la royauté. La frontière septentrionale rétrograde : le royaume de France perd la rive gauche de l'Escaut, c'est-à-dire la Flandre, il perd aussi l'Artois, et ces deux provinces, naguère tenues en fief du roi de France par le duc de Bourgogne, deviennent indépendantes sous

le gouvernement du roi d'Espagne, dès lors maître de tous les Pays-Bas. Mais le XVIe siècle n'est pas complètement stérile pour l'accroissement territorial de la France : la conquête des Trois-Evêchés, c'est-à-dire la conquête sur l'empire germanique du temporel des évêques de Metz, de Toul et de Verdun qui enserre en quelque sorte les duchés de Lorraine et de Bar, par Henri II; l'acquisition définitive des possessions territoriales du duc de Savoie, situées sur la rive droite du Rhône, par Henri IV, constituent une marche en avant qui présage des conquêtes ultérieures. Il convient encore de ne pas oublier que l'avènement de Henri IV compléta notre frontière pyrénéenne, vers le sud-ouest, par la réunion de la Basse-Navarre et du Béarn sur lesquels régnait le chef de la maison de Bourbon.

La politique et les conquêtes des successeurs de Henri IV donnèrent à la France une partie de la ligne du Rhin, c'est-à-dire l'Alsace à laquelle vinrent se joindre la Franche-Comté d'abord, la Lorraine ensuite, tandis que la conquête de l'Artois, de la Flandre occidentale et d'une portion du Hainaut effaçait une partie des funestes résultats des traités de Madrid et de Cambrai. La conquête du Roussillon et de ses annexes compléta, vers le midi, les frontières naturelles de la France. Enfin, en 1768, la Corse entra dans la famille française.

Notre pays atteignit ainsi peu à peu les limites qu'il a gardées de 1815 à 1860, après que deux invasions successives lui eurent ravi les conquêtes des armées républicaines qui avaient rattaché à la France toutes les contrées comprises entre le Rhin, les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées et l'Océan, c'est-à-dire la totalité de l'ancienne Gaule, exception faite de la Suisse. On n'eut garde toutefois de lui enlever en 1815 deux territoires enclavés dans la France d'avant 1789, le Comtat Venaissin demeuré au pouvoir du pape jusqu'en 1791, et le comté de Montbéliard.

Lorsqu'on considère cette merveilleuse histoire de la formation de l'unité française, la pensée se reporte involontairement sur les deux tronçons orientaux de l'empire de Charlemagne, et l'on se demande pourquoi le royaume assigné en 843 par le traité de Verdun à Charles le Chauve a pu, de si bonne heure, former un Etat fortement uni, alors que l'Allemagne et l'Italie, détachées comme lui du vaste empire carolingien, n'ont pu réaliser que de nos jours l'unité à laquelle les patriotes de l'un et de l'autre pays aspiraient depuis si longtemps.

La réponse est facile. L'unité de la France est l'œuvre de la dynastie capétienne, de cette dynastie qu'une loi successorale, écartant du trône les femmes et leur descendance, a maintenu la tête de notre pays jusqu'à la Révolution. « Cette transmission invariable de la couronne dans la ligne masculine, dit Michelet, a « donné plus de suite à la politique de nos rois. Elle a balancé « utilement la légèreté de notre oublieuse nation. » Au contraire,

l'Allemagne, à laquelle ses souverains avaient uni les royaumes de Lorraine, d'Arles et même celui d'Italie, vit s'éteindre successivement trois dynasties impériales. Chacune d'elles avait gardé le pouvoir durant un siècle environ et le principe héréditaire semblait l'emporter sur le principe électif auquel toutes trois avaient dû leur élévation; mais les deuxième et troisième dynasties impériales, c'est-à-dire les empereurs franconiens et les empereurs souabes, usèrent leurs forces dans la lutte contre la Papauté, et la chute des derniers fut le point de départ du grand interrègne, crise redoutable qui se prolongea durant vingt ans. Toutefois, l'unité morale de l'Allemagne empêcha sa dissolution complète, et la royauté allemande, restaurée en 1272 par Rodolphe de Habsbourg et dorénavant appuyée principalement sur la fortune territoriale des Empereurs, fut maintenue comme clef de voûte de l'édifice complexe que formaient les membres du Saint Empire. Moins heureuse encore que l'Allemagne, l'Italie, constamment tiraillée d'une part par les empereurs allemands qui ne veulent pas que le nom de Saint Empire romain soit un vain titre, de l'autre par la Papauté qui entend maintenir son indépendance, l'Italie demeure morcelée, impuissante et, malgré ses aspirations continuelles vers la liberté et vers l'unité, voit, sans espoir de salut, se perpétuer ce déplorable morcellement jusqu'à la Révolution, ou, pour mieux parler, jusqu'à nos jours.

Il est incontestable que la fixité de la dynastie est une des choses qui ont le plus contribué, en France, par la continuité des traditions politiques, à former et à sauvegarder l'unité française. Mais cette régularité dans l'ordre successoral, cette fixité, cette netteté à laquelle nos esprits sont habitués, n'existaient pas dans le droit du XIe et du XIIe siècle. Grâce à la reculée des temps, il nous semble que cette belle lignée des Capétiens se succéda le plus naturellement du monde. Rien, cependant, n'était en principe aussi imparfaitement réglé que la succession au trône de France.

Tout d'abord, le principe de l'hérédité n'était même pas complètement admis au début de la dynastie capétienne. Au principe héréditaire qui, seul, paraît avoir été réellement appliqué à l'époque mérovingienne — M. Fustel de Coulanges l'a, je crois suffisamment prouvé —, on a opposé bientôt, par suite de la substitution de la dynastie carolingienne à la dynastie mérovingienne, le principe de l'élection auquel Pépin le Bref avait dû son accession au trône. Les premiers Carolingiens n'arrivent à la royauté qu'en vertu d'une élection ou d'un simulacre d'élection, et le principe électif ne tarde pas à se fortifier, lorsqu'à la déposition de Charles le Gros en 887, la dynastie carolingienne n'étant plus représentée que par un bâtard, Arnoul de Carinthie, et par un enfant encore incapable, Charles le Simple, chacune des diverses parties de l'Empire franc, sauf l'Allemagne, choisit un roi dans une autre famille que celle de Charlemagne. C'est à ce principe que le

comte Eudes en 888, Robert Ier en 922, Raoul en 923 et Hugues Capet en 987 durent le trône de France sur lequel chacun d'eux remplaça un roi de la race carolingienne. Aussi, pour assurer la couronne à son fils Robert II, Hugues Capet, dès la première année de son règne, associa-t-il ce prince au gouvernement. A l'imitation de Hugues Capet, chacun de ses cinq premiers successeurs fit couronner et associa au trône l'aîné de ses fils. Philippe Auguste fut le dernier roi capétien couronné du vivant de son père : la dynastie parut alors si bien consolidée, que ce prince ne crut pas utile d'agir à l'égard de son fils, le futur roi Louis VIII, comme ses ancêtres l'avaient fait à l'égard de leur héritier. D'ailleurs plus de deux siècles s'étaient écoulés depuis l'avènement de Hugues Capet et l'on ne constate plus alors de ces mécontentements féodaux qui, signalant jadis presque chaque changement de règne, prouvaient combien était prudente la conduite des premiers rois capétiens.

La nouvelle dynastie était donc tout à fait assise au moment où la royauté française, affermie par Philippe Auguste, commença à disputer à l'Allemagne désunie le premier rang parmi les Etats chrétiens. La Providence semblait d'ailleurs la servir, car l'héritier direct ne manqua pas plus à Philippe Auguste et à ses successeurs qu'il n'avait manqué à leurs devanciers, de sorte que, sans interruption et durant plus de trois siècles, on vit en France le fils aîné du roi défunt lui succéder sur le trône. Un jour vint, cependant, où l'héritier direct faisant défaut, la couronne allait échoir, de par l'usage qui depuis trois cents ans déjà régissait les successions aux fiefs, à la fille du roi Louis Hutin, laquelle en se mariant pouvait la porter dans une famille étrangère. C'est alors que Philippe le Long, l'aîné des frères du feu roi, parvint au trône par la première application de cette loi de succession qu'on appela la loi salique. Les légistes du temps, ne pouvant appuyer les prétentions de Philippe le Long sur le droit féodal qui permettait aux femmes de tenir des fiefs et qui, dans la plupart des Etats chrétiens, leur avait même permis de monter sur le trône ou de le transmettre à leurs descendants, les légistes recoururent à un article de la loi des Francs Saliens qui donnait aux mâles seuls, à l'exclusion des femmes, ce qu'on appelait la « terre salique ». Quoique cette loi fût étrangère à la matière et ne fût même plus en usage depuis quelques siècles, ils l'appliquèrent à la succession au trône de France. Ils l'y appliquèrent avec d'autant plus de facilité que, en fait et bien qu'aucune loi ne le défendît expressément, la couronne chez les Francs et chez les Français, depuis neuf siècles, n'avait jamais été attribuée à une femme ou transmise par les femmes, ce qui, au contraire, n'avait pas été sans exemple dans plusieurs royautés germaniques, chez les Ostrogoths au VIe siècle et chez les Lombards au VIIe.

Deux autres applications de la loi salique suivirent de six années en six années : les quatre filles de Philippe le Long furent exclues

du trône à la mort de leur père en 1322, et il en fut de même de la fille de Charles le Bel en 1328. Désormais, le mode de succession à la couronne fut si bien fixé en France que, plus tard, sans qu'il y eût la moindre opposition, sans même qu'il y eût discussion, Louis XII en 1498, François Ier en 1515, Henri III en 1574 et Henri IV en 1589, durent à la loi salique leur avènement au trône de France. Cette loi ne fut suivie nulle part ailleurs, sinon pour la succession au comté, puis duché de Savoie, dont les possesseurs prirent en 1720 le titre de roi de Sardaigne, de sorte que la maison royale qui règne aujourd'hui sur l'Italie lui doit sa fortune : c'est en effet par une application de cette loi que Charles-Albert, aïeul paternel du roi Humbert, succéda en 1831 au roi de Sardaigne, Charles-Félix, dont il était le parent au quatorzième degré seulement. Il convient d'ajouter que ce mode de succession ne fut pas en Savoie une importation française, et que, dès 1268, Béatrix de Savoie avait été exclue de la succession de son père, le comte Pierre, qui ne laissait point d'autre enfant.

Si le mode de succession au trône de France n'a pas été fixé avant 1316, c'est uniquement, vous le voyez, parce que Hugues Capet et ses dix premiers successeurs ont eu cette chance providentielle d'avoir toujours un héritier direct, c'est-à-dire un fils pour leur succéder. Si cet héritier direct avait fait défaut avant que la dynastie eût pris aussi complètement racine, l'existence de la France ou du moins son unité, sa grandeur, son influence dans le monde, pouvaient être mises en question. Une princesse, héritière du roi son père, eût pu porter la couronne dans une autre maison, au détriment de la maison de France, et cette hypothèse n'est pas inadmissible pour une époque où l'on voit une reine de France d'origine étrangère, Blanche de Castille, gouverner l'Etat français au nom de son fils mineur, de 1226 à 1236, et plus tard, au nom de son fils absent, de 1248 à 1252 : un tel événement, s'il s'était produit, pouvait être l'origine de complications pleines de menaces pour le pays.

La dynastie capétienne a eu, en outre, cette heureuse chance d'échapper à deux grands dangers auxquels n'ont pas pu se soustraire les dynasties voisines ou, tout au moins les grandes familles féodales. Je veux parler de l'exclusion du fils aîné pour cause d'incapacité et de l'exclusion des enfants mâles du fils aîné, au cas où celui-ci serait mort avant le roi son père.

L'exclusion du fils aîné pour cause d'incapacité était admise en France dans les dynasties féodales, comme le prouve, en dehors du cas contesté d'Eudes l'Insensé, fils d'Herbert IV, comte de Vermandois et de Valois, le cas incontestable de Guillaume, fils aîné du comte Etienne de Blois et d'Alix de Normandie, que sa faiblesse intellectuelle fit exclure, vers 1110, des comtés de Blois, de Chartres et de Meaux, au profit de son frère cadet Thibaud IV que l'histoire a surnommé le Grand. Ce Guillaume, ayant épousé l'hé-

ritière de l'ancienne maison de Sully [-sur-Loire], devint la souche de la nouvelle maison de ce nom qui n'eut jamais la moindre part à l'héritage de la puissante maison de Blois-Champagne, dont elle constituait en réalité la branche aînée. Certains chroniqueurs du XIIe et du XIIIe siècle prétendent que Henri Ier, au XIe siècle, et Louis VII, au XIIe, auraient été préférés pour la succession royale, quoique plus jeunes, celui-ci à son frère Robert, chef de la maison comtale de Dreux, celui-là à son frère Eudes, exclus du trône en raison de leur peu d'intelligence. Bien qu'en l'espèce, ces chroniqueurs fussent mal informés au sujet de faits remontant déjà à un siècle, on peut induire de leurs récits que le cas d'exclusion dont ils parlent était alors généralement admis en France.

Au XIe et au XIIe siècle, c'est-à-dire dans un temps de gouvernement tout personnel, il était moins naturel de placer sur le trône un prince fou ou incapable qu'il n'était facile à la fin du XIVe d'y conserver le malheureux Charles VI, qu'il ne l'est aujourd'hui, en Bavière, d'y admettre le malheureux roi Otton qui d'ailleurs, en qualité de roi constitutionnel, règne, mais ne gouverne pas. On peut citer néanmoins, pour un royaume voisin de la France, un cas d'exclusion qui date seulement d'un siècle, celui du fils aîné de Charles III, roi d'Espagne, l'infant Don Philippe, auquel son idiotisme fit refuser le titre de prince des Asturies, porté depuis 1388 par l'héritier présomptif du trône d'Espagne, et qui traîna durant trente années une existence effacée et douloureuse.

L'exclusion des enfants mâles du fils aîné, au cas où celui-ci mourait avant le roi son père, était alors admise généralement, au moins dans un certain nombre de dynasties féodales, parce que la représentation n'était pas encore partout acceptée, même en ligne directe. Le Nain de Tillemont, qui composa, il y a deux siècles, une savante histoire du roi saint Louis, signale, en deux actes de ce monarque, relatifs à la constitution de l'apanage de son fils aîné Philippe le Hardi qui lui succéda sur le trône, certaines circonstances de nature à faire supposer que les enfants mâles de Philippe le Hardi n'auraient pas été appelés à la succession au trône, si leur père n'avait pas survécu au roi leur aïeul. Le fait est douteux, mais ce qui n'est point contestable, c'est que les petits-fils maternels de saint Louis, les infants de la Cerda, furent victimes de la mort prématurée de leur père, l'infant Don Ferdinand de Castille, et qu'après la mort du roi de Castille Alphonse X, arrivée en 1284, le trône qui, suivant l'usage des temps modernes, aurait été dévolu à l'aîné d'entre eux, fut occupé à leur détriment par Don Sanche IV, frère puîné de leur père. Ce qui n'est pas moins certain et ce qui a peut-être plus d'importance, c'est qu'en un grand fief français, dont le chef-lieu est situé à moins de cinquante lieues de Paris, un prince de la maison de France, un arrière petit-neveu de saint Louis qui, selon les lois d'un âge postérieur, fût devenu le chef incontesté de la

maison d'Artois, c'est que ce prince, Robert d'Artois, fut en 1302, en suite de la mort du comte Robert II, tué à Courtrai, exclu de la succession au comté d'Artois, et cela par l'unique raison que, quatre années auparavant, il avait eu le malheur de perdre son père, Philippe d'Artois, seigneur de Conches, fils unique de Robert II. Et, curieuse conséquence de cette exclusion, motivée sur ce que la représentation n'était pas admise, la fille du comte défunt, Mahaut, épouse du comte de Bourgogne Otton IV, fut préférée à son neveu, de sorte que dans un royaume où la loi salique excluant les femmes de la succession au trône allait recevoir trois applications successives à la mort de chacun des trois fils de Philippe le Bel, un grand fief, qui avait été détaché du domaine royal en 1237 pour être donné en apanage à un fils de France, échut à une femme, alors que la postérité masculine du dernier comte ne faisait pas défaut. Si pareil cas se fût présenté dans l'histoire de la lignée des Capétiens directs, il en serait inévitablement résulté, comme cela arriva en Espagne par l'exclusion des infants de la Cerda et en France par celle de Robert d'Artois, des compétitions qui eussent pu faire courir à la nationalité française les plus graves dangers.

Le triomphe de ce droit successoral qui, lentement formulé et établi, devait assurer la puissance royale et, par suite, le maintien ainsi que le développement de l'unité, ce triomphe n'aurait pas sans doute permis d'atteindre ces résultats cependant si désirables, si la maison royale de France ne s'était distinguée, entre toutes les maisons royales du monde chrétien, par la scrupuleuse honnêteté non seulement de ses chefs dont quelques-uns furent même des saints — Robert II, Louis VII et Louis IX —, mais aussi par celle de la plupart des princes des fleurs de lys, comme on appelait, au XIVe et au XVe siècle, les princes issus des branches collatérales de la dynastie capétienne. Sans doute, on peut citer parmi les chefs de la maison de France, c'est-à-dire parmi nos rois, quelques princes pour lesquels le but à atteindre légitimait les moyens employés : je veux parler de Philippe le Bel et de Louis XI, par exemple. On peut citer, parmi les collatéraux de la maison de France, de fâcheuses exceptions à cette loi historique qui fit des princes apanagés les plus fidèles et les plus dévoués auxiliaires de la politique royale et de la politique française, et deux exemples fameux — le roi de Navarre Charles le Mauvais pour le milieu du XIVe siècle, le duc de Bourgogne Jean Sans-Peur pour le commencement du XVe siècle — se présentent aussitôt à la pensée. Mais ce ne sont là, je le répète, que des exceptions, et, je me hâte de le dire, des exceptions qui résultèrent de la situation exceptionnelle de princes auxquels la nature avait départi de fort mauvais instincts. Le roi de Navarre Charles le Mauvais, qui conspira d'abord contre son beau-père le roi Jean, puis contre son beau-frère le roi Charles V, et qui fut l'un des auxiliaires de la

politique anglaise dans la première moitié de la guerre de Cent-Ans, appartenait à la branche d'Evreux, issue du troisième fils du roi Philippe le Hardi; mais il était l'une des principales victimes de la loi salique, puisqu'il avait pour mère cette fille du roi Louis le Hutin, au détriment de laquelle la loi salique reçut sa première application : Charles de Navarre avait, comme on le voit, des motifs spéciaux de mauvais vouloir à l'égard de la maison de Valois, que les applications successives d'une loi innovée depuis peu avait placée sur un trône dont la législation de la plupart des pays chrétiens lui eût assuré la possession. Quant à Jean Sans-Peur, le duc de Bourgogne, ses instincts pervers s'étaient développés au cours de cette lutte d'influence qui se prolongea, pendant toute la durée du règne de Charles VI, entre la maison d'Orléans et celle de Bourgogne. Ce fut alors que la France vit, pour la première fois, un membre de la maison royale tomber victime des embûches d'un autre membre de cette maison ; mais l'assassinat du duc d'Orléans, en 1407, par son cousin germain le duc de Bourgogne, assassinat qui douze ans plus tard eut pour conséquence presque fatale le meurtre du duc de Bourgogne par des fauteurs du parti orléaniste, n'a point implanté dans nos discordes civiles cette barbarie des mœurs politiques si habituelle en Italie à la fin du Moyen-Age et au début de la Renaissance, cette barbarie des mœurs politiques qui fait de l'histoire de l'Angleterre, à la même époque, une des histoires les plus sanglantes entre toutes celles des nations chrétiennes.

Les rois capétiens de la branche directe furent en général de fort honnêtes gens, et ils le furent aussi bien au point de vue privé qu'au point de vue public. Sauf Philippe Ier qui scandalisa ses contemporains par son union adultère avec Bertrade de Montfort qu'il avait enlevée au comte d'Anjou, et Philippe Auguste qui, au lendemain même de son mariage avec Ingeburge de Danemark, répudia sa nouvelle épouse, les successeurs de Hugues Capet semblent donner l'exemple des vertus privées et on ne leur connaît point, comme à tant de rois mérovingiens et carolingiens, d'enfants adultérins. Seuls parmi eux, Louis le Gros et Louis Hutin ont l'un et l'autre une fille naturelle ; mais la naissance de cette fille est antérieure à leur mariage. C'est seulement à partir de la seconde moitié du XIVe siècle que, la morale française se relâchant, les princes et les grands seigneurs ne craignent pas de s'entourer d'enfants naturels et même adultérins qui, sans vergogne, étalent au grand jour leur naissance irrégulière ; c'est surtout au temps des Valois que paraissent, nombreux et tenant le haut du pavé, ces bâtards de bonne maison, toujours désignés par le surnom de « bâtard » qu'ils portent avec autant d'orgueil qu'un titre nobiliaire.

La maison capétienne commandait le respect même de ses ennemis. Il est vrai que Philippe le Bel compromit un moment la vieille réputation de probité qui était l'une des meilleures parties

du patrimoine moral de sa race; aussi Dante, dont la patrie et les amis politiques avaient eu tant à souffrir de l'intervention des princes français, Charles d'Anjou et Charles de Valois, profita-t-il de l'occasion pour essayer da flétrir dans ses vers, avec ce roi de France trop peu scrupuleux, toute la lignée de Hugues Capet. Mais ce ne fut là qu'une éclipse passagère que fit bientôt oublier la conduite toute chevaleresque, trop chevaleresque même, des deux premiers rois de la maison de Valois.

Quel contraste avec les deux dynasties royales qui se succédèrent sur le trône d'Angleterre qu'elles occupèrent de 1066 à 1485! La dynastie normande et la dynastie des Plantegenêts qui en est issue par les femmes n'ont pas, à beaucoup près, la même honorabilité que la maison de France, et il semble que tous les sentiments sur lesquels se fonde la famille soient méconnus par les princes que la seconde de ces dynasties produisit au XIIe siècle. Les fils de Henri Plantegenêt et d'Aliénor de Guyenne passent leur vie à combattre, soit leur père que divers chroniqueurs accusent d'avoir abusé de la fiancée de l'un d'eux, soit leurs frères. Bien plus, si l'on en croit l'auteur d'une chronique anglaise du XIIIe siècle publiée sous le nom de Jean Bromton, ces princes considéraient comme une part de leur patrimoine et comme un patrimoine inaliénable, l'esprit de discorde qui les animait. L'un d'eux, Geoffroy de Bretagne allait jusqu'à répondre à ceux qui le sollicitaient de se réconcilier avec son père : « Il est dans la destinée de « notre famille que nous nous haïssions. C'est là notre héritage, « et aucun de nous n'y renoncera. » Des paroles presque identiques sont attribuées au roi Richard Cœur-de-Lion, frère aîné de Geoffroy. Les contemporains des fils de Henri Plantegenêt ne purent tous voir, sans une sorte d'effroi superstitieux, ces haines de famille, ces querelles intestines sans cesse renouvelées, et l'opinion populaire, appliquant à l'un des aïeûtres angevins de la maison royale, une vieille légende qui forme le point de départ du roman de *Baudouin de Flandre*, les présenta comme la conséquence et le châtiment de l'union d'un comte Geoffroy d'Anjou avec une femme de nature diabolique qu'il aurait épousée pour sa seule beauté corporelle. Les querelles intestines de la maison royale d'Angleterre qui, renaissant au début du XIVe siècle, nous épouvantent de plus en plus par leur nombre et leur horreur jusqu'à l'extinction de la descendance légitime des Plantegenêts en la personne de Richard III, ces luttes abominables qui coûtèrent la vie à tant de princes du sang royal et qui font involontairement songer à l'histoire des Atrides, valurent sans doute quelque regain de popularité à la vieille légende de l'origine satanique des Plantegenêts qui figure en plus d'une chronique anglaise des XIIIe et XIVe siècles. Les paroles que, dès 1200 environ, la chronique de Jean Bromton attribuait à Richard Cœur-de-Lion : « Nous venons du diable et nous retournerons au diable », durent sembler prophétiques, lorsque la dynastie des Plantegenêts se fut éteinte,

après qu'une vingtaine de princes du sang royal eurent péri de mort violente, victimes de ces luttes fratricides ou de ces forfaits dont on ne relit jamais le récit sans éprouver une sorte de terreur et qui ont fourni à Shakespeare le sujet de tant de beaux drames.

La France, heureusement, ne fut point le théâtre d'aussi tragiques événements, mais on est en droit de se demander ce qui serait advenu d'elle, si la dynastie qui la gouvernait se fût abîmée dans le sang comme la dynastie royale d'Angleterre. Elle évita ce danger, grâce à l'union intime qui existait entre le roi et les autres princes des fleurs de lys, et, jamais en France, le sang d'un prince de la maison régnante ne coula sur l'échafaud, par ordre royal, comme en Angleterre.

La création d'apanages territoriaux en faveur des fils puînés du roi de France est au nombre des mesures qui contribuèrent le plus, peut-être, au maintien de l'harmonie entre le roi et les princes du sang : elle fut de règle dès le commencement du XIIIe siècle. Si l'on n'y eût pris garde, cependant, la constitution de ces apanages, d'abord transmissibles à la postérité du prince apanagé, sans distinction de postérité masculine ou féminine, aurait amené peu à peu l'aliénation presque complète du domaine royal, et c'est pourquoi, à partir du commencement du XIVe siècle, les nouveaux apanages ne furent plus créés qu'avec une clause de réversion à la couronne, au cas où la postérité masculine du prince apanagé viendrait à manquer. Par cette clause de réversion, les femmes étaient exclues de la succession aux apanages, membres détachés du domaine royal, et cette sage mesure, corollaire indispensable de la loi salique appliquée à la succession royale, préserva l'unité fançaise de plus d'un danger.

Le système des apanages a été l'objet de nombreuses critiques. Certains historiens, Mignet par exemple, y voient au contraire une nécessité et même une preuve de clairvoyance politique. Il ne paraît pas exact toutefois, comme le prétend cet éminent écrivain, que la monarchie française n'eût d'autre moyen de gouverner la plupart des pays conquis qu'en leur donnant des dynasties tirées de son sein, qui, remplaçant les anciennes dynasties féodales dans les provinces, y préparaient peu à peu la réunion effective à la couronne. Aucune nécessité ne commandait, en effet, d'attribuer aux frères de saint Louis l'Artois, l'Anjou, le Poitou, unis au domaine royal et directement gouvernés au nom du roi depuis trente ans ou quarante ans, alors qu'on ne songeait point à aliéner la Normandie acquise dans les mêmes conditions que l'Anjou et le Poitou, ni le Bas-Languedoc si éloigné du centre de la domination royale. La vérité, c'est qu'il fallait faire une situation digne d'eux à trois fils puînés d'un roi de France, au nombre desquels figurent deux princes à qui l'unité et la grandeur françaises doivent bien quelque reconnaissance, Alphonse de Poitiers et Charles d'Anjou. Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse du chef de sa

femme, importa dans ce grand fief méridional une administration calquée sur l'administration des domaines royaux avec des fonctionnaires amenés de la France du nord, de sorte que le comté de Toulouse était mûr pour l'annexion à la couronne, lorsqu'Alphonse et la comtesse Jeanne de Toulouse moururent sans postérité, en 1271, au retour de l'expédition de Tunis. Quant à Charles d'Anjou, auquel son épouse Béatrix avait apporté le comté de Provence, alors fief du royaume d'Arles uni à l'Empire, la France ne lui doit pas seulement l'expansion de l'influence française dans la Provence qui, après avoir été successivement gouvernée par deux dynasties angevines, fut ensuite unie sans secousse à la monarchie française, elle lui doit aussi l'expansion de cette même influence dans l'Italie méridionale qu'il conquit sur les derniers princes de l'impériale maison des Hohenstaufen, et même en Hongrie où plusieurs de ses descendants, c'est-à-dire des princes du sang royal de France, régnèrent de 1308 à 1386. On voit par ces exemples que la création des apanages ne fut pas toujours simplement onéreuse à la couronne ; au contraire et en plus d'un cas, l'apanage permit au prince apanagé de travailler inconsciemment peut-être, mais utilement, à la grandeur de son pays.

Vous connaissez maintenant, Messieurs, le facteur principal de l'unité française. Dans les plus prochaines leçons, je vous ferai connaître, par la description de la France au temps des premiers rois capétiens, le théâtre sur lequel devait se mouvoir l'activité de ces artisans de notre unité nationale ; j'indiquerai alors les divers éléments ethniques entre lesquels se partageait notre pays, et je jetterai un rapide coup d'œil sur la distribution géographique du domaine royal et des grands fiefs. C'est seulement lorsque cette étude préliminaire sera terminée que j'aborderai définitivement l'histoire de la formation de l'unité française.

Les considérations que je viens de développer devant vous, Messieurs, et qui m'ont été inspirées par une étude impartiale de notre histoire nationale — étude dans laquelle je me suis toujours efforcé, comme je ne le cesserai de le faire, de juger les hommes et les faits en tenant compte du milieu qui les a produits —, ces considérations étaient, je crois, tout à fait indispensables. Il importait, en effet, de déterminer pourquoi la France avait, plus rapidement qu'aucun des autres pays démembrés de l'Empire de Charlemagne, réalisé cette unité, qui est le but suprême des aspirations de chacun d'eux ; il était non moins utile de montrer par quel heureux concours de circonstances la royauté française put acquérir les garanties de durée et de force morale que nécessitait l'accomplissement de la grande œuvre nationale.

Blason Populaire de la Haute-Marne*

OU

RECUEIL RAISONNÉ DES PROVERBES, SOBRIQUETS ET DICTONS

Relatifs à ce département, à ses communes et à ses habitants

21. Bourgogne, la mer des eaux.

Ainsi disait-on autrefois à cause du grand nombre de rivières considérables qui ont leur source dans cette province.

22. Ecuïer de Bourgogne.

On trouve ce dicton au nombre de ceux qui étaient les plus répandus au XIIIe siècle, d'après le *Dict de l'Apostoile*, manuscrit de cette époque.

23. Il a passé par la Bourgogne,
Il a perdu toute vergogne.

Cette réputation, si peu honorable pour la province, n'est établie que sur le dire de deux étrangers : Giovanni Florio, dans le *Giardino de recreatione*, imprimé à Londres en 1591 ; et Gomès de Trier, dans son *Jardin de récréations*, traduit du précédent et imprimé à Amsterdam en 1611. Voilà de quoi rassurer les Bourguignons sur la portée de la sentence, mais il faut avouer qu'on disait antérieurement :

24. Li plus renoié en Borgoigne, et reni Dieu se ne dit voir.

C'est-à-dire : *les plus renieurs sont en Bourgogne*, car on y dit à tout propos : *je renie Dieu si je ne dis vrai.*

Ce dicton date du XIIIe siècle ; il figure dans le *Dict de l'Apostoile.* Ainsi, au moyen-âge, on ne faisait pas grand fond sur la parole d'un Bourguignon. Les choses ont changé certainement depuis : la preuve c'est le proverbe que nous donnons plus loin sous le numéro 36.

25. Le sirop de Bourgogne ou, en patois, **le sireup de Bregogne.**

Chacun connait, au moins de nom, ce sirop qui, dans le monde, est appelé plus communément le *vin de Bourgogne*, ou simplement *le Bourgogne.*

* Voir page 431, tome II de la *Revue de Champagne*.

26. Vin vert, riche Bourgogne.

Ce dicton est assez répandu dans la province, surtout dans le pays vignoble. Il rappelle évidemment cette opinion des bons vignerons que pour avoir de bon vin, du vin qui se garde mieux et dont le bouquet soit plus développé, il faut récolter le raisin un peu vert.

27. Le charbon de Bourgogne.

Dans le siècle dernier on appelait ainsi la *pustule maligne*, sans doute parce qu'elle était plus commune dans cette province qu'ailleurs, peut-être aussi parce que c'est là qu'elle avait été le mieux observée. On peut consulter à ce sujet un ouvrage du chirurgien Jean-François Thomassin, intitulé : *Dissertation sur le charbon de Bourgogne ou la pustule maligne. Mémoire couronné par l'Académie de Dijon*. Besançon, 1780 ; in-8°. Autre édition : Besançon, 1782 ; in-8°.

La pustule maligne est désignée vulgairement en Haute-Marne, et peut-être ailleurs, sous le nom de *puce maligne*.

28. La bise est la mère nourrice de Bourgogne.

Courtépée cite ce dicton en ajoutant au sujet de la bise que « c'est le vent qu'honoraient les Celtes sous le nom de Circius, à qui Auguste dédia un temple [1]. » Quant à nous, habitants des sommets hauts-marnais sur lesquels les vents règnent en maîtres, nous n'offrirons jamais nos actions de grâces, comme les Celtes et les Romains, à la bise.

Dans certaines localités du pays de Langres, on désigne parfois la bise sous le nom de *Mademoiselle de Nancy* ; c'est probablement à cause de sa direction.

29. Il regarde en Bourgogne si la Champagne brûle.

Expression plaisante par laquelle on indique qu'une personne *a les yeux de cane*, comme on dit en Haute-Marne, c'est-à-dire qu'elle louche.

En Picardie et en Hainaut, il existe une expression semblable : *I rwette en Champagne, si l'Picardie brûle* [2].

BOURGUIGNONS

On appelle ainsi, comme chacun sait, les habitants de la Bourgogne.

30. A la Bourguignotte.

Cela peut se traduire : *à la manière des Bourguignons*. Gollut donne de cette expression l'explication suivante ; à l'en croire, cela signifierait : *portant croix et écharpe de Bourgogne* [3].

1. *Description de la Bourg.*, tome II, page 357.
2. *Dictionnaire rouchi*, page 117.
3. *Dictionnaire de Trévoux*, verbo *Bourguignotte*.

31. Après le coup, Bourguignon sage.

Nous devons la connaissance de ce dicton à Jean Le Bon qui, croyons-nous, fut le premier à l'appliquer aux Bourguignons. On lit, en effet, dans Commines : « Ces deux ducs étaient *sages après le coup, comme l'on dit des Bretons* et *généralement des François* [1]. »

Nonobstant ce passage du célèbre historien, passage qu'il ignorait peut-être, Hilaire Le Gai donne du dicton l'origine suivante, très hasardée à notre avis : « Ce dicton doit certainement son origine aux étourderies de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, tué devant Nancy en 1477. Seulement je trouve qu'il n'est guère exact, car Charles-le-Téméraire n'était en général sage ni avant ni après le coup. Les habitants de la Bourgogne ne ressemblent nullement à leur ancien duc, et il serait souverainement injuste de leur appliquer cet injurieux dicton [2]. »

32. Bourguignon salé.

Voilà une des expressions proverbiales les plus anciennes et les plus répandues ; mais on n'en est pas mieux instruit sur son origine. De toutes les opinions émises à cet égard, la plus vraisemblable, celle qui paraît la meilleure, dit Leroux de Lincy [3], c'est celle qu'a proposée Le Duchat. « *Bourguignon salé* est une allusion au porteur de cette espèce de petit casque ancien qu'on nommait *salade*. De là l'équivoque qui a donné lieu au proverbe. L'ancien dicton portait :

Bourguignon salé,
L'épée au côté,
La barbe au menton,
Saute Bourguignon.

D'où il est visible que le sobriquet de *Bourguignon salé* regarde l'ancienne milice bourguignonne. Ce sobriquet, au reste, en veut à l'opiniâtreté ou tête dure des Bourguignons, qu'effectivement D'Aubigné traite de *Bourguignons testus* [4] ».

Les curieux qui voudraient étudier cette question, déjà bien des fois débattue, pourront consulter les auteurs suivants : Pasquier, *Recherches*, livre I, ch. 9. — De Serre, *Inventaire de l'histoire de Paris*, règne de Charles VII. — La Monnoie, *Noëls bourguignons*, glossaire. — Méry, *Histoire des proverbes*, tome II, page 318. — *Encyclopédie catholique*, verbo *Bourguignons*. — *Dictionnaire de Trévoux*, même mot. — Hilaire Le Gai, *Encyclopédie des proverbes*, p. 121. — *Magasin pittoresque*, année 1837, page 78, — enfin et surtout Peignot, dans une dissertation spéciale, imprimée à Dijon en 1835.

1. Leroux, *Livre des prov. franç.*, tome I, p. 126.
2. Hilaire Le Gai, *Petite encyclop.*, page 102.
3. *Livre des prov. franç.*, tome I, page 214.
4. *Ducatiana*, page 470.

33. Bourguignon têtu.

Cette injurieuse qualification se rattache à la précédente comme nous venons de le voir.

34. Dévotion de Bourguignon Ne vaut pas un bouchon.

Ce dicton nous rappelle quelque peu celui que nous avons donné sous le numéro 24. Leroux de Lincy, dans son *Livre des Proverbes*, cite une version plus complète qu'il a puisée dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale [1] :

Pitié de Lombard,
Lebour de Picard,
Humilité de Normand,
Patienche d'Alemant,
Larghece de François,
Loyauté d'Anglais,
Dévocion de Bourguignon,
Ces huit coses ne valent pas un bouchon.

35. Coup de Bourguignon par derrière.

Voici en quels termes Fleury de Bellingen [2] parle de ce proverbe : « Il est venu de ce que Charles de Gontaut, duc de Biron, mareschal de France, ayant fait tirer son horoscope à un fameux astrologue de son temps, cet homme lui dit de se donner garde d'un *coup de Bourguignon par derrière*, désignant par là quelle devait être sa fin. Dans la suite, ce maréchal ayant été convaincu d'avoir conspiré contre l'Etat, fut condamné à avoir la tête tranchée à la Bastille à Paris. Après les premiers interrogatoires, il demanda de quel pays était le bourreau de Paris. Ayant appris qu'il était bourguignon, il se crut perdu, et dit que c'étoit fait de lui. Ce n'est que depuis ce temps là qu'on a parlé d'un coup de Bourguignon par derrière [3]. »

36. La parole d'un Bourguignon Vaut une obligation.

Ce dicton flatteur, contre-partie de celui qui porte le numéro 24, n'est cité, à notre connaissance, que par Saint-Julien de Balleure, dans ses *Mélanges historiques*. M. Abel Jeandet le rappelle dans ses *Lettres à M. le rédacteur en chef du Courrier de Saône-et-Loire sur la Longévité humaine* [4].

37. A la manière de Bourgogne sur le lourd.

Nous empruntons ce dicton aux *Adages français* de Jean Le

1. Fonds français, manuscrit 2566.
2. *Etymologie des prov. franç.*, page 52.
3. Leroux de Lincy, *Livre des prov. franc.*, tome I, page 215.
4. Châlon-sur-Saône, 1857 ; in-8, page 13. — Brochure tirée à 100 exemplaires.

Bon. Il faut croire qu'à cette époque, les Bourguignons ne passaient pas pour avoir l'esprit délié; mais depuis, ils ont fait leurs preuves.

38. Il a le nez bourguignon ou **c'est un Bourguignon, voyez son nez.**

L'effet de l'usage du *sirop de Bourgogne*. — usage immodéré, s'entend, — est de colorer le nez ; ce n'est pas que les autres *sirops* n'agissent de même. Le dicton tend donc à insinuer que les Bourguignons sont les plus fervents amateurs du jus de la treille ; cela se conçoit facilement quand ce jus est celui de treilles telles que les leurs.

BRACANCOURT

Ancien couvent de Minimes, situé à la source de la Blaise, sur le territoire de la commune de Blaise-sur-Blaise, arrondissement de Chaumont, canton de Vignory.

39. Les bons hommes de Bracancourt.

Ce dicton ne tire pas son origine des excellentes qualités des habitants de Bracancourt; il rappelle seulement que le monastère de Bracancourt abritait des Minimes, des *Bons-hommes*, comme les appelait Louis XI.

Ce monastère avait été fondé en 1496 par Jean de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, seigneur de Blaise, Mirbel, etc., maréchal de France, et par Anne de Beaujeu, sa femme.

BRICON et BROTTES

Bricon est une commune du canton de Chateauvillain, arrondissement de Chaumont ; Brottes, un village des canton et arrondissement de Chaumont.

40. Défiez-vous du pain de Brottes, du vin de Bricon et de la jugerie de Chaumont.

Ce dicton, tout répandu qu'il est dans la région chaumontaise, est fort ancien; il s'applique au pain, au vin et à la jugerie des siècles passés. Se défier aujourd'hui du pain de Brottes, du vin de Bricon et de la jugerie de Chaumont, ce serait, certes, méconnaître trois excellentes choses.

CERIZIÈRES

Commune du canton de Doulaincourt, arrondissement de Wassy.

41. Les hannetons de Cerizières.

Les uns disant que ce dicton provient de ce qu'à Cerizières les hannetons sont plus multipliés que partout ailleurs ; mais d'autres, ce sont assurément de mauvaises langues, prétendent qu'il rappelle que les habitants du village font plus de bruit que de besogne. Il est vrai qu'ils ajoutent que ce dicton a été fabriqué dans

l'un des villages voisins, jaloux, sans aucun doute de Cerizières, et que les habitants de ce dernier village, pour se venger du qualificatif injurieux probablement, servent à leurs hôtes des pâtés de hannetons le jour de la Saint-Didier, fête patronale de la paroisse.

CHALINDREY

Commune importante du canton de Longeau, arrondissement de Langres.

42. Les sorciers de Chalindrey.

Cette qualification paraît avoir été surtout fondée sur la croyance où l'on était dans les siècles derniers que la plupart des habitants de Chalindrey avaient commerce avec le *Feulleteut*, un diable rouge qui résidait sur la colline de Cognelot, voisine du village.

Il y a une quantité de villages en France dont les habitants sont de toute antiquité qualifiés de sorciers ; la Haute-Marne en compte plusieurs, mais il n'est pas facile d'assigner l'époque où ces dictons ont pris naissance, quoique l'origine en soit invariablement la même.

CHALVRAINES

Commune du canton, canton de Saint-Blin, arrondissement de Chaumont.

43. Chalvraines,
La belle plaine,
Pour un demi écu on a la course d'un lièvre.

Autre version :

A Chalvraines
La grand'plaine,
Sans fontaine ni prairie,
Malheur à qui s'y marie.

Ces dictons fort anciens font allusion à la topographie de la commune. Autrefois le village n'abritait qu'une population de carriers et de cloutiers, mais d'agriculteurs peu ou point, vu le manque d'eau suffisante. Aujourd'hui le proverbe a tort, car le territoire est bien cultivé et ceux qui s'y marient ne sont pas plus malheureux qu'ailleurs ; mais l'industrie de la clouterie n'existe plus à Chalvraines.

CHAMPAGNE

L'une des principales provinces de l'ancienne France ; elle a fourni au département de la Haute-Marne la presque totalité de son territoire. Les dictons et proverbes qui la composent sont nombreux ; nous allons en indiquer quelques-uns en les classant par ordre alphabétique du premier mot.

44. Attrape ça, Champagne, c'est du lard !

C'est ce qu'on dit en plaisantant à quelqu'un à qui il est arrivé du désagrément, une mésaventure. Ici le mot *Champagne* est

probablement pris dans le sens familier que nous lui verrons au numéro 46.

45. Boire à la grande tasse de René de Champagne.

Ironie qui rappelle l'une des horreurs qu'enfantèrent les guerres de religion du XVIe siècle. « Parmi ceux qui se distinguèrent alors par leur zèle féroce, on doit citer... un certain René de Champagne, seigneur de Péchereul (Aube), qui attirait chez lui les protestants ou ceux qu'il croyait favorables à leurs opinions et les faisaient noyer la nuit dans un vivier, placé dans la cour de son château. Il appelait cela *faire boire ses hôtes à la grande tasse.* Charles IX, visitant la Champagne, peu après la Saint-Barthélemy, alla voir ce château déjà célèbre par les atrocités qui s'y étaient commises; en contemplant ce vivier où tant d'infortunés avaient péri, il demanda en riant à René combien de Huguenots avaient bu à la grande tasse. Il ne m'en souvient pas, répondit-il, je n'ai pas chargé ma mémoire de semblables misères [1]. »

46. C'est Champagne.

Le dictionnaire de Trévoux, *verbo* Champagne, fait remarquer qu'on donne assez facilement le nom pur et simple de *Champagne* à un domestique qui est originaire de cette province. Cette habitude de désigner par son nom de province un domestique aux siècles derniers n'était pas exclusive aux Champenois, nous voyons en effet une foule de valets désignés sous les noms de *Picard, Comtois*, etc., pour la même cause.

47. Champagne pouilleuse.

Voilà le surnom le plus vulgaire et le plus souvent jeté à la face des habitants de notre province. Comme la plupart des surnoms injurieux, celui-ci est entaché d'ignorance et d'injustice. D'une part, en effet, ce n'est pas la Champagne entière, mais une partie seulement qui, géographiquement parlant, peut recevoir ce sobriquet, c'est le territoire compris entre Vitry-le-François et Sézanne. D'autre part, le qualificatif s'applique au sol qui ne produit, c'est-à-dire ne produisait pas *pouille*, et non aux habitants; si, en effet, le sol n'est pas aussi fertile que celui du reste de la province, ses habitants ne sont pas moins soigneux et de leur corps et de leur chevelure que les autres Français, ils sont même bien supérieurs à cet égard à une foule de Français principalement du centre et du midi.

48. Chevaliers de Champagne.

Tout le monde connaît le sens de ce dicton ; il suffit que nous rappellions qu'il remonte au moins au XIIIe siècle puisqu'il est mentionné dans le *Dict. de l'Apostoille* [2].

1. F. Regon et Fabre d'Olivet, *Précis de l'hist. de Champ.*, page 113.
2. Leroux de Lincy, *Le Livre des prov.*, tome I, page 219.

49. De l'arbre d'un pressoir Le manche d'un cernoir.

« Ce proverbe est particulier aux Champenois, dit Nicod, qui, en leur langage, appellent *arbre* la plus grosse pièce de bois d'un pressoir, et *cernoir* un petit instrument dont on fait les cerneaux. Ce mesme proverbe s'applique à ceux qui, faisant quelque ouvrage, le touchent et le retouchent tant qu'ils le réduisent quasi à rien, comme ferait un charpentier, lequel repasseroit si souvent la coignée sur cette grosse pièce du pressoir appelée arbre, qu'enfin il la réduiroit si petite qu'elle ne seroit plus propre qu'à faire un manche de cernoir [1]. »

50. En Picardie sont li bourdeeur Et en Champaigne li buveur.

C'est ainsi que débute le Clerc de Troyes dans le *Roman du renard contrefait* qui date de la fin du XIVe siècle, début qui trace un portrait singulièrement peu flatté des Champenois ; jugez-en :

En Picardie sont li bourdeeur,
Et en Champaigne li buveur :
Et si sont li bon despancier,
Et si sont bon convenancier.
Telz n'a vaillant un angevin
Que chascun jor viaut boire vin,
Et viaut suiv la compaignie
Et tant boire que laingue lie ;
Et quant se vint aus cos donner
Ils se sevent bien remuer.

51. Foires de Champagne.

Au moyen-âge, les foires de Troyes, de Bar-sur-Aube et en général de la Champagne, étaient parmi les plus célèbres et les plus importantes de toute la France. Inutile d'entrer ici dans des détails qui seraient hors de propos ; nous dirons seulement que M. Assier a publié un opuscule intitulé : « *Ce qu'on apprenait aux foires de Troyes et de la Champagne au* XIIIe *siècle, suivi d'une Notice historique sur les foires de Troyes, de la Champagne et de la Brie* [2]. »

(*A suivre.*) A. D.

1. Leroux de Lincy, *Livre des prov.*, tome I, page 38.
2. Paris, 1858, in-12.

LEÇON DE RÉOUVERTURE

DU COURS DE

L'HISTOIRE DE LA SCULPTURE DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE

Deux écoles, toutes deux représentées par des archéologues de grand mérite, sont divisées en ce moment sur une question qui a un certain intérêt au point de vue de l'histoire de l'art. — L'une professe que la période connue sous le nom de *Renaissance française* procède exclusivement de la *Renaissance italienne* inspirée par l'antique ; elle aurait commencé au moment où celle-ci, arrivée à son complet développement, allait devenir froide et monotone ; sur le sol gaulois, elle aurait pris un nouvel essor. — L'autre considère le mot *Renaissance* comme un terme vague, inventé au XVIe siècle, et place au XIVe le point de départ de l'art moderne ; elle reconnaît les artistes du nord de la France comme les principaux promoteurs. La France septentrionale aurait précédé l'Italie dans l'évolution de l'art tel qu'il est pratiqué aujourd'hui.

M. L. Courajod est à la tête de cette dernière école ; tout récemment, il a défendu son opinion avec « cette *furia francese*, dit M. André Michel (*Débats*, 1er juillet), cette fougueuse et tenace énergie qui communique à tout ce qu'il écrit et enseigne un cordial accent ». Nous reproduisons cette *Leçon de réouverture des Cours du Louvre*, persuadés que les lecteurs de la *Revue* liront avec plaisir ces lignes dans lesquelles notre sympathique collaborateur se montre quelquefois dominé par un enthousiasme patriotique. Cette *Leçon* a provoqué, de la part de personnes indirectement mêlées au débat, des critiques où l'on regrette de voir de virulentes appréciations. Entre érudits qui ne partagent pas le même avis, il semble que la discussion doive avoir lieu en termes courtois. Ce n'est pas en traitant d'*allemand* un archéologue qui défend l'art français ni en essayant de soulever une question internationale que l'on arrive à convaincre ses lecteurs.

A. DE B.

Messieurs,

Je veux essayer de résumer en quelques mots les résultats de l'enseignement de notre premier semestre. Après avoir isolé par l'analyse les principaux éléments dont se compose l'art du xve siècle, je vous explique depuis trois mois comment s'est produite la lutte qui a mis en présence les éléments de l'art méridional et ceux de l'art septentrional dans une bataille suprême et définitive. Je vous ai montré par quelles voies et par quels moyens le premier de ces deux arts, longtemps soumis au second, avait pris une tardive et cruelle revanche et préparé la domination universelle qu'il étendra bientôt sur le monde entier. Vous avez vu que, jusqu'aux vingt premières années du xve siècle, l'appoint de l'art d'origine immédiatement méridionale avait été, dans le total général et international, une quantité non point tout à fait négligeable, mais peu considérable. Vous avez entrevu déjà la précipitation et la croissance rapide de ses succès à partir du moment où il s'introduit dans la vallée de la Loire, dans la société aristocratique de la France, dans la familiarité de nos rois. Vous avez pu apprécier en même temps quelle avait été la valeur de la courageuse résistance opposée par les éléments de l'art septentrional. Vous pouvez prévoir quelles seront quelques-unes des conditions que le vaincu, lors de sa capitulation, pourra obtenir du vainqueur, et vous présagez déjà quelques-unes des conclusions auxquelles j'aboutirai dans nos entretiens du second semestre.

Vous entrevoyez la fusion des deux principes dans une tyrannique inégalité de proportions. Mais, après vous avoir présenté les résultats matériels de la lutte, il me reste à vous faire bien saisir l'essence intellectuelle des deux arts rivaux qui se disputèrent au xve siècle l'empire du monde, et les conséquences morales que la victoire et la prépondérance de l'un d'entre eux a eues dans l'histoire de la civilisation. Enfin, j'ai à vous montrer l'usage et l'abus que l'art méridional, rentré dans le giron de l'art antique, a fait de la pédagogie et des procédés d'enseignement qu'il a tous accaparés à son profit.

Qu'ils étaient différents entre eux, au moment de leur rencontre sur le sol français, les deux arts qui marchaient l'un contre l'autre ! L'art italien, après avoir rejeté le masque gothique qu'il avait passagèrement porté, s'était uni franchement à l'art antique et, par cette alliance, après le reniement de toute son œuvre chrétienne, il avait sensiblement modifié et très fermement accusé son primitif caractère national. Héritier de la civilisation grecque, du particularisme hellénique plutôt que de l'esprit cosmopolite de la Rome impériale, il en reflétait l'expression et en prolongeait la durée. C'était l'art d'une société étroite et jalouse, d'une république fermée dans laquelle religion, lois, littérature, tout est écrit, fixé, déterminé réglé, enfermé dans un canon immuable, revêtu d'un caractère défini. Sous un ciel toujours éclatant et régulier,

c'est un moule consacré, un formulaire uniforme inexorablement imposé à toutes les émotions du cœur, à toutes les manifestations de la pensée qu'aucun problème ne torture et qui s'endort sereine dans la contemplation de son idéal dès qu'elle croit l'avoir suffisamment réalisé. C'est un art rayonnant et satisfait qui se désintéresse des passions humaines et se fait impassible et surhumain comme sa divinité.

Rien de plus facile que l'enseignement pratique de l'art antique. Sévèrement limitée et circonscrite, sa doctrine est nette, limpide, aisément traduite par des nombres, des chiffres, des cotes, et tout de suite résumée dans une formule qui suffit à guider l'esprit et la main sans avoir besoin de faire appel à l'émotion ou au sens critique de l'exécutant. Prenez, d'une part, la formule antique, cette formule ferme et fixe comme le coin d'une médaille sous le balancier, approchez-en, d'autre part, une force quelconque, fût-ce une machine à vapeur, et vous obtiendrez des résultats, des objets d'art. Vous battrez monnaie. L'art italien, c'est sa triste supériorité, peut avoir un enseignement mécanique. Par sa nature, il est devenu fatalement, pour la pédagogie, le type idéal de la matière à enseigner.

Tout autre était l'art septentrional représenté à ce moment par l'art français ou franco-flamand. Issu de la pensée d'une race très mélangée, dans laquelle les éléments barbares dominent et n'ont fait que fortifier et aviver successivement les traditions celtiques et germaines, cet art est resté fidèle aux instincts de ses origines ethnographiques. Chez lui, avant l'Evangile, tout se conserve uniquement par la mobile et changeante transmission orale, religion, poésie, histoire. Rien d'écrit. Rien de fixe : tout se modifie en se perpétuant. Rien ne demeure et tout se transforme.

Pour le barbare relégué sur les derniers confins du monde antique et sur les bords de l'Océan, pour le témoin attentif d'une nature inconstante et mystérieuse, pour le spectateur d'un panorama toujours mouvant et sans cesse modifié par la lumière, tout autour de lui revêt une forme indécise, passagère, momentanée. Le monde intérieur de l'âme est aussi profond que l'horizon voilé qui s'estompe à ses yeux et lui paraît aussi insondable. Le sentiment de l'infini, qu'il conçoit, se traduit dans la forme pittoresque par l'indéfini, en architecture par la ligne verticale et agitée, en peinture et en sculpture par la poursuite à outrance du mouvement et de l'émotion sans souci des lois de la beauté conventionnelle. Il reste humain, passionné, inquiet, car cet art, comme son Dieu, s'est fait homme et n'a rien voulu répudier des misères de l'humanité. C'est précisément le contraire de ce qui a fait l'art antique où la forme et la pensée humaines s'étaient divinisées et, en s'épurant, s'étaient immobilisées dans un dogme esthétique.

L'art du Nord est d'un enseignement très difficile et même, peut-on dire, il n'a pas d'enseignement théorique. Il se renou-

velle continuellement; il encourage l'instabilité et la mobilité des méthodes. Il n'a pas de formule pour la conception. Il n'a que des recettes pour l'exécution. Le champ de l'imagination reste toujours ouvert; il n'aime pas à le limiter. Sa phrase musicale qui connaît et pratique la dominante n'obéit quelquefois qu'à regret à la tonique. Il semble redouter la précision d'une conclusion. Il se recommence presque à chaque génération sans pouvoir s'achever jamais. Il ne transmet pas l'inspiration par héritage; il ne l'épure pas par deux ou trois degrés de transmissions et ne la livre pas, décolorée, aux incessantes et banales corrections des copistes. Mais, en revanche, il n'empêche pas le génie d'éclater, sans l'obliger à se faire précéder d'une escorte de précurseurs. Sa devise est: la liberté dans l'émotion. Nous lui devons Shakspeare, Beethoven, toute notre littérature du XIXe siècle, toute la délicatesse de notre sentiment du paysage en peinture et toute la passion du mouvement dont s'anime notre sculpture. Nous lui devons encore de n'être pas indéfiniment condamnés à ne connaître que les seuls sentiments que les anciens aient daigné nous léguer. Avec l'art du Nord qui ne dit jamais son dernier mot, avec cet art, dont les transformations sont inépuisables, l'avenir n'est pas fermé, et nous avons toujours le droit d'espérer des émotions nouvelles.

Inutile de pousser plus loin l'analyse et le parallèle, car une page admirable de Michelet a défini pour toujours les caractères de l'esprit du Nord et ceux de l'esprit du Midi : « Le génie du nombre et du rhythme limite partout les conceptions de l'Italie. L'Enfer de Dante, si bien mesuré, dessiné, calculé dans l'harmonie de ses neuf cercles, est profond, du ciel à l'abîme ; il n'est point large et vague comme celui de Milton. Dans son étroite hauteur, il a toutes les terreurs, hors une, celle de l'infini. Le monde du Nord est tout autrement vaste que celui du Midi (je parle du Midi de l'Europe), moins arrêté, plus vague, comme d'une création commencée. Les paysages des Apennins sont sévères et tracés au burin. Il y a dans le Midi quelque chose d'exquis, de raffiné, mais de sec, comme les aromates. Si vous voulez la vie et la fraîcheur, allez au Nord, au fond des forêts sans fin et sans limite, sous le chêne vert, abreuvé lentement des longues pluies. Là se trouvent encore les races barbares, avec leurs blonds cheveux, leurs fraîches joues, leur éternelle jeunesse. C'est leur sort de rajeunir le monde. Rome fut renouvelée par l'invasion des hommes du Nord, et il a fallu aussi un homme du Nord, un homme barbare, pour renouveler l'histoire de Rome. »

Le triomphe de l'élément méridional a eu, sur le développement de la culture européenne, une influence immédiate, prolongée, indélébile, encore appréciable de notre temps, et que je demande la permission d'examiner en toute liberté d'esprit.

Depuis trois siècles et demi, la pédagogie classique persécute en nous les plus légitimes instincts de notre race. Depuis trois

siècles, elle nous apprend à rougir de nos origines, à renier nos ancêtres, à oublier notre patrie, à mentir à notre généalogie, à notre nature, à notre ciel, à notre foi. Depuis trois siècles, elle nous fabrique frauduleusement de faux titres de noblesse pour nous rattacher par un lien tissé de mensonges aux auteurs d'une civilisation différente et moralement inférieure à la nôtre. Depuis trois siècles, elle nous force à continuer dans le domaine intellectuel, malgré toutes les protestations de la voix du sang, l'œuvre d'une race et d'une famille dont nous ne possédons pas l'esprit. Depuis trois siècles elle a arraché au peuple la suprême consolation de l'art en faisant de celui-ci, non la satisfaction d'un besoin universel, mais l'expression du luxe et l'apanage exclusif d'une aristocratie d'éducation. Depuis trois siècles, elle a déshérité les humbles, les pauvres, les petits, en leur enlevant leur part de droits et de devoirs dans la gestion et la jouissance du patrimoine artiste de l'humanité. Depuis trois siècles, renouvelant l'infamie de la Société antique et attentant à l'égalité morale de la femme, elle a mis la femme hors la loi de l'art, en faisant trop souvent parler à l'art une langue morte que la femme ne comprend pas et que son rôle social ne lui donne pas le temps d'apprendre.

Dans le domaine de l'art, presque toutes les conquêtes morales et sociales du christianisme sont perdues ou compromises. Pour les retrouver, l'humanité devra revivre son histoire du moyen-âge, et peut-être sera-t-elle forcée de redescendre aux Catacombes et de ranimer l'esprit égalitaire des premiers chrétiens. Le socialisme de l'art sera, lui aussi, une des préoccupations de l'avenir. Elle est déjà celle du présent. Avouons-le donc. Ce n'est pas en niant l'existence du problème que nous parviendrons à le résoudre. Nous pratiquons un art savant et compliqué qui demeure lettre morte pour les trois quarts de la nation.

Ah! la Pédagogie est ingénieuse! Elle savait ce qu'elle faisait quand, pendant trois siècles, elle n'enseignait pas d'autre histoire que l'histoire de Rome et d'Athènes, pas d'autre esthétique que l'esthétique antique. Elle parvint ainsi à nous faire oublier notre propre histoire et à pratiquer dans notre esprit, par une abominable chirurgie intellectuelle, la suppression de notre personnalité et l'ablation de notre conscience nationale. Les plus nobles facultés de notre génie furent mutilées. Les plus hautes intelligences furent aveuglées. Les plus délicates sensibilités furent émoussées.

Qui donc a inspiré à l'âme tendre et contemplative d'un Fénelon le dédain et les insultes qu'il a jetées à la face de l'art gothique? Qui donc a fermé à cet art les sympathies toutes naturelles du mysticisme profond et sentimental de tant de cœurs français du XVIIe siècle? Qui donc l'a rendu odieux même à l'indépendance intellectuelle du gallicanisme et du jansénisme? Qui donc a armé contre lui l'indifférence hautaine d'un Voltaire ou d'un Montes-

quieu, l'ironie du Président de Brosses, la malveillance des encyclopédistes et du XVIIIe siècle tout entier, la haine des gens de lettres et de ceux qui s'intitulaient les gens de goût ? Toujours la pédagogie ! C'est elle qui, sous l'ancien régime, par l'exclusif enseignement classique des Universités et des Jésuites, a fini par inspirer à l'Eglise elle-même, non seulement l'indifférence pour la grande œuvre esthétique et pittoresque qu'elle avait apportée au monde avec la foi, mais encore le mépris et le reniement de cette esthétique C'est elle qui a fait des collèges de chanoines et des chapitres de religieux, des évêques et des abbés, les pires ennemis de l'architecture et de la sculpture françaises. C'est elle qui a favorisé le Vandalisme comme une œuvre pie et fait accepter par l'Europe chrétienne l'orthodoxie de l'art païen ressuscité ! *Il risorgimento.*

Dans l'ordre politique, elle a produit chez nous un phénomène bien plus extraordinaire encore : Lorsque la Société française du XVIIIe siècle voulut se renouveler, cette société n'évoqua pas le souvenir des premiers martyrs de nos libertés communales, des fondateurs des libertés publiques, des citoyens, des bourgeois qui avaient scellé de leur sang les premières revendications. Elle ne songea pas à reprendre et à continuer leur œuvre. Le souvenir en était disparu sous la lourde alluvion des factices traditions classiques. On connaissait à merveille l'histoire des Gracques, de Catilina, les péripéties de toutes les crises sociales de Rome; on ignorait l'histoire de l'affranchissement de nos communes. La Révolution francaise se réclama directement des Romains et proclama la liberté d'une façon abstraite, comme elle aurait concédé un privilège, en invoquant le nom des inventeurs et des codificateurs de l'esclavage. Elle n'ouvrit l'ère des évolutions sociales que pour la fermer aussitôt conformément aux principes de la Société antique. Elle institua le règne absolu et universel du droit romain sur une civilisation sortie du droit coutumier; elle appliqua la loi païenne à une société qui précisément s'était faite chrétienne pour échapper à cette loi.

Dans l'ordre des choses de l'art ce fut le même résultat. La Révolution de David, Révolution toute d'orgueil et bien inutile comme l'a montré le marquis de Laborde dans sa belle introduction à l'histoire du dépôt des archives ; la Révolution de David se fit non pas au nom de la liberté et des principes nationaux de notre art qui avait besoin d'évoluer, de se développer dans leur sens historique, la Révolution de David se fit au nom d'un principe absolu, au nom de l'autorité doctrinale de l'art antique, c'est-à-dire au nom exclusif d'un seul entre tous les éléments dont l'art moderne était composé depuis le XVe siècle. On appela cela un affranchissement et une Renaissance. En réalité l'art s'asservit lui-même pour quarante ans. Il se livra pieds et poings liés au dogme de l'antiquité classique et à la bande des caudataires de Louis David enrégimentés par l'Institut de 1825.

Même spectacle de nos jours. Elle était parfaitement constante avec elle même cette pédagogie quand elle sifflait en France, il y a cinquante ans, la musique de Beethoven et de Mendelssohn, quand elle proscrivait absolument celle de Berlioz et de Richard Wagner, quand elle conspuait Viollet-le-Duc. Elle est parfaitement constante avec elle-même quand, en l'an de grâce 1890, elle interdit, ou, tout au moins, s'abstient de patronner dans l'école nationale des Beaux-Arts de France l'enseignement théorique et pratique de l'art français. Dans tous les temps, dans tous les lieux, cette pédagogie est l'expression d'un principe religieux, social, ethnographique qui est celui de la Société païenne. Elle ne peut pas ne pas pousser un cri de mort contre le principe contradicteur qui est sa négation, contre le principe de l'art chrétien, contre le principe de l'art moderne.

A ceux qui, trompés par les apparences, rongés par une lente et longue intoxication, transformés et métamorphosés par une mensongère culture de serre chaude, voudraient orgueilleusement défendre la légitimité de leur servitude et revendiqueraient leur caractère assez infinitésimal de latins, leur titre de citoyens romains, je répondrais, l'histoire à la main et à l'aide d'une citation qui légitime la rudesse essentiellement latine de mon langage tout rétrospectif; je répondrais : silence, grecs et romains de contrebande; silence, pédants inconscients, cuistres involontaires; silence, faux fils de l'antiquité et de l'Italie ; silence, esclaves d'hier. Vous ne méritez pas d'avoir la parole. J'ai le droit de vous répéter le mot terrible de Scipion-Emilien à la populace devenue factice-ment romaine, ce mot vengeur conservé par Valère Maxime et par Velleius Paterculus [1] :

Taceant quibus Italia noverca est.

« Taisez-vous, vous pour qui l'Italie n'est qu'une marâtre. »

Enfin, Messieurs, en prononçant ces mots je suis une vivante démonstration de ma thèse. Nous sommes tous imbus, je suis moi-même tellement pénétré de l'antiquité que c'est en latin et en empruntant des arguments à l'histoire romaine, que je prêche devant vous la croisade contre la tyrannie de l'antiquité.

20 mars 1890.

1. Valère Maxime, VI, 2. — Velleius Paterculus, II, chap. II.

Portrait de Nicolas BERGIER

D'après la toile originale du Musée de Reims

L'ENTRÉE DE JEANNE D'ARC A REIMS

LE 16 JUILLET 1429

Réédition du Poëme de Nicolas BERGIER

INTRODUCTION

Le monument le plus curieux de la gratitude des Rémois envers la mémoire de Jeanne d'Arc, est un poëme héroïque composé à Reims, vers 1613, par Nicolas Bergier, avocat et syndic de la ville, bien plus célèbre comme antiquaire par son *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, que connu des poètes par ses traductions tirées de Stace[1]. Si cet auteur est encore aujourd'hui estimé des érudits, il est totalement oublié dans la République des Lettres, et ce n'est pas sur ce terrain que nous le réhabiliterons.

Son poëme, en effet, n'est intéressant et digne d'une réédition qu'à raison de l'immortelle héroïne qu'il célébrait sur l'initiative de Charles du Lis, et des glorieux souvenirs qu'il évoquait deux siècles après que sa patrie en avait été le théâtre. Si la forme en est défectueuse, si l'allégorie et trop de souvenirs classiques en alourdissent la marche, son ensemble ne nous révèle pas moins l'opinion que l'on avait de la mission de Jeanne d'Arc au commencement du XVIIe siècle. L'histoire de la Pucelle avait repris faveur auprès des grands, des bourgeois et du peuple à l'époque de Henri IV, comme si le Béarnais, en reconquérant son royaume sur l'Espagne et sur

1. *Le cheval de Domitian, version du latin du grand poëte Stace*, par feu M. Nicolas Bergier, advocat à Reims, pour servir de paralelle à la statue équestre du feu roy d'éternelle mémoire, Henry le Grand, lorsqu'elle fut posée sur le Pont-Neuf à Paris, en l'an CIↃ.IↃC.XIV. Edition seconde, pet. in-4° de 17 ff. s. l. n. d., annexé à l'édition du poëme de René de la Cheze, *Le Roy triomphant ou la statue équestre de l'invincible monarque Louys le Iuste*... A Reims, chez François Bernard, 1637. Il résulte d'une note de l'éditeur, que N. Bergier commença aussi une traduction de l'*Achilleïde* de Stace.

la Ligue, avait renouvelé le rôle de Charles VII à l'encontre des Anglais.

Ce fut à un véritable tournoi littéraire que Charles du Lis conviait tous les beaux esprits, en les invitant, vers 1610, à composer des inscriptions pour le monument commémoratif de Jeanne d'Arc à Orléans, que l'on restaurait alors [1]. L'appel répondait trop bien à l'opinion du temps pour qu'il fût sans écho, et le descendant de Pierre d'Arc reçut non seulement des textes épigraphiques, mais des sonnets, des odes, des quatrains à foison, venus de tous les coins de la France et même de l'étranger. Il reçut ensuite, à une date que nous ne pourrions préciser, le poëme héroïque dont nous parlions plus haut, digne couronnement de tant de témoignages d'un enthousiasme unanime.

Il fit du tout un recueil qui eut deux éditions, l'une sommaire en 1613, l'autre plus ample en 1628, rarissimes aujourd'hui, pleines de charme par leur illustration, la variété et la naïveté des pièces qu'elles renferment [2].

Rien ne fut négligé pour en rehausser la valeur : Léonard Gaultier gravait les portraits de Jeanne, Poinssart donnait l'image exacte d'une tapisserie du XVIe siècle représentant son entrée à Reims, tandis que les lettrés et les amateurs de l'antiquité, Peiresc, Malherbe, Richer, Scaliger, Etienne Pasquier, Grotius, Sirmond, polissaient les rimes ou alignaient les proses carrées en l'honneur de la vierge libératrice, inspirée d'en haut pour le salut de la France [3].

Deux questions se posent naturellement à l'esprit en feuilletant ces pages : à quel titre Bergier concourut-il à l'œuvre de Charles du Lis, et quelles circonstances l'amenèrent, ainsi que deux autres rémois, Jacques Dorat [4] et Louis de Hus, à

1. Ce monument, érigé en 1458 sur le pont d'Orléans, avait souffert des guerres civiles en 1567, et l'on voulait le réparer en 1610. *Notice sur Ch. du Lis* par Vallet de Viriville, Paris, Aubry, 1856, p. XXI.

2. *Inscriptions pour les statues du roy Charles VII et de la Pucelle d'Orléans qui sont sur le pont de ladite ville.* Paris, Orléans, 1613, 17 pages imprimées in-4°. (Réimprimées par l'auteur avec développements en 1628 sous le titre de *Recueil de plusieurs inscriptions*, Paris, 1628). La Bibliothèque de Reims possède un bel exemplaire de cette seconde édition, auquel nous empruntons toutes nos citations.

3. Les estampes de ce recueil sont reproduites dans l'ouvrage illustré, *Jeanne d'Arc* par H. Wallon, Paris, Didot, 1876, p. 435.

4. Jacques Dorat, poëte français, auteur de la *Nymphe rémoise*, fut chanoine de Reims pendant 27 ans : « Jacobus Dorat, clericus Lemovicensis

représenter la Champagne dans le concours ouvert entre les partisans de l'héroïne de Domremy? Qu'était cette tapisserie si célèbre qui provoqua la composition du poëme? Nous essaierons de répondre à l'une et à l'autre de ces demandes, et nous rééditerons ensuite les inscriptions et quelques pièces de poésie composées par Bergier et ses compatriotes.

I

Charles du Lis et Nicolas Bergier.

Les petites causes, a-t-on dit, produisent souvent de grands effets. Nous ajouterons que les relations entamées pour des questions d'affaires arrivent parfois à provoquer des résultats tout différents.

Ce fut à l'occasion de droits sur les vins et d'exemptions d'impôts que Nicolas Bergier se trouva le collaborateur de Charles du Lis, sur le terrain national de la réhabilitation de Jeanne d'Arc. D'une question de douane, il s'élança dans la poésie à tout risque et en tout honneur, sans doute afin de glorifier sa ville natale, mais aussi en vue de gagner en sa faveur les bonnes grâces de l'avocat général à la Cour des Aides :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

Voici l'historique assez fertile en traits de mœurs des relations de ces deux hommes de lettres.

Charles du Lis, descendant d'un frère de Jeanne d'Arc, digne héritier des traditions de cette lignée, né vers 1559, épousa vers 1580 Catherine de Cailly, d'Orléans, émule de ses travaux, dévouée comme lui au culte de la Pucelle. Il suivit la fortune de Henri IV sous la Ligue, fut substitut au Parlement de Tours en 1593, et entra à la Cour des Aides en 1602 comme avocat du roi. Il garda cette fonction jusqu'en 1629 et mourut vers 1634[1]. — Quant à Nicolas Bergier, né à Reims en 1567,

diœcesis, in Decretis Licentiatus, in propria 7 maii 1597 jure regaliæ. » Il fut remplacé le 29 janvier 1621, à la suite d'une résignation de sa prébende. WEYEN, *Dignitates Eccl. Remensis*, præb. 30, p. 261. Ce recueil ne fait pas figurer Jacques Dorat sur la liste des archidiacres de Reims, bien qu'il en ait pris le titre. Né dans le Limousin, ce poëte ne paraît pas avoi terminé sa vie à Reims.

1. Le Trésor des pièces rares et inédites : *Charles du Lis, opuscules historiques relatifs à Jeanne d'Arc....* par Vallet de Viriville, Paris Aubry, 1856.

mort à Grignon en 1623, sa vie est toute provinciale, consacrée à sa patrie et à des relations savantes à chaque instant mêlées aux questions d'affaires [1]. En 1614, il est député à Paris pour surveiller les intérêts de la ville, et le 9 août, il fait expédier à M. du Lis une pièce d'étamine du prix de 40 livres, comme un présent de la manufacture de Reims. En 1618, c'est mieux encore, il achète dix pièces de vin, dont quatre pour le chancelier, trois pour le sieur du Lis, avocat général, et trois pour le procureur général à la Cour des Aides, afin de faciliter l'obtention des privilèges des foires ; quelques jours après, sans doute sur un scrupule de l'honorable magistrat qui préférait les étoffes de Reims aux produits vinicoles, il est décidé par le conseil de ville « qu'on offrira au sieur du Lis deux pièces d'étamine au lieu de trois poinçons de vin [2]. » Ce fut d'ailleurs à cette date de 1618 que Bergier conféra avec Charles du Lis sur l'ancien droit de rève ou de haut passage, et qu'il conçut, sous son inspiration, le plan de son *Histoire des grands chemins de l'Empire*, publiée en 1622.

Jeanne d'Arc se trouva mêlée à l'étude des voies romaines, à en juger par cette poésie adressée à Bergier par Charles du Lis :

D. BERGIER CAMPANO
FAMILIARI SUO, DUM PER MILITARES VIAS IMPERII
Romani, Imperium ipsum, Regibus Francorum olim proprium,
iisdem redintegrare auspicatur.
CAROLUS DU LIS amicissimus alludit de Puella Aurelianensi Campana,
Consanguinea sua, quæ Regnum itidem Regi Francorum militar
Virtute restituit.

PASTOREM *Aureliæ Campania, nomine Janam*
Francorum Regi misit in auxilium.
Nomine PASTOREM *Francis Campania mittit,*
Qui Romæ antiquas excitet arte Vias.
Regis in auxilium Deus impulit ipse Puellam :
Impello hunc, Jana pulsus, ut illa Deo.
Restituit Francis ut Regnum Jana Paternum,
Pastor Avitum iter his sternit ad Imperium [3].

1. *Les portraits historiques du musée de Reims, galerie rétrospective et contemporaine*, 1er fascicule, Reims, 1888, Nicolas Bergier, p. 55 à 86. Son portrait, reproduit ici, a été exécuté d'après la toile originale du musée de Reims, œuvre de Pierre Murgalet, peintre troyen, en 1619.

2. *Archives communales de Reims*, délibérations du conseil et conclusions des 24 et 31 janvier 1618.

3. *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, par Nicolas Bergier, nouvelle édition, Bruxelles, Léonard, t. I, entre l'advertissement et la préface.

Nous entrons alors en plein domaine d'érudition, et le syndic des habitants de Reims est devenu le correspondant, le collaborateur et l'ami de Peiresc, d'André du Chesne et des frères Dupuy.

Nous en avons comme preuve la lettre suivante, récemment publiée par M. Tamizey de Larroque [1]. Elle est adressée par Peiresc à M. du Puy et datée d'Aix le 26 juillet 1625, deux ans après la mort de Bergier :

« Cependant j'avois oublié de vous respondre sur le subject de la pièce du roy Saint Louis de l'an 1235 que j'ay retrouvée sur ma table, je vous en demande pardon. J'en recouvray la coppie de M. du Liz [2], a qui l'original mesmes deüment scellé fut envoyé par feu M. Bergier, qui l'avoit rencontré par hazard à Rheims parmy les papiers de la ville negligez ou abandonnez. Je pense que ledict original soit encore entre les mains dudit sieur du Liz qui en faisoit grand cas, comme il le mérite, à cause de la forme et manière de procéder que l'on tenoit lors.

« Mais possible ne sera il pas bien aise que cela soit sceu, c'est pourquoy si vous le voulez voir il ne fault qu'en dire un mot à mon frère de Vallavez, qui recouvrera de luy ledict original et le vous fera voir. Que si vous aviez occasion de l'alléguer en public, je serois d'advis que ce fust comme venant la coppie d'iceluy du cabinet dudict sieur du Liz, afin qu'il demeurast toujours le premier qui a desterré cette pièce pour en ayder le public... »

Voilà qui est constant, Bergier envoyait à Charles du Lis des papiers négligés, jugés inutiles aux Archives de Reims. Il avait la clef du cartulaire, la libre disposition du dépôt, et il devient vraisemblable à nos yeux que s'il livra à son ami une pièce de saint Louis, il put également lui procurer les trois lettres de Jeanne d'Arc, écrites par elle aux habitants de Reims à la suite de son passage en leur ville [3].

1. Documents inédits sur l'histoire de France. *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, publiées par Tamizey de Larroque, in-4°, Paris, 1888, t. I, p. 65, lettre XX.

2. Note de l'éditeur, M. Tamizey de Larroque : *Charles du Lis*, né à Paris vers 1560, mourut vers 1632. Il descendait de Pierre d'Arc, un des frères de Jeanne d'Arc. Cf. *Nouvelle Biographie générale*, notice par A. Vallet (de Viriville), lequel édita les pièces rares et opuscules de Ch. du Lis, non réimprimés depuis 1628. On a de Ch. du Lis dans le 4e volume des minutes de Carpentras, une série de lettres de Peiresc « à Monsieur du Lis, conseiller du roy en ses Conseils d'Estat, premier advocat général de S. M. en la cour des Aydes à Paris. » Cette série s'étend du mois de décembre 1612 au mois d'août 1627 (fol. 93 à 105).

3. *Jeanne d'Arc à Reims, ses relations avec Reims, ses lettres aux*

Le descendant de Pierre d'Arc réunissait alors avec passion tout ce qui avait trait à la mémoire de l'héroïne : documents historiques, légendes, œuvres d'art, tout avait sa place dans cette collection sans rivale. « Comme chef de sa branche, remarque M. Vallet de Viriville, indépendamment des traditions domestiques, il conservait avec un soin jaloux des titres précieux relatifs à l'histoire de sa famille. Des recherches multipliées, une correspondance étendue, sa position sociale et la nature de ses fonctions, lui permirent de coordonner ces matériaux et de les produire avec une autorité toute spéciale[1]. » Les lettres de la Pucelle aux Rémois étaient du plus haut intérêt pour le fervent défenseur de sa cause, elles formaient pour lui de véritables reliques. Au contraire, hélas ! elles étaient probablement considérées comme sans valeur au milieu des titres d'affaires du cartulaire de Reims, car on voit partout à cette époque faire peu de cas des documents historiques en eux-mêmes. Quoi qu'il en soit des motifs de cet abandon, il est donc probable qu'à la suite d'une copie faite sur l'original soit par Jean Rogier, soit par un scribe ou par Bergier lui-même, les trois missives, inestimables pour nous, quittèrent la cité où elles avaient été adressées et vinrent grossir le musée de Charles du Lis[2]. Elles sont encore conservées, dans le chartrier du château de Houville, sous la garde du colonel comte de Maleissye, l'un des descendants directs de cette branche de la famille du Lis[3].

Si Bergier se prêta avec un si complet dévouement à l'œuvre de glorification tentée par Ch. du Lis en l'honneur de Jeanne d'Arc, on se figure aisément ce qu'il apporta de zèle à composer les inscriptions destinées au monument d'Orléans et le

Rémois. Notice contenant le fac-similé de deux de ces lettres, in-8°, Reims, 1887, p. 53, 58 et p. 124, lettre du comte de Maleissye, 1887.

1. *Charles du Lis*, *Ibid.*, Notice, p. XXIV.

2. Les copies du XVIIe siècle dont il est ici question se trouvent à la Bibliothèque nationale, Mss., Fr., 8334, f° 90 et suiv. de ce recueil in-f°. Elles ont été publiées par P. Varin dans les *Archives législ. de Reims*, par J. Quicherat dans l'édition des *Procès de Jeanne d'Arc*, et par beaucoup d'autres auteurs.

3. « La descendance de Françoise du Lys, fille de Charles du Lys (1559-1632), avocat général à la Cour des Aides, se continue dans les marquis de Maleyssie, par le mariage de Jacques de Tardieu, marquis de Maleyssie, avec Anne de Barentin, fille de Marie Quatre-Hommes, en 1684. M. de Maleyssie, en qualité d'héritier direct de Charles du Lys, possède tous les papiers et souvenirs de famille relatifs à Jeanne d'Arc, recueillis par ce savant magistrat ». *Jeanne d'Arc*, par H. Wallon, Didot, 1876, p. 420.

poëme qui résumait son impression de rémois sur la Libératrice[1]. « Homme de sentiment et de raison tout ensemble. Charles du Lis communiqua et soutint l'impulsion de cette œuvre poétique et collective. Dans ce pays enthousiaste qui est le nôtre, il commença ainsi par déterminer, au sein de l'opinion, un retour passionné en faveur de l'héroïne à qui la France devait et doit un perpétuel honneur[2] ». Ce fut sans doute à l'instigation de Bergier que Jacques Dorat et Louis de Hus, ses compatriotes, s'associèrent également à l'entreprise littéraire de Charles du Lis. On trouvera plus loin l'indication de la part contributoire de chacun dans cette noble entreprise où la place des champenois était marquée d'avance.

Bergier mourut prématurément; il avait composé les inscriptions pour le monument de Jeanne d'Arc avant l'année 1613, et il les vit imprimer dans la première édition du recueil de son ami, mais la mort ne lui permit pas de voir mettre au jour son poëme, qui fut publié dans la seconde édition en 1628.

II

La Tapisserie de l'Entrée de Jeanne d'Arc à Reims.

On s'est enquis longuement, dans tous les ouvrages qui traitent de l'iconographie de Jeanne d'Arc, du sort et de l'origine probable de cette célèbre pièce de tapisserie. On n'est arrivé à aucun résultat.

La date de sa confection est certaine : elle peut être fixée au temps de François Ier, c'est-à-dire environ cent ans après l'évènement qu'elle retrace. Aussi, ne faut-il pas y chercher des portraits, ni une exécution fidèle et scrupuleuse de la scène. Rien n'indique, d'ailleurs, qu'elle ait été faite pour la ville de Reims ou à Reims. C'est à tort, selon nous, que l'on a soutenu qu'elle avait été conservée jadis à la cathédrale de Reims et que l'on a imputé sa perte soit à la négligence du chapitre, soit aux troubles révolutionnaires[3].

La vérité est qu'aucun indice ne fixe sa provenance et ne

1. Au point de vue de l'origine de Jeanne, on remarquera que Bergier la fait naître sur territoire des Leucois, mais sur terre de France : *qua parte Leuci Franci sunt oriunda.*

2. *Charles du Lis*, par Vallet de Viriville, *Ibid.*, p. XII.

3. Geruzez, *Description de Reims*, 1817, p. 171. — Ch. Loriquet, *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXXVIII, p. 136 ; *les Tapisseries de N.-D. de Reims*, 1876, p. XIV.

permet de l'attribuer à tel ou tel lieu. Elle a pu faire partie d'une suite de tapisseries, appartenant à la famille du Lis, retraçant dans son ensemble l'épopée de la Pucelle, et survivre seule de cette série jusqu'au jour où elle-même disparut aussi. Cette conjecture s'appuie sur la tradition des descendants de Charles du Lis, rapportée dans une lettre de M. le comte de Maleissye[1]. Elle concorde d'ailleurs avec ce fait certain que la gravure de Poinssart, reproduisant la vue de la tapisserie, fut exécutée en 1610 pour illustrer le recueil de ce même Charles du Lis. Rien de plus vraisemblable, dès lors, que de la considérer comme ayant été l'une des pièces de son musée de famille, dans lequel Nicolas Bergier la vit et en conçut l'idée première de son poëme.

Si la tapisserie n'existe plus, l'estampe, très rare elle-même dans son tirage original, nous reste comme le plus précieux des témoignages. De nombreuses reproductions l'ont vulgarisée de nos jours où les moindres souvenirs des scènes de la vie de Jeanne d'Arc ont acquis un si grand prix. C'est pour cela qu'il est doublement utile de la produire ici, comme l'accompagnement obligé de la réédition des vers de Bergier[2].

Voici la description de la tapisserie représentant l'*Entrée de Charles VII et de Jeanne d'Arc à Reims*, avec le texte des inscriptions qui se lisent sur cette pièce si curieuse.

Titre en lettres capitales, au bas de la scène :

POURTRAIT D'UNE TAPISSERIE FAITE Y A DEUX CENS ANS OU EST REPRESENTÉ LE ROY CHARLES VII ALLANT FAIRE SON ENTRÉE EN LA VILLE DE RHEIMS POUR Y ESTRE SACRÉ A LA CONDUITE DE LA PUCELLE D'ORLÉANS 1429.

On lit sur une banderole dans le haut, en lettres gothiques :

PAR LE CONSEIL DE JEHANNE LA PVCELLE
CHARLES VII• EN GRANT TRAIN FVT MENÉ
JUSQVES A REINS ET VERITÉ NE SELLE
QU'EN CE DIT LIEV IL NE FVT COVRONNÉ

Cette Tapisserie a depuis longtemps disparu, mais son dessin nous a été conservé par le burin de Poinssart. Sa gravure mesure 17 cent^es de hauteur sur 21 cent^es de largeur, et elle est signée sous la légende, au bas, à droite : *J. Poinssart f.*

1. « La tradition de la famille est que, dans un château que mon grand-père possédait en Poitou, il y avait une grande salle tendue avec les tapisseries représentant l'entrée de Jeanne d'Arc à Reims ; les tapisseries ont disparu. » *Lettre du 1er novembre* 1886.

2. *Jeanne d'Arc à Reims*, p. 69 et 70, 124 et 125.

Quelques personnages sont désignés, le roi, le duc de Lorraine, et Jeanne dans le tableau même : JEANNE-LA-PVCELLE. — Les autres figures sont accompagnées de lettres qui renvoyent à la légende écrite au bas de la gravure. La lettre I est placée sur un groupe qui chemine en dehors du cortège royal, et qui se compose d'un cheval avec housse fleurdelysée conduit par un homme d'armes, la lance sur l'épaule, d'un autre cheval que pousse un homme d'armes l'épée ou bâton levé, enfin d'un troisième cheval monté par un homme tenant une lance de la main droite qu'accompagne une femme montée en croupe. La légende porte en ce qui concerne ces derniers : I. *les Pere et Mere de la Pucelle qui viennent avec le bagage du Roy par autre chemin.*

On remarque dans cette entrée royale que la Pucelle à cheval précède le roi, et porte de la main droite l'étendard royal fleurdelysé qu'elle montre au peuple. Jeanne est coiffée d'un casque et revêtue de la cuirasse. On lit au dessous en légende : G. *La Pucelle d'Orléans qui porte le Guidon de France, et conduit le Roy pour estre sacré à Rheims, ayant les Trompettes devant elle.*

Le duc de Bourbon, qui marche sur le même rang que le roi, précédé des hérauts d'armes, tient en main une bannière sur laquelle on lit : ESPERANCE EN DIEV.

Les hérauts d'armes portent tous sur la poitrine le nom du roi. Voici les renvois aux lettres de la légende :

A. La ville de Rheims. — B. Le Roy Charles VII. — C. Le Duc de Bourbon. — D. Le duc d'Alençon. — E. Premier valet de chambre du Roy. — F. Archers. — G. La Pucelle d'Orléans. — H. Les gardes de la Pucelle. — I. Les père et mère de la Pucelle. — K. Le duc de Lorraine. — L. Le cardinal duc de Bar.

III

Titre du Recueil de Charles du Lis

AVEC LE TEXTE DES INSCRIPTIONS ET DES POÉSIES DE NICOLAS BERGIER.

Recueil de plusieurs inscriptions proposées pour remplir les Tables d'attente estans sous les statuës du Roy Charles VII et de la Pucelle d'Orléans, qui sont élevées, également armées, et à genoux, aux deux costez d'une Croix, et de l'image de la Vierge Marie estant au pied d'icelle, sur le pont de la ville d'Orléans, dès l'an 1458, et de diverses poésies faites a la loüange de la mesme Pucelle, de ses freres et leur postérité : dont la Table sera en la huictiesme page suivante. A Paris de l'Imprimerie d'Edme

Martin, rue S. Iacques, au Soleil d'or. M.DC.XXVIII. (*Armes de la Pucelle sur le titre.*) In-4° de VIII-124 pages.

Au revers du titre se trouve l'Avis au Lecteur, et à la première page la vue du Monument d'Orléans, gravure très fine intitulée : ***Pourtrait et representation au vray du simulacre qui est élevé sur le pont d'Orléans.***

La 1re inscription devait être placée sur la table de marbre au-dessous de la figure de Charles VII, — la seconde sur celle que surmontait une Vierge de Pitié au pied de la Croix, — et la troisième sur celle que dominait la Pucelle à genoux, tenant un étendard aux armes d'Orléans ; la croix est accompagnée des instruments de la Passion et couronnée par une image du Pélican. Le socle du monument offre trois écussons : sur les côtés, ceux de la maison de France et de la Pucelle, au milieu celui d'Orléans avec la devise : ***Medium cor et aurea sedes Francorum regni*** ; sur la bordure on lit le nom du graveur : *L. Gaultier incidit* 1613.

A la suite de deux portraits de Jeanne d'Arc, œuvres du même artiste, commence le recueil proprement dit intitulé :

Recueil de plusieurs inscriptions composées par diverses personnes, pour estre mises tant sous l'image de la Croix et de la Vierge Marie, que sous les statues du Roy Charles VII et de la Pucelle de France, qui sont eslevées sur le Pont de la ville d'Orléans dès l'an M.CCCC.LVIII.

A X O
STA, ET LEGE VIATOR :
PLVRIMVM HIC PRETIVM MORÆ.
CAROLVS VII. APUD BITVRIGES IN ANGVSTO POSITVS,
RELIQVA DITIONE OCCVPATA, AVRELIA OBSESSA :
SI IVRE, NON INIVRIA, PRO REGNO DIMICARET,
VT REGNO VTI FRVI DARETVR, KAL. NOV. TACITAS AD DEVM [FVNDIT PRECES :
QVAS MARIÆ PRECIBVS RATAS, IANA PUELLA DIVINITVS [PRÆSCIVIT, PRÆDIXIT :
VRBEM OBSIDIONE, GENTEM INTERNECIONE LIBERAVIT.
IN REI BENE GESTÆ MEMORIAM,
CAROLVS ANNVAS SVPPLICATIONES INSTITVIT :
SE PVELLAMQUE, FILIO, MATRIQVE, SVPPLICANTES EX ÆRE STATVIT :
VT SCIRES,
IN REBVS DESPERATIS
SUPPLICANDVM, NON DESPERANDVM.

—

PERENNITATI
QVISQVIS ES, QVI STATVAS FVSILES, SED STABILES,
LIGERI FLVENTI, SED MANENTI SUPERIMPOSITAS AMMI-
[RARIS :
DISCE HINC SI NESCIS,
FRANCORVM REGNO, FATIS DATAM ÆVITERNITATEM :
HANC LEX SALICA FIRMAT, INSTINCTV DIVINITATIS LATA :
QUÆ VT VIDES,
REGE SVPPLICANTE, MARIA SVFFRAGANTE, DEO ANNVENTE,
AD REGNI PERENNITATEM,
PRO MARIBVS, ETIAM FOEMINAS ARMAT IN FOEMINAS.

—

D. O. M.
ET IANÆ ARXEÆ, IACOBI F., VIRGINI PIISS. CASTISS. BEL-
[LICOSISS.
DVMNOREMIGIO IN LEVCIS, QUA FRANCI SVNT, ORIVNDÆ :
QVOD EIVS DVCTV GENABVM OBSIDIONE LIBERATVM,
URBES CAPTÆ AVT RECEPTÆ, ANGLI FUSI FUGATIQUE,
CAROLVS VII. DUROCORTVM REMORVM PERDVCTVS,
IBIQUE FOELICITER INVNCTVS SIT :
S. P. Q. AVREL.
IVBENTE REGE, OMNIVM ORDINVM VOTIS OBSECVNDANTIB
IN PERPETVAM REI MEMORIAM
H. M. P. C.
A. S. CIↃ CCCCLIIX.

NIC. BERGIER REMUS.

Immédiatement après les trois textes de Bergier, vient celui de Peiresc, ainsi conçu :

D. O. M.
Votum

Ioannæ Darciæ Virgini sine exemplo innocentissimæ, cui nemo ausus est maledicere, nisi ille contra quem stetit, Virtute omnibus retro memorabili ; Quæ militans liberavit obsidione Aureliam, Anglos subegit, multis victoriis feroces coërcuit, Galliæ prostratæ difficillimis temporibus subvenit, Et illius æternitati consuluit : Rex Christianissimus sociæ bellorum et victoriarum hanc ex ære statuam habitu militari conlocari voluit, Vtque S. P. Q. Aurel. Heroinæ nomen ad memoriam æternæ gloriæ, annua veneratione celebraret. I. F. D. *de Peyresc. Prov.*

Aux pages 16 et 17, on rencontre trois pièces en vers latins, signées *Lud. de Hux*, *Remus*, pièces assez faciles comme facture ; voici la dernière :

In Statuam Ianæ Virginis.
Christiparæ monitis, et Virginis omine fausto,

Hæc humilis vultu, sed fortis pectore Virgo,
Supra naturam vires animumque ferocem
Gestans, grassantes infesto Marte Britannos
Expulit, et fractos longe lateque fugavit,
Integra Francigenæ conservans Lilia regi.

A la page suivante, se trouvent les trois compositions analogues, portant le nom de *Iac. Dorat Archid. de Rheins.* Les voici toutes les trois :

Sous l'image de la Vierge :

Vierge Mere du Roy, par qui regnent les Rois,
Charles et la Pucelle, ayant creu tes oracles,
Et fait par ta faveur mille et mille miracles,
Au bon-heur de la France, et mal-heur des Anglois ;
Dessus ce pont fameux, aux pieds de ton image,
Ont posé leur figure, afin que pour iamais
La France tinst de toy sa victoire et sa paix,
Et comme les François, t'en rendissent hommage.

Sous la statuë du Roy :

Le Ciel ayant chassé de ma France, Bellonne,
Iay voulu ma figure elever en ce lieu,
Pour servir de trophée à la Mere de Dieu,
De qui je tiens la paix, la vie et la couronne.

Sous celle de la Pucelle :

Orléans, tu ne dois l'heur de ta délivrance
A l'effort de mon bras, non plus qu'à tes guerriers ;
Ains au Fils de la Vierge, à qui toute la France
Doit sacrer, comme moy, sa gloire et ses lauriers.

A la page 27, nous retrouvons Bergier composant deux poésies latines :

Francia quod Gallos, quod non regat Anglia Francos,
Utraque virtuti debet utrumque meæ.

—

Regali auspicio, teneræ ductuque puellæ,
Gallia servata est Francis, erepta Britannis.

N. BERGIER REMUS.

Viennent ensuite de nouvelles poésies françaises de Jacques Dorat, comparant Jeanne à l'*Amazone Scythique* dans un sonnet formant une Epitaphe, mélange singulier de paganisme et d'idées chrétiennes (p. 40), puis célébrant sa gloire dans une

ɜ du même genre intitulée : *Qu'il ne faut point de tombeau ɜr la Pucelle* (p. 43).

Icy bas ne gist la Pucelle,
Qui conserva le champ des Lis :
La terre n'est digne de celle
Qui meurt pour sauver son pays.
Aussi comme du fort Alcide
Ayant maints tyrans surmonté,
Par la flamme, son homicide,
L'esprit fut dans les Cieux porté.
Ainsi son innocente cendre
Les Zephyrs portèrent en l'air,
Où Iunon la daigna bien prendre,
Et sur tous les Cieux l'estaller.
Son cœur généreux et pudique,
Qui des feux brava le pouvoir,
Comme une offrande magnifique
Neptune voulut recevoir.
Son renom seul reste en la terre,
Et ses lauriers victorieux,
Autant honteux à l'Angleterre,
Qu'ils sont aux François glorieux.
Puïs donc que de ce petit monde
Les parts (miracle bien nouveau)
Sont au Ciel, en l'air, et sur l'onde,
Qu'a-elle affaire de tombeau?

Bergier reparaît pour nous dire : *Pourquoy la Pucelle fut ɪmée Du Lis :*

Lilia servavi, mihi dant hinc Lilia nomen :
Lilia nobilitant meque meamque domum.

L'érudit rémois, qui tenait beaucoup à plaire au descendant la famille du Lis, ignorait sans doute que Jeanne n'avait ılu faire usage d'aucun blason, et qu'elle laissa annoblir sa ıille sans rien garder pour elle-même d'une distinction de ʒenre.

Un quatrain de Jacques Dorat n'en célèbre pas moins les Armoiries de la Pucelle (p. 46) :

La Couronne et les Lis, dont se parent nos Roys,
Sont deuz à ton espée, ô Pucelle admirable :
Car le Ciel par tes coups, les rendit aux François,
Et chassa d'Albion l'orgueil intollerable.

Plus loin (p. 51), le même poëte, s'adressant au « sieur Du-Lis, parent de la Pucelle, nommée Du-Lis », marie agréablement les lis et les lauriers :

Du Lis parent du Lis, qui nos Lis conserva,
Et qui portez le nom du Roy vaillant et sage,
Du Roy, qui le Conseil du haut Ciel approuva,
Bien qu'une simple fille en portast le message :
Du Lis digne du nom et des faveurs des Roys,
Tu n'as uny ces fleurs pour fascher les Anglois,
Mais pour plaire à la France, et celebrer sa gloire.

Enfin, à la suite d'une infinité d'autres compositions latines et françaises, signées de noms connus : Quatrehommes, Malherbe, Scaliger, Et. Pasquier, I. de Cailly, Aléandre, Sandelli, Grotius, Hordal, Sirmond, etc., nous arrivons à l'estampe de Poinssart représentant l'arrivée de la Pucelle à Reims en compagnie du roi et du duc de Lorraine. En face de cette planche, commence le poëme héroïque de Bergier, avec ses annotations qui terminent le premier recueil.

Nous avons donné la description de cette fameuse Tapisserie, appartenant sans doute alors à Charles du Lis, et nous reproduisons maintenant le texte entier de l'œuvre qu'elle inspira à l'érudit rémois.

IV

Poëme Héroïque

SUR UNE ANTIQUE PIÈCE DE TAPISSERIE, EN LAQUELLE EST REPRÉSENTÉ LE VOYAGE DU ROY CHARLES VII, EN SA VILLE DE REIMS, POUR Y RECEVOIR SON SACRE ET COURONNEMENT, ENTREPRIS A LA PERSUASION ET CONDUITE DE JEHANNE, PUCELLE D'ORLÉANS.

JEANNE *fille de sexe, et masle de vertu,*
Avoit ja des Anglois les trouppes combatu,
Et par armes contraint leur fureur enragée,
De quitter d'Orléans la muraille assiégée :
Quand de l'Esprit divin son esprit agité,
Et de l'heureux succez du combat emporté,
Conçoit en un instant les moyens nécessaires

Pour confondre du tout ces puissans Adversaires,
Moyens qu'auprès du Roy les Grands de la saison
Maintenoient estre lors bien loing de la raison :
Mais que Dieu neantmoins, qui des Estats ordonne,
Pour le bien des François au courage luy donne,
Et ne laisse un moment son esprit en repos,
Que sa langue à son Roy n'ayt tenu ces propos :
Prince, choisi de Dieu pour tirer de souffrance,
Après de si longs maux, les peuples de la France :
CHARLES, *Roy des François par le Ciel approuvé,*
Comme un petit Aiglon au soleil esprouvé :
Non pas cet Estranger querelant l'héritage
Que Nature et la Loy te donnent en partage :
Les Anglois sont fuyans ; mais ce n'est pas assez
Que ces peuples felons d'Orléans soient chassez :
Il faut que par le feu, le fer et la famine
De ton Royaume entier ton bras les extermine :
Que de près poursuivis, et vaincus à leur tour,
Ils repassent la Mer, sans espoir de retour ;
Et que quittant la Seine à ton sceptre soumise,
Ils s'aillent abreuver aux eaux de la Tamise.
Mais pour venir à chef de ces Peuples mutins,
Tu suivras, ô Dauphin, les mouvemens certains
Que le Dieu Tout-puissant dedans l'âme m'inspire,
Quoy qu'estranges du tout aux Grands de ton Empire.
« *Mais l'abysme profond de la Divinité*
« *Ne se peut pas sonder par nostre humanité,*
« *Dont les conceptions souvent sont parvenuës*
« *A des ports désirez par des mers incognuës.*
Je sçay de ton Conseil les Arrests plus secrets ;
Je sçay qu'il jugera mes advis indiscrets :
Mais l'Esprit qui premier m'alluma dedans l'ame,
Pour combattre l'Anglois, cette guerrière flamme,
Cet Oracle certain me met dedans le cœur.
« *Si* CHARLES *de l'Anglois désire estre vainqueur,*
« *Il faut qu'il aille à Reims, et que dans son enceinte*
« *Il soit premièrement sacré de l'huyle saincte.*
« *Les lieux ont un Génie, et Dieu ne donne pas*
« *Un mesme privilège à tous lieux icy bas.*
Il ne permit aux Juifs luy faire sacrifice,
Qu'au sainct Mont de Sion, où d'un rare artifice
Salomon, Roy de paix, un Temple luy dressa,
Qui toute autre merveille en merveilles passa.
Les Romains grands de fait, et grands de renommée,
Voyant de feux Gaulois leur Ville consommée,
Vouloient de leurs sept Monts la demeure quitter,

Et dans une[1] *autre Ville ils alloient habiter,*
Sans Camille le preux, qui les fit condescendre
A relever plustost leur Ville de sa cendre,
Qu'abandonner ainsi l'air de ces Monts amis,
Ausquels de l'univers l'Empire estoit promis.
Ainsi Reims aux François est un lieu favorable,
En mystères sacrez sur tous lieux admirable.
Non tant pour estre seul de telle antiquité,
Que le vieil Samothés l'a premier habité,
Lors qu'après le Déluge il bastit en Champagne
L'antique[2] *Durencourt dans sa ronde campagne;*
A qui long-temps depuis l'un des Roys souverains,
REMUS, *fils de Namnès, donna le nom de Reims :*
Non que de ce REMUS *la fille soit sortie,*
Dont la race des Roys de la France est partie,
Que Francus, d'où nous vient le beau nom de François,
Dans la ville de Reims prit à femme autrefois.
Non, ce n'est pas REMUS ; *c'est* REMY *l'admirable,*
Qui fait Reims à la France auguste et vénérable :
Qu'un ventre ja stérile en ce monde enfanta,
Et qui rien d'enfantin jeune enfant ne porta :
Mais que le Tout-puissant tout exprès mit en estre,
Pour faire avec la Paix la Piété renaistre,
Et rendre ce Pays des guerres deschargé,
Dont le Hun et Vandal l'avoit tant affligé.
Mais sur tout, de la part du grand Dieu je t'advise,
Que c'estoit pour tirer au giron de l'Eglise
La race des François, de bien loing surpassans
En armes et en loix les peuples plus puissans.
Car si tost qu'il conclud dans la voute éthérée
Que cette Gent seroit en l'Eglise attirée ;
C'est à Reims que REMY *vint à catéchiser,*
Et de fécondes eaux ce Peuple baptiser.
C'est à Reims, non ailleurs, que la Bonté suprême
Pour le sacre des Roys envoya le sainct Chrême,
Dont Clovis tout premier fut fait d'un Roy Payen,
Fils aisné de l'Eglise, et Prince très-Chrestien,
Ayant prins de Remy par un sainct ministère,
De Chrestien et de Roy le sacré charactère.
C'est à Reims, non ailleurs, que la Divinité
Au Royaume François promit[3] *l'éternité,*
Lors que ce grand Pasteur, de son temps vray miracle,
D'une voix prophétique annonça cet Oracle :
« *Qu'en France l'un des Roys de l'autre iroit croissant,*

1. Les annotations mises par Bergier lui-même à divers endroits de son poëme, sont reproduites, comme sur le texte original, à la suite du poëme et dans l'ordre des renvois. Celui-ci est le n° 1.

« *Comme un jeune Phœnix d'un Phœnix renaissant ;*
« *Et que pourveu qu'en eux Foy et Justice abonde,*
« *Ils n'auroient autre fin sinon la fin du monde,*
« *Au grand règne des Cieux joignant leur Royauté,*
« *Comme un fleuve puissant dans la mer emporté.*
C'est à Reims, non ailleurs, que de sa main loyale
Il oignit les Enfans de la race[4] Royale,
Tout premier en Chrestiens aux Fonts les baptisant,
Puis en Roys, sur leur chef la Couronne posant.
C'est à[5] Reims que les Roys, qui sont Roys de naissance,
Font paroistre à chacun la gloire, la puissance,
Et les droits de régner par le Ciel ordonnez,
Quand ils sont en son Temple et oinctz et couronnez.
C'est à Reims qu'une fois esleveẓ en un Trosne,
Ils ont le Sceptre en main, en teste la Couronne,
Et qu'au milieu des Pairs on void leur Royauté
En son plus vif esclat brillant de majesté.
C'est à Reims que leur vient le pouvoir admirable
De guérir au toucher de ce mal incurable,
Qui enfle le gosier des pauvres languissans,
Et rend avant la mort leurs membres pourrissans.
Bref un Roy qui désire avoir les Cieux propices,
Il doit prendre dans Reims du Règne les auspices.
Sus donc, suivant l'Esprit du grand Dieu des combats,
Si tu veux bien tost voir tes ennemis à bas,
Conduis-moy tes Guerriers droit à Reims en Champaigne,
Que Vesle à longs replis de sa douce onde baigne :
C'est la seule Cité d'où dépend ton bon-heur,
Qui comblera ton chef et de gloire et d'honneur :
C'est ce lieu qu'un grand Mont à l'entour environne,
Qui seul te doit donner le Sacre et la Couronne :
Ce lieu, qui d'un Dauphin que la Nature a fait,
Doit par un Chresme sainct faire un Roy tout parfait,
Auguste à ses subjets, à l'Anglois redoutable,
Et de ses ennemis le Vainqueur indomtable.
Non, Prince, ne crains pas que si tu veux marcher,
Tout le pouvoir Anglois te le puisse empescher ;
Et ne postpose point la céleste espérance
Qu'il faut avoir en Dieu, à l'humaine apparence :
Ce Dieu qui fit passage à travers d'une mer,
A son Peuple, est celuy qui te doit animer.
Un petit Bergerot par luy plein de courage,
Du Géant Philistin a terrassé la rage.
Sous le bras de Judith le mur Bethulien
Se delivra par luy du Prince Assyrien ;
Et par luy, si tu veux, tu passeras carriere
Jusqu'à Reims, sans laisser une place en arriere ;

Et n'y aura chasteau, ville, ou bourg, en passant,
Qui CHARLES *pour son Roy n'aille recognoissant :*
Ny Anglois, ny François, qui craignant la tempeste,
Par force ou par amour ne t'encline la teste.
Marche donc, de par Dieu, qui t'annonce par moy,
Que d'aucuns ennemis tu ne sois en esmoy.
Si par moy, qui ne suis que bien simple Bergere,
Il delivre Orleans de la main estrangere ;
Par moy jusques à Reims sa main te conduira,
Puis du Royaume entier l'ennemy sortira.
Ainsi dit la PUCELLE, *et de sa voix qui tonne*
En Oracles divins, les esprits elle estonne.
A ses vives raisons ne pouvant resister
Le Roy mesme, se laisse à sa voix emporter
Contre l'advis des Grands, qui ne pouvoient comprendre
Comme il pourroit si tost tant de villes reprendre,
Tant combattre de camps, tant de fleuves passer,
Et pour aller à Reims tant d'hommes amasser.
Desja par maints effets la voix de la PUCELLE
Pour prophetique voix à chacun se decele.
Jargeau est pris d'assaut, et Meun, et Baujency
Redoutant mesme fin, se rend à sa mercy.
Ja de l'Anglois honteux les plus grands Capitaines
Sont ou pris, ou vaincus sous ses armes hautaines.
Et ja près de Patay, Talbot brave et vaillant,
Par la main d'une Fille est pris en bataillant,
Où l'eslite et la fleur des soldats d'Angleterre,
Jusqu'à trois mille, et plus, tombe morte par terre.
Dans le grand Ocean l'Isle Angloise trembla,
Quand CHARLES *tout a coup ses forces assembla,*
D'un esprit resolu de passer en Champagne.
Ce fut lors que par tout où JEANNE *l'accompagne,*
Les villes, les chasteaux, et les bois plus couverts,
Et les fleuves luy font des passages ouverts.
Auxerre, tu le sçais, qui contrainte luy livres,
Pour nourrir son armée abondance de vivres :
Troyes, tu le sçais bien, qui voulus resister ;
Mais au bout de sept jours tu ne peûs subsister.
Et comme moins le Roy s'attendoit de te prendre,
JEANNE *fit tant d'efforts, qu'à luy tu te vins rendre.*
Chaalons sans coup ferir se mit à son devoir.
Combien, ville de Reims, tu desirois te voir
De l'Anglois delivrée, à ton Prince sousmise,
A qui divinement JEANNE *l'avoit promise ?*
Mais le mauvais traicté qu'un Pere composa,
Lors qu'a son propre Fils son Gendre il preposa
Contre la Loy Salique, en la ville de Troye,
Avoit presque exposé toute la France en proye,

Et fait contre raison, sans combattre, ranger
Champagne et Picardie au joug de l'Estranger.
Lors la ville de Reims y fut enveloppée,
Du vouloir de son Roy par l'Anglois occupée.
Mais si tost que de loing elle void approcher
Son Prince legitime, elle se sent toucher
De l'amour[6] naturel qu'a ses Roys elle porte ;
Elle chasse l'Anglois, ouvre à CHARLES *la porte.*
C'estoit lors que Phœbus au visage bruslant
Se rouloit vers la fin, du Cancre reculant,
Et que l'alme Ceres au plus chaud de l'année
Portoit de blonds espics sa teste couronnée
Quand CHARLES *aux confins de Champagne arrivant,*
Son chemin droit à Reims s'en alloit poursuivant.
Ja-desja de la Vesle à doux flots ondoyante,
Il touchoit de ses pieds la rive verdoyante :
Et ja de son plain gré, sans armes, sans assaux,
A luy s'estoit rendu le chasteau de Septsaux,
Quand du Peuple Remois la bande deputée
S'est aux pieds de son Prince humblement présentée,
Annonçant que desja les grands et les petits
Des trouppes des Anglois, de Reims estoient sortis :
Que de tous les Bourgeois les ames descouvertes
Luy tenoient et les cœurs et les portes ouvertes,
Prests à le recevoir : Et que sa Majesté
Se pouvoit asseurer de leur fidelité.
Le Roy sent à ces mots son ame tressaillante
De joye et de plaisir : la Pucelle vaillante
Rend des graces à Dieu, qui malgré l'Estranger
Avoit conduit à Reims son Dauphin sans danger :
Et qui feroit bientost dedans sa longue enceinte
Paroistre les effets de sa promesse saincte.
Par ses loyaux subjets le Roy tout asseuré,
Joüit d'un bien qu'il eust à grand'peine espéré.
D'une courtoise main doucement les embrasse,
Et par[7] Escrit patent les reçoit en sa grace.
Septsaux, antique Fort entre Reims et Chaalons,
Du costé plus serain des venteux Aquilons
Void à la dextre main une large campagne,
Qui vers Aixne s'estend aux fins de la Champagne :
A senestre se void la Vesle et ses marests,
Les vignobles feconds, et les grandes forests,
Qui tiennent largement les montagnes couvertes,
Et levent jusqu'au Ciel leurs chevelures vertes.
C'est de là que l'on void le Prince démarcher,
Et au milieu des siens de sa ville approcher.
Un pennache ondoyant luy flotte sur la teste,

Qui menasse l'Anglois de foudre et de tempeste :
Son cheval orgueilleux de se voir honoré
D'un Maistre si puissant, ronge son frein doré,
Porte ses pas en rond, et d'une alleure grave
Marchant à petits bonds, se pennade et se brave.
Tel estoit le Cyllare au crein long et frisé,
De Castor et Pollux autrefois tant prisé :
Tel estoit Arion, race Corinthienne,
Sous Adraste assiegeant Thebes Boëtienne :
Arion, qui d'un Roy si brave se vantant,
A pas bien mesurez son maistre alloit portant.
Mais ne voyez-vous pas comme entre mille et mille
Paroist au premier front la Françoise Camille ?
Comme contre les maux des guerres et discords
Elle monte à cheval, et s'arme tout le corps ?
Ainsi parut un jour Debore la vaillante,
Du chef jusques aux pieds d'armes toute brillante :
Alors que conduisant les Hebrieux aux combats,
L'orgueil du grand Sisare elle renverse à bas.
Sans cesse parmy l'air, devant cette Amazone
Un grand bruit de clairons et trompettes resonne :
Trompettes qui luy font les membres tressaillir,
Comme si ja l'Anglois elle alloit assaillir.
Sous ce casque guerrier qui son sexe recelle,
On void bien à ses yeux que c'est une Pucelle :
Son corcelet doré ne la peut déguiser,
Ny de l'œil desireux le regard abuser.
Ainsi lors que Thetis de vive peur atteinte
Craignoit qu'és champs Troyens sa race fust esteinte,
Ne peût si dextrement son Achille changer
Sous les replis mollets d'un habit estranger,
Qu'on ne vist au travers de sa coeffe ombrageante,
Une masle vigueur en ses yeux surnageante.
De mesme sous le fer qui luy couvre le corps,
Pour fille, non pour masle on la cognoist encors :
Fille, dont la beauté paroist digne d'empire,
Et qui rien de lascif dans les ames n'inspire.
Plus un homme a de près son visage admiré,
Plus il en a l'esprit tranquille et tempéré.
Son cœur est un Autel, et son corps est le Temple
Où son Dieu pour objet sans fin elle contemple.
Celuy qui suit le Roy, ce vaillant combattant,
Dont le pennache enflé par ondes va flottant ;
C'est le Duc d'Alençon, General de l'armée,
Grand de corps et d'esprit, et grand de renommée.
L'Anglois en tant de lieux esprouvant sa vertu,
Sous son terrible bras tant de fois combattu,
Tombe mort à ses pieds, ou craintif se recule.

Ainsi parut un jour la jeunesse d'Hercule
Entre les preux soldats, compagnons de Jason,
S'en allant conquérir la Colchique Toison,
Surpassant tous les Grecs du chef et des espaules,
Comme fait cettuy-cy tous les Princes des Gaules.
En apres va suivant un nombre de guerriers,
Qui dans les champs de Mars ont cueilly des lauriers
A jamais verdoyans, qui sur les bords de Loire,
Et de Seine, et de Marne ont acquis cette gloire,
Que l'Anglois estonné les a veu, sans oser
Au voyage de Reims par armes s'opposer.
On conteroit plustost en des nuicts estoilées
Les menus feux du Ciel, et les ondes salées
Dont le pere Ocean baisse et leve la mer,
Alors qu'en son courroux il la fait escumer :
On conteroit plustost les menus grains d'arene
Que couve dans son sein la deserte Cyrene,
Et les fueilles qu'abbat un Automne orageux,
Que l'on n'auroit conté les soldats courageux
Qui suivent pas à pas ce Roy tant desirable,
Allant prendre dans Reims son Sacre venerable.
Voyez-vous à costé quelque peu s'escartant
Une femme, qu'un homme en crouppe va portant?
Leur simplette façon, leur habit nous decele,
Les deux[e] Progeniteurs de JEANNE LA PUCELLE :
Qui desja du renom de leur fille advertis,
De leur maison rustique ensemble sont partis,
Et viennent droit à Reims pour la voir en son lustre,
Paroissant à travers de cette bande illustre,
Comme parmy les feux luisans au Firmament
Le Croissant argenté brille plus clairement.
Ha! qu'ils ont de plaisir, la voyant qui devance
Tout l'ost qui doucement vers la ville s'advance.
Je me trompe, ou je voy venir à pas hastif
Le scadron separé de quelque grand Pontif,
Dont la robe à longs plis de bien loing paroissante,
Fait esclatter aux yeux sa pourpre rougissante :
Deux Suisses revestus de la mesme couleur,
Semblent courir auprès, et se mettre en chaleur :
Si je discerne bien sa face tant humaine,
C'est l'un des Cardinaux de l'Eglise Romaine :
Louys fils de Robert, ce bon Prince Barrois,
Qui fut, est et sera grand amy de nos Roys :
Qui pour esteindre en fin la rancueur et la haine
Qui regnoit entre ceux de Bar et de Lorraine,
Se voyant estre seul de cinq freres restant,
Pour joindre ces Duchez d'un nœud ferme et constant,
Fit à René d'Anjou par un traict remarquable,

De son Duché de Bar le don irrevocable.
René, qu'il fit d'ailleurs le Seigneur souverain
De Naples, de Sicile, et du peuple Lorrain,
C'est ce René qui loing paroist en la campagne,
Qui son grand Cardinal d'assez près accompagne :
Phœbus aux cheveux d'or sur son casque esclattant,
Jette aux yeux éblouys un lustre tremblottant.
Des grands Princes de France imitant la maniere,
Il a ses estafiers, sa trouppe, sa banniere,
Ses trompettes à part, et vient en tel arroy
D'un courage tout franc se presenter au Roy,
Qui noblement suivy de Seigneurs sans reproche,
Tout plein de majesté de sa ville s'approche.
Ainsi que flot sur flot un fleuve s'augmentant,
Et par les eaux d'hyver de ses rives sortant,
Couvre les champs voisins, et dessus l'herbe tendre
Des terres et des prez vient au large s'estendre.
Ainsi void-on de Reims le peuple deborder
Hors l'enceinte des murs, et les champs inonder
D'un nombre fourmillant, qui sorty de son siege,
Bien loing de deux costez tout le chemin assiege,
Poussé du[9] feu d'amour, et de fidélité
Que ce peuple à ses Roys de tout temps a porté.
Qui pourroit concevoir l'aise qui le contente,
Voyant son Roy venir apres si longue attente,
Pour se faire sacrer de l'Onguent precieux,
Qui pour oindre ses Roys fut envoyé des Cieux ?
Les Nobles de la ville, et les Bourgeois ensemble,
Qu'en un corps de[10] Conseil la voix du peuple assemble,
Luy sortent au devant, bien vestus, bien montez,
Offrans et corps et biens, et bonnes volontez ;
Non par belles couleurs d'une diserte langue,
Mais de cœur et d'esprit, par une courte harangue.
Le Corps des Eschevins de longs manteaux paré,
Le reçoit en entrant sous un daiz tout doré.
A son premier aspect toute la Ville ondoye
De peuples, qui dans l'air jettent des cris de joye ;
Qui sentant approcher ce Roy tant desiré,
Par miracle nouveau plus tost veu qu'espéré,
Chante[11] Noël, Noël en son langage antique :
Noël, vive le Roy ! C'est le nouveau cantique
Mille fois entonné par tant de citoyens,
Qui de complaire au Roy cherchent tous les moyens.
Les uns contre le chaud, sur cordes bien tenduës
Avoient dès le matin des toiles estenduës :
Les autres à qui mieux tapissent leur maison,
Et jonchent le pavé d'herbes de la saison.
Chaque Dame du haut des fenestres arrose

Le daiz qui le couvroit, d'une moisson de rose.
Mais toutes dessus JEANNE, *à visages panchez,*
Non moins que sur le Roy tiennent les yeux fichez,
Admirent son beau port, et de quelle maniere
Ondoye dans sa main sa flottante banniere :
Son visage si doux, son casque empennaché,
Et sur son grand cheval son corps comme attaché.
Cependant que chacun l'un et l'autre contemple),
Le Roy porte ses pas droit au superbe Temple
Où les Roys sont sacrez, qui grand et spacieux,
Les pointes de ses tours eleve jusqu'aux Cieux ;
Et passe tous les toicts en la mesme maniere
Qu'un grand arbre surpasse une humble pepiniere.
Ma plume ne sçauroit vous descrire en détail
De ce Temple divin l'admirable portail :
Portail, dont la façon tant belle et tant ornée
Est par toute la France en proverbe tournée.
C'est là que comme au port le Prince vient ancrer ;
C'est là que le Pontif qui le doit consacrer,
L'attendant de pied coy, le reçoit, le caresse,
Avecque son Clergé tout remply d'allegresse.
C'est là qu'ayant rendu graces à l'Immortel,
L'archevesque le prend, et le meine à l'Autel.
Là sa bannière en main, JEANNE *toute premiere*
Marche devant son Prince en Ange de lumiere :
Car un nouvel esclat d'un cercle radieux
Luy va rejaillissant du visage et des yeux.
Au son des instrumens et des voix tout ensemble,
De ce Temple si haut toute la voûte tremble,
Redisant tour à tour d'un ton clair et hautain,
Le Cantique devot d'Ambroise et d'Augustin.
De là sa Majesté au Palais se retire,
Où toute la Noblesse à sa suitte il attire :
Ce Palais qui reluit d'ornemens tous divers,
Est la fin du Voyage, et la fin de mes Vers.

N. BERGER, Remois.

ANNOTATIONS

1. Autre *ville*.

Voy. Plutarque en la vie de Camillus, où il dit que les Romains vouloient aller habiter en la ville de Veies. A ce propos ont esté faits ces vers sur la grandeur démesurée de la maison de Néron :

Roma domus fiet : Veios migrate Quirites
Si non et Veios occupet ista domus.

2. *Durencourt.*

Jules Cesar a tourné ce mot Gaulois par le mot latin *Durocortum*, au 6. livre des guerres des Gaules. Strabo l'appelle *Duricortora*, au 4. de sa Geograph. Ptolémée *Durocottoron*, au livre 2. chap. 9. de sa Géographie, et Stephanus *Dourcottoros*, en son livre des villes.

3. *L'Éternité.*

Flodoardus lib. I Histor. Ecclesiæ Remensis, cap 13. Irradiatus quoque vir Beatissimus Remigius, ut exterius veteris exemplo legislatoris vultus illustratione, ita multóque magis interius divini fulgoris illuminatione, spiritu prophetico quæ ipsis, vel eorum forent eventura prosapiæ, traditur prædixisse : Quomodo videlicet eorum posteritas regnum nobiliter esset propagatura, Ecclesiam quoque Christi sublimatura, Romanaque dignitate vel regno potitura, et victorias contra impetus aliarum gentium perceptura, si non a bono degenerantes, salutis viam fortè relinquerent, et quibus Deus offenditur, scelera consectati, pestiferorum vitiorum laqueos incurrerent, quibus regna subverti, atque de gente solent in gentem transferri. Voy. l'annotation suivante, où S. Remy en son testament, *dicit genus regium perpetuó regnaturum.*

4. *Royale.*

S. Remy a survescu Clovis de plusieurs années, et a donné a ses enfans l'onction, non seulement comme on la donne aux Chrestiens, mais aussi comme il l'avoit baillé à Clovis, qui est l'onction royale, ainsi qu'elle s'est donnée depuis aux Roys de France ses successeurs. Ce qu'on peut entendre par ces mots de son testament : *Generi tantummodo Regio, quod ad honorem sanctæ ecclesiæ, et defensionem pauperum, una cum fratribus meis et Coëpiscopis omnibus Germaniæ, Galliæ, atque Neustriæ, in regiæ majestatis culmen perpetuó regnaturum, statuens elegi, baptizavi, a fonte sacro suscepi, donoque septiformis spiritus consignavi,* ET PER EJUSDEM SACRI CHRISMATIS UNCTIONEM ORDINATO IN REGEM, *parcens, statuo ut si aliquando genus illud regium per benedictionem meam* TOTIENS *Domino consecratum, mala pro bonis reddens*, etc.

5. *C'est à Reims que les Roys.*

Hinc sceptra accipere et sacros attollere fasces
Regibus omen erit: hoc illis curia templum. Virgil. 7. Æneid.

6. *Naturel.*

Valeranus Varanius de gestis Joannæ, virginis Francæ, libro 4.

At vero genialis amor sic mentibus hæret,
Indigenum, sic in verum suffragia Regem,
Votaque plebis eunt, ut mox (cedente Britanno
Milite) paruerit demisso janua ponte.

7. *Escrit.*

Les lettres que Charles VII donna aux Habitans de la ville de Reims, par lesquelles il les reçoit en grâce, comme ses bons et loyaux subjets, sont données à Septsaux lez Reims, le 16. jour de juillet, l'an de grâce 1429, ausquelles le Duc d'Alençon, les comtes de Clermont et de Vendosme, les Evesques de Chaalons, de Sées et d'Orléans, et plusieurs autres ont signé.

8. *Progeniteurs.*

Par le compte des frais du sacre, faits par les Habitans, on void que Jacques Darc, pere de JEANNE LA PUCELLE, et sa mere estoient en la ville de Reims, logez en une hostellerie, où pendoit pour enseigne l'Asne rayé, et que leur despense fut payée à l'hostesse, avec celle de plusieurs Princes et grands Seigneurs, aux frais communs desdits Habitans, ledit compte rendu en l'an 1431, dont l'extraict ensuit cy après.

9. *Feu d'amour.*

Joan Ludovicus Miquellus lib. de urbis Aureliæ obsidione, pag. 96 et 97. *Eodem die sacerdotio civitatis sacris insignibus velato, decurionibus, et primoribus civium ad portas operientibus,* CAROLUS *cum* JOANNA, *ac proceribus, reliquaque nobilitate urbem sub sacra umbella intrans, excipitur lætis faustisque omi' nibus : omni ordine omni ætate prosperum fœlicemque ingressum precante, viis ut tempus anni ferebat, flore multo, festa fronde, virente herba stratis : supernè velis, umbraculisque honestantibus, auleorum magnificentia varietateque, ac picturarum, tabularumque artificio exterioribus domorum parietibus vestitis. Nulla lætitiæ species, nullum exemplum non excogitatum, non exhibitum, nec avidius ipsum* REGEM *quam* JOANNAM *intuebatur populus. Namque haud facile dictu est, propter ingenitam illi genti erga Reges suos venerationem, quantum hujus quoque Regis vel admirationi dediti fuerint, vel charitate flagraverint : quod nihil nisi divina ope aggredi videretur.*

10. *Corps de Conseil.*

En la ville de Reims le Corps du Conseil (qui a le principal gouvernement de la ville) est divisé de celuy de l'Eschevinage.

11. *Chante Noël, Noël.*

C'estoit l'ancien cry du peuple de Reims à l'arrivée des Roys venans à leur Sacre, ainsi que l'on void ès anciens Registres de la Maison de Ville, en l'un desquels est l'histoire de l'Entrée, Sacre et Couronnement de Charles VIII, ladite Entrée du Samedy 29 May 1484, où se lisent ces mots, parlant des Gens du Conseil de ladite ville : Tous lesquels apres leur salut fait au Roy, s'en retournerent à ladite ville, chantans joyeusement, Noël, vive le Roy. Et peu apres : Le peuple qui en grande multitude estoit, et avoit esté depuis ledit lieu de Muire, jusques à ladite Eglise, chantant à haute voix, quand il passoit, vive le Roy, Noël, vive le Roy. Et

encore depuis : Et tout au long aux fenestres, et par la rüe, tant de gens que c'estoit merveille, crians semblablement Noël, vive le Roy. De cette maniere de crier Noël, voy. Pasquier livre 4. des Recherches de la France, chap. 14.

Note supplémentaire envoyée par Bergier[1].

Extraict d'un compte tiré des Archives de l'Hostel et Maison commune de la ville de Reims, contenant vingt-six fueillets, dont les vingt-deux sont escrits et les quatre derniers non escrits...

Compte de M. Pierre Sauvage et Iesson de Chaalons, Receveurs, etc...[2]

Collationné à son original par moy Nicolas Bergier Advocat au Siège Présidial de Reims, Adioint aux Enquestes pour le Roy audit Siege, et Procureur Scindic des Habitans de ladite ville de Reims. Fait le vingt-huictiesme iour d'octobre, mil six cens et treize. N. Bergier, Rémois.

H. Jadart.

Reims, le 17 juillet 1889.

1. Cette note ms., autographe de Bergier, se trouve conservée dans les recueils de Peiresc à la Bibliothèque de Carpentras, n° LVII, vol. 3.

2. Ce texte est donné *in extenso* dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, 1887, t. LXXVIII, p. 120.

NOTES HISTORIQUES

SUR

LE BOURG ET LE PRIEURÉ DE VOISEY*

(HAUTE-MARNE)

X

De 1601 à 1630.

Le 27 septembre 1601, Dieu donnait un fils au roi de France, et ce fils devait être Louis XIII.

Superstitieux comme les Espagnols, les Comtois firent la remarque que, le jour même de la naissance de ce prince, un tremblement de terre et de violentes secousses ébranlèrent la contrée, dans laquelle l'alarme fut générale.

Cet événement qui, pourtant, n'eut d'autres suites que la frayeur qu'il inspira, fut partout considéré comme un funeste présage.

Le temps réalisa malheureusement ces pronostics et confirma le peuple dans ses préjugés et sa superstition.

Pendant le règne de Louis XIII, toutes sortes de fléaux vinrent en effet s'abattre sur la province. La guerre, la peste, la famine, la désolèrent et la dépeuplèrent tour à tour. En 1630 et 1631, la disette fut telle, que le peuple se jetait sur les cadavres des animaux malades, abattus dans les champs, et se nourrissait de leur chair. La peste, qui décima la population misérable du Comté et une guerre longue et cruelle, devaient mettre le comble à de si grandes calamités.

Cependant Albert et Isabelle témoignaient la plus sérieuse sollicitude à la Franche-Comté ; la seigneurie de Jonvelle, en particulier, et les pays frontières du bailliage d'Amont avaient été l'objet de leur bienveillance et de leur générosité. Par un édit, en date de Bruxelles, 27 septembre 1609, les deux souverains confirmaient le Comté dans ses droits, franchises, immu-

* Voir page 338, tome II de la *Revue de Champagne*.

nités ; moins de deux ans après, des lettres patentes accordaient pour quarante années l'accensement [1] des bois royaux de la terre de Jonvelle, en faveur de Voisey, Fignévelle, Godoncourt, Villars, Corre, Selles et Montdoré. Le tout moyennant une rente annuelle de 300 livres [2].

Cet accensement supprimait naturellement la gruerie ou affermage de la garde et des amendes dans les dits bois et, par suite, les habitants en devenaient *locataires* et en avaient la libre disposition à leur profit.

Le renouvellement de la déclaration des droits seigneuriaux, qui eut lieu l'année suivante, se fit sur les mêmes bases que celui de 1537.

Enfin, on obtint du roi de France une délimitation régulière de la frontière dont le tracé, entre ce royaume et le comté, était fort incertain ; beaucoup de lieux étaient indivis, et cela amenait de fréquentes contestations. Dans le même but, et pour éviter de continuelles difficultés, un traité fut passé à Auxonne, le 15 février, entre Sa Majesté Louis XIII et les archiducs Albert et Isabelle, pour le partage des terres restées en surséance [3], par la paix de Cateau-Cambrésis, 1559.

Dans ce traité, il est dit :

« Louis, par la G. de D. Roy de France et de Navarre, à « tous présents et à venir, salut. Comme sur l'ouverture qui « nous avoit esté faict de la part de nos très chers Cousins les « Archiducs, seigneurs des païs-bas et de la Franche-Comté « de Bourgogne de traiter, resoudre, et accorder à l'amiable « plusieurs différends qui estoient survenus, comme il en « naissoit encore tous les jours sur les frontières de nostre « royaume entre nos subjects et ceux des dits nos Cousins en « la Franche-Comté, tant pour raison de limites des provinces « que pour souveraineté des lieux où elles étaient encore con-

1. Accenser n'était autre chose que louer, *ad censum dare*.

2. Original de la Chambre des Comptes, reg. 6, f° 145.

3. Ce mot de surséance a été assez mal défini ; sa signification proprement dite est : terme, répit accordé pour trancher une question ; mais ici, tout en lui donnant une acception identique, il faut dire qu'il était d'usage alors de surseoir, après une guerre, à l'attribution au vainqueur de tel domaine situé sur la frontière du vaincu et appartenant à un seigneur de ce dernier territoire ; la terre, dont la possession restait ainsi indécise, se nommait terre de surséance. On comprend les difficultés qu'engendrait la situation faite aux seigneurs de ces lieux qui n'appartenaient ni à l'un ni à l'autre des Etats entre lesquels il étaient placés.

« tentieuses et semblablement faire partage des terres jusques
« là en surséance ; . . . . . .
« . . . . . .

« Avons nommé d'un commun accord, Jean-Baptiste Legoux,
« chevalier, sieur de la Berchère, etc., etc., et Antoine Gar-
« nier, Claude le Brun, Conseillers au Parlement de Dôle [1]. »

En ce qui regardait la frontière du pays de Jonvelle, il fut décidé que les villages de Pisseloup, Le Vernois, le château et le bourg de Vanvillers resteraient au comté de Bourgogne.

Farincourt, Tornay, Fouvent, etc., etc., revenaient à la France.

Le Gouvernement de la Bourgogne avait été confié par les jeunes souverains au comte de Champlitte, Clériadus de Vergy, homme que son courage, son tact, son esprit et sa grande expérience destinaient à ce poste élevé et tout de confiance.

Malheureusement, il ne put le conserver assez longtemps, car la mort le frappa vers la fin de l'année 1630, alors qu'il n'avait guère plus de cinquante ans.

Clériadus avait trop pu juger de la facilité avec laquelle, lorsque le besoin en était, on violait la neutralité signée, pour ne point prendre des précautions et mettre le pays en état de se défendre le cas échéant. Il profita en conséquence des loisirs que lui laissait le calme dont, en ce moment, jouissait la province, et organisa les milices du pays dans le bailliage d'Amont, qui était le plus exposé à une invasion.

Cette milice, dit M. de Piépape, dans son *Histoire de la Franche-Comté*, comprenait, pour toute la province, un effectif de 5,500 hommes de pied et 250 chevaux. L'infanterie s'y répartissait en trois régiments : celui de Dôle, celui d'Aval et celui d'Amont ; un par bailliage.

Ces troupes étaient sagement organisées ; les colonels nommaient leurs Alfères [2] et leurs Enseignes ; tous gens de bien, naturels du pays et pratiques à la guerre. Les officiers étaient pris, non seulement dans la noblesse, mais choisis dans les plus capables du Tiers-Etat. Les communautés élisaient les

1. Ce traité est signé : Louis.

Et sur le reply : Par le Roy, la Reine Régente, sa mère, présente,

(De notre collection.) POTIER.

2. Alfères ou même Alfières, signifiait textuellement porte-enseigne, du mot espagnol Alferès (aquilifer, porteur d'aigle). — Ce mot ne s'employait ordinairement que pour qualifier des officiers d'origine espagnole ou flamande.

simples soldats, parmi les plus robustes et les plus expérimentés et autant que possible parmi les gens de bonne renommée; elles pourvoyaient en tous temps à l'approvisionnement des armes et fournissaient en outre : aux soldats, des casaques de drap, *honnête* et *médiocre*[1] ; au mousquetaire, au cuirassier et à l'arquebusier quelques livres de poudre et de plomb, avec la mèche; aux hommes de cheval, une bonne monture, un pistolet et des armes complètes[2].

Quant à la répartition du contingent, elle avait été faite minutieusement, pour toute la province, en 1614; nous en donnons ci-dessous le tableau pour la châtellenie de Jonvelle[3].

1. Honnête est pris ici dans le sens de *raisonnable*, convenable, quoique de qualité ordinaire.

2. De Piépape, *Histoire de la réunion de la Franche-Comté à la France*, tome premier, p. 320, Paris, Champion. 1881.

3. Répartition du contingent de la milice, dans la seigneurie de Bourbonne, avec le nombre de feux indiquant l'importance des communes qui la composaient en 1614 :

Jonvelle, 189 feux, fournira un cheval-léger; deux hallebardes*, deux picques, un harquebusier à cheval et quatre arquebusiers à pied.

Ameuvelle. 10 feux fournira un mousquet.

Anchenoncourt, 17 feux, fournira un mousquet.

Bousseraulcourt, 28 feux, fournira une picque et une arquebuse.

Bourbèvelle, 18 feux, fournira une hallebarde, une picque et une arquebuse.

Fignèvelle, 21 feux, fournira deux arquebusiers.

Godoncourt, 127 feux, fournira une hallebarde, deux picques, deux mousquets et quatre arquebusiers.

Grignoncourt, 33 feux, fournira une picque et un mousquet.

Lironcourt, 21 feux, fournira deux arquebusiers.

Montcourt, 41 feux, fournira une picque et deux arquebuses.

Montdoré, 41 feux, fournira une picque, un mousquet et une arquebuse.

Ormoy, 131 feux, fournira une hallebarde, deux picques, deux mousquets et quatre arquebusiers.

Polaincourt, 44 feux, fournira une picque, un mousquet et une arquebuse.

Rauzevelle, 16 feux, fournira un mousquet.

Raincourt, 73 feux, fournira deux picques, un mousquet et deux arquebuses.

Selles, 75 feux, fournira deux picques, un mousquet et deux arquebuses.

Villars-s-M., 65 feux, fournira deux picques et deux mousquets.

Vougécourt, 49 feux, fournira deux picques et un mousquet.

Voisey, 230 feux, fournira un *cheval-leger* (sic), un arquebusier à cheval, deux hallebardes, trois picques, trois mousquets et deux arquebuses.

Corre, 62 feux, fournira deux picques, un mousquet et une arquebuse.

Saponcourt, 27 feux, fournira un mousquet et une arquebuse.

Plainemont et la Grange d'Amoncourt, 10 feux, fourniront une arquebuse.

Récapitulation, pour un total de vingt-trois communautés donnant un

* (Il est évident qu'on met ici le nom de l'arme pour celui des soldats, il faut donc lire deux harquebusiers et deux picquiers.)

On y verra que la part afférente au bourg de Voisey, le plus populeux de la seigneurie, était de : un chevau-léger, un arquebusier à cheval, deux hallebardiers, huit picquiers, trois mousquetaires et deux arquebusiers à cheval.

Cela semblerait peut-être de peu d'importance pour une communauté qui, à cette époque, comptait 230 feux ; mais on devra comprendre qu'après les épreuves qu'avait subies la population, ce chiffre d'hommes et les dépenses occasionnées par leur équipement étaient encore une lourde, mais indispensable charge.

Le régiment du bailliage d'Amont avait été placé sous les ordres de M. d'Andelot de *Chevigney* [1] ; celui d'Aval avait pour colonel le seigneur de Poitiers et enfin celui de Dôle était commandé par le Baron de Cléron-Voisey.

La défense était sagement préparée; mais la mort prématurée du comte de Vergy, laissa tomber en désuétude ses prudentes instructions ; aussi, le jour venu, les milices furent-elles loin d'être prêtes à marcher.

Mais, avant de continuer notre récit, il est utile de savoir ce qu'il était advenu du prieuré.

Etienne Humbert, dont nous avons dit quelques mots, avait passé de vie à trépas en 1605.

On vit alors se réaliser les difficultés créées par le système de mise en commende.

Le bénéfice étant vacant, il fallut statuer sur trois compétiteurs qui se présentèrent et se disputèrent le prieuré de Voisey.

C'était, d'abord, Pierre Humbert, curé de Maiche, pourvu en commende par résignation d'Etienne et par bulle du pape, en date du 4e jour des calendes de mars 1608.

ensemble de 1367 feux, le contingent était de 88 hommes, répartis comme suit :

Chevau-légers	2
Hallebardiers	7
Piquiers	25
Arquebusiers à cheval	2
Arquebusiers à pied	31
Mousquetaires	21
Total	88

Il y aurait à faire, au sujet de cette répartition, une curieuse étude sur l'organisation des troupes à cette époque ; mais le cadre de notre travail ne nous permet pas de donner autre chose que l'indication des chiffres du contingent.

1. Lisez Gevigny.

Puis, en second lieu, Dom Crevoisier, religieux de l'ordre de Cluny, pourvu en titre, le 2 mars 1608, par le Grand Doyen de Saint-Vivant, sur la prétendue vacance par la mort de Etienne Humbert.

Enfin, Messire Hermann d'Ortemberg, déjà cité, auditeur de Rote, pourvu en commende, *per obitum*, et dont les bulles étaient signées du 6e de calendes d'avril[1], enregistrées au Palais.

Chacun des prétendants, d'après les clauses de la mise en commendite, certifiait avoir seul tous les droits et soutenait énergiquement ses prétentions.

On se rappelle que le pape avait la collation du prieuré de Voisey ; pourtant le bénéfice en était à l'abbé de Saint-Vivant; mais le Souverain-Pontife s'était réservé le droit de mander au collateur, c'est-à-dire à l'abbé susdit, de ne confier ce bénéfice à personne autre qu'à celui que Sa Sainteté désignerait, et, comme terme de transaction, il avait été stipulé que, lorsque le titulaire était mort dans un des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre ou novembre, c'était au pape qu'appartenait la nomination ; tandis que dans les autres mois, c'est-à-dire en février, avril, juin, août, octobre et décembre, l'abbé de Saint-Vivant avait seul la collation.

Dans le cas présent, Pierre Humbert était pourvu par résignation du titulaire défunt ; en raison de ce que ce dernier, avant sa mort, s'était démis de son bénéfice en sa faveur.

Dom Crevoisier, pourvu en titre par le Doyen de Saint-Vivant, le 2 mai 1608, n'était point dans son droit strict, la nomination n'étant pas du ressort du Doyen, en ce dernier mois, et le bénéfice n'étant point vacant (comme il le prétendait) puisque Pierre Humbert en avait la résignation avant la mort de son prédécesseur.

Quant à Hermann d'Ortemberg, ses bulles étaient régulières et le pape avait seul le droit de nommer le 26 mars, c'est-à-dire le sixième jour des calendes d'avril.

De là, procès entre les trois prétendants, devant le Parlement de Dôle.

En 1615, un arrêt déclarait Dom Crevoisier non recevable, révoquait la provision du bénéfice accordé à Pierre Humbert et maintenait en possession effective Hermann d'Ortemberg

1. Calendes d'avril. On nommait Calendes le premier jour de chaque mois ; on les comptait en rétrogradant ; ainsi le quatrième jour des calendes de mars était le 24 février, le premier jour des calendes d'avril, le 31 mars.

qui, en ce moment même, venait d'être promu à l'évêché d'Arras. Sa Grandeur, toutefois, ne put empêcher que sur nouvelle instance, Pierre n'obtint, au pétitoire, le prieuré, dont il eut le fond et la propriété, en vertu de la résignation qui lui en avait été faite et des bulles par lui reçues du Saint-Père, lesquelles portaient la mention : *commendari solitum.*

Il faut dire aussi que Monseigneur d'Arras ayant le prieuré, ou mieux le bénéfice au possessoire (par opposition au pétitoire), n'en eut que la jouissance. Il s'était fondé dans sa demande sur ce qu'il considérait comme nulle la résignation d'Etienne Humbert à son neveu, parce que cette résignation n'avait été admise en Cour de Rome que le jour même de la mort du résignant. Pierre, lui, pour soutenir ses prétentions, avait obtenu un rescrit de *perinde valere*[1]. et la dérogation des vingt jours de survie[2]. Enfin, un jugement fut rendu le mercredi avant la fête Saint-Thomas 1623, il était conçu en ces termes :

« De commendia controversi Prioratus de Voiseï canonice « provisum ejusque vivum priorem commendatorium fuisse « et est eo que nomine bonis, juribus et proventibus ab eodem « prioratus dependentibus frui et gaudere debuisse et in pos- « terum gaudere. »

Pierre Humbert conserva le prieuré jusqu'à sa mort, 1629 ; Sa succession fut donnée, en vertu de bulles papales, à Messire Jean-Baptiste de Cuzance, Camérier d'honneur de Sa Sainteté, homme de la plus haute distinction et du plus grand caractère.

(*A suivre.*) A. LACORDAIRE.

1. Un rescrit était une réponse du Pape, faisant loi ou décision.

2. On ne profitait des dons, testaments mutuels, etc., etc., qu'en cas de survie. Le délai de 20 jours au moins devait être constaté.

BOUQUET D'IVOIRE
DU
MUSÉE DE CHALONS-SUR-MARNE[1]

Dessin de M. Elisée BOURDE
Texte de M. Ch. GILLET

Extrait du **Magasin Pittoresque**, numéro du 15 avril 1890

Le Musée de Châlons-sur-Marne possède un bouquet d'ivoire qui nous semble remonter à l'époque médiane du XVIIIe siècle; il a été exécuté en Chine ou au Japon, par un des meilleurs ciseleurs d'ivoire qui ait jamais travaillé pour le pur amour de l'art; c'est une rareté grande.

Ce chef-d'œuvre, car nous le prenons pour tel, a été dessiné, avec beaucoup de soin et de talent, par M. Bourde; c'est ce dessin que le *Magasin pittoresque* reproduit. Il est inscrit au nouveau Catalogue du Musée de la ville sous le n° 491, avec cette succincte désignation :

Bouquet de fleurs, ivoire japonais ancien, très remarquablement sculpté et ciselé à jour. Hauteur, 0,38; *largeur moyenne*, 0,04; *largeur à la tête*, 0,07.

Cette brève désignation, pour exacte qu'elle soit, ne dit pas tout et ne pouvait tout dire; elle laisse en suspens l'esprit curieux.

On se demande comment le Musée de Châlons, qui est de fondation moderne (il a à peine un quart de siècle, puisqu'il date du legs Picot), possède depuis longtemps un objet précieux qui peut avoir cent cinquante ans d'âge.

L'explication n'est pas difficile. Le Musée, en effet, n'a d'existence authentique que depuis 1861 et une organisation que depuis 1864. Mais antérieurement et dès le XVIIIe siècle, des efforts avaient été faits pour organiser à Châlons une collection d'objets d'art et de curiosités, sans que ces efforts aient abouti sérieusement.

1. Châlons-sur-Marne, imprimerie-librairie de l'*Union républicaine* (tirage à part avec gravure), 1890.

L'effort le plus sérieux est celui de l'époque révolutionnaire ; la Convention nationale ayant décrété, en 1792, la réunion aux chefs-lieux de district, des monuments d'art provenant des communautés religieuses, des émigrés, des condamnés dont les biens étaient confisqués.

Le décret de la Convention fut mal exécuté ; le gaspillage s'était introduit dans les collections privées mal gardées, et les chefs-lieux de district ou de département n'étaient point préparés à recevoir ce qui leur était destiné. Il y a loin souvent d'une décision à l'exécution.

La Convention nationale fut plus heureuse en décrétant la victoire contre les armées étrangères.

Aucune salle n'était disposée à Châlons pour recevoir les objets divers qui y furent réunis. On les plaça à l'Hôtel de Ville, dans l'Hôtel de la Préfecture, au Collège, dans la salle de dessin et même chez des particuliers. Cependant une liste fut dressée, un Conservateur fut désigné, et à certaines époques solennelles, l'ouverture du Musée figurait au programme des fêtes.

Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1814. Il y eut alors une réaction contre les mesures de la Convention, et la Restauration fit rendre aux personnalités intéressées les objets d'art qui avaient été confisqués.

C'en était fait du Musée de Châlons, il était mort avant d'avoir vécu.

Cependant quelques épaves restèrent à la Ville ; plusieurs objets ne furent pas réclamés, ou furent donnés librement par les ayants-droit, pour remercier la Ville d'avoir sauvegardé des valeurs artistiques précieuses.

Le Bouquet d'ivoire est une de ces épaves ; nous l'avons trouvé enfoui, couvert de poussière, méconnaissable, au fond d'une armoire de la Bibliothèque de la ville.

Si nous essayons de décrire ce charmant bouquet fantaisiste, nous voyons à sa base, au milieu d'un fouillis de tiges enroulées, se dégager une belle *orchidée*. Au-dessus émerge une magnifique *fougère* qui s'éclaircit en un point pour faire place à une *nacre flottante*. Aux deux tiers du bouquet, la fleur qui accuse le mieux son espèce, c'est la reine des fleurs, une *rose* parfaitement détachée, aux pétales légers gracieusement ondulés.

Enfin la partie supérieure du bouquet se termine par une inflorescence compliquée où l'on trouve les éléments du *chry-*

santhème, du *pavot* et de l'*œillet*. Il y a là tout ce qu'il faut pour étonner et charmer l'œil, mais aussi pour dérouter la sagacité du botaniste européen le plus patient. La même complication de fleurs est répétée, vue en dessous.

Les tiges et les fougères qui serpentent et enlacent le bouquet au pied, au milieu, en dehors, en dedans, sur les côtés, se terminent en une volute qui accompagne et soutient le *chrysanthème* merveilleux, ou *fao enivrant*, la fleur favorite des fils de l'Empire du Milieu, chantée par leurs poètes.

Impossible de faire comprendre par la description la difficulté et la finesse de cette ciselure ou sculpture d'ivoire, fouillée à jour, comme les artistes chinois ou japonais ne savent plus et ne peuvent plus le faire aujourd'hui. La difficulté vaincue n'est pas le plus grand mérite de cette œuvre, c'est par l'harmonie du dessin et la délicieuse grâce de l'exécution qu'elle mérite d'être distinguée et portée au premier rang des rares œuvres similaires qui peuvent encore exister.

En dehors et à défaut de la pièce originale, le remarquable dessin de M. Elisée Bourde peut seul donner une idée du mérite de cette pièce exceptionnelle.

Nous aurons tout dit de ce bouquet d'ivoire, si nous ajoutons que, mesurant $0^{m}38$ de long et destiné à une élégante étagère, il avait pour support un léger socle évidé, en laque noire, décoré en dessus et en dessous de dessins et de fleurs d'or. En outre, par un caprice d'artiste original, il est teinté de rose, sans que cette nuance très adoucie nuise au charme de l'effet. Ch. G.

NÉCROLOGIE

Une des familles les plus justement estimées de la Champagne vient d'être frappée dans ses plus chères affections par un malheur aussi rapide qu'inattendu. Mlle Geneviève de Chaubry a été enlevée à la tendresse de ses parents par une maladie presque foudroyante ; elle est morte au château de Congy (Marne), et a été transportée au château d'Oyré, près la Flèche (Sarthe), pour être inhumée dans une sépulture de famille. A peine âgée de 14 ans, Mlle Geneviève de Chaubry montrait déjà ces qualités délicates qui font pressentir la femme distinguée et qui laissaient deviner chez la jeune fille un cœur noble et un esprit élevé. Sa perte sera vivement ressentie par tous ceux qui l'ont connue et appréciée. Le baron de Chaubry, son père, est l'ancien conseiller général du canton de Montmort ; sa mère est la fille du baron Eschassériaux, député de la Charente-Inférieure. Nous adressons aux malheureux parents l'expression de notre respectueuse sympathie.

* * *

Marie-Alexandrine de Coligny-Chatillon, comtesse de Villeneuve-Esclapon, est décédée au château de Marac (Haute-Marne), le 23 avril 1890, à l'âge de 72 ans. Elle était fille de Charles-François-Emmanuel-Edwige de Pillot, marquis et comte de Coligny, comte de Hornbourg et du Saint-Empire, etc., chambellan de S. M. la reine de Wurtemberg (Charlotte-Mathilde d'Angleterre), et de Charlotte-Victorine-Clémentine-Angélique de Messey (fille du lieutenant-général, comte de Messey, commandeur de Saint-Louis, chevalier de Malte).

Elle avait épousé en 1849 Charles-Léon, comte de Villeneuve-Esclapon, officier supérieur en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, et a eu de ce mariage plusieurs enfants.

La comtesse de Villeneuve laisse un frère, le comte de Coligny-Chatillon, et une sœur, la marquise Dedons de Pierrefeu.

* * *

Monument d'Olivier Métra a Bois-le-Roi. — En exécution du projet que nous avons annoncé[1], un Comité a entrepris d'élever un monument sur la tombe d'Olivier Métra (de Reims), et une souscription vient d'être ouverte dans ce but.

1. *Suprà*, p. 385.

Le compositeur inspiré de *la Valse des Roses*, d'*Yedda*, de *la Vague*, des *Faunes*, et de tant d'autres œuvres charmantes, repose, selon ses dernières volontés, dans le cimetière de Bois-le-Roi (Seine-et-Marne).

Ses amis et ses admirateurs ont résolu de lui élever un monument digne de lui.

M. Antonin Mercié, l'éminent statuaire, a spontanément offert le concours de son grand talent.

De son côté, et grâce à l'appui de son honorable maire, M. Barré, le Conseil municipal de Bois-le-Roi a accordé une concession gratuite et à perpétuité de dix mètres de terrain.

Enfin la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique, dont Olivier Métra fut un des membres les plus influents, a accepté de placer cette souscription sous son bienveillant patronage.

Le Comité ose espérer que chacun voudra bien accorder sa généreuse intervention pour l'aider dans l'accomplissement d'une tâche qui a pour but de rendre un hommage mérité au maître sympathique, au compositeur français dont les œuvres jouissent, à bon droit, de la plus grande popularité.

Les souscriptions peuvent être adressées à M. Barré, maire de Bois-le-Roi.

BIBLIOGRAPHIE

1. — *La Chartreuse du Mont-Dieu au diocèse de Reims, avec pièces justificatives inédites*, par l'abbé J. Gillet. Reims, H. Lepargneur, 1889; in-8° de xiv-600 pages et gravures. — Prix : 7 fr. 50.

Le couvent des Chartreux du Mont-Dieu n'existe plus. Devenu propriété privée, appartenant aujourd'hui à M. Camus, il n'offre plus aux regards qu'un vestige solitaire au milieu d'une fraîche verdure. Un corps-de-logis et un pavillon d'entrée du xviie siècle, voilà tout ce qui a subsisté. L'église a été ruinée, les tableaux qui l'ornaient ont été dispersés, les objets d'art ont enrichi les villages voisins, les étangs ont été desséchés, le mur d'enceinte a été détruit. Malgré tout, il restait encore assez de pieux souvenirs et de vieux témoins de l'existence du monastère pour qu'ils tentassent la plume d'un écrivain sincère et érudit, tel que M. le chanoine Gillet, supérieur du Petit Séminaire de Reims. Malgré la dispersion des archives de cette communauté, M. Gillet a eu la chance de retrouver un assez grand nombre de sources inédites, où son œuvre pouvait puiser les éléments d'une reconstitution fructueuse, et si une bonne monographie manuscrite de Dom Ganneron, ancien chartreux du Mont-Dieu, reste cachée dans quelque coin obscur de bibliothèque, il y avait, au dépôt départemental des Ardennes, à la bibliothèque de l'archevêché de Reims, à Paris et chez des particuliers, assez de lumières propres à éclairer l'histoire jusqu'ici peu connue d'un des établissements religieux les plus respectables et les plus intéressants que l'ancien régime ait vu naître et s'élever dans le diocèse de Reims.

Dans un lieu où saint Bernard vint méditer, où saint Thomas de Cantorbéry vint chercher la paix dans l'exil, dans un lieu qui eut l'honneur de recevoir le pape Eugène III et qui fut tant aimé du célèbre Pierre de Celle, les souvenirs à évoquer ne manquaient pas. Mais il fallait se garder des défauts qui déparent toute monographie civile ou ecclésiastique, ne pas s'égarer dans l'histoire générale à propos d'un menu fait d'histoire locale, et d'autre part ne pas fatiguer le lecteur par des détails trop généraux pour être nouveaux ou trop particuliers pour être dignes d'intérêt.

M. l'abbé Gillet s'est très heureusement préoccupé de raconter simplement, par ordre chronologique, l'histoire du Mont-Dieu, après une brève introduction sur la vie du chartreux en général. Les persécutions des seigneurs voisins, les démêlés avec les communes, les épreuves dues aux ravages des Anglais pendant la guerre de Cent Ans, ont fourni plusieurs chapitres qui seront lus

avec fruit et présentent, sous une forme exacte et vraie, un tableau du Rethelois aux XIIIe et XIVe siècles. Si les officiers de l'armée de Charles-Quint furent favorables aux chartreux du Mont-Dieu, malgré leur qualité d'ennemis, si ces moines trouvèrent d'excellents protecteurs en la personne des princes de Sedan et du roi de France Henri II, il n'en fut pas de même dans la seconde moitié du XVIe siècle. Alors commencent les attaques à main armée, le pillage ordonné par les protestants; la conduite de La Noue doit être sévèrement jugée. A peine la restauration est-elle terminée et la vie religieuse refleurit-elle au Mont-Dieu que de nouveaux évènements, provoqués pendant la guerre de Trente Ans, ensanglantent le pays. La Marfée n'est pas loin; Turenne et Condé se disputent les Ardennes; les ravages et les incendies ne cessent pas pendant une trop longue période de dix années.

Heureusement le calme renaît peu à peu, et le Mont-Dieu devient le centre d'une vie littéraire active; Dom Boucher, Dom Le Bret, Dom Ganneron surtout s'attachent à écrire impartialement l'histoire des Chartreux et du couvent du Mont-Dieu en particulier; le dernier ajoute à ses manuscrits des plans et des dessins qui ont permis à M. l'abbé Gillet de reconstituer l'église du monastère telle qu'elle devait être, avec son mobilier, ses statues, ses reliques, et les bâtiments du couvent, avec l'importante bibliothèque dont il a cherché (avec succès d'ailleurs) à décrire l'importance et à suivre la destinée. Le livre s'arrête au seuil de notre siècle; c'est dire qu'il comprend l'histoire du Mont-Dieu pendant la période révolutionnaire, si tant est que l'on puisse décorer du titre d'histoire le procès-verbal d'une vente de domaines et l'exposé des décrets de confiscation qui anéantirent pour toujours la sainte et pieuse vie des moines.

Voilà le contenu de ce livre, inspiré par la vérité et digne en tous points du sujet. Son auteur a droit à nos éloges parce qu'il a fait un bon livre, et qu'il l'a bien fait. Nous savions déjà, par des thèses de doctorat qui lui valurent en 1881 un titre recherché, que M. l'abbé Gillet savait unir à une bonne méthode de travail une excellente manière de composer son récit et de présenter une mise en œuvre soignée; le beau volume qu'il vient de publier ne fera que nous confirmer dans cette pensée. Le clergé du diocèse de Reims a plusieurs fois déjà prouvé que l'histoire de son pays lui était familière, mais nous avons rarement vu, dans les œuvres qu'il a mises au jour, plus de netteté d'esprit jointe à une plus grande sobriété d'expression : ce sont d'ailleurs là des qualités que les laïques possèdent à un degré extrêmement rare, et que beaucoup d'entre eux pourront envier à M. Gillet.

Les plans joints à l'ouvrage, les tables, l'exécution typographique due aux Chartreux de Neuville-sous-Montreuil (Pas-de-Calais) ont la même valeur au point de vue matériel.

2. — *Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Chelles*, par l'abbé C. Torchet. Paris, Retaux-Bray, 1889; 2 vol. in-8° de xiv-310 et 318 pages avec gravures. — Prix : 15 fr.

L'abbaye de Chelles, de fondation royale, est assurément le plus ancien et le plus grand monastère qui ait jamais existé en Brie. Située aux portes de Paris, ayant pour abbesses des femmes de la plus haute condition, mêlée à quelques-uns des évènements les plus importants de notre histoire, elle offrait un vaste champ d'investigations à l'érudit qui voulait exercer sa plume. M. l'abbé Torchet, curé actuel de la paroisse, n'a pas reculé devant les difficultés des recherches et des peines qu'il fallait prévoir pour mener à bien un aussi grand travail, et nous nous félicitons de voir qu'il a réussi à les vaincre et que, plus heureux que son prédécesseur Dom Porcheron, il a fait imprimer son œuvre.

En effet M. l'abbé Torchet avait un prédécesseur, dont les manuscrits existent à la bibliothèque du Séminaire de Meaux. L'existence de ces manuscrits, très utiles malgré leur diffusion et leur incorrection, a cependant exercé une fâcheuse influence sur l'historien moderne. Si M. Torchet a laissé de côté les hyperboles, corrigé le style, rétabli la chronologie de Dom Porcheron, il a imperturbablement suivi sa méthode qui nous paraît fâcheuse à plus d'un point de vue : écrire l'histoire d'une abbaye en la divisant en autant de périodes qu'il y a eu d'abbesses pour la diriger, c'est s'exposer à une classification peu acceptable, à des redites fréquentes, à une inégale répartition des faits. Je veux bien que la vie d'une abbesse est indissolublement liée à l'histoire de l'établissement qu'elle dirige; mais je ne saurais admettre que toute l'histoire de l'établissement consiste dans le récit des faits et gestes de telle ou telle princesse de la maison de Bourbon. Aussi arrive-t-il qu'une partie constitutive de toute monographie de ce genre a été négligée par l'auteur : l'histoire des propriétés de l'abbaye est à peine effleurée d'un mot, et après lecture attentive des deux volumes, il est impossible d'y découvrir les traces des acquisitions successives et des donations multiples qui contribuèrent à enrichir l'abbaye. Avec les terriers et les cartulaires qui existent encore, et que M. l'abbé Torchet a d'ailleurs consultés, la lacune eût été facilement comblée. Mais pareille recherche n'avait pas été faite par Dom Porcheron, et c'est là l'unique cause du silence de l'auteur moderne sur ce point.

Ces deux volumes n'en sont pas moins le fruit d'un travail consciencieux, opiniâtre, précieux. On y trouve beaucoup de détails intéressants, une bonne description des objets d'art qui ornaient l'abbaye et qui ont été conservés, une analyse complète de la « Règle » de Chelles, une appréciation suffisamment nette des réformes qui furent successivement adoptées. M. Torchet a interrogé avec profit les cartulaires que possède la bibliothèque de Meaux, les inventaires qui ont été déposés aux Archives départe-

mentaires de Seine-et-Marne, et différents autres documents dont la source n'est pas toujours assez clairement indiquée. Toutefois il est loin d'avoir épuisé tous les moyens de recherches que l'érudition moderne a mis à la disposition des travailleurs. Il ne semble pas avoir connu le Nécrologe de Chelles[1] que possède la bibliothèque de Berne (Suisse) : il n'a point profité des remarques faites par M. Maurice Prou dans un article des *Mélanges de l'École française de Rome* (1885) et par M. B. Hauréau dans le *Journal des Savants* (mai 1889), à propos des abbesses de Chelles, et de la vacance qui eut lieu en 1275, à la mort de Bathilde ; surtout il n'a pas suffisamment puisé aux fonds nombreux des Archives Nationales, qui lui eussent apporté bien des renseignements nouveaux ; entre cent autres documents, il y aurait trouvé une donation faite à l'abbaye de Chelles par Judith de Marle, religieuse non professe, de ses biens patrimoniaux, avec acceptation par l'abbesse Renée de Bourbon (12 juin 1573).

Malgré ces quelques observations, l'ouvrage de M. Torchet a une valeur sérieuse que nous ne voulons pas méconnaître. Nous applaudissons à ses recherches avec d'autant plus de joie que nous voyons plus rarement paraître en Seine-et-Marne des œuvres aussi considérables et aussi soignées. Nous avons le ferme espoir que l'*Histoire de l'abbaye de Chelles* sera bien accueillie de tous ceux qui ne restent pas indifférents aux investigations patientes dans le passé briard, et que M. l'abbé Torchet trouvera des imitateurs. Je leur adresserai seulement une humble requête en terminant : ne pas mettre à la fin d'une monographie d'abbaye la liste des maires et des adjoints de la localité, cela ne cadre pas avec le sujet traité.

3. — M. Paul Laurent a publié l'an dernier un nouvel ouvrage : *Mézières illustré*, recueil de 12 planches en phototypie, édité avec luxe, format album (Charleville, Jolly, in-4°), dont voici le contenu :

1° Une vue générale de Mézières, à la fin du XVIe siècle ; sur cette vue figure l'ancien faubourg de Berthaucourt détruit, pendant la Ligue, en 1590, lors de la construction de la citadelle.

2° Un portrait de Bayard, fait en 1626 par un peintre de Mézières, nommé Laurent Lévêque.

3° La coupe en vermeil dite de Bayard (1626), sur laquelle est représenté le siège de Mézières en 1521.

4° Un Christ du commencement du XVIe siècle, conservé dans l'église de Mézières.

5° Le sceau et le contre-sceau de l'échevinage de Mézières, aux XIIIe et XIVe siècles.

6°, 7° et 8° Les trois plus jolies pages du cartulaire de l'échevi-

1. Manuscrit décrit en 1871, par F. Fiala, dans l'*Anzeiger für Schweizerische Geschichte*.

nage de Mézières (xve siècle), avec initiales ornées d'une grande finesse d'exécution.

9° Une page de signatures et de marques très originales d'habitants de Mézières en 1589.

10° et 11° Les deux écussons de Louis de Gonzague, père du fondateur de Charleville, et de sa femme Henriette de Clèves, placés sur une maison du faubourg d'Arches (fin du xvie siècle).

12° Un plan de Mézières dressé en 1761 par l'Ecole du génie; ce plan contient les noms des propriétaires de toutes les maisons de la ville.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'intérêt d'un pareil recueil, destiné à conserver les principales curiosités de la ville de Mézières. L'introduction renferme des explications sur le choix qui en a été fait et une soigneuse description de chaque planche. Cet ouvrage tiré à 80 exemplaires seulement est d'un prix un peu exagéré, mais il n'en a pas moins été enlevé, dès son apparition, par tous les amateurs champenois.

4. — Le tome VIII (5e série) des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (Paris, 1888, in-8°) contient (pp. 125-131) une *Note sur un dessin de Barthélemy Prieur*, par le marquis de Fayolle.

Il s'agit d'un dessin du célèbre Barthélemy Prieur, conservé à l'Albertine de Vienne. C'est, comme l'apprend une mention du temps écrite sur le dessin même, le projet d'une cheminée faite pour le château de Sy (arrondissement de Vouziers, Ardennes), le 3 janvier 1599. L'authenticité est absolue. Le propriétaire du château était alors un illustre personnage et grand feudataire en Champagne, Robert de la Vieuville, grand fauconnier de France, gentilhomme de la chambre du roi et chevalier de ses ordres, ambassadeur en Allemagne. Il ne reste plus rien à Sy, ni dans les Ardennes, du château ni de la cheminée qui dut y être exécutée d'après les dessins de Prieur.

5. — *Recherches pour servir à l'histoire des Arts en Poitou*, par Joseph Berthelé. Melle, Ed. Lacuve, 1889; in-8° de vi-500 pages. — Prix : 15 fr.

Dans un volume en apparence si éloigné de nos études, il y a un chapitre fort intéressant à signaler : il est consacré (pp. 92-110), à « Une influence champenoise en Bas-Poitou au xie siècle ». L'auteur, archéologue passionné, critique distingué, a retrouvé dans le pays qu'il habite d'ordinaire une église du plus pur caractère champenois, une copie de Saint-Remi de Reims, à Maillezais (Vendée)[1]. Les restes de cette abbatiale sont encore assez imposants pour attirer l'attention, et assez considérables pour pouvoir être étudiés. Cet édifice fut en effet construit, vers la fin du

1. V. *Revue de Champagne*, 1889, p. 884.

XIe siècle, par l'abbé Goderan qui, rémois d'origine, avait précédemment vécu comme religieux dans le monastère rémois, et qui s'inspira évidemment de l'église consacrée par Léon IX. Il flanqua de deux tours le portail occidental, disposition alors totalement inusitée en Poitou. La présence des tribunes au-dessus des bas-côtés, et la voûte en berceau perpendiculaire à la nef, qui recouvre ces tribunes, sont deux réminiscences indubitables de Saint-Remi de Reims. Les conclusions de M. Berthelé, très neuves, ont été généralement adoptées par les archéologues. Son livre renferme plusieurs chapitres également instructifs et d'un solide intérêt, qui ont valu à son auteur des éloges unanimes et des récompenses bien méritées.

6. — Le *Bulletin Monumental*, tome V (6e série), n° de mars-août 1889, renferme un important travail de M. Henri Jadart sur *Les inscriptions du prieuré de Binson (Marne)*[1].

Les pierres tumulaires et monuments épigraphiques encore subsistants à Binson viennent d'être l'objet d'une sage mesure de conservation. A ce propos M. H. Jadart est allé les étudier de près et a trouvé là matière à un intéressant relevé, accompagné de planches, qui devra être remarqué. Quelques pierres tombales des seigneurs de Châtillon-sur-Marne sont encore intactes; d'autres ont subi les injures du temps ou des hommes. Le plus ancien monument décrit est la pierre de l'autel de sainte Posenne, en grandes lettres majuscules; il est daté de 1069. Pour ne rien omettre de ce qui, de près ou de loin, avait trait à son sujet, M. Jadart a joint le texte d'une inscription chrétienne trouvée vers 1838 à Binson et offerte depuis au Musée du Louvre par M. le docteur Paul Durand. Les lectures des passages détruits dans les inscriptions sont reconstituées avec soin, les descriptions sont exactes et les renseignements nombreux.

7. — *Catalogue des incunables de la bibliothèque de Reims*. Reims, impr. de l'*Indépendant Rémois*, 1889; in-8° de VIII-176 pages.

Le ministère de l'Instruction publique a invité tous les bibliothécaires à dresser le catalogue des incunables (depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'à l'an 1500) dont ils ont la garde. Quelques-uns ont déjà répondu à l'appel, et parmi eux le zélé bibliothécaire de Reims, M. Eugène Courmeaux. La bibliothèque de Reims, qui depuis longtemps prend soin de faire connaître ses richesses au public, qui a imprimé le premier volume de son catalogue en 1843, et le septième en 1886 (sans que le travail soit près d'être épuisé), ne pouvait rester en arrière; nous devons l'en féliciter et remercier en même temps le Conseil municipal rémois d'avoir voté les fonds nécessaires à l'impression. La collection des incu-

1. Cf. *Revue de Champagne*, 1889, p. 963.

nables, sans être très riche à Reims, est fort intéressante; il y a 171 ouvrages[1] formant 179 volumes, dont moitié à peu près portent avec eux la date et le lieu de leur apparition. Nous trouvons 32 impressions de Paris, 21 de Venise, 10 de Lyon, 4 de Strasbourg, 1 de Gand, 3 de Bâle, etc..., mais pas une seule de Champagne; l'imprimerie n'a pas existé à Reims au xve siècle, il est vrai, mais Troyes, Chablis, Provins ont eu de très bonne heure des presses qui malheureusement ne sont pas représentées dans ce catalogue. Une édition princeps d'Homère, publiée à Florence, est un des livres que se disputent le plus volontiers les amateurs; deux volumes ayant appartenu à Grolier méritent une mention particulière. — La description de chaque volume est faite, comme il convient, avec sobriété et précision; les reliures, les provenances, les armoiries, les particularités sont indiquées avec une louable exactitude. Les tables qui terminent sont fort utiles; nous y avons cependant relevé quelques omissions de noms d'imprimeurs cités dans les colophons des volumes (par exemple dans l'*Incunable* n° 10); mais c'est là un mince détail. M. Courmeaux, dans la préface, rend hommage au talent du principal rédacteur du catalogue, M. Henry Jadart, dont le nom est une suffisante garantie des qualités de l'ouvrage.

8. — *Bibliographie des Bénédictins de la Congrégation de France*, par des Pères de la même Congrégation. Solesmes, impr. Saint-Pierre, 1889; in-8° de XLIV-264 pages. — Prix : 8 fr.

Ce volume contient l'indication très complète des ouvrages et articles dus aux deux bénédictins de la nouvelle Congrégation qui sont d'origine champenoise; l'un, Dom Louis Paquelin, né le 14 octobre 1820 à Montmirail (Marne), s'est confiné dans le domaine de l'hagiographie pure; l'autre, Dom Albert Noël, né le 21 juin 1830 à Charleville (Ardennes), a publié un certain nombre de travaux sur l'histoire champenoise, et plus spécialement sur le diocèse de Reims.

9. — Le *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, section d'histoire et d'archéologie, renferme en 1889 deux communications de M. Louis Le Clert.

L'une (p. 101) est relative à une charte émanée d'Adélaïde de Marolles, du 21 juillet 1372, qui nous fournit le nom (jusqu'ici ignoré), de cette abbesse de Saint-Nicolas de Bar-sur-Aube au diocèse de Langres. C'est une utile addition au *Gallia* dont les auteurs n'ont connu que trois abbesses de ce couvent. — L'autre (p. 102) est relative à un sceau qui paraît avoir servi à l'économe nommé par le roi, en 1594, pour administrer le temporel de l'abbaye Saint-Urbain, au diocèse de Châlons, pendant une

1. *Revue de Champagne*, 1889, p. 967.

vacance. Le nom de cet économe, mal lu par les auteurs du *Gallia*, est « I. de Comitin ».

10. — Le *Livre, revue du Monde littéraire* (Paris, novembre 1889, in-4°), a publié une vue de la bibliothèque de l'ancien collège des Jésuites de Reims.

11. — La *Révolution française* (Paris, novembre 1889, pp. 422-433), a donné une courte note sur le conventionnel Piette, par M. V. Jeanvrot.

Piette était originaire de Rumigny (Ardennes).

12. — *Provins à travers les âges*, par Emile Millet. Provins, imp. Vernant, 1889; in-8° de 14 pp. — Prix : 0 fr. 50.

13. — *Recherches historiques complémentaires* (3e vol.) *sur la commune de Favières-en-Brie* (Seine-et-Marne), avec vues du village, etc...., par A. Benoit. Melun, libr. Droune, 1889; in-8° de 45 pages. — Prix : 3 fr.

Ce travail, sans grand intérêt, est destiné, dans la pensée de l'auteur, à compléter ses premières brochures.

14. — *Collection de documents rares ou inédits concernant l'histoire de Sedan*. Fascicules IX-X. — Sedan, impr. Laroche, 1888; in-4° de 32 pp.

Contenant : Propriété des biens ecclésiastiques (1584-1585); décisions diverses du consistoire (1585). L'éditeur est M. Philippoteaux fils.

15. — Le *Journal de la Société d'archéologie lorraine* (Nancy, 1888) a publié, par les soins de M. Em. Badel, quelques pierres tombales de la cathédrale de Meaux qui recouvrent les restes de divers ecclésiastiques d'origine lorraine.

16. — *Beitraege zu einer Würdigung Diderots als Dramatiker*, par Jean Bloch. Königsberg, 1888; in-8° de 78 pages. — Prix : 2 fr. 25.

17. — *Adelbert von Chamisso als Naturforscher*, par Emil Du Bois-Reymond. Leipzig, Veit et Cie, 1888; in-8° de 64 pages. — Prix : 2 fr.

18. — *Les Allemands à Valmy : épisodes des guerres de la Révolution*, par A. Thiéblin. Reims, libr. Michaud, 1889; in-8° de II-97 pages et carte. — Prix : 2 fr.

19. — *M. l'abbé Muller, chanoine titulaire de Châlons* (1809-1889), par L. Arbelet, curé de Saint-Alpin. Châlons-sur-Marne, impr. Martin, 1889; in-8° de 16 pages.

20. — On a pu lire récemment dans le *Journal de la Librairie* la mise en souscription, au prix de 50 fr. l'exemplaire, d'un volume in-4° intitulé : *Trois lettres écrites en octobre 1889 à M. le comte de Werlé sur le Pèlerinage de la Montagne de Reims, les voies romaines qui y conduisaient, documents inédits, preuves historiques, cartes géographiques*, par Victor Bouton, éditeur à Paris.

L'auteur doit y offrir « la démonstration historique, la découverte pour ainsi dire, d'un Palatium sur la Montagne de Reims, et l'indication de ses chemins romains. Cette question, depuis cent ans, a appelé l'attention des archéologues, des numismatistes et des historiens, qui tous ont déclaré la Montagne de Reims comme une grande forêt inaccessible à l'époque romaine ou mérovingienne : ni les Sociétés savantes de la Champagne, ni la Commission de la carte des Gaules n'ont pu résoudre ce problème que Napoléon III avait posé lui-même à Amédée Thierry, à propos de la marche d'Attila. » Ne voulant rien présumer, nous attendrons l'apparition de cette étonnante publication pour la juger en connaissance de cause; mais M. Bouton s'est déjà révélé comme un archéologue si peu sérieux que nous ne saurions avoir confiance en son œuvre contre laquelle nos lecteurs feront bien de se mettre en garde.

HENRI STEIN.

* * *

On lit dans le *Réveil* de Coulommiers du 30 juillet 1890 :

« Un de nos lecteurs nous communique un extrait d'une publication récente : *Les archives historiques et littéraires*.

Nous le publions, en respectant la vieille orthographe du Trésorier de la reine Jeanne d'Evreux.

Le Peintre Guiot, de Meaux (1331-1332) ; les Verriers Othinel de Meaux (1331-1332), et Jean Petitclerc de Rebais (1336-1364).

Nous empruntons aux comptes du douaire de la reine Jeanne d'Evreux, conservés aux archives[1], d'intéressants renseignements sur les travaux exécutés par divers artistes aux châteaux de Crécy-en Brie et de Château-Thierry[2], dont cette reine avait alors l'usufruit.

Le premier extrait est tiré du compte de 1331-1332 et concerne Crécy-en-Brie :

« Pour salaire de *Guiot le pointre*, de Miaux, et de *Jehannot, son compaingnon*, à faire certain ouvrage de pointure en ladicte garde robe[3] et en la chapelle, et y furent pour xv jours amdeux ensamble, pour chascun III sols par jour et se vivoient eu sus, pour ce et pour tout, un livre x sols. Item, pour faire tant en ladicte garde robe comme en la chambre de mes jueunes dames[4]

1. Jeanne d'Evreux, mariée en 1324 au roi Charles IV le Bel. Elle survécut à son mari, mort le 1er février 1328, jusqu'au 4 mars 1371.

2. Rien, malheureusement, n'en subsiste aujourd'hui.

3. Il s'agit d'une « garde-robe noire » faite au château de Crécy par ordre de la reine Jeanne, en même temps que « l'autel et chappelle de son oratoire ».

4. Les filles de la reine : Jeanne, Marie et Blanche.

L piez de *verrières* par *Othinel le verrier de Miaux*, au fuer de II sols VI deniers parisis le pié, pour ce VI livres V sols parisis, vallent à tournois VII livres XVI sols III deniers.

D'après le compte de 1336-1337 « *Jehan le verrier, de Resbès*[1] », fit « certains ouvrages de verrerie » au même château de Crécy. Il toucha 10 livres 5 sols 5 deniers tournois pour avoir placé « en la garde robe Madame (la reine en la chambre noz dames, en leur garde robe, en la chambre aus Chevaliers, et en la grant sale, LXXVII piez de verre), le pié XXX deniers » ; et 16 sols « pour reparacions faites par ledit verrier en plusieurs chambres par III jours. Il fit également en 1336-1337, pour la reine Jeanne, « certains ouvrages de verrerie en tasche... ès hostieux de Chastiau-Thierry ».

Le même verrier, sans doute, appelé ici « *Jehan Petitclerc, de Resbès, voirier* », fit marché avec la reine douairière, en 1362, à l'effet de « mettre en bon estat tous les voirrez et verrières des chastiaux et maisons de Chastiau-Thierry, Jaugonne, Nully-St-Front, Ygny le Jard, Coulommiers, Crécy et Crevecuer[2]... et de les soustenir et retenir deuement et bien et loialement d'ores en avant... et à la volenté et vie de mad. dame et vie dud. Jehan ». Ce marché devait avoir son effet à partir du 1er février 1362 (n. st.), et était conclu à raison de 35 livres par an, pour la première année, et 25 livres pour les années suivantes.

Le compte de 1363-1364 nous fournit encore de curieux détails sur les verrières exécutées par Jean Petitclerc à la chapelle et dans l'appartement de la reine au château de Château-Thierry :

« A *Jehan Petitclerc*, de Resbès, *voirier*, pour faire et rappareiller toutes les voierrieres de la chapelle Ste-Thecle, après ce que madame avoit fait refaire lad. chappelle, c'est assavoir faire une voirriere toute neuve seur l'autel du voirre madame, pointurée de vignetez, faire *un crucifiement* et *une ymage de saincte Thiecle*, bonne et de couleur; pour relaver et rappareiller et mectre à point tous les voirrez et verrieres de lad. chappelle, et a tout quis et livré du sien, excepté lad. verriere, par marchié fait à lui..., VI livres.

« A li, pour faire une verriere neuve en la chapelle maistre Henry, IIII pennuyaux de voirre et II penniaux en la chambre mons. Jehan de Creci du commandement madame, et à quis du sien les bordeures et le plont, marchandé à lui comme dessus, L sols.

1. Rebais, chef-lieu de canton de Seine-et-Marne.

2. Jaulgonne, commune du canton de Condé-en-Brie, Aisne. — Neuilly-Saint-Front, chef-lieu de canton de l'Aisne. — Igny-le-Jard, commune du canton de Dormans, Marne. — Coulommiers, Seine-et-Marne. — Crécy-en-Brie, chef-lieu de canton de Seine-et-Marne. — Crèvecœur, commune du canton de Rozoy-en-Brie, Seine-et-Marne.

« A lui, pour faire IIII penniaux de voirre en II chassis en la petite taillerie madame, lesquiex sont vignetez, et y a *un crucifiement, 1 couronnement et une anunciacion*, et contiennent environ VII piez quarrez de voirre, qu'il a livré du sien pour faire et asseoir 1 pennel de voirre en ce lieu, et pour un jour de lui à souder les gouttières de plont de la chambre madame, et à quis souldure, pour ce accordé à lui LXX sols. Pour tout par quictance : XII livres. »

Il serait intéressant de rechercher s'il existe des traces de l'existence, à Meaux, à Rebais ou dans quelque ville de notre département, d'ateliers de verriers.

On sait que ces artisans, qui étaient souvent de vrais artistes, se transportaient avec leur personnel, leur outillage et leur matériel, dans les localités où ils étaient appelés pour travailler. C'est ainsi que faisaient les peintres et les sculpteurs de la Renaissance.

Nous faisons appel aux érudits de Seine-et-Marne. »

***

NOTICE HISTORIQUE SUR LE CANTON DE CHARLEVILLE, par dom Albert Noël, bénédictin de la Congrégation de France, Reims, Matot-Braine, 1890, 290 pp. in-8°.

Nous lisons dans l'*Ami de l'Ordre*, de Namur, numéro du 20 avril 1890 :

« Dom Noël est un savant qui n'est pas inconnu en Belgique. Né sur nos frontières, il a entrepris les annales du département français qui, par son passé aussi bien que par son territoire, touche le plus près à la province de Namur, et il a compris que, pour mener son œuvre à bonne fin, il ne devait pas s'isoler des sources belges tant imprimées que manuscrites. Cela donne à ses publications un certain cachet international, si nous pouvons ainsi parler, qui les rend intéressantes et instructives pour ceux de nos concitoyens curieux de connaître notre histoire locale.

Après les notices des cantons de Mézières (1879), de Signy-le-Petit (1881) et de Renwez (1884), sans parler des articles publiés dans un journal sur les cantons de Rumigny et de Rocroi, l'auteur offre aujourd'hui au public le fruit de ses recherches sur les onze communes qui composent le canton de Charleville.

La moitié du volume (pp. 16-155) est consacrée au chef-lieu.

Charleville est une cité toute moderne, mais elle succède à une villa mérovingienne nommée Arches (*Arceias*), où les princes de l'époque descendaient pour se livrer au plaisir de la chasse. Nous avons signalé ailleurs (*Etude sur le doyenné de Graide*, pp. 1-2) un bon nombre d'autres villas de ce genre, que les monarques francs avaient fait construire de distance en distance dans la vaste forêt d'Ardenne. Peut-être même devons-nous assigner à Arches

une origine plus reculée. Le nom d'*Arcæ Remorum* qu'on lui décerne, sa situation sur la Meuse à l'endroit où un *diverticulum* partant de Reims traversait le fleuve, diverses antiquités romaines découvertes sur son territoire, suffisent pour donner du poids à cette conjecture. Il n'y a pas longtemps encore, M. Thédenat communiquait à la Société nationale des Antiquaires de France (séance du 11 mars 1885), une instruction votive à Mercure, trouvée sur l'emplacement actuel de Charleville, et où se lisent les deux noms gallo-romains *Attaedio* et *Lituccus*.

En 859 a eu lieu, dans le palais d'Arches, une entrevue entre le roi Charles-le-Chauve et son neveu Lothaire II, roi de Lorraine. Peu d'années après, ce domaine est donné à un leude carlovingien nommé Conrad. Après sa mort, Eve, sa veuve, en cède une partie en précaire à Francon, évêque de Liége, qui s'en voit bientôt dépouiller. Par diplôme daté du 26 septembre 894, le roi Charles-le-Simple en ordonne la restitution. C'est à cette époque qu'on rapporte l'érection de l'église d'Arches sous le vocable de saint Lambert, évêque de Liège. En 933, un comte, nommé Bernard, bâtit une forteresse dans l'étendue de la paroisse d'Arches, mais Richaire, évêque de Liége, la fait démolir comme étant construite à tort sur les fonds de son église.

Plus tard nous trouvons le domaine d'Arches possédé par une branche puînée de la maison de Chiny. Hugues, sire de Mellier, fils d'Albert, comte de Chiny (1125-1162), et d'Agnès de Bar, avait épousé Lucie, fille de Regnauld de Donchery, châtelain de Mézières et probablement seigneur d'Arches. Thibaut, sire de Mellier et de Neufchâteau, son fils, laisse une fille nommée Isabelle, qui porte la terre d'Arches à son mari, Jacques de Châtel, seigneur de Montchâlons. En 1293, Jacques de Montchâlons, clerc et fils de ces derniers, vend la ville d'Arches à Louis Ier, comte de Rethel. Un de ses successeurs, Charles de Gonzague, duc de Rethel, prince souverain d'Arches, construit enfin Charleville, en 1606, au lieu auparavant appelé Arches.

Ici Dom Noël retrace avec soin les fastes de la nouvelle ville, donne l'histoire de ses principaux établissements et fait connaître les personnages illustres qui ont vu le jour dans ses murs ou y ont passé la plus grande partie de leur vie. Nous ne le suivrons pas dans ces détails, qui sont d'un intérêt plus local.

Parmi les communes rurales qui trouvent leur monographie dans le bel ouvrage du savant bénédictin, il en est une qui nous intéresse plus particulièrement, parce qu'elle n'a cessé d'appartenir à la Belgique qu'à la suite du traité du 16 mai 1769. Nous voulons parler de Neufmanil, *Novum Manile*, seigneurie qui relevait de la prévôté d'Orchimont et de laquelle relevait à son tour la seigneurie de Cons-la-Grandville, près Mézières.

Selon toute probabilité, cette terre forma au XIIe siècle l'apanage d'une branche puînée de la maison d'Orchimont. Nous voyons en

effet un Gilbert d'Orchimont céder, vers l'an 1170, aux Prémontrés de Laval-Dieu, un quart de la dîme de Neufmanil, dont il était propriétaire. Sa femme se nommait Ivette, et l'un de ses fils Gilbert. Ce dernier est vraisemblablement Gilbert de Neufmanil mentionné avec Marie, son épouse, dans une charte de 1194. Un autre Gilbert de Neufmanil, qui avait pour femme Isabelle, apparaît dans des actes de 1223, 1235, 1237, 1243 et 1249.

Au mois de février 1298 (n. st.), Jacques II, sire d'Orchimont, accorde aux deux frères Jacquemart et Warnier de Neufmanil le droit de haute justice sur les villages de Neufmanil, Nouvion, Pussemange et Bagimont (et non *Agimont*). Au XIVe siècle, des alliances font passer la seigneurie dans d'autres familles, notamment dans celle de Wellin (et non *Vellin*; le R. P. confond facilement W et V : il écrit encore *du Val*, *Valfusée*, au lieu de *de Wal*, *Warfuzée*); puis nous la voyons partagée entre divers propriétaires et recevoir ses seigneurs des maisons du Sart, de Wal, de Prez, de Barchon, de Vauthier (et non *Wauthier*), etc.

Il est regrettable que l'auteur n'ait pas mis à profit les registres de la cour féodale d'Orchimont qui reposent aux archives de l'Etat à Namur. Ces documents lui eussent fourni, pour les deux derniers siècles, des reuseignements plus complets et plus précis, surtout sur la famille de Prez, qui se maintint durant près de trois siècles dans la portion la plus considérable de la seigneurie de Neufmanil.

Au reste, tout en décernant à l'ouvrage du docte religieux de Solesmes les éloges que mérite un travail consciencieux, nous ne voulons pas prétendre que, soumis à l'épreuve d'une judicieuse critique, il n'offre çà et là quelque inexactitude, quelque assertion peu fondée ou qu'une étude attentive des sources nous oblige de rejeter. C'est ainsi qu'à la page 7 nous lisons que le traité de Meersen, de 870, divisa le *pagus Castricensis* en deux parties, dont l'une, celle qui est sur la rive gauche de la Meuse, resta à Charles-le-Chauve et ne fut plus désormais distraite de la couronne de France, tandis que l'autre, placée sur la rive droite, fut donnée à Louis-le-Germanique et devint ainsi partie intégrante du Saint-Empire romain jusqu'à la fin du siècle dernier. Cette thèse est en contradiction avec le texte du même traité, publié dans les *Annales Bertiniani* (Du Chesne, *Historiæ Francorum scriptores*, t. III, p. 239, et Pertz, *Monumenta*, *Scriptores*, t. I, p. 488) et reproduit dans une vingtaine d'ouvrages. Le traité de Meersen eut pour objet le partage du royaume de Lotharingie, dans les limites duquel se trouvaient deux *pagi* du diocèse de Reims : le Mouzomois et le Castrice. L'acte inscrit ces deux districts, *Mosminse*, *Castricium*, dans le lot échu à Charles-le-Chauve, sans la moindre mention d'un démembrement quelconque du *Castricium*. Ce partage, d'ailleurs, n'eut pas longue durée, puisqu'en 879 la Lotharingie recouvrait son unité politique, pour être, en 925, définitivement unie à l'empire d'Allemagne. C'est

alors seulement que les pouillés rémois ont pu annoter comme étant *in Imperio*, en terre d'Empire, les paroisses des *pagi* de Mouzon et de Castrice, lesquelles n'avaient pas cessé de reconnaître l'autorité spirituelle des archevêques de Reims. Ce qui a pu induire le R. P. Noël en erreur, c'est que, quelques lignes plus bas, il attribue au *pagus Castricensis* le doyenné de Launois, *de Alneto*, qui a précédé celui de Charleville, tandis que cet ancien doyenné, situé sur la rive gauche de la Meuse, se rattachait au *pagus Porcensis*, ainsi que le démontre M. Longnon dans son savant mémoire sur les *Pagi* du diocèse de Reims. Le domaine d'Arches, qui dépendait du doyenné de Launois, est dit positivement appartenir au *pagus* du Porcien dans le diplôme royal de 894 cité plus haut : *Arceias in pago Portunensi*. Voir CHAPEAUVILLE, *Gesta pontificum Leodiensium*, t. I, p. 260.

Ces questions relatives aux anciennes divisions politiques sont loin, nous devons le reconnaître, d'être faciles à élucider, particulièrement lorsqu'il s'agit du pays, encore peu exploré, que Dom Noël étudie en ce moment; souvent ce n'est qu'à tâtons que l'on ose s'aventurer sur ce terrain fort épineux.

Disons en finissant que la *Notice historique sur le canton de Charleville* est un bon livre de plus à classer dans la bibliographie ardennaise, et exprimons le vœu le plus ardent que l'infatigable historien poursuive avec succès l'œuvre qu'il a si bien commencée. »

C.-G. ROLAND.

CHRONIQUE

Société Académique de l'Aube *(Séance du 16 mai 1890)*. — Présidence de M. F. Fontaine, vice-Président. — *Correspondance.* — La Société horticole, vigneronne et forestière de l'Aube adresse le programme de l'Exposition qu'elle se propose d'ouvrir les 22 juin et jours suivants et demande qu'on lui accorde une médaille à décerner. Une décision sera prise à ce sujet après la réception de la subvention ministérielle.

Ouvrages offerts. — Par M. Charles Baltet : *Notice nécrologique sur M. J. de Cossigny* et Rapport de M. Dufour-Bouquot sur le *Traité de la Culture fruitière.*

Par M. le baron J. de Baye : Extrait d'une discussion relative aux flèches à tranchant transversal.

Par M. Arsène Thévenot : *Adèle Mathey*, nouvelle judiciaire.

Par M. Savetiez : Table décennale des articles parus dans la 2e partie de l'*Annuaire de l'Aube.*

Par M. H. Marchand : Un livre intitulé : *Tu seras agriculteur.*

Catalogue de la Bibliothèque de la ville de Troyes, ouvrage important préparé par M. Socard et publié par M. Det.

Lectures et communications des Membres. — M. Arnould lit un rapport sur les poésies de M. Emile Predl. Les rimes en sont justes; la forme n'en est pas vulgaire, mais plutôt recherchée ; l'inspiration est trop souvent sombre. M. Arnould conclut que les œuvres de M. Predl ne sont pas sans valeur, comme on peut le voir par quelques extraits dont il donne lecture.

M. Pigeotte continue la lecture de son travail consciencieux sur M. Corrard de Breban. Il montre comment M. Corrard de Breban s'est efforcé d'introduire dans la Société Académique l'élément historique et surtout littéraire. Il parle de ses travaux botaniques, le fait connaître comme président de la Société Académique, employant tout son zèle pour développer le goût de la littérature et des Beaux-Arts. M. Pigeotte signale les travaux d'archéologie générale et locale présentés par M. Corrard à la Société Académique, et fait ressortir la part active qu'il a prise à la création du Musée. On lui doit aussi des documents sur l'abbaye de Saint-Loup. Il a été conservateur du Musée d'archéologie jusqu'en 1862, et plusieurs fois président de la Société Académique.

M. Des Guerrois communique une traduction faite par lui des *Fables de Babrius*, précurseur de La Fontaine. Une assez grande incertitude règne sur l'époque où Babrius a vécu. Vers 1843, on découvrit au mont Athos le précieux manuscrit de ses fables;

M. Boissonnade le publia en 1844, et accompagna cette publication d'une préface, de notes et d'une très bonne traduction latine. Babrius vivait probablement au IIIe siècle de notre ère, à l'époque d'Alexandre Sévère ; l'Orient lui est familier. Babrius a fait de bonnes fables, mais il n'a pas la naïveté aimable de notre grand fabuliste. Certaines de ses compositions blessent la morale et dépassent même, sous ce rapport, les *Contes* de Lafontaine. M. Des Guerrois cite les différentes éditions et traductions de Babrius, et termine en lisant quelques extraits de la traduction en vers français faite par lui. On y retrouve les qualités littéraires de notre savant collègue.

M. Tolmer lit un rapport sur un travail de M. Crétey : *Mémoire sur la déclinaison de l'aiguille aimantée dans le département de l'Aube.* M. Tolmer croit qu'il y a des modifications à apporter aux assertions de M. Crétey et le montre par des détails scientifiques. La boussole est trop imparfaite pour qu'on arrive avec elle à rien de parfait ni d'absolu. L'étude de M. Crétey ne donne pas de résultats pratiques, mais son auteur a du moins le mérite de s'être occupé d'une question trop négligée par les géomètres.

M. Buxtorf exprime le vœu que d'autres géomètres s'occupent de cette question ; d'ailleurs, il croit que le travail de M. Crétey a droit aux félicitations de la Société.

Le travail de M. Des Guerrois est renvoyé à la Commission de publication.

(Séance du 20 Juin 1890). — Présidence de M. Albert Babeau, Président.

Correspondance. — La Préfecture annonce qu'elle vient de recevoir du Préfet de la Marne un fragment du plus ancien registre des délibérations du Conseil de la ville de Troyes et exprime le désir que la Société le publie. Ce fragment complète peut-être le travail publié par M. Roserot ; s'il en est ainsi, il pourrait être inséré dans les Documents inédits.

Communications et lectures du Président et des Membres. — M. Renaud lit un rapport intéressant sur un ouvrage de M. Chotard, intitulé : *Louis XIV, Louvois, Vauban et les Fortifications du nord de la France*, d'après les lettres de Louvois adressées à M. Chazerot, gentilhomme d'Auvergne, directeur des fortifications à Ypres. On y trouve de curieux renseignements sur le corps et les officiers du génie. M. Chotard montre la part qui revient à Louis XIV, à Vauban et à Louvois, dans l'œuvre de la fortification de la France. M. Chotard fait ressortir la puissance de travail de Louvois : il voit tout par lui-même, non-seulement l'ensemble, mais aussi les détails. Il trouve qu'on a trop rapetissé le roi pour exalter ses ministres, et fait remonter à Louis XIV toutes les décisions importantes. M. Renaud n'admet pas complètement les conclusions de M. Chotard et croit que Louvois était vraiment le

ministre dirigeant. La Société demande le renvoi à la Commission de publication du rapport de M. Renaud, après quelques modifications pour lui donner la forme d'un travail original.

M. Albert Babeau annonce qu'il a reçu de M. l'abbé Geoffroy, ancien curé de Chennegy, chanoine de Versailles, des renseignements qui lui ont été utiles pour son travail sur Bergerat, inséré dans l'*Annuaire*. M. Albert Babeau en a envoyé un exemplaire à M. l'abbé Geoffroy, qui lui a répondu par une pièce de vers dont il donne lecture.

(*Séance du* 18 *Juillet* 1890). — Présidence de M. Albert Babeau, Président.

Ouvrages offerts. — Par M. Jadard : photographie d'un portrait sur toile peint à Reims par un artiste troyen, Pierre Margalet, en 1619, et appartenant au Musée de Reims ;

Par M. Charles Socard, un travail manuscrit intitulé : *Rôle du ban et arrière-ban du bailliage de Troyes en* 1558. Renvoyé à la Commission de l'Annuaire.

Lectures et communications du Président et des Membres. — M. Le Clert communique la liste des dons faits au Musée pendant le dernier trimestre. Des remerciements sont votés aux donateurs.

La Commission de publication propose d'insérer dans les Mémoires les discours prononcés à l'inauguration du nouveau pavillon du Musée, en les faisant précéder du portrait de M. Audiffred. La Société adopte cette proposition.

M. Des Guerrois lit un travail intitulé : *De la poésie dans Lucien*. Lucien, dit notre savant collègue, semble être la prose personnifiée ; il dépoétise tout par sa mordante raillerie. Il dit du mal des poètes dans son dialogue de Timon, et leur associe les philosophes qu'il ne ménage pas non plus. Cependant, on trouve de la poésie dans les œuvres de Lucien. On a de lui des épigrammes, une pièce intitulée : *Tragédie de la Goutte*. Il y décrit avec beaucoup de poésie les tourments que la goutte inflige à ses victimes. Cette pièce est attribuée à Lucien, sans qu'on soit bien sûr de son authenticité. On a de lui encore un éloge de la Mouche, où l'on trouve des descriptions gracieuses. Ses épigrammes, au nombre de quarante-deux, ne sont pas sans mérite, bien qu'au-dessous de celles des maîtres du genre. M. Des Guerrois en lit quelques-unes et les apprécie avec une critique pleine d'esprit. Il trouve de l'analogie entre certains passages de Lucien et les écrits des prophètes, d'Isaïe en particulier. Lucien a pu connaître les œuvres des prophètes. Il y a moins de poésie dans les dialogues des dieux, où Lucien les montre sous leur petit côté, que dans les dialogues des morts. Cependant, les dialogues des dieux n'en sont pas non plus complètement dépourvus.

M. Renaud annonce que M. Audiffred, dont la générosité est

inépuisable, vient de faire un don important à l'Association amicale des anciens Elèves du Collège et du Lycée de Troyes.

***

Société des Lettres, des Sciences, des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier *(Séance du 12 juin 1890)*. — Présidence de M. le vicomte Ch. de Hédouville.

En l'absence de M. Paul Guillemin, vice-président, son travail « *Saint-Dizier d'après les registres de l'Echevinage* » est remis à M. Daveil qui en fait lecture.

Les échevins, préposés à l'administration de la ville, ne permettent pas le moindre empiètement sur ses droits et ses franchises. Ainsi, quand le gouverneur et son lieutenant s'absentent de la ville, ils en réclament les clefs, et assistent eux-mêmes à la fermeture des portes (23 mai 1599). Ils revendiquent le droit de commander la milice en l'absence du gouverneur.

Le 20 juin, le duc de Nevers, gouverneur de Champagne, passait à Saint-Dizier : on lui fit une réception digne et convenable, mais on évita d'en faire peser les dépenses sur le menu peuple.

On voulait imposer de nouvelles taxes, et plusieurs particuliers refusaient de les payer; les échevins réclamèrent, et leur représentant, J. Royot, revenait, le 22 octobre, porteur d'un arrêt du Grand Conseil et d'une lettre royale datée de Grenoble par laquelle les habitants de Saint-Dizier étaient déclarés « francs et exempts de toutes tailles, fors le *taillon* et la *crue* du prévôt des Maréchaux. »

Le lieutenant du prince de Joinville, de Besme, prétendait obliger les habitants à réparer les brèches des remparts et à nettoyer les fossés : nouvelle réclamation adressée au Prince, qui, ne voulant pas donner tort à son subalterne, et invoquant la raison d'Etat, décida que les réparations seraient faites par corvées, et que les villages situés à moins de trois lieues apporteraient leur concours. Peu de temps après, de Besme ayant essayé d'imposer à la ville le logement de deux compagnies, plainte fut portée au Roi qui envoya l'une à Mouzon et l'autre à Sainte-Menehould.

Autant Saint-Dizier restait fidèle à la religion catholique, autant Wassy se montrait ardente pour la Réforme. Les soldats de Guise étant venus en 1591 avec les ligueurs chaumontais pour assiéger cette ville que défendait Saint-Amand, un coup d'arquebuse avait mortellement atteint le fils de Mme de Johannès, veuve du gouverneur de Saint-Dizier; pour venger son fils, elle avait ordonné de saccager et de piller Wassy, et les troupes en avaient apporté tous les objets précieux, entre autres les cloches, qui, lorsqu'une ville était prise, étaient de plein droit confisquées, comme symbole de l'indépendance de la cité. Les habitants de Wassy les réclamèrent en 1601; on leur restitua quelques objets consacrés au culte; mais on garda les cloches (6 mai 1601).

Le 10 avril 1603, Henri IV et Marie de Médicis passèrent à Saint-Dizier; on leur fit une belle réception, on leur offrit des présents, et la Reine fut tellement reconnaissante qu'elle donna à l'église Notre-Dame une statue de la Sainte-Vierge en vermeil avec figures émaillées : une plaque de marbre appliquée au chœur de l'église rappelait cette munificence royale. — Pour payer les dépenses faites à cette occasion, la ville emprunta 3,000 livres.

Le maître échevin, Baudesson, avait sollicité du Roi la permission de construire une forge au lieu dit Marnaval; malgré les réclamations des habitants, qui défendaient leurs usages, leurs droits de pêche, et qui redoutaient un enchérissement des bois, Baudesson obtint ce qu'il demandait moyennant 6 livres tournois de rente e 5 sols tournois de cens à payer à la recette du domaine.

Plus d'un siècle auparavant, en 1450, Charles VII avait permis d'édifier une forge entre les deux ruisseaux, au-dessus du pont Jumeret, à l'endroit où se trouve maintenant l'asile départemental, et une autre sur l'Ornelle, au lieu dit maintenant la Vacquerie. Celle du Clos-Mortier date de 1575.

(Séance du 10 juillet 1890). — Présidence de M. le vicomte Ch. de Hédouville.

Dans sa dernière session, le Conseil général s'est occupé des fouilles du Châtelet, et la Préfecture désirait avoir le sentiment de la *Société des Lettres* au sujet de l'allocation (300 fr.) faite à M. l'abbé Gelin, curé de Fontaines, puis à son successeur, M. Maréchal, pour explorer les ruines de la place gallo-romaine. La *Société* est unanime pour demander que l'on continue à M. le curé de Fontaines la subvention qui lui fut attribuée pendant quatre ans; elle demande qu'une partie de la somme soit affectée à des travaux de soutènement de l'aqueduc voisin du menhir dit la Haute-Borne; il s'y est produit des éboulements auxquels on remédiera par un dallage en pierre jusqu'à l'endroit où la roche elle-même soutient les terres.

L'ordre du jour appelait la lecture du manuscrit de M. P. Guillemin : *Saint-Dizier d'après les registres de l'Echevinage.*

Pendant les dernières années du règne d'Henri IV (1604-1610), on ne sait ce qu'on doit le plus admirer de la persévérante activité des échevins pour sauvegarder les droits et les franchises de la ville, ou de la ténacité des agents royaux qui sans cesse attaquent les libertés communales, sauf à reculer quand ils se sont heurtés à de trop sérieux obstacles, puis reviennent à la charge quand ils croient le moment favorable. Ainsi voit-on le pouvoir s'acheminer graduellement vers la centralisation.

Une des charges les plus lourdes pour la ville, c'est le logement des troupes non-seulement de celles qui tiennent garnison à Saint-Dizier, mais surtout de celles qui passent et séjournent quelques semaines. En 1609, c'est la troupe du connétable de

Montmorency qui se signale par ses exigences et son peu de discipline. A ces soldats on doit le logement, mais le logement qui leur est assigné par l'autorité ne leur convient pas : ils en viennent aux menaces ; quelques-uns pénètrent avec leurs chevaux dans les appartements qu'ils ont choisis. Ils devaient acheter sur leur solde ce dont ils avaient besoin : mais avec cette solde (25 sols 3 deniers) ils prétendent satisfaire toutes leurs fantaisies. Le gouverneur de la place, de Besme, le défenseur naturel de la ville, vit tranquillement dans sa campagne de Saint-Marc ; il faut que l'on envoie une députation pour porter plainte au Roi. Cependant les Echevins, dans un esprit de conciliation, ont engagé les habitants à fournir aux soldats ce qu'ils demandent, moyennant une indemnité que la ville leur paiera dès que les troupes seront parties.

Les registres de 1610 à 1625 ont été détruits par un incendie. Cette perte est d'autant plus regrettable, que l'époque troublée qui suivit la mort d'Henri IV a donné lieu à des échanges de lettres assez fréquents entre le Roi, la Reine, le duc de Nevers, gouverneur de la Province, et les échevins de Saint-Dizier.

* * *

Société historique et archéologique de Château-Thierry. — *Séance du 2 juillet 1890.*

I. — M. Michaux, vice-secrétaire de la Société historique, archéologique et scientifique de Soissons, offre plusieurs gravures concernant le département de l'Aisne.

M. l'abbé Pecheur, secrétaire de la même Société et membre correspondant de celle de Château-Thierry, fait don de pièces et documents anciens, provenant de la collection de M. Quinquet de Monjour, ancien maire d'Oulchy-le-Château, et relatifs à des localités de l'arrondissement de Château-Thierry.

Des remerciements sont votés à MM. Michaux et Pecheur.

II. — *Les Huns à Metz, à Reims, Soissons et Château-Thierry*, par l'abbé Pecheur.

Le savant secrétaire de la Société de Soissons, se basant sur les actes de sainte Ursine et de saint Eline, 11e évêque de Soissons, pense que le *Fléau de Dieu* ne se rendit en personne ni à Reims, ni à Soissons. Il dit qu'après avoir saccagé Metz, Attila se dirigea vers l'ouest, se bornant à laisser des troupes à Reims et à Troyes, et vint s'établir sur l'Ourcq avec le reste de son armée, à Oulchy-la-Ville, Oulchy-le-Château et Cuguy-les-Crouttes. De là il envoya des détachements de Huns sur Soissons et sur Château-Thierry. La première de ces villes fut sauvée du pillage grâce à l'intervention de son évêque Eline, et vraisemblablement les troupes qui la menaçaient se portèrent ensuite sur Paris qui fut également préservé de la ruine, grâce à sainte Geneviève. — Des noms de

l'Ourcq, Attila, après avoir rappelé probablement ses troupes de Reims, se rendit à Troyes et de là à Orléans et revint se faire battre dans les champs catalauniques.

D'après l'extrait de la vie de saint Edibe cité par M. l'abbé Pécheur, il semblerait que c'est en se dirigeant vers l'Est, et ce serait alors en revenant de Paris, qu'Attila s'établit à Oulchy, tandis qu'une portion de son armée, sous le commandement de Marcianus, poursuivit sa route sur Reims et Troyes.

Pour avoir le dernier mot sur ce fait historique, si intéressant pour notre pays, il convient, ajoute l'auteur du travail, d'attendre la publication intégrale de la vie de saint Edibe par les Bollandistes.

M. l'abbé Pécheur termine en disant que le texte par lui cité porte *Ulcheium*, qu'il n'y a aucun doute pour Oulchy-le-Château et Oulchy-la-Ville, mais que *Cungiacus* pourrait bien être non pas Cugny-les-Crouttes mais bien Coincy, cette localité étant désignée au Moyen-Age sous le nom de *Consiacum*. D'ailleurs, l'armée d'Attila restait assez nombreuse, même après l'envoi de détachements à Reims, Troyes, Soissons et Château-Thierry, pour occuper à la fois les deux Oulchy, Cugny et Coincy.

Le même texte appelle notre ville *Castrum Theodoricum*, nom qu'elle portait à l'époque où la vie de saint Edibe a été rédigée ou revue, mais M. l'abbé Pécheur fait remarquer qu'au temps d'Attila ce nom a dû être *Castrum Tederiacum*.

III. — M. le Président rend compte de la visite faite à Château-Thierry, le jeudi 12 juin, par la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

Cette visite a commencé par le Vieux-Château, la maison Jean de La Fontaine, Balhan, l'Eglise Saint-Crépin. Elle a continué l'après-midi par les églises d'Essômes, d'Azy et de Chézy-l'Abbaye.

En examinant l'église d'Azy, la Société de Soissons a été frappée de l'état de vétusté dans lequel se trouvait la flèche du clocher; on l'a informée qu'un projet de restauration était à l'étude. Elle a émis le vœu que le style de cette flèche et surtout les petits clochetons placés aux quatre angles fussent conservés le mieux possible. La Société de Château-Thierry exprime le même désir.

***

Société artistique de la Haute-Marne. — Exposition des Beaux-Arts de Chaumont[1]. — *Liste des récompenses.* — Prix d'Honneur : Vases de Sèvres offerts par M. le Président de la République, Péchiné (Antide-Marie), de Langres.

Médaille de vermeil (grand module), offerte par M. Gloutier, trésorier de la Société artistique, Lamare (Eugène-Alphonse), de Reims.

1. V. *suprà*, p. 451.

Médaille de vermeil (petit module), Damas (Eugène), de Charleville.

Médailles d'argent de 1re classe, Comble (Paul), de Vitry-le-Croisé (Aube).

Humblot (Emile), de Joinville.

Waidmann (Pierre), de Remiremont.

Médaille d'argent de 2e classe, Mme de Goussaincourt, de Nancy.

Rappel de médaille d'argent à Mme Gillard (Aline), de Pont-à-Mousson.

Schmidt (Lucien), de Miellin (Haute-Saône).

Médaille de bronze de 1re classe, Mlle Bouffay (Caroline), de Reims.

Mentions honorables, Goutandier (Henry), de Nancy.

Gondrexon (Paul), de Charleville.

Roux (Victor-Joseph), de Langres.

Reinhart (Jacques), de Saint-Dié.

Dessins, Aquarelles, Pastels. — Rappel de médaille d'argent de 1re classe, Mlle Gacoin (Maria), d'Epinal (aquarelle).

Médailles d'argent de 2e classe, Mlle Guiot (Marie), de Chaumont (pastel).

Truchot (Pierre-Victor), de Langres (fusain).

Médailles de bronze de 1re classe, Mlle Desportes (Eugénie), de Dijon (pastel).

Designolle, de Clefmont (aquarelle).

Médailles de bronze de 2e classe, Mme Lélut, de Chaumont (fusain).

Simon (J.-B. Léon), de Neufchâteau (fusain).

Lorrette (Louis), de Chaumont (aquarelle).

Mentions honorables, Mlle Moissenet (Jeanne), de Chaumont (gouache).

Moissenet (Louis), de Chaumont (aquarelle).

De Wildenberg (Conrad), de Langres (fusain).

Emaux et Faiences. — Médaille d'argent de 2e classe, Mme Munier (Julie), de Langres.

Mention honorable, Mlle Hussenet, de Sainte-Menehould.

Sculpture. — Rappel de médaille d'argent 1re classe, Rougeron (Christophe), de Récourt (Haute-Marne).

Médaille d'argent de 2e classe, Benoit-Godet (Louis-Alexis), de Nancy.

Médaille de bronze de 1re classe, Delaumone (J.-B.), de Chaumont.

Médailles de bronze de 2e classe, Roger (Alexis), de Langres.

Quignard, d'Arcis-sur-Aube.

Mention honorable, Sthème, Gabriel, de Nancy.

***

Les Fêtes patriotiques de Troyes.

I. Inauguration du monument des enfants de l'Aube. — Le 22 juin 1890, a été inauguré sur l'avenue de la gare, à Troyes, le monument destiné à perpétuer le souvenir des soldats du département de l'Aube morts à l'ennemi en 1870-1871. C'est au cours d'un des banquets annuels de la Société de secours des anciens sous-officiers, que fut émise l'idée de cette œuvre patriotique. Un Comité, composé de MM. Chollot, fondateur et président de la Société de secours mutuels des anciens sous-officiers de l'Aube, Billon, Boulanger jeune, Brusson, etc., se constitua aussitôt et recueillit en peu de temps, grâce à la propagande des journaux locaux, une somme de 40,000 francs. Cette somme eût été insuffisante si l'Etat, à qui l'on avait demandé une subvention, n'avait offert le superbe groupe en marbre « *Vaincre ou mourir!* » acheté au Salon, un an auparavant, à M. Boucher, et si ce distingué sculpteur ne s'était gracieusement chargé, en collaboration avec son ami, M. Briden, de l'exécution des beaux bas-reliefs en bronze qui décorent le piédestal de ce monument.

Nous avons déjà donné[1] la description du groupe qui a figuré au Salon de 1887. « Ivre de furie et de douleur, — dit l'*Illustration*[2], en reproduisant la gravure de l'œuvre, — une femme, vivante incarnation de la Patrie, soutient son fils aîné mortellement blessé. Devant elle le plus jeune s'est glissé, et de la main du guerrier défaillant il arrache le glaive brisé avec un admirable geste de rage et de vengeance. En arrière du groupe, un homme assis martèle gravement une épée. L'œuvre est saine et forte, d'une fierté pleine d'enseignement, etc... »

. . . . . .

La fête du 22 juin, par laquelle la ville de Troyes a célébré l'inauguration de ce monument commémoratif, a eu un éclat tout à fait exceptionnel. Chacune des 446 communes de l'Aube se trouvait représentée à cette cérémonie.

A huit heures du matin, un service solennel des plus imposants a eu lieu dans la cathédrale Saint-Pierre pour le repos de l'âme des soldats originaires de l'Aube, tués pendant la guerre de 1870. La messe a été chantée pontificalement par S. G. Mgr Dufal, évêque missionnaire, Mgr Cortet, évêque de Troyes, étant empêché par la maladie. La basilique était pleine quand arrivèrent les délégations du Comité des officiers et sous-officiers de toutes armes de la ville de Troyes; puis successivement MM. Rambourgt et Royer, députés de Troyes, et Mastier, préfet de l'Aube, accompagné de son secrétaire général, M. Duboy.

Après la cérémonie religieuse, une animation considérable commença à régner dans Troyes où l'on a estimé à 50,000 personnes

1. *Revue de Champagne*, 1890, p. 222.
2. Numéro du 21 juin 1890.

le nombre des étrangers venus pour prendre part à cette fête toute patriotique.

A deux heures commence la cérémonie d'inauguration présidée par le général Saussier, gouverneur de Paris, qui est né à Troyes, et qui a été chaudement acclamé par ses concitoyens. A ses côtés prend place un autre enfant de l'Aube, le général Gallimard, directeur au ministère de la guerre, délégué par son ministre. Sur l'estrade d'honneur on remarque encore M. Francis Charmes, directeur au ministère de l'Instruction publique, qui représente aussi son ministre, le préfet, un grand nombre d'autorités, de fonctionnaires et d'officiers, puis les auteurs du monument, les statuaires Boucher et Briden, et le fondeur M. Denonvilliers[1], très félicités tous les trois. Bientôt, au son des clairons et des tambours, le voile qui recouvre ce monument est enlevé; les applaudissements, les cris de: Vive la France! éclatent de toutes parts. L'heure des discours a sonné.

Après les discours de M. Chollot, parlant au nom de la Société des anciens sous-officiers de l'Aube, et de M. Boullier, maire de Troyes, le général Saussier a pris la parole. Voici en substance ce qu'a dit le gouverneur de Paris :

« Après avoir remercié M. le maire de son discours vraiment patriotique et national, je dois remercier mes compatriotes d'avoir songé en cette circonstance, à me garder une place au milieu d'eux.

Comme soldat et enfant du département, je tenais à me joindre à vous pour honorer la mémoire de nos concitoyens morts pour la défense du pays.

Les couronnes d'immortelles et de lauriers que vous allez déposer ici doivent s'adresser non seulement à ceux qui, comme le commandant de Dampierre et quelques autres, ont trouvé un trépas glorieux au grand jour de la bataille, mais encore, comme l'a dit M. le maire, aux soldats inconnus, martyrs de la plus sainte des causes qui sont tombés obscurément sur tous les points de notre territoire. A eux aussi, nous devons une pensée et un hommage.

Certes, 1870 est loin de nous, notre armée reconstituée ne

1. Les hauts-reliefs en bronze ornant la base du piédestal sortent des usines de Sermaize (Marne), qui sont la propriété de M. Denonvilliers. Ils représentent diverses scènes de la guerre, rendues avec une rare intensité d'expression : ici une charge de cuirassiers, là un groupe superbe d'artilleurs; plus loin l'épisode de la mort du commandant de Dampierre sous Paris, etc. Le piédestal affecte la forme d'une forteresse, il est couronné de créneaux et décoré d'écussons sculptés aux armes de Troyes, Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine et Nogent-sur-Seine. Les noms des victimes de la guerre de 1870-1871 y sont gravés. — Le piédestal en pierre est élevé de 7 mètres 50 et le monument a une hauteur totale de dix mètres.

redoute la lutte avec aucune autre en Europe; le Gouvernement de la République, fort au dedans, respecté au dehors, peut envisager sans crainte toutes les éventualités de l'avenir. Il n'en est pas moins vrai, messieurs et chers compatriotes, que la frontière démembrée a laissé notre département au premier rang et qu'il est plus que jamais nécessaire d'entretenir dans ces braves populations de la Champagne l'ardent patriotisme qui les a toujours animées; et c'est parce qu'une cérémonie comme celle-ci est de nature à exalter tous les grands sentiments dont je vous parle que je me réjouis avec vous de la solennité que vous lui donnez. »

En terminant, le général a annoncé que le président de la République, sur la proposition du grand-chancelier de la Légion d'honneur, conférait à M. Chollot (Joseph-François), la croix de chevalier de la Légion d'honneur. « Puisse cette décoration, a ajouté le général Saussier, accordée à l'un des membres les plus honorables de la corporation des sous-officiers où nous trouvons des serviteurs si dévoués, si modestes et souvent si héroïques, témoigner de la haute considération et de l'estime que leur portent tous les chefs de l'armée! »

Le dernier discours a été prononcé par le colonel Tézenas au nom des députés et sénateurs de l'Aube qui étaient tous présents. Le directeur du théâtre de Troyes, M. Joissant, lui a succédé pour déclamer une belle pièce de vers du poète Léopold Lacroix, dédiée à la mémoire des enfants de l'Aube, etc., etc.

Cette magnifique fête s'est terminée par un grand défilé de l'armée, des anciens combattants de 1870-1871, des sapeurs-pompiers, Sociétés de tir, de gymnastique, de musique, etc. Le cortège était composé de près de 200 Sociétés. Chacune d'elles déposait une ou plusieurs couronnes au pied du monument où ces emblèmes, dont quelques-uns fort précieux, se sont entassés au nombre de plus de quatre cents.

A l'issue du défilé, tous les présidents des Sociétés et des Délégations se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Après une courte allocution de M. Boullier qui présidait la cérémonie, il a été procédé à la distribution des médailles commémoratives.

Au vin d'honneur, M. le maire a porté un toast à la Société des anciens sous-officiers de l'Aube.

A six heures, un banquet de 1,000 couverts réunissait à la villa Rothier la plupart des notabilités présentes à l'inauguration. Des toasts ont été portés par MM. le général Gallimard, président, Tézenas et Chollot.

Le soir, les édifices publics étaient décorés et illuminés ainsi que les maisons des habitants; une pièce patriotique a été représentée au théâtre avec le concours d'artistes de la Comédie-Française; enfin un concert a eu lieu sur la place du monument.

II. Inauguration du pavillon Audiffred. — Après l'inauguration du monument érigé à Troyes à la mémoire des enfants de l'Aube, a eu lieu celle du pavillon du Musée, d'une valeur de 90,000 francs, don de M. Audiffred.

Cette très intéressante cérémonie a été présidée, le 22 juin à cinq heures, par M. Francis Charmes, membre de l'Institut, délégué du ministre de l'Instruction publique.

On remarquait dans la nombreuse assistance, MM. le préfet, les sénateurs et députés de l'Aube, le général Gallimard, le secrétaire général, les sous-préfets, l'inspecteur d'Académie, le proviseur du lycée, plusieurs conseillers généraux et d'arrondissement, etc.

Le Conseil municipal et la Société Académique étaient au grand complet. Citons encore la Société des anciens sous-officiers et les sauveteurs humanitaires.

Il est inutile d'ajouter que M. Audiffred, notre généreux compatriote, était présent, et qu'il a été le héros de la fête.

Le service d'ordre était fait par les sapeurs-pompiers. La musique de la compagnie était placée dans le jardin et a joué plusieurs morceaux.

Dans le nouveau pavillon dû à la munificence de M. Audiffred, M. Babeau, président de la Société Académique, notre collaborateur, a pris la parole en ces termes :

« Monsieur le Directeur,

Les membres de la Société Académique de l'Aube, au nombre desquels se trouvent les conservateurs du Musée de Troyes, ont été heureux d'apprendre que vous deviez présider, au nom de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, l'inauguration du nouveau pavillon du Musée, construit grâce aux libéralités de M. Joseph Audiffred. Ils savent qu'un établissement public comme celui dont ils ont la garde ne peut prospérer sans le concours des autorités et des particuliers. Tout en rappelant la large part que la Ville et le Département ont prise à sa formation, à son entretien, à ses accroissements, nous reconnaissons combien la haute intervention de l'Etat lui est profitable, et nous saisissons avec empressement l'occasion qui nous est offerte aujourd'hui d'exprimer au ministère notre sincère gratitude pour les dons et les envois dont il ne cesse d'enrichir le Musée de Troyes. A coup sûr, ils ne se ralentiront pas lorsque les diverses collections renfermées dans l'enceinte de l'ancienne abbaye de Saint-Loup auront été appréciées, comme elles méritent de l'être, par l'esprit fin et pénétrant du sympathique membre de l'Institut, qui représente ici avec tant de compétence l'administration supérieure de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Les envois de l'Etat nous sont doublement précieux, lorsqu'ils s'appliquent à des œuvres d'artistes originaires du département. Des collections telles que les nôtres ne sauraient rivaliser avec

celles des capitales pour le choix et la valeur des objets d'art qui les composent; mais elles peuvent présenter l'intérêt le plus vif et le plus réel en groupant les meilleures productions des artistes de la région. La plupart de ces artistes ont répondu de nos jours à cette pensée, en nous gratifiant généreusement de celles de leurs œuvres dont ils pouvaient disposer. Sous ce rapport, on peut dire que nous sommes privilégiés; la contrée, dont la ville de Troyes est le centre, est particulièrement féconde en peintres et surtout en sculpteurs. Les noms de Mignard et de Girardon l'attestent pour le passé; pour le présent, l'énumération de ceux qui ont marché sur leurs traces serait trop longue. Qu'il me soit permis cependant de signaler dans notre salle de sculpture la série des moulages de Simart et surtout la superbe réunion des modèles de M. Paul Dubois, qu'il nous a promis de compléter de telle sorte que son œuvre tout entière figurera au Musée de Troyes. Parmi ceux qui ont été ses élèves et qui sont devenus des maîtres, il nous serait également impossible d'omettre aujourd'hui M. Alfred Boucher, dont vous venez d'apprécier à l'instant le talent énergique et fier dans le monument élevé aux victimes de la guerre.

Les Sociétés comme les individus ont besoin d'un idéal capable d'élever leur âme et leur espoir. Les Musées peuvent leur fournir une part de cet idéal; mais, tout en lui donnant les aliments les plus précieux, la vue des objets d'art contenus dans leurs salles trop souvent fermées ne saurait développer dans les masses le goût, le sentiment et le respect du beau au même point que ce spectacle permanent des monuments dressés sur les places publiques. L'œuvre patriotique de M. Boucher, à laquelle a collaboré vaillamment un autre enfant de l'Aube, M. Briden, ne saurait rester isolée dans une ville comme Troyes, où ni les sujets, ni les artistes ne font défaut. Les hommes célèbres, qu'elle a vu naître, attendent encore leurs statues. Henri le Libéral, Urbain IV, Passerat, Pierre et François Pithou, Mignard, Girardon sont dignes d'inspirer nos sculpteurs, et si les ressources de l'Etat, du département et de la ville étaient parfois insuffisantes, ce n'est pas dans notre contrée qu'il est interdit de compter sur les libéralités particulières pour y suppléer.

Nous avons en ce moment sous les yeux le plus éclatant exemple, et j'aime à l'espérer, le plus fécond. Les peintures et les sculptures se sont accumulées de telle sorte dans nos salles, construites depuis trente ans à peine, que celles-ci étaient devenues incapables de les contenir et qu'elles ressemblent, comme vous avez pu le constater, à des magasins d'objets d'art, plutôt qu'à des salons d'exposition. Heureusement qu'un compatriote généreux s'est rencontré et qu'avec une libéralité et une bonne grâce sans égales, par un mouvement patriotique et spontané qui nous a profondément touchés, il s'est dessaisi d'une somme considérable pour doter sa ville natale de deux vastes et nobles salles de Musée, où ses nom-

breux dons pourront se placer à côté des autres richesses de nos collections.

Les hommes qui consacrent, comme l'a fait M. Joseph Audiffred, une portion de leur fortune à favoriser le goût du bien et du beau sont aussi rares et non moins utiles que les écrivains et les artistes de talent ; ils suscitent leurs travaux, ils les encouragent, et, comme vous en êtes témoins aujourd'hui, ils les abritent. Aussi, méritent-ils, à juste titre, la reconnaissance de leurs concitoyens, et je suis sûr d'être, en ce moment, l'interprète fidèle, non seulement de la Société Académique, mais des habitants de Troyes, en exprimant de la manière la plus vive et la plus cordiale à M. Joseph Audiffred, ainsi qu'à Mme Audiffred, qui a voulu être de moitié dans sa donation, les sentiments de profonde et durable gratitude dont nous sommes tous animés à leur égard. »

Ce remarquable discours a été chaleureusement applaudi.

Ensuite, M. Charmes a prononcé le discours suivant :

« Je vous remercie, Monsieur, — a dit l'orateur en s'adressant à M. Babeau, — des paroles obligeantes, trop obligeantes même, que vous avez bien voulu m'adresser, et certes, je me réjouis d'avoir été été choisi pour me rendre au milieu de vous. Il m'est tout-à-fait agréable de me trouver ici, etc...

Je ressens aussi un très vif plaisir à être reçu par vous, Monsieur. La similitude de vos travaux, la même Académie à laquelle nous sommes tous les deux attachés sont des liens déjà étroits, mais ce qui m'attire vers vous davantage, c'est la dignité élevée de votre vie.

Dans ce milieu de sympathie, je me laisserais volontiers aller avec vous tous à un libre entretien ; mais je ne dois pas oublier que ce n'est point en mon nom que je parle.

C'est pour suppléer auprès de vous le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts que j'assiste à cette fête, qui n'est pas seulement une fête locale, puisque les sentiments qu'elle évoque se rattachent à l'art, à la science, et par-dessus tout à la patrie elle-même, dont nous venons de célébrer les héros. Le Gouvernement de la République ne pouvait pas en être absent. Il y était déjà représenté par M. le Préfet de l'Aube ; il a voulu l'être aussi par le général Gallimard dans cette cérémonie où le général Saussier et M. Tézenas vous ont fait entendre de si chaudes paroles, et par moi-même, qui doit vous entretenir d'un autre genre de dévouement que celui des champs de bataille, le dévouement des hommes qui consacrent leur vie à la recherche du beau et du vrai, et dont l'œuvre patiente embellit et développe le domaine de l'esprit humain. La France, Messieurs, aime d'un égal amour tous ses enfants, soit qu'ils la défendent par les armes, soit qu'ils l'honorent par le talent. Le département de l'Aube a été généreux et fécond en soldats, en artistes, en savants ;

et voilà pourquoi, le même jour, dans la même ville, après avoir rendu un suprême hommage à ceux qui sont morts à l'ennemi, nous pouvons nous retourner vers ceux qui ont noblement pratiqué les arts de la paix.

Je trouve chez tous le même caractère, un désintéressement absolu et un esprit d'initiative que je salue d'autant plus volontiers qu'il est rare dans notre pays. On ne saurait trop l'apprécier et l'encourager lorsqu'on le rencontre, et nulle part ailleurs on ne le rencontre avec plus d'éclat que chez vous. Le Gouvernement vous a plus d'une fois conseillés, et parfois aidés, comme c'était son devoir, mais vous avez beaucoup compté sur vous-mêmes : c'est de cela surtout que je vous félicite et vous applaudis.

Votre Société Académique est l'héritière de cette Société d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, qui, dès le commencement du siècle, a embrassé toutes les connaissances humaines. La Société Académique n'en a, non plus, négligé aucune, et c'est à elle que vous devez le grand essor intellectuel de votre département. Certes, elle ne l'a pas créé, mais elle l'a dirigé et fécondé. Elle ne l'a pas créé, car, bien longtemps avant qu'elle existât elle-même, dès le milieu du XVIIe siècle, Hennequin, enfant de Troyes, devenu docteur en Sorbonne, mais resté de tout cœur fidèle à sa ville natale, fondait la belle bibliothèque que nous avons visitée. Il lui a laissé, en mourant, avec ses manuscrits et ses livres, une rente pour les entretenir et pour en augmenter le nombre. Je vois donc, à l'origine de vos établissements littéraires et scientifiques, une donation. Et combien d'autres ensuite! Donation Herluison, donation Hubert, donation Carteron, donation Millard, legs Mitantier. Il semble que ce soit une noble inclination, une persistante habitude des enfants de Troyes, de se dépouiller en faveur de leur ville; et c'est ainsi que nous arrivons, par une tradition ininterrompue, à M. Brissonnet qui vous a légué une somme si considérable, et grâce à qui vous avez pu entreprendre l'agrandissement de votre bibliothèque. La générosité, le goût scientifique, le patriotisme des habitants de Troyes ont tout fait ou presque tout.

De votre bibliothèque, Messieurs, je viens à votre Musée. C'est pour en inaugurer les constructions nouvelles que nous sommes réunis en ce moment. Le local est devenu digne des richesses qu'il contient, et ce n'est pas peu dire. Votre Musée de sculpture, en particulier, est un des plus remarquables que je connaisse en province. Comment en être surpris lorsqu'on songe aux illustres artistes que votre département a produits, et qui, eux aussi, n'ont jamais oublié la ville de Troyes. Ils l'ont enrichie et ornée de leurs dons. Il faut venir à Troyes pour se faire une juste idée de l'œuvre de Simart. Quant à M. Paul Dubois, son nom est célèbre comme peintre et comme sculpteur, sa gloire est universelle, ses œuvres sont partout, mais il a voulu vous donner les plâtres originaux

des plus belles et des plus populaires d'entre elles, trésor précieux dont vous savez la valeur. Enfin vous venez d'admirer un monument dû, lui aussi, à l'un de vos compatriotes, M. Boucher. Votre Musée archéologique a un caractère différent, mais non moins digne d'intérêt : il est fort important ; il offre un nombre considérable de sujets d'étude.

L'art, son histoire, l'histoire générale ne sont pas seuls représentés dans votre ville. Les sciences naturelles y tiennent aussi une grande place; vos collections sont nombreuses, curieuses, quelques-unes sont rares, elles contiennent même certains spécimens uniques en leur genre et qu'on ne peut voir qu'ici. Vous en êtes justement fiers, Messieurs, mais à qui devez-vous de les posséder? A vous-mêmes, à votre Société Académique, au concours libéral que lui ont prêté la municipalité de Troyes et le Conseil général de l'Aube. Enfin un donateur s'est encore rencontré — c'est chez vous l'ordinaire — et grâce à lui vous avez pu élever les constructions aérées et spacieuses où nous voici rassemblés. Au nom du Gouvernement, je remercie M. Audiffred.

Sa générosité, d'ailleurs, ne s'enferme pas dans les limites de votre ville : je le sais mieux que personne, puisque l'Académie des Sciences morales et politiques est appelée à décerner tous les ans le prix Joseph Audiffred à l'œuvre la plus propre « à faire « aimer la morale et la vertu et à faire repousser l'égoïsme et « l'envie, ou à faire connaître et aimer la Patrie ». Ce sont les termes mêmes de la donation. Je les cite dans leur touchante simplicité parce qu'ils correspondent admirablement à la double physionomie de cette solennité, à votre caractère propre, et que l'âme même de Troyes semble y respirer.

Messieurs, on parle, on se préoccupe beaucoup et avec raison, de réveiller l'esprit parfois endormi de nos vieilles provinces, de lui rendre le mouvement et la vie, de créer ou de restituer des centres scientifiques lumineux et puissants. Le problème serait plus facile à résoudre si l'on trouvait partout les mêmes dispositions que chez vous; car ici le vieil esprit est toujours resté en éveil, et votre Société Académique l'entretient dans toute son activité. Vous continuerez les traditions de vos pères, et vous les transmettrez fidèlement aux générations futures. La patrie peut compter sur vous pour tous ses besoins, pour tous les appels qu'elle vous adressera. Le Gouvernement de la République en a la certitude, et à votre tour, Messieurs, vous pouvez compter sur sa reconnaissance et sur son dévouement. »

M. Charmes a obtenu un franc et vif succès, et à diverses reprises la nombreuse assemblée l'a interrompu par des bravos et des salves d'applaudissements.

M. Audiffred a ensuite prononcé quelques paroles parties du cœur et qui ont produit une vive impression sur l'auditoire. « Je suis vivement touché, a-t-il dit, de vos nombreuses marques de

sympathie. J'avais un fils qui faisait ma joie et mon orgueil. J'espérais en faire un citoyen utile à son pays. Malheureusement, la mort cruelle me l'a pris.

« Vous m'adressez des remerciements à propos de ce que j'ai fait pour ma ville natale. Mais ce que j'ai consacré à mon pays, c'était la dot de mon enfant... Et, a ajouté M. Audiffred, je ne m'en tiendrai pas là!... »

Ces paroles émues ont provoqué l'enthousiasme de toutes les personnes présentes, qui ont fait une véritable ovation à M. Audiffred.

Ensuite, on a visité la salle de peinture et la salle de sculpture, et un vin d'honneur a été servi.

A six heures et quart, la cérémonie était terminée[1].

E. C.

***

Liste des dons faits au Musée de Troyes (Pendant le deuxième trimestre de l'année 1890) :

Sculpture

L'Etat : — *Aux Vendanges*, marbre, par M. Suchetet.

M. Lancelot (Camille) : — Un grand médaillon en plâtre, œuvre du donateur. Ce médaillon, exécuté en argent par MM. Poussielgue-Rusant, orfèvres à Paris, a été attribué par le Ministère de l'Agriculture au prix d'honneur du Concours de Paris, en 1889, pour la plus belle bande de moutons.

M. Dauphin (F.), à Troyes : — Un médaillon en plomb (Lazare Carnot), par David.

Archéologie

M. Girard (Abel), à Troyes : — 1° Un *Auriscalpium* en bronze, trouvé par le donateur, en 1863, dans les fouilles pratiquées pour la construction de la nouvelle église paroissiale de Nogent-le-Roi (Haute-Marne), sur l'emplacement des fossés de l'ancien château-fort, au levant ; — 2° Un petit couteau ramassé par le père du donateur, sur le champ de bataille de Leipsick, en octobre 1813.

M. Pellerat, propriétaire de l'usine des Poteries, près Chaource : — Une gourde en terre cuite, à panse aplatie, trouvée dans la propriété du donateur, au hameau des Poteries. Elle porte sur une face les armes de la famille de Choiseul, XVIIe siècle.

M. Sot (Ludovic), architecte à Chaource : — Une gourde en terre cuite vernissée et à panse aplatie, trouvée dans sa propriété des Poteries, située non loin du château de La Bande, XVIIe siècle.

1. Ce compte-rendu de l'inauguration du pavillon Audiffred est extrait du journal *Le Petit Républicain de l'Aube* du 23 juin, où l'on trouvera également le texte des discours prononcés à l'inauguration du monument des enfants de l'Aube avec tous les détails de la cérémonie.

M. Lefèvre, doreur à Troyes : — Une plaque en marbre noir portant l'inscription tumulaire de Marie Serqueul, veuve de Nicolas Thiénot, et la mention d'une fondation faite par cette dame, XVIIe siècle.

M. Lancelot (Gustave), photographe à Troyes : — Le moulage en plâtre d'une cariatide provenant d'une ancienne maison de Troyes, XVIIe siècle.

M. Doublet, propriétaire à Chaource : — 1° Six moulages en plâtre de panneaux de bois sculpté ayant fait partie de la décoration d'une porte que l'on croit provenir de l'église de Chaource, XVIe siècle ; — 2° Les moulages en plâtre des écussons et ornements qui figurent sur la cloche de l'église de Chaource, XVIIe siècle.

M. Grosdemenge (H.), à Troyes : — Une clef ancienne, en fer.

Anonyme : — Une croix du jubilé de Léon XIII, avec son ruban.

NUMISMATIQUE ET SIGILLOGRAPHIE

L'abbé Jeannot, curé de Dosches : — Une pièce de 30 deniers (billon), du règne de Louis XIV, frappée à Metz, en 1710.

Mlle Jautru, à Troyes : — Un cachet en argent, armorié : « Un lion rampant portant sur sa patte dextre une tour crénelée. »

L'abbé D'Antessanty, membre résidant : — Le timbre humide du Bureau de police d'Arcis-sur-Aube, époque de la Restauration.

Le chanoine Nioré, à Troyes : — 1° Le cachet, en cuivre jaune, de la Légation de Nassau, XIXe siècle ; — 2° Un cachet en fer, d'origine russe, représentant un cœur placé au milieu des branches d'un arbre épineux, avec la devise : *Je suis malheureux de ma position*, XVIIIe siècle.

M. Mazurier, antiquaire à Troyes : — Une plaque en tôle peinte, portant au milieu d'un cartouche en écu écartelé au 1 et 4 d'azur au chevron d'or, accompagné de trois croissants du même ; au 2 et 3 d'argent à la bande d'azur, accompagnée de trois lionceaux de sinople couronnés d'or. Ces dernières armes appartiennent à la famille de Boullogne, qui posséda la seigneurie de Nogent-sur-Seine, au siècle dernier. A fait partie du cabinet de M. l'abbé Bonnemain, ancien curé de Nogent-sur-Seine.

HISTOIRE NATURELLE

Anonyme, à Troyes : — Deux nids de *courtillière* ou *taupe-grillon*.

De Villemereuil (Arthur) : — Deux merles à plastron blanc.

CONSERVATOIRE INDUSTRIEL

M. Gérard (Auguste), au Magny-Fouchard : — Une petite chaîne en bois.

Louis LE CLERT,
Ordonnateur de la Commission du Musée.

* * *

On nous écrit de Troyes :

« Récemment en faisant des fouilles pour la construction d'un puits, on a trouvé à la profondeur de 1 m. 50c, dans une propriété rue des Capucins, appartenant à M. Garot, entrepreneur de maçonnerie, une plaque en plomb bien conservée de 0 m. 18c de longueur sur 0 m. 10c de hauteur, portant l'inscription suivante :

TRES VENERABLE PERE
FRANÇOIS MARIE DE RETEL
GARDIEN DE CE COVVENT
DÉCÉDÉ LE 23 OCTOBRE 1739.

On a trouvé aussi des ossements. Il est probable que cette partie de terrain était le cimetière des Pères Capucins.

Les fouilles seront continuées pour la construction d'une maison; il est à présumer que l'on fera d'autres trouvailles. »

***

Académie de Reims. — L'Académie nationale de Reims a tenu, le 10 juillet 1890, sa séance publique annuelle, devant une assistance nombreuse et sympathique.

Voici l'ordre du jour de cette réunion et la liste des prix et médailles proclamés à la suite des rapports du concours :

Discours d'ouverture, par M. H. Paris, président.

Compte-rendu des travaux de l'année, par M. H. Jadart, secrétaire général.

Notice sur M. F. Lefort, membre titulaire.

Compte-rendu du concours d'histoire, par M. l'abbé Cauly, membre titulaire.

Compte-rendu du concours de poésie, par M. Piéton, membre titulaire.

Audition musicale de M. H. Dallier, membre correspondant.

Proclamation des prix et médailles, par M. L. Demaison, secrétaire-archiviste.

Œuvres de M. H. Dallier, devant être exécutées dans la séance de l'Académie :

1. *Cantilène*, pour piano.
2. *Mazurka héroïque*, exécutée par l'auteur.
3. *Valse*, pour violon et piano, exécutée par M. H. Marteau.
4. *Sous les Cieux*, rêverie nocturne, violoncelle et piano, exécutée par M. Stenger.
5. *Contemplation*, pour piano, violon, violoncelle et orgue, exécutée par Mlle S. Dallier, MM. Marteau, Stenger et l'auteur.

Nota. — L'*Album des Etablissements hospitaliers de Reims*, par M. F. Rothier, photographe, lauréat du conconcours, sera exposé dans la salle.

Prix et médailles décernés dans la séance publique du 10 juillet 1890 :

POÉSIE

Une médaille d'argent de 1re classe est décernée à M. J.-B. Buzy, membre correspondant à Saint-Jean d'Angély, pour sa cantate *Jeanne d'Arc à Reims*.

Rappel de médaille d'argent à M. Mieusset, membre correspondant à Besançon, pour ses pièces *Jeanne d'Arc à Reims* et l'*Amiral Courbet*.

Une médaille d'argent à M. Camille Schwingrouber, à Reims, pour sa cantate *Jeanne d'Arc à Reims*.

Une médaille d'argent de 1re classe à M. Louis Mercier, à Besançon, pour sa pièce *Sur une tombe*.

Une médaille d'argent à M. Léon Migne, à Dormans, pour sa pièce *Le Vieillard et la Bûche*.

Une médaille d'argent à M. l'abbé Cochin, vicaire de Saint-Remi de Reims, pour son recueil *Hautbois et Musettes*.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Une médaille d'or de 200 fr. à Dom Haudecœur, membre correspondant à Charleville, pour son *Histoire de Marie de Guise, reine d'Ecosse*, d'après les documents originaux.

Une médaille d'or de 200 fr. à MM. N. et E. Goffart, lauréats des précédents concours, pour leurs travaux sur la ville de *Mouzon*, le *canton de Mouzon* et la commune de *Bosséval* (Ardennes).

Une médaille d'or à M. Etienne Héron de Villefosse, membre correspondant à Paris, pour son *Histoire de l'abbaye d'Orbais* (Marne), avec préface de M. L. Courajod.

Une médaille de bronze à M. Renaux, instituteur à Jonval, pour son mémoire sur *L'Ecaille* (Ardennes).

Une mention honorable à M. Eloi Bazelot, instituteur à Francheval, pour son mémoire sur *Francheval* (Ardennes).

Une mention honorable à M. Emile Lefèvre, membre correspondant à Tourcoing, pour sa description de l'*Abbaye de Villers* (Belgique).

ART ET INDUSTRIE

Une médaille d'or à M. H. Matot, imprimeur à Reims, pour l'ensemble des publications de sa maison depuis trente-quatre ans, notamment pour l'*Almanach-Annuaire historique de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes* (1858-1890).

Une médaille d'argent à M. F. Rothier, photographe à Reims, pour son *Album des Etablissements hospitaliers de Reims*.

***

Dans la liste des récompenses qui vient d'être donnée on remarquera avec intérêt la médaille d'or décernée par l'Académie nationale de Reims à notre collaborateur M. Etienne Héron de Villefosse

pour la publication de l'*Histoire de l'abbaye d'Orbais*, que les lecteurs de la *Revue* ont pu apprécier. Tous ceux qui savent rendre justice aux travaux historiques et archéologiques applaudiront à cette distinction justifiée par le goût et l'érudition dont l'auteur a fait preuve; ses nombreuses et consciencieuses annotations ont singulièrement augmenté la valeur du texte primitif; les illustrations qu'il a jointes à l'ouvrage, les plans qu'il a fait exécuter offrent un grand intérêt pour l'histoire de la Champagne et de l'Ordre de Saint-Benoît.

L'*Histoire de l'abbaye d'Orbais* est, nous n'hésitons pas à l'affirmer, le livre le plus considérable qui ait été édité, depuis longtemps, sur notre province. A. de B.

***

Nous applaudissons aussi à une autre médaille d'or obtenue dans le même concours par M. H. Matot, imprimeur à Reims pour l'ensemble des publications de sa maison depuis trente-quatre ans, notamment pour son *Almanach-Annuaire historique*, etc., poursuivi avec persévérance et succès.

Nous sommes heureux de trouver, dans le palmarès, le nom de M. Henri Matot, le digne successeur de son père, qui a fondé à Reims une des plus importantes maisons d'imprimerie.

***

La Fête de Jean de la Fontaine a Chateau-Thierry. — On écrit de Château-Thierry au *Petit Journal*[1] :

Château-Thierry, 22 juin 1890.

« Pour la trente-huitième fois, Château-Thierry célèbre aujourd'hui, dimanche, la fête de Jean de La Fontaine, son plus illustre enfant.

C'est ici la plus grande fête de l'année; ce jour-là, les trains amènent par centaines les habitants des localités environnantes. Château-Thierry se met d'ailleurs en frais pour recevoir ses hôtes.

La gare, les rues, les places, les promenades sont pavoisées et décorées de feuillage. Chacun s'ingénie à fêter à sa manière le bonhomme La Fontaine. Sa statue est l'objet des hommages les plus divers et les plus inattendus. Les clairons des Sociétés venues pour prendre part à la fête de gymnastique exécutent des sonneries variées en son honneur. On a poussé l'enthousiasme jusqu'à placer dans la main droite du poète un bouquet et à poser sur sa tête une couronne de fleurs.

La première chose que demandent tous ceux qui viennent ici aujourd'hui, c'est à quel endroit se trouve la maison de La Fontaine, et, dès qu'ils sont renseignés, c'est à peine s'ils donnent un

1. N° du 23 juin 1890.

regard aux bords de la Marne, cependant pittoresques; ils ont hâte de visiter la chambre où le fabuliste est né.

Achetée il y a quelques années par la ville, la maison de La Fontaine est maintenant sous la garde d'une brave femme qui se charge d'y guider les visiteurs.

L'aspect général de l'habitation est demeuré à peu près le même que jadis, mais à l'intérieur quelques pièces seulement permettent de reconstituer par la pensée ce qu'était la première demeure de La Fontaine.

Dans la chambre où il est né, les boiseries et la cheminée sont demeurées intactes. C'est là que le Comité local de l'Union des femmes de France tient ses réunions.

Le salon est occupé par un Musée embryonnaire où se trouvent groupées toutes les richesses artistiques de Château-Thierry. Les portraits du poète y sont nombreux, les bustes aussi; celui que Claude Vignon a sculpté dans le marbre est fort remarquable.

Dans une autre salle, affectée à la Société archéologique, on peut voir encadré un acte par lequel La Fontaine cède à un gentilhomme de ses amis « son droit au banc, place et cabinet qu'il a à l'église. »

Lorsque la gardienne vous a montré tout cela, elle ajoute : « Je vais vous faire voir l'emplacement qu'occupait le cabinet de travail de La Fontaine. » — Alors elle ouvre une petite porte vitrée et vous voyez un réduit, guère plus grand qu'une vieille armoire normande.

C'est là, en effet, qu'était le cabinet de travail d'où sont sortis tant de chefs-d'œuvre. Seulement, comme cette partie de l'habitation avançait sur la rue, on n'a pas hésité à la mettre à l'alignement. Malencontreuse idée qui a presque fait disparaître ce qu'il y avait de plus intéressant dans cette maison. Pour se consoler, les visiteurs ont, il est vrai, la ressource de contempler dans le jardin un acacia dont la plantation est attribuée à l'auteur de :

Passe encor de bâtir, mais planter à cet âge.

Après la maison de La Fontaine, c'est le vieux château-fort qui reçoit le plus de visites. La vue qu'on découvre du haut de ces ruines est splendide; mais aujourd'hui, ce n'est pas le paysage que regardent la plupart des curieux, ce sont les exercices des Sociétés de gymnastique, venues au nombre de 29, qui manœuvrent sur la promenade de la Levée.

Le maire de Château-Thierry, M. Deville, député de l'Aisne, préside au concours; il est assisté des membres du Comité de la fête.

Les exercices et les défilés à travers les rues ont continué pendant toute l'après-midi jusqu'au moment de la distribution des récompenses.

Des illuminations et un feu d'artifice ont clôturé cette journée de fête. »

***

Bénédiction de la première pierre de l'église de Saint-Jean-Baptiste a Reims. — Le mardi 24 juin dernier, Mgr le Cardinal voyait enfin entrer en voie d'exécution le projet qu'il poursuivait avec persévérance, de remplacer l'humble chapelle provisoire de Saint-Jean-Baptiste, faubourg Cérès, par une vaste église capable de répondre aux besoins d'une grande agglomération ouvrière.

Au Chapitre et au clergé de la ville s'étaient joints les deux séminaires, les Comités des écoles libres et des œuvres de la paroisse, et de nombreuses députations des maisons d'éducation ; les ouvriers du quartier étaient bien représentés, malgré les exigences de l'atelier ; on était venu beaucoup de la ville, et nous pourrions citer ici bien des noms chers déjà aux pauvres et bénis dans ce grand faubourg, si ceux qui font le plus et le mieux n'étaient précisément ceux qui sont le moins avides des louanges des hommes.

Le terrain que Son Eminence allait bénir avait été agréablement disposé par les soins des Frères; et, sous une tente élevée, décorée avec goût, on avait dressé un autel pour la messe.

L'abside de la future église jusqu'au transept se dessinait sur le sol par une légère tranchée, et la première pierre fut posée au chevet même de l'édifice, à l'endroit où se trouvera la chapelle dédiée au Bienheureux.

Son Eminence présenta à la paroisse son nouveau pasteur, M. l'abbé Froment. C'est avec joie qu'on le voit revenir à Reims, et c'est avec la plus entière confiance qu'on laisse entre ses mains une œuvre fécondée déjà par tant de sacrifices et de dévouements, entourée de sympathies, laborieuse encore, mais pleine de vie et d'avenir, et capable de mettre dans un cœur sacerdotal de douces consolations et de précieux mérites.

(Bulletin du diocèse de Reims.)

***

Dans la séance du 28 mai 1890, la Société nationale des Antiquaires de France a entendu la lecture d'une note de notre collaborateur M. l'abbé Millard sur deux bornes situées dans le canton de Montmirail (Marne), qui portent une figure sculptée de la Vierge avec l'enfant Jésus, et l'inscription *Le Val-Dieu* en caractères gothiques. Ce sont des marques de propriété de l'ancien prieuré du Val-Dieu, situé dans le voisinage et fondé par Blanche de Navarre.

***

M. Emile Aubert, vétérinaire en 1er au 8e dragons, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

M. Emile Aubert est un enfant d'Ay, où habitent encore plusieurs de ses proches parents.

***

Les palmes d'Officier d'Académie ont été récemment décernées à M. Jacques Bouché, de Mareuil-sur-Ay.

M. Jacques Bouché est l'auteur de quelques petites plaquettes de bon style et de belle humeur. On lui doit un travail d'une certaine importance : *Gallet et le Caveau*, dont deux belles éditions ont été tirées.

***

En réparant récemment l'âtre à feu de sa cuisine, M. Le Mineur, de Saint-Lumier-en-Champagne (Marne), a découvert, à 0,35 c. de profondeur, un vase en terre brune, avec anse.

Ce récipient, à large ouverture, de la contenance d'un tiers de litre environ, renfermait 65 pièces de monnaies, dont une vingtaine en argent, et le reste en billon. Voici leur description :

5 de Henri II dont une de 1561 frappée après sa mort.
1 de Jeanne d'Albret.
23 de Henri III.
7 de Charles X, roi des Ligueurs.
3 du pape Clément VIII.
1 d'Henri de la Tour, duc de Bouillon.
22 de Henri IV.
3 de Louis XIII.

Il est probable que ce petit trésor a été caché à l'époque des troubles qui ont eu lieu sous la minorité de Louis XIII.

M. Léon Morel, receveur particulier des finances à Vitry, a fait l'acquisition de toutes ces monnaies.

***

Le Musée de la ville de Châlons-sur-Marne vient de recevoir le groupe de M. Albert Lefeuvre, *Pour la Patrie*, qui lui avait été attribué antérieurement par la Direction des Beaux-Arts [1].

***

La statue du général Raoult. — On lit dans la *Feuille de Provins* du 12 juillet 1890 :

« La souscription ouverte pour élever une statue au général Raoult [2], l'un des plus vaillants enfants de la Brie, reçoit le meilleur

1. *Revue de Champagne*, 1890, p. 75.
2. *Revue de Champagne*, 1890, p. 465.

accueil dans tout le département. Ouverte il y a un mois à peine, elle atteint déjà 13,609 fr. 55 c., c'est là un beau succès.

Il ne pouvait en être autrement. Le glorieux soldat, tombé pour la Patrie le 6 août 1870, à Reischoffen, était un enfant du peuple. Raoult était le fils d'un petit boulanger de Meaux. Son père avait pensé un instant faire apprendre son métier à son fils, mais le jeune *mitron*, indocile aux conseils paternels, ne faisait aucun progrès. M. Raoult père l'envoya alors à Provins, chez un de ses confrères, M. Rogeron, boulanger place Saint-Ayoul, où il resta quelques mois en apprentissage, sous la surveillance d'un de ses oncles, M. Etienne Raoult, cordonnier, qui habitait notre ville à cette époque et qui est revenu y mourir le 5 mai 1880.

Mais pas plus à Provins qu'à Meaux, le jeune Raoult ne se sentait de dispositions pour le métier qu'on voulait lui faire apprendre.

Son intelligence intéressa un de ses parents qui habitait la Belgique et qui lui fit donner une bonne instruction.

Dès qu'il eut l'âge de revêtir l'uniforme, Raoult qui voulait être soldat, s'engagea, puis il entra à l'Ecole de Saint-Cyr, en sortit officier et fut envoyé en Afrique où il resta longtemps.

En Crimée, où il était chef d'état-major du 1er corps, il dirigea le service des tranchées et se fit connaître de toute l'armée en se conduisant en héros.

Une légende, très justifiée — ce qui n'est pas le cas de toutes les légendes — se forma autour de lui.

Armé seulement d'un bâton, il s'exposait avec une incroyable insouciance pour diriger les travaux des tranchées, et il était célèbre, dans le costume qu'il avait adopté : un simple manteau d'artilleur toujours jeté sur ses épaules.

Un obus l'atteignit, et les conséquences de cette blessure furent singulières.

Elles oblitérèrent chez lui l'odorat, le goût et l'ouïe. C'était la raison de l'aspect mélancolique qu'il avait et de son amour de la solitude, en dehors de son service. Mais on ne se trompait pas sur les motifs de son isolement volontaire. Ce n'était pas de la misanthropie, et on savait qu'il avait la passion de l'étude. Son austérité était celle d'un savant et d'un héros.

En tout temps, au reste, « il a vécu comme un Spartiate », disait un de ses anciens camarades.

Il était général de division en 1870. A Reischoffen, avec ses 3,000 hommes, il combattit un corps d'armée allemand tout entier. Il avait refusé de quitter le champ de bataille tant qu'un seul de ses soldats y serait encore. Ce fut une des dernières balles qui l'atteignit et le renversa.

Il tomba en disant : « Il faut tenir ici, et si on ne peut tenir, y mourir. »

Ce sont ces patriotiques paroles qu'on doit graver sur le pié-

destal qui supportera la statue du général Raoult, une des plus grandes figures militaires de notre temps.

Pendant toute sa carrière, il avait imposé l'admiration à ses adversaires; les Allemands eux-mêmes voulurent, quelles que fussent les préoccupations du moment, accorder un solennel hommage à sa dépouille, et ils rendirent les honneurs mortuaires à cet ennemi qu'ils étaient forcés d'estimer comme un modèle de vertus guerrières.

Un jour, le général Raoult avait reçu un témoignage singulièrement flatteur de considération de la part d'un homme qu'il avait jadis opiniâtrement combattu.

En 1867, quand le général Totleben, le défenseur de Sébastopol, vint en France, il se souvint de son ancien adversaire de Crimée et fit le voyage du Camp de Châlons, où se trouvait le général Raoult, uniquement pour le saluer.

— Je ne quitterai pas la France, avait-il dit, sans aller embrasser ce brave, qui m'a obligé à l'aimer, bien qu'il ait été mon plus redoutable ennemi!

Il ne pouvait rien être dit de plus éloquent. »

MÉLANGES

ANTIQUITÉS CHALONNAISES. — Nous empruntons au numéro du journal *La Curiosité universelle*, du 23 juin 1890, la série des communications et recherches qui suivent faites par notre collaborateur, M. Am. Lhote, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de Châlons-sur-Marne :

Pierre tombale. — Cimetière de N.-D. *(Disparue).* — Cy gist honnorable homme Louis de Campy en son vivant tailleur d'ymages demeurant en ceste ville qui trespassa l'an 1531, le 28me jour d'octobre. — Priez pour lui.

Plaque de cuivre. — Eglise Saint-Alpin, 3e pilier de la galerie, vers l'épitre *(Disparue).* — Cy devant gist Germain Le Gros, marchand chaudronnier et monnayeur de ceste ville de Chaalons, lequel décéda le 10 novbre 1608. — Et Perrette La Prouze, sa femme, laquelle décéda le 17 may 1618. — Priez Dieu pour eux.

Pierre tombale (Marbre noir). — En la Cathédrale. Voir la *Biographie châlonnaise*, par Am. Lhote, 1 vol. in-8°, 1870, p. 255.

Celuy qui de rien feit ceste machine ronde,
Qui dispose ça bas des esprits de ce monde,
Créa Jean Moriset, bon sculpteur se faisant,
Puis reprit son esprit, son corps est ci-gisant.
Passant, ne passe pas sans penser à son passage
Qu'il a passé passant parachevant son aage,
Et Jacquette Maupin qu'il espousa pour feme
Te prie prier pleurant le Seignr pour son âme.
Il décéda le 10e octobre 1607.

Pierre tombale. — Cimetière de N.-D. *(Disparue).* — Jean Le Comte, bourgeois de Chaalons, Me sculpteur, qui décéda le 16 février 1615 — aagé de 77 ans.

Recettes et Dépenses des Comptes de l'Evêché. — (Archives de la Marne).

. . . . . .

Payé..... à Hugues Picart, graveur d'images, la somme de dix livres, par ordonnance du XXIIe jour d'apvril 1628, ci .... X liv.

..... A Hugues Picart, Me graveur, la somme de XII livres pour avoir gravé une planche du pourtroict de Monseigneur, par ordonnance du XXVIIII janvier 1631, cyrendu ..... XII liv.

1631

..... A Hugues Picart, la somme de VIII livres pour plu-

sieurs images délivrées à Monseigneur suyvant ses parties et quictance du VII juillet 1631, cy ..... VIII liv.

1631

..... A Hugues Picart, Me graveur, la somme de XVIII livres, XI sols, pour images par luy vendues — audict Seigneur par sa quittance du XXVIII septe 1631, cyrendue..... XVIII liv., XI sols.

Hugues Picart, dessinateur et graveur au burin, né à Châlons, le 1er juin 1587. Paroisse Saint-Alpin.

Il épousa, suivant contrat du 22 juillet 1610, Bonne Regnault, fille de François Regnault, Me sellier, et de Catherine Bersault.

Minutes Vassé. — Du 16 août 1581, *Testament* de Jacques Henriet, Me peintre, demeurant à Châlons, paroisse de la Trinité, âgé de 48 ans, par lequel il laisse et lègue aux enffans de *Claude* Henriet, aussi Me peintre, son frère, tous et chacun ses portraits, figures, peintures, livres, marbres, pierre à broyer et tous autres choses, outils et ustensiles servant à l'art des peintres . . . .

. . . . . .

Jacques Henriet avait épousé Jeanne Belard.

Suivant contrat du 5 novembre 1549, passé devant Me Vassé, Claude Robert, marchand, demeurant à Châlons, épousa Anne Henriet, fille de Claude Henriet, peintre, et Marie Brochain, sa femme.

Minutes Roussel. — *Contrat de mariage* du 21 septembre 1595 entre *Jehan Morizet*, tailleur de pierre, demeurant à Châlons, et *Jacquette Maupin*, fille de feu Jehan Maupin, tailleur d'habits, et de feue Jehanne Carasse, de Châlons.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

LAMARTINE

ET ALIX DES ROYS, SA MÈRE

DANS LA BRIE

Cet article n'a pas pour objet de faire connaître dans Lamartine le poëte ou l'homme politique ; il est suffisamment connu par ses œuvres et par les écrits de ses admirateurs et de ses critiques.

De même que pourrais-je ajouter à ce qui a été écrit sur sa mère, Mme Lamartine de Prat, née Alix des Roys, notamment dans l'ouvrage de Lescure intitulé *Les mères illustres ?*[1]

Je me propose seulement de montrer comment Lamartine et sa mère ne furent pas étrangers à la Brie champenoise, la famille des Roys ayant possédé la terre de Rieux près Montmirail, en Brie.

J'ai pensé que, pour graver dans les Annales de Champagne et Brie un tel souvenir, il ne suffirait pas des traits d'une froide et sèche inscription, mais qu'il convenait de présenter des actes animés avec leur mise en scène, des tableaux avec leur coloris et leur encadrement ; je commencerai donc par un simple coup d'œil sur la commune de Rieux, je continuerai par une courte revue des familles qui se sont succédé dans le grand hôtel du fief, en m'étendant davantage sur la famille des Roys, et je finirai par la recherche des différents séjours qu'y fit Lamartine dans sa jeunesse.

I

Rieux est à 4 kilomètres de Montmirail, son chef-lieu de canton, sur la route de la Ferté-Gaucher. On y arrive de Montmirail en traversant la vallée du Petit Morin. Son territoire, très étendu, comprend dix écarts disséminés sur un relief, coupé par trois ravins ; son sol ainsi accidenté, boisé et

1. De Lescure, *Les Mères illustres*, p. 284 ; gr. in-8°, avec gravures, Paris, Didot, 1882 ; on y voit la reproduction du portrait de Mme Alix des Roys.

bien cultivé, offre un aspect en même temps fertile et pittoresque. Au centre, sur le côté nord du cours d'eau, son église dont l'aspect extérieur et les proportions ne diffèrent pas de ceux des églises ordinaires de village, est néanmoins un monument classé et bien digne de l'être, signalé par Viollet-Leduc et Millet, ces maîtres de l'art, comme un type achevé de l'architecture champenoise au XIIIe siècle.

Au midi de l'église, le presbytère et son jardin, au nord le cimetière dans lequel se trouve le caveau de famille où reposent les restes mortels de M. et de Mme des Roys, et près du chemin la sépulture de l'historien Joudot, ancien rédacteur des *Débats*, et celle des père et mère de Jules Paré, ancien Ministre de l'Intérieur, avec cette inscription sur une croix en fer : « Ces deux époux se sont rendus recommandables par leur piété, leur probité et leur bienfaisance ; passants, imitez leurs exemples. »

Aux flancs de la colline, exposé au soleil, son modeste château avec son parc, auquel ne manquent ni l'eau, ni les points de vue variés, ni les pelouses étendues et les vieux arbres.

Sur le côté opposé la mairie, l'école et l'auberge, bâtiment où se concentre, au village, le résumé sommaire des industries : vivres, boissons, épicerie, débit de tabac, poterie et papeterie. Enfin, à droite et à gauche du grand ravin, les deux bras de la culture : le charron et le maréchal-ferrant; — je ne cite qu'en passant le facteur rural, ce porteur ambulant des cent voix de la plume et de la Presse, et dans son mutisme le plus grand tapageur de la commune.

Autrefois Rieux était du diocèse de Troyes et de l'élection de Sézanne, alors que Montmirail était du diocèse de Soissons et de l'élection de Château-Thierry. On lit dans la *Topographie du diocèse de Troyes*, par Courtalon, publiée en 1740 au sujet de Rieux : « Ce village était autrefois plus considérable, une grande étendue de terrain y conserve encore la dénomination de *Champ de ville*. C'était dans le commencement un monastère de filles de Saint-Benoît, détruit dans les temps de guerre dont on voit encore des vestiges. L'église paroissiale était dans le *Champ de ville*. » Cet article de Courtalon nous fait ainsi connaître que l'église actuelle serait celle de l'antique couvent dont il ne resterait que la tour romane du clocher (le chœur et les chapelles ayant été rebâtis au XIIIe siècle) et que l'ancienne église paroissiale aurait été située là ou près de là où se trouvent aujourd'hui la mairie et l'école.

II

La terre de Rieux était une seigneurie avec haute, moyenne et basse justice ayant pour annexes les sous-fiefs du Pré Aubert, du Baigneau, du Pré de l'Echelle et des Hantes, celui-ci en partie.

Cette terre appartenait originairement à une famille qui en portait le nom. Un titre en latin de 1226 nous apprend qu'à cette date Fœnia de Rieux, avec ses fils, contribua à la fondation de la Maison-Dieu de la Chaussée que créa le bienheureux Jean de Montmirel.

En 1250, nous trouvons Pierre de Montmirail, archidiacre de Brie en l'église de Meaux; mais le titre nous laisse dans l'incertitude de savoir s'il était seigneur de Rieux ou seulement de la rente sur la terre de Rieux, qu'il affecta à la dotation du chapelain de la Maison-Dieu de la Chaussée. Nous savons seulement, grâce à des renseignements donnés par l'abbé Denis, chanoine de Meaux, qu'il avait une grande fortune et qu'il fit, en mourant, des legs considérables; serait-ce lui qui aurait fait construire, sur le plan et sous la direction de Gauthier du Val-Renfroy, le sanctuaire du XIIIe siècle de l'église de Rieux? Cela est au moins très probable.

En 1300, Rieux appartient à Pastourel de Rieux, écuyer, marié à Jeanne Daulésy. Etait-ce la même famille que celle de Jean Pastourel, avocat du Roi au Parlement de Paris, et de son petit-fils qui fut du Conseil de Régence pendant la minorité de Charles VI? On peut le penser, mais rien ne m'autorise à l'affirmer.

L'an 1350, Jeanne Daulésy, devenue veuve, et Gauthier Pastourel de Rieux, son fils, souscrivent une transaction relative à la rente due par la terre de Rieux à la Maison-Dieu de la Chaussée de Montmirail.

En 1456, un nouvel accord est souscrit en raison du malheur des temps, pour la même rente, entre le même Hôtel-Dieu et Guillaume de Rieux, écuyer, habitant alors le château des Prés, paroisse de Neuvy. Ce Guillaume de Rieux, seigneur de Rieux, de la Montagne et de Condry, qui devint maître d'Hôtel de Louis XI, épousa Jeanne de Verdelot et mourut à Villiers-Saint-Georges le 29 juillet 1502; ce fut lui dont le corps se serait retrouvé intact, sauf la jambe droite, le 15 septembre 1718, avec cette inscription sur le cercueil : « Cy-gist Guillaume de Rieux, écuyer, de son vivant seigneur

de Rieux et de Villiers-Saint-Georges, conseiller d'Etat du Roi Louis XI, lequel trépassa le 29 juillet 1502. »

Guillaume de Rieux ne laissa de son mariage avec Jeanne de Verdelot qu'une fille, mariée à Christophe de Plailly, laquelle figure dans le procès-verbal de la coutume de Senlis, rédigée en 1509, sous le nom de Jeanne de Rieux, dame de Survillers.

Jeanne de Rieux n'ayant pas eu d'enfants de son mariage, donna la terre de Rieux, ainsi que le vicomté héréditaire de Condry, à Charles de Boissy en lui faisant épouser Catherine de Lenharé; le contrat fut passé le 19 octobre 1526 devant les notaires de Senlis, et Charles de Boissy rendit hommage pour la terre de Rieux, le 25 avril 1529, à Claude d'Espence, capitaine de la ville de Sainte-Menehould, à son château de Launay-Renaud, paroisse de Verdelot. Après sa mort, Catherine de Lenharé, devenue veuve, se remaria à Philippe d'Isque, seigneur de Violaine et Verneuil, et donna sa fille Marie de Rieux à Georges d'Isque, d'une famille considérable originaire du Calaisis, où est située la terre d'Isque.

Georges d'Isque, devenu seul propriétaire de la terre de Rieux, après la mort de Catherine de Lenharé, rendit, le 15 septembre 1566, foi et hommage au célèbre docteur Claude d'Espence, chancelier de l'Université de Paris, pour ladite terre que la famille d'Isque ne posséda pas longtemps après la mort de Philippe et de Georges. La seigneurie se trouvait partagée entre les Dames de Reilhac, de Mussen, de Bacqencourt et de Boubers, toutes quatre héritières d'Isque; Nicolas de Mussen habitait Rieux, et Nicolas de Boubers, fils de Philippe, seigneur de Montevrain, Doussigny, paroisse de Tréfols; ce dernier rendit hommage pour sa part dans la seigneurie de Rieux, le 4 janvier 1613, et mourut laissant pour héritier Jacques de Boubers, fils mineur, sous la tutelle de Françoise de Lenharé, sa mère, fille du seigneur de Tiercelieux, paroisse de Montolivet, et d'Anne de Dampierre.

La famille de Boubers, originaire du Ponthieu, était ancienne et considérable. Dès 1654, Jacques de Boubers avait reconstitué l'intégrité de la seigneurie de Rieux où sa postérité se perpétua jusque vers 1730; il fut d'abord gentilhomme ordinaire et devint ensuite maître d'hôtel du Roi Louis XIV; il épousa, en 1628, Louise de Condé, fille de Jean de Condé, seigneur de Janvilliers; son fils aîné mourut page des écuries du Roi, et l'aînée de ses filles épousa le 6 juillet 1673, en l'église de Rieux, Charles de la Rosière, seigneur de Fustigny.

Jacques de Boubers perdit sa femme le 6 octobre 1678, et lui-même mourut quatre ans après ; l'un et l'autre furent inhumés en l'église de Rieux, laissant pour héritier leur second fils Jacques II.

La branche des Boubers de Brie s'éteignit en la personne de Jeanne de Boubers, femme d'Augustin Lecladier de Bellejoyeuse, capitaine de cavalerie, seigneur de Villiers-Saint-Georges, lequel rendit foi et hommage pour la terre de Rieux, le 21 novembre 1746, à François d'Allonville, seigneur de Launay-Renaud. Ce fut Joseph-Hyacinthe de Bellejoyeuse, fils d'Augustin, major d'un régiment d'infanterie, qui, seigneur de Villiers-Saint-Georges, infirme et célibataire, vendit la terre de Rieux en 1776 à Jean-Louis des Roys, dont nous allons faire connaître avec plus de détails la famille.

III

Jean-Louis des Roys est né le 27 août 1724 à Champagne (Ardèche) ; sa famille, ou la branche de la famille à laquelle il appartenait, était originaire du Forez. Il présenta encore en 1785 à un canonicat du chapitre de l'église Saint-André de Montbrison, fondé en 1361 par un de ses ancêtres, licencié en droit, que le titre en latin nomme Regis. Cet ancêtre aurait-il été de la famille des Plas d'où sortit, en 1597, saint François Regis ? Cela serait assurément plus facile à admettre que de le croire issu des roys mages, bien que les armes des des Roys fussent trois couronnes avec une et plus ordinairement trois étoiles, et qu'on puisse lire dans leur état-civil les noms des trois mages, ainsi que nous le verrons bientôt.

Quoi qu'il en soit, le 14 janvier 1448, un nommé Barbier fournit le dénombrement de son fief à François Regibus et à sa femme Catherine de Florentia.

Un procès-verbal de saisie de 1554 fait connaître que la famille des Roys était alors en possession d'un domaine appelé comme elle des Roys, paroisse de Tiranges, à une lieue de Saint-Bonnet-le-Château.

Le 1er septembre de la même année 1554, Catherine de Jussac de Beaune, mariée à Antoine des Roys, testa en faveur des héritiers de son mari. L'un d'eux, Sébastien, épousa en secondes noces, le 15 mai 1588, Claude de Guilhon, veuve de Denis de Cohacy, lieutenant royal du Velay, laquelle le même jour mariait sa fille Jehanne de Cohacy à Gaspard des Roys, fils de Sébastien. Cette dernière union fut stérile, mais Sébastien eut

un fils du second lit nommé Melkior, qui, marié à Françoise de Marnas, le 6 janvier 1619, en eut un fils, Balthazard des Roys.

Gaspard des Roys, baptisé à Montfalcon, le 9 octobre 1612, était fils du précédent et de Claude Desolme.

En 1681, naquit Claude des Roys qui fut avocat au Parlement de Grenoble; il mourut à 75 ans, le 24 avril 1756, et fut inhumé dans l'église de Champagne, domaine qu'il possédait en Dauphiné et dont quelques membres de la famille portèrent le nom; il laissait une nombreuse postérité et peu de fortune. Un seul de ses fils se maria. ce fut celui que nous avons nommé en commençant cet article.

Jean-Louis des Roys, fils du précédent, fut d'abord avocat à Lyon; il acquit une grande réputation d'intelligence des affaires et de probité ; élu échevin en 1766 et 1er échevin en 1768, il eut en cette qualité l'administration de la ville de Lyon en l'absence du Prévost des marchands, M. Leclerc de la Verpillière. Un second fils qu'il eut pendant son exercice fut filleul de la ville et dut, suivant l'usage, s'appeler Lyon des Roys. La femme à laquelle Jean-Louis des Roys s'était uni par mariage, le 12 avril 1757, était dénommée dans l'acte, Marie Gavault, fille de noble François Gavault, ancien conseiller du roi, lieutenant civil et criminel en l'élection de Lyon, et de dame Françoise Mauvernois. François Gavault, ou plutôt son père, s'était ruiné en prenant des actions de Law sur le Mississipi : il avait été obligé de vendre une terre de Sainte-Colombe qu'il possédait, mais il avait à Paris des relations dans la haute finance et il obtint une place lucrative dans les accises, ce qui lui permit de rétablir sa fortune. Marie Gavault, moins belle que sa mère, mais encore d'une beauté distinguée et suffisamment dotée, était un bon parti; elle n'avait qu'une sœur, mariée depuis quatre ans à M. Dareste de Saconay, aïeul de MM. Dareste de la Chavanne, l'historien, et de ses frères, le savant naturaliste, et le conseiller actuel à la Cour de cassation, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.

De son mariage avec Marie Gavault, M. des Roys eut deux fils et quatre filles. Ses deux fils moururent célibataires ; l'aîné sur qui on fondait de grandes espérances fut conseiller au Parlement de Rouen ; on voulait en faire un diplomate et déjà il avait reçu pour Genève une mission dont il s'était bien acquitté. Le second fut à 14 ans doyen du chapitre de l'église de Mortain, bénéfice à la nomination du duc d'Orléans. La Révolution lui ayant fait perdre son canonicat, il tourna ses vues vers la

poésie dramatique, mais il n'était que versificateur; ce qui le prouve, c'est moins l'insuccès de ses pièces de théâtre que la composition de deux poëmes, l'un sur la géométrie, l'autre sur le tabac. Quant aux filles, elles firent de très honorables alliances, la première, Emilie, ayant épousé le comte de Rochemont, gentilhomme du duc de Valois ; la seconde, Françoise, M. Henrion de Saint-Amand, frère de M. Henrion de Pansey, le célèbre auteur de l'*Autorité judiciaire*, mort premier président de la Cour de cassation ; la troisième, Césarine, le baron Carra de Vaux ; et la quatrième, Alix, le chevalier de Lamartine de Prat. Nous ne nous occuperons ultérieurement que de ces deux dernières, Césarine parce que ce fut elle qui recueillit la terre de Rieux dans la succession de ses père et mère, Alix parce qu'elle fut la mère du poète Lamartine.

Revenons à Jean-Louis des Roys : la renommée de son mérite parvint jusqu'au duc d'Orléans[1] qui le décida à quitter Lyon, pour une charge d'intendant de ses domaines ; sa nomination est du 14 décembre 1768. Il partit pour Paris le 22 du même mois ; le 16 mars suivant, Mme des Roys vint le rejoindre avec ses enfants.

Mme des Roys avait été élevée à Lyon dans les principes et les habitudes d'une vertu religieuse et filiale, respectueuse de toute autorité légitime ; principes et habitudes qui étaient le propre caractère de la noblesse comme de la bourgeoisie lyonnaises. D'un côté, dans les salons de Paris qu'elle fréquenta, notamment dans celui de la famille Grimod de la Reynière à laquelle elle tenait par des liens de parenté et où le luxe de la haute finance attirait avec la noblesse de Cour les principaux représentants des Sciences et des Arts, elle dut, en conservant ses vertus premières, acquérir les qualités et la distinction du grand monde. D'un autre côté, la conversation de M. des Roys, bien que celle d'un administrateur, n'avait ni sécheresse ni

1. Le duc d'Orléans était alors le premier de sa dynastie qui ait joint le nom de Louis qui était celui de son père, à celui de Philippe qui était celui du régent, son aïeul. Né à Paris en 1725, il se distingua dans les campagnes de 1742 à 1744 ; veuf le 7 février 1759 de Henriette de Bourbon-Conty, il se remaria secrètement, avec l'approbation du Roi, à l'âge de 48 ans, à la veuve du marquis de Montesson, laquelle en avait 32. On pourrait le surnommer le libéral, car, très charitable, protecteur des arts et grand propagateur de la vaccine, il fit de sa fortune un noble usage. De son mariage avec la princesse de Bourbon-Conty, le duc d'Orléans avait deux enfants : Louise-Marie d'Orléans, duchesse de Bourbon, et Louis-Philippe-Joseph, alors duc de Chartres, lequel épousa, le 5 avril 1768, Adélaïde de Bourbon, fille du duc de Penthièvre.

froideur ; la finesse de son esprit, la chaleur de ses sentiments et l'élévation de ses vues charmaient ses interlocuteurs, et son salon fut bientôt le rendez-vous d'hommes tels que Grimm, Laclos, Morellet, Buffon, Necker, d'Alembert, Florian, l'historien Gibbon, le médecin Tronchin, salon moins politique et surtout moins révolutionnaire que littéraire et philosophique.

Le 23 mai 1772, Mme des Roys fut nommée sous-gouvernante des enfants du duc de Chartres, sous la direction de Mme la marquise de Rochambeau, alors fort âgée ; elle dut, sans l'abandonner, quitter l'appartement de la cour des Fontaines, pour résider soit à Paris, soit à Saint-Cloud, dans les pièces destinées aux petits princes, ses élèves. Ses plus jeunes filles avaient déjà, Césarine sept ans et demi, et Alix près de quatre ans. Louis-Philippe, le futur roi, ne vit le jour que le 8 octobre 1773, et Madame Adélaïde que le 22 août 1777 ; néanmoins elles purent en bien des circonstances participer aux récréations et même aux leçons des enfants princiers. Alix se rappelait les leçons de danse de Vestris, prises avec eux, et Césarine conserva comme souvenir des leçons de dessin une tête dessinée par le duc de Chartres. Cette première éducation enfantine, très incomplète pour les enfants de Mme des Roys, n'aurait pu suffire ; aussi elle obtint du duc d'Orléans, dès 1777, l'entrée de Césarine au chapitre noble de Salles en Beaujolais, et moins de trois ans après celle d'Alix réclamée avec instance par sa sœur Césarine. Cette vie de chapitre n'exigeait pas la clôture des jeunes pensionnaires, qui ne pouvaient s'engager qu'à l'âge de trente ans. On leur accordait facilement des vacances qu'Alix et Césarine venaient passer soit à Paris, soit à Saint-Cloud, soit à Rieux, car on a vu que M. des Roys avait acquis cette terre en 1776. Alix entra sous le nom de mademoiselle de Rieux au chapitre de Salles.

M. des Roys, dévoué aux intérêts de ses mandants, ferme, éclairé et consciencieux, rendit d'éminents services à la maison d'Orléans. Dès son début dans l'administration, il obtint par la résiliation d'un traité d'une compagnie Latache une augmentation notable des recettes dans l'exploitation de la forêt de Villers-Cotterets. Il fit ensuite rentrer dans l'apanage des domaines et des bois qui n'y figuraient plus. Ce fut grâce à ses soins et à son travail que l'affaire des princes de Chimay, qui durait depuis des siècles, prit fin par une transaction. Enfin il prépara, à la satisfaction des héritiers, le règlement de leurs droits dans la succession de la duchesse d'Orléans, née de Bourbon-Conty ; ce que voyant, le duc de Chartres lui confia

en 1779 la régie de ses domaines et forêts de Carignan, Albert, et Fère-en-Tardenois.

En 1785, le duc de Chartres, celui qui fut Philippe-Egalité, devint duc d'Orléans par la mort de son père. M. des Roys n'avait que dix-sept ans de services, ce qui ne lui donnait pas droit à la retraite. Néanmoins la mort du prince auquel il était attaché, l'état des esprits passant des théories philosophiques à l'action révolutionnaire, les constructions ruineuses au Palais-Royal, son âge de 62 ans, lui firent désirer le repos. Le nouveau duc d'Orléans, qui savait qu'il n'avait reçu que son traitement sans gratification, ni pour conclusion d'affaires heureusement terminées, ni pour surcharge de la gestion de ses biens personnels, lui accorda, en mai 1786, sa liberté jointe à une pension de retraite avec survivance pour partie en faveur de Césarine et d'Alix.

Quant à Mme des Roys, lorsque Mme de Genlis devint gouvernante des princes d'Orléans, ne partageant pas ses vues sur l'éducation, elle manifesta l'intention de se retirer. Mme de Genlis qui connaissait la considération dont Mme des Roys jouissait et l'affection qu'avait pour elle la duchesse de Chartres, devenue duchesse d'Orléans, fit ce qu'elle put pour la retenir ; elle ne put y réussir.

Le 16 janvier 1788 Césarine épousait à Salles, dans l'église de son Chapitre, l'héritier de la baronnie de Vaux, dont le château était à mi-côte d'une montagne voisine. Dans le contrat de mariage, ses père et mère, qui avaient conservé l'appartement qu'ils occupaient au Palais-Royal, cour des Fontaines, sont dits M. des Roys, ancien intendant des finances, et Mme des Roys, sous-gouvernante honoraire de la Maison d'Orléans. La future fut conduite à l'autel par M. de la Poliguière, délégué du duc d'Orléans, et par la Prieure ; toutes les chanoinesses signèrent l'acte de mariage. Deux ans après, le 7 janvier 1790, Alix épousait à Lyon le chevalier de Lamartine de Prat. Le contrat de mariage fut passé au domicile de sa sœur, Mme la baronne de Vaux.

M. des Roys n'avait pas attendu sa retraite pour commencer la réalisation de ses projets d'amélioration de la culture dans la Brie champenoise et l'achèvement à Rieux d'un asile plus confortable pour ses vieux jours. Il fit reconstruire, sauf une grange, tous les bâtiments de la ferme, de manière à pouvoir en surveiller facilement les travaux dont il prit la direction à l'expiration du bail. Le pigeonnier, à défaut du guano encore inusité, put contenir quatre mille pigeons, et un pressoir en

bois de chêne dut remplir ses tonneaux de la liqueur dorée d'un vaste verger et de longues allées plantées des meilleures essences des pommiers de Normandie. Il forma une grande prairie avec canal d'irrigation. Enfin en 1780, lors du renouvellement des baux des l'Administration pour les routes, il s'engagea à fournir cinquante mille pieds d'arbres en dix années. Sa culture était devenue pour son temps une exploitation modèle; on en a longtemps conservé le souvenir dans la contrée.

M. des Roys ne pouvait pas, étant souvent absent, conduire seul et par lui-même sa culture. En achetant Rieux, il avait trouvé comme régisseur le chef d'une famille Paré, qu'il conserva ; il fit le 24 novembre 1799 un traité par lequel est réglé le prix rémunératoire de la gérance, traité dans lequel Jacques Paré est qualifié concierge, garde-chasse, greffier de la Prévôté de Rieux et « mon régisseur ».

Ce Jacques Paré avait eu deux fils de son mariage avec Denise Joly. Le second, Jules Paré, né à Rieux, dans les dépendances du château, avantageusement doué physiquement et intellectuellement, reçut une éducation qui lui permit d'être avocat au Parlement de Paris en 1782. Il était secrétaire de Danton et devint Ministre de l'intérieur du 30 août 1793 au 5 avril 1794. D'un caractère doux et serviable, très laborieux et instruit, il a dû fermer les yeux sur bien des actes qui n'étaient pas de son tempérament, sous ce cruel régime de la Terreur. Il a donné une preuve de la nature de son esprit cultivé, en voulant confier à l'abbé Barthélemy la direction de la Bibliothèque nationale au moment où, employé dans cette bibliothèque, il venait d'y être arrêté comme suspect. L'auteur du *Jeune Anacharsis* n'accepta pas ; mais, lors de la publication de ses œuvres, il inséra dans l'introduction la lettre que Paré lui avait apportée lui-même et la fit précéder de ces mots : « Cette lettre contraste si fort avec nos mœurs actuelles, elle honore tellement le Ministre qui a pu l'écrire dans ces temps malheureux, que je ne puis résister au désir de la transcrire ici, pour lui payer autant qu'il est en moi le tribut de ma reconnaissance. »

J'ai cherché à savoir si, soit à Paris, soit à Rieux, M. des Roys avait eu avec Jules Paré quelques relations politiques; je n'en ai trouvé aucune de ce caractère, mais de simples relations de courtoisie entre voisins, alors que Jules Paré était rentré dans la vie privée avec une pension de six mille francs, dont l'avait gratifié Napoléon Ier. Les personnes dont M. des Roys faisait sa société à la campagne, étaient, après sa famille : au Marais, M. de Pompery, qui mourut de saisissement en

apprenant la mort de Louis XVI ; à Morsins, la famille Guérard ; à Vinet, le marquis de Cervasca, dont la femme, née de Vignolle, avait hérité des clefs de saint Hubert.

Dès 1790, M. des Roys avait cessé de recevoir sa pension d'Orléans. Les temps étaient durs ; bientôt les assignats furent discrédités ; les infirmités de la vieillesse commencèrent à se faire sentir, les dispendieuses entreprises agricoles se trouvaient suspendues; on ne cultivait plus que pour vivre, et néanmoins le canton de Montmirail, avec sa population laborieuse et sensée, sous l'influence d'un homme instruit, ennemi de l'arbitraire et de la violence, M. Léonard, était relativement un asile enviable, ce qui permettait à M. des Roys d'écrire le 29 juillet 1793 à son frère : « La position de Lyon jette bien du noir sur nos entretiens ; nous sommes dans la plus vive inquiétude sur tant de personnes qui nous touchent de si près, qui nous sont si chères ; ah ! cher ami, que ne puis-je t'arracher, toi et la famille entière, de ce séjour qui doit être si pénible, si alarmant, et vous recevoir tous à Rieux, où règnent le calme, la sûreté, la paix ; nous serions aussi heureux qu'on peut l'être dans ces temps de trouble. »

M. des Roys vécut encore à Rieux environ cinq ans, infirme, presque aveugle, et y mourut âgé de plus de 66 ans, le 15 octobre 1798.

Mme des Roys, restée veuve, s'appliquait à entretenir Rieux dans l'état d'amélioration où M. des Roys l'avait mis, lorsqu'elle reçut de la duchesse d'Orléans une mission difficile à remplir, à son âge, et dans la saison où elle lui parvenait, mais que son affection pour la duchesse et pour ses élèves ne lui permettait pas de décliner.

La princesse Adélaïde, à l'époque de l'émigration, avait été conduite en Suisse au couvent de Sainte-Claire par Mme de Genlis, sous la direction de laquelle elle demeurait. Mais plus tard, les plaintes des émigrés, la contrariété que les religieuses éprouvaient de la direction donnée par Mme de Genlis, enfin les désirs de la princesse elle-même déterminèrent le départ de Madame Adélaïde pour la Hongrie, où elle fut généreusement accueillie par sa tante. Ce fut là que Mme des Roys, sur l'invitation de la duchesse d'Orléans, dut aller la réclamer pour la reconduire à sa mère à Saria, près Barcelone, en Espagne, où celle-ci vivait en exil depuis le 18 fructidor. Au commencement de l'hiver 1799, Mme des Roys, prenant avec elle une jeune négresse, nommée Carissa, que M. de Boufflers avait amenée enfant au Palais-Royal pour Mme Adélaïde, et qui,

confiée à Mme des Roys, grandissait à Rieux sous ses yeux, se rendit en Hongrie, y prit son ancienne élève, s'embarqua à Venise et, après une assez courte navigation, aborda à Rose. Le capitaine de vaisseau ne devait pas quitter le bord, mais le désir d'être témoin de la remise de la princesse Adélaïde dans les bras de sa mère, l'attrait secret des félicitations que lui méritait l'heureuse traversée, l'avaient emporté sur la consigne. Combien il dut se le reprocher, lorsque, de retour sur la plage, il aperçut son navire horriblement maltraité par une furieuse tempête ! Il put cependant faire réparer les avaries et remettre le bâtiment à flot.

Mme des Roys, après la satisfaction d'avoir rendu à la duchesse d'Orléans le service qu'une mère apprécie le plus, vint finir ses jours à Rieux, où elle mourut le 10 juillet 1804, ayant, par son testament, fondé à l'hospice de Montmirail un lit pour les malades de sa commune.

Ici se termine ce que j'avais à dire de la famille des Roys ; j'arrive maintenant à la recherche des séjours que firent à Rieux Lamartine et sa mère.

IV

Nous avons vu qu'Alix des Roys avait épousé à Lyon, le 7 janvier 1790, le chevalier de Lamartine de Prat ; la même année, le 22 octobre, elle accoucha à Mâcon d'un fils nommé Alphonse, qui devait devenir le célèbre auteur des Méditations poétiques.

Une lettre de M. des Roys à son frère, de Lyon, datée de Rieux, le 21 floréal an II (9 mai 1794), nous apprend que sa fille Alix, Mme de Lamartine, était alors à Rieux avec son fils Alphonse. Voici le passage de cette lettre qui le constate : « J'avais d'abord pensé, cher frère, qu'il suffirait pour le moment que ma fille Alix te donnât de mes nouvelles, mais je veux te dire moi-même que nous sommes ici en famille, mari et femme, mon fils Lyon, ma fille Alix et son fils aîné, ma petite-fille Henriette et le neveu Bonnamy cadet, tous assez bien portants, aussi heureux et tranquilles qu'on peut l'être dans ces moments de révolution et de guerre. » — Le second fils de Mme de Lamartine, né le 10 mai 1792, s'appelait Jean-Marie-Félix ; il mourut en bas âge. Il n'y en eut pas de troisième ; c'était donc bien Alphonse qui se trouvait à Rieux avec sa mère en 1794 ; mais il n'avait pas encore quatre ans.

En l'année 1803, nous retrouvons à Rieux Mme de Lamar-

tine près de sa mère, sans être accompagnée de son mari, M. de Lamartine de Prat, ni d'aucun de ses enfants ; elle n'en nomme aucun dans le récit qu'elle fait de son séjour à Rieux, récit qu'on peut lire, page 127, dans l'ouvrage bien connu, publié par son fils en 1871, intitulé *le Manuscrit de ma mère*. Je n'en transcris ici que quelques lignes : « Je suis arrivée hier (14 juin 1803) à Rieux, après un voyage bien pénible et un séjour de quelques jours à Paris. De Coulommiers à Rieux, j'ai été obligée de faire la route à cheval, sur un cheval de fermier qu'un enfant menait par la bride. Il faisait un vent du nord glacial ; j'ai souffert sur les neiges ce qu'on doit souffrir en Sibérie. Jamais je ne peindrai la joie que j'ai eue de revoir ma pauvre mère ; elle a été bien saisie elle-même d'émotion en m'embrassant. Ce moment m'a fait oublier toutes mes peines ; me voilà établie dans cette chère maison de Rieux où j'ai passé quelques mois d'été dans mon enfance. Ah ! si l'on retrouvait avec les lieux tout ce qui les animait et les vivifiait autrefois ! Ma pauvre mère est bien changée par les adversités, les exils, les voyages, les soucis d'existence qui la dévorent, pour elle, pour mon frère et mes sœurs, etc... »

Dans ce même ouvrage, page 172, on lit le récit d'un voyage fait à Paris en 1813 par Mme de Lamartine pour retirer son fils Alphonse des dangers auxquels l'exposaient les écueils de la capitale et le ramener dans sa famille ; elle y vint avec sa seconde fille Eugénie, mariée plus tard à M. de Coppens d'Honschoot. Au retour, on passa par Rieux, où était Mme de Vaux avec ses deux filles et son plus jeune fils. Voici le passage relatif au retour : « Enfin, j'arrachai Alphonse à ce gouffre de séductions. Je suis revenue par Rieux, terre de mon père, où j'ai passé quinze jours avec ma sœur ; la veille de mon départ, j'y ai fait célébrer le saint-sacrifice en mémoire de mon père et de ma mère, tout près de leur tombe. » C'était l'époque du cadastre à Rieux et à Mecringes. Les revers de la grande armée revenant de Russie, vaincue par les rigueurs d'un hiver glacial, qui devaient amener la bataille de Montmirail, n'avaient pas encore attristé les esprits au point de faire cesser tous divertissements. M. Chalette, ingénieur, chargé des opérations cadastrales, habitait le château, et tous les jeudis et dimanches soirs, il déposait la plume et le compas pour prendre son violon et faire danser les familles de Vaux et Lamartine, avec la jeunesse ouvrière habituelle du château. Alphonse de Lamartine, âgé alors de 23 ans, dans tout l'éclat de sa beauté, l'imagination remplie de son premier voyage en

Italie et du souvenir de Graziella, aimait à prendre part à ces fêtes champêtres ; il y a peu d'années que plus d'une fille, devenue maîtresse de maison dans une exploitation rurale, pouvait se rappeler avoir dansé avec M. Alphonse.

La trace d'un autre voyage de Lamartine à Rieux existe dans un livre de compte de ménage en mai 1819, à propos d'une selle et d'une bride que Mme de Vaux paie pour son neveu Lamartine.

Ayant un jour demandé à Lamartine s'il croyait avoir travaillé à Rieux à quelques poésies, il me répondit qu'il ne le pensait pas, à moins que ce ne fût à la méditation *sur Dieu*. Le commentaire de cette poésie porte ceci : « J'écrivis ces vers en retournant seul à cheval de Paris à Chambéry, par de belles et longues journées du mois de mai ; en arrivant à Ursy, dans les bois de la Haute-Bourgogne, au château de mon oncle de Lamartine, mes vers étaient terminés. » Le commentaire d'une autre méditation, intitulée *le Souvenir*, révèle que cette dernière aurait été composée à Ursy à la même époque, un soir d'été 1819. Tout ceci concorde avec la mention du livre de compte pour attester que Lamartine se serait arrêté chez sa tante à Rieux en mai 1819, et pour faire envisager la possibilité d'un travail composé en partie à Rieux à cette époque.

Dans une autre circonstance, je lui avais demandé à Paris une cantate pour les enfants ouvriers de Saint-Nicolas, établissement aujourd'hui si considérable. Cette poésie a été comprise dans les Méditations ; mais elle n'a pas été composée à Rieux, où Lamartine appréciait surtout le repos de l'esprit dans les intimités de la famille.

Je retrouve encore un séjour de Lamartine à Rieux après la Révolution de 1830 ; ce qui m'en rappelle le souvenir et en fixe approximativement la date est ceci : Il était encore venu cette fois seul et à cheval ; l'animal fut pris d'un accès de vertige et se jeta dans la grande pièce d'eau, d'où l'on ne put le retirer qu'avec des cordes, à cause de la vase dans laquelle il s'était enfoncé. Mme de Vaux ne voulut pas que son neveu continuât sa route sur un animal aussi dangereux ; le cheval fut vendu à un vétérinaire, et comme l'animal était blanc, en le voyant passer, les gens du pays disaient : voilà Lafayette.

Ce fut le quatrième et dernier séjour que Lamartine aurait fait à Rieux, la politique et ses travaux littéraires, plus encore que le défaut de routes praticables, ne lui ayant plus permis de vivre ailleurs qu'à Paris ou dans ses propriétés du Mâcon-

nais. Ce fut pendant ce dernier séjour, ou lors du précédent, que Lamartine reçut à Rieux une lettre qui lui fit verser des larmes en apprenant la mort survenue ou prochaine d'une personne qu'il avait aimée. L'allée, où ces larmes tombèrent de ses yeux, a reçu, dans le parc, le nom de Lamartine; elle se termine au couchant par les trois ormes sous lesquels il avait l'habitude de s'étendre sur le gazon : une pierre mousseuse en marque la place près d'une corbeille ceinte d'un encadrement de roches couvertes de lierre.

Bien que Lamartine fût éloigné de Rieux, il y était resté attaché de cœur, car le 10 octobre 1835, il m'écrivait de Monceau : « J'ai reçu ta lettre, mon cher Alexandre, je te remercie des bonnes nouvelles que tu me donnes de Rieux et de tout ce qui nous y intéresse ; j'aurais bien désiré aussi un repos de huit jours dans ce tabernacle de nos jeunesses, mais je suis attaché à la glèbe politique. »

Les lieux solitaires qui ont été des berceaux de famille sont aussi les plus propices à l'apaisement des grandes douleurs. Lamartine le sentait bien, car sa mère, Alix de Lamartine de Prat, écrivait de Paris le 25 octobre 1822 (à la veille de voir mourir l'enfant né à Rome en février 1821, le seul fils qu'Alphonse de Lamartine ait eu de son mariage), à Césarine de Vaux, sa sœur, qui était alors à Rieux : « Je suis toujours chez toi, avec tes admirables enfants, une partie de mon temps, c'est-à-dire que j'y reviens tous les soirs à huit heures, pour revenir chez mon pauvre Alphonse, où je trouve le malheur, le spectacle le plus douloureux qu'on puisse imaginer ; c'est ce pauvre petit garçon, luttant entre la vie et la mort, dans un état depuis samedi qu'on peut appeler une véritable agonie... Alphonse songerait à mener sa femme à Rieux, si le malheur arrivait promptement, mais je crois que cela ne serait guère possible... » En effet, ce voyage n'eut pas lieu.

Les objets qui conservent à Rieux les traits des familles des Roys et Lamartine, ou en rappellent quelques relations, sont :

Quant à la famille des Roys : un portrait de Mme Gavault, alors octogénaire, et par lequel on peut juger combien elle a dû avoir été belle dans sa jeunesse; toilette de femme du beau monde, robe de reps bleu rayé, nœuds de rubans de soie bleue aux manches et sur la poitrine, fichu de dentelle et bonnet de dentelle avec ruban et nœud en soie bleue. Portrait de M. des Roys, en robe d'échevin violette, avec rabas noir à liserés blancs, manchettes de dentelle, copie de celui qui était à Lyon, à l'hôtel de ville, et qui fut détruit lors de la

Révolution. Copie aussi de celui de Mme des Roys, même robe que celle de Mme Gavault, sa mère, en plus bordure de fourrure et manchettes de dentelles; les cheveux relevés avec parure de dentelle, sans nœud de ruban. Un grand portrait en pied avec cuirasse, les ordres du Saint-Esprit et de la Toison-d'Or, de Louis-Philippe Ier dont M. des Roys avait géré les domaines; ce portrait lui avait été donné, avec celui de la duchesse de Chartres. Le premier figure au salon du château, le second a été rendu lors de la création du Musée de Versailles. Enfin un pastel représentant le roi Louis-Philippe enfant en culotte et veste de satin bleu clair.

Quant à Lamartine, ses traits sont rappelés par un très beau buste donné par Mme de Cessia-Lamartine, et par deux portraits gravés, dont l'un est la reproduction du portrait peint par Gérard, le meilleur de tous, à l'âge où le poète, touchant à la maturité, avait encore la distinction, la grâce et l'animation de la jeunesse.

Je ne dois pas oublier une représentation en pâte coloriée de deux bons vieux, le mari et la femme, pauvres invalides du travail, mis par l'âge hors de service, se chauffant les mains sur un brasier portatif, scène attendrissante que Lamartine avait reçue en témoignage de reconnaissance d'un blessé de l'hôtel de ville qu'il avait fait soigner. Cet objet est dans la chambre que Lamartine occupait quand il venait à Rieux.

Baron Carra de Vaux[1].

Rieux (Marne), ce 4 mai 1890.

1. Le 23 septembre dernier, M. le baron Carra de Vaux est mort en son château de Rieux (Marne), à l'âge de 88 ans, au moment où il corrigeait les épreuves de l'article qu'on vient de lire. Nous disons plus loin (*infrà*, p. 699) la vie si bien remplie de notre vénérable collaborateur et les promesses que donnait encore sa verte vieillesse. Mais nous manquerions à un devoir de reconnaissance si déjà nous n'exprimions ici, au bas des pages sorties de sa plume encore si alerte, les regrets profonds que nous inspire la perte de celui dont la dernière pensée fut pour la *Revue de Champagne*. (Note du Comité de rédaction.)

LA VENTE DES BIENS

DE L'ABBAYE DE REBAIS

En 1789 l'abbaye de Rebais en-Brie allait disparaître, après douze siècles d'existence.

Un décret du 2 novembre 1789, rendu sur la proposition de Mirabeau, avait mis tous les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres.

Exécutant les décrets de l'Assemblée Nationale, l'Administration du district de Rozoy prit possession des biens du monastère, au nom de l'Etat, et dans le courant de mars fut commencée l'expropriation du couvent : on procéda à l'inventaire de ces biens que l'Administration des domaines devait faire vendre ultérieurement selon les besoins.

Le 26 février 1790 la nouvelle municipalité de Rebais fit la déclaration des biens de l'abbaye, pour se conformer au décret de l'Assemblée. Cependant Dom Benoît Grandidier, ancien prieur de l'abbaye et principal du Collège militaire, avait été élu maire du pays[1]. Il dut procéder lui-même à la vente de son vieux couvent, devenu propriété nationale.

Le 15 août il réunit le Conseil général de la commune, composé de Grandidier, maire ; Remy, Defrance, Daubigny, Laniel et Girou, officiers municipaux ; Lefèvre, Briot, Girardin, Maignant, Lourdin, Delacourcelle, Hurand, Bachellier, Brézillon et Fosse, notables. Le maire déclara que le Conseil, pour se conformer au décret du 18 mai sur la vente des domaines nationaux, devait faire faire sa soumission pour acquérir les biens « cy-devant ecclésiastiques », situés tant sur le territoire de Rebais que sur les paroisses où l'abbaye avait des biens (Registre de la municipalité).

Le Conseil arrêta qu'il serait fait soumission pour les biens suivants :

1. Les débuts de la Révolution à Rebais (*Revue de Champagne et de Brie*, mars 1890).

Manse conventuelle.

1° 173 arpents en terres labourables, loués à divers particuliers 1,946 livres, estimés aux termes des décrets.....	42.000	livres
2° 12 arpents et demi de prés, loués 200 livres, estimés.....	4.400	»
3° 1 setier de blé dû aux Religieux, pour 2 arpents de terre appelés Louche du Saint-Esprit, est.....	264	»
4° 20 arpents de terre loués 301 l. est.....	4.000	»
5° 1 arpent de jardin situé sur le chemin de Saint-Denis-les-Rebais.....	660	»
6° 90 livres 10 sols de rente sur le Roy (qui sont mal payés).....	1.200	»
7° 135 l. de rente sur les aydes et gabelles, évalués à.....	2.000	»
8° Une rente évaluée 100 l. annuellement, au principal de.....	1.500	»
9° 4 l. 5 s. de rente à prendre sur le prieuré de Sept-Sorts, canton de la Ferté-sous-Jouarre[1], pour droit de patronage, évalués.....	65	»
10° 90 l. dues chaque année par le prieur de Champcouelle[2] pour droit de patronage, évalués.....	1.500	»
11° 15 sols de rente sur le prieuré de Montigny[3] (patronage), évalués.....	14	»
12° 1 l. 10 s. de rente dus par le prieur de Beaulieu[4], pour droit de patronage, évalués...	24	»

1. La liste des bénéfices de l'abbaye avec l'indication des revenus a été publiée par M. A. Héron de Villefosse, à la suite d'une étude sur « les Billets de monnaie et l'abbaye de Rebais en 1707 », dans le *Bulletin de la Soc. d'Archéol. de Seine-et-Marne*, 1868. Les indications sont tirées de Fontette (Portefeuille XXIX, A., f° 224), et des Mss. lat. 5,218, 11,819, 13,817. Le Pouillé de Rebais (Fontette), estime le prieuré de Sept-Sorts à 400 livres Hernandez, dans sa *Description de la Généralité de Paris* (1759), l'évalue à 1,000 l.

2. Champcouelle, canton de Villiers-Saint-Georges (Seine-et-Marne). — Estimé à 600 l. dans le Pouillé, et à 400 l. en 1684 et 1720 dans les minutes de Me Simonnet, notaire à Rebais.

3. Montigny, près Lesches, canton de Lagny. — L'abbé de Rebais était patron des cures de Lesches et Jablines, unies ensemble.

4. Beaulieu, au diocèse de Sens, estimé 550 l. dans le Pouillé. — M. H. de Villefosse le place dans le canton de Nangis, près de Pécy ; mais M. l'abbé Denis a montré qu'il n'y avait dans ce Beaulieu, dioc. de Meaux, qu'un château avec chapelle, sans prieuré. (Denis, *Essai histor. sur Pécy et Beaulieu*). — Ce n'est pas non plus Saint-Barthélemy-de-Beaulieu, dioc.

13° 2 l. 8 s. de rente sur le prieuré de Guincourt[1], évalués	25	»
14° 1 l. 5 s. de rente sur le prieuré de Mammes[2], estimés	12	»
15° 2 l. 10 s. de rente sur le prieuré d'Herbisse[3], est	28	»
16° Cens et rentes du petit couvent, montant à 7 l. 10 s. 9 d., éval	90	»
17° 10 l. 5 s. de rente dus pour patronage par le prieur d'Hurlay, près Dormans-sur-Marne, est.	120	»
18° 2 l. 8 s. de cens et rente sur la rue de l'Etang, à Rebais[4]	36	»
19° 5 l. de rente pour le prieuré de Brégy[5]	80	»
20° 82 l. de rente sur le prieuré de Marville[6]	990	»
21° 660 l. sur M. le Duc de Montmorency[7]	17.000	»
22° Lods et ventes évalués annuellement à 150 l.	1.000	»
23° 9 arpents de parc en réserve estimés quant au fonds à 2,800 l., et 2 arpents de terres labourables, est. 600 l., total	3.400	»
24° 2 arpents de bois, au lieu dit la Garenne, estimés	600	»

PRIEURÉ DE LA MADELEINE, PRÈS REBAIS.

25° Bâtiments de la Madeleine, avec chapelle, cour, granges, etc., évalués à 22 l. de location, est	500	»

de Meaux, qui dépendait de l'abbaye de Molesmes. — Peut-être s'agit-il de Saint-Barthélemy, dioc. de Sens, près de Voulton, canton de Villiers-Saint-Georges.

1. Guincourt, près Vitry-le-François (Marne) : estimé 600 l. dans le Pouillé.

2. Mammes, canton de Buzancy (Ardennes) : estimé 600 l.

3. Herbisse, canton d'Arcis-sur-Aube : estimé 600 l.

4. En 1688, l'abbé Caillebot de la Salle d'une part et les Religieux d'autre part convenaient, pour éviter les procès, que les droits seigneuriaux sur le bourg de Rebais reviendraient à l'abbé, sauf les maisons et jardins de la rue de l'Etang, qui sont « en la censive et mouvance des Religieux ». (Minutes de Me Simonnet, notaire.)

5. Brégy, canton de Betz (Oise).

6. Marville, autrefois au duché de Luxembourg, aujourd'hui canton de Montmédy (Meuse).

7. En 1768, Madame de Courcelle, veuve Arnold de Ville, acheta aux Religieux, pour son petit-fils le duc de Montmorency, les seigneuries de Boitron et Orly-sur-Morin avec les droits de haute, moy. et basse justice, moyennant une rente annuelle de 660 l. au capital de 16,500 livres.

26° 25 perches de terre louées 3 l. 7 s.....	70	»
27° Cens et rentes de la Madeleine, évalués à 12 l. par an.....	200	»

PRIEURÉ DE SAINT-AILE[1].

28° Bâtiments du prieuré; bois d'un arpent; un demi-arpent de luzerne, évalués à 70 l. par an, estimés.....	1.500	»
29° Cens et rentes évalués à 16 l. 2 s. par an, est.....	200	»

MUNICIPALITÉ DE BOITRON (Canton de Rebais).

30° 120 arpents de terre, estimés.....	24.000	»
31° 4 arpents de vignes.....	800	»
32° Une maison louée à la municipalité du lieu.....	1.000	»

MUNICIPALITÉ D'ORLY-SUR-MORIN.

33° Le Moulin des Brus, loué 800 l.....	16.000	»
34° 40 perches de prés.....	176	»

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉGER (C. de Rebais).

35° 5 étangs contenant en terre et eau 170 arpens, loués 2,000 l.; estimés.....	40.000	»
36° Un arpent en osier loué 15 l.....	300	»
37° 40 perches en osier louées 24 l.....	150	»
38° 4 arpents de bois, taillis, estimés annuellement à 40 l.....	880	»
39° Cens et rentes montant à 2 l., à cause du clos des malades.....	24	»
40° Rente de 20 sols, est.....	15	»
41° Rente de 1 l. 10 s.....	18	»
42° Rente de 10 s.....	12	»
43° Ferme de l'Aumônerie consistant en 115 arpents, louée 1,350 l., estimée.....	24.300	»

MUNICIPALITÉ DE LA TRÉTOIRE (Saint-Christophe-lès-Rebais).

44° Le moulin de la Forge, loué 600 l., estimé.	10.800	»

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-LÈS-REBAIS.

45° 7 arpents de prés loués 175 l.....	2.600	»

1. Situé à un kilomètre de Rebais, auprès d'une fontaine qui a toujours été le but d'un pèlerinage fréquenté. — Saint Aile était le premier abbé de Rebais.

Sur l'emplacement de ce prieuré, il y a aujourd'hui un orphelinat agricole qui donne asile à 300 enfants.

MUNICIPALITÉ DU VÉZIER[1].

46° 22 arpents de terre, 11 arpents de prés, affermés 250 l., estimés..... 3.700 »

MUNICIPALITÉ DE BRÉGY.

47° 200 arp. 94 p. loués 3,700 l..... 36.000 »

MUNICIPALITÉ DE SANCY-LÈS-PROVINS.

48° 50 arp. de terres labourables, loués 234 l. 3.500 »

MUNICIPALITÉ DE LA CHAPELLE-VÉRONGE[2].

49° L'étang de la Chapelle-Véronge, loué 72 l. 1.000 »

Biens de la Manse abbatiale.

MUNICIPALITÉ DE LA CHAPELLE-VÉRONGE.

50° Ferme de Véronge louée 1,400 l., estimée..... 11.000 »

51° Moulin de Véronge loué 800..... 14.400 »

MUNICIPALITÉ DE SAINT-REMY-DE-LA-VANNE[3].

52° Moulin de la Ville, loué 950..... 17.700 »

53° Moulins de la Fontaine-Chailly et de Saint-Denis, loués 930 l. est..... 16.940 »

MUNICIPALITÉ DE MEILLERAY[4].

54° Moulin de Meilleray, loué 800 l., est..... 14.400 »

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS.

55° Terres d'Engoulevent louées 486 l., et 256 boisseaux de blé évalués à 384 l., est..... 18.000 »

56° Un pressoir loué 285 l. et 256 boisseaux de blé évalués 384 l., est ..... 8.000 »

MUNICIPALITÉ DE LA TRÉTOIRE.

57° Pressoir de la dite paroisse, loué 49 l., est. 700 »

MUNICIPALITÉ DE SAMERON[5].

58° Bac de Fay, loué 90 l., estimé..... 1.000 »

1. Le Vézier, près Montmirail (Marne).

2. La Chapelle-Véronge, c. de La Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne),

3. Saint-Remy-de-la-Vanne, c. de la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne).

4. Meilleray, c. de La Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne).

5. Sameron, près de Sept-Sorts. — Le bac de Fay était sur la Marne, un peu au-dessous de l'embouchure du Petit-Morin. — Authaire, dont les fils Adon et Dadon ont fondé les monastères de Jouarre et de Rebais, possédait tout le pays de Jouarre (Saltus Joranus) : il habitait la villa Ultiaca (Ussy-sur-Marne), à peu de distance de Fay-le-Bac, près de la voie romaine qui en ce point traversait la Marne.

MUNICIPALITÉ DE REBAIS.

59° Rentes sur le domaine du Roy, de 177 l. 1 s. 4 d., estimées.....	2.600	»
60° 3 arpents de prés (lieux-dits l'Etang-Charron et le pré Meusnier), avec dîmes et moulins, évalués 100 l. de location, estimés.....	1.800	»
61° Le cens et surcens, etc, ainsi que les droits de lods et ventes, estimés par an 600 l. évalués.	6.000	»
62° La maison religieuse et l'Abbatiale avec clos et jardins, le tout servant au Collège établi par le Gouvernement, évalués à 600 l. de rente.	10.800	»
63° 600 arpents de bois situés sur les paroisses d'Orly, Boitron, etc., est.....	180.000	»
64° 165 arp. 97 p. de réserve, en plusieurs morceaux..... ..	49.800	»
65° 10 arp. 56 p. en réserve, sur la paroisse d'Orly	3.160	»
Total.....	604.684	livres

Telle était la richesse de l'abbaye au moment que tous ses biens allaient être vendus. Cependant la vente devait encore tarder longtemps.

D'abord l'église abbatiale servit de lieu de réunion aux citoyens actifs du canton (au nombre de 1816), pour l'élection d'un juge de paix et des prudhommes assesseurs ; Defrance, médecin de l'Ecole militaire, fut élu juge de paix (24 août 1790).

En janvier 1791 les scellés furent apposés à l'église de l'abbaye; on y mit le sceau du dernier abbé, Péguilhen de Larboust.

En même temps un nouveau décret invitait le Conseil de la commune à dresser la liste des maisons existantes dans la municipalité, tant la manse conventuelle que la maison abbatiale : « ces deux maisons étaient réunies pour le Collège où 12 cy-devant Bénédictins étaient employés comme principal, procureur, économe, préfets et professeurs, chargés de l'éducation d'élèves du Roy et de plus de 200 pensionnaires, sous l'inspection de la municipalité. »

Alors le Conseil adressa à l'Assemblée Nationale une pétition demandant la conservation de ce Collège dont il fait une minutieuse description, avec ses salles d'études, réfectoires, dortoirs, salle d'escrime, salle de danse qui sert pour les exercices publics et peut contenir 600 personnes, avec des cours et

jardins, infirmerie, boulangerie, cellier, basse-cour, colombier, écuries, vacheries et laiteries. « Tous ces bâtiments sont d'une utilité indispensable pour un établissement consacré à la jeunesse dont les besoins ne pourraient être satisfaits qu'à frais immenses dans un endroit qui offre peu de ressources. »

Au mois de septembre, Cordier et Thomé, de Coulommiers vinrent enlever de l'abbaye les titres, le terrier et les autres papiers, qui furent envoyés à l'Administration du district.

Plusieurs mois se passèrent sans qu'il fût question de la vente du monastère. On enleva d'abord les ornements et vases sacrés qui servaient au culte catholique ; puis deux commissaires furent envoyés de Rozoy (chef-lieu du district), pour faire transporter à la fonderie des Barnabites à Paris la plus petite cloche de l'abbaye et celles de la paroisse Saint-Jean[1].

Quelques jours après, on fit un inventaire des effets et des meubles du Collège : un nouvel économe fut nommé qui devait garder le Collège sous sa responsabilité et régir provisoirement la maison « en bon père de famille », jusqu'à ce qu'il eût été statué sur le remplacement des Religieux.

En octobre 1793 il s'était formé à Rebais une Société populaire, « pour y propager l'esprit révolutionnaire » ; la municipalité lui permit de tenir ses séances dans une des salles de la maison abbatiale. Cette Société se fit bientôt remarquer par un excès de zèle : on lit en effet sur les registres de la police générale, à la date du 25 prairial an II :

« La Société populaire de Rebais (département de Seine-et-Marne), félicite la Convention Nationale sur ses travaux et particulièrement sur le décret qui enjoint les membres de rendre compte de leur conduite politique et de leur fortune avant la Révolution. Elle demande que les dispositions salutaires de ce décret soient étendues à tous les fonctionnaires publics. » C'était un zèle bien indiscret, car Robespierre écrivit en marge : « Que le commissaire de la police générale prenne des informations sur l'esprit de la Société populaire de Rebais et sur ceux qui la dirigent. »[2]

Pendant ce temps un dépôt de prisonniers de guerre était établi dans l'ancien château abbatial. Peu après, Bridou, admi-

1. L'église paroissiale Saint-Jean qui subsiste encore était comprise dans l'abbaye. Au commencement du XVIIIe siècle, l'abbaye renfermait une église abbatiale sous le vocable de Saint-Pierre, une chapelle de la Vierge (brûlée en 1740), l'église paroissiale et la chapelle du prieuré de la Madeleine.

2. Wallon, *Les Représentants du peuple en mission*, t. III. — Arch. nat. F. 74,437.

nistrateur du district, procédait au recollement des meubles de l'ancienne abbaye et faisait évacuer le restant des pensionnaires du Collège (Brumaire an III).

Le 6 ventôse suivant, on procédait à la location pour un an des deux prieurés voisins de Rebais : la Madeleine et Saint-Aile. Le prieuré de la Madeleine, comprenant maison, grange, chapelle, cour, jardins et clos, fut adjugé à 128 livres. Tout ce qui composait le prieuré de Saint-Aile (sauf la chapelle qui fut réservée), fut adjugé à 150 livres.[1]

Aussi bien la vente des bâtiments de l'abbaye n'eut lieu que longtemps après l'abandon de l'Ecole militaire : les seuls habitants du vieux monastère étaient des prisonniers de guerre logés au château abbatial, dont le gardien était l'ancien portier du Collège. Bien qu'un économe eût été désigné pour régir provisoirement la maison en bon père de famille, de nombreuses déprédations avaient été faites dans les bâtiments qu'on allait mettre aux enchères ; et quand le moment fut venu de vendre les immeubles, on s'aperçut qu'une partie du mobilier avait disparu et que tout avait été mis au pillage.[2]

En exécution de la loi du 28 ventôse an IV, l'abbaye fut mise en vente en un seul lot par les administrateurs du Directoire départemental.

Alors Grandidier, ancien principal de l'Ecole militaire disparue, voulut essayer de sauver de la destruction tous ces bâtiments : il adressa à l'Administration départementale une pétition demandant, avec facilité de paiement, l'aliénation de l'emplacement de l'Ecole pour y établir un nouvel établissement d'instruction publique. « Il voulait, disait-il, rétablir dans cette maison un cours d'instruction basé sur les principes adoptés par le Gouvernement, en inspirant aux élèves le goût des armes et un attachement fidèle à la Constitution républicaine. On détruirait ainsi quantité de petites écoles particulières, imbues des préjugés de l'ancien régime et perdues par le fanatisme. »

L'Administration départementale répondit que le domaine allait être vendu et que le citoyen Grandidier pouvait concourir à l'adjudication (17 ventôse an VI).

Le mobilier fut d'abord vendu ; quelque temps après, le vérificateur du domaine écrivit au citoyen directeur du domaine

1. Livre de la municipalité de Rebais.
2. Arch. départem. n° 65, n. 4.

national : « Il existe de vastes bâtiments connus sous le nom d'abbaye de Rebais qui sont dans le plus grand dépérissement. Je vous engage pour le bien de la chose d'en provoquer la vente le plus tôt possible (5 messidor)[1]. »

On n'a pas conservé de plan du monastère datant de l'époque révolutionnaire ; mais le procès-verbal dressé le 29 thermidor par les experts chargés de l'estimation du domaine nous donne, à défaut de plan, l'énumération des bâtiments de l'abbaye.

La cy-devant maison abbatiale consiste :

1° En un grand bâtiment flanqué de 5 tours, 2 à l'est, 3 à l'ouest, lequel bâtiment de 110 pieds de long sur 36 de large (les tours de 15, 20 et 24 pieds de diamètre), à 3 étages avec caves et grenier. — Au midi est un grand bâtiment de 184 pieds de long sur 26 de large avec 7 grandes pièces ; à côté pavillon en mansarde servant de chapelle où il y a un autel de marbre de 86 pieds de long sur 12 de large. — Grande cour devant et à côté des dits bâtiments, fermée de murs, au nord de laquelle il y a une porte cochère : le tout en fonds de terre de 68 perches.

2° Une basse-cour dans laquelle sont un grand bâtiment de 120 pieds de long sur 20 de large, avec four, chambres, laiterie, écurie, vacherie, grange ; — en retour vers l'est est un bas-logis, servant de toit à porc et poulailler ; — vers le midi est la porte-d'entrée de la basse-cour ; — en face est un corps de logis servant de grange, écurie et bergerie ; au bout de cette grange autre écurie de 24 pieds de long sur 20. — Au bout, vers le nord, est un porche servant de passage à une troisième cour, où il y a écuries et magasins ; au milieu est un colombier de 33 pieds de diamètre. Dans une troisième cour il y a un puits et un grand bâtiment de 78 pieds sur 20, servant d'écurie, et 4 remises avec chambres à blé. Dans une quatrième cour vers le midi est un toit à porc et une serre de jardin.

3° A l'ouest des dits bâtiments un grand potager carré, divisé en 4 parties par deux allées, bassin au milieu, avec puits, clos de murs, planté de 286 arbres fruitiers, en tout 2 arp. 60 perches.

4° Une terrasse régnant le long du 2me bâtiment ci-devant dit, le jardin d'en bas avec canal à poisson ; le dit jardin clos de murs par la terrasse au nord et par le Ru Raboireau[2] aussi muré à son midi ; avec une charmille de 147 arbres (2 arp. 40 p).

La cy-devant maison conventuelle consiste :

1° En une cy-devant église avec 2 clochers en ardoises, le premier sur une tour carrée, bâtie en pierre avec piliers, bâttants,

1. Arch. départ. n° 65, n. 4.

2. Le Raboireau ou Resbac, ruisseau qui a donné son nom à l'abbaye.

voûtes d'arrêt au premier et au second ; dans le clocher horloge avec timbre (qui n'est pas comprise dans l'estimation) ; le 2me clocher bâti en dôme sur le cœur de l'église ; au bout vers l'est une sacristie : le tout de 140 pieds sur 30. — Vers le sud de l'église est adossé le cloître, carré, dont les autres parties sont adossées aux costières des bâtiments cy-après : cour au milieu où il y a un puits avec grille et poulie en cuivre ; vers le sud un grand corps de logis, de 200 pieds sur 36, avec office, cuisine, bureau, réfectoire (cave et cellier dessous), au premier deux dortoirs divisés en plusieurs chambres avec cheminée (grenier au-dessus) ; — en retour vers l'est un bâtiment de 120 pieds sur 28, le bas distribué en trois salles. Au bout vers le nord, tenant à l'église, un grand escalier avec rampe, au premier un grand dortoir divisé en 7 chambres et grenier au-dessus ; dans une deuxième cour 11 classes formant avec les bâtiments susdits un grand carré, cour au milieu, la basse-cour vers le nord : consistant en un corps de logis de 128 pieds de long sur 20 de large, contenant en fonds de terre 76 perches.

2° Ensuite des classes et basse-cour susdites, un jardin potager où il y a deux puits, fermé de murs avec espaliers au nord et à l'est, lequel est distribué en plusieurs carrés et planté de 216 arbres ; en fonds de terre 2 arp. 10 p.

3° Au midi du dit jardin est une plantation de tilleuls, close de murs, servant de promenade, où il y a 9 grands bassins de grès : — contenant 55 perches.

4° Vers midi, un verger [illegible] arbres, où il y a un canal [illegible] de 70 pieds sur [illegible] parties par des grilles de [illegible] 2 arpents.

5° [illegible] contenant 3 arp. 85 p. [illegible] ferme de [illegible] 6° [illegible] 3 arpents.

7° [illegible] 3 arpents.

8° [illegible] avec 75 arbres [illegible]

[illegible]

[illegible] 28 [illegible] — [illegible] — [illegible] fonds de [illegible] 62 p.

Le domaine dont il s'agit est clos de toutes parts, et tient vers l'est à la rue de Rebais à la Madeleine, vers le sud au hameau et à la place de la Madeleine et à la rue qui descend de la Madeleine au chemin du Vinot, vers l'ouest au chemin de Rebais à Saint-Denis, enfin vers le nord à la rue Porte-sans-Tête, à la rue de la Poterne, la rue Lucas, à la place des Petits-Arbres, à l'église Saint-Jean et à divers propriétaires.

Il provient des cy-devant Bénédictins et est devenu national par loi du 4 novembre 1789.

Ne fera pas partie de cette vente l'horloge et timbres établis dans les clochers, qui seront comme mobilier national réunis au dépôt à ce destiné[1].

Telle est la description des bâtiments, cours, jardins, parc et terres, dont se composait l'abbaye de Rebais au moment de sa disparition. Sauf quelques agrandissements successifs exigés par l'établissement de l'Ecole militaire, cette description ressemble à un plan de 1646, qui se trouve aux Arch. nationales (u. 3, Seine-et-Marne, n° 56).

L'adjudication définitive eut lieu le 4 fructidor ; le tout fut adjugé à trois habitants du pays : Tranchard, officier de santé ; Daubigny, propriétaire ; et Duparcq, épicier, moyennant la somme de 850,000 francs.

Le paiement devait s'effectuer :

En numéraire, 3,397 fr. 58.

En 4 obligations, chacune de 3,397 fr. 58, produisant intérêt à 5 p. 100 par an.

Et en bons mobilisés de la dette publique pour 833,012 fr. 12.

Déjà Tranchard s'était rendu acquéreur, moyennant 5,940 livres du presbytère de Saint-Barthélemy, près La Ferté-Gaucher (1er thermidor an IV) ; mais la vente en fut annulée sur désistement et faute de paiement du dernier quart[2].

Ainsi finit l'abbaye de Rebais : son histoire commencée en 634 se termine le 4 fructidor an VI (août 1798).

Quelques instants avant la vente, la municipalité avait fait enlever un millier d'ardoises destinées à recouvrir le clocher, et un rétable d'autel qui devait servir d'autel de la patrie pour les fêtes nationales. Les trois acquéreurs se plaignirent à l'administration centrale de l'enlèvement des croisées et des portes,

1. Arch. départ. n° 65, n. 4.

2. Je dois ce détail à l'extrême obligeance de M. Marcus, curé de Saint-Barthélemy.

de l'orgue et des meubles de l'église : « la croix en fer, haute de 20 pieds, avait été jetée bas par un charpentier du pays, et dans sa chute elle avait percé le toit ; une cloche avait été descendue par le peuple et rependue dans le clocher de l'église de la commune. » Les dortoirs, le réfectoire, les salles de classe et la bibliothèque avaient souffert de dégradations, « faites par le public toujours enclin à mal faire, quand il enlevait les meubles à lui adjugés[1]. » (Vendémiaire an VII.)

Le receveur de l'enregistrement, Chagnet, répondit aux réclamants qu'ils connaissaient ces dilapidations, puisque l'un d'eux, Daubigny, était commissaire nommé par l'Administration municipale pour assister à cette vente ; que ces dilapidations ont été faites depuis cinq ans dans une maison restée inhabitée, où il n'a été fait aucune réparation ; enfin que le vieux château a servi de logement aux prisonniers de guerre qui l'ont fort maltraité. Le directeur de l'enregistrement concluait que la réclamation des acquéreurs n'était nullement fondée.

Quelques mois après l'adjudication, aucun versement n'était encore fait sur le prix de l'acquisition : l'Administration décida que, si dans les dix jours les possesseurs des bâtiments n'avaient pas rempli les conditions exigées, ils seraient tenus de rendre les clefs du domaine, et que leur jouissance serait annulée. (12 pluviôse an VII.)

Un peu plus tard l'immeuble, revendu par lots de grandeur inégale, passa aux mains de plusieurs propriétaires ; en 1830, Tranchard fils possédait encore une partie des bâtiments : une gravure de ce temps nous en a conservé l'aspect des ruines.

De cette antique prospérité il ne reste plus aujourd'hui que l'église paroissiale, une partie de l'infirmerie, la base d'une tour, un colombier et un vieux pont sur le Resbac.

V. LEBLOND.

1. Arch. départ n° 65, n. 4.

UNE
Municipalité de Canton dans la Haute-Marne
SOUS LE DIRECTOIRE*

4° Service militaire.

A toutes les charges qui pesaient sur le pays, on peut encore ajouter, et non comme la moins lourde, le service militaire. Si nous en jugeons par les procès-verbaux de l'administration pendant la période dont nous nous occupons, la population montrait bien peu d'entrain à se soumettre à ce service, et cherchait plutôt à s'y soustraire autant qu'elle le pouvait.

Dans les deux premières années du Directoire, la conscription n'était pas encore organisée et les militaires se recrutaient par la réquisition. Beaucoup de jeunes gens ainsi appelés ne se hâtaient pas de rejoindre leurs régiments, ou bien après être partis revenaient dans leurs familles. Le gouvernement, par arrêté du 2 germinal an 4 (22 mars 1796), prescrivit donc aux administrations de poursuivre sans relâche l'arrestation des militaires ou réquisitionnaires qui seraient restés dans leurs foyers sans autorisation légale. En outre, le chef de brigade Ostrée, agent militaire chargé d'activer dans le département le départ des jeunes de la première réquisition et des militaires qui avaient quitté l'armée, adressa une lettre analogue à la municipalité le 14 du même mois. Celle-ci décida, le 21 suivant, qu'une liste exacte de tous ces jeunes gens, ainsi que de ceux qui étaient partis et ensuite revenus, serait dressée et envoyée dans les 24 heures à l'officier de gendarmerie de l'arrondissement, avec ordre de faire toute la diligence nécessaire pour procéder à l'arrestation des citoyens compris dans cette liste[1]. Le 12 floréal suivant (1er mai), le commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale du département adressa encore une lettre à ce sujet à la municipalité. Elle décida alors, le 26 du même mois, que les agents, chacun dans leurs communes, formeront et feront parvenir à l'administration, dans le délai de trois jours, un état de tous les

* Voir page 489, tome II de la *Revue de Champagne*.

1. Fol. 27.

jeunes gens de la première réquisition, militaires et déserteurs à l'intérieur, qui n'ayant pas satisfait à la loi du 4 frimaire sont restés dans leurs foyers. Ces états devront désigner les noms et prénoms des militaires, leurs services et le corps auquel ils sont attachés. Un état général sera envoyé au commissaire du directoire exécutif du département[1].

Les désertions étaient fréquentes dans les armées. D'après une lettre du 24 brumaire an 5 (14 novembre 1796) transmettant les plaintes du commissaire du gouvernement près l'armée de Rhin et Moselle, elles avaient lieu journellement. C'étaient presque toujours les pillards, qui après s'être enrichis des dépouilles des habitants des pays conquis, faisaient tous leurs efforts pour rentrer dans leurs foyers et y jouir du fruit de leur brigandage. Il recommandait donc à l'administration de rechercher avec la plus grande sévérité tous les militaires qui auraient pu se réfugier dans le canton, d'examiner avec attention les papiers dont ils étaient porteurs et de faire conduire à leurs corps, de brigade en brigade, ceux qui auraient abandonné les drapeaux sans justifier de congés ou d'autres titres irréprochables. La municipalité décida alors le 17 frimaire (7 décembre) que la liste des jeunes gens qui se trouvaient dans ce cas, serait remise au commandant de gendarmerie de Bourbonne, pour exécuter ces ordres[2]. Des peines furent en outre édictées dans la suite contre les habitants qui recèleraient des militaires dans le cas de rejoindre ou favoriseraient leur évasion[3].

Une lettre adressée par le commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale au commandant de gendarmerie fait connaître les cas d'exemption dont peuvent jouir les jeunes gens de la première réquisition. « L'article 1 de l'arrêté du 4 ventôse an 4 (23 février 1796), dit-il, annule toutes les exemptions de réquisition quelles qu'elles soient, autres que celles délivrées conformément à la loi du 4 frimaire même année (25 novembre 1795). Ceux des jeunes gens de la première réquisition qui ont été exceptés ou exemptés par défaut de taille, santé ou vigueur, n'ont donc pu l'être que provisoirement, et l'arrêté du 25 pluviôse les oblige de se rendre à l'armée dès l'instant que les causes d'exemption sont jugées ne plus exister.

C'est d'après ces dispositions, que dans mon instruction

1. Fol. 33.
2. Fol. 51, v° et 52 r°.
3. Fol. 57, v° et 58.

imprimée du 15 ventôse, j'ai recommandé aux administrations municipales de comprendre dans leurs états tous ceux qui ont fait partie de la levée des 300,000 hommes, ou autres levées antérieures, qui se sont inscrits volontairement sur les registres des administrations municipales. Ceux qui sont partis volontairement sont tous compris dans les mêmes dispositions, et en cas de doute, j'ai recommandé aux municipalités et aux commissaires près d'elles de m'adresser leurs observations.

Les ci-devant nobles, parents d'émigrés, ministres du culte de l'âge de la réquisition, ci-devant exceptés, sont actuellement dans l'obligation de se rendre aux armées, s'ils n'ont pas été employés. Enfin, je le répète, j'ai suffisamment informé les municipalités qu'il n'y avait d'autres exceptions que celles portées dans l'article premier de l'arrêté du 15 pluviôse[1]. »

Malgré tous ces ordres, les menaces et les procès faits par la gendarmerie, les jeunes gens appelés au service ne s'empressaient pas de partir. C'est ce que témoigne encore une lettre de Roger, chef d'escadron de la 18e division de la gendarmerie nationale. Nous allons aussi la donner en entier, on verra par là toutes les difficultés qu'avait la gendarmerie pour faire rejoindre les nouvelles recrues :

Chaumont, le 12 messidor an 5 de la République française une et indivisible.

J'apprends qu'il est beaucoup de militaires, de réquisition-

1. Fol. 65 v° et 66 r°. Avec cette lettre, deux autres du général Pille, commandant la division de Dijon, furent transcrites par la municipalité, dans sa séance du 9 prairial an 5. Comme elles sont intéressantes pour faire connaître l'état des provinces, nous les donnons *in-extenso*. — Le général Pille au commandant de la gendarmerie à Chaumont. De Dijon, le 8 floréal an 5 :

Le ministre de la guerre me marque par sa circulaire du 23 germinal que le Directoire exécutif est informé que des escortes de brigands armés se trouvent réfugiés dans quelques départements et y commettent journellement les plus horribles attentats contre les personnes et les propriétés. Jusqu'à présent, aucun rassemblement de cette espèce ne s'est manifesté dans ma division, mais vous sentez combien il est nécessaire de redoubler de vigilance et de fermeté pour continuer d'y maintenir la tranquillité et la sûreté publiques.

Si le moindre désordre venait à se manifester, réprimez-le par les moyens que la loi met en votre pouvoir, et ne manquez pas de m'en informer, même par ordonnance de brigade en brigade afin que je puisse aussitôt employer les mesures les plus rigoureuses pour réprouver dès le principe de tels désordres qui se multiplieraient bientôt si la force publique restait dans l'inaction. Je compte sur vos soins et votre activité à me tenir exactement au courant de tout ce qui vous paraîtrait intéresser l'ordre et la tranquillité

[illegible]

[illegible]

[illegible]

pas, les gendarmes seront toujours obligés de faire justifier, soit sur la feuille de service, soit par un certificat de l'agent, de leur transport en telle commune, pour la recherche de tels, tels militaires.

Dans différents entretiens que j'ai eus avec le commissaire du Directoire exécutif près l'administration départementale, il y a été remarqué que dans l'arrondissement des lieutenances de Langres et de Bourbonne, le service pour le départ des militaires n'a pas eu, et n'avait point le succès qu'on a droit d'attendre de ceux de la gendarmerie chargée de cet important service.

Je vous rappelle définitivement à l'ordre de surveillance active que vos fonctions de capitaine vous obligent.

Pour copie conforme,
Signé : Le capitaine, HOUDIÉ[1].

Mais toutes ces recommandations, tous ces ordres sévères n'empêchèrent pas les désertions de continuer et les recrues d'apporter toute la mauvaise volonté possible pour aller rejoindre l'armée; toutes les mesures prises dans la suite en sont la preuve. Le 8 vendémiaire an 6 (29 septembre 1797), l'administration municipale s'occupa encore des réfractaires, d'après les ordres émanés du Directoire exécutif et du département. Il fut enjoint à chaque agent, sous sa responsabilité, de dresser pour le 17 de ce mois un état des militaires et des jeunes gens de la première réquisition qui seraient restés dans leurs foyers. Une liste générale sera faite pour être adressée au commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale, ainsi qu'au commandant de gendarmerie de Bourbonne, avec invitation à ce dernier d'arrêter les militaires compris sur cet état pour être reconduits au dépôt à Chaumont de brigade en brigade[2]. Beaucoup de déserteurs se retiraient en Suisse; le Ministre des finances, par lettre du 7 pluviôse an 6 (26 janvier 1798), ordonna aux administrations de donner un état des réquisitionnaires, qui depuis dix-huit mois avaient quitté leurs drapeaux et étaient rentrés dans leurs familles avec ou sans congé. Les agents chargés de procéder à cette recherche répondirent le 7 ventôse (25 février) qu'aucun militaire ne se trouvait dans le cas prévu par la lettre du Ministre[3]. Deux

1. Fol. 70.
2. Fol. 85.
3. Fol. 95 r° et 96 v°.

mois après, le 7 floréal, d'après les ordres du Ministre de la guerre du 9 germinal, sept réquisitionnaires, tant de Fresnes que de Villars, furent tenus de se trouver à leur domicile pour être conduits par la gendarmerie au dépôt du chef-lieu de département, faute de quoi ils seraient poursuivis et punis comme déserteurs [1].

De nouvelles listes des militaires et réquisitionnaires furent encore dressées le 30 thermidor an 6 (17 août 1798), sur la demande du commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale, en exécution de la loi du 24 brumaire même année, relative aux déserteurs, aux fuyards de la réquisition et à leurs complices. On en forma trois, la première contenant les noms des militaires et réquisitionnaires jugés provisoirement exempts de rejoindre, ils étaient au nombre de 12 ; la deuxième, celle des militaires et réquisitionnaires dans le cas de rejoindre, il y en avait 16 ; la troisième, celle des malades, ils étaient deux. Toutes trois furent envoyées au commissaire du Directoire exécutif, et la deuxième seule, au commandant de gendarmerie [2].

A partir du 5 septembre 1798, jour où la conscription fut organisée par Jourdan, le recrutement de l'armée eut lieu par voie de tirage au sort. Il était nécessaire, dans ce cas, d'examiner les conscrits qui pourraient prétendre être dispensés de rejoindre pour cause d'infirmités. Le Ministre de la guerre prescrivit donc aux administrations, par arrêté du 11 vendémiaire an 7 (2 octobre 1798), de former un jury de cinq membres pour procéder à cet examen et d'y adjoindre un officier de santé pour éclairer ce jury. L'administration le nomma le 29 vendémiaire suivant ; l'officier de santé désigné fut Claude-Antoine Le Joyant [3].

D'après la loi du 3 vendémiaire an 7 (24 septembre), une levée de 200,000 conscrits devait être faite en France. Le Ministre de la guerre, dans ses instructions du 11 vendémiaire relatives à cette loi, chargea les administrations municipales de choisir parmi les officiers réformés du canton, un homme en état de marcher, intelligent, ferme et d'une moralité éprouvée, pour

1. Fol. 103 v° et 104. — Un nommé Joseph Thiébault, né à Fresnes en 1752, et aide de camp en 1793 à l'armée des Ardennes, fut porté sur la liste des émigrés pour avoir abandonné son emploi par désertion (Fol. 116 v° 117 r°).

2. Fol. 118 v° et 119 r°.

3. Fol. 125 v° et 126 r°.

conduire les conscrits au chef-lieu de département. Ce fut un nommé Louis Lebecq, ancien lieutenant au bataillon de Biron, que l'on désigna comme conducteur des conscrits de la première classe du canton de Fresnes. Une liste contenant leur signalement lui fut remise[1]. Le jour du départ des conscrits était une véritable fête, si nous nous en rapportons à l'arrêté du 13 fructidor an 7 (30 août 1799). Il était défendu à toute personne de se livrer ce jour-là à aucun travail, sous quelque prétexte que ce soit, sous peine d'être poursuivie et punie conformément aux lois. Le départ était fixé cette année au 20 fructidor ; les agents de chaque commune furent chargés de réunir les conscrits à 5 heures du matin. Pour cela, ils se firent accompagner d'un détachement de la garde nationale composé de 25 hommes, à Villars et à Enfonvelle, et de 50 à Fresnes. Ils se rendirent ensuite, drapeau déployé et au bruit de la caisse, au chef-lieu près de l'arbre de la liberté ; les pères et mères des conscrits furent priés d'accompagner le cortège. Le commissaire du Directoire exécutif fit une harangue qu'il termina en invitant les déserteurs à venir se ranger sous les drapeaux de la République, il leur serait alors délivré des feuilles de route pour partir sur-le-champ. Passé ce délai, ils seront dénoncés et poursuivis. Cet arrêté fut publié par les agents pendant trois jours, les 14, 15 et 19 fructidor. Deux personnes furent ensuite chargées de conduire les recrues au chef-lieu de département[2]. Déjà, le 7 prairial précédent, avait eu lieu le départ des conscrits des 1re, 2e et 3e classes et des enrôlés volontaires. Auparavant, ils durent se présenter avec leurs havresacs à l'administration qui en fit la visite ; Louis Lebecq les conduisit encore[3].

Les désertions devaient être nombreuses à cette époque, si nous en jugeons par le nombre des militaires et réquisitionnaires rentrés sans motifs dans leurs foyers. Conformément à une lettre de l'administration centrale du 11 ventôse an 7 (1er mars 1799), la municipalité lui adressa un tableau de ceux qui, dans le canton, se trouvaient dans cette condition. D'après ce tableau, il y en avait 8 à Fresnes, 3 à Villars et 1 à Enfonvelle. Le 6 fructidor suivant (23 août 1799), l'administration prévint encore les militaires, réquisitionnaires ou conscrits qui ne pouvaient alléguer aucune cause de dispense, que pour

1. Fol. 130.
2. Fol. 166 et 167.
3. Fol. 155 vo.

obéir à l'arrêté de l'administration centrale du 21 thermidor, elle sera dans la nécessité de les dénoncer comme déserteurs, si le 10 du courant ils ne se présentent pas devant elle pour obtenir des feuilles de route, afin de rejoindre leurs corps respectifs [1]. La visite des réquisitionnaires et des conscrits avait lieu à Chaumont. Ceux qui se croyaient dans le cas d'être dispensés furent invités le même jour à se présenter à l'administration le 10, afin d'être examinés, dans le cas où ils ne pourraient se présenter devant le jury établi à Chaumont. Ce délai fut encore prolongé jusqu'au 20, jour du départ, mais toutes ces mesures ne semblent pas avoir produit grand effet.

Le 14 fructidor, le Directoire exécutif avait ordonné à tous les réfractaires de se rendre avant le 19 vendémiaire an 8 (11 octobre 1799) à leurs corps ou à l'armée la plus prochaine, sous peine de se voir considérer comme déserteurs et punis comme tels. Aucun ne se présenta pour obtenir sa feuille de route. L'administration municipale décida donc, le 10 vendémiaire, que les agents les inviteraient encore à venir les prendre le 11 et le 12. Passé ce délai, il ne leur en sera plus délivré, et l'administration usera de tous les moyens coercitifs que lui donnent les lois pour accélérer leur départ et les punir de leur lâcheté. Dans une assemblée tenue quelques jours après, elle fut obligée de dresser de nouveau la liste de tous les déserteurs pour la remettre entre les mains du commandant de la force armée. Il fut constaté, d'après le rapport des agents et des adjoints, qu'il y en avait alors 11 à Fresnes, 3 à Villars et 4 à Enfonvelle. Pour les punir, on délivra des billets de logement à des militaires afin qu'ils pussent vivre chez eux, jusqu'à ce qu'ils se soient présentés pour être conduits au chef-lieu de département et y recevoir des ordres ultérieurs [2].

Outre les conscrits désignés par la voie du sort, il y avait encore pour le service militaire, les enrôlés volontaires. D'après les instructions du Ministre de la guerre sur la loi du 28 germinal an 7 (17 avril 1799) relative au complément de la levée de 200,000 hommes, il fut ouvert du 10 au 13, au bureau de l'administration, un registre où seraient inscrits les enrôlements volontaires. Ne pouvaient y être admis, ni les conscrits de la première classe, ni les réquisitionnaires ou autres mili-

1. Fol. 165.
2 Fol. 175 et 176.

taires sous les drapeaux. Les conscrits de la deuxième et de la troisième classe et les jeunes gens âgés au moins de 18 ans et ayant les qualités requises pour le service pouvaient, par cet enrôlement, fournir le complément exigé par la loi[1].

Le Directoire, par arrêté du 19 frimaire an 5 (9 décembre 1796), ordonna la formation de compagnies de vétérans nationaux. Pour les former, tous les militaires du canton, soit vétérans, soit soldés ou demi-soldés, soit retirés pour cause de blessures ou jouissant d'une pension provisoire de 30 francs furent visités par des commissaires nommés à cet effet. Ils étaient au nombre de deux et devaient donner leurs observations par écrit sur chacun de ces militaires, dire si leurs forces physiques leur permettaient de faire avantageusement le service des compagnies détachées et reconnaître surtout si ceux qui jouissaient de secours provisoires étaient en état de reprendre leur service à l'armée ou s'ils n'étaient propres qu'au service des compagnies de vétérans[2].

D'après une circulaire du Ministre de la guerre du 9 frimaire an 6, les militaires rentrés dans leurs foyers à cause de leurs infirmités et qui voulaient prétendre à la solde, demi-solde ou double solde, devaient obtenir de deux officiers de santé, nommés par l'administration, un certificat constatant qu'ils avaient perdu totalement ou en partie l'usage d'un ou de deux membres. Les officiers de santé désignés furent MM. Le Joyant et Floriot qui durent procéder à leur inspection en présence des citoyens Bouvier et Clerc, tous deux officiers municipaux[3]. Un tableau des militaires infirmes fut dressé par l'administration municipale le 26 brumaire an 7 (16 nov. 1798) et envoyé au commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale qui l'avait demandé. D'après ce tableau, on comptait 5 infirmes à Fresnes, 1 à Villars et 1 à Enfonvelle. Telles furent les mesures prises dans nos campagnes, sous le Directoire, pour assurer le service militaire.

5° Fêtes républicaines.

Nous ne voudrions pas terminer cette étude sur notre municipalité sans parler des fêtes républicaines. Sous le Directoire on en célébra un grand nombre ; la plupart étaient des anni-

1. Fol. 151 v° et 152 r°.

2. Fol. 56 v° et 57 r°. Les commissaires nommés pour cette visite furent Claude-Simon Floriot et Claude-Antoine Le Joyant.

3. Fol. 82 v°.

versaires ou des fêtes symboliques. Les détails que nous pourrons donner sur ce sujet feront bien connaître l'esprit de cette époque ; on verra aussi que la plupart du temps, le peuple ne s'associait pas volontiers à toutes ces démonstrations et laissait souvent les administrations agir seules.

La première dont nous trouvions la mention est celle de l'anniversaire de la mort de Louis XVI. D'après la loi du 21 nivôse an 3 (10 janvier 1795), il devait se faire dans chaque canton, le 1er pluviôse (21 janvier), une réunion des fonctionnaires publics et salariés de la nation, pour déclarer en présence du peuple leur sincère attachement à la République et leur haine éternelle pour la royauté. Le Directoire prescrivit l'exécution de cette cérémonie par arrêté du 23 nivôse an 4 (13 janvier 1796). La municipalité de Fresnes ne l'ayant reçu que le 2 pluviôse, fixa la cérémonie au 6 du courant à 10 heures du matin, auprès de l'arbre de la liberté du chef-lieu de canton. Tous les habitants furent prévenus par les agents de leurs communes au bruit de la caisse[1]. Le 2 pluviôse an 6 (21 janvier 1798) la même cérémonie eut lieu[2]. En l'an 7, elle se fit le même jour, mais avec plus de solennité. D'après l'arrêté du Directoire exécutif du 3 frimaire (23 novembre 1798), les agents devaient avertir nominativement et individuellement tous les fonctionnaires publics résidant dans leur commune, adjoints, juge de paix, greffiers, officiers de la garde nationale, gardes champêtres et forestiers, huissiers, notaires, etc. Une garde de 40 hommes, dont 20 de Fresnes et 10 de chacune des deux autres communes devait se trouver en armes, et autant que possible en uniforme devant la maison commune à 9 heures du matin. Le cortège partit de ce lieu et se rendit près de l'arbre de la liberté où l'on chanta des hymnes patriotiques ; on alla ensuite au temple destiné aux réunions décadaires, où l'on accomplit les cérémonies prescrites par l'arrêté du Directoire[3].

Après cet anniversaire, d'après la loi du 3 brumaire an 4 (25 octobre 1795), il fut ordonné de célébrer par toute la France une fête de la jeunesse le 10 germinal de chaque année. L'arrêté qui la concernait parvint encore trop tard à l'administration pour qu'il lui fût possible de la faire au jour fixé. Elle dut la remettre au 14 à 9 heures du matin. L'endroit choisi pour

1. Fol. 18 v°.
2. Fol. 92.
3. Fol. 138.

sa célébration fut la place publique du chef-lieu de canton, près de l'arbre de la liberté, où serait érigé un autel de la patrie. Les jeunes gens de 16 ans jusqu'à 21 exclusivement, seraient armés et inscrits conformément à la loi du 28 prairial an 3 (16 juin 1795) sur le rôle des citoyens faisant le service de la garde nationale. Ceux qui étaient parvenus à l'âge de 21 ans devaient être inscrits sur le registre des citoyens ayant droit de voter dans les assemblées primaires, conformément à l'art. 8 de la Constitution, et il leur serait délivré à chacun d'eux une carte civique. Comme jusqu'alors il n'y avait pas encore eu d'instituteur national et que par conséquent, aucun élève ne s'était distingué dans les écoles, aucune récompense ne devait être distribuée cette année-là; mais l'année suivante l'administration s'occuperait incessamment de l'élection des sujets qui pourraient réunir les qualités nécessaires pour l'instruction de la jeunesse, et elle en dresserait un état qui serait envoyé au département, afin qu'il pût nommer un instituteur et une institutrice pour le canton de Fresnes. Le commissaire du Directoire exécutif fut invité à donner aux jeunes citoyens quelques instructions sur la morale du citoyen et sur l'importance des devoirs que leur imposait le salut et la prospérité de la République[1].

Pendant l'année 1796, les armées françaises et surtout l'armée d'Italie remportèrent de nombreuses victoires. Par la loi du 18 floréal an 4 (7 mai 1796), il fut donc ordonné qu'il serait partout célébré le 10 prairial (29 mai) une fête de la victoire. La cérémonie eut lieu au chef-lieu de canton près d'un autel de la patrie sur lequel étaient posés des trophées et des branches de lauriers ornées de rubans tricolores. Le commissaire du Directoire exécutif fit un discours, puis le président appela à haute voix les pères et mères des défenseurs de la patrie qui s'étaient signalés et leur donna un témoignage public de reconnaissance. Tous les militaires du canton présents sous les drapeaux furent nommés en indiquant l'armée où ils servaient et les victoires qu'elle avait remportées; on fit en même temps la commémoration de ceux qui étaient morts. Des palmes « et des témoignages de gratitude et de sensibilité furent donnés à tous les militaires de l'arrondissement qui avaient été blessés en combattant ». Les agents de chaque commune devaient faire annoncer cette fête au son de la caisse, convoquer les citoyens par tous les moyens possibles et se

1. Fol. 26 et 27 r°.

endre à leur tête au chef-lieu de canton où ils devaient être arrivés à 9 heures du matin[1].

Une cérémonie du même genre fut encore célébrée le 10 prairial an 9 ; on l'appela alors fête de la reconnaissance et des victoires, car elle était autant en l'honneur des fonctionnaires publics que des soldats. On suivit à peu près le même programme ; trois articles seulement furent ajoutés. Les pères et mères qui avaient eu l'avantage de fournir le plus de défenseurs à la patrie, seraient mis à des places « distinguées » : vingt hommes de la garde nationale de Fresnes, dix de Villars et dix d'Enfonvelle, devaient se trouver en armes à la cérémonie sous peine d'être punis selon la loi du 6 octobre 1791 ; enfin, des chants patriotiques, des courses, des danses termineraient la fête[2]. Le procès-verbal rédigé le même jour constate l'absence de la majeure partie de la population. « Malgré toutes les diligences de l'administration qui s'y est trouvée entière, excepté l'adjoint de la commune de Villars, il ne s'est trouvé que très peu de personnes à cette cérémonie ; il n'y avait qu'une partie de la garde nationale de Fresnes commandée ; celle commandée dans les communes de Villars et d'Enfonvelle était présente. Aucun des pères et mères des défenseurs de la patrie, malgré les invitations des agents n'ont paru. Les citoyens Joseph Robert, notaire public à Fresnes, Jean-Baptiste Gouverneur, Joachim Detroye, assesseurs du juge de paix, domiciliés à Villars, étaient aussi absents[3]. »

En l'an 7, à la même époque, cette fête fut encore célébrée. Elle prit alors seulement le nom de fête de la reconnaissance ; la cérémonie se fit au lieu destiné à la réunion des citoyens. On déposa sur l'autel de la patrie qui y fut élevé : 1° la constitution de l'an 3 et le tableau des législateurs « qui ont toujours donné des preuves non équivoques de leur attachement pour la patrie » ; 2° les tableaux des campagnes des Français et celui de tous les militaires du canton qui ont droit à la reconnaissance publique Pour le reste, cette fête ressemble à celles des années précédentes[4].

L'agriculture, dans un pays comme la France, où elle a une si grande importance, devait avoir aussi une cérémonie en son honneur. Le Directoire ordonna de la célébrer le 10 messidor

1. Fol. 34 v° et 35.
2. Fol. 106 et 107 r°.
3. Fol. 107 v° et 108 r°.
4. Fol. 156.

(28 juin). Comme les autres fêtes elle eut lieu près de l'arbre de la liberté où avait été érigé un autel de la patrie. Un discours fut prononcé par le président, et un habitant qui « à son ancienneté joignait une activité, un zèle et un patriotisme recommandables », proposé pour modèle aux cultivateurs. Son nom fut proclamé à haute voix et pendant toute la cérémonie il fut placé à côté du président. La fête fut annoncée plusieurs fois au son de la caisse ; des commissaires furent chargés de maintenir l'ordre et de faire exécuter les instructions du Directoire. Toute la garde nationale, dont un tiers au moins serait armé, dut s'y trouver[1]. En l'an 6, le 10 messidor, cette fête eut encore lieu ; le même programme fut à peu près suivi[2]. Nous ne savons si en l'an 4, la population célébra bien cette fête, mais en l'an 6 elle s'absenta toute entière. En voici au reste le procès-verbal rédigé le jour même. « Le 10 messidor de l'an 6 de la République... l'administration municipale du canton de Fresnes s'est assemblée à l'effet de célébrer la fête de l'agriculture. Tous ses membres y étaient présents ; elle a vu avec peine que nul citoyen ne s'y est trouvé. Le juge de paix, deux assesseurs de Villars, deux de Fresnes y ont assisté ; quinze hommes de la garde nationale de Villars et environ quinze hommes tant de Fresnes que de Villars ont accompagné le cortège. Il n'y avait pas un seul garde national des communes de Fresnes et d'Enfonvelle, quoique de ce requis, et que plusieurs officiers aient été avertis par écrit. Les quinze gardes nationaux ont témoigné le plus grand mécontentement de se voir seuls à cette cérémonie. Quoique privée d'assistance, l'administration municipale a exécuté toutes les dispositions de l'arrêté du Directoire exécutif du 20 prairial an 4 relatif au mode de célébration de la fête de l'agriculture[3]. »

L'anniversaire de la fondation de la République devait, d'après l'arrêté du Directoire du 13 fructidor an 4, se célébrer le 1er vendémiaire. La municipalité de Fresnes fut obligée d'en renvoyer la cérémonie au 4, les ordres de l'administration centrale lui étant parvenus trop tard. Nous y retrouvons toujours à peu près le même programme que dans les précédentes. L'instituteur, à la tête de ses élèves, devait se réunir au cortège qui, de la maison commune irait près de l'arbre de la liberté. Des jeux, des courses, des danses auraient lieu ce jour-là[4].

1. Fol. 39 vo et 40 ro.
2. Fol. 111.
3. Fol. 112 vo et 113 ro.
4. Fol. 49 vo et 50 ro.

En l'an 5, cette fête se célébra quelques jours seulement après le coup d'Etat du 18 fructidor. L'administration profita de cette circonstance pour exciter l'enthousiasme du peuple et lui faire connaître « par quelles manœuvres perfides et scélérates, le royalisme et le fanatisme coalisés voulaient lui enlever ses droits et sa liberté qu'il a reconquis par tant de sacrifices. » Aussi, cette fête eut du succès ; en voici le procès-verbal : « Le 1er vendémiaire an 6... le président de l'administration, les agents et adjoints des communes, le commissaire du Directoire exécutif, le juge de paix et ses assesseurs se sont assemblés au lieu ordinaire des séances de l'administration, d'où ils sont partis au milieu d'un cercle de garde nationale et de citoyens de toutes les communes du canton pour se rendre à l'autel de la patrie élevé près l'arbre de la liberté.

Le commissaire du Directoire exécutif a donné aux citoyens assemblés lecture des droits et des devoirs de l'homme ; il leur a ensuite annoncé que l'après-midi il y aurait un prix décerné à celui des jeunes citoyens qui aurait surpassé les autres à la course ; il leur a rappelé les bienfaits de la Révolution et les a engagés à concourir à l'exécution de la loi qui ordonne aux prêtres déportés et aux émigrés non rayés définitivement de sortir de France sous quinze jours.

Il a été ensuite prononcé un discours par le citoyen Monnin, militaire blessé résidant dans la commune de Fresnes, après lequel, le serment de haine à la Royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'an 3 a été prêté par les autorités constituées et par tous les citoyens du canton avec le plus vif enthousiasme. Des cris de vive la République, vive l'Assemblée législative, vive le Directoire exécutif ont été vivement et souvent répétés.

Plusieurs citoyens ont demandé que le discours prononcé par le citoyen Monnin fût déposé aux Archives de l'administration pour être communiqué aux citoyens qui le désireraient.

L'administration a accueilli la demande des citoyens susdits et a prié le citoyen Monnin de remettre copie de son discours au secrétaire de l'administration.

De suite, les autorités constituées ont été reconduites au lieu de leurs séances par la garde nationale et une foule de citoyens [1]. »

Des danses terminèrent cette fête.

1. Fol. 81 v° et 82 r°.

Pour le 1er vendémiaire an 8, on changea un peu le programme. Il fut élevé au lieu destiné à la réunion décadaire un autel à la concorde sur la base duquel on lisait : « Paix à l'homme juste, à l'observateur fidèle des lois. » Les autorités, pour se rendre de la maison commune à cet endroit, furent accompagnées de cent hommes de la garde nationale. En tête du cortège, fut portée une enseigne sur laquelle étaient ces mots : « Le peuple, debout, est armé contre ses ennemis extérieurs et intérieurs, pour l'intégrité de son territoire et le maintien de sa constitution de l'an 3. » Le président prononça un discours dans lequel il invita les républicains à abjurer toute division ; il prêta le serment civique dans la forme ordonnée par la loi du 12 thermidor an 7 (30 juillet 1799) et invita les assistants à le répéter après que les fonctionnaires l'eurent fait. En témoignage de reconnaissance, il proclama « honorablement » les noms des conscrits et autres militaires qui avaient obéi à la loi, il désigna les individus qui s'y étaient soustraits et invita leurs parents à les faire partir et les agents à exécuter la loi. Il proclama aussi les noms des citoyens qui avaient payé en tout ou en partie leur cotisation à l'emprunt forcé. La cérémonie se termina par des danses[1].

Parmi les fêtes républicaines, il en était une qui, destinée à remplacer le dimanche, revenait périodiquement tous les dix jours, c'était le décadi. Après la journée du 18 fructidor, le Directoire se crut bien affermi et pensa que « les républicains pouvaient, malgré et en dépit des royalistes et des réacteurs, substituer les institutions républicaines à ces fêtes créées et trop longtemps célébrées par le fanatisme le plus révoltant et les préjugés les plus absurdes ». Conformément à la lettre du Ministre de l'intérieur du 19 brumaire an 6, l'administration s'occupa donc, le 15 nivôse suivant (4 janvier 1798), de régler les dispositions à suivre pour la célébration du décadi. Voici l'arrêté qui fut pris en cette circonstance :

1° A compter du jour de la publication du présent, l'administration municipale et le tribunal de paix et de police vaqueront le décadi.

2° Tous les citoyens sont invités à le célébrer.

3° Défenses sont faites à tout citoyen quelconque d'étaler, dans les rues et sur les voies publiques aucune espèce de marchandise. Si des foires ou marchés tombaient le décadi, ils

1. Fol. 172.

seront transférés au lendemain ; on en préviendra par affiches les communes circonvoisines.

4° Défense à tout citoyen de se servir, pour quel acte que ce soit, d'autre calendrier que du républicain, même pour affiche ou publication.

5° Les agents des communes sont tenus de rassembler le peuple tous les décadis dans le local le plus convenable et à l'heure la plus commode pour tous les citoyens ; ils y liront les lois et les arrêtés des autorités constituées ; ils feront aussi la lecture des nouvelles que l'administration aura pu se procurer.

6° Les ministres du culte sont invités à transférer au décadi leurs cérémonies religieuses les plus intéressantes. L'administration jugera de leur patriotisme par l'empressement avec lequel ils rempliront les vues du gouvernement.

7° Les instituteurs consacreront le décadi au repos de leurs élèves, ils les conduiront dans le lieu désigné par l'agent pour la lecture des lois et arrêtés. Après la dite lecture, l'agent ou l'adjoint et tous les citoyens qui le désireront, interrogeront ces jeunes républicains sur la constitution de l'an 3 et sur les droits et les devoirs du citoyen, ceux qui répondront le mieux seront notés et des prix leur seront décernés les jours des fêtes républicaines.

8° Pour mettre ces jeunes citoyens en état d'apprendre leurs droits et leurs devoirs, et afin qu'ils sachent parfaitement les principes sacrés d'après lesquels ils doivent se conduire, les instituteurs sont tenus de se procurer des constitutions, d'obliger leurs élèves à s'en munir et de les contraindre de l'étudier et de l'apprendre. L'administration jugera, par les progrès que feront les élèves dans cette étude si intéressante, du zèle et du patriotisme des instituteurs.

9° Tous les citoyens sont invités à prononcer le jour de repos, des discours de morale, à raconter les hauts faits de nos héros dont la France républicaine fourmille ; on les invite enfin à recueillir et à narrer tous les faits dont l'exemple peut encourager la jeunesse [1] ».

Comme pour toutes les cérémonies, d'après l'arrêté de l'administration du département du 29 fructidor an 6 (15 septembre 1798), les administrations municipales devaient choisir, dans chaque chef-lieu de leur arrondissement, le local le plus vaste et le plus commode pour la célébration de ces fêtes ; il

1. Fol. 94.

fut décidé que l'édifice destiné à l'exercice du culte, dans le chef-lieu de canton de Fresnes, serait affecté à la réunion des citoyens. La lecture des lois et actes de l'autorité publique adressés pendant la décade à l'administration municipale, s'y fera à 10 heures du matin depuis le 1er vendémiaire jusqu'au 1er germinal, et à 9 heures du 1er germinal au 1er vendémiaire. La publication de cet arrêté se fit au chef-lieu de canton par l'administration accompagnée d'un détachement de la garde nationale, et dans chaque commune par les agents décorés de leurs écharpes et également accompagnés d'un détachement de la garde nationale.

Si les églises étaient affectées aux réunions décadaires, on y tolérait cependant aussi l'exercice du culte, mais il était tout à fait relégué au second plan. Un autel de la patrie fut élevé dans le lieu le plus apparent de l'édifice. L'enceinte fut décorée d'emblèmes civiques et la déclaration des droits et des devoirs du citoyen, placée de manière que tous les assistants pussent la lire facilement. Tout exercice du culte devait cesser les décadis à 9 heures du matin et ne pouvait être repris qu'après la fête décadaire, pourvu qu'il ne soit pas plus de 5 heures du soir en hiver et 7 heures en été. Les signes du culte seront voilés, de manière qu'ils ne paraissent point pendant les heures des décadis. Nul ne pourra, pendant la célébration du décadi, paraître avec un habit affecté aux cérémonies religieuses, et celui qui contreviendrait à cette disposition serait puni. On ne pourra également y paraître avec des habits indécents, et un détachement de 40 hommes de la garde nationale se rendra tous les décadis, à 8 heures et demie du matin, à la maison commune, pour recevoir les ordres de l'administration relatifs à l'exécution de cet article[1]. Il était absolument interdit de travailler les jours du décadi, et les agents et adjoints furent obligés de dresser procès-verbal contre ceux qui enfreindraient cette loi[2].

La royauté et tout ce qui s'y rattachait ayant disparu, le peuple fut proclamé souverain et une fête fut instituée en l'honneur de cette souveraineté. Par la loi du 13 pluviôse an 6 (1er février 1798), le Directoire en fixa la célébration au 30 ventôse (20 mars); conformément à cette loi et d'après l'arrêté pris par la municipalité en cette circonstance, tout travail fut interdit ce jour-là. Un certain nombre de vieillards

1. Fol. 124 r° et 125 v°.
2. Fol. 157 r°.

furent désignés par l'administration pour représenter le peuple dans cette fête. Ils devaient se rendre à la maison commune le 30 ventôse, à 9 heures du matin, accompagnés de quatre jeunes gens qu'ils auront choisis eux-mêmes parmi ceux qui ont fréquenté avec le plus d'assiduité les écoles publiques et se sont distingués par leur patriotisme. Ces jeunes gens porteront chacun une bannière sur lesquelles on lira les axiômes républicains relatés dans l'art. 5 de l'arrêté du Directoire exécutif relatif à cette fête[1]. Des commissaires, nommés pour préparer l'autel de la patrie et tous les accessoires, furent présidés dans leurs opérations par l'adjoint de la commune de Fresnes. Toute la garde nationale devra être réunie à 9 heures du matin ; un détachement recevra les autorités et les conduira au lieu où sera célébrée la fête. Un commissaire fut nommé pour diriger le cortège. Au retour à la maison commune et après l'exécution de chants patriotiques, les jeunes gens qui portaient les inscriptions porteront le livre de la constitution et les faisceaux, et marcheront devant les magistrats qui seront suivis des vieillards. L'agent de Fresnes fut chargé de « procurer, l'après-midi, aux citoyens et citoyennes, tous les divertissements qu'il jugera convenables ». L'arrêté qui fixait toutes ces dispositions dut être publié, dans chaque village, pendant trois jours consécutifs, par l'agent et l'adjoint accompagnés d'un détachement de la garde nationale[2].

D'après le procès-verbal dressé immédiatement après la cérémonie, tout ce programme fut parfaitement exécuté. « Le peuple, présent à la fête, a paru pénétré des sentiments les plus républicains ; les proclamations du Directoire exécutif relatives à cette fête, ont été lues par le président, et ensuite le commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale du canton a prononcé un discours sur l'importance des choix à faire dans les assemblées primaires et commu-

1. Arrêté du 28 pluviôse an 6. Sur chaque bannière, était un axiôme.

Sur la 1re « La souveraineté réside essentiellement dans l'universalité des citoyens. »

Sur la 2me « L'universalité des citoyens français est le souverain. »

Sur la 3me « Nul ne peut, sans une délégation légale, exercer aucune autorité, ni remplir aucune fonction publique. »

Sur la 4me « Les citoyens se rappelleront sans cesse que c'est de la sagesse des choix dans les assemblées primaires et électorales que dépendent principalement la durée, la conservation et la prospérité de la République. »

2. Fol. 100.

nales ; la cérémonie a été terminée par des chants patriotiques et des cris mille fois répétés de : Vive la République [1] ».

En l'an 7, le même jour, cette fête fut de nouveau célébrée. On exécuta les cérémonies, qui furent à peu près les mêmes que celles de l'année précédente, « dans le temple décadaire ». Elle fut annoncée la veille et le matin au son de la caisse et de la cloche. Des vieillards furent encore désignés pour représenter le peuple, mais on ne voit pas qu'ils aient été accompagnés de jeunes gens [2].

Le 10 floréal fut la date fixée pour la célébration de la fête des époux. Nous y retrouvons les mêmes cérémonies que pour les précédentes, réunion près de l'arbre de la liberté, chants patriotiques, etc. L'après-midi, des courses eurent lieu et des prix furent accordés aux citoyens qui s'y étaient distingués ; l'adjoint de la commune de Fresnes fut en outre chargé de procurer les autres divertissements qu'il jugerait convenables [3].

L'année suivante, cette fête revint à la même date. L'agent de Villars invita à la cérémonie Didier Doby et son épouse, derniers mariés du canton. Cette dernière devait y paraître « vêtue de blanc, parée de fleurs et de rubans tricolores ». Tous deux feront partie du cortège et seront immédiatement placés après les vieillards des deux sexes qui occuperont les places d'honneur. Un discours conforme au caractère de cette fête devait être prononcé par le commissaire du Directoire exécutif [4].

La journée du 14 juillet fut fêtée le 26 messidor an 6, selon la loi du 10 thermidor an 4 (28 juillet 1796). Le procès-verbal de cette fête constate l'absence complète de toute la population. « L'administration municipale du canton de Fresnes s'est assemblée à l'effet de célébrer la fête du 14 juillet. Tous ses membres y étaient présents, excepté le citoyen Pierre Thévenin aîné, adjoint de la commune de Villars. Le juge de paix y a assisté. Le commandant de la garde nationale du canton et les capitaines des compagnies de la même garde nationale d'Enfonvelle et de Villars, malgré leur commandement réitéré, ont vu avec peine que nul garde national ne s'y était trouvé. Nul autre citoyen que ceux dénommés ci-dessus ne s'y est présenté... ». L'agent de Villars observe à l'administration

1. Fol. 101.
2. Fol. 144 v° et 145 r°.
3. Fol. 104 r°.
4. Fol. 152.

que si les habitants de sa commune n'avaient point paru à cette cérémonie, c'est qu'à la dernière fête, des citoyens de Fresnes se sont permis de tourner en ridicule leur démarche [1]. L'année suivante, à la même date, la cérémonie de cette fête eut lieu dans le local destiné à la réunion décadaire ; 40 hommes de la garde nationale, armés, accompagnaient l'administration depuis la maison commune jusqu'à cet endroit [2].

L'anniversaire de la journée du 10 août fut célébré le 23 thermidor au chef-lieu de canton. L'administration invita la population à faire cette fête « avec tout l'enthousiasme que peut inspirer la liberté que les Français ont recouvrée en ce jour qui doit être regardé comme une époque des plus mémorables de leur affranchissement du joug despotique et tyrannique qui pesait sur leur tête ». Malgré cette invitation, le procès-verbal ne constata que la présence d'environ six ou sept gardes nationaux de Villars en dehors de l'administration qui y assista toute entière, excepté l'adjoint de cette même commune [3]. L'année suivante, le même jour, cette fête fut encore célébrée dans le lieu destiné aux réunions décadaires [4].

Outre ces fêtes qui célébraient les grandes journées de la Révolution, il faut en signaler encore quelques-unes faites dans des circonstances particulières. Ainsi, en l'an 6, le 18 fructidor fut fêté comme anniversaire de la date de l'affermissement de la République [5].

L'administration centrale ayant chargé, par lettre du 5 brumaire an 7 (26 octobre 1798), les administrations municipales de faire remplacer le plus tôt possible les arbres de la liberté qui seraient morts dans les communes de leur arrondissement, elle prit occasion de cette circonstance pour faire une nouvelle fête. L'arbre de la liberté devant être remplacé à Enfonvelle, la cérémonie fut fixée à 10 heures du matin en présence de toute l'administration. La garde nationale de cette commune dut se trouver en armes, autant que possible, à 9 heures et demie sur la place. Un détachement de 20 hommes vint à l'entrée d'Enfonvelle pour y recevoir les membres composant l'administration et les conduire sur la place publique. Pendant l'erection de l'arbre, des hymnes patriotiques furent chantés ;

1. Fol. 115 et 116 v°.
2. Fol. 161 v°.
3. Fol. 117 v° et 118 v°.
4. Fol. 164 v°.
5. Fol. 121 v°.

à la fin de la cérémonie, un discours fut prononcé par le commissaire près l'administration [1].

A la suite de toutes les guerres qui avaient éclaté entre la France et les diverses puissances de l'Europe, un congrès devait se réunir à Rastadt, où les préliminaires d'un traité de paix seraient posés. La France y envoya comme ministres plénipotentiaires : Bonnier, Roberjot et Jean Debry. Attaqués par un détachement du régiment de Szeklers, les deux premiers furent massacrés, le troisième, laissé pour mort, put survivre à ses blessures. Dans cette circonstance, le Directoire ordonna de faire une fête funéraire en leur honneur le 20 prairial an 7 (8 juin 1799). Cette fête devait se célébrer au lieu destiné à la réunion décadaire. En tête du cortège qui, formé à la maison commune irait en cet endroit, serait portée une inscription en gros caractères ainsi conçue : « Le 9 floréal de l'an 7, à 9 heures du soir, le Gouvernement autrichien a fait assassiner par ses troupes, les ministres de la République française, Bonnier, Roberjot et Jean Debry, chargés par le Directoire exécutif, de négocier la paix au congrès de Rastadt. » A la réunion, cette inscription sera placée dans l'endroit le plus apparent. Tous les divertissements cesseront ce jour-là dans le canton. Après un discours prononcé par le commissaire du Directoire exécutif, la cérémonie se terminera par l'imprécation suivante : « Le Peuple Français dévoue le tyran de l'Autriche aux furies, il dénonce ses forfaits au monde indigné ; il en appelle à tous les peuples, à ses fidèles alliés, à son propre courage ; il charge les républicains de la vengeance. Guerre à l'Autriche ! Vengeance ! Vengeance ! Vengeance ! [2]

L'anniversaire des 9 et 10 thermidor fut aussi célébré sous le nom de fête de la liberté. Le 9, les autorités du canton escortées par cent hommes de la garde nationale, devaient se rendre de la maison commune au local des réunions ordinaires. Là, sur l'autel de la patrie, sera placé un cahier portant ces mots au titre : Constitution de 1791. Au signal du départ, on entonnera l'hymne : *Allons enfants de la patrie*, qui sera continué jusqu'au verset « Amour sacré de la patrie » et la musique répétera successivement ce qui aura été chanté. Arrivé près de l'autel de la patrie, le président prononcera un discours à la fin duquel il entonnera le verset « Amour sacré de la patrie » et autres renfermant l'invocation à la liberté qui

1. Fol. 129 v° et 130 r°.
2. Fol. 157 v° et 158 r°.

seront terminés par les cris : « Haine à la tyrannie ! Vive la liberté ! » Le cortège retournera ensuite à la maison commune au bruit de la caisse ; les danses et les jeux commenceront alors. Le lendemain 10, la fête continuait. Après le discours du commissaire du Directoire exécutif renfermant une invocation à la liberté, le président arrachera de dessus l'autel le cahier sur lequel seront écrits les mots : Constitution de 1791, il le livrera aux flammes et le remplacera par un cahier portant : Constitution de 1793. On déposera alors sur l'autel, des guirlandes de feuillage et de fleurs. « Cette cérémonie se fera au bruit d'une musique guerrière et aux cris répétés de : Haine à la royauté ! Vive la République ! Vive la liberté ! Le président placera avec solennité le livre de la Constitution républicaine et lira le dernier article à haute voix. Le public entier répondra à cette lecture par le cri : Vive la Constitution ! Vive la République ! Le cortège retournera ensuite à la maison commune où seront établis des jeux et des danses.[1] »

Maintenant que nous avons terminé cette étude, il nous est facile de nous rendre compte de la situation de nos campagnes sous le Directoire. La sécurité était encore loin d'y régner, et nous avons vu qu'il était quelquefois difficile à l'administration de faire respecter les propriétés et de maintenir l'ordre. L'instruction n'était pas encore relevée de la déchéance dans laquelle elle était tombée sous la Convention. Le peuple, écrasé par les impôts, les réquisitions, les emprunts forcés, les services de toutes sortes, n'avait pas même la liberté pour se consoler. Le culte catholique était en effet toujours proscrit, et il lui était difficile de puiser près de la religion, le reconfort dont il pouvait avoir besoin. En revanche, on lui offrait un nouveau culte, de nouvelles fêtes, mais elles étaient loin d'avoir pour lui l'attrait des cérémonies religieuses. On a pu voir, dans maintes circonstances, que l'administration était souvent seule à célébrer ces fêtes. Aussi, ne faut-il pas s'étonner que toutes ces institutions, vraiment impopulaires et imposées de force à notre pays, aient si rapidement disparu. La France ne s'y plia pas. Restée toujours chrétienne, elle retourna à ses églises dès qu'elles furent rouvertes, et oublia tous les autres cultes qu'on l'avait obligée à pratiquer pendant les périodes néfastes de la Convention et du Directoire.

Jules VIARD.

1. Fol. 163.

Blason Populaire de la Haute-Marne*

OU

RECUEIL RAISONNÉ DES PROVERBES, SOBRIQUETS ET DICTONS

Relatifs à ce département, à ses communes et à ses habitants

52. Foy de gentilhomme, un aultre gage vault mieux!

Nous osons à peine déclarer que ce proverbe est spécialement champenois. Jean Le Bon, qui l'a cité le premier, au XVIe siècle, l'a justifié par cette exposition : « Pour autant que la pluspart trompe et n'en a point (de foy), ce maistre proverbe en est venu en la haulte Champaigne [1]. »

53. Il est du régiment de Champagne.

Voici, selon Méry [2], l'origine de ce dicton qui, du reste, n'a avec notre province qu'un simple rapport de nom. Dans un des bals donnés à Versailles en 1747, à l'occasion des noces du Dauphin, père de Louis XVI, un particulier s'était mis sur une banquette destinée à d'autres personnes; l'officier des gardes du corps de service voulut le déplacer: il résista. L'officier insistant, le quidam, excité d'impatience, lui répondit avec vivacité : « Je m'en f..., Monsieur, et si cela ne vous convenait pas, je suis *un tel*, colonel du régiment de Champagne. » Cette querelle fit du bruit. Un instant après, une dame que l'on voulait faire changer de place, se voyant tracassée, s'écria : « Enfin, vous ferez ce que vous voudrez, mais je suis du régiment de Champagne. »

Dans une certaine circonstance, le grand Frédéric ayant remarqué dans son appartement un officier français qui avait négligé de prendre l'uniforme, lui dit : « Qui êtes-vous donc, monsieur? — Le marquis de Beaucourt. — Et de quel régiment? — Du régiment de Champagne, sire. — Ah! oui, de ce régiment où l'on se f...de l'ordre [3].

54. Il regarde en Bourgogne si la Champagne brûle.

Dicton populaire par lequel on caractérise une personne qui *cane*, comme disent généralement les Hauts-Marnais, c'est-à-dire

* Voir page 546, tome II de la *Revue de Champagne*.

1. Leroux de Lincy, *Livre des prov.*, tome II, page 84.
2. *Histoire des proverbes*, tome II, page 179.
3. Quitard, *Diction. des proverbes*.

qui louche [1]. En Hainaut, il existe un dicton à peu près semblable *I rwette en Champagne, si l'Picardie brûle* [2].

55. Il sait les foires de Champagne.

On employait ce proverbe pour dire de quelqu'un qu'il était habile en affaires et qu'il connaissait à fond les choses dont on l'entretenait [3]. Dans le cas opposé, on se servait de la contre-partie tout aussi répandue : *Il ne sait pas les foires de Champagne* [4].

56. La Brie est la Chambrière de Champagne.

Nous ne voyons pas trop quel est le sens attaché dans ce dicton au mot *chambrière*; est-ce celui de servante ou de pourvoyeuse, ou encore de trésorière? Tarbé, dans l'un des ouvrages duquel nous avons relevé le dicton, est muet à cet égard [5].

57. La Champagne est gaulée.

Oudin qui rapporte ce proverbe, dit qu'il signifie *tout est renversé, tout est perdu, tout est détruit.* Peut-être a-t-il mis *Champagne* pour *campagne*; peut-être aussi ce proverbe rappelait-il les désastres dont nos malheureuses contrées ont été le théâtre au XVIe et au XVIIe siècle.

58. La noblesse maternelle de Champagne.

En Champagne et en Brie, comme aussi en Lorraine et dans le duché de Bar, la femme noble, épouse d'un roturier, jouissait du privilège de transmettre la noblesse à ses enfants et à leur postérité. On a publié de nombreuses études pour et contre la noblesse maternelle; mais, quelle que soit l'origine de ce privilège, qu'il résulte ou non d'un abus ou d'une interprétation fausse des textes des *Coutumes*, il est un fait indéniable, c'est qu'il a maintes et maintes fois reçu son application.

59. Le droit de Champagne.

On appelait ainsi le droit que les auditeurs des comptes prélevaient autrefois sur les baux à ferme de la province de Champagne [6].

60. Le vin de Champagne ou simplement **le Champagne.**

Rien de plus universellement connu, estimé et prôné que ce produit dont il est inutile que nous entretenions longuement nos lecteurs. Faisons remarquer que cette réputation date au moins du XVe siècle.

1. Hilaire le Gai, *Petite encyclopédie des prov.*, p. 110.
2. *Dictionnaire Rouchi*, page 117.
3. Crapelet, *Prov. et Dictons populaires*, page 125.
4. Hilaire le Gai, *Petite encyclopédie des prov.*, page 143.
5. *Recherches sur l'hist. du langage et des patois en Champagne*, tome II, page 218.
6. Bescherelle, *Dictionnaire national*, verbo *Champagne*.

61. Les belles femmes en Champagne.

Ce proverbe flatteur pour les Champenoises se trouve dans les *Dits joyeux de Paris*, qui ont été imprimés vers 1500 et réimprimés dans les *Œuvres* de Guillaume Coquillart[1]. Au XIIIe siècle, la palme de la beauté, à en croire le *Dit de l'Apostoille* n'appartenait pas encore à notre province, car ce recueil affirme que : *les plus belles fames sont en Flandres*[2]. Pour notre part, nous sommes persuadés que ce qui était vrai au XVIe siècle est encore vrai de nos jours; nous en appelons à nos lectrices champenoises... si nous en avons.

62. Les eaües de Brie
Bonnes à toute vie :
Celles de Champaigne
A toutes font peine.

En citant ce dicton dans ses *Adages français*, Le Bon ajoute : « *Exposition*. Les rouliers l'ont par expérience qu'en la Brie leurs chevaux engressent, et tout le contraire en Champagne. » A cette lumineuse explication, nous n'avons rien à retrancher ni à ajouter.

63. Les procès de Champaigne et la monnoye de Paris.

C'est encore à Le Bon que nous empruntons ce dit, mais nous n'en comprenons pas bien le sens. Peut-être veut-il signifier que dans notre province, les procès étaient autrefois aussi communs que la monnaie parisis l'était dans le royaume ; dans ce cas, nous nous serions laissé détrôner, depuis le XVIe siècle, par les Normands. Peut-être aussi le dicton fait-il allusion à la monnaie de Paris qui tant de fois a été altérée par les rois, toujours à court d'argent, et, dès lors, faudrait-il traduire : les procès de Champagne valent tout autant que la monnaie de Paris, c'est-à-dire rien ou peu de chose. Nous opinerions volontiers dans ce dernier sens, nous souvenant du dicton sur la *jugerie* de Chaumont.

64. Tant en Brie qu'en Champagne
Il n'y a de pain qui ne le gagne.

Il ne nous souvient plus où nous avons recueilli ce proverbe, dû certainement à la sagesse d'un Champenois ou d'un Briard, sans cela on s'expliquerait mal que les deux provinces fussent venues figurer dans l'expression de cet axiôme moral, vrai en tous lieux.

65. Teste de Champagne n'est que bonne,
Mais ne la choque point personne.

Nous sommes redevables de ce proverbe à l'ouvrage suivant, trop curieux pour que nous n'en donnions pas le titre *in-extenso* : *Proverbes en rimes ou Rimes en proverbes*, tirés en substance tant de la lecture des bons livres que de la façon ordinaire de parler,

1. Paris, 1597 ; in-8.
2. Le Roux de Lincy, *Livre des prov. français*, tome I, page 227.

et accommodés en distiques, etc., par M. Le Duc; Paris, 1665; in-12, 2 volumes. Quant à sa valeur et à son but, l'auteur nous dit lui-même que c'est un « Ouvrage utile et divertissant, à l'honneur de la langue française, et pour montrer qu'elle ne le cède en proverbes, non plus qu'en son idiome, aux étrangers. »

CHAMPENOIS

Habitants de la Champagne. Outre les dictons précédents qui leur sont appliqués, pour la plupart, nous connaissons encore les suivants.

66. Deux moutons et un Champenois font trois bêtes.

Nous n'avons trouvé ce proverbe que dans Hilaire Le Gai qui n'a point cité ses autorités [1]; mais on voit que ce n'est qu'une généreuse extension donnée au fameux dicton que nous mentionnons plus loin sous le n° 69.

67. Gars normand, fille champenoise,
Dans la maison toujours noise.

S'il est l'auteur de ce proverbe, il faut que Le Duc, qui l'a versifié dans son « *Proverbes en rimes ou Rimes en proverbes* », ait eu maille à partir avec quelque champenoise et qu'il ne soit point sorti du débat à son avantage : rapprochez, en effet, de celui-ci le proverbe que nous avons cité précédemment n° 65 ! Parlant des gars normands, le proverbe qui nous occupe relevait, certes, de M. Canel ; voici comment le juge cet auteur : « C'était pour le XVIIe siècle, que le livre intitulé *Les proverbes en rimes* s'exprimait ainsi. De nos jours, les gars normands n'ont plus la réputation d'être *noiseurs*; aussi le proverbe n'est-il plus en usage. » Si un normand peut ainsi s'inscrire en faux contre le proverbe, *a fortiori* un champenois, n'est-ce pas ?

68. Les Champenoises demoiselles ont anobli leurs maris.

C'est une allusion à la légendaire origine de la noblesse maternelle [2] : la noblesse de Champagne aurait péri, dit-on, presque toute entière à la bataille de Fontenay en 841 ; en récompense de son courage et pour réparer le vide ainsi fait dans ses rangs, il fut décidé que dorénavant les enfants mâles des demoiselles nobles de cette province, mariées à des roturiers, seraient anoblis par leur seule naissance. C'est ce qu'on exprimait en disant : *Selon la coutume de Champagne, le ventre anoblit.*

69. Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes.

Le voilà donc enfin arrivé ce fameux, cet écrasant dicton que

1. *Petite encyclopédie des proverbes*, p. 140.
2. Voir ci-dessus, n° 58.

l on jette à la face de quiconque a eu le malheur de naître sur les rives de l'Aube, de la Marne ou de leurs tributaires, s'appelât-il Colbert, Mabillon, Turenne ou Joinville. Nos lecteurs *anti-champenois*, si nous en avons, seraient trop triomphants de nous voir prendre au sérieux cette qualification, si voisine de l'injure ; nous ne leur donnerons pas le réjouissant spectacle d'une réfutation inutile pour eux et pour nous. Mais nous offrirons aux amateurs de curiosités parémiologiques l'indication des travaux littéraires et autres auxquels a donné lieu le sus-dit proverbe : Méry, *Histoire des proverbes*, tome III, page 137. — *Dictionnaire de Trévoux*, verbo *Champagne*. — Hilaire Le Gai, *Petite encyclopédie des proverbes*, page 140. — *Le Messager de la Haute-Marne*, n° 873. — *Mercure de France*, janvier, juin, septembre et novembre 1728. — Grosley, *Mémoires de l'Académie de Troyes*, tome II, page 10[1]. — Herluison, *Discours sur le proverbe...*, imprimé en 1810. — Van der Burch, *99 moutons et un Champenois*, tableau en un acte, joué au Gymnase dramatique en 1838. — Etc., etc.

A rapprocher de ce proverbe celui-ci : *La nience de Châlons*, c'est-à-dire la simplicité des habitants de Châlons-sur-Marne. — M. Canel, dans son *Blason populaire de la Normandie*, cite un pendant à notre proverbe : *quatre-vingt-dix-neuf pigeons et un Normand font cent voleurs*. D'autre part, il nous souvient d'avoir vu, nous ne savons plus quelle province (probablement le Berry), s'emparer à son profit de notre *99 moutons...* ; c'était sans doute avant la loi qui garantit la propriété littéraire qu'eut lieu ce plagiat !

70. Veulz-tu la cognoissance avoir Des Champenois et leur nature...

Tels sont les deux premiers vers d'un portrait des Champenois, fait au XIVe siècle par Eustache Deschamps, champenois lui-même. Comme il se rapproche beaucoup des *dits*, nous le donnerons ici en entier, d'après P. Tarbé[2] :

Veulz-tu la cognoissance avoir
Des Champenois et leur nature ?
Pleines gens sont, sans decepvoir,
Qui aiment justice et droicture.
Nulz d'eulz grant estat ne procure
Et ne peuvent souffrir dangier.
S'ilz ont à boire et à mangier,
Content sont de vivre en franchise :
Et ne se sevent avancier,
Toute gent n'ont pas cette guise.

Bien veulent faire leur debvoir
Envers chascune créature,

1. Les *Réflexions* ont été reproduites par Caylus dans ses *Œuvres*.

2. *Recherches sur l'histoire du langage et du patois en Champagne*, tome I, page 76.

Servir, sans malice décevoir
Tous ceux qui ne leur font injure.
Mais qui mal leur fait, je vous jure,
Qu'ils veulent leurs forfaits vengier
Peine mettre à eux revengier;
Soient seculier ou d'église,
Sans la riste, commencier :
Toute gens n'est pas cette guise.

CHARMOILLES

Village du canton de Neuilly-l'Evêque, arrondissement de Langres ; il est situé sur la Coudre, affluent du Val-de-Gris.

71. Il montera bientôt la Minguée.

Cette expression est employée à Charmoilles pour dire qu'une personne est sur le point de mourir. Elle provient de ce que, près du cimetière du village se trouvait, il y a une centaine d'années, une maison habitée par un nommé Minguet.

72. On te mènera à la ruelle aux loups.

Ce dicton servait autrefois, et peut-être sert-il encore à l'époque actuelle, à faire peur aux enfants récalcitrants : on les menaçait ainsi de les conduire dans un lieu, situé près du village, où l'on jetait les bêtes mortes et où, par suite, les loups venaient fréquemment à la pâture.

CHASSIGNY

Village du canton de Prauthoy, arrondissement de Langres. Son église est bâtie sur un point si élevé que la flèche se voit presque de tous les points de l'horizon à une distance de 20 à 25 kilomètres. On dit de cette flèche :

73. A Chassigny, 5 clochers, 400 cloches.

C'est un peu *de mots qu'il faut entendre* : *cinq clochers* dont *quatre sans cloches*. Ces clochers sont de petits cachetons qui, aux quatre angles du clocher flanquent la flèche de l'édifice. Cette particularité d'ornementation se retrouve dans les églises de plusieurs autres villages du département et, par suite, la plupart de ces villages possèdent un dicton semblable à celui de Chassigny.

CHATEAUVILLAIN

Petite ville chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chaumont ; elle est éloignée du chef-lieu du département d'environ 20 kilomètres.

74. La surprise de Chateau-Villain.

Jean le Bon a inscrit dans ses *Annales* ce dit qui fait suite à l'assaut de la ville de Châteauvillain par les Anglais en 1359. Ils y entrèrent par trahison et massacrèrent toute la population.

CHAUMONT

Chef-lieu du département de la Haute-Marne. C'est une ville qui a joué un rôle important dans l'histoire de la contrée. Le Bon, qui l'a habitée longtemps et qui, du reste, était né dans les environs, nous a conservé sur cette ville un assez grand nombre de dictons. Chose singulière, presque tous sont marqués au coin de la mauvaise humeur ou du parti pris! Un Chaumontais les déclarerait nés à Langres : on sait, en effet que, de toute antiquité, les villes de Chaumout et de Langres furent rivales et que parfois la rivalité les armèrent l'une contre l'autre *unguibus et rostro*.

75. A Chaumont,
Dragées d'amydon.

Ce ne peut-être que l'assonnance seule qui a présidé à la création de ce dicton qui se répète encore de nos jours; mais nous ne voyons pas à quel évènement il peut faire allusion.

76. Autrefô on aivôt dit :
Les Laingnois ont ben d' l'esprit.
Mas hodeu les Chaaumonnois
L'empotieu sus les Lainguois.

Ainsi commence une chanson satirique patoise contre les Chaumontais, chanson que l'on dit avoir été composée par un Langrois. S'il en était ainsi, on pourrait fixer la date de sa fabrication à 1792, à la suite de la fameuse *campagne de Chaumont* dont nous parlerons au n° 83. Mais cette chanson qui se chante sur l'air de *Monsieur et Madame Denis* (c'est un indice qu'elle est de la fin du XVIIIe siècle) ne serait-elle pas tout simplement une des productions de la *mère Guignard*, la muse populaire de la *rue de Choignes*, dont les refrains firent les délices de Chaumont et des environs au commencement de ce siècle. Quoi qu'il en soit, voici les deux premiers couplets de cette chanson, renvoyant pour les autres à *l'Histoire de Chaumont* et à la *Haute-Marne ancienne et moderne* de Jolibois.

Autrefôs on aivôt dit ;
Les Languois ont ben d'l'esprit.
Mâs hodeu les Chaaumonnois,
N'en prenez-en qu'un, ou prenez-en trois,
Mâs hodeu les Chaaumonnois
L'empotieu sus les Languois.
Ai Langues y fait frod, dit-on ;
Mas y fait chaaud ai Chaaumont,
Ca, quand bige veut venter,
Pou ben l'aitraiper, l'empoichi d'entrer,
Ca, quand bige veut venter,
Las potieus on y fait fremer.

La traduction nous semble quelque peu utile. « Autrefois on avait dit : Les Langrois ont bien de l'esprit. Mais aujourd'hui les Chau-

montais, que vous en preniez un ou que vous en preniez trois, l'emportent sur les Langrois.

« A Langres, il fait froid, dit-on; mais il fait chaud à Chaumont. car, lorsque la bise veut souffler, pour bien l'attraper, l'empêcher d'entrer, on fait fermer les portes de la ville. »

77. C'est un enfant de Chaumont
Belle entrée et la fin non.

Nous avons trouvé ce dit dans les *Proverbes en rimes ou Rimes en proverbes* de Le Duc. L'auteur des *Adages françois* s'était bien gardé de l'oublier dans son recueil; seulement, loin de se torturer l'esprit pour le mettre en distique, il l'insère tel qu'il avait cours dans la région qui fut depuis la Haute-Marne : *Enfans de Chaumont, beau commencement et peute fin.* Le mot *peute* est un terme patois qui peut se traduire en français par *vilaine, laide, mauvaise.*

Ce proverbe est encore très usité dans la région; mais, depuis l'époque de Le Bon, on lui a fait subir une amputation, on se contente de dire d'une manière générale et non plus en l'appliquant à la progéniture chaumontaise : *Bée commencement et peute fin.* On trouve au sujet de ce dernier dicton une étude très curieuse dans le journal *Le Messager de la Haute-Marne*, n° 650 (10 avril 1853).

(*A suivre.*) A. D.

NÉCROLOGIE

M. le baron Carra de Vaux. — Il y a quelques jours à peine, notre vénéré collaborateur, M. le baron Carra de Vaux terminait sur les séjours de Lamartine à Rieux (Marne) un intéressant travail que nous publions plus haut (p. 641-656). D'avance il se réjouissait de voir cette publication coïncider avec les fêtes du centenaire de l'illustre poète, son beau-frère, qui seront célébrées à Mâcon le 20 octobre prochain. La Providence n'a pas permis qu'il en fût ainsi. M. le baron Carra de Vaux vient de mourir à Rieux même où ses obsèques ont été célébrées le vendredi 26 septembre dernier. Après l'office religieux, devant la foule accourue de toutes parts pour la cérémonie, M. le doyen de Montmirail a, dans une allocution émue, fait l'éloge du défunt et retracé le touchant tableau de sa longue existence de 88 ans, vouée tout entière au devoir.

M. Carra de Vaux (Alexandre-François-Louis), né le 20 octobre 1802 à Saint-Vulbas, arrondissement de Belley (Ain), était fils de Pierre-Benoît Carra de Vaux et d'Antoinette-Françoise-Césarine Des Roys. Cette dernière, sœur de Mme de Lamartine, la mère du poète, lui abandonna en héritage la propriété de Rieux. Marié en 1832 à Mlle Marchand d'Epinay, il laisse aujourd'hui pour fils le comte René de Vaux Saint-Cyr, qui a épousé Mlle Estelle Pernety, fille du général d'artillerie vicomte Pernety, pair de France, et M. Georges de Vaux, consul général à Quito [1].

Le 25 mars 1830, M. Carra de Vaux entra dans la magistrature en qualité de substitut à Rambouillet, sous les auspices de M. le premier président Henrion de Pansey, allié de sa famille. Après une carrière judiciaire des plus honorables, il fut admis à la retraite le 19 décembre 1872 comme juge honoraire au tribunal de la Seine. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1866.

Esprit élevé, cœur droit et sincère, ce magistrat sut toute sa vie garder intact le dépôt d'honneur et de vertu qu'il tenait de ses pères. A l'affection qu'il portait à sa famille, à sa charité devenue proverbiale se joignait chez lui le goût des travaux intellectuels. Poète à ses heures, il a laissé des pièces de vers au nombre desquelles nous citerons *Les dénicheurs* [2]. Erudit consciencieux, il a fait faire à l'histoire locale des progrès dont témoignent les notices sorties

1. Sur la famille cf. *Revue de Champagne*, t. XVIII (1885), p. 145.

2. Poésie datée de Rieux le 6 juin 1868. Elle est imprimée dans l'*Investigateur*, organe de l'Institut historique, année 1868, p. 50.

de sa plume[1]. Ami de la saine philosophie, il a composé un traité de morale ayant pour titre *La Raison des devoirs* où l'on trouve l'exposition des principes qui ont inspiré son existence et auxquels ses enfants sont restés fidèles.

La famille Carra de Vaux, originaire du Beaujolais, était représentée, à la fin du siècle dernier, par Jean Carra de Vaux, directeur de la Monnaie, qui mourut en 1786, laissant trois fils qui formèrent les branches de Vaux, de Saint-Cyr et de Rochemur. Jean-François Carra de Saint-Cyr, chef de sa branche, lieutenant général et grand-officier de la Légion d'honneur, reçut le titre de baron, puis celui de comte de Saint-Cyr, sous la Restauration, et mourut en 1834, laissant son titre à Jean-Louis Carra de Rochemur, lui-même décédé, en 1852, sans enfants mâles.

Les Carra, barons de Vaux, comtes de Rochemur, comtes de Saint-Cyr, portent : « D'azur, au chevron accompagné de trois losanges, deux en chef et un en pointe, ce dernier soutenu d'un croissant, le tout d'argent. » E. V.

***

M. le docteur Alfred Herbelin, président du Conseil d'arrondissement de Coulommiers, est mort à Choisy-en-Brie (Seine-et-Marne) le 25 avril 1890, à l'âge de 67 ans. Originaire de Chevru, il s'était fixé dans une commune voisine, celle de Choisy, où depuis longtemps il exerçait les fonctions de maire. M. Herbelin était un médecin plein d'expérience et de dévouement; comme maire, il fut un administrateur vigilant et sage. Tous ceux qui le voyaient journellement à l'œuvre peuvent témoigner des services nombreux que pendant sa longue carrière il a rendus à ses concitoyens. Sa modestie était égale à son désintéressement.

Les obsèques de M. Herbelin ont eu lieu en l'église de Choisy-en-Brie le dimanche 27 avril au milieu d'une nombreuse assistance. La mort de cet homme de bien a été une véritable perte pour le pays où il jouissait de la sympathie générale. E. V.

***

M. Noël (Jean-Baptiste-Adolphe), vicaire général titulaire du diocèse de Châlons-sur-Marne, archidiacre de Saint-Memmie, est mort le 19 août dernier, à peine âgé de 58 ans. Ç'a été pour la ville de Châlons et pour le diocèse une douloureuse surprise d'apprendre presque en même temps la maladie et la mort de M. le Vicaire général, qui s'était fait dans le clergé une place à part par sa dignité et l'affabilité de ses manières, autant que par sa piété et ses vertus sacerdotales.

1. V. notamment une lettre sur l'origine de la châtellenie de Baye (canton de Montmort), dans la *Revue de Champagne*, t. IX (1880), p. 334; cf. *ibid.*, t. II (1877), p. 71.

M. Noël avait passé la plus grande partie de sa vie au Petit Séminaire, où il avait été professeur distingué pendant treize ans, de 1856 à 1869, puis supérieur pendant dix-huit ans, de 1869 à 1887. Il y avait préparé toute une génération sacerdotale qui le respectait et l'aimait.

Mgr Sourrieu, évêque de Châlons, l'avait pris pour vicaire général en 1887. La connaissance qu'il avait du clergé, la précision de son esprit, faisaient de M. Noël un auxiliaire précieux pour Sa Grandeur. Mais Dieu n'a pas permis que le diocèse profitât longtemps de ses lumières et de son expérience.

Les obsèques de M. le Vicaire général ont eu lieu le 22 août, à la Cathédrale.

Elles étaient présidées par Mgr Sourrieu. Deux cents prêtres s'étaient donné rendez-vous autour du cercueil de celui qui fut ou leur ami ou leur père. Le deuil était conduit par M. le Supérieur du Petit Séminaire et par les membres de la famille du défunt.

A la fin de la Messe, Monseigneur est monté en chaire, et d'une voix qui trahissait l'émotion de son cœur, a retracé cette carrière si bien remplie mais si brusquement interrompue. Il a montré en M. Noël, pendant sa longue carrière du Petit Séminaire, le préparateur des générations sacerdotales; dans le cours de cette même carrière et pendant ses trois années d'administration, le guide et l'appui du clergé.

Sa Grandeur a terminé en demandant à Dieu qu'il veuille bien donner à son Eglise et au diocèse des prêtres comme le fut M. Noël, tendres et forts, bienveillants et modestes, qui fassent parmi nous l'œuvre de Dieu et dont le passage soit marqué par des bienfaits.

Après l'absoute, le corps a été conduit au cimetière de la paroisse de Saint-Memmie où le vénérable défunt a voulu être enterré ; c'est là qu'il repose désormais à l'ombre du Petit Séminaire qui lui doit tant et qui gardera fidèlement sa mémoire.

(*Journal de la Marne.*)

***

Le lundi 4 août dernier le vénérable curé-archiprêtre de Vitry-le-François, M. l'abbé Oudin, est mort après une longue maladie.

M. l'abbé Oudin, né en 1814, ordonné prêtre en 1846, avait été curé de Sézanne, qu'il quittait il y a dix-neuf ans pour la paroisse de Vitry-le-François.

Sa mort cause la plus profonde douleur à Vitry, où l'on avait apprécié son dévouement pour les pauvres et les malades, son inépuisable charité, où l'on se rappelait tout ce qu'il avait fait pour la création et le maintien des Ecoles chrétiennes libres.

Les obsèques de M. l'abbé Oudin ont eu lieu le mercredi 6 août, sous la présidence de Mgr l'évêque de Châlons.

***

M. le docteur Delacroix vient de mourir à Verzy (Marne), des suites d'une maladie de cœur.

On peut dire avec juste raison que le docteur Delacroix est mort à la peine. Médecin et oculiste remarquable, il n'a épargné ni son temps, ni sa peine, ni ses forces, au service des malheureux. Le faubourg de Laon qui le voyait journellement, la ville tout entière, peuvent témoigner des services innombrables que le docteur Delacroix a rendus, avec une grandeur d'âme touchante et un extrême désintéressement, à tous les malheureux, à tous les déshérités.

Né à Châlons en 1841, Henri Delacroix était fils et petit-fils de médecins distingués de cette ville. Il la quitta de bonne heure, mais en y conservant jusqu'à la fin de nombreuses amitiés. Fort jeune encore, il fit dans l'Amérique du Sud un voyage dont il publia le pittoresque récit.

Il se retrouvait quelques années plus tard étudiant en médecine à Paris, et dès lors il faisait pressentir la carrière brillante, mais trop tôt interrompue, qu'il devait parcourir.

Il s'établit à Reims en 1868.

Lorsqu'éclate la guerre de 1870, Henri Delacroix, marié depuis peu, n'hésite pas à partir.

Il fait la campagne sous Metz, en qualité d'aide-major, et assiste aux terribles batailles de Gravelotte et de Mars-la-Tour. Ensuite le docteur Delacroix vole vers Paris, encore à temps pour pénétrer dans la capitale et est mêlé aux douloureuses péripéties du siège.

La perte du docteur Delacroix sera vivement ressentie dans toute la région. C'était un savant doublé d'un artiste, en même temps qu'un patriote et un homme de bien, dans la plus haute acception du mot.

Ses obsèques ont eu lieu en l'église de Verzy, le 25 août 1890, au milieu d'un grand concours de population.

BIBLIOGRAPHIE

Une visite a la Ville et au Musée de Langres par Henry Brocard, Langres, imprimerie Rallet-Bideaud, 1890.

L'auteur de l'intéressante brochure dont nous allons dire quelques mots, s'est fait connaître déjà par plusieurs articles importants concernant l'art et l'archéologie; citons notamment : *Les Beaux-Arts et l'Enseignement du dessin à Langres*[1], et *La crypte de l'Eglise de Saint-Geôsmes*[2]. Son dernier ouvrage se rattache à un genre tout spécial; c'est moins qu'une histoire, c'est plus qu'un guide.

Commencé, comme le dit l'auteur lui-même, dans le but de fournir au *Bulletin de la Société artistique de la Haute-Marne* un article traitant des choses d'art d'une manière générale en ce qui concerne la ville de Langres, ce travail a pris peu à peu, par suite de nombreuses recherches, l'importance d'un volume et compte près de deux cents pages.

L'auteur a compris fort justement que si, par son titre de Président de la Société archéologique, il se devait tout d'abord à l'art et à la science, il se devait aussi par son titre de Langrois à ses concitoyens, et entremêlant très habilement dans son récit l'histoire de la contrée et la description des œuvres artistiques qu'elle renferme, il a composé une brochure qui sera lue avec intérêt par tous ceux qui ont quelque amour pour le pays lingon.

Passons donc rapidement en revue les principaux chapitres, et pour tous les détails renvoyons les curieux à l'étude de la brochure elle-même.

C'est tout d'abord par l'histoire et l'examen de la cathédrale Saint-Mammès que le lecteur apprend à connaître les beaux édifices de cette vieille cité de Langres, qui, appelée autrefois comme aujourd'hui à un rôle militaire important, a tenu en même temps, pendant de longs siècles, une place considérable dans l'Eglise de France. Ses évêques, ducs et pairs, comptaient alors parmi les grands dignitaires du royaume et assistaient au sacre des rois; qu'on ne s'étonne point dès lors de trouver dans Langres nombreuses traces de chapelles, de couvents, d'établissements religieux de toute sorte. Avec M. Brocard, le lecteur visitera donc

1. *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, Tome I.

2. *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, Tome II, page 191.

successivement l'église Saint-Martin, l'hôpital de la Charité, l'hôpital Saint-Laurent, autrefois hospice Saint-Mammès, les chapelles des Ursulines, de Saint-Amâtre, de Saint-Didier, etc.

Dans les chapitres qui suivent, on trouvera des renseignements sur le bel arc de triomphe attribué à Constance Chlore, sur la porte des Moulins, l'Hôtel-de-Ville, le collège, la statue de Diderot, enfin sur plusieurs maisons historiques, parmi lesquelles celle qui est située rue *Cardinal-Morlot* doit être citée comme l'une des merveilles que la Renaissance nous a laissées.

Mais les chapitres les plus instructifs et les plus intéressants sont ceux qui ont trait au Musée de Langres et qui comprennent à eux seuls près de moitié de la brochure. Longtemps conservateur du Musée, M. Brocard se trouvait plus que tout autre appelé à en être l'historien et à décrire ses collections à la création desquelles il a presque assisté. Les documents publiés par M. Brocard sont d'autant plus précieux qu'il est souvent seul à les connaître, et beaucoup d'entre eux auraient à tout jamais disparu sans sa notice.

A la faveur des derniers chapitres, le lecteur pourra parcourir les promenades situées aux environs de la ville, visiter la grotte de la Marnotte, la vallée de la Mouche, le château du Pailly, enfin puiser quelques notions des anciennes coutumes dont les traditions sont perdues, ou tout au moins ignorées d'une grande partie de la génération actuelle.

Nous ne saurions mieux terminer cet article bibliographique qu'en reproduisant, à titre de conclusion, quelques lignes très justes que M. Brocard a écrites dans sa préface : « ... Les vieux Langrois y trouveront des souvenirs et peut-être sauront-ils gré à l'auteur de leur avoir rappelé ce qu'ils ont pu oublier ; la jeune génération apprendra à mieux connaître son pays et comprendra pourquoi le rocher de Langres est tant aimé par ses enfants. »

Ch. Royer,
Président de la Société artistique
de la Haute-Marne.

* * *

Dans le premier cahier du *Bulletin historique et philologique* du Comité des travaux historiques et scientifiques de 1890, on trouve deux communications qui méritent d'être signalées aux lecteurs de la *Revue*.

La première, p. 138-147, est due à notre collaborateur, M. P. Pélicier, qui a eu l'heureuse chance de retrouver dans les archives municipales de Châlons un texte dont M. Siméon Luce s'est plu à mettre en lumière toute l'importance. C'est une plainte portée par Jean Ier de Châteauvillain, évêque de Châlons, contre les habitants de cette ville qui s'étaient révoltés, en 1306-1307, au sujet de l'application de l'ordonnance de Philippe IV sur le cours

des monnaies; cette émeute paraît avoir été le contre-coup de celle de Paris.

La seconde communication contient d'importantes rectifications proposées par M. Roserot, p. 150-180, à la *Gallia Christiana*, pour le diocèse de Troyes. En 1887, *Bulletin*, p. 288-306, M. Roserot s'était occupé des abbayes de Bar-sur-Aube, Basse-Fontaine et Beaulieu. Cette fois, il s'agit de Clairvaux et de Larrivour; des textes inédits assez nombreux sont annexés à ce travail.

CHRONIQUE

Académie de Reims (Extraits du compte-rendu des travaux pendant l'année 1889-1890, lu à la séance publique du 10 juillet 1890 par M. H. Jadart, secrétaire général) :

Messieurs,

Sur la demande du Ministère de l'Instruction publique, vous avez envoyé à l'Exposition universelle de 1889 vos publications des dix dernières années, et la Commission des récompenses a décerné une médaille d'argent à l'ensemble de ces volumes qui figuraient au milieu des œuvres les plus estimées des Sociétés savantes de notre pays[1].

Si je rappelle l'honneur remporté par vos efforts à cette Exposition, merveilleux concours de toutes les productions du génie humain, rassurez-vous, Messieurs, ce n'est point pour emboucher la trompette lyrique,

..... *Ut scriptor cyclicus olim,*

et entonner un chant triomphal qui messiérait à vos habitudes de sage réserve.

C'est plutôt pour remercier le Comité des Travaux historiques, les corps élus du département et de la ville, dont le généreux empressement vous a permis de poursuivre vos pacifiques travaux, qu'il vous aura été donné d'associer un jour avec profit aux grandes entreprises nationales. C'est aussi pour nous encourager nous-mêmes à les maintenir dans cette voie de progrès, de plus en plus obligatoire pour les Sociétés qui veulent vivre et durer.

Comme conséquence du rang que vous avez pris, Messieurs, parmi les Sociétés laborieuses de France, un nouveau subside de mille francs a été alloué par le Ministère à votre publication du *Répertoire archéologique de l'arrondissement*. Dix ans de recherches et d'investigations ont mis votre Commission à même d'amasser des matériaux suffisants pour remplir quinze fascicules qui vont paraître, d'année en année, tant pour la ville que pour les cantons ruraux. Déjà il faut songer à rééditer le premier fascicule qui a trait aux cantons de Reims; celui des paroisses de la ville a vu le jour récemment, le canton d'Ay est sous presse; M. Demaison met la dernière main à la description de Notre-Dame et de Saint-Remi; les édifices civils, les anciennes maisons, les

1. *Journal officiel* du 29 septembre 1889, p. 4725.

débris antiques sont tour à tour étudiés et dessinés, en vue de cette œuvre d'ensemble, déjà deux fois encouragée à Paris, et qui ne restera point, nous l'espérons, indifférente à l'attention et au concours de nos compatriotes. Les soins de notre imprimerie, l'activité du libraire de l'Académie, M. Michaud, le talent et le zèle de M. E. Auger, méritent à cet égard toute notre gratitude.

Ce n'était point assez, Messieurs, de décrire les monuments et les œuvres d'art, il fallait poursuivre la tâche de nos devanciers en exhumant les documents inédits de la poussière des manuscrits. Après les éditions de Marlot, de Richer et de Flodoard, qui se firent à l'âge héroïque de l'Académie, c'est-à-dire à l'aide d'emprunts, forcés ou non, souscrits par ses membres, arriva l'époque plus clémente qui vit éclore : Pussot, Babou de la Bourdaisière, Mayenne et Coquault. Vous avez ajouté cette année le quinzième volume à cette collection, en donnant au public les mémoires de Jean Maillefer, honnête marchand bourgeois, qui fut, sous sa forme naïve, le véritable chroniqueur du négoce et de la vie de famille au XVIIe siècle. A peine ce journal avait-il paru que M. le comte de Marsy, notre correspondant à Compiègne, voulut en extraire, par d'habiles citations, un tableau complet de l'existence des riches bourgeois du nord de la France[1].

Le volume ne sera pas moins utile aux moralistes qu'aux historiens, car Jean Maillefer est l'une de ces figures si fréquentes dans l'ancienne société française, d'hommes simples et craignant Dieu, astreints aux devoirs du foyer comme à ceux de la cité, profondément imbus des maximes d'honneur, de courage et de fidélité, sachant par-dessus tout les transmettre à leur postérité dans ces *Livres de Raison* que l'on scrute maintenant comme d'inimitables modèles de sagesse et de vertu.

Aussitôt la tâche d'hier accomplie, vous avez, Messieurs, fixé la tâche de demain en confiant à M. Didier la mission, vainement tentée par MM. Henry et Malard, d'élucider et de faire connaître la correspondance de Mondoucet. Toutes les correspondances diplomatiques ont pris une large place dans les préoccupations contemporaines. Il s'agit ici des lettres inédites d'un résident de France en Hollande, écrites aux instants les plus décisifs des luttes religieuses du XVIe siècle, après et avant la Saint-Barthélemy, entre les tergiversations de Catherine de Médicis et la politique si fatale à la France de Philippe II et du duc d'Albe. Mondoucet voulait que la France, au lieu de se prêter aux sanglantes visées de l'Espagne, au lieu de se diviser et de se déchirer, usât de sa force à l'extérieur et prît pied dans les Flandres et jusque dans les Pays-Bas, pour conquérir une suzeraineté qui aurait agrandi à jamais son

1. *L'existence d'un riche bourgeois de province au XVIIe siècle, d'après les Mémoires de Jean Maillefer, de Reims*, Compiègne, H. Lefebvre, 1890, in-8° de 20 pages.

influence en Europe. La copie de ces précieux documents se trouve à la Bibliothèque de la ville, dans un registre provenant du Chapitre de Reims, et il appartenait à notre confrère, si compétent sur ce sujet, de mener à terme une édition complète, maintes fois réclamée par les plus érudits historiens en France et en Belgique.....

Puisse l'année du cinquantenaire de l'Académie voir la statue de Jeanne d'Arc se dresser fièrement sur la place du Parvis! M. Paul Dubois aura certainement terminé en 1892 sa tâche si ardue, si glorieuse pour un artiste, si conforme d'ailleurs à son génie. Pigalle a mis dix ans pour livrer le groupe de la place Royale : ne nous plaignons pas puisqu'il aura suffi de six ans pour recevoir du plus éminent statuaire de notre temps le chef-d'œuvre de sa vie...

Il semble que l'on ne peut se détacher de Jeanne d'Arc : vous avez entendu les incessantes revendications de M. Ponsinet en faveur de son origine champenoise, et l'intéressante lecture que nous a donnée M. Plançon du chapitre décisif, écrit en ce sens par M. Siméon Luce. L'emplacement de la maison de Jacques d'Arc était bien réellement terre française. Ajoutons toutefois que ce sol, tant disputé de nos jours, faisait alors partie intégrante du diocèse de Toul, c'est-à-dire avait dépendu de la *civitas Leucorum*. Aussi, notre grand érudit Bergier, comme s'il eût pressenti le débat actuel, écrivait-il en style lapidaire que Jeanne était leucoise, mais française :

DVMNOREMIGIO IN LEVCIS, QVA FRANCI SVNT, ORIVNDA.

L'Argonne est une contrée intermédiaire entre la Lorraine, la Champagne et les Ardennes, que l'on a surnommée les Thermopyles de la France, à cause de ses défilés si célèbres aux jours d'invasion. C'est en outre, vous a dit M. Ponsinet, une Suisse en miniature, une région à explorer par les touristes, et il vous en a signalé les beautés d'après les poètes, les historiens et les romanciers.

Si la guerre a maintes fois ravagé les pays limitrophes du nôtre, si elle y a semé ses dévastations et ses horreurs, il semble, Messieurs, que jamais on n'a tenté davantage que de nos jours, et dans notre région, pour lui arracher ses innocentes victimes. C'est d'une idée de progrès international qu'est née cette féconde association de la *Croix-Rouge*, dont la prévoyante sollicitude dispose à l'avance les secours à prodiguer aux blessés de nos armées; œuvre charitable qui ne connaît pas de frontière, mais œuvre de patriotisme pour chaque nation, et que la France a pratiquée l'une des premières avec l'élan généreux de son cœur. C'est ce tableau, dans toute son ampleur, qu'a déroulé sous vos yeux M. Colleville. Il en a pris les premières lignes avec La Framboisière et Sully, il les a suivies à Rocroi et à Denain, plus tard avec Frédéric le Grand qui

attachait des chirurgiens français à son armée, avec Napoléon et Corvisart, et il en est venu à la réalisation de tant de vœux, grâce aux efforts du courageux Henri Dunant, né à Genève, véritable promoteur de l'œuvre actuelle, fondée en 1863 et ratifiée diplomatiquement l'année suivante. Vous avez été émus du zèle et du désintéressement de cet infatigable ami de l'humanité, que notre confrère a dépeint d'après des lettres inédites et vraiment historiques. Il fallut, hélas! faire ici même bientôt l'application des mesures instituées par Dunant, et M. Colleville écrit une page de l'histoire contemporaine du dévouement à Reims, en racontant ce qui se fit en 1870-71 pour le soulagement des blessés et des malades. Honneur et gratitude à ces hommes dont l'âme est toujours vaillante et la main toujours prête pour renouveler cette sainte assistance et prodiguer de tels secours!

La Biographie tient toujours une large place dans nos études : vous avez entendu les notices sur Nicolas Bacquenois, le premier imprimeur de Reims, et sur les célèbres sculpteurs Jacques, qui sont une des gloires artistiques de notre ville. Votre secrétaire général a été délégué pour les lire, en votre nom, aux récents Congrès des Sociétés savantes et des Sociétés des Beaux-Arts. Les maîtres de l'érudition et du savoir, qui président ces réunions, prennent toujours intérêt aux lectures qui révèlent des faits nouveaux dans l'activité provinciale de la France. M. Léopold Delisle, en particulier, a témoigné le plus vif plaisir à se rendre compte des débuts de l'art typographique à Reims. Il a constaté que notre bibliothèque, plus riche sur ce point que la Bibliothèque nationale, en possède de remarquables spécimens : le *Coustumier* de 1553 et surtout le *Missel de Saint-Remi* de 1556, précieux legs de M. Saubinet. Il reste constant que Bacquenois, originaire de Beine ou des environs, fut apprenti et maître à Lyon, en revint vers 1552, pour établir l'imprimerie à Reims à l'instigation du cardinal de Lorraine, puis se fixa à Verdun en 1560, sur la demande de l'évêque Nicolas Psaulme. Son nom reste donc un titre d'honneur pour notre pays.

De son côté, à la suite de recherches personnelles, M. Geffroy, directeur de l'Ecole française de Rome, tient en haute estime nos excellents artistes du nom de Jacques, qui se transmirent le ciseau de père en fils, du XVIe au XVIIIe siècle. Pierre Jacques, l'ancêtre, l'attirait davantage à raison de la découverte d'un Album inédit des dessins qu'il exécuta, d'après les marbres antiques conservés à Rome, de 1572 à 1577. Cet Album appartient à M. Hipp. Destailleur, l'architecte bibliophile bien connu. Sa place ne serait-elle pas indiquée à Reims? Du moins, l'étude publiée par M. Geffroy sur ces précieuses esquisses, nous a rendu un inappréciable ser-

vice dont il n'est que juste de le remercier publiquement, au nom de l'Académie et des amis de l'art[1].

Une étude également biographique, mais contemporaine et très vivante, est celle dont M. l'abbé Gillet nous a communiqué la première partie, je veux dire la *Vie de Mgr Tourneur*, qui va paraître incessamment. Le personnage est de ceux qui nous attirent et nous captivent le plus, car il fut le premier d'entre nous, notre maître dans le savoir et dans l'art de bien dire. Il fut le premier bien ailleurs, et tient encore une large place dans les souvenirs de tous. Aussi, son biographe a-t-il étendu le cadre de son existence au delà d'une simple monographie, et nous attendons un volume qui embrassera, pour ainsi dire, l'histoire diocésaine rémoise de plus d'un demi-siècle. Ajoutons que la famille a voulu perpétuer ses traits dans un excellent portrait gravé par M. Eug. Varin.

Le passé gallo-romain est loin d'avoir dit son dernier mot à Reims, car on y exhume chaque année quelques trésors nouveaux, spécialement à l'extrémité du faubourg Cérès, où les terrassements du cimetière de l'Est viennent de procurer au Musée un dolium et d'autres vases antiques. Il est un objet dont il semble que notre sol ait le monopole, je veux dire les cachets d'oculistes. Le Musée en possède déjà une douzaine, voici que notre confrère, M. le Dr Guelliot, a eu la main assez heureuse pour en recueillir un autre dont la conservation est admirable et le texte fort intéressant. On y trouve le mot *Herbacium*, inconnu dans les textes précédents, et qui indiquerait un collyre végétal composé d'herbes non cultivées. M. Duchâtaux remarquait, à cette occasion, que *Herbacium* pouvait être mis pour *Herbaceum*, expression fréquemment employée par Pline[2].

Vous avez reçu communication, de la part de notre vénéré président d'honneur, du texte des inscriptions que M. le commandeur de Rossi vient de composer pour rappeler dans la basilique de Saint-Pierre, au seuil de la chapelle de Sainte-Pétronille, la place prise et les droits acquis par la France depuis Pépin au centre de la chrétienté. Malgré bien des obstacles, le marbre est posé,

QVOD ESSET MONVMENTVM PERENNE
FIDEI NATIONIS NOBILISSIMÆ
ERGA SEDEM APOSTOLICAM[3].

Vous saviez, Messieurs, que la revendication de ces droits de notre patrie était due à l'initiative de S. E. le cardinal Langénieux,

1. *L'Album de Pierre Jacques de Reims*. Extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'Ecole française de Rome, t. X.

2. V. *suprà*, p. 221.

3. *Bulletin du diocèse de Reims*, 14 juin 1890.

archevêque de Reims, lors de son voyage à Rome en 1889 à la tête du pèlerinage des ouvriers français, et vous teniez à lui payer ici, une dette de reconnaissance.

L'épigraphie du Moyen-âge et des temps modernes est un champ à cultiver partout au grand profit de l'histoire. Vous en avez eu la preuve la plus attrayante en écoutant la communication de M. le Dr Vincent, notre correspondant à Vouziers. Depuis de longues années, notre confrère a recherché les inscriptions de son arrondissement avec un zèle qu'égalait seule sa patience à les interpréter et à les reproduire en fac-similé. Aujourd'hui la moisson semble mûre, les gerbes sont pleines, la récolte sera abondante et variée : cloches, pierres tombales, œuvres d'art, il a tout interrogé, presque tout expliqué, et vous l'avez vivement encouragé à tout publier, textes, figures et commentaires. Il est impossible qu'il ne se rende pas prochainement à vos vœux unanimes.

Poussant plus loin ses investigations, M. Vincent vient aussi de vous faire connaître un bras-reliquaire du XIIIe siècle, conservé dans l'église de Mairy (Ardennes). L'indication et la première description de cet objet si curieux sont dus au vénérable M. Bretagne, notre correspondant à Nancy, l'un des doyens de l'archéologie dans la région de l'Est. Marchant sur ses traces, M. Vincent a doté nos mémoires d'une notice très approfondie, embellie d'une photogravure du reliquaire dont il offrait en même temps un moulage au Musée de Reims[1].

Sans sortir de notre cathédrale, qui est un monde en réalité, M. l'abbé Cerf a trouvé matière à des travaux inépuisables. Il nous a d'abord entretenus de la manière dont on y cultiva l'art musical depuis le XVIe siècle, rappelant la création des grandes orgues, la formation et la beauté des chants exécutés dans le chœur par la maîtrise, autour de l'aigle traditionnel, ce symbole si respecté dans les usages liturgiques. Que de maîtres de chapelle, quelques-uns très célèbres, ont consumé là leur vie au service d'un art vraiment populaire, qui fut l'inspirateur incontesté des chefs-d'œuvre de la musique moderne! Notre confrère nous a ensuite dévoilé son interprétation des groupes sculptés au-dessus de la porte centrale du grand portail à l'intérieur. S'inspirant d'une étude très prolongée, que vient de faciliter l'habile reproduction de M. Trompette, il y voit la représentation du supplice et l'histoire des reliques de saint Jean-Baptiste. Cet aperçu est tout nouveau, très satisfaisant sur plusieurs points, moins frappant sur d'autres, mais digne de toute l'attention des iconographes jusqu'ici muets sur ce point important.

Ce n'est pas tout. Un autre détail a été pleinement élucidé par M. Cerf, détail également inconnu, je veux parler de la cloche de l'heure à l'horloge du croisillon nord. Moulée par M. Bertozzi, cette

1. *Travaux de l'Acad. de Reims*, t. LXXXV.

cloche est apparue à nos regards avec sa ceinture de figurines et d'écussons rémois, où l'on retrouve les images de saint Nicaise et de saint Remi, les armoiries de France, de la ville, et de la famille Goujon de Thuisi. Nulle légende n'accompagne ces ornements, mais ils suffisent à dater la cloche de la fin du xve ou du commencement du xvie siècle. Le moulage, également offert au Musée, intéressera vivement les amateurs de l'art campanaire, qui pourront y voir bientôt aussi la reproduction de la petite cloche de Taissy, la plus ancienne de notre région.

J'ai réservé pour la fin le grand ouvrage de M. Alph. Gosset, dont vous avez eu les prémices[1]. Notre confrère a voulu, dans un tableau d'ensemble, nous résumer les phases de l'histoire de la coupole, originaire de l'Orient, de la Perse notamment où son emploi date de la plus haute antiquité ... Pourquoi ne la ressusciterait-on pas dans le plan de nos églises, auxquelles elle prêterait ses immenses surfaces pour l'enseignement par les yeux à l'aide de la peinture murale, et surtout des mosaïques? Sa voûte, imitée de celle des cieux, se prête à toutes les décorations et place l'image de Dieu à son vrai centre, dans les hauteurs de son majestueux sommet. D'ailleurs, ajoutait M. Gosset, l'imitation du style gothique est reconnue de plus en plus difficile et dispendieuse. Faute de ressources on ne donne plus aux murailles l'épaisseur suffisante; on a peine à retrouver le vrai caractère de la statuaire du Moyen-âge. Vous n'avez pas oublié, Messieurs, l'accent chaleureux qui accompagnait cette apologie de la coupole, ni l'intérêt de la discussion qui a suivi : espérons qu'un jour notre confrère aura l'occasion d'exécuter les plans grandioses dont nous avons admiré le dessin.

Envois des correspondants. — L'envoi le plus considérable nous vient de M. Emile Lefèvre, et ses publications d'art et d'éducation ont été renvoyées de suite au rapport de M. Douce, qui ne pourra manquer de nous les faire bientôt apprécier. — M. le baron de Baye et M. Léon Germain nous ont continué leurs dons en ce qui concerne les antiquités, et M. l'abbé Chevallier ne manque pas de poursuivre ses recherches si utiles dans la vallée de l'Ardre, et sur les confins du Tardenois, spécialement pour les carreaux émaillés dont il vous a offert une nouvelle série. — M. le comte de Marsy, qui avait goûté notre Maillefer, s'est attaché à une autre figure rémoise, la moins attrayante à cette heure, celle de Pierre Cauchon, dont toutes les villes et toutes les familles répudient l'origine. Notre correspondant a fait œuvre très utile en rectifiant d'abord les aperçus erronés et imaginaires d'un nouveau biographe de l'évêque de Beauvais, et ensuite les désolantes visées d'un autre

1. *Les coupoles d'Orient et d'Occident*, Paris, Lévy, 1890. — Cf. *suprà*, p. 73.

écrivain qui découronne Jeanne d'Arc en lui substituant la fabuleuse Claude des Armoises[1].

M. l'abbé Poquet, l'un de vos plus anciens et plus fidèles correspondants, vous a offert son édition, illustrée avec autant d'art que d'exactitude sur l'œuvre originale, des *Miniatures des Miracles de la sainte Vierge d'après le manuscrit de Gautier de Coincy*, ses études sur le pape *Urbain II* et le cardinal *Jean de Dormans*, ainsi que son *Histoire de l'abbaye de Fervacques* (Aisne). Ce sont là de très utiles appoints à notre histoire provinciale. — M. Armand Bourgeois ne dément pas son rôle d'initiateur champenois : il vous a adressé ses études sur le *Salon de Cazotte à Pierry*, et ses *Notes sur la seigneurie de Fromentières*[2]. — M. Henri Loriquet vous a envoyé d'Arras son *Epigraphie de la ville de Béthune*, et sa belle étude sur une pyxide et une boucle émaillée qu'il a découvertes dans ses fécondes tournées d'archiviste. — Enfin, M. Gaston Paris nous a fait hommage de la seconde édition d'un ouvrage qui marque de plus en plus sa place dans l'érudition européenne : *La littérature française au Moyen-âge*, et concilie à son auteur des suffrages et des sympathies jusqu'en Suède et en Norwège.

Apportant lui-même au milieu de nous son talent dont je n'ai pas à faire l'éloge, et son affectueux concours qui nous est si précieux en ce jour, M. Henri Dallier paye sa bienvenue dans nos rangs, et, alors que nous l'invitions à charmer notre séance comme en 1873, il a voulu grouper autour de lui, pour exécuter ses œuvres, d'autres artistes rémois, MM. H. Marteau, Stenger, Mlle S. Dallier, dont l'audition nous sera non moins agréable qu'à nos bienveillants invités.

***

Académie nationale de Reims. — Programme des concours ouverts pour les années 1891 et 1892 :

PRIX A DÉCERNER EN 1891

HISTOIRE

Histoire des Etablissements hospitaliers de Reims, du Moyen-âge jusqu'à nos jours; étudier particulièrement l'Hôtel-Dieu, l'Hôtel général et l'Hospice de Saint-Marcoul.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

ÉCONOMIE POLITIQUE

Rechercher les modifications survenues à Reims dans la condition matérielle, morale et intellectuelle des ouvriers depuis le commencement du siècle.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 francs.

1. V. *suprà*, p. 231 et 155.
2. *Revue de Champagne*, 1889, p. 593.

SCIENCES ET INDUSTRIE

Etude de l'une des branches de l'industrie ou du commerce de Reims; indiquer les progrès réalisés et à réaliser.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 francs.

LITTÉRATURE

Eloge de Tronson-Ducoudray, né à Reims en 1750, mort à la Guyane en 1798.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

POÉSIE

PRIX L.-F. CLICQUOT

1° *Une médaille d'or de 200 fr.* sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de cinquante à cent cinquante vers.

Le genre et le sujet sont laissés au choix des concurrents.

2° *Une médaille d'or de 100 fr.* sera décernée à l'auteur de la meilleure fable ou du meilleur conte d'environ trente à quatre-vingts vers.

PRIX DE L'ACADÉMIE

Une médaille d'or de 100 fr. sera décernée à une traduction en vers de l'ode d'Horace AD ROMANOS : *Delicta majorum...* (III° Livre des odes, VI.)

PRIX A DÉCERNER EN 1892

HISTOIRE

PRIX V. DUQUENELLE

Dom Marlot, historien de Reims, sa vie et ses œuvres.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

L'Académie distribuera aussi chaque année des médailles d'encouragement aux auteurs de travaux qui lui seront soumis en dehors des questions indiquées, et aux auteurs d'œuvres d'art ou d'industrie.

Les prix et médailles seront décernés en séance publique.

Les mémoires devront être inédits et n'avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés *franco* à M. le Secrétaire général avant le 31 mars 1891, *terme de rigueur*.

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître : ils inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répété l'épigraphe de leur manuscrit.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie ; les auteurs ne doivent pas en disposer sans autorisation.

Reims, le 26 juillet 1890.

Le Secrétaire général,
H. JADART,
15, rue du Couchant.

Le Président annuel,
A. DECAS,
72, rue Chanzy.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHATEAU-THIERRY (*Séance du 13 août 1890*).

I. — La Société est heureuse d'apprendre que notre vénérable président d'honneur, M. Frédéric Moreau, vient d'être promu officier de l'Instruction publique, et M. Baudon, membre correspondant, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

II. — M. Delteil adresse la copie textuelle d'une note que vient de publier un journal : « Dans un manuscrit rarissime du XIVe siècle, on a retrouvé dernièrement l'origine de onze des fables de La Fontaine et en particulier de deux des plus belles : *Les Animaux malades de la peste*, et *le Meunier, son fils et l'âne*. »

L'auteur du manuscrit est un moine de l'abbaye de Citeaux qui, sous le titre non des « *on dit* » mais de « *cy-nous dit* », raconte une multitude d'historiettes, d'apologues et de fables qu'il a sans doute, lui, tirées de plus loin. Ce livre de « cy-nous dit », splendide manuscrit qui contient 812 miniatures, n'est pas à la Bibliothèque nationale, ce qui explique que jusqu'ici aucun des commentateurs de La Fontaine n'en ait parlé. « Je veux bien croire, ajoute M. Delteil, à l'existence du manuscrit dont il s'agit et *qui n'est pas à la Bibliothèque nationale*; cependant, il est bien regrettable que l'auteur de l'article ne nous dise point où se trouve ce « rarissime manuscrit ». En tout état de choses, la communication ne peut qu'intéresser les amis de La Fontaine.

M. Jules Maciet, notre distingué collègue, a fait don au Musée du Louvre d'un petit tableau d'un maître hollandais, — Piéter-Codde, — qui n'était point encore représenté dans nos collections nationales, et dont on a vu passer une œuvre charmante à la vente Rothan.

Le tableau, dont le Louvre vient de s'enrichir si heureusement, n'a pas plus de 20 centimètres de hauteur sur 25 de largeur. Il représente *une Dame à sa toilette*. C'est une personne en robe jaune à parements bleus, assise, les cheveux roux dénoués; une femme de chambre, debout derrière elle, la coiffe, tandis qu'au second plan, une amie, vue de dos, en robe grise, joue de la guitare. Le monogramme du maître est inscrit sur le cahier de musique[1].

III. — M. Le Feyer annonce la mort de M. Louïse, ancien principal du Collège de Château-Thierry, de 1866 à 1872.

M. Louïse a été enlevé à sa famille le 4 août dernier; il est décédé presque subitement au milieu des siens. Sa mort laisse de vifs regrets auxquels s'associe la Société.

M. Louïse était professeur de rhétorique à Valenciennes, quand il a été appelé à la direction du Collège de Château-Thierry; il a

1. Piéter-Codde, né à Amsterdam en 1599 ou 1600, y fut enterré le 12 octobre 1678. Il travailla probablement avec Franz Hals à Harlem.

administré ensuite l'important Collège de Sedan (Ardennes). Depuis quelques années, il avait pris sa retraite dans cette dernière ville et avait été nommé principal honoraire. Il était officier de l'Instruction publique et chevalier de la Légion d'honneur.

C'est pendant son séjour de six années à Château-Thierry qu'a eu lieu, à l'aide d'une souscription publique, l'acquisition par notre Société de la maison natale de La Fontaine et la prise de possession des salles qui nous sont exclusivement réservées. A la séance d'ouverture, M. Louïse lut une charmante pièce de vers qu'il avait composée pour la circonstance, « Le vœu d'un écolier », où, pour la première fois, était réclamé pour notre établissement secondaire, le titre de « Collège Jean de La Fontaine ».

M. Louïse avait fait don à notre bibliothèque des différents ouvrages historiques ou pédagogiques qu'il avait composés; il s'intéressait vivement à nos travaux.

IV. — M. Renaud n'a pas la prétention d'élucider la question de l'origine des fleurs de lys; « elle ne le sera jamais », affirme le général Bardin; seulement il a feuilleté passionnément l'œuvre d'un vieil auteur, Bénoni de Morange, et c'est cette œuvre qu'il analyse avec satisfaction. « Au Val d'or, placé au centre d'une des plus belles contrées du royaume, fut bâti le fameux couvent de Saint-Benoît renfermant les restes de l'illustre fondateur. Le lieu s'appela d'abord Saint-Benoît, puis, à cause de sa belle situation, prit le nom de Fleury-sur-Loire. » On sait quelle fut l'importance de ce monastère, quels secours il rendit au Roi lors de la deuxième croisade; aussi, de là et par reconnaissance, les fleurs de lys que Louis VII adjoignit à ses armes.

Un grand nombre de villes, de seigneurs, furent autorisés, en récompense des services rendus au prince, à ajouter les lys à leurs armoiries; le blason royal, seul, plus tard en portait trois. En dehors de ceux qui les reçurent légitimement, d'autres se les attribuèrent parce que cela faisait bien et complétait le blason.

On peut voir, parmi les vestiges des vitraux de l'église Saint-Crépin de Château-Thierry, deux écussons qui sont placés au haut de la première fenêtre du chevet, à droite, et qui portent les trois fleurs de lys; ces vitraux dataient sans doute de l'époque où Château-Thierry relevait de la couronne.

V. — Sous la féodalité, Chézy était une cité importante et riche qui, outre son couvent de Bénédictins, avait deux paroisses et était le siège d'un doyenné. Sa maladrerie, dont M. le docteur Corlieu relève les possessions en 1621, lui permettait de venir largement au secours des pauvres voyageurs et des malheureux.

En 1698, le roi Louis XIV rendit à Marly un décret enregistré au Parlement le 18 juin, par lequel la maladrerie de Chézy-l'Abbaye, avec celles de Charly, Chézy-en-Orxois, Blesmes et Chierry, Dor-

mans, etc., étaient définitivement réunies à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry dont le nombre de lits fut augmenté de cinq.

Aujourd'hui, Chézy n'a plus de maladrerie; mais la commune possède un bureau de bienfaisance dont les revenus sont de 1,845 francs.

VI. — Entr'autres objets fort curieux qu'il a su réunir chez lui, M. Richier-Moreau, de Château-Thierry, nous a soumis un coffret qui mériterait une description complète.

Ce coffret, en forme de petite cassette, mesure à peu près 30 centimètres de longueur, 25 de largeur, et 20 à sa plus grande hauteur. Il est en bois de prix, l'intérieur est garni de losanges en paille de diverses couleurs et fixés sur les parois. L'extérieur est recouvert de tresses en fil d'or formant des dessins symétriques, d'une capricieuse originalité. C'est sur le couvercle arrondi, demi-cylindrique, que l'attention se porte principalement; en effet, le centre est occupé par une couronne ducale dominant un écusson; il est impossible de désigner le monogramme, si tant est que l'artiste ait eu l'intention d'accentuer des lettres; on en reconnait les éléments, mais aucun caractère n'est distinctement formé. De chaque côté de la couronne se voient deux abeilles; rien de la fleur de lys.

M. Richier a acquis ce petit meuble à la vente survenue après le décès du docteur Joly, médecin à Château-Thierry, amateur distingué. Celui-ci croyait qu'il avait se rapporte au duc d'Alençon, frère des trois derniers Valois, mort dans notre ville.

Le dessin est peut-être de l'époque des Valois; quant à la couronne, elle ne paraît point se rapporter au duc d'Alençon, attendu qu'elle n'est point fermée comme celle d'un duc de la maison royale. Quoi qu'il en soit, le coffret de M. Richier est très intéressant.

(*Séance du 2 septembre 1890*). — I. — M. Gaston Bercet, membre correspondant, communique un volumineux manuscrit: « Dictionnaire topographique, historique et archéologique des communes de l'arrondissement de Vervins ».

Sous ce titre, M. Bercet a fait une véritable histoire de la Thiérache; les institutions, les hommes célèbres, les monuments anciens ou modernes, les faits historiques, tout a été passé en revue. Il faut lire particulièrement les monographies qui concernent Vervins, Guise, avec leurs intéressantes églises, leurs seigneurs qui ont laissé un nom impérissable, les luttes incessantes que ces villes ont eu à soutenir; puis les monastères fameux: le Val Saint-Pierre, Foigny, Thenailles, Bucilly, Clairfontaine, etc., et dont pour la plupart on peut dire : *etiam periere ruinæ*.

La Société a écouté avec intérêt la lecture qui a été faite de la première partie de l'œuvre de M. Bercet.

II. — M. Maréchal poursuit, aux *Hérissons*, ses recherches qui, le plus souvent, amènent des découvertes intéressantes. Ainsi au lieu-dit La Religieuse, non loin de la sablière qui borne à l'ouest le plateau des Hérissons, à un mètre de profondeur, il a retrouvé les vestiges d'une chaussée; celle-ci d'une largeur moindre que la voie Romaine précédemment explorée, est un véritable chemin de terroir, le seul qui existe dans la direction du nord au sud.

Outre des débris de poteries samiennes, M. Maréchal a recueilli plusieurs monnaies romaines en bronze. Il en exhibe quatre : Une *Julia Sabina Augusta* (femme d'Hadrien) ; une avec l'inscription : *Nerva Augustus, Imperator, Germanicus Pater Patriæ*. Les deux autres d'un module plus petit sont frustes et, partant, indéchiffrables.

III. — M. Eugène Legrand a pu se procurer encore quelques dessins et aquarelles de Ransonnette, provenant de la collection dont il a soumis une grande partie à la Société il y a trois mois[1]; il les fait passer sous les yeux de ses collègues qui le remercient.

IV. — M. Delteil est heureux d'offrir à la Société archéologique de Château-Thierry un ouvrage rédigé par un de ses ascendants maternels. En voici le titre :

« Notes sur le Concile de Trente, touchant les points les plus « importants de la discipline ecclésiastique et le pouvoir des « évêques, les décisions des Saints-Pères, des Conciles et des « Papes, et les résolutions des plus habiles avocats sur ces « matières, avec une dissertation sur la réception et l'autorité de « ce Concile en France. — A Cologne, chez Baltazar d'Egmont, « libraire, 1706. »

Le nom de l'auteur n'est pas indiqué : c'est Etienne Rassicod.

Voici d'ailleurs, à cet égard, ce qui se trouve dans le *Dictionnaire des anonymes* de Barbier (1823), tome II, page 441 :

« Notes sur le Concile de Trente (recueillies par Etienne Ras- « sicod, avocat, des Conférences tenues par de Caumartin, Bignon, « le Pelletier et de Bezons). Cologne, d'Egmont, 1706, etc. »

L'Annuaire du département de l'Aisne (1821) parle d'un ascendant, Rassicod, chirurgien à Gandelu (page 159).

Sur la famille des Rassicod, voici encore un document dû à l'obligeance du docteur Corlieu :

« Paris. — Nicolas Rassicod (*in arte eximius*), né à La Ferté-sous-Jouarre, mort le 1er août 1689.

Jouarre. — Claude Rassicod, 1622-1652;
— Prosper Rassicod, 1656-1665;
— Henri Rassicod, 1695-1718;
— Alexis Rassicod, 1697-1710 ;

1. *Revue de Champagne*, 1890, p. 394.

— Louis Rassicod, 1724-1728;
— Denis Rassicod, 1750-1770;
— Esprit-Juvénal Rassicod, 1774-1800;
— Armand Rassicod, 1801-1863. »

***

Une fête pour les aveugles a Heutrégiville. — Le 10 août dernier la petite localité d'Heutrégiville (Marne) était en fête. Mme Persil, la protectrice si charitable et si dévouée des Aveugles, avait bien voulu donner en leur faveur un concert des plus réussis. Après avoir ouvert la séance par une allocution, M. Armand Bourgeois, président de l'Académie champenoise d'Epernay, a récité une jolie pièce de vers de sa composition, intitulée : « *Pitié pour les Aveugles* ». Ensuite divers artistes de talent — aveugles et clairvoyants — se sont fait entendre, à la satisfaction de tous. Le tirage d'une tombola de 350 lots a terminé la soirée et la recette a été superbe.

Le concert d'Heutrégiville, qu'auraient pu envier des localités beaucoup plus importantes, fera époque dans les annales du pays, tant à cause de la composition du programme que du mérite des artistes.

***

Découverte d'une mosaïque a Reims. — Une intéressante découverte vient d'être faite à Reims, dans un terrain de la rue Nicolas-Perseval, appartenant à MM. Berlencourt et Bourgeois.

En creusant le sol pour établir les fondations d'un mur de clôture, des ouvriers rencontrèrent une surface dure, qu'ils prirent tout d'abord pour une couche de béton et qui était le fragment d'une magnifique mosaïque ancienne dont un morceau seul a été abîmé par les fouilles et sera facilement rétabli. La mosaïque représente un combat de gladiateurs dont les corps sont admirablement campés et d'un dessin exquis. On ne peut encore préciser l'époque exacte à laquelle remonte cette trouvaille précieuse, mais une petite pièce de monnaie en bronze à l'effigie de Néron permet d'affirmer qu'elle date de la plus brillante époque de l'empire romain.

***

L'Hôpital Auban-Moet a Epernay. — Le 25 août dernier, une imposante cérémonie, celle de la pose de la première pierre de la chapelle de l'Hôpital-Hospice, réunissait à Epernay une foule nombreuse. C'était la manifestation de reconnaissance de toute une ville pour le don fait par un de ses plus notables habitants, M. Auban-Moët, en vue de construire un monument hospitalier très important.

Voici l'inscription que porte la médaille commémorative introduite dans la pierre : « *Ce jour*, 25 *août* 1890, *a été posée cette*

pierre de la chapelle de l'Hôpital Auban-Moët, en présence de M. Fleuricourt, maire de la ville d'Epernay, de M. de Perthes, architecte de la Chapelle, et de M. Tollet, architecte de l'Hospice. »

A cette occasion, la Municipalité a présenté à M. et Mme Auban-Moët le *Livre d'or* offert par les habitants aux généreux donateurs. C'est un livre splendide sur lequel sont consignées les délibérations du Conseil relatives au don ainsi que les noms des personnes qui ont volontairement souscrit pour l'achat de ce livre. La reliure en est très riche. La citation suivante y est gravée en lettres d'or au dessus du nom de l'Hospice : *Qui bene dat bis dat.* Ce Livre d'or contient une liste de 4,700 souscripteurs. Sa partie lithographique provient des presses de la maison Bonnedame, d'Epernay, et lui fait le plus grand honneur.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

MAISON DE JEAN MAILLEFER, AUJOURD'HUI 86, RUE DE L'UNIVERSITÉ, A REIMS
Bâtie en 1654, rue du Fond de la cour.

LA VIE

DE LA GRANDE BOURGEOISIE RÉMOISE

AU XVIIe SIÈCLE

D'APRÈS LES MÉMOIRES DE JEAN MAILLEFER

Malgré les recherches faites depuis plus d'un demi-siècle, par des érudits en tête desquels il faut citer Alexis Monteil, dont les traces ont été suivies plus récemment par MM. Albert Babeau, Alfred Franklin, et le baron de Calonne, nous sommes encore loin de pouvoir reconstituer, d'une manière exacte, l'existence privée de nos ancêtres, même pour des époques relativement voisines de nous, comme celles de Louis XIII et de Louis XIV. Des inventaires faits après décès, des apports constatés dans des contrats de mariage nous font entrevoir ce que pouvait être le mobilier de nos pères, des procès nous initient quelquefois aux détails de leur vie intime, mais on n'a pas encore tiré de ces documents tout le profit qu'il est permis d'en attendre. Les mémoires et les journaux, les livres de raison nous donnent des indications plus précises; mais si, dans quelques provinces, comme le Limousin où M. Guibert a pu en réunir et en analyser plus de cinquante, les livres de raison sont communs, il n'en est pas de même dans la région du Nord. Dans certaines villes, des personnes, appartenant principalement à la bourgeoisie, nous ont laissé des mémoires, mais ce sont surtout en Picardie, des récits historiques, des annales, comme les journaux de Jehan Patte, et de Pagès pour Amiens, comme les mémoires de plusieurs bourgeois de Senlis, publiés par Bernier et comme le journal de la Ligue à Laon, de l'avocat Richard, édité par Edouard Fleury.

En Champagne, les journaux historiques sont assez nombreux, et la *Revue de Champagne* en a publié ou analysé déjà quelques-uns.

Reims, en particulier, sous ce rapport, nous semble favorisée, et cela tient surtout, croyons-nous, à ce qu'elle possédait une bourgeoisie intelligente et riche. C'est dans le sein de celle-ci que se recrutaient en grande partie ce clergé nombreux qui entourait l'archevêque, composait les chapitres, et peuplait les abbayes, c'est elle aussi qui fournissait des professeurs à l'Université, des magistrats aux innombrables juridictions, des membres au corps de ville, des officiers aux compagnies privilégiées et des administrateurs aux fondations charitables.

Le commerce de Reims avait une importance considérable, ses manufactures étaient prospères; les environs produisaient des vins qui étaient appréciés, non seulement en France, mais à l'étranger. Les habitants de Reims avaient, de plus, la bonne fortune de se trouver enfin à certaines époques, en rapports avec la Cour, lors des sacres et des grands évènements qui amenaient dans ses murs les rois et les princes.

Parmi les journaux conservés à Reims, deux ont déjà été publiés, ceux de Jean Pussot et de Oudart Coquault; d'autres, tels que ceux de Jean Rogier, de Réné Bourgeois et de dom Chatelain, méritent encore de voir le jour. M. Henri Jadart, l'actif et savant secrétaire général de l'Académie de Reims, vient de publier celui de Jean Maillefer[1], journal intime, écrit d'un seul jet en 1667, dans lequel l'auteur, négligeant le récit chronologique des évènements, nous introduit surtout dans sa vie intérieure, nous raconte son éducation, ses voyages, ses mariages, nous fait connaître l'importance et les détails de son commerce et touche à la vie publique en nous montrant le rôle qu'il fut appelé à jouer comme capitaine d'une des trois compagnies bourgeoises de sa ville natale.

M. Jadart nous donne non seulement le journal de Maillefer, mais une introduction renfermant une étude biographique sur cette famille, une description de sa maison patrimoniale et divers documents curieux.

Jean Maillefer naquit à Reims en 1611; il appartenait à une famille bourgeoise alliée à celle de Colbert. Son père était marchand de soie; huit enfants étaient nés de son mariage, mais, comme cela arrivait fréquemment, quatre moururent en bas âge[2]. Notre écrivain fut mis au collège, « aux études », et fit ses classes jusqu'à la troisième, non sans succès, car il remporta un prix de composition en grec. A quatorze ans, suivant la coutume, il fut envoyé en apprentissage, chez un drapier-chaussetier, où il resta deux ans, sans rien faire, ni rien apprendre et assez mal nourri, aussi, sans l'armoire au pain de ses père et mère, qu'il avait la liberté d'ouvrir en passant, il aurait mené une chétive existence. L'intention de son père, en le plaçant chez un drapier, était de lui faire gagner une seconde maîtrise et, par suite, d'avoir la possibilité de joindre le commerce du drap à celui de la soie.

Nous ne suivrons pas Maillefer dans différentes maisons où il

1. Mémoires de Jean Maillefer, marchand bourgeois de Reims (1611-1684), continués par son fils jusqu'en 1716, publiés sur le Manuscrit original de la Bibliothèque de Reims, avec une Introduction, des Notes et la Généalogie de la Famille, par Henri Jadart. Reims, Michaud, et Paris, Alph. Picard, 1890, in-8. (Extrait des tomes LXXXII et LXXXIV des *Travaux de l'Académie de Reims*).

2. Des onze enfants laissés par Jean Maillefer de ses deux mariages, deux seulement eurent des héritiers.

poursuivit son éducation commerciale; en peu d'années, il fut clerc chez le greffier des marchands, puis apprenti chez un drapier à Paris, et à dix-huit ans, il revint chez sa mère restée veuve et qui continuait son commerce. Il songea alors à reprendre ses études et même à entrer dans les ordres et alla à Auxerre prendre conseil d'un de ses oncles, recteur des Jésuites, hésitant entre sa Compagnie et l'ordre des Minimes, mais les Jésuites le dissuadèrent de se faire minime, et les Minimes d'être jésuite, et trouvant leurs raisons égales, il les crut et alla passer deux années à Lyon, chez des marchands de soie en détail. Lyon était une ville de débauche et l'on y fréquentait plus les cabarets et les jeux de paume que les églises.

Son éducation commerciale fut reprise à Paris, chez un marchand qui faisait le négoce de Tours en magasin, puis chez un autre qui faisait des affaires avec l'Italie, et il reconnut alors que le commerce en gros avait quelque chose de noble et d'attrayant qui ne se trouvait pas dans le détail. Il allait chez les peintres faire dessiner des modèles de points, avait la confiance de son patron, qui lui laissait la clef de sa caisse, dont il n'abusa pas, mais il ne peut en dire autant de son cabinet de confitures de Gênes et de Venise.

Possédé de « l'humeur des enfants de Reims » et, avec un peu d'affection pour la boutique de sa mère, il se décida à revenir dans sa ville natale pour s'y établir.

Pourtant, avant de se fixer définitivement, Maillefer voulut satisfaire son goût pour les voyages, et aller en Italie, il avait alors vingt-quatre ans.

Il avait fait un premier voyage en Flandre vers cette époque, en se rendant à Saint-Quentin, au prix général de l'Arquebuse avec la compagnie de Reims[1], compagnie célèbre par la richesse de son costume, et dont il faisait partie : « Je m'y en allai, où étant, comme en ces assemblées il y a toujours grande compagnie, nous fîmes partie, environ une douzaine de messieurs, d'aller voir la Flandre. Il y en avait, qui composaient notre compagnie, de Soissons, de Laon, de Senlis et de Noyon. Nous allâmes par Cambray, Valenciennes, Mons, Bruxelles, Anvers et les autres villes de Flandre ». Ils avaient le désir d'aller en Hollande, mais la guerre et aussi la crainte de la dépense les en empêchèrent.

Nous ne suivrons pas Maillefer dans son voyage d'Italie, bien que les détails en soient amusants ; il faisait partie d'une société de

1. Quarante ans plus tard, Maillefer faisait encore partie de cette compagnie et il y prononça, en 1670, un discours énergique pour demander de maintenir la nomination des chefs de la compagnie par l'élection. Plusieurs de ses fils appartenaient également à l'Arquebuse de Reims. L'un d'eux abattit l'oiseau en 1677, et son père ne manque pas de parler des congratulations qu'il reçut. Le roi, ou vainqueur, obtenait à Reims, par exemple, le droit de vendre des vins, sans payer ferme ni quatrième.

quinze à seize jeunes gens, anglais, gascons, gentils parisiens, normands et allemands. Ils manquèrent d'être pris par des corsaires, comme le furent un demi-siècle plus tard Regnard et ses amis[1].

Ils menèrent la vie des élégants, parfois aussi celle des aventuriers, trouvant charmant d'aller à Florence « en pourpoint de peaux de senteur », tendre leur chapeau aux dames à la porte des églises et faire à leur tour l'aumône à des gueux avec la monnaie qu'ils venaient de recevoir, jouant à Rome au marquis de *Magnafero*, c'est-à-dire, l'un d'eux se donnant comme un grand seigneur et allant visiter des Illustrissimes, tandis que les autres passaient pour ses gens, et ne manquant pas d'aller, à Venise, causer avec les religieuses aux grilles des parloirs. A Rome, Maillefer trouva le moyen de suivre l'ambassadeur d'Espagne dans une audience qu'il recevait du pape Urbain VIII et sollicita en latin toutes ses bénédictions « ordinaires et extraordinaires ». Il y avait alors à Rome quatorze jeunes gens de Reims; on n'en trouverait pas autant aujourd'hui. Maillefer ne manqua pas de terminer son voyage par un pèlerinage à Lorette et un séjour dans les diverses villes du nord de l'Italie, mais il dut renoncer à aller à Naples.

En Piémont, lui et ses joyeux compagnons trouvent dans une auberge un cavalier qui boit avec eux à la santé des rois français, c'était le prince Thomas de Savoie-Carignan. Enfin, après près d'un an de voyage, notre champenois revient dans sa ville natale, décidé à s'établir, mais sans renoncer pourtant d'une manière définitive à ses goûts errants, car, devenu deux fois veuf, près de trente ans après, il fera encore un voyage en Hollande. Du reste, il a soin de nous donner une liste des cent quarante-trois villes visitées par lui et on voit qu'il avait parcouru non seulement la France, du nord au midi, mais la Normandie, en allant à la foire de Guibray, la Savoie, etc.

Maillefer venait de reprendre sa place dans la boutique maternelle, lorsqu'une circonstance décida de son sort. La nièce d'une dame noble des environs de Reims, Magdeleine Ravaud, vint avec sa tante, Madame Coquebert, dame d'Adon, pour acheter une jupe de Tabis, couleur de rose. « J'étais dans ma chambre, enfermé, que je lisais ; ma tante, associée de ma mère, vint frapper à la porte et m'appeler pour montrer des étoffes à ces damoiselles. Mais que vis-je? ma liberté fut agréablement prise. Je leur vendis à leurs premières offres ce qu'elles avaient à faire et, avec leurs marchandises, elles emportèrent mon cœur. » L'affaire fut rapidement

1. M. Jadart cherche à identifier les montagnes de Morgue, où l'un d'eux prétendait avoir été dévalisé, avec Morges en Suisse ou Morgex en Piémont. Il s'agit des montagnes qui dominent Monaco. Le prince de Monaco est souvent qualifié à cette époque prince de Mourgues ou de Morgues.

traitée, les époux apportaient chacun dix mille livres en mariage ; Maillefer offrit à sa future de renoncer à son commerce pour acheter une charge, si la condition de marchand lui déplaisait, « car elle voyait les plus belles compagnies des damoiselles de la ville et le grand et beau monde », mais il n'en fut rien. C'est en termes enflammés que Maillefer nous raconte ses noces; le marchand de soie était né poète et son style est souvent rempli d'allusions aux traditions de l'antiquité. Poète, il resta du reste et même en 1659 il devait en donner un témoignage public, lors des fêtes célébrées pour la paix des Pyrénées.

On sait que partout des réjouissances furent organisées à cette occasion; Maillefer va nous montrer la part qu'il prit à celles de Reims :

« Comme la paix fut faite et que l'on eut des réjouissances et des feux de joie dans tous les quartiers de la ville, le festin des voisins se fit céans (chez lui) chacun à son écot et part des frais. On avait donné aux uns et aux autres divers emplois, aux uns l'artillerie et la disposition du feu d'artifice, aux autres la lingerie, aux autres de faire la provision et soins de la cuisine, à d'autres la musique. M. Lefricque, professeur et médecin, et moi, fûmes nommés pour la poésie. Je lui dis : Faites de votre part, caressez vos muses et moi la mienne. Il fit des merveilles qui se voient encore et moi, j'écrivis dans un cadre fond bleu :

Enfin la paix est arrivée,
Nous la voyons cette belle Astrée,
Après l'avoir tant désirée :
Tout notre mal est achevé.

Au lieu d'aller sur les remparts,
Humer du vent et des brouillards,
J'irai raconter mon martyre :
A celle pour qui je soupire,
Etc... »

Ces poésies étaient au-dessus de sa porte et Maillefer ne peut nous cacher que des personnes qui faisaient les connaisseurs, glosaient sur ses vers. « Les uns disaient qu'ils n'avaient pas leurs pieds, les autres qu'ils en avaient trop; mais, ajoute-t-il, s'ils avaient lu les auteurs qui ont inventé les vers libres, ils auraient eu d'autres sentiments. »

Nous aimerions aussi à trouver dans ces notes quelques détails sur les noces de Maillefer, mais, à défaut d'indications à ce sujet, nous relèverons dans un acte notarié, presque contemporain, ceux du mariage de son cousin Gérard Roland avec Roberte Maillefer, célébré le 25 mai 1626, et dont le menu nous semble des plus affriolants :

SERVICE DU DINER

Orange, trois au plat, bœuf, chapon bouilli, potage d'herbes, pâté

de mouton, pâté de godiveau, cochon rôti, andouillettes de veau, pigeonneaux farcis, chapon rôti, quartier d'agneau, poulets au vinaigre, lapereaux, salade, raves, pigeonneaux rôtis, oison farci, cailles bardées, olives, membres de mouton, levereaux, poulets faisandés.

DESSERT

Tourte de pomme, tarte glacée, tarte groseille, biscuit, pois verts, macaron, fruit cru, échaudé, fromage de crème, salade de citron, fromage de Milan, artichauts, gelée de pommes, amandes pelées, fraises, guines ou cerises, et... pâté de venaison par tranche — c'est, pour finir le dessert, un singulier plat.

Après un semblable menu, on croirait que les gens de la noce pourraient se coucher sans souper, il n'en est rien, voici le menu de ce repas :

SOUPER

Potage de venaison, membres de mouton, potage blanc, chapon rôti, pâté de pigeonneaux, pâté misse, pâté en pot, quartier d'agneau, pigeonneaux, poulles, raves, salades, oison farci, capres, levereaux, lapereaux, cailles bardées, langue de bœuf par tranches, vinaigrette et poulet faisandé.

La noce devait être nombreuse, car les cocreniers, dont le nom mérite d'être conservé, Poncelet et la veuve Gallois, s'engagent à fournir à deux des parents, faisant l'office de maîtres d'hôtel de la noce, 40 à 50 plats, à raison de 15 livres 5 sous par plat.

Revenons au nouveau ménage. Pendant la première année, Maillefer resta avec sa mère, mais, comme ni lui ni sa femme n'avaient de goût pour le commerce de détail, il loua, puis acheta, rue Saint-Etienne (aujourd'hui rue de l'Université, n° 40), une maison qu'il fit rebâtir plus tard, en 1651 [1], et il se jeta dans « les manufactures ». « J'ai perdu, j'ai gagné, j'ai dépensé urlue, berlue, comme beaucoup d'autres, faut faire quelque chose ». C'est là à peu près tout ce que nous savons des opérations commerciales de Maillefer qui pourtant, dans un discours spécial adressé à ses fils, fait un traité du commerce et donne la liste des dix-neuf registres qu'il tenait. Disons cependant que le mouvement de ses affaires était considérable, car, pour seize mois, en 1663 et 1664, il se chiffrait par près de 240,000 livres et par un bénéfice de 34.000 livres, malgré son insouciance apparente qui nous est révélée par lui dans ce petit dialogue avec sa mère : « Quand ma mère me disait : Jean Maillefer, que ne travaillez-vous? Je répondais : Pour qui voulez-vous que je travaille ; pour des héritiers collatéraux qui ne m'en

1. M. H. Jadart nous donne une description complète, accompagnée de deux vues de cette maison, encore conservée presque telle qu'elle était du temps de Maillefer, et qui appartient aujourd'hui à Mme Barbat de Bignicourt. Nous devons à son obligeance de pouvoir reproduire l'une d'elles ainsi que la plaque de cheminée ci-contre.

PLAQUE DE CHEMINÉE AUX ARMES DE JEAN MAILLEFER
Dans la cuisine de sa Maison à Reims.

Les armoiries de la famille Maillefer offrent plusieurs variantes. La branche aînée portait d'azur à la fasce ondée, accompagnée de trois croissants montants, deux en chef et un en pointe, le tout d'argent ; la branche cadette portait d'azur à la fasce ondée d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un croissant d'argent. Au XVIIIe siècle, Joseph Maillefer, conseiller au présidial, porte d'azur à la fasce d'argent, accompagnée de deux étoiles d'or en chef et d'un croissant d'or en pointe.

sauront point de gré? Et à mon second mariage ma mère me disait : Quand vous n'aviez pas d'enfant, vous disiez que vous ne vous souciez pas de rien faire, à présent que vous en avez, — car il m'en venait tous les ans — que ne travaillez-vous? Je répondais : il me faut conserver pour mes enfants. Je ne négligeais pas pourtant quand j'avais quelque chose à faire, mais j'ai toujours mélangé les affaires de divertissements, croyant qu'il faut qu'ils servent de relâchements les uns les autres. »

Avec ce caractère, on comprend que la mort de sa première femme, arrivée quand il avait trente-huit ans, ne l'ait pas laissé, comme il le disait, longtemps « affligé ». Il était triste, tout ce que l'on peut l'être, et, quatre mois après, allant se promener à Châlons avec quelques amis. il y vit chez un marchand de sa connaissance, M. Deu, une de ses nièces, Marie Lefebvre, et sans plus tarder, il lui dit : « Je voudrais que vous fussiez mon oncle », et celui-ci répondit aussitôt : « Il ne tiendra qu'à vous ». Le lendemain, levé dès trois heures du matin, Maillefer va faire sa cour, donne cent louis d'or dans une bourse à sa fiancée et le mariage se fait sans tarder. La nouvelle épousée apportait aussi, sans compter l'héritage espéré de son oncle, une certaine fortune, mais elle n'aurait rien eu que Maillefer l'eût prise, tout en sachant que jamais le bien n'a été plus nécessaire qu'en ce temps. « Le temps passé, ajoute-t-il, nos grands-pères se mouchaient sur la manche, les galons de leur souliers étaient des lanons de cuir. Il est vrai qu'il fallait plus de velours pour faire un chaperon à leurs femmes, nos grand'mères, qu'il n'en faudrait pour faire deux masques ou trois loups à leurs petites-filles. »

Ces réflexions philosophiques coupent à chaque pas le récit de notre bourgeois qui aime à vivre bien et largement. Tantôt il nous raconte qu'on vint le chercher, pendant qu'avec quelques amis, il décoiffait la sixième ou la huitième bouteille de muscat, tantôt il donne le menu d'un dîner qu'il fit faire à ses camarades, un jour de garde où on l'avait chargé des provisions. C'était un vendredi, il ne fit d'abord servir que des omelettes, mais après vint un beau service de poissons des plus variés. Enfin, bien que l'on apportât sa bouteille, chacun en eut pour 35 sous (ce qui représentait 7 ou 8 francs), et comme aucuns étaient des ménagers, on ne le chargea plus du soin de commander les repas.

C'était une grosse affaire que la garde bourgeoise, et si, en France, ses membres ne poussaient pas le luxe jusqu'au point de se faire peindre en groupe par des artistes comme Rembrandt, Franz Hals ou Van der Helst, ainsi que cela avait lieu dans les Pays-Bas, nos soldats citoyens attachaient une grande importance à leurs fonctions. On montait la garde aux portes et sur les remparts, quand il y avait quelque crainte d'être surpris par l'ennemi, on figurait en bel ordre dans les cérémonies et, parfois, ce qui n'était pas toujours le plus facile, il fallait mettre à la raison les soldats

souvent peu disciplinés, qui composaient l'armée du Roi, et qui, en partie étrangers, traitaient l'habitant qui les logeait comme s'ils eussent été en ville conquise. Il faut voir les luttes de Maillefer avec un major écossais qui veut lui imposer un corps de garde devant sa maison et l'expédition à la tête de laquelle il se met pour empêcher, pendant la Fronde, les soldats maraudeurs, qui ravageaient les blés dans la campagne, de venir les vendre en ville. Maillefer se montre, enfin, cherchant à rétablir l'ordre parmi ses compagnons d'armes, et, les entendant murmurer, leur reproche de n'être que des capitaines qui veulent commander, tandis qu'il croyait trouver en eux des soldats prêts à obéir[1].

Veut-on savoir quel était l'emploi de la journée de Maillefer, il nous le fait connaître en ces termes : « Je passais mon temps à l'ordinaire. Après les matinées avoir prié Dieu, assisté à la messe, comme tout crestien doit faire, fait mes affaires et escrit mes lettres, je m'en allais souvent ou rendre ou faire des visites, comme je fais encore ou jouer à l'Académie ou y voir les compagnies. »

L'Académie était le cercle de cette époque, on y jouait à la paume, aux dés et au piquet, Maillefer affectionnait ce dernier jeu ; mais il n'était que petit joueur, ce qui ne l'empêcha pas un jour, au cabaret de la Tête-Noire, où ses camarades soupaient, de perdre d'abord l'écot de chacun, qui était de 40 sols par tête, puis dix pistoles. Mais cela le guérit du jeu de dés.

Il allait aussi causer aux grilles et aux parloirs des couvents, et il fréquentait les bibliothèques et notamment celles de Notre-Dame et des Minimes ; le soir, il lisait beaucoup, malgré la crainte qu'il avait de s'abîmer la vue. Ses lectures étaient des plus variées, il passait des historiens de l'antiquité et du moyen-âge aux romanciers contemporains, de *Procope* au *Siècle de fer*, du *Voyage de trois évêques en Perse* à un livre galant, composé par une dame et dont il n'avait pas retenu le nom.

Un passage de son *Discours sur la préséance*, que M. Jadart n'a pas suffisamment interprété, et où il nous parle de Barberousse et des corsaires algériens Dragut et l'Ouchaly, nous montre que la lecture de Brantôme lui était familière.

De plus, il recevait des nouvelles écrites à la main et parcourait les gazettes de Hollande et de France, ainsi que le *Journal des Savants*.

Quoique intelligent, lettré et actif, Maillefer ne paraît pas avoir porté un grand intérêt aux curiosités locales, car c'est seulement à

1. En 1676, il se trouve trop âgé pour continuer à remplir ses fonctions, dont la plus assujettissante nous paraît à cette époque celle d'assister avec le corps de ville à de fréquents enterrements, et après avoir pris part une dernière fois au banquet annuel, il donne sa démission et dispose Messieurs de la Ville à accepter à sa place son fils J. Maillefer. Le lendemain, celui-ci est nommé, et après sa prestation de serment on lui apporte le drapeau.

soixante-six ans qu'il alla voir le fameux Arc-de-Triomphe de la Porte de Mars. « C'est une belle rareté, dit-il pourtant, on va bien loin pour voir des choses semblables, et cela est chez nous et je n'en avais pas eu encore la curiosité ». En revanche, il ne négligeait pas d'aller visiter les saltimbanques qui venaient en ville; une fois un mangeur de feu, une autre fois la Cour de Rome représentée par vingt-quatre figures de cire; il nous raconte aussi qu'il a pris du *cocolat* et ajoute que, si cela continue, nous adopterons toutes les modes, nourritures et habits des nations étrangères. Que dirait-il aujourd'hui?

En 1660, à l'âge de cinquante ans, il alla en Hollande où il resta deux mois. Il ne pouvait plus, comme dans sa jeunesse, monter dans tous les clochers, mais il passa cependant agréablement son temps, visitant les monuments, allant voir les personnes de son rang et il nous cite entre autres M. Crommelin, de Haarlem, dont la famille était originaire de Saint-Quentin et qui le conduisit dans un *guilledain*, voiture venue d'Angleterre et qui ne coûtait pas moins de cent pistoles. Mais des habitudes trop sédentaires, des infirmités prématurées ne permettaient plus à Maillefer de mener cette vie et de faire des débauches comme celle où, dans un souper à La Haye, chacun dépensa une pistole et quarante sous pour son valet Aussi, à son retour à Reims, il fut un an malade d'une fièvre quarte qui fit mille tours et se changea en tierce, quarte, double quarte..... La liste ne va pas plus loin, car les médecins étaient au bout de leur rouleau. Maillefer, qui ne les aimait pas, dit qu'il guérit par la grâce de Dieu... mais en resta sourd.

Les juges ne paraissent pas avoir été plus aimés par Maillefer que les médecins et on croirait écrite d'hier la page suivante dans laquelle il parle des escroqueries qui, dans son temps, se pratiquaient dans le haut commerce, dans ce que nous appellerions aujourd'hui la spéculation : « Il n'y a prudence humaine qui puisse éviter d'être trompé et c'est pourtant le vol qu'on punit le moins en France, ce qui est un grand malheur. On fait le procès, on pend, on roue, on met aux galères un pauvre misérable qui aura dérobé dix écus au coin d'un bois. et on laisse là ceux qui dérobent des millions, qui s'en vont acheter des duchés dans les pays étrangers. Ha ! siècle pervers, tant de juges et point de justice. »

Notre analyse menace de devenir presque aussi longue que les mémoires de Maillefer, aussi ne nous arrêterons-nous plus qu'à un seul point, l'un des plus importants du reste dans l'existence des habitants de certaines villes privilégiées de la province, les séjours de la Cour ou ceux des grands personnages.

A Reims, en dehors des cérémonies du sacre qui ne se renouvelaient qu'à de rares intervalles, les séjours de la Cour n'étaient qu'accidentels et consistaient surtout en passages de peu de durée. On conçoit donc quelles traces dut laisser dans l'esprit de Maillefer le séjour de Louis XIV venu pour son sacre en 1654, surtout lorsque

l'on y ajoutera cette considération que sa maison avait été marquée pour servir au logement de Monsieur, frère du roi, et que, pendant que ses officiers le préparaient, la Reine-Mère, Anne d'Autriche, y vint et le choisit pour elle. Disons aussi que Madame Maillefer venant d'avoir un enfant, la Reine-Mère et Monsieur en furent les parrain et marraine. Ces faits, du reste, étaient fréquents à cette époque, et on en trouverait un certain nombre d'exemples en parcourant les anciens registres baptistaires des villes dans lesquelles la Cour a séjourné. Ecoutons de la bouche de Maillefer le récit des faits dont sa maison fut le théâtre du 3 au 15 juin 1654.

« N'entendez-vous pas, mon cher lecteur, les trompettes, les hautbois et l'air de la marche de notre grand monarque, tatera, tatera, tatera ? Oui, voicy cest incomparable, cest invincible qui se vient faire sacrer. Que d'honneurs qui vont tomber sur mes faibles epaules... Enfin voila mon logis marque par les fourriers pour Monsieur et ses officiers qui le meublent et tendent ses tapisseries et son lit. Mais Messieurs les tapissiers detapissent pour faire place au lit et aux tapisseries et aux bras d'argent de la Reine. La Reine, ayant vu mon logis et comme elle y entrait, elle dit que c'était le sien. « Oui, grande princesse, vous avez raison. » Dans ce même moment, M. le marechal du Plessis me demanda : « Monsieur, est-ce vous le maitre de ceans? Je lui dis : Monsieur, je l'étais il y a un moment, mais, quand le soleil paraît, les étoiles sont éclipsées. »

Le roy entrait par une porte qu'on avait faite dans la muraille de mon jardin. M. le cardinal Mazarin menait sur ses pas la Reine par la main, montait l'escalier du jardin, passait par la salle pour monter aux deux appartements d'en haut. M. le maréchal du Plessis me dit : « Monsieur, suivez et faites votre cour. » J'entendais clair alors. Il devint sourd quelques années plus tard. Je suivis en montant le grand escalier, et fus coupé par une hallebarde. La Reine se retourne et dit : « Laissez passer mon hôte. » Je fus un peu surpris, mais je rappelai mes esprits. Je ne m'avais pas attendu de la faire rougir, mais à Monsieur. Cependant, aussitost que on fut monté à la salle haute, la Reine se mit dans un fauteuil et M. le maréchal me prit par la main et me presenta. Je me jette à ses pieds et, presents le Roy, Monsieur et tous ses courtisans, je dis :

« Madame,

« Tous les lieux que le soleil découvre, il leur communique incontinent sa clarté. Je même entre ceans le votre Majesté me rendre de gloire, mais comme le tous les biens vient de dieu, les bontés pourvoyeuses, en tous mi sacrifie aux pieds de votre Majesté. »

Madame, nous venons ensuite pour vous solliciter sur les moyens d'en témoigner de la Reine. Monsieur, de remettre dans son logis et de se faire reserver une chambre basse et une petite cuisine. Car, si sa qualité d'hôte de la Reine ne permettait d'assister aux audiences et de prendre place parmi les familiers, sans cette

autorisation, il aurait dû coucher hors de son logis et aller rejoindre ses enfants dans la maison de sa mère.

Pendant le séjour d'Anne d'Autriche, Maillefer avait un enfant à baptiser, cela revenait souvent, car sa seconde femme lui en donna dix en moins de quatorze ans. Il avait fait venir de Château-Thierry son beau-frère, M. de Brussel, pour être parrain, et l'aumônier, qui lui avait donné le moyen de rester dans son logis, l'engagea à présenter ce parent à la Reine. La Reine voulut alors tenir sur les fonts, avec Monsieur, le fils de Maillefer, et en leur nom, M. de Gaboury, premier valet de garde-robe du Roi et de Monsieur et la fille de Madame de Beauvais, première femme de chambre, lui donnèrent le nom de Philippe.

Le baptême se fit à Saint-Etienne, et Maillefer dut donner une fête dont il nous parle en ces termes : « J'avais dessein de présenter une collation seulement audit sieur de Gaboury et Mademoiselle de Beauvais et à quelques filles de la Reine et officiers de Monsieur. Comme j'étais dans la chambre de Monsieur, pour les prier, Monsieur m'appela et me dit : « On m'a dit que vous faisiez collation. » Je lui dis : « Monsieur, pas grande. » Il me dit : « Montrez-moi votre mémoire de ceux que vous avez invités. » Je l'avais à la main, je lui donnai, il le lut et me dit : « Je n'y suis pas. » — « Je n'avais garde, dis-je, de prendre cette liberté ». Il me dit : « J'irai et j'y mènerai la Reine. »

Cela m'obligea de donner un ordre nouveau. Je fis accommoder trois tables dans ma chambre sur lesquelles on mit une douzaine de plats, bassins, rôtisserie, pâtisserie, confitures sèches et liquides, un service bien ordonné et bien servi. La Cour ou la plupart des dames et princesses y étaient. La Reine envoya une tourte à M. de Guitaut, capitaine de ses Gardes, qui l'envoya au Roi, qui me fit l'honneur de me dire que s'il l'aurait su, il serait venu. Il n'y eut rien de perdu — cela veut-il dire que les invités mangèrent tout, sans en laisser la moindre miette ? — Avec nos idées actuelles, on ne se fait guère à la pensée d'Anne d'Autriche prenant une collation chez un bon bourgeois de Reims, après avoir été la marraine de son fils, et envoyant au Roi une tourte par son capitaine des Gardes.

Si cet honneur fut le plus important de ceux que reçut Maillefer, il ne fut pas le seul, et sa confortable habitation eut également l'honneur d'abriter dans d'autres circonstances, Mademoiselle de Montpensier, dont il nous trace un portrait original, le maréchal de l'Hôpital, le marquis de Louvois, le maréchal de la Feuillade, etc.

En 1668, le 9 février, il fut désigné pour haranguer le cardinal Antoine Barberini, qui venait d'être nommé archevêque de Reims, et, dans le discours qu'il lui adressa et dont il nous donne le texte, il rappela au Cardinal qu'il l'avait vu à Rome trente-trois ans auparavant.

Certes, Maillefer était flatté de sa belle habitation, mais il lui

arrive parfois de trouver qu'elle l'entraîne à de grandes obligations et il rappelle que son grand-père préféra quitter sa grande maison pour se loger en une petite, disant qu'il aimait mieux être maître dans la dernière que valet dans l'autre.

Du reste, il ne paraît pas avoir cherché à tirer profit de ces honneurs, ainsi que cela lui eût été facile, et, vingt-cinq ans après la naissance de Philippe, le filleul de Monsieur, il regrette de n'avoir pas, au moment de sa naissance, sollicité un brevet pour quelque bénéfice à venir.

Le journal de sa vie avait été rédigé par Maillefer en 1667, en trois semaines de temps. Bien qu'il l'ait fait précéder d'un avis à « Monseigneur le Public », et d'un autre au lecteur, Maillefer nous prévient que son journal ne doit pas être livré à la publicité et qu'il le destine seulement à ses enfants, ainsi qu'on en trouve la preuve dans un dialogue entre lui et un de ses amis, qui l'engage à le faire imprimer. Maillefer lui répond très judicieusement : « Ne raillons pas ; il n'y a pas d'imprimeur assez fou pour en faire la dépense. Je vous dirai : cela servirait aux beurrières ou pour d'autres offices que je ne dis pas... Je n'écris que pour m'instruire et m'occuper, ou pour servir aux miens. » A partir de 1669, il le continue par un mémorial dans lequel il enregistre surtout des évènements de famille, les mariages, les professions religieuses et les enterrements auxquels il est prié, les grands évènements, mais plus encore les augmentations d'impôts et les charges du logement des gens de guerre, contre lesquelles il ne cesse de s'élever, enfin ce qui concerne sa maison de Reims et son domaine rural de Cormontreuil, acquis en 1661, dans lequel il va passer l'automne et faire les vendanges[1]. Ne pouvant plus monter à cheval, il s'y rend dans sa calèche, et comme il y faut atteler deux chevaux, il en emprunte un à tel ou tel de ses parents ou de ses voisins. Ce mémorial est une partie beaucoup moins intéressante que celle que nous venons d'analyser, mais au point de vue local, elle fournit de précieuses indications sur l'histoire intime de Reims de 1669 à 1680.

Parfois, de spirituelles boutades nous montrent le besoin qu'a le vieillard, devenu infirme, de confier au papier les réflexions qu'il ne peut plus porter dans une conversation à laquelle sa surdité met obstacle :

« Comme, sauf pour aller à la messe, je ne peux plus sortir, quand je ne devrais rien dire qui vaille, faut que j'écrive pour mettre un peu d'intervalle à mes longues lectures » et, Montaigne ayant toujours été l'un de ses écrivains préférés, il trace un

1. Il y a là de curieux détails sur l'exploitation des vignobles, la fabrication et la vente des vins par les propriétaires, etc. Cormontreuil, situé sur la Vesle, à une lieue du centre de Reims, est encore aujourd'hui un lieu de villégiature favori des habitants et un but de promenade durant la belle saison.

arallèle entre lui et Montaigne, et, pendant près de dix ans, il :rit, mais sans apprécier beaucoup son œuvre, et il relit ce qu'il a :rit depuis plus de vingt ans. Son journal s'arrête en avril 1681, ais il vit encore trois ans et meurt le 13 mai 1684.

Son fils Jean Maillefer, l'aîné des enfants de son second mariage, ous donne le récit de sa mort. Lui aussi continue pendant une entaine d'années, jusqu'en 1716, un journal qui devient de plus ı plus un livre de raison. Maillefer fils fut négociant comme son ère, et juge consul. Il avait épousé la sœur du fondateur des frères es Ecoles Chrétiennes, le bienheureux Jean-Baptiste de la Salle. n'en eut pas moins de neuf enfants, dont trois entrèrent en ligion.

Parmi ses frères, plusieurs reçurent aussi les ordres, l'un d'eux, rançois, qui fut enfermé un an à la Bastille, était prieur du Valecret et mourut curé de Berny, près Saint-Quentin. Le fils aîné, rançois-Elie, seul enfant du premier lit, fut secrétaire du Roi et nseiller au présidial de Reims. Il mourut en 1692.

Jean Maillefer a eu des descendants mâles jusqu'au mil eu de ce ècle, et aujourd'hui encore plusieurs des familles de Reims mptent encore dans leurs alliances des membres de cette famille, ui fut jadis unie aux Colbert, aux Coquebert, aux Lepoivre, aux a Salle et à tant d'autres familles de la grande bourgeoisie et plus rd de la noblesse champenoise.

Comte DE MARSY.

LE BATARD DE BOURBON

La partie du comté de Champagne qui servait de frontière aux duchés de Lorraine et de Bourgogne n'a été, de tout temps, qu'un vaste champ de bataille où se ruèrent à l'envi toutes les hordes qui, à diverses époques, ont envahi la France. Mais ce fut surtout pendant la guerre de Cent ans, à la faveur des troubles que provoqua l'occupation Anglaise, que cette malheureuse contrée eut à souffrir des horreurs de la guerre et de l'invasion. Au nombre des aventuriers qui y portèrent la désolation, il faut mettre en première ligne le bâtard de Bourbon, qui y commit de telles cruautés, qu'elles justifièrent le supplice barbare auquel il fut condamné.

Alexandre, plus connu sous le nom de Bâtard de Bourbon, était le deuxième des quatre enfants illégitimes de Jean Ier, duc de Bourbon, cinquième descendant de Saint Louis, qui fut fait prisonnier par les Anglais à la bataille d'Azincourt, et mourut captif à Londres en 1436.

Les historiens ne font pas connaître la date de la naissance d'Alexandre. Ils sont également muets sur la manière dont il employa les premières années de sa jeunesse. Toutefois, il était au nombre des princes qui, après le honteux traité de Troyes en 1420, se rangèrent autour du Dauphin pour lui conserver le trône ou périr sous ses débris, et qui combattirent en héros pour la défense des lois[1].

Beau, bien fait, plein de courage et d'intrépidité, mais cruel et inhumain, le bâtard de Bourbon dut se trouver partout où il y eut des coups à donner et à recevoir. Il rendit des services éclatants pendant la guerre, mais il en souilla la gloire par ses brigandages. On le voyait, toujours suivi d'une troupe d'hommes armés, aussi déterminés que lui, parcourir toutes les provinces du royaume, combattant les Anglais et pillant les Français. D'une main, il soutenait la couronne, et de l'autre il en opprimait les vassaux[2].

1. *Histoire de la Maison de Bourbon*, par Désormeaux.
2. *Idem*.

C'est au combat de Saint-Denis, au mois de juin 1435, qu'on le voit apparaître pour la première fois, rangé, momentanément du moins, sous la bannière royale. Là, en compagnie du bâtard d'Orléans, du duc d'Alençon, d'Antoine de Chabannes, et d'autres capitaines de l'armée du Roi, il contribua au succès que le connétable de Richemont remporta sur les Anglais.

Quelques mois après, fut signé le traité d'Arras, qui, en réconciliant le roi de France et le duc de Bourgogne, enlevait aux Anglais l'appui qu'ils avaient trouvé jusqu'alors dans le royaume même. Charles VII aurait voulu profiter du calme qui suivit ce traité pour faire rentrer sous l'autorité royale les troupes irrégulières d'écorcheurs ou retondeurs qui ne devaient leur existence qu'à l'anarchie qui régnait dans le royaume, et dont, sans ressources et sans argent, il avait été obligé d'accepter le secours pour la défense de son trône en fermant les yeux sur les atrocités qu'elles commettaient. Mais leurs chefs refusèrent d'abdiquer leur indépendance, et continuant à guerroyer pour leur propre compte, ils commirent tant de désordres que le Parlement de Paris dut rendre en 1437 un arrêt qui les bannissait du royaume.

Le bâtard de Bourbon qui, après le combat de Saint-Denis, avait rejoint ces bandes, se jeta alors dans la Picardie et le Hainaut; puis après avoir dévasté ces contrées, il se réunit à un capitaine espagnol, Rodrigues de Villandrade, qui avait épousé sa sœur Marguerite, autre enfant naturelle de Jean de Bourbon. Ces deux aventuriers pillèrent le midi de la France, et ils se préparaient à mettre la Tourdaine à feu et à sang, quand, poursuivis par les troupes du Roi, ils furent atteints par elles sur les bords de la Saône, près de Trévoux. Leurs bandes furent dispersées ; Rodrigues de Villandrade fut exilé du royaume, et le bâtard de Bourbon n'obtint le pardon du Roi qu'à la condition qu'il l'accompagnerait au siège de Montereau. Mais son caractère indépendant et aventureux ne lui permettait pas de supporter les longueurs d'un siège et de se plier à la discipline d'une armée régulière. Il se sépara du Roi, se mit à la tête d'une nouvelle troupe d'écorcheurs, et envahit la Champagne.

Alexandre de Bourbon traversa cette province en la ravageant, et en y commettant les plus odieuses dévastations. Puis, au mois de décembre 1437, il entra en Bourgogne, malgré les efforts de Guillaume de Saulx, qui tenta en vain de lui barrer le passage, et pénétra jusqu'aux portes de la ville de

Dijon. Il s'installa à Is-sur-Tille et à Gémeaux, et de là se répandit sur le pays environnant qu'il saccagea. Ce fut seulement lorsque les gens d'armes et la noblesse de la Province, convoqués par ordre du gouverneur de Bourgogne, se préparaient à marcher contre lui, que cet aventurier se décida à revenir sur ses pas et à rentrer en Champagne. Là, pendant deux ans, il continua ses dévastations et ses cruautés, pillant les villes et les bourgades, mettant les châteaux-forts à contribution, et marquant partout son passage par les viols et les meurtres.

« Et il n'y avait hommes, femmes et enfants qu'ils ne « dépouillaient jusqu'à leur chemise, pourvu qu'ils les passent « rencontrer à leur avantage[1].

« La terreur que répandait le bâtard de Bourbon, dit l'au- « teur de l'Annuaire de 1818, faisait fuir les habitants des « campagnes qui abandonnaient leurs demeures pour trouver « asile dans les villes et les châteaux. Les terres restaient « incultes, la disette, la famine arrivèrent bientôt. Une maladie « contagieuse se mêla aux malheureux ravages en 1437 et 1438. La « contagion mit le comble à ses fureurs : l'air était si corrompu « que l'odorat en était sensiblement affecté. On vit les loups « dévorer les cadavres et manger ensuite les hommes jusque « dans les villes[2]. »

En 1439, le bâtard de Bourbon vint assiéger la forteresse de la Marche, qui appartenait à Antoine avec quatre cents hommes. Il avait en son administration dans pour servir de repaire à une troupe d'aventuriers de tous pays, de brigandage et de pillage. Leur forteresse, située sur les marches de la Champagne et de la Lorraine, était bâtie à la sommité d'une montagne escarpée, protégée par des murailles massives. De là, le bâtard de Bourbon pouvait fondre sur les pays environnants, et y répandre aussitôt comme un aigle de proie dans son aire.

[illegible] dans une partie de la Lorraine et s'avança jusqu'à la ville de Saint-Nicolas-de-Varangeville, « qui depuis cinq « ans environ était abandonnée et ruinée « par toutes gens de guerre quelqu'ils fussent[3] ». Mais elle ne put résister aux ordres du sire, essayé à toutes les villes qui tombaient entre les mains du bâtard de Bourbon.

[1] [illegible] Chronique.

[2] [illegible] « Chronique » [illegible] Bourbon.

[3] « Chronique » [illegible] Bourbon.

Les gouverneurs des places voisines du château de la Mothe, auxquels Alexandre faisait payer de grosses sommes d'argent pour les exempter du pillage, craignant de voir la Lorraine réduite aux extrémités où se trouvait la Champagne, traitèrent avec lui, et moyennant une forte somme qui lui fut comptée, le décidèrent à évacuer la forteresse de la Mothe. Le bâtard exécutait cette convention et était en route pour se retirer, quand, passant près de Langres, « il fut atteint par messires « Jean de Vergy, Sénéchal de Bourgogne, Philippot de Saint-« Genis, et auscuns autres, lesquels se ruèrent sus et le « détroussèrent, et si en demoura morts sur la place bien six « vingt ou mieux, et les aultres, en la plus grande partie furent « prisonniers.... et au regard dudit bastard, il ny fut ny « mort ny prins[1]. »

Exaspéré par cette défaite, Alexandre abandonna ouvertement le parti du Roi, et alla rejoindre les ducs de Bourbon, d'Alençon et de Vendôme, le bâtard d'Orléans et plusieurs autres seigneurs qui, mécontents des réformes prescrites par le roi Charles VII, s'étaient unis dans le but de s'emparer du gouvernement du royaume. Il devint l'un des agents les plus actifs de cette ligue à laquelle l'histoire a donné le nom de Praguerie, et ce fut lui qui, avec l'aide d'Antoine de Chabannes, entraina le Dauphin dans le parti des révoltés contre son père. Charles VII ne tarda pas à venir à bout des mécontents et à réprimer cette sédition. Il exila le Dauphin dans sa province du Dauphiné, et fit grâce, en apparence du moins, à tous les conjurés. Il confia même à Dunois et au bâtard de Bourbon le commandement d'une armée chargée de marcher contre les Anglais qui faisaient alors le siège de la ville de Harfleur.

Après avoir ainsi rétabli la tranquillité dans son royaume, Charles VII voulut le délivrer des bandes d'aventuriers qui continuaient à tenir la campagne. Accompagné du connétable de Bretagne, Artus, comte de Richemont, « il partit de Char-« tres, et chevaucha tant pendant les journées, qu'il vint en « Champagne, là où il mit et reduisit plusieurs chateaux et « forteresses entre ses mains, où se tenaient plusieurs capi-« taines et gens d'armes qui faisaient beaucoup de maux dans « tout le pays, comme le bastard de Bourbon, lequel avait pris « et pillé Mussy-l'Evêque, le bastard de Vergy, et plusieurs « autres capitaines des marches de Barrois et de Lorraine et

1. *Chroniques* d'Enguerrand Monstrelet.

« spécialement le sire de Commercy, lequel vint par devant le « Roy en sa ville de Vaucouleurs, et lui pardonna le Roy, « ainsi qu'aux autres cidessusdits. Réservé le bastard de « Bourbon[1]. »

Charles VII se rendit ensuite par Montéclair, château situé près d'Andelot, à Langres, où il reçut de Jean de Vergy les places de Nogent, Coiffy et Montigny, que le Sénéchal avait rachetées des Anglais qui les occupaient encore, et de Langres il gagna Bar-sur-Aube. Là, ému de l'état désastreux dans lequel se trouvait tout le pays, il se décida à arrêter par un exemple effrayant le cours de ces désordres.

« Le Roi n'aurait sans doute pas choisi le bâtard de Bour- « bon préférablement aux autres chefs aussi criminels que lui « pour le condamner à mort, si l'audace d'Alexandre ne lui « avait été particulièrement odieuse. C'était ce seigneur qui « avait le plus contribué à la défection du Dauphin ; lorsque la « rébellion était aux abois, il avait fait les derniers efforts « auprès du duc de Bourgogne, pour l'engager à soutenir les « factieux[2]. »

Ces motifs, auxquels se joignit l'impression produite sur le Roi par les dévastations que le bâtard avait commises en Champagne, le déterminèrent à faire tomber sur lui tout le poids de sa justice.

Charles VII manda donc Alexandre près de lui. Celui-ci, sans défiance, se rendit auprès du monarque avec une suite peu nombreuse. Dès qu'il fut arrivé, le Roi le fit comparaître devant lui, et lui reprocha les crimes qu'il avait commis. Entre autres : « Un homme et une femme vinrent se plaindre « au Roy et au connétable d'un grand outrage que ce bastard « leur avait fait, car il avait forcé la femme sur l'homme, puis « l'avait fait battre et découper, que c'était peine à voir. Sur « quoi, le Roy dit au connétable qu'il le fit prendre, et ainsi le « fit-il par le prévost des Maréchaux, après quoi, incontinent, « lui fut fait son procès[3]. »

« Et son procès faict, fut condamné à être rué et jetté dans

1. Suite d'une chronique qui contient depuis l'an 1402 jusqu'à la fin du règne et au déceds du roy Charles VII, composée par Jacques le Bouvier, surnommé Berry, premier Hérault, ou Roy d'armes de France.

2. *Histoire de la Maison de Bourbon*, par Désormeaux.

3. Histoire particulière d'Artus III, duc de Bretagne et connétable de France, contenant les mémorables faits depuis l'an 1393, jusqu'en l'an 1457.

« un sac à la rivière, tant qu'il fut noyé, et tant que sa mort « fut accomplie, et ainsi fut faict, et depuis qu'il fut mort, fut « tiré hors de la dicte rivière, et mis en terre saincte[1]. »

Une petite chapelle, que l'on voit encore sur le pont de Bar-sur-Aube, conserve le souvenir de cette exécution, qui, toute barbare qu'elle paraisse, ne fut que le juste châtiment des crimes qu'avait commis Alexandre, bâtard de Bourbon.

Le supplice de cet aventurier fit l'impression la plus profonde et la plus salutaire sur les autres chefs d'écorcheurs qui infestaient encore les provinces, et le royaume put enfin jouir d'un peu de tranquillité.

Victor FROUSSARD.

1. *Chroniques* d'Enguerrand Monstrelet.

OPPOSITION DES CHAPITRES CATHÉDRAUX
DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE REIMS
AU GOUVERNEMENT DU DUC DE BEDFORD
(1423 ET 1428)

Les chapitres cathédraux de la province de Reims, s'étant peu à peu émancipés de la tutelle de leurs évêques et désireux de garantir par l'union leurs intérêts communs, tinrent pendant deux siècles un chapitre provincial, où chacun d'eux envoyait des députés, et qui se réunissait chaque année à Saint-Quentin. On trouvera peut-être intéressant d'examiner quel fut le sort de cette institution indépendante sous la domination anglaise et ce que ses archives nous apprennent sur l'histoire de cette douloureuse époque.

L'invasion étrangère et les maux de toute sorte, qui en furent la conséquence, fournissaient assurément une ample matière aux délibérations des chapitres, mais ils rendaient en même temps leurs réunions plus difficiles. Aussi ne s'étonnera-t-on point de ne trouver que deux assemblées de ces temps néfastes, probablement les seules qui aient été tenues pour des affaires extraordinaires [1].

Avant la dissolution du concile de Constance, Martin V s'était engagé à convoquer dans le délai de cinq ans un nouveau concile général pour procéder à la réforme de l'Eglise. Il acquitta sa promesse en indiquant la ville de Pavie comme lieu de réunion pour le mois de mai de l'année 1423.

Le 23 février précédent, le duc de Bedford, régent de France, écrivit à ses baillis des lettres où, se donnant comme très zélé « pour le bien et l'honneur de notre mère sainte Eglise », il leur mandait de « convoquer sans délai les évêque, chapitre et autres gens d'église tant exempts que non exempts du diocèse à certain jour et lieu honnête et convenable, afin de par eux procéder en ce qui serait nécessaire et utile pour le bien de l'église de leur diocèse et pour la représentation d icelle audit saint concile général. S'ils étaient requis de par eux ou aucun d'eux de les conforter et aider en aucunes choses regardant ce que dit est, il voulait et ordonnait, en faveur de notre

dite mère sainte Eglise, que par eux et ses autres gens et officiers leur fut donné et prêté tout le conseil et confort et aide possible. »

Tant de zèle devait paraître suspect. En effet, ce n'était là qu'un exorde, les baillis reçurent ensuite secrètement des instructions complémentaires. Ils furent principalement chargés de faire entendre aux gens d'église qu'il s'était tenu à Paris, au palais royal, une grande assemblée de prélats, laquelle avait désigné des ambassadeurs pour aller défendre au concile général les libertés de l'église gallicane contre les entreprises de la cour de Rome ; ils devaient les amener à constituer ces ambassadeurs pour leurs procureurs et à contribuer à les défrayer : de cette façon, ils épargneraient sur la dépense qu'ils auraient dû faire pour entretenir des représentants spéciaux. On avait même pris la précaution d'envoyer la formule de la procuration et de taxer d'avance, suivant ses ressources présumées, le clergé de chaque diocèse : on l'invitait à réunir cet argent sans délai, et à l'expédier à Paris [2].

Le duc de Bedford s'efforçait d'exécuter de la sorte une combinaison ingénieuse qui ne lui offrait que des avantages. Il pensait d'abord réaliser des sommes importantes, hors de proportion avec le prétexte allégué, ainsi il espérait tirer 500 l. par. du diocèse d'Amiens, 400 de celui de Noyon [3]; surtout il écartait du concile la sincère et légitime représentation de l'église gallicane, qui aurait sans doute tenté d'y faire valoir ses griefs contre le gouvernement anglo-bourguignon, et non seulement il se trouvait débarrassé d'une opposition gênante, mais en même temps il lui substituait des affidés, qui, en vertu de leurs pleins pouvoirs, provoqueraient au nom de l'église gallicane les mesures les plus propres à l'asservir sans recours.

C'était là un singulier concile national que celui dont les chapitres, toujours représentés aux assemblées de ce genre, apprenaient les résolutions en même temps que la réunion ; jointe à la gravité de la situation, cette circonstance commandait la défiance. Depuis longtemps, loin de leur servir d'appui, toutes les puissances, le roi, le pape, les évêques, avaient multiplié les atteintes contre les anciennes franchises des églises. Aussi ne pouvaient-elles placer leur espoir que dans le recours au concile général, et par conséquent elles ne devaient point laisser échapper l'occasion de porter leurs doléances à la seule institution assez désintéressée et assez puissante pour y faire droit. Ces dispositions sont bien exprimées dans une lettre du chapitre de Reims : « Nous semble à tous que tant que pour

acquitter nos consciences, pour remontrer nos charges, pauvretés et oppressions de nos églises, et pour obvier à plusieurs choses que les prélats et autres pourraient traiter contre nous pour nos franchises et libertés, qu'il est expédient et de pure nécessité d'envoyer au concile aucuns notables, tant de par nous que de par les abbés et autres du clergé de cette province ». Aussi quand les officiers royaux voulurent remplir leur mission, ils n'obtinrent que des réponses peu satisfaisantes. Les chapitres, auxquels ils s'adressèrent en l'absence des évêques pour faire assembler le clergé, mirent en avant l'étendue des diocèses, le mauvais état des chemins, le petit nombre de gens d'église présents pour éviter de conclure et obtenir ajournement sur ajournement. Le chapitre d'Amiens représenta que, dans les circonstances semblables, l'usage de la province était d'entretenir au concile des procureurs tirés de son sein, puis il déclara nettement, tout en priant le roi et son conseil d'avoir cette réponse pour agréable, que, si la province n'en faisait rien pour cette fois, son intention était d'envoyer directement à Paris deux de ses membres.

Cependant les chapitres employaient ces délais pour entrer en conférence avec les abbés de leurs diocèses, et surtout, pour échanger activement une correspondance confidentielle. Ils s'informaient mutuellement, et avec détails, des démarches de leurs baillis respectifs, s'encourageaient à la résistance, et enfin, sur la proposition émise par le chapitre de Reims, décidaient de se réunir extraordinairement à Noyon par décrets le 5 mai suivant. Les baillis eurent beau faire sonner les menaces aux prélats, ils ne purent rien pour le bien de l'église : ils n'obtinrent que des refus catégoriques. Il n'est pas que les chapitres se fassent d'illusion sur les conséquences possibles de leur attitude, ils savaient les dangers capables, pour arriver à leurs fins, de renoncer à la vanité, de mettre des cierges dans les pots d'église, de faire vendre leurs meubles, car, ils avaient seulement la soumission moins périlleuse que la résistance ».

Le chapitre provincial réuni à Noyon les 5, 6 et 7 mai 1421, résolut unanimement d'envoyer à Paris quatre députés, munis d'instructions écrites : ce furent maître Jean de Vitry, maître en arts, trésorier en l'église de Reims, maître Nicolas de Chalandrey, trésorier en l'église cathédrale d'Amiens, maître Pierre Orgin, maître en arts, chanoine de Laon, et maître Jean Gilet, trésorier en l'église cathédrale de Soissons. En prévision d'un séjour de six mois, une imposition de

735 écus d'or fut répartie pour leur entretien entre les églises confédérées.

Le duc de Bedford se heurta sans doute à une opposition générale du clergé qu'il n'avait point prévue. Néanmoins il ne cessa pas de sitôt ses tentatives d'intimidation, il continua à se prévaloir du pseudo-concile de Paris et de l'excommunication prononcée par lui contre les contribuables récalcitrants. Ainsi, le 7 février 1424, le chapitre de Noyon dut y répondre en renouvelant sa résolution de s'en tenir aux décisions de l'assemblée provinciale et en formant appel au Saint-Siège et au concile.

Sur ces entrefaites, le concile général, d'abord transféré à Sienne, s'étant dissous, le régent envoya ses ambassadeurs à Rome. Les requêtes, que ceux-ci étaient chargés de présenter de sa part à Martin V, montrent bien à quoi tendait ce zélé défenseur des libertés gallicanes. Il proposait au pape de pourvoir directement aux évêchés sur une liste de trois candidats dressée par lui, il lui demandait de proclamer, sous prétexte de non résidence, la déchéance des prélats qui, comme l'archevêque de Reims, Renaud de Chartres, composaient la cour de Charles VII, il sollicitait une commission spéciale du Saint-Siège pour réformer, à sa manière, l'église de France. Enfin, pour compenser le mécompte laissé dans ses finances par l'insuccès de ses tentatives auprès du clergé, il demandait au pape de lui accorder douze mille florins d'or à prendre sur ledit clergé, et applicables aux frais de l'ambassade. On voit combien l'évènement justifiait la défiance des chapitres.

Toute cette diplomatie paraît donc être demeurée des deux côtés sans résultat décisif. Elle aura seulement servi à faire bien connaître les préoccupations intimes des parties en présence et aussi l'état du nord de la France à cette date.

Il suffit, pour en tracer un tableau assez détaillé, de comparer les instructions données aux chanoines envoyés au concile avec les mémoires particuliers dressés par les différents chapitres, qui avaient servi à rédiger ces instructions. Ce tableau, à la vérité, convient principalement à la partie centrale et méridionale de la province, car nous ne possédons que les mémoires des chapitres de Laon, d'Amiens, de Beauvais, de Noyon et de Châlons. On ne peut attribuer l'absence de ceux des églises de Reims, de Soissons et de Senlis qu'à l'état défectueux du manuscrit qui est notre source unique. On ne peut assurer que les chapitres, plus septentrionaux, d'Arras, de

Cambrai, de Térouanne et de Tournai aient été représentés à l'assemblée de Noyon, ce qui cependant paraît probable, car le chapitre d'Amiens s'était chargé de les avertir des motifs et du projet de la réunion, et ils furent compris dans l'assiette de la somme destinée à faire face aux frais des députés. Le caractère confidentiel de ces mémoires leur donne assurément beaucoup de prix, il convient néanmoins de se mettre en garde contre la tournure pessimiste de cette catégorie de documents; rédigés en vue de provoquer des réformes, ils devaient atteindre leur but d'autant plus sûrement qu'ils faisaient une plus triste peinture de la situation. Mais, tout en admettant que le fond du tableau est légèrement poussé au noir, on ne peut qu'ajouter foi aux faits précis et positifs qu'ils articulent. Il n'était pas impossible de contrôler et de compléter ce tableau en puisant à d'autres sources, on en aurait trouvé notamment une confirmation frappante dans les doléances rédigées en mars 1424 par les Rémois en vue de l'assemblée des états convoquée à Amiens et publiées naguère par M. L. Demaison[5]. Mais c'eût été sortir de l'histoire du chapitre provincial, et, eu égard à la pénurie de renseignements sur cette époque, ces documents de même date et de même nature forment un ensemble naturel, susceptible d'être étudié séparément.

Nous nous contenterons donc d'examiner successivement à leur lumière ce que l'église gallicane avait à souffrir de la part du pape, du gouvernement anglais, des évêques, des communes, et le lamentable état de misère matérielle et morale qui en résulta.

Les chapitres demandaient que dans chaque province un savant et respectable ecclésiastique fût commis à l'effet d'absoudre des cas réservés au pape, que les élections et les confirmations fussent laissées aux ordinaires, ou tout au moins, si le partage des droits de provision entre eux et le pape, connu sous le nom d'*alternative* et établi par Martin V, était maintenu, qu'il fût défini plus clairement : il était la source d'une infinité de procès. Ils voulaient que le concile défendît aux clercs attachés à la curie de citer à Rome des ecclésiastiques étrangers pour des motifs frivoles, comme ils le faisaient dans l'espoir d'y plaider contre eux avec avantage. On trouvait dur d'être obligé d'entreprendre pour des causes légères de longs voyages outre-monts, où l'on exposait sa vie sur les grandes routes et où l'on dépensait tant d'argent. De plus, les chapitres demandaient que le pape renonçât à percevoir les fruits des bénéfices vacants, ou tout au moins qu'il cessât de le faire en

France pendant vingt ans, et que le décret du concile de Constance, qui les avait réduits de moitié, fût déclaré valable à perpétuité. Ils s'élevaient plus vivement encore contre la prétention du pape de recueillir les dépouilles des ecclésiastiques défunts. — De temps en temps il se présentait dans le pays des gens d'une probité douteuse qui, munis de lettres apostoliques, essayaient de tirer d'autorité à ces divers titres le plus d'argent possible : ainsi on avait vu récemment à Amiens un certain maître Claude qui s'était vanté d'opérer des merveilles en ce genre. Les chapitres voulaient être armés en pareil cas[6].

De son côté, le gouvernement anglais, aggravant les traditions des rois très chrétiens, considérait l'église gallicane comme une brebis bonne à tondre ou à écorcher, encore y mettait-il moins de ménagements qu'un légitime propriétaire, il lui suffisait de réunir quelques prélats courtisans qui, se donnant pompeusement pour un concile national, décrétaient en cette qualité des impositions, qu'ils faisaient lever avec le concours du bras séculier, très empressé, comme on s'imagine, à leur obéir. Aux états de Paris, réunis en novembre 1420 pour ratifier le traité de Troyes, on avait promis de remédier aux désordres publics. On en prit occasion pour envoyer vers les bonnes villes des commissaires royaux, chargés de recueillir une certaine quantité de marcs d'argent[7]. L'un d'eux fut Louis de Luxembourg, évêque de Térouanne. C'était, disait-on, comme le rappelle ironiquement le chapitre d'Amiens, afin de fabriquer de la bonne monnaie, et pour que le commerce se fît sous la protection de la justice qui allait régner. Or, ce fut tout le contraire qui arriva, le brigandage armé redoubla. Si l'on éprouvait de la résistance de la part de personnes plus déterminées, on recourait aux menaces ou bien on disait que ce n'était qu'un prêt, feignant qu'il serait déposé en lieu sûr, sous bonne et fidèle garde, en attendant qu'il fût converti en bonne monnaie. L'évêque de Térouanne qui, en sa qualité de prélat, aurait dû défendre les franchises de l'église, transmettait sa commission aux officiers royaux avec ordre de l'exécuter sur les ecclésiastiques en saisissant leurs biens, nonobstant appel. Tout récemment, le roi ayant ordonné de faire lever la somme énorme de 2.000 l. par. sur les habitants de Noyon, de Nesle, de Chauny et d'Athies, l'évêque et le clergé de Noyon avaient reçu des lettres menaçantes leur enjoignant d'avoir à y contribuer. Ce système de vexations s'affirmait en toutes circonstances : les chapitres appréhendaient comme un

malheur le passage des princes anglais. Dans ce cas, y eût-il dans la ville d'autres hôtels disponibles, on préférait violer l'immunité des maisons situées dans l'enceinte du cloître, on réquisitionnait les vins et les provisions des gens d'église pour un prix dérisoire.

Les officiers royaux ne pouvaient qu'imiter les exemples donnés d'en haut : ils tentaient de soumettre les gens d'église au paiement des impôts indirects contre tout droit ; le moins qu'ils fissent, c'était d'ébrécher la juridiction ecclésiastique, soit en revendiquant la connaissance des testaments, soit en citant par devant eux les clercs, sous prétexte de reconnaître l'authenticité de leurs sceaux, en réalité pour connaître du fond des causes ; ils ne se gênaient guère pour jeter en prison quelque chapelain des cathédrales.

La simple énumération du personnel épiscopal de la province et de ses tendances politiques aidera à faire comprendre ce que pouvaient en attendre les chapitres. Il était fort divisé, deux prélats appartenaient publiquement au parti français : c'étaient le métropolitain Renaud de Chartres, chancelier de Charles VII, et Guillaume de Champeaux, évêque de Laon, président de sa chambre des comptes, d'ailleurs courtisan avide et administrateur concussionnaire [8]. Ils avaient émigré dans le midi, et se trouvaient forcément absents de leurs sièges. D'autres, plus nombreux, avaient donné des gages au gouvernement anglo-bourguignon. Tels étaient Jean de Thoisy, évêque de Tournay, conseiller du roi d'Angleterre, qui reçut en reconnaissance de ses services une maison sise à Paris, récemment confisquée [9] ; le dominicain Martin Porée, évêque d'Arras, ancien confesseur des ducs de Bourgogne, député par Jean sans Peur au concile de Constance, pour présenter, de concert avec Pierre Cauchon, l'apologie du meurtre du duc d'Orléans [10] ; Pierre Cauchon lui-même, évêque de Beauvais, qu'il suffit de nommer ; Louis de Luxembourg, évêque de Térouanne, que le duc de Bedford choisit pour chancelier quand, ayant résolu de sacrifier à Martin V les libertés de l'église gallicane [11], il eut besoin du concours d'un homme moins scrupuleux qu'un parlementaire. Les chapitres donnent une triste idée de ces prélats : ils leur reprochent de délaisser leurs ouailles, de ne point résider, de ne point administrer les sacrements, et par conséquent de mettre en péril le salut des âmes. Encore cette absence est-elle le moindre de leurs griefs. Ils les accusent de rechercher le profit temporel de préférence au bien spirituel, et notamment de ne conférer les ordres, quand par hasard ils les conféraient,

qu'en échange de grosses sommes d'argent, au mépris de Dieu et des canons qui condamnent les simoniaques. Ils s'élèvent contre la complaisance avec laquelle certains prélats jouaient dans de prétendus conciles nationaux le rôle que souhaitait le duc de Bedford. Quelques-uns même oubliaient à ce point le devoir de leur charge qu'ils se faisaient, comme on l'a vu de Louis de Luxembourg, les pires instruments de la puissance séculière dans ses entreprises contre l'église. Ces faits expliquent suffisamment pourquoi les chapitres, loin de se concerter avec les évêques en vue du concile général, décidèrent au contraire de rédiger secrètement un mémoire de tous leurs griefs contre eux.

L'Eglise, qui était principalement une puissance morale et qui avait pour arme le droit écrit, se trouvait la plus sacrifiée dans ce temps d'anarchie ; les communes n'étant plus contenues par une autorité supérieure, en profitaient pour satisfaire de vieilles rancunes. Ainsi la commune de Noyon jugea le moment propice pour assujettir les ecclésiastiques aux taxes municipales. Les échevins d'Amiens faisaient indûment payer aux gens d'église les aides sur les vins, en cas de refus ils les saisissaient au passage, ils assiégeaient les maisons canoniales afin de confisquer les pots de ceux qui venaient en acheter au détail. Les mêmes échevins, en omettant systématiquement dans les lettres de vente passées sous leur sceau de mentionner les rentes dues au chapitre d'Amiens, lui avaient fait perdre en trente ans plus de 200 l. par. de rente. Les dépenses nécessitées par la défense des villes, comme l'achat de poudre et de canons, l'envoi fréquent de messagers, les réparations des fortifications, étaient autant d'occasions qu'on ne manquait pas de mettre largement à contribution les gens d'église. Mais il paraissait surtout plaisant aux communes de les contraindre à monter la garde en personne, la nuit, sur les remparts : on leur attribuait de préférence les postes dangereux. Ceux-ci naturellement se trouvaient fort embarrassés à cause de leur ignorance du métier des armes, ils étaient aussi gênés par la crainte d'encourir l'irrégularité canonique, attachée à l'effusion du sang. Les circonstances leur étaient si défavorables qu'à Amiens l'évêque et le doyen furent seuls épargnés, et que les fiers chanoines de Laon, se défiant des sentiments populaires, n'osèrent même pas résister.

Il semble qu'au prix de toutes ces vexations les gens d'église payaient bien cher la sécurité que les gouvernements doivent

assurer aux particuliers, or cette sécurité faisait défaut plus que tout le reste.

Le pays était troublé par d'incessantes incursions de gens d'armes que l'on voyait surgir à l'improviste de tous côtés ; ces brigands, car tel était leur véritable nom, avaient établi leurs repaires dans les forteresses, et de là fondaient comme sur une proie sur tout ce qui pouvait être volé, pillé ou rançonné dans les environs ; on conçoit le danger que l'on courait à voyager sur les grandes routes, il y avait péril de mort à se rendre d'Amiens à Paris. Les conséquences d'un pareil régime se devinent aisément ; en quelques années le pays s'était trouvé tout près d'une ruine complète. Elle fut consommée par le manque de récolte des vignes, qui constituaient sa principale richesse. Les épidémies jointes à la guerre avaient décimé la population : elle se trouvait presque réduite à rien. La terre resta sans culture, surtout dans les domaines des églises parce qu'ils étaient les plus mal défendus. Le chapitre provincial constate avec douleur la misère à laquelle étaient réduites les plus opulentes cathédrales ; en effet, leurs richesses consistant principalement en revenus fonciers, il suffisait de quelques mauvaises années pour en tarir la source ; à peine restait-il en France quelques prébendes dont le revenu suffît à la nourriture et au vêtement d'un pauvre. La condition du reste du clergé devait naturellement être encore plus mauvaise ; le produit des oblations ayant disparu, les curés qui n'avaient pas de gros fruits se trouvaient dans l'impossibilité de résider ; le chapitre provincial réclamait l'union de ces paroisses sans dotation comme sans paroissiens. Déjà, dans la plus grande partie du diocèse de Laon, le service divin avait été suspendu. Des troubles aussi profonds n'étaient point sans contre-coup sur la vie et les habitudes religieuses : les seigneurs et les communes violaient les dimanches et jours de fête par la tenue des plaids, des foires et des marchés ; pour s'y rendre, on délaissait les églises ; enfin, la corruption des mœurs avait gagné le clergé.

Outre un certain nombre de décrets particuliers, nos chapitres demandaient au concile général, comme principaux remèdes, de remettre en vigueur la décrétale *Clericis laicos*, pour défendre l'Eglise, et de prescrire la tenue régulière des conciles provinciaux, afin de la réformer.

Ces moyens, pas plus que d'autres, ne furent employés, comme le font voir des remontrances présentées au régent et au conseil royal cinq ans plus tard, par ordre d'un nouveau

chapitre provincial. Il semble même que dans l'intervalle la situation se fût aggravée. Il résulte de ce document que les rapines des gens d'armes, que les réquisitions et contributions de guerre n'avaient point discontinu , que les deux dernières années avaient été stériles, que les revenus étaient tellement diminués que les ecclésiastiques étaient presque forcés de travailler de leurs mains, en attendant qu'ils fussent obligés de mendier. A ces misères matérielles répondaient des misères morales non moins profondes. La célébration du culte cessait de jour en jour, surtout dans les campagnes; à peine dans dix paroisses aurait-on trouvé deux ou trois curés, d'ailleurs simples et illettrés et presque incapables de remplir leur ministère ; les populations sans pasteurs tombaient dans des superstitions grossières, il était à craindre qu'elles ne vinssent à embrasser l'hérésie des Hussites. De tels indices aident à comprendre comment fut préparé le grand déchirement religieux qui se produisit au siècle suivant [12].

M. Siméon Luce a récemment fait connaître par suite de quelles circonstances le haut clergé des provinces soumises aux Anglo-bourguignons prit à leur égard une attitude nettement hostile. Il a senti quel fâcheux symptôme ce changement constituait pour la durée de leur domination [13]. Mais il n'était point nécessaire d'attribuer tout l'honneur de ce mouvement à l'épiscopat de la province de Sens et spécialement à Jean l'Aiguisé, évêque de Troyes. En réalité, la résistance fut générale, et nos chapitres se signalèrent au premier rang. En 1428, le duc de Bedfort crut pouvoir impunément alimenter ses finances en taillant les gens d'église de concert avec Martin V. Ils s'étaient accordés pour soumettre le clergé de France au paiement d'un double décime, dont l'un, destiné à subvenir aux frais de la guerre contre le dauphin, devait être levé au profit du gouvernement anglais, et dont l'autre devait être perçu pour le compte du Saint-Siège, sous prétexte d'une croisade contre les Hussites. Tel fut le motif pour lequel le chapitre provincial se réunit extraordinairement à Saint-Quentin du 22 au 25 septembre. Comme l'objet des délibérations intéressait le clergé en général, on admit à y prendre part les représentants des abbayes et des collégiales des environs.

On commença par former appel contre ces exactions abusives, puis on résolut d'envoyer une double ambassade à Rome et à Paris. On choisit pour la première maître Nicolas Midi, professeur de théologie, et maître Jean Delafontaine,

licencié en l'un et l'autre droit ; en même temps on écrivit sur ce sujet au pape ainsi qu'aux cardinaux et aux autres bénéficiers de la province, résidant en cour de Rome, des lettres scellées du sceau du chapitre provincial. Les ambassadeurs envoyés au régent furent maître Nicolas Amant, doyen de Saint-Quentin, professeur de théologie, et maître André Despars, chanoine de Beauvais. Les instructions leur prescrivaient de rappeler les textes de droit civil et canonique qui consacraient les immunités cléricales, de remontrer aux prélats, membres du conseil royal, combien leur conduite était inconciliable avec les serments de défendre les franchises de leurs églises, qu'ils avaient prêté solennellement le jour de leur intronisation ; ils devaient décrire l'extrême misère de la province, et, au cas où ces représentations demeureraient sans effet, menacer de poursuivre l'appel déjà formé et de recourir au dernier moyen fourni par le droit, à savoir de mettre la province en interdit. Si on leur objectait qu'autrefois, au temps où le royaume était florissant, on avait bien exigé des ecclésiastiques de semblables impositions, ils devraient répondre au nom de la province que, selon toute apparence, c'était pour ce motif que les princes de ce temps-là, leurs conseillers et leurs complices en ces mesures, avaient été déchus de leur puissance et de leurs dignités par un juste jugement de Dieu [14].

Ces dernières paroles sont intéressantes pour la menace qu'elles renferment à l'adresse des maîtres du jour ; elles ne le sont pas moins pour le ton qu'elles emploient au sujet des princes détrônés. Assurément ce n'était point l'occasion de faire étalage d'un légitimisme imprudent ; néanmoins il semble que les rédacteurs des instructions auraient évité de s'exprimer de la sorte s'ils avaient considéré Charles VII comme le véritable héritier du royaume de France. Ce signe de leurs dispositions intimes devient plus significatif, si on le rapproche de quelques autres observations analogues. Ainsi il n'est pas du tout prouvé que les chapitres aient nettement pris parti pour ceux de leurs évêques ou de leurs membres qui servaient le dauphin. Bien au contraire, le chapitre de Laon, dès 1423, avait sollicité l'appui de la province et du roi d'Angleterre pour obtenir du pape un évêque qui résidât dans le diocèse aux lieu et place de Guillaume de Champeaux, titulaire incontesté de ce siège. C'était débarrasser le duc de Bedford de l'un de ceux qui lui portaient le plus d'ombrage. Comme cette requête n'avait pas obtenu satisfaction en 1428, le cha-

pitre provincial résolut d'écrire pour le même objet à Martin V. Enfin, il faut reconnaître dans les deux ambassadeurs envoyés à Rome, maître Nicolas Midi et maître Jean Delafontaine, deux anglo-bourguignons déclarés. Le premier est ce fameux docteur de l'Université de Paris qui devait figurer comme assesseur dans le procès de Jeanne d'Arc; il se signala par son hostilité contre la Pucelle et prêcha le jour de son supplice ; le second fut choisi par Pierre Cauchon comme conseiller, commissaire et examinateur dans le même procès [15]. La confiance de l'évêque de Beauvais et le rôle, qu'ils remplirent bientôt après, rendent manifestes les attaches politiques de ces deux personnages. Si le chapitre provincial ne crut pas pouvoir désigner de meilleurs représentants, c'est que sa vive opposition n'était aucunement inspirée par des sentiments dynastiques. Ces divers indices tendent à prouver que l'on acceptait sans arrière-pensée le fait accompli. A cette époque, en effet, l'Etat ne se confondait pas encore, comme plus tard, avec la personne du Prince, on s'en faisait une idée moins nette et plus complexe : pour nos chanoines, par exemple, leurs églises, leurs libertés, leurs possessions représentaient une portion de la patrie.

Il semble que le gouvernement anglais, trop fier de sa force apparente, ne comprit point quelles profondes racines les institutions locales avaient poussées dans le sol. Au lieu de les ménager, sa politique paraît s'être bornée à l'exploitation d'un pays conquis. Il convoqua bien à plusieurs reprises des assemblées d'Etats, mais le vrai mobile de ces réunions n'était point de respecter d'anciennes traditions ou de remédier aux misères du temps : il n'y cherchait que des prétextes et des moyens de faciliter toutes sortes d'exactions extraordinaires ; en multipliant les vexations, en laissant s'accumuler contre lui les griefs de tout genre, il se trouva enfin qu'il avait travaillé, plus efficacement peut-être que personne, à la restauration de la maison de France.

Louis SOULLIÉ,
Archiviste-paléographe.

NOTES

1. La présente étude est un épisode détaché d'une *Histoire* en préparation *de la confédération des chapitres cathédraux de la*

province ecclésiastique de Reims. Elle a été rédigée exclusivement à l'aide de documents inédits. C'est à savoir : 1° Une correspondance échangée entre les chapitres en vue de se réunir à Noyon; 2° Le procès-verbal de l'assemblée de Noyon (8-10 mai 1423), ou plutôt les mémoires remis à leurs procureurs par les chapitres d'Amiens, de Laon, de Châlons, de Noyon et de Beauvais, et les instructions rédigées par l'assemblée à l'aide de ces mémoires pour les députés de la province au concile général; 3° Le procès-verbal de l'assemblée tenue à Saint-Quentin du 22 au 25 septembre 1428. Comme ces documents seront prochainement publiés, il a paru inutile de les citer constamment au bas des pages : on se contentera d'assurer que ce travail n'est qu'une mosaïque formée de leurs fragments.

2. *Mémoire du chapitre de Noyon.* « Et primo verum est quod nuper rex et consilium suum una cum aliquibus aliis ad hoc, ut fertur, vocatis imposuerunt certas pecuniae summas capiendas et levandas super clerum hujus provinciae et aliarum, et maxime imposuerunt summam quadringentarum librarum par. capiendarum super clerum dioecesis Noviomensis ad sustentationem certorum ambaxiatorum, per dictos regem et consilium electorum, destinandorum ad concilium generale in brevi celebrandum, palliando quod pro defensione libertatum ecclesiæ universalis in dicto concilio sint dicti electi ambaxiatores mittendi. Et ex parte regis et consilii fuerunt litterae reverendo patri domino Noviomensi episcopo et clero dioecesis transmissae, quibus cavebatur quod indebite dictam summam imponerent, solverent et in certo termino Parisius transmitterent una cum procuratorio, per ipsum clerum sub certa forma, eisdem directa, passato, etc. »

3. Dans l'assiette de la somme de 735 écus d'or faite par le chapitre provincial pour subvenir, pendant six mois, aux frais de quatre procureurs au concile général, on voit que la part du chapitre d'Amiens s'élevait à 80 écus d'or, soit 72 l. par., et celle du chapitre de Noyon à 60 écus d'or, soit 54 l. par., ce qui ne fait pas le septième des contributions demandées aux mêmes chapitres par le duc de Bedford. Si, comme il est probable, les sommes exigées des autres églises de la province étaient proportionnellement aussi élevées, et si l'on songe que l'on dut taxer pareillement le clergé du centre et de l'ouest de la France, il n'est pas besoin de qualifier l'opération.

4. *Mémoire du chapitre de Châlons.* «... Dubitant aliqui ne per exhortationem illorum electorum rex exigat pecunias, quas petit, per vias violentas, ut ponendo comestores in domibus ecclesiasticorum, capiendo eorum mobilia pro vendendo, et sic de aliis.»

5. *Travaux de l'Académie de Reims*, vol. LXXIII, 1882-83, p. 351-369.

6. *Mémoire du chapitre d'Amiens.* « Item fuit collocutio de et super decimis, spoliis defunctorum, intestationibus, et aliis oneri-

bus importabilibus quæ nuper dominus noster nisus est imponere super clerum contra libertates et franchisias ecclesiae universalis, et maxime regni Franciae; pro quibus venerat ad partes istas quidam nuncupatus magister Claudius, qui mirabilia facere intendebat. Et advisetur modus et forma obviandi in talibus. »

7. En rattachant cette levée de marcs d'argent aux Etats de Paris de 1420, nous adoptons une légère rectification apportée par M. Demaison à l'*Histoire de Charles VII* de M. de Beaucourt.

8. Notice par Vallet de Viriville dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, deuxième série, t. II (1859-60), p. 57-61.

9. Lettres d'Henri VI du 26 octobre 1424, publiées par M. Longnon dans *Paris sous la domination anglaise*, n° LXXI, p. 143.

10. M. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, Suppl. aux preuves, n° VII, p. 289 et les notes.

11. *Jeanne d'Arc à Domremy*, Preuves, p. 172, note.

12. *Instructions des députés*. « Item, et quod relatu durissimum est, cultus divinus in eadem provincia, praesertim in villis campestribus, taliter diminutus est et de die in diem in nichilum deducitur ac diminuitur, quod propter pastoralem absentiam plebes earumdem ecclesiarum, minime spirituali cibo refecte, labuntur in errores, quia vix in decem parochiis reperiuntur duo aut tres curati parochiales, qui simplices et litterarum paene inexperti cum difficultate eisdem plebibus ministrant quae Dei sunt. Unde, quod dolentes referimus, formidandum est quod ne tractu temporis eaedem plebes et populus, in lege divina minime instructus, incidat in illorum Pragensium errores damnatissimos et a jure reprobatos. »

13. *Jeanne d'Arc à Domremy*, chap. VIII, Bedford et l'épiscopat de la province de Sens en 1429, pages CCXVI-CCXXVI.

14. *Instructions des députés*. « Item, et ubi dicti commissarii petitis in nullo acquiescerent premissorum, habeant dicti domini ambaxiatores per modum comminationis eisdem dominis commissariis iterum explicare appellationem quam provincia eadem intimare intendit et prosequi, et, quod periculosius atque scandalosius erit, quod Deus avertat, attentare extremum juris remedium, quod est terras ipsius provinciae ecclesiastico supponere interdicto.

« Et si objiciatur dictis dominis ambaxiatoribus quod olim felice tempore et florenti hujusmodi exactiones concesse fuerunt et concedebantur super viros ecclesiasticos, etc., dicatur ex parte ipsius provinciae quod verisimiliter credendum est quod ista occasione, aliisque similibus et deterioribus, principes temporis illius, et sui consules et coadjutores in isto, a suis praeeminentiis et dignitatibus justo Dei judicio sunt expulsi. »

15. *Procès de Jeanne d'Arc*, publiés par Jules Quicherat, t. I, p. 7, et p. 29, note 3.

RÉPERTOIRE*

GÉNÉRAL ET ANALYTIQUE

DES PRINCIPAUX FONDS ANCIENS

Conservés aux Archives Départementales de la Marne

RÉPERTOIRE ANALYTIQUE (*Suite*)

U

ULMOY (Marne)

dépendance d'Heiltz-le-Maurupt

Ulmoy, prieuré. L. 1, constitution intérieure du prieuré d'Ulmoy, privilèges pontificaux, fondations pieuses, amortissements. 1153-1469. — L. 2, donations diverses, mainmorte en divers lieux. 1230-1503. — L. 4, pièces et mémoires concernant les biens du prieuré en général. 1422-XVIIIe s. — L. 5, pièces relatives à la période révolutionnaire. — L. 24, biens à Ulmoy. 1209-1310.

UNCHAIR (Marne)

Justices. Justice d'Unchair.

Archevêché. L. 72, dîmes d'Unchair et Breuil ; depuis 1179. — Terrier d'Unchair.

Igny. F° 133, ou dossier III, l. 34, Unchair. 1210-XVIIe s.

Saint-Denis. F° 471, Uncher. 1684.

V

VADENAY (Marne)

Evêché. L. 89, déclaration des biens de la cure.

Chap. métrop. Vadenay et Cuperly, dîmes, 1 liasse.

Sainte-Balsamie. L. 29, Vadenay. 1329-1353.

La Neuville. L. 37, Ponreux. 1100-1741.

VADENOIS

Avenay. F° 156, droits de la seigneurie de Vadenois. 1313-1631.

* Voir page 411, tome II de la *Revue de Champagne*.

VAGISSON (Aisne)

Igny. F° 121, ou Dossier III, l. 35, Vuagison (hameau de la commune de Dravegny). 1169-1664.

VAIX

Chap. métrop. Vaix, 9 liasses. Pour le détail, voir Varin.

VALCOURT (Haute-Marne)

Evêché. L. 90, fondation de la fabrique.

VALFLEURY

Saint-Remy. Prieuré venu à l'abbaye de l'échange fait en 1611 avec l'abbaye d'Eaucourt contre la prévôté de Mersenne; réuni en 1621 à la manse de Saint-Remy. — L. 272, seigneurie, titres généraux et primordiaux. 1136-1760. — L. 273, domaine, terres, prés, moulin. 1494-1751. — L. 274, bois, réserves. 1496-1765. — L. 275, dîmes. 1601-1743. — L. 276, censives à Valfleury, Cauy, Plessis de Roye et lieux voisins. 1526-1761. — L. 277-283, dépendances : Belval, Breuil, Conchy-les-Pots, Gury, Lassigny, Plessis-Catheleu-lès-Valfleury, Villers-sous-Condom. — L. 284, acquisition des droits d'échange de la portion de seigneurie de Gury. 1771. — Pour le détail, voir Varin.

VALLERET-LÈS-VASSY (Haute-Marne)

N.-D. de Vitry. L. 29, dîmes. 1236-1726.

VALMY (Marne)

De Torcy. Valmy, 1 liasse.

Université. L. 80, ferme, terres, prés, chenevières. — L. 81, dîmes, cure, église.

Monthiers. L. 51, Valmy. 1512-1622.

Chatrices. L. 71-75, biens du Jardinet. — L. 121, baux de ces biens.

VAL-SECRET

Cheminon. Carton 22, accords avec l'abbaye du Val-Secret. XIIe s.

VANAULT-LE-CHATEL (Marne)

Paroisses. Fabrique, 1 liasse.

Saint-Pierre. P. 230, Vanault-le-Chatel. 1233-1512.

Monthiers. L. 10, ferme de Bronne. 1398-1577. — L. 52, Vanault-le-Chatel. 1229-1327.

Trois-Fontaines. L. 26, ferme de Bronne. 1141-1655. — L. 73, Vanault-le-Chatel. 1208-1266.

VANAULT-LES-DAMES (Marne)

De Torcy. Comptes de la seigneurie, 1 liasse. 1567-1572

VANDERESSE (Ardennes)

Chap. métrop. Dîmes, cure, 1 liasse.
Saint-Denis. F° 462, Vanderesse. 1234.

VANDEUIL (Marne)

Paroisses. Fabrique, 1 liasse. 1669-1792.
Chap. métrop. Dîmes, église, 1 liasse.

VANDIÈRES (Marne)

Justices. Justice de Vandières.
Seigneuries. Papiers de la terre de Vandières.
Paroisses. Fabrique, 1 liasse. 1595-1711.
Saint-Denis. F° 471, Uncher, près Vandières (?). 1684.
Longueau. L. 38, dîmes. 1213-1785.

VARIMONT (Marne)

De Torcy. Varimont, 1 liasse.
Saint-Pierre. P. 13. Voir Argers.
Saint-Amand. L. 4, Varimont. 1557.

VASSINCOURT (Meuse)

Trois-Fontaines. L. 74, Vassincourt. 1232-1492.

VASSY (Haute-Marne)

Trois-Fontaines. L. 75, terres, vignes, prés. 1171-1773. — L. 76, cens. 1246-1708.
Haute-Fontaine. L. 45, Vassy. 1242-XVIe s.

VATRY (Marne)

Saint-Etienne. Tome VI, l. 61, portion de dîmes. 1496-1769.

VAUBECOURT (Meuse)

Trinité. F° 107, Riaucourt et Vaubecourt, trécens, dîme, églises. 1197-1531.

VAUCHAMPS (Marne)

Le Reclus. L. 35, Vauchamps. 1345-1379.

VAUCLERC (Marne)

Vitry. Bailliage ; registres et minutes. 1717-1789.
Paroisses. Fabrique, 1 liasse.

Chap. métrop. Vauclerc, 17 liasses. — Fiefs de Vauclerc, Pocancy, Farémont, Lorgelin, Plichancourt, Morambert, Dampierre, Moivre, Reims-la-Brûlée, 8 liasses. — Pour le détail, voir Varin.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 62, Vaucler, ferme. 1619-1762.

N.-D. de Vitry. L. 71, ferme. 1456-1737. — L. 86, censives à Vauclerc et Tourniset.

Saint-Jacques. F° 14. Voir Ecriennes.

Cheminon. Carton 21, Vaucler. 1229.

Trois-Fontaines. L. 77, église, portion congrue. 1656-1699. — L. 78, dîmes grosses et menues. 1202-1226.

VAUDEMANGES (Marne)

Seigneuries. Papiers de la seigneurie. Voir Trépail.

Paroisses. Fabrique, 1 liasse.

Archevêché. Terrier de Vaudemange.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 19. Voir Billy-le-Petit.

Saint-Remy. L. 173, portion de justice. 1331.

Saint-Denis. F° 461, cure. 1342-1677. — Titres de propriétés sur le terroir.

Avenay. F° 160, rentes et revenus à Vaudemange. 1348-1474.

VAUDESINCOURT (Marne)

Justices. Justice de Vaudesincourt.

Saint-Remy. L. 175, dîmes. 1568-1770.

LA VAU-LE-ROY

Igny. F° 121, La Vau-le-Roy.

VAUX

Andecy. F° 41, Vaux, biens, justice, rente constituée par le comte de Champagne. 1162-1720. (Ces titres paraissent être aujourd'hui en déficit.)

VAUX

Chap. métrop. Vaux (?), 4 liasses.

Saint-Denis. Vau (?), chapelle.

VAUX-CHAMPAGNE (Ardennes)

Chap. métrop. Vaux-en-Champagne, dîmes, 1 liasse.

Anc. Congrég. L. 4, layette pour les dîmes. 1228-1688.

VAUX-VILLAINE (Ardennes)

Chap. métrop. Vaux-Villaine, 3 liasses.

VAUZELLES (Ardennes)

Igny. F° 122, ou Dossier III, l. 36, Vauzelles. 1550.

VAVRAY, Grand et Petit (Marne)

Paroisses. Fabrique, 1 liasse.

Saint-Pierre. P. 232, Vavray-le-Grand. 1243-1427. — P. 235, Vavray-le-Petit et Doucey. 1231-1547.

Cheminon. Carton 21, Vavray-le-Petit. 1248.

Ulmoy. L. 25, Vavray. XIIe s.

VELLY

Igny. F° 122, Velly. 1195-1581.

VENTELAY (Marne)

Justices. Justice de Ventelay.

Saint-Thierry. L. 50, dîmes. 1160-1767.

Saint-Denis. F° 463, Ventelay, près Breuil. 1124-1304.

VERDEY (Marne)

Saint-Julien de Sézanne. L. 2, un dossier de titres de biens sis à Verdey. XVIe-XVIIIe s.

VERDON (Marne)

N.-D. de Vertus. L. 5, Le Bailly, dépendance de Verdon. 1583-1619.

VERDUN (Meuse)

Trois-Fontaines. L. 79, Verdun.

Saint-Denis. F° 464, Verdun. 1532.

Cheminon. Carton 21, Verdun. 1238.

Moiremont. Tiroir A, l. 4. Voir Moiremont.

VERNANCOURT (Marne)

Paroisses. Fabrique, 1 liasse.

Trois-Fontaines. L. 46 et 47. Voir Heiltz-le-Maurupt.

Séminaire. F° 121, biens. 1618-1692.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 64, dîmes. 1373-1767.

N.-B. Voir aussi le fonds de l'ancienne congrégation Saint-Etienne.

VERNEUIL (Marne)

De Torcy. Verneuil, 1 liasse.

Paroisses. Fabrique, 1 liasse. 1649-1791.

Longueau. L. 39, Verneuil haut et bas. 1207-1785.

VERPEL (Ardennes)

Saint-Denis. F° 464, Verpel. 1190-1736.

VERRIÈRES (Marne)

De Torcy. Verrières, 1 liasse. Voir Daucourt.

Université. L. 76, moulin de Verrières.

Monthiers. L. 3, cures de Verrières et autres lieux. XII° s. — L. 53, Verrières. 1213-XVIII° s.

Chatrices. L. 16, dîme de Verrières; depuis 1714. — L. 24, moulin bas de Verrières. — L. 25, partie de rivière. — L. 31, moulin bas de Verrières. — L. 76, baux de prés. — L. 139, cures de Verrières et d'Elise.

VERTUS (Marne)

Récapitulation. B. Bailliage et comté-pairie; gruerie. — G. Chapitre de la collégiale de Saint-Jean de Vertus. — H. Abbayes de Saint-Sauveur, de Notre-Dame; couvent des Dames régentes.

Paroisses. Fabrique de N.-D. de Vertus, 1 liasse. — Fabrique de Saint-Sauveur de Vertus, 1 liasse.

Evêché. Registre de déclarations de biens dans le doyenné de Vertus.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 65, terres, vignes, rentes. 1387-1754.

Saint-Memmie. L. 33, Vertus. 1474.

Toussaints. Carton 18, bulles pontificales concernant Toussaints et Vertus.

La Charmoie. L. 10, Vertus, Bergères, Voipreux, Villeneuve-lès-Rouffy et le Mesnil, donations, acquisitions, échanges. 1200-1732. — L. 11, id., amortissements, dîmes, cens. 1172-1603. — L. 12, id., cens, rentes. 1231-1784. — L. 13, id., cens, aliénations, baux. 1230-1687. — L. 14, id., baux. XV°-XVI° s. — L. 15, id., baux. 1461-1764.

N.-D. de Vertus. L. 9, le Champ-le-Comte, terroir de Vertus. 1501-1634. — L. 15, moulin Herlau. 1143-1690. — L. 19, la Motte-Noire, au terroir de Vertus. 1619-1668. — L. 20, le Moulin-le-Comte, terroir de Vertus. 1617-1668. — L. 23, pré l'Abbé et pré Saint-Hubert. 1474-1694. — L. 26, Tollet, vigne. 1494-1636. — L. 29-46, Vertus, vignes, terres

sises en différents lieux sur le terroir. 1272-XVIIe s. — L. 47, privilèges, droits seigneuriaux; depuis 1381. — L. 48, anciens titres et déclarations. — L. 49, baux généraux et particuliers, pièces diverses; depuis 1120. — L. 49 *bis*, dîmes de Vertus, Le Mesnil, Saint-Ferjeu. XVIIIe s. — L. 50, droits de cens. 1651-1720. — L. 51, baux anciens et nouveaux, déclarations. XVIIe-XVIIIe s. — L. 52, censives. — L. 53, censives; depuis 1200. — L. 54, registre de censives. XVIIIe s. — L. 55, droits de censives. — L. 56, rôles des propriétaires de vignes au terroir de Vertus pour la perception de la dîme. 1756-1782. — L. 57, revenus en argent. — L. 58 et 59, procédures. — L. 60, inventaire des titres de l'abbaye.

Saint-Sauveur de Vertus. L. 1, objets généraux; depuis 1269. — L. 2, procédures. — L. 3, censives. — L. 16, Montcheny. 1179-XVIIIe s. — L. 18, Vertus. 1242-1785. — L. 25, Montcheny. — L. 29, Vertus.

VERZENAY (Marne)

Justices. Justice de Verzenay.

Chap. métrop. Verzenay, dîme, église, 1 liasse.

Archevêché. L. 148, fief. Voir Sillery.

Saint-Remy. L. 329, vignes. 1740-1772.

Saint-Basle. L. 32, domaines, cense, terres, vignes, mairie. 1243-1577. — L. 45 *bis*, vignes et terres. 1695-1740.

Louvois. L. 12, droits des seigneurs de Louvois à Verzenay et dans la vicomté de Puisieulx. 1474-1671. — L. 37, plaids des officiers du marquisat de Louvois. 1620-1722.

VERZY (Marne)

Saint-Denis. F° 469, Verzi; depuis 1523.

Saint-Basle, abbaye appelée aussi de Verzy. — L. 1, titres primordiaux, privilèges, amortissements, baux généraux, etc. 1086-1740. — L. 2, transactions avec les seigneurs abbés. 1518-1781. — L. 3, réparations des bâtiments de l'abbaye. 1644-1774. — L. 4, seigneurie, justice, droits honorifiques. 1260-1768. — L. 5, bois de l'abbé. 1621-1777. — L. 6, usages dans les bois, réparation du chemin. 1651-1759. — L. 7, rivière et pêche depuis Sept-Saulx jusqu'à Wez. 1210-1762. — L. 27, Verzy, seigneurie et justice. 1214-1720. — L. 28, Verzy, terres et vignes. 1267-1715. — L. 29, Verzy, dîmes de grains et vin. 1455-1593. — L. 30, cens et surcens. 1413-1654. — L. 34, petit couvent, réforme, fondation, grand jardin de Saint-Basle. 1636-1746. — L. 35, petit couvent,

bois. 1653-1775. — L. 45, Verzy, vignes, maisons. 1218-1784. — L. 46, aumônerie, grande cense de Verzy. 1276-1771. — L. 51, chambrerie, existence. 1576-1771. — L. 52, prévôté, office claustral. 1584-1638. — L. 53, trésorerie. 1445-1743. — L. 54, cens et surcens du petit couvent et offices claustraux. 1629-1773.

VÉSIGNEUL-SUR-COOLE (Marne)

Toussaints. L. 29, Faux-sur-Coole et Vésigneul-sur-Coole, église. 1186. — L. 65, Vésigneul-sur-Coole, dîmes. 1546. — L. 66, Vésigneul-sur-Coole, dîmes. 1276.

Trinitaires. P. 87, Vésigneul (?). — P. 255, Vésigneul. Voir Fontaine-sur-Coole.

VÉSIGNEUL-SUR-MARNE (Marne)

Vidamé. F° 61, Vésigneul-sur-Marne. Voir Saint-Germain-la-Ville.

Paroisses. Fabrique, 1 liasse.

Evêché. Vésigneul-sur-Marne. Voir Fagnières.

Saint-Etienne. Tome I, l. 45, biens. 1349-1760. — L. 55 *bis*, cense. 1718-1766. — Tome VI, l. 53, seigneurie, justice. 1524-1746. — L. 54, dîmes. 1302-1748. — L. 55, terres, oseraies. 1541-1777.

Saint-Pierre. P. 239, ferme de Vésigneul-sur-Marne. 1348-1552.

Trinitaires. P. 305, ferme de Vésigneul-sur-Marne. 1547.

LA VEUVE (Marne)

Paroisses. Fabrique, 1 liasse.

Saint-Memmie. L. 17, La Veuve. 1369. — Cartulaire, chap. 3, La Veuve.

Toussaints. L. 7, La Veuve. 1765. — L. 35, La Veuve. Voir Juvigny.

N.-B. Il y a un fonds des Mathurins de La Veuve.

VÉZILLY (Aisne)

Igny. F° 122, ou Dossier III, l. 37, Vézilly. 1235-1612.

VIAPRES (Aube)

Toussaints. L. 20, Viaspres et ferme de Bonnevoisine; depuis le XIIe s.

VIC

Trois-Fontaines. L. 80, Vic.

VIEIL-ARCY (Aisne)

Archevêché. L. 71, Vieil-Arcy et Arcy-le-Ponsard, terres; depuis 1251. — Terrier de Vieil-Arcy.

Saint-Pierre. P. 141, prieuré du Vieil-Arcy, anciens titres non inventoriés.

Saint-Denis. F° 469, Vieil-Arcy. 1290-1317.

VIEIL-DAMPIERRE (Marne)

De Torcy. Vieil-Dampierre, 1 liasse.

Paroisses. Cure, 1 liasse.

Saint-Etienne. Tome V, l. 7, ferme. 1517-1773.

Chatrices. L. 26, dîmes du Vieil-Dampierre. — L. 27, réparations à l'église. — L. 113, ferme du Vieil-Dampierre. — L. 117, dîmes du Vieil-Dampierre. — L. 127, dîmes.

VIENNE-LA-VILLE (Marne)

De Torcy. Vienne-la-Ville, 1 liasse.

Paroisses. Cure, 1 liasse.

Toussaints. L. 19, Vienne-la-Ville et Berzieux son annexe, cure; depuis 1290. — L. 65, maison à Vienne-la-Ville. 1748.

Moiremont. Tiroir C, l. 3, comptes concernant Viaisne et autres lieux, depuis 1305. — Tiroir F, l. 7, plans de biens à Vienne-la-Ville, etc. — Tiroir L, l. 4, La Neuville-au-Pont et Vienne-la-Ville. 1709-1762.

VIENNE-LE-CHATEAU (Marne)

De Torcy. Vienne-le-Château, 1 liasse.

VIEUX (Ardennes)

Archevêché. L. 79, redevances seigneuriales dites Sauvements. Voir Manres. — L. 137, fief. Voir Manres.

Chap. métrop. Vieux et Marvaux, dîmes, 1 liasse.

Saint-Denis. F° 337, Marvaux et Vieux. 1662-1669. — F° 469, Vieux, succursale de Manres. 1662.

Saint-Nicaise. L. 19, n° 54, Vieux. 1674-1761.

VIEUX-SAINT-REMY

Saint-Remy. L. 176, seigneurie et justice. 1316-1781. — L. 177, bois et terres. 1183-1753. — L. 178, dîmes, cure, église. 1189-1771. — L. 179, cens, rentes seigneuriales. 1500-1769. — L. 180, prévôté, cense de la Massonnerie et de la prévôté. 1576-1767. — L. 327, Vieux-Saint-Remy, La Péreuse, cense de Beauregard. 1506-1773.

VILAINE-JUSTINE (Ardennes)

Chap. métrop. Vilaine-Justine, 6 liasses. Pour le détail, voir Varin.

VILLARDEL (Aisne)

Igny. F° 124, ou Dossier III, l. 38, Villardel. 1152-1691.

VILLE-CANEUX

Saint-Nicolas. P. 306, biens. 1391-1580.

VILLEDOMMANGE (Marne)

Justices. Justice de Villedommange.

Chap. métrop. Villedommange, vignes, 1 liasse.

VILLE-EN-SELVE (Marne)

Justices. Justice de Ville-en-Selve.

Louvois. L. 7, acquisition de cette terre. 1689-1737. — L. 29, bois. 1696-1714. — L. 39, anciens titres de propriété, reliés en forme de registre. 946-1647. — L. 40, titres de propriété reliés en forme de registre. 1238-1638.

Saint-Remy. L. 410-411, Ville-en-Selve.

VILLE-EN-TARDENOIS (Marne)

Justices. Justice de Ville-en-Tardenois.

Seigneuries. Papiers de la seigneurie. Cueillerets des droits seigneuriaux.

Vidamé. F° 91, seigneurie. 1362-1696.

Chap. métrop. Ville-en-Tardenois, 4 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Igny. F° 132, Ville-en-Tardenois. 1222-1642.

VILLEMONTRY (Ardennes)

Archevêché. L. 103, patronages; depuis 1570. — Terrier de Villemontry.

VILLENEUVE-LA-LIONNE (Marne)

N.-B. Il y a un fonds du prieuré de N.-D. de Belleau, sis au territoire de Villeneuve-la-Lionne.

LA VILLENEUVE-LÈS-CHARLEVILLE (Marne)

Le Reclus. L. 36, baux. 1670-1787.

VILLENEUVE-LÈS-ROUFFY et RENNEVILLE (Marne)

Seigneuries. Papiers de la seigneurie de Villeneuve-lès-Rouffy, le Mesnil-sur-Oger, Gionges, Saint-Ferjeu, La Crolière. — Papier terrier du Mesnil et de Villeneuve.

La Charmoie. L. 10-15. Voir Vertus.

Trinitaires. P. 295, ferme de Renneville; depuis 1487. — P. 579, censives à Renneville.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 7. Voir le Mesnil.

N.-D. de Vertus. L. 24, moulin de Renneville. 1476-1712. — L. 27, Villeneuve; depuis 1296.

VILLENEUVE-SAINT-MAURICE (Aube)

Evêché. Deux liasses non cotées, concernant la terre de Villeneuve-Saint-Maurice et les Riches-Hommes.

VILLERS-ALLERAND (Marne)

Justices. Justice de Villers-Allerand.

Archevêché. Terrier de Villers-Allerand.

Saint-Remy. L. 184, seigneurie, justice. 1145-1691. — L. 185, domaines, terres. 1230-1770. — L. 186, bois de la Montagne. 1217-1765. — L. 187, dîmes de vins, menues dîmes, église. 1236-1773. — L. 188, cens, surcens, droits seigneuriaux. 1539-1778. — L. 380, terres. 1592-1635. — L. 387, biens. 1549-1739.

Saint-Denis. F° 471, Villersarans. 1536-1538.

VILLERS-AU-CHÊNE (Haute-Marne)

Trois-Fontaines. L. 89, Villers-au-Chêne, ou simplement Le Chêne, cense et bois; bois Javart. 1170-1693.

VILLERS-AUX-BOIS (Marne)

Saint-Sauveur de Vertus. L. 19, Villers-aux-Bois. 1389-XVIII° S.

VILLERS-AUX-CORNEILLES (Marne)

Seigneuries. Papiers de la seigneurie. — Papier terrier.

Paroisses. Cure, une liasse. 1680-1792.

Evêché. Voir Fagnières.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 56, cens et prés. 1466-1779.

Saint-Memmie. L. 34, Villers-aux-Corneilles. 1488-1508.

Toussaints. L. 15, pré de Villers-aux-Corneilles. — L. 61, dîmes. 1670.

Augustins. P. 193, cense. 1670.

VILLERS-AUX-NŒUDS (Marne)

Archevêché. Terrier de Villers-aux-Nœuds.

Saint-Remy. L. 331, vignes léguées par M. Boulanger. 1516-1631.

Saint-Denis. F° 470, Villers-au-Neus ou Villeauneus; depuis 1440.

Saint-Nicaise. L. 19, n° 56, Villers-aux-Nœuds. 1268.

VILLERS-AUX-VENTS (Meuse)

Monthiers. L. 54, Villers-aux-Vents. 1248-1251.

VILLERS-DEVANT-LE-THOUR (Ardennes)

Chap. métrop. Villers-devant-le-Thour, 2 liasses.

Carmélites. L. 37, cense acquise en 1660. — L. 38, baux. — L. 39, deuxième cense acquise en 1698. — L. 40, baux.

Saint-Nicaise. L. 19, n° 55, Villers-devant-le-Thour. 1770.

VILLERS-EN-ARGONNE (Marne)

Paroisses. Cure, une liasse.

De Torcy. Villers-en-Argonne, une liasse. 1588-1770

Saint-Remy. L. 60, dîmes et prés. 1289-1768.

Chatrices. L. 19, dîmes de Villers. 1723. — L. 28, procès contre le meunier de Villers-en-Argonne. — L. 29, procès pour fournitures fait par les habitants de Villers-en-Argonne. — L. 30, procès contre les habitants de Villers-en-Argonne. — L. 33, droit prétendu par les habitants dans les bois de Chatrices. — L. 91, confusion de la paroisse de Chatrices avec celle de Villers-en-Argonne. — L. 96, procédure contre Saint-Remy de Reims pour la desserte de la cure de Villers-en-Argonne. — L. 97, cens à Villers-en-Argonne. — L. 110, chartes d'association entre Blanche, comtesse de Troyes, et les religieux de Saint-Remy de Reims pour l'établissement d'un village près de Villers-en-Argonne, dans les bois de Saint-Remy. — L. 143, droit prétendu des habitants de Villers de faire rouir leur chanvre dans la rivière de Grigny.

VILLERS-EN-LIEU (Haute-Marne)

N.-D. de Vitry. L. 72, terres et prés. 1505-1553.

Haute-Fontaine. L. 43, Villers-en-Lieu. 1320-1496.

Trois-Fontaines. L. 82, titres généraux, seigneurie, justice, gruerie. 1150-1504. — L. 83, suite des titres généraux, seigneurie, justice, droits honorifiques. 1504-1700. — L. 84, cens. 1244-1527. — L. 85, maisons, granges, jardins, terres, prés, vignes. 1150-1778. — L. 86, dîmes et terrages. 1155-1367. — L. 87, four banal. 1394-1605. — L. 87 *bis*, bois. 1146-1670. — L. 88, communauté. 1214-1481.

Saint-Amand. L. 11. Voir Saint-Eulien.

VILLERS-FRANQUEUX (Marne)

Justices. Justice de Villers-Franqueux.

Paroisses. Fabrique, une liasse. 1689-1735.

Archevêché. L. 39, seigneurie et domaine; depuis 1410. — L. 40, droit de vinage; depuis 1492. — Terrier de Villers-Franqueux.

Saint-Remy. L. 330, biens donnés par M. Gonault. 1649-1766.

Saint-Thierry. L. 51, dîmes, cure, église. 1165-1779. — L. 52, dîme des vins. 1375-1761. — L. 67, Villers-Franqueux. 1564-1683.

VILLERS-LE-SEC (Marne)

Vitry. Justice; registres et minutes. 1777-1788.

Séminaire. F° 86, biens.

N.-D. de Vitry. L. 112, censive.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 57, dîmes. 1212-1768.

Trois-Fontaines. L. 46-47. Voir Heiltz-le-Maurupt.

Ulmoy. L. 26, Villers, Maupas, Heiltz-le-Maurupt. 1222.

VILLERS-LE-TOURNEUR (Ardennes)

Archevêché. L. 102, patronage de Villers-le-Tourneur et Neufvisy; depuis 1544. — Papier terrier.

VILLERS-MARMERY (Marne)

Saint-Basle. L. 33, mairie, justice, dîmes. 1188-1780.

Saint-Nicaise. L. 19, n° 57, Villers-Marmery. 1501-1748.

Minimes. L. 1-11, Villers-Marmery. 1557-1644.

VILLESENEUX (Marne)

Seigneuries. Papiers de la seigneurie. — Papier terrier.

Paroisses. Fabrique, une liasse.

Saint-Sauveur de Vertus. L. 20, Ville-Seneux. 1598-XVIII° s.

VILLE-SUR-RETOURNE (Ardennes)

Chap. métrop. Ville-sur-Retourne, dîmes, 1 liasse.

Saint-Denis. F° 470, Ville-sur-Tourne. 1149-1367.

VILLE-SUR-SAULX (Meuse)

Trois-Fontaines. L. 81, Ville-sur-Saulx. 1226-1245.

VILLE-SUR-TOURBE (Marne)

De Torcy. Ville-sur-Tourbe, une liasse.

VILLEVENARD (Marne)

Paroisses. Fabrique, une liasse.

Andecy. L, 2, Vieil-Andecy et Mouille-Croûte; depuis 1225. — L. 40, Villevenard, Joches, fief de la Bouguerie; depuis 1208.

VINAY (Marne)

Paroisses. Fabrique, une liasse. 1645-1791.

Université. L. 66, Vinay, pré acquis par les Jésuites en 1634.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 66, prés. 1736-1764.

VINDEY (Marne)

Saint-Nicolas. P. 307, biens. 1381-1685.

VITRY-EN-PERTHOIS (Marne)

Récapitulation des fonds provenant de Vitry-en-Perthois. H. Abbaye de Saint-Jacques; prieuré de Saint-Thibault; couvent des Mathurins.

Vitry. Justice; minutes du greffe; registre des causes ordinaires. 1655-1671.

De Torcy. Deux grosses liasses confuses de titres originaux et de copies de pièces concernant Vitry-en-Perthois. — Une petite liasse dans la série des communes.

Paroisses. Fabrique, 2 liasses. — Fabrique de Saint-Etienne-lès-Vitry.

Evêché. L. 23, chapelle Saint-Eustache. 1228.

N.-D. de Vitry. L. 31, censive due par les Mathurins de Vitry-en-Perthois. 1490-1677. — L. 36, baux de la rivière de Saulx sur le finage de Vaux. 1368-1722. — L. 37, minage de Vitry-en-Perthois. 1205-1593. — L. 38, biens à Vitry-en-Perthois. 1280-1600. — L. 39, biens. 1535-1728. — L. 40, ferme de la Grangette audit finage. 1603-1738. — L. 42, vignes à Vitry-en-Perthois et Vaux. 1294-1686. — L. 43, maisons. 1283-1540. — L. 79 *bis*, censives. — L. 81, censives sur immeubles. — L. 83, censives. — L. 101, censives. XIIIe s. — L. 102-103, censives. — L. 111, censives. — L. 118, procès avec Avril Garnier au sujet de maisons. 1526.

Saint-Jacques. F° 1, notice historique sur la fondation de la Maison-Dieu de Saint-Jacques à Vitry-en-Perthois. —

F° 3, fondation et franchises de l'abbaye. 1233-1506. — F° 4, amortissements. 1268-1699. — F° 6, exemptions d'amendes. 1279-1699. — F° 8, droit de cimetière. 1256-1259. — F° 11, Vaux, etc. Voir Couvrot. — F° 16, foires de Saint-Eloy. 1530-1615. — F° 52, Vitry-en-Perthois. 1358-1583. — F° 53, fours banaux. 1268-1699. — F° 55, terres à cens. 1283-1622. — F° 58, vignes. 1367-1577. — F° 60, vignes. 1233-1545. — F° 61, maisons, masures, jardins. 1237-1575. — F° 73, Vitry-en-Perthois. 1233-1669. — F° 73, pasquis de Cornebuire. 1639-1678. — F° 74, pourpris Saint-Jacques. 1695-1699. — F° 75, la Grange-Guion[1] et près Vasseux. 1233-1635. — F° 76, Vasseux. 1474. — F° 77, divers. 1274-1545.

La Neuville. L. 17, Maucourt et Vitry-en-Perthois. 1165-1360. — L. 18-26 : ces liasses concernent la translation de l'ancien Vitry à Maucourt, les procès qui s'en suivirent, la pêche et la navigation de la Marne ; il s'y trouve des pièces intéressantes pour l'ancien Vitry. 1361-1770.

Saint-Memmie. Cartulaire, chap. 7, Dompremy, Favresse, Vitry, Changy, etc.

Toussaints. L. 66, Vitry-en-Perthois. 1617.

Saint-Pierre. Prieuré de Sainte-Croix, 2 liasses. — P. 141, l. 1. 1316-1323. — P. 143, l. 2, procédures.

Prieuré de Sainte-Geneviève, 8 liasses. — P. 146, l. 1. 1097-1694. — P. 150, l. 2. 1505-1715. — P. 154, l. 3, religieuses de Saint-Jacques et prieuré de Sainte-Geneviève. 1465-1608. — P. 155, l. 4. 1404-1780. — P. 155, l. 5. 1368-1586. — P. 156, l. 6, collations. 1524-1753. — P. 156, l. 7, déclarations. 1464-1619. — P. 156, l. 8, procédures.

Vitry, 3 liasses. — P. 240, l. 1. 1212-1472. — P. 244, l. 2, sentences et accords. 1205-1488. — P. 246, l. 3, baux et ascensements. 1225-1789.

Trois-Fontaines. L. 90, Vitry-en-Perthois. 1193-1296.

Moncetz. L. 20, maison à Vitry. 1208-1714.

Cheminon. Carton 21, Vitry. 1220-1492.

Haute-Fontaine. L. 44, Vitry-en-Perthois. 1492-XVIIIe s.

Monthiers. L. 55, Vitry-en-Perthois. 1297-XVIIIe s.

Ulmoy. L. 27, Vitry. 1159-1271.

Saint-Amand. L. 10, Vitry et Vaux. 1272-1629.

1. La Grange-Guion est le pourpris, basse-cour et terres autour de l'abbaye de Saint-Jacques.

VITRY-LA-VILLE (Marne)

Paroisses. Fabrique, une liasse.

Vidamé. F° 78, fief des Sénéchaux. 1530-1627.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 60. Voir Vitry-le-François.

Trinité. F° 82, affaires avec le curé. 1277-1606.

Trinitaires. P. 311, Jaalons, Vitry-la-Ville, Vaucienne ; depuis 1488.

VITRY-LE-FRANÇOIS (Marne)

Récapitulation des fonds provenant de Vitry-le-François. B. Bailliage et présidial ; présidial ; bailliage ; prévôté ; minutes des notaires. — C. Election. — D. Collège. — G. Chapitre de Notre-Dame ; églises paroissiales et chapelles. — H. Minimes ; récollets ; religieuses de la congrégation ; dames régentes ; commanderie de Maucourt.

Familles. Papiers des émigrés : Maupas, Leblanc de Cloyes, de Chiéza, de Frédy de Ponthion, Deu de Marson, Pujet.

De Torcy. Une grosse liasse de titres originaux et de copies.

Evêché. Registre de déclaration de biens dans la doyenné de Vitry.

Séminaire. F° 89, biens. — F°. 91, rente sur les arquebusiers de Vitry ; depuis 1635. — F° 93, inventaire de titres desd. biens, transactions, sentences. — F° 131, ferme près de Vitry.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 60, Vitry-le-François et Vitry-la-Ville, dîme, cure, prébende. 1581-1769.

N.-D. de Vitry[1]. L. 1, fondation du chapitre. 1205-1751. — L. 2, lettres patentes, arrêts du Conseil d'Etat. etc. — L. 3, affaires du chapitre, lettres patentes, arrêts, concordats. — L. 4, affaires diverses, suppression du théologal, armoiries du chapitre, etc. 1637-1699. — L. 5, affaires diverses, cloches, saintes huiles. 1705-1731. — L. 6, affaires diverses. — L. 7, affaires diverses. — L. 8, nomination et élection des doyens, lettres de confirmation. 1491-1729. — L. 9, droit de committimus. 1671-1749. — L. 10, nouvel octroi, pavé, lods et ventes. — L. 11, procès contre le chanoine Claude Massenat. — L. 12, ordonnances et règlements des évêques de Châlons. 1665-1752. — L. 13, lettres d'amortissement des biens du

1. Un certain nombre de liasses provenant de Notre-Dame sont restées aux archives municipales de Vitry ; ces liasses seront sans doute réintégrées au dépôt de Châlons.

chapitre. 1274-1749. — L. 14, donations et testaments. 1241-1758. — L. 15, maisons sises à Vitry. 1653-1699. — L. 22, transaction avec les bénédictins de Châlons pour les dîmes de Vitry. 1292-1746. — L. 28, dîmes de Vitry-le-François et Maucourt. 1231-1725. — L. 32, chapelle Saint-Blaise en l'église N.-D. 1305-1733. — L. 33, chapelle Sainte-Marguerite. 1496-1738. — L. 34, chapelle Saint-Hippolyte. 1631-1750. — L. 35, legs du sieur Jean de la Garde, doyen. 1683-1728. — L. 44, biens à Maucourt et Vitry-le-François. 1312-1732. — L. 79, fondation faite par mademoiselle Gombault. 1671-1752. — L. 80, procès avec les marguilliers. — L. 82, procès avec Thiélement, chanoine et curé. 1583-1588. — L. 84, procès avec Boucher, vicaire perpétuel, au sujet de l'enterrement du gouverneur de Vitry. 1727-1729. — L. 85, procès avec le sr Duret. — L. 87, procès avec les manants, habitants et marguilliers. 1635. — L. 88, procès avec Massenat, receveur du chapitre. 1748-1750. — L. 89, procès avec l'évêque, 1705-1715; et avec le sr Héraldin, 1647-1652. — L. 90, procès avec le sr Héraldin. 1646-1650. — L. 91, procès avec Paradis, chanoine. 1600-1601. — L. 92, procès avec Rufin, chanoine. 1590-1609. — L. 93, procès avec les habitants pour la prébende préceptoriale. 1626-1629. — L. 95, suppression d'une prébende pour le collège. 1605. — L. 96, procès avec le sr Chapron, curé. 1625-1634. — L. 97, baux divers. — L. 98, procès contre Remi Duret. — L. 99, procès contre les curés. 1618-1692. — L. 100, procès avec les habitants. 1627-1643. — L. 104, censives et procès. — L. 105, mémoires et correspondance. — L. 106, procès contre le trésorier, le chantre, le sous-chantre. 1636-1644. — L. 107, contrats de constitution de rente, remboursés. — L. 108, baux de dîmes et novales. — L. 109, procès pour une censive sur une maison à Vitry-le-François. — L. 110, rentes foncières. 1407-1475. — L. 115, procédures sur censives. — L. 116, registres de reconnaissance de censives. — L. 117, registres de baux. 1725-1741. — L. 119, sentence du bailliage. 1502. — L. 120, distribution des grains du chapitre pour 1692. — L. 121, registre des actes et délibérations du chapitre. 1757-1772. — L. 122, inventaire de tous les actes chargés de censives. — L. 123, registres de baux. — L. 124-125, comptes et dépenses pour 1623 et 1666. — L. 126, pièces diverses.

Huiron. L. 26, union de la maladrerie de Montmorel, d'abord à l'abbaye d'Huiron, ensuite à l'hôpital de Vitry. 1235-XVIIIe s. — L. 34, maison à Vitry, procès. XVIIIe s.

La Neuville. L. 17, Maucourt et Vitry-en-Perthois. 1165-1360. — L. 18, Vitry-en-Perthois et Vitry-le-François. 1361-1681. — L. 19-21, procès au sujet de la translation de l'ancien Vitry à Maucourt. 1426-1679. — L. 22, pêcherie des moulins de Vitry, procès contre le seigneur de Frignicourt, extraits de terriers, etc. 1507-1683. — L. 23, pêche de la Marne. 1682-1700. — L. 24, pêche de la Marne 1695-1700. — L. 25, procès pour les moulins. 1698-1740. — L. 26, navigation de la Marne. 1743-1770.

Cheminon. L. 42, rente sur la seigneurie de Maucourt.

Saint-Jacques. F° 71, Moncourt. 1394.

VOILEMONT (Marne)

Paroisses. Cure, une liasse. XVIIe s.

Monthiers. L. 3, cures de Voilemont et autres lieux, XIIe s. — L. 56, Voillemont. 1219-1259.

VOIPREUX (Marne)

N.-D. de Vertus. L. 28, pré; depuis 1642.

Saint-Sauveur de Vertus. L. 21, Voipreux. 1388-XVIIIe s.

La Charmoie. L. 10-15, Voipreux. Voir Vertus.

VONCQ (Ardennes)

Saint-Denis. F° 472, Vonc. 1229-1707.

VOUCIENNES (Marne)

Seigneuries. Papiers de la seigneurie de Vouciennes.

Evêché. L. 91, Vouciennes.

Saint-Pierre. Vaulciennes, 2 liasses. — P. 238, l. 1. 1243-1768. — P. 238, l. 2, procédures.

Trinitaires. P. 311, Jaalons, Vitry-la-Ville, Vouciennes; depuis 1488.

Saint-Amand. L. 15, Vouciennes. 1618-1624.

VOUILLERS (Marne)

Vitry. Bailliage, registres. 1746-1791. — Minutes de la justice seigneuriale. 1776-1790.

De Torcy. Vouillers, une liasse.

N.-D. de Vitry. L. 30, dîmes de Vouillers et Nuisement. 1239-1366.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 67, dîmes et prés. 1406-1764.

Moncetz. L. 7, Haudebert et Vouillers; donation de la seigneurie à l'abbaye de Monthiers; baux. 1156-1736.

VOULZY

Saint-Thierry. L. 53, Voulzy, dîmes. 1271-1772. — L. 58, Voulzy. 1684-1780.

VOUZY (Marne)

Seigneuries. Papier terrier. — Papiers de la seigneurie.

Paroisses. Fabrique, une liasse. 1691-1792.

VRAUX (Marne)

Paroisses. Fabrique, une liasse. 1587-1792.

Vidamé. F° 23, pré de l'Aignel. Voir Matougues. — F° 73, fief et seigneurie des Maux; haute, moyenne, basse justice. 1363-1628. — F° 74, fief de la Pasturelle, autrement appelé la Pelle-à-Four. 1514-1651. — F° 75, fief appelé le Pré-Alanel. 1450-1628.

Saint-Pierre. Vraux, 2 liasses. — P. 260. l. 1, baux de la cense. 1533-1743. — P. 260. l. 2. 1153-1740.

Saint-Remy. L. 363, cense. 1356-1767. — L. 364, dîme. XIe s.-1767.

Avenay. F° 167, cense. 1257-1344.

VRIGNY (Marne)

Justices. Justice de Vrigny.

Saint-Remy. L. 78. Voir Coulommes.

Anc. Congrégation. L. 4. vignes. Voir Taissy.

Saint-Denis. F° 476, Vrigny. 1480-1676.

Chap. métrop. Vrigny, 21 liasses. Pour le détail. voir Varin.

Avenay. F° 209, Vergny-la-Montagne. 1361.

VRILLY

Chap. métrop. Vrilly, 3 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Anc. Congrég. L. 4, layette pour une cense à Vrilly. 1562-1674.

Saint-Remy. L. 368. Voir Reims.

Saint-Nicaise. L. 19, n° 57, Vrilly, etc. — L. 20, n° 58, Vrilly. moulin. 1123.

Saint-Denis. F° 476, Vrilly. 1181.

VROIL (Marne)

Paroisses. Fabrique, une liasse.

Trinité. F° 103, dîmes, novales, revenus, cure. 1211-1617.

La Neuville. L. 31, Vroil. 1200-1659.

VY

Saint-Denis. F° 476, Vy ; depuis 1211.

W

WARMÉRIVILLE (Marne)

Justices. Justice de Warmériville.

Archevêché. L. 38, patronage; depuis 1551.

Chap. métrop. Warmériville, 6 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Saint-Denis. F° 459, Wamerville. 1411-1554.

Sainte-Balsamie. L. 31, Warmériville et Epoye. 1312-XVII° S.

Saint-Thierry. L. 49, Warmériville et Lavannes, dîmes. 1149-1721.

WEZ (Marne)

Université. L. 48, dîmes.

Archevêché. L. 87. Voir Sept-Saulx. — Terrier de Wez.

Saint-Basle. L. 7, rivière et pêche de Sept-Saulx à Wez. 1210-1762. — L. 26, seigneurie, mairie. 1274-1610. — L. 44, mairie, dîmes, terres. 1211-1768.

WITRY-LÈS-REIMS (Marne)

Justices. Justice de Witry-lès-Reims.

Chap. métrop. Burigny ou Brugny, près Witry, 1 liasse.

Saint-Denis. F° 139, Burigny. 1161-1543.

OBSERVATION

Un traité, signé le 21 juillet 1887, souscrit par MM. le maire de Reims, Ulysse Robert, inspecteur général des bibliothèques et des archives, et Pélissier, archiviste du département de la Marne, a définitivement réparti les fonds anciens entre Châlons et Reims de la manière suivante :

Les archives départementales de Châlons rentrent en possession d'environ 240 liasses et registres.

Les archives municipales de Reims gardent ou reçoivent en dépôt une masse considérable de documents composée des fonds énumérés ci-dessous.

Partie des collections départementales de la Marne confiée à la garde de la municipalité de Reims :

Série D.

Collège des Bons-Enfants.

Série G.

1° Archevêché de Reims.
2° Officialité métropolitaine.
3° Chapitre de Notre-Dame.
4° Collégiale de Sainte-Balsamie.
5° Collégiale de Saint-Symphorien.
6° Collégiale de Saint-Timothée.
7° Chapelains de l'Ancienne Congrégation.
8° Chapelains de la Nouvelle Congrégation.
9° Curés de Reims.
10° Fabrique de Saint-Pierre-le-Vieil

Série H.

1° Abbaye de Saint-Nicaise.
2° Abbaye de Saint-Remy.
3° Abbaye de Saint-Pierre-les-Dames.
4° Abbaye de Saint-Denis.
5° Couvent des Minimes.
6° Couvent des Carmélites.

G. Hérelle.

NÉCROLOGIE

M. P. Lafabrie. — M. Pèdre Lafabrie, rédacteur en chef du *Réveil* de Coulommiers (Seine-et-Marne), vient de mourir à 41 ans, en pleine force de l'âge et du talent. Ses obsèques ont eu lieu le jeudi 25 septembre 1890, en l'église cathédrale de Dax (Landes), en présence d'un nombre considérable de parents et d'amis tous profondément émus.

Né à Aire, Pèdre Lafabrie se destinait d'abord à la magistrature. Docteur en droit, avocat plein de verve et d'entrain, il occupa la barre à Bordeaux, à Mont-de-Marsan et à Dax. Mais bientôt il renonça à la parole pour prendre la plume du journaliste.

Ecrivain distingué, P. Lafabrie conquit rapidement une place brillante dans la Presse parisienne par ses articles au *Monde* et à l'*Univers*. Il collaborait aussi à plusieurs journaux des départements du Midi de la France et dirigeait depuis plusieurs années avec succès le *Réveil* de Coulommiers.

Esprit large, caractère généreux, humeur enjouée, P. Lafabrie avait tout ce qui rend sympathique. Il était dans la vie privée d'un commerce charmant. Mais c'est surtout l'action, la polémique qui convenaient à son tempérament. Dans la lutte aujourd'hui si âpre des idées et des doctrines, il apporta journellement une sincérité de convictions, une fermeté, une éloquence à la fois vive et loyale, qui lui gagnèrent l'estime de ses adversaires politiques eux-mêmes. Aussi, à l'occasion de la mort récente de M. Lafabrie, les journaux qui, dans notre Brie, représentent les opinions les plus diverses n'ont-ils eu qu'une voix pour rendre hommage à son mérite : « Lafabrie, dit notamment le *Briard*, était un journaliste de race, « une rare intelligence, un vif et lumineux esprit, un cœur franc, « droit, généreux, une nature d'élite... » Puisse ce concert des sympathies de la Presse de Seine-et-Marne[1], si touchantes dans leur unanimité, être un salutaire adoucissement à la douleur de la veuve et de la fille du regretté Lafabrie bien cruellement éprouvées[2] ! X.

* * *

On annonce la mort de la comtesse d'Imécourt, sœur du général marquis de Galiffet, qui a succombé, récemment, aux suites d'une longue maladie; elle était âgée de soixante-quatre ans.

1. V. les extraits de journaux insérés dans le numéro du *Réveil* de Coulommiers, du 27 septembre 1890.

2. M. Pèdre Lafabrie avait épousé Mlle Céline Darracq, fille de M. Darracq, ancien député des Landes.

La famille d'Imécourt est d'origine ardennaise; elle tire son nom du village d'Imécourt, près de Buzancy, où existe encore le château qui fut le berceau de cette famille.

***

M. le général de brigade Pierre-Louis Bertrand est décédé le 11 octobre 1890.

Le général Bertrand était gouverneur de Langres et commandant supérieur de la défense du groupe de cette ville. Né le 25 octobre 1829, à La-Celle-Dunoise (Creuse), il entra au service en 1850, comme engagé volontaire, et fut nommé sous-lieutenant en 1853. Il prit part aux campagnes de Crimée et d'Italie. La guerre de 1870 le trouva chef de bataillon. Promu colonel neuf ans plus tard, il reçut les étoiles de brigadier en 1887. Il était officier de la Légion d'Honneur.

La mort du général Bertrand cause d'unanimes regrets à Langres.

***

Mort du général Dimoff. — M. le général Dimoff, commandant la 26e brigade d'infanterie et la 4e subdivision de la 7e région, est décédé en son domicile à Chaumont (Haute-Marne), le 12 août 1890. Ses obsèques ont eu lieu en cette ville le 14 août.

Né le 28 mai 1831 à Kœnigsmacher (Moselle), élève à l'Ecole spéciale militaire le 11 novembre 1851, il a été nommé sous-lieutenant le 1er octobre 1853. Il était général de brigade depuis le 14 octobre 1886. Il comptait 2 campagnes en Orient, 6 campagnes en Afrique, 2 au Mexique, et une contre l'Allemagne. Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, le 20 novembre 1872, officier du même ordre, le 7 juillet 1885.

Le général Dimoff a rempli, à l'étranger, plusieurs missions importantes. En 1875, il a assisté aux grandes manœuvres de l'armée allemande; en 1881, il fut chargé de suivre les manœuvres de l'armée suisse et d'étudier sur place l'organisation militaire de la Confédération. Enfin, en 1886, il présida la Commission chargée de reviser le règlement sur les manœuvres de l'infanterie.

***

La sœur Amélie. — Nous apprenons la mort de Mme Eugénie Gouilly, en religion sœur Amélie, fille de la Charité, décédée à Constantinople, le 8 août dernier, dans la 63e année de son âge et la 37e de sa profession religieuse. Elle était sœur du vénérable directeur de la Borde, M. le chanoine Gouilly.

Née à Vienne-le-Château le 24 janvier 1827, sœur Amélie prit la cornette de Saint-Vincent-de-Paul en 1853, et l'année suivante elle s'embarquait avec nos soldats pour la Crimée. Quand la

guerre fut terminée, elle demeura à Constantinople, sans autre abri tout d'abord que les tentes dont l'empereur Napoléon III avait fait don aux sœurs de Charité. Elle fut de celles qui allèrent demander au Sultan un terrain pour la construction d'un hospice, et quand ce terrain leur fut accordé, elle fut de ces filles héroïques qui élevèrent de leurs mains l'hôpital de la Paix, pétrissant elles-mêmes les briques et servant de manœuvres. Sœur Amélie y soigna les malades de tous pays et de toutes religions jusqu'à ce que la maladie la forçât de rentrer en France, vers la fin de l'Empire.

Elle était sœur d'école à Villers-sous-Châtillon quand la guerre franco-allemande éclata. L'ancienne infirmière de Crimée fut envoyée à Metz, et, pendant la longue agonie de l'héroïque cité, elle prodigua sa vie dans les ambulances.

Son souvenir était resté vivant à Constantinople : elle y retourna peu de temps après la signature de la paix. Un orphelinat fut le dernier champ de bataille où devait s'exercer sa charité. C'est là qu'elle vient de mourir après quatre jours de maladie.

Noble et sainte vie connue de Dieu seul, et des siens aussi, auxquels elle avait conservé toute la fraîcheur et toute la délicatesse de son fraternel amour.

On ne commente pas ces carrières sublimes; on les médite, on en savoure le parfum avec émotion et recueillement; on s'y fortifie dans ce triple amour que les vrais chrétiens ont dans le cœur plutôt que sur les lèvres : Dieu, la France, la Famille.

(Champenois.)

* * *

M. l'abbé Adam Olivier, curé-archiprêtre de Sézanne et chanoine honoraire de la cathédrale de Châlons-sur-Marne, est décédé, le jeudi 11 septembre 1890, dans sa 68e année, muni des sacrements de l'église. Ses obsèques ont eu lieu le lundi suivant.

Doué des plus éminentes qualités du prêtre : sagesse de direction spirituelle ; éloquence de la chaire ; imposante dignité dans ses fonctions sacerdotales ; prudence admirée, avec juste raison, dans les circonstances les plus difficiles, M. l'abbé Olivier avait su s'attirer toutes les sympathies.

Né à Saint-Martin-aux-Champs, le 21 août 1823, M. Adam Olivier avait été ordonné prêtre le 24 juin 1849. Nommé curé de Troissy, le 7 juillet suivant, il entra à Sézanne comme archiprêtre le 1er octobre 1871.

Il était chanoine honoraire depuis le 25 octobre 1873.

* * *

M. Armand Naudot, officier d'Académie, ancien maire de la commune de Savins, canton de Donnemarie (Seine-et-Marne), est récemment décédé à Boulogne-sur-Seine.

Né à Provins, le 12 juillet 1811, M. Naudot appartenait à l'une des familles les plus anciennes et les plus considérables de cette ville. Son oncle, M. le docteur Naudot, a écrit plusieurs ouvrages de médecine et un traité sur les Eaux minérales de Provins.

***

M. Henriot, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées en retraite, officier de la Légion d'Honneur et de l'Instruction publique, vient de mourir à Chaumont, dans sa 83e année, après quelques jours de maladie.

Originaire d'Andelot, M. Henriot avait parcouru dans la Haute-Marne presque toute sa carrière d'ingénieur ; il fut pendant vingt années ingénieur en chef.

Dans l'exercice de ses fonctions, il s'est inspiré constamment des sentiments rigoureux du devoir, alliés à une grande bienveillance aussi bien à l'égard du public qu'envers le personnel placé sous ses ordres.

D'un caractère éminemment serviable, M. Henriot a rendu tous les services que l'on venait chaque jour solliciter de son obligeance.

Jusqu'à ses derniers jours, il a fait partie de toutes les commissions qui réclamaient ses lumières, et qui se rattachaient soit à l'instruction publique, soit aux institutions de bienfaisance.

Il est mort en chrétien comme il avait vécu, laissant l'exemple d'une longue vie passée en faisant le bien, et il a emporté les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

Ses obsèques solennelles ont eu lieu à Chaumont, le lundi 8 septembre : une compagnie du 109e de ligne rendait les honneurs militaires.

Le deuil était conduit par MM. Thibault et Bertora, ses gendres, et par ses petits-fils.

(Avenir de la Haute-Marne.)

BIBLIOGRAPHIE

Le Chansonnier du vin de Champagne. — La *Revue des Livres Nouveaux* publie l'article suivant sur le *Chansonnier du vin de Champagne*, recueil des œuvres couronnées cette année au concours poétique d'Epernay.

Peu de littérature, ce n'est pas le moment des nouveautés ; cependant quelques ouvrages me sont parvenus qui méritent qu'on s'y arrête.

Et tout d'abord, n'avez-vous pas été douloureusement frappé à l'annonce que la présence du phylloxéra avait été constatée sur un point de la région champenoise ? Rassurons-nous, sans nous endormir cependant ; le fléau qui a attaqué et ruiné les vignobles du Midi, ne touche encore que la limite des départements de la Marne et de l'Aisne, mais le mal va vite, et si nous ne comptions pas plus sur la vaillante population champenoise que sur les « mesures » gouvernementales, nous ne laisserions pas que d'être envahis par une crainte légitime. Mais nous le savons, en Champagne, on sait faire face à l'ennemi, de telle sorte que celui-ci risque fort en s'aventurant dans ces parages.

Donc, nous boirons encore du champagne, du vrai, et non pas cette horrible mixture que l'Allemagne débite sous ce nom.

Turcs ou Persans, Russes, Anglais,
Je vous le dis, en vérité ;
Là-bas, le champagne français
Vous apportera la gaîté.

Vous y trouverez, sur commande,
Un nectar vraiment recherché ;
La contrefaçon allemande
Pour vous serait triste marché.

L'Allemagne, dans la bouteille
D'un affreux *Cliquot* frelaté,
Offrirait en vain la merveille
De l'esprit français tant vanté.

Telle est l'opinion que j'émettais lorsque le président de l'Académie champenoise me l'a demandée, et que je retrouve imprimée dans *le Chansonnier du vin de Champagne en* 1890, recueil des œuvres couronnées lors du concours organisé par cette Société littéraire au sujet de *la Chanson sur le vin de Champagne.*

J'ignore comment nos joûteurs s'y sont pris ; peut-être se sont-ils inspirés *in poculis*, mais rarement concours fut plus brillant, et nous autres du Jury et du Comité de l'Académie, nous sommes

trouvés dans un cruel embarras pour récompenser tant de talent et tant d'esprit.

C'est le Docteur Amable Dubrac qui a remporté le premier prix, et il ne l'a pas volé, car son sixième couplet est un chef-d'œuvre :

O messager de la gaîté,
Sur les rives les plus lointaines,
Toi qui prêches la liberté,
Après avoir brisé tes chaînes ;
Dans un accord sublime et doux
Tu rapproches les peuples frères,
Et tu n'écumes de courroux,
O vin gaulois, qu'à nos frontières !

La métaphore n'est-elle pas exquise ?

Heureux docteur ! il a été couronné de la main des grâces, et c'est Mme la comtesse Werlé qui lui a donné la splendide médaille de vermeil dont il peut être fier et doublement jaloux[1].

J'ignore où le Docteur Amable Dubrac exerce, quoique je suppose que l'art médical doive lui laisser de nombreux loisirs qu'il consacre à la poésie ; mais s'il a si peu de malades qu'il puisse sans cesse sacrifier aux Muses et cueillir tant de lauriers, c'est peut-être qu'il traite sa clientèle au Champagne. Quelles têtes doivent faire les apothicaires du canton !

L'Académie, à l'inspiration de son cher président, M. Armand Bourgeois, a encadré les œuvres couronnées de son dernier concours dans une édition d'un goût exquis et d'un luxe dont les heureux lauréats devront vraiment se féliciter[2] : Amable Dubrac, Pierre Pernot, Charles Grandmougin, Noël Stebb, Eugène Alberge et tant d'autres, sont de joyeux compagnons avec lesquels on aurait plaisir à vider quelques flûtes, histoire de mettre en musique des vers qui prêtent si bien à la bonne gaieté.

M. Armand Bourgeois nous réservait une charmante surprise, — il est coutumier du fait, et son amabilité s'exerce dans l'ombre, comme d'autres complotent de noirs desseins. Sans nous en rien dire, il a consulté nombre de littérateurs contemporains, sans compter qu'il a *interviewé* le Béarnais, Voltaire, Boileau, Panard, etc. Les opinions, pour être variées, n'en sont pas moins louangeuses et spirituelles en diable. Une seule restriction nous vient de Jean Richepin :

Je le trouve bon ou mauvais selon les gens avec qui j'en bois.

Il aurait aussi bien pu dire :

Je le trouve d'autant meilleur qu'il me fait oublier ceux qui m'ennuient.

1. V. *Revue de Champagne*, 1890, p. 450.
2. Châlons, imprimerie Martin frères.

Ah ! comme je comprends que l'on boive du champagne au moment des discours officiels !...

Gaston D'HAILLY.

* * *

ROBERT NANTEUIL, SA VIE ET SON ŒUVRE, par M. l'abbé *Porée*, curé de Bournainville, correspondant de la Société nationale de France, de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. Rouen, Imprimerie Espérance Cagniard, 1890, in-8, 64 p.

Il y a quelques années, dans un discours prononcé à l'Académie de Reims, le regretté M. Charles Loriquet retraçait la vie du graveur rémois Robert Nanteuil[1], et nous faisait connaître dans les plus grands détails toute l'existence de l'illustre artiste, le suivant depuis le moment où, au Collège des Jésuites de Reims, il s'essayait à retracer avec le burin un tambour d'après Callot et à reproduire les tableaux de sainteté du cloître de Saint-Remi, jusqu'au moment où, après avoir produit un nombre incalculable de portraits au pastel et au crayon et plus de deux cent trente planches sur cuivre, il mourait en 1678, vers l'âge de soixante ans, à l'apogée de sa gloire et en pleine possession de son talent.

De nombreux documents inédits accompagnaient le discours de M. Ch. Loriquet, qui nous donnait, à côté de l'historique des gravures de Nanteuil, les nombreuses pièces de vers placées au bas de ses planches et les fragments que l'on possède de ses réflexions et maximes sur la peinture, la gravure et la physionomie, recueillis par son élève Donemico Tempesti et publiés par Ch. Piot.

Mais, si M. Ch. Loriquet nous avait donné au point de vue biographique un travail des plus complets, il semblait avoir fait une place très restreinte à l'appréciation artistique de l'œuvre de Nanteuil.

C'est ce que l'on trouve surtout dans l'étude de M. l'abbé Porée, qui, tout en retraçant, d'après M. Loriquet, Florent-Lecomte et Mariette, la vie de Nanteuil, a surtout insisté sur le caractère de l'œuvre de ce dernier.

Comment un critique normand a-t-il été amené à retracer devant l'Académie de Rouen ce tableau de l'œuvre du graveur champenois ? Un des derniers passages du mémoire de M. l'abbé Porée nous semble le révéler et nous montre comment des causes secondaires peuvent quelquefois déterminer un érudit à sortir du cadre ordinaire de ses recherches.

M. l'abbé Porée consacre depuis de longues années une partie de son temps à l'histoire de la célèbre abbaye de Bec-Hellouin, et Nanteuil a gravé un portrait de Jacques Colbert qui en fut abbé et

1. *Travaux de l'Académie de Reims*, tomes LXXV et LXXVI, 1885-86.

que le critique normand considère comme une des pièces les plus remarquables du maître.

En citant cette appréciation du portrait de Jacques Colbert, nous donnerons une idée de la manière dont M. l'abbé Porée a su faire revivre les personnages dont il étudie les figures :

« Lorsque Nanteuil veut rendre la physionomie moins accusée, moins personnelle d'un adolescent, un visage où rayonne déjà l'intelligence, mais sur lequel les passions n'ont pas encore eu le temps de marquer leur empreinte, il sait à merveille lui donner l'accent de la vie et de la beauté juvénile. Les dimensions colossales de la gravure ne l'empêchent pas de serrer d'aussi près son modèle.

« Le portrait du jeune Colbert, abbé du Bec, en est la preuve. Quand on étudie celui qui fut gravé en 1670, lorsque Jacques Colbert avait quinze ans, on demeure vraiment charmé par cette mine naïve et fière d'un adolescent heureux de vivre, en possession déjà des riches promesses de l'avenir. L'œil est limpide, le regard tout en dehors, comme si l'habitude de la réflexion ne l'avait pas encore fixé ; le nez et le menton très accusés décèlent une énergie précoce de volonté. La riche carnation des joues est relevée çà et là par d'imperceptibles méplats qui laissent au teint sa fraîcheur et sa vivacité. Une abondante chevelure bouclée encadre merveilleusement cette tête charmante, que nous n'hésitons pas à mettre au nombre des œuvres les plus parfaites du graveur. »

Un point sur lequel insiste particulièrement M. l'abbé Porée dans son appréciation des caractères du talent de Nanteuil, c'est son mérite comme pastelliste, peu connu malheureusement parce que l'on ne possède plus aujourd'hui qu'un petit nombre de ses œuvres peintes, en tête desquelles il faut ranger le portrait de *la Marquise de Sévigné*, de la collection du comte L. de Laubespin, et le *Turenne*, du Musée du Louvre.

L'étude critique de M. l'abbé Porée vient ainsi utilement compléter la biographie très étendue de M. Ch. Loriquet et mérite de prendre place à côté d'elle dans les bibliothèques champenoises.

Comte DE MARSY.

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHATEAU-THIERRY. — *Séance du 7 octobre 1890).*

I. — Mme Chalin, veuve d'un chef de section au chemin de fer de l'Est, fait don au Musée de la Société des objets suivants qui ont été recueillis par son mari dans les fouilles faites sous les ordres de celui-ci, ces années dernières, notamment à la ballastière de Mézy :

Scramasaxe en fer ; deux fragments d'une très forte boucle de ceinturon en fer ; fragment de carreau incrusté ; deux pyrites sphériques, l'une de 0m08, l'autre de 0m04 de diamètre, une autre pyrite oblongue, de forme cylindrique ; dent fossile de mammouth ; deux petits fragments d'ivoire fossile de mammouth ; dent fossile ayant pu appartenir à un ruminant.

II. — M. Harant vient d'aborder un chapitre intéressant de l'histoire de l'ancien Château-Thierry. Les fouilles faites sous sa direction, les objets trouvés par M. Maréchal, les chaussées en partie retrouvées, la proximité de la voie romaine et de la rivière de Marne, tout lui paraît confirmer l'opinion qui place aux *Hérissons* le siège d'Otmus, chef-lieu du *Pagus Otmensis.*

Mais quand Otmus a-t-il disparu ? M. Harant, après avoir rappelé l'invasion des Huns, sous la conduite d'Attila, les ravages faits par ces hordes barbares, a exprimé la pensée que le chef-lieu du *Pagus Otmensis* a été saccagé, ruiné, puis abandonné par ses anciens habitants, et que les matériaux ont servi plus tard aux constructions de la ville nouvelle édifiée par Charles Martel.

M. Harant complète cette étude par des détails précis sur la direction de la voie romaine qu'il a relevée très exactement dans son parcours à travers notre arrondissement, de Fontenelle (canton de Condé), à Oulchy-le-Château. Des arènes occupaient sans doute un des points d'Otmus, à l'endroit où est établi la sablière, rue du village Saint-Martin ; en effet, les fouilles qui ont été commencées mettent à jour des substructions paraissant accuser l'emplacement d'un cirque.

Le mémoire de M. Harant sera prochainement publié.

III. — Au nom d'une personne du canton de Condé, M. Renaud offre, pour les archives de la Société, deux pièces assez rares : 1° Avertissement pour le paiement des contributions directes en l'an XII (forme curieuse si on la compare avec le protocole actuel) ; 2° Une formule de mandat de paiement en faveur « du citoyen

volontaire présent et effectif, pour les trois sous par jour accordés à icelui, en vertu de la loi du 24 février 1793. »

***

Le dimanche 7 septembre 1890, a eu lieu à Cheminon (Marne), l'inauguration du buste du grammairien Richelet.

M. Pelletier, membre du Comité, a retracé à grands traits la vie de Richelet ; après quoi, M. Fagnant, secrétaire du Comité, a fait à M. le maire la remise officielle du monument.

M. Donot, adjoint, a dit une pièce de vers en l'honneur de Richelet.

Le cortège s'est ensuite rendu à la mairie où la Municipalité a offert un banquet à ses invités. Au dessert, plusieurs toasts ont été portés. *(Echo de la Marne.)*

***

On vient de découvrir sur le territoire de la commune de Thiéblemont-Farémont (Marne), dans une sépulture de la période gallo-romaine, une clé en bronze martelé, mesurant dix centimètres et demi de longueur.

Cet intéressant spécimen de la métallurgie antique de nos contrées a pris place dans la collection de M. Léon Morel, receveur des finances.

***

Notre collaborateur, M. Christian Daguin, vient d'être nommé officier du Nichan Iftikhar de Tunis.

Nous lui adressons nos sincères félicitations pour cette distinction méritée. S. T.

***

Un Tableau de Ducornet au Musée de Provins. — Dans l'un de ses derniers numéros, le journal l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* renferme plusieurs questions et réponses sur le peintre Ducornet et ses œuvres. On sait que Ducornet, qui était né sans bras, maniait habilement le pinceau avec son pied.

A la liste des tableaux de cet artiste, publiée par la *Biographie générale* de Didot, nous pouvons en ajouter un qui se trouve à Provins et qui a été découvert dans les circonstances suivantes :

Il y a deux ans, vers la fin de 1888, M. Mastre, le secrétaire-économe des Hospices de Provins, en faisant débarrasser un magasin dans les combles de l'Hôtel-Dieu, aperçut dans un coin une toile placée négligemment comme un objet auquel on ne fait pas attention ; l'ayant retournée, M. Mastre vit que c'était un tableau. Le cadre et la peinture lui paraissant en assez bon état, il fit part de sa découverte à M. Jules Michelin, conservateur du Musée, qui

est en même temps administrateur des Hospices. M. Michelin examina la peinture et découvrit la signature du peintre Ducornet.

A la première réunion de la Commission administrative, M. Michelin signala à ses collègues la découverte du tableau et demanda qu'il fût placé au Musée de la ville, si l'Hospice ne tenait pas à le rester possesseur.

Les Administrateurs examinèrent le tableau qui représente un sujet religieux « *Un Sacré-Cœur de Jésus* » et, vu son assez bon état et la signature de son auteur, ils décidèrent, sur la proposition de l'un d'eux, M. Pécullier, de le garder et de le réintégrer dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, d'où il avait dû être enlevé lors de la réfection de la dite chapelle, il y a une vingtaine d'années.

Voilà comment il y a à Provins, un tableau de Ducornet, « le peintre né sans bras ».

Louis-César-Joseph Ducornet, qui était né à Lille en 1806, est mort à Paris en 1856.

* * *

« Dans le dernier numéro de la *Revue*[1], on demandait, d'après le *Réveil de Coulommiers*, s'il existe à Rebais des traces de l'existence de verriers.

1° Il y a encore une ruelle le Verrier, qui, jadis bordée de maisons, donne maintenant accès à des jardins.

2° Dans mes notes sur Rebais, j'ai retrouvé une pièce qui fait mention d'un Jean le verrier, en 1350. C'est une transaction passée entre le roi Jean et l'abbé de Rebais, au sujet de « certains excès, maléfices, abus de justice perpétrés du temps de l'abbé devancier de l'abbé qui à présent est abbé de Rebez... Item un appelé Mondon assaillit en armes Jehan le verrier et li fit plaie. Les bonnes gens de Rebes le menerent pardevant l'abbé pour ce fait et li requirent qui le punist; il non fist riens. Ains le laissa partir sanz pugnition et fit faire armee contre les bonnes genz... Le Procureur du Roi conclut que les Religieux soient condamnés à perdre leur juridiction au moins durant le temps de l'abbé et que les dits Religieux soient condamnés à 1,000 livres tournois d'amende.

« Donné soulz noz seaulz le lundi après la Magdelaine l'an de grâce mil CCC cinquante. »

(*Arch. nat.* JJ 80, n° 15). V. LEBLOND.

* * *

On nous écrit d'Epernay :

Nous sommes heureux d'apprendre que la Société d'Encouragement au Bien vient de décerner à M. et Mme Henri Gallice, de notre

1. *Suprà*, p. 607.

ville, une médaille d'honneur pour les nombreux bienfaits que cette famille répand à Epernay.

Nous apprenons avec non moins de plaisir que la même Société a également décerné à Mme sœur Sainte-Théodosie, Supérieure de l'Orphelinat de Sainte-Chrétienne, à Epernay, une médaille d'honneur pour son dévouement exceptionnel à l'humanité.

***

Une touchante cérémonie à enregistrer. On a célébré récemment à Nantouillet (Seine-et-Marne), le cinquantenaire du vénérable abbé Boilat, curé de la paroisse. Toute la population du canton avait tenu à apporter un respectueux hommage au vénérable prêtre qui, pendant les longues années qu'il a passées dans cette cure, a présidé à toutes les bonnes œuvres.

***

Le Clergé champenois pendant la Guerre de 1870. — On a raconté dernièrement qu'un prêtre des Ardennes, pour sauver trois de ses paroissiens condamnés à mort par les Prussiens, s'était courageusement offert et avait été fusillé à leur place. Le *Bulletin du diocèse de Reims* rectifie en ces termes :

Evidemment, il est fait allusion au drame de Vaux ; le *Bulletin* en a déjà deux fois raconté les détails, en 1873 et en 1878, quand Mgr Langénieux nomma chanoine honoraire M. l'abbé Marteau, curé de Vaux, aussi admirable dans son humilité que dans son héroïsme.

Le 27 octobre 1870, un engagement eut lieu sur le territoire de la commune de Vaux-Vilaine, entre un détachement de troupes allemandes et quelques francs-tireurs français. Un sous-officier fut tué ; le lendemain, une colonne du 64e landwehr prussienne, détachée du camp de Boulzicourt, occupe le village, s'empare de tous les hommes qu'elle peut rencontrer et les enferme dans l'église.

Le samedi 29 octobre, un Conseil de guerre se tint au presbytère. M. le curé de Vaux y fut appelé et y parut deux fois ; il affirma sur sa tête qu'aucun de ses paroissiens n'avait tiré sur les Allemands.

Vers deux heures de l'après-midi, un lieutenant-colonel se présenta au presbytère et dit à M. le curé qu'il était décrété « que trois des individus enfermés dans l'église seraient fusillés » ; c'est alors qu'avec une admirable simplicité, il s'offrit lui-même pour sauver la vie de ses paroissiens innocents. Mais son héroïque sacrifice ne fut pas accepté, et la lugubre tragédie suivit son cours....

M. l'abbé Marteau est mort le 7 mars 1883, entouré du respect de tous.

La conduite du clergé du diocèse de Reims pendant la guerre de 1870 a été assez glorieuse pour qu'il ne soit besoin de rien exagérer. Plusieurs prêtres ont été arrêtés, maltraités, condamnés à mort ; un seul, le curé de Cuchery, M. l'abbé Miroy, a été fusillé.

***

Acte de naissance de Jeanne de Luce de Saint-Remy (comtesse de La Motte). — Nous devons à l'obligeance de M. le maire de la commune de Fontette, canton d'Essoyes, arrondissement de Bar-sur-Seine (Aube), l'extrait de naissance de la comtesse de La Motte-Valois, qui doit sa triste célébrité à la fameuse *affaire du collier* sous Marie-Antoinette. L'histoire n'a pas encore dit son dernier mot sur cette ténébreuse intrigue. L'acte de naissance de celle qui en fut le principal instrument est ainsi conçu :

Extrait du Registre des Actes de l'Etat civil de la commune de Fontette en l'année 1756.

Jeanne, du légitime mariage de Jacques de Luce de Saint-Remy[1], escuyer, et de Marie Josselle, née le vingt-deux juillet mil sept cent cinquante-six, a été baptisée le vingt-trois, second de sa naissance, par moi curé soussigné et à l'absence du père, et a eu pour parain Jean Voulquin, marchand à Verpillières, et pour maraine Jeanne Rouard, femme de Nicolas Pochet, laboureur de notre paroisse, et ont ensuite déclaré ne savoir signer, de ce requis et interpellés suivant l'ordonnance.

Signatures : P. Mosny, Thierriat, curé.

***

Mariage. — Le samedi 18 octobre 1890 a été célébré en la chapelle de l'Assomption, rue Saint-Honoré, à Paris, le mariage de Mlle Louise Labour avec M. Etienne Harlé d'Ophove, lieutenant au 8me régiment de dragons.

La nouvelle mariée est fille de notre collaborateur M. Fernand Labour, conseiller à la Cour d'Appel de Paris, membre du Conseil général de Seine-et-Marne, et petite-fille de la comtesse de Molinet.

1. « Née en 1756 à Fontette, près de Bar-sur-Aube, Jeanne de Saint-Rémy de Valois, comtesse de Lamotte, était fille de Jacques de Saint-Rémy de Valois, baron de Suz, qui descendait lui-même au 7me degré de Henry de Saint-Rémy, fils de Henry II, roi de France. Son père était une sorte de braconnier, demandant sa vie à la chasse et aux rapines, etc... » *Le Procès du collier* par F. Labori, p. 17-18; Paris, Alcan-Lévy, 1888 (Discours prononcé le 26 novembre 1888 à l'ouverture de la Conférence des avocats de Paris). La comtesse de La Motte mourut à Londres en 1791.

MÉLANGES

Discovrs av vray de l'entreprise feicte par les hérétiques sur la ville de Troye, le 17 septembre dernier, avec les noms de plusieurs gentilshommes et capitaines qui sont demeurez morts en ladicte entreprinse. A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue S. Jacques, à l'enseigne de l'Homme Sauvage et du Temps, 1590, avec permission. — Pet. in-8°, 24 pages[1].

Chacun sçait que depuis que les François catoliques ont esté contrainctz de prendre les armes pour se maintenir contre l'impiété et tyrannie de Henry IIIe, encore que la guerre ait générallement apporté des grandes incommoditez par les autres provinces, si est-ce que la Champagne et Brye a esté des plus travaillée, tant pour avoir en mesme temps esté privée de feu Monseigneur de Guyse, son gouverneur, Monseigneur le cardinal de Guyse, son protecteur, et Monseigneur de Guyse qui est à présent, auquel comme ceste maison a tousjours affectionné le bien de ceste province elle remettoit son esperance. Et estant Monseigneur de Mayenne, qui aussi affectionne ladicte province, employé à ce que gouverne le général, que pour s'estre quasi toute la noblesse de ceste province rengée a l'impiété qu'elle a fomentée, depuis ce temps, ayant aussi meschamment soustenu les signalez perjures et perfidies dudict Henri IIIe qu'à présent opiniastrement au préjudice de la religion et de l'Estat ilz assistent le roy de Navarre hérétique. Toutesfois au milieu d'une si grande perte qui pouvoit estonner, les plus asseurez catholiques de ceste province n'ont perdu courage, mais comme ils ont résolu, dès lors qu'ils entrèrent à l'Union Saincte, d'exposer voire perdre tout pour maintenir la religion et la conserver à leurs enfans aussi songneusement que curieusement elle lui avoit esté conservée par leurs pères, ils ont employé tous les moyens à eux possibles pour réduire par la douceur ou par la force ceux qui en ladicte province s'estoient retirez de leur devoir envers Dieu et leur païs. La ville de Troyes qui est chef et capitalle du païs, qui a prins depuis l'an cinq cens soixante et deux, qu'elle fut conservée contre les hérétiques après Dieu, par la prudente et sage conduicte de feu Mgr François de Clèves, duc de Nevers, lors gouverneur du païs, a résisté aux artifices des hérétiques, y a usé d'une singulière prudence, ayant par tous les moyens desquels on s'est peu adviser, cerché à réduire et la noblesse et les villes, à ce que tant de fois ils avoient juré et protesté. Et comme à ceux qui se deffient et manquent de droict en leur cause, les excuses sont

1. Bibl. nat. Imprimés, Lb 35, n° 279.

nécessaires, pour ne leur en laisser, ils ont par leurs humbles prières fait que Madame de Guyse, héritière de l'affection que Messeigneurs ses père, frère et mary avoient à ceste province (s'estant privée du plus cher gage qui luy restast) auroit envoyé Mgr le prince de Joinville, son second fils, en la ville de Troye, pensant les habitans de ladicte ville, outre ce qu'ils ont jugé et depuis recognu la présence de mondict seigneur le Prince nécessaire à la conservation du païs, que ladicte noblesse cesseroit aux excuses qu'elle prenoit pour les commandements, ou autres telles qui ne sont recevables quand il s'agit de la religion, et qu'elle s'unyroit aux gens de bien pour le respect du filz de celuy duquel ils avoient tant et tant de fois protesté que la mémoire leur estoit vénérable et spécieuse. Mais depuis l'on a cognu qu'estant ladicte noblesse comme toute celle qui suyt le roy de Navarre, ou nécessiteuse et endebtée, ou tenant les biens d'Eglise ou hérétique, l'espérance qu'ils ont eue d'estre maintenuz en leur erreur, les a fait tirer arriere parceque la religion estant restablie et les hérétiques chassez, ils ont crainct ou une réformation qui leur eust osté leurs bénéfices, et les autres que la paix estant les sergentz ne leurs eussent dressé la guerre. Cela a fait que oubliant toutes les obligations qu'ils avoient à ce Prince généreux, tant de services qu'ils leurs avoient vouez, desquels ils ne pouvoient estre quittes par leur mort, puisque elle avoit esté violentée : Mais plustost oubliant ce qu'ils debvoient à Dieu, ils ont adhéré à la tyrannie, et comme ja accoustumez au mal n'ont depuis crainct et eu honte d'adhérer apertement à l'hérésie. Des lors ils ont dressé plusieurs practiques, intelligences et artifices tant pour désunir ce que la religion y avoit uny que pour y empiéter quelque chose. Et comme les choses plus prétieuses sont plus avidemment poursuyvies et desirées, estant ce jeune Prince dedans la ville de Troye, comme un cher gaige de la seureté du pays, ils ont deslors recherché les moyens de s'y practiquer l'entrée, non tant pour avec la prinse de ce Prince et de ladicte ville esbranler le reste de la province et une partie de la France, comme il estoit indubitable, que pour se delivrer eux mesmes de la frayeur qui bourelle leurs ames, et qui leur faict croire que ce Prince ne sera quelquefois seulement le vengeur des torts faicts à ses père, oncle et frere par la plus détestable trahison qui fust oncques commise, mais aussi des outrages faicts à l'honneur de Dieu et sa religion, et à la liberté des Estats de la France, ce qu'ils redoutent d'autant plus, qu'en ce jeune Prince ils commencent à remirer la pluspart des perfections du père. De faict ce Prince estant arrivé en ladite ville de Troye le pénultième octobre cinq cens quatre-vingt-neuf, Dinteville qui auparavant d'abbé qu'il estoit devenu lieutenant au gouvernement de ceste province, oubliant la nourriture qu'il avoit prinse près de Mgr le cardinal de Lorraine, par la suasion ou commandement de sa femme en la puissance de laquelle il est constitué, a esté des premiers qui ont attempté mesme le 23 novembre ensuyvant, ayant

[illegible]

quelque temps alte pendant qu'ils faisoient recognoistre le fossé et muraille de ladicte ville et cognoistre si le guet estoit levé : Pourquoy faire ils avoient preposé aucuns de leurs hommes desguisez en vendangeurs et vendangeresses, qui passant sur la douve du fossé chantoient, afin qu'ils peussent esmouvoir les gardes, s'il y en avoit, à parler, mais ayant recogneu que la garde de ladicte muraille estoit ja levée, ils plantèrent environ l'heure de 4 h. du matin, le 17e septembre, trois eschelles à l'endroict du lieu appellé les Moulins bruslés, où il y avoit une vieille démolition seulement formée d'ais, par lesquelles eschelles le fossé en cest endroict estant quasi à sec pour la sécheresse, ils montèrent de 6 à 7 vingts hommes cuyrassez sans estre cogneuz, parce que cest endroict de la ville est mal peuplé : lesquels voyans la garde levée, auroient donné à la porte de S. Jacques, en laquelle n'ayans semblablement trouvé aucunes gardes, auroient avec coings de fer, leviés et merlins ou aultres tels outils levé les serrures tant de la première que seconde porte, pontz-levis, barrière et sié la hersse. De sorte qu'en ce mesme temps ils ont introduit partie de leur cavallerie attendant à ladicte porte, sans qu'aucun leur eut donné empeschement. Et se trouva en ce mesme temps lorsque l'allarme donna dans la ville environ 300 chevaulx et de 5 à 600 hommes de pied, lesquels d'abordée s'emparèrent de la place S. Pierre et de l'évesché où mondict Sgr le Prince estoit logé, et ayant planté sur la tour de l'église S. Pierre un drapeau blanc, firent sonner plusieurs tambours et trompettes cryans vive le Roy et ville gagnée pour penser par ce moyen espouventer les habitans de ladicte ville, lesquels au contraire s'encourageoyent à venir secourir mondict Sgr le Prince et leur ville. La première chose qu'ils font est de chercher la personne de mondict Sgr, lequel par la prudence du sr de Bussillon, son gouverneur, est sauvé dans le trésor de ladicte église et non sans grande peine, d'aultant que ce jeune Prince auquel desja la générosité du père reluyt, pensant que ce luy fut deshonneur en tel péril de se retirer, vouloit faire teste, combien que l'on ne peust en cest androit rendre prudemment combat pour estre le lieu prévenu des ennemis, qui fut cause qu'il fut tellement pressé que fermant la porte sur luy il eut plusieurs harquebusades en ladicte porte. Quoy faict les ennemys commencent à s'espandre tirans au haut de la ville et saisissant les places et carrefours, estoient jà parvenuz jusqu'à l'endroit des églises S. Urbain et Nostre-Dame : Mais les habitans de ladicte ville, accompagnez de plusieurs braves gentilshommes et capitaines qui estoyent lors en ladicte ville d'unne belle résolution, descendent sur eulx par autant d'endroictz qu'il se trouva de rues ou passages pour les assallir, et les chargèrent d'une telle asseurance qu'ils les firent reculer sans rendre combat et retirer jusqu'en la place S. Pierre, où estant le nombre desdicts habitans croissant, se trouvèrent lesdicts ennemys si pressez qu'ils regardoyent plus les moyens de fuir que se défendre. Les ungs

se sauvent dans l'évesché, les autres reprennent le chemin par lequel ils estoyent venuz et les aultres quoyque bandez contre l'église cherchent leur salut à l'église, de laquelle estans tirez, ils sont comme ceux trouvez en l'évesché, traitez comme ils le méritoient. Le reste estant poursuivy vivement, faict semblant de faire ferme à l'endroit de l'hostellerye des menestriers, mais voyant le courage des habitans redoubler, l'effroy leur redoubla tellement qu'un chascun d'eux recherchant aussi hastivement la porte pour fuir qu'ils l'avoient désirée pour entrer, se laissoient la pluspart tuer de leurs propres armes, et qui est à noter, l'effroy les hastoit de telle façon que s'estant moitié de la porte fermée par le moyen d'un valet à cheval portant une masle, l'embarassement y fut tel que plusieurs pour sauver leur vie ne pouvans passer à cheval à cause de la barre de moitié du travers de ladicte porte, se jettoient à pied pour passer sous le ventre des chevaux. Pendant que ce jeu se jouoit en la ville, le Maire de ladicte ville accompaigné de plusieurs bons habitans et bien résoluz donne sur la muraille à l'endroit où les ennemis estoient entrez, où d'abordée ils firent perdre la vie à ce qui se trouva, et non contens d'avoir fermé le pas en cest endroit aux ennemis se trouvèrent aucuns desdits habitans qui eurent l'asseurance de descendre par les eschelles que lesdits ennemis avoient dressées pour les poursuivre avec les habitans des faulx-bourgs de Preze, Poully et autres, ce qui fut fait si dextrement qu'ils menèrent lesdits ennemis battans jusqu'au village de Ste-Maure distant d'une lieue. A laquelle poursuitte, outre le grand nombre de blessez ils firent perdre la vie à plus de 300 fuyars, ayant au reste faict quitter grande partie de leur equipage avec 8 pétarts et quelques mortiers. De sorte que le nombre des morts, tant de ceux demeurez en ladicte ville que à ladicte poursuite estoit d'environ 500, entre lesquels sont demeurez les s^rs^ :

De Chasselles, fils du gouverneur de Sedan.
M. de Savigny.
M. de Reuilly.
Le capitaine la Rivière.
Le cap. Verbois.
Le cap. Brichanteau.
Le cap. Desseau.
Le cap. Doublet.

Gens de pied :

Le cap. Sauvernette.
Le cap. Juaulmont.
Le cap. Frémont.
Le cap. La Motthe.
Le cap. Guerry.
Le cap. Fontenay.
Le cap. Servais.

Le cap. Mont-guyon.
Le cap. l'Archer.

Picardie :

M. de Bray.
M. le chevalier de Silly.
Le cap. la Pierre, et Bezager.
Le s^r de Viguenie.
Le s^r de Vandelu.
Le s^r de Bougrat.
Le s^r de Fontaine.
Le cap. la France, avec la garnison de Vermy.

Gens de pied :

Le cap. Toussain.
Le cap. du Prey avec sa cavalerie.
Le cap. d'Assonville.
Le cap. Berry.

Le s^r S. Pierre estant à Aubenton, et plusieurs autres gentilshommes et capitaines qui n'ont peu estre recogneus, parcequ'il n'estoit demeuré aucuns prisonniers pour les recognoistre. Leur cornette principale y est demeurée avec celuy qui la portoit. Tourteron et Mesgrigny comme les plus vaillans s'enfuirent les premiers. De la part desdicts habitans se sont trouvez onze morts entre lesquels le s^r Tartier, doyen de S. Estienne audict Troye, homme d'honneur, s'est trouvé mort au regret des gens de bien. Il s'est recogneu que leur signal estoit lassets de cuyr noir sentant l'huille d'aspic. A l'instant que lesdicts ennemis eurent estez repoulsez de ladicte ville, le peuple justement irrité ayant cogneu que lesdicts ennemis à leur abord cherchoient le lieu où estoit detenu Saultour prisonnier, lequel haultement ils demandoient, ne peurent estre retenus par le respect de M. de Chevreuze ny des maires et eschevins, qu'ils ne prinssent vengeance des outrages qu'ils avoient autrefois receus de luy, comme aussi des s^rs de S. Mars, Dosnon et Lynan, ausquels ils ont fait perdre la vie. Le tout s'est passé au contentement des gens de bien, lesquels avec allegresse ont rendu grâces à Dieu de ce qu'il avoit délivré mondict S^gr le Prince et ladicte ville des mains des ennemis, et de ce qu'il a permis que mondict S^gr en ce facheux accident ait eu son refuge à l'Eglise, qui en sa dernière affliction avoit eu son refuge à defunct Mgr de Guise son père, et que le fils ait esté conservé par l'Eglise autrefois conservée par le père, mesme au thrésor de l'Eglise, pour demeurer en l'Eglise, comme un thrésor duquel quelquefois estant fils d'un Prince généreux qui pour la religion a perdu la vie que auparavant tant de fois à ce subject il avoit hazardée, elle doibt non seulement espérer sa conservation, mais aussi le restablissement de ce que le temps a corrompu. Voila comme Dieu exerce journellement ses miséricordes sur ceulx qui sont fermes et qui ne chancellent au faict de la Religion.

***

Le Général Giovanninelli. — Par décision ministérielle du 17 juillet 1890, M. le général de division Giovanninelli a été nommé au commandement de la 13e division d'infanterie (7e corps d'armée) à Chaumont (Haute-Marne), en remplacement de M. le général Thomas, admis dans la section de réserve. Nous empruntons au journal *La France* (n° du 17 juillet), la biographie suivante de ce remarquable officier général que sa nouvelle situation rattache actuellement à notre province :

« *Au Mexique.* — M. Giovanninelli est né à Pastoreccia-de-Rostino, en Corse, le 15 septembre 1837. Sorti de Saint-Cyr en 1857, comme sous-lieutenant à la légion étrangère, il débuta, deux ans plus tard, en Italie, puis il fut envoyé comme lieutenant, en 1863, au Mexique où il prit part à de nombreuses et pénibles opérations.

Il se distingua particulièrement à l'affaire d'Ozuluama, le 22 octobre 1863, où il fut grièvement blessé. Les Mexicains le ramassèrent sur le champ de bataille et le firent prisonnier ; mais quelques jours plus tard, pour honorer la vaillance du jeune officier, ils lui rendirent la liberté sans conditions.

M. Giovanninelli rentra en France à la fin de l'expédition, en 1867 ; il rapportait du Mexique la croix de la Légion d'Honneur, une citation à l'ordre et les galons de capitaine.

A Saint-Privat. — Au début de la guerre contre l'Allemagne, le brave officier était au 9e bataillon de chasseurs à pied, à Sétif. Il quitta l'Algérie à la fin du mois de juillet, et prit part à toutes les opérations du blocus de Metz, à la 1re division du 6e corps d'armée, sous le maréchal Canrobert.

On sait comment ce corps d'armée se conduisit à la bataille de Saint-Privat, le 18 août. Dans cette sanglante journée, le 9e bataillon s'immortalisa par la lutte désespérée qu'il soutint, le soir de la bataille, dans le cimetière de Saint-Privat. Au milieu du village en ruines, dernier point de résistance de l'armée française, quelques centaines d'hommes repoussèrent pendant plusieurs heures les assauts furieux de la garde royale prussienne.

Ce fut une tuerie épouvantable dont l'ennemi fit les principaux frais. Le 9e bataillon de chasseurs, écrasé, presque anéanti, résista jusqu'au bout ; ses débris ne se retirèrent qu'à la nuit. Le commandant Thomas[1] avait été blessé dans l'affaire ; M. Giovanninelli prit la direction du bataillon, à la tête duquel il resta jusqu'à la capitulation.

A Servigny-Noisseville. — A Saint-Privat, M. Giovanninelli s'était montré soldat intrépide ; le second jour de la bataille de Servigny-Noisseville, le 1er septembre, il se révéla officier habile et

1. Le commandant Thomas est devenu général de division ; c'est précisément lui que M. Giovanninelli vient de remplacer à Chaumont.

tacticien consommé. La bataille, on le sait, se livra sur la rive droite de la Moselle ; le 9e bataillon avait été laissé sur la rive gauche d'où il suivait les mouvements de l'armée, furieux de son inaction. Mais cette fureur dura peu. L'ennemi occupait les villages de la rive gauche devant nos troupes, et leurs tirailleurs couvraient les crêtes de la rive droite où ils gênaient beaucoup nos mouvements. Le capitaine Giovanninelli se rend compte de la situation du premier coup d'œil ; pendant qu'il dispose une partie de ses hommes pour maintenir l'ennemi au Nord, il attaque, par-dessus la rivière, les Allemands postés sur la rive droite, et, par un rapide mouvement en avant, il les prend à revers et les débusque de leurs positions où ils sont immédiatement remplacés par nos troupes.

Cette opération, qui n'avait pas coûté un seul homme aux chasseurs, fit le plus grand honneur au capitaine Giovanninelli qui l'avait conduite avec une rare habileté.

A l'Armée du Nord. — Le 28 octobre, lors de la capitulation de Bazaine, le brave officier s'échappe par la Belgique et rentre en France par Lille. Promu chef de bataillon, il reçoit le commandement du 19e bataillon de marche de chasseurs à pied. Ce corps composé presque exclusivement de jeunes soldats venus du fond de la Bretagne et ne sachant pas un mot de français, prend part, quelques jours après sa formation, à la bataille de Villers-Bretonneux, le 27 novembre.

Postés en avant pour soutenir nos troupes sur le point d'être écrasées, les chasseurs qui se trouvaient pour la première fois devant un ennemi éprouvé, lâchèrent pied malgré les efforts de leurs chefs. Ramenés au combat par leur commandant, ils reprennent peu à peu leur sang-froid et rentrent à la baïonnette dans leurs positions, sous une terrible fusillade qui mit hors de combat sept officiers, dont M. Giovanninelli, et plus de trois cents hommes.

En janvier 1871, M. Giovanninelli, à peine rétabli, commanda, comme lieutenant-colonel, deux bataillons de mobiles des Ardennes, à la bataille de Saint-Quentin.

Après la paix, la Commission de révision des grades le remit chef de bataillon ; il ne retrouva les galons de lieutenant-colonel qu'en 1875 ; cinq ans plus tard, il fut promu colonel.

Au Tonkin. — C'est en 1884 que le colonel Giovanninelli partit pour le Tonkin. On a encore présente à la mémoire la façon dont il se comporta dans ce lointain pays. C'est lui, on ne l'a pas oublié, qui commandait la brigade avec laquelle, après avoir livré deux ou trois violents combats, il arriva, le 3 mars 1885, sous les murs croulants de Tuyen-Quan, et sauva l'héroïque commandant Dominé[1] et ses compagnons.

1. Sur notre compatriote Dominé, originaire de Vitry-le-François, aujourd'hui colonel, v. *Revue de Champagne*, t. XVIII (1885), p. 237, et t. XXV (1888), p. 70.

Le récit émouvant de cette très dure et très glorieuse expédition a été fait par un officier de l'état-major de M. Giovanninelli[1], qui a assisté à toute la campagne.

La délivrance de Tuyen-Quan valut à M. Giovanninelli les étoiles de général de brigade. Rentré en France, cette même année, nommé gouverneur-adjoint d'Epinal, le vaillant officier a été appelé, le 25 octobre 1887, aux importantes fonctions d'adjoint au gouverneur de la place de Paris. Le 12 juillet dernier, il a été promu divisionnaire.

Ajoutons que M. Giovanninelli est, après le général de Négrier, le plus jeune de nos généraux de division. »

1. *Marche de Lang-Son à Tuyen-Quan*, par le capitaine Lecomte, Berger-Levrault, éditeur. — M. Lecomte est actuellement officier d'ordonnance du général Giovanninelli.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

LE COMTÉ D'ASTENOIS*

ET LES

COMTES DE DAMPIERRE-LE-CHATEAU

BRANCHE DU BOIS ET DE PONTHION

Si l'on n'étudie pas avec soin les textes, on peut facilement confondre les cadets des Dampierre désignés sous le nom du Bois, et ceux qui portaient le nom de la Neuville-au-Bois. Ces derniers descendaient d'un fils de Anseau II, seigneur de Dampierre; les premiers se rattachaient à un fils de Renard Ier.

Les Dampierre du Bois étaient désignés sous ce dernier vocable à cause d'un fief appelé *Domus in Bosco, la Maison au Bois*, situé entre Epense, Saint-Mard et la Neuville-au-Bois, non loin de la grange abbatiale de La Lieue (*Allodium*). Quelquefois ils paraissent sous le nom de Ponthion : le sceau d'une charte de 1230, donnée par Renard de Dampierre, seigneur de Ponthion, porte *S. Domini Renard Dov Bois.*

HENRI

Henri de Dampierre, fils du comte Renard Ier, épousa Cécile, fille de Raoul de Clermont[1]. Il mourut en 1218; cette même année, ce sont ses fils qui donnent leur consentement à une donation, en faveur de Montiers, de rentes ayant appartenu à Saint-Martin-des-Champs, faite par Renard II de Dampierre; l'année suivante, Girbert, abbé de Beaulieu, mentionnait « Bertrannus filius relicte domini Henrici, prepositus de Bar[2]. »

1199. Henri de Dampierre, Cécile sa femme et Henri, leur fils, donnent à Cheminon 30 journaux de terre ; en outre, ils autorisent l'abbaye à acquérir 38 autres journaux à Ponthion,

* Voir page 177, tome Ier de la *Revue de Champagne*.

1. Raoul était lui-même fils d'Aubert de Sainte-Menehould et d'une dame nommée Cécile (La Chalade, charte de 1183).

2. Bertrand, à cette date, est témoin d'un accord entre l'abbé de Beaulieu, Oymus de Charmontel (commune de Charmont), et Raoul de Clermont, (fds. de Montiers); il vivait encore en 1239 et 1242.

entre la grange de Tournay (commune de Favresse), et la Bruxenelle. Confirmé par Renard de Dampierre, seigneur supérieur (*Cartul. de Cheminon*).

1207. Henri et Cécile, leurs fils et leurs filles donnent à Cheminon ce qu'ils possèdent entre la Marne et la Bruxenelle, le droit de pêche et celui de construire un moulin. Sont exceptés les hommes, le ban et la justice. Approuvé par Renard et Anseau de Dampierre, seigneurs supérieurs et frères d'Henri, l'évêque de Châlons et la comtesse de Champagne. Le sceau d'Henri, au cavalier, porte un fascé, brisé d'un lambel avec la légende : SIGILLVM HENRICI DE DAMPETRA (Ibid.)

1209. Robert, évêque de Verdun, fait savoir que Henri de Dampierre réclamait le patronage des églises de Kœur-la-Grande et de Kœur-la-Petite, ainsi que la chapelle de Ham. L'année suivante il se désistait de ses prétentions (Arch. de la Meuse, fds. de Saint-Michel).

1215. Henri de Dampierre, seigneur de Ponthion, mande à Blanche, comtesse de Champagne, que les habitants de Saint-Mard-sur-le-Mont avaient réclamé de Montiers un chemin à travers les bois de l'abbaye. Il a été décidé qu'un chemin serait ouvert « per culturam de Rotonchamp » (commune de Possesse) et que les habitants, vassaux de la comtesse, construiraient un pont sur le ruisseau (fds. de Montiers).

1218. Henri de Dampierre, seigneur de Ponthion, sa femme Cécile et leurs enfants aumônent à Moutiers toute la dîme « quam debet domus mea in Bosco juxta grangiam eorum fratrum que Allodium appellatur » en exceptant la vigne de cette maison. — Sceau au cavalier : SIGILLVM HENRICI...[1] (fds. de Montiers ; Saint-Mard-le-Mont).

Les enfants de Henri de Dampierre, seigneur du Bois et de Ponthion et de Cécile de Clermont sont :

1. Renard qui suit, seigneur de Ponthion.

2. Henri, seigneur du Bois. Vers 1253 il faisait aveu à la dame de Dampierre-en-Astenois pour sa maison de *Bosco*, le moulin et la pêcherie de Dampierre, les terres et les vassaux qu'il avait à Dampierre, à Noirlieu et à la Neuville-au-Bois (*Rôles des fiefs*, n° 1256) ; il était mort dans le courant de 1259, date à laquelle sa veuve renouvelait cet aveu (Ibid. suppl. n° 287). — 1233. *Mars*. Devant l'official de Châlons, Henri du Bois, chevalier, vend aux Templiers de La Neuville

1. Le sceau, mal conservé, ne laisse pas voir d'armoiries sur le bouclier.

au prix de 70 livres de provenisiens, 100 journaux de terres labourables sises en cette dernière paroisse; cette vente est ratifiée par Renard son frère, Marie de *Abbatia*, sa tante, Renard, comte de Dampierre, son oncle, Anseau de Dampierre, son cousin. — 1257. *Juillet*. Henri du Bois, Gobert d'Apremont et Thomas de Coucy, seigneur de Vervins, règlent un accord entre le comte de Rethel et le prieur de Verrières, au sujet de préjudices faits à la Maison-Dieu d'Omont. Le sceau de Henri, au cavalier, porte un écu burelé (*Rec. de Marolles*). — 1258. *Vendredi après Pâques*, Jean, abbé de Beaulieu, et Henri, seigneur du Bois, constatent les droits féodaux du comte de Bar, à Beaumont (Coll. de Lor., 719, f° 16). — 1259. *Avril*. Henri du Bois, chevalier, aumône à Montiers, pour fonder son anniversaire, 4 muids d'avoine sur ses terrages de Kœur-la-Grande et Kœur-la-Petite (fds. de Montiers); au mois de mai suivant, Pierre de Courpalais fait savoir au comte de Champagne que la terre qui avait appartenu à Henri du Bois valait 51 livres de provenisiens forts, non compris la maison (H. d'Arbois, n° 3167). — Une charte de Henri, comte de Salm, parle d'affaires d'intérêts avec Henri du Bois, chevalier, mari de feu Marguerite, sa mère (Coll. de Lorr., 719, f° 4).

2. Bertrand, dont nous avons parlé plus haut.

3. Renarde, épouse de Erard de *Marzeio*.

4. Emeline, religieuse.

RENARD, SEIGNEUR DU BOIS ET DE PONTHION

1218. *Mai*. Cécile, dame de Ponthion, avec le consentement de ses fils Renard et Henri, renonce, devant l'archidiacre de Châlons, aux prétentions élevées par elle contre la donation faite par son mari à Cheminon en 1199; ratifié par Renard de Dampierre et par Anseau, seigneurs supérieurs (*Cartul. de Cheminon*).

1223. *Février*. La même aumône à Saint-Pierre d'Avenay une rente de 40 sous parisis sur le four de Leffincourt; cette rente sera touchée par sa fille, Emeline, religieuse, sa vie durant, et après elle reviendra à l'abbaye pour l'anniversaire de la donatrice (L. Paris, *Hist. de l'abb. d'Avenay*, II, p. 108).

1227. *Octobre*. Cécile, jadis dame de Clermont, scelle une charte par laquelle l'abbaye de Montiers achète un cens de 3 sous dû par elle à Renard, seigneur de Ponthion, fils de Cécile, et à Mahaut, fille de Saracenne de Sainte-Menehould, femme de celui-ci. Les vendeurs n'avaient pas encore de sceaux (fds. de Montiers).

1228. *Décembre.* Henri, comte de Bar, fait savoir que Renard et Henri, son frère, chevaliers, *de Boscho*, ont vendu à l'abbaye de Saint-Mihiel toutes les grosses dîmes des deux Kœur ; de plus ils ont donné le droit d'usage dans le bois de *Roovemal*, pour l'entretien des moulins de Pichaumeix, de Bislée et de Morvaux ; plus deux charrettes de bois mort destiné au chauffage de l'abbaye, et ce qui serait nécessaire à la réparation des chars et charrettes. — A la même date, les deux frères engagent tous les terrages des deux Kœur au prix de 130 livres de provenisiens forts (Arch. de la Meuse).

1229. *Juillet, mercredi après Sainte-Madeleine*, Anseau de Garlande et Renard, seigneur de Dampierre, déclarent que le comte de Champagne peut saisir les biens de Renard, seigneur du Bois, chevalier, s'il manque à la convention faite par lui et Mahaut, sa femme, avec Gérard de Gizaucourt (Lib. princ. ; H. d'Arbois, n° 1922).

1230. Le comte de Champagne ratifie la vente faite à l'abbaye de Gorze, d'un moulin sur l'Auve, à Dommartin-la-Planchette, et de l'emplacement d'un autre moulin, consentie par Renard, fils de feu Henri de Dampierre et Mahaut, sa femme, fille de Bertrand de Sainte-Menehould (Arch. nat. KK 1064, f° 273).

1230. Renard de Dampierre, chevalier, seigneur de Ponthion, donne Viard de Plichancourt, son vassal, à l'abbaye de Cheminon. — Sceau rond, au cavalier : S. DOMINI RENARD DOV BOIS, écu portant un lien sur un semé de billettes ; contr.-sc. SECRETVM MEVM, même écu[1] (*Cartul. de Cheminon*, p. 96).

1. J'ai déjà signalé le blason représenté comme figurant sur le sceau d'Anseau, seigneur de Dampierre, en 1234, avec les armes de Dampierre au contre-sceau. Le sceau de Renard de Dampierre-Ponthion que je ne connaissais pas alors, ne permet pas de maintenir la conjecture proposée alors par moi. Il semble que ces armes doivent être celles de la seigneurie de Ponthion dont Renard était en possession et qu'il portait au sceau et au contre-sceau ; Anseau II les avait parce que, comme son frère aîné Renard III et son père, Renard II, il était seigneur supérieur de ce fief et en avait probablement une part. Anseau II n'était seigneur de Dampierre que depuis très peu de temps, et n'avait pas encore de nouveau sceau en 1234 ; remarquons qu'il conservait au contre-sceau le blason de sa famille.

Il est à noter que Henri du Bois, son fils Henri et Renard III de Dampierre ont laissé des sceaux qui portent exclusivement les armes de ce fief.

Il semble que Ponthion dut venir dans la maison de Dampierre par suite d'un mariage, soit par la seconde femme de Renard Ier, soit par Cécile, femme de Henri du Bois qui le posséda ensuite en douaire.

1231. 6 *mars*. Renard du Bois et Henri, son frère, sont plèges d'Anseau de Dampierre auprès du comte de Champagne (H. d'Arbois, n° 3174).

1231. Cécile de Ponthion donne une charte d'affranchissement à Ponthion, à Brusson et à Plichancourt qui faisaient partie de son douaire.

1233. Renard du Bois et Mahaut, sa femme, vendent à l'abbaye de la Chalade, au prix de 250 livres de provenisiens 7 setiers de blé qu'ils recevaient sur la grange d'Orbeval et 3 setiers sur les terrages de Gizaucourt (Lib. princ.).

1234. 25 *mars*, *Annonciation*. Renard, seigneur de Ponthion, fait savoir que Mahaut, sa femme, en mourant, a demandé à être enterrée à Montiers et a donné à l'abbaye 3 setiers de froment, de rente, sur les moulins de Sainte-Menehould (fds. de Montiers).

—»— *Août*. Renard, seigneur de Ponthion, reconnaît avoir repris les terrages donnés à Cheminon par son père; il donne en échange 46 setiers de blé sur le moulin de Ponthion ; de plus il accorde à l'abbaye les 20 setiers de rente que percevait Gautier de Ponthion pour sa chappellenie ; cette rente est rachetée 120 livres provinoises. — Cet échange est approuvé par Erard de *Marzeio*, chevalier, et Renarde, sa femme, sœur de Renard ; par Anseau, seigneur de Dampierre; par Henri, frère de Renard, et par Philippe, évêque de Châlons. — A la même date, le seigneur de Ponthion confirme le don précédent concernant Viard de Plichancourt (*Cart. de Cheminon*).

1238. *Octobre*. A la suite d'un jugement arbitral, il est arrêté que la même abbaye doit percevoir 80 setiers de blé d'hiver légués par la mère du seigneur de Ponthion sur ses biens dotaux (*Ibid*).

1239. *Juillet*. Renard du Bois, *de Nemore*, seigneur de Ponthion, en présence de son frère Bertrand, de Pons, et de Morin, prévôt de Vitry, donne à Cheminon, son vassal, Mile, fils de Odinet de Plichancourt (*Cartul. de Cheminon*).

1240. *Dimanche après l'Assomption*. Renard de Ponthion, chevalier, vend à l'abbaye de Cheminon ce qu'il possède dans le moulin de Ponthion et le droit de pêche « quantum jactus martelli. » (*Ibid.*)

De Mahaut de Sainte-Menehould Renard eut plusieurs enfants auxquels il fait allusion sans les nommer dans un acte de 1234 ; il mourut peu après 1240 :[1]

[1] Sa veuve eut Ponthion en douaire, car vers 1240 elle en faisait aveu

1° Renard II qui suit.

2° Renarde, épouse 1° de Mile de Sorcy, seigneur de Gizaucourt ; 2° de Jean de Joinville, seigneur de Mailly[1].

3° Guillelmine, épouse de Robert, seigneur de Somme-Vesle, châtelain de Vitry.

4° Isabeau, épouse de Robinet, écuyer, de Ponthion.

5° Marie, dont la fille Cécile épousa Richer de Blesme, chevalier.

RENARD II DE DAMPIERRE, SEIGNEUR DU BOIS

1242. *Lundi de la Nativité de saint Jean-Baptiste.* Renardin, fils de feu Renard de Ponthion, reconnaît le legs de 3 setiers de froment fait par sa mère ; il avait alors pour curateur Bertrand de Clermont, son oncle (fds. de Montiers).

1248. 12 *juin.* Renard du Bois, fils d'autre Renard du Bois, vend au comte de Champagne ses droits sur les terrages de Sainte-Menehould, sur la forêt de Communaille située près de cette ville et sur les terrages de Verrières (H. d'Arbois, 2837). — Ce fut sans doute à cette occasion qu'eut lieu, en 1249, une enquête dans le but d'établir si les novales du « nemus domini Renardi de Bosco », étaient sises sur le territoire de Verrières ou sur celui de Sainte-Menehould et s'il y avait des bornes entre ces deux finages (fds. de Montiers).

Renard II du Bois ne paraît pas avoir été marié ni avoir vécu bien longtemps après cette dernière date. Son oncle Henri de Dampierre, en effet, faisait aveu du Bois[2], et son beau-frère Mile de Sorcy, de Ponthion[3]. En janvier 1265, Mile de Sorcy renon-

au comte de Champagne : « Relicta domini Renardi de Pontion fecit homagium ligium de domo sua forti de Pontion » (*Rôles des fiefs*, app. n° 100). Mahaut mourut deux ans après ainsi qu'il résulte du premier acte mentionné plus loin à propos de son fils.

1. En 1269 nous voyons une charte de Jean de Joinville, seigneur de Mailly (*Cartul. de Chemnon*, p. 148), par laquelle, d'accord avec sa femme Renarde, il fixe la largeur du chemin de La Caure, entre Broisson et Favresse : il y parle de ses « osteils de Broisson et de Ponthion ». Il y a donc lieu de croire que Jean de Joinville avait épousé la veuve de Mile de Sorcy.

2. « Dominum Henricus de Bosco tenet molendinum de Dampetra, piscaturam in stagno loci, omnes terras suas de Dampetra et homines suos quos habet in dicto loco, domum de Bosco cum appendiciis et carrucagio, homines suos de Nerlen et homines de Nova villa in Bosco et usuarium nemoris loci. » (*Rôle de fiefs.*)

3. « Dominus Milo de Sorci, de ballio, quicquid habet apud Pontion, Broysson, Plichancourt », sous la dame de Dampierre en Astenois ; sous le

çait aux prétentions élevées par lui sur la rente de 4 setiers léguée par Mahaut, mère de sa femme Renarde (fds. de Montiers)[1].

(*A suivre.*) A. DE BARTHÉLEMY.

comte de Champagne, à cause de Vitry : « Dominus Milo de Pontion, sicut pro eo dixit Simon, ejus serviens, tenet domum fortem de Pontion ; non debet gardam ut dicit. « (*Rôle des fiefs*). — Milo de Sorcy avait encore outre Gizancourt, qui lui appartenait en propre, d'autres biens du chef de sa femme : « Dominus Milo de Sorreio tenet apud Sanctam Manehildim de hereditate liberorum suorum unum molendinum, domum suam, grangiam, terras, prata ; domum suam de Jusaucourt et integre quicquid habet ibidem. Et sunt de valore VII libratarum terre. Et apud Sanctam Manehildim debet stagium continuum. » (*Ibid.*)

1. Ponthion passa successivement, en tout ou en partie, dans les familles d'Arzillières, d'Anglure, de Geresme, Delaitre, de Frédy. D'après une note qui m'a été communiquée, mais sans preuves à l'appui, Marie, dame de Ponthion, en 1290, aurait eu pour fille Cécile, mariée à Richer, de Blesme, chevalier ; Jeanne de Blesme, leur fille, épouse de Arthur d'Essey, aurait eu Béatrix, elle-même mariée à Oger de Saint-Chéron.

LES

Religieuses Chanoinesses du Saint-Sépulcre

DE CHARLEVILLE*

Liste générale des religieuses.

§ 1er. — *Religieuses de chœur.*

1. — *Marie* Diffius *de Jésus* fit profession au couvent de Visé le 11 septembre 1612, à l'âge de 32 ans; elle sortit de Visé le 6 août 1622 et signa, le 26 septembre, l'acte de fondation du couvent de Charleville, dont elle fut prieure jusqu'au 26 juillet 1647, époque de son expulsion.

Fille de noble homme François de Diffuy, conseiller de LL.AA.SS. de Liège et Trèves, échevin de la haute et souveraine justice de Liège, et de Dlle Marie de Jamart.

Louise Diffius de l'Assomption, religieuse professe au prieuré de Sainte-Marie de Mouzon « de présent demeurant en la maison claustrale de Notre-Dame des Prez les Louvergny » (12 juillet 1649), fut sous-prieure de cette maison.

Les familles de Diffuy et Jamart étaient deux familles nobles du pays de Liège.

2. — *Catherine* Diffius *de Saint-Joseph*, sœur de Marie Diffius, fit profession à Visé le 13 septembre 1620, à l'âge de 20 ans. Elle quitta Visé en même temps que sa sœur, et vint au couvent de Charleville dont elle fut la première sous-prieure [1]. Le 4 septembre 1635, elle fut nommée sous-prieure de Belle-Chasse.

3. — *Odille* Doupey *du Saint-Sépulchre*, née à Liège, fit profession à Visé le 29 juin 1613. Elle vint à Charleville avec Marie Diffius et fut sous-prieure en 1633; elle remplit les fonctions de prieure lorsque Marie Diffius se rendit à Paris

* Voir page 321, tome II de la *Revue de Champagne*.

1. Le P. de Martigny, d'après les Archives du Saint-Sépulcre de Charleville. D'autres documents indiquent Catherine Diffius comme cousine germaine de la prieure, ce qui paraît plus probable.

pour la fondation du couvent de Belle-Chasse et fut nommée procureuse de cette maison en 1636.

Fille de M. Doupey, greffier des Etats de la ville de Liège.

Oupey est une commune des environs de Liège.

On connaît : Lambert d'Oupey, maréchal de Liège, commandant les troupes liégeoises à la bataille de Landen (1356) et « Lambers Oupey, Prévois de Bulhon » (peut-être le même), homme de fief du duché de Bouillon en 1359.

Marie d'Oupey, mariée à Jean, seigneur de Wynandsrode, dont la fille épousa Nicolas Hoen Van den Broeck.

Félicité, dame d'Oupeye, femme de Jean de Walcourt-Rochefort, seigneur d'Agimont, décapité à Liège en 1408.

Alix d'Oupeye, femme de Gilles II, baron de Jauche, seigneur de Hierges.

Henri d'Oupey, seigneur de Jehanster, plusieurs fois bourgmestre de Liège, mort avant 1587.

Peut-être Odile Doupey se rattache-t-elle à cette famille.

En 1643, Lambert d'Oupey, profès de l'Ordre du Saint-Sépulcre était recteur perpétuel de l'église de Saint-Martin à Bierbeeck, près Louvain.

4. — *Helaine* Cox (Coix, Cocq) *de Saint-Patrice.* On trouve sa signature pour la première fois, au bas d'un acte du 26 mai 1623. Le dernier acte dans lequel elle est mentionnée est le contrat d'entrée en religion de Marie Elizabeth Diffius (27 août 1628). Elle quitta probablement le couvent de Charleville vers cette époque car son nom ne figure pas dans des actes rédigés en septembre 1628 et il n'est fait aucune mention d'elle au Nécrologe.

Antoine Cox, prieur des Sépulcrins de Sainte-Croix (paroisse de Fouron Saint-Martin) de 1728 à 1758.

Paul Cox, reçu en 1765 chanoine du libre Chapitre impérial de Saint-Gervais, à Maestricht.

Cette famille appartient au pays de Liège.

5. — *Idelette* Waltery *du Saint-Esprit*, née à Visé, fit profession le 29 octobre 1618, au couvent des Sépulcrines de cette ville, à l'âge de 25 ans. Elle vint au couvent de Charleville avec Marie Diffius et y remplit les fonctions de procureuse. Le 20 mars 1635, elle fut envoyée à Belle-Chasse ; nommée prieure de cette maison le 4 septembre suivant, elle remplit cette charge pendant 14 ans, puis rentra au couvent de Visé.

Fille de Mre Waltery, bourgmestre de Visé.

André Waltery, pasteur à Heinort, était au nombre des dix-neuf prêtres et religieux tombés, par la prise de Gorcum, entre les mains de Guillaume de la Marck, qui les fit pendre après leur avoir fait endurer de cruels tourments pour les contraindre à renier la primauté du Pape et la présence réelle dans l'Eucharistie. Le pape Clément X les mit au nombre des saints le 14 novembre 1675.

En 1792, Henri Walthery était un des bénéficiers de la collégiale de Saint-Paul à Liège.

6. — *Marie* VIGNETTE. Son nom de religion n'est pas connu. Native de Liège et professe au couvent de Visé; elle fut envoyée à Charleville où elle souscrivit plusieurs actes du 28 mai au 4 octobre 1623 et rentra à Visé avant le mois de février 1624. Elle en sortit le 20 août 1629 pour la fondation du couvent d'Aix-la-Chapelle, où elle succéda, comme prieure à Clémence Dombré. Elle tint le priorat du couvent d'Aix-la-Chapelle de 1630 à 1650.

Un échevin de Liège du nom de del Vignette fut le fondateur de l'église des Capucins de Hui (1607).

7. — *Idelette* A CASTRO est citée par le P. Stephani comme sortie de Visé pour la fondation du couvent de Charleville, mais son nom ne se retrouve dans aucun acte relatif à la maison de Charleville. Idelette a Castro n'aurait donc fait dans ce couvent qu'un séjour de très courte durée. Piganiol de la Force donne à la première prieure de Belle-Chasse le nom d'Odilde de Castro; le couvent de Charleville envoya à Belle-Chasse Idelette Walteri comme prieure et Odille Doupey comme procureuse, ce qui contredit l'allégation de Piganiol de la Force.

Anne de Selins de Jésus, fille de feu le sr François de Selins, maître de forges à Liège, et de damoiselle Agnès de Castro, professe du 29 septembre 1624, sortit en 1626 du couvent des Sépulcrines de Huy, pour fonder la maison de Bouillon dont elle fut la première Prieure.

Dans le Livre des Feudataires de Jean III, duc de Brabant, on trouve Nicolaus de Castro; et M. Galesloot ajoute en note : « Vander Bourch, ou de le Borch », ce nom serait peut-être à rapprocher de celui du vieux prêtre François Van den Borch, premier chapelain des Sépulcrines de Kinroy, l'auteur des plus anciennes *Constitutions* des Religieuses.

8. — *Cécile* DOMBRÉ *de l'Assomption*, née à Visé, entra aux Sépulcrines de cette ville et en sortit avec Marie Diffius n'étant encore que novice. Elle fit profession à Charleville le 8 octobre 1623 et fut demandée en 1627 pour la fondation du couvent

d'Aix-la-Chapelle où elle demeura plusieurs années ; puis elle revint à Charleville et y mourut le 2 septembre 1680, âgée de 75 ans.

Fille de M. d'Ombrès, bourgeois de Visé.

Clémence Dombrez, également née à Visé, sortit en août 1626 du couvent des Sépulcrines de cette ville et fut la première prieure de la maison d'Aix-la-Chapelle (1626-1630).

9. — *Magdelaine* Denis *du Saint-Sacrement* entra au couvent à la sollicitation de Claude de Moy. Elle se rendit en 1637, à la fondation du couvent de Vierzon, fut sous-prieure de cette Maison et rentra à Charleville le 28 juillet 1647 par ordre de l'archevêque de Bourges, le couvent de Vierzon ayant alors le nombre de religieuses requis par les Constitutions. Elle mourut le 28 décembre 1665 âgée de 62 ans, après 42 ans de profession.

Mathieu Denis, écuyer, acquéreur en 1595, de la seigneurie de Purgny-les-Bois (canton de Crécy, — Aisne), marié à Marguerite Marquette, dont :

Louis Denis, écuyer, lieutenant de la maitrise des eaux et forêts du comté de Marle.

Germain, archer des gardes du corps du Roi, marié à Isabeau de Caruel.

Augustin, marié à Marguerite de Caruel.

Et plusieurs filles.

Madelaine appartient probablement à cette famille.

Isabeau de Caruel, fille de Christophe de Caruel, s^r de Magny et capitaine et gruyer d'Hirson et de Dlle Nicolle de Castre, entra le 27 décembre 1628 au couvent de Charleville comme novice et en sortit le 21 avril suivant.

10. — *Jeanne* Gelhay *de l'Ascension*, née à Mézières, fut élevée chez les dames de la Congrégation à Verdun ; elle désirait prendre le voile dans ce couvent, mais le P. Pierre Fourier de Matincourt, directeur de la maison, l'en dissuada, et sa mauvaise santé l'obligea à rentrer dans sa famille. Les Sépulcrines de Visé étant venues à Charleville, elle se joignit à elles le 20 janvier 1623 et mourut le 11 juillet 1625, âgée de 21 ans, après neuf mois de profession. Elle fut « la première novice du pays » et la première religieuse morte au couvent.

En 1613, Jean Gelhay, probablement le père de Jeanne, était « licencié ès-droits, lieutenant au siège et prévôté des villes de Mézières et Warcq, et receveur des deniers communs de Mézières. »

En 1628, Pierre Gelhay, greffier du bailliage de Château-Regnault.

11. — *Anne Marguerite* DE LA MOCK *de la Résurrection.* « Elle avoit un talent particulier pour l'instruction de la jeunesse à laquelle elle a été employée pendant plusieurs années. » Sous-prieure en 1628, elle fut plusieurs fois choisie pour remplir cette charge ou celle de procureuse ; décédée le 6 mars 1672.

La famille de La Mock est originaire du duché de Bouillon.

Gilet Lamoque était en 1404 « garde de par le Roy des seaulx de la prévosté de Mousom. »

Jean de Lamock fut abbé de Saint-Hubert (1564-1585). La dernière abbesse d'Argensolles, abbaye de l'ordre de Citeaux détruite en 1792, fut une dame de La Mock.

12. — *Isabelle* (*Elizabeth*) BENOIT *de Saint-Claude* entra au couvent le 1er juillet 1624 à l'instigation de Claude de Moy. Elle était sous-prieure pendant l'absence de Marie Diffius (1636) et fut envoyée en 1637 à Vierzon où elle resta jusqu'en 1642. Après son retour, elle fut de nouveau sous-prieure, puis prieure du couvent de Charleville en 1657. Elle mourut le 12 octobre 1674 âgée de 70 ans, professe de 49, d'après le Nécrologe.

Fille de « feu Mre Nicolas Benoist, vivant lieutenant général au bailliage de Marles et siège royal de la Fère-sur-Oise », et de damoiselle Michelle Leclere.

Une sœur d'Elizabeth était mariée à Raoul Coichon, avocat en Parlement, receveur du Roi en son domaine de la Fère, qui devint plus tard procureur général de la souveraineté d'Arches et requit en cette qualité l'expulsion de Marie Diffius.

13. — *Claude* DE MOY *Marie de Saint-François*, entra au couvent le 9 juin 1624. Par un Bref spécial, le pape Urbain VIII l'avait autorisée à faire profession après 4 mois seulement de noviciat. Elle ne voulut pas se servir de cette autorisation pour s'affranchir des règles de l'Ordre et ne fit profession qu'après l'année de noviciat révolue (25 mars 1626). Elle mourut le 3 novembre 1627 âgée de 55 ans.

Claude de Moy était née du mariage de Charles de Moy « Chevalier des ordres du Roi, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, gouverneur de Saint-Quentin » avec Catherine de Suzannes, fille de Jean-Jacques de Suzannes et de Françoise de la Chambre, cette dernière était cousine germaine de Catherine de Médicis, femme de Henri II.

Par son mariage avec le comte de Chaligny, frère de Louise de Vaudémont, Claude de Moy fut belle-sœur du roi Henri III et cousine-germaine du duc de Mayenne dont la fille, Catherine de Lorraine, épousa le fondateur de Charleville.

Elle avait été élevée chez son grand-père Jean-Jacques de Suzannes, comte de Cerny, à qui le P. de Martigny attribue le ravitaillement d'Orléans assiégé par les Anglais. Jean-Jacques de Suzannes était Chevalier de l'Ordre, gentilhomme ordinaire de la Chambre, gouverneur de Sainte-Menehould, baron de Wiege, seigneur de Cerny, Thugny, Trugny, Amaigne. Par son testament « passé par devant et signé Hamelet et Lefeure, notaires au duché de Rethelois » il laissa au curé de Thugny, une rente de quatre écus à charge de célébrer chaque mois, au jour de son décès, une messe basse dans la chapelle qu'il avait fait construire dans l'église.

14. — *Agnès Isabelle* DU CHATEAU *de Sainte-Marie* remplit les fonctions de sous-prieure en 1660 et 1661 ; elle mourut le 7 février 1670 âgée de 69 ans, après 44 ans de profession.

Charlotte MARTIN *de Saint-Jacques* entra au couvent le 9 mars 1626 et fit profession en mai 1627. Elle partit en 1637 pour la fondation de la maison de Vierzon dont elle fut prieure perpétuelle, par acte capitulaire du 7 octobre 1643.

Fille de Jehan Martin, seigneur de Signy-le-Petit en partie, y demeurant, et de damoiselle Françoise Bailleux.

Louis Martin, maître de forges à Signy-le-Petit (1549) fit construire la maison forte de la Cour des Prés (1557) terroir de Rumigny ; son fils acquit la seigneurie de Signy-le-Petit et fut tué d'un coup d'arquebuse dans l'église de Signy par le s^r de Margival, ancien propriétaire de la seigneurie.

Nicolas Martin « seigneur de Signy-le-Petit, Fontenelle, le moulin Huyart en partie, du Bois Jacques, du Brizet, de l'Echelle en partie et de Fantigny, maître de forges résidant à la Motte, paroisse dudit Signy (1613) ».

Antoine Martin, natif de Rumigny, décédé à Reims le 6 novembre 1621 « conseiller et esleu pour le Roi en l'élection de Rethélois, maire héréditaire de Rethel », avait épousé Claire Camart. Sa fille, Barbe Martin, épousa Nicolas Colbert, m^d à Rethel, puis gouverneur de Fismes et seigneur de Magneux. Devenue veuve, elle fonda à Reims l'hôpital des Magneuses.

Marguerite Martin, mariée à Elie Ravaulx, maître de forges, originaire de Rumigny en Thiérache, eut une fille, Nicole Ravaux née en 1625, qui fut novice en 1639 au couvent de la Congrégation de Notre-Dame de Reims ; élue supérieure en 1563, elle mourut le 11 novembre 1673.

15. — *Catherine* DE LAMOCK *de la Présentation*, décédée le

1er août 1670, âgée de 59 ans, professe de 43, fut élue deux fois sous-prieure.

16. — *Marie Elizabeth* DIFFIUS *de la Sainte-Trinité* entra au couvent le 27 août 1628, à l'âge de 17 ans. Elle quitta Charleville avec Marie Diffius en 1647 et y rentra quelque temps après, car on la retrouve avec le titre de conseillère, le 21 avril 1651. Décédée le 29 septembre 1689, à l'âge de 70 ans, après 52 ans de profession.

Sœur de Marie Diffius, première prieure.

17. — *Marie* LOUYS *de l'Incarnation*, succéda comme procureuse à Idelette Walteri, et conserva cette charge pendant quinze ans, puis fut prieure de 1651 à 1657. Elle écrivit des Mémoires qui sont perdus. Décédée le 21 novembre 1658, âgée de 45 ans et professe de 30 ans.

18. — *Isabelle* D'ESCANNEVELLE *de Sainte-Thérèse* fut amenée fort jeune au couvent par Claude de Moy qui fournit 500 l. sur les 1700 l. de sa dot. Elle fut envoyée à la fondation de la Maison de Belle-Chasse, puis, comme procureuse, à celle de Vierzon. Elle rentra à Charleville en 1647, et y remplit les fonctions de procureuse, de sous-prieure et prieure (1669-1675). — Décédée le 17 août 1685, à l'âge 74 ans, après 56 ans de profession.

Fille de Me N... d'Escannevelle « écuyer, sieur de Parpeville, « gentilhomme ordinaire de très haute et très puissante princesse, « Madame la comtesse de Chaligny ».

Jean d'Escannevelle, chevalier, mentionné dans une charte royale d'anoblissement de 1312 avait épousé Marie, dame de Couey en Rethélois. En 1405, Guy, Jean et Olivier d'Escannevelle, écuyers, figurent dans une montre des gens d'armes du Rethélois de la compagnie du capitaine de Rond.

Cette famille forma de nombreuses branches établies dans le pays de Rethel et les contrées environnantes.

19. — *Gillette* CAMART *de Saint-Ignace*, entrée au couvent le 30 septembre 1628, fit profession en octobre 1629. Elle fut envoyée en 1635 à la fondation de la maison de Belle-Chasse avec Idelette Walteri, et rentra à Charleville, en 1642, pour y remplir les fonctions de sous-prieure, puis de prieure (1647-1650). Elle mourut le 30 octobre 1655, à l'âge de 46 ans, professe de 26.

Fille de « noble homme Me Antoine Camart procureur général « du duché de Rethellois » et de dlle Marie de Symonnet.

Un Antoine Camart, né vers 1480, était procureur général du Rethélois, et cette charge resta dans la famille Camart pendant plusieurs générations.

Gilles Camart, général des Minimes, né à Rethel vers 1571, appartenait à la même famille.

Les noms de Antoine Camart et de Marie de Simonnet se lisaient sur l'ancienne cloche des Minimes de Rethel, refondue en 1854.

20. — *Jeanne* WATELET *de la Croix*, entra au couvent le 18 avril 1627, à l'âge de 19 ans ; elle fut sous-prieure en 1640, et mourut le 1er janvier 1651, âgée de 42 ans, et dans la 20e année de sa profession, d'après le Nécrologe. Ce dernier chiffre est peut-être inexact, car elle signa, comme religieuse, le contrat de Marie-Elisabeth Diffius (27 août 1628).

Fille de « honnête homme Jehan Vuatelet, marchand à Rethel ».

21. — *Béatrix* SAVARY *de Saint-Joseph*, accompagna Marie Diffius lors de son expulsion (1647), mais revint bientôt à Charleville, où on la retrouve conseillère au commencement de 1651 et sous-prieure en 1666. Entre ces deux dates, elle fut envoyée à Tillemont pour essayer d'y fonder un couvent. Elle mourut âgée de 75 ans, professe de 58, le 3 mai 1688.

22. — *Catherine* GERMEAU *de Saint-Pierre*, entra au couvent à l'âge de 18 ans ; elle mourut le 2 juin 1674, âgée de 61 ans, professe de 42.

Fille de honorable homme Robert Germeau, marchand à Liège, et de Marguerite Gérardin.

23. — *Jeanne* MIBAISE, *Bernardine de la Passion*, entra au couvent le 18 septembre 1634. Elle obtint du trésorier de l'église de Cologne, pour le couvent de Charleville, deux chefs des onze mille vierges. Elle fut désignée en 1658 pour essayer de fonder une maison à Tillemont, et mourut le 26 janvier 1701, âgée de 84 ans, après 66 ans de profession.

Nièce de « vénérables Bernard et François de Hinnisdael, chanoines respectivement des églises de Saint-Denis et Saint-Barthélemy de Liège ».

La famille de Hinnisdael contracta des alliances à la fin du XVIe siècle avec la famille Stapel, et avec la famille Jamart, aux XVIe et XVIIe siècles.

24. — *Catherine* DE MARCHE *de Saint-Xavier*, décédée le 27 août 1680, âgée de 60 ans, professe de 43.

Remacle de Marche, abbé de Saint-Hubert, « la perle et la gloire « des abbés », mort en 1564.

25. — *Anne* DOGNY *du Saint-Sacrement*, entrée au couvent avec cette clause, insérée au contrat, qu'elle prendra l'habit « le plus tost que faire ce pourra » et lorsqu'elle aura atteint « l'age comportant ». Décédée le 12 mars 1649, âgée de 28 ans, après 11 ans, 8 mois de profession.

Fille de Jehan Dogny; sœur et belle-sœur de Philbert Dogny et de Louis Moreau, marchands, demeurant à Mézières.

26. — *Gillette* SIMONET DE SINGLY, *Marie de l'Immaculée Conception*. Elle reçut en dot de sa mère ses droits indivis à l'encontre des héritiers Nicolas Raulin, Jean Martinet et autres dans la cense et métairie de Berteaucourt, « lui venant de ses naissant « paternel et maternel ». Ces droits n'étaient pas sans doute clairement établis, car il fallut une sentence de Gilbert Barilly, « bailly des villes et prévostés de Maizières et de Warc » pour mettre les Sépulcrines en bonne possession et saisine « par la « tradition d'une plume à escrire ». Gillette Simonet mourut le 23 septembre 1680, âgée de 62 ans, professe de 42. Elle eut deux de ses cousines religieuses au couvent : les mères Gillette Camart de Saint-Ignace et Marguerite de Simonnet de Sainte-Claire.

« Fille de feu Charles de Simonnet, écuyer, sieur de Singly, et « de d^lle^ Jeanne Le Mercier, à présent femme de noble homme « Charles Le Carlier cons^r^ du roi en l'élection de Laon. » (Contrat d'entrée en religion, du 1er juillet 1639.)

La famille de Simonnet prétendait descendre d'un Guyot de Simonnet, gentilhomme du Milanais, amené en France par Valentine de Milan ; elle remonte authentiquement à Philippe de Simonnet, écuyer, marié à Jeanne d'Arsy. Son arrière-petit-fils, Jean de Symonnet, président en l'élection de Rethel, marié le 23 septembre 1581, à Gillette Roland, fille de Jean Roland, receveur d'Omont, puis écuyer et seigneur de Singly, eut pour fils :

1° Charles, écuyer, seigneur de Singly, y demeurant, et de la Lobbe près Vendresse, seigneur de Raillicourt par acquisition du 25 juin 1630, capitaine d'une compagnie de cent hommes de pied français, entretenus pour le service du Roy ; marié le 15 février 1618 à Jeanne Le Mercier, fille de Nicolas Le Mercier, marchand et échevin de Mézières en 1601, et de Marie Boquillet ;

2° Jacques, écuyer, seig^r^ de Singly en partie, de la Granville et de Bélair, cons^r^ du Roi et de S. A. S. le duc de Mantoue, lieutenant général au baillage, duché et pairie de Rethelois, premier et

ancien président en l'élection de Rethel, demeurant à Rethel; marié à Claire Camart.

Charles fut le père de Gillette Simonnet, de l'Immaculée Conception; et Jacques, père de Marguerite de Simonnet, de Sainte-Claire.

27. — *Jeanne* MERCIER *du Saint-Esprit* « s'est employée « auec grand zèle à l'instruction de la jeunesse ». Elle fut prieure la dernière année de sa vie et mourut âgée de 32 ans, le 13 mars 1648, après 9 ans et 8 mois de profession.

Fille « de feu noble homme Me Jean Le Mercier, avocat en parle- « ment, à Aubenton, et de dlle Marguerite Ravaulx ».

Jeanne était sœur de noble homme Me Noé Le Mercier, avocat en parlement; nièce de noble homme Noé Le Mercier, lieutenant au bailliage de Rethelois. (Voir Gillette Simonnet, de Singly.) Sa sœur Marie avait épousé noble homme Me Nicolas Baiart, avocat en parlement.

Noble homme Noel Le Mercier, seigneur d'Escannevelle, avocat en parlement, demeurant à Laon, marié à Françoise Le Carlier, vendit aux Sépulcrines sa part dans une cense sise à Saint-Julien (27 juillet 1646). Il paraît être l'oncle de Jeanne Mercier, du Saint-Esprit.

28. — *Marie* MEUNIER *du Saint-Sépulcre*, reçue le 2 août 1639, à l'âge de 17 ans « ou environs », d'après son contrat d'entrée en religion; décédée le 22 juin 1651, âgée de 31 ans; elle avait 11 ans et 10 mois de profession, d'après le Nécrologe.

Fille de honorable homme Laurent Meusnier, marchand à Château-Porcien.

29. — *Marie-Suzanne* MOREL *de Saint-Jacques*, entrée au couvent le 22 octobre 1639, remplit les fonctions de procureuse et de prieure (1660-1663, 1666-1669, 1678-1681), et mourut âgée de 65 ans, professe de 48, le 3 novembre 1688.

Fille de « noble homme Me Claude Morel, conseiller et avocat « de Mesdames les princesses de Mantoue, duchesses du duché de « Rethellois, demeurant à Mézières, et de damoiselle Jeanne « Guerin, fille de noble homme Me Marie Guerin, Conseiller de « S. A. et son avocat général à Charleville ».

Les Morel prétendaient descendre de Baudoin Bras de fer, premier comte de Flandres, en 863; mais ils n'établissent leur généalogie qu'à partir de Guillaume Morel, seigneur de la Motte, en Cambrésis, mort en 1260. Claude III, de la branche de Boitiroux (fief relevant de l'évêché de Laon, commune de Montcornet,

Aisne), seigneur de Boistiroux, vicomte de Morel, premier président du Conseil Souverain d'Arches et Charleville, fut gratifié par le duc de Mantoue, de l'érection d'un de ses fiefs en vicomté de son nom, et dans ses armes, d'un chef d'argent à l'aigle de Mantoue, à une seule tête, et au vol abaissé, de sable. Après la réunion de la principauté à la France, Claude de Morel fut conseiller d'Etat, intendant des frontières de Champagne et pays conquis, et lieutenant-général du bailliage de Sedan (19 décembre 1662).

De son mariage (1630) avec Jeanne Guérin, décédée le 6 juin 1655, Claude eut entre autres enfants :

Marius-Basile, né en 1632, mort en 1686, qui succéda aux charges et dignités de son père ;

Poncette-Marie, mariée à Charles Simon de Salaberry, grand bailli d'épée et conseil de la ville et police de Charleville ;

Nicolas-Bernard, docteur de Sorbonne, aumônier du roi, doyen de la Collégiale de Sézannes, chanoine de Saint-Denis de Liège;

Marie-Françoise, Religieuse Annonciade Céleste à Mézières ;

Claire et Suzanne, Religieuses à l'Abbaye royale de Juvigny ;

Jeanne-Idelette, fondatrice de la Providence à Charleville ;

Et Marie-Suzanne, Religieuse au Saint-Sépulchre de Charleville.

Claude de Morel, décédé le 12 avril 1665, Suzanne de Ponsart, sa mère, décédée le 15 juillet 1650, et Jeanne Guerin, sa femme, décédée le 6 juin 1655, étaient inhumés dans la chapelle de Saint-Jacques, dite aussi de Saint-Joseph, de l'église du couvent.

30. — *Elizabeth de* BONNAVENTURE *de Saint-Augustin*, décédée à 79 ans, professe de 59, le 19 décembre 1700.

31. — *Marie de* VILLIERS *de Saint-Bernard*, décédée le 28 novembre 1700, âgée de 76 ans, professe de 56.

32. — *Nicolle du* RHIN DE RIBEAUVILLE *de la Visitation* entra au couvent le 19 novembre 1642 ; elle mourut le 24 décembre 1701, âgée de 74 ans, professe de 57. Une partie de sa dot entra dans le paiement des droits de Noël le Mercier et de Françoise le Carlier, sa femme, sur une cense sise à Saint-Julien ; droits qui furent acquis par le couvent le 27 janvier 1646.

Fille de Nicolas du Rin, écuyer, s^r de Ribeauville, gendarme de la compagnie du Roi, et de demoiselle Marguerite Ravaux.

Roland Ravaulx, « procureur de S. M. en la Chambre royale, « estably à Metz pour l'executiou des Traitées de Munster et de « Pyrenées » (Chambre de Réunion), était seigneur en partie de Launois (1639), et possesseur du château de la Grange-aux-Bois, paroisse de Beaumé (canton d'Aubenton). Ribeauville se trouve sur le territoire d'Aubenton. Le voisinage de ces propriétés porte

à croire que Marguerite Ravaux était proche parente, peut-être sœur de Roland Ravaux. (Voir Charlotte Martin de Saint-Jacques et Jeanne Mercier du Saint-Esprit.)

33. — *Marie* RAULANS (RAULAND, ROLAND, ROLANSE) *de Sainte-Madelaine* remplit les fonctions de Procureuse, elle avait été désignée pour tenter la fondation d'une Maison de l'Ordre à Tillemont. Elle mourut en revenant des eaux de Spa, le 15 novembre 1686, âgée de 57 ans, professe de 40, et fut inhumée aux Sépulcrines anglaises de Liège.

34. — *Catherine* PETISON *de Jésus*, décédée après 6 ans de profession, âgée de 26 ans, le 22 septembre 1652.

35. — *Marie-Charlotte* LEDOUX *de Saint-Alexis*, décédée le 19 décembre 1687, âgée de 65 ans, professe de 41.

36. — *Elizabeth de* MION *de Saint-Gabriel*, décédée à l'âge de 57 ans, après 40 ans de profession, le 14 août 1688; elle avait rempli la charge de sous-prieure.

La famille de Myon, originaire de Bourgogne, remonte à Jean, sieur de Myon, près Salins, en 1200. Elizabeth était fille de Gabriel, créé baron de Gombervaux par le roi en août 1657, colonel d'un régiment d'infanterie à Nordlingue, gouverneur de Sedan, marié à Christine Richard, sœur de Claude Richard, femme du maréchal de Fabert.

37. — *Pierronne* TISSERON *de Saint-Paul*, décédée le 16 janvier 1706, âgée de 78 ans et professe de 56.

38. — *Jeanne* MEUNIER *de Saint-Laurent*, décédée le 13 septembre 1652, âgée de 22 ans, après 1 an et 10 mois de profession.

39. — *Marie de la* CHÈZE *de Saint-François*, entra au couvent le 11 juin 1649; elle fut prieure de 1663 à 1666 et mourut, âgée de 90 ans, professe de 65, le 9 mars 1716.

Fille de « honorable home jacques de la Chezo, vivant marchant « bourgeois de Reims et de honorable feme Nicole le Poivre ».

40. — *Marie-Gabrielle* LEDOUX *du Saint-Esprit*, entrée au couvent le 7 septembre 1649, mourut âgée de 72 ans, professe de 50, le 8 avril 1701. Plusieurs parties de la cense des Chantriers à Dom-le-Ménil furent payées au moyen de sa dot (10 et 20 mai, 9 juin 1661).

Fille de « honorable hoe Jean Le Doux Con^er du Roy, Controlleur « du Grenier à scel de Chastel en Portien, réfugié à Montcornet « en Tiérache (7 septembre 1649), et de deffuncte dam^lle Jacque-

« line Denequin ; petite fille de honorable homme Jean Le Doux « lesnée, bailly dud. Montcornet, et de deffunct dam^lle Jeanne « hodierne ».

En 1649, Jean Ledoux, père de Gabrielle, était remarié à Marie-Simonne le Carlier (voir Nicolle du Rin, Gillette Simonnet et Jeanne Mercier). Il mourut avant le 22 avril 1651.

Un Nicolas Dennequin, demeurant à Chaourse, était receveur de la Châtellenie de Montcornet.

41. — *Elizabeth de* JOUVANCE *de Saint-Jean-Baptiste* naquit calviniste ; son abjuration « fit éclat ». Elle entra au couvent le 10 septembre 1649, fit profession en 1651 et mourut, le 16 octobre 1704, âgée de 79 ans, professe de 53. Elle fut maîtresse des pensionnaires.

La cense de Glaire, acquise par le couvent des héritiers de Daniel de Jouvance, le 15 avril 1651, fut payée en partie au moyen de la dot d'Elizabeth.

Fille de « deffuncts Daniel de Jouvence, vivant escuyer, seigneur « de Brussy et de Lamescourt, et de damoiselle Elizabeth Le Pin « ou du Pain ».

Elizabeth de Jouvance était cousine, du côté paternel, de Claude Morel de Boistiroux, premier Président en la Cour Souveraine d'Arches, père de Marie-Suzanne Morel de Saint-Jacques.

Au moment de la prise de possession de Sedan par la France, Daniel de Jouvance commandait les Compagnies bourgeoises et celle de la Jeunesse ; il était en outre au nombre des représentants du Corps de la notabilité, et prêta serment en cette double qualité.

42. — *Jeanne* ROBIN *de Saint-André*, mourut âgée de 21 ans, professe de 1 an et 9 mois, le 8 août 1654.

43. — *Madelaine de* CLOUET *de la Croix* entra au couvent le 21 août 1652 ; elle remplit les fonctions de sous-prieure, puis de prieure (1675-1678), et mourut le 10 avril 1707, âgée de 74 ans, professe de 54.

Fille de « deffuncts Jean de Clouet, vivant, escuyer, seigneur de « Saint-Martin et de Fontenelles, capitaine et major de la ville et « gouvernement de Rocroi et de dam^lle Anthoinette Martin ».

Madelaine de Clouet avait pour curateur Pierre Noel « escuier, « s^r de Champaigne, capp^ne d'une compagnie tenant garnison en « la ville de Rocroy, et major d'icelle ». Dans son contrat d'entrée en Religion, est mentionné : « Me Thomas Parent, bailly de la « baronnie des Poties, son frère. » Elle avait droit, par sa mère, à une partie de la Seigneurie de Signy-le-Petit, et était parente de Charlotte Martin de Saint-Jacques.

Nicolas de Clouet, écuyer, sieur de Fontenay, commandant au Mont-Olympe, en l'absence de Monsieur le Gouverneur (1633).

De Clouet, seigneur de Saint-Martin-Rivière (Aisne) et de Grandchamps (Ardennes) (1650).

44. — *Marguerite de* SIMONNET *de Sainte-Claire*, reçue le 28 avril 1651, mourut le 8 février 1704, âgée de 70 ans, professe de 50. Les Sépulcrines acquirent, le 18 décembre 1696, la cense d'Auboncourt, des héritiers de Marie de Simonnet (sœur de Marguerite). Cette acquisition fut faite pour couvrir le couvent de ce qui lui restait encore dû sur la dot de Marguerite de Simonnet.

Fille de noble homme Jacques de Simonnet et de Claire Camart.

Les noms de Jacques Symonnet et de Claire Camart se lisaient sur l'ancienne cloche des Minimes de Rethel, fondue en 1629 et refondue en 1854.

45. — *Marie d* ESCANNEVELLE DE ROCAN *de Jésus*, remplit les fonctions de prieure de 1701 à 1703 ; elle mourut, âgée de 72 ans, professe de 53 ans et 6 mois, le 9 novembre 1708.

Est peut-être sœur de Guillemette d'Escannevelle qui fit profession aux Carmélites de Charleville, le 21 janvier 1655 ; Guillemette était fille de messire Pierre d'Escannevelle, ch^er seig^r de Rocant, Chehery, Vivier, Champigneulle, Saint-Pierre, Cleffay, demeurant en son château de Rocant. Pierre d'Escannevelle avait épousé Ysabeau de Proizy, le 21 avril 1613.

(Voir Isabelle d'Escannevelle.)

46. — *Jeanne* COLIN *de Saint-Louis*, décédée le 14 mars 1697, âgée de 63 ans, professe de 42.

47. — *Marie* RENARD *des Anges*, entrée au couvent le 29 avril 1655, remplit les charges de procureuse, de sous-prieure et de prieure (1697-1701), et mourut le 3 juillet 1714, âgée de 76 ans, professe de 59 ans 2 mois.

La cense de Semeuse fut achetée pour sa dot (26 avril 1657).

Fille de « Thomas Renart escuier, s^r de Nouvion et de la Valle, « conseiller du Roy en son Conseil d'Etat, et président en « Rethelois » (contrat du 29 avril 1655), désigné, dans la généalogie établie lors de la recherche de la noblesse, sous le nom de « Thomas Renart de Fuchsamberg, écuyer, seig^r de la « Roche-« Bryère, puis de Vadimont et de Rubigny, conseiller du Roy, pré-« sident à Rethel ». Il était fils d'Aubry Renart de Fuschamberg, seigneur de Moncy, lieutenant d'une compagnie entretenue pour le service des Estats de Hollande, et de Geneviève Baillart, ou Bayard, veuve de Benoit Leger, gentilhomme ordinaire de la maison du duc de Guise.

Thomas fut nommé Sous-intendant de Champagne le 18 mars 1656. En 1658 et 1659, il fit les fonctions d'Intendant de la justice et des finances à l'armée de Luxembourg, commandée par le Maréchal de la Ferté-Senneterre. En 1663, il fut chargé de procéder à la réforme générale des Eaux-et-Forêts des départements de Champagne, Alsace et ressort du Parlement de Metz. De son mariage avec Marie Robillard, fille de noble homme Nicolas Robillart et de demoiselle Charlotte Camart, il laissa entre autres enfants :

Charles-Albert, seigneur du Faucon, Grand-maître des Eaux-et-Forêts de France, capitaine-général des chasses au département de Metz, marié à Marie de Saint-André ;

Jean-Baptiste, Chanoine de Reims et Abbé de Longué ;

Catherine, Religieuse à Saint-Etienne de Reims.

Cette famille prétendait descendre de Mathias, seigneur de Fuchsamberg (Mont-Renart) en Saxe, puis d'Arrogne en Ardennes, au commencement du XIVe siècle ; mais les productions furent reconnues fausses, jusqu'au contrat de mariage de Charles-Albert (fils de Thomas). « Son aieul était maître de forges à Belval, et « son père avocat à Sainte-Menehould » (Cabinet du Saint Esprit, vol. II de Champ., f° 316). Estienne Durand connaissait sans doute cette circonstance lorsqu'il écrivit sa « *Coustume du Bailliage de Vitry* » ; les deux passages dans lesquels il parle de la famille Renard (p. 384 et 374) donnèrent lieu à une action en justice. Estienne Durand fut condamné à 1.000 livres de dommages-intérêts et à la suppression de ces deux passages ; le jugement fut probablement réformé en appel, ou tout au moins l'exécution de la sentence ne fut pas poursuivie, car on ne voit pas que la suppression ordonnée ait été exécutée.

48. — *Henriette de* VILLERS *de Sainte-Gertrude*, mourut âgée de 65 ans, professe de 47, le 8 décembre 1703.

49. — *Marguerite-Françoise* NOEL DE CHAMPAGNE *de la Nativité*, reçue au couvent le 24 mai 1657, fut maîtresse des pensionnaires et sous-prieure ; elle mourut le 10 mai 1708, âgée de 68 ans, professe de 52, d'après le Nécrologe.

Fille de « noble homme Pierre Noel escuier, sieur de Champaigne, capitaine et major au gouvernement de Château-Regnault, et de demoiselle Louise Bernier ».

(*A suivre.*) NUMA ALBOT.

Répertoire Historique de la Haute-Marne*

CONTENANT

LA NOMENCLATURE DES OUVRAGES, ARTICLES, DISSERTATIONS ET DOCUMENTS IMPRIMÉS

CONCERNANT L'HISTOIRE DE CE DÉPARTEMENT

PREMIÈRE PARTIE

BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRE I

Le Département et ses principales régions

(Suite)

1364, juin 26, Paris. — Mandement du roi Charles V aux généraux des aides dont la levée avait été ordonnée pour la délivrance du roi Jean, prescrivant de payer à Humbert de Bulgnéville, chevalier, occupant alors le château de Vignory, deux mille francs d'or à valoir sur les 3.500 qui lui étaient dûs en vertu d'un traité. (*Delisle*, Mandements et actes divers de Charles V (1874), p. 22, n° 37).

1417, juillet 18. — Traité de la reddition du château de Nogent, fait entre MM. d'Argueil, de Neufchâtel, de Montaigu, de Châteauvillain, de Vienne, de Toulongeon, de Bauffremont, de Champdivers, officiers du duc de Bourgogne, et Guyon Aubert et Etienne de Solaiges, capitaines dudit Nogent. (*D. Plancher*, Hist. gén. de Bourg. III, Pr. p. CCCVI, n° CCCIV).

1432 (v. st.) février 15, Amboise. — Traité entre le roi Charles VII et Guillaume, sire de Châteauvillain, par lequel le roi le dispense de porter les armes contre le duc de Bourgogne. (*D. Plancher*, Hist. gén. de Bourg. IV, Pr. p. CXXVIII, n° CVI).

1438, juillet 15. — Procès-verbal relatant la prise et l'occupation du château d'Echénay par Jacques de Pailly, dit Fortépice. (*Camuzat*, Meslanges historiques (1619), 2e partie, fol. 212 v°).

1465, juin 4. — Lettre de Thibault de Neufchâtel aux habitants de Langres qui voulaient mettre dans leur ville une garnison royale afin de résister aux Bourguignons. Thibaud tâche de les gagner à la cause du duc de Bourgogne par de belles promesses, et en même temps cherche à les intimider. (*J. Quicherat*, Lettres, mémoires, instructions et autres documents relatifs à la Ligue du Bien Public en 1465, dans: Docum. hist. extr. de la Bib. royale, II, 288, d'ap. copie Gaignières, n° 2895).

1466 (v. st.) janvier 12, Bourges. — Don par le roi Louis XI, à Nicolas duc de Calabre, en considération de son mariage avec Anne de France, fille du duc Jean, des terres et seigneuries de Chaumont-en-Bassigny, Nogent, Montigny, Coiffy, Vassy, Saint-Dizier, etc. (D. *Calmet*, Hist de Lorraine, 2e édit. VII, Pr. col. CCXII).

1500. DUVERNOY (E.). — Un rè-

* Voir page 40, tome II de la *Revue de Champagne* (nouvelle série).

[illegible]

[illegible]

[illegible]

(Bibl. Hist. de la France, 2e édit., II, p 265, n° 18200), qu'il était d'Autreville, près de Chaumont.

1576. MILLARD (L'abbé A.). — Le cahier des vœux du bailliage de Chaumont-en-Bassigny pour les États-généraux, en 1576. (Revue de Champagne et de Brie, V (1878), p. 362)

1579. Liste des parents et amis à qui M. de Dinteville a donné rendez-vous à Chaumont en 1579. pour leur communiquer les ordres du roi. (*La Haute-Marne*, revue champenoise, 1856, p. 227).

1579-1586. BARTHÉLEMY (E.de). — Correspondance inédite de M. de Dinteville, lieutenant général au gouvernement de Champagne. Arcis-sur-Aube, 1880, in-8°. (Extrait de la Revue de Champagne et de Brie)

1383. REMONSTRANCE faicte par le Tiers-Etat, à la Convocation des trois états du bailliage de Chaumont. Par Jean Magnien, procureur du Roi audict bailliage. 1583, in-8°. (D'après le P. Lelong. *Bibl. Hist.*, IV, p. 399, n° 18434*)

1588-1601. Correspondance politique et militaire de Henri-le-Grand avec J. Roussat, maire de Langres, relative aux Evénemens qui ont précédé et suivi son avènement au Trône. Paris, 1816, in-8°.

Il y a en outre, à partir de la page 149, des lettres (1589-1591) de plusieurs grands personnages, adressées à Roussat.

1589, fév. 24. — Lettre d'Antoine de Saint-Paul aux habitants de Chaumont, par laquelle il les informe que le duc du Maine l'a nommé son lieutenant en Champagne, en l'absence du duc de Guise, son neveu, et les invite à agir de concert avec lui. (*E Henry*, La Réforme et la Ligue, en Champagne et à Reims (1867), p. 451-452, sans indication de source.)

1589, août 11. — Déclaration et protestation du Roy, faite le 11 d'aoust 1589. Avec une lettre dudit seigneur Roy, adressée aux Sieurs de Langres. Plus la response d'iceux. A Langres, MDLXXXIX.

Renferme une lettre du roi aux habitants de Langres, du 2 août 1589, au camp de Saint-Cloud.

(Réimprimé dans le Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, I, 457.)

1589, oct. 12. — Serment de fidélité des Langrois à Henri de Bourbon. (*La Haute-Marne*, revue champenoise, p. 340.)

1589, oct. 11. — CONSTANT (P.). — La grande cacade de Guyonvelle et ses adherants deuant la ville de Chasteauvillain assiégée par lesdicts rebelles le mercredy onziesme du présent moys d'octembre 1589. Par P. Constant, Lengrois. (Réimprimé par le docteur Bougard dans sa Bibliothèque Champenoise (1879, in-12) : Opuscules de Pierre Constant, p. 1.)

1591, août 20. — Chanson de l'entreprise du l'orrain sur la ville de Lengres, commencée et faillie le 20e iour du mois d'Aoust 1591, environ les deux heures du matin. (Réimprimé par le docteur Bougard dans sa Bibliothèque Champenoise (1879, in-12) : Opuscules de P. Constant, p. 20.)

1591, mars 20, au camp devant Chartres. — Lettre d'Henri IV aux habitants de Châlons-sur-Marne. Il a donné des ordres pour arrêter les progrès du duc de Lorraine sur la frontière, et les desseins du duc de Mayenne sur les villes de la rivière de Marne. Le maréchal d'Aumont va s'avancer, de Bourgogne, vers Langres et Châteauvillain. (*La Haute-Marne*, revue champenoise (1856), p. 510.)

1593, 12 janvier. — Lettre d'Anselme de Marisy, député de la ville de Chaumont, à ses commettants, pour leur annoncer la prochaine ouverture des États, et leur faire connaître les cérémonies qui devaient avoir lieu à cette occasion. (*A. Bernard*. Procès-verbaux des États-généraux de 1593 (1842), p. 697; de la Collection des documents inédits sur l'histoire de France.)

1595, janv. 3, Paris. — Lettre d'Henri IV aux habitants de Châlons-sur-Marne. Il leur demande deux canons pour M. de Dinteville, qui est chargé de réduire le château de Montsaugeon. (*La Haute-Marne*, revue champenoise, (1856), p. 510.)

1596-1701. BARTHELEMY (E.de). — Extraits de la correspondance et des papiers d'état des marquis de Praslin, lieutenants généraux au gouvernement de Champagne et gouverneurs de Troyes, d'après des documents des Archives de la Marne. (Bulletin de la Société de l'histoire de France, 1854, p. 55-63)

XVIIe s. — DANNREUTHER. — L'Eglise Réformée de Vassy au XVIIe siècle. Lettres d'Abraham Jacquelot et du frère Estienne, de Chaumont. (Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, déc. 1888.)

1603. CONSTANT (P.). — Discours sur l'entrée de M. de Blérencourt, gouverneur de Langres (en vers français). Langres, 1603, in-4°. (Cité par A. Denis, dans ses Recherches

bibliographiques, etc., ou Essai d'un manuel du bibliophile champenois, col. 53.)

1614-1616. Un épisode de la Guerre des Partisans, sous Louis XIII. (*La Haute-Marne*, revue champenoise (1856), p. 290 ; d'après les Mémoires de M. de Pontis.)

1616, sept. 17. — Délibération du Corps de ville de Langres, portant traité d'union entre les villes de Chaumont et de Châteauvillain, et résolutions relatives aux gens de guerre et à la pacification du pays. (Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, III (1888), p. 142.)

1628-1658. MACHERET (Clément). — Journal de ce qui s'est passé de mémorable à Lengres et aux environs, depuis 1628 jusques en 1658, par messire Clément Macheret, chappelain de Saint-Pierre, directeur de l'hopital du chapitre, curé d'Hortes, publié pour la premère fois par le docteur E. Bougard. Langres, 1880, 2 in-8°.

1635-1654. MACHERET (Clément). — Mémoire ou Abrégé des choses les plus considérables qui se sont passées au lieu et bourg d'Ortes et aux environs, par Messire Clément Macheret, prêtre, curé dudit Ortes, natif dudit lieu, auparavant clerc en l'église de S. Pierre et S. Paul de Langres, depuis l'année 1635, et pendant les misères des guerres qui ont régné en ce pays. (*La Haute-Marne*, revue champenoise (1856), pp. 445 et 460.)

Une partie de ce mémoire a été réimprimée à la suite du Journal, dans la publication ci-dessus du docteur Bougard, II, 240-242.

Les trois sièges de La Mothe.

1634. L'ordre dv siège et investitvre de l'importante Place et Chasteau de la Motte en Lorraine, par l'Armée du Roy, Commandée par Monsieur le Mareschal de la Force. — A Paris, chez Mathiev Colombel, rüe neufve S. Anne, près le Palais, à la Colombe. M.DC XXXIV. Petit in-8°, 15 p.

Les grandes et fvrievses batteries novvellement faites par le Commandement du Roy, contre la Ville et Chasteau de la Motte, auec la Prise d'vn puissant Conuoy et la Deffaite de ses Conducteurs, Par Monsieur le Marquis de la Force, Mareschal de Camp de l'Armée de sa Maiesté, le Vendredy 21 Auril 1624 (*sic*). Paris, P. Mettayer, 1634, petit in-8°, 14 p.

Le Covrier véritable de tout ce qui s'est nouuellement passé de part et d'autre, au Siège de la Motte, depuis la prise de la Contr'escarpe et des Fortifications de la dite Ville. Paris, P. Mettayer, 1634, petit in-8°, 15 p.

Articles accordez par Monsieur le Mareschal de la Force, Général de l'Armée du Roy, Pour la réduction de la Ville de la Motte en l'obéissance de Sa Majesté, Auec Messieurs Destainville, de sainct Ouyn et de Puissey, Deputez de ladite Ville. Fait au Camp deuant la Motte, le 26 Iuillet 1634. — Lyon, Jean Jullieron, imprimeur, 1634. Petit in-8°, 10 p.

1634, 1643, 1645. Relation des trois sièges de la ville et forteresse de La Mothe ez années 1634, 1643 et 1645, par un Officier de la Garnison de cette Place. (La Chronique de Champagne, Reims et Paris, 1837, in-8°, II, pp. 173 et 237 ; et la Haute-Marne, revue champenoise (1856), pp. 367 et 379.)

SIMONNET (Jules). — Relation des sièges et des blocus de La Mothe (1634, 1642, 1645), par du Boys de Riocour..., suivie des relations officielles des trois sièges, publiées dans le Mercure et la Gazette de France ; édition revue sur les textes originaux et augmentée d'une introduction à l'histoire de La Mothe et de nombreux documents inédits. Chaumont, 1861, in-8°, 3 gr.

Du BOYS de RIOCOUR. — Histoire de la ville et des deux sièges de La Mothe (1634 et 1645), par M. du Boys de Riocour... suivie de notes historiques et biographiques sur les principaux personnages qui ont figuré dans les deux sièges. Neufchâteau et Bourmont, in-8°, s. d. (1841), 240 p., 1 plan.

MACHERET (Clément). — Extraits de son journal, relatifs aux trois sièges. (Revue de Champ. et de Brie, XV (1883), 417.)

CHAPELLIER (J.-Ch.). — Les défenseurs de la Mothe. Notices historiques et biographiques. Paris, 1863, in-8°, 111 p. (Extrait des Annales de la Société d'Émulation des Vosges, t. XII, IIe cahier, 1862.)

1642. Chasse donnée à six vingts Croates de la garnison de la Mothe, par le sieur du Hamel, gouverneur de Saint-Dizier. (Cité par Carnandet, *Géographie*, etc., p. 9, d'après la Gazette de France de 1642, n° 82.)

—

1649. ROSEROT (Alphonse). — Procès-verbal d'assemblée des trois ordres du bailliage de Chaumont, pour les États-généraux convoqués à Orléans en 1649. (Extrait des mémoires de la

Société académique de l'Aube ; 1884, in-8°.)

1651. Démolition d'Aigremont. Voir : *Cassandra Lingonica* (1652), épître en vers latins par Antoine Courtet, chanoine de Langres.

1660. Récit des choses principales qui se sont faites dans la ville de Lengres sur le sujet de la Paix. *A la fin* : Imprimé à Lengres chez I. Boudrot. (Petit in-4°.)

(Réimprimé par Carnandet dans le Trésor des pièces rares et curieuses de la Champagne, II (1866), 189.)

Iorqvenay dans les Triomphes de la Paix spirituelle et temporelle, le tout dédié av Roy par les Habitans dudit lieu, qui l'ont représenté eux-mesmes et leurs enfants, premièrement dans leur village, puis dans la ville de Lengres, le 19 mars, iour de S. Joseph 1660. (Petit in-4°.)

Récit de la Cavalcade et des Resiouyssances faites par les Officiers de la Marechaussée de la ville de Lengres, au sviet de la paix. (Petit in-4°.)

1725, 2 octobre. Entrée à Langres du roi Stanislas. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), p. 188, d'après le Journal de M. Gousselin.)

1725, 20 octobre. Harangue faite au Roi (par l'évêque de Langres) au nom du Clergé de France, le 20 octobre 1723, à l'Audience de congé de l'Assemblée. (Se trouve dans le Procès-Verbal de 1723. Paris, 1726, in-fol.)

1725. Harangue faite au roi, à Fontainebleau, par Monseigneur l'évêque duc de Langres. Paris, Pierre Simon, M.DCC.XXV, in-4°, 9 p.

1757, 27 août. — Mandement de Monseigneur l'évêque duc de Langres, pair de France, commandeur de l'Ordre du St Esprit, pour faire chanter le Te Deum dans son Diocèse, en actions de grâces de la victoire remportée sur l'Armée des Hanovriens, à la Bataille de Hastembeck. *A la fin* : A Langres, de l'Imprimerie d'Estienne Bonnin, etc. In-4°. 4 p. (1757).

1763. 12 septembre, de Mussy. — Lettre pastorale de Monseigneur l'évêque de Langres au clergé séculier et régulier de son diocèse. In-12, 21 p. (Concerne l'expulsion des Jésuites.)

1766. 7 février. — Mandement de Monseigneur l'évesque duc de Langres, pair de France, commandeur de l'ordre du Saint Esprit, qui ordonne des Prières Publiques pour le repos de l'Ame de feu Monseigneur le Dauphin. A Langres, de l'Imprimerie de Jean Bonnin, M.DCC.LXVI, in-4°.

1784. Documents pour servir à l'histoire de Langres. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), p. 495.)

Il s'agit du passage du prince Henri de Prusse.

1787. 29 avril. — Cahiers de la municipalité de Coiffy-le-Château. (A. Bonvallet. Documents historiques sur Coiffy-le-Haut, p. 116, d'après arch. comm. de Coiffy.)

1788. Arrêtés et protestations du bailliage de Chaumont contre les loix du 8 mai 1788. In-8°, 7 p. (Sans titre spécial.)

VALDRUCHE de MONT-REMY. — Unité de la nation dans l'assemblée des Etats-généraux ou réunion des trois ordres. Lettre à MM. les Avocats au Parlement de Paris. In-8°, 36 p., sans titre spécial, mais avec un faux-titre. Daté à la fin : de Joinville, le 14 décembre 1788.

1789. Février et Mars. — Procès-verbal de l'assemblée des Trois Etats du bailliage de Chaumont-en-Bassigny en l'année 1789, et pièces relatives à ladite assemblée. Chaumont, 1789, in-8° (s. l.).

P. 123. Plaintes et doléances du clergé.

P. 146. Protestations et réclamations des abbés, prieurs commandataires, etc. (et autres communautés religieuses).

P. 149. Pétitions et doléances de la noblesse.

P. 175. Discours du lieutenant général.

P. 179. Discours du procureur du roi.

Projet du procès-verbal d'élection Des Députés de la Noblesse du Bailliage de Chaumont-en-Bassigny et des instructions et pouvoirs à donner aux dits Députés. (1789) In-8°, sans titre spécial, 16 p.

Pétitions et doléances de la noblesse Du Bailliage de Chaumont-en-Bassigny. In-8°, sans titre spécial (1789), 16 p. Déjà imprimé dans le procès-verbal d'assemblée des Trois Etats, ci-dessus (p. 149), mais ici l'on trouve en plus, à la fin, la liste des membres de la noblesse qui ont signé.

Cayer commun des trois ordres du bailliage de Langres. Paris, 1789, in 8°. (Cité par Carnandet, dans sa *Géographie*, p. 6.)

[LA LUZERNE (De)]. — Sur la forme d'opiner aux Etats-Généraux. Par M. l'Evêque-Duc de Langres, 1789, s. l. n. d. In-8°, 119 p.

N. — Réfutation de l'Ouvrage de M. l'Evêque-Duc de Langres, ayant pour titre : Sur la forme d'opiner aux Etats-Généraux. Par M. L. S. M. C. A. C. In-8°, 54 p. S. l. n. d. (1789).

1789. 6 septembre, de Versailles. — Mandement de Monseigneur l'évêque duc de Langres, pair de France. In-4°, 8 p. S. l. n. d. (Publication et commentaire d'une lettre du roi à l'évêque, du 2 septembre, relative aux calamités du temps.)

FRAVILLE (G. de). — Les cahiers du bailliage de Chaumont en 1789, précédés d'une notice. Chaumont, 1869, in 8°.

Cahier des doléances du Tiers-Etat du bailliage de La Marche. (Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, II (1869), in-8°, pp. 378-401.)

P. 386, article 35 : Privilèges particuliers du Bassigny mouvant.

P. 391, art. 4 : Doléances de Saint-Thiébaut.

26 juillet. Relation de ce qui s'est passé à Chaumont-en-Bassigny, à l'arrivée de M. Necker en cette ville. In-8°, 8 p. (S. l. n. d.). — A la fin : Signé : Louet, citoyen de Chaumont. (Imprim. de Ballard, imp. du Roi.)

1790. Rapport fait à l'assemblée nationale par M. Gossin, membre du Comité de Constitution, sur le quatrième département de Champagne. In-8°, 14 p. (1790). *A la fin* : A Chaumont, de l'imp. de Cl. Ant. Bouchard, etc.

Instruction adressée par ordre du Roi au directoire du département de la Haute-Marne. Paris (1790), in-4°, 46 p. sans titre spécial.

7 mai. Lettre pastorale de M. l'évêque du département de la Haute-Marne. Langres, Pierre Defay. M.DCC.XCI. In-4°, 24 p.

(C'est la première lettre pastorale de cet évêque constitutionnel. Elle est suivie de sa lettre (8 avril) au Pape.)

Compte-rendu par M. de Choiseuil (*sic*) d'Aillecourt, député de la noblesse du bailliage de Chaumont-en Bassigny, à ses commettans. M.DCC.XCI. In-8°, 320 p. et un feuillet d'errata.

1791, 30 sept. — Compte très succinct que rend à ses concitoyens Louis-Charles-Joseph Desclaibes, député de la noblesse du bailliage de Chaumont-en-Bassigny, aux États-généraux de 1789. In-8°, 14 p. Daté, à la fin, du 30 septembre 1791.

1792. Instruction pastorale de M. l'évêque de Langres sur le schisme. Imprimé à Colognée (*sic*) et se vend à Paris, chez Crapart, place St-Michel. M.DCC.XCII. In-4°, 176 p. (A été réimprimée en 1793.)

An II. Liste des suspects domiciliés à Langres, arrêtés par les autorités de la commune, l'an 2 de la République. (Revue de Champagne et de Brie, XIII (1882), p. 406.)

1793. Hymne à la Liberté, chanté lors de l'inauguration de sa statue, au Champ de la Fédération, à Chaumont, le 10 août 1793, l'an second de la République. In-8°, 4 p. — *A la fin* : A Chaumont, chez Cousot, Imprimeur du Département et du District.

Hymne chanté à la Cérémonie funèbre faite en l'honneur de Michel Le Pelletier par la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité, de la ville de Chaumont. Petit in-8°, 3 p. — *A la fin* : A Chaumont, chez Cousot, Imprimeur du Département, du District et de la Société.

WALLON (H.). — Les représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire dans les départements en l'an II (1793-1794). — T. III, le Sud-Est, l'Est et la région de Paris.

Convention nationale. — Opinion de Louis Roux, député de la Haute-Marne, sur le jugement de Louis Capet. Imprimé par ordre de la Convention nationale, le 12 janvier, l'an deuxième de la république française. In-8°, 8 p. S. l. n. d.

Convention nationale. — Opinion d'Antoine-Hubert Wandelaincourt, député de la Haute-Marne, sur le jugement de Louis Capet. Imprimée par ordre de la Convention Nationale. In-8°, 2 p.

An III. [WANDELAINCOURT (A. H.)]. — Observations sur le Plan pour la restauration des finances, qui fut lu dans la séance du 26 germinal par A. H. Wandelaincourt, député de la Haute-Marne. Imprimées par ordre de la Convention Nationale. (Floréal an III.) In-8°, 4 p.

1794-1795. Instructions chrétiennes et pastorales adressées secrètement, pendant les jours malheureux enfantés par l'Athéisme et organisés par la tyrannie. Aux fidèles catholiques de la paroisse de Charmes-en-l'Angle, par Nicolas Bélet, Pasteur de ladite Paroisse. In-8°, 72 p. (La dernière instruction est datée du 3 avril 1795.)

CHAPITRE II

Monographies des communes, hameaux et écarts, fermes, lieux détruits, etc.

NOTA. — En outre des publications indiquées ci-dessous, il faudra, pour chaque localité, même pour celles qui ne figurent pas dans notre nomenclature, se reporter aux trois ouvrages suivants : *Jolibois*, La Haute-Marne ancienne et moderne, 1858, gr. in-8°; *Carnandet*, Géographie historique, industrielle et statistique du département de la Haute-Marne, 1860, in-12; *Roussel* (L'abbé), Le Diocèse de Langres, 1873-79, 4 gr. in-8°.

Nous donnerons, en Appendice, une liste complète de ces localités, avec renvois aux pages qui les concernent dans chacun de ces ouvrages.

Enfin, il est utile de prévenir le lecteur que pour ces notices il devra d'abord recourir à l'ouvrage de Jolibois, car les deux autres auteurs se sont souvent contentés de le copier, en l'abrégeant.

Ageville.

BONVALLET (A.). — Les fiefs de la mouvance royale de Coiffy. (Revue de Champagne et de Brie, XVII (1884), 430.)

Aigremont.

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine, 2e édition, I, 6.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), p. 51.

MIGNERET (S.). — Recherches historiques sur la commune d'Aigremont. Langres, Dejussieu, 1835, in-8°. Plan.

MIGNERET (S.). — Aigremont. (Annuaire du diocèse de Langres, 1838, p. 191.) — Planche.

BOUGARD (Docteur E.). — Géographie illustrée du canton de Bourbonne-les-Bains (1882), in-4°, p. 49.

LACORDAIRE (A.). — Note sur les sépultures de l'église. (Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, II (1886), 398-408.)

Aizanville.

DIDIER (L'abbé C.). — Histoire de Châteauvillain (1882), p. 295-300.

Allichamp.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 323.

Ambonville.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 330.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), 371.

Andelot.

Voir aussi : *Montéclair*.

DUCHESNE (ANDRÉ). — Antiquitez et Recherches des villes de France (1668), I, 321.

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine, 2e édit. I, 23.

CHEZJEAN. — Andelot. Notice sur cette ville et sur quelques objets trouvés au Mont-Eclair. 1850, in-4°. (Mém. de la Soc. hist. et archéol. de Langres, I, 177-181.)

N. — De la cure d'Andelot et de Morteau. (La Haute-Marne, revue champenoise, p. 496.)

Eglise.

FÉRIEL (J.). — Andelot. Epitaphe métrique du XIIIe siècle. (Mém. de la Soc. hist. et archéol. de Langres, I, 159-162. In-4°.)

M. Fériel a également fait imprimer cette notice dans le Bulletin archéologique du Comité des Arts et Monuments, IV (1849), p. 501.

PINARD. — Eglise Saint-Louvent. (Mem. de la Soc. hist. et archéol de Langres, II, 26-28).

Andilly.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 61.

Anglus.

COURTALON-DELAISTRE. — Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes, III (1784), 384.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), 430.

Anrosey.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 62.

Aprey.

COURTÉPÉE. — Description du duché de Bourgogne. 2e édit., IV, 242.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres 1836), 64.

PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.). — Les faïences d'Aprey. (Bulletin de la Soc. hist. et archéol. de Langres, I, 131-143.)

Arbigny-sous-Varennes.

(Commanderie du Temple, puis de Malte).

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 65 et 503.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre VII. Commanderies. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 310.)

ARBIGNY (F. d'). — Notice sur Arbigny. (Bulletin de la Soc. hist. et archéol. de Langres, III (1888), 116.)

Arbot.

[FYOT] — Histoire de l'église abbatiale et collégiale de Saint-Estienne de Dijon (1696, in-fol.), p. 303.

Il y a quelques mots sur Aulnoy. P. 329 du même ouvrage, l'auteur dit : « Il a été reconnu, depuis l'impression du Pouillé, que la paroisse d'Arbotz ne dépend pas de la présentation des abbez de S. Estienne. »

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 503.

Arc-en-Barrois.

Pour les antiquités, voir aussi : Montrot.

[VIGNIER.] — Du doyenné particulier de Langres, et spécialement de quelques lieux considérables qui y sont compris. Article Ier. D'Arc-en-Barrois et autres châteaux. (Revue de Champ. et de Brie, IV (1878), 153. Extrait de la *Décade historique*, chap. XXIII.)

COURTÉPÉE. — Description du duché de Bourgogne, 2e édit. IV, 207.

DEPPING. — Notice archéologique sur la ville d'Arc-en-Barrois (département de la Haute-Marne). Paris, 1846, in-8°. (Extrait des mém. de la Soc. nationale des antiquaires de France, XVIII (1846), ou nouvelle série, t. VIII, p. 130.)

[POULLAIN (Docteur A.)]. — De quelques restes celtiques qui se trouvent dans la forêt d'Arc-en-Barrois. Chaumont, 1864, in-8°.

POULLAIN (Docteur A.). — Le territoire d'Arc-en-Barrois (Haute-Marne) à l'époque celtique. Chaumont, 1879, in-3°.

Hôpital.

[POULLAIN (Docteur A.)]. — Notice historique sur l'hôpital d'Arc-en-Barrois (Haute-Marne). Chaumont, 1868, in-8°.

Récollets.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre XV (*sic*), § 6. Cordeliers. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 273.)

Arnoncourt.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)] — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 66.

BOUGARD (Docteur E.). — Géographie illustrée du canton de Bourbonne-les-Bains (1882), p. 74.

Attancourt.

Il ne saurait être question ici des ouvrages purement techniques sur les eaux minérales d'Attancourt.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 242.

NICAISE (A.). — Colliers mérovingiens trouvés à Champigny (Aube), et objets découverts dans le tumulus d'Attancourt (Haute-Marne). (Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, 1883, 278 et 285.)

Aubepierre.

FINOT (J.-P.). — L'Aube et ses bords (1866), 14.

Auberive.

Abbaye d'hommes, ordre de Cîteaux.

[DURAND et MARTÈNE (D. D.)]. — Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur. 1717, in-4°; 1re partie, 113.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 83.

GALLIA CHRISTIANA. — Edit. 3e, IV (1728), col. 833.

COURTÉPÉE. — Description du duché de Bourgogne. 2e édit. IV. 287.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 68 et 507.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre III, § II. Abbaye d'Auberive. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 176.)

FINOT (J.-P.). — L'Aube et ses bords (1866), 4.

ROYER (CH.). — Chartes concernant l'abbaye d'Auberive. (Bulletin de la Soc. hist. et archéol. de Langres, II (1882), 124-130.)

La lecture est évidemment fautive en plusieurs endroits.

GUYTON (Dom). — Voyage littéraire en Champagne. (Revue de Champ. et de Brie, (1886), XXI, 176.)

Mémoires relatifs à la séparation de la mense abbatiale et de la mense conventuelle :

1. — MÉMOIRE pour le sieur Jean Quilliard, Maître de Forge et Fermier général des biens et revenus de l'Abbaye d'Auberive, contre Messire François-Maximilien-Hermand Druon de Hinnisdal de Fumal, Prêtre, Abbé Commendataire de la dite Abbaye d'Auberive, et les Prieur et Religieux de la même Abbaye (par Me Burel, avocat. Paris, 1780). In-4°, 32 p.

2. — PRÉCIS pour les Prieur et Religieux de l'Abbaye Royale de Notre-Dame d'Auberive, ordre de Cîteaux, filiation de Clairvaux, contre Messire Druon de Hinnisdal de Fumal, Prévôt de l'Eglise Métropolitaine de Cambray et Abbé Commendataire de l'Abbaye d'Auberive, et contre le sieur Quilliard, Fermier général des revenus de la même Abbaye, en présence de Dom de Moyria, Procureur Général de l'Ordre de Cîteaux (par Me Mille, avocat. Paris, 1780). In-4°, 14 p.

3. — MÉMOIRE pour les Prieur et Religieux de l'Abbaye d'Auberives, Ordre de Cîteaux, filiation de Clairvaux, contre Messire Druon de Hinnisdal de Fumal, Prévôt de l'Eglise Métropolitaine de Cambray et Abbé Commendataire de l'Abbaye d'Auberives, et contre le sieur Quilliard, Fermier général des revenus de la même Abbaye, en présence de Dom de Moyria, Procureur Général de l'Ordre de Cîteaux, (par Me Mille, avocat. Paris, 1780); in-4°, 75 p.

4. — PRÉCIS pour les Prieur et Religieux de l'Abbaye Royale de Notre-Dame d'Auberives, diocèse de Langres, Ordre de Cîteaux, filiation de Clairvaux, contre Messire François-Maximilien-Hermand Druon de Hinisdal de Fumal, Prêtre, Prévôt de l'Eglise Métropolitaine de Cambray, Abbé Commendataire de l'Abbaye d'Auberives (par Me Mille, avocat Paris, 1783). In-4°, 21 p.

5. — PRÉCIS pour François-Maximilien Hermand Druon de Hinnisdal de Fumal, Abbé Commendataire de l'Abbaye d'Auberives, Ordre de Cîteaux, filiation de Clairvaux, contre les Prieur et Religieux de la même Abbaye, (par Me Desnos de La Grée, avocat. Paris, 1783). In-4°, 18 p.

Aubigny.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 78.

Prieuré de S. Symphorien.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre VII. Prieurés. § 1er. Diocèse de Langres. (La Haute-Marne, revue champenoise, 335.)

Aujeurs.

FONDATION d'une école, de plusieurs messes et prières (à Aujeurre, en Champagne), par M. Moilleron et sa femme. Paris, 1666, in-12. (Lelong, Bibl. Hist. de la France, 2e édit. I, p. 336, n° 5030).

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 78.

Aulnoy.

Voir : Arbot.

Autigny-le-Grand.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 276.

Autigny-le-Petit.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 275.

Avrainville.

BARTHÉLEMY E. de. — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 244.

Bailly-aux-Forges.

BARTHÉLEMY E. de. — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 247.

Baissey.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.). — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 82.

Balesme.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.). — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 84.

Banne.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.). — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 86.

Bassoncourt.

COURTÉPÉE. — Description du duché de Bourgogne, 2e édit. IV (1848), 162.

ROSSIGNOL. — Le bailliage de Dijon après la bataille de Rocroy. Procès-verbaux de la visite des feux (en 1645). 1857, in-8°, p. 232.

Baudrecourt.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), 382.

Bay.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.). — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 93.

Beaucharmoy.

BOUGARD (Docteur E.). — Géographie illustrée du canton de Bourbonne-les-Bains (1882), 76.

Beauchemin.

(Commanderie du Temple, puis de Malte).

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.). — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 93.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre VII. Commanderies. (La Haute-Marne, revue champenoise, 310.)

Beaulieu (commune d'Hortes).

Abbaye d'hommes, Ordre de Cîteaux.

Nota. — Lelong (Bibl. hist. de la France, I, p. 805, n° 13020) indique pour cette abbaye un ouvrage (Vita S. Rodingi) qui concerne l'abbaye de Beaulieu en Argonne.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 83.

GALLIA CHRISTIANA. — Edit. 3e, IV (1720), col. 845.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.). — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 95.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre IV § III. (La Haute-Marne, revue champenoise, 185.)

GUYTON (Dom). — Voyage littéraire en Champagne. (Revue de Champagne et de Brie, XXIII (1887), 309.)

Belfays (commune de Montigny-le-Roi).

(Abbaye de femmes, Ordre de Cîteaux).

GALLIA CHRISTIANA. — Edit. 3e, IV (1728), col. 655.

Belmont.

Abbaye de femmes, Ordre de Cîteaux).

Voir aussi : Buxières et Belmont.

[DURAND et MARTÈNE (D. D.)]. — Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, 1717, in-4°. 1re partie, p. 141.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 88.

GALLIA CHRISTIANA. — Edit. 3e, IV (1728), col. 850.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 97.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre IX, § X. (La Haute-Marne, revue champenoise, p. 239.)

BRIFFAUT (L'abbé). — Histoire de la ville de Fayl-Billot (1860), p. 211.

Benoitevaux.

(Commune de Busson. Abbaye de femmes, Ordre de Cîteaux.)

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 247.

GALLIA CHRISTIANA. — Edit. 3., XIII (1785), col. 1078.

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine. 2e édit. I, 111; II, 279.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Notice historique sur Benoitevaux Chaumont, 1851, in-8°, 61 p.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre IV, § XI. (La Haute-Marne, revue champenoise, p. 259.)

Bettaincourt.

MÉMOIRE pour les héritiers du comte de Pont de Rennepont, contre les syndics et communautés de Roche, Betaincourt et Cultru. Questions : I. Le seigneur de Roche, Betaincourt et Cultru doit-il être maintenu dans la propriété des Bois du territoire ? — II. Doit-il, au moins, avoir le triage dans ces mêmes Bois ? — In-4°, 1776; 86 p. et 3 p. de table.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Notice historique sur Benoitevaux (1851), p. 54.

Bettancourt-la-Ferrée.

VAVERAY (De). — L'Élection de Vitry-le-François (1738), 40.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 262.

Beurville.

COURTALON-DELAISTRE. — Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes, III (1784), 331.

ROYER (Ernest). — Quelques notes sur Beurville, Blinfey et La Fontaine de Ceffonds aux XIIe et XIIIe siècles. 1883, in-8°. (Mémoires de la Société des Lettres, etc. de Saint-Dizier, années 1882-83, p. 205.)

Bienville.

VAVERAY (De). — L'Élection de Vitry-le-François (1738), 42.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 264.

PINARD. — Bienville (Haute-Marne). — In-8°, s. l. n. d. 8 p. — Au verso du titre : Wassy, imprimerie de Lerouge-Prignot.

Paraît être un tirage à part d'un article de journal.

Bize.

BONVALLET (A.), — Les fiefs de la mouvance royale de Coiffy. (Revue de Champ. et de Brie, XVIII (1885), 35.)

Blaise

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), 385.

[LEMOINE (J.-B.)]. — Blaise (Haute-Marne), souvenir de ses enfants. Chaumont, imprimerie Miot-Dadan, 1883, in 8°.

Blancheville.

MÉMOIRE pour les prieur et religieux de l'abbaye de Sept-Fontaines, ordre de Prémontré, intimés, contre les Habitans de la Communauté de Blancheville, appellants. S. n. l. d. (Paris, 1776), in-4°, 24 p.

Blécourt.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne (1721), I, 341.

CRÉPIN (L'abbé J.-B.-A.). — Notice historique sur la paroisse de Blécourt (Haute-Marne). 1858, in-8°; 7 pl.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 279.

Eglise.

PINARD (T.). — Notre-Dame de Blécourt. In-8°, 8 p., s. l. n. d. Signé : T. Pinard. (Extrait du Supplément du Journal des Villes et des Campagnes, n° du 13 déc. 1845.

C'est peut-être le même article qui a été reproduit dans la Revue Archéologique, 3e année (1847), 1re partie, p. 47.

PECHINÉ (P.). — Notice historique et descriptive sur l'église de Blécourt. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 197.)

PINARD (T.). — Encore Notre-Dame de Blécourt. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 315.)

FÈVRE (L'abbé J.). — Le pèlerinage de Blecourt, son principe, ses origines, son église et ses annexes. Wassy, 1880, in-8°.

Blessonville.

DIDIER (L'abbé C.). — Histoire de Châteauvillain, suivie d'une notice sur les communes du canton (1882), 300.

Blinfey.

Voir : Beurville.

Bonnevaux (commune de Jonchery).

(Commanderie.)

[illegible] — [illegible] les é[illegible] Haute-[illegible] VI. La [illegible] champenoise [illegible]

[illegible] commune de [illegible]

[illegible] nes et de femmes, [illegible] hommes, ordre de [illegible] N.) — Promptuarium [illegible] atum Tricassinæ diœ[illegible] 349.

[illegible] fondation.

[illegible] SERROIS (N.). — La [illegible] chrestienne (1637), fol. 277 [illegible]

[illegible] AND et MARTÈNE (D.D.). [illegible] ge littéraire de deux religieux [illegible] de la Congrégation de [illegible] Maur, 1re partie (1717), 96.

[illegible] GIER. — Mémoires histori[illegible] la province de Champagne, II [illegible] 218

[illegible] YTON (Dom). — Voyage litté[illegible] en Champagne (1714). (Revue [illegible] Champ. et de Brie, III (1877), [illegible]

GALLIA CHRISTIANA. — Edit. [illegible] XII (1770), col. 603.

COURTALON-DELAISTRE. — [illegible] topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes, III (1784) 350.

REVUE ARCHÉOLOGIQUE, IV (1847), 474.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). Les moines du Der (1845), 148.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre IV. § XIV. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 263.)

[PINARD]. — N.-D. de Boulancourt (Haute-Marne). In 8°. 8 pl. S. l. n. d. Signé à la fin : T. Pinard. (Wassy, imprimerie de Lerouge-Prignot.)

PINARD. — Notre-Dame de Boulancourt. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 391.)

LALORE (L'abbé Ch.). — Cartulaire de l'abbaye de Boulancourt, de l'ancien diocèse de Troyes, aujourd'hui du département de la Haute-Marne. 1869, in-8°, 100 p. (Extrait des Mémoires de la Société Académique de l'Aube, 1869, p. 101 et suiv.).

Ce n'est pas le texte, mais seulement l'analyse d'un cartulaire du XVIIIe siècle.

LUCOT (L'abbé). — L'abbaye de Boulancourt, Beata Maria de Bullencuria, et le monastère du Lieu-Des-Dames, Locus Dominarum prope Bullencuriam, de l'ordre de Cîteaux, en Champagne. Châlons, 1877, in 8°, 54 p. (Extrait des Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne, année 1876.)

Bourbonne-les-Bains.

Comme cette bibliographie est purement historique, nous n'avons pas relevé les nombreuses publications scientifiques, exclusivement relatives aux eaux thermales de Bourbonne ; on en trouvera, du reste, une très complète description, avec la réimpression des plus rares, dans l'ouvrage du docteur Bougard : *Bibliotheca Borvoniensis*. Cependant, comme plusieurs de ces notices renferment en outre des notes historiques sur la ville de Bourbonne, nous avons cité toutes celles qui sont dans ce cas.

La bibliographie du docteur Bougard est très complète. Il serait à désirer que cet exemple fût imité.

GAUTIER (H.). — Dissertation sur les eaux minérales de Bourbonne-les-Bains. 1716. (Bibliotheca Borvoniensis, p. 254.)

[CHARLES (curé de Bourbonne)]. — Relation du grand incendie arrivé à Bourbonne-les-Bains, en Champagne, le premier de may de cette année 1717. Paris, in-4°.

A été réimprimée par le docteur Bougard en 1862. (Paris, Aubry) et en 1866 (Bibliotheca Borvoniensis, p. 272), et par Carnandet en 1863 (Trésor des pièces rares et curieuses de la Champagne, I, 163.)

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne II (1721), 342. (Cette notice a été réimprimée par le docteur Bougard, p. 288.)

DIDEROT. — Voyage à Bourbonne en 1770. (Mémoires, correspondance et ouvrages inédits de Diderot. Paris, Paulin, 1831, III, 129 et suiv. — Réimprimé par le docteur Bougard dans sa Bibliotheca Borvoniensis.)

MATHIEU (L'abbé). — Description historique du département de la Haute-Marne. (Annuaire du département, 1804, p. 56.)

LE MOLT. — Notice sur Bourbonne, 1830, in-8°.

BERGER de XIVREY. — Lettre à M. Hase sur une inscription latine du second siècle trouvée à Bourbonne-les-Bains, et sur l'histoire de cette ville. Paris, 1833, in-8°.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Notice historique sur la ville de Bourbonne-les-Bains, par M. ***, membre correspondant de la Société Royale des Antiquaires de

France. 1836, in-8°. (Extrait textuel des Recherches historiques du même auteur, sur l'arrondissement de Langres (1836), p. 99 et suiv.).

ATHÉNAS (R. A.). — Guide général des baigneurs aux eaux minérales de Bourbonne. 1843, in-8°. (Histoire des origines.)

[DUGAS de BEAULIEU]. — Observations sur le mémoire de M. Digot, intitulé : « Recherches du véritable « nom et de l'emplacement que la « table de Peutinger indique sous le « nom de Andesina ou Indesina, » et Assignation à Bourbonne-les-Bains de l'édifice thermal sans nom qui figure sur la même table. 1854, in-8°.

BOUGARD (Docteur E.). — Bibliotheca Borvoniensis ou Essai de Bibliographie et d'Histoire contenant la reproduction de plaquettes rares et curieuses et le catalogue raisonné des ouvrages et mémoires relatifs à l'histoire de Bourbonne et de ses thermes. Paris et Chaumont, 1866, in-8°, 728 p.

PP. 1-163. Notice sur la ville.

RENARD (A.). — Bourbonne. Son nom, son origine, ses antiquités gallo-romaines, ses établissements thermaux, son ancien château et sa seigneurie ; la ville comme commune et comme paroisse. (Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, II (1875-76), 309.)

BÉZANCENET (A. de). — Bourbonne-les-Bains. (Revue de Champ. et de Brie, VII (1879), 410.)

LACORDAIRE (A.). — Les seigneurie et féaultez de Bourbonne, ensemble les déduictz et dénombremens d'icelle. (Revue de Champ. et de Brie, VIII (1880), 163, 302, 385, 449 ; IX (1880), 46, 235, 391, 480 ; X (1881), 120, 298, 401 ; XI (1881), 31, 325, 403, 457 ; XII (1882), 214, 392, 450 ; XIII (1882), 45, 233 ; XV (1883), 294, 386.)

LACORDAIRE (A.). — Bourbonne autrefois et Bourbonne aujourd'hui. (Revue de Champ. et de Brie, XIII (1882), 451 ; XIV (1883), 302, 389, 471 ; XV (1883), 53, 223.)

BOUGARD (Docteur E.). — Géographie illustrée du canton de Bourbonne-les-Bains. 1882, in-4°.

P. 77 à 177, Bourbonne.

BONVALLET (A.). — Les fiefs de la mouvance royale de Coiffy. (Revue de Champ. et de Brie, XVIII (1885), 40, 125 ; XIX (1885), 188.)

VIARD (J.). — Renard de Choiseul, seigneur de Bourbonne, et Charles IV. (Revue de Champagne et de Brie, XXIV (1888), 321.)

Etablissement thermal. — Inscriptions romaines. — Antiquités diverses.

Outre ce qui est dit dans les notices sur Bourbonne (ci-dessus), voir plusieurs dissertations dans Bougard (Bibliotheca Borvoniensis) pp. 228, 236, 253, 294, 332, 353, 355, 362, 380, 400, 402, 409, 413, 450, 464, 539, 583.

COQUEBERT-MONBRET. — Note sur une pierre antique trouvée à Bourbonne-les-Bains. (Mémoires de la Société des Antiquaires de France, IX (1832), 201.)

Réimprimé dans Bibliotheca Borvoniensis, p. 580.

DUGAS de BEAULIEU. — Mémoire sur les antiquités de Bourbonne-les-Bains. (Mémoires de la Société des Antiquaires de France, XXXV (1860) ou 3e série, V, p. 57.)

BEAUNE (H.). — Inscriptions antiques récemment trouvées à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne). (Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1869, 123.)

FRŒHNER. — Inscription romaine découverte à Bourbonne-les-Bains en 1869. In-8°, 1870. (Comptes-rendus de la Société française de Numismatique et d'Archéologie, II, 24.)

BERTRAND (A.). — Découverte d'antiquités romaines à Bourbonne-les-Bains, Haute-Marne. (Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1875, 52.)

CHABOUILLET. — Notice sur des inscriptions et des antiquités provenant de Bourbonne les-Bains. 1881, in-8°. (Revue Archéologique, nos de janvier, février, mars 1880 et mai 1881.)

LACORDAIRE (A.). — Fouilles faites à Bourbonne-les-Bains en 1887. (Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, III (1888), 102.)

INSCRIPTION de Bourbonne, d'après un monument du cabinet de feu M. Defay, à Langres. (Bulletin archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 1888, 332.)

Eglise.

BROCARD (H.). — Eglise Notre-Dame de Bourbonne. (Mémoires de la Société hist. et arch. de Langres, II (1877), 339.)

Hôpital.

BOUGARD (Docteur E.). — Bibliotheca Borvoniensis (1866), p. 310.

LACORDAIRE (A.). — Notes historiques sur l'hôpital royal militaire

de Bourbonne-les-Bains. Langres, 1880, in-8°.

Bibliothèque.

VOILLARD (E.). — Note historique sur la Bibliothèque. (Revue de Champ et de Brie, XV (1883), 157.)

LACORDAIRE (A.). — Réponse à la notice ci-dessus. (Ibidem, 315.)

VOILLARD (E.). — Nouvelle réponse. (Ibidem, XVI (1884), 88.)

Bourg.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 150.

Bourmont.

DURIVAL. — Mémoire sur la Lorraine et le Barrois (1783), p. 277.

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine et du Barrois (1756), 2e édit. I, 144.

DURIVAL. — Description de la Lorraine et du Barrois, II (1779), 166.

MÉMOIRE à l'Assemblée Nationale, Pour la Ville de Bourmont et la Province du Bassigny-Barrois. In-4°, 11 p. (1789).

La ville réclame ce dont elle a été dépouillée (transfert de partie des juridictions à La Marche, union du chapitre à celui de Poussay, etc.) et le rétablissement du District.

MATHIEU (L'abbé). — Description du département de la Haute-Marne. (Annuaire du département, 1801, 29.)

GROSLIN (L'abbé). — Notice historique sur la ville de Bourmont, son ancienneté, sa constitution civile et religieuse, ses établissements et ses chartes. Neufchâteau, 1840, in-8°, 47 p.

Bailliage.

DURIVAL. — Description de la Lorraine et du Barrois, II (1779), 165.

Chapitre.

PIECES et Mémoire pour servir de Moyens aux oppositions formées à l'enregistrement de toutes Lettres patentes portant la suppression du Chapitre de l'insigne Collégiale de la Ville de Bourmont-en-Barrois et l'union de ses revenus au chapitre des Dames de Poussay en Lorraine [1761], in-4°, 52 p.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre II, § 8. (La Haute-Marne, revue champenoise, (1856), 135.)

Annonciades.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre XV (*sic*), § XI. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 275.)

(*A suivre.*)

A. ROSEROT.

ANNALES DE DOM GANNERON*

CHARTREUX DU MONT-DIEU

CENTURIE X
depuis l'an 900 jusques à l'an 1000

De l'archevesque Hervée, successeur de Foulques

L'an 900, après la mort du B. Foulques, fut installé au siège de Reims pour 35e archevesque, Hervée, qui fut sacré par les évesques de la province, et demeura en sa prélature jusques à l'an 922 ; ç'a esté un des grands prélats de l'église de Reims, qui a fort illustré son pontificat, comme nous dirons ailleurs.

Pour ce qui nous touche présentement, je trouve qu'il a visité souvent nos quartiers après que les Hongres, que l'empereur Arnoul avoit fait descendre en France, eurent fourragé le Rethelois et destruit Mousom en ses églises et murailles.

Iceluy Hervée travailla fort à remettre ladite ville en sa splendeur première, comme estant la seconde ville du siège archiépiscopalle de Reims et une terre souveraine dont jouissoient ses archevesques, qui n'estoient pas encore alors comtes ou ducs de Reims ; et partant, il fit faire des nouvelles murailles et fortifications alentour de Mousom, et rebastit pareillement l'église de Nostre-Dame qui avoit esté ruinée plusieurs fois, et qui avoit eu auparavant des religieuses de Saint-Benoist, et la dédia luy mesme à l'honneur de Nostre-Dame comme elle estoit auparavant ; mais au lieu de religieuses, il y mit un collège de chanoines.

En après, comme il veid que Herlebald, comte de Portian et de Chestre[1] près Grandprez, avoit occupé plusieurs terres de l'église de Reims, et avoit fait bastir un fort à Mézières, où il avoit mis gens qui picouroient par tout et incommodoient fort les appartenances de l'église, il l'excommunia solennellement ; mais voyant que le comte ne s'en soucioit guères, il s'advisa d'un autre remède qui fut de se servir du glaive de Saint-

* Voir page 355, tome II de la *Revue de Champagne*.

1. Lire : *Castrice*.

Paul, voyant que les clefs de Saint-Pierre n'y pouvoient rien faire.

Il amassa donc une forte armée et alla à l'encontre de ce tyranneau qu'il assiégea l'espace d'un mois dans Mézières, et la chose luy réussit assez heureusement, car il prit la ville d'assaut, comme aussy le chasteau d'Omont, que le mesme comte avoit surpris peu auparavant ; et Herlebalde fut contraint prendre la fuite ; et comme il se vouloit retirer en Allemagne, il fut tué et saccagé misérablement ; ce qu'ayant sceu Hervée, il le deslia de l'excommunication, à la requeste du roy de France.

L'église de Senuc, où reposoit saint Oricle, ayante esté ruinée ainsy que tant d'autres des environs qui avoient senty les fléaux de Dieu par les mains des Normans et Hongres, il arriva au commencement du pontificat d'Hervée que quelque simple villageois eut révélation et commandement de couvrir la sainte fontaine où saint Oricle avoit lavé sa teste après sa décollation, et comme il n'en tenoit compte, il fut malade l'espace d'un an entier ; mais ayant recogneu sa faute, il reçut guérison. Depuis que ladite fontaine fut couverte, les miracles commencèrent d'y foisonner. Beton, curé de Senuc, s'estant fait faire un bain de ladite eau, il fut aussy tost puny de maladie, qui luy dura un an, de laquelle néantmoins il ne fut jamais parfaitement guéry.

L'AN 915

Manassès, premier du nom, fils d'Albon II, fut comte de Rethel et du comté d'Hainau après son père, et mourut de mort soudaine l'an 915, laissant ses terres à Rainier, son fils.

Il faut remarquer qu'il y a eu plusieurs comtes de Rethelois de ce nom qui s'appellent et escrivent diversement ; mais ce n'est qu'une seule appellation que la variété des temps et l'ignorance de quelques copistes ont altérée ; car on trouve escript en latin *Manasses*, *Manasserus*, et en françois, *Manassès*, *Manassier*, *Manessier*, *Manenchier*, *Menaucer*, comme on lit en divers titres et épitaphes.

Gisilbert, duc de Lorraine, fut fait duc de Lorraine l'an suivant 916, et fut submergé l'an 946 en combattant. Il fut ensevely à Remiremont. Aucuns de ses successeurs tindrent ce duché assez retranché et raccourcy ; mais aussy ils en estoient seigneurs propriétaires et absolus.

Au temps du pontificat d'Hervée, comme il régnoit par tout une extrême sécheresse et que les biens de la terre sembloient

devoir périr, on fit faire des processions par toute la France. Or, comme ceux de Montfaulcon en faisoient de leur costé, portans avec eux la chasse de saint Bauldry, leur patron, ceux de Saint-Jovin en faisoient aussy du leur, portans avec eux celle du leur, c'est-à-dire le corps de saint Jovin. Ces deux corps saints vindrent à se rencontrer sans y penser, et tout aussy tost le ciel se mit si fort à plouvoir que toute la campagne fut pleinement arrousée ; et pour un second miracle, comme tous les assistans furent percés de la pluye, il ne tomba jamais une seule goute d'eau sur le poisle qui couvroit les fiertes des saints corps ; et d'abondant, au lieu mesme où se fit cete rencontre, il y eut un borgne qui fut illuminé de l'œil qu'il avoit perdu. Mais, comme cet ingrat s'en fust allé sans remercier Dieu et ses saints, arrivant en sa maison, il le perdit de rechef. En après, ces deux corps saints furent apportez au monastère de Montfaulcon ensemblement ; mais celuy de saint Bauldry s'appesantit si fort qu'il fut impossible de le plus mouvoir, jusques à ce qu'on s'advisa de faire passer celuy de saint Jovin devant, et après saint Bauldry le suivit, voulant ainsy déférer à saint Jovin, par droit d'hospitalité.

L'AN 922

Seulfe, archidiacre de Reims, succéda à Hervée à l'archevesché de Reims l'an 922, et fut empoisonné l'an 925; car iceluy voulant protéger les terres de l'église de Reims et débusquer quelquns des neveux de son prédécesseur, qui en occupoient quelques places, promit à Héribert, comte de Vermandois, de faire eslire son fils pour archevesque de Reims ; mais comme les domestiques dudit Héribert voyoient que leurs affaires n'iroient pas bien si Seulfe vivoit longtemps, on dit qu'ils lui donnèrent le boucon[1].

Quant aux neveux de l'archevesque Hervée, qui s'appelloient Odon et Hervée, ils amassèrent quelques gensdarmes pour se fortifier dans les places que leur oncle leur avoit confié de son vivant, et firent de grands maux ès environs de Mézières et de Mousom ; mais ils furent finalement pris par le comte Héribert, qui les livra entre les mains du roy Robert.

Sous le pontificat aussy de Seulfe, la terre de la sépulture de saint Oricle de Senuc et de ses sœurs, commença à s'eslever miraculeusement avec le cercueil où ils estoient ensevelis, à raison de quoy on les leva incontinent de terre pour les mettre

1. Mets ou breuvage empoisonné.

en une chapse ; et partant, il faut remarquer que la translation desdits saincts fut faite au temps de Seulfe, et que dès lors, on les mit sur l'autel.

L'AN 925

L'an 925, après la mort de Seulfe, le comte Héribert s'empara de l'archevesché de Reims, ou plustot de ses revenus, au nom de son fils Hugues, qui avoit à grand peine atteint l'aage de cinq ans, et ainsy l'archevesché de Reims fut despourveu de vray pasteur depuis l'an 925 jusques à l'an 932, que ceux à qui il touchoit donnèrent ordre qu'on esleust Artalde, religieux de Saint-Remy, qui en estoit très digne.

Misères qui régnèrent au pays durant la vacance

L'occasion pour laquelle nostre pays des Essuens patit tant durant l'enfance de l'archevesque Hugues ne vint pas entièrement pour son regard, car les partialitez qui régnoient dans le royaume y contribuèrent bien davantage, bien qu'aussy le comte Héribert brouilla fort, à cause de son fils Hugues.

Les Hongres ayant passé le fleuve du Rhin, vindrent foudre en ce pays, et comme disent les histoires, *per sylvam Argonæ palantes usque ad castrum Vongense, omnia gladio et incendio tradiderunt ;* ils vindrent en ce pays par la forest d'Argonne, entre Sthenay et Verdun, et mirent tout à feu et à sang, jusques au bourg de Vong-sur-Aixne, sans aucune résistance, ce qui leur donna hardiesse de passer outre la rivière, et de tendre vers Reims, où ils firent un merveilleux ravage ès environs, comme aux monastères de Saint-Thierry et de Saint-Basle, qu'ils ruinèrent et bruslèrent.

Quelque peu de temps auparavant leur arrivée, quelque dévot religieux de Saint-Thierry, homme de sainte vie, appelé Bertry, estant mort, s'apparut à un autre religieux du mesme monastère qui estoit malade, qui avoit nom Otbert, l'exhortant de se despouiller de l'affection qu'il avoit de demeurer au monde, et de s'acheminer vers luy afin de jouyr de choses qu'il ne pouvoit luy exprimer, luy prédisant le désastre qui arriveroit bientost à son monastère et aux autres quartiers de la France, par la faction des Hongres, ce qui arriva ainsy ; car dès qu'Otbert fut mort, ces locustes hongroises vindrent brouter le résidu de ces chenilles normandes qui avoient fourragé la Champagne quelques années auparavant.

J'ay leu encore quelque part, que ces Hongres firent un autre ravage sous l'archevesque Artald ; mais je n'y ay rien remarqué de spécial qui concerne ce pays. Mais le dommage

que firent les Hongrois ne fut qu'en une passade : les propres seigneurs de France y firent bien d'autres dégasts.

Le roy Raoul avoit une armée au Rethelois, et le roy Charles le Simple y en avoit aussy une; et comme Charles s'en vint à Reims, il y fut arresté; néantmoins, il fut en cela plus heureux que sage, car Raoul fit la paix avec luy, luy rendant toutes sortes de debvoirs, et luy fit pareillement plusieurs présens et luy restitua la terre d'Attigny-sur-Aixne, de laquelle il s'estoit emparé.

D'autre costé, le comte Héribert de Vermandois eut beaucoup à desmesler avec Boson, frère du roy Raoul, touchant le chasteau de Vitry, qu'Héribert avoit pris sur Boson; mais peu après les gens de Boson le reconquirent sur Héribert et s'emparèrent aussy de Mousom. Mais les Mosommois, qui appréhendoient l'insolence de la garnison de Boson, et qui se promettoient davantage de bon traittement du comte Héribert pour estre leur seigneur aucunement naturel, et par son fils nommé archevesque, ils mandèrent ledit Héribert à leur secours, et iceluy usant de grande diligence passa la Meuse et survint à l'improviste, et entra par la porte que les bourgeois luy ouvrirent, et iceluy prit prisonniers tous les soldats de Boson, et tint toujours depuis garnison en cete ville jusques au temps d'Artalde.

L'AN 929

Charles le Simple, roy légitime de France, mourut emprisonné à Péronne par le comte Héribert l'an 929 ; ce fut luy qui, avec sa femme Frédéronne (enterrée à Saint-Remy) donna le village de Corbeny à l'abbaye de Saint-Remy. Il eut quelques armées au Rethelois, mais il n'y fit pas jamais grands exploicts; et l'archevesque Hervée luy vint bien à point, l'assistant d'hommes et d'argent, quand les princes estoient mutinez contre luy.

L'AN 932

Artalde, religieux de Saint-Remy, fust esleu archevesque 37e de Reims par le mandement et faveur du roy Raoul, qui pour ce avoit assiégé Reims, afin de provoquer les Rémois à faire eslection. Il fut contraint quitter le siège, l'an 941, à Hugues, son compétiteur. Or, bien que ce fust pour l'advancement spirituel du diocèze qu'Artald fust esleu, néantmoins, telle eslection fut cause de grands maux, et d'altérer beaucoup le temporel de l'église, et spécialement les possessions qu'elle avoit sur la frontière comme à Mézières et Mousom, et au Rethelois, qui estoient mangés alternativement par les armées

des deux archevesques et de leurs fauteurs, asçavoir Raoul et Héribert, qui estoient en pique ensemblement ; mais ce fut encore bien pis quand Artald fut expulsé de son siège par après.

De saint Mérolilain, tué sur la rivière d'Aixne
L'AN 940

On ne sçait pas au vray précisément l'année du martyre de ce saint Escossois, mais bien celle de sa translation ou révélation, qui fut un peu devant qu'Artalde fust déposé.

Il est vraysemblable que ce saint Mérolilain, prestre Escossois, estoit mort vers le temps de Charlemagne, lors qu'il y avoit si grande presse à fréquenter les saints lieux de la ville de Rome, où s'acheminant aussy, comme il passoit nostre rivière d'Aixne, il fut tué par des voleurs ; le corps duquel fut apporté par ses compagnons à Reims, où il fut inhumé en une des églises de Saint-Hilaire, qui est celle qui est hors la porte Mars, où ayant esté longtemps sans estre recogneu, un peu avant que l'archevesque Artald fust absous de sa prélature, le saint Escossois s'apparut quatre ou cinq fois à diverses personnes, afin qu'on transferast son corps de ce lieu là, et spécialement il advertit qu'on ostast le corps de quelque trespassé qu'on avoit mis nouvellement sur le sien ; il révéla aussy son nom et qualité au vicaire de Saint-Hilaire, et pria qu'on advertist l'archevesque Artald de transférer son corps ailleurs, en lieu plus décent.

Mais, bien que l'archevesque fist réparer ladite église de Saint-Hilaire, il ne translata point pourtant saint Mérolilain de sa sépulture. Il fut puny incontinent de sa négligence, car on tint ung concile en ladite église, où il fut contraint céder le siège de Reims à Hugues, son compétiteur, en présence du comte Hugues-le-Grand, père de Hugues Capet ; et on transféra par après saint Mérolilain en l'église de Saint-Symphorien de Reims, où il est encore présentement.

Il a feste simple au bréviaire de Reims, au 18e jour de may ; mais il n'y a rien de lui au martyrologe romain. Floard parle de luy au livre 4, chap. 45, de son histoire, où il remarque qu'à l'ouverture de sa sépulture, on sentit ung odeur très suave sortant de son corps qui estoit revestu d'ornemens sacerdotaux.

Quant à l'église de Saint-Hilaire, hors la ville, où il avoit esté inhumé, saint Rigobert l'avoit donnée aux chanoines de Reims pour leur cimetière. Le vulgaire rémois appelle ordinai-

rement ce saint, saint Foulquart, par ignorance et faute d'en entendre la raison.

Quand le sieur Foulquart, bourgeois de Reims (père de nostre V. P. D. Loys Foulquart, religieux du Mont-Dieu, dont le sieur de Prain espousa la fille) estoit marguillier de l'église de Saint-Symphorien, voyant la chasse de saint Mérolilain assez négligée, il questa quelques aumosnes par la paroisse pour en faire une plus belle, ce qu'ayant fait, on transféra le corps saint de sa vieille chasse de bois peinct dans la nouvelle couverte de lames d'argent.

Or, comme le peuple commença de veoir cete nouvelle fierte, on demandoit quel sainct il y avoit dedans ; on disoit que c'estoit le corps de saint Mérolilain. Mais ce nom n'estant pas tant trivial, et qu'on ne pouvoit le retenir, on disoit que c'estoit le sainct de Foulquart ; et depuis, par abus, on vint à dire sainct Foulquart.

Son corps est presque entier dans ladite fierte, comme m'a asseuré le sieur Tuillier, docteur et doyen de laditte église ; toutefois on dit qu'il y a d'autres saintes reliques qui y sont meslées avec, à cause de quelques os comme de bras ou jambes, qui y sont trois fois.

Ce qui se passa de mémorable sous Hugues, archevesque

L'AN 941

Artalde, voyant les menées d'Héribert qui avoit occupé les terres de l'église de Reims, il l'excommunia publiquement en présence du roy Louys d'Outremer et de plusieurs évesques; mais peu après Héribert vint assiéger Reims avec Hugues le Grand et Guillaume de Normandie, et Artald fut contraint de céder la place ; et Hugues, fils d'Héribert, fut peu après installé au siège, et le pape Estienne luy envoya peu après le pallium et siégea depuis l'an 941 jusques à l'an 947, qu'il fut contraint de céder à Artalde.

Il avoit bien fait au commencement, quand son père vivoit, mais depuis qu'il fut mort et qu'on parla de restablir Artald, il se comporta plus en gendarme qu'en évesque. Le pays le ressentit plus que pas un autre du diocèse. Car, comme le roy s'entendoit avec Artald, et les autres princes avec l'archevesque Hugues, ce pays servit de théâtre de leurs tragédies, chascun taschant d'assiéger les places les plus fortes les uns sur les autres.

Les comtes Hugues le Grand et Héribert assiégèrent la ville

de Laon sur le roy, et le roy amassa une puissante armée et vint au Rethelois où les susdits comtes l'allèrent attaquer et luy déffirent ses gens et le reste se mit en fuite. Artald, qui estoit en la compagnie du roy, ayant perdu ce qu'il avoit, se retira au monastère de Saint-Basle, qu'on luy avoit assigné pour sa retraitte ; mais l'an suivant, il vint retrouver le roy qui lui promit faire rendre son archevesché, et sur cete promesse, Artald ayant pris avec soy ses frères charnels, il s'empara du chasteau d'Omont, et le roy lui donna encore gens pour prendre Mousom ; mais les gens que l'archevesque Hugues y avoit mis en guarnison les repoussèrent, bien qu'aucuns des siens y laissèrent la vie. Le roy, néantmoins, brusla le faux-bourg avant que de quitter le siège.

Il advient ce pendant que le roy Loys fit pendre Héribert, père de Hugues l'archevesque, comme disent les Annales, et Hugues se voyant sans appuy et ses affaires fort descousues, car on parloit desja de le transférer à un autre évesché pour faire place à Artald, pasteur légitime, ce fut de fortifier le mieux qu'il peust les places qu'il tenoit, afin qu'il ne fust contraint de démordre.

Il commença à faire beaucoup d'actes d'hostilité à l'encontre de ses adversaires, car il brusla le chasteau d'Ambly-sur-Aixne que tenoient les gens d'Artalde. En après, il vint planter le siège devant Omont que tenoit Dodon, frère d'Artalde ; mais il se contenta de quelques ostages qu'on luy donna et ne passa plus outre.

Il arrive cependant que le roy Loys est fait prisonnier à Rouen, et Hugues, voyant qu'Artalde estoit bien affoibly, il retourna assiéger le chasteau d'Omont qui luy fut rendu, après l'avoir assiégé l'espace de sept sepmaines, par Dodon, frère d'Artalde, à condition qu'il prendroit son fils et le fils de son frère, et leur rendroit la terre de leur père.

Mais le roy Othon, dont la sœur Gerberge estoit femme du roy Loys, ne s'endormit pas voyant son beau-frère détenu à Rouen par le Normand, car il vint assiéger Laon et Reims, gastant beaucoup de pays ; de quoy Hugues étant intimidé, prit la fuite quittant la ville de Reims, et Artalde fut restably en son siège par deux archevesques.

Le roy, estant délivré, s'en vint l'année suivante assiéger Mousom dont s'estoit emparé et fortifié Hugues expulsé de Reims, et le roy voyant qu'il ne pouvoit si tost venir à bout de cete place, il se retira après l'avoir assiégée un mois durant.

On permit cependant à Hugues d'y demeurer jusques à ce que les évesques eussent jugé des différends qu'il avoit avec Artalde. Les gens d'Hugues faisoient nonobstant de grandes saillies hors de Mousom, jusques à courir par les villages, et enlever tout ce qui y estoit, mesme au temps des vendanges ; ils coururent jusques aux vignobles de Reims, d'où ils enlevèrent presque tout le vin dont ils munirent Mousom et les autres places qu'ils tenoient.

Origine du duché de Luxembourg
L'AN 946

L'an 946, commença le duché de Luxembourg, enclavé dans la grande forest d'Ardenne, qui s'étend jusques à la rivière de Meuse, la ville mesme et quelques villages de la principauté de Mousom estant du Luxembourg, selon les rigueurs de la cosmographie, mais non pas selon l'estendue du domaine.

Ce duché donc s'estend jusques à nos Essuens, et estoit anciennement assez inhabité, et le moins cogneu des peuples d'Austrasie ; mais comme ce pays vint à se déffricher, peupler et civiliser, il commença d'avoir un duc particulier qui commença à faire parler de soy après que la France fut desmembrée de l'empire.

Le pays prend sa dénomination de la ville et chasteau ancien de Luxembourg qui est capitale dudit duché. Il a, à l'orient, le pays de Trèves et la rivière de Moselle ; à l'occident, la principauté de Mousom et la rivière de Meuse, au midi la Lorraine, et au septentrion de Liège.

La région est beaucoup stérile et peu fertile en plusieurs endroits, n'ayant point presque de villes et bien peu de bourgades ; et pour les villages, quand les plus gros passent trente feux, c'est au plus haut, car ce ne sont que divers hameaux divisés, qui de ça, qui de la, ou pour mieux dire, quelques chétifves maisons sylvestres amassées en quatre ou cinq mesnages qui gagnent leur vie aux bois qu'ils essartent et cultivent pour leur usage.

Le pays néantmoins, bien que sauvage, a esté assez fréquenté depuis que les armées s'y sont faict passage. Le premier comte fut Albert, fils de Ricuin, duc de Mosellane, qui commença de gouverner le pays en propriété l'an 946, et mourut l'an 970, ayant espousé Berthe, fille d'Alfonse, comte de Boulogne.

Après luy, vindrent Gisbert, l'an 1015 ; Fédéric, l'an 1020 ;

Conrad I, l'an 1050 : Conrad II, l'an 1055 : Guillaume, l'an 1070 : Conrad III, l'an 1131 : Henry I, l'an 1193 : Henry II, l'an 1272 : Henry III, qui fut empereur, l'an 1308 : Jehan, roi de Bohême, qui fut tué à la bataille de Créy, l'an 1347 ; Wenceslas II, 1406 : Sigismond, 1411 : mais Elizabeth, yssue de Jehan, roi de Bohême, obtint le duche de Luxembourg par droit d'hypothèque, et fut mariée à Anthoine de Bourgogne, comte de Rethelois, et fils de Philippe le Hardy, encore qu'Isabelle, fille de Sigismond, s'en qualifiast duchesse, mais sans en jouyr. Après, vint Anne d'Autriche et Isabelle d'Autriche, qui possédèrent le Luxembourg par la faveur des ducs de Bourgogne : mais ladite Isabelle le transporta à Charles le Hardy, dernier duc de Bourgogne, et ainsy il est entré en la maison de Flandres.

Artalde restitué, et du synode de Mousom

L'AN 947

Hugues ayant quitté Reims, mais non pas Mousom, où il tenoit nombre de soldats à sa dévotion, s'en vint réfugier vers son oncle Hugues le Grand qui estoit père de Hugues Capet, luy remonstrant comment on l'avoit debusqué de sa prélature pour y réinstaller Artalde : il le persuada si bien, qu'il vint assiéger Reims, mais les gens du roy et d'Artalde luy firent si bien teste qu'il fut contraint de se retirer après un siège de huit jours.

Les roys néantmoins se donnèrent jour pour traitter du différend d'entre leux archevesques au concile de Verdun, où pourtant rien ne fut conclu à cause de l'absence de l'archevesque Hugues, qui n'y voulut comparoistre, et cependant Robert, archevesque de Trèves, président dudit concile, ordonna qu'Artalde administreroit le siège de Reims en attendant un autre concile qui fut tenu peu après en l'église de Saint-Pierre vis à vis de Mousom où nous avons ci-devant que saint Victor avoit esté martyrisé : mais encore avant que les évesques fussent assemblés, les roys c'est-à-dire Othon, roy de Germanie, et Loys, roy de France s'assemblèrent proche Mousom, sur la rivière du Cher[1], pour vuider le différend susdit : mais ils ne peurent rien décréter pour l'absence des prélats qui se devoient assembler à la my novembre, ce qu'attendant, les roys ordonnèrent à Artalde d'administrer les affaires du diocèze, et à Hugues de ne bouger de Mousom.

1. La Chiers.

Le temps estant donc arrivé, plusieurs évesques de l'un et l'autre royaume, c'est à dire de France et de Germanie, s'assemblèrent en l'église de Saint-Pierre, du domaine de Mousom, mais qui estoit néantmoins du diocèse de Reims et de Trèves ensemblement.

Là, on cita Hugues de se présenter ; iceluy ayant demandé de parler et communiquer avec Robert, archevesque de Trèves, président du concile, ne voulut point entrer en l'assemblée du synode, se contentant d'y envoyer par son clerc ou chappelain quelques lettres du pape Agapet, qui ne contenoient rien de l'authorité canonique, mais seulement commandoient que l'évesché fust rendu audit Hugues.

Les pères cependant passèrent outre pour ordonner ce qui avoit esté commencé, et fut arresté derechef qu'Artalde demeureroit évesque de Reims, et que Hugues qui avoit esté cité par deux fois et n'avoit voulu comparoistre à deux conciles se déporteroit de la communion et administration du siège de Reims jusques à tant qu'il se purgeroit au concile général qui se debvoit tenir en Allemagne à Ingelheim ; mais Hugues n'y eut pas meilleur marché, car il y fut déclaré excommunié.

Et peu après, l'armée des roys estant preste, les évesques tirèrent droit à Mousom où on mit le siège, en sorte qu'Hugues fut contraint de sortir avec ses soldats, quittant la place et donnant des ostages. Les évesques s'estans retirez, on donna charge aux gens du duc Conrad d'abbattre et desmolir le chasteau de Mousom.

Peu auparavant cecy, il arriva q'ung aveugle de Mousom alla en pélerinage au monastère de Saint-Thierry de Reims, et comme il s'efforçoit d'entrer en l'église, il reçeut la veue. Une autre femme de la mesme ville, qui avoit esté aveugle l'espace de seize ans et plus, fut illuminée dès qu'elle eut lavé ses yeux à la fontaine de Saint-Thierry.

L'AN 954

Louys d'Outremer, roy de France, venant de Laon à Reims à cheval et galoppant un loup qu'il eut à la rencontre, il tomba de son cheval, et estant froissé par tout le corps, mourut l'an 954, le 15 octobre, et fut ensevely à Saint-Remy, où il avoit fait beaucoup de bien, ainsy que la royne Gerberge, sa femme. Lothaire, son fils, luy succéda.

Des deux Raigniers, comtes de Rethelois

L'AN 958

Manassès, premier du nom, et douziesme comte de Rethelois, et comte aussy d'Hainau, estant mort l'an 915, Raignier I, son fils, lui succéda, et fut appellé comte de Monts, du vivant du père, et dit Raignier au long col.

Il se tint toujours du costé des roys de France Loys et Lothaire, à l'encontre des roys ou empereurs de Germanie ; mais comme nostre Raignier fust entré dans les terres d'Othon, roy de Germanie, pour les fourrager, Conrad, gendre dudit Othon, luy vint au-devant et le vainquit en bataille ; mais Raignier ne perdit point pourtant courage, car ayant mis dessus une autre armée, il cuyda faire pis qu'auparavant. Car il estoit grandement indigné contre l'empereur Othon de ce qu'il ne luy vouloit point faire justice pour quelque droit qu'il prétendoit en la Lorraine ; mais après qu'il eut remis sus son armée, et qu'il commença de monstrer aux Allemans qu'on doibt craindre quelquefois un moindre ennemy, il travailloit donc grandement les terres de l'empire ; mais le B. Bruno, qui se qualifioit archiduc de Lorraine, et fut archevesque de Cologne, voyant la hardiesse de Raignier, luy envoya une armée au devant, proche de Valenciennes, où Raignier fut pris et débellé tout à faict, tous ses biens et terres confisquées, et luy envoyé en perpétuel exile, et mourut l'an 958. Il laissa trois enfans, asçavoir Lambert, Raignier le jeune, et Richer, 43e évesque de Liège.

Raignier II succéda au comté de Rethelois à son père, et fut ainsy quatorziesme comte. Icelui voyant son père exilié, se retira avec son frère Lambert vers le roy de France qui les reçeut. Ce jeune Raignier s'appeloit, du vivant de son père, comte de Monts, et espousa Gerberge, fille de Charles, duc de Lorraine (laquelle, après la mort de Raignier, espousa en secondes nopces Lambert, comte de Louvain).

Or, après la mort du B. Bruno, archevesque de Cologne, et de l'empereur Othon, Raignier le jeune ayant pris avec soy son frère Lambert, firent ensemble une petite armée, et tuèrent auprès de Péronne, Warnier et Rainold qui avoient esté les deux plus grands ennemys de leur père, et reprirent la possession des terres que leur père avoit sur la rivière d'Aixne (c'est peut estre Rethel).

Je ne sçay au vray l'année de la mort de ce Raignier second, surnommé le jeune, sinon qu'il vivoit encore l'an 968;

et je ne sçay asseurément si Raignier III, son fils, fust comte de Rethel, bien que je sois asseuré qu'il l'estoit de Hainau, ayant revendiqué ce comté à la faveur des roys de France et de l'empereur Othon II, malgré Godefroy le barbu (ou comme dit le vieil françois, Gofry aux Grenés), duc de Lorraine, qui ne cessa depuis fourrager le Hainau, pour equel réprimer, ledit Raignier III, associé de son oncle Lambert, amassa une armée et luy donna la bataille à Florines, où Raignier fut tué avec quatre cens des siens, et son oncle Lambert y fut trouvé aussy roide mort parmy les autres, nonobstant qu'iceluy Lambert se fist fort de remporter la victoire, à cause qu'il avoit coustume de porter un reliquaire à son col, auquel il avoit beaucoup de confiance ; mais comme son reliquaire tomba par terre, luy qui estoit invincible auparavant fut aussy tost tué. Quelque Lorrain ramassa ce sacré reliquaire plustost par avarice que par piété, et l'ayant mis dans ses chausses assez indécemment, il endura une telle douleur en la cuisse, que comme elles commençoient à s'enfler, il fut contraint de l'oster et d'en faire présent à un autre.

Raignier III, donc, entrera icy en la liste de quinziesme comte de Rethelois ; mais c'est plustot par conjecture et vraysemblance que par certitude, car je ne trouve point de comte asseuré au Rethelois devant l'an 975, auquel Manassès second estoit comte avec Oidela, sa femme, et je crois qu'il y eut beaucoup de différends pour ce comté après la mort de Raignier second, ce qui rend leur histoire assez obscure.

De saint Gérard de Brogne, réformateur de l'abbaye de Mousom

L'AN 958

Ce n'est pas sans raison que ce saint abbé doit avoir lieu en cete histoire ; quelq'un pourra penser que ce soit pour être natif de Lumes, proche Mézières, au diocèse de Reims, sur la rivière de Meuse ; mais je responds à cela qu'il est plus probable qu'il estoit natif de Lomes, au pays de Namurc, que non pas de Lumes, bien que quelques siennes légendes disent indifféremment *in Lomacensi seu Lumacensi territorio ;* mais c'est pour un autre sujet que nous en faisons mention.

Saint Gérard donc estoit yssu du sang des princes d'Austrasie, et avoit esté eslevé sous Bérenger, comte de Namurc ; il se rendit finalement religieux à Saint-Denys en France, en intention d'en emporter quelques saintes reliques, et spécialement de saint Eugène, premier évesque de Tolède

en Espagne, ce qui luy succéda selon son dessein ; et retournant au comté de Namurc, il y bastit l'abbaye de Brogne, où il déposa lesdites reliques. Il mourut en sa dite abbaye l'an 958.

Il a esté un des premiers, qui a fait reflorir l'ordre de Saint-Benoist en la Gaule Belgique, et son monastère de Brogne avoit tel esclat pour son observance qu'il y avoit presse d'en avoir des pères réformateurs. Et mesme saint Gérard fut employé par divers princes et prélats pour réformer plusieurs monastères, entre lesquels on compte Saint-Bertin [1], Saint-Guislain [2], Marchennes [3], Blandin, Saint-Bavon [4] et Mousom avec autres quatorze seulement dans la province rémoise.

Mais il se présente icy une difficulté non petite, touchant la réforme qu'il introduit à Mousom, car je trouve que les autheurs varient sur ce suject qui ont rendu l'histoire inextricable. Et premièrement, il faut poser pour fondement que saint Gérard est mort, selon l'histoire de sa vie, l'an 958; ce qu'estant très vray, comment a il réformé Mousom, qui ne reçut des P. P. Bénédictins qu'en l'an 971, selon le sieur Habert qui a fait le catalogue des abbez de ladite abbaye, et que les lettres de fondation ne furent expédiées par le fondateur, archevesque de Reims, Adalbéron, sinon en l'an 983; dans lesquelles lettres il dit manifestement que son devancier Hervée y avoit mis des chanoines au lieu des moniales qui y estoient anciennement. Voyla desja une difficulté.

En après, le sieur Habert dit que le premier abbé fut un appellé *Leotaldus*; mais il vaut mieux mettre son propre texte : *Septimus* (dit-il) *erat dies ante idus novembris anni* 971, *cum ejusdem Adalberonis jussu et authoritate, Leotaldus ex licentia D. Gerardi tunc monasterii sancti Remigii Remensis abbatis totiusque ejus monasterii conventus consensu, cum paucis monachis in possessionem ecclesiæ Mosomensis inductus, ex prioratu de Tin huic monasterio fecit initium, datis ab Adalberone monasterio sancti Remigii Remensis in concambium pro eodem prioratu de Tin fundis et possessionibus Alneti commodioribus. Fuit autem Leotaldus priori conversatione clericus, mox sæculum pertesus monachum induit in monasterio sancti Remigii Remensis, tandem meritis exigentibus*

1. Près de Saint-Omer (Pas-de-Calais).
2. Dans le Hainaut, entre Mons et Valenciennes.
3. Marchiennes, sur la Scarpe, à trois lieues de Douai.
4. A Gand (Belgique).

familiæ de Tin præpositus, unde Mosomum septimo idus novembris ab Adalberone Remorum archiepiscopo deductus, primus hujus monasterii abbas constituitur; obiit anno 997.

Voyla ce que dit le sieur Habert, prieur de Mousom, qui dit l'avoir extrait d'un ancien manuscrit fait par quelque religieux anomal de son monastère. Mais la vie de saint Gérard de Brogne met que Leotaldus succéda audit saint Gérard en l'administration de l'abbaye de Mousom, *ergo* il n'en est pas le premier abbé, mais saint Gérard. Il dit aussy que ledit Leotaldus fut fait religieux de saint Remy de Reims, et que le D. Gérard, abbé de Saint-Remy de Reims, permit qu'il fust fait abbé de Mousom. Mais dans le catalogue des abbez de Saint-Remy fait exactement selon années, il n'y a aucun de ce nom, et le nom de celuy qui l'estoit alors estoit Rodolfe, qui fut esleu l'an 969 après Hugues, et mourut l'an 983.

Il y a donc de l'abus (*ex licentia D. Gerardi, abbatis Remensis*) et faut *ex licentia D. Gerardi, abbatis Broniensis.* Mais quelqun peut dire que saint Gérard ne peut avoir esté abbé ou réformateur de Mousom, puisqu'il est mort en l'an 958, douze ans avant que l'ordre de Saint-Benoist entrast à Mousom. A la vérité, ce seroit bientost fait de le nier, mais que respondrons nous à Molanus qui met Mousom une des abbayes de la réforme de saint Gérard; mais si on dit que ledit Molanus s'est mespris, il y a moyen de monstrer comment cela ne peut estre; consultons la vie de saint Gérard escripte par un sien contemporain, en laquelle il est porté au chappitre onziesme, que : *Sanctus Gerardus fertur unum ex Innocentibus pueris ab Herode occisum secum ex sancti Dionysii monasterio Bronium attulisse. Quod si cui id dubitationem affert ex Lietaldo abbate percontetur qui huic beato viro in cœnobii Mosomensis gubernatione successit, qui cum eo præsens ad clandestinam tot reliquiarum compositionem demirari solebat Broniensis ecclesiæ angustiis, tam mirabilem contineri sanctitatem.*

Avec ce passage, on veoid que *Lietaldus* ou *Leotaldus* ou *Liedaldus* semble avoir esté plustot religieux de Brogne que de Saint-Remy, et qu'il a esté successeur de saint Gérard à Mousom, et doibt on beaucoup déférer à cete histoire, puisqu'elle est escripte au mesme temps, plus qu'au rapport du sieur Habert; mais néantmoins les lettres de fondation de l'abbaye de Mouzon (que ledit Habert a ignorées) et se trouvent dans l'appendice de Floard sont aussy authentiques que l'histoire de la vie de saint Gérard, comme on ne peut ignorer,

et servent de beaucoup pour invalider que les P. P. Bénédictins n'ont entré à Mousom avant l'an 971.

Voyla la question et difficulté estallée, pour laquelle dissoudre j'aurois bien besoin de l'assistance de quelques Baronius, car il n'est point besoin icy de traditions ; mais le litige est entre deux anciens et très authentiques autheurs ; ma solution ne déppend que de conjecture, fondée néantmoins sur un argument probable.

Après avoir meurement considéré les lettres de fondation données par l'archevesque Adalbéron l'an 983 en quelque concile tenu au pays de Tardenois, j'estime (mais je dis que j'estime) qu'on ne peut pas à la rigueur inférer d'icelles l'entière fondation et introduction des P. P. Bénédictins à Mousom en l'église de Nostre-Dame faite au temps de l'archevesque Adalbéron ; et je dis que ces lettres ne sont q'une solennelle confirmation de l'introduction desdits pères en ladite église, que l'évesque métropolitain de Reims voulut faire entériner solennellement en un concile provincial, car autrement il faudrait compter la fondation de ladite abbaye seulement dès l'an 983, s'il falloit adhérer ausdites lettres, veu que c'est chose manifeste qu'il la faut rapporter à l'an 971, selon le sieur Habert.

Je dis donc qu'il se peut faire que Mousom reprit l'ordre de Saint-Benoist durant le siège d'Hugues et d'Artald, comme l'abbaye mesme de Saint-Remy embrassa la réforme au temps desdits archevesques, quand on fit venir Ercambald, abbé de Fleury-sur-Loire, pour restaurer l'observance à Saint-Remy ; et comme l'abbaye de Saint-Remy n'estoit pas tant pourveue de gens capables pour réformer, quelqun des susdits archevesques fit venir à Mousom saint Gérard qui avait grande vogue alors.

Mais comme la ville de Mousom estoit grandement harassée pour lors, à cause des factions de ces deux archevesques et qu'on eut beaucoup de mal à débouter ces chanoines de Mousom, Adalbéron les en débouta totallement, et pour grossir le nombre des P. P. Bénédictins et accroistre pareillement leur revenu, il transféra et unit le prieuré de Tin à l'abbaye de Mousom, ce qui l'en a fait dire comme fondateur, car il n'en est pas sinon restaurateur et premier bienfaicteur, veu que comme ces chanoines avoient succédé aux revenus des anciennes moniales, aussy les P. P. Bénédictins succédèrent à ceux des chanoines, bien que la gloire demeure à Adalbéron

d'avoir recouvert et retiré de la main laïque plusieurs pièces de ladite église qui avoient esté esclipsées durant les troubles de France. Voyla tout ce que je peux dire pour accorder ce différend, attendant que quelque autre plus sensé en opine plus sainement.

De l'archevesque de Reims Odalric
L'AN 962

L'archevesque Artald mourut l'an 962, et bien qu'aucuns eussent travaillé pour faire rentrer Hugues au siège de Reims, ce fut néantmoins en vain, et le pape Jehan XII qui l'avoit excommunié en deux conciles tenus à Rome, en nomma un autre asçavoir Odalric, fils d'Hugues le Grand, comte de Paris, avec l'adveu du roy Lothaire et de Gerberge, sa mère.

Il tint le siège jusques à l'an 971. Il donna de son vivant à l'abbaye de Saint-Remy pour la fondation de son anniversaire (qui arriva le 19 août selon les histoires, mais plustot le 10 décembre, selon le calendrier de Saint-Remy), le village de Bairon, qu'il avoit achepté de ses deniers propres, lequel village est tousjours demeuré en la possession de l'église de Saint-Remy, et après la division de la mense abbatiale d'avec la conventuelle, en celle de l'abbé commendataire ; mais néantmoins depuis qu'il a esté ruiné, le Mont-Dieu en [a] achepté presque toutes les terres ; la haute seigneurie estant seulement demeuré à Monsieur l'abbé de Saint-Remy.

Il donna aussy à son église cathédrale la terre qu'il appelle *Vindonissa*, mais plustot *Vindorissa*, appellée aussy en quelque endroit *Vindenissa*, située en Rethelois. Je crois facilement que c'est le bourg de Venderesse, en la prévosté d'Omont, à une lieue environ du Mont-Dieu. Mais ne faut pas penser que ce soit le village de Venderesse, au diocèse de Laon, dont parle saint Remy en son testament, où il avoit une vigne ; car il n'y a eu jamais de vigne à nostre Venderesse de Rethelois, à cause des bois qui l'ont toujours entourée, et pour estre en lieu aquatique. Or, ce qui me meut de croire que cete Venderesse que donna Odalric à son église est celle de Rethelois, et nou de Laon, c'est qu'on la donna depuis à titre de cens et rente annuelle à Guitier, comte de Rethelois, celuy qui travailla à la fondation du Mont-Dieu, à cause que telle terre estoit à sa bienséance et commodité, et ce cens fut moyennant la somme de trente sols de rente annuelle ; et par ainsy la terre de Venderesse est toujours demeurée en la possession desdits comtes.

De l'archevesque Adalbéron, qui a tant illustré ce pays
L'AN 971

Odalric estant mort l'an 971, le 19 aoust, Adalbéron ou Albéron, ou comme dit le vulgaire, Auberon, fils du comte Geoffroy et frère du comte Henry, fut fait 40e archevesque de Reims, et tint le siège jusques à l'an 989, et fut le premier des archevesques inhumé en la grande église de Nostre-Dame, devant le pulpitre du chœur. Il estoit mort de dueil en la ville de Laon, où Charles, duc de Lorraine, l'avoit captivé d'autant qu'il avoit sacré Hugues Capet pour roy de France.

Il mit des religieux ès deux monastères de Saint-Thierry et de Mousom, comme nous dirons. Il mourut le 23 janvier, auquel jour se fait son anniversaire au monastère de Mousom, où se doibvent trouver les habitans du village d'Onc, près Mousom (le vulgaire l'appelle *Yon*), et pour leur assistance doibvent avoir pain et vin, ce qui s'observe encore, et ces bonnes gens appellent le 23 janvier le bout de l'an de l'évesque Auberon.

Il arriva, sous le pontificat dudit archevesque, que comme le roy Lothaire voulut usurper le royaume d'Austrasie sur l'empereur Othon, iceluy Othon s'en vint en France avec grosse armée, et ruyna tout par feu et par glaive depuis Mousom jusques à Reims, Laon, Soissons, et mesme jusques à Paris, où il brusla les fauxbourgs, mais il fut honteusement déchassé par les seigneurs de France, qui luy donnèrent la bataille à Soissons sur la rivière d'Aixne, où l'empereur y eut du pire et eut chasse jusques aux Ardennes, ayant perdu presque tous ses gens.

Du temps aussy dudit Adalbéron, le chappitre de Reims permuta la terre de Venderesse avec Manassès, comte de Rethelois, comme nous dirons cy après. Ce fut aussy luy qui fit translater le corps de saint Arnoul à Mousom, comme nous allons déduire incontinent.

Wark ruiné, et saint Arnoul transféré à Mousom

L'an susdit 971, Adalbéron dénonça guerre à Otton, seigneur de Wark, d'autant qu'il l'avoit agacé et couru les terres de son église. Nous avons raconté cy dessus comment Otton susdit avoit fait transférer le corps de saint Arnoul en l'église de Saint-Hilaire; nous dirons icy le reste.

Adalbéron donc instigué des prières que lui faisoient plusieurs seigneurs, délibéra de réprimer l'insolence dudit Otton; et partant ayant assemblé une petite armée tant de ses

domestiques et serfs de son église, que de ceux que ses parens et alliez luy prestèrent, alla planter le siège devant la ville de Wark où estoit Otton.

Ce lieu, réduit présentement à un triste village, estoit alors beaucoup fort et muny tant pour la situation du lieu que pour les fortifications nouvelles qu'on y avoit fait, car la rivière de Meuse et la rivière de Semoy[1], fertile en saulmons qui luy a donné anciennement le nom de *Sulmona*, l'entouroient presque entièrement, y faisant comme une péninsule, qu'on ne pouvoit pas tant facilement approcher.

Voyla donc le siège formé ; on assaille par dehors, on se déffend par dedans ; et comme la victoire sembloit douteuse, l'archevesque va appercevoir une génisse qui sortit de son camp et s'en alla passer la rivière à gué, non pas en nageant, mais marchant dans l'eaue à quatre pieds, ainsy qu'elle eust fait en pleine terre. Voyant cela, se douta aussytost que Dieu luy vouloit monstrer ce qu'il devoit faire ; et après avoir exhorté ses gens, Godefroy, frère de l'évesque, entra le premier en l'eaue et les autres après luy, et mirent le feu à la ville, lequel commença aussytost à faire son devoir, asçavoir de brusler.

Mais, comme il eut attaint l'église de bois qu'Otton avoit fait faire pour y mettre le corps de saint Arnoul, il ne passa plus outre, et s'arresta sans rien brusler davantage, ce qui empescha la victoire entière. L'évesque, estonné d'une telle merveille, s'enquesta de ceux du païs qu'est-ce que cela vouloit dire, et ils luy racontèrent l'histoire de saint Arnoul, et comment son corps estoit dedans.

L'évesque commanda aussytost aux prestres qui estoient en sa compagnie qu'ils eussent à entrer dans cette chapelle, et en emporter ce qui estoit dedans. Iceux ayant exploité son commandement, le feu qui sembloit auparavant estre assoupy et craintif, prit incontinent à l'église et au reste des édifices et brusla tout, facilitant ainsy la victoire à l'archevesque. Lequel n'estant point oublieux de l'honneur qu'il debvoit rendre à saint Arnoul, il commanda à ses gens d'apprester ung batteau pour porter le saint corps à Braux, où reposoit saint Vivian, évesque de Reims. Aussytost dit, aussytost fait.

Voyla tous les ecclésiastiques et l'armée ensemblement qui escortent avec beaucoup de révérence le saint corps jusques au batteau, où estant arrivé, comme Adalbéron eut renvoyé

1. Il faut lire évidemment : la rivière de *Sormonne*, en latin *Sulmona*.

les soldats à leur quartier, et vouloit députer quelques gens, tant clercs que lays, pour la conduite du saint corps à Braux, on va appercevoir ung aigle qui va se nicher sur la pouppe, et sans aide aucun, poussa le batteau contremont, au lieu de descendre à Braux.

De quoy adverty l'évesque, et voyant que c'estoit un coup du ciel, il commanda à quelquns de suivre à veue d'œil le batteau, disant asseurément que là où le batteau s'arresteroit, que Dieu vouloit asseurément que le corps saint y fust honnoré et déposé. Comme donc chacun eut entendu ce miracle, asçavoir qu'un aigle conduisoit le batteau où estoit le corps de saint Arnoul contre le cours de l'eaue de la Meuse, tous les villages se vuidoient pour veoir une telle merveille. Entre ceux qui accoururent à ce spectacle, il y eut une femme veufve, du village de Torsy, qui avoit perdu la veue depuis environ un an, laquelle s'approcha du navire, et ayant fait toucher le voile qu'elle présenta à la sacrée fierte, et se l'ayant appliqué aux yeux, elle fut illuminée soudainement. Comme on veid cete merveille, quelqun courut à Mousom en advertir le clergé et peuple de la ville, et à l'instant on vint en procession recevoir le corps de saint Arnoul, martyr, qu'on mit en l'église de Nostre-Dame. L'an de l'incarnation de Nostre Seigneur 971, le 2 juillet, l'an II du pontificat d'Adalbéron, lequel ayant veu tant de merveilles, délibéra de mettre des religieux bénédictins à Nostre-Dame de Mousom.

A suivre. P. Laurent.

LES
INSCRIPTIONS ROMAINES
DE CHALONS-SUR-MARNE[1]

« Il y a en France quelques villes dont l'importance, à l'époque romaine, ne nous est connue que par des documents littéraires mais qui, malheureusement, ne possèdent aucun monument ou fragment de monument romain, aucun vestige archéologique, aucun texte épigraphique pour attester leur antique existence. Châlons-sur-Marne, ancienne capitale des *Catalauni*, était du nombre. Une découverte récente a fait sortir de terre, dans cette ville même, deux monuments d'un intérêt particulier qui serviront à reconstituer un feuillet de son histoire et permettent dès maintenant de la classer parmi les villes qui possèdent des archives lapidaires remontant à l'époque romaine.

Au commencement du mois d'octobre 1890, en creusant les fondations des nouveaux bâtiments du collège Saint-Étienne, élevés sur l'emplacement du vieil évêché, les ouvriers ont rencontré un ancien puits, assez profond, dans lequel se trouvaient enfouis, selon les uns, à 4 ou 5 mètres de profondeur, deux monuments funéraires romains. D'autres témoins de la découverte affirment que ces monuments n'étaient pas au fond d'un puits, mais à côté. Je dois à M. René Lemaire les estampages et les photographies de ces textes qui ont déjà fait l'objet d'une notice de M. l'abbé Puiseux, insérée dans le *Journal de la Marne*.

Celui de ces monuments qui est le plus complet affecte une forme rectangulaire, comme les cippes funéraires romains ; sa largeur est de 0,48 ; son épaisseur est de 0,34 ; la matière employée est la pierre de Saint-Dizier. La face antérieure porte une inscription entourée d'un encadrement et surmontée d'un bas-relief qui représente un cavalier au galop ; ce bas-relief est placé dans une niche arrondie. Le monument est terminé, à la partie supérieure, par un fronton triangulaire. Les faces latérales, surmontées de frontons semblables, sont également ornées de

1. Dans la séance du 28 novembre dernier, notre collaborateur, M. Antoine Héron de Villefosse, a entretenu l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de deux textes romains récemment découverts à Châlons-sur-Marne. Nous reproduisons ici le résumé de cette intéressante communication.

sculptures : on voit à droite un serf au galop et à gauche un personnage drapé, debout. La hauteur totale du monument est de [illegible]. On observe sur ce monument des traces encore très visibles de couleur rouge. Il est couronné au-dessus des frontons par cinq cônes recourbés en forme de corne.

Dans une niche homme drapé	*Dans une niche cavalier au galop brandissant un gaesum*	*Dans une niche serf au galop*

D M
FVR ANTONIN
VS·CIRC·N·DAL
VIXIT·N·IEXX
V· CS·XVO
R·IIIMCMORIAN
C·ICOLL·GSIVS
POSSVITX·XXX
V·MIL

Dis Manibus.
Furius, Antoninus circitor numeri Dalmatarum, vixit... etc.

Ce monument est donc la tombe de Furius Antoninus qui avait le grade de *circitor* dans un corps de cavaliers Dalmates. Qu'est-ce qu'un *circitor* ?

Un texte de Végèce nous l'apprend. Parlant de la façon dont se font les factions de nuit, l'écrivain romain s'étend sur l'inspection et la surveillance des postes : « Ideoque tamen « tribun. et probatissimos elegant, qui circumeant vigilias, et « renuntient, si qua emerserint culpa, quos circumitores appella- « bant antiqui, nunc factis est gradus et circitores vocantur. »[1]

Le *circitor* était donc un soldat gradé, un sous-officier chargé du service des rondes et des patrouilles.

Les inscriptions latines nous fournissent, du reste, plusieurs mentions de ce sous-officier. A Turin on a retrouvé la tombe d'un *circitor* appartenant également à la cavalerie Dalmate. A Ivrée on a un épitaphe d'un autre *circitor* qui exerçait ses fonctions dans un corps de cataphractaires. Les pierres de Mayence et d'Amiens mentionnent aussi des *circitores* qui faisaient partie du *numerus cataphractorum*.

Toutes ces inscriptions sont des bas temps romains, postérieures à Dioclétien, ce qui s'accorde avec le texte de Végèce et l'époque qu'il convient d'assigner aux épitaphes de Châlons-sur-Marne.

Les lignes 4, 5 et 6 de l'inscription contiennent un certain nombre de difficultés de lecture que l'étude directe du texte original permettra peut-être de résoudre mais que je n'ai pas

1. Végèce, III, 8.

osé trancher à l'aide d'un estampage. Il est toutefois très probable qu'il faut y lire l'âge du défunt et ses années de service.

La ligne 7 renferme le nom de celui qui a fait élever le monument, et à la ligne 8, après le mot *possuit*, on remarque un X traversé à mi-hauteur par une barre horizontale, qu'il faut transcrire par *denaria*. Cette sigle est, en effet, l'abréviation ordinaire du mot *denarium*. Les chiffres qui suivent indiquent le nombre de deniers dépensés pour élever le monument : deniers, 1,035.

Le second monument devait être fait sur le même modèle que le premier, mais il nous est parvenu dans un état de conservation moins bon. L'inscription seule est intacte ; la partie supérieure du monument n'a pas été retrouvée.

PLAIANVSEQVIS
INVIXELATIONE
DALMATORVM·V
VIXXITANNOSX*l*
IMPEDIVMDESVO
DENARIA XXXVIII
CCC

Plaianus equis in vixelatione Dalmatorum V, vixxit annos X[L].

Impedium de suo, denaria CCCXXXVIII.

Comme on le voit, ce monument se rapporte aussi à un cavalier Dalmate. L'inscription, gravée sur une pierre aujourd'hui à peu près rectangulaire, est rédigée comme la précédente : nom du défunt, profession, âge, somme dépensée pour l'érection du tombeau. Les formules sont identiques. Tout nous autorise donc à croire que ces deux tombeaux proviennent d'un cimetière militaire qui renfermait des tombes construites sur un modèle uniforme, modèle adopté sans doute par un collège funéraire. C'est dans ce cimetière que l'on enterrait les cavaliers Dalmates en garnison à Châlons-sur-Marne.

Les fragments d'un troisième tombeau ont été exhumés dans la même fouille. Ils portent les traces d'une peinture jaune foncée et appartiennent à la partie supérieure d'un monument analogue à celui de Furius Antoninus. Sous le fronton de la face antérieure est représenté un cavalier au galop qui semble poursuivre un cerf et un sanglier, également au galop, sculptés sur la face latérale droite et accompagnés d'un troisième animal qui paraît être un chien. Sur la face latérale gauche on voit un homme et une femme, debout, drapés, se donnant la main.

La forme des lettres, les fautes d'orthographe qui émaillent l'épitaphe de Plaianus, *equis* pour *eques*, *vixelatio* pour *vexillatio*, *Dalmatorum* pour *Dalmatarum*, *vixxit* pour *vixit*, *impe-*

dium pour *impendium*, permettent d'assigner le milieu du IVe siècle comme date très probable de cette inscription. Il va sans dire que le premier texte est contemporain.

Ces cavaliers Dalmates étaient placés sous les ordres du *magister equitum per Gallias* de qui dépendait, au IVe siècle, la cavalerie de toute la Gaule. Mais on peut se demander à quelle occasion ce détachement de cavalerie avait été établi à Châlons-sur-Marne.

L'Itinéraire d'Antonin (n. 361) indique Châlons-sur-Marne, *Durocatalaunos*, comme une des stations de la grande voie qui mettait en communication l'Italie, la Gaule et la Bretagne. De Milan, cette voie se dirigeait sur Vienne, passait à Lyon, à Châlon-sur-Saône, puis gagnait Autun, Auxerre, Troyes, *Châlons-sur-Marne*, Reims, Soissons, Amiens et Boulogne-sur-Mer. C'est la route que suivaient les voyageurs qui se rendaient en Bretagne ainsi que les troupes envoyées d'Italie dans cette province ; les inscriptions militaires d'Amiens ont servi à prouver que la concentration se faisait dans cette ville. C'était donc un chemin très fréquenté, et la *civitas Catalaunorum* qui figure dans la Notice des Gaules au nombre des cités de la seconde Belgique, était la dernière station de cette route avant *Durocortorum* (Reims).

Dans sa description de la Gaule, Ammien Marcellin la mentionne parmi les cités de la seconde Belgique, et le même historien, racontant ailleurs la brillante et rapide campagne de Julien en Gaule, en 356, nous conduit à Châlons-sur-Marne avec l'armée du jeune César. Il ne prononce pas le nom de cette ville mais il est absolument certain que Julien l'a traversée. Il suffit de lire le récit d'Ammien pour en être convaincu.

En se rendant de Vienne à Reims, il est évident que le jeune prince a suivi la grande voie dont nous venons de parler; toutes les étapes indiquées par Ammien sont des stations de cette route. Pour aller de Troyes à Reims, il traverse Châlons; cela n'est pas douteux. Au retour il suit le même chemin jusqu'à Troyes, et c'est en sortant de cette dernière ville qu'il quitte la voie romaine pour gagner Sens où il va passer l'hiver. De là il surveille le pays qu'il vient de pacifier. Ce serait douter de ses grandes qualités militaires, de son intelligence, de sa perspicacité, ce serait en un mot lui faire injure et le considérer comme le dernier des imprudents que de croire qu'il a laissé sans garnisons les principales cités qui lui doivent leur délivrance.

Aurelius Victor, qui a dit quelques mots de cette première campagne de Julien et qui a parlé de la victoire par laquelle elle se termina, ajoute ces mots : « *redditus limes romanae possessionis.* » Mais cette limite avait beau être rétablie, on la franchissait sans cesse ; les barbares étaient partout. On les repoussait

d'un côté, ils reparaissaient de l'autre. Sous Julien, il y avait un siècle que cet état de choses durait en Gaule !

Depuis l'invasion de Chrocus qui, en 258, était venu, à la tête de ses Alamans, ravager la Gaule et détruire, au sommet du Puy-de-Dôme, un des sanctuaires les plus vénérés du pays, celui du Mercure Arverne, la population vivait dans une crainte perpétuelle. Cette crainte, le désir d'une protection efficace que les empereurs de Rome, aux prises avec les barbares sous toutes les frontières à la fois, ne pouvaient plus donner, le besoin d'un pouvoir fort procurant au pays une sécurité relative, facilitèrent l'avènement et le maintien des usurpateurs gaulois. Tous les peuples de la Gaule, dit Trébellius Pollion, avaient pour Postume un attachement excessif parce qu'il avait repoussé loin des frontières les nations de la Germanie « ... Quod *submotis* « *omnibus Germanicis gentibus*, Romanum in pristinam securita- « tem revocasset imperium ». Et ailleurs, dans la vie de Gallien, le même historien s'exprime en ces termes : « Per annos « septem Postumius imperavit et Gallias ab omnibus *circumfluen- « tibus barbaris* validissime vindicavit. »

L'expression « circumfluentes barbari » peint admirablement la triste et dangereuse situation dans laquelle se trouvait la Gaule à l'avènement de Postume. La situation était la même, au moins aussi menaçante, au moment de la première expédition de Julien ; le récit d'Ammien le prouve jusqu'à l'évidence. Les barbares avaient pénétré au cœur du pays ; la ville d'Autun était sur le point de tomber entre leurs mains.

Est-ce après l'heureuse campagne de Julien qu'un détachement de cavalerie Dalmate fut établi d'une manière permanente dans la cité des Catalauni ? On ne peut l'affirmer, mais il est permis de penser que les épitaphes de ces cavaliers sont contemporaines des évènements en question.

Au nord-ouest de Reims, et le long du chemin dit « chemin de la Barbarie », vers le sud-ouest de la même ville, mon savant confrère, M. Aug. Longnon, a su retrouver, dans les noms de lieux actuels, le souvenir des dénominations ethniques des cavaliers auxiliaires chargés de garder la route. Grâce à ses judicieuses remarques, on connaît la composition des détachements qui défendaient l'entrée de la capitale de la seconde Belgique pendant que les cavaliers Dalmates remplissaient le même rôle à Châlons. Il lui a suffi de jeter les yeux sur une carte des environs de Reims pour connaître la composition de ces corps de cavalerie dont les localités de Sermiers *(Sarmatae)*, Gueux *(Gothi)*, Bourgogne *(Burgundi)*, Villers-Franqueux *(Franci)*, Aumenancourt *(Alamanni)* nous ont conservé les noms. Le long de la grande voie dont j'ai parlé plus haut, après avoir passé Reims et Soissons, au village actuel d'Arlaines, on rencontrait

aussi un poste défendu par des cavaliers Voconces *(ala Vocontiorum)* dont une inscription nous atteste la présence.

D'ailleurs, depuis les premières incursions des barbares sur la rive gauche du Rhin, le rôle que joue le pays des Catalauni dans la défense du territoire gaulois n'est pas douteux. Au IIIe, au IVe et au Ve siècles son nom apparaît plusieurs fois dans les fastes militaires. En 271, c'est auprès de Châlons qu'Aurélien défait Tétricus ; en 356, Julien y passe avec ses troupes ; en 367 Jovin, maître de la cavalerie en Gaule, y taille en pièce les Alamans; enfin, en 451, les champs catalauniques sont le théâtre de l'effroyable lutte dans laquelle Attila fut vaincu par Aëtius.

Quoi qu'il en soit de ces différents évènements, la présence à Châlons-sur-Marne, au IVe siècle, d'une vexillatio de cavaliers Dalmates, portant le n° V, ne peut faire aucun doute. Les deux textes si heureusement retrouvés nous l'apprennent d'une façon certaine. Ils forment à eux seuls, jusqu'à ce jour, toute l'épigraphie romaine de Châlons-sur-Marne, mais leur apparition nous fait espérer que la terre en recouvre encore d'autres qui viendront bientôt jeter une nouvelle lumière sur l'histoire antique de cette ville. Les habitants de Châlons-sur-Marne, gardiens fidèles des souvenirs du passé, sauront conserver avec honneur et mettre à l'abri de toute dégradation ces curieuses épaves qui sont en même temps de précieux documents historiques.

Ant. Héron de Villefosse.

NÉCROLOGIE

M. l'abbé Thonnelier, du clergé de Langres, vient de mourir en cette ville à l'âge de 70 ans.

Né à Chaumont en 1819, ordonné prêtre en 1843, il avait été successivement vicaire de Lanoue (1843-45), curé d'Autigny-le-Grand (1845-49), économe du Collège de Saint-Dizier (1849-51), chapelain de Lavilleneuve-au-Roi (1851-56), directeur au Petit-Séminaire (1856-64) et curé de Montheries (1864-77).

Dans tous ces postes, l'abbé Thonnelier « est passé en faisant le bien » ; partout il a laissé la réputation d'un prêtre profondément religieux, charitable et dévoué.

Depuis 1877, il était retiré à Langres, consacrant à l'art les rares moments de loisir que lui laissaient ses nombreuses bonnes œuvres; il s'adonnait à la peinture des sujets religieux. C'est au milieu de ces pieuses et nobles occupations que la mort est venue frapper, sans le surprendre, M. l'abbé Thonnelier, dont la mémoire restera en vénération.

***

Nous avons le regret d'apprendre la mort récente de M. l'abbé Droit, curé de Courtisols (Marne), décédé à l'âge de 85 ans. Ses obsèques ont eu lieu le 19 novembre en l'église Saint-Martin de Courtisols.

La perte du vénérable pasteur sera vivement ressentie par tous ceux qui ont pu apprécier les services qu'il a rendus. M. l'abbé Droit se distinguait par des qualités supérieures. Il a plusieurs fois refusé un poste plus élevé par dévouement pour ses paroissiens de Courtisols, au milieu desquels il était depuis 60 ans.

***

Récemment est décédé à Châlons-sur-Marne M. L.-J. Robert, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, président de la Société de tir, du 48e territorial, directeur des Fourneaux économiques, directeur-adjoint de la Caisse d'Epargne.

M. le capitaine Robert, qui avait su rendre utiles à ses concitoyens les loisirs de sa retraite, était âgé de soixante-cinq ans.

***

Un des plus brillants enfants de la commune de Saint-Amand (Marne), M. Sylva Richon, docteur en droit, vient de mourir à Paris, à l'âge de 44 ans. Ancien élève du Collège de Vitry-le-François, M. Richon était professeur de droit international à l'Ecole supérieure du commerce, avocat à la Cour d'appel.

[illegible]

Panégyrique de [illegible] prêché à l'église de N.-D. d'Igny le [illegible] par Mgr [illegible], prononcé après [illegible] de Reims. Reims, [illegible], 1890. In-[illegible] de [illegible] pages.

Le [illegible] anniversaire de M. [illegible] dans le monastère de Notre-Dame d'Igny et [illegible] de Reims, au diocèse de Reims, par l'abbé [illegible], curé de Saint-Thierry. Reims, Imprimerie-Poplimont, 1890. In-[illegible] de VIII-[illegible] pages.

Les deux plaquettes ci-dessus relatives à l'un des plus fervents et des plus savants serviteurs du Moyen âge, dom Guerric, moine cistercien, puis de l'abbaye cathédrale et collégiale de Tournay, et maître abbé du monastère cistercien d'Igny. Les sermons de ce saint religieux furent imprimés à Paris en 1662, chez Nicolas Lecoffre, et forment un rare et précieux volume que possède la Bibliothèque de Reims. Bien qu'il ne reste de Guerric que cinquante-sept discours, sa réputation est allée grandissant dans l'Église. Non seulement l'ordre cistercien auquel il appartenait montrait à vénérer sa fête le 4 août de chaque année, mais bénédictins et chanoines réguliers, de toutes parts, se disaient ses ressemblants, et dans le diocèse de Reims tout entier.

Dès à présent, la [illegible] de ce nouveau saint public rendu et bienfaisant que son panégyrique fut prononcé à Igny par Mgr [illegible] et il nous [illegible] avec [illegible] et [illegible]. — Le [illegible] M. l'abbé [illegible] curé de Saint-Thierry, paraît à [illegible] de [illegible] à publier une ample étude sur l'abbé d'Igny, sur [illegible] monastique, son influence, ses travaux dans l'ordre spirituel et intellectuel, sa portée morale et théologique de ses écrits. Le travail sera plus tard analysé et apprécié [illegible]. A vrai dire, les félicitations [illegible] de Reims, auxquelles se joindront [illegible] qui [illegible] les [illegible] figures du passé. Des [illegible] important de signaler ce ouvrage aux bibliophiles [illegible]

H. J.

* * *

[illegible] Jacques Daviel, [illegible] à Reims. — *Notes sur ses opérations de cataracte, ses rapports avec les médecins et chirurgiens rémois.* — *Notice* [illegible]. — *Les vers [illegible].* — *Mouvement à la mémoire de Daviel* [illegible] de 88 pages avec portrait et 4 pl. offrant la vue

des instruments de Daviel et un fac-similé de son écriture. *Reims, F. Michaud; Paris, G. Masson*, 1890.

Ce titre résume à merveille ce très intéressant travail, qui est une œuvre posthume du Docteur Delacroix, l'habile oculiste rémois, décédé à Verzy, au mois d'août dernier. L'éditeur est son confrère, M. le Docteur O. Guelliot, si compétent et si versé lui-même dans l'histoire médicale. M. Delacroix avait utilisé une correspondance de Daviel avec le médecin rémois Caqué, conservée à la Bibliothèque de Reims parmi les papiers du Docteur Maldan. En publiant ces pages inédites, d'une véritable portée scientifique et très intéressantes pour la biographie locale, M. Guelliot rend à la fois un hommage durable à la mémoire de son regretté confrère, et un nouveau service à l'érudition. H. J.

***

Vie de Mgr Tourneur, protonotaire apostolique, vicaire général de Reims, ancien curé de Sedan, par l'abbé J. Gillet, supérieur du Petit-Séminaire de Reims. *Reims, Matot-Braine*, 1890. 1 vol. in-8 de 417 pages, avec portrait gravé par Eug. Varin.

Longtemps attendu, cet ouvrage est apprécié de tous ses lecteurs, non seulement comme étude biographique, mais comme aperçu de l'histoire du diocèse de Reims depuis le rétablissement du siège en 1821. Le rôle qu'y a joué M. l'abbé Tourneur fut très important, et il était naturel de grouper autour de lui les figures de ses principaux collaborateurs et le récit des faits essentiels auxquels il fut de près ou de loin mêlé. A d'autres points de vue, les archéologues, les littérateurs et les historiens puiseront dans ce volume les plus amples renseignements sur l'objet de leurs études. Le public tout entier aimera à y retrouver l'existence et le souvenir durable de l'un des membres les plus distingués du clergé rémois contemporain. H. J.

***

Sommaire des articles publiés dans la *Revue historique*, tomes 43 et 44, mai à décembre 1890 :

Tome XLIII. Alf. Baudrillart, Les intrigues du duc d'Orléans en Espagne, 1708-1709, p. 1-33, 241-273. — Th. Reinach, Le premier siège entrepris par les Francs, p. 34-46 : il s'agit d'un siège de Tours, au troisième quart du IIIe siècle, par les Germains. — R. de Maulde, Eloge de Louis XII, père du peuple, en 1509, p. 47-65. — Henry Harrisse, Nouvelles recherches sur l'histoire de l'Amérique, p. 66-74. — Jules Flammermont, A propos d'une fausse lettre de Mme de Lamballe, p. 74-86. — B. de Mandrot, Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, 1433-1477, p. 274-316. — Paul Marais, Documents inédits sur la Révo-

lution dans le département de la Gironde. Les frères Faucher, Laffon de Ladébat et leur correspondance inédite, p. 317-342.

Tome XLIV. Albert VANDAL, Négociations avec la Russie relatives au second mariage de Napoléon Ier, p. 1-42. — Ch.-V. LANGLOIS, Les archives de l'histoire de France, p. 43-55. — L.-Mancest BATIFFOL, Les archives de l'Empire Russe à Moscou d'après M. J.-J. CHIMKO, p. 56-68.— DESCLOSEAUX, L'ambassade de Sully en Angleterre en 1601 et les Economies royales, p. 68-71. — Alf. MOREL-FATIO, José Marchena et la propagande révolutionnaire en Espagne en 1792 et 1793, p. 72-87. — B. DE MANDROT, Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, 1433-1477, p. 241-312. — Maurice PROU, De la nature du service militaire dû par les roturiers aux XIe et XIIe siècles, p. 313-327. — L. VIGNOLS, Le commerce hollandais et les congrégations juives à la fin du XVIIe siècle, p. 327-330.

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube (*Séance du 8 août 1890*). — Présidence de M. Albert Babeau.

Ouvrages offerts. — Liste des dons faits à la Bibliothèque de Troyes pendant les deux dernières années.

M. le baron de Baye, membre correspondant : *La nécropole d'Habblingbo (Gotland)*. Renvoyé à M. l'abbé Garnier.

Travaux des Sociétés savantes. — Mémoires de la Société des antiquaires de France : *Les signes d'infamie au Moyen-Age*, par M. Ulysse Robert. Un certain nombre des figures de ce travail sont tirées des manuscrits de la Bibliothèque de Troyes.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry : *Étude sur une église et un carillon noté*.

Communications et lectures du Président et des Membres. — M. Ch. Baltet dépose pour le Musée, des cônes de l'*Abies Cilicica* (sapin de Cilicie), provenant d'un sujet planté depuis 25 ans dans les pépinières de Croncels. Cette espèce, originaire de la Cilicie, en Asie-Mineure, où elle s'élève jusqu'à 2660 mètres d'altitude, concurremment avec le Cèdre du Liban, a été introduite en France en 1854.

M. Briard signale deux nouvelles espèces de champignons trouvées par M. de la Boullaye dans la forêt d'Othe, et qui n'avaient pas été reconnues jusqu'à présent dans le département : la *Lachnea miniata* (Fuckel) et la *Peziza luteo-nitens* (Barkeley). Les spores de cette dernière sont franchement tuberculeuses, caractère non indiqué par les auteurs et par le créateur même de l'espèce.

M. l'abbé Garnier, à propos de la source gallo-romaine de Coreu, signale les étymologies et les offrandes votives relatives aux sources à cette époque. Les poupons en bois qui ont été recueillis à Châtillon indiquent leur emploi pour la guérison des enfants malades, de même qu'à la source des Cuves, à Essarois, employée dans les maladies des yeux, les objets votifs retrouvés sont des têtes et des masques, avec aspect d'ophtalmie.

M. l'abbé Garnier indique l'intérêt qu'il y aurait à rechercher dans l'Aube les étymologies des noms de villages venant du rû à la source duquel ils se sont fondés, et à déblayer les sources où l'on trouverait le plus souvent des objets importants au point de vue archéologique. L'église est presque toujours placée sur le monticule d'où sort la source. L'érudit archéologue signale de nombreux villages dans ces conditions : Fontvannes, Rosson (le rû s'appelle Rosson), Dosches (source douce), etc.

***

Liste des dons faits au Musée de Troyes (Pendant le troisième trimestre de l'année 1890) :

Peinture

M. Joseph Audiffred, membre correspondant à Paris : — 1° *Une Cigale*, peinture à l'huile par M. C. Sellier, grand prix de Rome. Cette toile a figuré au Salon de 1879 ; — 2° *Vaches à l'abreuvoir*, par M. A. Beauvais, né à Bar-sur-Aube.

Sculpture

L'Etat : — *Laënnec découvrant l'auscultation*, groupe en plâtre, par M. Boucher. Ce groupe a figuré au salon de 1884.

Archéologie

M. Bardet, juge de paix à Villenauxe-la-Grande : — Plusieurs fragments de tuiles et de briques trouvés au milieu d'anciennes substructions, sur le finage de la Saulsotte, dans le lieu dit *le Vieux-Bouchy*, situé à peu près à égale distance des hameaux de Frécul et de Liours, sur la gauche, lors des fouilles qui ont été faites au commencement de cette année, pour rechercher des matériaux destinés à l'entretien des chemins. D'autres substructions anciennes ont été également rencontrées non loin de là dans le lieu dit *les Hayers*.

L'Administration municipale de la ville de Troyes : — 1° Deux grandes plaques de baudrier en bronze paraissant dater de l'époque mérovingienne ; — 2° Un fragment de chapelet composé de petits grains de porcelaine montés sur cuivre. (Ce dernier est de l'époque moderne). Le tout a été trouvé dans la partie nord-ouest de l'ancien cimetière de Clamart, lors des travaux qui ont été exécutés tout récemment pour le prolongement de la rue Diderot.

Le curé de Pont-Ste-Marie : — Une porte en chêne sculpté provenant de l'église de Pont-Ste-Marie, près Troyes, et datant de la fin du xve siècle.

M. Larsenier, couvreur à Troyes : — Cinq carreaux vernissés provenant de l'église St-Remi.

M. Claude Py, à Barberey-Saint-Sulpice : — Un ancien fer de cheval.

M. Brion, maire de Saint-Remi-sur-Barbuise (en exécution du désir de M. le chanoine Lalore, décédé membre de la Société Académique) : — Deux émaux peints, translucides, datant de la première moitié du xvie siècle, et sortant d'un atelier anonyme de Limoges. Ils représentent l'un, *la Visitation*, l'autre, *la Crèche*.

Anonyme : — Une petite plaque de médaillon de chapelet, œuvre de l'école de Limoges, du xviie siècle. Elle représente sainte Anne donnant une leçon de lecture à la Vierge.

M. Roserot, archiviste à Chaumont, membre honoraire : — Une plaque en cuivre gravée au burin, sans nom d'artiste, et ayant servi au tirage de la gravure qui se trouve en tête de l'ouvrage

intitulé : *Lettres de saint Loup, évêque de Troyes,...* publié par le chanoine Remi Breyer, et imprimé à Troyes, chez Nicolas de Bary, en 1706. Elle représente saint Loup terrassant l'hérésie sous la figure d'un dragon.

NUMISMATIQUE

M. Eugène Terrenoire, publiciste à Paris : — Deux pièces de monnaie en billon trouvées à Clèles (Marne). L'une est un double tournoi de Charles III, duc de Lorraine ; l'autre, un sou de Louis XV.

M. Maillard, propriétaire à Villeneuve-au-Chemin : — Douze pièces de monnaie en billon.

HISTOIRE NATURELLE

Mme Rozan, rue de Paris, à Troyes : — Un jeune chat à huit pattes.

M. Bazin, à Troyes : — Un héron cendré.

M. Claude Py, à Barberey-Saint-Sulpice : — Un brochet, offrant un curieux spécimen de tératologie.

M. Guyot-Meuley, rue de Preize, à Troyes : — Une patte d'écrevisse fossile.

M. Petipermans, à Fontaine-les-Grés : — Un nid de guêpes.

GÉOLOGIE

M. Paul Hébert, à Saint-Marcellin : — Un morceau d'onix de la carrière de M. Poulachon, de Saint-Marcellin, territoire de Saint-Julien-en-Vercors (Drôme).

***

SOCIÉTÉ DES LETTRES, DES SCIENCES, DES ARTS, DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE DE SAINT-DIZIER *(Séance du 13 novembre 1890).* — Présidence de M. le vicomte Ch. de Hédouville.

M. Paul Guillemin, vice-président de la Société, continue la lecture de son travail « Saint-Dizier d'après les Registres de l'Echevinage ».

Avec le consciencieux historien nous assistons à la lutte incessante des Echevins pour soutenir les intérêts de la ville, ou ses antiques privilèges, contre les exigences du fisc ou les tracasseries du Gouverneur.

En 1625, les trésoriers du roi avaient imposé à la ville 2,278 l. de grosse taille pour l'année 1626, et refusaient de reconnaître leur erreur; il fallut que M. Roger, échevin, se rendît à Paris pour obtenir du Roi le maintien des Franchises assurées par la Charte aux habitants de Saint-Dizier.

La prise de La Rochelle semblait promettre la paix à la France ; mais déjà l'on préparait la guerre avec l'Autriche et l'Espagne. Les levées et les mouvements de troupes eurent leur contre-coup à Saint-Dizier, qui dut loger, entre autres, les gendarmes de la

Reine. Malgré les sages réformes de Henri IV et de Sully, la soldatesque se montrait fort exigeante; les Echevins devaient lutter à chaque instant contre les prétentions exorbitantes des chefs, et ne trouvaient aucun appui dans le Gouverneur du château, de Besme.

Ce personnage, dont la vie privée ne valait pas mieux que la vie publique, se sentant bientôt en disgrâce, se jeta dans le parti du turbulent Gaston d'Orléans, et un jour vint (le 1er février 1631) où le Roi chargea M. du Hamel, seigneur des environs de Vitry, de s'emparer de la personne de M. de Besme.

Ce malheureux, entouré des soldats qu'il croyait passer en revue, comprit qu'il était perdu. Tandis que les Marillac payaient de leur tête l'imprudence qu'ils avaient faite en s'alliant à G. d'Orléans, de Besme était conduit à la Bastille où il demeura jusqu'à sa mort. — La journée des Dupes laissait Richelieu plus puissant que jamais.

***

Académie de Reims. — La séance de rentrée a eu lieu le 14 novembre, et a été occupée par le compte-rendu du volume annuel de l'Académie des jeux floraux, présenté par M. Piéton. — La seconde séance mensuelle a eu lieu le 28. L'Académie a voté en principe, sur la demande de M. Gosset, une souscription de 1.000 fr., pris tant sur ses fonds de réserve que sur les cotisations de ses membres, pour aider la Ville à acquérir la Mosaïque romaine, découverte en septembre dernier, dans la rue Nicolas-Perseval, et dont il a été déjà question dans la *Revue*[1]. La Compagnie a procédé ensuite à l'élection de membres nouveaux. Ont été élus :

Membres titulaires.

MM.

Ad. Dauphinot, président honoraire de la Société des Amis des Arts de Reims.
L'abbé Compant, vicaire général.
Le docteur Eug. Bagneris.
Tissier, professeur de physique et de chimie au Lycée.

Membres correspondants, résidant à Reims.

MM.

Broyé (l'abbé), aumônier du Lycée.
Chariot (le colonel), directeur du Génie.
Froussard (V.), conservateur des Hypothèques.
Mennesson-Dupont (L.), avocat.

Membres correspondants nationaux.

MM.

Bigot (l'abbé), curé de Ventelay (Marne).

1. *Suprà*, p. 719 et *infrà*, p. 875.

Colbert (le général), commandant au camp de Châlons.
Goffart (N.), agrégé de l'Université, à Paris.
Gilardoni (Camille), à Sermaize.
Lanéry d'Arc (P.), avocat à Aix.
Lhote (A.), employé à la Bibliothèque de Châlons-sur-Marne.
Payard (E.), directeur des Cristalleries, à Baccarat.
Prou (Maurice), conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale, à Paris.

Membres correspondants étrangers.

MM.

Bogdanow (Anatole), professeur à l'Université de Moscou, à Moscou.
De Loé (le baron), secrétaire de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Bruxelles.
Saintenoy (P.), architecte à Bruxelles.

***

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry. — *(Séance du 4 novembre 1890).*

I. M. le comte de Marsy a relevé, dans un journal de Compiègne, du 9 mars 1788, intitulé : *Affiches de Compiègne et du Beauvaisis*, l'annonce de la vente du couvent supprimé des *Minimes* de Château-Thierry. Il serait intéressant de recueillir des renseignements sur ce couvent dont les constructions — modernisées — existent encore en face de l'église Saint-Crépin.

M. Th. Lhuillier, vice-président de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne (section de Melun), complète par le procès-verbal fait sur l'ouverture du cercueil du baron de Renty par l'évêque de Soissons, le 15 septembre 1658, la notice intéressante de notre collègue, M. l'abbé Palant, sur l'église et le château de Citry (canton de la Ferté-sous-Jouarre)[1]. Le même correspondant nous a adressé une biographie de l'avocat briard, Etienne Rassicod, à la famille duquel appartient M. Delteil[2].

II. Le 16 octobre dernier, M. l'abbé Poquet, membre honoraire, faisait don au Musée de la Société d'un bas-relief provenant de l'église Saint-Crépin. Le savant abbé accompagnait cet envoi d'une description dont nous extrayons le passage suivant : « Outre les splendides verrières qu'on estimait d'un très grand prix, cette église montrait encore, autour de son sanctuaire orné de lambris de marbre et d'albâtre, des statues faites de pierres de Tonnerre, qui avaient coûté 1150 livres; puis, dans de grands cadres, les scènes du martyre de saint Crépin et de saint Crépinien, peintes par Revel, originaire de Château-Thierry.

1. *Revue de Champagne*, t. XXV (1888), p. 477, et 1889, p. 148.
2. *Ibid.*, 1890, p. 718.

« On admirait surtout des bas-reliefs placés derrière le maître-autel, représentant différents mystères de la vie de N.-S. Jésus-Christ. Ces bas-reliefs (vraisemblablement de la Renaissance), dont on a lieu de regretter la disparition, tant à cause de la perte réelle que du fini du travail, n'ont pas trouvé grâce devant le vandalisme de 93 ».

Il est facile de se rendre compte que le chevet de Saint-Crépin, qui a six entrecolonnements, devait avoir six médaillons conformes à celui que décrit M. l'abbé Poquet. On retrouve la trace de cinq de ces médaillons relevés par Lecart dans l'ouvrage en 3 volumes qu'il a composé et que son héritière a légué l'an dernier à la bibliothèque de notre ville. Lecart a intitulé son œuvre : *Souvenirs de Château-Thierry en 1871*. Or, à la page 638 du tome II, on lit : « Les tableaux d'albâtre, qui ornaient le maître-autel de Saint-Crépin et qui représentaient les personnages de la Passion et du Saint-Sépulcre, ont été brisés à coups de marteau le lundi 14 brumaire an II (4 novembre 1793) par le nommé X... qui présidait la foule d'individus *dévastateurs*. L'un d'eux est aujourd'hui entre les mains du sieur Beaujan père, tailleur de pierres à Château-Thierry ». C'est bien celui qui vient d'être si généreusement donné à la Société. Lecart continue : « Le Musée de Cluny en possède trois, catalogués sous les numéros : 100, 101 et 102. Un quatrième (page 641) — Jésus délivrant les âmes du Purgatoire — a été découvert en 1869, chez M. Clément, antiquaire ».

Le bas-relief donné par M. l'abbé Poquet a été et continuera à être l'objet d'un examen attentif.

III. La Fonderie de cloches de Xavier Cavillier à Carrepuits (Somme)[1]. — Cette fonderie, dirigée de père en fils, depuis le XVIIe siècle, par les Cavillier de la branche aînée, a fourni un grand nombre de cloches dans le département de l'Aisne.

Notre confrère, M. Berthele, « un archéologue campanophile », raconte avec charme son voyage en Picardie, sa visite au survivant des Cavillier à Carrepuits. Son temps étant compté, il n'a pu faire que trois stations, toutes trois dans l'Oise : Morienval, Pierrefonds, Compiègne.

La magnifique église romane de Morienval ne possède plus aujourd'hui que deux cloches : l'une du XVIe siècle et l'autre de 1782, œuvre de Jean-Simon Cheron, « fondeur du roi », originaire de Meaux, le même dont M. Berthele a retrouvé les pénates dans le Tardenois, à Fresnes où il avait établi une fonderie et où il mourut en 1831. — A Pierrefonds, une cloche du XVIe siècle, curieuse au point de vue iconographique, présente une marque de fondeur... non pas illisible... car c'est la marque d'un des

[1] Le travail qui porte ce titre a été publié dans le *Journal de Château-Thierry* des 10 et 11 novembre 1896.

Jacques. Le nom ne serait pas d'une netteté parfaite, que les armes qui le surmontent le feraient restituer avec certitude. — Compiègne a conservé une des plus anciennes cloches de France. C'est un des trésors de l'archéologie campanaire.

M. Barbey ajoute à cette intéressante communication la note suivante : « En 1667, le 13 août, le feu du ciel est tombé sur le clocher du prieuré de Saint-Thibault (canton de Braine), et a brûlé entièrement le clocher et une partie de la nef, fondu les cloches « refaites avec l'assistance de D.-L. Aimécen, sacristain dudit prieuré » avec cette inscription : « Jésus-Maria — Faict l'an 1670. — Je suis nommée Marie par Messire Claude Lespagnol, escuier, seigneur de Bombar, et par Dame Marie Bourlon, femme de Messire Nicolas Lespagnol, conseiller du Roy en ses conseils ordinaires, en sa chambre des *conte*, et seigneur et baron de Balinvilliers ». Signes : une croix, une vierge.

IV. M. Rossignol soumet à l'examen de la Société une feuille comprenant une série de dessins à l'aquarelle représentant, la plupart, des vues de Château-Thierry ancien et moderne.

M. Renaud est chargé de présenter, de la part de M. Berland, artiste peintre, trois pièces de monnaies : 1° Un Trajan (argent) *Imp. Traj. Aug. Dac. Pont. Max. Trib. pol. Coss. 3*; 2° une Salonina (argent), femme de Gallien, au revers : *felicitas publica* ; 3° Un Antonin (bronze) *Ant. Aug. Pius. Trib. pol. Coss. 4* ; puis de la part de MM. Filliette, Comeleran, Galland et Leclerc, différentes pièces, dont plusieurs doubles tournois (1605-1613), etc.

M. Pellé, typographe, fait don de l'estampage de l'inscription gravée sur la première pierre de la chapelle du cimetière Saint-Joseph à Paris, pierre posée par P. Séguier, chancelier de France, l'un des fondateurs de l'Académie française.

A la demande de M. Remy-Lasery, de Château-Thierry, M. Moulin a examiné des curiosités que possède cet amateur, notamment un Robert Estienne — les Psaumes — un Flor-Yvernelius (beau comme un Elzévir), etc. Son attention a été appelée sur un marbre ancien, recouvrant une commode en bois de rose et provenant d'une carrière des Alpes, depuis longtemps abandonnée.

***

Solennité en mémoire des mobiles de la Marne. — Une cérémonie fort touchante a eu lieu le 25 octobre 1890, en la cathédrale de Reims, en mémoire des mobiles du 3e bataillon de la Marne, tués à l'ennemi. La messe a été dite par M. l'abbé Trihidez, aumônier du 6e corps.

Le cardinal-archevêque de Reims a donné l'absoute. Les *Enfants de Saint-Remy*, l'excellente Société chorale, ont chanté d'une manière remarquable le *Requiem* et le *De profundis*.

A l'issue du service, les assistants se sont réunis dans un banquet où plusieurs discours ont été prononcés.

M. le vicomte de Breuil a porté un toast à ses anciens compagnons d'armes, rappelant leur brillante conduite pendant la guerre et les éloges que leur avait décernés à cette époque le général du Bessol, aujourd'hui commandant le 13e corps d'armée.

M. Henri Censier a lu de beaux vers de M. Richardot, dont le nom a été acclamé par tout l'auditoire. M. Richardot, connu sous le pseudonyme de Dachères, est l'auteur d'une pièce très patriotique intitulée : *Jean Kerder*, qui devait être jouée, il y a quatre ans, à Paris, au théâtre du Vaudeville, et dont la censure empêcha la représentation.

***

Vente de la collection Habert, de Troyes. — Tout le monde, à Troyes, connaît pour l'avoir vue ou pour en avoir entendu parler, la belle collection de faïences anciennes, de porcelaines, de vitraux, de meubles du seizième siècle, de gravures et d'objets d'art de toutes sortes réunis par M. Habert. Par suite de licitation, la vente aux enchères publiques de cette collection a été décidée. Elle a eu lieu le 20 octobre 1890 et jours suivants, en la salle de vente de M. Plivard, à Troyes. C'est M. E. Gandoin, l'expert bien connu, qui a assisté M. Plivard.

Amateur éclairé, M. Habert avait mis 25 ans à former son cabinet. Il a puisé à toutes les sources; pour les faïences, Rouen, Nevers, Lunéville, Aprey, Niderviller, etc., étaient chez lui dignement représentées; on trouvait dans les porcelaines, du Saint-Cloud, du Sèvres, du Saxe, etc. Nous ne parlons que pour la forme des meubles restaurés intelligemment et rendus irréprochables.

C'est toujours pour un amateur une grande peine de se séparer de ses collections. On ne s'entoure pas pendant de longues années de bibelots de prix sans s'y attacher, sans les considérer comme une partie de soi-même. Et d'autant que M. Habert, en collectionneur intelligent, n'achetait et n'échangeait pas pour le plaisir de posséder tel ou tel objet. Il avait surtout le souci du groupement artistique, de l'harmonie des couleurs et du dessin, et s'efforçait d'apporter dans la disposition de ses faïences la symétrie et l'accord. C'est dire que la vente d'une collection aussi importante avait dû attirer beaucoup d'amateurs. Aussi les plus belles pièces ont-elles été chaudement disputées.

La vente a duré trois jours et a produit 43,000 fr. en chiffres ronds.

Parmi les objets qui ont atteint les plus hauts prix, citons : la crédence portant le n° 434 du catalogue, 1,800 fr.; la crédence, n° 433, 1,060 fr.; la cheminée décorée de terres vernissées italiennes, 1,000 fr.

Un meuble en forme de dais a été payé 710 fr.

Les n°s 150 à 300 s'appliquaient aux faïences de Nevers et autres, groupes et statuettes de Lunéville et de Saxe. Voici quelques-uns des résultats de leur vente :

Un très beau et très grand plat bleu de Nevers, pièce très rare, (n° 169), a atteint 1050 fr. Un plat de la même fabrique, époque Louis XIV, représentant Neptune sur son char, conduisant quatre chevaux marins (n° 187), s'est vendu 771 fr. Un autre plat de Nevers armorié (n° 188) a atteint 491 fr. Un vase (n° 206) de même provenance, à anses torses, de forme très gracieuse, 170 fr., etc., etc.

Le Musée de Sèvres a acquis, dans cette vente, plusieurs pièces de prix qui iront enrichir les belles collections de l'Etat.

En définitive, nous ne pouvons que regretter la dispersion de tous ces objets de valeur. Il est dommage que la ville de Troyes n'ait pas pu acheter en bloc la collection de M. Habert et conserver ainsi un cabinet comme on en rencontre rarement en province. X.

***

Mosaïque romaine trouvée a Reims. — Nous avons déjà parlé (*suprà*, p. 719 et 870) de la mosaïque romaine trouvée à Reims, dans les premiers jours de septembre dernier. Voici de nouveaux renseignements sur la découverte dont il s'agit :

Cette remarquable mosaïque, de la fin du premier siècle ou du commencement du second. a été mise au jour à Reims dans un chantier de la rue Nicolas Perseval, non loin du terrain des *Coutures*, si fertile naguère en découvertes antiques. Mesurant cinq mètres sur quatre environ, cette mosaïque est d'une conservation admirable et n'a subi de mutilation que par suite de la percée d'une tombe à une époque postérieure. La bordure et les compartiments sont riches en dessins variés avec rosaces et entrelacs ; le sujet central, le seul avec figures, offre une lutte de gladiateurs. Les deux athlètes sont nus et portent l'épée et le bouclier. Autour de ce chef-d'œuvre artistique, on n'a trouvé que peu de débris contemporains et les restes de murailles souterraines, probablement celles d'une cave. Un calque de la mosaïque s'exécute par les soins de M. E. Auger, dessinateur rémois. Une description complète des fouilles sera donnée plus tard dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, lorsque le sort définitif de la mosaïque sera fixé.

H. J.

***

Acte de naissance de Lamartine. — On a lu dans l'un de nos derniers numéros (*suprà*, p. 641) que Lamartine appartenait par sa mère à la province de Champagne. Nous croyons utile, à cette occasion, de reproduire ici l'acte de naissance de l'illustre poète. Nous le devons à l'obligeance de M. Lex, archiviste du département de Saône-et-Loire et membre de l'Académie de Mâcon.

Cet acte de baptême — l'état-civil proprement dit ne date que de la loi du 25 septembre 1792 — existe à deux exemplaires. L'un d'eux, écrit de la main du curé de Saint-Pierre, M. l'abbé Focard, est conservé aux archives de la ville de Mâcon. L'autre, qui a été fait pour le bailliage, par le vicaire de la Font, appartient aux archives du département de Saône-et-Loire. Mais il reste déposé au greffe du Tribunal de première instance de l'arrondissement

Le vingt-deux octobre dix-sept cent quatre-vingt-dix, a été baptisé Alphonse-Marie-Louis, né d'hyer, fils de Pierre de Lamartine, capitaine de cavalerie au régiment Dauphin, et de Françoise-Alexis des Roys, son épouse; le parrain a été Louis-François de Lamartine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, cy-devant élu de la noblesse du pays et comté de Mâconnois, seigneur de Monceaux et autres lieux, demeurant en cette paroisse, ayeul paternel, malade et représenté par François-Louis de Lamartine, son fils aîné, cy-devant officier de la maison militaire de Sa Majesté, seigneur de Montculot, Néry et autres lieux, résidant en cette paroisse, et la marraine, dame Marguerite Davault, cy-devant sous-gouvernante des princes de la maison d'Orléans, épouse de Jean-Louis des Roys, cy-devant écuyer, seigneur de Rieux et autres lieux, résidante ordinairement à Paris, paroisse Saint-Eustache, ayeule maternelle, qui ont signé avec le père.

Signé : Gault des Roys, Lamartine fils, Lamartine père, Lamartine-Duvillars, chanoinesse; Boyer de Ruffé, Noly, vicomte de Prusilly, Laviefville de Rambuteau, Barthelot de Rambuteau, Rambuteau fils, Focard, curé.

Ce document fixe bien la date et le lieu de la naissance de Lamartine, qu'un certain nombre de biographes placent à tort en 1792 et à Milly.

***

Inauguration du monument de Jules Grenier a Villiers-sur-Morin. — Une foule considerable composée d'artistes, de littérateurs, de journalistes, de sténographes, d'instituteurs, etc., s'était donné rendez-vous le dimanche 5 octobre dernier à Villiers-sur-Morin (Seine-et-Marne), pour inaugurer solennellement le monument élevé dans le cimetière à la mémoire de Jules Grenier, et la plaque commémorative placée sur la maison où naquit le sympathique écrivain briard.

A trois heures, le cortège, ayant à sa tête le Comité d'érection du monument, s'est rendu de la mairie au cimetière. Là, deux allocutions ont été prononcées : l'une par M. Barassé, président du Comité, l'autre par M. le comte Renaud de Moustier.

Aussitôt après, le cortège se reforme et se dirige, musique en tête, vers la maison de la famille Grenier, splendidement ornée de feuillages et de fleurs.

Aux applaudissements unanimes de l'assistance, le voile qui couvre la plaque est enlevé, et l'on voit apparaître, gravée en lettres d'or sur marbre noir, cette inscription :

JULES GRENIER
Auteur de la *Brie d'Autrefois*
Propagateur de la Sténographie
en Seine-et-Marne
A vécu et est mort
Dans cette maison
1844-1888

M. Barassé prend alors la parole et prononce un excellent discours où il rappelle avec éloquence la vie féconde de l'auteur de *La Brie d'Autrefois*[1], son courage uni à sa franche gaîté, ses travaux, l'active impulsion qu'il sut donner à l'étude de la sténographie...

... « Mesdames, Messieurs, — a dit l'orateur en terminant, — puisse cette plaque vous rappeler qu'ici a vécu un homme qui vous aimait beaucoup et qui pour se rendre utile à tous n'a ménagé ni son temps ni ses peines, oubliant ses douleurs pour coopérer à quelque bonne œuvre et, enfin, n'a cessé de travailler qu'au moment où, vaincu et terrassé par la maladie, il nous fut si inopinément et si prématurément ravi[2]. »

Après M. Barassé, M. Destouches, doyen de la pressse meldoise, a pris la parole en son nom et au nom de ses confrères. Enfin, M. Henri Lhuillier, élève de Jules Grenier, s'est fait, en termes émus, l'interprète des sténographes ses condisciples.

A six heures, un banquet de plus de 60 couverts réunissait les membres du Comité, les organisateurs de la fête, la Presse et un grand nombre de souscripteurs. Au dessert plusieurs toasts ont été portés.

Après le banquet un grand bal a clos cette solennité dont le souvenir restera longtemps dans l'esprit des habitants de la vallée du Grand-Morin. La Brie sait être reconnaissante envers ceux de ses enfants qui l'ont honorée et la commune de Villiers vient de rendre à cet égard à la mémoire de Jules Grenier un hommage bien mérité[3]. S. T.

***

Mlle Jeanne Trouillet, fille de M. le percepteur de Blesmes, vient de remporter une *mention très honorable* au concours des Beaux-Arts (peinture) organisé par les *Abeilles normandes* à Bayeux.

Nous félicitons sincèrement la jeune artiste.

***

1. *Revue de Champagne*, t. XVI (1884), p. 79; cf. t. XIII (1882), p. 394.

2. *Revue de Champagne*, t. XXV (1888), p. 468.

3. V. le texte des discours et les détails de la cérémonie dans le numéro du journal l'*Indépendant de Seine-et-Marne* du 8 octobre 1890.

La statue du général Raoult. — Les délégués du Comité d'érection de cette statue, chargés de se mettre en rapport avec M. Paul Aubé, pour juger de l'effet de l'esquisse, se sont rendus récemment dans l'atelier de l'habile statuaire, 74, rue des Fourneaux, à Paris.

La maquette était terminée.

Le général Raoult, en grand costume de général de division, tête nue et, avec un geste énergique, pose la pointe de son épée sur la carte de France, à la limite de notre frontière de l'Est.

Pour les bas-reliefs du piédestal, M. Paul Aubé a déjà trouvé les principaux motifs. Ainsi, il est à peu près décidé qu'un des bas-reliefs représentera un épisode de Frœschwiller, un autre rappellera le siège de Sébastopol et fera revivre l'entrevue chevaleresque du général Raoult avec le général russe Totleben, pendant une suspension d'armes, telle que l'a racontée le général Thoumas.

Voilà donc l'œuvre en bonne voie, et qui promet tout ce qu'on pouvait attendre du talent consciencieux et élevé de l'artiste. Nous ne croyons pas nous tromper en annonçant que la statue sera prête à être inaugurée vers la fin de juin prochain.

La question de l'emplacement est étudiée en ce moment et sera résolue dans une des prochaines séances du Conseil municipal de Meaux[1]. (*Réveil* de Coulommiers).

***

La question de propriété des titres et qualification attachés aux terres mouvantes du Roi, fut très contestée sous l'ancien régime. Un Mémoire sur les droits et prérogatives des anciennes dignités féodales, et notamment ceux de la baronnie de Mello (Oise), publié en 1780, mentionne les sentences rendues, sur la matière, à propos de la baronnie d'Anglure. Œuvre de Gerbier et d'un rémois, l'abbé Pommyer, rapporteur, cet intéressant Mémoire signale entr'autres renseignements historiques, les faits suivants :

« En 1754, Cabanel, secrétaire du Roi, acquiert la Baronnie d'Anglures, mouvant du Roi, à cause de son château de Sézanne ; il fait foi et hommage de cette Baronnie au Roi en sa Chambre des Comptes et la présente ensuite au Bureau des Finances de Châlons pour être enregistrée ; ce Bureau des Finances ordonne l'enregistrement, *sans néanmoins* (porte la sentence) *approuver les titres et qualification de Baron d'Anglures*, jusqu'à ce que ledit sieur Cabanel ait fait registrer les Lettres d'érection ou de confirmation que Sa Majesté seule peut lui accorder, les Coutumes de Champagne n'admettant aucune qualification, conformément et sous les peines portées par les réglemens.

« Cabanel se pourvoit à la Chambre des Comptes de Paris, et

1. Cf. *suprà*, p. 636.

cette Cour rend, le 7 août 1754, un Arrêt qui, infirmant l'Ordonnance du Bureau des Finances, ordonne que Cabanel continuera de jouir du titre de Baronnie attribué à la Terre d'Anglures, suivant l'énonciation qui a été faite dans le procès-verbal de réduction de la Coutume de Meaux, et conformément aux actes de foi et hommage et aveux de ladite Terre rendus en la Chambre des Comptes les 16 mai et 10 juin 1603 ; fait défenses aux Officiers du Bureau des Finances de Châlons de troubler le suppliant (Cabanel) dans ledit titre.

« Ce nouveau possesseur de la Baronnie meurt, et cette Terre est recueillie dans la succession par son fils, Grand-Maître des Eaux et Forêts de Touraine. Le même Bureau des Finances rend, lors de l'enregistrement de son acte de « foi et hommage », une pareille sentence. Cabanel fils se pourvoit à la Chambre des Comptes ; et cette Cour rend Arrêt *sur les conclusions de M. le Procureur Général du Roi*, qui ordonne que, sans s'arrêter aux Ordonnances du Bureau des Finances de Châlons, des 3 juillet et 31 août 1751 et 9 septembre 1775, les aveux seront exécutés selon leur forme et teneur, et qu'en conséquence le suppliant (Cabanel) *continuera de jouir des titres et qualité de Baron d'Anglures, tant qu'il sera propriétaire de ladite Baronnie* ; fait défenses la Chambre aux Officiers dudit Bureau des Finances de l'y troubler et de rendre à l'avenir de semblables Ordonnances, leur enjoint de porter honneur et respect aux Arrêts de la Chambre. »

H. Menu.

* * *

Mariages. — Le 13 novembre 1890, a été célébré en l'église Saint-Sulpice, à Paris, le mariage du vicomte Lefebvre de Béhaine, lieutenant au 67e régiment d'infanterie, fils du comte Lefebvre de Béhaine, ambassadeur de France près le Saint-Siège, avec Mlle Marguerite Gervais, fille du général Auguste Gervais, dont le nom est si sympathique à Provins où il réside une partie de l'année, dans sa propriété de la Ville-Haute.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux par Son Exc. Mgr Rotelli, nonce apostolique, qui a prononcé une substantielle allocution sur le mariage chrétien.

* * *

M. le docteur Henri Collin, médecin consultant à Saint-Honoré-les-Bains, a récemment épousé Mlle Henriette de Rubempré, nièce et fille adoptive de M. Chapu, l'éminent statuaire qui, comme l'on sait, est natif du Mée (Seine-et-Marne).

* * *

Le lundi 6 octobre dernier, à Chaudefontaine (Marne), a été

célébré au milieu d'une affluence considérable le mariage de Mlle Alice de Chamisso avec M. Bruno Guy.

Mgr Pagis, évêque de Verdun, a donné la bénédiction nuptiale aux deux époux.

Mlle Alice de Chamisso est la fille cadette de M. le comte Henri de Chamisso, maire de Chaudefontaine, ancien commandant des mobiles de la Mayenne[1].

1. Sur la famille de Chamisso, v. *Revue de Champagne*, t. XII (1882), p. 234, et t. XXI (1886), p. 331.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

HISTOIRE DE LA VALLÉE DE L'AMANCE

ANCIEN DOYENNÉ

DE PIERREFAITE

Comprenant quarante Villages

CHAPITRE I

Position et Description.

1. Orographie. — 2. Hydrographie. — 3. Étendue.

1. La Haute-Marne est traversée du nord-est au sud-ouest par une chaîne de montagnes que l'on suit facilement sur une carte géographique, sans rencontrer un seul cours d'eau naturel. On l'appelle le *Plateau de Langres*.

Venant des Vosges, elle passe à Fresnoy, Saulxures, Rançonnières, Orbigny-au-Mont, Montlandon, Saint-Vallier, Noidant-Châtenoy, Bourg, Perrogney, Aujeures, Vaillant, Lamargelle, et pénètre dans la Côte-d'Or.

A cette grande ligne de faîte se rattachent des collines, qui lui servent, pour ainsi dire, de contreforts et se prolongent, à des distances diverses, comme des promontoires.

Dans la contrée que nous allons étudier, leur altitude varie généralement de 300 à 400 mètres. Près de Coiffy-le-Haut, on en compte même 423 ; au sud-ouest de Damrémont, 427 ; enfin, entre ce village et le bois du *Trou-aux-Chats*, 444 ; c'est le point le plus élevé.

2. Le plateau de Langres envoie ses eaux dans trois directions : à la mer du Nord par la Meuse ; à la Manche par la Marne et l'Aube ; à la Méditerranée par plusieurs rivières, tributaires de la Saône. Les principales sont l'Apance, l'Amance, le Saolon et la Vingeanne. Celle qui parcourt le doyenné de Pierrefaite est l'Amance, *Amantia*[1]. Elle prend sa source à Saulxures et se grossit d'un grand nombre de ruisseaux venant,

1. On a tort de l'appeler Mance dans le département de la Haute-Saône.

à droite, de Rançonnières, Andilly, Plesnoy, Celsoy, Chaudenay, Rougeux, Charmoy, Pierrefaite ; à gauche, de Damrémont, Laneuvelle, Coiffy, Soyers, Guyonvelle, Vaux-la-Douce. Coulant d'abord un peu vers le sud, elle se dirige ensuite à l'est. Après avoir traversé Vicq, elle passe à côté de Chézeaux, Champigny, Bize, Anrosey, Pisseloup, sort du département et se jette dans la Saône au-delà de Jussey. Elle arrose de belles prairies et forme une vallée fertile. Les coteaux sont couverts de vignes et couronnés de forêts. « En raison de l'étroitesse de son lit, cette rivière est sujette à des débordements, qui sont loin d'être nuisibles à la fin de l'automne et en temps d'hiver, mais qui compromettent et perdent les récoltes, lorsqu'ils se produisent d'avril à septembre[1]. »

Outre l'Amance et ses affluents, il y a l'Ougeotte, qui tire son nom d'Ouge[2], où elle commence, pour aller par Chauvirey à la Saône ; la Rigotte, qui vient de La Rochelle, longe Charmes et va s'engouffrer au-dessous de la Houzette, à Farincourt ; le Vannon, dont la source est à Pressigny, et qui se perd dans un entonnoir à Tornay ; ces deux ruisseaux, après un cours souterrain de plusieurs kilomètres, se réunissent pour reparaître à Fouvent, *Fons Vennæ ;* enfin le Fayl, qui jaillit près de la ferme de Louvières, baigne Fayl-Billot, Bussières, Belmont, et se joint au Saolon[3].

3. Borné à l'est par le diocèse de Besançon, au nord par le doyenné d'Is ; à l'ouest par celui du Môge ; au sud par celui de Fouvent, notre territoire a la forme d'un ovale irrégulier. Du nord au sud, il s'étend de Damrémont à Frettes ; de l'ouest à l'est, il va de Rosoy à Betoncourt. Sa superficie est de trente-sept à trente-huit mille hectares. Il comprend une partie des cantons de Varennes, Fayl-Billot, La Ferté, Bourbonne et Vitrey. On y compte quarante centres de population Trente-quatre appartiennent à la Haute-Marne. Voici leurs noms par ordre alphabétique : Anrosey, Arbigny, Beaulieu, Broncourt, Bize, Champigny sous-Varennes, Charmoy, Chézeaux, Coiffy-le-Bas, Coiffy-le-Haut, Damrémont, Fayl-Billot, Frettes,

1. Hippolyte Chauchard, Curage de l'Amance et de ses affluents, p. 11 et 12. (Ce curage fait de 1858 à 1868, a coûté 170,892 fr. L'Etat a accordé une subvention de 36,000 fr. Le reste a été versé par les communes intéressées, qui avaient encaissé la quote-part des propriétaires riverains.)

2. Du celtique : Oug, ruisseau, selon Ch. Longchamp.

3. Le Saolon est appelé Saulon, dans la Haute-Marne, et Salon, dans la Haute-Saône C'est regrettable ; car on pourrait croire que ce n'est pas la même rivière.

Guyonvelle, Hortes, La Ferté, Laneuvelle, Lavernoy, Maizières, Montesson, Pierrefaite, Chaumondel ou Pisseloup, Poinson-les-Fayl, Pressigny, Rosoy, Rougeux, Savigny, Soyers, Tornay, Varennes, Vaux-la-Douce, Velles, Vicq, Voncourt. Les six autres, savoir : Betoncourt, Charmes-Saint-Valbert, Chauvirey-le-Châtel, La Quarte, Ouge, Vitrey font partie de la Haute-Saône.

CHAPITRE II

Temps Gallo-Romains.

1. Vestiges gaulois. — 2. Voies romaines. — 3. Mares. — 4. Retranchements. — 5. Monuments funèbres. — 6. Monnaies. — 7. Résultat des fouilles de Valleroy.

1. Pour les premiers habitants de nos pays, le silex était une matière précieuse. Elle leur fournissait des armes offensives et défensives, les outils qui servaient à leur industrie encore grossière, et divers instruments propres aux travaux du ménage : couteaux, racloirs, pointes de flèches, de lances ou de javelots, poinçons, etc.

Il y a des gisements de silex à Courtesoult, Pierrecourt, Farincourt et Argillières. Dans ce dernier lieu, il était exploité et travaillé ; on y a reconnu un atelier de l'âge de pierre [1].

Cette époque nous a légué des silex taillés ; une hache en pierre verdâtre et polie, trouvée à Montesson ; une pendeloque en fibrolithe, une hachette de même matière.

2. On rencontre aux environs de Langres de nombreux vestiges de routes romaines. Divers auteurs ont essayé de les décrire et d'en dresser des cartes ; il suffit de résumer leurs travaux en ce qui nous regarde et d'y ajouter ce que nous avons constaté nous-mêmes [2].

A. La chaussée que M. Pistollet de Saint-Ferjeux appelle deuxième voie de Langres au Rhin, suivait à peu près la direction de la route nationale actuelle de Paris à Belfort ; elle passait à Fayl-Billot et sur le territoire de Broncourt et de La

1. L'abbé Rossignot, *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône*, année 1885.

2. Jolibois, La Haute-Marne ancienne et moderne, p. 134. — Pistollet de Saint-Ferjeux, Notice sur les voies romaines. — Edouard Clerc, La Franche-Comté à l'époque romaine. — Coudriet et Châtelet, Histoire de Jonvelle, etc.

Quarte, pour arriver à Port-sur-Saône. De là vient la dénomination de *Haut-Chemin* donnée à une ferme située au sud de Rougeux et à la plaine qui sépare Fayl-Billot de Pierrefaite.

B. De cette voie se détachait, au sud-est de Chaudenay, un embranchement dont nous avons trouvé des traces au sud de Rougeux aux *Marauchères* et au *Montigny*. Allant de l'ouest à l'est, entre Fayl et Charmoy, où on le nommait le *Chemin des Romains*, il descendait le vallon de Pierrefaite, touchait à l'extrémité nord de son finage, gagnait l'ancien Montesson (*Montis Statio*), puis Ouge et Biemont (*via montis*), lieu dit de Vitrey (*via strata*), pour rejoindre aussi Port-sur-Saône.

C. Un autre chemin, partant de Bourbonne par Guyonvelle et La Ferté, coupait, à Montesson, la ligne précédente, et s'avançant à l'est de Pierrefaite par les lieux dits le *Corps-Marchais*, l'*Homme-mort*, le *Châtelet*, le *Ruisseau de Serqueux*, les *Mouillières*, le *Châsis*, traversait la levée de Langres au Rhin entre le chemin actuel de Broncourt et la route départementale de Bourbonne à Champlitte. Il se dirigeait probablement à Frettes par Genevrières, où l'on en a trouvé des vestiges dans la direction du nord au sud.

D. Dans sa carte des voies romaines, M. Pistollet en indique une autre venant de Lavernoy par les *Bois-Chapitre*, passant à la limite des territoires d'Hortes et d'Arbigny, arrivant vers Maizières, traversant la vallée de l'Amance et gagnant la plaine de Charmoy, à l'ouest de ce village. Nous pensons qu'elle coupait les lignes B, A, C, pour se diriger, par le *Bois des Côtes*, finage de Pierrefaite, au nord-est de Pressigny, où on l'a retrouvée, et ensuite atteindre le camp de Morey.

E. De cette voie se détachait, au sud de Varennes, un embranchement qui conduisait à Julemont (*Julii mons*), territoire de Champigny (*Campus pugnæ*), d'où il allait peut-être à Coiffy, ou par le *Pimont*, ferme de Chézeaux, entre Soyers et Montcharvot, à Voisey, Barges et Jussey.

F. On trouve, dit M. Pistollet[1], sur le territoire de Velles, une voie romaine qui, passant près de l'abbaye de Vaux-la-Douce et traversant les bois de Voisey, se dirige du côté de Genrupt et devait gagner Bourbonne. On ne connait pas le prolongement de cette voie au sud, où elle devait se diriger du côté de Voncourt ou du camp de Morey[2].

1. Notice sur les voies romaines.

2. Nous avons lieu de croire que cette dernière ligne passait à l'ouest d'Ouge et à peu de distance de ce village.

G. Une partie du territoire de Farincourt est traversée par une voie romaine allant du sud-est au nord-ouest, et dont on retrouve le tracé sur les territoires de Valleroy et de Savigny. Elle est coupée près du village de Valleroy par une voie qui vient du territoire de Fouvent et se dirige au nord en passant près de Voncourt[1]. Elle pouvait aller par La Quarte et Ouge à Velles. Dans ce cas elle serait la même que la ligne F.

On mentionne encore un tronçon de route découvert au Petit-Creux, entre Poinson et Bussières. C'était peut-être la route de Frettes à Fayl-Billot, indiquée par M. Jolibois.

La dénomination de Grande-Voie donnée à une rue de Vicq, ne révèlerait-elle pas aussi une chaussée romaine de Langres à Bourbonne par Orbigny-au-Mont, Celles, Lavernoy, Vicq et la forêt de Bourbonne ?

3. Près de ces voies romaines, notamment sur les territoires de Damrémont, Lavernoy, Arbigny, Maizières, Hortes, Rougeux, Charmoy, Soyers, Montesson, Pierrefaite, Fayl-Billot, Poinson, Pressigny, Savigny, on rencontre un grand nombre de mares ou marchais. Ce sont des cavités creusées dans le sol, à ciel ouvert, de forme circulaire ou elliptique. Leur diamètre varie de 12 à 30 mètres et plus, et leur profondeur de $1^{m}50$ à $2^{m}50$. Il y a toujours de l'eau, en plus ou moins grande quantité, selon les saisons. De quelques-unes, on a tiré des chênes à l'état brut, noirs comme l'ébène, dont on a fait des pièces de charpente, des planches et des filets pour incrustations de meubles.

Les uns pensent qu'elles remontent à une époque antérieure à l'occupation des Gaules par les Romains. Les autres, considérant qu'elles avoisinent les voies romaines, présument qu'elles sont moins anciennes et les attribuent aux Barbares des invasions, qui se seraient ainsi fait des abris pour l'hiver. D'après ces deux opinions, les mares auraient été habitées par des hommes, et les chênes auraient servi d'appuis à la couverture de leurs cabanes[2].

Mais dans plusieurs de ces mares on n'a point trouvé de bois ; le nombre des chênes est insignifiant ; leur longueur n'était pas proportionnée au diamètre de l'excavation ; ils ne portaient aucune trace d'assemblage. En quinze siècles, ils ont pu facilement croître sur les bords et y tomber. D'ailleurs, on n'a jamais vu le moindre débris de poterie ou d'ustensile annon-

1. M. Pistollet, Notice sur les voies romaines.

2. Ibid. Les Mardelles. M. Achille Bouillerot, La Montagne de Morey.

çant une demeure. Et puis, le sol est imperméable, les terres extraites n'ont point été entassées sur les bords pour éloigner l'eau. Comment supposer que des hommes, si primitifs qu'ils soient, aient pu se loger dans ces fosses, vrais cloaques pendant la plus grande partie de l'année ?

Nous pensons qu'il faut attribuer ces mares aux Romains, qui les ont creusées dans le but de réunir et de conserver les eaux pluviales destinées à la cavalerie. Ainsi on explique le nom d'*Abreuvoirs de César*, leur présence sur les hauteurs, le long des voies romaines, et leur multiplicité aux environs des lieux où s'arrêtaient les troupes, comme à Montesson.

4. En parlant des camps, M. Pistollet dit : « Je crois qu'on pourra retrouver des retranchements sur les montagnes qui bordent la vallée de l'Amance et les vallons qui viennent s'y réunir[1]. »

En effet, les historiens pensent qu'il y en avait plusieurs des deux côtés de cette rivière. Les sommets qui paraissent avoir été fortifiés sont, sur la rive droite : Varennes (du mot *waren*, garder, défendre), que les historiens appellent *oppidum* et *castrum*. Sur la rive droite : le plateau de *Julemont*, où l'on a mis à jour des débris d'armes et des tombeaux ; les *Varennes noires*, « où les vestiges d'un fort ont été reconnus de nos jours »[2] ; l'ancien Montesson, bâti à l'est de son emplacement actuel ; Ouge et Vitrey, ou plutôt Biémont, bourgade ruinée, remarquable par sa belle position et ses antiquités[3].

Sur la rive gauche : le magnifique promontoire où devait être Coiffy le-Haut[4] ; le bord de la montagne boisée qui s'élève entre Champigny et Bize, « où existent encore les restes d'un camp romain et des fossés très apparents couvrant des levées de terre »[5] ; La Ferté, dont le sous-sol est rempli de ciment, de briques, de tuiles à rebords[6].

Il faut citer en outre, Fayl, qui possédait un *Château-Grillot* et un *Châtelet*, où l'on a vu des restes de constructions, des tuiles à rebord, et des fragments de statues assez bien sculptées ; enfin, une éminence située au nord de Charmes, le *Montey*, qui n'a pas moins de cinq hectares de superficie ; on y a

1. Pistollet, Camps, etc., p. 33.
2 *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, n° 38.
3. Histoire de Jonvelle.
4. Lacordaire, Les Chasteau et Citadelle de Coëffy-le-Chastel.
5. *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, n° 38.
6. Ibid., n° 13.

découvert des murs solidement construits, des pavés, des débris de pierres taillées, des tuiles, des mosaïques[1].

5. Autrefois, dit le P. Vignier, on a vu à Coiffy des tombes sur l'une desquelles était gravée l'inscription suivante :

D. M.
AURELIO SACRO..... REM.

Mais notre contrée n'a conservé de l'époque romaine d'autre monument funèbre que celui qui est déposé au presbytère de Fayl-Billot. Nous l'avons rencontré dans la forêt de cette ville, en 1858. Malheureusement il est dégradé et incomplet ; les figures manquent. Il est en pierre de grès et représente en relief un homme et une femme de grandeur presque naturelle. La femme est revêtue d'une robe étagée dont les plis perpendiculaires descendent jusqu'aux chevilles ; les deux mains sont appuyées sur la poitrine ; dans la droite est une coupe en forme de calice. L'homme, dont la tunique descend un peu au-dessous des genoux, a également la main gauche sur la poitrine, et la droite porte un objet, qui, à cause de la cassure, ne peut être déterminé d'une manière certaine[2].

6. Quant aux médailles, les découvertes en ont été nombreuses. A Chaumondel, Coiffy et Vicq, on en a vu plusieurs et, dans cette dernière localité, on a exhumé une clef en bronze[3]. A Biémont, ces monnaies s'arrêtaient au règne de Gallien (260)[4], A Ouge, au-dessus des vignes de *Rotdeboz*, on en a ramassé une grande quantité, petit bronze, à l'effigie des empereurs Trajan, Gordien, Philippe, Galle, Volusien, Valérien, Gallien, et des impératrices Salonine, Sévéra, etc.; elles appartiennent toutes, comme on voit, aux IIe et IIIe siècles[5]. A Montesson, au lieu dit le *Trésor*, il y avait des pièces d'or, d'argent et de cuivre, des clés d'or, des mosaïques, un fer de lance, etc. A Frettes, près de la voie de Langres à Besançon, l'on a recueilli beaucoup de médailles de bronze, dont l'une était de Trajan, un petit bœuf de bronze, d'environ huit pouces ; il était près d'une colonne milliaire[6]. A Arbigny, lieu dit les *Varennes noires*, il y avait des médailles de Néron, Antonin et Vespa-

1. La Haute-Saône, tome I, p. 136. — Histoire de Jonvelle.
2. Histoire de Fayl-Billot.
3. Histoire de Vicq, p. 7.
4. Histoire de Jonvelle, p. 16.
5. La Haute-Saône, tome II, p. 134.
6. Histoire de Fayl-Billot, p. 252.

sien[1]. A Varennes, on en a trouvé de Trajan, Antonin, Sévère, Volusien, Galle, Claude, Nerva, Adrien, Faustine, Probus, Constantin, Licinius, etc.[2]

7. Nous venons de résumer les découvertes faites sur notre territoire. Mais il n'a guère été exploré qu'à la surface, et il recèle assurément des richesses historiques et archéologiques. C'est ce que viennent de démontrer d'une manière évidente, deux savants chercheurs, MM. le docteur Aillet, de Bourguignon-les-Morey, et l'abbé Rossignot, curé d'Argillières. Ayant remarqué de nombreux tuileaux romains entre Valleroy et Savigny, au lieu dit l'*Assaut-Barbé*, ils ont entrepris et exécuté, en 1884, des fouilles, dont le résultat est très avantageux au point de vue de la science.

La première construction exhumée est un bâtiment de 24 mètres de long sur 14 de large. Les fondations sont formées de fortes pierres placées de champ et reliées en quelques endroits par du ciment. C'est sur cette base que s'élèvent des murs en petit appareil, le seul possible avec les matériaux du pays. On n'y a point rencontré de mur de refend : mais des monceaux de cendre, espacés régulièrement à 4 mètres l'un de l'autre, ne peuvent être que les vestiges de colonnes de bois détruites par un incendie.

A trente mètres de cette habitation, qui a fourni les objets les plus précieux, est une cellule de 3 mètres de profondeur sur 3 à 2 de côté, renfermant de nombreux débris de *dolia* ou vaisseaux de poterie.

Dans une autre direction à [illegible] mètres de la première maison, sous un chemin rural et une épaisse couche de déblais, on a reconnu encore une construction, dont la fouille n'a pas été continuée.

Entre ces trois établissements on a mis au jour divers pans de mur dont on n'a pu constater la destination. Tout cela était-il une seule et grande villa, ou une agglomération de demeures indépendantes les unes des autres ? De nouvelles fouilles pourraient procurer une réponse à ces questions.

Voici les objets les plus intéressants trouvés dans ces constructions : sept médailles : deux des Lingons, deux des Séquanes et trois des Éduens.

Sept médailles, dont une absolument fruste, un Hadrien et un

1. *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, t. [illegible].
2. Séguier, de parvis de Varennes.

Trajan, grand bronze; un Auguste, frappé à Lyon, un Hadrien, un Vespasien, une Faustine jeune, femme de Marc Aurèle, moyen bronze;

Une douzaine de fibules en bronze, depuis la grande fibule de neuf centimètres jusqu'à la petite agrafe de deux centimètres, affectant la forme d'un oiseau. L'une était ornée de pierreries; une autre de dessins émaillés; plusieurs ont conservé des traces de la couche d'argent qui les recouvrait;

Un médaillon, composé de pierres fines très petites et de couleurs diverses, formant une mosaïque des plus remarquables;

Plusieurs anneaux : celui-ci revêtu d'un petit appendice percé à jour, paraît être une clef de cassette; celui-là privé de la pierre qui l'ornait devait être un anneau à cachet; un troisième en bronze porte sur le chaton : *Amo te;*

Un lot assez important d'outils en fer et en acier : un marteau, deux gouges, deux couteaux, deux instruments à double tranchant, plusieurs poinçons, burins, crochets, racloirs;

Des morceaux de meules en granit;

Une quantité considérable de fragments des quatre sortes de poterie romaine : — la première à pâte dure, d'un rouge de cire à cacheter avec lustre brillant et vitreux, toujours ornée de filets faits au tour, et de dessins en relief, représentant le plus souvent des chasses, des combats et d'autres sujets; on y trouve généralement le nom du fabricant; elle comprend les plus belles pièces; — la deuxième est à pâte rouge ou grise et à lustre noir; elle était habituellement employée pour les urnes funéraires; — la troisième est à pâte grise, noirâtre et sans aucun lustre; — la quatrième est à pâte jaunâtre, rosâtre, rose et même blanche, toujours sans lustre; elle servait aux usages domestiques;

Enfin, parmi les nombreux tuileaux, on a rencontré deux tuiles entières; l'une plate *tegula*, mesurant 0m50 sur 0m35 et une autre demi-cylindrique, *imbrex*, servant à recouvrir les jointures des tuiles plates[1].

CHAPITRE III

Des invasions à la fin de la dynastie carlovingienne.

1. Invasions. — 2. Ancienneté de nos villages et étymologies. —

1. L'abbé Rossignot, Les Fouilles de Valleroy.

3. Commencement du Christianisme. — 4. Dons aux abbayes de Luxeuil et de Bèze. — 5. Saint Gengoul ou Gengon. — 6. Dîmes. — 7. Palais carlovingiens. — 8. Les Sarrasins, les Normands et les Hongrois.

1. Les ruines dont nous venons de parler et beaucoup d'autres que nous ne connaissons pas, sont l'effet des invasions qui eurent lieu vers la fin du IIIe et pendant les IVe et Ve siècles.

Les nombreuses routes qui sillonnaient le pays et avaient contribué à sa prospérité durant la paix, favorisèrent l'arrivée des peuplades germaniques. En 303, les Alemans se précipitent comme un torrent sur notre contrée qu'ils dévastent au point de la rendre presque déserte. Constance Chlore engage avec eux un combat dans lequel il est blessé et son armée mise en déroute. Des cavaliers le poursuivent jusque sous les murs de Langres. Aussitôt que le gros des fuyards est entré dans la ville, on se hâte d'en fermer les portes, afin d'empêcher l'ennemi d'y entrer. Pour soustraire l'empereur au danger imminent de tomber entre ses mains, on lui jette une corde, au moyen de laquelle il escalade le rempart. Mais cette humiliation est de courte durée. Les renforts attendus arrivent : les citoyens courent aux armes. Deux heures et demie après sa défaite, Constance tombe sur les Alamans surpris et déconcertés ; il en fait un si grand carnage que, selon le témoignage d'Eutrope, plus de 60,000 restent sur le champ de bataille[1]. Les autres sont prisonniers et repeuplent le sol qu'ils viennent de ravager[2]. Alors, les campagnes fécondées par les sueurs de ces nouveaux habitants reverdissent ; l'agriculture prospère, et la province langroise déverse de sa surabondance non seulement sur les pays voisins, mais encore sur la capitale du monde, comme nous l'apprend Claudien[3]. On voit en effet, en 398, Stilicon embarquer sur la Saône les grains du Bassigny pour l'approvisionnement de Rome menacée de la famine[4].

D'autres barbares cherchent à pénétrer dans la Gaule. Ils

1. Histoire romaine, l. 9.

2. Ita nunc per victorias tuas, Constanti Cæsar invicte, quidquid infrequens ambiano et bellovaco et tricassino lingonicoque solo restabat, barbaro sudore revirescit (Eumenius, Panégyr. de Const., c. 21).

3. ... Fecunda Tibris ab Arcto
Vexit lingonico sudatas vomere messes. (Eloge de Stilicon.)

4. Mathieu, Les évêques de Langres, p. 17.

sont ordinairement réprimés par Constantin, par Julien, par Valentinien. Mais au commencement du ve siècle, ils rompent toutes les barrières qu'on leur oppose. Notre contrée est en proie aux incursions des Burgondes (407), des Suèves, des Alains et des Vandales (411). Les Huns, sous la conduite d'Attila, y promènent le fer et la flamme (451), et, après avoir été vaincus dans les plaines catalauniques, ils repassent causant de nouvelles dévastations.

Bientôt Langres est séparé de l'Empire. Les Burgondes l'ont conquis et incorporé dans leur royaume (413). Les Francs se sont emparé aussi d'une partie de la Gaule (418). Leur roi Clovis épouse Clotilde, petite-fille de Gundioc et nièce de Gondebaud, roi de Bourgogne (493), et se fait baptiser (496). — Après la mort de Théodoric (613), la Bourgogne ne forme plus un royaume particulier ; elle est une province faisant partie de la monarchie française, sous l'autorité de Clotaire II.

Tel est, en résumé, cette longue période d'invasions, de guerres, de calamités successives et de renouvellement social.

2. La plupart de nos villages, dit l'abbé Roussel, remontent aux temps gallo-romains. Plusieurs, cependant, sont d'une époque plus récente et ont dû leur commencement à une abbaye ou à un château[1]. Nous croyons que cette assertion est vraie ; assurément notre pays était habité même avant l'occupation de la Gaule par les maîtres du monde. Il est probable que ceux-ci favorisèrent encore la création de certaines localités. Mais comme tout est muet pour l'histoire dans ces âges reculés, il n'est pas possible de classer par ordre d'ancienneté chaque centre de population. Toutefois, nous émettons notre avis sur quelques-uns et donnons des étymologies.

Champigny, Laneuvelle (*Nova villa*), peuvent être attribués au IVe siècle. — Betoncourt, Broncourt, Voncourt (*Betonis*, *Beronis*, *Vonis curtis*), dont la première partie du nom désigne le maître d'une colonie, et la seconde, une maison rustique avec son exploitation, rappellent les lieux que possédèrent les Bourguignons, lors du partage des terres, au ve siècle[2]. — Charmes, Charmoy, *Carmetum*[3], Fayl (*Fagus* ou *Fageum*), Lavernoy (*Verniacum*), forêt de charmes, de hêtres et de

1. Le Diocèse de Langres, t. I, p. 50.

2. La Haute-Saône, t. I, p. 1.

3. La tradition rapportée à la page 6 de l'Histoire de Fayl-Billot, ne repose sur aucun fondement. Il est certain que la paroisse de Charmoy est moins ancienne que celle de Fayl-Billot.

vernes ou aulnes, désignent des bois défrichés, et sont, sans doute, postérieurs aux invasions. — Velles (*villa*), Guyonvelle (*Guidonis villa*), fondés par les seigneurs de La Ferté, Damrémont (*daré* ou *derrière le mont*), qui doit son origine aux Vicois, sont du XIIe siècle. Pendant le XIIIe siècle, le château de Coiffy-le-Haut, (*Cuffia*) a donné naissance au village de ce nom. Enfin le XVIe siècle a produit La Quarte (*Quarta*).

3. En ce qui regarde les commencements du Christianisme dans notre contrée, nous avons peu de renseignements. On sait que saint Bénigne fut envoyé d'Orient dans les Gaules par saint Polycarpe, disciple de saint Jean et évêque de Smyrne. Après avoir baptisé saint Symphorien à Autun, il vint à Langres où il trouva déjà des chrétiens. Il convertit les frères Speusippe, Eléosippe et Mélasippe, construisit un oratoire en l'honneur de saint Jean, et se rendit à Dijon où il termina ses jours par un glorieux martyre, sous le règne de Marc Aurèle (IIe siècle). Ces trois jumeaux furent ensuite martyrisés, ainsi que sainte Léonille, leur aïeule, sainte Junille et saints Néon et Turbon[1].

Mais le flambeau de la foi avait-il déjà éclairé les habitants de nos villages avant la fin du IIIe siècle? Peut-être. Le fait est que le paganisme demeura la religion officielle jusqu'à la conversion de Constantin-le-Grand (313).

« Les premiers prêtres qui évangélisèrent les campagnes ne furent guère que des missionnaires attachés à quelques communautés de clercs desservant une église, et donnant les secours spirituels aux populations disséminées dans un vaste rayon. Les ravages des invasions firent disparaître ces communautés, qui furent remplacées par les monastères et les prieurés[2].

On pense que saint Martin, évêque de Tours, et ses disciples furent du nombre des apôtres de notre diocèse[3]. « Quelle ville, quelle église, disait Sulpice Sévère, ne désire pas avoir des prêtres du monastère de saint Martin[4]? » Ce fait expliquerait pourquoi il y a tant de paroisses sous le vocable de l'illustre thaumaturge.

« Dans le principe, les églises étaient assez rares, et elles se

1. Le Diocèse de Langres, t. I, p. 130.
2. L'abbé Morey, Notes historiques sur les curés de campagne, p. 3.
3. Semaine religieuse du Diocèse de Langres, XXe année, n° 46.
4. Godescard, Vies des Saints, 2 vol.

« trouvaient aux environs des lieux fortifiés, le long des voies « romaines ou dans les vallées, fécondées par les rivières.

« Au VII• siècle, une paroisse rurale était une agglomé-« ration de métairies ou d'habitations éparses, administrée par « un ou plusieurs prêtres, résidant auprès d'une chapelle où « se célébraient les offices, où l'on apportait les offrandes « destinées à l'entretien du desservant. Ordinairement cette « chapelle était au centre de l'agglomération, et entourée « d'un cimetière, où tous les défunts des environs dormaient « de leur dernier sommeil dans des cercueils de pierre, qui « furent en usage jusqu'au XIVe siècle [1]. Tous les hameaux ou « villages desservis par l'église ainsi placée pouvaient l'aper-« cevoir, et, pendant la messe, on allumait un grand feu, « dont l'éclat ou au moins la fumée, avertissait les absents « d'unir leurs intentions à celles du prêtre [2]. »

4. Sous le règne des Mérovingiens, on vit surgir, entre autres, deux abbayes : celle de Luxeuil (590), au diocèse de Besançon, et celle de Bèze (630), au diocèse de Langres. Nous devons en parler à cause des dons qui leur ont été faits dans notre pays et des relations qu'elles eurent avec lui.

Luxeuil, fondé par saint Colomban, eut pour deuxième abbé saint Eustase, né, près de Langres, de parents riches et alliés à la famille de sainte Salaberge. Il était neveu d'un de nos évêques, le Bienheureux Miget, qui le forma aux lettres divines et humaines [3]. Aussi cet abbé institua des écoles qui devinrent célèbres. Il eut de nombreux disciples parmi lesquels l'histoire mentionne le moine saint Agile. C'était le fils d'un grand seigneur, dont la domination s'étendait au loin, et dont le *castrum* s'appelait *Onorisiacum* ou *Onoraciacum*, c'est-à-dire Noroy-les-Jussey. Il y a lieu de croire, dit un savant francomtois [4], qu'il fit don à l'abbaye de Luxeuil des biens qu'il posséda dès le VIIe siècle sur les rives de la Saône supérieure et de l'Amance. Le récolement de ces terres se trouve dans un diplôme, dit de Charlemagne, portant la date fausse de 815. Il cite Vitrey, Ouge, Aurosey, Broncourt, Genevrières, Jussey, Cemboing, Jonvelle, Enfonvelle, Aigremont, Ravenne-Fontaine, Provenchères et quelques autres noms inconnus.

1. On en a trouvé plusieurs à Hortes, à Maizières, à Rougeux, à Guyonvelle.

2. Notes hist. sur les curés de campagne, p. 3 et 4.

3. Le Diocèse de Langres, t. I, p. 137.

4. L'abbé Morey, curé de Baudoncourt.

pouvant y réussir, il se retira dans sa propriété d'Avaux (*prædium Avalense*[1]), à quatre milles de Varennes.

Là, il pratiquait la pénitence et les œuvres de miséricorde. Apprenant qu'il distribuait son patrimoine aux pauvres, et craignant qu'il ne la dénonçât aux juges pour la punir selon la sévérité des lois, son épouse résolut de le faire mourir. Elle envoya son complice pour l'assassiner nuitamment. Gengon, surpris et cruellement frappé d'un coup d'épée, survécut pourtant quelques jours à cette blessure, reçut le Saint-Viatique et expira martyr de la justice et de la chasteté conjugale (11 mai 760). Son corps, d'abord déposé dans l'église d'Avaux, ensuite transporté à Varennes en grande pompe, eut sa sépulture dans la basilique de saint Pierre. Les miracles qui se firent à son tombeau, témoignèrent de sa sainteté et il ne tarda pas à être vénéré en France, en Allemagne et dans les Pays-Bas. De nombreuses églises et chapelles furent dédiées sous son vocable[2]. Lors des invasions normandes, on transporta une partie de ses reliques à Langres, et, en 1208, Raymond et Barthélemy de Choiseul constituèrent une rente de quinze livres pour une lampe qui devait brûler jour et nuit devant son tombeau.

6. Les maisons religieuses et les églises urbaines se trouvaient bientôt dotées. Au contraire, les églises rurales furent quelque temps sans propriétés. Plusieurs conciles, en particulier ceux de Tours (560) et de Mâcon (586), avaient recommandé la dîme, prescrite autrefois par Dieu lui-même au peuple juif ; mais on ne la reconnaissait pas comme obligatoire, et les offrandes volontaires des fidèles étaient à peu près le seul moyen d'existence des prêtres de campagne. Cette ressource trop précaire laissait le pasteur à la merci de ses paroissiens. Frappé de cet inconvénient, et voulant assurer aux ministres des autels une position qui, en les mettant à l'abri du besoin, les rendît indépendants, Charlemagne fit de la dîme une loi de l'Etat (779), qui dura jusqu'en 1789[3].

La dîme, malgré la signification de ce mot, n'a pas toujours été la dixième partie des produits ; elle a varié jusqu'à la trentième, selon l'usage des lieux. On appelait grosses dîmes celle des grains, du vin et des autres matières considérables ;

1. Le nom d'Avaux n'existe plus.
2. Baillet, Vies des Saints. — Légende du Bréviaire langrois.
3. Notes historiques sur les curés de campagne, p. 4.

menues ou vertes dîmes, celle des fruits, légumes, etc.; novales, celle des terres nouvellement défrichées.

7. La dynastie du grand empereur semble avoir eu avec notre pays des relations particulières, s'il faut en croire certains historiens. Mabillon reproduit deux diplômes donnés *in nostro palatio Petræ fictæ*, l'un par Pépin, roi d'Aquitaine (827), l'autre par Carloman, roi de Neustrie (881). Il croit qu'il s'agit de notre Pierrefaite, chef-lieu de doyenné, ayant un château et une forêt qui pouvaient convenir aux chasses royales[1]. L'abbé Mathieu est de l'avis du docte bénédictin. « Les maisons royales, dit-il, étaient si répandues en France qu'il devait s'en trouver quelques-unes dans le Bassigny; le petit bourg de Pierrefaite (*villa Petræ fictæ*) avait autrefois un château-fort, une forêt réservée aux chasses de nos rois et un doyenné ecclésiastique, ce qui prouve son antiquité[2]. » Ajoutons que non loin du village sont situés la ferme du *Vau-Martel*, la ferme et le bois de *la Reine*, appellations de nature à confirmer le sentiment précité. Mais nous n'avons rencontré nulle trace, nul souvenir de ce Palais carlovingien. S'agit-il bien de notre Pierrefaite?

8. On ne s'étonne pas du défaut de documents, quand on pense aux ravages que commirent les Sarrasins après leur défaite devant Tours par Charles Martel (732); les Normands et les Hongrois, dans leurs invasions multipliées, surtout en 831, 888, 891, 936, 937, etc. — Nos malheureuses campagnes étaient en proie au pillage, aux incendies, aux massacres, à la famine et à la peste. L'évêque Geilon mourut de douleur à la vue des maux qui désolaient son diocèse (891).

CHAPITRE IV

Doyenné.

1° Institution. — 2. Chef-lieu. — 3. Nomination. — 4. Fonctions des doyens. — 5. Lettre épiscopale. — 6. Doyens.

1. Autrefois la province lingonaise s'étendait jusqu'à la Saône. L'empereur Galba en détacha une partie au profit des Séquanais (60). Alors les limites de ce côté furent reportées

1. La Diplomatie.
2. Manuscrits de l'abbé Mathieu.

aux lieux où se terminait notre diocèse avant la formation de celui de Dijon (1731). Le territoire était divisé en plusieurs *pagi*. On appelait *pagus* un canton, une contrée, un pays. Ce dernier mot vient évidemment du latin *pagus*, comme *paysan* de *paganus*. Le *pagus Decolatensis* ou *Portensis*, du nom de Port-sur-Saône, semble s'être étendu sur tout le futur doyenné de Pierrefaite, puisque Hortes était compris dans ce *pagus*. Mais le diocèse de Besançon arrivant jusqu'à ce doyenné, la partie du *pagus Decolatensis*, restée dans la province des Lingons, fut réunie au *pagus Bassiniacensis*, qui, dans le principe avait été fort considérable. Il y a lieu de croire que les Leuques et les Lingons se le partagèrent. De là le Bassigny lorrain et le Bassigny champenois[1]. Celui-ci, lors des divisions ecclésiastiques, fut le dernier des six archidiaconés du diocèse. Les cinq autres étaient, selon leur rang, le Langrois, le Dijonnais, le Tonnerrois, le Barrois et le Lassois. Chacun renferma plusieurs doyennés. L'archidiaconé du Bassigny se composa des doyennés d'Is et de Pierrefaite.

A quelle époque ces circonscriptions furent-elles établies ? Nos historiens ne s'accordent pas sur la réponse à cette question. L'abbé de Mangin dit : « Il est constant que dès le IVe siècle de l'Eglise, on voit déjà plusieurs doyens de la campagne dans un même diocèse... Pendant les siècles VII et VIII, ils s'attribuèrent presque tous les droits et fonctions épiscopales dans leurs visites, et s'érigèrent en juges de toutes les causes ecclésiastiques, en sorte que l'Ordinaire n'était plus dans le canton, évêque que de nom. Les évêques, sentant par là leur autorité considérablement diminuée, cherchèrent à restreindre celle des doyens. Ce qui arriva au neuvième siècle[2]. »

D'après l'abbé Mathieu l'institution des archidiaconés et des doyennés existait au VIe siècle[3]. MM. Pistollet et Roussel la font remonter au IXe[4], et le savant abbé Richard lui assigne la même date, en ce qui concerne le diocèse de Besançon[5].

Notre opinion est que les doyennés furent définitivement organisés sous le règne de Charlemagne.

1. Pistollet de Saint-Ferjeux, Limites de la Province lingonaise.
2. Histoire du diocèse de Langres, t. II, p. 341.
3. Les évêques de Langres.
4. Les limites de la province lingonaise. — Le diocèse de Langres, t. I, p. 28.
5. Histoire des Diocèses de Besançon et de Saint-Claude, t. I, p. 122-199.

2. Les doyennés, comme plus tard les cantons civils, reçurent le nom de leur chef-lieu respectif. On appela le nôtre *Decanatus Petræ fictæ*. — De *Petra ficta*, c'est-à-dire pierre fichée ou plantée, sont dérivés, dans les anciens titres, *Pierreficte*, *Pierrefitte*, et par corruption, *Pierrefette*, *Pierrefaite*. Quinze villages en France ont la même étymologie. Treize conservent l'orthographe primitive : Pierrefitte ; — Pierrefiche (Aveyron) se rapproche le plus de la signification littérale. Pierrefaite est le seul de cette terminaison.

Ces mots *Petra ficta* sont susceptibles, croyons-nous, de deux interprétations. D'abord, ils peuvent exprimer une borne servant de limite à des provinces ou à des cités séparément administrées. C'est le sens qu'on leur attribue dans plusieurs des localités susdites, et qui convient également à Pierrefaite, placé à l'extrême frontière d'importantes divisions territoriales. Il est aussi permis d'y voir un monument gaulois. Ce serait pour ce centre de population une preuve d'antique origine, et pour l'histoire un moyen d'expliquer le choix qu'on en fit comme chef-lieu d'un doyenné. Car l'Eglise s'est appliquée à fonder le culte du vrai Dieu sur les ruines du paganisme, et les premières églises-mères sont celles du pays où les prédicateurs de l'Evangile ont d'abord planté la croix, et établi une chapelle, un baptistère et un cimetière pour tout le peuple de la contrée.

3. Primitivement, les doyens étaient choisis par les curés eux-mêmes pour présider à leurs assemblées ; mais l'élection devait être confirmée par l'autorité épiscopale. Dans la suite, la plupart des évêques, comme celui de Langres, se réservèrent de nommer eux-mêmes le doyen de chacune des Chrétientés. Ils le prenaient toujours parmi les prêtres les plus instruits et les plus recommandables.

La dignité décanale était personnelle, en sorte qu'elle ne se trouvait pas nécessairement attachée à la cure dont le doyenné portait le nom. Si elle y était unie, ce ne fut jamais de manière à empêcher l'évêque de la conférer au curé d'une autre paroisse, en cas de besoin, lorsque des infirmités ou d'autres causes avaient rendu le titulaire inhabile à ses fonctions. D'ailleurs, les commissions de doyen rural étaient révocables *ad nutum episcopi*. Il y avait aussi des vice-doyens ou sous-doyens, également nommés par l'évêque [1].

1. Histoire du diocèse de Langres, t. II p. 343. — Duray, Histoire de France. — Archives diverses.

4. Le mot *Decanus* désignait d'abord, dans les abbayes, un religieux ayant la direction de dix moines, et, à la campagne, le curé chargé de surveiller au moins dix de ses confrères.

Voici les fonctions attribuées au doyen rural :

Faire la visite des paroisses ; les pourvoir des Saintes-Huiles ; installer les curés ; veiller sur leur administration et leur conduite ; leur donner communication des ordres de l'évêque ; les secourir spirituellement dans leurs maladies ; leur administrer les sacrements ; les inhumer ; assister aux synodes (qui tiraient leur force de l'autorité de l'évêque, et leur efficacité de la vigilance des doyens) ; faire les enquêtes, d'après lesquelles l'Officialité prononçait ; présider les conférences ecclésiastiques ; rendre compte à l'évêque des choses importantes qui se passaient dans le décanat.

Lorsque le doyen se trouvait empêché, ces fonctions étaient remplies par le vice-doyen[1].

5. Comme spécimen des ordres épiscopaux au XIIIe siècle, nous reproduisons une lettre de Guy de Rochefort, relative à l'installation d'un curé. Ecrite sur du parchemin de petite dimension (4 centimètres sur 13), et contenant six lignes de latin, avec de nombreuses abréviations, elle est claire, nette et précise :

« Guy, par la grâce de Dieu, évêque de Langres, au doyen « de Pierrefaite, salut. Ayant admis M. Guillaume, prêtre, à « la cure de l'église vacante de Champigny, sur la présentation « du prieur de Varennes, auquel le droit de patronage appar- « tient notoirement, et l'en ayant chargé, nous vous mandons « de mettre le susdit Guillaume en corporelle possession de « ladite église, avec les solennités qui sont d'usage et doivent « être employées en telles circonstances. Donné le vendredi « après le *Lætare Jerusalem*, l'an du Seigneur mil deux cent « soixante-quatre[2]. »

6. Les noms de nos doyens sont inconnus jusqu'au com-

1. Histoire du diocèse de Langres, t. II, p. 335. — Le diocèse de Langres, t. I, p. 28. — Notes historiques sur les curés de campagnes, p. 21.

2. Guido Dei gratia Lingonensis Episcopus, Decano Petrefictæ salutem. Cum nos Dominum Villermum presbyterum ad curam Ecclesiæ de Champeigneio vacantis admiseraverimus, ad præsentationem prioris de Varennis ad quem dictæ ecclesiæ jus patronatus dignoscitur pertinere, et ipsum incuraverimus de eadem, Vobis mandamus quatenus prædictum Villermum in corporalem possessionem dictæ ecclesiæ inducitis adhibitis solempnitatibus quæ solent et debent in talibus adhiberi. Datum die veneris post Lætare Jerusalem, Anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo quarto. »

mencement du XIIe siècle. Alors, nous voyons apparaître Thierry (*Theodoricus*), oncle de Guillaume, seigneur de Pierrefaite, qui ajoute à son nom le titre de doyen, et signe, en cette qualité, un grand nombre d'actes. Il est collateur des églises de Frettes et de Tornay, en payant dix sols par an à l'abbaye de Belmont. Il assiste à la fondation de celle de Beaulieu, etc.

Paganus, curé et doyen de Pierrefaite, est témoin de la donation faite par Milon de Rosoy (*de Roseio*) à Beaulieu, de ce qu'il possédait à Bussières.

Hugues (*Hugo*), curé de Savigny, doyen en 1227, signe la renonciation que fait Sébille, veuve d'Etienne de Noidant, seigneur de Poinson, de tous ses droits et prétentions sur les biens donnés à Beaulieu par son mari, mort dans la guerre contre les Albigeois.

Villenc, doyen de Pierrefaite, et Pierre, doyen de Fouvent (1242), attestent que Calo, fils de Gérard Blaize de Rosoy, a donné à l'abbaye de Cherlieu une hémine de froment, mesure de Langres, à percevoir chaque année, sur les tierces et les autres revenus de Rosoy. Le même Villenc est encore doyen en 1254.

On voit ensuite Armand (*Armandus*), doyen et curé de Pierrefaite en 1265 et 1269. Il rédige un acte d'emprunt que font les fils de Simon, seigneur de Pierrefaite, à l'abbaye de Beaulieu[1]. En 1269, il est témoin, avec Aubert, curé de Coiffy, d'une déclaration faite par Henri, curé d'Arbigny, qui l'appelle « homme vénérable ».

Son successeur au doyenné est Simon, curé d'Hortes (*de Ortis*) (1275 à 1279). — Les fonctions de doyen sont exercées, en 1336, par Jean, curé de Celles, qui ordonne qu'on mette à exécution la lettre de l'Official de Langres, relative à l'église paroissiale de Champigny[2].

Pendant plus de deux siècles, on ne trouve pas les noms des titulaires. Depuis 1516, tous sont en même temps curés de Pierrefaite, sauf Jean Carteret (1610), Hector Carteret, (1629-1635), curés d'Anrosey, Clément Faullet, curé de

1. Archives de la Haute-Marne, Abbaye de Beaulieu. — Registres de paroisse, etc.

2. Joannes curatus de Cœllis regens decanatum christianitatis Petrafictæ.

Poinson (1645 et 1657), et Claude Bacquet, curé de Vitrey (1749-1768) qui, auparavant, était vice-doyen[1].

(A suivre.) Abbé BRIFFAUT.

1. Suite de la liste des doyens :

Jean de Chauvirey (1516). — Guillaume Colin (1529). — Pierre Delamousse, chanoine de Langres, protonotaire apostolique (1560 et 1564). — Chapteuil de Bonneville (susdit), ex-prieur de Thil-Châtel (1573-1577). — Michel-Jean Carteret (1629 et 1635). — Clément Faullet (1643 et 1657. — Didier Milleton (1666). — Jean-Louis Dormoy (1668-1689). — Esprit Matheret (1690-1708). — Sébastien Robert (1709-1758). — Claude Bacquet (1758-1768). — Etienne Chopitel, promoteur de l'Officialité au comté de Bourgogne, chanoine de Fouvent (1769-1791).

Répertoire Historique de la Haute-Marne*

CONTENANT

LA NOMENCLATURE DES OUVRAGES, ARTICLES, DISSERTATIONS ET DOCUMENTS IMPRIMÉS

CONCERNANT L'HISTOIRE DE CE DÉPARTEMENT

PREMIÈRE PARTIE

BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRE II

Monographies des communes, hameaux et écarts fermes, lieux détruits, etc.

(Suite)

Bracancourt.

(Commune de Blaise. — Couvent de Minimes).

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 92.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre XV (*sic*) § VIII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 273.)

Brachey[1].

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), 342.

Brainville.

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine (1756), 2e édit. I, 152.

Braucourt.

VAVERAY (De). — L'Élection de Vitry-le-François (1738), 67.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), 431.

1. On écrit, à tort, Brachay.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 345.

Braux.

DIDIER (L'abbé C.). — Histoire de Châteauvillain, suivie d'une notice sur les communes du canton (1882), 305.

Breuil-sur-Marne.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 277.

Breuvanne.

FLOUEST (E.). — Antiquités gauloises découvertes dans le département de la Haute-Marne. I. Le casque de Breuvannes. (Mémoires de la Société des Antiquaires de France, XLIII (1882), 48).

Bricon.

COURTÉPÉE. — Description du duché de Bourgogne, 2e édit. IV, 252.

DIDIER (L'abbé C.). — Histoire de Châteauvillain, suivie d'une notice sur les communes du canton (1882), 309.

* Voir page 829, tome II de la *Revue de Champagne* (nouvelle série).

Broncourt.

BRIFFAUT (L'abbé). — Histoire du Fayl-Billot (1860), 223.

Brousseval.

BARTHELEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons sur-Marne, II (1861), 246.

Bugnières.

COURTÉPÉE. — Description du duché de Bourgogne, 2e édit, IV, 254.

Buxereuilles (Commune de Chaumont).

Prieuré Notre-Dame.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre VII. Prieurés. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 335).

Buxières [lès-Belmont] et Belmont.

MEMOIRE Pour les Abbé, Grands Prieurs et Chanoines Réguliers de l'Ordre de S. Antoine, poursuite et diligence du sieur Barthélemy Liottier, Commandeur de la terre et seigneurie de Bussieres et de Belmont, appelans; le sieur Varney, Procureur-fiscal audit Bussieres, aussi appelant; Et encore pour les Syndics, Habitans et Communauté desdites paroisses de Bussieres et Belmont, appelans, intervenans et demandeurs; Contre Julien Alaterre, ci-devant adjudicataire général des fermes, intimé et defendeur. — In-4° [1776], 35 p.

Concerne les droits de gabelle.

Buxières-lès-Belmont.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 157.

Commanderie.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne antérieurs à 1789 Chapitre VI. Commanderies. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 311).

Buxières [lès-Froncles] et Froncles.

MÉMOIRE Pour la Communauté des Habitans de Buxieres, Intimée; Contre les Habitans de Froncles, Appelans, Et contre le Comte de Pimodan, Baron de Buxieres et de Froncles, Intervenant et Appelant. In-4° [1774] 42 p.

Relatif à un partage de bois entre ces deux communautés.

Ceffonds.

Voir aussi : Beurville.

COURTALON. — Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes, III (1784), 374.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), 432.

Eglise.

ARNAUD. — Voyage archéologique et pittoresque dans le département de l'Aube et dans l'ancien diocèse de Troyes. 1837, in-fol. p. 228. Pl.

GRANCHER (P.-J.). — L'église de Ceffonds et ses vitraux. (Mémoires de la Société hist. et archéol. de Langres, III (185), p. 189). 3 pl.

Celles.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 167.

Celsoy.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 168.

Eglise.

FÉRIEL (J.). — Description de la tombe de Guibert de Celsoy. (Bulletin archéologique du Comité historique des Arts et Monuments, III (1844-45), 122).

GODARD-SAINT-JEAN. — Notice sur la chapelle de Celsoy; tombe de Guibert, médecin des rois Jean, Charles V et Charles VI. (Bulletin Monumental, 2e série, III (1847), 21. — Cours d'archéologie sacrée, par l'abbé Godard, 18, 51-55, 2e partie, et La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 4 et 30).

PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.). — Tombe de Guibert de Celsoy. Eglise de Celsoy. (Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, I, 243). 3 pl.

Chalancey.

Voir aussi : *Langres*, antiquités diverses.

OBSERVATIONS sommaires Pour le Sieur Bichet d'Isommes et joints Seigneurs de Chalencey, Vesvres et

Vaillant, Intervenans, Contre les Syndics et Habitans des mêmes lieux, Appellans ; Et le Sieur Petitot, Intimé, et appellé en garantie. In-4° [1789], 20 p.

Relatif à la corvée.

[VIVEY (N. de)]. — Notice sur Chalencey. Langres, 1808, in-8°.

D'après Carnandet, Géographie de la Haute-Marne, p. 9.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 172.

PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.). — Le château et les seigneurs de Chalancey. (Mémoires de la Société hist. et archéol. de Langres, II, 277).

Chalindrey.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 183.

Chalmessin.

FOUROT (L'abbé A.). — Sépulture par incinération à Chalmessin (Haute-Marne). (Revue de Champ. et de Brie, XXIII (1887), 151).

Chameroy.

COURTÉPÉE. — Description du duché de Bourgogne, 2e édition, IV, 238.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 184.

Chamouilley.

VAVERAY (N. de). — L'Élection de Vitry-le-François (1738), 82.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 261.

Champcourt.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), 374.

Prieuré de Saint-Bon.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre VII. Prieurés. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 335.

Champigneulle.

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine, 2e édit. I, 176.

Champigny-lès-Langres.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 185.

ROYER (Charles). — Champigny-lès-Langres. (Bulletin de la Société hist. et archéol de Langres, II (1886), 409).

Récit de fouilles faites par la Société en 1885.

ROYER (Charles). — Champigny-lès-Langres. (Ibid. III (1887), 18 et 81).

Notes sur de nouvelles fouilles faites par M. l'abbé Maugère.

Champigny-sous-Varennes.

BRIFFAUT (L'abbé). — Notes historiques sur Varennes et ses environs. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 456).

Chancenay.

VAVERAY (N. de). — L'Élection de Vitry-le-François (1738), 87.

BARTHELEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 262.

Changey.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 186.

Chapelle-aux-Planches (La) (Commune de Puellemontier).

(Abbaye d'hommes, ordre de Prémontré).

CAMUZAT (N.). — Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinae diocesis (1610, in-8°). — Auctarium Promptuarii, fol. 34-35.

DES GUERROIS (N.). — La Sainctetté Chrestienne (1637), fol. 288, v° et 360, r°.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 217.

GALLIA CHRISTIANA, édit. 3, XII (1770), col. 621.

COURTALON-DELAISTRE. — Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes, III (1784), 344.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre IV, § XV. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 263).

LALORE (L'abbé Ch.). — Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes, IV, 1878, in-8°.

Renferme (pp. 1-87) le texte ou l'analyse de quatre-vingt-dix chartes empruntées tant au cartulaire (tout

entier reproduit) qu'au fonds de cette abbaye, d'après les Archives de la Haute-Marne; années 1139 à 1383.

Charmoilles.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 190.

Charmoy.

BRIFFAUT (L'abbé). — Histoire du Fayl-Billot (1860), 239.

Chassigny.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 192.

Châteauvillain.

JOLIBOIS (E.). — Notice sur Châteauvillain. (Annuaire du diocèse de Langres, 1838, p. 154).

CARNANDET (J.). — Châteauvillain. (Mémoires de la Société hist. et archéol. de Langres, I, 206).

CARNANDET (J.). — Notes et documents pour servir à l'histoire de Châteauvillain. 1856, in-8°, 1 plan.

DIDIER (L'abbé C.). — Histoire de la seigneurie et de la ville de Châteauvillain, suivie d'une notice sur les communes du canton. 1882, in-8°. — Il y a des passages copiés dans l'ouvrage de Carnandet.

GUYTON (Dom). — Voyage littéraire en Champagne. (Revue de Champ. et de Brie, XXIII (1887), 208).

Notes sur quelques églises.

Seigneurs.

DU CHESNE (André). — Histoire généalogique de la maison de Broyes et de Châteauvillain. 1631, in-fol.

ANSELME (Père). — Histoire de la maison de France et des grands officiers de la Couronne, II (1726), 338; V, 52 et 866.

Chapitre.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre II, § 3. (La Haute-Marne, revue champenoise, (1856), 109).

Récollets.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre XV (*sic*), § VI. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 272).

Récollettes.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre XV (*sic*), § VII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 273.

Châtelet (Le).

(Lieu détruit, commune de Fontaines).
Voir aussi : *Gourzon.*

GRIGNON. — Bultin (*sic*) des fouilles faites par ordre du Roi, d'une ville romaine sur la petite montagne du Chatelet, entre Saint-Dizier et Joinville en Champagne, découverte en 1772, par Grignon, Maître de forges à Bayard, (etc.) Bar-le-Duc, 1774, in-8°.

GRIGNON. — Second Bulletin des fouilles faites par ordre du Roi, d'une ville romaine sur la petite Montagne de Chatelet, entre Saint-Dizier et Joinville, découverte en 1772, par M. Grignon, Maître de Forges à Bayard, (etc.). Paris, 1775, in-8°, 1 plan.

Sur ces bulletins de Grignon, voir Mémoires de la Société des Antiquaires de France, 1876, p. 74.

GRIVAUD DE LA VINCELLE. — Arts et métiers des anciens, représentés par les monuments, ou Recherches archéologiques servant principalement à l'explication d'un grand nombre d'antiquités recueillies dans les ruines d'une ville gauloise et romaine, découvertes entre Saint-Dizier et Joinville (Haute-Marne). Paris, 1819, in-fol.

Nombreuses planches.

PHULPIN (L'abbé A.). — Notes archéologiques sur les fouilles faites et les monuments découverts sur la montagne du Chatelet, située près de Fontaines (Haute-Marne). Neufchâteau. 1840, in-8°. 1 plan.

POTHIER (L.-G.). — Le Chatelet et ses environs. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 87, 110, 122, 137, 151, 162, 177, 190, 204, 215, 239, 247, 268, 280, 300, 328, 349, 385, 422, 432).

La Bibliothèque de la ville de Chaumont possède un manuscrit de M. Pothier (n° 145), intitulé « Monographie du Châtelet et de ses environs » avec de nombreux dessins. Ce manuscrit reproduit, au moins en partie, les articles ci-dessus ; il y aurait lieu de voir s'il présente de notables différences avec l'imprimé.

POTHIER (L.-G.). — Aqueduc de construction romaine, sur les territoires de Fontaines et de Gourzon. 1865, in-4°. (Mémoires de la Société hist. et archéol. de Langres, II 68).

QUICHERAT (J.). — Inscription trouvée au Châtelet, Haute-Marne. (Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1876, pp. 46, 74, 160).

BORDIER (H.). — Note sur un manuscrit (dessins originaux) de P. C. Grignon, sur les fouilles du Châtelet, Haute-Marne. (Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1876, p. 74).

VILLEFOSSE (Héron de). — Observations sur la notice qui précède. (Ibidem.)

GÉLIN (L'abbé F.). — Essai sur un aqueduc de construction romaine, à la montagne du Châtelet, près de Fontaines-sur-Marne et de Gourzon. (Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, I (1877), 201).

BORDIER (H.). — Note sur les fouilles du Châtelet, Haute-Marne. (Bulletin de la Société des Antiquaires de France, XXXVIII, 1878, p. 136).

GÉLIN (L'abbé F.). — Nouvelles fouilles. (Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, II (1880), 43).

— Note sur quelques découvertes. 1883. (Ibid. II. 198).

— Récit des fouilles faites par lui de juillet 1883 à février 1884. (Ibidem, II, 303).

— Suite du journal des fouilles, d'août à novembre 1884. (Ibidem, II, 336)

NICAISE. — Notice sur un buste antique en marbre, trouvé au Châtelet (Haute-Marne). (Gazette archéologique, 1886, nos 9 et 10. — Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1886, 180).

FOUROT (L'abbé A.). — L'oppidum du Châtelet. Saint-Dizier, Henriot et Godard, 1887, in-8°. Pl. (Extrait des Mém. de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Saint-Dizier, 1887, p. 1-103).

LE BLANT (Edmond). — Note sur un fragment d'inscription chrétienne trouvé au-dessous du Châtelet. (Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1889, p. 7).

Haute-Borne (La).

Monument à 1800m du Châtelet.

N***. — Observations sur divers monuments singuliers (avec quatre planches). — Article VI. Sur une Inscription Latine découverte en Champagne. (Mémoires de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, in-12, IX, 1732, pp. 167-170, *alias* 267-270. — Réimprimé dans : La Haute-Marne, revue champenoise (1856), p. 51, comme étant extrait des Mémoires de l'Académie des Sciences.)

Commence ainsi : « La France est pleine de monumens..... »

LE BEUF (L'abbé). — Sur l'inscription de Viromarus, trouvée près de Fontaines-sur-Marne. 1750, in-4°. (Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Histoire, XXV, 133).

GRIGNON. — Inscription latine sur une pierre appelée la Haute-Borne, en Champagne. 1774. (Mémoires de l'Académie des Inscriptions. Histoire, XL (1773-76), 153).

MÉMOIRES de l'Académie de Dijon, 1827, p. 204-206.

PINARD (T.). — Notice sur un monument connu sous le nom de Haute-Borne. S. l. n. d., in-8°, 8 p. (Extrait du Journal des Villes et des Campagnes, 1846 ; réimprimé dans la Revue archéologique, III (1846, 585).

CHANDRUC de CRAZANNES (Baron). — Lettre à M. l'éditeur de la Revue archéologique, sur la Haute-Borne (datée de Toulouse, 10 janvier 1847). Revue archéologique, IV (1847), 40).

PINARD (T.). — Encore quelques mots sur la Haute-Borne. (Revue archéologique, IV (1847), 556).

LETRONNE. — Sur l'inscription de la Haute-Borne. (Revue archéologique, IV (1847), 563).

HERBERT (P.). — L'inscription de la Haute-Borne, à Fontaines-sur-Marne. Un médaillon des deux Victorinus. Albi, 1870.

Châtenay-Vaudin.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 200.

Châtoillenot.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 201.

Chatonrupt.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons sur-Marne, II (1861), 274.

Chaudenay.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 202.

BRIFFAUT (L'abbé). — Histoire du Fayl-Billot (1860), 241.

Chauffour.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 206.

Chaumondel.

Fief, commune de Pisseloup.
Voir : Pisseloup.

Chaumont.

DU CHESNE (ANDRÉ). — Antiquitez et recherches des villes de France, I (1668), 336.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, I (1721), 353.

MATHIEU (L'abbé). — Description du département de la Haute-Marne. (Annuaire du département 1804, p. 22-28).

GODARD (L'abbé). — Esquisse de l'histoire de Chaumont-en-Bassigny. (Mémoires de la Société hist. et archéol. de Langres, I, 115-134).

JOLIBOIS (E.). — Histoire de la ville de Chaumont (Haute-Marne). 1836, in-8°. Pl.

Archives départementales.

Bibliothèque communale.

Voir aussi ci-dessus : Sources de l'histoire.

CARNANDET (J.). — Notice sur le bréviaire d'Abélard conservé à la bibliothèque de Chaumont. Paris, 1855, in-8°. (Extrait de la Haute-Marne, revue champenoise).

VOILLARD (E.). — Bréviaire à l'usage du diocèse de Langres (Revue de Champ. et Brie, XII (1882), 74 ; XIII (1882), 93 ; XIV (1883), 412).

ROUSSEL (L'abbé). — Bréviaire Langrois. (Revue de Champ. et Brie, XII (1882), 429 ; XIV (1883), 335).

VOILLARD (E.). — Un volume de Grolier, à la bibliothèque de Chaumont. (Revue de Champ. et Brie, XVIII (1885), 312).

Antiquités.

N***. — Trouvaille de monnaies gauloises près de Chaumont. (Revue numismatique, 2e série, XI (1866), 223).

ROYER (E. et H.). — Camp de Saint-Roch. (Mém. de la Société des Lettres, Sciences, Arts, etc., de Saint-Dizier, IV (1887), 241-244.)

Fortifications.

GODARD (L'abbé). — Chaumont. Ses murs d'enceinte. Porte Saint-Michel. (Mémoires de la Société hist. et archéol. de Langres, I, 55).

Eglise Saint-Jean.

MÉMOIRE SIGNIFIÉ, Pour Demoiselle Anne Prignot, veuve de Me Pierre-Nicolas Cadié, Avocat en Parlement et au Bailliage et Siege Presidial de Chaumont en Bassigny ; Me Philippes Millot, Avocat en Parlement et au même Siege de Chaumont, et Demoiselle Louise-Françoise Cadié sa femme, Appelans, CONTRE Me Joseph-Martin Cadié, Avocat du Roi au bailliage et Siege Presidial de Chaumont, Intimé ET contre les Maire et Echevins de la même Ville. — In-fol. 7 pages. 1736. (Paris.)

Concerne la propriété d'un banc dans l'église.

GODARD (L'abbé). — Notice sur l'église Saint Jean-Baptiste de Chaumont. (Bulletin monumental, 1847, 2e série, III, 7).

GODARD (L'abbé). — Histoire et tableau de l'église Saint Jean-Baptiste de Chaumont. 1848, in-8°, pl.

CAUMONT (A. de). — Rapport verbal sur une excursion archéologiqus en Lorraine, en Alsace, à Fribourg-en-Brisgau, et dans quelques localités de la Champagne, fait à la Société française pour la conservation des monuments, le 24 décembre 1850. (Extrait du Bulletin monumental, 1851, in-8°, gr.).

FÉRIEL (J.). — Chaumont Arbre de Jessé, à l'église Saint-Jean (Mémoires de la Société hist. et archéol. de Langres, II (1861), 29).

Idem. — Sépulcre.

FÉRIEL (J.). — Notice historique et descriptive sur le sépulcre de l'église Saint Jean-Baptiste à Chaumont. 1841, in-8°. (Extrait de l'annuaire du département pour 1841).

N***. — Le Sépulcre de l'église Saint-Jean, à Chaumont. Département de la Haute-Marne. (Magasin Pittoresque, 1842, p. 276-278.— 1 gr.)

Idem. — Manuscrits.

CARNANDET (J.). — Les manuscrits de l'église paroissiale de Chaumont. Saint-Dizier, 1876, in-8°, 31 p.

Plagiat, d'après l'ouvrage de l'abbé Godard intitulé : Histoire et tableau de l'église Saint Jean-Baptiste de Chaumont.

Idem. — Confrérie du S. Sacrement.

COUSIN (A.). — Une confrérie à

Chaumont au XVIIe siècle. (Revue de Champ. et Brie, III (1877), 383.)

Chapitre.

MÉMOIRE Pour les Sieurs Doyen, Chanoines et Chapitre de l'Eglise Collegiale et Paroissiale de Saint Jean-Baptiste de Chaumont en Bassigny, ET pour les Bourgeois et Habitans de la même Ville. [1735 (?).] Petit in-fol. relatif à la cure de Chaumont.

JOLIBOIS (E.). — Notes historiques sur les doyens de l'ancienne église collégiale de Chaumont. (Annuaire du diocèse de Langres, 1838, 57).

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre II, § II. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 85).

Prieuré de Sainte-Luce.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre VII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 335).

Capucins.

Voir, à l'Hagiographie, mot : Honoré (Bienheureux).

N***. — Chroniques chaumontaises. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 9).

C'est une note sur les préliminaires de leur établissement à Chaumont.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre XV (*sic*), § IX. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 274).

Carmélites.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre XV (*sic*), § IV. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 271).

Ursulines.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre XV (*sic*), § XIII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 275).

Cérémonies et usages religieux.

JOLIBOIS (E.). — La Diablerie de Chaumont, ou recherches sur le Grand Pardon général de cette ville et sur les bizarres cérémonies et représentations à personnages auxquelles cette solennité a donné lieu depuis le XVe siècle, contenant : les Mystères de la Nativité, de la vie et de la mort de M. Saint Jean-Baptiste. Chaumont, 1838, in-8°.

Il a semblé sans intérêt de mentionner ici les nombreuses brochures, peu historiques, relatives aux divers pardons de Chaumont célébrés au XIXe siècle.

Collège et Lycée.

ROUSSEL DE LA TOUR. — Compte-rendu (au Parlement de Paris), concernant le collège que les Jésuites occupoient à Chaumont-en-Bassigny. Du 5 septembre 1763. In-4°. (XXXIIe partie du tome I des Comptes-rendus, p. 727-733. — D'après le P. Lelong, IV, p. 50, n° 45369).

LETTRES PATENTES portant confirmation et règlement pour le collège de Chaumont-en-Bassigny. Du 25 février 1764. In-4°. (D'après le P. Lelong, IV, p. 51, n° 45 370).

ARRET du parlement portant envoi en possession du collège de Chaumont des biens qui lui appartiennent, et détaillés dans l'arrêt. 9 janvier 1767. In-4°, 7 p.

SUR L'ÉRECTION d'un lycée dans le département de la Haute-Marne. In-8°, s. l. n. d. (Premier Empire).

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre VI. Collèges et séminaires, § I. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 309).

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, etc.

REGLEMENT de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Haute-Marne, séant à Chaumont. Petit in-8° (1818).

Apothicaires.

REGLEMENT des apothicaires de Chaumont, 1642. (Revue de Champ. et Brie, III (1877), 232).

Arquebuse.

COUSIN (A.). — Une page de l'histoire de Chaumont. Les chevaliers de l'Arquebuse. Chaumont, 1878, in-12. Planches.

Commerce.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 306.

Chaumont-la-Ville.

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine, 2e édit. I, 195.

Chevillon.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 275.

Chézeaux.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 203.

BRIFFAUT (L'abbé). — Notes historiques sur Varennes et ses environs. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 456).

BONVALLET (A.). — Les fiefs de la mouvance royale de Coiffy. (Revue de Champ. et Brie, XVIII (1885), 262).

Choiseul.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 345.

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine, 2e édit. I, 201.

N***. — Notice historique sur le village de Choiseul-en-Bassigny. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 392, 408).

GRASSOT (L'abbé). — Les seigneurs de Choiseul. (Revue de Champ. et Brie, XXII (1887), 401; XXIII, 109, 241, 416; XXIV (1888), 41, 237).

Prieuré de l'Assomption.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre VII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 336).

Cirey-sur-Blaise ou le Château.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 344.

BESANCENET (A. de). — Les derniers prieurs de Cirey. (Revue de Champ et Brie, XII (1882), 383).

ROYER (E. et H.). — Camp dit le Château des Sarrasins, à Cirey-sur-Blaise; avec un plan. (Mém. de la Société des Lettres, Sciences, Arts, etc., de Saint-Dizier, IV (1887), pp. 231-237.)

Cirfontaine-en-Azois.

DIDIER (L'abbé C.). — Histoire de Châteauvillain, suivie de notices sur les communes du canton (1882), 317.

Clefmont.

Prieuré de Saint-Thiébaud.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre VII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 336).

Cohons.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 210.

Coiffy-le-Bas ou Coiffy-la-Ville.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches historiques sur l'arrondissement de Langres (1836), 212.

Coiffy-le-Haut ou Coiffy-le-Château.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 215.

BRIFFAUT (L'abbé). — Notes historiques sur Varennes et ses environs. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 458).

BONVALLET (A.). — Notice historique sur Coiffy-le-Haut. Nevers, 1859, in-8°.

BARTHÉLEMY (E. de). — Notice historique sur Coiffy-le-Château et ses institutions, d'après des documents inédits. Paris, 1866, in-8°.

BONVALLET (A.). — Documents historiques sur Coiffy-le-Haut. Langres, 1878, in-12.

X. — Mémoire sur le domaine de Coiffy. (Revue de Champ. et Brie, IV (1878), 49).

Ce document paraît emprunté aux archives de la Haute-Marne (C. 16).

BOUGARD (Docteur E.). — Géographie illustrée du canton de Bourbonne-les-Bains, in-4°, 1882. P. 178, Coiffy-le-Haut.

BONVALLET (A.). — Les fiefs de la mouvance royale de Coiffy. Répertoire historique et analytique, précédé d'une étude sur les fiefs. (Revue de Champ. et Brie, XVII (1884), 273, 349, 430; XVIII (1885), 35, 125, 181, 262, 331, 417; XIX (1885), 16, 188).

Colmier-le-Bas et Colmier-le-Haut.

[FYOT (L'abbé)] — Histoire de

l'église abbatiale et collégiale de S. Etienne de Lyon [illegible].

PISTOLLET de SAINT-FERJEUX Th. [illegible]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 125.

Colombey-lès-Choiseul.

CALMET Dom [illegible]. — Notice de la Lorraine, 2e édit. I [illegible].

Colombey-les-deux-Eglises.

Prieuré de S. Jean-Baptiste.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre VII. La Haute-Marne, revue champenoise 1856, [illegible].

Condes.

Sarcophages [illegible] dans le pays de Langres.

DESCAVES A. — Notice [illegible] de la Haute-Marne, [illegible] 1877.

COUSIN A. — A [illegible] environs, près de Chaumont (Haute-Marne). Revue de Champagne et Brie [illegible] 1877, 4[illegible].

DESCAVES A. [illegible]. — Condes. Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres I (1879), [illegible].

Prieuré de S. Martin.

DUCHEVALX [illegible] — Notice historique sur le prieuré de Condes [illegible].

[illegible] — A[illegible] sur les établissements religieux de la Haute-Marne [illegible] Chapitre VII. La Haute-Marne, revue champenoise [illegible].

Corgebin (Le).

[illegible]

[illegible] Temple. La Selle [illegible].

[illegible] — A[illegible] sur les établissements religieux de la Haute-Marne [illegible] La Haute-Marne, revue champenoise [illegible].

Corgirnon.

[illegible]

PISTOLLET de SAINT-FERJEUX Th. [illegible]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 229.

BRIFFAUT L'abbé. — Histoire du Fayl-Billot (1860), 2.6.

Corlée.

PISTOLLET de SAINT-FERJEUX Th. [illegible]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 229.

FLOUEST (E.). — Antiquités gauloises découvertes dans le département de la Haute-Marne. III. L'Urus de Corlée. Mémoires de la Société des Antiquaires de France, XLIII (1882), [illegible].

Coublant.

PISTOLLET de SAINT-FERJEUX Th. [illegible]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 229.

Courcelles-en-Montagne.

PISTOLLET de SAINT-FERJEUX Th. [illegible]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 125.

MILLON. — Note sur une feuille [illegible] dans un tumulus. Revue des Sociétés savantes des départements, 7e série, VI (1882), 347.

Le résumé de cette feuille a été inséré dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1881, p. 131.

Courcelles-sur-Aujon.

PISTOLLET de SAINT-FERJEUX Th. [illegible]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 10[illegible].

Courcelles-Val-d'Esnoms.

Voir aussi : Esnoms.

PISTOLLET de SAINT-FERJEUX Th. [illegible]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 2[illegible].

Cour-l'Evêque.

[illegible] — Description [illegible] de Bourgogne, [illegible] IV, [illegible].

Courson.

PISTOLLET de SAINT-FERJEUX Th. [illegible]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 2[illegible].

Crémecy.

[illegible] — Description [illegible] de Bourgogne, [illegible] IV, [illegible].

[illegible] — Histoire [illegible] sur les [illegible] (1836), 2[illegible].

Crête (La).

(Abbaye d'hommes, ordre de Cîteaux).

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 85.

GALLIA CHRISTIANA, édit. 3, IV (1728), col. 823.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre IV, § IV. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 186).

GUYTON (Dom). — Voyage littéraire en Champagne. (Revue de Champ. et Brie, XXIII (1817), 210).

Culmont.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 239.

Cultru (Commune de Roche-sur-Rognon).

Voir aussi : Bettaincourt.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Notice historique sur Benoîtevaux (1851), 58.

Curel.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 274.

N. — Découvertes archéologiques à Curel (Haute-Marne). (Revue de Champ et Brie, 2e série, I (1889), 970).

Cusey.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 245.

FLOUEST. — Note sur des antiquités gauloises trouvées à Cusey. (Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1886, p. 76).

ROYER (CAMILLE et JOSEPH). — Commune de Cusey. Tumulus des Combottes. (Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, III (1887), 23).

Cuves.

Ermitage.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre XV (*sic*), § XIV. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 257).

(*A suivre.*)

A. ROSEROT.

ANNALES DE DOM GANNERON*

CHARTREUX DU MONT-DIEU

Fondation des PP. Bénédictins à Mousom

Supposé ce que nous avons dit cy-dessus, parlant de saint Gérard de Brogne, Adalbéron, voulant restaurer et amplifier l'église et monastère de Nostre-Dame de Mousom, y fit venir les PP. Bénédictins qui estoient à Tin le Moustier en Portian. Ceci arriva justement trois mois après que le corps de saint Arnoul fut arrivé miraculeusement à Mousom ; mais il vaut mieux produire ce que le sieur Habert rapporte en son petit chronique des abbez de son monastère, où néantmoins il y a beaucoup de choses qui ne sont conformes à ce qu'avons rapporté cy dessus ; mais néantmoins puisque telle difficulté est inextricable, les plus judicieux en opineront comme bon leur semble :

« Suscipitur (ce dit-il), itaque totius regionis applausu corpus sancti Arnulfi nono calendas Augusti anno ab incarnatione domini 971 præsulatus ejusdem Adalberonis secundo, et in ecclesia collegiata B. Mariæ reverenter collocatur. Erat tunc temporis ea Mosomensis ecclesia, secunda sedes curiæ archiepiscopalis Remensis, quippe in urbe regionis principe, quæ utroque jure speciali et temporali ditionem longe lateque regebat. Quæ dudum monialium sanctimoniæ dedicata, tamen ita Deo volente bellorum et vetustatis injuriis adeo deformata fuerat, ut vix ejus vestigium restaret. Divina autem providentia Herveus ad regimen Remensis ecclesiæ vocatus, collegium canonicorum ibidem instituerat. Quod Adalbero squallore et negligentia inveteratum reperiens, in pristinum ordinem reparare constituerat. Hanc igitur ratus et auguratus sibi divinitus occasionem offerri singulari erga martyrem sanctum Arnulfum, cujus sanctitatem tantis signis comprobaverat, devotione affectus, post trimestre veniens Mosomum, coloniam monachorum ordinis sancti Benedicti e familia Remigiana Remensi, quæ in comitatu Portuensi oppido Tin sedem fixerat, secum deducit, quam in locum canonicorum instituit, proposita eis optione aut abeundi aut monachum induendi. Hic turbatis omnibus, durus quippe visus est sermo de monachismo, vix pauci con-

* Voir page 837, tome II de la *Revue de Champagne*.

silium bene monentis secuti sunt quos rei familiaris premebat inopia, etc. »

Voyla ce que dit monsieur Habert, selon que l'a escript quelque ancien religieux de la mesme maison ; quant aux lettres de la fondation ou restauration ou confirmation données par Adalbéron, elles contiennent cete substance.

Litteræ fundationis cœnobii Mosomensis

Adalbero, divina propitiante clementia sanctæ Remensis ecclesiæ archiepiscopus, notum fiat universis cum presentibus tum etiam futuris fidelibus, quondam nobis episcopio gratia Dei ac benignitate regia contradito, sanctorum quoque loca quædam honore integro reperisse plurimum valentia, quædam vero pristinæ dignitatis statu deficiente prorsus neglecta Inter quæ etiam ille Mosomi cœnobialis locus antiquitatis studio certatim constructus ab exordio videlicet sanctimonalium vitæ aptatus, postmodum vero canonicorum ordine ab Herivæo prædecessore nostro melius informatus atque in honorem sanctæ Dei genetricis Mariæ digne consecratus, sed nefandis usibus utrobique negligenter incultus, rebus quidem partim subtractis, partim vero intercurrentibus malis sinistræ cessit fortunæ. Quo igitur comperto manus nostra adhibito fidelium nostrorum diligenti consilio, liquido perpendens eumdem locum pro mundi infœlicitate in canonicali ordine stare non posse, æternorum spe, prout opportunum extitit, ibidem monasticæ religionis vitam ordinato abbate Leodaldo constitui, ut ejusdem loci religiosi cultores tam rebus delegatis quam etiam forte delegandis utentes, continua vota Deo solventes sint pro nobis pro posteris nostris cæterisque ordinibus jugiter orantes. Quocirca paternitatem loco nostri subrogandorum in illa charitate Dei enixius imploramus, quo sub divini amoris respectu, hujus rei gestæ conducibili negotio consentaneæ pietatis faveant zelo idque liberalis auxilii indeficienti base dignentur curriculis consolari atque fulcire, ut ex eo gratiam Dei fœliciter adipiscentes hujus præstantioris emolumenti mereantur fore consortes. Sed et hoc ex decretis sanctorum patrum sub authoritate pastorali omnimodis inhibemus, imo etiam cum divini nominis obtestatione omnino interdicimus ne umquam hujusmodi statutum qualibet temeritate ab ullo ordinis nostri violetur, quin potius in reliquum, stabile et inconcussum jure perpetuo idipsum venerabiliter conservetur. Si per laicos in rem hanc injuria invehatur, in eos procul dubio excommunicationis jaculum anathemate intorquetur. Anno igitur incarnationis Jesu Christi domini nostri 983, provinciali synodo, mense maio, generaliter congregata apud Montem Sanctæ Mariæ in pago Tardanensi, hoc decretum solenniter recitatum est coram venerabilibus episcopis, abbatibus cæterisque nonnullis fidelibus huic nostræ institutioni pio

assensu faventibus, imo etiam collaudantibus atque confirmantibus, quorum videlicet primus ego Adalbero jam prescriptus archipræsul eidem concilio Deo auctore pontificali authoritate præsidens, manu nostra subscribens idem corroborari : sed et cæteri non secus censuerunt manibus impositis solidari.

Le lieu où se tint ledit concile n'est pas beaucoup esloigné de Fismes, et s'appelle encore le Mont de Nostre-Dame, mais au diocèse de Soissons et au pays de Tardenois, où on dit que les anciens évesques de Soissons ont tenu quelquefois leur siège.

Catalogue des abbez de Mousom[1]

Nous avons dit cy dessus que saint Gérard de Brogne doit marcher le premier en la liste de ces abbez: mais pour ne point rompre l'ordre du sieur Habert duquel je tiens ce catalogue, je feray marcher :

1. — Lietald, qui estoit homme d'église avant sa conversion, et après icelle fut fait prieur de Tin le Moustier en Portian, et finalement premier abbé de Nostre-Dame de Mousom, et mourut l'an 997, le 19 juin.

2. — Boson luy fut substitué second abbé, mourut l'an 1026, le 22 juin : nous parlerons de luy, ainsy que de quelques autres, en leur lieu.

3. — Jehan, 3e abbé, fut bon œconome, et fut celuy qui esleva hautement les murailles de l'église, entre le chœur et les tours : meurt l'an 1031, 4 septembre.

4. — Rodolfe, 4e abbé, qui estoit à Gand, lors de la mort de son prédécesseur, fut bénit abbé par Ébul, archevesque de Reims ; meurt l'an 1048, 31 juillet.

5. — Bernier, 5e abbé, mourut l'an 1069, comme nous dirons cy après.

6. — Guy, 6e abbé, homme dévot envers saint Arnoul, mourut l'an 1083.

7. — Héribert, 7e abbé, mourut le premier jour de novembre.

8. — Regnauld, 8e abbé, mourut l'onziesme jour de febvrier.

9. — Rodolfe, 9e abbé et second du nom, fit confirmer toutes les possessions de son monastère par le pape Paschal au concile de Troyes, ainsy qu'il se lit en quelque bulle très

1. Cf. *Marlot français*, tome 3, pp. 28-33. *Marlot latin*, tome 2, pp. 11-16 ; *Gallia Christiana*, tome 9, col. 258-260.

ancienne dudit monastère ; il mourut l'an 1107, le cinquiesme jour de juin.

10. — Hayderic, 10e abbé, qui hébergea le pape Calixte II, mourut l'an 1122, 23 décembre.

11. — Richard, onziesme, duquel nous parlerons par cy après ; il mourut asseurément l'an 1143, comme nous prouverons contre le sieur Habert, qui met sa mort l'an 1135.

12. — Jorannus, 12e abbé, qui fit quelques eschanges avec les religieux de Belleval, et à qui Samson donna Saint-Julien de Mézières, vivoit l'an 1160.

13. — Gilbin, 13e abbé, mourut le vingt-sixiesme jour d'octobre.

14. — Jacques, 14e abbé, mourut le dix-neufviesme aoust.

15. — Henry, 15e abbé, mourut l'an 1184, le 7 apvril, au temps duquel fut rebastie la ville de Beaumont, par Guillaume, archevesque de Reims, qui donna aussy à son abbaye de Mousom toutes les menues dixmes et la moytié de toutes les grosses.

16. — Seybert ou Sigebert, 16e abbé, vivoit l'an 1187 et 1199 ; nous en parlerons ailleurs.

17. — Jacques, 17e abbé, vivoit l'an 1212 et 1224, duquel nous parlerons cy après.

18. — Jehan II, 18e abbé, qui ordonna les droits de bourgeoisie ès villages de Remilly, Aillicourt et Flabault, l'an 1220.

19. — Regnauld, 19e abbé, fut grandement zélé à deffendre les droits de son église, et gagna par voye d'arbitres les dixmes des censes qu'on bastiroit en la forest de Dueillet, et une partie de celles de Francheval, avec le droit de pesche sur la rivière du Cher. Finalement, il renonça à l'abbaye, l'an 1227.

20. — André, 20e abbé, fut confirmé par Henry, archevesque de Reims ; meurt le 2 aoust.

21. — Hugues, 21e abbé, vivoit l'an 1240, duquel nous parlerons en son lieu.

22. — Gérard, 22e abbé, l'an 1258, fut contraint de céder la place, et résigner son abbaye entre les mains de l'archevesque de Reims, à cause des murmures et plaintes qu'il y avoit à l'encontre de luy.

23. — Frideric de Sorbeto, autrefois prévost de Cesse, et en après abbé de Saint-Mansu de Toul, disposa des droits municipaux des villages d'Autrecourt et Rouffy, l'an 1263, et con-

tracta alliance spirituelle et association de son monastère avec le monastère de Saint-Saulveur, au diocèse de Chaalons, l'an 1268

24. — Milon, 24e abbé, donna quantité de bled à ses religieux à recevoir annuellement sur le moulin de Vaux, dont il n'est plus de mémoire. Après ce 24e abbé, le sieur Habert dit qu'il obmet à dessein un certain abbé Jacques, qui précède celuy cy, qui est dépeint au chapitre avec les autres, d'autant qu'il estime que c'est celuy qui a succédé à Sigebert.

25. — Gibaud ou Thibaud de Sauveterre, 25e abbé, achepte la terre de la Malmaison, qu'il donna depuis aux religieux, laquelle fut depuis transportée à Robert de La Mark, seigneur de Sedan, par eschange, iceluy ayant donné un fief à Brevilly, pour l'estimation qui en fut faite ; ce Gibaud fut depuis esleu abbé de Flavigny en Bourgogne, l'an 1282.

26. — Bertrand, 26e abbé, vivoit l'an 1288 ; nous parlerons de luy cy après.

27. — Friderie de Baseilles, qui disposa des droits municipaux de village de Teragne[1] avec Arnoul, comte de Chiney, l'an 1303 ; et en la mesme année on donna au curé d'Autrecourt le prestytère du village à rente moyennant 40 sols parisis ; il mourut le 17 novembre.

28. — Pierre de Fismes, résigna sa crosse entre les mains de Guillaume, archevesque de Reims, l'an 1332.

29. — Lambert de Espargnemaille, 29e abbé, natif d'Ivoix, l'an 1334, donna la monstre ou soleil pour porter Dieu le jour du Saint-Sacrement.

30. — Friderie III, 30e abbé, mourut le vingt-sixiesme jour d'octobre.

31. — Pierre Hazard, dit aussy Prinet, 31e abbé, mourut l'an 1360 ; il se trouve quelque titre de luy par lequel il proteste que le patronat et présentation de l'église parochiale de Pure et Cramaucy, au diocèse de Trèves, appartient aux abbayes de Mouson et de Juvigny.

32. — Bernard de Meslin ne vescut q'un an avec ses deux prédécesseurs.

33. — Guy II du nom, et 33e abbé, mourut le 20 janvier, jour saint-Sébastien.

34. — Jehan, 34e abbé, eut beaucoup de plaintes à raison du

1. Lire *Teragne*, Teraigne, cant. de Mouzon.

vivre de ses religieux. Il fut fait depuis abbé de Saint-Médard de Soissons, l'an 1378.

35. — Pierre de Essonne, religieux de Saint-Médard, fut fait 35e abbé de Mousom, lors qu'il estoit prévost de Marisey ; il fut fait conseiller du roy Charles VI, l'an 1381 ; c'est luy qui obtint confirmation de toutes les possessions de son monastère dudit roy l'an 1408, ainsy comme un de ses devanciers l'avoit obtenue l'an 1023. Il achepta de ses propres deniers et de ceux du monastère le fief que possèdent au village d'Onc les religieux conventuels ausquels il le donna depuis, mais à la charge qu'on feroit mémoire de luy en la messe du matin qu'on dit tous les lundys de la sepmaine; il mourut le dixiesme jour de janvier.

36 — Thomas de Chaalons, qui estoit auparavant prieur de Tin le Moustier, fut fait 36e abbé de Mousom ; il estoit bachelier en décret. De son temps, c'est à dire l'an 1414, R. P. Jehan, évesque de Juliac, vicaire général de Regnaud de Chartres, archevesque de Roims, bénit le grand autel de l'église de son abbaye; et quelque dévote femme appellée Melaine, servante de D. Gaultier de Vaux, religieux et chambrier dudit monastère, donna aux religieux de Mousom ce qu'ils possèdent aux Petites Armoises. Le feu sieur de La Vieuville a eu du depuis cete appartenance.

37. — Jehan Oudin de Verpel, bachelier en décret, fut esleu durant le concile de Basle pour 37e abbé, comme il appert de la bulle de sa confirmation donnée à Basle, et confirmée par Martin V, comme nous dirons cy après.

38. — Thomas Cochin, autrefois prévost de Saint-Julien de Mézières, au fauxbourg, estant fait 38e abbé, mourut au bout de deux ans, l'an 1437, 24 juillet.

39. — Waultier Viricle, 39e abbé, bastit la tour qui est au costé septentrional de l'église; et de son temps Jehan Juvénal, archevesque de Reims, fit les ordres à Mousom aux Quatre-Temps de septembre, l'an 1454. Il mourut l'an 1457, le propre jour de Pasques, qui estoit cete année le 17 apvril.

40. — Thomas de Aillicourt, de prévost de Tin, fut fait 40e abbé de Mousom, l'an 1457; et iceluy fit ouverture des fiertes des saintes reliques de son église l'an suivant, en présence du doyen de Mousom et de plusieurs gens qualifiez, et mourut l'an 1459, le cinquiesme jour de may.

41. — Gaultier de Pilly, prieur claustral de la mesme abbaye, sexagénaire, fut esleu 41e abbé, et mourut l'an 1480, comme nous dirons.

42. — Pierre Hanel, prieur de Saint-Julien de Mézières, et coadjuteur de son devancier, fut enfin 42e abbé, mourut l'an 1487, comme nous dirons.

43. — Jehan Daguerre, 43e abbé, esleu l'an 1488, mourut l'an 1508.

44. — Jacques des Ayvelles, 44e abbé, mourut l'an 1511.

45. — Jehan Gilmer, esleu l'an 1511, mourut l'an 1531, comme nous dirons.

46. — Claude Villers, dernier abbé religieux, et le 46e en ordre, mourut l'an 1545, par la fainéantise duquel l'abbaye tomba en commende.

Robert de Lenoncourt, cardinal et évesque de Metz, premier commendataire.

Philippe de Lenoncourt, cardinal et évesque de Chaalons, fut le second.

François Butor, thrésorier de la Sainte-Chapelle de Paris. Jehan de Rochefort de Sallevert, qui gouverna l'abbaye par procureurs.

Anne de Fondrat luy succéda en la commende de ladite abbaye.

René de Fiquelmont, neveu du comte de Grandprez, fut le sixiesme abbé commendataire, et le 52e en ordre, qui commença l'an 1619 et vit encore présentement, estant aussy abbé de Belleval et d'Eslan.

De Manassès II, comte 6e de Rethelois

Je ne doute point que les cartes n'ayent esté bien brouillées après la mort des trois Raigniers, comtes de Rethelois, pour les prétendans à leur succession ; mais d'autant que je ne fais icy profession de les donner icy tous, mais seulement ceux que je scay et trouve dans les anciennes chartres, je passeray outre, asseurant néantmoins le lecteur que l'obscurité qui se trouve en leur catalogue ne se trouve sinon depuis l'an 930 jusques à l'an 1070, durant lequel temps je ne trouve que deux comtes, dont je ne scay précisément le temps, comme je dirai cy après.

Quand à ce Manassès IIe du nom et 16e comte de Rethelois, je l'estime avoir esté quelque cadet des comtes de Hainau, qui a eu le comté de Rethelois pour son partage, car je ne trouve point qu'il ait esté autre chose, sinon simple comte de Rethelois. Il eut à femme Oidela, appellée aussy Adela, et vivoient l'an 971 et 976. Ils firent un change de plusieurs terres avec

le chappitre de Nostre-Dame de Reims, qui se deffit de la terre de Venderesse à leur faveur, et les comtes rendirent audit chappitre plusieurs appartenances qu'ils avoient ès villages de *Teneauda*[1] (je crois que c'est Tenay), à Verny[2], à Coulommes, près la rivière d'Aixne[3]; à Loysi[4], près Vong ; à Chéhéry-sur-Bar[5], et à Escly en Portian[6]; l'acte qui en fut passé se trouve en l'appendice de Floard :

In nomine patris et filii et spiritus sancti. Notum fiat omnibus tam presentibus quam futuris fidelibus, quod Manasses miles potestatem illam quæ de Vindenissa a canonicis Remensis ecclesiæ favente quoque domno Adalberone archipontifice totam sibi suæque conjugi Oidelæ, exceptis etiam ecclesiis canonicorum usibus, jure dominii reservatis, salva rerum commutatione per precariam efficaciter obtinuerit. Dedit itaque contra idem Manasses competenti modo canonicorum parti quicquid possidebat in villa Teneauda, hoc est mansos novem et molendinum, et in Verniaco octo mansos et dimidium, et in villa Colummis ædes duas in comitatu Remensi. Aliam autem villam nomine Loieium in qua continentur mansi septem et dimidius et quarta una, excepto indominicato manso et quarta pars ecclesiæ, pratum, molendinum et sylva cum

1. Lire : *Tancauda*, Tinqueux, cant. de Reims.

2. Vrigny, cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims.

3. Cant. de Ville-en-Tardenois ; il ne s'agit pas ici de Coulommes, cant. d'Attigny.

4. Le nom de lieu « *Loeium* », mentionné dans la charte ci-dessous, ne doit pas être traduit par Loisy, près Voncq.

Dans ses *Pagi du diocèse de Reims*, M. Longnon pense que la *villa Loeium, in comitatu Castricensi, super fluvium Bair*, pourrait être devenue Saint-Aignan. Il reconnaît cependant qu'il serait difficile d'identifier ces deux noms, parce que Saint-Aignan est situé sur la rive droite de la Bar, c'est-à-dire en dehors du *pagus Castricensis*.

La *villa Loeium* nous paraît devoir être cherchée un peu au sud de Saint-Aignan, et sur la rive gauche de la Bar.

La charte de Vendresse (1244), octroyée par Jean, comte de Rethel, indique les limites du ban de Vendresse, et parmi celles-ci : « .... Et de cele « bonde entre le bois et le champ jusqu'à la bonde qui est *en champ le Louel, en la voie d'Ommescourt...* »

Les états de sections et la carte cantonale de Vendol mentionnent encore, entre Vendresse et Omicourt, sur les bords de la Bar, *le chemin du Luet*.

C'est là, probablement où l'on a trouvé du reste un champ d'inhumation, qu'il faut placer la *villa Loeium* (Communication due à l'obligeance de M. Numa Albot).

5. Traduction inexacte des mots : .... *in comitatu Castricensi, super fluvium Bair*.

6. Écly, cant. de Château-Portien, arr. de Rethel.

mancipiis utriusque sexus, numero 71, in comitatu Castricensi super fluvium Bair. Sed et in villa quæ dicitur Escleis, duas partes de ecclesia et quicquid juris habetur in ea, mausi scilicet quinque, pratum unum cum terris et mancipiis utriusque sexus in comitatu Portensi, ea videlicet ratione altrinsecus stabilita hujusmodi precaria ut iidem canonici pro respectu et vestitura Teneaudam et Verniacum manu sua teneant, cætera vero tam ipse quam sua conjux prædicta cum eadem potestate Vindenissa in sua tantummodo vita libera facultate sibi teneant atque possideant ; ubi vero rebus humanis excesserint, totum illud ex integro prædium, precario datis scilicet rebus, inviolabili jure sorti canonicorum jugiter adhærentibus in manus eorum pro debito legibus ad possidendum redeat. Si quis vero, quod fore non creditur, precariæ isti imposterum ullatenus adversari tentaverit, illi temeritas stulta prorsus existat inanis et irrita. Et si hæc eadem precaria, majorum authoritate constituta legaliter maneat stabilita et firma, tali videlicet conditione, si ille Manasses res omnes illas e contra redditas jure quieto stabiliter canonicis solidaverit, alioquin aut hic similia reddat, aut Remensis ecclesia quod suum est, juste recipiat. Actum Remis in sede, 8° idus novembris, anno 20 regnante domino Lothario rege Francorum, episcopatus autem D. Adalberonis quarto. Domnus Adalbero archipræsul subscripsit et firmavit.

Rupretz ou Ruprez, comte de Rethelois, vivoit depuis l'an 950 jusques à l'an 1079, duquel on ne sçait autre chose : je crois que son nom latin est *Rupertus*, comme les Allemans prononcent, au lieu de *Robertus*, selon que disent les Latins et François.

Manassès, 3 du nom, sui. Rupretz en la liste des comtes de Rethelois, qui m'a esté communiquée par messieurs de Saint-Remy de Reims ; mais je n'en sçais autre chose.

Manassès I estoit comte l'an 1079.

L'AN 975

L'empereur Othon, voulant rendre le change à Lothaire, roy de France, envoya le duc Conon faire quelque mine de le mordre sur la frontière. Son armée estoit composée de gens très cruels qui ne pardonnoient à personne : les prestres et les religieux mesmes et les monasteres de la campagne sentirent les effects de leur fureur. L'archevesque Adalberon ayant le vent de la venue de ces canailles, mit grosse garnison à Mézières et Mousson, pour éviter les desseins de l'empereur qui ne peut exploiter grande chose et fut contraint de retirer ses gens de la France.

L'AN 986

Lothaire, roy de France, mourut l'an 986, et fut inhumé

au monastère de Saint-Remy de Reims, où se veoid sa sépulture au costé gauche du grand autel, proche l'armaire aux calices. Il fit de grands biens à ladite abbaye, ainsy qu'on lit au nécrologe dudit lieu en ces mots : 2 *martii, anniversarium Lotharii regis, qui in sinistro choro quiescit, et dedit nobis Pleveyas et Chapellas et Condatum*, qui sont trois villages en Champagne, assez cogneus.

Loys cinquiesme, son fils, luy succéda aussytost, mais il mourut peu après, n'ayant régné qu'un an, et fut inhumé à Compiègne ; et par ainsy, après sa mort, Hugues Capet s'empara du royaume et fut couronné roy de France par Adalbéron, archevesque de Reims, nonobstant les prétensions de Charles, duc de Lorraine, qui fut prisonnier à Orléans jusques à sa mort.

L'AN 989

Adalbéron estant mort, Arnoul, fils bastard du roy Lothaire, luy succéda au siège de Reims, l'an 989, par la faveur d'Hugues Capet, qui le vouloit tirer à sa cordelle ; mais comme il veid qu'il avoit de l'inclination à Charles, duc de Lorraine, il le fit débusquer de son siège l'an 992, et fit mettre Gerbert en sa place, lequel fut aussy depuis contraint luy mesme de céder la place à Arnoul, archevesque légitime, l'an 995.

Je trouve beaucoup de choses mémorables passées sous le pontificat d'Arnoul en nostre pays des Essuens. Il faut remarquer que les roys françois carolingiens ou allemans, qui estoient aussy roys d'Austrasie, ont résidé bien peu à Paris, mais avoient le séjour ordinaire en la province de Reims, asçavoir à Reims, à Soissons, Compiègne, Verberie, et en nostre Rethelois, en leur palais d'Attigny.

Mais depuis que le roy Lothaire eut desmembré et transporté l'Austrasie aux Allemans, et que le pays de Reims ne fut plus le centre, mais frontière du royaume, et que Hugues Capet commença d'estre (à proprement parler) le premier françois, roy de France, le siège et résidence des roys commença d'estre à Paris, ainsy comme elle y avoit esté au temps des roys Sicambriens. Hugues Capet fit néantmoins un grand séjour au pays de Reims, à raison qu'il se deffioit de l'archevesque Arnoul, ce qui fut cause qu'il le fit déposer en deux conciles, mais plustot conciliabules congrégés par violence.

Érection solennelle du comté de Rethelois

Hugues Capet, nouveau roy de France, sçeut bien jouer son personnage au commencement de son règne, car voulant se

faire beaucoup d'amys pour estre espaulé en son domaine, il érigea plusieurs terres en baronnies, et les comtés qui estoient auparavant simples gouvernemens, furent rendus héréditaires et perpétuels, en sorte que toute la noblesse françoise gagna quelque chose à l'usurpation du roy Capet.

La Champagne, qui avoit eu jusques alors ses comtes muables à la volonté des roys, devint héréditaire, ayant eu auparavant des simples gouverneurs qui s'appelloient *comites palatini*; et le premier qui fut fait comte propriétaire, ce fut un nommé Eudes, qui estoit desja comte de Bloys, depuis lequel jusques à Jehanne, comtesse dernière de Champagne, qui espousa Philippe le Bel, il y a eu tousjours des comtes héréditaires en Champagne.

Quant à nostre comté de Rethelois, il n'estoit pas comme celuy de Champagne, asçavoir simple gouvernement viager; mais celuy qui en estoit comte, en avoit esté tousjours propriétaire depuis le temps du premier comte que nous avons appellé par cy devant Rogatian.

Mais néantmoins ce n'est pas chose asseurée que lesdits comtes de Rethel ou Rethelois eussent eu en leur comté tout ce qui y est compris présentement; car ç'a esté seulement du temps du roy Capet qu'il a esté fait comté, formé et érigé en province avec ses dépendances, sauf toutefois, comme on dit communément, le droit d'autruy. D'où vient qu'il y a plusieurs places et villages au Rethelois qui ne sont et n'appartiennent en rien au Rethelois, comme sont la pluspart des terres d'églises qui sont plus anciennes que l'érection du Rethelois.

Le vulgaire distingue cecy par ces mots de comté et royaume, et ne sert pour en sçavoir la distinction que de veoir le ressort qu'ont les villages; car tous ceux qui ressortent aux prévostez de Rethelois immédiatement, et à Rethel médiatement, sont du comté de Rethelois; tout le reste est du ressort de Vitry en Vermandois, asçavoir aux sièges de Sainte-Menehould et de Reims. Il y a néantmoins plusieurs villages qui ne sont du Rethelois qui ont leur ressort pour l'eslection à Rethel; mais c'est une institution de fresche date, ainsy comme celle des greniers à sel.

Je croy que ce fut le roy Capet qui permit aux comtes de Rethelois de battre monnoye, ce qui a esté depuis rachepté et révoqué par les roys. André Thevet[1] rapporte, en sa Cosmogra-

1. Né à Angoulême, et mort en 1590. Sa *Cosmographie* fut publiée en 1563.

phie, une de ces pièces de monnoye qui porte le nom d'un certain Loys, comte de Rethelois, qui a peut estre vescu en cé mesme temps ; car ce n'est ni Loys I, comte de Nevers, ou Loys de Crécy, ou Loys Malan, car ce droit estoit révoqué avant leur temps.

Pour ce qui est de la succession des comtes anciens et nouveaux de Rethelois, nous avons veu cy devant comment elle estoit annexée à la maison des ducs de Lorraine mosellanique, et en après à celle des comtes de Hainau. Ils sont devenus depuis simples comtes faisans maison à part, jusques au temps qu'ils sont entrez en la maison de Nevers ou de Flandres et en après de Bourgogne, de Clèves, de Gonzague, où elle demeure encore présentement.

Cet ancien comté fut finalement érigé en duché par François Ier, roy de France, en faveur de François de Clèves, premier duc de Nyvernois et Rethelois. Ce comté donc ou duché se comporte présentement de la sorte. Il consiste en huit prévostez ou chastellenies, qui ont toutes leurs membres et dépendances : la première, et plus ancienne et plus noble, et celle où ressortent les autres, est la ville de Rethel sur Aixne, capitale du comté ; la seconde prévosté est le Chastellet ; la troiziesme est Bourg ; la quatriesme Brieules-sur-Bar ; la cinquiesme Omont ; la sixiesme Mézières-sur-Meuse ; la septiesme le village de Warc, qui estoit autrefois ville ; la huictiesme et dernier est Donchery sur Meuse. Mais, quant à Mézières et Donchery, bien qu'elles aient leur ressort à Rethel, elles n'en ressortent néantmoins entièrement, à cause que sont villes frontières, dans lesquelles le roy met des gouverneurs à sa dévotion, bien qu'on ait quelquefois permis par souffrance aux comtes de Rethelois d'y mettre qui bon leur sembloit.

L'AN 992

Gerbert, moyne de Fleury, est intrus à l'archevesché de Reims, après la déposition non canonique d'Arnoul, faite l'an 992.

Synode tenu à Mousom contre Gerbert

L'AN 995

Le pape Jehan quinziesme ayant entendu comment Arnoul avoit esté démis de sa prélature, et comment on luy avoit substitué Gerbert, il envoya un sien légat en France, asçavoir le B. Léon, abbé de Saint-Boniface, qu'il addressa à Seguin, archevesque de Sens, afin qu'il révoquast tout ce qui avoit esté fait frauduleusement au conciliabule tenu en l'abbaye de

Saint-Basle. Il luy donna donc charge d'assembler un concile, et de restituer Arnoul en son siège et de dégrader Gerbert.

L'on assigne donc le premier concile à Mousom, l'an 995, indiction 8, le 2e jour de juin, où les deux archevesques citez disputèrent leur cause et y eut de grandes prises entre le légat Léon et Gerbert, qui estoient tous deux religieux, gens de grand esprit et doctrine; mais le légat surpassoit Gerbert en l'un et l'autre, mais spécialement il avoit le dessus pour la saincteté de vie. On a veu autrefois ce combat de Léon et Gerbert inséré dans l'histoire des archevesques de Reims, mais il n'en est plus de nouvelles présentement.

Gerbert néantmoins fut contraint de caller le voile, estant pressé de l'éloquence et des argumens du légat, qui luy permit finalement de dire ses raisons, le voyant un peu calmé. Et iceluy, entre beaucoup de discours, allégua comment Arnoul avoit esté adverty et admonnesté par les députez des évesques de France qui luy avoient escript qu'il désistast de faire tant du mauvais, et s'il pouvoit qu'il eust à se purger de ce qu'on luy imposoit d'avoir trahy la ville de Reims ès mains de Charles, duc de Lorraine, son frère charnel, et que comme il ne tint compte des remonstrances de ses confrères, on fut contraint de le déclarer comme un publicain et de le débouter de sa prélature, et par mesme moyen de luy donner pour successeur ledit Gerbert qui en faisoit mille difficultez, et fut contraint d'accepter le siège par l'adjuration qu'on luy fit de la part de Dieu et avec les menaces d'anathème.

Après avoir dit quelques autres parolles, il présenta au légat sa déffense escripte, et le légat se voulant donner le loysir de la lire, et d'en conférer avec les pères, il assigna un autre concile à Reims, au premier jour de juillet. Et ce pendant, le légat envoya vers les roys Hugues et Robert son fils, un des religieux qui l'avoient accompagné de Rome, leur signifiant ce qu'il avoit fait. Il manda aussy à Gerbert par les évesques qu'il eust de s'abstenir de l'office divin jusques au synode future. L'oraison que fit Gerbert au synode se trouve en Baronius, an. 995, n. 2.

Le concile estant donc assemblé à Reims, sentence fut rendue à la faveur d'Arnoul, qui fut restitué en son siège, à quoy condescendit finalement le roi Hugues; et Gerbert voyant qu'il ne feroit pas bien ses affaires en France, se retira vers l'empereur Othon qui le fit archevesque de Ravenne, et finalement pape de Rome, dit Sylvestre second.

Mais je ne peux que je ne me congratule de ce que ce pays a eu le bonheur de veoir ce B. Léon légat que le pape envoya restablir Arnoul en son siège. Voyons quelque eschantillon de sa saincteté en l'épistre qu'escrivit le B. P. Damian, cardinal, au pape Nicolas, touchant le desir qu'il avoit de quitter l'évesché d'Ostie :

Leo quoque (ce dit-il), Nonantulanus abbas ad memoriam redit qui dum clericalem adhuc speciem gereret, tandem devotione peracta cum Hierosolymis remeasset, sic vitam suam instituit, ut nihil aliud præter unum dumtaxat asinum possideret. Et hoc quotidie saltus et pascua circumquaque perlustrans materias congregabat quibus ad requisita naturæ necessaria fratribus ministraret : peractoque hujusmodi glorioso opere manuum, psalterioque cum ipsa simul exercitatione decurso, protinus ad offerenda Domino sacra mysteria non sine multis lachrymis sanctus presbyter accedebat. Postmodum vero ad monasterii requiem violenter attractus aiebat (quod infœlix frequenter et ipse deploro) Jesum, inquiens, per pedes tenui et nunc miser et cæcus ut Samson sæculi molas volvo. Vixque peracto biennio in manu Ottonis, qui tunc imperii sceptra regebat, pastoralem baculum reddidit, deinde apud sanctum Bonifacium intra Romana mœnia perseverans ex omni quod sibi vitæ hujus residuum fuit, nihil aliud quam æternæ vitæ compendia sibi comparavit. Ad cujus postmodum sepulturam cæcus veniens luci pristinæ asseritur restitutus.

Voyla ce que rapporte saint Pierre Damian de Léon, abbé de Saint-Boniface, que le pape informé de sa saincteté et doctrine envoya légat en France, bien qu'il ne fust q'ung simple abbé et y fit paroistre les effects de son zèle.

L'AN 996

Arnoul est restably en son siège de Reims, qu'il gouverna paisiblement depuis l'an 996 jusques à l'an 1000 environ qu'il mourut.

L'AN 997

Le vénérable Léotald, premier abbé bénédictin de Nostre-Dame de Mousom, mourut l'an 997, le 19e jour de juin, après avoir gouverné son abbaye l'espace de 25 ans ; nous avons assez parlé de luy cy devant.

L'AN 998

Hugues Capet, roy de France, meurt l'an 998, inhumé à Saint-Denys ; il ne fit rien de mémorable en ce pays que d'amplifier le comté de Rethel.

Charles, duc de Lorraine, que Capet fit emprisonner à Orléans, a esté proprement le premier duc de Lorraine, comme

elle se comporte présentement. Lothaire, son père, la luy avoit donnée par appannage.

Il est bien vray que quand l'empereur Othon et Lothaire, roy de France, pourparlèrent ensemblement sur le fleuve du Cher, proche Mousom, le roy renonça publiquement à la Lorraine, ainsy qu'avoit fait auparavant luy le roy Charles le Simple à Henry, roy de Germanie, dit l'Oyseleur. Mais nonobstant, Lothaire voyant sa belle, envahit de rechef la Lorraine, pour quelques prétensions légitimes qu'il croyoit y avoir.

Or, en la division qui fut faite du temps du roy Simple de la Lorraine d'avec la France, il resta quelques villes et places qu'on laissa communes et comme neutres, y survenant quelque alliance et autres considérations, en sorte que Marville et Arancey demeurèrent communes au Barrois et Luxembourg ; je dis Barrois, après le sieur de Rosières, car, bien que le Barrois n'estende son duché jusques la, elles sont néantmoins enclavées dans le Barrois par annexation, comme sont plusieurs autres de ce pays, qui sont Clermont, Varennes, Dun, Stenay, Longvic, qui ont esté annexées au Barrois, mais non pas dès le commencement de son érection qui fut l'an 916.

Je crois que ce fut aussy au temps du roy Simple, ou bien de Capet, qu'on veid les souverainetez de Mousom, de Raoulcourt, Chasteau-Regnault et autres de ce pays érigées, quand la Lorraine fut desmembrée de la France.

Comté de Champagne, quand fait héréditaire

L'AN 999

Puisque nos Essuens sont du gouvernement de Champagne, et qu'il y a aussy plusieurs places qui estoient anciennement des appartenances des comtes propriétaires d'icelles, il sera bon que nous en disions quelque mot, pour assortir cete histoire de toutes ses pièces.

Nous avons cy dessus dit que les comtes de Champagne héréditaires eurent leur origine par la faveur du roy Capet ; néantmoins ayant bien refueilleté les histoires, je trouve que ledit comté n'eut son commencement qu'un an après la mort dudit Capet ; mais si peu de temps ne vaut pas le disputer.

La Champagne est un pays qui a esté autrefois compris parmy les Belges, assez tempéré ; mais elle est grandement stérile par tout, sinon ès lieux où passent les rivières qui y sont aussy assez rares. Elle a trois villes capitales : Reims, Chaalons et Troyes ; mais les deux premières ont, depuis l'origine des pairs, eu leurs seigneurs particuliers, asçavoir les

évesques des lieux ; en sorte qu'en l'érection de la Champagne en comté héréditaire, on a retranché ces deux villes et déppendances du domaine des comtes héréditaires de Champagne, qu'on a appellé depuis *comites Trecenses* et *comites Companiæ* indifféremment, et la seule ville de Troyes a retenu les armes de Champagne qui luy ont donné suject de se dire la capitale de la province, ce qui est vray depuis que les comtés ont esté héréditaires ; mais Reims et Chaalons n'estoient pas alors compris dans ledit comté héréditaire.

Or, quant aux anciens comtes non héréditaires et au nouveau gouvernemont de Champagne érigé depuis la suppression du comté héréditaire qui fut soubs Philippes le Bel, la ville de Reims a tousjours esté recogneue la capitale de Champagne et le siège du gouvernement.

Or donc, Eudes fut le premier comte de Champagne depuis l'an 999 jusques à 1032 ; Estienne luy succéda et mourut en la terre sainte estant avec Godefroy de Bouillon l'an 1101, auquel succéda Thibaud le Grand, surnommé le père des pauvres, qui mourut l'an 1151. Henry, son fils, luy succéda et mourut l'an 1181, laissant Henri II son fils pour luy succéder, et fut aussy roy de Hiérusalem, et mourut l'an 1196, auquel devoit succéder sa fille la reyne de Cypre ; mais Thibaud II, frère d'Henry, s'empara dudit comté et mourut l'an 1201, ayant néantmoins satisfaict à ladite reyne de la valeur d'iceluy par argent qu'il retira de la vente qui fut faite par son fils Thibaud III, des comtés de Blois, Chartres, Sancerre et Chasteaudun, qu'achepta saint Loys; et ledit Thibaud III fut aussy roi de Navarre l'an 1234. Thibaud IV, successeur, mourut l'an 1271 sans enfans, et Henry III, son frère, luy succéda et mourut à Pampelune, l'an 1274, laissant Jehanne qu'espousa Philipe le Bel.

(*A suivre.*) P. LAURENT.

Blason Populaire de la Haute-Marne*

OU

RECUEIL RAISONNÉ DES PROVERBES, SOBRIQUETS ET DICTONS

Relatifs à ce département, à ses communes et à ses habitants

78. Chaumont-en-Bassigny, Capitale des bas esprits.

[illegible]

Chaumont-en-Bassigny.
Capitale des bas esprits

[illegible]

79. Chaumont le poli

[illegible]

80. Defiez-vous du pays de Brottes, du vin de Bricon et de la pigrièche de Chaumont

[illegible]

[illegible]

[illegible] Saint-Jean-Baptiste [illegible]

81. Draps de Chaumont.

Un historien moderne de Chaumont mentionne la draperie de cette ville comme importante, remarquable et fort estimée dès le XIVe siècle[1]. Bien que cette industrie ait disparu depuis assez longtemps de Chaumont, les géographes n'en continuent pas moins à en doter cette ville.

82. Droguets de Chaumont.

Le droguet est une espèce d'étoffe de laine dont la trame est ordinairement de fil et de coton. « Les meilleurs droguets et les plus en vogue, dit le *Dictionnaire* de Bescherelle, sont ceux de Chaumont (Haute-Marne) et de Langres. » Néanmoins, il en est actuellement des droguets comme des draps.

83. Gants de Chaumont.

La fabrication des gants de peau forme la principale industrie de Chaumont; elle y date d'une cinquantaine d'années au plus, et cependant notre chef-lieu tient le premier rang en France pour la ganterie et ses annexes. Honneur donc à l'importateur de cette industrie à laquelle Chaumont et les environs doivent en grande partie leur prospérité; honneur à M. Tréfousse!

Antérieurement à la fabrication des gants de peau, Chaumont avait acquis quelque renom dans celle des gants de laine : témoin le *Noel* dit *de Chaumont* où cette ville et les cités circonvoisines défilent devant le Christ nouveau-né, lui offrant chacune les meilleurs produits de son territoire ou de son industrie.

Ce Noel est trop typique et trop topique pour que nous résistions au plaisir de le rapporter en entier; d'ailleurs, il fait connaître des spécialités haute-marnaises que nous avons omis de mentionner en leurs lieu et place. Voici donc cette pièce curieuse et à peu près inconnue.

LE NOEL DE CHAUMONT

A la venue de Noel
Notre canton doit accourir
Pour offrir à l'Enfant nouvel
Un don propre à le réjouir.

Chaumont d'abord offre à l'Enfant
Des bas drapés aussi des gants,
A sa mère un double corset,
Au père un habit de droguet.

Jonchery vient qui n'offre rien,
Et qui ne possède aucun bien;
Une chicane il veut chanter,
Personne ne veut l'écouter.

Euffigneix arrive soudain
Avec un cent de grenouilles en main;
L'Enfant recule en les voyant,
Se serre contre sa maman.

Sarcicourt arrive à son tour
Avec un panier de rambours;
L'Enfant les refuse de loin,
Ils ont damné le genre humain.

Buxières[2], si fertile en fruits,
En offre des verts et des cuits;
Joseph les trouve beaux et bons,
En rendant grâce de ces dons.

1. Jolibois, *Histoire de Chaumont*, page 80.

2. Buxières-les-Villiers, commune des canton et arrondissement de Chaumont.

Villiers vait Bazoches à grands pas
Avec quatre fromages gras.
Un tel cadeau dans la saison
Sera toujours trouvé fort bon.

Montsaon apporte un gros navet
Avec un beau rocom de lait.
Joseph trouve beau le présent
Qu'on peut produire un gros navet.

Valdelancourt arrive ensuite
La flûte et le violon en main
Il offre de faire danser
L'Enfant dit qu'il faut les chasser.

Autreville ! pour son cadeau
Offre à l'Enfant un gros [illegible]
[illegible]
Mais [illegible]

Bricon [illegible]
[illegible]
[illegible]
Pour l'Enfant et pour ses parents.

Semoutiers [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

Richebourg présente pour don
Des truffes d'un très grand renom :
L'Enfant s'amuse à les rouler,
Joseph court les ramasser.

Bleuzeville ! offre un tonc fagot
Propre à faire bouillir le pot.
Des fruits ramassés dans les bois
Avec des navets et des poys.

Châteauvillain porte pour don
De son vin que l'on dit si bon :
Un barril de Côte-Paulin
Qu'on prend dit-il pour Chambertin.

Orges qui sait bien que son vin
Ne vaut pas du Côte-Paulin
Offre une tranche à l'Enfant :
C'est un assez pâle présent.

A la porte on vient frapper.
C'est Bourbon qui doucement
Offre à l'Enfant des marrons,
Noix, pommes et autres poissons.

Pour nous prions le Saint Enfant
De vouloir bien nous pardonner.
Et nous [illegible] chant de Noël
Noël, Noël, Noël, Noël.

84. Il revient de la campagne de Chaumont.

Lors de la formation du département de la Haute-Marne, il y eut, durant quelque temps, incertitude sur le choix du chef-lieu : Langres et Chaumont se disputèrent cet honneur ; mais enfin, cette dernière ville fut préférée comme plus centrale. Les Langrois, dépités de cette préférence, résolurent de s'emparer de vive force de l'hôtel-de-ville [illegible] et de la ramener dans les murs de [illegible]. Dans la nuit du 21 au 22 août 1792, ils s'armèrent et [illegible] sur Chaumont, au nombre d'environ 100, voulant [illegible] Mais [illegible] projet [illegible] Les Chaumontais [illegible] de la surprise [illegible] qui [illegible] les [illegible] les [illegible] les [illegible] mais [illegible] ils.

[illegible] à Langres. [illegible] de Chaumont.

85. La diablerie de Chaumont.

[illegible]

[illegible] arrondissement de Chaumont.

[illegible] arrondissement de Chaumont.

[illegible] Chaumont [illegible]

En 1475, le pape Sixte IV, à la demande de l'évêque Jean de Montmirel, son référendaire secret, ayant érigé en collégiale l'église paroissiale de Chaumont, accorda à tous les fidèles confessés et vraiment repentants qui visiteraient cette église le jour de la nativité de Saint-Jean-Baptiste, quand cette fête tomberait un dimanche, indulgence très plénière et entière rémission de tous leurs péchés, de quelque nature qu'ils pussent être. C'est cette solemnité qui reçut le nom de Grand-Pardon ; elle revient de sept en onze ans.

Suivant l'habitude du moyen-âge, cette fête religieuse fut l'occasion de manifestations grotesques et licencieuses : quinze théâtres, dressés sur divers points de la ville, représentèrent le mystère ou la légende de Saint-Jean, avec accompagnement de diables, de diablesses, de sauvages, de sarrasins, qui, depuis le jour des Rameaux, avaient le droit de parcourir les campagnes, levant sur les habitants un impôt forcé en beurre, œufs, poules, vin, argent. Le métier de diable était fructueux et des plus recherchés ; une preuve, c'est le dire de cette bonne femme de la ville, que nous a conservé la tradition : *Si piait ai Dieu et ai lai Sainte Vierge, nonte homme serai diabe ai lai saint Jean, et j'peurrons payi teittes nons dettes.*

Depuis que la Révolution a mis fin aux *bénéfices* ecclésiastiques, la diablerie de Chaumont a disparu, mais le Grand-Pardon est resté : c'est une des grandes fêtes de Chaumont, où elle attire une masse de visiteurs tant de la Haute-Marne que des départements circonvoisins[1].

86. Le camion va à la lanterne à Chaumont.

Le Roux de Lincy, qui cite ce dicton d'après Le Bon, avoue n'en pas comprendre le sens[2]. Nous pouvons faire comme lui, à moins que l'explication pure et simple ne se trouve dans les deux dits suivants.

87. Le pavé de Chaumont n'est fait que pour les avocats.

Dit rapporté par Le Bon et qu'on peut prendre dans deux sens : d'une part, il peut signifier que la ville était si mal pavée que leur fréquentation n'était possible que pour les avocats, gens qui ne se piquaient point de délicatesse ; d'autre part, il peut spécifier qu'au XVIe siècle, les avocats étaient fort nombreux à Chaumont et y régnaient ou prétendaient y régner en maîtres.

88. Le pavé de Chaumont porte médecine.

Ici, le sens réel ne fait pas le moindre doute. Le dicton nous apprend nettement que la voirie de Chaumont était des plus déplo-

1. Godard, *Histoire et Tableau de l'église Saint-Jean-Baptiste*, page 131.
2. *Livre des Proverbes français*, tome I, page 221.

rables; il n'y a donc pas lieu de s'étonner que Le Bon, qui a inséré ce dit dans ses *Adages françois* n'y ait joint aucune *exposition*.

89. Les diables de Chaumont.

On a quelquefois donné ce surnom aux Chaumontais ; mais cette appellation ne tire pas à conséquence, on voit de suite que c'est une simple extension de la Diablerie.

90. L'officialité sont les jours de caresmé-prenant de Chaumont.

Le Bon, auquel nous devons la connaissance de ce dicton, ajoute : « *Commentaires* : car elle ne parle que de grasses matières. » On sait qu'il était autrefois dans l'habitude de réserver pour les audiences des jours gras ou de Carême-prenant les affaires *grasses*, autrement dites *gauloises*. Il parait qu'à Chaumont, l'officialité faisait à chaque séance concurrence à l'audience annuelle de dame Justice.

CHOISEUL

Petite commune du canton de Clefmont, arrondissement de Chaumont. C'est de ce village dont elle posséda la seigneurie jusque vers le milieu du xve siècle, que sortit la famille des de Choiseul, l'une des plus illustres de la noblesse de France.

91. Tant que le gros chien de Choiseul à temps aboiera Et que le petit de Merrey à temps jappera, Jamais grêle sur ces deux villages ne cherra.

Le *gros chien* de Choiseul et le *petit chien* de Merrey désignent, eu égard à leurs dimensions, les cloches de ces deux villages. On est, ou plutôt on était persuadé jusqu'à ces derniers temps, dans toutes nos communes rurales, qu'à l'approche des nuées, le seul moyen de se préserver de la grêle et de la foudre était de sonner les cloches. A Choiseul et à Merrey, ce préjugé superstitieux était fondé sur une légende qui date du xvie siècle et que nous ne rapporterons pas à cause de sa longueur [1]. Quoi qu'il en soit, les habitants de ces deux villages n'avaient garde de laisser leurs cloches muettes en temps d'orage, et ils défient, dit-on, de citer une seule fois où la grêle ait ravagé leurs champs, jusqu'en 1826 du moins. A cette époque, un arrêté de préfecture ayant interdit d'une manière absolue les sonneries en temps d'orage, on s'abstint désormais; mais cette même année, le 17 juin, comme pour rappeler aux oublieux la prophétie et sa valeur, une grêle terrible s'abattit sur tout le Bassigny dont toutes les cultures furent ravagées, détruites : aussi, à entendre les *Choiseulais* et les *Merréiens* d'alors, la seule cause de ce sinistre fut le mépris qu'on fit de la prophétie du xvie siècle.

1. Voir au sujet de cette légende, *La Haute-Marne*, page 395.

COIFFY

Sous ce nom on désigne deux communes, très rapprochées, de l'arrondissement de Langres, mais appartenant à deux cantons différents : *Coiffy-la-Ville* ou *Coiffy-le-Bas* dans le canton de Varennes, et *Coiffy-le-Château* ou *Coiffy-le-Haut* dans le canton de Bourbonne-les-Bains.

92. Les vins de Coiffy.

C'est une des espèces des vins les plus estimés et les plus recherchés de l'arrondissement de Langres ; ils appartiennent, d'ailleurs, à ceux que l'on appelle *les vins de l'Amance.*

CORGEBIN

Hameau de la commune de Brottes, à 4 kilomètres de Chaumont. C'était autrefois le siège d'une commanderie de l'ordre de Malte.

93. Devenir les garses et les guenons de Corgebuyn.

Il appert, par là, que la population féminine de Corgebin était assez mal famée au temps de Le Bon, qui nous a transmis ce dicton. Quelque fondé qu'ait pu être ce renom, nous sommes heureux de dire que le dicton et ses motifs sont complètement inconnus aujourd'hui.

CORLÉE

Une des plus minimes et des plus humbles communes de l'arrondissement de Langres.

94. Loin de parler des Dieux la langue si perlée,
Il parle simplement comme on parle à Corlée.

Ce dicton, dont la forme tout au moins est récente puisqu'elle est due à M. L'Huillier, rédacteur de l'ancien journal *Le Messager de la Haute-Marne* (n° du 3 mars 1853); ce dicton, disons-nous, signifie, sans figure, que l'on parle fort mal le français : à Corlée, en effet, comme du reste dans tous les villages de la contrée, il y a quelque cinquante ans, on parlait à peu près exclusivement *patois.*

CRÉMAIGNON

Ruisseau peu important qui coule sur le territoire de Neuilly-l'Evêque et qui se jette dans le Grand-Lyé ou Val-de-Gris. Il sert de limite entre ce territoire et celui d'Orbigny-au-Val d'après un acte d'abornement fait en 1639.

95. Grand comme lai bonne de Crémoignon.

C'est-à-dire *grand comme la borne de Crémaignon.* Ce dit rappelle qu'autrefois une grosse et grande borne avait été placée près du Cremaignon pour fixer les finages des villages de Neuilly et d'Orbigny-au-Mont.

DAMPIERRE

L'un des principaux villages du canton de Neuilly-l'Evêque, arrondissement de Langres.

96. Les buveurs ou les ivrognes de Dampierre.

Ce dicton accusateur n'a pas besoin de commentaires. On prétend qu'il a été vrai autrefois; nous ne sommes pas en mesure de prouver, mais nous sommes persuadés qu'il est actuellement controuvé.

DAMRÉMONT

Village du canton de Bourbonne, arrondissement de Langres.

97. Damrémont, les beaux garçons.

De tous nos dictons topiques, c'est le seul ou à peu près qui contienne une louange à l'égard des habitants; et encore ne faudrait-il pas probablement faire trop de recherches sous peine de voir la louange devenir une ironie. Quoi qu'il en soit, nous aimon mieux nous en tenir au premier sens, et déclarer que nos compa triotes de Damrémont, qu'ils soient borgnes ou bancals, sont des Antinoüs... aux yeux de leurs *bonnes amies*.

DANCEVOIR

Commune du canton d'Arc-en-Barrois, arrondissement de Chaumont.

98. Si tu veux das bées feilles voi,
Y faut ailer ai Dancevoi;
Mas pou las aivo pucelles,
Faut les prenre ai lai mamelle.

Certes, il serait triste de penser que ce dicton ait jamais été vrai; et il faut n'y voir qu'une méchante boutade à l'encontre des beautés de Dancevoir. Néanmoins, d'aucuns affirment que c'est un dicton historique et qu'il rappelle des désordres, conséquences de l'état où se trouva aux XVIe et XVIIe siècles Dancevoir, alors place de guerre et ville très commerçante.

EUFFIGNEIX

Commune des canton et arrondissement de Chaumont.

99. Les grenouilles d'Euffigneix.

Euffigneix n'a nullement, en Haute-Marne, le monopole des grenouilles; celles de ce village n'ont pas un plus grand renom que leurs congénères des autres communes du département; si, néanmoins, elles méritent ici une mention spéciale, c'est simplement parce qu'elles figurent dans le *Noel de Chaumont* (voir n° 83).

Les grenouilles, en Haute-Marne, ne fréquentent que les eaux

claires et courantes des rioulets qui sillonnent de leurs méandres les prairies au sol incliné de nos vallons ; elles sont donc aussi loin de celles des autres régions qui habitent presqu'exclusivement des mares à eaux croupissantes, elles sont aussi loin que les coquettes et proprettes citadines le sont de grossières et malpropres villageoises. On comprend facilement dès lors que celles-là (les grenouilles haute-marnaises) sont dans notre département un mets apprécié ; tandis que partout ailleurs nombre de Français, à l'instar des Anglais, reculent d'horreur à la vue d'un plat de *crapauds femelles*.

FARINCOURT

Village du canton de Fays-Billot, arrondissement de Langres ; il était situé sur la frontière même du département, à quelques mètres de la Haute-Saône.

100. Il regarde du côté de Farincourt, ou **il a les yeux à la Farincourt.**

Ce dit populaire signifie : *il louche*. Il a pris naissance, évidemment, hors du village dont il fait mention : c'est à Langres que nous l'avons recueilli.

GENRUPT

Commune du canton de Bourbonne-les-Bains, arrondissement de Langres.

101. Si Montcharvot l'vôt l'cul,
Genrupt s'rôt tôt foutu.

Montcharvot est un village voisin de Genrupt et du même canton que lui. Le dicton fait allusion à la situation topographique des deux communes, dont l'une est sur le sommet de la montagne et l'autre au pied.

(*A suivre.*) A. D.

NÉCROLOGIE

M. le commandant Goublet, du Fayl-Billot (Haute-Marne), membre du Conseil municipal de cette commune et du Conseil d'arrondissement de Langres, est récemment décédé. Ce vaillant soldat avait fait les campagnes de la Cochinchine et du Tonkin. Il était officier de la Légion d'honneur. Sa mort a causé d'unanimes regrets dans un pays où chacun a pu apprécier la droiture, l'infatigable obligeance et l'ardent patriotisme de cet homme de bien.

***

M. Etienne Gallois. — Nous apprenons avec regret la mort de notre vénéré compatriote, M. Etienne Gallois. Originaire de Vitry-le-François où il avait fait ses études avec succès, il a toujours, malgré les fonctions importantes qui le retenaient à Paris, conservé le culte de sa ville natale. Il prit notamment une large part à la création du Musée de l'Hôtel-de-Ville de Vitry et se préoccupa jusqu'à la fin de sa vie des intérêts de la cité.

Depuis quelques années, M. Etienne Gallois s'était retiré en Seine-et Oise. Voici en quels termes le *Petit Mantois* rend hommage aux grandes qualités de cet enfant de la Champagne :

« Récemment ont eu lieu à Juziers (Seine-et-Oise), les funérailles de M. Etienne Gallois, ancien bibliothécaire de la Chambre des Pairs et du Sénat, vice-président de la Société agricole et horticole de Mantes, etc., chevalier de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de 81 ans.

M. Etienne Gallois, après avoir été secrétaire du duc Decazes, fut attaché, en 1842, à la bibliothèque de la Chambre des Pairs, et, en 1862, devint bibliothécaire en chef du Sénat, poste qu'il conserva jusqu'en 1878. Dans ces importantes fonctions, il rendit les plus grands services, s'associant, après la Commune, à l'œuvre de reconstitution des cinq grandes bibliothèques incendiées, et augmentant du double la bibliothèque du Luxembourg confiée à sa direction éclairée.

Esprit distingué, fin lettré, M. Etienne Gallois a publié plusieurs ouvrages de critique historique, notamment sur le XVIIe siècle.

Après quarante ans de services, M. Etienne Gallois vint se retirer définitivement au château du Mesnil-Saint-Laurent (arrondissement de Mantes) qu'il n'avait habité jusqu'alors qu'une partie de l'année; et là, par son caractère aimable, par sa bonne grâce, par sa charité inépuisable, il s'attira le respect et l'affection de tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher.

Aussi, malgré la rigueur de la saison, grand était le nombre de ceux qui ont tenu à suivre son cercueil à l'église de Juziers, où la messe a été célébrée par M. le curé de Gargenville ».

BIBLIOGRAPHIE

Glossaire du Patois de la Forêt de Clairvaux, par Alphonse Baudouin, membre de la Société des Gens de Lettres; un beau volume grand in-8° de 338 pages; à Troyes, chez Léopold Lacroix, libraire-éditeur de la Société Académique de l'Aube.

Il est juste de reconnaître que jamais encore, — même en des temps moins troublés par la politique, — les travaux de l'esprit n'ont présenté autant de variété et d'activité que de nos jours. Longtemps en effet, le commerce des lettres fut le privilège exclusif de quelques esprits d'élite; longtemps, les écrivains ne purent naître, ou tout au moins grandir, qu'à Paris, pour rayonner de là sur toute la France. Certes, c'est toujours dans cette vaste métropole que nos célébrités contemporaines peuvent le mieux se former et briller de tout leur éclat; mais la Province, elle aussi, a aujourd'hui ses ouvriers intellectuels, ses écrivains, ses savants, dont elle a lieu d'être fière, car c'est principalement, à la faire connaître, à la faire aimer qu'ils consacrent leurs laborieuses veilles; et ils ont à cela d'autant plus de mérite qu'ils ne sont généralement guidés dans leurs travaux, ni par l'appât du lucre, ni par celui de la gloire. Les ouvrages locaux, en effet, quels que soient leur titre et leur intérêt, s'adressent à un public trop restreint pour pouvoir procurer à leurs auteurs des succès retentissants.

La géographie, la botanique, l'histoire, les légendes et la statistique sont les sujets ordinairement traités par nos écrivains locaux. Mais quelques érudits patients savent aussi se consacrer avec un zèle digne d'éloges à recueillir les anciens patois qui, après avoir été le langage usuel des campagnes, tendent à disparaître de jour en jour devant le flot montant de l'instruction populaire.

Sans regetter ce vieux langage plus qu'il ne convient, n'est-il pas juste et bon que, par un sentiment de piété filiale envers nos pères qui s'en servirent, nous donnions place dans nos annales et dans nos archives à ces idiomes du temps passé, comme nous donnons place dans nos musées aux objets archéologiques? N'est-ce pas d'ailleurs par ces vieux parlers que nous apprendrons la formation de notre langue française actuelle?

Les études philologiques sont partout à l'ordre du jour, et une noble émulation semble s'être emparée, depuis quelques années, de ces vaillants chercheurs qui s'attachent à exhumer nos anciens modes de langage, et à en perpétuer le souvenir dans chaque contrée.

C'est ainsi que notre compatriote, M. Alphonse Baudouin, membre de la Société des gens de lettres, vient de dresser l'in-

ventaire complet et méthodique du patois bourguignon, plus particulièrement usité dans les environs de Clairvaux. Après avoir paru dans les *Mémoires de la Société Académique de l'Aube*, ce travail a été tiré à part sous le titre de *Glossaire du Patois de la Forêt de Clairvaux*. En même temps, M. Labourasse, officier d'Académie et membre de plusieurs Sociétés savantes, publiait de son côté une étude non moins intéressante sous le titre de *Glossaire abrégé du patois de la Meuse*[1], tandis que M. Haillant, docteur en droit, avoué à Epinal, insérait dans les *Annales de la Société d'Emulation des Vosges* une œuvre du même genre, sous le titre d'*Essai sur le Patois vosgien, Dictionnaire phonétique et étymologique*[2].

Certes, c'est une tâche aride et laborieuse, que de rassembler tant de mots épars, mêlés aux mots français. Il faut tour à tour en opérer le triage et le classement, en étudier l'étymologie, en bien préciser la signification et l'emploi. Aussi est-il presque indispensable, pour réussir dans un pareil labeur, d'appartenir à une province déterminée et d'avoir parlé soi-même, dès l'enfance, le langage particulier dont on veut donner la philologie. Ce sont précisément les conditions que remplissent les auteurs que nous venons de citer : M. Baudouin est né à Fontette, dans l'Aube; M. Labourasse, à Vouthon-Bas, dans la Meuse; et M. Haillant, à Uriménil, dans les Vosges.

Sans s'être concertés, sans s'être communiqué leur plan ou leurs vues, ces trois auteurs ont à peu près suivi la même méthode, qui consiste à faire précéder le glossaire des mots patois d'une introduction sur l'idiome dont chacun s'est occupé. C'est, en quelque sorte, l'état-civil et la grammaire de cet idiome, avec des détails plus ou moins développés sur la formation de l'orthographe et de la phonétique des mots.

Nous devons nous arrêter spécialement sur le *Glossaire du Patois de la Forêt de Clairvaux*, qui seul intéresse la Champagne. Le travail de M. Baudouin constitue un recueil de matériaux très précieux, dans lequel l'auteur a moins cherché à faire de l'érudition, en donnant aux mots patois une étymologie et une parenté peut-être douteuses, qu'à bien établir l'orthographe, la prononciation et la signification de chacun d'eux. Les définitions sont appuyées de nombreux exemples, avec adjonction de proverbes et dictons populaires. Quant à la filiation des mots, l'auteur s'est attaché principalement à les faire remonter, autant que possible, à leurs véritables et sûrs aïeux du Moyen-âge, sans rechercher ensuite si ceux-ci venaient du grec ou du latin.

M. Baudouin a nécessairement consulté les publications analogues existant déjà sur divers patois locaux de la Champagne et de la

1. Un volume in-8° de 560 p., à Nancy, chez Crépin-Leblond.

2. Le tirage à part forme un volume de 600 p.

Bourgogne : notamment le *Vocabulaire troyen*, de Grosley; les *Recherches sur l'histoire du langage et des patois de Champagne*, de Tarbé; le *Patois riceton*, de MM. Guenin et Ray; le *Recueil de notes et pièces historiques, pour servir à l'histoire des Riceys*, de Lucien Coutant; et, s'il nous est permis de nous citer nous-même, notre *Statistique générale du canton de Ramerupt* (glossaire des mots patois). Mais aucun de ces divers travaux, plus ou moins accessoires, ne lui a paru être à l'abri de la critique; car, au cours d'un rapide examen comparatif, il trouve à relever, dans les uns et les autres, des erreurs qu'il signale, soit dans l'orthographe fantaisiste de certains mots, soit dans la prononciation ou la signification de certains autres.

Si les patois locaux diffèrent souvent entre eux d'une contrée à une autre, et quelquefois même d'une commune à la commune voisine, ils offrent aussi un certain nombre de mots généraux qui s'étendent parfois très loin, et dont on peut suivre la trace jusqu'à leur pays d'origine. Mais nous ne saurions entrer ici dans de plus grands détails sur ce sérieux travail, auquel nous préférons renvoyer le lecteur. Nous dirons seulement que, telle qu'elle est conçue et exécutée, l'étude de M. Baudouin sur le *Patois de la Forêt de Clairvaux* se recommande par une méthode rationnelle qui permet à ce *Glossaire* de rivaliser avec les meilleures études du genre. Voici, du reste, en quels termes M. Gaston Paris apprécie cet ouvrage, dans une lettre adressée à l'auteur : « Votre « Glossaire est fait avec amour et intelligence, par un homme qui « puise la matière en pleine eau et à pleine main. C'est un recueil « de matériaux précieux et bien rempli ». On ne saurait dire mieux ni plus juste[1].

Arsène THÉVENOT.

1. V. dans le *Journal officiel* du 27 mai 1888 (p. 2182) le rapport de notre éminent collaborateur, M. Gaston Paris, sur l'étude des divers patois de la France (Mémoire lu à la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne).

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHATEAU-THIERRY. — *(Séance du 2 décembre 1890).*

I. — M. Delteil a le louable dessein d'enrichir nos archives de tout ce qu'il peut trouver intéressant sur notre La Fontaine. Il nous offre aujourd'hui : 1° une lettre authentique de Le Bailly, à la date du 14 octobre 1824. Le Bailly, outre les éloges qu'il adresse à son correspondant M. Martin (*fabulator fabulatorem laudat*), lui communique quelques-unes des fables qu'il a imitées de Kriloff, fabuliste russe ; il espère que M. Martin pourra reconnaître que *son imitation n'est pas un esclavage ;* 2° un commentaire sur La Fontaine, par L.-P. Bérenger, un troisième émule du Bonhomme. Ce commentaire a été lu, en 1788, aux leçons publiques du Collège royal.

II. — M. Bercet a bien voulu nous adresser un document qui a son importance. C'est une consultation de De la Forterie, procureur-général au bailliage de Chauny, qui établit que la terre et seigneurie de Courtagnon est mouvante de Châtillon-sur-Marne et que S. A. le duc de Bouillon a droit à un « acte de foy et hommage, comme il a été fait en 1676, par dame Marie Levergeur » ; le procureur demande aussi « la réexpédition des papiers nécessaires pour la perception des censives et la vérification des fiefs ».

III. — M. Vielle, juge de paix à Fère-en-Tardenois, nous communique une intéressante notice sur « les Pointes de flèches préhistoriques de Fère ».

C'est au mois de novembre 1879 que M. Vielle a commencé ses explorations continuées depuis lors avec persévérance et succès.

« Le premier atelier a été rencontré dans le parc de l'ancien château de Fère, sur le versant d'un monticule couvert d'herbes, de genêts et de bruyères ; le type des flèches découvertes diffère essentiellement des autres flèches, par leur forme toute particulière, la délicatesse et la perfection du travail, la fragilité, la légèreté et l'extrême finesse de la pointe. Leur forme est celle d'un triangle-rectangle. La longueur varie entre 10 et 35 millimètres de la base à la pointe ; la longueur moyenne est de 20 à 25 millimètres pour les spécimens les plus nombreux ».

Le même type a été rencontré au mont Terrière, non loin du Petit-Moulin, en 1880, puis à Seringes en 1881, à la Petite-Maladrerie, au château des Bruyères (construit par feu M. Lesguillier), sur le territoire de Bruyères, au lieudit vulgairement la « Hottée

du Diable » ou le « Géant de Montpreux », au moulin de Caranda, à l'endroit même où, il y a 17 ans, M. Frédéric Moreau a exhumé des trésors d'archéologie gauloise, romaine et franque, qui ont formé le premier noyau de ce remarquable Musée connu du monde savant sous le nom de « Collection Caranda ».

Ce mémoire a été écouté avec une grande attention.

IV. — « L'eau minérale de Château-Thierry », tel est le titre d'une notice lue par M. le docteur Petit, un des membres fondateurs de la Société. M. Petit a doté notre ville d'un établissement hydrothérapique important, et a le projet d'établir à Château-Thierry une station balnéaire.

Château-Thierry a une situation admirable. Ses environs sont charmants, les promenades sont faciles, variées; notre ville est à proximité de Paris; son arrondissement est la contrée où il pleut le moins en France d'après Elisée Reclus; mais surtout ses eaux ont une efficacité incontestée.

Au XVIIe siècle, il y avait, Grande-Rue, une hôtellerie ayant nom Hôtel de Spa, parce que les eaux qu'on y recueillait avaient la vertu de celles de Spa. Les visiteurs et les malades du grand monde devenant plus nombreux, l'hôtellerie prit pour enseigne une fleur de lys; l'eau est encore connue sous ce nom : eau de la fleur de lys. Comme toute chose de ce monde, elle a eu ses admirateurs et ses contempteurs. Au nombre des premiers, Brayer, de Château-Thierry, bienfaiteur insigne de l'Hôtel-Dieu, de Lassone, Moraud, Petit, etc.; de nos jours, les chimistes Ossian-Henry, Cadet, etc. Parmi les autres, figure Pierre Le Givre, natif de Charly, médecin à Provins, qui, naturellement, vantait les eaux du pays qu'il habitait et les estimait supérieures à celles de la fleur de lys. Aujourd'hui, la justice s'est faite : l'analyse chimique prouve que notre eau est riche en principes favorables à la santé.

La notice de M. le docteur Petit, qui a reçu l'approbation unanime de la Société, sera bientôt publiée en brochure.

V. — M. Renaud soumet à l'examen de l'assemblée, de la part :

1° De M. Delteil : diverses pièces de monnaie et une médaille à l'effigie de Molière;

2° De M. Billoy, de Gland : un double tournois de Maurice de La Tour et une petite pièce fruste;

3° De M. Dujour, de Brasles : un biscayen qui paraît remonter à l'invasion de Charles-Quint dans nos contrées, en 1544.

4° De M. Jésus, employé à l'octroi : une pièce argent et deux jetons cuivre, tous trois de Louis XIV;

5° Enfin de M. Galand : un vénérable calendrier de cabinet qui ne compte pas moins de 150 ans (1739).

* * *

Société d'archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Meaux *(Séance du 16 octobre 1890).* — Présidence de M. Louis Benoist, président.

Sur la proposition de M. le Président, M. Alfred Maury, membre de l'Institut, qui, pour raison de santé, donne sa démission de président d'honneur, est nommé à l'unanimité membre honoraire de la Société.

Sont déposés sur le bureau :

Par M. Bonnet, une perle en verre de l'époque gallo-romaine, un Germanicus ayant au revers une Vesta, une monnaie de Marie Douver, duchesse de Dombes (1629).

Par M. Hiver, deux pièces commémoratives de Louis XIV et de Louis XV, une magnifique pièce d'or représentant Jean III, roi de Pologne, avec la légende *in hoc signo vincit;* cette pièce a été trouvée à Germigny-sous-Colombs.

Par M. Barigny, un petit bronze de Constance, trouvé au cours Raoult, près de l'ancien pont de la Marne, à Meaux.

M. Louis Benoist fait don à la Société d'une collection de pièces de monnaies romaines, françaises et étrangères. Parmi les pièces romaines, nous remarquons celles d'Antonin, de Néron et de Constantin, qui sont admirablement conservées.

Sur la proposition de M. le Président, la Société vote : 1° cinquante francs pour l'érection de la statue du général Raoult; 2° quarante francs pour les fouilles du dolmen découvert à May-en-Multien ; M. l'abbé Bonno est chargé de diriger ces fouilles.

M. le Président remet à l'assemblée, pour le dépôt aux Archives :

1° Le Bulletin *Of the Minnesota Academy of natural sciences:*

2° Dix numéros de la *Revue de Dammartin*, publiée par M. Lemarié.

Sur la proposition de M. le Président, il sera demandé à MM. Carton et Destouches de vouloir bien établir un double catalogue des volumes qui appartiennent à la Société.

M. l'abbé Bonno termine sa lecture sur le canton de Lizy au point de vue anthropologique.

***

Les anciens thermes de Reims. — Un journal de Reims a récemment parlé de découvertes qui viennent d'être faites en cette ville, sur la place des Marchés; mais il a négligé de fournir à ce sujet des éclaircissements précis. Il importe même de rectifier l'erreur qu'a commise ce journal en signalant à tort comme nouveaux et inédits des vestiges qui étaient depuis longtemps connus des archéologues rémois.

Il existe sur deux côtés de la place des Marchés une suite de caves voûtées d'arête, d'origine incontestablement romaine. Les voûtes, faites en moellons noyés dans un ciment très solide, sont supportées par une série de piliers carrés en pierre de taille. L'aspect de ces constructions est fort curieux ; on peut y voir des réservoirs ou des citernes, et on les a considérées jusqu'ici comme des restes des anciens thermes de Reims, construits au IVe siècle sous Constantin le Grand. Aujourd'hui, elles servent de caves aux maisons voisines; on les a déjà rencontrées, vers 1838, en creusant les fondations des halles; à la fin du mois d'octobre dernier, on les a entamées encore en établissant un égoût. On a rompu une partie des voûtes sur une longueur de 20 à 30 mètres, et c'est là qu'on a trouvé « cette masse de béton constituant un rocher d'une dureté considérable » dont parle le journal de Reims que nous avons cité en commençant.

Notre savant collaborateur, M. Louis Demaison, a publié en 1885 une intéressante notice sur *les thermes de Reims*[1]. « Ces substructions, dit l'auteur, sont peut-être, après l'Arc de Triomphe, « l'édifice antique le plus important que le temps ait épargné « dans la ville et nous souhaitons vivement que l'on puissse en « assurer la conservation ». Malheureusement, elles sont sous la voie publique et exposées ainsi à bien des chances défavorables. Espérons au moins que l'Académie de Reims, si soucieuse des intérêts de l'archéologie locale, pourra faire publier le plan des parties encore existantes des anciens thermes de la cité qui méritent d'être arrachées à l'oubli. S. T.

* * *

Le sculpteur Gustave Navlet, notre compatriote, a été chargé de l'exécution des deux frontons de l'Hôtel-de-Ville de Châlons-sur-Marne, place Godart : l'un au-dessus de l'Ecole communale, l'autre au-dessus du Musée.

Le premier de ces frontons vient d'être achevé. Il représente une femme ayant à droite et à gauche le génie des sciences et celui des lettres.

Cette œuvre justement appréciée donne un aspect nouveau à la façade de l'Hôtel-de-Ville.

* * *

Des découvertes qui promettent d'offrir de l'intérêt viennent d'être faites dans la propriété de M. le vicomte Chandon de Briailles, lieudit le Vieux-Château, proche le moulin d'En-Haut, à Chaource, arrondissement de Bar-sur-Seine (Aube).

Ce sont les fondations des murs de fortification du château qui existait au XIIe siècle.

1. Extrait du LXXVe volume des Travaux de l'*Académie de Reims*.

Il serait à désirer que l'on pût retrouver les fondations du château lui-même, ce qui permettrait, d'après ses ruines, de le reconstituer tel qu'il était à cette époque.

Nous savons qu'au XIIIe siècle ce château était une véritable forteresse, et que Louis IX y vint faire ses premières armes en repoussant toute une armée commandée par les premiers barons du royaume.

***

La Champagne et la Brie aux deux Salons de 1890. — Nous n'avions pas à prendre parti dans la grande querelle qui nous met cette année en présence d'un double Salon, par suite de la scission intervenue entre la *Société des Artistes français* et une importante minorité de dissidents constituée en *Société nationale des Beaux-Arts*. Les premiers demeurent cantonnés au classique Palais de l'Industrie, tandis que les seconds s'installent dans les vastes bâtiments de l'avenue Rapp, qui servirent l'an dernier pour l'Exposition du Champ-de-Mars. Nous comptons de vives et nombreuses sympathies dans les deux camps, et nous serions fort en peine, s'il fallait examiner de près les divers griefs des uns ou des autres. Nous ne sommes pas de ceux qui jugent l'art compromis le moins du monde par cette aventure; nous estimons au contraire que les plus heureuses réformes naîtront de l'émulation produite par la concurrence, en admettant que le schisme vienne à durer: actuellement, son résultat le plus clair est de compliquer singulièrement la tâche des critiques, encore que la plupart des artistes nos compatriotes soient restés fidèles à leurs anciens dieux.

Salon des Champs-Élysées

I. Peintres. — L'Aube se présente tout d'abord avec son contingent de peintres habiles, parmi lesquels nous distinguons de remarquables portraitistes, M. Jules Aviat (de Brienne-le-Château) et l'éminent académicien Paul Dubois (de Nogent-sur-Seine) Le premier a reproduit, d'une manière frappante, les traits bien connus d'un enfant de Reims, le docteur L. Landouzy, en costume de professeur agrégé de la Faculté de Paris; le second, que nous retrouverons à la section de sculpture, exposait le portrait de Mme Guichard, intelligent et doux visage encadré de cheveux blancs, et la figure en pied d'un adolescent, pleine de simplicité et de charme. C'est à un autre briennois, M. Charles Monginot, qu'il faut rapporter tout l'honneur de cette sémillante *Soubrette Louis XV* et de ce non moins appétissant *Pot-au-feu* dont le parfum imaginaire embaumait au loin toute la cimaise. M. Gustave Pinel (des Riceys) continue à tirer de nos admirables provinces barbaresques les puissantes impressions auxquelles il doit le complet épanouissement de son beau talent; *Le Soir*, au désert, et la *Tente dans l'oasis* sont deux superbes pages dont nous le félicitons chaudement. L'école troyenne est d'abord représentée

par M. Adrien Moreau, qui semble avoir renoncé momentanément aux élégances surannées de son époque de prédilection, le début du XVIIe siècle, pour revenir aux scènes contemporaines de la vie rustique : *Aux champs* et *Sur la falaise* témoignent agréablement d'une phase nouvelle de cette intéressante évolution ; puis par Mlle Marcotte, qui avait envoyé une étude de jeune paysanne, et par une vue de l'atelier de M. Gotorbe, prise par lui-même. Bar-sur-Aube a fourni une *Nature morte* de M. Marnez, et les beaux paysages de M. Armand Beauvais, — *Retour des prés, soir de novembre, en Berry; Une mare à Carolles*, — récompensés par une médaille de seconde classe. A citer aussi, le *Soir d'hiver, dans la forêt de Fontainebleau*, les *Falaises normandes, effet du soir*, de M. *Arsène Dubois* (de Crésantignes); *Le Port-Vieux à Biarritz, soir d'août*, de M. Pépin (de la Giberie); enfin *La Moisson* et le magnifique *Hêtre*, souvenirs rapportés des pittoresques Vaux-de-Cernay par M. Paul Comble (de Vitry-le-Croisé).

— La Marne est toujours, avec l'Aube, la région de notre Champagne la plus fertile en vocations artistiques. Elle a notamment d'excellents paysagistes; nous en retrouverons au moins un au Salon du Champ-de-Mars. En attendant, voici M. Jacquin (de Fère-Champenoise), dont nous sommes heureux de constater les très remarquables progrès. *L'Automne*, grande toile acquise d'ailleurs par l'Etat, nous montre une belle prairie au bord d'une rivière encadrée dans une double rangée de peupliers et de saules, à demi dépouillés de leur feuillage. La seconde toile, *La Chênaye, sous la Tour-en-Plérin* (Côtes-du-Nord), de moindres dimensions, est d'une égale valeur. C'est la curieuse notation d'un effet de soleil d'été, qui frappe de grands chênes aux vigoureuses frondaisons et projette sur le sol de larges taches d'ombre. M. Perdreau (de Gueux) a surpris, de son côté, un effet d'aube, dans les dunes arides du Boulonnais. Le rémois Armand Guéry — Reims possède toute une pléïade d'artistes — continue à peindre, il faut le reconnaître, avec un succès croissant, les sites familiers qui se déroulent sous ses regards. Les rives de la Suippe et de l'Aisne, aux environs de Neufchâtel, fournissent les motifs habituels de ses plus charmants tableaux. C'est, dans *les Chardons, en Champagne*, une plaine lumineuse, couverte de jaunissantes moissons, dont la fertilité contraste avec les premiers plans du tableau restés incultes et envahis par une nuée de chardons floconneux, éparpillant au vent leurs orgueilleux panaches ; vers l'horizon, s'esquisse la silhouette du village de Bertricourt, accompagné de minces bouquets d'arbres. Dans le second envoi, *Pleine lune au soleil couchant*, à Orainville, la morne solitude des terres labourées, troublée à peine par des vols sinistres de corbeaux ; au lointain, un parc à moutons et quelques meules : d'un côté, le ciel se colore des tons violacés du soleil qui meurt, tandis que de l'autre la lune surgit radieuse et monte lentement à travers l'es-

page. Un autre peintre, breton d'origine, mais à qui ses nombreuses relations dans notre ville ont donné en quelque sorte des lettres de naturalisation, M. Léon Lepert, mis hors rangs par les suffrages obtenus au dernier Salon et à l'Exposition Universelle, avait envoyé cette fois une magnifique vue de *la Seine à Port-à-l'Anglais*. Entre, sur le chemin des Damps. Le large fleuve se déroule majestueusement, avec ses flots de luxuriante verdure, dans la chaude atmosphère d'un beau jour d'été. De la berge, où de riantes maisonnettes se cachent aux trois quarts dans les massifs, les pentes herbeuses descendent jusqu'à l'eau, sillonnées à mi-côte par la piste d'un étroit sentier. C'est là une des meilleures productions du jeune paysagiste, dont les musées de Quimper, de Carcassonne et de Rouen conservent déjà plus d'une maîtresse page. Celle-ci vient d'être acquise à son tour, croyons-nous, par la Ville de Paris, pour la décoration du palais municipal.

Dans *le Petit Chaperon rouge*, aimable fillette rencontrée sur la terrasse d'un château Renaissance, qu'un orage vient de semer de larges et brillantes flaques d'eau, par un galant chasseur qui lui réclame le classique péage, M. Daux a cherché à sortir de la coloration trop tendre et trop mignarde dans laquelle il menaçait de s'éteriniser. C'est là sans doute un louable effort, mais peut-être a-t-il très légèrement exagéré la note contraire, au grand désespoir des amateurs de ses jolielles accoutumées. Nous l'attendons avec impatience au Salon de 1891. On doit à M. Lamare le *Portrait de M. Le Hagre*, qui commanda longtemps la place de Reims et y a laissé les plus sympathiques souvenirs; à Mme Caroline Bouffier, des paysages remarqués aux expositions remoises, mais dont nous ne nous saurions aujourd'hui les détails au Salon, un excellent tableau de fleurs, composé de reines-marguerites et de roses trémières, la gerbe dans un arrosoir, au milieu de la pelouse d'un jardin de remise encore. M. Paul Sumon, débute également sous les plus heureux auspices. Nous avons signalé naguère dans la Revue sa très habile et très intelligente restauration de la grande rose méridionale de la cathédrale de Reims. Il a un descendant entre ci, pour cette fois, sous ce singulier titre, *Mon grand-père*, un petit portrait, finement exécuté, d'un vieillard qui fume paisiblement sa pipe et consulte le temps, abrité sous les planches poussiéreuses de son vitrage, à l'Etretat. La toile était malheureusement accrochée bien haut, pour qu'il lui fût possible de rendre pleine justice à ses qualités de facture. Nous reverrons sûrement le jeune artiste en meilleure place, d'un prochain Salon, avec un plus important envoi. Une jolie étude, de M. Emile Wéry, est intitulée *Ivoire*, et nous montre un jeune modèle à l'atelier, penché sur un chevalet, et examinant attentivement la toile commencée. Enfin, la physionomie expressive d'un vieux enfant de la ville, le regretté Jamin, membre de l'Institut, nous revient avec un rare bonheur par un artiste bordelais de mérite, M. Edmond Dupain.

M. Bourde (de Châlons) a peint un bon portrait d'homme, et M. Devert (d'Epernay) s'est représenté lui-même en costume de travail, coiffé d'un béret de velours noir. Il nous reste, pour en avoir terminé avec la Marne, à mentionner *la Femme au rouet* de M. Gruchy, un autre sparnacien, et les scènes de chasse traitées par le châtelain de Villers-aux-Bois, M. Raoul Brinquant. Ardent veneur, il a eu l'ambition de fixer par le pinceau quelques-uns des faits dont il a été témoin dans sa carrière. Ici, c'est l'*Hallali sur pied* d'un cerf pressé par les chiens et qui s'est réfugié dans un étang; là, c'est un sanglier blessé, chassé par des loups qui le suivent à la trace.

— Le département des Ardennes possède plusieurs paysagistes et portraitistes distingués. Nous citerons les *Bords de la Meuse à Anseremme* (*Belgique*), de M. Place-Canton (de Mézières); les *Feuilles mortes*, de M. Doyen (d'Attigny); un *Coin d'atelier*, de M. Waret (de Rocroy); la *Javanaise jouant du rebab* (sorte de viole), souvenir de l'Exposition coloniale des Invalides, de M. Damas (de Rimogne); une *Tête d'enfant*, de Mme Huillard (de Sedan). La peinture de genre y est représentée par *Première déception*, de la même, et *C'est bon de se reposer!* de M. Eugène Prévost (de Charleville).

— Pour la Haute-Marne, Langres nous fournira deux portraitistes de talent, M. Mathey, auteur du *Portrait du Dr Foveau de Courmelles*, et M. Lionel Royer, qui a peint celui du comte Gaston d'Adhémar de Cransac. M. Royer, en outre, a reproduit un intéressant épisode de la campagne de 1813, le *Combat de Goldberg*, livré le 23 août par le général Lauriston qui culbuta les forces combinées des Prussiens et des Russes massés sur la colline du Flauberg. M. Morlot (d'Isômes) est un fin paysagiste dont nous n'aurons garde d'oublier le *Soir d'automne à Meudon*, ni la seconde toile intitulée *le Repos*.

— Nous avons encore à faire, en Seine-et-Marne, à de nombreux et vaillants artistes. En Brie, on tient haut et ferme le drapeau de l'art, et cette petite région rivalise volontiers avec le grand pays de Champagne. A côté d'un beau portrait d'homme de M. Lucien Berthault (de Coulommiers), se présente la naïve et mystique *Jeanne d'Arc* de M. Aman Jean (de Chevry-Cossigny), ce délicat poète qui chemine discrètement à l'écart des foules tumultueuses, et poursuit solitaire son rêve attendri d'idéal. Nous rappelions l'an dernier, ici même, le vaste panneau, d'inspiration gothique, dans lequel il peignait, en 1887, avec l'âme simple et croyante des pieux enlumineurs de missels, l'arrivée de Jeanne sous les murs d'Orléans assiégé. La ville, ayant acquis cette œuvre pour son Musée, lui en a commandé une autre de conception différente, mais d'exécution non moins touchante. Armée de toutes pièces et serrant convulsivement entre ses bras l'étendard de soie blanche fleurdelysée, l'héroïque Pucelle prie, agenouillée

[illegible]

M. Pompon : *Bateaux au mouillage, à Cowes (île de Wight)*, tous deux de Sens; ainsi que ceux de Mlle Marie Prévôt : *Portrait* de jeune fille, et de M. Prévost-Valeri : *Novembre*, tous deux de Villeneuve-sur-Yonne.

II. Sculpteurs. — L'Aube compte toujours d'assez nombreux représentants dans la statuaire. Ce sont, d'abord, à Nogent-sur-Seine, M. Paul Dubois, avec son admirable buste en bronze, fondu à cire perdue, du savant Pasteur, et M. Alfred Boucher, auteur d'une énergique figure de laboureur, courbé sur le sillon qu'il creuse péniblement et arrose de ses sueurs. *A la terre!* tel est le titre de ce plâtre symbolique et puissant, de proportions colossales, où l'artiste a su rendre avec une rare vigueur, digne du vieux Puget, la robuste anatomie du travailleur, aux muscles nerveux tendus par l'effort. Le pauvre laboureur, comme dit la chanson bressanne, a bien du malheur; mais son rôle ici-bas est merveilleusement providentiel :

Il n'est ni roi ni prince,
Ni duc et ni seigneur,
Qui n'vive de la peine
Du pauvre laboureur.

M. Bacquet (de Villemaur) a voulu interpréter en marbre la populaire image de « Jehanne, la bonne lorraine », représentée debout, mi-paysanne et mi-guerrière, l'épée et l'étendard bénits à la main. M. Suchetet (de Vendeuvre) a rêvé de traduire Greuze en sculpture; sa riante figure nue, en plâtre, une fillette qui se joue parmi les *Fleurs et papillons*, n'est pas exempte toutefois de quelque afféterie. A mentionner encore *le Guet*, plâtre de Mme Thomas-Soyer, une troyenne, et divers médaillons et bustes de MM. Bourgin (des Riceys), Briden (de la Chapelle-Saint-Luc), Brugniot (de Troyes), Bacquet et Suchetet.

— La Marne vient ensuite avec une aussi nombreuse phalange d'artistes de mérite. La grande cité rémoise est particulièrement bien représentée. Voici d'abord le premier-né et le Benjamin de la famille, M. René de Saint-Marceaux, dont le souple talent et l'esprit chercheur arrivent parfois à de fort intéressantes trouvailles; cette année, les expériences du statuaire se sont portées sur une question vieille comme le monde, mais sur laquelle a été ramenée, en ces derniers temps, l'attention des savants et des artistes : nous voulons parler de la peinture appliquée aux bas-reliefs et statues. Il est actuellement établi d'une manière indiscutable et définitive que l'antiquité et le moyen-âge, jusque vers le milieu de la Renaissance, revêtaient les œuvres de la sculpture, marbre ou pierre, d'un riche coloris dont subsistent encore aujourd'hui, dans nos musées comme dans nos cathédrales, d'assez importants vestiges. Tel, pour n'en citer qu'un exemple choisi dans notre région, le ravissant petit portail septentrional de Notre-Dame de Reims, — communiquant jadis avec le cloître capitulaire, et

un profil de jeune fille, à demi-voilée de fines draperies et le front couronné de fleurs.

— Dans les Ardennes, nous signalerons *l'Ophélie* de M. Colle (de Charleville), excellente figure en plâtre, le *Méhul* en bronze de M. Croisy (de Fagnon), statue colossale destinée à la ville de Givet; *la Dîme du printemps au monastère d'Orezu en Valachie*, bas-relief en plâtre, de M. Pasquet (de Saint-Juvin); le buste de *Sedaine*, et *la Mort de Juan Santa-Maria*, héros de l'indépendance de Costa-Rica, bas-relief destiné au monument qui doit être élevé à sa mémoire dans sa patrie: deux envois de M. Gustave Déloye (de Sedan). Le même exposait en outre vingt médailles de bronze, d'étain et de terre cuite, et M. Jamain (de Fumay), un *Faune antique*, camée sur sardoine à trois couches.

— Nous ne rencontrerons, pour la Haute-Marne, que M. Péchiné, de Langres, avec deux bustes de plâtre et de terre cuite, dont l'un reproduit les traits de Mgr Cortet, évêque de Troyes, et M. Rougeron, de Récourt, avec un médaillon en bronze.

— Dans l'Yonne champenoise, les envois se bornent à ceux de MM. Delacour, de Châtillon-sur-Seine (médaillon en plâtre), Kley, de Sens (*Jeanne d'Arc en prison apprend sa condamnation*, *la Marguerite effeuillée*, statuettes de plâtre), et Peynot, de Villeneuve-sur-Yonne (portrait de jeune fille, en plâtre).

— L'Aisne (arrondissement de Château-Thierry et région du Soissonnais) ne compte qu'un seul envoi, dû à M. Leblanc, de Braisne-sur-Vesle (*Dans la Savane*, groupe en bronze).

— Reste le pays briard, dans le département de Seine-et-Marne, qui ne possède, lui aussi, que Mme Judith Icard, de Meaux, à qui nous sommes redevables d'un buste en terre cuite de M. L. Guillon. Nous rattacherons toutefois à cette contrée le buste en marbre de *Sainte-Genevieve de Juilly*, exécuté par M. Adolphe Mony, ancien élève du Collège, pour décorer la grande salle des illustrations de ce célèbre établissement, en regrettant que l'artiste ait conçu son œuvre dans le faux goût romantique, et représenté une héroïne des premiers âges en riche costume XVIe siècle, avec une éblouissante parure de perles fines et de joyaux d'orfèvrerie.

III. Dessinateurs, aquarellistes, etc. — Parmi les dessins, saluons les deux beaux portraits de M. Aviat (de Brienne-le-Château), dont un est celui de son jeune fils; les douze compositions de M. Emile Bayard (de la Ferté-sous-Jouarre), pour *Toute une jeunesse*, le joli roman de François Coppée, publié dans *l'Illustration;* les deux croquis à la plume de l'aimable et spirituel Willette (de Châlons-sur-Marne): *Un petit propriétaire*, *Portrait de Mlle Alice Buisson; le Christ guérissant les malades*, de M. Villé (de Mézières); et la composition de Mme Huillard (de Sedan), inspirée par ces deux vers du poète Jean Rameau :

« Elle t'ouvre ses bras d'amante, elle t'appelle,
Et la rose d'amour de ses seins nus fleurit ! »

Plusieurs paysages à l'aquarelle, tantôt heureusement empruntés à des sites de notre chère province, comme l'ancien prieuré de Montmort (Marne), par M. Frédéric Henriet (de Château-Thierry), tantôt pris sur les côtes de Provence ou dans les environs de Paris : *Vues d'Antibes*, par M. Jacquin (de Fère-Champenoise); *le Chemin de la Sablière, l'Etang de Trivaux, à Meudon*; *Chemin creux, au Raincy*, etc., par M. Morlot (d'Isômes). *Une apparition*, de M. Bedel (de Meaux); la rieuse et fort appétissante *Gardeuse d'oies* de M. Ch. Daux (de Reims); des fleurs, roses et chrysanthèmes, de Mlles Flocon (de Sens), et Manceau (de Rocroy), complètent les envois de cette série.

Aux pastels, nous rencontrons de nouveau M. Daux avec une très jolie *Tête de jeune fille*, et Mlle Bourde (de Châlons) avec un portrait d'homme.

La miniature est représentée par Mlles Lefèvre, de Wassigny (Ardennes) et Mermet (de Langres).

IV. Graveurs. — L'infatigable M. Fichot (de Troyes), poursuit sans trêve la lourde et magnifique tâche qu'il s'est donnée, de relever les nombreux monuments anciens de notre région et d'en publier la très complète statistique; son œuvre avance, bien que le zèle qu'il apporte à ce véritable apostolat artistique l'entraîne encore fort souvent en dehors des limites par lui tracées. Nous avions de lui cette année trois belles eaux-fortes, reproduisant *l'ancienne église des Cordeliers, à Tanlay (Yonne); la Place de Grève et l'Hôtel de Cluny, à Paris, au XVIe siècle; l'ancienne église de l'abbaye royale de Joyenval, près Saint-Germain-en-Laye*.

Les quatre autres graveurs champenois qui ont exposé appartiennent tous au département de la Marne. Trois d'entre eux sont des aquafortistes distingués : M. Delavallée (de Reims) a gravé finement un *Intérieur normand*, où file une bonne femme, tandis qu'un enfant épluche des pommes de terre, et cinq autres planches, paysages ou scènes de genre, directement puisées aux leçons de la nature; M. Lesigne (de Crugny) s'attaque à Millet, avec le célèbre *Angelus, la Grande Bergère, l'Homme à la houe, la Lessiveuse, la Femme au pot-au-feu, le Parc à moutons*; M. Lucas (d'Anglure), interprète de son côté, une œuvre de Lerolle, *Dans la campagne*, fort remarquée à l'un de nos derniers Salons, et le Meeting d'écoliers, de l'infortunée Mlle Bashkirtseff. Enfin, M. Papillon (de Ligny) est l'auteur d'une bonne lithographie, *la Cour de la Gourdine, à Ligny*.

V. Architectes. — Les architectes champenois, cette année, sont en minorité aux Champs-Elysées. Nous n'en avons reconnu que trois. Ce sont : MM. Bellanger (de Provins), *Petit portail de l'église Sainte-Croix, à Provins*; Marmez (de Bar-sur-Aube), *deux tombeaux au Cimetière du Sud: plans, coupes, et perspective*; Schmit (de Reims), *Une des portes de la classe* 11, *dans la galerie*

de 30 mètres, à l'Exposition Universelle. On peut y ajouter M. Lambert, de Besançon, qui a exposé une nombreuse série de dessins à la plume, croquis et relevés de monuments français, parmi lesquels figurent deux statues de la maison dite *des Musiciens*, dans la rue de Tambour, à Reims.

SALON DU CHAMP-DE-MARS

La Société nationale des Beaux-Arts, établie dans les anciens bâtiments de l'Exposition de 1889, n'a guère attiré à elle, parmi nos compatriotes, qu'une dizaine d'artistes, dont le talent original et primesautier n'était certes pas fait pour nous laisser indifférents. En première ligne, vient M. Emile Barau (de Reims), peintre de rare valeur, du plus sérieux avenir, profondément épris d'observation exacte et d'expression vraie. Ce consciencieux travailleur s'est voué depuis longtemps à l'interprétation fidèle des plus humbles aspects de sa terre natale, cette simple et rustique Champagne dont il garde au fond du cœur l'amour si sincère, si enthousiaste. Il a envoyé au Champ-de-Mars huit toiles également intéressantes, dont la plus remarquable est sans contredit *l'Automne à Thuisy*, un des deux grands panneaux destinés à l'hôtel de M. Alexandre de Bary, à Reims.

Au premier plan, la petite rivière de Vesle, encombrée de roseaux, d'herbages, bordée de saules et de peupliers dont les derniers feuillages, flétris et déjà raréfiés par les gelées précoces, ont des teintes lumineuses d'or fauve. Un pont rustique la traverse, au bord duquel se voit la digue en maçonnerie d'un moulin en voie de construction, puis un monceau de pierrailles. C'est la route de Thuisy à Sept-Saulx, que longe en ce moment un banal piéton. Au delà, se déroule la plaine uniforme, monotone, à peine coupée de place en place par de petits bouquets de bois, vaguement indiqués à l'horizon. Et la mélancolie poignante des tons gris et blancs — influence atténuée des écoles américaine et scandinave dont l'auteur fréquenta d'abord assidûment les meilleurs représentants, — s'harmonise admirablement, il faut l'avouer, avec la nudité un peu froide, la morne solitude de ces pauvres campagnes auxquelles le vaillant paysagiste a voulu donner leur part d'immortalité.

Des autres études de M. Barau, choisies pour la plupart dans les mêmes parages familiers, à Roisy, à Boult-sur-Suippe, nous distinguerons une non moins vive *Impression d'automne*, recueillie dans un coin de ferme, et un saisissant *Coucher de soleil*, acquis tout récemment par la Ville de Paris. Quelques-unes de ces précieuses notations sont également datées du Valois : *Place de l'Eglise, à Creil*, voire des environs de Paris : *A la Grande-Jatte*. En tous ces lieux divers où la fantaisie de l'artiste nous promène, sa forte individualité le maintient constamment dans la compréhension juste et saine de la nature.

Un autre jeune rémois, M. Frédéric Wenz, débute avec un aimable *Coin d'intérieur*, qui n'est pas sans promesses : une jeune fille, assise sur le divan d'un atelier tendu d'étoffes algériennes, tient à la main un dessin qu'elle examine attentivement

M. Prinet (de Vitry-le-François) est encore un de ces laborieux, absorbés tout entiers dans leur tâche quotidienne. En peu d'années, il a franchi des distances considérables et s'est bravement conquis sa belle place au soleil de l'art. *La leçon de danse*, donnée à de mignonnes fillettes en bas noirs, robes courtes et tabliers blancs, par un vieux professeur qui bat la mesure entre ses mains, dans un grand salon clair où les persiennes, soigneusement closes, tamisent le trop vif éclat du jour, est une œuvre exquise d'élégante sobriété et de naturelle délicatesse. Deux pastels complètent l'envoi de M. Prinet : une gracieuse *Tête de femme*, et *le Petit quadrille*, groupe de danseuses de profession cette fois, qui attendent, en grelottant frileusement dans leurs maillots roses et leurs jupes bouffantes, auprès d'un piano, l'arrivée du maître de ballet.

Le talent si connu de M. Lhermitte, de Mont-Saint-Père (Aisne), s'est surtout manifesté dans sa vigoureuse interprétation des scènes de la vie rurale, dont il nous offre encore ici de remarquables motifs dans *le Repos des moissonneurs*, *la Soif*, *les Foins;* nous regretterons toutefois les tons porcelaineux, visibles particulièrement dans cette dernière toile, qui tendent à s'introduire de plus en plus dans le faire de l'éminent artiste. Incontestablement supérieur dans cette série de dessins qu'il exécuta naguère pour illustrer *la Vie rustique* de M. André Theuriet, M. Lhermitte s'est pourtant attaqué à d'importants morceaux de résistance, dans un genre tout différent, lorsque l'Etat lui commanda deux vastes panneaux décoratifs, pour la salle des Commissions de la Faculté des sciences, à la Nouvelle Sorbonne. Il est sorti fort honorablement, d'ailleurs, de cette difficile épreuve ; l'an dernier, nous avions vu le savant physiologiste *Claude Bernard* occupé à une vivisection en présence de disciples d'élite ; aujourd'hui, c'est le grand chimiste *Sainte-Claire-Deville*, expérimentant dans son laboratoire, au milieu d'élèves choisis dont le public se répétait curieusement les noms, déjà célèbres. A la section des dessins, nous avons pu revoir les esquisses de ces deux larges compositions, ainsi que de pittoresques *Laveuses* et le superbe portrait au pastel du jeune fils du peintre.

Il nous reste, pour en avoir définitivement terminé avec la peinture, à parler des envois de M. Louis-Auguste Girardot, ancien pensionnaire de la ville de Troyes, qui exposait une importante série d'études marocaines, exécutées dans son récent voyage aux côtes barbaresques. Nous avons remarqué notamment *les Terrasses à Tanger*, *les Vieilles fortifications*, *la Petite rue de la Grande Mosquée*, et deux jolis types de *Mauresques*. Une plus

grande toile nous laisse voir l'intérieur d'une tente de *Nomades*, campés sans doute aux portes de la ville, sous le bleu rayonnement d'une nuit claire, au ciel constellé d'étoiles. Sous cette pieuse rubrique : « *Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur!* » un dernier tableau reproduit, dans la conception de l'auteur, de pâles têtes coupées de martyrs, nimbés d'auréoles, reposant sur une stèle de marbre parmi de fraîches jonchées de palmes vertes et de lis fleuris.

Vingt-trois dessins originaux parus dans *le Courrier Français*, et signés du rémois Jean-Louis Forain, renferment la très fine et mordante critique de notre temps, accompagnée de spirituelles légendes qui font souvent du caricaturiste le rival heureux de Daumier et de Gavarni. Forain sait croquer sur le vif, mieux que personne, les mœurs piquantes des habitués des coulisses de l'Opéra; il excelle à peindre, en quelques traits rapides et définitifs, — l'immoralité, sublime d'inconscience, des demoiselles Cardinal ou de leurs vénérables ascendants, — les petites atrocités de la vie mondaine et bourgeoise, — en un mot, toutes les expressions si diverses de notre terrible fin de siècle. Elle est de lui, entr'autres, cette planche affreusement suggestive, portant sur la fréquente destinée de nos modernes horizontales. L'une de ces belles de nuit regagne tardivement son logis et, tenant d'une main le bougeoir allumé, de l'autre introduit sa clef dans la serrure, tandis que derrière elle apparaît la haute silhouette de l'hôte d'occasion, un monsieur à figure moustachue et rébarbative, correctement vêtu d'ailleurs, soigneusement emmitouflé dans son pardessus, la canne frileusement enfoncée avec la main qui la tient au fond de la poche : *L'Inconnu !....*

Un habile émailleur sur cuivre, M. Prunevielle, de Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), avait envoyé un bon portrait de jeune fille, et l'unique statuaire qui ait représenté la Champagne à ce Salon indépendant, M. Michel-Malherbe, d'Ay, y figurait, fort honorablement, avec une élégante et gracile figure couchée et nue, en plâtre, *la Dernière Nymphe*, suggérée à son rêve d'artiste par ces beaux vers tirés d'un poème de Félix Jeantet :

« Les Dieux n'habitent plus la grande ombre des bois,
Nymphe, et le temps n'est plus où, sur l'herbe des prées,
Le faune te berçait en retenant sa voix...
Dors dans l'enchantement de tes formes sacrées,
Les Dieux n'habitent plus la grande ombre des bois! »

A. T.

MÉLANGES

L'Office de la Fête des Fous et son diptyque d'ivoire a la bibliothèque de Sens. — Nous empruntons sur ce sujet au journal la *Curiosité Universelle* (n° du 27 octobre 1890) l'intéressant article qui suit :

« Parmi les nombreuses traditions qui nous sont venues du Paganisme, la plus singulière était sans contredit la *Fête des Fous*, ce curieux assemblage de religion et d'impiété.

Du Cange et du Tilliot, notamment, s'accordent à considérer cette cérémonie comme une suite des Saturnales qui n'étaient elles-mêmes que la continuation des fêtes instituées en l'honneur de Cérès et de Bacchus. Rien d'étonnant qu'à une époque où l'ignorance des hommes mêlait à tout la religion, le goût des spectacles ait poussé nos ancêtres à faire figurer les représentations dramatiques dans les cérémonies de l'Eglise.

Victor Hugo consacre un des premiers chapitres de *Notre-Dame de Paris* à la description de la fête des fous et à l'élection d'un *pape des fols*, comme on disait alors.

Suivant les divers pays où elle était célébrée, la fête des fous s'appelait *Fête des sous-diacres* (des *diacres soûls*, dit Millin), *Fête des Cornards*, *Fête des Innocents*, etc. Dans certaines églises, les prêtres et le bas-clergé se barbouillaient la face et prenaient les travestissements les plus bizarres; les danses lascives, les chants obscènes et la transformation de l'autel en une table copieusement garnie de boudins et de saucisses terminaient ces réjouissances.

L'esprit de nos ancêtres donnait libre cours à la joie dans la célébration de la Fête des fous et les scènes très libres auxquelles se livrait le peuple étaient admises dans les mœurs du temps.

La principale cérémonie de la fête était le chant de la *Prose de l'âne*, composé sans doute pour honorer l'humble animal témoin de la naissance du Christ et sur lequel le Nazaréen fit son entrée à Jérusalem.

Rouen, Amiens, Beauvais, Bourges, etc., célébraient la Fête des fous le jour de la Circoncision; mais l'Eglise de Sens était celle qui déployait la plus grande pompe lors de cette solennité. Pierre de Corbeil, archevêque de cette ville, qui mourut en 1222, composa l'*Office des Fous*, conservé précieusement à la bibliothèque de Sens. La paternité de Pierre de Corbeil pour la rédaction de ce missel est incontestable. Seul, M. l'abbé Carlier conteste l'opi-

de la tradition. Les auteurs du *Gallia Christiana*, du Tilliot, ıé Penel, Lebeuf, Millin, Laborde, et plus récemment Chérest, ıalais et Bourquelot sont unanimes à considérer le saint evêque comme l'auteur de l'*Office des Fous*.

lui de la bibliothèque de Sens porte pour titre *Circumcisio ini*. C'est un manuscrit du XIIIe siècle sur vélin; les onciales ıs rubriques sont en vermillon, l'office est noté et l'écriture 'une bonne exécution. Millin a transcrit en notation moderne les plus curieux passages de la prose de l'âne dont voici le ı :

Orientis partibus
Adventavit asinus,
Pulcher et fortissimus,
Sarcinis aptissimus,
Hez! sir asne, hez!

Hic in collibus Sichen
Enutritus sub Ruben,
Transiit per Jordanem,
Saliit in Bethleem.
Hez! sir asne, hez!

Saltu vincit hinnulos,
Dagnas et capreolos,
Super dromedarios
Velox Madianeos.
Hez! sir asne, hez!

Aurum de Arabia,
Thus et myrram de Sabba
Tulit in ecclesia
Virtus asinaria.
Hez! sir asne, hez!

Dum trahit vehicula,
Multa cum sarcinula,
Illius mandibula
Dura terit pabula.
Hez! sir asne, hez!

Cum aristis ordeum
Comedit et carduum;
Triticum a palea
Segregat in area.
Hez! sir asne, hez!

Amen dicas, asine,
Jam satur ex gramine,
Amen, amen itera,
Aspernare vetera.
Hez! sir asne, hez!

ıurice de Sully, évêque de Paris, qui posa la première pierre otre-Dame et qui mourut vers 1196, avait énergiquement tenté ıppression de la Fête des fous, sans même en référer à l'arche-

vêque de Sens duquel il dépendait; ses tentatives restèrent infructueuses. Plus avisés, les prélats sénonais n'ont interdit que progressivement les superstitions que l'évêque de Paris avait voulu abolir d'un seul coup : en 1245, l'archevêque Odon prohiba les travestissements; deux siècles plus tard, en 1444, la faculté de théologie condamna cette fête et prescrivit son abolition, et cependant les conciles de 1460 et de 1485 ne parlent que d'en retrancher les abus et les scandales. Les Registres capitulaires de Sens de 1444 à 1464 donnent le détail de la tenue à observer dans l'intérieur de l'église. Le chapitre sénonais ne tint aucun compte de la censure de la Sorbonne, car en 1517 il autorisa la célébration de la Fête des fous. Tantôt permise, tantôt défendue, elle ne cessa complètement qu'au milieu du XVIe siècle.

Et pourtant ne pourrait-on considérer comme une réminiscence de la Fête des fous (qui s'appelait aussi *Fête des Cornards*) les scènes plus modernes du Carnaval sénonais consistant à promener sur un âne le mari *battu* pendant l'année par son épouse? De même que les fêtes du Moyen-âge, cette promenade avait lieu dans beaucoup d'endroits, mais à Sens elle était célébrée avec un entrain particulier : on choisissait autant que possible un simple d'esprit, habitué du cabaret et affligé d'une épouse d'humeur peu accommodante; le malheureux était grisé et cérémonieusement reconduit au domicile conjugal. N'y eût-il qu'une réprimande de la part de la femme, les camarades du mari affirmaient que leur compagnon avait été battu et la promenade était chose arrêtée. Bon gré mal gré, le mari était promené par tous les carrefours, monté à contre-sens sur la bête et tenant en main la queue de l'animal; chevauchant ainsi à reculons et affublé d'une coiffure féminine, le patient écoutait la lecture d'un procès-verbal dressé le jour du délit et prônant ses propres qualités; par contre, l'épouse était chargée des épithètes les plus grossières. De copieuses libations entretenaient la joyeuse humeur de cette mascarade qui s'est continuée jusqu'au milieu de notre siècle et dont quelques héros vivent encore.

Le diptyque d'ivoire qui sert de couverture à l'*Office de la Fête des Fous* a largement contribué à la célébrité du manuscrit de Pierre de Corbeil. Ce diptyque est composé de deux tablettes, ornées de sujets mythologiques qui en augmentent la valeur, car ces sortes de représentations étaient peu usitées sur les diptyques consulaires. Celui qui nous intéresse date du IIIe siècle; il est appliqué sur des planchettes de chêne consolidées par une bordure d'argent.

La première tablette représente le Triomphe de Bacchus sortant de l'Océan pour assister aux vendanges. Au centre, le dieu est accompagné d'un satyre, de centaures et de Pan. Au bas, les divinités de la mer : deux néréides accompagnent un triton. Il peut paraître singulier de voir Bacchus sortir de la mer, mais il

est sans doute considéré ici comme l'emblème du Soleil. Dupuis (*Origine des Cultes*) démontre clairement cette interprétation; supposition d'autant plus vraisemblable que le milieu de la seconde tablette représente Diane (la Lune) sortant des ondes. En haut Vénus nue dans une coquille et deux femmes couchées près d'un chien. Un vieillard conduit le char de Diane et un personnage présente à la déesse une corbeille de fleurs et de fruits. Au bas de cette seconde tablette, la déesse des ondes avec ses attributs.

Millin, trompé par un mauvais dessin de ce diptyque, en donne une description erronée. Mais, depuis, l'on a rectifié l'interprétation fautive du savant archéologue et décrit très fidèlement tous les sujets mythologiques du diptyque de Sens.

Nul doute que l'on ait intentionnellement choisi pour couvrir l'*Office des fous* ces tablettes dont les scènes bachiques s'harmonisent avec le texte auquel elles servent de couverture.

Plusieurs estampes reproduisent le diptyque de la bibliothèque de Sens : Millin, dans l'Atlas du *Voyage dans les départements du midi de la France*, le *Magasin pittoresque*, les *Arts au Moyen-âge* et le *Bulletin de la Société archéologique de Sens* nous offrent une imparfaite copie de ces curieuses tablettes. La photogravure pourrait seule donner un spécimen satisfaisant de cette précieuse couverture que chacun pouvait contempler à loisir dans les galeries du Trocadéro lors de l'Exposition de 1889 [1]. »

Paul Heuré.

1. *Le catalogue de l'exposition rétrospective de l'art français* au Trocadéro en 1889 (Lille, imprim Danel), signale (p. 7) le curieux monument connu sous le nom d'*Office des Fous de Sens*. Il en donne la description suivante due à la plume de M. Alfred Darcel :

N° 61. Diptyque. — Art romain. (IIe au IIIe siècle).

Triomphe de Bacchus. — Bacchus nu couronné de pampres, tenant un cylix et un sceptre, debout sur un char traîné par un centaure accompagné d'une bacchante portant un crutère. Une bacchante à pied accompagne le dieu.

La scène se passe sur les eaux où nagent des syrènes et des poissons.

Dans le haut, des enfants cueillent des raisins dans des corbeilles; à côté, trois enfants foulent la vendange. Au-dessus, deux bœufs au galop emportent le vin dans un tonneau sur un char, tandis que deux autres traînant la vendange vont vers le pressoir. Au-dessous, à la hauteur de la tête de Bacchus, un cavalier précédé par un homme soufflant dans une conque et suivi par un homme portant deux corbeilles, l'une sur l'épaule, l'autre à la main.

Triomphe de Diane, portant une torche sur un char traîné par deux taureaux au galop. Au-dessus de leur tête un homme portant une conque semble les guider; à côté, une femme nue tenant une corbeille levée.

Dans le haut, une femme demi-nue, couchée, tournée vers un chien. Derrière elle, une autre debout, vue de dos.

A droite, un petit génie, assis devant une corbeille, tient un bâton? Du

côté opposé, une petite figure de femme nue debout dans une coquille. Au-dessous des taureaux une figure demi-nue, assise sur les flots, tient un homard d'une main, un monstre de l'autre : des poissons et des syrènes voguent sur les eaux. Bordure d'olives posées en zig-zag.

Une monture en argent ciselé de place en place de feuilles entablées à nervures attache les deux feuillets au dos en cuir de la reliure d'un manuscrit.

(Ce manuscrit du XIIIe siècle, contient l'*Office des fous* et la *Prose de l'âne*, composés par Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, mort en 1222).

(Bibliothèque de Sens.)

[*Note du Comité de rédaction.*]

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

TABLE

DU

Tome II, 2me Série, de la Revue de Champagne et Brie

ACADÉMIE Champenoise 76, 448
AMANCE (vallée de l') 881
ANNALES de Dom Ganneron, chartreux du Mont-Dieu, par P. LAURENT 18, 112, 171, 249, 355, 837, 912
ANNEXES jointes à la Chronique de Jean Taté, par H. JADART. 81
AOUGNY, ancien chemin de croix 74
ARGENSOLES, pierre tumulaire 154
AUBERT (Stéphane), chevalier de la Légion d'honneur 75
AUTRECOURT (Ardennes). 401
BAYE (baron J. de), délégué du Ministère de l'Instruction publique au Congrès archéol. de Moscou . 76, 397
BERGÈRES-LES-VERTUS 481
BERGIER (Nicolas), poète rémois. 561
BEZOUT (portrait de) 318
BIAUMES (Ranous de), trésorier de Reims en 1280 . . 472
BINSON (prieuré de). 604
BLASON populaire de la Haute-Marne, par A. D . . . 431, 546, 691, 928
BOILAT (l'abbé), cinquantenaire de 790
BORNES des propriétés du prieuré du Val-Dieu . . . 635
BOUCHÉ (Jacques), officier d'Académie 636
BOUCHER (Alfred), sculpteur. 222
BRIE-COMTE-ROBERT (siège de) 5
CAUCHON (Pierre), par le comte de MARSY. 231
CHALONS-SUR-MARNE, Musée 74, 636
— Archives départementales . . 40, 411, 758
— Actes d'État-civil 282, 439
— Bouquet d'ivoire du Musée de. 594
— Antiquités châlonnaises . . . 638
— Révolte en 1306. 705
— Inscriptions romaines 857
— Fronton de l'Hôtel de Ville . 943

[illegible] . . . . . [illegible]
[illegible] . . . . . [illegible]
[illegible] . . . . . [illegible]
[illegible]ATILL[illegible] . . . . . [illegible]
[illegible] . . . . . [illegible]
[illegible] . . . . . [illegible]
[illegible] . . . . . [illegible]
[illegible] par [illegible]
[illegible] . . . . . [illegible]
[illegible]
MM. [illegible] . . . . . [illegible]
[illegible]
[illegible] . . . . . [illegible]
DAGLIN [illegible]
[illegible] de France . . . . . [illegible]
— [illegible] . . . . . [illegible]
DAMERY, [illegible] . . . . . [illegible]
DAMPIERRE-[illegible]ATEAU . . . . . [illegible]
DESCAVES [illegible]
[illegible] . . . . . [illegible]
DISCOURS [illegible]
[illegible] sur la ville de Troyes . . . . . [illegible]
DUBOIS [illegible] des Beaux-Arts . . . . . [illegible]
ECHENAY [illegible] . . . . . [illegible]
EPERNAY, [illegible] . . . . . [illegible]
FAUCON [illegible] . . . . . [illegible]
FONDEURS [illegible] . . . . . [illegible]
FORMATION [illegible] Ang. Longnon . . . . . [illegible]
FRESNES-SUR-[illegible] Haute-Marne . . . . . [illegible]
GALLICE [illegible] . . . . . [illegible]
GANNERON [illegible] . . . . . [illegible], [illegible]
[illegible]
GILLET, [illegible] . . . . . [illegible]
GIOVANNINELLI [illegible] . . . . . [illegible]
GRENIER [illegible] . . . . . [illegible]
GUERY [illegible] . . . . . [illegible]
GUIOT, de Meaux, [illegible] . . . . . [illegible]
HARAUCOURT [illegible] . . . . . [illegible]
HENROT [illegible] correspondant de l'Académie de Médecine . . . . . [illegible]
HERON DE VILLEFOSSE [illegible] médaille en or de l'Académie de Reims . . . . . [illegible]
HEUTREGIVILLE, [illegible] les aveugles . . . . . [illegible]
HISTOIRE de la vallée de l'Am[illegible], par l'abbé BRIFFAUT . . . . . [illegible]
JAMONT (le général) . . . . . [illegible]

JEANNE D'ARC, critique de l'ouvrage de M. Lesigne, par le comte de MARSY 155
— Son entrée à Reims en 1429 561
JEAN PETITCLERC, de Rebais, verrier. 607
JOUARRE (historique du pèlerinage de) 472
JUILLY (collège de) 399
JUVÉNAL DES URSINS (le nom de). 392
LA CATHÉDRALE DE MEAUX, par H. STEIN 241
LA CHAMPAGNE à l'Exposition du Cercle de l'Union artistique. 224
LA CHAMPAGNE ET LA BRIE aux deux Salons de 1890, par A. T. 944
LA FONTAINE (fête de) à Château-Thierry 633
LA HORRE (étang de) 463
LAMARTINE et ALIX DES ROYS, sa mère, dans la Brie, par le baron CARRA DE VAUX 641
LAMARTINE, son acte de naissance 875
LA MOTTE-VALOIS (la comtesse de); son acte de naissance 791
LANGRES, église Saint-Pierre et Saint-Paul. 228, 475
LAURENT (J.-P.), officier d'Académie 75
LA VENTE des biens de l'abbaye de Rebais, par V. LEBLOND. 657
LA VIE de la grande bourgeoisie rémoise au XVIIe s., par le comte de MARSY 723
LE BATARD DE BOURBON, par V. FROUSSARD 738
LE COMTÉ D'ASTENOIS et les comtes de Dampierre-le-Château, par A. de BARTHÉLEMY 801
L'ENTRÉE DE JEANNE D'ARC à Reims; réédition du poème de Nicolas BERGIER, par H. JADART 561
L'ÉPINE, découverte d'antiquités. 309
— (Le couronnement de N.-D. de). 462
LES ARCHIVES des actes de l'État-Civil de Châlons-sur-Marne, par le comte de RIOCOUR 282, 439
LES DÉBUTS DE LA RÉVOLUTION à Rebais, par V. LEBLOND 161
LES INSCRIPTIONS ROMAINES de Châlons-sur-Marne, par A. HÉRON DE VILLEFOSSE. 857
LES RELIGIEUSES CHANOINESSES du Saint-Sépulcre de Charleville, par NUMA ALBOT. 321, 808
LES USAGES d'AUTRECOURT (Ardennes), par A. DE FINFE DE BUSSY 401
L'HISTOIRE DE LA SCULPTURE du Moyen-âge et de la Renaissance, par L. COURAJOD 554
L'OFFICE DE LA FÊTE DES FOUS et son diptyque d'ivoire à la Bibliothèque de Sens, par Paul HEURÉ. 956
MARTEAU (l'abbé), curé de Vaux, son dévouement pendant la guerre de 1870 790

MATOT (H.), médaille en or de l'Académie de Reims. 633
MAUROY (Nicolas), poète 485
MEAUX, cathédrale 241, 606
— (Bibliothèque de) 400
MÉRITE AGRICOLE (MM. Dubé, Viard, Caillet, Perrin, nommés chevaliers du) 464
MÉTRA (Olivier) 154, 385, 597
MIRIBEL (le général de) 396
MOBILES DE LA MARNE (solennité en mémoire des). 873
MOIVRE (Abraham), mathématicien 389
MOUZON, N.-D. de Sainte-Marie, prieuré 67
NAVLET (Gustave), sculpteur 943
NICOLAS MAUROY (le poète), par M. DE LA ROUTELLE . 485
NOBLESSE MATERNELLE EN CHAMPAGNE, par P. GUILHERMOZ 392
NOTES HISTORIQUES sur le bourg et le prieuré de Voisey, par A. LACORDAIRE 132, 338, 587
OPPOSITION DES CHAPITRES cathédraux de la province de Reims, par L. SOULLIÉ 744
OTHINEL, de Meaux, verrier 607
PAYEN (Nicolas), lieutenant général du bailliage de Meaux 400, 438
PIERREFAITE (doyenné de) 881
POMMERY (Mme), don au Musée du Louvre 399
PRISE DE LA VILLE ET DU CHATEAU de Brie-Comte-Robert en 1649, par Th. LHUILLIER 5
PROVINS, tableau de Ducornet au Musée 788
RAOULT (le général), statue 465, 636, 878
REBAIS, abbaye 657
— Verriers 789
REIMS, don de Mme Caillat au Musée 308
— Fouilles au boulevard des Promenades . . . 309
— Bénédiction de la première pierre de l'église Saint-Jean-Baptiste 635
— Mosaïque antique 719, 875
— Vie de la bourgeoisie au XVIIe siècle 728
— Les anciens thermes 942
RÉPERTOIRE général et analytique des principaux fonds anciens conservés aux Archives départementales de la Marne, par G. HÉRELLE 54, 206, 411, 758
RÉPERTOIRE historique de la Haute-Marne, par A. ROSEROT 40, 821, 902
RÉUNION des Sociétés des Beaux-Arts des départements à l'École nationale des Beaux-Arts : MM. JADART, BABEAU 461
RICHELET, grammairien 788
ROSEROT (Alph.), officier d'Académie 75

ROUSSEL (Pierre), chanoine de Châlons, mort en 1694 465
SAINT BERNARD, lieu de sa naissance. 479
SAINTE-THÉODOSIE (sœur), médaille d'honneur . . . 790
SAINT-LUMIER-EN-CHAMPAGNE, découverte de monnaies 636
SAINT-REMI DE REIMS, vignobles 319
SAUVÉ DE LA NOUE. 238
SENS, l'office des fous 956
SIMON, de Châlons, peintre. 78
SOCIÉTÉ artistique de la Haute-Marne . . . 309, 387, 451, 619
SOCIÉTÉ d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne ; concours 468
SY (château de) 603
THIÉBLEMONT-FARÉMONT, découverte d'antiquités . 788
TROUILLET (Jeanne), peintre, mention très honorable 877
TROYES, dons au Musée 224, 466, 629
— (Fêtes patriotiques à) 621
— Rectification à la *Gallia Christiana* 705
— Vente de la collection Habert 874
UNE MUNICIPALITÉ de canton dans la Haute-Marne sous le Directoire, par Jules VIARD. 489, 669
VAL-DIEU (prieuré du) 635
VALENTIGNY (Aube) 74
VIGNOBLES de Saint-Remi de Reims au IXe siècle. . . 319
VOISEY (Haute-Marne) 132, 338, 587

BIBLIOGRAPHIE

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques (1888) 64
Les représentants du peuple en mission, par H. WALLON. 64
Rapport sur les ouvrages présentés au concours J. Barotte, par l'abbé A. LOUIS 65
Notice historique sur le canton de Haucourt, par MM. N. et E. GOFFART 67
Esquisse historique du prieuré de N.-D.-des-Prés à Paris, par J.-B.-E. CARRÉ 67
Journal de Fontainebleau. 67
Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François 70, 388
Société Académique de l'Aube. . . . 71, 219, 394, 447, 613, 867
Société historique et archéologique de Château-Thierry. 72, 153
306, 450, 618, 715, 787, 871, 940
Académie de Reims 73, 224
226, 308, 394, 631, 706
Bibliographie rémoise, répertoire archéologique, par Ch. GIVELET, H. JADART et H. DEMAISON 149

L'Éducation militaire sous l'ancien régime, par Albert Babeau 151
Nouveau Manuel de numismatique ancienne, par A. de Barthélemy. 216
Jeanne d'Arc en Seine-et-Marne, par J.-A. Le Paire . . . 216
Société des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture de Saint-Dizier 218, 307, 616, 869
Les préliminaires de la Révolution, par Marius Sepet . 304
Le Journal des Goncourt 304
Chroniques du vieux temps, par le baron Legoux. . . . 305
Revue historique (sommaires) 305, 865
Catalogue du Musée municipal de Saint-Dizier 386
Essai bibliographique sur la Révolution dans le département de l'Yonne, par H. Monceaux 387
Bulletin de la Société artistique de la Haute-Marne (1889). 387
Dissertation sur le Rational en usage dans l'Église romaine et dans l'Église de Reims, par l'abbé Ch. Cerf 390
Le premier berceau de l'Institut des frères de la Doctrine chrétienne, par le même 391
Champagne (Grande Encyclopédie), par A. Tausserat . 393
Soupirs et tendresses, par C. Schwingrouber 445
La Chartreuse du Mont-Dieu, par l'abbé J. Gillet . . . 599
Histoire de l'abbaye royale de N. D. de Chelles, par l'abbé C. Torchet 601
Mézières illustré, par P. Laurent 602
Recherches pour servir à l'histoire des Arts en Poitou, par J. Berthelé 603
Catalogue des incunables de la Bibliothèque de Reims, par MM. Courmeaux et H. Jadart 604
Bibliographie des Bénédictins de la Congrégation de France 605
Bulletin du Comité des Travaux historiques ; Section d'Histoire. 605
Notice historique sur le canton de Charleville, par Dom Alb. Noel. 609
Une visite à la Ville et au Musée de Langres, par Henry Brocard 703
Le Chansonnier du vin de Champagne 783
Robert Nanteuil, sa vie et son œuvre, par l'abbé Porée. 785
Panégyrique du B. Guerric, par Mgr P.-L. Pechenard . 864
Le B. Guerric, par l'abbé Beller 864
Jacques Daviel à Reims, par le Dr Delacroix 864
Vie de Mgr Tourneur, par l'abbé Gillet. 865
Glossaire du patois de la forêt de Clairvaux, par Alph. Baudouin 937

MARIAGES

Berge (Louis) et Mlle Gabrielle de Job 471
Camuzet (Charles) et Mlle Juliette Thomas 470
Collin (Henri) le Dr, et Mlle Henriette de Rubempré . . 879
Francolini (le vicomte de), et Mlle M.-Th. de Conflans 76
Guy (Bruno) et Mlle Alice de Chamisso. 880
Harlé d'Ophove (Étienne) et Mlle Louise Labour 791
Lefebvre de Béhaine (le vicomte) et Mlle Marguerite Gervais 879
Mayran (L.-A.-N.) et Mlle Bonnay de Breuille 310
Mertian de Müller (Léon) et Mlle Aved de Magnac . . . 77
Rabaudy-Montaussin (le baron de) et Mlle de Peyronnet 310

NÉCROLOGIE

Agabus (le frère). 302
Astier (la comtesse d'). 146
Bauffremont-Courtenay (le prince de) 296
Berthelot de Baye (le chanoine). 381
Bertrand (P.-L.), le général 780
Biston (R.-J.-P.) 385
Bombonnel 444
Bonhomme (J.-F.-Honoré) 295
Bureau de Pusy (le colonel). 61
Carra de Vaux (le baron) 699
Charton (Édouard). 214
Chaubry (Mlle Geneviève de) 597
Cinot (Franck), peintre 148
Delacroix (le Dr) 702
Delatte (M.). 62
Deloisy (M.) 383
Dimoff (le général) 780
Doublat (Louis) 384
Droit (l'abbé). 863
Du Mesnil de Maricourt (M.). 301
Faultrier de Corvolles (le baron de) 147
Gaffiot (Émile-René) 384
Gallois (Étienne) 936
Goublet (le commandant). 936
Gouilly (Eugénie) sœur Amélie 780
Gresley (le général) 384
Henriot (M.). 782
Herbelin (Alfred), le Dr 700

23

Imécourt (la comtesse d') 779
Jacobé d'Arembécourt (Édouard). 146
Labriffe (la marquise de) 62
Lafabrie (Pèdre) 779
Lalore (l'abbé) 296
La Tréhonnais (M. de) 60
Leseur (Auguste). 383
Ludot (l'abbé) 214
Mayer (Joseph). 61
Moll (M.) 303
Mopinot (M.) 62
Moulé (M.) 60
Naudot (Armand) 781
Noël (J.-B.-Adolphe), l'abbé. 700
Olivier (Adam), l'abbé. 781
Onfroy de Bréville (Mme). 60
Oudin (l'abbé) 701
Pauwels (Sophie) 147
Pommery (Mme) 299
Pouilly (le comte Albert de) 63
Raphaël (Léon), le Dr 61
Richon (Sylva). 863
Robert (L.-J.), le capitaine 863
Sachs (le comte de) 302
Tholozan (le marquis de) 303
Thonnelier (l'abbé) 863
Villeneuve-Esclapon (la comtesse de) 597

Stanford University Libraries
3 6105 005 782 532

DC
611
C44R5
ser. 2
v. 2
1890

DATE DUE